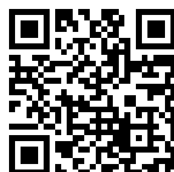



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08232357 1

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGTIÈME ANNÉE

TOME TRENTE-NEUVIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1886


ASTOR LIBRARY
SEP
23
1891
NEW YORK

LES PERSÉCUTIONS EN ESPAGNE

PENDANT LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME.

I

Les origines chrétiennes de l'Espagne sont peu connues. Il en est ainsi de la plupart des contrées de l'Occident, sauf Rome et l'Italie. Tandis que l'historien peut suivre pas à pas les missionnaires apostoliques sur les rivages du bassin oriental de la Méditerranée, et tracer, pour ainsi dire, le sillage de leur vaisseau à travers les flots brillants de l'Adriatique ou de la mer Égée, d'épaisses ténèbres couvrent les débuts de l'Évangile dans les cinq grandes contrées occidentales du monde romain, la Gaule, l'Afrique du nord, l'Espagne, la Bretagne et la Germanie. A la fin du second siècle, une sanglante et sublime tragédie révèle tout à coup l'existence de florissantes chrétientés sur les bords du Rhône et de la Saône; mais nul ne saurait dire quand l'Évangile fut porté en Gaule, ni quelles régions parcoururent ses premiers prédicateurs ; si l'éclair de 177 n'illuminait subitement cette nuit, on serait obligé d'attendre le milieu du siècle suivant pour inscrire une date certaine dans les annales religieuses de notre pays [1]. L'Église d'Afrique, destinée à jeter un si grand éclat, entre de même toute constituée dans l'histoire, et ses premiers martyrs connus sont de l'an 180 [2]. Vers le même temps, les ombres dont est couvert le berceau des autres Églises occidentales commencent à se dissiper. Tertullien [3] et saint Irénée [4]

[1] Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1.

[2] La date de la passion des martyrs Scillitains a été définitivement fixée par M. Usener. Voir mon *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 436.

[3] Tertullien, *Adv. Judæos*, 7.

[4] Saint Irénée, *Adv. Hæres.*, I, 10.

nomment la Bretagne, l'Espagne et la Germanie parmi les contrées connaissant Jésus-Christ. Entre tant de pays où dès lors la foi rayonne, sans qu'on sache au juste quand et par qui elle y fut prêchée, l'Espagne tient une place à part. Sans doute elle ne peut offrir, comme la Gaule ou l'Afrique, des épisodes parfaitement historiques, sûrement datés, comparables aux martyrs de Lyon en 177 ou de Scillium en 180. Mais, en revanche, des traditions anciennes et précises, telles qu'on n'en rencontre pour aucune autre Église de l'Occident, Rome exceptée, permettent de faire remonter au premier siècle ses origines chrétiennes.

Quand même saint Paul ne serait pas venu dans la péninsule ibérique, comme le veulent ces traditions, l'Espagne aurait la gloire d'avoir de bonne heure et longtemps occupé sa pensée. Dans son ardeur de propagande, l'apôtre voulait, avant de « terminer sa course, » porter la foi nouvelle jusqu'à ces colonnes d'Hercule qui marquaient aux anciens la fin du monde connu en même temps que l'extrême limite de l'empire romain. Pour se faire sentir jusqu'en Orient à un homme tel que Paul, il fallait que l'attrait de la civilisation hispano-latine fût déjà bien puissant. Peu de pays, en effet, s'assimilèrent aussi rapidement les mœurs et le génie de Rome, et tinrent, tout de suite, une aussi grande place dans la sphère de l'intelligence et dans celle de la politique. Deux siècles avaient été nécessaires pour soumettre au joug cette fière contrée : mais l'esprit impérieux et raisonneur de Rome s'accordait si bien avec ses instincts, qu'un petit nombre d'années suffit à la civiliser. Bientôt elle fut en état de rendre à l'Italie autant qu'elle en avait reçu, et de lui envoyer des lettrés, des philosophes et des rhéteurs comme Porcius Latro, le maître d'Ovide, les deux Sénèque, Lucain, Martial, Silius Italicus, Quintilien, en attendant qu'elle donne à l'empire les trois plus grands souverains du deuxième siècle, Trajan, Hadrien et Marc Aurèle. Le christianisme ne pouvait négliger longtemps cette belle province, beaucoup plus romaine, au temps de Néron, que ne l'étaient la Bretagne, la Germanie ou même une partie de la Gaule [1]. Dès l'an 58, étant à Corinthe, saint Paul pensait à la visiter. Dans la lettre qu'il adressa, de la métropole de l'Achaïe, aux fidèles de Rome, il leur disait : « Quand je me serai mis en

[1] Sur la rapidité avec laquelle l'Espagne devint romaine, voir Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, 1885, p. 68-70.

route pour l'Espagne, j'espère que je vous verrai en passant, et, après que j'aurai d'abord joui de votre présence, vous me mènerez vous-mêmes dans ce pays [1]. » Plus loin il exprime une seconde fois la même pensée : « J'irai en Espagne, après avoir passé par Rome [2]. » Dans sa hâte de faire parcourir au christianisme tout le littoral nord du bassin de la Méditerranée et de le conduire à ce qui paraissait alors le bout du monde, saint Paul met dans ses désirs l'Espagne au-dessus de Rome même : la première est le but, la seconde semble n'être qu'une étape de son voyage. C'est qu'à Rome il saluait déjà une chrétienté fondée, des amis qui le recevraient, et dont il connaît les noms [3] : plus loin, tout est nouveau, et dans la moisson qui blanchit sous l'ardent soleil d'Espagne aucun ouvrier n'est encore entré.

L'apôtre réalisa-t-il ce projet ? Toute la tradition chrétienne l'a pensé ; non seulement les Pères du quatrième siècle et des temps postérieurs, saint Athanase [4], saint Cyrille de Jérusalem [5], saint Épiphane [6], saint Jean Chrysostome [7], Théodoret [8], saint Jérôme [9], saint Grégoire le Grand [10], le répètent, sur la foi de traditions déjà formées, mais encore des écrivains qui touchent aux âges apostoliques le disent implicitement ou explicitement. Écrivant aux fidèles de Corinthe, vers l'an 96, saint Clément de Rome s'exprime ainsi : « Parlons des récents athlètes, rappelons les généreux exemples de notre temps... Paul, devenu le héraut de la vérité en Orient et en Occident, reçut la récompense de sa foi, et enseigna la justice à l'univers entier : parvenu au terme de l'Occident, et ayant souffert le martyre sous les princes, il sortit enfin du monde, et alla dans le lieu saint, donnant un grand exemple de patience [11]. » Quel est ce « terme de l'Occident, » τὸ τέρμα τῆς δύσεως [12], auquel parvint saint Paul avant de

[1] Saint Paul, *Rom.*, xv, 24,
[2] *Ibid.*, 28.
[3] *Ibid.*, xvi, 3-15.
[4] Saint Athanase, *Ep. ad Dracont.*, 4.
[5] Saint Cyrille, *Cateches.*, xvii, 26.
[6] Saint Epiphane, *Hæres.*, xxvii, 6.
[7] Saint Jean Chrysostome, *in* II *Tim.*, homil. x, 3.
[8] Théodoret, *In Philipp.*, 1.
[9] Saint Jérôme, *in cap.* v, *Amos ; in cap.* xi, *Isaiæ; Patrol. lat.*, t. XXIV, col. 151 ; t. XXV, col. 1044.
[10] Saint Grégoire le Grand, *Moral. In Job*, xxxi, 53, 106.
[11] Saint Clément, *ad Cor.*, 5.
[12] Quelques auteurs ont traduit τὸ τέρμα τῆς δύσεως par : (il alla vers) la

souffrir le martyre? Saint Clément n'eût pas désigné par ce mot Rome, qui était le centre, et non l'extrémité du monde occidental; pour les Romains, la limite extrême de l'Occident se trouvait en Espagne, le pays des colonnes d'Hercule, au delà desquelles s'ouvre la mer immense, inhospitalière, sans terres et sans bornes [1]. Quand on rapproche de l'expression si remarquable employée par saint Clément le désir exprimé par saint Paul dans sa lettre aux Romains, on voit les deux textes s'éclairer l'un l'autre, et le voyage de l'apôtre en Espagne sort du domaine des conjectures pour devenir un fait historique sinon absolument certain, au moins très vraisemblable. Ainsi pensait l'auteur du célèbre fragment découvert en 1740 par Muratori, et reconnu par tous les critiques pour appartenir à la dernière moitié du second siècle et avoir été rédigé à Rome. La réalité du voyage de saint Paul en Espagne y est affirmée : *profectionem Pauli ab Urbe in Spaniam proficiscentis* [2].

Saint Jérôme, reproduisant une tradition dont il ne dit pas la source, mais qui est indépendante de la lettre de saint Clément et du canon de Muratori, dit que l'apôtre fit le trajet par mer : *ad Hispaniam alienigenarum portatus est navibus* [3]. C'était, en effet, le mode le plus prompt. Aller, par terre, de Rome en Espagne était un long voyage, qu'on peut suivre, station par station, dans le célèbre itinéraire gravé sur trois vases d'argent du musée Kircher [4]. La voie Flaminienne conduisait à travers le massif central des Apennins jusqu'au bord de l'Adriatique ; de Rimini le voyageur suivait la voie Emilia jusqu'à Plaisance, puis, laissant celle-ci monter vers le nord, allait en droite ligne à Turin, franchissait le mont Cenis, contournait le littoral méditerranéen de la Gaule, passant par Arles, Nîmes, Narbonne, et entrait en Espagne par Girone. Saint Paul était trop pressé d'arriver au but pour choisir un chemin aussi long. Des ports de

plus haute puissance de l'Occident. Τέρμα n'a pas cette signification ; dans les passages de Sophocle et d'Euripide allégués à l'appui il signifie *fin*, *borne :* la traduction proposée est donc un contresens. Voir Döllinger, *Le christianisme et l'Eglise*, trad. Bayle, p. 104, note 3.

[1] Cf. Pearson, *Annales Paulini*, Londres, 1688, page 20 ; Döllinger, *l. c.*

[2] Canon de Muratori, lignes 37-38 (dans Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 80).

[3] Saint Jérôme, *in cap.* xi *Isaiæ.*

[4] Orelli-Henzen, 5210.

l'Italie à ceux de l'est ou du sud de l'Espagne les communications étaient fréquentes et rapides. Les navires à voile ou à rame traversaient la Méditerranée avec une vitesse surprenante. Au dire de Pline [1], on allait d'Ostie à la côte d'Afrique en deux jours, à Marseille en trois, à Tarragone en quatre, à Cadix en sept. Saint Paul, accoutumé à la navigation côtière, au cabotage, comme aussi aux traversées directes, et qui, dans sa longue carrière apostolique, s'était servi de la mer plus que des routes terrestres, ne dut pas hésiter. Venu à Rome en 61, pour purger son appel à César, il comparut en 63 devant Néron, fut acquitté, et reprit sa vie de missionnaire : les fidèles de Rome le conduisirent probablement à Ostie, en célébrant la miséricorde divine qui avait arraché l'apôtre à « la gueule du lion [2], » et le virent avec émotion s'embarquer sur quelqu'un de ces gros navires espagnols qui fréquentaient, pendant la belle saison, les ports de l'Italie [3].

Si les vraisemblances historiques et les traditions font supposer le voyage de saint Paul en Espagne, on n'a de détails ni sur son étendue ni sur sa durée. En quel point de la péninsule aborda l'apôtre : vers l'est, à Tarragone ? vers le sud, à Cadix ? Les navires marchands qui partaient d'Ostie ou de Pouzzoles débarquaient ordinairement leurs marchandises et leurs passagers dans l'un ou l'autre de ces ports. L'expression τὸ τέρμα τῆς δύσεως employée par saint Clément ferait penser à Cadix ; mais elle contient, croyons-nous, une désignation générale plutôt qu'une indication précise. Si l'on ignore quelles régions visita l'apôtre, on ne sait pas davantage combien de temps il demeura en Espagne. Ce qui paraît certain, c'est qu'il retourna en Orient avant de revenir subir le martyre à Rome vers l'an 67. Le R. P. Gams, qui a étudié de très près ces questions [4], fixe à une année la durée du séjour de saint Paul en Espagne ; mais ce n'est là qu'une hypothèse. Ce voyage, sur lequel tout renseignement fait défaut, dut obliger l'apôtre à montrer sous une nouvelle forme son courage et son esprit d'initiative. En tous les lieux où jusque-là il avait annoncé la parole de Dieu, saint Paul

[1] Pline, *Nat. hist.*, XIX, 1.
[2] Cf. II *Tim.*, IV, 17.
[3] Strabon, *Géogr.*; Horace, III *Carm.*, VI, 31 ; Pline, *l. c.*
[4] Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, t. I, p. 1-17.

s'était appuyé d'abord sur l'élément hébraïque. Dans les ports de l'Asie Mineure, de la Macédoine et de la Grèce qu'il visita successivement, il trouvait de nombreuses et puissantes colonies juives, averties déjà des grands événements qui s'étaient passés en Judée, divisées à leur sujet, prêtes à recevoir le missionnaire dans les synagogues et à prêter l'oreille à ses discours. Bien souvent les Juifs se tournaient ensuite contre lui et le dénonçaient à l'autorité romaine ; mais sa parole n'était pas tombée au milieu d'indifférents, elle avait tout de suite éveillé un écho, et, dans toutes les juiveries, un petit troupeau chrétien s'était vite formé. Même à Rome, c'est à eux qu'il avait prêché d'abord, et il avait rencontré des adversaires et des partisans dans l'immense colonie juive qui remplissait de son agitation commerciale et religieuse plusieurs quartiers de la ville éternelle [1]. En Espagne, ce point d'appui lui fit défaut. Il dut immédiatement et sans transition s'adresser à l'élément romain. Au premier siècle, en effet, les Juifs, si répandus autour de la Méditerranée, paraissent n'avoir pas encore eu d'établissement dans ce pays [2]. C'est quelques années seulement après le voyage de saint Paul qu'on les voit, sous le règne de Vespasien, s'établir en Lusitanie, à Emerita (Mérida), métropole de la province [3].

La persécution déchaînée par Néron en 64 a-t-elle sévi parmi les jeunes chrétientés qui s'étaient formées à la voix de l'apôtre ? J'ai dit ailleurs les raisons qui me font croire que la persécution de Néron ne fut pas seulement locale, restreinte à la ville de Rome, comme on l'a supposé, mais s'étendit à tout l'empire [4]. L'Espagne ne fut sans doute pas épargnée plus que les autres provinces, bien que le nombre de ses fidèles dût être peu considérable ; mais aucun document ne renseigne sur ce point. La fameuse inscription de Marquesia (?), en Lusitanie, louant Néron d'avoir « purgé la province des brigands, et de ceux qui inculquaient au genre humain une superstition nouvelle, » est jugée

[1] Cf. *Act. Apost.*, XIII, 5, 14-46 ; XIV, 1-4 ; XVI, 13 ; XVII, 1-3 ; 10-12 ; 17; XVIII, 4, 7, 8, 19, 20, 26 ; XIX, 8 ; XXVIII, 17-29.

[2] Cf. Jost, *Geschichte der Israeliten*, t. V, p. 12 et suiv.; Amador de los Rios, *Estudios sobre los Judios de Espana*, c. 1 ; Renan, *Saint Paul*, p. 494.

[3] Cf. Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 447.

[4] Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 56-73.

fausse par tous les critiques [1]. Une tradition plus sérieuse, bien que, dans l'état actuel des documents, la démonstration n'en soit pas encore faite, est relative à la mission de sept évêques qui, au premier siècle, seraient venus de Rome prêcher l'Évangile sur les confins de la Tarraconaise et de la Bétique [2]. Ils sont nommés dans le petit martyrologe romain, du huitième siècle, et celui d'Adon, évêque de Vienne au neuvième, contient sur eux une notice empruntée probablement à des Actes perdus [3]. Leur mission peut avoir été, comme le pense le P. Gams, provoquée par le voyage de saint Paul en Espagne ; après une première reconnaissance de ce pays, il aurait jugé utile d'y envoyer de concert avec saint Pierre des ouvriers apostoliques. Torquatus, qui paraît le chef de la mission, fonda l'Église d'Acci (Guadix) [4], Secundus celle d'Abula (Abla), Indalecius celle d'Urci, Ctésiphon celle de Vergium (Berja), Caecilius celle d'Illiberis (Grenade), Hezychius celle de Carcesa (Cazorla), Euphrasius celle d'Illiturgi (Andujar). On ignore s'ils furent martyrs [5]. Un fait remarquable confirme indirectement l'évangélisation rapide et complète de cette région : le plus ancien concile espagnol se tint, au commencement du quatrième siècle, dans une des sept villes, Illibéris, ce fut l'évêque d'Acci, premier siège fondé

1

NERONI CL. CAIS.
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HVM. SUPERSTITION. INCULCAB.
PURGATAM.

Grüter, *Inscript.*, p. 238, 9 ; Orelli, 730 ; Hübner, *Corp. inscr. lat.*, t. II, inscr. falsæ, p. 25, n. 231.

2 Voir Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, t. I, et la note de l'*Histoire de l'Eglise* de Moehler, publiée par Gams, traduction française, tom. I, pag. 178.

3 Au 15 juin. Divers détails de cette notice sont intéressants; ainsi, la première convertie serait une noble dame (*senatrix*), appelée Luparia. Les *cognomina* dérivés de Lupus : Lupa, Lupatia, Luperca, Lupinula, Luplica, etc., sont fréquents en Espagne ; voir *Corp. inscr. lat.*, t. II, indices, p. 739.

4 Il ne faut pas confondre Guadix (Acci), au sud de la Tarraconaise, avec Cadix (Guades), au sud de la Bétique.

5 Si le tombeau ouvert en 1593 dans la cathédrale d'Acci est bien celui de Torquatus, le saint évêque serait mort martyr, car on a trouvé des taches de sang sur le linceul. Voir *Acta SS.*, mai, t. III, p. 442.

selon la tradition, qui le présida, et les membres du concile vinrent surtout des pays environnants.

II

Jusqu'au milieu du troisième siècle, on ne sait plus rien de l'Espagne chrétienne. Les persécutions de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc Aurèle, l'édit de Septime Sévère, y firent certainement des martyrs ; mais leur souvenir n'a pas laissé de traces. Il faut attendre la persécution de Dèce pour retrouver un épisode de l'histoire religieuse de la péninsule.

Dans un passage auquel nous avons déjà fait allusion, Tertullien affirme qu'au second siècle l'Espagne avait été évangélisée. Il le fait en termes remarquables : « Toutes les frontières de l'Espagne, dit-il, se sont soumises au Christ, » *Hispaniarum omnes termini* [1]. Ce n'est point là une métaphore, mais une expression exacte : les faits dont nous allons parler montrent, en effet, des Églises établies sur les frontières les plus éloignées de celles où, tout à l'heure, nous constations la fondation d'évêchés par des missionnaires apostoliques. Torquatus et ses compagnons avaient évangélisé les environs de Grenade, tout au sud de la Tarraconaise. Au milieu du troisième siècle, des Églises et des évêques se rencontrent au nord-ouest de la même province et au sud-ouest de la Lusitanie.

Au commencement de l'empire, le nord-ouest de la Tarraconaise était occupé militairement. Les Asturiens et les Cantabres, retranchés dans les montagnes, y défièrent longtemps la puissance romaine, et ne purent être soumis que sous Auguste. Bien que leur soumission ait été sincère, et que ces rudes montagnards aient fini par accepter de bon cœur les lois et les mœurs de Rome, il parut nécessaire de garder pendant bien des années dans cette contrée l'armée sur le pied de guerre, et d'entretenir une légion chez les Cantabres et deux autres en Asturie [2]. Le quartier général était situé entre l'ancienne métropole asturienne Lancia et la colonie romaine Asturica Augusta. C'est là que tint garnison, à partir de Domitien, le légion *VII Gemina*, devenue

[1] Tertullien, *Adv. Judæos*, 7.
[2] Cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 59.

pendant le deuxième et le troisième siècle la seule force militaire de l'Espagne. Elle occupait un de ces camps permanents, *castra stativa,* autour desquels se groupait peu à peu une nombreuse population civile, et qui devinrent en bien des lieux le noyau de villes importantes [1]. Il en fut surtout ainsi à partir de Septime Sévère, qui permit aux légionnaires la vie de famille; désormais ceux-ci habitèrent, pour la plupart, avec leurs femmes et leurs enfants, en dehors du camp, où ils ne se rendaient plus que pour les exercices militaires ; le temps de service achevé, les vétérans se fixaient ordinairement dans les lieux où s'était écoulée la plus grande partie de leur vie, et où les retenaient leurs souvenirs et leurs relations. La ville de Léon *(Legio)* se forma de la sorte ; elle renfermait, au milieu du troisième siècle, un assez grand nombre de chrétiens pour avoir un évêque [2], dont la juridiction s'étendait en même temps sur Asturica Augusta.

Au moment où éclata la persécution de Dèce, l'évêque de Legio et Asturica s'appelait Basilide. Loin de donner l'exemple à son peuple, il faiblit, sans cependant apostasier formellement. On sait quelle était l'idée dominante de cette persécution, la plus systématique et la plus insidieuse que l'Église ait encore eu à souffrir : ne faire des martyrs qu'à la dernière extrémité, chercher de préférence à faire des apostats [3]. Dans toutes les grandes villes, les chrétiens étaient convoqués et mis en demeure de

[1] *In modum municipii*, dit Tacite parlant des agglomérations qui se formaient autour des camps (*Hist.*, I, 66 ; IV, 22). Presque toujours elles donnèrent naissance à des villes, qui subsistent encore ; rarement ces faubourg des camps se dépeuplèrent quand le camp lui-même eut cessé d'être en usage. Cela arriva cependant quelquefois ; ainsi, quand la légion II *Parthica* eut quitté, sous Constantin, son camp d'Albano, les habitations qui l'entouraient furent abandonnées, et Constantin put donner à la basilique qu'il construisit dans ce lieu *omnia sceneca deserta vel domos civitatis.* Voir *Liber Pontificalis*, in Sylvestro, xxx ; Nibby, *Analisi della carta dei dintorni di Roma*, t. I, p. 82 ; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, page 78 ; 1873, page 103 ; Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, page 200, note 107.

[2] M. de Rossi a démontré que les légions romaines, composées de gens de tout pays, et souvent transportées par les nécessités de la guerre sur tous les points de l'empire, furent un des véhicules du christianisme ; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 77. Cette observation est une des meilleures réponses aux historiens qui prétendent que le christianisme interdisait aux fidèles le service militaire, et fut, par là, une des causes de la décadence romaine.

[3] Voir mon *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 271 et suiv.

sacrifier aux dieux. Ceux qui refusaient de le faire encouraient la mort ou l'exil, avec confiscation des biens. Mais, en beaucoup d'endroits, les magistrats se prêtèrent à un moyen terme. Ils donnèrent ou vendirent à des chrétiens peureux des certificats *(libelli)* constatant leur obéissance à l'édit, sans les contraindre à sacrifier effectivement. Les porteurs de ces certificats reçurent le nom de libellatiques ; l'Église les considérait comme moins criminels que les apostats proprement dits, mais comme ayant cependant trahi la foi et l'honneur chrétiens [1]. La trahison était surtout grave quand un évêque s'en était rendu coupable : ce fut le crime de Basilide [2].

Martial, évêque d'Émerita Augusta (Mérida), au sud de la Lusitanie, donna le même exemple de faiblesse. Mais il y joignit d'autres fautes encore. C'était, à beaucoup d'égards, un demi-païen. Nous en sommes surpris, car nous aimons à nous figurer les chrétiens des premiers siècles comme des hommes tout d'une pièce, incapables de ces compromissions, de ces capitulations de conscience, de ces mélanges d'idées et d'habitudes contradictoires, trop fréquents, hélas ! chez les modernes. Beaucoup d'entre eux, cependant, furent d'un airain fort malléable, où entraient d'étranges alliages. Une inscription trouvée à Rome il y a peu d'années parle d'une femme « fidèle parmi les fidèles, païenne parmi les païens [3]. » Des évêques mêmes se montrèrent parfois indécis : comme cet évêque de Troade dont parle une lettre de Julien [4], qui entretenait secrètement les temples des dieux, et tourna tout à fait au paganisme quand l'empereur apostat fut monté sur le trône. Martial était de cette race ondoyante. Il tenait à ses fonctions épiscopales, car il n'hésita pas à les reprendre après la persécution, et fit de grands efforts pour les conserver. Mais en même temps il aimait les fêtes et les réunions païennes. « Il avait fréquenté longtemps, dit saint Cyprien, les honteux et dégradants festins des gentils et leurs collèges [5]. » On sait que ces associations, formées sous diverses

[1] Saint Cyprien, *Ep.* 68.; *ibid.*, p. 320.

[2] « Actis etiam publice habitis apud procuratorem ducenarium obtemperasse se idololatriæ et Christum negasse contestatus sit. » *Ep.* 68.

[3] Voir mon livre sur l'*Art païen sous les empereurs chrétiens*, page 84, note 2.

[4] Découverte dans un manuscrit du British Museum, et publiée par M. Henning dans l'*Hermès*, 1875.

[5] « Præter gentilium turpia et lutulenta convivia et collegia diu frequentata. » Saint Cyprien, *Ep.* 68.

dénominations et avec divers buts, et répandues dans les province romaines surtout depuis la fin du second siècle, avaient des assemblées périodiques et des repas de corps ; mais la discipline chrétienne interdisait aux fidèles de prendre part à ces fêtes souvent déshonorées par l'orgie et toujours entachées de paganisme. Elles devaient offrir ce caractère à Mérida, qui était, pour la Lusitanie, le centre du culte de Rome et d'Auguste, et où de grandes solennités provinciales avaient lieu tous les ans [1]. Peut-être faut-il expliquer les tendances païennes de Martial par la fascination qu'exerçait sur tous les esprits cette ville splendide, pleine de temples, d'arcs de triomphe, de cirques, de théâtres, et dont les ruines mêmes restèrent longtemps si belles que des voyageurs de la Renaissance s'écriaient en la visitant : « Il n'y a point de telle cité en Europe : par la grandeur et la majesté, c'est une seconde Rome [2] ! » Martial ne commit pas seulement la faute de prendre part aux réjouissances des païens : il fit enterrer ses fils, comme membres d'un collège funéraire profane, dans le cimetière de la corporation [3], infraction plus

[1] Marquardt, *Römische Staatsverwulting*, t. I, p. 259.

[2] Gasper de Castro (1550) ; Anonyme de Turin ; cités par Hübner, *Corpus inscript. lat.*, t. II, p. XL, 32.

[3] « Filios in eodem collegio, externarum gentium more, apud profana sepulcra depositos et alienigenis consepultos. » Saint Cyprien, *Ep.* 68. — On n'a retrouvé en Espagne que deux inscriptions relatives à des collèges funéraires. La première, d'Ossigi, dans la Bétique, était inscrite sur le tombeau d'une femme nommée Septimia Adventa, et fait allusion à ces pratiques superstitieuses que réprouvaient les chrétiens :

PROPTER QVAM ROGAMVS
PARENTES PIENTISSIMI COLLEGAS
SVCCEDENTES DEINCEPS SVCCESS
ORES SIC NE QVIS VESTRVM TAL
EM DOLOREM EXPERISCATVR VT
HVIVS MANIBVS LVCERNA QVOTIDI
ANA EX RATIONE PVBLIK. VESTRA
PONI *placeat*...

L'autre, de Cabeza del Gruego, également en Bétique, est relative au tombeau d'un père et de son fils, et à la contribution du collège des Claudiani aux frais de leur sépulture :

. . . .

FIL. ET SIBI
V. F. C.
T. OCTAVIO SATVRNINO
SOD. CLAVDIANI CONTVLERVNT
AD FVNVS HS. CC.

Corp. inscr. lat., t. II, 2102, 3114.

grave encore à la discipline chrétienne, qui repoussait toute promiscuité entre les cadavres des païens et la dépouille mortelle de ses enfants baptisés [1].

Ces divers épisodes donneraient une triste idée de l'état des Églises espagnoles au milieu du IIIe siècle, si le martyre de saint Fructueux, évêque de Tarragone, n'était venu, neuf ans plus tard, montrer qu'il y avait des cœurs fermement trempés parmi le clergé et les fidèles de la péninsule. Les Actes de saint Fructueux et de ses compagnons sont certainement antérieurs à la fin du IVe siècle, car on les trouve reproduits dans une hymne de Prudence qui en donne le calque à la fois très exact et très poétique [2], et l'Église d'Afrique les lisait publiquement au temps de saint Augustin [3], qui les cite lui-même en deux de ses sermons [4]. Rien n'empêche de les croire à peu près contemporains des faits qu'ils racontent. Tout y respire le parfum des temps antiques. La simplicité, la gravité du langage, certaines expressions, comme *fraternitas* pour désigner l'ensemble des chrétiens [5], *in mente habere* pour « se souvenir, » dénotent le IIIe siècle de préférence à tout autre : on se sent transporté au temps où écrivait saint Cyprien [6], où les vieux pèlerins gravaient les premiers proscinèmes sur les murailles de la crypte papale au cimetière de Calliste [7]. Le début des Actes montre plus clairement encore leur authenticité. Ils commencent ainsi : « Valérien et Gallien étant empereurs, Émilianus et Bassus étant consuls, le dix-sept des calendes de février, un dimanche, furent arrêtés Fructuosus, évêque, Augurius et Eulogius, diacres [8]. » Or, pendant tout le règne de Valérien, le dix-sept

[1] Commodien, *Instructiones adv. gentium deos*, c. 74, De pompa funeris ; Saint Hilaire de Poitiers, *Comm. in Matthæum*, VII. — Cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 108 ; t. III, p. 512.

[2] Prudence, *Peri Stephanôn*, VI.

[3] « Beati quorum Passio recitata est. » Saint Augustin, *Sermo* 273.

[4] *Sermo* 213, 2 ; *sermo* 273, 3.— Cf. Edmond Le Blant, *Les Actes des martyrs*, p. 21.

[5] Cf. *Acta SS. Montani et Lucii* (259 ou 260), dans Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 242.

[6] Saint Cyprien, *Ep.* 40.

[7] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 17-19 et pl. XXX.

[8] « Valeriano et Gallieno imperatoribus, Æmiliano et Basso coss., XVII Kalend. Februarii, die Dominico, comprehensus est Fructuosus episcopus, Augurius et Eulogius diacones. » *Acta SS. martyrum Fructuosi, episcopi, Augurii et Eulogii, diaconorum*, 1 ; dans Ruinart, p. 220.

des calendes de février tomba une seule fois le dimanche, et ce fut précisément l'année 259, où Émilianus et Bassus étaient consuls [1]. Cette note chronologique paraît d'une trop rare précision pour avoir été imaginée: un contemporain l'écrivit certainement.

La persécution de Valérien ne fut pas moins systématique que celle de Dèce ; mais le système était différent. Valérien ne s'attaqua pas, comme Dèce, à la masse des fidèles, placée par un édit entre l'abjuration immédiate et le châtiment ; il craignait que la multitude même des réfractaires n'énervât la répression et n'obligeât les magistrats à laisser, par humanité ou par impuissance, la loi tomber d'elle-même en désuétude, comme cela eut lieu sous Dèce, après quelques mois d'une violence furieuse, mais promptement usée. Plus habile politique, Valérien voulut frapper la communauté chrétienne dans ses chefs et dans ses assemblées ; par un premier édit, de 257, il déclara passibles de la peine de l'exil les évêques et les membres du clergé qui refuseraient d'adorer les dieux de l'empire, et de la peine de mort les chrétiens qui tiendraient des réunions ; par un second édit, du milieu de 258, il prononça contre les membres du clergé la mort au lieu de l'exil, et menaça de la dégradation, de la confiscation des biens et de la peine capitale les fidèles d'un rang élevé, passant sous silence le peuple, ou plutôt l'abandonnant à l'arbitraire des magistrats. La tactique de Valérien fut de « frapper les têtes, » selon la devise du vieux Tarquin : le persécuteur comptait que l'Église mourrait des coups qui la décapiteraient, sans qu'il fût nécessaire de porter le fer et le feu dans ses membres inférieurs.

Un personnage chrétien aussi considérable que l'évêque de la première ville de l'Espagne citérieure était naturellement désigné aux recherches. Les édits de Valérien durent être appliqués avec soin à Tarragone, car peu de cités se montraient plus attachées aux lois, aux mœurs et aux dieux de l'empire : les quatre cents inscriptions de l'époque romaine trouvées parmi ses ruines en donnent à chaque instant la preuve. La capitale de la Tarraconaise n'était pas seulement, pour cette province, le centre de culte de Rome et d'Auguste [2] : ce culte, maintenant

[1] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IV, art. sur saint Fructueux.

[2] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. I, p. 258.

répandu dans tout l'empire, avait commencé dans ses murs [1] : malgré une spirituelle épigramme [2], la ville en était fière, et le célébrait avec un grand enthousiasme. La réunion annuelle des députés de la province entretenait un zèle ardent pour des cérémonies où la population trouvait la satisfaction de son orgueil municipal en même temps qu'une source abondante de plaisirs et de profits. Cependant le christianisme était connu à Tarragone : les habitants ne se montraient même animés contre lui d'aucun fanatisme, malgré leur attachement au culte impérial. L'évêque Fructueux était aimé et respecté des païens et des chrétiens [3]. On s'étonnerait de l'unanimité de ces sentiments, si l'on ne se rappelait qu'au moment où se déchaîna la persécution de Valérien, la terrible peste qui depuis plusieurs année dévastait l'empire était encore à sa plus violente période [4] : sans doute l'évêque Fructueux, se faisant tout à tous, comme à la même époque Denys d'Alexandrie [5], avait révélé au peuple étonné l'étendue de la charité chrétienne : son dévouement aux malades et aux mourants avait touché les cœurs.

Ces sentiments, attestés par l'auteur des Actes, n'empêchèrent pas la loi de suivre son cours. Fructueux fut arrêté avec deux de ses diacres. On le conduisit en prison : tous les chrétiens vinrent l'y visiter, lui apportant des vivres, se recommandant à ses prières [6]. L'évêque eut la joie de baptiser un catéchumène dans la prison. Après sept jours de détention préventive, Fructueux et les diacres furent conduits devant le tribunal. « Introduisez l'évêque Fructueux, les diacres Augure et Euloge, » dit le gouverneur [7] Émilien. « Ils sont présents, » répondirent

[1] « Templum ut in colonia Tarraconensi strueretur Augusto, petentibus Hispanis, permissum, datumque in omnes provincias exemplum. » Tacite, *Ann.*, I, 78.

[2] Quintilien, *Inst. orat.*, VI, 3, 77.

[3] « Talem amorem habebat non tantum a fratribus, sed etiam ab ethnicis. » *Acta S. Fructuosi*, 3 ; Ruinart, p. 221.

[4] Elle avait commencé vers 250, et n'avait pas encore cessé en 262. Voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 384, 410, 447, 462.

[5] Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 22.

[6] « Erat autem et fraternitas cum ipso, refrigerantes et rogantes ut ipsum in mente haberet. » — Sur les expressions *fraternitas* et *in mente habere*, voir plus haut, p. 16 — Sur le sens du mot *refrigerare*, voir De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 502, et *Bullettino di archeologia cristiana*, 1882, p. 126.

[7] *Præses*. Bien que ce titre n'ait été porté officiellement par les gou-

les *officiales* [1]. L'interrogatoire commença. « Tu connais les « ordres des empereurs [2]? demanda Émilien.— Je les ignore. Mais « je suis chrétien, répondit l'évêque.—Ils ont commandé d'adorer « les dieux. — J'adore un seul Dieu, qui a fait le ciel, la terre, la « mer et tout ce qu'ils renferment.— Sais-tu qu'il y a des dieux ? « — Je n'en sais rien. — Tu l'apprendras. » Fructueux leva les yeux au ciel, et pria en silence. « Qui donc, reprit Émilien, pour- « rait être obéi, craint, honoré, si l'on refuse le culte aux dieux « et l'adoration aux empereurs ? » Puis, se tournant vers le diacre Augure : « N'écoute pas ce que dit Fructueux. — Moi aussi, « répondit Augure, j'adore le Dieu tout puissant. — Adores-tu « Fructueux, toi aussi ? demanda Émilien au second iacre, « Euloge. — Je n'adore pas Fructueux, mais le Dieu que Fruc- « tueux adore. » Le gouverneur se tourna de nouveau vers Fructueux : « Tu es évêque ? — Je le suis. — Tu l'as été, » et il ordonna que tous trois seraient brûlés vifs [3].

Le peuple les accompagna, pleurant, jusqu'à l'amphithéâtre, où devait avoir lieu le supplice. Pendant le trajet se passa un fait touchant, et d'une couleur bien antique. Plusieurs des « frères » présentèrent aux condamnés une coupe de vin. « L'heure de rompre le jeûne n'est pas encore arrivée, » dit Fructueux en refusant [4]. On était au mercredi, jour de jeûne chez les premiers chrétiens, et ce jeûne ne devait cesser qu'à

verneurs de province qu'après la réorganisation administrative de la fin du troisième siècle, cependant on l'employait longtemps auparavant dans la langue courante. Le jurisconsulte Macer écrivait dès le temps d'Alexandre Sévère : « Præsidis nomen generale est, eoque et proconsules et legati Cæsaris et omnes provincias regentes... præsides appellantur. » *Digeste*, I, XVIII, 1. L'auteur des Actes ne commet donc pas un anachronisme en donnant le nom de *præses* dès 259 au propréteur de la Tarraconaise.

[1] Cf. Edmond Le Blant, *Les Actes des martyrs*, p. 129, 130.

[2] Valérien s'associa son fils Gallien dès l'an 253. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 393.

[3] « Æmilianus præses Fructuoso episcopo dixit : Episcopus es ? Fructuosus dixit : Sum. Æmilianus dixit : Fuisti. » *Acta*, 2. — Prudence a traduit exactement :

(Christi) sum famulus, gregisque pastor.
— Subridens ait ille : Jam fuisti.

Peri Stephanôn, VI, 47, 48. Arevalo fait remarquer la force de ce dernier mot, qui veut dire à la fois « tu as été » et « tu as vécu. »

[4] « Cumque multi ex fraterna charitate eis offerrent, ut conditi permixti poculum sumerent, ait : Nondum est hora solvendi jejunii. Agebatur enim

none, c'est-à-dire à trois heures. Un autre motif encore que la volonté de ne pas rompre le jeûne dicta probablemeut le refus de l'évêque. Le breuvage offert par « la charité fraternelle » n'était pas un vin pur, mais une liqueur composée, où l'on avait fait infuser des plantes aromatiques *(conditi permixti poculum)*. Les anciens présentaient quelquefois aux condamnés de tels breuvages, qui répandaient dans le corps une exaltation factice, et le rendaient moins sensible à la douleur. Plusieurs traités du Talmud font allusion à cette coutume [1], et tel fut probablement le vin mêlé de myrrhe qu'on offrit à Jésus sur la croix [2]. Tertullien, dans un pamphlet montaniste, a reproché aux catholiques d'en user de la sorte pour les martyrs dont la résolution paraissait incertaine [3]. Fructueux était trop fier, il avait un trop vif souci de l'honneur chrétien, pour permettre que lui et ses compagnons fussent confondus avec les *martyres incerti* dont parle Tertullien : désireux d'imiter en tout le Sauveur, il détourna ses lèvres de la coupe adoucissante offerte à son agonie, et préféra boire jusqu'à la lie le calice du martyre.

On arriva à l'amphithéâtre [4], où le bûcher attendait les trois chrétiens. Fructueux se disposait à y monter : un lecteur, nommé Augustalis, s'approcha pour dénouer ses sandales ; mais l'évêque refusa, et se déchaussa lui-même. Quelle était la signi-

hora diei quarta. Siquidem in carcere quarta feria stationem solemniter celebraverant.» *Acta*, 3.

Quosdam de populo videt sacerdos
Libandum sibi poculum offerentes :
Jejunamus, ait, recuso potum.

« Nondum nona diem resignat hora,
Nunquam conviolabo jus dicatum,
Nec mors ipsa meum sacrum resolvet.

Sic Christus sitiens crucis sub hora
Oblatum sibi poculum recusans
Nec libare volens sitim peregit. »

Peri Steph., VI, 52-60.

[1] *Midrach Tanchuma*, 39, 3 ; *Bamidbar-Rabba*, 10, 206, 4 ; Gemara de Babylone, *Sanhédrin*, 6, 1. — Cf. Fouard, *La vie de N.-S. Jésus-Christ*, t. II, p. 408, 409.

[2] S. Matthieu, XXVII, 34 ; S. Marc, XV, 23. — Cf. Fouard, *l. c.*

[3] Tertullien, *De jejuniis*, 12.

[4] Il en existe encore des ruines (Hübner, *Corp. inscr. lat.*, II, p. 542), que M. de Laborde a dessinées (*Voyage en Espagne*, pl. LIII).

fication de cet acte ? Considérant sa mort comme un sacrifice, le martyr avait-il manifesté l'intention de monter sur le bûcher pieds nus, en signe de respect ? Le passionnaire ne l'explique pas, mais Prudence le donne à entendre, car Fructueux marchant, dépouillé de ses sandales, vers le bûcher embrasé, lui rappelle Moïse s'approchant déchaussé du buisson ardent [1]. Un autre chrétien, nommé Félix, vint près de l'évêque, et, lui prenant la main, le supplia de se souvenir de lui. Fructueux répondit, d'une voix haute, que tous entendirent : « Il est néces- « s aire que j'aie dans ma pensée l'Église catholique, répandue « de l'Orient à l'Occident [2]. » Les trois martyrs montèrent sur le bûcher. Les flammes eurent vite dévoré les liens dont leurs mains étaient attachées : devenus libres de leurs mouvements, ils s'agenouillèrent les bras en croix : les assistants, familiers avec les souvenirs bibliques, si souvent reproduits dans l'ancien art chrétien [3], comparèrent les trois martyrs priant ainsi parmi les flammes aux trois enfants hébreux dans la fournaise de Babylone [4]. Quand le feu eut enfin consumé les corps des martyrs, « deux de nos frères appartenant à la maison du préfet, » disent les Actes, aperçurent les trois élus montant au ciel : la fille d'Émilien, avertie par eux, put contempler le miracle ; mais il resta caché aux regards aveugles du juge [5].

Les chrétiens se rendirent en foule dans l'amphithéâtre pour recueillir les cendres des saints et quelques ossements échappés aux flammes. Les cendres et les ossements furent arrosés de

1

Vix hæc ediderat, relaxat ipse
Indumenta pedum, velut Moyses
Quondam fecerat ad rubum propinquans.

Non calcare sacram cremationem
Aut adstare Deo prius licebat
Quam vestigia pura figerentur.

Peri Steph., VI, 85-90.

2 « In mente necesse est me habere Ecclesiam catholicam ab Oriente usque ad Occidentem diffusam. » *Acta*, 3 ; Ruinart, p. 222.

3 Cf. mon étude sur *le Symbolisme chrétien au quatrième siècle d'après les poèmes de Prudence*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1885 (p. 20 du tirage à part).

4 *Acta*, 4 ; *Peri Steph.*, VI, 103-111.

5 *Acta*, 5 ; *Peri Steph.*, 121-129.

vin [1], afin d'éteindre le feu qui brûlait encore, disent les Actes [2], et probablement aussi en souvenir des libations en usage chez les anciens après la crémation des corps [3]. Les chrétiens ne brûlaient pas leurs morts, mais quand, à la suite d'un accident ou d'une condamnation, ceux-ci avaient été réduits en cendres, ils se plaisaient sans doute à leur donner les marques d'honneur dont les païens environnaient les bûchers funèbres. Chacun ramassa ensuite quelques cendres, et, joyeux, emporta ces reliques dans sa maison. Entraînés par leur zèle, les fidèles de Tarragone contrevenaient, en agissant ainsi, à une coutume de la primitive Église. La discipline en vigueur à cette époque ne permettait pas de diviser les corps saints [4]. Miraculeusement avertis, les chrétiens rapportèrent les cendres des martyrs, et l'on enferma dans un même tombeau les reliques destinées à ressusciter ensemble [5].

III

J'ai plusieurs fois cité Prudence en analysant les Actes de saint Fructueux : il se borne, comme je l'ai dit, à les traduire en vers, et les nuances qui distinguent sa version du récit original sont si peu marquées que, le plus souvent, elles ne méritent pas d'être reproduites. Mais, pour d'autres saints espagnols, Prudence sera la source unique, tout document antérieur à lui ayant disparu. Le martyre des saints Emeterius et Chelidonius à Calagurris (Calahorra), très vieille ville romaine située sur le bord de l'Ebre, au nord de la Tarraconaise, est connu seulement par la première hymne du ***Peri Stephanôn***. Toutes les autres relations de la mort de ces deux saints, les quelques lignes consacrées à leur mémoire par Grégoire de Tours [6], et

[1] Tunc de corporibus sacris favillæ,
Et perfusa mero leguntur ossa.

Peri Steph., 130, 131.

[2] « Quo semiusta corpora exstinguerent. » *Acta*, 6.

[3] *Iliade*, XXIV, 791 ; *Odyssée*, XXIV, 71 ; *Enéide*, VI, 327.

[4] Voir ma *Rome souterraine*, p. 31.

[5] *Acta*, 6 ; *Peri Steph.*, VI, 136-141.

[6] Saint Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, I, 93.

les deux narrations d'étendue inégale publiées par les Bollandistes [1], ne sont que le résumé ou la paraphrase des vers de Prudence.

Le poète déplore éloquemment la perte des Actes originaux. Si l'on en croit les deux récits de basse époque édités par les Bollandistes, ces Actes auraient été brûlés, immédiatement après la mort des martyrs, par l'ordre du juge païen, empressé d'abolir leur mémoire. Cette assertion est invraisemblable. Les narrateurs veulent-ils parler de procès-verbaux officiels relatant les réponses des martyrs ou les circonstances de leur mort ? Le juge n'a pu ordonner de les brûler, car ces pièces authentiques devaient demeurer dans les archives publiques, et nul n'aurait eu le droit de les supprimer [2]. S'agit-il plutôt des Actes rédigés par les chrétiens eux-mêmes, témoins oculaires du supplice des deux martyrs ? On se demande comment le magistrat païen en aurait eu connaissance : d'ailleurs, ils ne pouvaient être encore rédigés au moment où, d'après la légende, le magistrat ordonna de les détruire, c'est-à-dire immédiatement après le supplice. Les auteurs des narrations éditées par les Bollandistes ont mal compris et mal traduit un passage de Prudence. « Regrettable silence des documents antiques ! s'écrie le poète. On nous envie les détails, on éteint jusqu'à la renommée : un satellite blasphémateur a ravi les témoignages écrits, de peur que les siècles futurs, instruits par des livres durables, n'apprissent à la postérité l'ordre, le temps et le mode de la passion des martyrs [3] ! » Prudence fait simplement allusion ici aux

[1] *Acta Sanctorum*, mars, t. I, p. 231, 232.

[2] On les voit souvent citées et invoquées par les chrétiens dans les temps qui suivirent la paix de l'Eglise : Concile d'Arles, 314, canon XIII ; saint Jérôme, *Adv. Rufinum*, I (éd. Bénéd., t. I, p. 391) ; *Gesta apud Zenophilum quibus Silvanum traditorem fuisse constat* (à la suite des œuvres de saint Optat, éd. 1700, p. 262) ; saint Augustin, *Contra Cresconium*, III, 29, 70 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 20, 45.

[3]

O vetustatis silentis obsoleta oblivio !
Invidentur ista, nobis fama et ipsa exstinguitur :
Chartulas blasphemus olim nunc satelles abstulit,

Ne tenacibus libellis erudita secula
Ordinem, tempus, modumque passionis proditum
Dulcibus linguis per ora posterum spargerent !

Prudence, *Peri Steph.*, I, 73-78.

mesures générales prises par Dioclétien, lors de la dernière persécution, en 303, pour anéantir tous les livres religieux des chrétiens [1]. En même temps que de nombreux exemplaires de l'Écriture Sainte périrent alors beaucoup d'Actes des martyrs, conservés dans les bibliothèques et les archives des Églises avec leurs diptyques liturgiques, leurs calendriers, leurs « fastes, » comme parle Tertullien [2]. Parmi les Actes détruits se trouvaient ceux des martyrs de Calahorra, et Prudence, privé de ce précieux document, fut obligé de composer son récit d'après les traditions orales. Sur ce fait bien simple a brodé l'imagination des légendaires.

L'allusion faite par Prudence à la destruction des Actes originaux permet de fixer une limite chronologique aux recherches qu'il est possible de tenter sur la date de la mort d'Emeterius et de Chelidonius. Ils périrent avant la dernière persécution, puisque leurs Actes étaient déjà composés quand eut lieu en 303 la destruction générale des livres chrétiens. Mais à quelle époque peut-on approximativement placer leur martyre ?

J'essaierai de le déterminer, en m'aidant à la fois des vers de Prudence, des données de l'histoire générale et des vraisemblances.

Prudence nous apprend qu'Emeterius et Chelidonius étaient soldats, probablement vétérans, car « leur vie, inscrite sur les rôles de la milice, avait payé à César toute sa dette [3]. » Tous deux jouissaient d'un grand renom de valeur : non seulement ils avaient bravement combattu sous les drapeaux de la légion [4], mais encore on leur avait confié, comme aux plus dignes, les étendards particuliers de la cohorte à laquelle ils appartenaient, dragons d'étoffe portés au bout d'une pique et dans lesquels s'engouffrait le vent quand les soldats étaient en marche, *ventosa*

[1] Cf. *Revue des questions historiques*, avril 1885, p. 354.

[2] De Rossi, *La Biblioteca della sede apostolica*, p. 20, 22 ; *Le martyrologe hiéronymien* (préface à l'étude de M. l'abbé Duchesne sur les sources du martyrologe), tirage à part des *Mélanges* de l'École française de Rome, 1885, p. 2.

[3]

Capta primo vita sub chirographo
Debitum persolvit omne functa rebus Cæsaris.

Peri Steph., I, 61, 62.

[4] *Ibid.*, 35.

draconum pallia [1]. Ils avaient même reçu l'une des récompenses militaires en usage dans l'armée romaine, le *torques* ou collier [2]. Ces détails conduisent naturellement à se demander si leur martyre n'est pas contemporain d'exécutions de soldats et d'officiers chrétiens qui furent comme le prélude de la dernière persécution.

Dès la fin du troisième siècle, plusieurs militaires avaient répandu leur sang pour le Christ [3]. En 295, en Numidie, le jeune soldat Maximilien, compris dans la levée, et enrôlé comme *tiro*, refusa de servir, par répugnance religieuse : il fut mis à mort [4]. Trois ans plus tard, en Mauritanie, le centurion Marcel, que des récits de peu d'autorité donnent pour père à Emeterius et Chelidonius [5], agit à peu près de même : blessé du caractère païen que revêtaient les fêtes célébrées dans le camp pour l'anniversaire de l'empereur, il rejeta les insignes de son grade, en s'écriant : « Si l'on ne peut plus être soldat sans offrir des sacrifices aux dieux et aux empereurs, je cesse de servir ; » cette déclaration fut punie du dernier supplice [6]. Ces deux exécutions eurent lieu dans la partie de l'empire romain soumise à Maximien Hercule : celui-ci gouvernait probablement aussi l'Espagne [7], et il n'est pas impossible qu'un semblable mouvement d'enthousiasme religieux, assez fréquent chez les soldat chrétiens de ces régions méridionales, ait saisi les deux *draconarii milites* Emeterius et Chelidonius, et ait été cause de leur martyre. Cette hypothèse deviendait plausible si l'on pouvait ajouter foi aux traditions qui font des deux soldats espagnols les

[1] *Peri Steph.*, 36.

[2] *Ibid.*, 65. — Sur les diverses décorations en usage dans l'armée romaine, voir Lamarre, *De la milice romaine*, p. 324 ; Marquardt, *Römische Staatverwaltung*, t. II, p. 554-559 ; Guhl et Koner, *La vie antique*, traduction française, 2e partie, *Rome*, p. 478-481 ; Wilmanns, *Exempla inscript.*, indices, p. 607, 608.

[3] Cf. Görres, art. *Christenverfolgungen*, dans Kraus, *Real-Encycklop. der christlich. Alterthümer*, p. 244.

[4] *Acta S. Maximiliani martyris*, dans Ruinart, p. 309.

[5] Voir Baronius, *Ann.*, ad ann. 298.

[6] *Acta S. Marcelli centurionis et martyris*, dans Ruinart, p. 312.

[7] Lactance, *De mortibus persecutorum*, 8, nomme l'Espagne avec l'Italie et l'Afrique comme ayant formé le domaine de Maximien. Je dois dire cependant que Julien, *Oratio* 2, attribue l'Espagne à Constance Chlore ; voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, note 12 sur Dioclétien.

fils du centurion Marcel ; mais les meilleurs critiques les considèrent avec raison comme douteuses [1].

Le texte de Prudence suppose, d'ailleurs, qu'au moment où souffrirent Emeterius et Chelidonius, la paix religieuse n'existait plus. « Le cruel prince du monde, dit le poète, avait ordonné aux successeurs des Israélites (les chrétiens) d'approcher des autels et de sacrifier aux noires idoles [2]. » Ces paroles indiquent une véritable persécution, par conséquent une époque fort différente du moment de tranquillité relative où vivaient saint Maximilien et saint Marcel. Je crois qu'il faut les entendre des vexations dont les chrétiens de l'armée furent victimes dans les années qui précédèrent immédiatement 303. On sait qu'alors, à une date qu'il est difficile de fixer avec précision, Dioclétien, sur la dénonciation d'un prêtre des idoles, décida que tous les soldats chrétiens renonceraient à leur religion ou quitteraient le service [3]. Galère donna le même ordre, et chargea le maître de la milice, Veturius, d'une tournée d'inspection ayant pour but d'expulser de l'armée tous les adorateurs du Christ [4]. Bien que ces mesures ne dussent point, en général, avoir d'issue sanglante, « cependant, dit Eusèbe, quelques-uns perdirent non seulement leur grade, mais leur vie pour la défense de la piété [5]. » La partie de l'empire soumise à Maximien Hercule, fanatique ennemi des chrétiens, fut certainement le théâtre des mêmes scènes que les états de Dioclétien et de Galère. Alors, peut-être, Emeterius et Chelidonius reçurent l'ordre d'approcher des autels idolâtriques ou de quitter les drapeaux : quelque fière réponse, quelque mouvement d'un noble et saint enthousiasme, put attirer sur eux l'attention des persécuteurs, et les faire ranger au nombre de ces héros chrétiens qui, dit Eusèbe, non seulement perdirent leur grade, mais encore furent réservés pour le supplice.

[1] Voir les *Acta Sanctorum*, mars, t. I, p. 230.

[2] Forte tunc atrox secundos Israelis posteros
Ductor aulæ mundialis ire ad aram jusserat,
Idolis litare nigris, esse Christi defugas.

Peri Steph., I, 40-42.

[3] Lactance, *De mort. pers.*, 10.

[4] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 4 ; *Chronique*, ad Olympiad. 270.

[5] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 4.

Cette hypothèse me paraît être celle qui rentre le mieux dans les données de l'histoire générale. Cependant je dois reconnaître qu'elle ne cadre pas tout à fait encore avec le texte de Prudence. D'après lui, au moment où souffrirent les deux martyrs de Calahorra, la persécution sévissait contre tous : « une peste, ceinte de fer, poursuivait la foi libre, et celle-ci, forte de l'amour du Christ, affrontait sans terreur les verges, la hache, les ongles de fer [1]. » Il montre le bourreau torturant les fidèles sur la place publique, et les justes périssant par le feu ou le glaive [2]. « C'est alors, dit le poète, que s'enflamment les cœurs des deux frères (par la foi ou par le sang ?) qu'avait de tout temps unis une fidèle association [3]. » L'imagination de Prudence a-t-elle ici brouillé les dates, et, composant son poème près d'un siècle après les faits, en l'absence de documents écrits, a-t-il employé, pour peindre les événements de 301 ou 302, des couleurs qui conviendraient plutôt à ceux de 303 et des années suivantes ? Cela est possible [4], comme il est possible aussi que les deux soldats aient été martyrisés à une autre époque, dans une des persécutions générales du troisième siècle sous Dèce ou Valérien. J'inclinerais à croire, cependant, qu'Emeterius et Chelidonius sont simplement des victimes des mesures vexatoires et quelquefois sanglantes prises, à la veille de la dernière persécution, contre les chrétiens de l'armée, et je laisserais au compte de l'imagination poétique de Prudence les détails incompatibles avec cette époque.

[1] *Peri Steph.*, I, 43-45.

[2] *Ibid.*, 46-57.

[3] Hic duorum fratrum concalescunt pectora,
Fida quos per omne tempus junxerat sodalitas.

Ibid., 52, 53.

[4] Si petite que soit l'autorité des Actes publiés par les Bollandistes, on doit en retenir deux mots qui, par exception, se trouvent en contradiction avec le texte de Prudence, et semblent le résultat de recherches personnelles. « Tempore illius nemo martyr alius invenitur, » dit le rédacteur de la relation la plus étendue (*Acta Sanctorum*, mars, t. I, p. 231) ; et le rédacteur des Actes abrégés ajoute : « Emetherii et Chelidonii... ortus nataleque solum, tum etiam tempus martyrii penitus obliterata incompertaque (*Ibid.*, p. 232). » Ces deux passages permettent de supposer que nulle tradition précise n'a fourni à Prudence les détails donnés par lui sur la persécution dans laquelle auraient péri les deux martyrs, et la première phrase citée semble même indiquer que leur mort n'a point eu lieu pendant une persécution générale.

Une chose, au moins, est hors de doute : le martyre des deux soldats a précédé la dernière persécution.

Prudence met dans leur bouche les paroles suivantes [1] : « Nous, créés pour le Christ, serons-nous consacrés à l'argent, et, portant la forme de Dieu, servirons-nous le siècle ? Non, que le feu céleste ne se mêle pas aux ténèbres ! Il doit suffire que notre vie, inscrite sur le rôle de la milice, ait acquitté à César toute sa dette : le temps est venu de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. Allez, porte-étendards, et vous, tribuns, retirez-vous : emportez les colliers d'or, prix de nos blessures [2] : nous sommes maintenant appelés à servir dans la brillante compagnie des anges. Là, le Christ commande des cohortes vêtues de blanc, et, du haut de son trône, condamne vos dieux infâmes et vous-mêmes, créateurs de ces dieux, ou plutôt de ces risibles monstres. » Sans attacher à ce rapprochement plus d'importance qu'il ne convient, je ferai observer que ce discours enthousiaste rappelle, par son accent, les paroles et l'acte du centurion Marcel se levant de table, le jour anniversaire de la naissance de l'empereur, et s'écriant, au milieu des convives stupéfaits, et en présence des ministres des sacrifices : « Je sers Jésus-Christ, roi éternel. A partir de ce jour, je cesse de servir vos empereurs, je méprise le culte de vos dieux de pierre et de bois, sourdes et muettes idoles. Si telle est la condition des soldats, qu'ils soient obligés de sacrifier aux dieux et aux empereurs, je rejette le cep de vigne et le baudrier, je renonce au drapeau et je refuse de servir [3]. »

Emeterius et Chelidonius furent condamnés à mort. Ils étaient, disent les traditions espagnoles, en garnison à Léon, et furent de

[1] *Ibid.*, 58-69.

[2] Aureos auferte torques, sauciorum præmia.

Ibid., 65. Les prétoriens saints Nérée et Achillée, au premier siècle, rejettent de même, en se donnant au Christ, les décorations obtenues par leur valeur : « Projiciunt clypeos, *faleras*, telaque cruenta, » dit saint Damase ; cf. *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, pp. 167, 168. — Un détail pourrait faire penser qu'Emeterius et Chelidonius appartenaient aux cohortes auxiliaires : c'est l'épithète *aureos* ajoutée à *torques*. Les colliers d'or étaient réservés aux auxiliaires, dit Pline, et les colliers d'argent aux seuls citoyens (*Nat. hist.*, XXXIII, 39). Mais cette distinction n'était plus observée à l'époque impériale : Suétone, *August.*, 43 ; Vopiscus, *Probus*, 5.

[3] Ruinart, p. 312.

là transférés à Calahorra, pour y subir le supplice [1]. Prudence ne parle pas de cette translation : il se peut qu'ils aient confessé la foi à Calahorra, où certainement ils souffrirent et furent enterrés. Le poète ne nous apprend pas quel supplice on leur infligea. « Ces détails, dit-il, ont été dérobées par un long silence [2]. » Mais « une tradition certaine et respectée par le temps montre des objets qui leur appartenaient s'envolant tout à coup dans les airs, comme pour indiquer d'avance la route du ciel ouverte devant eux ; l'anneau de l'un, emblème de sa foi, est enlevé dans les nuages : le linge dont l'autre essuyait son visage [3] est également emporté : un souffle d'en haut les ravit au séjour de la lumière. L'éclat de l'or finit par s'éteindre dans l'azur du ciel, et le blanc tissu disparaît, longtemps suivi par le regard : ils montent jusqu'aux astres, et on ne les voit plus [4]. » Ce prodige est raconté dans les mêmes termes par les deux relations des Bollandistes, et par Grégoire de Tours, qui cite même les vers de Prudence [5] : on le trouve rappelé jusque dans l'oraison composée par saint Isidore de Séville pour l'office des deux martyrs [6]. Qu'y a-t-il de réel dans cette tradition ? Il est impossible de le déterminer ; une remarque, cependant, s'impose à l'historien. L'imagination populaire, dont Prudence n'est sans doute ici que le poétique interprète, s'est montrée très sobre de renseignements au sujet de la vie et du supplice d'Emeterius

[1] Salazar, *Martyrologium Hispanicum*.

[2] Hæc tamen solum vetusta subtrahunt silentia.

Peri Steph., I, 79.

[3] *Orarium*. Voir dans Martigny, *Dict. des ant. chrétiennes*, p. 545, les diverses acceptions de ce mot.

[4] Illa laus occulta non est, nec senescit tempore,
Missa quod sursum per auras evolarunt munera,
Quæ viam patere cœli emicando ostenderent.

Illius fidem figurans nube fertur annulus :
Hic sui dat pignus oris, ut ferunt, orarium :
Quæ superno rapta flatu lucis intrat intimum.

Per poli liquentis axem fulgor auri absconditur,
Ac diu visum sequentem textilis candor fugit :
Subvehuntur usque in astra, nec videntur amplius.

Peri Steph., I, 79-90.

[5] *De gloria martyrum*, I, 93.

[6] « Omnipotens Deus, ad quem beati Emetherius et Chelidonius martyre ob confessionis fideique signaculum, orarium atque annulum cœlis subvehenda miserunt, conservet vos utroque munere gratiarum. Amen. »

et de Chelidonius : elle ne leur a prêté ni longs discours, ni réparties dramatiques, ni tortures raffinées, ni rien de ce que les hagiographes d'époque relativement récente inventent d'ordinaire pour suppléer au laconisme ou à la perte des documents originaux : si le souvenir du prodige pitoresquement décrit par Prudence n'avait été fidèlement recueilli par la tradition, et n'avait réellement surnagé dans le naufrage de tous les autres, le poète se serait probablement abstenu d'y faire allusion.

Prudence termine en rappelant, comme il l'avait fait au début de la pièce, la puissance de l'intercession des martyrs auprès du Christ, « qui n'a jamais rien refusé à ses témoins [1], » et les miracles qui s'opèrent chaque jour sur leur tombeau. Il fait même un tableau très curieux de la guérison d'un possédé [2]. Puis, après avoir remercié Dieu d'avoir donné un tel trésor « aux colons des bords de l'Èbre, » il invite les mères dont les petits enfants doivent aux martyrs la santé, les épouses qui ont obtenu près du sépulcre vénéré la guérison de leurs maris, à faire entendre le cri de leur reconnaissance : que ce jour, dit-il, soit pour vous un jour de fête [3]. Ces paroles montrent que la pièce a été composée pour être chantée au jour anniversaire du martyre d'Emeterius et Chelidonius.

Prudence avait déjà fait allusion aux deux saints dans une autre hymne du *Peri Stephanôn* [4], et consacre encore à leur mémoire une courte composition qui occupe le huitième rang dans ce recueil. Il célèbre un baptistère construit sur le lieu même où furent suppliciés deux martyrs, « emplacement élu entre tous par le Christ, pour donner au ciel des cœurs éprouvés par le sang ou purifiés par l'eau [5]. » Le titre attribué à cette pièce par plusieurs manuscrits, *De loco in quo martyres passi sunt, nunc baptisterium Calagurri*, montre que « les deux hommes ayant souffert pour le nom du Seigneur une belle mort et

[1] *Peri Steph.*, I, 10-24.
[2] *Ibid.*, 97-111.
[3] *Ibid.*, 120.
[4]
Nostra gestabit Calagurris ambos
Quos veneramur.
Ibid., IV, 31, 32.
[5]
Electus Christo locus est, ubi corda probata
Provehat ad cœlum sanguine, purget aqua.
Ibid., VIII, 1, 2.

un martyre empourpré [1] » sont les deux soldats dont Calahorra possède le tombeau : le baptistère auquel fut associé leur souvenir paraît le second monument élevé en leur honneur par la même ville.

IV

La persécution de Dioclétien épargna la Gaule, grâce à la douceur et à l'énergie de Constance Chlore, mais fit de grands ravages en Espagne, qui formait, avec l'Italie et l'Afrique, le domaine de Maximien Hercule, puis de Sévère [2]. Sans doute il faut rejeter, avec tous les critique sérieux, les inscriptions qui, en divers points de la péninsule, auraient célébré le triomphe religieux des empereurs et constaté « l'entière abolition du nom et de la superstition chrétienne [3]. » Mais les documents vraiment historiques laissent voir combien fut grand l'acharnement des magistrats païens, et avec quelle ardeur ils s'associèrent à la cruelle politique des souverains. Le principal ennemi des chrétiens fut un magistrat nommé Datianus, dont parlent plusieurs écrits martyrologiques. Ce n'était pas le gouverneur d'une des cinq provinces qui, depuis la réorganisation administrative de Dioclétien, formaient la division de la péninsule [4] : nous le

[1] Hic duo purpureum Domini pro nomine cæsi
Martyrium pulcra morte tulere viri.

Ibid., 3, 4.

[2] Voir plus haut, p. 26. — Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, note 12 sur Dioclétien, p. 604, met l'Espagne dans le département de Constance ; mais cette opinion n'est point partagée par les meilleurs historiens modernes, comme M. de Champagny, *Les Césars du troisième siècle*, t. III, p. 292, note 2, et M. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 545 ; voir aussi le dernier éditeur de Prudence, Dressel, sur *Peri Stephanôn*, v, 21 (p. 351), et Brockhaus, *Aurelius Prudentius Clemens*, p. 14.

[3] ...SVPERSTITIONE CHRISTI
VBIQ. DELETA ET CVLTV DEOR.
PROPAGATO.
...NOMINE CHRISTIANOR. DELETO QVI
REMP. EVERTEBANT. —
...CHRISTIANAM EORVM PIA
CURA SVPPRESSAM EXSTINCTAM
QVE SVPERSTITIONEM...

Corp. inscr. lat., t. II, inscriptiones falsæ, p. 26, n. 233, 234, 236.

[4] Marquardt, *Romische Staatsverwaltung*, t. I, p. 260 ; Mommsen, *Mé-*

voyons, en effet, juger indifféremment dans plusieurs d'entre elles, et condamner des chrétiens dans la Tarraconaise, dans la Lusitanie, dans la province de Carthagène. Datianus fut soit le vicaire du diocèse d'Espagne [1], fonctionnaire considérable [2] créé par Dioclétien, et investi pour tout le pays des plus hautes fonctions judiciaires, administratives et financières [3], soit un commissaire spécial délégué à la recherche des chrétiens.

Datianus jugea, en 307, Vincent, diacre de Caesaraugusta (Saragosse), et Valerius, évêque de cette ville, fondateur d'une véritable dynastie épiscopale [4], et l'un des successeurs de ce

moire sur les provinces romaines depuis la division faite par Dioclétien, traduction Picot, p. 48. — Voir la carte annexée au *Mémoire* de Mommsen, ou celle de l'*Histoire des Romains* de Duruy, t. VI, p. 565.

[1] Dioclétien divisa l'empire en quatre préfectures du prétoire, deux en Orient, deux en Occident. Chacune de ces préfectures comprenait plusieurs diocèses, ayant leur vicaire. La préfecture des Gaules renfermait les diocèses d'Espagne, des Gaules et de Bretagne. Voir Marquardt, t. I, p. 231 ; Willems, *Le droit public romain*, p. 592.

[2] Datianus était probablement de la même famille que son homonyme consul en 358. Mais on n'a sur ce personnage d'autres renseignements que ceux des documents martyrologiques. Grüter, p. 199, puis Arevalo et Dressel, ont publié l'inscription suivante, relative à la fixation par lui des limites des bourgs d'Evora et de Béja :

DD. NN.
ÆTERN. IMPP.
C. AVRE. VALER
IO IOVIO DIOCLE
TIANO ET
M. AVREL. VALERI
O ERCVLEO
MAXIMIANO
PIIS FEL. SEMPER AVGG.
TERMIN. INTER
PACENS. ET EBORENS.
CURANTE P. DATIANO
V. P. PRÆSIDE HH.
N. M. Q. EORUM
DEVOTISSIMO.

Hübner range avec raison cette inscription parmi les fausses (*Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 5, n. 17), et il suffit de la lire pour reconnaître qu'elle a été inventée.

[3] Cf. *Code Théodosien*, I, XV, tout entier ; XVI, 5. Voir Mommsen, *Romisches Staatsrecht*, t. III, p. 49 ; Bethmann Hollweg, *Der Rom. Civilprocess*, p. 50-52.

[4] Sacerdotum domus infulata
Valeriorum.

Peri Steph., IV, 79, 80. L'hymne XI est dédié à un Valerianus, évêque de Saragosse.

Félix, intrépide défenseur de la foi, qui, de concert avec les Églises de Léon et de Mérida, avait dénoncé à saint Cyprien les libellatiques Basilide et Martial [1]. Saragosse était une des villes les plus anciennement chrétiennes, et, si l'on en croit Prudence, chaque persécution y fit des martyrs. « Toutes les fois que ces terribles orages ont secoué le monde, une rage plus triste s'est abattue sur ce temple. Aucune fureur ne s'est calmée sans la gloire et le sang de quelqu'un des nôtres : le nombre des martyrs n'a cessé de grandir sous toutes les tempêtes [2]. » Malheureusement les noms des premiers témoins du Christ n'ont pas surnagé : le plus ancien martyr connu de Saragosse est saint Vincent. Ses Actes ne sont point contemporains [3], mais furent rédigés avant la fin du quatrième siècle : saint Augustin témoigne qu'on les lisait publiquement dans l'Église d'Afrique [4]; lui-même les cite dans plusieurs de ses sermons [5], et Prudence les imite dans une des hymnes du *Peri Stephanôn*. Vincent descendait d'une famille illustre. Son grand père, Agressus, avait été consul [6]. Son père se nommait Euticius; sa mère était d'Osca (Huesca) [7], ville située tout au nord de la Tarraconaise, au pied des Pyrénées. Élevé par des parents chrétiens, — on voit qu'en Espagne comme à Rome le christianisme avait des adhérents

[1] Saint Cyprien, *Ep*. 68.

[2]
Sævus antiquis quotiens procellis
Turbo vexatum tremefecit orbem,
Tristior templum rabies in istud
Intulit iras.

Nec furor quisquam sine laude nostrum
Cessit aut clari vacuus cruoris :
Martyrum semper numerus sub omni
Grandine crevit.

Peri Steph., IV, 81-88.

[3] Voir le préambule des Actes, Ruinart, p. 389.

[4] *Sermo* 275. — Le calendrier carthaginois du cinquième siècle marque également l'anniversaire de saint Vincent, au XI des calendes de février.

[5] *Serm*. 274, 275, 276, 277.

[6] Ce nom ne se trouve pas dans les Fastes ; Agressus peut avoir été consul suffect. Il peut aussi avoir reçu le titre et les ornements consulaires, sans avoir été réellement consul. Cette distinction fut accordée fréquemment à des membres de grandes familles provinciales. Cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, pp. 250, 252, 254.

[7] La précision de ces détails généalogiques montre que l'auteur des Actes écrivait d'après des documents ou des souvenirs bien conservés.

dans le monde aristocratique, — Vincent, dont l'évêque Valerius avait dirigé l'éducation, entra fort jeune dans les rangs du clergé. Il devint « lévite de la tribu sacrée, ministre de l'autel de Dieu, l'une des sept blanches colonnes [1], » c'est-à-dire diacre : les diacres dans les Églises primitives étaient au nombre de sept [2]. Il fut même élevé au poste de premier diacre, *archidiaconus :* et comme l'évêque parlait difficilement, Vincent le remplaça dans le ministère de la prédication [3].

Pendant le séjour de Datianus à Saragosse, l'évêque et son diacre lui furent amenés. Le magistrat était probablement sur le point de partir pour Valence, car il commanda d'y conduire les prisonniers chargés de chaînes. Dans cette ville, ancienne colonie romaine, où le culte des dieux paraît avoir été en grand honneur [4], les deux chrétiens furent une première fois interrogés, et sommés d'abjurer. Vincent prit la parole pour lui et Valérius : son discours fut d'une rare audace. Datianus, se contentant de condamner à l'exil l'évêque, qui n'avait pas parlé [5], fit mettre à la torture l'intrépide diacre.

Il y avait plusieurs degrés dans la torture [6] : le chevalet était le premier. Pendant que Vincent y était attaché, et qu'on lui déchirait les membres avec des ongles de fer, il répondait sans faiblir aux menaces ou aux prières du juge. Prudence met dans sa bouche le discours suivant : « Tu te trompes, homme cruel, si « tu crois m'affliger en lacérant mon corps. Il y a quelqu'un au « dedans de moi que personne ne peut violer, un être libre, « calme, exempt de douleur. Ce que tu t'efforces de détruire, c'est « un vase caduc, un vase de terre, destiné à être brisé : mais tu « chercheras en vain à déchirer ce qui est dedans et foule aux « pieds ta folie, l'être invaincu, invincible, planant au-dessus des

[1] Levita de tribu sacra,
Minister altaris Dei,
Septem ex columnis lacteis.

Peri Steph., v, 30, 32.

[2] *Ibid.*, II, 37, 38.

[3] *Passio S. Vincentii*, 1 : dans Ruinart, p. 390.

[4] Inscriptions en l'honneur d'Esculape, des Parques, d'Hercule, de Jupiter Ammon, d'Isis et Sérapis, confrérie des serviteurs d'Isis (*sodalicium vernarum Isiacorum*). — *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3723, 3725, 3726, 3727, 3728, 3729, 3730, 3731.

[5] Il survécut à la persécution, car on le trouve parmi les assistants au concile d'Illiberis.

[6] Cf. Edmond Le Blant, *Les Actes des martyrs*, § 34, p. 89.

« tempêtes et soumis à Dieu seul [1]. » Certes, voilà de la haute et belle déclamation : Sénèque n'a rien d'égal à cette effusion sublime du stoïcisme chrétien. Datianus lui-même en paraît ébranlé. « Eh bien ! dit-il, je renonce à te contraindre au sacri-« fice; mais livre-nous au moins les livres cachés, qui te servent « à propager ta secte, afin que je la détruise avec eux par le feu [2]. » Les Actes ne rapportent pas cette demande, si caractéristique de la persécution de Dioclétien : nous la trouvons dans Prudence. Mais ils citent les paroles prononcées par Datianus exaspéré de la constance de Vincent, paroles curieuses à noter comme détail de l'horrible procédure criminelle du temps : « Qu'on le soumette « maintenant à la *torture légitime*, et qu'il passe par de plus « durs tourments [3]. » On le posa sur un lit de fer rougi au feu, « suprême degré de la torture [4], » dit Prudence, qui, ancien

[1] Erras, cruente, si meam
Tu rere pœnam sumere,
Cum membra morti obnoxia
Dilancinata interficis.

Est alter, est intrinsecus
Violare quem nemo potest,
Liber, quietus, integer,
Exors dolorum tristium.

Hoc, quod laboras perdere
Tantis furoris viribus,
Vas est solutum ac fictile,
Quocunque frangendum modo.

Quin immo nunc enitere
Illum secare ac plectere,
Qui perstat intus, qui tuam
Calcat, tyranne, insaniam :

Hunc, hunc lacesse, hunc discute
Invictum, inexsuperabilem,
Nullis procellis subditum
Solique subjectum Deo.

Peri Steph., v, 153-172.

[2] Saltem latentes paginas
Librosque opertos detege.
Quo secta pravum seminans
Justis cremetur ignibus.

Ibid., 181-184.

[3] « Transferatur hic ad legitimam quæstionem, ac percurrat molestiora tormenta. » *Passio*, 7 ; Ruinart, p. 393.

[4] ... Extrema omnium

magistrat ayant exercé le droit de glaive, connaissait ces nuances juridiques [1]. Vincent surmonta cette nouvelle épreuve, et fut ramené en prison.

On l'enferma dans un étroit cachot. Prudence, qui paraît avoir visité ce lieu [2], le décrit ainsi : « Il existe à l'étage le plus bas de la prison un endroit plus noir que les ténèbres elles-mêmes, clos et étranglé par les pierres étroites d'une voûte surbaissée. Là se cache une nuit éternelle, que ne visite jamais l'astre du jour ; là l'horrible prison a son enfer [3]. » Ces vers seraient dignes de Dante, si une telle description n'empruntait plus encore à la réalité qu'à la fantaisie. Ce « cul de basse fosse » fait penser au *Tullianum* romain : le poète semble avoir mis en vers la célèbre description de Salluste [4]. Les prisons d'État contenaient un étage souterrain, où l'on plongeait et souvent l'on exécutait les criminels [5]. On appelait cette cave d'un nom sinistre, La Force [6]. L'horreur de la mort y était doublée par celle des ténèbres [7]. Les chrétiens furent souvent enfermés dans ces cachots, lorsque la cruauté du juge, parfois même le mécontentement des geôliers, voulaient leur infliger une captivité plus dure que la prison ordinaire. Les martyrs de Lyon occupèrent, en 177, « ce lieu le plus obscur et le plus pénible de la prison [8] ; » dans cette « partie intérieure, veuve de lumière, infecte, ténébreuse, » fut mis à Smyrne saint Pionius [9] ; ces « profondeurs » enfermè-

Igni, grabato et lamminis
Exerceatur quæstio.

Peri Steph., v, 206-208.

1 Cf. *Revue des questions historiques*, avril 1884, p. 349-351.

2 Cela résulte des vers 549-556.

3 Est intus imo ergastulo
Locus tenebris nigrior,
Quem saxa mersi fornicis
Angusta clausum strangulant.

Æterna nox illic latet
Expers diurni sideris :
Hic carcer horrendus suos
Habere fertur inferos.

Ibid., 241-257.

4 Salluste, *De bello Catilinæ*, 55.

5 Tite Live, XXXIX, 44.

6 Festus, *s. v.*

7 Tite Live, XXXVIII, 59.

8 Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1.

9 *Passio S. Pionii*, 11 ; dans Ruinart, p. 130.

rent pendant de longs mois Origène à Césarée [1]. Vincent fut de même incarcéré dans la Force de la prison de Valence. On mit ses pieds dans des ceps de bois, qui lui tenaient les jambes violemment écartées [2] : cette souffrance fut plusieurs fois infligée aux chrétiens [3]. Par un raffinement de barbarie qui n'est pas non plus sans exemple, le sol du cachot fut semé de tessons de pots, afin que, même étendu à terre, le martyr ne pût trouver de sommeil [4]. Saint Paulin raconte le même supplice de saint Félix de Nole [5], et saint Damase de saint Eutychius [6].

Les Actes et Prudence rapportent en termes semblables le miracle dont fut témoin la prison. « Le cachot aveugle, » *carceralis cæcitas*, s'illumina : des parfums inconnus remplacèrent les vapeurs fétides : le sol couvert de poteries brisées disparut sous les fleurs. Libre de ses liens, Vincent, debout, écoutait la voix des anges [7]. Informé du prodige, Datianus ordonna de traiter plus doucement le martyr, et de soigner ses plaies : il espérait le guérir, pour tenter sa constance par de nouveaux tourments [8]. Le geôlier exécuta l'ordre avec joie, car son cœur avait été touché, et il était devenu chrétien [9]. Il s'empressa de préparer un lit, d'y coucher Vincent ; puis il ouvrit la porte du cachot, et laissa les chrétiens de la ville pénétrer jusqu'à lui [10]. Les fidèles de Valence s'empressèrent autour de Vincent, le servant, pansant ses plaies, les baisant pieusement, posant leurs lèvres sur le sang qui découlait, en approchant des linges qu'ils emportaient

[1] Μοιχοῖς εἱρκτῆς. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 39 (5).

[2] *Passio S. Vincentii*, 8 ; dans Ruinart, p. 391 ; *Peri Stephanôn*, v, 249-252.

[3] *Acta Apost.*, XVI, 24 : *Passio SS. Perpetuæ, Felicitatis, etc.*, dans Ruinart, p. 89 : Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1 (27) ; VI, 39 (5).

[4] *Passio S. Vincentii*, 8 ; *Peri Steph.*, V, 253-264.

[5]
... Sternuntur fragmina testæ
Arceat ut somnum pœnalis acumine lectus.

S. Paulin, *Natale S. Felicis*, IV.

[6]
Testarum fragmenta parant, ne somnus adiret.

Saint Damase, *De Eutychio martyre*. — De même que Prudence, Damase qualifie ce supplice de *nova pœna*.

[7] *Passio*, 8 ; *Peri Steph.*, v, 269-304.

[8] *Ibid.*, 305-332.

[9] *Ibid.*, 345-348.

[10] Cf. Lucien, *Peregrinus*, 12 ; Tertullien, *Ad martyres*, 1, 4 ; *Passio SS. Perpetuæ, Felicitatis*, 16 ; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 3 ; *Passio S. Pionii*, 11 ; etc.

ensuite comme de précieuses reliques [1]. Parmi ces marques de l'amour et de la dévotion de ses frères, l'héroïque diacre trompa l'attente du persécuteur et rendit doucement son âme à Dieu.

Datianus voulut venger sa déconvenue sur la dépouille du martyr. En règle générale, les corps des suppliciés étaient abandonnés aux parents, aux amis qui les demandaient pour les inhumer [2]. Les magistrats avaient cependant le droit de les refuser, et de condamner les criminels à demeurer sans sépulture [3], ce qui, dans les idées païennes, aggravait singulièrement le supplice [4]. Datianus craignit que les fidèles n'entourassent de trop grands honneurs la dépouille de sa victime. « Un dernier « pouvoir me reste, — lui fait dire Prudence, — punir le mort, « livrer le cadavre aux bêtes, le donner à manger aux chiens. « J'anéantirai jusqu'à ses ossements, afin qu'il n'ait pas de sépul- « ture où le peuple viendrait l'honorer et graverait le titre de « martyr [5]. » Mais le dessein du persécuteur fut déjoué cette fois encore. Aucun animal ne toucha le cadavre : on raconte même qu'un corbeau, voltigeant au-dessus, en écartait les oiseaux et les bêtes fauves [6]. Datianus essaya de noyer les reliques. Le corps de Vincent fut cousu dans un sac, auquel pendait une grosse pierre : c'était le traitement réservé aux parricides. On le jeta en pleine mer. Mais les flots le déposèrent sur le rivage, où le sable le couvrit rapidement. Tel fut le tombeau du martyr [7] : après la paix de l'Église, il reçut une sépulture plus digne, et reposa sous l'autel, dans une somptueuse basilique [8].

« Sois attentif à nos prières, lui dit Prudence, sois devant le

[1] *Peri Steph.*, V, 333-344.

[2] Ulpien, au *Digeste*, XLVIII, xxiv, 3.

[3] *Ibid.*

[4] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1 (57-63). Voir mon *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p, 409-411.

[5]
...Sed nunc et ossa extinxero,
Ne sit sepulcrum funeris,
Quod plebs gregalis excolat
Titulumque figat martyris.

Peri Steph., v, 385-392.

[6] *Passio*, 10 ; *Peri Steph.*, 393-420.

[7] *Passio*, 11 ; *Peri Steph.*, 437-512.

[8] Sub sacro altari extra muros ejusdem civitatis Valentiæ ad quietem reponitur.
Passio, 12.

Sed mox, subactis hostibus,
Jam pace justis reddita.

trône du Père l'utile avocat de nos fautes. Par toi, par ce cachot où ta gloire s'est accrue, par les liens, les flammes, les ongles de fer, par les entraves de tes pieds, par ces morceaux de poteries sur lesquels a grandi ton mérite, par ce petit lit que nous, tes fils, baisons avec un saint tremblement, aie pitié de nos prières, afin que le Christ, apaisé, nous prête une oreille favorable et ne nous impute point toutes nos fautes [1]. » Rarement la foi dans l'intercession des martyrs et la dévotion à leurs reliques s'exprimèrent avec plus d'énergie. Ces vers nous apprennent qu'à la fin du quatrième siècle on conservait quelques débris des poteries dont l'ingénieuse cruauté du persécuteur avait jonché le cachot du martyr, et que son lit existait encore : mais de quel lit parle le poète ? du lit de fer sur lequel, comme saint Laurent, le diacre de Saragosse fut exposé aux flammes, ou du lit plus doux dans lequel Vincent expira ? Il est difficile de le dire [2].

V

Si l'Espagne eut dans saint Vincent son Laurent, elle eut dans sainte Eulalie son Agnès. Les Actes de cette jeune sainte ont peu d'autorité. Ruinart les écarte de son recueil [3]. Ce que nous possédons sur elle de meilleur est l'hymne troisième du *Peri Stephanôn*. Prudence vivait dans le siècle même où mourut Eulalie : les traditions qu'il recueillit doivent être exactes, au moins dans les grandes lignes.

Elle naquit et fut martyrisée dans la puissante et populeuse métropole de la Lusitanie, Mérida [4]. Le témoignage du poète est formel et suffit à écarter toute confusion entre la vierge chantée par lui et une martyre de même nom honorée à Barcelone [5].

Altar quietem debitam
Præstat beatis ossibus.

Peri Steph., 513-516.

[1] *Peri Steph.*, 545-560.

[2] « Il semble que ce soit celui sur lequel il fut brûlé. » Tillemont, *Mémoires*, t. IV, art. v sur saint Vincent.

[3] Il indique, p. 496, les raisons qui l'empêchent de les admettre.

[4] Urbe potens, populis locuples.

Peri Steph., III, 8.

[5] Voir Ruinart, p. 496 ; les *Acta Sanctorum*, février, t. I, p. 557 ; Tillemont, *Mémoires*, t. V, art. sur sainte Eulalie.

Noble comme Agnès [1], Eulalie avait comme elle douze ans [2] au moment où sévissait le plus cruellement la persécution de Dioclétien [3]. Toute enfant, elle avait laissé voir ce qu'elle serait un jour. Elle n'aimait ni le jeu ni la parure : son visage austère, sa démarche modeste, la sagesse précoce empreinte sur toute sa personne inspiraient déjà le respect [4]. La vue des supplices soufferts par les chrétiens transporta d'indignation cette jeune âme : une sainte colère la saisit, et elle n'eut bientôt qu'une pensée, rendre elle-même témoignage de sa foi, combattre à son tour les combats du Seigneur [5]. Cette ardeur prématurée fit trembler ses parents : ils l'emmenèrent à la campagne, afin d'écarter d'elle l'héroïque tentation. Mais l'enfant parvint à tromper leur surveillance, ouvrit pendant la nuit la porte de la maison, franchit la haie qui bordait le jardin et seule, à travers les broussailles, parmi les ténèbres, s'achemina vers la ville : les anges, dit le poète, lui faisaient cortège [6]. Un matin, on la vit paraître fièrement devant le tribunal, au milieu des faisceaux [7]. Elle se déclara chrétienne : Prudence met maladroitement dans sa bouche un discours long et déclamatoire, qui gâte la simplicité de son action. Le juge essaya vainement de la persuader, lui parlant de sa jeunesse, de sa noble maison, du brillant avenir auquel elle renonçait, du présent terrible dont elle affrontait les menaces. « Que faut-il faire pour leur échapper ? prendre du bout des doigts un peu de sel, quelques grains d'encens. » La martyre ne répondit rien : crachant au visage du magistrat stupéfait, elle renversa l'idole et foula aux pieds l'encens [8]. Cet acte était de ceux qu'en principe l'Église réprouvait, et que bientôt le concile

[1] Germine nobilis Eulalia.

Peri Steph., III, 1,

[2] Curriculis tribus atque novem
Tris hiemes quater attigerat.

Ibid., 11, 12.

[3] Tillemont préfère 304 à 303, parce que, dit-il, les édits de 303 ne condamnaient pas encore les laïques à la mort, ni même aux tourments. *Mémoires*, t. V, art. sur sainte Eulalie.

[4] *Peri Steph.*, III, 16-25.

[5] *Ibid.*, 26-35.

[6] *Ibid.*, 36-50.

[7] Mane superba tribunal adit,
Fascibus adstat et in mediis.

Ibid., 64, 65.

[8] *Ibid.*, 66-130.

d'Illiberis allait condamner [1]. N'y a-t-il pas dans ce récit quelque exagération poétique ? « Je ne scay, écrit Tillemont, si l'autorité de Prudence suffira pour faire croire cecy à tout le monde : et néanmoins l'esprit de Dieu inspire quelquefois à ses saints des mouvements qui sont au-dessus des règles communes, parce qu'il est le maistre absolu de toutes choses [2]. » J'ajoute que ce qui eût été zèle téméraire, excès blâmable chez un adulte, devenait facilement digne de louanges chez une enfant, emportée par un élan de générosité supérieur à son âge, et incapable de maîtriser les mouvements tumultueux de son âme.

Dieu montra bientôt que l'acte d'Eulalie était méritoire à ses yeux. L'intrépide enfant, déchirée par les ongles de fer, que maniaient deux bourreaux, comptait elle-même les blessures et chantait au milieu du supplice. On approcha d'elle des lampes ardentes, dont la flamme fut promenée sur tout son corps, voltigeant sur son visage, courant dans la chevelure longue et parfumée qui l'avait enveloppée d'un voile pudique : la vierge buvait avidement le feu du bûcher qui la consumait [3]. On vit soudain, dit le poète, une colombe sortir de sa bouche et voler au ciel : c'était son âme, blanche et douce comme le lait, rapide, innocente. En même temps, le cou de la martyre s'inclina, le bûcher s'éteignit : elle était morte. Le bourreau, le licteur, témoins de ce prodige, s'enfuirent épouvantés. Le corps d'Eulalie resta seul. Une neige épaisse tomba, couvrit tout le forum : elle enveloppa d'un blanc linceul les membres de la vierge. Les hommes ne pouvaient l'ensevelir : Dieu, dit le poète, se chargeait de rendre à la martyre les suprêmes honneurs [4].

Sur le tombeau d'Eulalie s'élevait, au temps de Prudence, une riche basilique, décorée de marbres, d'or, de mosaïques [5]. « Cueillez, s'écrie le poète, les violettes empourprées, moissonnez les rouges crocus : nos doux hivers ne sont pas sans fleurs, la glace chez nous fond vite, et permet aux champs d'en fournir encore des corbeilles. Jeunes filles, jeunes garçons, offrez

[1] Concil. Illiberis, canon. LX. Cf. Edmond Le Blant, *Polyeucte et le zèle téméraire*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVIII, (1876), 2e partie.

[2] *Mémoires*, t. V, art. cité.

[3] *Peri Steph.*, III, 131-160.

[4] *Ibid.*, 161-185.

[5] *Ibid.*, 186-200.— Cf. *Revue des questions historiques*, juillet 1884, p. 30.

ces dons, entourés de feuillages : moi, au milieu du chœur; je suspendrai des guirlandes de dactyles, pauvres, fanés, mais qui cependant auront un air de fête. Ainsi convient-il d'honorer les ossements sacrés et l'autel posé sur eux. Elle, couchée sous les pieds de Dieu, voit les hommages, et, rendue propice par nos chants, protège son peuple [1]. »

Je ne sais si jamais plus touchante héroïne fut célébrée en des vers plus charmants.

VI

Prudence résume, dans la quatrième hymne du *Peri Stephanôn*, toutes les notions qu'il a pu recueillir sur les martyrs de l'Église espagnole.

Cette pièce a été composée en l'honneur de dix-huit martyrs immolés à Cæsaraugusta (Saragosse), et reposant dans cette ville sous une même dalle tumulaire [2]. On ne sait rien d'eux, si ce n'est leur glorieuse mort. Elle est certainement antérieure à la persécution de Dioclétien, car Prudence montre saint Vincent, qui mourut au commencement de cette persécution, se préparant, tout jeune, à la lutte en méditant près du tombeau des dix-huit martyrs, sur lequel s'élevait dès lors une église [3]. Mais Prudence ne sait pas ou ne dit pas plus, et se propose surtout de célébrer, à leur occasion, les gloires chrétiennes de l'Espagne, dans une hymne où le sentiment patriotique s'unit au sentiment religieux.

Il peint, au jour du jugement, quand le Christ viendra sur les nuées enflammées peser dans une juste balance les actions des peuples, chacune des villes de son pays se mettant en marche

[1] *Ibid.*, 201, 215.

[2] Bis novem noster populus sub uno
Martyrum servat cineres sepulcro.

Ibid., IV, 1, 2.

[3] Noverat templo celebres in isto
Octies partas deciesque palmas,
Laureis doctus patriis eadem
Laude cucurrit.

Ibid., 105, 108. — Voir Tillemont, *Mémoires*, t. V, note VII sur saint Vincent. Ruinart se trompe en les faisant mourir (p. 516) sous la persécution de Dioclétien et par l'ordre de Datianus.

pour présenter, dans une corbeille, les reliques de ses martyrs [1]. Cette procession des villes, qui s'avancent dans des attitudes variées, l'une pressant son trésor contre son sein [2], l'autre offrant le sien sous la forme de couronnes étincelantes de pierreries [3], celle-ci décorant son front d'olivier jaunissant, symbole de paix [4], celle-là jetant, d'un geste confiant, sur l'autel les cendres d'une jeune martyre [5], est une des plus grandioses conceptions de la poésie chrétienne. On croirait voir ces longues théories de saints, portant dans leurs mains ou dans un pli de vêtement quelque objet précieux, livre, couronne, simulacre d'édifice, qui, dans les frises des basiliques, dessinent sur un champ d'or leurs lignes élégantes, et semblent s'avancer d'un même pas vers le trône du Christ rayonnant au fond de l'abside.

Pour mettre un peu d'ordre dans cette procession, je rangerai d'après l'époque de leurs martyrs les villes que Prudence appelle à y figurer.

La première par ordre de date est Tarragone : elle apporte les trois couronnes de Fructueux, Augure et Euloge, dont nous avons raconté le martyre sous Valérien, en 259 [6]. Puis vient Calahorra, avec Emeterius et Chelidonius, immolés probablement avant la dernière persécution [7]. Les martyrs des autres villes semblent avoir tous — à l'exception des dix-huit de Sara-

[1] Cum Deus dextram quatiens coruscam
Nube subnixus veniet rubente,
Gentibus justam positurus æquo
Pondere libram,
Orbe de magno caput excitata
Obviam Christo properanter ibit
Civitas quæque pretiosa portans
Dona canistris.

Peri Steph., IV, 9-16.

[2] Tot sinu gestans simul offerenda
Munera Christo.

Ibid., 7, 8.

[3] Te tribus gemmis diadema pulcrum
Offeres Christo genitrix piorum
Tarraco.

Ibid., 21-23.

[4] Verticem flavis oleis revincta
Pacis honore.

Ibid., 55, 56.

[5] *Ibid.*, 37-40.

[6] *Ibid.*, 21-28.

[7] *Ibid.*, 31, 32.

gosse — péri dans cette crise suprême. Valence, « ville obscure, » dit le poète, conserve près des rivages de l'illustre Sagonte le sépulcre de Vincent, dont Saragosse, sa ville natale, lui dispute la palme [1]. Ces vers sont curieux : ils montrent que Valence, destinée à devenir la capitale d'un royaume et l'une des plus grandes villes de l'Espagne, n'était encore, à la fin du quatrième siècle, qu'une humble cité, tandis que Sagonte, détruite aujourd'hui, n'avait perdu ni son importance déjà considérable à l'époque des guerres puniques, ni le prestige de ses vieux souvenirs. L'épigraphie confirme le dire de Prudence : elle fait voir dans la Valence romaine une ville très superstitieuse, mais peu importante : les inscriptions n'y dénotent pas cette vie municipale si intense qu'elles révèlent en tant d'autres cités de la péninsule [2]. Il en est de même de « la petite Girone, » qui, dit Prudence, s'avance à son tour, offrant les reliques de saint Félix [3]. Peu de choses certaines peuvent être affirmées de ce saint, et les Actes qui parlent de lui manquent d'autorité : les divers martyrologes le disent victime de Datianus [4]. Mais l'exactitude de Prudence est encore ici remarquable: rappelant l'épithète donnée par le poète à « la petite Girone, » Hübner fait observer que la ville ne s'est pas agrandie depuis le quatrième siècle [5] : les trois seules inscriptions de l'époque romaine [6] trouvées sur son territoire prouvent combien peu considérable elle était dès lors.

Tarragone, Calahorra, Valence et Girone ne sont pas les seules cités nommées par Prudence : il montre encore au nord une ville dont l'importance n'a cessé de croître à partir du second siècle, Barcino (Barcelone), se glorifiant du martyre de saint Cucufas [7],

[1] Noster est, quamvis procul hinc in urbe
Passus ignota dederit sepulcri
Gloriam victor prope littus altæ
Forte Sagunti.

Ibid., 97, 100.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 501.

[3] Parva Felicis decus exhibebit
Artubus sanctis locuples Gerunda.

Peri Steph., IV, 29, 30.

[4] Cf. Tillemont, *Mémoires*, t. V, art. XXII sur la persécution de Dioclétien.

[5] « Girona hodie sine dubio non est diversa. » *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 614.

[6] *Ibid.*, 4620, 4621, 4622.

[7] Barchinon claro Cucufate freta
Surget...

Peri Steph., IV, 34, 35.

au centre Complutus (Alcala), chargée des sacrées dépouilles de Juste et de Pastor [1], en Lusitanie Mérida portant les cendres de sainte Eulalie [2], dont nous avons longuement parlé, et plus au sud, en Bétique, la riche Cordoue présentant Acisclus, Zoellus, et « trois autres couronnes [3]. »

Quelques cités étrangères, voisines de l'Espagne, sont admises à prendre part dans le cortège : l'une d'elles, Tanger, capitale de la Maurétanie Tingitane, appartenait politiquement, au quatrième siècle, à la patrie de Prudence, car, lors de la réorganisation administrative de l'empire sous Dioclétien, cette province fut réunie au diocèse des Espagnes. Le martyr de Tanger, saint Cassien, dont les rois maures eux-mêmes vénèrent la mémoire [4], est un greffier militaire qui, soudain converti pendant l'interrogatoire du centurion saint Marcel, refusa de remplir son office, jeta son style et ses tablettes, et se déclara chrétien [5]. Prudence attribue à l'impression produite par cet acte, ou à l'intercession du martyr, la conversion de la province [6], qui n'aurait passé qu'au quatrième siècle sous le joug du Christ.

Saragosse, « demeure remplie de grands anges [7], » ferme la marche : elle est la véritable héroïne de l'hymne de Prudence. Ses offrandes sont nombreuses. Elle présente d'abord ses dix-

1 Sanguinem Justi, cui Pastor hæret,
Ferculum duplex geminumque donum
Ferre Complutum gremio juvabit
Membra duorum.

Ibid., 41-44.

2 Lusitanorum caput oppidorum
Urbs adoratæ cineres puellæ
Obviam Christo rapiens ad aram
Porriget ipsam.

Ibid., 37-40.

3 Corduba Acisclum dabit et Zoellum
Tresque coronas.

Ibid., 18, 19.

4 Ingeret Tingis sua Cassianum,
Festa Massylum monumenta regum,
Qui cinis gentes domitas coegit
Ad juga Christi.

Ibid., 45-48.

5 Ruinart, p. 315.

6 *Peri Steph.*, IV, 47, 48.

7 Plena magnorum domus angelorum.

Ibid., 5.

huit martyrs, Optat, Lupercus, Successus, Martial, Urbain, Jules, Quintilien, Publius, Fronton, Felix, Cæcilianus, Evotus, Primitivus, Apodemius, quatre Saturnini [1]. Puis elle offre au Seigneur une foule de martyrs anonymes [2], enveloppés vraisemblablement dans quelqu'une de ces tueries en masse qui sont caractéristiques de la dernière persécution [3], et mentionnés par plusieurs martyrologes [4]. Elle lui montre aussi saint Vincent, mort ailleurs, mais « dont la palme est née dans ses murs [5] ; » puis la race sacerdotale ou plutôt épiscopale des Valerii [6]. Enfin Saragosse se glorifie de plusieurs confesseurs, Caius et Crementius, qui eurent le mérite du martyre sans en éprouver les dernières souffrances, et « en goûtèrent légèrement la saveur [7] ; »

[1] Ergo ter senis sacra candidatis
Dives Optato simul et Luperco
Perge conscriptum tibimet senatum
Pangere psalmis.
Ede Successum, cane Martialem,
Mors et Urbani tibi concinatur,
Julium cantus resonet simulque
Quintilianum.
Publium pendat chorus et revolvat
Quale Frontonis fuerit tropæum ;
Quid bonus Felix tulerit, quid acer
Cæcilianus.
Quantus, Evoti, tua bella sanguis
Tinxerit, quantus tua, Primitive,
Cum tuos vivax recolat triumphos
Laus, Apodemi.
Quattuor posthinc superest virorum
Nomen ex tolli renuente metro,
Quos Saturninos memorat vocatos
Prisca vetustas.

Ibid., 145-164.

[2] Sola in occursum numerosiores
Martyrum turbas Domino parasti.

Ibid., 57-58.

[3] Lactance, *De mortibus persecutorum*, 15 ; Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 9.

[4] On a donné à ces martyrs, dont la fête se célèbre le 3 novembre, le nom de *massa candida*. Selon une tradition rapportée par des auteurs espagnols, leurs cendres, mêlées à d'autres, s'en distinguaient par leur blancheur. Voir Ruinart, p. 518. Ce sont les seuls des martyrs de Saragosse dont la ville moderne ait conservé le souvenir : leurs reliques reposent, dit-on, dans les caveaux de l'église souterraine de *Santas masas*.

[5] *Peri Steph.*, IV, 77.

[6] *Ibid.*, 79, 80.

[7] Additis Caio, nec enim silendi,
Teque, Crementi : quibus incruentum

la vierge Encratis, qui lutta d'une âme intrépide, *violenta virgo*, et survécut à d'horribles supplices [1].

Prudence donne sur elle de précieux renseignements. Après avoir eu les membres déchirés, les seins coupés, être demeurée longtemps malade à la suite de ces mutilations, Encratis ne fut point achevée par le glaive du persécuteur ; peut-être, victime de la persécution de Dioclétien, se vit-elle, avec Caius et Crementius, sauvée par la révolution politique et religieuse dont Constantin fut l'auteur, comme tant de captifs de la Terreur durent la vie au neuf Thermidor. Donatien, à qui Lactance dédie son traité De la mort des persécuteurs, avait été torturé neuf fois par trois gouverneurs successifs, et survécut de même à la persécution [2]. Caius et Crementius n'étaient point sans doute des habitants de Saragosse, car après leur délivrance ils ne restèrent pas dans cette ville, où cependant ils avaient souffert ; Prudence dit expressément que la vierge Encratis fut le seul témoin du Christ qui, ayant survécu au martyre, ait continué d'y résider [3]. A prendre à la lettre certaines expressions du poète, il aurait été présent au supplice de l'héroïque vierge : « nous avons vu, dit-il, une partie de son foie arrachée avec des ongles de fer [4]. » Ce sont là, sans doute, façons de parler poétiques : Prudence, né en 348, n'a point assisté au martyre d'une

Ferre provenit decus ex secundo
Laudis agone.
Ambo confessi Dominum steterunt
Acriter contra fremitum latronum,
Ambo gustarunt leviter saporem
Martyriorum.

Ibid., 181-188.

[1] *Ibid.*, 109-144.

[2] *De mortibus persecutorum*, 16.

[3] Martyrum nulli remanente vita
Contigit terris habitare nostris :
Sola tu morti propriæ superstes
Vivis in urbe.

Peri Steph., IV, 113-116. — Dans le dernier vers, la leçon *in urbe*, donnée par le ms. Vatican. 3859, est seule justifiée par le contexte : je m'étonne que toutes les éditions imprimées mettent *in orbe*.

[4] Vidimus partem jecoris revulsam
Ungulis longe jacuisse pressis,
Mors habet pallens aliquid tuorum,
Te quoque viva.

Ibid., 137-140.

victime de la persécution de Dioclétien : tout au plus aurait-il pu, enfant, voir celui de quelques-uns des chrétiens qui périrent sous Julien. Mais ceux-ci furent peu nombreux : on ne connaît guère à cette époque de martyrs que dans la partie orientale de l'empire [1] : rien ne fait supposer qu'il y en ait eu en Espagne. Le supplice d'Encratis paraît devoir être attribué à la dernière grande persécution.

Nous avons cité plus haut les vers dans lesquels Prudence affirme que « toutes les persécutions » ont fait des martyrs à Saragosse, et que nulle d'entre elles ne s'est calmée avant d'avoir versé le sang chrétien dans cette ville [2]. Le poète attribue à cette « semence » un phénomène rare à la fin du quatrième siècle : Saragosse était dès lors entièrement chrétienne. Quand le paganisme disputait encore au Christ l'empire des âmes, non seulement à Rome, mais dans toutes les campagnes et dans la plupart des villes, la noble cité de la Tarraconaise avait complètement abandonné le culte des dieux. Prudence est ici un témoin oculaire, et son affirmation ne laisse point de place au doute. C'est là un fait important pour l'histoire de la destruction du paganisme en Occident [3]. Il mérite d'autant plus d'être noté, qu'il contraste avec ce qui se passait en d'autres parties de l'Espagne. Les canons du concile d'Illiberis montrent combien, dans le premier quart du quatrième siècle, les convictions chrétiennes étaient fragiles et chancelantes chez les Espagnols baptisés des provinces méridionales [4], où cependant la foi semble avoir été portée de très bonne heure [5]. La Bétique conserva le culte de Mars jusqu'au temps de Macrobe [6]. Même en Tarraconaise, les coutumes païennes étaient loin d'avoir disparu à la fin du quatrième siècle : les calendes de janvier se célébraient à Barcelone comme à Rome avec un

[1] Pour la persécution de Julien, voir mon livre sur *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 50-58.
[2] *Peri Steph.*, IV, 81-88.
[3] Beugnot, qui expose d'une façon très vague l'état de l'ancien culte en Espagne, n'y fait aucune allusion : *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 308, 315.
[4] L'année est incertaine : 306, 313, 335. Certaines dispositions des canons illibéritains conduisent à placer le concile entre 313 et 324.
[5] Voir plus haut, p. 11.
[6] Macrobe, *Saturnalia*, I, 9.

débordement de joie idolâtrique [1]. Au neuvième siècle, Mars possédait encore un temple et des prêtres dans le nord de l'Espagne [2]. Ainsi, sur tous les points de la péninsule, l'ancien culte avait poussé de profondes et tenaces racines. Elles étaient, dès le temps de Prudence, complètement extirpées à Saragosse. Le mot de Severus sur « la croix seule adorée dans les grandes villes [3] » était vrai pour celle-ci, quelque exagéré qu'il pût être pour beaucoup d'autres. « Le sang des martyrs, versé à toutes les portes de la cité, en avait exclu la haineuse race des démons: les noires ténèbres ne couvraient plus la ville purifiée. Plus d'ombres horribles dans l'intérieur de ses murs : le fléau s'est enfui, et a cessé de tourmenter son peuple ; le Christ habite seul sur toutes les places, le Christ y est partout [4]. »

Avec les seuls renseignements donnés par Prudence et les rares documents hagiographiques qui peuvent être consultés à côté de lui, il serait difficile de porter un jugement sur le nombre des martyrs espagnols. Si l'on prend à la lettre certaines paroles du poète, ce nombre serait fort petit : « Quelques villes, dit Prudence, plairont par un, deux ou trois, quelques-unes peut-être cinq témoins du Christ.. Toi, Saragosse, tu amèneras dix-huit saints... Seule tu as préparé, pour aller au devant du Seigneur, de plus nombreuses foules de martyrs [5]. » Mais il affirme,

[1] Saint Pacien, dans la *Bibliotheca maxima Patrum*, t. IV, p. 316.

[2] *Vita S. Leonis, archiepiscopi Rothomagensis*, dans les *Acta Sanctorum*, mars, t. I, p. 95.

[3] Severus, *Carmen bucolicum*, 105, 106.

[4]
Omnibus portis sacer immolatus
Sanguis exclusit genus invidorum
Dæmonum et nigras pepulit tenebras
Urbe piata.

Nullus umbrarum latet intus horror,
Pulsa nam pestis populum refugit :
Christus in totis habitat plateis,
Christus ubique est.

Peri Steph., IV, 65-72.

[5]
Singulis paucæ, tribus aut duobus
Forsan et quinis aliquæ placebunt
Testibus Christi, prius hostiarum
Munere functæ.

Tu decem sanctos revehes et octo,
Cæsaraugusta studiosa Christi,

en même temps, que toutes les persécutions ont immolé des chrétiens à Saragosse, il compare cette ville, pour la fécondité du martyre, à Carthage [1], l'une des cités du monde romain les plus riches en martyrs authentiques, à Rome [2], « dont le sol est tout fleuri de tombes sacrées, Rome pleine de saints cachés, dont on ne peut dire les noms, tant fut grande la multitude des justes massacrés par une fureur impie [3] ! » La pensée du poète paraît donc flottante, ou trahie par l'expression. De ses vers on pourrait tirer, en ce qui concerne l'Espagne, aussi bien la thèse du petit nombre des martyrs que celle, beaucoup plus appuyée, de leur grand nombre, ou plutôt un esprit vraiment critique n'en fera sortir aucun système. Prudence connaît peu de chose de l'histoire chrétienne de son pays avant la dernière moitié du troisième siècle [4], bien que cette histoire (nous l'avons montré) remonte beaucoup plus haut. De là l'incertitude de son langage, et des contradictions apparentes. Même pour l'époque qu'il connaît le mieux, car une génération seulement l'en sépare, l'époque de Dioclétien, il est loin d'être complet : ainsi, il nomme quatre martyrs de Cordoue [5], mais il ne parle pas du célèbre évêque de cette ville, Osius, qui joua un si grand rôle au quatrième siècle, et avait confessé la foi dans la dernière persécution. Ne demandons au poète que ce qu'il peut donner : recueillons avec empressement les renseignements contenus dans les hymnes

Verticem flavis oleis revincta
Pacis honore.

Sola in occursum numerosiores
Martyrum turbas Domino parasti :
Sola prædives pietate multa
Luce frueris.

Ibid., 49-60.

[1] Vix parens orbis populosa Pœni...

Ibid., 61.

[2] Ipsa vix Roma in solio locata,
Te decus nostrum superare in ipso
Munere digna est.

Ibid., 62-64.

[3] *Ibid.*, II, 541-544 ; XI, 1-6.

[4] « Ce n'est qu'à partir du troisième siècle que se forme la tradition de l'Eglise espagnole. Aucun chrétien d'Espagne n'a écrit quelque chose avant la fin du quatrième siècle. » dit Döllinger, d'une manière un peu trop absolue. *Le Christianisme et l'Eglise*, p. 105, note.

[5] *Peri Steph.*, VI, 19, 20.

par lui consacrées à la mémoire de quelques martyrs [1], mais confessons notre impuissance à en tirer un système historique, et, pour les origines religieuses de l'Espagne comme pour celles de plusieurs contrées de l'Occident, résignons-nous à beaucoup ignorer.

PAUL ALLARD.

[1] Les martyrologes d'Adon et d'Usuard citent des martyrs dont Prudence ne parle pas : ainsi. sainte Léocadie à Tolède, sainte Victoire à Cordoue, saints Servand et Germain à Cadix, saints Oronce et Victor à Girone.

LA RÉCONCILIATION DE HENRI III

ET DU DUC DE GUISE

D'APRÈS LES DOCUMENTS DES ARCHIVES DU VATICAN

Mai-Juillet 1588.

Nous avons exposé ici même quelle fut la politique de Sixte Quint en France dans les premiers mois de l'année 1588 [1]; nous voudrions faire voir aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* à quels résultats elle aboutit en cette même année.

La journée des Barricades avait donné la puissance au duc de Guise. Désormais il y avait dans le Gouvernement deux chefs et entre eux un abîme.

La retraite d'Henri III avait-elle augmenté ou amoindri sa fortune ? on l'a discuté [2]. Le Roi vaincu devait-il se venger ou pardonner ? Les deux opinions se produisirent. Henri III parut incliner vers la dernière et, pour désarmer ses adversaires, il affirma ses sentiments catholiques.

Ayant rencontré près de Chartres quatre gentilshommes huguenots venus pour lui offrir leurs services : « Allez-vous en, « leur dit-il, et n'était la confiance que vous avez montrée de venir « me parler, je vous ferais voir quel compte je fais de tous ceux de « votre hérésie. » Cette parole parut aux catholiques un témoignage non équivoque de la volonté royale [3].

[1] Voir la *Revue*, t. XV, p. 387. — Les savants articles publiés, à diverses reprises, dans nos colonnes et ailleurs, par notre ami le comte de l'Épinois vont être fondus dans un livre sur *La Ligue et les Papes*, qui paraîtra prochainement (Note de la Direction).

[2] « Henri III avait par sa retraite déjoué le plan des princes lorrains, » écrit M. le comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine*, t. I, p. 46.

[3] Arch. du Vatican, *Lettere del Nunzio di Francia*, t. XXVII, f° 80.

Henri III dénonça au Pape le duc de Guise comme principal auteur de la conspiration dont il avait été victime [1], et il signala à Philippe II la complicité de son ambassadeur Mendoza comme celle de son lieutenant le duc de Parme [2].

Le 18 mai, il pria le nonce d'assurer au Souverain Pontife qu'il ferait son possible pour réunir autour de lui ses sujets catholiques et pour apaiser le dernier trouble ; il demandait seulement, comme c'était justice, à conserver son autorité. Ce serait pour lui un grand chagrin et déplaisir s'il était forcé de prendre une autre voie. Il remerciait avec effusion Morosini des services qu'il avait rendus et le priait de les continuer, car il avait pleine confiance en son zèle et en son dévouement pour l'Église et le royaume [3]. Enfin, dans une lettre au marquis de Pisany son ambassadeur à Rome, Henri III écrivait: « Je persiste à mettre de l'eau sur le feu pour l'éteindre par douceur [4] ; » mais il regrettait de voir le Pape « ajouter foi aux inventions de ses ennemis » et les favoriser en leurs dessins.

Une circulaire (16 mai) sur le « tumulte » de Paris était adressée aux gouverneurs des villes et des commissaires envoyés dans les provinces, afin de parler « des choses advenues » devaient rallier les gens de bien du royaume, car « déjà ils en portaient beaucoup d'ennui en leur cœur [5]. » Le Roi se plaignait « qu'aucuns aient eu le pouvoir d'imprimer au cœur des habitants qu'il ait voulu faire entrer dans Paris des soldats étrangers et douter de la fidélité des bourgeois, chose qui n'entra jamais en sa pensée. » Il avait fait son possible pour réunir à lui les catholiques et il avait même été jusqu'à leur accorder ce qui était contraire à sa dignité.

Pendant que le Roi proclamait ainsi la loyauté de sa conduite et manifestait ses dispositions bienveillantes en un langage jugé

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 324.
[2] *Revue rétrospective*, t. VI, p. 52.
[3] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 543. Monosini était le nonce.
[4] M. de Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 197, 23 mai 1588. Le roi adressa au duc de Nevers une longue justification de sa conduite. « Je ne pensais qu'à faire cesser toutes jalousies, etc. » quand le duc de Guise arriva. « Je voulus faire rechercher des étrangers et advisai de renforcer certains corps de garde... d'abord les habitants reçurent bien la chose, puis, par induction, d'aucuns dirent que je veux établir une garnison étrangère et faire pis. »
[5] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 329, 16 mai 1588.

par beaucoup « tenir trop de la douceur et comme tendant à crainte et timidité,» le duc de Guise lui fit remettre, le 17 mai, par le capitaine Saint-Paul, une lettre hardie où il rejetait la responsabilité des événements sur ses ennemis les vrais perturbateurs du repos public [1]. » Son seul rôle en cette circonstance s'était borné à se défendre et à contenir, au prix des plus grands efforts, la fureur du peuple armé pour la défense de ses privilèges.

Si le duc avait été seul en cause, il eût peut-être pu donner ainsi le change, mais avec ses lieutenants, si ardents à appeler le peuple aux armes, la justification était moins facile. Qui les avait envoyés ? Qui les avait soutenus ? Qui les justifiait ? Le duc n'en parla pas : il tenait à se montrer sujet fidèle, et, dans une autre lettre adressée aux villes catholiques il se félicita d'avoir gardé le respect dû au souverain [2].

Le duc de Guise inspira également le langage des nouveaux échevins de Paris, tous ligueurs exaltés, nommés pour remplacer l'ancienne municipalité royaliste. Or ceux-ci désignèrent comme les coupables le duc d'Épernon et « autres partisans du roi de Navarre. » Dans leur folle ambition, disaient-ils, ces hommes avaient voulu s'emparer de la ville, sous prétexte de se défendre contre le duc de Guise, et le peuple avait élevé des barricades pour conserver ses droits, recouvrer sa liberté et sauver sa religion. Il fallait désormais réserver l'union de toutes les villes catholiques et les échevins demandaient à leurs collègues de leur envoyer des députés pour agir de concert, car « l'heure était venue ou de conserver la religion catholique, en brisant la servitude imposée par d'Épernon, ou de mourir ensemble. » Les échevins répondirent : ceux d'Abbeville entre autres remercièrent les magistrats de Paris « du bon zèle qu'ils apportaient à la religion chrétienne apostolique et romaine, au service du Roi et de l'utilité publique » car tous, disaient-ils en donnant une leçon

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 331. Une traduction en italien était envoyée par le nonce à Rome. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, fo 327.

[2] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 337. Les habitants d'Amiens s'unirent le 25 juin avec les habitants de la ville de Paris « en requeste qu'ils entendent présenter à Sa Majesté, tendans à la conservation de nostre religion catholique, apostolique et romaine, le service et fidélité que nous devons à nostre roy très chrétien, le bien public et soullagement du paouvre peuple. » *La Ligue à Abbeville*, par Prarond, t. I, p. 368.

de fidélité royaliste, ils avaient toujours « dressé leurs intentions pour vivre et mourir sous un même Dieu, une mesme foy, ung mesme roy et mesme loy. » Aussi ils déclaraient s'unir « pour la conservation de la Religion, le service et fidélité au Roy très chrestien, le bien public et soulagement du pauvre peuple [1]. »

Telles furent les explications présentées par Henri III, par le duc de Guise et les échevins de Paris au sujet des événements du mois de mai 1588.

Le Roi pour se défendre, les Ligueurs pour se maintenir, voulaient grouper autour d'eux les catholiques du royaume. Personne ne tenait compte des Protestants autrement que pour les combattre.

Examinons à présent l'état des choses au lendemain de la journée des Barricades.

II

« Le lamentable accident de la révolte de Paris et le départ du Roi a étourdi tout le monde, écrivit le nonce [2], car la ruine de ce royaume peut seule en sortir... La grande majorité des habitants regrette d'avoir été si loin, mais comme le Roi, disent-ils, n'oubliera jamais cette injure, ils veulent prendre contre lui des garanties c'est-à-dire lui enlever toute autorité ou empêcher une réconciliation. Les exaltés applaudirent et un prédicateur du haut de la chaire réclama la célébration d'une fête des Barricades comme autrefois les juifs avaient solemnisé la fête des Tabernocles. »

Les Ligueurs cependant n'avaient pas obtenu tout le succès espéré par leur ambition. Lorsque le duc de Guise voulut pro-

[1] E. Prarond., *La Ligue à Abbeville*, t. I, p. 384. Le commissaire vint à Abbeville, le 28 mai. Le gouverneur interprétant la circulaire, fit dresser des listes de suspects. Les uns étaient « priés de rester hors de la ville ; » les autres « devront estre admonestés de se gouverner modestement, sans eulx mesler des affaires d'estat. »

[2] « Il lacrimoso accidente della ribellione di questa citta et la improvisa partita del Re ha stordito ognuno; per che non si puo vedere,ne aspettare altro che una rovina grande di questo regno... Mettono à campo che si debbia cercare della sicurta, che tanto vogliono dire, come levare ogni autorita a Re, o impedire la riunione. » ... « bisognava trovare modo di assicurarsi. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, fo 80. Lettre du 18 mai 1588.

téger l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, Staffort lui répondit : « Je ne puis accepter d'autre protection que celle du roi de « France près de qui je suis accrédité par ma Souveraine [1]. » Aucun membre du Parlement autre que le président de Nully ne s'était rendu à l'hôtel du duc de Guise et le premier président de Harlay avait répondu au victorieux du 13 mai ce mot conservé par l'histoire pour stigmatiser toutes les usurpations et honorer toutes les fidélités : « C'est grand pitié que le valet chasse le « maître ; quant à moi, mon âme est à Dieu, mon cœur au Roi et « mon corps entre les mains des méchants. »

L'échec ici était sensible. Les Ligueurs en éprouvèrent d'autres. Le capitaine du Bois de Vincennes [2] refusa de se rendre et il fallut faire avancer six pièces d'artillerie [3]. Maîtres, il est vrai, de Meaux, de Château-Thierry et de Meulan, les Ligueurs ne purent s'emparer ni de Corbeil, ni de Melun, ni de Mantes, trois places qui commandent l'approvisionnement de Paris. Lorsque le duc d'Elbœuf se présenta à Saint-Germain-en-Laye le capitaine répondit : « Je garde le château pour Sa Majesté et la force seule « m'en chassera. »

Les corporations des arts et métiers parlaient d'envoyer à Chartres pour demander pardon, mais le dessein fut découvert [4]. Le clergé et la Sorbonne plus heureux purent faire exprimer « leur grand regret du tumulte [5]. » Ce ne fut point tout. Le Prévôt des marchands, Hector de Perreuse, ayant été arrêté le 15 mai, le duc de Guise désigna pour le remplacer trois personnes, dont une devait être choisie par la Reine mère ; mais deux d'entre elles s'enfuirent pour ne pas entrer dans cette charge, sans le consentement du Roi, et la troisième, la Chapelle-Marteau, fut forcée de l'accepter.

Lorsque l'on voulut chasser les officiers et magistrats de la ville pour en créer de nouveaux relevant seulement des habitants et non du Roi, le cardinal de Bourbon voulut faire confirmer et

[1] Dépêche citée par M. H. Forneron, *les Ducs de Guise*, t. II, p. 359.

[2] « Casa reale dove i Re sogliono sempre retirarsi per loro recreatione. »

[3] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 335. Lettre du 18 mai 1588.

[4] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 461. Lettre du 17 juin 1588. « L'Arti della villa erano convenute segretamente di mandare alcuno di loro al Re per chiedergli perdono et offerirsigli ; ma la prattica fu scoperta et impediti i loro desegni. »

[5] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 373. Lettre du 31 mai 1588.

approuver cette élection par le Parlement, mais le président se rendit aussitôt chez la Reine mère pour la prier d'empêcher un acte contraire à l'autorité royale et aux lois du royaume. Catherine, un moment irrésolue d'aller ou de ne pas aller en personne à l'Hôtel de Ville, pria enfin le duc de Guise d'interposer son autorité pour arrêter ce désordre. Après plusieurs allées et venues, le prince dut déclarer que ces magistrats étaient nommés pour servir le Roi et qu'ils rendraient compte de tous leurs actes à Sa Majesté. Des villes comme Le Mans, Poitiers, exprimèrent leurs regrets de l'expulsion du Roi et lui promirent fidélité [1]; à Toulouse, le président Duranti se porta fort de l'adhésion de la ville à la cause royale, bien qu'il y eût « à combatre ung nombre de gens prodigues, affamées et autres personnes indigentes, qui, soubs ce beau et spécieulx prétexte du zèle de la religion catholique, n'ont autre but qu'au pillage des villes [2]. » Le duc de Nevers, de son côté, en apprenant « les très mauvais et pernitieux évènements » eut « la larme à l'œil » et tout en rejetant la faute sur Henri III, qui, après la retraite des Reitres, au lieu d'aller en Poitou était resté dans l'inaction, tout en lui conseillant « de traiter les Parisiens le plus doulcement qu'il pourra, » il se disait prêt à verser son sang pour le Roi [3]. Les secrétaires d'État auraient voulu le voir à Chartres : « Nous avons tant besoin de votre bon conseil, lui disaient-ils, afin de terminer ces follies qui ne sont que trop longues [4]. » — « Venez si votre santé le permet » lui disait aussi le maréchal d'Aumont [5]; et en effet le duc était à Bourbon l'Archambault à baigner sa jambe cassée six mois auparavant. Il exprima du moins sa pensée [6].

[1] *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, par M. A. Bertrand, 2e fascicule, 1880, pag. 98. — *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*, par Henri Ouvré, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*, 1854, p. 88-243, p. 142.

[2] «...Nous avons admis. disait-il encore (6 juin 1588), que Vostre Majesté est très disposée à accomoder ses affaires, comme tous les gens de bien le désirent, prévoyant ung chacun que la continuation de cest accident se convertira à la ruyne de la religion catholique, massacre de vos meilleurs serviteurs et pilliaige des bonnes villes. » *Mémoires* de Jacques Gaches, publié par Charles Pradel, in-8°. Paris, 1879, p. 512. Sept mois après, Duranti était massacré à Toulouse à cause de sa fidélité au Roi.

[3] Bibl. nat., ms., f. fr. 3976, f° 94, 95, 18 mai 1588.

[4] Bibl. nat., *ib.*, fo 102, 24 mai 1588.

[5] Bibl. nat., *ib.*, f° 118, 28 mai 1588.

[6] « Correspondance sur le parti à prendre par le Roi » dans la *Revue rétrospective*, 2e série, t. I, p. 34-37.

La Reine mère restée à Paris, d'après l'ordre du Roi, afin d'y demeurer avec les ambassadeurs [1] et fidèle à sa pensée « d'apaiser doucement les différents plustot que de les aigrir » chercha dans ses entretiens avec le duc de Guise le moyen de fermer la plaie mortelle ouverte au cœur de la France [2]. Le nonce, sur la demande de Catherine, s'entremit plusieurs fois en cette affaire, mais il avait peu d'espoir de réussir, car les Ligueurs étaient très peu disposés à recevoir aucun des conseils qu'ils voulaient bien toutefois lui demander [3]. Il avait eu en effet une très longue conversation avec le duc de Guise et son bras droit l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac. Avant de donner son avis, Morosini chercha à connaître leurs desseins, et à pénétrer leurs intentions. Défendre la religion catholique et anéantir l'hérésie, telle était, selon eux, leur seule pensée : ils voulaient seulement sauvegarder leur vie et celle de leurs partisans. — « Eh bien ! leur dit « le nonce, voulez-vous réaliser cette pensée en vous séparant du « Roi, ou en lui restant fidèles? Mais sans le Roi, vous le savez « bien et vous l'avez toujours avoué, il est impossible de faire la « guerre aux Huguenots. » Le duc et l'archevêque exprimèrent de nouveau ce sentiment et alors le nonce reprit : « Puisque vous « reconnaissez l'impossibilité de conserver en ce royaume la « Religion catholique sans anéantir les hérétiques et l'impossi- « bilité de leur faire la guerre sans le concours du Roi, il faut, « si vous cherchez vraiment ce but, conclure à la nécessité de

[1] « Havendo il Re fatto intendere agl' ambasciatori de Principi che si debbono fermare qui, sino a nuovo suo ordine et trattare colla Ser. Regina sua madre i negotii ch' occorrerano.» Archives du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, fo 365. Lettre du 23 mai. L'ambassadeur d'Espagne ayant, malgré cet avis, demandé à se rendre près du roi afin d'obtenir pour la flotte espagnole un lieu de refuge sur les côtes de Normandie et de Picardie, on ne le lui permit pas. Le 24 il eut une audience de la reine mère. L'ambassadeur avait reçu la nouvelle que la flotte était partie de Lisbonne le 30 mai. Il fit aussitôt ordonner à tous les catholiques anglais qui se trouvaient à Paris à la solde de Philippe II d'aller s'embarquer en Flandre. « Tous partiront aujourd'hui, écrit le nonce le 17 juin, et parmi eux est le sieur Morgan, tiré de prison par égard pour le Souverain Pontife et empressé dès lors, disait-il au nonce, à sacrifier sa vie pour la religion. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 462.

[2] « Per trovare qualche modo di medicare questa mortalissima piaga. » Arch. du Vatican, *l. c.*. t. XXVII, fo 80.

[3] « Parmi che si possi havere poca speranza di bene ; non li trovo disposti a ricevere alcuno delli miei consigli, se bene loro erano quelli che me li dimandavano. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 80.

« vous unir avec Sa Majesté; autrement isolée; Elle se rapprochera des Protestants, et si déjà les Catholiques ne peuvent « seuls faire une guerre avantageuse, leur impuissance apparaitra encore davantage, si les Protestants sont soutenus par « l'autorité royale. Dès lors, les Ligueurs doivent se réconcilier « avec le Roi, la ville de Paris doit s'humilier devant le « monarque, les habitants doivent déclarer leur intention de ne « pas l'offenser, mais de conserver simplement l'ancien usage de « se garder eux-mêmes et de n'admettre dans la cité aucune garnison étrangère; il faut déclarer que le mouvement naquit « soudain et ne poursuivit jamais un but coupable; il faut « enfin prier le Roi de ne pas le trouver mauvais et de regarder « les habitants du même œil que par le passé. »

Cet aveu et cette déclaration étaient, d'après le nonce, « très nécessaires et utiles au royaume, à la religion catholique, à la ville de Paris. » La ville pourrait-elle supporter l'absence continuelle du monarque ? Il suffirait, pour en ruiner les habitants, de transporter ailleurs le Parlement et la Chambre des Comptes : cent mille personnes sortiraient par cela même de la cité ; en outre, tous les monastères et maisons religieuses vivaient de rentes inscrites sur l'Hôtel de ville, beaucoup de pauvres veuves et d'orphelins y avaient mis tout leur avoir ; or si le gouvernement se retirait, ces rentes ne seraient-elles pas complètement perdues ? Il y avait dans cette éventualité, de quoi provoquer une nouvelle révolte, et alors les esprits soulevés à présent contre le Roi, ne pourraient-ils se tourner aussi ardents contre Mgr de Guise ? Tel était le raisonnement de Morosini.

Il fallait ensuite de l'argent pour garder la ville, il en fallait pour récompenser les capitaines engagés dans le mouvement : or quiconque en prélèverait deviendrait odieux et si on n'en donnait pas, l'insolence des soldats deviendrait insupportable ; Paris serait aux Ligueurs, mais tout le royaume jusqu'à la Loire resterait au Roi et aux Huguenots.

Le monarque, appuyé par tous les souverains, ne cesserait d'être hostile aux habitants ; dès lors la ruine de la cité serait imminente car on ne peut espérer le triomphe [1], et le duc de

[1] « Che il fine saria per loro piu pieno di pericoli che di speranza di bene. » Arch. du Vatican, *l. c.*, XXVII, f° 85. Lettre du 18 mai.

Guise, maître de s'engager, s'il le voulait, dans une voie coupable, acquerrait au contraire par sa soumission les bonnes grâces de Sa Majesté et aux yeux de tout le monde une gloire immortelle. « Quant à moi, dit Morosini, j'aimerais mieux être « le duc de Guise comblé d'honneurs et valeureux capitaine « qu'un tyran, usurpateur du royaume et parjure au serment « fait à mon Roi. Entre ces deux rôles le duc peut choisir : le « premier plus sûr et plus honorable, le second plus chanceux « et plus infâme. » Morosini ajouta encore d'autres raisonnements à mesure qu'ils se présentèrent à son esprit, et après de nombreuses réparties de part et d'autre, les deux interlocuteurs, tantôt abondant en son sens, tantôt rejetant sur le Roi et son conseil la cause de tous les malheurs, se retranchèrent derrière cette formule : « Le Roi a été très offensé ; tôt ou tard il se ven- « gera ; il faut donc mettre notre vie en sûreté. Dominé par des « gens qui nous haïssent et par d'Épernon, la sangsue de tout le « royaume, le Roi, une fois maître de Paris, ne persécutera-t-il « pas les catholiques, ne fera-t-il pas pendre vingt-cinq ou « trente des principaux, le duc de Guise en tête ? La liste de « proscription n'est-elle pas déjà dressée ? On dit à celui-ci, on « avoue à celui-là, on ne cache pas à cet autre que leurs noms « sont portés sur la liste fatale et trois potences sont prêtes à « fonctionner. Cela est certain, la Reine-mère, dit-on, en fait « l'aveu. — Assurément, répondit le nonce, on a donné au Roi « le mauvais conseil de mettre une garnison dans Paris, mais « je croirai jamais à son intention de faire mourir le duc de « Guise. Si le Roi avait eu cette pensée,ne l'aurait-il pas réalisée « dès le premier jour et depuis encore lorsque son Excellence « s'est trouvé seule avec lui dans son cabinet ou dans le jardin « de ses écuries, au milieu de ses gardes ? » Morosini ne pouvait pas croire à des projets contre les catholiques, car, dans le passé du Roi, il y avait eu des erreurs de bonté plus que des fautes de cruauté, et jamais on ne l'avait vu se venger d'une injure [1]. — « Mais pourquoi donc, demandèrent les deux interlocuteurs, « pourquoi le Roi a-t-il fait entrer dans Paris les Suisses et les « gardes ? — Je ne le sais point, répondit le nonce, c'était peut-

[1] « Si poteva facile conoscere che più tosto mancava per tropo di bonta che por alcuna sorte di crudeltà, perche non si trova che mai di alcuna ingiuria ne habbia preso vendetta. »

« être pour préserver la cité d'un pillage ou, en faisant peur « au Duc, le contraindre à sortir de Paris. L'un et l'autre motif « serait possible, puisque le premier serait plus que juste et le « second raisonnable [1]. D'ailleurs, si l'on accuse le Roi d'avoir « toléré à Paris des hérétiques, pourquoi depuis le 13 mai y « sont-ils encore ? Ne pouvait-on les punir selon les règles de la « justice ? c'eût été attester clairement son zèle en faveur de la « religion. La meilleure garantie à obtenir du Roi, ajouta le « nonce, serait d'interdire l'entrée de Paris aux huguenots, et « d'établir le tribunal de l'Inquisition. Il faudrait aussi publier « et exécuter le concile de Trente en laissant à l'autorité du Pape « et du Saint-Siège toute liberté dans le royaume. Voilà ce qui « pourrait excuser l'entreprise des catholiques. Tout le reste « non seulement ne sauverait pas la religion, mais la perdrait « plutôt, parce que vouloir ravir au Roi son autorité, c'est le « mettre dans la nécessité de se rapprocher de Navarre et du « maréchal de Montmorency. Les actes du duc de Guise doivent « au contraire témoigner son intention d'honorer Dieu et « d'anéantir l'hérésie [2]. »

Le jour suivant l'archevêque de Lyon vint trouver Morosini : « Le duc de Guise a beaucoup réfléchi à vos paroles, lui dit-il, « et d'après votre conseil il enverra au Roi une lettre que j'ai « écrite et dont je veux vous donner lecture. Sa Majesté ayant « fait dire au Duc que s'il arrangeait les affaires de Paris, Elle « irait en Guienne combattre le Navarrais et donnerait au Duc la « principale charge dans l'armée, celui-ci remettrait à la Reine « mère le soin de tout apaiser et de gouverner la ville avec « l'aide du cardinal de Bourbon et de trois ou quatre conseillers « nommés par le Roi, non hostiles à la Ligue. Quant au duc, il « était prêt à aller en Guienne combattre les hérétiques, mais « comme d'Épernon et lui étaient incompatibles, il était néces- « saire de céder aux vœux du royaume et d'enlever au favori « ses nombreuses charges. On les remettra entre les mains de « sujets fidèles et méritants, mais ni le duc, ni aucun de ses « amis, n'en voulaient accepter aucune. »

Le nonce exprima à l'archevêque combien il serait heureux de tout arrangement pourvu qu'on fît la guerre aux hérétiques,

[1] « Che l'uno et l'altro non era fuori di ragione, perche il primo era piu che santo, et il secondo ragionevole. »

[2] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 80. Lettre du 18 mai.

mais il craignait que le Roi et la Reine ne supportassent pas de rester dans Paris avec une autorité partagée [1]. Déjà ils n'avaient plus ni l'Arsenal, ni la Bastille, et les capitaines royalistes de quartiers avaient été remplacés par les hommes le plus hostiles au monarque. Si, à présent, les ligueurs voulaient faire la guerre aux hérétiques, serait-il à propos d'enlever à Mgr d'Épernon toutes ses charges ? Ne pouvait-on craindre de le jeter dans les bras du roi de Navarre, danger très grave vu la multitude de places actuellement entre ses mains. « Il me paraîtrait donc plus « sûr de modérer vos demandes, dit Morosini, et d'attendre du « temps, sans pousser d'Épernon au désespoir, la réalisation de « vos désirs. »

Nous avons dit les bruits répandus et les fantômes dont les esprits étaient obsédés. L'effet des propos sur les potences et les listes de proscription était incalculable. Catherine de Médicis le savait, et s'en attristait; aussi ne perdait-elle aucune occasion d'en montrer la fausseté : un jour par exemple qu'elle se trouvait avec le duc de Guise elle envoya chercher le maître charpentier chargé du soin des potences et lui demanda combien il y en avait de prêtes — « Deux, répondit-il. — Quand vous les a-t-on « commandées, demanda la Reine ? — A mon entrée en charge, « il y a plusieurs années, répliqua-t-il, et à cette époque on m'a « donné l'ordre d'en tenir toujours deux prêtes pour les besoins « de la justice. » La Reine dit alors au duc de Guise : « Voyez, « mon neveu, comme vous vous laissez tromper et comme on « trompe ce pauvre peuple [2]. » Parole toujours vraie et toujours à répéter dans les temps de révolutions. — Ils sont faux, disait à son tour Morosini [3], les bruits partout colportés sur le plaisir éprouvé par le Pape à voir les embarras du Roi. Pourquoi le Roi ne s'abandonne-t-il pas entre les mains du Pape ? ne peut-il compter sur l'affection d'un Père ? « J'ai cru nécèssaire de donner ces démentis, ajouta le nonce, car le Roi croit que le Souverain Pontife a su et approuvé la venue du duc de Guise à Paris et j'ai appris par l'abbé des Feuillants et autres personnes pieuses que

[1] « Temevo che ne il Re ne la Regina ancora si contentariano di restare nella citta con compagni nella autorita et nel governo. »

[2] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 88. Lettre du 23 mai.

[3] « Reudendosi certa, che erano tutte false inventioni quelli che si andavano seminando che N. S. havesse piacere del suo male. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 92.

beaucoup de prédicateurs et de confesseurs ont répandu cette opinion parmi le peuple. »

Si plusieurs avaient intérêt à tenir ces propos, beaucoup de personnes importantes, en particulier les membres du Parlement et autres de Robe longue, tous fidèles au Roi, car aucun n'alla jamais voir le duc de Guise, les trouvaient odieux. Les habitants de Paris, demeurés encore pour la plupart royalistes, en étaient douloureusement impressionnés. Pour répondre à leurs sentiments, le nonce aurait voulu voir le Pape publier une déclaration en faveur du Roi : il agissait en ce sens, assurait le monarque, qu'il ne serait pas abandonné, mais évitait toutefois de compromettre jusqu'à nouvel ordre l'autorité du Souverain Pontife. Sixte V en effet n'était pas disposé à intervenir : « On « veut que nous ordonnions à Guise de quitter Paris, disait-il à « l'ambassadeur de Venise, Gritti [1], mais nous n'avons rien à « ordonner à Paris, si ce n'est en matière d'hérésie, de péché « ou d'affaire d'Église, et nous n'avons rien à faire dans cette « question, car elle n'est pas affaire ecclésiastique. » Cependant il écrivit au Roi pour le consoler et l'encourager.

Tel était donc l'état présent du royaume. Il était grave. Sur la demande du nonce et d'après les ordres du vicaire de l'évêque de Paris, des prières publiques et des processions eurent lieu pour obtenir la paix et l'union entre les partis [2]. C'était le premier besoin du pays. Pour y arriver, il fallait imposer silence aux prédicateurs dont la véhémence contre le Roi dépassait toutes les bornes. Le nonce n'y manqua pas, et avant même d'avoir reçu de nouvelles dépêches de Rome, il fit venir chez lui le vicaire de l'évêque de Paris et l'exhorta vivement à prescrire à tous les prédicateurs de la ville de recommander au peuple le calme et l'obéissance au Roi, de prier pour la paix et la réunion avec sa Majesté. Prenant ensuite en particulier quelques-uns d'entre eux, il leur parla dans le même sens et les trouva bien disposés. « Ceux mêmes, écrit Morosini qui, avant le mouvement des 11 et 12 mai, ont été les plus violents contre les actes du Roi, reconnaissent que l'on n'a rien fait de bon et qu'il peut arriver pire, car si Dieu n'y met la main on assistera bientôt peut-être aux funérailles du royaume. »

[1] Baron de Hübner, *l. c.*, t. II, p. 196.

[2] La reine mère, dans le même but, faisait partir de Paris beaucoup de Capucins pour aller en procession prier devant la madone de Chartres. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 335.

III

La réconciliation des Guise et d'Henri III, réclamée dès le premier moment par le Souverain Pontife, s'imposait donc comme une nécessité au lendemain des Barricades. Mais cette réconciliation devait avoir pour point de départ l'aveu de leur faute fait au Roi par les princes Lorrains et les habitants de Paris : or comment espérer cet aveu ? Le duc de Guise aurait-il ainsi la vertu de se condamner lui-même ? On craindrait du reste que le fond de son cœur ne répondît pas à ses paroles [1].

Le duc en effet agissait en souverain. Il prenait dans les caisses des receveurs l'argent du roi et réunissait ainsi, dit-on, cinq cent mille écus [2] ; il faisait garder chez eux comme prisonniers Zamet et Jérôme Gondi, « les deux plus riches habitants de la ville, » probablement afin de s'acquitter envers eux d'une dette de cinquante mille écus qu'il leur avait empruntés ! Cependant il passait encore pour modéré et ses amis auraient voulu le voir oser davantage. Le but secret de la venue du duc de Guise à Paris, disaient-ils, était de se rendre maître d'un Roi évidemment incapable de gouverner, puis de le confiner dans un monastère pour y vivre selon ses goûts. On aurait ensuite formé un conseil où seraient entrés les grands seigneurs et les officiers de la Couronne.

Tel était le vœu des plus ardents, toujours extrêmes dans leurs pensées; mais le nonce, devenu le modérateur des passions qui s'agitaient, recommanda aux deux partis le calme, et de tous deux il réclama de mutuelles concessions. Le Roi, instruit par sa mère, remercia Morosini en le priant de continuer ses bons offices [3].

[1] « Si teme assai che il duca di Guisa habbi nel cuore altro che quello che suonano le parole. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 94.

[2] Le chef des Finances fut arrêté lorsqu'il sortait de la ville pour aller trouver le roi : on lui prit trente mille écus. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 355. La défiance était partout. On dut ordonner aux habitants de tenir devant leurs portes des vases pleins d'eau de crainte d'incendie, car, disait-on, des individus devaient mettre le feu en beaucoup d'endroits afin, à la faveur du trouble, de pouvoir piller la ville. — On fit des visites dans les maisons et on enleva trois chars remplis d'armes et de munitions, ainsi que deux pièces d'artillerie, à l'hôtel d'Epernon. — Le 30 mai, on lui enleva tout son vin, *ib.*, t. XXVIII, f° 374.

[3] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 343.

Le duc de Guise avait fait rédiger par l'archevêque de Lyon un mémoire où les demandes des Ligueurs étaient énumérées et l'archevêque le communiqua au nonce. Par malheur et contrairement aux conseils de Morosini, on y réclamait l'approbation des événements de Paris, la promesse du Roi de ne plus intervenir dans le choix des magistrats de la cité, l'amnistie, la revision des comptes royaux, le dégrèvement des impôts, la démission de d'Épernon et de la Valette de tous leurs gouvernements, même leur bannissement, enfin la reprise de la guerre contre les Huguenots en Guienne, où le duc de Guise accompagnerait le Roi, et en Dauphiné où se rendrait le duc de Mayenne [1].

Il était impossible d'être plus exigeant dans ses prétentions, plus impolitique dans ses actes. « Demander à la fois tant de choses si difficiles à accorder, répondit le nonce [2], c'est ôter au Roi l'espérance d'une réunion avec les catholiques et par conséquent c'est le précipiter dans les bras des hérétiques. » Le rédacteur et les signataires du mémoire paraissaient cependant chercher la paix de bonne foi et par de telles conditions ils la rendaient impossible. Voulait-on être pratique ? il fallait simplement, comme le disait le nonce, demander la guerre contre les hérétiques et la publication du Concile de Trente, c'est-à-dire la liberté pour l'Église d'introduire des réformes et d'exercer son autorité, sans être arrêtée par des cours laïques. La revision des comptes aurait lieu naturellement lorsqu'on pourvoirait aux frais de la guerre.

Le cardinal de Guise défendit devant le nonce les conclusions du mémoire, car, dit-il, la noblesse et tous les catholiques seraient scandalisés si d'Épernon et la Valette restaient en faveur ; eux présents, on ne pourrait plus compter sur le Roi.

Était-ce le moyen de faciliter l'union, cette union chaque jour plus manifestement nécessaire, mais par malheur chaque jour plus évidemment impossible ? Lorsque le cardinal de Guise protesta de son dévouement au Souverain Pontife le nonce le pressa de s'accorder avec le Roi et le cardinal parut reconnaître très clairement qu'il ne pouvait y avoir pour la religion catholique une plus pénible situation. Beaucoup de personnes, pieuses et intelligentes, jusqu'alors toujours fidèles à la Ligue, avaient le même sentiment, mais tout ce qui se faisait à présent tendant à

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 342.
[2] Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 88.

détruire le Royaume et la Religion, elles désiraient avant tout faire la paix et conserver le Roi, car, disaient-elles, si le Roi ne s'est pas gouverné comme il l'aurait pu, néanmoins on voit clairement que sans lui on fera pire [1].

Voilà en effet ce que le bon sens indiquait. Mais qui écoute le bon sens dans les jours d'entraînement ? qui s'arrête à la limite toujours incertaine où l'opposition prête à contenir les écarts du pouvoir, arrive à la révolte qui prétend le renverser ?

Cependant le duc de Guise se tenait sur la réserve [2]. Il pressa la Reine mère de se rendre auprès du Roi, car elle seule pouvait en présence de d'Épernon parler avec franchise [3]. Mais Catherine de Médicis voyait partout des intrigues, et en recevant ce conseil, elle soupçonna un piège. Le duc ne voulait-il pas l'éloigner de Paris parce qu'il redoutait sa présence, présence qui pouvait entretenir la désaffection du peuple, déjà las et fatigué par dix jours d'attente ? La prudente italienne résolut de rester.

A la place de la Reine mère, le sieur de Mainneville alla remettre au Roi le mémoire de « Messieurs de la Ligue [4]. » Les échevins de Paris l'accompagnèrent et Henri III les reçut avec bonté en les renvoyant à la Reine mère pour entendre sa réponse [5]. Cette réponse, jointe à des pleins pouvoirs pour traiter, fut apportée par le premier médecin du Roi, Miron, mais la Reine et son conseil ne crurent pas à propos de la faire connaître. En effet si le Roi répondait avec sagesse aux divers articles, il ne donnait pas d'explication au sujet du duc d'Épernon, et la présence de ce seigneur à la cour pouvant faire augmenter les défiances, Catherine envoya immédiatement son avis au Roi. Le courrier revint le 30 mai au matin et après son dîner la Reine fit appeler les Ligueurs. Henri III retirait plusieurs édits fiscaux, entre autres une gabelle récemment ordonnée à prélever sur le sel, et il annonçait d'autres concessions ; il espérait ainsi désarmer les Parisiens ; mais il ne s'agissait pas de ces quelques articles et le duc de Guise se préparait toujours à agir [6]. Il confia à

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, fº 88; et t. XXVIII, fº 335.

[2] « Si mostra in tutti l'attioni molto modesto et non scuopre ad alcuno l'animo suo. »

[3] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, fº 335.

[4] Mémoire « très équitable ne tendant qu'à chasser d'auprès du roi ceux qui causent tant de maux à la France. » Bibl. nat., ms., f. fr. 3976, fº 112.

[5] « Furono uditi benignamente. »

[6] Le duc savait déployer de l'activité. Apprenant qu'à Meaux il y avait un

soixante capitaines le soin de commander aux soldats levés dans Paris et pria l'ambassadeur d'Espagne de donner au duc de Parme l'ordre de tenir deux régiments de lansquenets prêts à entrer en France, l'un par Cambrai, l'autre par Rocroy. Le prince lorrain avait à ce sujet sa politique, habile, pensait-il, mais à coup sûr peu loyale ; le duc de Parme devait faire semblant de licencier ces régiments, afin qu'une fois licenciés, le chef de la Ligue pût en recueillir les soldats et s'en servir en une occasion pressée. En même temps Guise réclama le payement des trois cent mille écus convenus au traité de Joinville et il recommanda comme très urgente la levée de huit mille soldats faite en Suisse avec l'argent d'Espagne par le colonel Pfiffer [1]. Comment Philippe II aurait-il pu refuser ? La présence du duc de Guise à Paris n'avait-elle pas délivré les « gens de bien, » d'un grand danger ? Moreo n'avait-il pas apporté la promesse de faire avancer des troupes en cas de guerre religieuse ? et Philippe II ne s'était-il pas engagé à rappeler son ambassadeur d'auprès Henri III pour en envoyer un à l'armée des catholiques ? Que de motifs de confiance pour le nouveau roi de Paris ! Toutefois si les Espagnols applaudirent sa conduite, ils furent peu disposés à donner de l'argent, et motivèrent leurs refus sur les nécessités de la politique. Ainsi Mendoza, afin d'éviter de donner sa garantie personnelle pour une somme de trente mille écus prêtée au duc de Guise par un négociant de Rouen, répondit : « Ce serait trop imprudent de ma part, car Henri III le saurait et je compromettrais mon souverain [2]. » Mais, sauf le cas où il s'agissait de donner de l'argent, les craintes de compromission n'arrêtaient guère le scrupuleux ambassadeur ! Sans cesse Mendoza excitait le zèle de Guise, ou plutôt il n'avait qu'à le suivre dans son élan ; car « non seulement, écrivait-il, le duc a jeté le dé, mais il a mis les affaires de la Ligue dans un tel état que le Roi de France, s'il voulait se réconcilier, n'avait plus qu'à lui remettre son autorité. »

désaccord entre le clergé et les habitants et craignant que le roi n'en prît occasion pour mettre une garnison dans cette place importante pour la sûreté de Paris, il partit à deux heures du matin, avec cinq chevaux, vint à Meaux, apaisa le différend, pourvut à la sûreté de la ville, et remontant à cheval, rentra à Paris à deux heures après-midi. Chacun était étonné de la décision comme de la confiance et de l'intrépidité qu'il montrait en tous ses actes. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, fo 375.

[1] M. de Croze, *les Guise, les Valois* et *Philippe II*, t. II, pag. 339, 340, 341.

[2] M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 342.

Le duc de Guise était le souverain ; Henri III le sujet, et ce renversement des rôles rassurait le politique Philippe II. Si le Roi de France redevenait victorieux ne pourrait-il marcher sur les Pays-Bas, et dès lors ne fallait-il point aider le duc de Guise à imposer au Roi ses conditions, par conséquent faire avancer les troupes du duc de Parme, car un retard pouvait tout compromettre. Telles étaient les préoccupations de l'ambassadeur.

Le chef de la Ligue avait l'intelligence de cette situation, et comme « il n'était dépourvu de moyens, ni de résolutions, comme il ne manquait ni de forces, ni de courage, ni d'amis, » il espérait la dominer. Il savait le Roi de France peu disposé en sa faveur et par conséquent il ne croyait pas le voir accepter ses demandes. Cette acceptation lui aurait même semblé un leurre pour gagner du temps et il eût volontiers marché immédiatement sur Chartres, afin de réduire le Roi à traiter avec lui ou à se retirer sur la Loire, laissant toute liberté de communications entre Orléans et Rouen, deux villes très dévouées aux Ligueurs. Cette résolution hardie souriait à l'ambassadeur d'Espagne, car il lui paraissait très important de ne pas donner au Roi le temps de réunir des forces. Cependant le duc de Guise se demandait s'il ne fallait pas aussi lui laisser le temps de se prononcer, et l'ambassadeur se rangeait à cet avis, car, après tout, il jugeait peu convenable de précipiter sans y mettre des formes, la solution de cette affaire [1].

Pendant que le Roi, selon le mot du Florentin Cavriana, attendait dans son illusion que les Parisiens demandassent leur pardon [2], et que le duc de Guise se tenait prêt à agir, les autres chefs de la Ligue s'emparaient des positions. Saint-Cloud, Charenton, Montereau étaient occupés ; le duc de Mayenne se ménageait des relations dans les villes de Bourgogne et concentrait ses troupes à Dijon ; le cardinal de Guise s'emparait à Meaux de l'argent du Roi, en donnait une quittance signée par le cardinal de Bourbon, puis gagnait Château-Thierry, s'en emparait et quelques jours après s'établissait en maître à Troyes [3]. Le duc d'Aumale menaçait la ville de Boulogne et le duc de Lorraine celle de Jametz. « Partout, dit M. de Bouillé, les princes lorrains sont actifs et presque partout redoutables. » Le cardinal de Ven-

[1] M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 344,
[2] A. Desjardins, *Nég. diplom.*, t. IV, p. 787.
[3] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 374. Lettre du 31 mai.

dôme ne s'était pas encore déclaré : on le pressait de s'unir à la Ligue, mais, irrésolu, il craignait de se compromettre afin de ne pas perdre les chances de monter un jour sur le trône. Henri III ne lui préférait-il pas le duc de Montpensier [1] ? Ces calculs d'ambition exerçaient un grand empire sur l'esprit du jeune cardinal et tout le monde, plus ou moins, obéissait aux mêmes sentiments. Il y avait donc bien des gens tièdes, sous prétexte d'être prudents, et mêlés aux royalistes ils pouvaient embarrasser les Ligueurs. Aussi, malgré les succès obtenus à Paris et sur plusieurs points du royaume, ces succès n'étaient pas assez décisifs pour tout entraîner, et les vainqueurs du 13 mai restaient inquiets [2].

IV

Faible à Paris pendant la lutte, Henri III fugitif et vaincu, un moment troublé et incertain, ne s'abandonnait pas et semblait retrouver son énergie. « Nous sommes encore si étourdis du coup de bâton que l'on nous a donné, que nous ne savons ce que nous faisons, écrit Villeroy. C'est bien le plus misérable accident et le plus pitoyable spectacle que l'on vit jamais. Je meurs d'ennui quand je pense et que je considère les maux qui en sourderont, si Dieu n'y pourvoit et si les gens de bien qui sont des deux côtés ne s'y emploient à bons offices ; c'est à quoi il faut travailler vivement [3]. » Le Roi y travaillait en effet, il se posait en catholique afin de rallier autour de lui une partie des Ligueurs et avec une noble fierté il soutenait l'honneur national. Lorsque la reine d'Angleterre, sous prétexte de ne pas laisser tomber entre les mains des Ligueurs la ville de Boulogne assiégée par le duc d'Aumale, offrit de la conserver à son obéissance, le Roi, tout en remerciant la Reine de sa bonne volonté, lui répondit aussitôt qu'il ne craignait pas de perdre cette ville, mais en tout cas il était décidé, par la grâce de Dieu, à ne pas supporter de sa part une ingérence en cette affaire. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris, grandement ému de cette réponse, se plaignit du

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, fo 373.
[2] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, fo 94.
[3] 28 mai 1588. *Papiers des Pot des Rhodes*, publiés par le président Hiver, p. III.

peu de cas que l'on faisait de l'offre de sa suzeraine, mais il reçut la même répartie[1].

Henri III, catholique et patriote, voulut aussi satisfaire l'opinion d'une partie au moins de la nation en convoquant à Blois les États généraux pour y procéder à la réforme des abus et commencer par les réformés de la cour : les décisions des députés devaient être exécutées et si elles ne l'étaient pas, les peuples seraient déliés de leur serment de fidélité. Enfin le Roi prit l'engagement d'assurer à la France après sa mort l'avènement d'un Roi catholique[2]. Il semblait que cette convocation des États pour le 15 septembre dût faire tressaillir tous les cœurs ; mais l'enthousiasme royaliste ne se retrouvait plus, et lorsque Miron apporta à Paris cette nouvelle, on y fit peu d'attention. Bien plus, on suspecta la pensée royale. « Le Roi, dit le duc de « Guise, se montre ainsi peu empressé à aplanir lui-même les « obstacles, et cette promesse de réforme est un prétexte pour « gagner du temps et nous désarmer. » Le duc était tellement monté que, si on l'eût écouté, Henri III aurait été forcé de fuir à cent lieues de Paris.

Ainsi aux pensées de conciliation et d'apaisement, le duc de Guise opposait toujours des passions et des méfiances. Le nonce s'efforçait pourtant d'apaiser cet esprit superbe.

« Aucune objection, lui dit-il, ne peut s'élever contre la tenue « des États généraux et leur convocation, réclamée par l'intérêt « du royaume, atteste au contraire de la bonne volonté, car les « États sont le seul frein des Rois de France. » Et le ligueur de répliquer : « Cela est vrai, mais les futures ordonnances des « États auront le même sort que les ordonnances passées. Le « Roi les mettra dans ses archives et ne les exécutera jamais. « — Cependant, répliqua le nonce, le Roi a juré d'avance d'ob- « server les ordonnances et a promis de régler la succession « du royaume de manière à ne jamais la donner à un roi héré- « tique. — Il ne dit pas : *qui n'a jamais été hérétique*, » répartit vivement le duc de Guise ; et l'expresion l'irritait, car, sûr de l'appui des catholiques, il invoquait le principe que le Roi de

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 373. « La Reine a fait offrir au Roi de l'assister de ses vaisseaux par mer, ce que le Roy a refusé » écrit Brulart le 24 mai. Bibl. nat., ms. f. fr. 2976. f° 104.

[2] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 350. 31 mai 1588. Le Nonce avait envoyé à Rome une traduction italienne de l'Édit. Arch. du Vatican, *Varia*, t. II.

France n'a pas le droit de choisir son successeur. Vainement le nonce fit observer au duc que les États généraux le combleraient d'honneurs, le nommeraient connétable : Guise n'était point séduit ; peut-être avait-il plus de convoitise et ses paroles, celles de l'archevêque de Lyon et des autres personnes admises dans son intimité, le montraient décidé à marcher contre le Roi.

Morosini gémit de cet état de choses et ne négligea rien pour y remédier : il proposa toujours l'union impossible à obtenir, semblait-il, mais cependant plus nécessaire que jamais du Roi et du duc de Guise. Il avait reçu des dépêches de Rome, se sentait soutenu et voulait jusqu'à l'obstination persévérer dans sa conduite [1]. De concert avec la Reine mère il se décida à communiquer au Roi ses instructions [2]. Afin de préparer les voies, il jugea à propos de visiter le cardinal de Bourbon, et saisissant le moment où son Éminence était avec l'archevêque de Lyon et le duc de Guise. il leur dit à tous trois, qu'au moment d'aller à Chartres, il n'avait pas voulu partir sans leur demander s'ils voulaient s'ouvrir à lui sur les moyens d'arriver à un bon résultat, c'est-à-dire à donner la paix au royaume et la mort à l'hérésie. Il ne ferait d'ailleurs usage de leurs communications que s'ils le jugeaient opportun pour leurs intérêts.

Le cardinal de Bourbon exprima le premier, puis chacun répéta à son tour, leur désir de recouvrer les bonnes grâces du monarque et d'obtenir des garanties pour leur sûreté personnelle ; ils voulaient ensuite la guerre contre les Huguenots afin de détruire complètement l'hérésie dans le royaume. Mais la marche des affaires ne donnait aucun espoir. Car, dirent-ils, « si le Roi, pour satisfaire aux vœux du royaume [3], éloignait de lui le duc d'Épernon, il l'éloigne en lui laissant plus d'honneurs

[1] Archives du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, fo 395. Lettre du 2 juin. La lettre du cardinal de Montalto est du 16 mai ; elle exprime la satisfaction du Pape sur tout ce que le Nonce avait fait jusqu'alors.

[2] « Scrissi a V. S. Ill. alli 2 del presente la resolutione che io havevo preso con la regina madre di dovere venire a trovare il re etc... » Lettre du 6 juin 1588, Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, fo 100.

[3] Les ducs de Montpensier, de Longueville et d'autres membres de la noblesse venaient de déclarer au Roi qu'ils étaient prêts à mourir pour lui, pourvu que d'Epernon ne gouvernât pas : sinon ils se retireraient. Lettre de Cavriana, 23 mai 1588. A. Desjardins, *Negoc. Diplom.*, t. IV, p. 786.

et plus d'autorité que n'eut jamais aucun lieutenant-général de la couronne ; ainsi il lui permet de prendre des troupes à son service, où et quand il le jugera utile, il pourra prélever sur toutes les recettes de la couronne l'argent dont il aura besoin, et s'il paraît abandonner les gouvernements de Normandie et de Metz, ainsi que l'Amiralat de la mer, le gouvernement de Metz est donné au comte de Brienne, son beau-frère, l'Amiralat à Mgr de la Valette, son frère, et le gouvernement de la Normandie au duc de Montpensier, proche parent du roi de Navarre et mortel ennemi de la maison de Lorraine. Or puisque l'Amiralat donne autorité sur toutes les villes du littoral, c'est-à-dire sur la partie la plus importante de la Normandie, puisque d'un autre côté la capitainerie générale de l'Infanterie place sous les ordres du titulaire tous les capitaines des autres forteresses, les démissions ne signifient absolument rien [1]. Sans doute Sa Majesté, pour montrer sa résolution de faire la guerre, parle d'envoyer le maréchal d'Aumont en Dauphiné et le maréchal de Matignon en Guienne, mais c'est là une fausse démonstration, car si on parle d'entreprendre la guerre, en réalité on ne la fait pas [2]. Le Roi ne sait-il pas que ni l'un ni l'autre de ces capitaines ne sont aptes à cette entreprise et que l'argent ainsi dépensé par eux sera de l'argent perdu ? »

Telles furent en résumé les plaintes des trois chefs ligueurs.

Faire condescendre le Roi aux propositions justes, dissuader les Guise d'en présenter d'excessives, telle avait toujours été la politique du nonce : il la continua et s'efforça de calmer ses interlocuteurs en interrogeant leurs desseins pour les appuyer s'ils étaient justes, pour les combattre s'ils étaient coupables, mais il ne lui fut jamais possible de les faire parler et toujours ils répondirent : ce n'est pas à nous à donner des indications au Roi, mais à la sagesse du Roi à trouver le moyen de nous protéger et de conserver la Religion.

La discussion se prolongeait ainsi sans amener de résultat, lorsque le nonce, interpellant directement Mgr de Guise : « Puisque le maréchal de Matignon, dit-il, n'est point capable

[1] « Bisognava concludere che solo in apparenza egli si fosse privato di quello governo. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 103.

[2] Arch. du Vatican, *Lettere*, t. XXVII, f° 100. Lettre du 6 juin 1588: « bastando a lei di potere dire di fargli la guerra senza pero volerla fare da vero. »

« de combattre le roi de Navarre, Son Excellence accepterait-elle « cette charge ? — Oui, » répliqua le duc sans hésiter, et comme l'archevêque de Lyon, afin d'adoucir la promptitude de cette répartie, ajouta : « Il faudra voir cependant à quelles « conditions le Roi la confierait, » le duc reprit : « J'irai, si on « me donne les moyens de marcher, car je serais très heureux « d'employer ma vie pour une si sainte cause, au service de « mon Roi [1]. »

Fort de cet assentiment, le nonce partit le 3 juin, pour aller trouver Henri III alors au château de Vernon, propriété du duc de Ferrare. Le jour même de son arrivée, il obtint une audience, et elle dura trois heures. « Le Roi, écrivit Morosini, parut très content de me voir. » Après avoir assuré le monarque de la bienveillance du Souverain Pontife à son égard, le nonce fit l'éloge de Sixte V, incapable de consentir à aucune démarche préjudiciable à l'autorité royale. Aussi aura-t-il ressenti le plus grand déplaisir des malheureux événements de Paris [2]. Henri III parut touché de ce témoignage d'intérêt [3], et promit de ne point se montrer ingrat, puis rappelant en détail toute l'histoire des derniers jours, et comment la nécessité d'assurer sa liberté avait été la raison de sa sortie de Paris, car plus tard il n'aurait pu partir [4], il exprima la confiance de n'être point abandonné en une cause si juste par les Princes chrétiens, par le Pape surtout. « Malgré l'extrémité où il était réduit, il lui restait tant de cœur qu'il planterait sa dague dans la poitrine de quiconque se présenterait pour l'arrêter, dût-il être certain de mourir ensuite. Au milieu de ses angoisses, il ne voulait cependant recevoir aucun secours des hérétiques, et plus que jamais il était résolu de leur faire la guerre ; c'était son seul motif pour oublier le passé et accorder à ces messieurs ce qui pouvait les satisfaire [5]. »

[1] « Gli saria ben caro impiegare la sua vita in servitio del suo Rè. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 105. Lettre du 5 juin 1588.

[2] « Poi che intendera con quanto dispiacere et risentimento havra sentita la infelice nuova delli miserabili successi di Parigi. »

[3] « Con che mostro la M. S. di consolarsi assai. »

[4] « Dopoi entrati a ragionare sopra l'accomodamento di questi rumori, volse S. M. darmi particolare conto di tutto il successo... con questo di piu che la causa che la fece partire cosi all'improviso come fece di Parigi fu perche da piu bande hebbe aviso che Mgr de Brisach nell'Universita di scolari andava radunando gente per andare verso il suo palazzo et impadronirsi della porta nova, etc. »

[5] Arch. du Vatican, *l, c.*, t. XXVII, f° 108. Lettre du 6 juin.

Morosini approuva les sentiments du Roi. « Dieu, dit-il, ne l'abandondera jamais. » Il proposa alors, pour apaiser les dissensions, d'envoyer le duc de Guise en Guienne. Henri III opposa d'abord à ce plan beaucoup de difficultés, résolues à l'instant même par le nonce. « Vous devez désirer voir Mgr de Guise « accepter, dit Morosini, car s'il est vainqueur, votre plus grand « désir sera rempli, et si le succès ne répond pas aux espé- « rances, il sera du moins impossible à l'avenir de rejeter sur « vous la responsabilité d'un échec... » Henri III parut croire à la fin que c'était le bon parti, car il fit appeler Villeroy et lui commanda d'aller à Paris trouver la Reine mère afin de traiter sur ces bases.

On était alors à la veille de la Pentecôte. Le jour de la fête, le nonce ne vit pas le Roi, « tout entier à ses dévotions ; » mais le 6 juin il eut avec lui un très long entretien. Henri III pria instamment Morosini de transmettre au Pape un récit fidèle des événements, il était « toujours prêt, pour ne pas se servir des hérétiques et conserver la couronne que Dieu lui avait donnée, à s'accorder avec le duc de Guise, mais son autorité devait être sauvegardée, car s'il n'en était pas ainsi, il préférerait à une vie honteuse une mort honorable [1]. » Il annonça en même temps sa résolution d'envoyer au Pape un de ses gentilshommes, M. de Wolcob, puis en congédiant le nonce il le pria de voir souvent la Reine mère pour l'aider de tous ses efforts.

Morosini revint à Paris et se rendit immédiatement chez Catherine de Médicis. Cette princesse approuva l'avis suggéré à son fils ; mais, dit-elle, hier M. de Villeroy a déjà traité ce point et le duc a été très froid ; à ses pressantes sollicitations de dire oui ou non s'il acceptait d'aller en Guienne, il ne lui a jamais été possible d'obtenir une réponse, et il l'avait remise au 7 juin.

Le nonce, auquel le duc de Guise avait tenu un langage très différent, fut étonné de cette soudaine réserve ; il encouragea néanmoins Catherine à persister dans l'œuvre de pacification et il offrit d'aller annoncer au duc de Guise que la proposition déjà acceptée par lui, venait d'être agréée par le Roi. — « Il est encore temps, » dit la Reine. Morosini promit donc de voir le duc aussitôt après avoir expédié par la voie ordinaire de Lyon les dépêches pour Rome, mais Catherine, revenant à son idée

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 105.

de ne point donner en même temps et partout le pouvoir aux Princes Lorrains, dit alors au nonce : « Si Mgr de Guise va en Guienne, il serait convenable [1] de garder le duc de Mayenne près du Roi » et elle proposa de le remplacer en Dauphiné par Mgr de Nevers. Puis laissant, elle aussi, percer son ressentiment, Catherine trouva très étrange l'obstination des princes lorrains à n'accorder à son fils aucune satisfaction [2].

Ainsi lorsque, avec beaucoup d'instance, elle avait réclamé le changement du nouveau Prévôt des marchands, nommé à Paris contrairement à toutes les coutumes de la ville, lorsque, prête à ratifier la destitution de l'ancien, elle avait proposé de faire exercer sa charge selon l'habitude jusqu'au mois d'août par le premier des échevins [3], il avait été impossible de faire consentir M. de Guise à cette proposition si simple. Villeroy dit la même chose au nonce, et lui parla de son peu d'espoir de réussir, car on ne pouvait rien arracher aux Ligueurs [4] ; au contraire ils armaient toujours et toujours rassemblaient de nouvelles troupes [5]. Paris était sans cesse agité, en on y chansonnait le duc d'Épernon [6].

Cependant le duc de Lorraine avait envoyé à Paris Mgr de Lenoncourt, exprimer au Roi sa résolution de s'employer auprès des « autres Messieurs » de la Ligue; pour les amener à un accord dont leurs paroles semblaient exprimer le désir tandis que leurs actes témoignaient le contraire.

[1] « Era honesto. »

[2] « Le pare molto stramo che stiano tanto duri. »

[3] Ce Prévôt arrêté, puis mis en liberté, fut reconduit à la Bastille parce que beaucoup menaçaient de le massacrer comme un politique. On coupa sous le même prétexte, sans aucune forme de procès, les têtes à trois personnes dont les corps furent jetés dans le fleuve.

[4] « Egli sperava poco bene, perche non era possibile cavare di bocca a questi signori quello che vogliano, o quello che pretendano. »

[5] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, fo 106.

[6] « Fra tanto qui sono stati stampati tante decine contra di lui che la ser. Regina è stata sforzata à prohibirle, et massime perche non dicevano mai male di lui, che non intoccassero molte altre et tal volta l'istessa persona del Re, con tutto cio si vendono nascostamente et ogni di esci qualche cosa di nuovo ; onde cosi per nonoffendere l'orecchie di V. S. Illma come per non caricare ogni volta i corrieri con quest'historie impertinenti, ho giudicato bene de non mandarle a Roma, et massime essendo tutte in lingua francese. » Arch. du Vatican, *l.* c., t. XXVIII, le 17 juin, fo 462.

D'Epernon répondit par une apologie aux attaques de la Ligue. *Histoire de d'Epernon*, p. 79.

V

Le 26 mai Sixte Quint envoya à Henri III une lettre autographe pour lui exprimer sa très vive peine des malheureux événements de Paris, et lui offrir son intervention. Cette lettre, comme le disait le nonce, venait donc démontrer l'erreur, si ce n'est la mauvaise foi, de ceux qui, même après les précédentes déclarations, osaient mettre en doute la sincérité des bonnes dispositions du Pape envers le Roi : « Avez-vous lu la lettre ? demanda Catherine en interpellant Villeroy, qui se trouvait dans son cabinet au moment où le légat lui en parla. — Oui, répondit le secrétaire, et je l'ai envoyée au Roi, mais l'expression en est trop modérée. — Avez vous reçu du Pape l'ordre de protester en son nom contre les Ligueurs ? demanda le secrétaire d'état. — Non, répliqua Morosini, car on n'a pu répondre le 26 mai à la lettre du Roi qui avait dû arriver seulement à Rome le 28. D'ailleurs le Pape est en ce moment à Civita Vecchia, et, avant d'écrire, Sixte Quint évidemment aura voulu connaître l'avis des cardinaux de Joyeuse et de Gondi, celui de l'ambassadeur Pisany. » Villeroy se calma, mais exprima encore le désir très vif du Roi et de la Reine mère d'obtenir du Pape un ordre aux usurpateurs de restituer ce dont ils s'étaient emparés ; il alla jusqu'à dire : « Je crois véritablement que Sa Sainteté n'aperçoit pas l'importance de cet événement et ses conséquences pour les intérêts de toute la chrétienté. »

Sixte Quint les apercevait au contraire parfaitement, et la nouvelle des événements de Paris « lui avait fait perdre appétit et sommeil ; » mais l'expédition contre l'Angleterre le préoccupait et il craignait de lui nuire en négociant avec le roi d'Espagne, le roi de France et les princes catholiques, une alliance plus étroite. Néanmoins Morosini fut d'avis de marcher immédiatement en avant, car un tel traité devait enlever aux Guise l'appui de l'Espagne et par conséquent forcer ces princes à s'unir au Roi. Si l'on différait d'agir, il prévoyait de grandes difficultés.

Pendant les conférences tenues à Soissons au mois d'avril Bellièvre avait déjà demandé au duc de Guise s'il existait un traité entre lui et l'Espagne ; le duc, en restant dans les généra-

lités, avait parlé de son amitié pour Sa Majesté catholique, et soutenu qu'une alliance, uniquement formée pour s'opposer aux hérétiques et au Béarnais, ne pouvait inquiéter le Roi.

Le duc de Guise avait été dans son droit en faisant cette réponse ; mais pourquoi demander immédiatement à Mendoza [1] s'il l'approuvait, et dans le cas où elle ne lui paraîtrait pas conforme aux intérêts de Philippe II, de lui indiquer sa ligne de conduite ? Mendoza était satisfait. Selon lui, le duc avait parfaitement défini le but et le caractère du traité ; s'il avait été plus explicite le Roi l'aurait peut-être obligé à le rompre. Le duc de Guise était sans doute résolu à tout briser plutôt que d'y renoncer ; mais il ne fallait pas briser, c'était le conseil de Mendoza, car une guerre avec tous ses hasards eût été trop préjudiciable aux intérêts communs ; il ne fallait pas non plus presser la conclusion de l'accord avec le Roi, et le duc de Guise se conforma admirablement aux réticences calculées de l'ambassadeur espagnol. Aussi, lorsque Villeroy parla des articles particuliers à lui soumettre, le duc répartit : « Ces affaires ne sont pas les miennes, ce sont celles de la Ligue et par conséquent je n'écouterai rien qui ne puisse être entendu de tous. » Villeroy insista, mais vainement. Catherine elle-même ne put l'entretenir en secret et Mendoza écrivit à Philippe II : « A la grande joie des catholiques, le duc s'est montré inébranlable [2]. »

Cependant il fallait résoudre les difficultés, et les exigences des princes lorrains en présentaient de sérieuses. Le nonce alla voir l'archevêque de Lyon pour lui demander si les Ligueurs ne pourraient pas diminuer leurs prétentions. Il y aurait un moyen de tout accommoder, lui dit-il, ce serait de reconnaître le Roi pour chef de la Ligue. L'archevêque vit une difficulté à cette combinaison, car la Ligue devant principalement donner aux catholiques l'assurance de ne point tomber sous la domination des hérétiques, se trouverait sans chef, précisément à l'époque où elle aurait le plus besoin d'en avoir un, c'est-à-dire à la mort du Roi. — « Il en pourrait être de même à la mort du duc de Guise, si le duc en était le chef, » objecta faiblement le nonce, et il ne laissa pas ignorer à l'archevêque le très vif déplaisir éprouvé par le Pape à la nouvelle des événements de Paris [3].

[1] M. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 345. Lettre de Mendoza à Philippe II, 26 juin 1588.
[2] *Ib.* p. 347.
[3] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 108. Lettre du 17 juin.

Le duc de Guise, nous l'avons dit, avait modéré son premier élan ; aussi, lorsque le nonce lui reparla de son départ pour la Guienne le duc s'écria : « C'est un prétexte imaginé par le Roi « pour m'éloigner de cent cinquante lieues et pendant ce temps « maltraiter les catholiques dévoués à ma cause. — Vous vous « trompez, répliqua Morosini, qui revendiqua pour lui l'initia- « tive de ce projet. Le Roi et les membres du Conseil en sont « si peu les inventeurs, qu'ils n'ont pas même voulu m'écouter « lorsque je leur en parlai pour la première fois, et j'ai eu beau- « coup de peine à leur persuader que c'était pour les deux partis « la meilleure combinaison. Nommer quelqu'un lieutenant- « général et lui confier une armée, ce n'est assurément pas « manifester le dessein de le perdre. » Si comme on le répétait sans cesse, la guerre exigeait une dépense de cinquante ou soixante mille écus par mois, le nonce croyait pouvoir affirmer que le Roi emploierait à cet effet les cinq cent mille écus provenant du clergé. Avec cette somme on pouvait donc très bien faire face aux dépenses. Le duc de Guise en convint, radoucit son ton et ne refusa plus d'aller en Guienne ; mais, dit-il, « il « vaudrait mieux que le Roi y allât en personne. — Il serait « cependant très avantageux pour le duc de Guise d'être le seul « chef de l'armée, répartit le nonce, car le Roi, blessé par les « derniers événements, ne pouvait se calmer immédiatement « et les rapports continuels entre eux amèneraient peut-être « une rupture. — Je ne refuse pas d'aller en Guienne, dit alors « le duc, mais je vous prie de ne point trouver étrange, si « avant mon départ, je veux mettre mon parti en garde contre « un accident sinistre. »

Il restait à faire abandonner aux Ligueurs le projet auquel le Roi ne voulait pas souscrire de confier au duc de Mayenne l'armée du Dauphiné. Les deux frères ayant déjà sous leurs ordres la Champagne, la Bourgogne, la Picardie, auraient été trop puissants si on leur avait encore donné le pouvoir militaire en Guienne et en Dauphiné. Ce double commandement était la plus grande difficulté : le nonce aurait voulu voir la cour céder sur ce point, afin de ne pas empêcher le duc de Guise de marcher contre le roi de Navarre. Les Ligueurs firent alors de nouvelles instances pour obtenir Valence et Angers, les Parisiens pour exiger la remise entre leurs mains de la Bastille ou sa démolition, du moins la suppression du fossé vers la ville, pour récla-

mer également le droit de mettre leurs gens dans les places aux environs sur la Seine. Les échevins prièrent le duc de Nevers d'appuyer près du Roi leurs demandes, et Nevers le promit : — « Advisez si je suis bon en aultre chose pour vous servir, répon- « dit-il, et faictes estat de mon affection, comme d'un bon et « vray bourgeois que je suis de votre ville [1]. » En même temps Villeroy écrivait au même prince : « Ne différez de venir et con- « sidérez qu'il est question de sauver le Roy et l'estat, que les « fautes que l'on fera maintenant sont mortelles [2]. » — « Je ne sais, lui écrivait-il, plusieurs jours après, si par la fortune que Dieu nous départira, elle amandera ou empirera, mais je crains plustot l'un que je n'espère l'autre [3]. » On voit combien les esprits étaient inquiets.

Après avoir suivi à Paris les discussions engagées entre la Reine mère et les chefs de la Ligue, Villeroy partit le 14 juin pour Rouen, où Henri III avait été reçu le dimanche 12, à sept lieues de la ville par le Parlement, la Chambre des comptes et quatre mille arquebusiers envoyés par les bourgeois ; les échevins entourés d'une foule immense l'avaient attendu à la porte de la cité [4].

On pouvait craindre des difficultés sur certains articles [5], mais tout fut accepté, même le départ du duc de Mayenne pour l'armée de Dauphiné, même la jouissance pour le cardinal de Bourbon des privilèges de premier prince du sang, importante concession puisqu'à la mort du Roi le cardinal devait alors arriver légitimement à la couronne. Le duc de Guise avait la liberté de rester à Paris ou d'aller en Guienne et la survivance du gouvernement de Champagne était accordée à son fils aîné. L'archevêque de Lyon devait entrer au conseil des affaires et la première place vacante de maréchal de France était promise à M. de la Chastre. Enfin les nominations du Prévôt des marchands et des échevins de Paris devaient être ratifiées [6].

[1] Bibl. nat. ms. f. fr. 3976, fo 144. Lettre du 12 juin 1588.
[2] *Ib*, fo 147. Lettre du 13 juin.
[3] *Ib*, fo 167. Lettre du 22 juin.
[4] M. Ch. de Beaurepaire, *Séjour d'Henri III à Rouen*, en juin et juillet 1588. In-4o, 1870.
[5] « Si teme che difficilmente detti capitoli debbono essere da Lei approvati et massime dicendosi che Parisini sono per darne degl'atri ancora piu acerbi et duri. » Arch. du Vatican, *l.* c., t. XXVIII, p. 461.
[6] *Ib.*, t. XXVIII, p. 499.

Henri III avait promis au nonce qu'il accepterait tout ; il le fit. On pouvait donc espérer la paix, car les habitants de Paris avaient fait une démarche qui pouvait y aider. Le 1er juin il y avait eu à l'hôtel de ville une assemblée de capitaines de quartier et « quelques mutins ayant proposé plusieurs choses assez mal à propos, » on fit de « très belles remontrances contenant en somme l'obéissance et reconnoissance due au Roi qui devait être empreinte au cœur de ses subjets..., puisqu'il n'y avait plus de huguenots à Paris, il fallait tous demeurer unis en la religion et au devoir envers son prince. Encore qu'en ce qui s'est passé les Parisiens aient quelqu'excuse légitime, néanmoins sa Majesté l'ayant trouvé mauvais, l'on ne peult moins que de lui en faire des excuses et le supplier de pardonner l'offense : le plus tôt serait le meilleur. » A ces paroles, « tous d'une voix se conformèrent ; » mais la réunion n'étant composée que de capitaines sans pouvoir pour « adviser, » on décida une « assemblée tant des Corps et Cours que des Bourgeois pour en résoudre [1]. »

Le 15 juin en effet les habitants jurèrent « de ne se départir jamais de l'obéissance due au Roi et de se maintenir pour la légitime défense de la Religion et le salut commun du pays, à quoy disaient les signataires du serment, et non à autre fin nous protestons estre destinée notre sainte Union [2]. » Les esprits paraissaient donc rasserenés, et de son côté le Roi, « s'accommodant au temps et pour ne pas mettre tout sans dessus dessous, » approuva « comme facile et bon ce qui était au fond périlleux [3]. »

Les difficultés étaient-elles donc résolues ? Non, car plusieurs points restaient à éclaircir. Ainsi le duc de Guise, désireux de s'appuyer sur l'autorité du Souverain Pontife, demanda au nonce si le Pape sanctionnerait les articles accordés; mais sans instruction à ce sujet, Morosini n'osa prendre aucun engagement. Le duc alla plus loin et désira connaître la portée de la renonciation

[1] Bibl. nat. ms. f. fr. 3976, f° 131.

[2] Loutchisky, *Documents inédits sur la Ligue*, p. 227.

[3] « Con questa nuova speranza di videre le cose accomodato, parevano rasserenati gl'animi di tutti i boni, tenendosi per fermò, ch'il Re accomodandosi al tempo, dovesse approvare per facile et buono quello che è manco ripieno di pericolo, per non mettere il tutto in un colpo a sbarraglio. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 500. Lettre du 28 juin.

du Roi à l'amitié des hérétiques et de la protection promise par lui aux Ligueurs. Sa renonciation engageait-elle la rupture des traités avec l'Angleterre et l'abandon de la protection de Genève ? Pour l'Angleterre, la Reine mère et Villeroy, revenus à Paris, firent remarquer qu'il y avait pour s'aider mutuellement une obligation réciproque entre les deux royaumes et que la révocation immédiate du traité de commerce serait la ruine du royaume, une guerre navale devant être fatale à la France. Tout ce que le Roi pouvait faire, s'était de s'engager secrètement à ne jamais secourir l'Angleterre. Catherine fut d'avis de supprimer l'article à ce sujet, mais les Ligueurs tinrent à le conserver. Le duc de Guise, trop soumis aux exigences populaires, voulait même une rupture immédiate avec la reine Élisabeth, du moins une rupture dans un délai de deux mois. Après de longues discussions le Roi promit seulement de n'aider jamais la reine d'Angleterre.

Henri III consentit à renoncer à la protection de Genève, mais à la condition que si l'entreprise méditée contre la ville par le duc de Savoie venait à se réaliser, le Pape en serait le seul chef, car les intérêts de la France ne permettaient pas de laisser cette place, très importante comme lieu de passage des Suisses catholiques pour se rendre en France, tomber entre les mains d'un prince voisin. On arrêta même que si la ville était prise, elle serait démantelée. Sur cette question encore le duc de Guise demanda au nonce si le Pape serait satisfait. Morosini promit d'en référer au Souverain Pontife [1].

Pendant que le duc de Guise et le nonce discutaient ainsi, l'ambassadeur d'Espagne survint inopinément. La visite, contraire à l'usage, car elle n'avait pas été annoncée (l'ambassadeur prévenait toujours de sa venue une heure au moins auparavant) surprit le nonce, et Morosini soupçonna de suite une entente entre l'ambassadeur espagnol et le duc de Guise. Ne voulait-on pas faire croire aux agents, toujours à l'affut des nouvelles, que le nonce, le duc et l'ambassadeur venaient de se mettre d'accord pour résister au Roi ? Il s'agissait seulement de renseignements à demander au sujet de six pièces de canon, dirigées de l'arsenal vers le château de Melun que l'on désirait occuper [2] !

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 115.
[2] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 115. Lettre du 20 juin.
Comme à l'ordinaire il y eut de grands feux en l'honneur de saint Jean Bap-

Cependant les explications échangées entre le duc de Guise et le nonce faisaient espérer la conclusion de la paix et tout le monde en était joyeux, lorsque soudain le duc de Guise reçut ou feignit de recevoir l'avis que le Roi refusait d'accepter les articles et se préparait à faire la guerre aux Parisiens. Déjà, disait au nonce l'archevêque de Lyon, écho de ces rumeurs, déjà d'Épernon réunit cent cinquante compagnies d'infanterie française, le Roi fait enrôler d'un côté six mille Suisses, de l'autre six mille reîtres, et pour payer ces levées il a emprunté deux cent mille écus à Venise; enfin l'archevêque affirma qu'Henri III était resté trois heures enfermé avec M. de Montluet, envoyé par le roi de Navarre. De toutes ces données on déduisait pour le duc de Guise (qui jusqu'alors, disait l'archevêque de Lyon, n'avait pensé qu'à la paix !) la nécessité de se préparer à la guerre. Ces nouvelles auraient été fâcheuses assurément si elles avaient été vraies, mais le nonce était convaincu de leur fausseté, car il savait positivement, et il le dit à l'archevêque de Lyon, que Montluet n'avait pas vu le Roi et que Venise n'avait pas prêté d'argent. Or le reste des nouvelles pouvait ne pas reposer sur de plus solides fondements. Il rappela en effet la retraite du duc d'Épernon à Loches et ses assurances de servir uniquement la cause catholique [1].

Saisissant alors l'occasion de montrer la nécessité d'un accord définitif, le nonce dit à l'archevêque de Lyon que si un arrangement n'était pas conclu, on pouvait craindre de voir la guerre reprise et la guerre il ne fallait jamais l'oublier, c'était la ruine

tiste et à la place de Grève on brûla une statue d'une femme échevelée et vêtue de diverses couleurs, tenant à la main droite une épée dégainée avec un bras tout sanglant et à la gauche un grand livre avec un petit en travers où on lisait le mot *Hérésie*. On remplit la statue « de feu travaillé » qui s'allumant avec un grand bruit, « laquale ora ripiena di fuoco lavorato che acceso con gran strepito d'artiglione » la jeta en l'air et la réduisit en cendres aux cris d'approbation du peuple. A la porte de l'hôtel de ville il y avait un grand tableau où était peint le portrait du Roi assis en habit royal avec un crucifix sur la poitrine ; le roi parlait avec un évêque, un seigneur et un bourgeois qui représentaient la Ligue dans les trois états de France et dessous ce vers :

Religio moles divina hæc fœdera sanxit.

Le 28 juin on brûla deux femmes hérétiques obstinées que le Parlement avait condamnées. « Le peuple était si joyeux qu'il eût voulu pouvoir les jeter vives dans le feu. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 502.

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 121. Tempesti, *l. c.*, t. II, p. 54, cf. *Hist. de d'Épernon*, p. 73.



du royaume. — « Oui, répondit l'archevêque, la guerre entre les catholiques, « c'est leur perte peut-être, mais il faut en passer par « là, puisque le Roi ne veut pas, et ce serait l'unique remède à la « situation, garder près de lui le duc de Guise. » L'archevêque sembla ne pas comprendre l'observation du nonce sur le désir tout naturel chez le Roi de ne pas voir à toute heure devant lui le Prince dont il avait reçu récemment une sanglante insulte et il ne parut pas saisir davantage la remarque très juste que le temps seul pouvait calmer l'esprit du monarque.

« Pour tout accorder, dit Morosini, il faudrait envoyer le duc « de Guise en Guienne. — Le duc ne peut abandonner ses partisans, dit alors l'archevêque. — Ils ne seront pas abandonnés, « répliqua le nonce, puisque le cardinal de Guise et le duc « de Mayenne resteront pour sauvegarder les intérêts communs ; « si votre but est de détruire l'hérésie, il est futile d'enlever les « feuilles, même les branches de l'arbre, lorsqu'on peut couper « le tronc à la racine. Dans les environs de Paris, il n'y a aucun « hérétique : le séjour du duc dans la capitale cache donc une « arrière pensée, celle peut-être de maintenir la ville sous ses « ordres si son éloignement doit déterminer un soulèvement en « faveur d'Henri III. » La plus grande partie du peuple, Morosini le savait, était en effet restée fidèle au Roi malheureux.

Pressé ainsi par les arguments du nonce, l'archevêque de Lyon promit de faire modifier les articles dont l'acceptation était jugée difficile, mais il exigea la déclaration d'une union générale entre les catholiques dont le Roi serait le chef ; son but serait la défense de l'autorité royale en tout et contre tous. On s'engagerait ensuite à ne reconnaître comme Roi aucun Prince ayant adhéré à l'hérésie, ce qui excluait tous les membres de la famille de Bourbon. On promettrait également de protéger le duc de Guise, chef des Ligueurs, et de combattre les hérétiques jusqu'à leur expulsion hors de France. Enfin l'archevêque termina en disant négligemment qu'il faudrait bien accorder aussi au duc de Guise une dizaine de places de sûreté, chiffre du reste que l'on pouvait réduire [1].

Le nonce, dont toute la conduite en ces circonstances fut hautement approuvée par le Pape [2], ne put s'empêcher de faire remar-

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 122.

[2] Le 27 juin, le nonce recevait par le courrier ordinaire, les lettres de Rome du 11 et du 13. « Intesi la sodisfattione ancora con che N. Signore

quer à l'archevêque que des demandes si nombreuses, arrivant coup sur coup, exaspéreraient le Roi et retarderaient la paix [1]. C'était évident. Toutefois la Reine mère, en réservant la ratification de son fils, accorda comme places de sûreté Orléans, Le Hâvre, Bourges et Montreuil pendant cinq ans.

VI

Une autre affaire se traita en même temps : l'alliance entre le roi d'Espagne et le roi de France. Utile à la chrétienté, ses conditions étaient difficiles à fixer. Le nonce profita de la rencontre chez lui de l'ambassadeur d'Espagne et du duc de Guise pour leur montrer dans l'union des deux souverains un remède à la situation, car dans sa pensée si l'alliance ne s'établissait pas, de grands malheurs deviendraient chaque jour plus imminents. Le duc de Guise demanda quelles seraient les garanties d'une paix sérieuse. — « La plus sérieuse garantie, reprit le nonce, est de « demander vous-même cette alliance au Roi.—Il ne me convient « pas de faire cette demande, répliqua le duc, mais certaine- « ment, si le Roi me consulte, je lui rappellerai mes anciennes « conversations avec lui sur l'utilité d'une alliance entre les deux « souverains. » L'ambassadeur d'Espagne, de son côté, parut désirer beaucoup cette union, et, pour la rendre solide, il fallait régler d'avance toutes les causes de mésintelligence qui pouvaient exister, d'abord la possession de Cambrai gardée sous le nom de la Reine mère comme héritière de son fils, puis la reconnaissance de Philippe II que toute la chrétienté, sauf la France et l'Angleterre, acceptait comme roi de Portugal, ce qui impliquait l'abandon de la cause de don Antoine, le petit fils du roi Emmanuel.

L'ambassadeur pria le nonce d'en parler à Villeroy, revenu de Rouen,et Morosini le fit avec empressement; mais le ministre ne lui parut pas avoir besoin de ses exhortations : il était tout disposé à la paix et,par ses conseils, Henri III avait déjà ordonné au cardinal de Gondi de s'en ouvrir au Souverain Pontife. Un

continova d'agradire le povere mie fatiche. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 499. Lettre du 28 juin.

1 Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 122. Lettre du 20 juin 1588.

excès de prudence de la part de Sixte Quint l'empêcha de s'en occuper, mais il désira l'alliance, et Catherine de Médicis, opposée d'abord à cette idée, l'accepta à son tour. Une conclusion semblait donc prochaine, mais naturellement était subordonnée à la paix à établir entre le Roi et le duc de Guise.

Villeroy retourna pour la seconde fois (fin juin) à Rouen porter les nouvelles demandes. Le Roi allait-il les accepter[1] ? Catherine de Médecis en doutait, car les premières exigences des Ligueurs étaient maintenues et leurs concessions étaient fictives; cependant la paix était tellement nécessaire que Catherine de Médicis donna à son fils le conseil d'accepter même la honte, dit-elle[2]. Mais le Roi se révolta à cette pensée. Il était du reste impatienté de ces continuelles « requestes » adressées par les villes ligueuses. Aussi lorsque les échevins d'Abbeville en présentèrent une, il leur répondit : « J'ai fait convoquer les États « généraux pour le 15 septembre ; vous pouvez donc attendre « pour leur présenter vos requestes sans prendre ung chemin « extraordinaire et non usité, lequel tant s'en fault qu'il nous « poeult davantaige induire et inviter à vous accorder vos « demandes, qu'au contraire il nous en refroidira plustost[3]. »

Après plusieurs conférences, où le nonce et Jérôme de Gondi se présentèrent encore comme médiateurs, le duc de Guise et ses amis vinrent le 4 juillet trouver la Reine mère et abandonnèrent la demande qui surtout déplaisait au roi d'avoir le Hâvre comme place de sûreté. Leur mérite ne fut pas grand, car le gouverneur venait d'adhérer à la Ligue[4].

Le Roi fut aussitôt prévenu de cette concession, et tout sembla de nouveau terminé. Le cardinal de Bourbon envoya un de ses gentilshommes avertir le nonce que pour lui il regardait la paix comme conclue, des difficultés dussent-elles survenir ensuite dans l'exécution, principalement au sujet de la publication et de l'observation du concile de Trente, car la demande des conseillers du Roi de modifier certains articles du Concile, préjudiciables, disaient-ils, aux libertés de l'Église gallicane, ne parais-

[1] « Villeroy est attendu à la cour du retour de sa seconde négociation. Un jour on a bonne espérance, le lendemain on dict que tout est rompu. » Lettre du 27 juin. Bibl. nat., ms., f. fr. 3976, f° 173.

[2] « Consentire a cose inhoneste. »

[3] *La Ligue à Abbeville*, par E. Prarond, p. 368, 3 juillet 1588.

[4] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 515. Lettre du 4 juillet.

sait pas présenter un obstacle sérieux. On avait seulement consulté six Présidents au Parlement sur la manière de le publier sans porter préjudice au Concordat, et aussi sur le moyen d'aliéner les biens du clergé, en sauvegardant les droits de ceux auxquels, par raison de fief, ils pouvaient faire retour.

Ainsi les difficultés d'abord mises en avant disparaissaient, parce qu'on reconnaissait chaque jour davantage la nécessité d'un accord discuté depuis près de deux mois. L'émotion permanente à Paris, et les troubles survenus dans cette ville lors de l'élection des dix nouveaux capitaines de quartiers, en démontrèrent encore l'opportunité. Cette élection (4 juillet) n'avait point été faite régulièrement et les conseillers sortants, pour la plupart riches et jouissant de la considération publique, protestèrent hautement, prêts à perdre la vie, disaient ils, plutôt que de déposer leurs charges sans exprès commandement du Roi. Beaucoup de bourgeois se barricadèrent dans leurs maisons dans la crainte d'une émeute, car il était question de remplacer encore d'autres capitaines suspects de royalisme [1]. « Un petit nombre de séditieux, écrivait Morosini, sont cause de ces excès ; en ces temps troublés, ils ont l'audace et ils osent tout [2]. »

Le 6 juillet au soir, le Parlement de Paris fit prier le cardinal

[1] « Che sono sospetti d'adberere à la parte regia. » — On avait déposé les chefs de Dizaine suspects « tellement qu'au lieu d'hommes de qualité et d'honneur qui commandaient à la ville, furent establis de petits mercadans et un tas de faquins Ligueux » tous bons catholiques, parce qu'ils tenaient le parti de Guise et non celui du Roy. » *Mémoires-Journaux* de l'Estoile, t. III, p. 167.

[2] « Alcuni pochi seditiosi et inimici della quiete, i quali in questi turbulenti et calamitosi tempi ardiscono et tentano ogni cosa. » Arch. du Vatican, *l, c.*, t. XXVIII, f° 516. Lettre du 4 juillet.

Le 4 au matin, quarante Parisiens vinrent trouver le procureur du roi pour lui demander de terminer l'affaire de l'hérétique du Belloy, dont le nonce avait demandé l'arrestation. On leur répondit que l'affaire était portée au Grand Conseil, que du Belloy était catholique et montrait une attestation de son curé qu'il avait reçu les sacrements et n'avait pas composé tous les écrits dont on l'accusait, etc... mais ces gens répliquèrent qu'il était héretique, et que si on n'agissait pas, ils briseraient les portes de la prison et le mettraient à mort. Pour gagner du temps on promit d'en référer au roi et de lui donner le pouvoir de le juger. Mais auraient-ils la patience d'attendre ? « Ainsi, écrivait le nonce, on voit clairement qu'un peuple séditieux gouverne et quand les seigneurs de la Ligue voudront lui résister, ils ne le pourront peut-être pas. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, p. 516.

de Bourbon et le duc de Guise d'assister le lendemain matin à la séance de la Cour pour entendre une communication. Ils s'y rendirent et chacun ayant pris place, le premier président, après avoir appelé la nécessité de respecter la justice, pria le cardinal et le duc de Guise d'interposer leur autorité pour faire annuler la dernière élection. Le cardinal de Bourbon prit la parole et, tout en déclarant être sans pouvoir pour traiter d'affaire avec les habitants de Paris, il promit d'essayer. Le duc de Guise ajouta, à demi-voix et en peu de mots, qu'il en parlerait au Prévôt des Marchands et le lendemain ferait connaître la réponse. Le Parlement demanda immédiatement une réunion de huit conseillers et de huit bourgeois du conseil de ville pour en délibérer.

Les bourgeois acceptèrent; mais on ne put s'entendre sur le lieu de l'assemblée, ceux du Parlement ne voulant pas aller à l'hôtel de ville, et les conseillers de la ville ne voulant pas se rendre au Parlement, encore moins au palais de la Reine, comme on le proposa par transaction. Ainsi toujours de petites questions d'étiquette, de forme, viennent se mêler aux grandes questions de gouvernement, mais on y tient parce qu'on s'imagine que ces questions de forme emportent toujours avec elles des questions de principe, ce qui est rarement exact.

Le lendemain le duc de Guise retourna seul au Parlement et remit un mémoire pour montrer l'impossibilité de revenir sur l'élection : « quant à lui, il voulait et devait courir la même fortune que les Parisiens » et il se retira, laissant chacun surpris de ce langage.

Au milieu de ces discussions, Villeroy arriva une troisième fois de Rouen. Il apporte la paix, pensa-t-on, et aussitôt une foule immense de peuple accourut à l'hôtel de Guise où plus d'un capitaine, comme le duc lui-même, commençait à se montrer préoccupé, car, avant de signer un accord avec le Roi, chacun aurait voulu être certain de sa position. Villeroy, appelé au Parlement, y prononça ces paroles : « Le Roi a fait au bien public le sacrifice « de son intérêt particulier, et désireux de poursuivre la guerre « contre les Huguenots afin de délivrer le royaume d'accablantes « calamités, il a accepté les articles de la paix. » Il y eut aussitôt une explosion de joie.

Qui le croirait? au dernier moment les Ligueurs soulevèrent de nouvelles difficultés : ils voulaient voir le nom du duc de Lorraine inscrit dans le préambule de l'acte, ils exigeaient du

Roi la promesse d'abandonner la protection de Sedan, celle d'accéder aux vœux des villes de province au sujet de leur union avec Paris, celle de condescendre aux désirs des Parisiens, etc..; enfin « ils réclamaient tant de choses, disait Morosini, que leurs exigences auraient fait perdre patience à un saint... Ainsi ils auraient voulu percevoir les revenus sur le sel et les autres entrées royales, afin de se rembourser de deux mille écus d'or payés sur les rentes pour le compte du Roi; en un mot ils voulaient devenir les véritables maîtres de la ville en laissant seulement au Roi une souveraineté nominale. » Tout se trouva donc remis en question.

Y avait-il duplicité? efforts secrets pour arriver à la domination, ou simple calcul pour tirer les affaires en longueur et donner à l'armée espagnole le temps de débarquer en Angleterre? Les personnes sages s'affligèrent de ces délais et le nonce, pressant d'un côté la Reine mère et de l'autre le duc de Guise de sacrifier leurs intérêts particuliers au salut du royaume, les conjura de signer la paix. Catherine de Médecis passa volontiers sur toutes les difficultés. Le Roi eut les mêmes sentiments et tout fut ainsi terminé. Plus tard le duc de Guise se trouva d'accord avec Morosini pour signaler la facilité avec laquelle Henri III, désireux de voir l'union rétablie parmi ses sujets, avait accepté, presque sans les discuter, les conditions posées. « La prudence du Roi, son zèle pour la religion avaient éclaté en cette occasion, » écrivait alors le duc de Guise au cardinal de Montalto : « Le Roi n'a pas voulu chicaner sur les conditions de la paix, » ajouta le cardinal de Lenoncourt, mais l'ambassadeur d'Espagne fut plus dans la vérité peut-être en disant : « Les circonstances ont forcé le Roi d'accorder, bon gré malgré, tout ce qu'on exigeait de lui. »

Les trente-deux articles du traité furent signés le vendredi soir 15 juillet par la Reine mère, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise. Villeroy alla le lendemain les porter à Rouen.

Ces articles reproduisaient à peu près ceux publiés à Nemours le 7 juillet 1585, et ils furent sanctionnés par un nouvel édit « perpétuel et irrévocable. » Les habitants des villes prêtèrent serment de le garder [1].

[1] Le 28 août les habitants de Corbie jurent de « promouvoir l'advancement et conservation de la religion catolique, d'extirper les hérésies, nous unissans à cette cause aveq Sa Majesté comme chef de ladite union ; promettons de nous deffendre et conserver sous l'autorité et commandement du

Après la signature des articles la Reine mère prit la main du duc de Guise : « Sa Majesté, pour vous prouver sa bienveillance, « lui dit-elle, veut vous donner le commandement de toutes « les forces militaires du royaume avec le titre de Connétable, « ou celui de lieutenant général. » Étonné de cette libéralité, le duc gardait le silence. — « Pourquoi donc ne répondez-« vous pas? » dit Catherine. Le duc demanda le temps de réfléchir à une communication si importante. « Et combien de temps, « voulez-vous pour y réfléchir ? » reprit la Reine. Alors le duc repartit que pour la satisfaire, il allait immédiatement répondre: « Il baisait, d'abord, très humblement les mains du Roi pour tant de faveur dont il le comblait et assurément il se montrerait par de bons services digne de cet honneur. Il adressait de même à la Reine mère ses humbles et affectueux remerciements, car elle était la promotrice et l'inspiratrice de cette distinction, seulement il la suppliait de ne parler de rien pour le moment, car on pourrait croire qu'il avait arraché des mains de son Roi une nomination dont auparavant il demandait la permission de se rendre digne. »

Le duc de Guise exprima ensuite au nonce son désir de « faire tout au monde » pour acquérir et conserver les bonnes grâces du monarque, et Morosini profita de cette ouverture pour l'y engager fortement, en lui montrant quels seraient pour lui, pour la Religion et le royaume le profit et l'honneur [1].

Un *Te Deum* pour remercier Dieu de la conclusion de la paix fut chanté en l'église Notre-Dame de Paris. La Reine mère et la Reine sa belle fille, les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, le duc de Guise, les ambassadeurs étrangers, les conseillers au Parlement, etc., y assistèrent au milieu d'une foule nombreuse. Après la cérémonie, les articles de l'accord furent publiés à son de trompe pendant que retentissaient les détonations de l'artillerie [2]. Les jours suivants les habitants vinrent, selon l'ordre donné, apposer leurs signatures au bas des articles.

Le 23 juillet les deux Reines partirent pour Mantes, où Henri III les reçut à une lieue de la ville avec des marques de

roi contre l'oppression et viol des hérétiques. » *Documents relatifs à l'histoire de Corbie au temps de la Ligue* dans *Mon. inéd. de l'histoire du tiers Etat*, t. III, pp. 614-617.

[1] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVIII, f° 553. Lettre du 18 juillet 1588.

[2] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 9. Lettre du 18 juillet 1588.

tendre attachement. Deux jours après, Catherine de Médicis revint à Paris, et le Roi retourna à Chartres, où sa femme le suivit.

Les personnes les plus dévoués au duc de Guise, l'archevêque de Lyon, M. de la Chastre et seize bourgeois avaient suivi leurs Majestés à une journée de distance, afin de présenter leurs respects au Roi. Le monarque leur fit un excellent accueil; puis il leur dit un peu malicieusement que « le duc de Guise avait fermé l'oreille à des conseils de violence contre sa personne [1]. » Les échevins de Paris vinrent également demander d'élire un capitaine du Guet dont ils payeraient les appointements et prier Sa Majesté de vouloir bien retourner dans sa capitale, « afin de consoler le peuple à moitié désespéré. » Tout le monde adressa la même prière, mais la réponse fut toujours faite en termes vagues [2]. On espérait cependant obtenir cette faveur, grâce à l'influence de la Reine mère, aux démarches du duc de Guise et à l'intervention — toutefois peu empressée — du Légat [3]. Bien plus, on croyait possible de tenir à Paris, ou du moins à Orléans, les États généraux du royaume. Le duc de Guise et ses partisans le désiraient beaucoup, car l'opinion de ces deux villes devait leur assurer une situation prépondérante [4].

Le Roi ayant fait exprimer au nonce son désir de le voir, Morosini se rendit à Chartres, où le 31 juillet il entra solennellement au milieu d'une foule accourue, pour recevoir sa bénédiction. Le lendemain, 1er août, Catherine de Médicis revint également avec les cardinaux de Bourbon, de Vendôme et le duc de Guise. Celui-ci avait hésité « mais, en présence de l'insistance du Roi, avait-il dit à Mendoza, il y aurait honte pour lui à ne pas venir, puisque la paix était conclue; » il était donc résolu de « s'exposer aux dangers qui pourraient résulter de sa confiance, plustôt qu'aux soupçons qui révéleraient sa faiblesse. » D'ailleurs il comptait sur

[1] M. J. de Croze, *les Guise, les Valois*, t. II, p. 351. Lettre du 24 juillet 1588.

[2] « Havendo S. M. riposto con parole molte generali. » Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 9.

[3] « Io ancora sono stato ricercato a fare in questa conformità questa instanza al Re, ma perche non vorrei che per qualche nuovo accidente le cose mutassero faccia, et io potessi intrare in sospetto di essere stato ministro et consultore di qualche inganno, ho preso tempo a pensare sopra. » Arch. du Vatican, *ib.*, f° 10.

[4] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 131. Lettre du 18 juillet 1588.

l'appui de Villeroy et sur celui de la Reine, « excellente chrétienne qui chaque dimanche s'approchait des sacrements [1]. » Aux exhortations du Pape, n'avait-il pas manifesté le désir de rester « fidèle à la mémoire de son père, qui lui avait laissé pour instruction de vouer sa vie comme lui à Dieu, au Roy son souverain et au pays [2] ? »

Dès leur arrivée à Chartres, les augustes voyageurs se rendirent au logement du Roi. Henri III vint à la rencontre de sa mère jusqu'au milieu de la salle, et, « selon l'usage du pays, » embrassa les deux cardinaux. Comme le duc de Guise avait mis un genou en terre, le Roi, « dont le cœur est bon et doux » le releva et l'embrassa deux fois avec une grande tendresse. Toute la cour en fut ravie, et Morosini écrivit alors : « Plaise à Dieu que l'on commence à aller de bien en mieux, car si l'union se fait dans les esprits, on peut espérer un peu d'allègement aux malheurs de ce royaume [3] ! » Mais l'union se faisait-elle dans les esprits ?

Le duc de Guise partagea le lendemain le souper royal, et, malgré l'ironie d'Henri III, lui demandant de boire aux « bons baricadeux » de Paris, il s'entretint familièrement avec lui en tête à tête, pendant plus d'une heure [4]. Le lendemain il entra dans la chambre et assista au conseil. Arrivé avec de sinistres pensées, il put constater un grand changement en sa faveur. Pour l'expliquer, « il fallait, dit-il, admettre ou une extrême dissimulation plus grande que les esprits français ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutation de volontés et comme un monde nouveau. »

VII

Morosini écrivit alors : « Malgré toutes les démonstrations d'amitié, beaucoup craignent qu'on ne procède pas ici avec sin-

[1] Sur la reine Louise, femme d'Henri III, voir un travail du comte de Baillon dans le *Correspondant*, 25 septembre, 10 et 15 octobre 1880, reproduit en un volume en 1884, et l'*Étude historique sur Louise de France*, par Edouard Meaune. (Paris 1882).

[2] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXVII, f° 303.

[3] Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, f° 16. Lettre du 1er août 1588.

[4] Arch. du Vatican, *l. c.*, f° 19. Lettre du 2 août 1588.

cérité [1]. En effet le duc de Guise avait deux langages. Vis à vis du nonce, du cardinal de Montalto, de Sixte V, il semblait ravi. Au cardinal de Montalto, il écrivait : « Monsieur, le soing qu'il vous plaist prendre des affaires de ce royaume auprès de nostre sainct Père me fait croire que recevrez ung singulier plaisir de l'heureuse conclusion qui s'en est ensuyvie. En quoy nous avons à remarquer une spécialle grâce de Dieu qui n'a jamais desnié la protection à la France en l'extrémité de son besoing et puis après recognoistre le bénéfice de la bonté et prudence du Roy, lequel a montré en ce dernier acte son sainct zèle au fait et advancement de notre religion catholique [2]. »

Le 21, il avait écrit au Pape: « Il a pleu à Dieu miséricordieux du dernier accident de Paris quy semblait atyrer quant de soy quelque périlleux mouvement produire une très sainte et très crestienne résolution, y inclinant du tout la bonté du Roy mon souverain seigneur, lequel par cet édit solennel s'est montré très désireux du rétablissement de nostre religion, nous y avons apporté toute la submission et très fidèle dévotion que nous avons peu. » Mais, avec ses plus intimes amis, le duc de Guise se disait résolu « à ne pas se laisser endormir par des protestations dont il connaissait toute l'hypocrisie. »

Au ton, au langage du duc, l'ambassadeur d'Espagne était convaincu que le Prince regrettait de n'avoir point laissé exécuter par le peuple à la journée du 13 mai les projets formés. « Guise, écrivait alors Mendoza, sera, je le crains, obligé d'en venir là, et d'imposer plus directement encore sa volonté au Roi. » Mendoza l'espérait. Plus le duc de Guise recevait de faveurs du Roi, plus l'ambassadeur s'efforçait d'exciter sa défiance. Il agissait sous main, toujours préoccupé de sauver les apparences ; car si Philippe II voulait diriger les affaires, il désirait qu'on ignorât sa direction. Mais les amis du duc ne savaient pas garder le secret des secours reçus du roi d'Espagne, et Mendoza, en regrettant cette légèreté, la déclarait « d'autant plus incurable, disait-il, qu'ils se sont imaginé que leur intérêt et leur amour-propre y trouvaient également leur compte [3]. »

[1] « Con tutte queste dimostrationi, molti non restano di temere che in questa Pace non si proceda con sincerita et le parti medesime non si assicurano compitamente l'una de l'altra. »
[2] Arch. du Vatican, t. XXII, 23 juillet 1588.
[3] M. J. de Croze, *l. c.*, t. II, p. 355.

Le traité assurait à la cause de la Ligue de si grands avantages, que le Roi seul, selon l'ambassadeur espagnol, pouvait avoir la pensée de soulever des difficultés pour empêcher son exécution. Outre les conditions stipulées publiquement pour l'accord entre le Roi et la Ligue, il y avait des articles secrets « de diverse nature » selon le mot du cardinal de Bourbon, dont plusieurs réglaient les intérêts privés des chefs de la Ligue. Le Roi refusa de les publier, « afin, disait Mendoza, de dissimuler le plus possible les avantages obtenus par ses adversaires. » Il ne voulut pas non plus, écrivait Morosini, donner un mauvais exemple et faire naître en d'autres capitaines l'espérance d'obtenir de semblables conditions [1].

Le Pape qui avait prié publiquement pour la France [2] était satisfait et le 3 août une lettre porta au nonce l'approbation donnée par Sa Sainteté à toutes ses démarches. On ne lui prescrivait rien, écrivit très gracieusement Sixte V, parce que, avec sa prudence, il n'avait pas besoin de recevoir d'avis. Mais le Pape allait donner un témoignage public de ses sentiments en lui remettant *motu proprio*, malgré l'opposition du Sacré Collège, le chapeau de cardinal demandé par le Roi. Il déféra au vœu du même Prince en nommant Morosini son légat *a latere* en France [3] (4 août).

Le duc de Guise écrivait le 5 août 1588 à Sa Sainteté : « Je ne puis assez me conjouir de la très digne élection que Votre Sainteté a faicte de M. le Nonce en la promotion de cardinal et son légat, ayant toutes les grandes parties requises et recommandables, une singulière piété très exquise et rare jugement aux affaires, une prévoyance merveilleuse et oultre une parfaite dévotion à l'establissement de notre saincte Religion, à la conservation des gens de bien et au repos de cet estat. J'auray recours à luy et prendray pour guide ses sages conseils pour suivant iceux me regler et conduire en tous mes déportements, ne pouvant que

[1] « I quali non vuole il Re che si publichino per non dare male sempio alli altri. » Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVII, fo 132.

[2] Il était venu à pied, suivi de tous les cardinaux, visiter la Scala santa et y demander la paix pour la France. Le P. Tempesti, *Vita di Sisto Quinto*, t. II, p. 24.

[3] Bibl. nat., ms., f. fr. 16045, fo 322. L. du roi du 18 juillet 1588. La barrette apportée par le sieur Le Blanc (Bianco) fut remise par le roi à Morosini, le 24 août. Arch. du Vatican, *l. c.*, t. XXIV, fo 135. Ce Le Blanc etait du Lauraguais.

très humblement remercier Votre Sainteté du commandement qu'il luy plaist de m'en faire [1]. »

« La paix est signée, écrivit Morosini. Le Pape doit être content de ce que j'ai fait en son nom et j'en suis ravi. Plaise à Dieu que cette paix obtenue après tant d'efforts conserve longtemps l'union entre les catholiques et amène la ruine de l'hérésie, afin que le royaume adore un seul Dieu, suive une seule Foi et obéisse à un seul Roi [2] ! » Sixte V écrivait de son côté : « Plaise à Dieu que cette paix soit durable, assure le repos des catholiques, ruine les hérétiques et sauve les honnêtes gens ! » Les craintes du roi de Navarre justifiaient les espérances : « Nos ennemis qui nous ont donné quelque relâche par leurs divisions, écrivait-il, sont aujourd'hui sur le point de se réunir à notre ruine [3]. »

Toutefois si les cœurs généreux de Sixte V et de Morosini désiraient la réalisation de leurs souhaits, leur esprit pénétrant découvrait plus d'un obstacle : « Les partis sont peu satisfaits, écrivait le nouveau légat ; les uns se plaignent d'une chose, les autres d'une autre, en effet les conditions (pour qui connaît l'état du pays), sont remplies de difficultés. Les trois États vont être convoqués : il ne peut manquer d'y avoir des troubles graves dont chacun espère tirer profit pour ses intérêts particuliers. Il est donc besoin de la grâce de Dieu, afin qu'au lieu de la paix il n'arrive un scandale et une plus grande ruine [4]. »

Il était difficile de montrer un sens politique plus avisé.

« Dans ce royaume de France, je ne perdrai jamais l'espoir [5], » écrivait le médecin Cavriana; mais il venait de dire aussi : « Le jour du poignard viendra, » et on ne pouvait traduire plus brutalement l'issue probable d'une situation équivoque.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] Arch. du Vatic., t. XXII, fo 303. — Le cardinal de Bourbon remercia le Pape du choix du légat, le 14 août 1588. *Ib.*, t. XXV, fo 321.

[2] Arch. du Vatican. *Lettere*, t. XXVIII, fo 551.

[3] *Lettres missives d'Henri IV*, t. II, p. 386.

[4] « Non mi disperèro giamai in questo regno. » A. Desjardins, *Négociat.*, *dipl.*, t. IV, p. 799.

[5] « Si verra un di al pugnale. » *Ibid.*, t. IV, p. 795. Lettre du 1er juillet 1588.

LE PAPE INNOCENT XI

ET LE SIÈGE DE VIENNE EN 1683

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

Les provinces orientales de l'Europe n'étaient pas encore remises de l'épouvante qui avait suivi la chute de Candie, lorsque Mahomet IV prépara des armements formidables pour reprendre le cours de ses conquêtes. Il appartenait aux papes, princes italiens et chefs de l'Église, de provoquer et de diriger la résistance de la chrétienté à l'Islamisme. Quels furent, dans la crise terrible qui amena les Turcs sous les remparts de Vienne, le rôle de Louis XIV et celui d'Innocent XI ? L'ardeur déployée par le souverain pontife contre l'ennemi commun ne le fit-elle pas sortir de l'impartialité qu'il devait à toutes les puissances catholiques ? « Innocent XI, disait M. de Salvandy [2], était altier, dur, opiniâtre... Il embrassa la cause de l'Empire. Dans ses efforts pour relever, de concert avec Jean III [Sobieski], la vieille bannière des croisades, *il obéissait à sa haine pour Louis XIV* autant qu'à son zèle éclairé pour la cause de la civilisation ou à son zèle pieux pour celle de l'Évangile. Sobieski se séparait de la politique du roi de France *sans se constituer son ennemi comme faisait Innocent XI.* » — « Le pape Innocent XI, dit l'abbé Michaud [3], jalousait et détestait par dessus tout

[1] Je ne cite que des documents français, émanés des ennemis d'Innocent XI, et conservés dans nos Archives des affaires étrangères. On ne trouvera donc ici que le *minimum* de la justice due à la personne et à la politique de ce pape.

[2] *Histoire de Sobieski*, tome II, pages 114, 135 et passim. Edit. in-12, 1855.

[3] *Louis XIV et Inncc̄ent XI, d'après les correspondances diplomatiques inédites du ministère des Affaires étrangères de France*, par M. Michaud,

Louis XIV, et, pour lui *faire pièce*, il était uni à l'Espagne et à l'Autriche, hostile à Tékéli et au Sultan, en un mot, sympathique à tous les ennemis de Louis XIV,... et contraire à tous ses amis. » — Suivant un autre écrivain, « il est avéré que Louis XIV lui-même aurait de son chef organisé une croisade à condition d'en avoir l'honneur et le profit... Lui-même et Louvois encouragèrent ces espérances... Le chef de la maison d'Autriche... *refusa les secours* que lui offrit Louis XIV, son ennemi. Se voyant dénier le rôle de protecteur de la chrétienté, celui-ci fit sans doute des vœux pour le succès de Kara-Mustafa... Il avait renoncé, *bien malgré lui*, à la croisade. C'est la chrétienté qui, justement défiante, l'empêchait de combattre les Infidèles. Néanmoins, c'est dépasser la mesure que d'accuser le roi Très Chrétien d'avoir, par esprit de vengeance et de domination, déchaîné les Turcs... [1]. » — Voici la vérité.

I

A peine Louis XIV avait-il ratifié le dernier des traités conclus à Nimègue qu'il prit la résolution d'en aggraver les clauses, si dures déjà pour la maison d'Autriche : il se fit déclarer par ses tribunaux maître de villes et de provinces appartenant à l'Espagne, à des princes et à des Électeurs de l'Empire, à la Suède même, et chargea ses troupes d'exécuter leurs sentences. « En attendant, dit M. Mignet, une occasion favorable de porter ses armes et ses ressentiments dans l'Empire..., il continua audacieusement de s'agrandir. De 1679 à 1684, des *Chambres de réunion* à Metz, à Besançon, à Brisach, se faisant les interprètes uniques des traités, lui adjugèrent tout ce qui lui convint et le mirent en possession de Strasbourg, de Kehl, de Courtrai, de

ancien vicaire à la Madeleine, maintenant vieux-catholique, professeur à l'Université de Berne et correspondant du ministère de l'instruction publique en Russie, t. II, p. 71.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1876 : *Un projet de conquête de l'empire ottoman au XVIe et au XVIIe siècles*, par Ludovic Drapeyron. — On ne peut s'étonner assez de retrouver le même jugement conçu en termes *identiques*, sous la plume du savant dom Piolin : *De l'esprit des croisades en France au XVIIe siècle*, publié dans la *Revue du monde catholique*, puis en brochure à Lyon et à Paris, 1877, pp. 47 et 48.

Dixmude, de Luxembourg etc [1]. » L'occupation inattendue de Casal répandit en Italie la même terreur qui frappait déjà une grande partie de l'Allemagne. Dans la prévision d'une guerre qu'il rendait inévitable, et pour diviser d'avance les armées de l'Empire et de l'Espagne, Louis XIV mit tous ses soins à diriger les forces ottomanes sur l'Autriche et sur la Sicile. Les conseils et les subsides du pape avaient, malgré la présence à Varsovie d'un premier ambassadeur français, déterminé Sobieski à se liguer avec l'Empereur pour rompre la paix de Zurawno ; mais l'instigateur de ce honteux traité, M. de Forbin-Janson, devenu évêque de Beauvais, avait été renvoyé en Pologne pour en réclamer le maintien, de concert avec le marquis de Vitry. Louis XIV, averti par le duc d'Estrées, son représentant auprès du Saint-Siège, des soupçons qu'excitait à Rome la nouvelle ambassade, répondit avec aigreur qu'il n'avait pas à rendre compte de ses actions ; que cependant il voulait bien dire que l'évêque de Beauvais allait *écouter des propositions* et ne ferait rien que de « convenable aux intérêts de la Pologne et de toute la chrétienté [2]. » Ces assurances du roi étaient mensongères, et les alarmes d'Innocent XI justifiées. Les instructions de M. de Forbin-Janson étaient ainsi conçues [3] : « La demande que le roi de Pologne poursuit à présent le plus vivement est celle d'un secours d'argent pour la guerre contre le Turc, soit qu'elle lui serve de prétexte, *ou qu'il ait effectivement résolu, suivant le pouvoir que la diète tenue à Grodno lui en a donné*, de reprendre les armes conjointement avec les Moscovites et d'attaquer Caminieck pour assurer, par une conquête si considérable, la succession à son fils. » Les deux ambassadeurs de Sa Majesté répésenteront que les Moscovites sont perfides ; que cette guerre sera un trop lourd fardeau pour les Polonais, qui ont « peu de moyens de se rendre agresseurs, les différents intérêts qui tiennent déjà presque toute la chrétienté en mouvement [4] ne donnant pas lieu d'espérer qu'elle puisse s'accorder à donner tout le secours nécessaire à la Pologne pour tirer quelque utilité de son irruption dans les

[1] *Mémoire sur la succession d'Espagne.*

[2] 6 septembre 1680. Archives des affaires étrangères : *Rome*, 267.

[3] 6 juillet 1680. *Pologne*, 68.

[4] Louis XIV seul menaçait de troubler la paix si récemment conclue à Nimègue.

États du Grand Seigneur... C'est pour cela que Sa Majesté désire que ses ambassadeurs profitent *secrètement et sans qu'il y paraisse* des conjonctures qui pourraient être favorables à empêcher toutes sortes de ligues soit défensives ou offensives ; mais elle désire qu'ils s'y prennent avec *tant d'adresse* que les ennemis de Sa Majesté n'aient pas le moindre prétexte de donner de *sinistres interprétations* aux sincères intentions qu'elle a de procurer le bien et l'avantage de la Pologne. » L'évêque de Beauvais était chargé de soumettre en même temps à la signature de Sobieski divers articles réglant l'assistance cachée mais très efficace que l'ennemi commun recevait de la France. Les traités de Nimègue interdisaient à Louis XIV de fournir des subsides d'hommes ou d'argent aux rebelles hongrois qui avaient introduit les Turcs dans les provinces héréditaires de l'Empereur ; mais le roi viola sa parole longtemps avant que la guerre eût recommencé entre lui et la maison d'Autriche. Son nouvel ambassadeur à Constantinople, M. de Guilleragues [1], avait ordre de faire entendre à la Porte qu'elle pouvait compter sur les mêmes secours que par le passé. On lit dans ses instructions : « Les troupes auxiliaires que Sa Majesté avait fait passer en Hongrie étant jointes aux Hongrois mécontents et au prince de Transylvanie qui ont une dépendance naturelle du Grand Seigneur, les députés qu'ils envoyèrent à Constantinople, pour s'assurer de la volonté et de la protection de Sa Hautesse, s'adressèrent au sieur de Nointel [2], et, *comme ils mettaient leur principale confiance aux secours qu'ils recevaient de Sa Majesté*, le sieur de Nointel, de concert avec le marquis de Béthune, ambassadeur extraordinaire [3] de Sa Majesté en Pologne, eut ordre de les favoriser en ce qui dépendrait de lui. La paix que Sa Majesté a conclue avec l'Empereur *ne lui permet plus* de prendre *ouvertement* leur protection ; mais en cas que des députés des mécontents et du prince de Transylvanie eussent encore *occasion d'aller à Constantinople* [4], et qu'ils visitent le sieur de Guilleragues, il pourra leur faire connaître que, bien que Sa Majesté ne soit plus en état de les

[1] 10 juin 1679. *Constantinople,* 16.
[2] Le marquis de Nointel, prédécesseur de Guilleragues.
[3] Prédécesseur du marquis de Vitry : sa femme était sœur de la reine de Pologne. Il fut renvoyé plus tard en ambassade auprès de Sobieski.
[4] Ils y étaient en permanence.

assister contre l'Empereur, *elle conserve toujours pour eux l'affection dont elle les a honorés.* » Or, l'évêque de Beauvais et le marquis de Vitry proposaient à Sobieski un article ainsi conçu : « Le roi de Pologne... donnera toutes les facilités et sûretés qui pourront dépendre de lui pour le passage dans ses États des *secours d'hommes, d'argent, de munitions de guerre et de bouche et de toutes choses généralement quelconques que Sa Majesté jugerait à propos d'envoyer en Hongrie ou Transylvanie*, même à quelques alliés de la couronne que ce puisse être, qui ne soient pas ennemis dudit roi [1]. » Et ce n'était pas un dessein dont l'exécution fût ajournée à la rupture de la paix ; c'était une assistance actuelle et qui n'avait pas cessé un seul jour, malgré les traités ! L'agent français Akakia [2], chargé des affaires du roi en Hongrie, n'avait jamais été retiré, et il venait de recevoir un auxiliaire plutôt qu'un successeur en la personne de M. Duvernay-Boucault [3].

Innocent XI, avec l'autorité d'un médiateur de Nimègue, s'était plaint à Louis XIV de ses *Chambres de réunion ;* mais ni cette violation de traités si récents, ni la présence d'une garnison française à Casal, ni les manœuvres du roi à Varsovie et à Constantinople, ne firent prendre au pape une attitude ou des sentiments hostiles envers la France. Il n'y a rien de mieux démontré par la correspondance de MM. d'Estrées [4] que la sincé-

[1] *Pologne*, 68.

[2] La famille Akakia, fort étendue à cette époque, avait grécisé son nom populaire de *Sans Malice*, pour dissimuler son humble origine. V. Sainte Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 76 et la table générale.

[3] Le roi à l'évêque de Beauvais, 2 et 16 janvier 1681 : « Pour ce qui regarde les affaires de Hongrie, j'ai déjà fait partir le sieur Duvernay-Boucault, qui doit trouver à Dantzick une somme de quarante mille livres; mais, comme je vois par les lettres que le sieur Akakia m'a écrites que, *si les mécontents ne sont promptement secourus, ils pourraient bien être contraints d'accepter les conditions que l'Empereur leur veut imposer*, je désire que vous profitiez de l'offre que vous a faite le grand trésorier [le comte de Morstin, ambassadeur en France] et que vous receviez de lui la somme de vingt mille écus que je lui ferai compter ici aussitôt qu'il la demandera. Il est nécessaire que vous fassiez remettre cette somme le plus sûrement et le plus promptement que vous pourrez au dit sieur Akakia, afin qu'il s'en serve pour faire subsister les troupes des mécontents de Hongrie pendant tout le reste de l'hiver et les engager à donner de nouvelles occupations, la campagne prochaine, à celles de l'Empereur, suivant ce que j'en écris audit sieur Akakia... » *Pologne*, 68.

[4] Le duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, était assisté de son frère le car-

rité de son indignation, quand les cours de Vienne et de Madrid le sollicitèrent d'intervenir entre les princes chrétiens dans une autre vue que de les réconcilier. Un agent espagnol, M. de Louvigny, lui proposant une alliance secrète avec tous les princes qui avaient des possessions en Italie, il « l'interrompit en disant qu'il ne voulait ni faire de ligue, ni contribuer à aucune... ; que, si ses voisins avaient la guerre, il déplorerait leur malheur ; que, s'il le pouvait détourner par ses offices auprès de Sa Majesté, il les emploierait volontiers ; que du reste il ne ferait aucune chose qui pût être contre Sa Majesté ; que même, si elle voulait attaquer l'État ecclésiastique, tout ce qu'il pourrait faire, ce serait d'aller avec la croix au-devant d'elle jusqu'à Viterbe [1]. » Et le cardinal Cybo, secrétaire d'État et pensionnaire secret de Louis XIV, ne cessa jamais de confirmer ces assurances du pape, dans les communications clandestines qu'il avait avec le palais Farnèse [2].

C'est au printemps de l'année 1681 que commença de se révéler par des signes inquiétants le progrès des négociations engagées par la France en Pologne et à la Porte. M. de Guilleragues, arrivé depuis dix-huit mois à Constantinople, avançait rapidement dans l'exécution de ses ordres et resserrait entre la France et le divan les liens qui s'étaient relâchés sous son prédécesseur. Le marquis de Nointel était, en effet, de ceux qui s'affligeaient de voir Louis XIV ne profiter de la paix rétablie à Nimègue que pour se rapprocher du Grand Turc. Les nouvelles capitulations qu'il avait obtenues avec tant de peine en 1673, et dont le roi avait fait tant de bruit, étaient violées chaque jour par le Sultan. Non seulement le clergé latin ne recouvrait pas les Lieux-Saints envahis depuis tant d'années par les Grecs, mais il avait été récemment expulsé de plusieurs sanctuaires que les Turcs avaient livrés aussi aux schismatiques[3]. Des avanies multipliées faisaient

dinal d'Estrées, chargé d'une mission spéciale auprès du Saint Siège, mais qui prenait part à toutes les affaires du roi.

[1] Le duc d'Estrées au roi, 18 mars 1682. *Rome*, 278.

[2] Le même au même, 28 octobre 1682. *Rome*, 279, et toutes les dépêches des deux frères.

[3] « Votre lettre du 16 novembre a confirmé les avis qui étaient venus de Venise de la sentence que le grand vizir avait prononcée contre les religieux latins de Jérusalem ; *qu'il leur avait ôté l'administration du Saint Sépulcre* et l'avait mis entre les mains des Grecs. » Faites réparer cette

perdre aux commerçants français du Levant la plus grosse part de leurs profits, et le représentant de Louis XIV était traité avec insolence par le grand-vizir Kara-Mustafa [1]. Les observations et les plaintes de M. de Nointel déplurent au roi qui, après avoir désigné son successeur, le laissa deux ans à son poste sans lui écrire : « Les Turcs, disait le marquis à Pomponne [2], font paraître plus de superbe et d'avarice qu'auparavant, soit par politique ou *à cause de la possession d'être recherchés par les plus grands monarques de la chrétienté et même par celui qui en toutes manières est le premier.* Le vizir attend son ambassadeur qu'il sait être destiné à Sa Hautesse... Mais si, dans un temps que Sa Majesté vient de donner les lois de la paix et de la guerre à toute l'Europe, elle envoie ses ambassadeurs *sans les précautions de vigueur et d'autorité* suffisantes à maintenir les avantages inespérés que j'ai procurés à la religion et au commerce ; si l'on ne prend pas les mesures nécessaires à la mortification du ministère ottoman et à le réduire dans les termes d'honnêteté et bienséance qu'il faudrait, aussi bien qu'à exécuter de bonne foi les traités, je prends, monsieur, la liberté de vous assurer que le vizir en viendra à des excès que l'utilité du commerce de Marseille n'est pas capable de compenser, etc. Tel avantage qu'en puissent recevoir les particuliers de la chrétienté et quelques villes, outre que *ce profit s'absorbe insensiblement par les avanies*, il est très assuré que tout l'or, l'argent, le plomb et l'étain qui roulent dans cet empire viennent du christianisme... Ces Infidèles sont extrêmement consolés de voir que les armées navales d'autrefois, qui leur étaient si formidables et le seraient bien davantage à présent, sont changées en convois qui apportent à leur service les armes et autres utilités qui, dans les temps passés, s'employaient à leur ruine, et ils se réjouissent, considérant que les plus célèbres amiraux et officiers de marine de nos anciennes histoires d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre et autres lieux, sont métamorphosés en directeurs, conseillers et agents de compa-

injustice ; invoquez les nouvelles capitulations. Pomponne à Nointel, 3 février 1676. *Constantinople.* 13, et toute la correspondance du temps.

[1] Qui avait succédé au vainqueur de Candie, Ahmet Kiuprugli, mort le 3 novembre 1676. Nointel à Pomponne, 6 novembre 1676. *Constantinople*, 13. C'est Kara Mustafa qui commanda les Turcs sous les murs de Vienne.

[2] 20 février 1679. *Constantinople*, 15.

gnie du commerce. » Les principales nations devraient s'unir et suspendre tout trafic jusqu'à satisfaction complète ; mais les Turcs « sont bien éloignés d'appréhender cette conduite, voyant que leur commerce excite entre les chrétiens des jalousies si avantageuses à la grandeur de Sa Hautesse [1]. » Si le marquis de Nointel avouait franchement les injures prodiguées par les Turcs à ses nationaux et à lui-même [2], il énumérait en même temps les humiliations que subissaient les Hollandais, les Anglais, les Vénitiens, les Génois, plutôt que d'interrompre un commerce lucratif, et il n'exceptait pas les Français du jugement sévère qu'il portait sur les puissances chrétiennes : « ... Tout le christianisme devrait gémir et songer sérieusement à se relever, et il le ferait s'il réfléchissait sérieusement sur tant de manières dont il est enchaîné par les Infidèles. Les plus éloignés de sa domination [du Grand Seigneur] et qui pourraient lui causer bien du travail, viennent s'y soumettre : car, s'imaginant de trafiquer de

[1] *Ibid.*

[2] V. notamment un des mémoires contenus dans le volume 15, *Constantinople*, où il raconte sa dernière audience à la Porte, le 7 mai 1679 : Je me rendis, écrivait-il, chez le grand vizir : « Il me fallut patienter jusqu'à son réveil, ou jusqu'à temps qu'étant désoccupé de choses sérieuses, de bagatelles ou d'infamies, le moment fût venu, auquel il lui plaisait de m'écouter. » Reçu d'abord avec grossièreté dans la chambre du chiaia, puis acheminé vers la salle d'audience « je descendis fort rêveur. Il m'était facile de renouveler quelque coup d'éclat pour me venger d'avoir tant attendu; mais, *ne recevant point d'ordres de la cour* et ne sachant pas les mesures que l'on y veut prendre, je me déterminai à ne rien engager capable d'y préjudicier, si j'excitais la furie d'un ministre également enragé et puissant... Je me rendis à la chambre d'audience ; je demeurai un demi-quart d'heure assis sur un tabouret, et cependant, certains officiers y étant entrés, le vizir parut. Je me levai ; il me salua en passant un peu de la tête, avec un visage à demi-riant et prononça ces paroles : Sois le bien venu, seigneur ambassadeur. Les chiaoux lui crièrent le salut ordinaire et nous nous assîmes, *lui en haut et moi en bas.* » Nous passâmes en revue les affaires et je me levai après le régal ordinaire du café. « Je lui présentai de ma main une montre d'or seulement; mais voyant que, par un orgueil bestial, il ne levait le bras après quelque retardement que pour indiquer de donner ce bijou au vice-effendi, comme s'il eût été déshonoré de le prendre lui-même, je le donnai en tournant la tête et me retirai sans saluer ce ministre qui, bouffi de superbe, demeura sur son siège... » L'ambassadeur d'Angleterre et « les autres représentants ont été traités bien plus mal que moi. » On remarquera que le vizir était assis *en haut* et l'ambassadeur *en bas*. Le marquis de Nointel était le premier Français auquel on refusait ce qu'on appelait l'honneur du sofa. Il subit cette mortification dès sa première audience. Nointel à Pomponne, 5 mai 1677. *Constantinople*, 13.

marchandises, ils se trompent : *c'est leur honneur et liberté dont ils négocient.* Les voisins des Turcs, et qui se sont éprouvés si longtemps contre eux, peuvent être excusés cherchant à jouir d'une paix qui leur coûte si cher et pour laquelle ils sont forcés d'essuyer de grands dégoûts, j'entends principalement des Vénitiens ; car, pour les autres, il serait difficile de justifier leur conduite. » Les dépêches suivantes n'étaient pas pour rendre à l'ambassadeur les bonnes grâces de sa cour. « Les Moscovites, écrivait-il au roi [1], menacent par leur union avec les Polonais et en prennent déjà les intérêts; et la Pologne insinue son rapprochement avec les Moscovites comme principe d'un plus grand engagement qui doit être craint par la Porte. Voilà bien du mystère. Dieu veuille à tant de paroles et de souplesse faire succéder une véritable alliance effective et définitive entre ces deux puissances chrétiennes, *afin qu'elles commencent la libération* du christianisme, *dont la perfection et la plénitude semblent réservées à Votre Majesté.* Je me persuade que cette grâce si importante doit arriver bientôt. » Oui, j'espère que les Moscovites et les Polonais vont se liguer contre le Turc, « en attendant, sire, que la formidable puissance de Votre Majesté vienne détruire, à Constantinople, le cœur et la tête de ce monstre qui voudrait dévorer le christianisme et n'en a donné jusqu'à présent que trop de preuves. » — Le bruit se répand d'une alliance qui se formerait contre la Porte entre le pape, Votre Majesté et les autres princes chrétiens : on dit que Rhodes serait le premier point attaqué. Le divan s'inquiète et envoie des espions à Rome et en France [2].— Si le vizir savait ce que le roi de Pologne vient d'écrire à son résident ici, il serait encore plus hautain envers cette nation. « Cette lettre lui insinue que les Polonais n'entreront point en guerre avec les Turcs, puisque tous les princes chrétiens s'excusent de la ligue, et que la France, quoiqu'elle ait offert de l'argent, *ne veut point, par une rupture effective, blesser l'intérêt de son négoce* [3]. » — « Il est, sire, très certain que

[1] 3 juillet 1679. *Constantinople*, 15.
[2] 30 août 1679. *Constantinople*, 15.
[3] Cette nouvelle, moins l'offre d'argent, était exacte : « Le roi de Pologne, dit Pomponne en ses *Mémoires*, envoya pour ce sujet des ministres dans toutes les cours, et Morstin vint ambassadeur en France pour demander l'assistance de Sa Majesté. Elle le reçut favorablement, mais sans se déclarer précisément des secours qu'elle donnerait. Elle témoigna que,

la Porte est encore dans la crainte d'une croisade ; mais *cette appréhension commence à diminuer et elle finira par la venue de mon successeur*, que j'attends avec une très grande impatience, fondée uniquement sur la passion d'obéir à Votre Majesté. Le vizir le considérera comme une *certitude suffisante à suspendre ses inquiétudes*, car il croira que personne ne se remuera sur *l'exemple de la puissance supérieure à toutes les autres*, qui, venant de les soumettre dans la guerre et dans la paix, les tient toutes dans la consternation et une très forte jalousie ; et, quoiqu'il craigne fort l'agrandissement et l'élévation inexplicable de Votre Majesté, voyant bien qu'elle seule pourra anéantir l'empire ottoman, il ne laisse pas de se consoler par la considération qu'il a du temps devant lui. Ce premier ministre a déjà su que M. de Guilleragues devait s'embarquer vers la fin d'août, et, soit par ce motif ou par l'espérance de conclure la paix avec les Moscovites, il traita fort mal ces jours passés l'internonce d'Allemagne, lui demandant *d'où vient que l'on poursuivait les Hongrois mécontents* sur les terres de la Porte où ils étaient en refuge, et lui enjoignit d'écrire à son maître qu'il fallait cesser ces hostilités, ou qu'il s'attirerait la justice et l'indignation de Sa Hautesse... Voilà, sire, la véritable description de la bonne fortune des Ottomans et du malheur de la chrétienté, laquelle serait fort à plaindre, si elle n'était pas destinée à trouver en Votre Majesté son libérateur et son conquérant [1]. »

II

Ces alarmes troublaient encore le divan, lorsque M. de Guilleragues arriva : « Les Turcs, écrivait-il [2], sont avertis des instances que font les Polonais près des princes chrétiens, et ils se préparent à la guerre, souhaitant beaucoup la paix. Il est certain qu'ils n'ont jamais eu moins de bonnes troupes qu'à présent, et qu'ils n'ont jamais employé tant de moyens pour avoir de l'ar-

lorsque tous les princes chrétiens contribueraient à cette guerre, elle ne serait pas la dernière à témoigner son affection pour la Pologne et son zèle pour la chrétienté. La raison qu'elle avait de ne pas s'expliquer autrement était l'intérêt du commerce que nous avons au Levant (p. 471). »

[1] 12 septembre 1679. *Constantinople*, 15.

[2] Au roi, 20 décembre 1679. *Constantinople*, 16.

gent. » Mais ce nouvel ambassadeur de France avait précisément pour mission de rassurer Mahomet IV sur les intentions de Louis XIV. Ses instructions constatent que le roi n'avait rien obtenu jusque-là en retour de ses complaisances pour les Infidèles, mais elles sont loin d'être conçues dans un esprit *de vigueur et d'autorité*, comme l'avait demandé M. de Nointel : « Un des principaux articles, y est-il dit, auquel Sa Majesté s'attacha dans le renouvellement des capitulations que le sieur de Nointel conclut par son ordre, en 1673, fut de *maintenir* [1] les religieux francs dans la possession du Saint-Sépulcre et des Saints-Lieux où ils ont été établis de tout temps. Mais, bien qu'elle eût dû se promettre que cette parole du Grand Seigneur aurait été suivie de l'effet, elle a appris avec peine que, contre un engagement si exprès, les Grecs schismatiques ont dépouillé les religieux francs de cet avantage et qu'ils se maintiennent jusqu'à présent dans leur injuste possession par les présents considérables qu'ils font à la Porte et aux bachas de Jérusalem. Sur les plaintes qui en furent portées à Sa Majesté, en 1675, par le Vicaire-général de la Terre-Sainte, qui était passé en France, Sa Majesté trouva bon d'écrire au Grand Seigneur et au grand vizir sur cette affaire ; mais, quelques instances que le sieur de Nointel ait pu joindre aux lettres de Sa Majesté, il n'a pu obtenir que *des paroles et des promesses générales, mais jusques ici sans effet*. Comme Sa Majesté affectionne particulièrement cette affaire et qu'il est de sa piété et de sa gloire de maintenir, dans les lieux où se sont opérés les mystères de notre Rédemption, les religieux catholiques qui y ont été établis par les rois ses prédécesseurs, elle charge le sieur de Guilleragues de *travailler fortement* à leur faire rendre la justice qui leur est due. » C'était là un ordre général, dépourvu de sanction comme les promesses du Grand Seigneur, et la correspondance de Guilleragues atteste qu'il négligea les Lieux-Saints et les religieux francs, sans que sa cour les rappelât à son attention. Louis XIV ne paraissait pas espérer que sa mission fût plus profitable au commerce français :

[1] C'est *faire rentrer* qu'il fallait dire, car les religieux francs étaient depuis longtemps expulsés des Lieux Saints : J'écris au Grand Seigneur, comme vous le souhaitez, disait Louis XIV à Nointel, pour « demander la restitution des Saints Lieux, *que les Grecs schismatiques ont usurpés seulement depuis trente ans* sur les religieux latins. » 28 mars 1675. *Constantinople*, 11.

« L'infidélité si ordinaire aux Turcs, disaient ses instructions, lui fera naître assez d'occasions d'employer le nom et l'autorité de Sa Majesté pour faire rendre justice à ses sujets et pour les défendre contre *les vexations et les avanies que l'avarice des Turcs leur suscite en tant de rencontres.* » Mais l'article du *sofa* indiquait clairement que l'on demandait à l'ambassadeur moins d'énergie que de souplesse et de dextérité : « Cette affaire, disait Pomponne, [1] a duré longtemps sans pouvoir être accommodée. Sa Majesté même ne sait point précisément encore si elle l'a été. Le sieur de Nointel a mandé seulement une fois, depuis [le refus], qu'ayant vu le grand vizir, il en avait été bien reçu. Il est vrai qu'il y avait eu quelques-unes de ses lettres perdues. Ainsi, on ne sait point à quelles conditions cette entrevue aura pu se faire. Mais, comme il est à croire que le sieur de Nointel *ne se sera point désisté de sa prétention*, ou que, *s'il l'a abandonnée, il y aura été porté* par des raisons ou *de la possession des grands vizirs*, ou d'une *nécessité absolue* [2] de s'accommoder à une

[1] Instructions du 10 juin 1679. *Constantinople*, 16.

[2] On voit combien est inexacte l'assertion suivante d'un livre récemment publié par l'*Ecole des langues orientales*, [*Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie*, par le comte de Saint-Priest, ambassadeur à Constantinople en 1768, Paris, 1877. Leroux, p. 231] : « Ce qui perdit Nointel, c'est d'avoir, contre l'usage, pris audience du vizir ayant son tabouret au bas de l'estrade, » c'est-à-dire du *sofa*. Suivant le même écrivain, la disgrâce de Nointel aurait eu aussi pour cause « le mauvais procédé d'enlever à Colbert une pierre gravée, que ce ministre savait entre les mains du consul de France en Chypre, » et de l'adresser à Pomponne « qui en fit sa cour au roi. » J'ignore si cette anecdote est vraie ; mais il n'est point douteux que Nointel n'ait fini par perdre la faveur de Colbert, auquel il devait son emploi et dont il contrariait les vues politiques : car Colbert appuyait, dans le conseil, l'alliance étroite de la France avec les Turcs, et se laissait d'ailleurs prévenir par les plaintes des commerçants marseillais, dont Nointel dénonçait à sa cour l'égoïsme et la cupidité. Cette querelle avait commencé de bonne heure : Deux millions de piastres, écrivait Nointel en 1671 à Pomponne [C. P. 10], sont sortis de France et entrés à la seule échelle de Smyrne, depuis que je suis ici. « Les Provençaux videraient volontiers tout l'argent du reste du royaume, pourvu qu'il pût servir à l'augmentation de leur fortune particulière. Ainsi, monsieur, je prends la liberté de vous représenter que, tant qu'ils n'en useront pas comme les Anglais *qui n'apportent pas un sol*, et qu'ils négligeront de se pourvoir aux manufactures, le commerce sera tout à fait nuisible. » Colbert traita cruellement son ancien protégé ; il retarda le payement de ses appointements et le réduisit à vivre d'emprunts forcés. « Sa Majesté, lui écrivait Pomponne le 2 octobre 1677, n'a pas trouvé juste que vous fissiez souffrir les marchands de vos besoins, et elle a jugé que vous pouviez attendre qu'elle vous eût fait payer des appointements qui vous étaient dus.

règle que ce ministre a établie à l'égard de tous les ambassadeurs, le sieur de Guilleragues suivra l'exemple de son prédécesseur. »

En effet, quelque ressentiment qu'inspirât parfois à Louis XIV l'insolence de Kara-Mustafa [1], il se garda bien de rappeler M. de Guilleragues, qui lui-même, après de bruyantes bravades, se résignait aux actes de soumission les plus humbles. Du Quesne ayant poursuivi des corsaires tripolins jusqu'à Scio et canonné un port du Grand Seigneur, le kiaïa-bey menaça M. de Guilleragues « de la vengeance de Sa Hautesse, s'il ne parvenait à l'apaiser par l'offre d'une grande somme. L'ambassadeur n'en tint compte et assura qu'il ne donnerait pas un sou. Dans l'espoir de faire plus d'impression, Kara-Mustafa fit avertir M. de Guilleragues de se rendre chez lui. On ne peut comprendre pourquoi l'ambassadeur n'y mit pas pour condition que le cérémonial du *sofa* serait rétabli sur l'ancien pied ; il s'en tint au

Pour moi, monsieur, je vous assure que je compatis fort à la peine dans laquelle je juge aisément que vous vous trouviez, accablé de dettes dans un pays étranger, *lors principalement qu'il vous était dû de plus grandes sommes par le roi*. Mais le bruit que les marchands de Marseille en ont fait a été fort grand, et ils ont représenté qu'il y allait de la ruine du commerce, lorsque vous les chargiez de solliciter leur payement à l'épargne pour les sommes que vous vous étiez fait donner. » Nointel écrivait au roi, le 1er octobre 1678 [C. P., 15] : « Je continue, sire, d'être réduit dans le plus fâcheux état qui se puisse imaginer, sans nouvelles, sans aucun ordre, sans aucun autre argent que cinquante écus par semaine pour ma subsistance et de quelques centaines de piastres mendiées pour des provisions, pressé par l'avarice des Turcs, inquiété par des créanciers, et consommé par des intérêts suffisants à emporter une grande partie de ce qui m'est dû. Je fais la meilleure mine qu'il m'est possible au milieu de tant de disgrâces. » Pomponne seul lui témoignait de la bienveillance : « Monsieur, lui écrivait-il le 25 mars 1679, vous avez été bien longtemps sans recevoir de mes lettres, parce que M. de Guilleragues ayant été nommé depuis l'année dernière pour vous aller relever, j'ai cru de temps en temps vous écrire par lui. » Après quelques informations sur l'état général des affaires, le ministre termine ainsi : « Je ne puis assez vous dire, monsieur, avec quelle extrême peine j'ai vu le long retardement qui a été apporté aux payements de vos appointements et les chagrins qu'ils vous ont obligé d'essuyer par la persécution de vos créanciers, peu conforme à la dignité d'un ambassadeur de France. » M. de Guilleragues est chargé d'y pourvoir, « et je veux espérer qu'ayant essuyé tant de déplaisirs dans les dernières années de votre emploi, vous le quitterez avec plus de satisfaction. » Il y aurait un livre bien intéressant à écrire sur l'ambassade de Nointel.

[1] V. notamment lettres à Guilleragues des 27 août et 13 octobre 1681. C. P., 16.

ridicule expédient de haranguer debout le vizir en lui présentant la lettre du roi : gaucherie qui encouragea Kara-Mustafa à renchérir sur les menaces que le kiaïa-bey avait faites à l'ambassadeur de l'envoyer aux Sept-Tours s'il ne promettait un don de sept cent cinquante bourses [1] à Sa Hautesse. M. de Guilleragues ayant répliqué que le roi saurait venger avec des torrents de sang l'injure qui lui serait faite, le vizir observa froidement que M. de la Haye avait été mis dans cette prison sans que le roi s'en ressentît. M. de Guilleragues soutint assez bien le ton de la fermeté. Sous prétexte de suivre la négociation, on le retint la nuit chez le vizir et le lendemain il eut la faiblesse de promettre un présent [2]. » — « Je savais bien, écrivit-il [3] au roi, qu'il valait mieux être aux Sept-Tours que de promettre ce qu'on me demandait ; mais je pensais aussi qu'il était à propos d'éviter la prison, qui eût été suivie de la cessation du commerce, du dépérissement de plus de soixante-dix mille écus de marchandises sur les trois bâtiments retenus, de la ruine de tous les négociants, de la rupture du traité de paix des Tripolins et enfin d'une guerre que je n'ai pas d'ordre d'engager. Je suis bien persuadé, sire, que *je dois faire toutes les choses possibles pour ne donner rien à venger à Votre Majesté et respecter sa providence*, sans avoir aucune part au changement de ses grands desseins et aux destinations de sa puissance. » Guilleragues fut gardé trois jours chez le vizir et n'en sortit qu'après avoir désavoué, au nom du roi, l'action de Du Quesne et pris l'engagement [4] d'offrir au Grand Seigneur un présent de « choses rares et curieuses. » Guilleragues n'ayant pas tenu assez tôt sa parole, un officier du vizir alla lui réclamer sept cent mille livres. L'ambassadeur répondit d'abord « comme s'il avait eu cent mille

[1] La bourse était de cinq cents écus. C'était une somme d'un million cent vingt-cinq mille livres.

[2] *Mémoire de Saint Priest*, p. 234.

[3] 25 octobre 1681. C. P., 16.

[4] Voici l'écrit dressé par Mavrocardato, premier drogman de la Porte, et signé par Guilleragues : « Je promets que l'empereur mon maître écrira à Sa Hautesse que Sa Majesté Impériale n'avait pas ordonné que ses vaisseaux abattissent les mosquées et les maisons de Scio, ni qu'on tuât les sujets de cet empire, n'ayant eu dessein que d'exterminer les Tripolins. Je promets en mon particulier que je ferai un présent dans six mois au Grand Seigneur de choses telles dont je ne doute pas qu'il ne soit content pour leur beauté et leur rareté. » C. P., 16.

hommes dans sa maison ; » mais en définitive il ajouta douze mille écus de diamants et mit à contribution les échelles de Smyrne, Alep, Saïd et Chypre pour compléter un présent de deux cent cinquante mille livres. Il joignit même la supercherie à la violence, comme nous l'apprend la lettre suivante de Louis XIV: «... Il aurait été véritablement à désirer, lui dit le roi, que vous eussiez pu vous dispenser de *contrefaire et présenter une lettre de ma part* [1], d'autant plus qu'outre que celles qui sont expédiées par mes ordres ne sont jamais envoyées qu'après avoir reçu mon approbation, *vous êtes d'ailleurs entré dans une justification et dans des excuses sur l'affaire de Scio* qui peuvent flatter la vanité des ministres avec lesquels vous avez à traiter et diminuer le respect et la crainte que leur doit donner une action si convenable à la réputation de mes armes et si capable d'inspirer jusque dans le fond du Levant une juste appréhension de ma puissance. » Mais le Grand Seigneur avait compris que les Français subiraient toutes les injures plutôt que de rompre avec lui : Louis XIV cherchait lui-même des tempéraments pour se dispenser d'exiger le sofa : « Il ne pourra être qu'avantageux à mon service, écrivait-il à Guilleragues, que vous trouviez les moyens de temporiser, et, comme votre retour, dans cette conjoncture, passerait à Constantinople et même par toute l'Europe pour une rupture entière entre moi et le Grand Seigneur et pourrait avoir des suites très préjudiciables aux intérêts de ma couronne et au commerce de mes sujets, » dites au grand vizir que vous resterez à votre poste jusqu'à l'arrivée d'un ministre de rang moins élevé. — Si on vous *refuse absolument le sofa*, ne partez pas sans mon ordre exprès [2]. — Les dépêches suivantes achèvent de dévoiler les calculs secrets du roi de France : « Les ministres impériaux, disait-il, ayant fait courir le bruit dans tout l'Empire que le sieur de Sébeville, mon envoyé auprès de l'Empereur, *lui avait offert de ma part des secours contre le Grand Seigneur* et les mécontents de Hongrie, en cas que ce prince acceptât les propositions que j'ai faites pour l'accommodement des différends que j'ai avec l'Empire, je suis bien aise de vous

[1] C'est la lettre promise dans le billet dressé par Mavrocordato. Cf. Guilleragues au roi, 15 juin ; à Croissy, 18 juin. Le roi à Guilleragues, 1er septembre 1682. C. P., 16.

[2] 1er juillet et 1er septembre 1682. C. P., 16.

avertir que *ce bruit n'a aucun autre fondement* que l'intérêt que trouve la maison d'Autriche de le faire croire aux Turcs et aux mécontents de Hongrie, afin de les pouvoir plus facilement porter au traité qu'elle désire de faire pour pouvoir commencer la guerre du côté du Rhin. Je remets à votre prudence de *faire tel usage de cet avis que vous croirez le plus utile au bien de mes affaires.* » — Déclarez « que j'observerai toujours fort régulièrement les capitulations que j'ai moi-même avec le Grand Seigneur quand il y satisfera de sa part, *mais même qu'il ne peut y avoir dorénavant assez de liaisons entre moi et l'empereur pour m'obliger à joindre mes armes aux siennes pour quelque raison que ce puisse être*[1]. »

Ce n'était pas même assez d'assurer le Grand Seigneur que jamais les Français ne prendraient part à une ligue contre le Croissant ; le roi de France lui indiquait les points les plus vulnérables de la chrétienté : Pressez le Grand Seigneur, écrivait Louis XIV, de marcher sur la Hongrie plutôt que sur la Pologne[2]. — L'ambassadeur français devait en outre diriger l'attention du divan sur l'Italie, sur les deux Siciles, possessions espagnoles et fiefs du Saint-Siège, où les Turcs étaient attirés aussi par des rebelles qu'excitaient et soudoyaient les ministres français à Rome[3]. « Il examinera de même, disaient ses instructions, s'il peut y avoir quelque fondement aux entreprises que *l'on croit la Porte capable de former contre l'Italie* et qui tiennent toujours en quelque inquiétude les royaumes de Naples et de Sicile. *Elle pourrait trouver plus de facilité sur ce dernier*, si les Messinois qui ont été contraints d'abandonner leur patrie y avaient conservé quelque crédit et quelques intelligences, puisque l'on sait qu'ils *ont envoyé proposer à Constantinople la conquête de ce royaume,* à laquelle toutefois ils ne peuvent guère contribuer par eux mêmes. » Deux ans plus tard, Rome et l'Italie étaient profondément troublées par le bruit d'une prochaine descente des Turcs en Sicile. Innocent XI, après avoir fourni et promis de nouveaux subsides, invita les généraux des ordres religieux à mettre tous leurs couvents en prières pour

[1] 12 décembre 1681 et 8 avril 1682. C. P., 16.
[2] Instruction du 10 juin 1679 et même lettre du 8 avril 1682.
[3] La correspondance de MM. d'Estrées, surtout du cardinal, comprend un nombre infini de dépêches et de rapports sur leur complicité avec les insurgés de Naples et de Messine.

détourner ce grand péril, leur exposant « que l'ennemi commun était aux portes ; qu'il était à souhaiter que les princes chrétiens voulussent s'unir contre lui, mais qu'étant engagés dans d'autres intérêts, il y avait sujet de craindre qu'ils en fussent empêchés par cette raison [1]. » A l'approche d'un événement qui répondait si bien à ses vœux, Louis XIV témoigna une hypocrite sympathie pour les provinces menacées, et ordonna au duc d'Estrées de dénoncer au pape, qui le croirait ? la trahison des Siciliens et la négligence des Espagnols [2] ! Faites « entendre, disait-il, que le pape ne pourrait accorder ce que l'Empereur demande sans que j'aie sujet de prendre cette concession pour une marque de la partialité du pape pour la maison d'Autriche, d'autant plus que, *lorsque l'empereur sera effectivement attaqué* et qu'il ne songera plus à employer ses forces que contre l'ennemi commun de la chrétienté, *il pourra espérer de plus puissants secours de ma couronne que d'aucune autre de l'Europe.* » Il alla même plus loin : « Je veux bien, écrivait-il, donner parole positive à Sa Sainteté que je n'entreprendrai rien contre l'Empire tant qu'il y aura guerre entre l'Empire et le Turc [3]. »

Or, voici ce que le roi de France avait tramé contre l'Empereur en Pologne et en Hongrie. Sobieski et les Polonais obéissaient avec impatience au traité de Zurawno qui avait laissé Caminieck aux mains des Infidèles, et ils comprenaient qu'à la première défaite des troupes impériales, ils seraient eux-mêmes sous le coup d'une invasion. Aussi la ligue proposée par Léopold aurait-elle réuni tous les suffrages dans la diète de 1681, sans l'intervention de MM. de Forbin-Janson et de Vitry : « Si nous faisions sur cela des démarches publiques, écrivaient ces deux ambassadeurs [4], ce seraient des murmures furieux contre la France qui ne produiraient rien. » Ils réussirent cependant à faire rompre la diète, sans que le traité eût été soumis à ses délibérations. Mais leur triomphe, qui eut à Rome et dans toute l'Europe un retentissement scandaleux, ne fut que passager ; il avait été obtenu par des moyens si criminels que le parti français en Pologne tomba bientôt dans un discrédit dont il ne se releva jamais. MM. de Vitry et de Forbin-Janson avaient traité

[1] Le duc d'Estrées au roi, 12 août 1681. *Rome*, 272.
[2] Le roi au duc d'Estrées, 5 septembre 1681. *Rome*, 270.
[3] Au duc, 12 et 28 novembre 1681. *Rome*, 272.
[4] Au roi, 4 avril 1681. *Pologne*, 69.

secrètement avec Jablonowski, palatin de Russie, de la succession de Jean III : « Nous avons parlé derechef à fond, disaient-ils, avec M. le palatin de Russie pour le lier entièrement à Votre Majesté, qui [le palatin] est, ainsi que nous avons eu l'honneur de le faire savoir plusieurs fois à Votre Majesté, la personne la plus accréditée de ce pays-ci et dans l'armée et dans la république, qui a le plus de vigueur et de capacité, et qui sera infailliblement grand général après le prince Démétrius. Il nous a non seulement protesté que, dans l'occasion présente, *la ligue avec les Moscovites ne se ferait pas,... mais même la ligue offensive avec l'Empereur*, à laquelle il s'opposera et par lui et par ses amis, et qu'il se liera pour toujours avec Votre Majesté et même indépendamment de la cour de Pologne ; qu'il peut assurer par avance Votre Majesté que, si le roi de Pologne venait à mourir avant lui, quelque effort qu'on pût faire, M. de Lorraine ne monterait jamais sur le trône ; qu'il prendra de bonnes mesures pour cela, afin d'être en état de servir pour lors utilement Votre Majesté suivant l'inclination et l'intérêt qu'elle aura en ce temps-là... Nous l'avons assuré de la continuation de la pension de douze mille francs que Votre Majesté lui a promise. » Le nonce pontifical Pallavicini, prêt à verser pour les dépenses de la guerre cinq cent mille livres comptant, annonçait en outre les décimes à lever sur les biens ecclésiastiques de tous les pays d'obédience : les agents français essayèrent de prévenir ses plaintes par des explications qui répugnèrent à Louis XIV lui-même : « Il est assez inutile, écrivit ce prince [1], d'entrer en justification avec le nonce du pape sur ce que vous faites en exécution de mes ordres, et Sa Sainteté doit être assez persuadée de *mes bonnes intentions pour le bien de la chrétienté*, sans que je sois obligé d'éclaircir ses ministres sur tous les soupçons que leur partialité pour mes ennemis leur peut faire concevoir. » Janson et Vitry se félicitaient que tout allât bien pour leur maître [2]. Les Moscovites s'éloignaient et le comte Tékéli, qui était sur le point de reprendre les armes, n'avait jamais été plus redouté des Impériaux : en même temps que Duvernay et Akakia lui portaient l'argent français, le divan faisait marcher au secours des Hongrois rebelles toutes les forces du prince de Transylvanie avec six mille soldats de

[1] Aux deux ambassadeurs, 25 avril 1681. *Pologne*, 70.
[2] 3 juin 1681. *Pologne*, 69.

Moldavie et de Valachie et trois mille Turcs [1]. Mais Louis XIV appréhendait d'avoir dépassé le but : « J'apprends, écrivait-il à ses deux ambassadeurs [2], que l'Empereur a résolu, à quelque prix que ce soit, de terminer les différends de Hongrie et d'accorder aux mécontents toutes les conditions qui les peuvent obliger de mettre bas les armes. C'est ce qui vous doit d'autant plus presser de faire passer en Transylvanie le sieur Duvernay, afin qu'il puisse prendre de nouvelles mesures avec le sieur Akakia et assurer le sieur Téléki [3] de la continuation de la pension que je lui ai bien voulu accorder, et exciter le comte Tékéli, par les nouvelles gratifications qu'ils jugeront nécessaires, à ramener son parti et à faire de nouveaux efforts *contre les armées impériales.* »

L'occupation de Strasbourg et de Casal faillit rompre les projets concertés entre Louis XIV et la Porte : « Les politiques de ce pays-ci qui se mêlent de raisonner, écrivait le marquis de Vitry [4], craignent que l'Empereur, *se voyant pressé d'un côté par une puissance aussi formidable que celle de Votre Majesté et de l'autre, en Hongrie, par celle du Turc jointe aux mécontents,* ne soit enfin contraint de faire un accommodement, à quelque prix que ce soit, avec la Porte, qui mettrait le Grand Seigneur en état de former des desseins sur la Pologne et d'y jeter toutes ses forces dans un temps où ce royaume se trouve dépourvu de tous les moyens de soutenir une guerre. Le roi de Pologne me paraît fort chagrin depuis son retour ici : je ne sais si c'est qu'il entrerait lui-même dans ces réflexions. » L'action commune des Transylvains, des Hongrois et des Turcs fut ajournée. L'Empereur réussit d'abord à détacher les Transylvains qui rentrèrent chez eux. Ses négociations avec les rebelles prolongèrent l'armistice et les Turcs n'avancèrent pas plus loin. Louis XIV employa tout l'hiver à renouer le fil de ses intrigues [5] : « Il

[1] 13 et 20 juin, et 18 juillet 1681. *Pologne,* 69.
[2] 19 juin 1681. *Pologne,* 70.
[3] Il faut distinguer *le comte Tékéli,* chef des rebelles hongrois, du *sieur Téléki,* ministre du prince de Transylvanie.
[4] Au roi, 24 octobre 1681. *Pologne,* 69.
[5] Vitry au roi, 31 octobre et 20 novembre 1681. *Pologne,* 69. — Le roi à Vitry, 11 décembre 1681. *Pologne,* 70. Vitry venait de donner à Tékéli une gratification extraordinaire de quatre mille ducats : Empruntez sur-le-champ vingt mille écus au grand trésorier Morstin, lui écrivit le roi ; je vous envoie en outre cent mille livres. Distribuez cet argent entre les principaux Hongrois, pour les obliger à se jeter sur les Impériaux, au printemps.

y a lieu de croire, écrivait M. de Vitry [1], que le Grand Seigneur a trop d'intérêt à soutenir le parti des mécontents de Hongrie pour qu'il les veuille abandonner, et la confiance entière qu'il me paraît que le grand vizir, les bassas de Bude et de Varadin prennent en la personne du comte Tékéli, fait que l'on ne doit presque point douter qu'ils ne le soutiennent dans la continuation d'une guerre où la Porte trouve son intérêt. J'espère, sire, pouvoir encore mieux, dans peu de jours, éclaircir Votre Majesté sur les intentions de la Porte, lorsque j'aurai vu le sieur Nemessani... qui se rendra en diligence auprès du comte Tékéli son maître, lequel, à ce que j'ai appris, n'est présentement qu'à trente lieues de Mohacz et dans les mêmes quartiers qui lui ont été cédés par l'Empereur en suite de l'armistice qui a été conclu entre les troupes impériales et celles des mécontents, qui n'aura pas un meilleur succès, selon toutes les apparences, que les trois précédents, *ne doutant point... que le comte Tékéli le rompe*, lorsque la belle saison lui permettra de se mettre en campagne, *d'autant plus qu'il sera assuré du secours certain de Votre Majesté par effets réels et une somme considérable...* » — Je suis bien aise, répondait toujours le roi [2], que vous concertiez ensemble [avec Duvernay] toutes les mesures qu'il faut prendre avec le comte Tékéli et les mécontents de Hongrie *pour les exciter à bien faire la guerre* cette campagne, et, quoiqu'ils y puissent être indispensablement obligés *par les ordres du Grand Seigneur*, je veux bien néanmoins que vous leur puissiez donner les assistances que vous et ledit sieur Duvernay-Boucault jugerez absolument nécessaire pour leur faire connaître que je ne veux pas les abandonner. »

Mais d'autres obstacles s'étaient révélés aux Français. Le blocus mis par eux devant Luxembourg, en pleine paix, un an après l'occupation de Strasbourg et de Casal, avait causé en Europe une émotion qu'il importait de calmer : il fut levé tout à coup au mois de mars 1682, et Louis XIV déclara aux ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne qu'il n'avait rappelé son armée que pour permettre à leurs souverains de résister plus librement aux Turcs. Personne n'a jamais cru à cette prétendue générosité, et les historiens ne font que varier entre des conjectures

[1] Au roi, 9 janvier 1682. *Pologne*, 73.
[2] Notamment, 19 mars et 2 avril 1682. *Pologne*, 73.

contraires à la loyauté du roi de France [1]. Il n'a pas été calomnié, et c'est lui-même qui va nous confesser sa duplicité : « Je veux bien vous dire pour votre instruction particulière, écrivait-il à M. de Guilleragues [2], qu'encore que j'aie bien voulu *laisser croire* que la résolution que j'ai prise d'affermir la paix dans les Pays-Bas en faisant retirer mes troupes des environs du Luxembourg et remettant à l'arbitrage du roi d'Angleterre ce qui me reste de différends avec l'Espagne, n'a point eu *d'autre motif* que celui de laisser à l'Empereur et aux princes ses adhérents les moyens de se défendre contre les Turcs, *néanmoins ma principale vue a été de pouvoir employer toutes mes forces contre l'Empereur et les princes d'Allemagne* qui ne voudront pas accepter les propositions qui ont été faites de ma part. » Faites tous vos efforts pour déterminer le Grand Seigneur à envahir la Hongrie plutôt que les provinces polonaises.

Aucun artifice ne fut épargné pour leurrer le pape, et surtout pour enlever Sobieski à l'alliance de Léopold. Les agents français, abusant de leurs immunités diplomatiques en Pologne pour entretenir la rébellion des Hongrois, le nonce Pallavicini fut chargé de représenter à Jean III « que le pape trouvait fort étrange qu'il voulût contribuer par sa facilité aux moyens dont la France se servait pour soutenir une révolte d'hérétiques contre l'Empereur leur souverain seigneur et attirer par là les Infidèles en Hongrie pour la destruction du christianisme..... [3]. » — Vous auriez dû répondre, écrivait Louis XIV à Vitry, « que les mécontents de Hongrie sont assez animés par les mauvais traitements qu'ils reçoivent de la cour de Vienne pour se porter *d'eux-mêmes et par leur seul ressentiment* à continuer la guerre tant qu'il leur restera quelque moyen de la faire ; que le recours qu'ils ont à l'ennemi commun de la chrétienté en est une preuve convaincante ; et que, comme il n'y a pas lieu de douter qu'il porterait ses armes en Pologne si elle n'avait pas de l'occupation en Hongrie, il vaut encore mieux, pour le bien de la chrétienté, que la maison d'Autriche *soit empêchée par cette diversion de renouveler la guerre dans toute l'Europe*, que de voir la Pologne attaquée par de nombreuses armées de Turcs sans

[1] M. C. Rousset résume exactement les notions acquises jusqu'aujourd'hui sur cet événement, t. III, p. 223 et suiv.

[2] 8 avril 1682. C. P., 16.

[3] Vitry au roi, 17 avril 1682. *Pologne,* 73.

pouvoir être secourue d'aucun prince chrétien. » — Exigez pour Duvernay « la liberté que le droit des gens donne à tout ministre étranger, et la correspondance avec la Transylvanie et la Hongrie qu'on ne pêut vous ôter avec justice. » — Proposez de ma part à la cour où vous êtes un brevet de duc et pair pour le marquis d'Arquien, père de la reine ; une pension de cent mille livres et une indemnité en argent pour les villes de la Prusse ducale retenues par l'Électeur de Brandebourg. — Je ne puis croire que le roi et la reine de Pologne refusent ces offres : « En tout cas, il leur sera bien difficile d'empêcher que les mécontents de Hongrie ne donnent, tout le reste de la campagne, assez d'occupation à l'Empereur pour l'empêcher d'employer ses troupes ailleurs, et je m'assure que l'hiver prochain le comte Tékéli pourra trouver les moyens de recevoir les secours *que je voudrai bien lui destiner* [1]. »

Louis XIV avait calculé juste, et cette campagne de 1682 fut désastreuse pour les Impériaux. Vitry informa sa cour de la marche victorieuse des Turcs : « Après la prise de Cassovie dont on ne doute point présentement, disait-il [2], il y aura très peu de places, dans la haute Hongrie, en état de résister *à une si puissante armée*. Celle de l'Empereur n'a fait encore aucun mouvement pour s'opposer de ce côté aux progrès de ses ennemis, ce qui fait juger ici que la cour de Vienne ne s'embarrasse pas beaucoup de la perte de la haute Hongrie ; ce qui redouble en même temps l'inquiétude de la Pologne, voyant que les Turcs s'agrandissent si fort dans le voisinage de ce royaume et avec tant de facilité. » Ces malheurs eussent été évités, si les manœuvres de M. de Forbin-Janson, dont le pape était justement indigné, n'avaient pas fait rompre la diète de 1681 au moment où elle allait conclure l'alliance avec l'Empereur. Le danger était si grand que Sobieski entra en négociations avec la cour de Vienne, sans attendre une nouvelle diète et malgré les représentations des ambassadeurs français : « Il n'a pas été en mon pouvoir, écrivait Vitry [3], de faire entrer, ainsi que je l'aurais désiré, le roi de Pologne dans ces sortes de considérations, *étant toujours prévenu de cette opinion dont on ne le peut faire revenir, que les avantages*

[1] Le roi à Vitry, 21 mai, 11 juin, 9 et 16 juillet, 27 août 1682. *Pologne*, 73.

[2] 21 août 1682. *Pologne*, 73.

[3] Au roi, 1er octobre 1682. *Pologne*, 74.

que les Turcs peuvent tirer de la continuation de la guerre de Hongrie, de quelque manière que ce soit, seront toujours préjudiciables à la Pologne à cause de la proximité, et c'est sur ce fondement, sire, que ce prince agit et qui le rend si peu traitable sur *ce qu'on pourrait désirer de lui pour favoriser sous main la correspondance d'ici en Hongrie et Transylvanie,* à quoi il ne me paraît encore nullement disposé, *quelque chose que j'aie pu faire pour l'engager.* »

Sobieski avait dissimulé jusque-là le mécontentement que lui donnaient les agents français, et c'est à l'obstination seule de Louis XIV qu'il faut imputer la publicité d'un affront infligé par la cour de Pologne à notre honneur national : « Il est de mon devoir, sire, écrivait le marquis de Vitry dès le 21 août 1682 [1], d'informer Votre Majesté que le roi et la reine de Pologne publient à tout le monde que ce sont les ambassadeurs de Votre Majesté qui ont fait rompre la diète passée par le moyen du palatin de Posnanie, auquel M. de Beauvais et moi avons donné mille ducats pour cet effet. Dans l'éclaircissement que j'eus sur cela, il y a quelque temps, avec le roi de Pologne, ce prince me dit que c'était le palatin même qui le lui avait déclaré en lui demandant pardon de ce qu'il avait fait. » Cela présageait un éclat qui eut lieu le 8 octobre suivant à Javarow, sous les yeux de Sobieski et de toute sa cour, Vitry et Duvernay étant présents : « Le résident de l'Empereur, raconte Vitry [2], ayant fendu la presse et adressant la parole au roi de Pologne qui était appuyé contre une table, commença à déclamer par un discours latin, avec le dernier emportement, contre M. Duvernay, exagérant comme un crime capital la correspondance qu'il continuait d'avoir avec le comte Tékéli, ayant l'effronterie de dire au roi de Pologne qu'il ne pouvait souffrir de commerces si préjudiciables à la chrétienté et à l'Empereur son maître, sans contrevenir directement aux anciens actes de ce royaume-ci avec ses prédécesseurs. Il ajouta à tout cela quelques invectives contre la personne de M. Duvernay, qui les écouta avec beaucoup de mépris et une retenue qui marquait bien au roi de Pologne le respect que sa présence lui inspirait. » Le ministre impérial ayant aussitôt présenté à Sobieski une lettre de Duvernay à Tékéli, le roi en fit donner lecture par

[1] *Pologne*, 73.
[2] Au roi, 9 octobre 1682. *Pologne*, 74.

l'abbé Zalowski, grand secrétaire de la couronne, qui ajouta, en se tournant vers Duvernay : « Eh bien, monsieur, qu'avez-vous à dire à tout cela ? A quoi M. Duvernay répondit avec beaucoup de retenue qu'il n'avait à répondre de ses actions à personne du monde qu'à Votre Majesté ; et l'autre, lui disant que c'était en présence et de la part du roi de Pologne qu'il lui faisait cette demande, M. Duvernay lui repartit que, quand il plairait à Sa Majesté Polonaise de lui demander quelque chose en particulier, il savait de quelle manière il aurait à lui répondre... Le roi de Pologne lui disant encore qu'enfin, après les preuves qu'il avait en main, il ne pouvait nier *qu'il n'eût des commerces très peu conformes au bien de la chrétienté*, [M. Duvernay répliqua] qu'il lui faisait injustice d'avoir cette pensée de lui ; *que jamais les ministres de Votre Majesté ne seraient employés à de pareils usages* ni à troubler la bonne correspondance qu'elle voulait maintenir avec l'Empereur ; qu'au surplus il était indigne de lui de répondre par des injures à toutes celles du résident de Vienne, et qu'il avait trop de mépris pour lui pour se croire offensé de ses impertinents discours. » En réponse à ces audacieuses protestations, le résident de l'Empereur intercepta de nouvelles dépêches, une entre autres qui, selon Vitry, *n'était que trop significative*. M. Duvernay dut sortir de Pologne, chassé par l'indignation publique [1]. Le marquis de Vitry le suivit bientôt. Ses démarches étaient épiées et l'on réunissait, avec un soin méthodique, les preuves de ses rapports criminels avec le grand trésorier Morstin et le palatin de Russie Jablonowski [2]. Lorsque Sobieski le fit avertir qu'il était au courant de toutes ses menées,

[1] 22 octobre 1682. *Pologne*, 74.

[2] Les dépêches de l'année 1681, comme on l'a vu plus haut, attestent le complot de ce palatin et des agents français. Un rapport du 5 février 1682 (*Pologne*, 74), où Vitry rend compte d'une entrevue secrète avec Jablonowski ne laisse aucun doute sur la trahison du palatin de Russie. Il se pose ouvertement comme candidat à la succession de Sobieski, et en attendant il met au service de la France le pouvoir que lui donne son titre de grand général. Il a *depuis longtemps conçu des vues pour le trône de Pologne en cas de changement*. Il promet de s'opposer à la ligue avec la Suède, avec l'Empereur, désirée par Sobieski. Je lui expliquai à demi mot, dit Vitry, les intentions de Votre Majesté. Il « me répondit qu'il entendait fort bien ce que je disais, » que l'alliance avec la cour de Vienne n'a pas d'autre motif que l'intérêt de la famille royale, l'espoir d'un mariage avec une archiduchesse, etc. « Enfin, sire, il m'a donné lieu de croire par ce discours qu'il parlait pour lui-même et qu'il craignait plus que personne l'élévation de la maison royale. »

il n'en crut rien d'abord et il accepta témérairement une entrevue avec trois évêques désignés par la cour polonaise : « L'évêque de Warmie, raconte-t-il [1],... dit que le roi de Pologne lui avait fait voir, conjointement aux deux autres qui étaient là présents, des preuves par écrit qui ne laissaient aucun lieu de douter que *j'eusse écrit à Votre Majesté en faveur du palatin de Russie pour l'élever à la couronne*, tirées de mes propres lettres ; que de plus l'on y voit encore que j'avais marqué à Votre Majesté plusieurs choses qui regardaient la personne du roi de Pologne fort offensantes et très préjudiciables à sa réputation. » L'ambassadeur français comprit bientôt sa maladresse et rompit l'entretien en disant avec hauteur qu'il ne devait compte de ses actions qu'à son maître. Mais il avoue que son complice Morstin eut à subir un « terrible examen... sur une grande quantité de chefs criminels contre la personne du roi de Pologne et de la république même, que l'on prétend avoir tirés de plusieurs lettres qu'il a écrites en France, desquelles, depuis plus de trois mois, on prenait fort grand soin de tirer des copies... Je ne puis douter, sire, que l'on n'ait depuis fort longtemps la même application à tirer des copies de toutes mes lettres à Votre Majesté, l'évêque de Warmie m'ayant juré en particulier sur sa conscience qu'il en avait vu plus de vingt entre les mains du roi de Pologne très bien déchiffrées. Je lui ai soutenu qu'il les a fait faire selon l'intention de cette cour-ci et non pas véritablement selon le sens qu'elles contiennent. Je ne puis cependant, sire, m'empêcher de croire, par certaines particularités que ledit évêque m'a dites, qu'ils n'aient ici quelques lumières du nouveau chiffre qui m'a été envoyé... J'avoue cependant à Votre Majesté que je suis inconsolable du cruel malheur où je suis tombé [2] que cette cour-ci ait pu avoir connaissance *des choses particulières que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté*. » Sobieski hésitait à chasser l'ambassadeur français qui, fidèle à ses instructions, ne partit qu'à la dernière extrémité.

Cependant le péril commun grandissait ; on touchait au printemps de 1683, et les espérances que Vitry avait données à sa

[1] Au roi, 19 mars 1683. *Pologne*, 74.

[2] Il est probable que les chiffres de Vitry avaient été livrés aux Polonais par les deux secrétaires, Deuil et Pellissier. L'infidélité du premier avait été soupçonnée d'abord par Louis XIV, et Vitry se reprochait de n'avoir pas écouté cet avis. Vitry au roi, 13 avril 1683. *Pologne*, 74.

cour étaient sur le point de se réaliser : « Il n'y a pas à douter, écrivait-il le 20 novembre précédent [1], que la trêve que le comte Tékéli a demandée à l'Empereur ne lui fournisse des moyens nécessaires pour rétablir ses troupes pendant l'hiver et qu'il n'en tire des avantages considérables pour recommencer la guerre, la campagne qui vient... Selon tous les avis que reçoit le roi de Pologne, de Caminieck, de Valachie et de Moldavie, des grands préparatifs de guerre que fait le Grand Seigneur vers le Danube, et de la marche du grand vizir à Belgrade, où l'on assure qu'il passera l'hiver, on a sujet de croire que les Turcs entreprendront quelque chose de considérable l'année prochaine de ce côté-là. » Une diète allait délibérer sur la ligue avec l'Empereur. Se laisserait-elle rompre, comme celle de 1681, par les artifices d'une puissance étrangère ? Sobieski, plein de ménagements pour la personne de Louis XIV, dénonça cependant le marquis de Vitry à l'assemblée comme « un homme qui depuis un an n'avait travaillé, avec le comte de Morstin, qu'à fomenter des divisions en Pologne et à former des factions contre lui dans l'État, très nuisibles au bien de la république [2]. » On trouve ce langage bien peu sévère quand on le rapproche des aveux faits par l'ambassadeur lui-même : « *J'ai mis*, dit-il, *tous mes soins et toute mon application à traverser les desseins du roi de Pologne, non seulement en faisant naître des obstacles à la conclusion de la ligue avec l'Empereur, mais encore à travailler et à rompre la diète, suivant les ordres de Votre Majesté*, en cas qu'il n'y eût pas d'autres moyens de l'empêcher. J'avais espéré, sire, jusqu'à présent que je serais assez heureux d'y réussir... par le moyen d'un sénateur de considération qui s'était engagé de faire casser la diète moyennant mille ducats que je promis... » Mais l'alliance avec l'Empereur est définitivement conclue : « Il m'a été impossible, dit M. de Vitry, quelques offres que j'aie pu faire d'argent, de trouver un seul homme dans toute la diète qui se soit voulu charger de la rompre [3]. » — Il se plaint du nonce pontifical qui avait été un de ses principaux adversaires et qui avait réconcilié avec Sobieski le grand maréchal de Lithuanie. Mais il se console en pensant aux obstacles que les Polonais auront à vaincre avant

[1] *Pologne*, 74.
[2] Vitry au roi, 28 mars 1683. *Pologne*, 74.
[3] Au roi, 17 et 22 avril 1683. *Pologne*, 74.

de rejoindre les Impériaux : « Le seul expédient que l'on a trouvé à cela ici, dit-il, a été de se servir, pour commencer les levées et ne point perdre de temps, de deux cent mille écus de l'argent du pape qui sont entre les mains de l'Empereur... Je puis assurer Votre Majesté que l'armée de Pologne ne peut être en état d'agir ni de faire aucun mouvement capable de donner de l'inquiétude aux Turcs *avant la fin de la campagne*, de sorte que je ne vois pas que l'Empereur puisse tirer beaucoup d'utilité cette année de la diversion des Polonais. » Deux mois après, il se retirait à Berlin [1], auprès de l'Électeur de Brandebourg, que l'aveugle passion de Louis XIV opposait à la maison d'Autriche [2]. Avant de quitter la Pologne, il avait été l'objet d'insultes qu'explique, sans les justifier, l'aversion qu'inspirait sa personne. Les historiens auront à raconter désormais qu'il ne rencontra de sympathie que chez le ministre d'Innocent XI : « Le nonce du pape, dit-il, est entré, comme il le devait, avec chaleur dans cette affaire, dont il a représenté fortement les conséquences au roi de Pologne [3]. »

III

Louis XIV n'avait pas attendu cette rupture avec la cour de Varsovie pour faire répéter au Sultan qu'il lui abandonnait Sobieski et Léopold : Démentez, écrivit-il à M. de Guilleragues le 30 avril 1683 [4], le projet qu'on me prête d'envoyer des troupes au secours de l'Empire : « Quoiqu'il soit bon que le Grand Seigneur soit persuadé qu'il lui importe beaucoup de ne se point attirer mon ressentiment par aucun mauvais traitement envers vous ou envers mes sujets qui trafiquent au Levant et qu'il sache que toute la chrétienté fonde son principal secours sur ma puissance, beaucoup plus considérable seule que tous les efforts qu'elle est

[1] Vitry au roi, 29 juin 1683 : de Berlin. *Pologne*, 74.
[2] « Appuyez les intérêts de l'électeur de Brandebourg au lieu où vous êtes de tous les offices qui lui pourront le mieux témoigner la part que j'y prends. » Le roi à Vitry, 3 septembre 1682. *Pologne*, 73 ; et toute la correspondance. Les agents de Berlin avaient prêté un concours très efficace aux ambassadeurs français pour la rupture de la diète de 1681.
[3] Vitry au roi, 12 juin 1683. *Pologne*, 74.
[4] C. P., 16.

capable de faire, néanmoins, comme je ne vous ai rien écrit qui approche de ce que débite le secrétaire de Caprara[1], *vous pouviez assurer plus positivement* ceux qui vous ont parlé de la fausseté de cette nouvelle qui ne tend qu'à renouveler la trêve [de 1664] avec le Turc pour recommencer la guerre contre moi; et, comme le roi de Pologne est à présent lié avec l'Empereur et qu'il s'est même conduit envers mon ambassadeur d'une manière qui m'oblige à le rappeler et à rompre toute correspondance avec ce prince, vous ne devez plus rien dire au lieu où vous êtes qui puisse faire croire *que je prenne aucune part à ses intérêts;* et, si la chrétienté doit être affligée des armes ottomanes, il y a encore moins d'inconvénients que ce soit dans les États qui veulent recommencer la guerre que du côté de la république de Venise qui est moins en état de la soutenir... » Le Grand Seigneur et son grand vizir avaient écrit tous deux au roi Très Chrétien qu'ils s'apprêtaient à envahir les États de l'Empereur, et qu'ils s'attendaient à ne pas rencontrer de Français devant eux. Apprenant de Guilleragues qu'ils marchaient « droit sur Vienne, » Louis XIV répondit sans retard[2] : « J'ai reçu vos lettres des 28e mars et 10e avril *avec celles que le Grand Seigneur et son premier vizir m'ont écrites pour me donner avis de la résolution que ce prince a prise de faire une forte guerre en Hongrie, et pour me détourner*, sur le fondement des capitulations qu'il y a entre moi et l'empire ottoman, *de donner aucun secours à la cour de Vienne*. Je ne doute pas en effet que les ministres de l'Empereur, qui savent combien mes forces sont redoutables et que celles de tous les autres États de l'Europe réunis contre moi dans la dernière guerre par les intrigues de la maison d'Autriche n'ont pas été capables de m'empêcher de faire sur elle des conquêtes si étonnantes que la renommée en a publié la grandeur jusque dans l'Orient, n'emploient à présent toutes sortes de moyens pour faire craindre au Grand Seigneur et à son premier vizir que je ne porte encore mes armes toujours victorieuses jusque dans la Hongrie ; mais, si l'on vous témoigne encore au lieu où vous êtes quelque inquiétude des secours que je pourrais donner à l'Empereur, vous pouvez faire entendre comme de vous-même que, de la

[1] Internonce de l'Empereur à C. P.
[2] A Guilleragues, 21 mai et 9 juin 1683. C. P., 16.

manière dont la cour de Vienne s'est conduite envers moi, on ne doit pas appréhender que je prenne de liaisons avec elle, et que vous savez vous-même que je n'ai pas voulu permettre à quelques volontaires qui voulaient aller servir en Hongrie de sortir de mon royaume. » Le roi rougissait de cet ordre, car il ajoutait : « *Gardez-vous bien, sur toutes choses, de donner ces assurances en mon nom, et encore plus de n'en rien mettre par écrit*, et contentez-vous d'en insinuer ce que je viens de vous écrire, en répondant comme de vous-même aux questions qui vous pourraient être faites. »

Est-ce là le prince qui, suivant les écrivains cités en tête de cet article, aurait préparé aussi une croisade et que *la chrétienté seule empêcha* de combattre les Infidèles ? Serait-il plus exact de prétendre avec eux, pour l'excuser, qu'on lui avait refusé sa part légitime dans l'*honneur* et dans le *profit* de la guerre contre le Turc ? Rome était l'âme de toutes ces coalitions chrétiennes : c'est de Rome que l'Empereur, le roi de Pologne, Venise, tous les princes menacés attendaient et obtinrent des subsides, sans lesquels la résistance était impossible. Innocent XI fut, dès l'origine, le lien et le chef reconnu de la ligue ; écoutons-le, s'entretenant de ce grand sujet avec l'envoyé de Louis XIV, le cardinal d'Estrées, le 9 juillet 1682, quelques mois après qu'il eut reçu du gallicanisme des offenses si sensibles, et cherchons, dans son langage et dans sa conduite, quelque trace d'inimitié ou seulement d'amertune contre le roi de France. Le pape commença par rappeler l'état général des affaires qu'il connaissait si bien, *faisant tout le tour de l'Europe à son ordinaire*, comme l'écrivait une autre fois ce même prélat, et il exposa la situation respective des couronnes avec une vérité et une impartialité qu'aucun historien ne pourrait dépasser aujourd'hui : « Il me dit, raconte le cardinal d'Estrées, que les grandes acquisitions que Votre Majesté avait faites depuis le traité de Nimègue, le grand nombre de troupes qu'elle avait sur pied et les grands moyens de les faire agir tenaient l'Empereur, le roi d'Espagne et les princes voisins dans une telle défiance qu'ils ne croyaient pas pouvoir s'assurer, après un nouveau traité, qu'elle bornât ses prétentions et ne formât plus de nouvelles entreprises ; qu'ils auraient moins de peine à conclure un traité avec quelque désavantage et se résoudraient à perdre quelque chose s'ils pouvaient être assurés qu'il eût une entière et paisible exécution ;

mais que, dans la crainte et les soupçons qu'ils avaient, ils ne pouvaient se résoudre à céder quelque partie qui ne les assurât pas pleinement de la possession du reste ; et que le seul moyen de leur donner cette assurance, ce serait d'entrer avec eux dans une union contre les Infidèles et de s'engager à porter la guerre dans les États du Grand Seigneur ; que pour lors, voyant Votre Majesté attachée à une si grande et si noble entreprise et occupée d'un objet proportionné à ses forces, à sa puissance et à sa gloire, ces princes espéreraient plus facilement une paix durable avec elle, et que, comme il n'imaginait que ce moyen pour conserver l'union et la tranquillité entre les princes chrétiens, il n'y avait rien au monde qu'il ne fût capable de faire pour faciliter le succès d'un si grand dessein. Il se proposait que par cette ligue, en moins de trois campagnes, on abattrait la puissance ottomane. Il prétendait que l'Empereur et le roi de Pologne attaqueraient le Grand Seigneur par terre en même temps que Votre Majesté, se servant des forces qu'elle a sur mer et supérieures à celles des Turcs, et de toutes celles que l'Italie, la religion de Malte et même les Espagnols pourraient fournir, irait porter la guerre dans la Grèce [1] et jusques à Constantinople même qui n'est pas capable de défense ;... qu'elle ferait dans les côtes de l'Asie-Mineure telle conquête qu'il lui plairait et qu'elle n'aurait pas seulement, si elle voulait, des provinces à conquérir, mais des royaumes à distribuer aux princes de son sang, et s'anima si fort dans cette idée qu'il se représentait déjà Votre Majesté couronnée empereur dans Constantinople. Il me dit que c'était alors que Votre Majesté aurait moyen de satisfaire ce zèle qu'elle faisait paraître pour l'accroissement de la religion, et qu'en acquérant des couronnes sur la terre, elle s'en préparerait encore de plus grandes dans le ciel. *Il prononça toutes ces choses avec tant d'ardeur que je ne puis le représenter à Votre Majesté qu'en lui disant que ce fut un torrent d'éloquence qui m'entraîna presque dans ses sentiments.* Il me pressa de rendre compte de ce discours à Votre Majesté et me le fit promettre. » — Je répondis

[1] On sait quelles rapides conquêtes les Polonais, les Impériaux et les Vénitiens allaient bientôt faire sur les Turcs. Innocent XI vit s'accomplir une partie de ses prédictions, et Constantinople aurait pu redevenir chrétienne sous son pontificat, si Louis XIV avait répondu à son attente et à ses prières.

que la ligue contre le Turc serait sans doute une belle entreprise, mais que certains confédérés pourraient trahir Votre Majesté ; « que nous n'étions plus au temps des Croisades, dans lesquelles la loi de n'attaquer point les États de ceux qui entreprenaient des voyages au Levant était si religieusement observée que, pendant l'espace de plus de cent soixante ans qu'elles durèrent, aucun prince n'eut jamais la pensée de la violer ; que pendant que Votre Majesté s'occupait de l'affermissement de la paix, Sa Sainteté devait penser aux moyens de rétablir cette bonne foi des siècles passés sans laquelle cette union ne pourrait réussir [1]. »

Or, en ce même moment, Louis XIV redoublait d'activité dans ses machinations secrètes en Pologne, en Hongrie et à Constantinople. Il reçut enfin de Guilleragues cet avis triomphant : « Il me semble que tout est disposé à la guerre contre l'Empereur [2]. » Appliqué depuis longtemps à diviser Sobieski et Léopold, il espéra détacher le pape des Polonais en lui persuadant que Sobieski était indifférent au salut de la chrétienté, et que d'ailleurs sa santé ne pouvait plus supporter les fatigues de la guerre. Casimir Denhoff, d'une grande famille de Pologne, était venu à Rome avec la mission spéciale de négocier la ligue [3] : le cardinal d'Estrées, toujours mystifié par ses propres agents, crut l'avoir suborné : « L'abbé Denhoff, écrivit-il au roi, [4] *à qui j'avais inspiré de quelle manière il devait parler au pape* sur la séparation de la dernière diète de Pologne, sur laquelle on avait tâché de nuire à M. de Beauvais, s'en acquitta... Dans cette occasion, il démêla au pape les vues, les intérêts et le procédé du roi de Pologne, et lui fit voir que, quelques apparences qu'il eût données au dehors d'un dessein ferme et constant d'entre-

[1] A l'audience suivante, « le pape me demanda si je n'avais rien écrit à Votre Majesté sur le dessein d'une guerre contre les Turcs ; je lui dis que j'en avais dit *un mot en passant*, mais que je m'acquitterais encore plus exactement de cette commission par le retour du courrier. Cette matière lui plaît si fort qu'il y rentra avec la même force et le même enthousiasme, et souhaita plusieurs fois l'empire de Constantinople à Votre Majesté. » 12 et 15 juillet 1682. *Rome*, 284.

[2] 19 octobre 1682. C. P., 16.

[3] Il mérita l'amitié d'Innocent XI, qui le retint à Rome, lui donna une charge considérable et le comprit dans la promotion du 2 septembre 1686.

[4] 24 décembre 1682. *Rome*, 285.

prendre la guerre contre les Turcs, il en avait toujours été fort éloigné et n'avait eu, à ce qu'il prétend, d'autre but que d'entretenir la paix, en mettant à couvert, par ces démonstrations publiques, son crédit et sa réputation. Il le représenta de plus, par l'état de sa taille, de son âge, de sa santé et de ses intérêts, incapable d'entrer dans aucune action. Cette description, qu'il suppose fort naturelle et dont Votre Majesté pourra être avertie d'ailleurs, fit soupirer le pape en lui disant: *E una grand' fatalita per la cristianita !* J'avais jugé qu'il *ne pouvait être qu'avantageux* que cet abbé fît connaître au pape *le peu de ressource qu'on pouvait attendre du côté du roi de Pologne*, afin que ces traités d'alliance, dont la cour de Vienne fait tant de bruit présentement, fissent peu d'impression dans l'esprit de Sa Sainteté, et qu'elle eût plus de sujet de croire que la religion ne pouvait espérer d'appui et de défense *que dans les forces et le zèle de Votre Majesté*. » Ce roi impotent venait, dans une chasse aux ours, d'en forcer dix-sept avec des chiens courants, passant six et sept heures à cheval, « avec une vigueur et une facilité surprenantes pour un homme de cette taille [1]. » Ce prince, opposé à la guerre contre les Turcs, venait de provoquer [8 octobre 1682] la scène publique de Javarow entre le résident de l'Empereur et Duvernay-Boucault, et il dirigeait à la même heure l'enquête mystérieuse qui se termina par le rappel de M. de Vitry. Il était temps ; car un ultimatum orgueilleux, signifié par Louis XIV à l'Europe, fit écho à la nouvelle transmise par M. de Guilleragues : J'ai rappelé mes ministres de Francfort, écrivit le roi de France [2]. « Quoi qu'il en puisse arriver, comme toutes les fortifications tant de la ville de Strasbourg que de la citadelle et forts qui en dépendent sont achevées, aussi bien que celles de toutes mes autres places frontières, et que j'ai mis mes armées et finances en état de soutenir une plus forte et plus longue guerre que celle que j'ai finie par une paix glorieuse, je ne puis pas douter que Dieu ne bénisse *la sincérité de mes intentions* par de plus grandes prospérités et des conquêtes encore plus considérables que celles qui ont ci-devant fait voir à toute l'Europe armée contre moi combien il était dangereux de m'attaquer. J'ai bien voulu aussi accorder, à la prière du roi d'Angleterre, une pro-

[1] Vitry au roi, 5 novembre 1682. *Pologne*, 74.
[2] A Guilleragues, 15 décembre 1682. C. P., 16.

rogation de délai jusqu'au 15e janvier pour donner encore ce temps aux Espagnols d'accepter son arbitrage. »

La campagne de 1683 devait être décisive et Innocent XI mit sans retard au service de la chrétienté toute l'autorité, toutes les ressources que possédait encore le Saint-Siège au XVIIe siècle. Un bref, daté du 20 janvier, invita le roi de France à repousser l'invasion des Infidèles, et l'adjura de s'engager du moins à ne point attaquer lui-même les peuples menacés, tant que le péril commun ne serait pas écarté. « Votre Majesté, disait le pape, n'ignore pas l'expédition formidable préparée par les Turcs contre la Hongrie ; elle sait quelles calamités le plus cruel des ennemis va porter dans cet État et dans la république chrétienne tout entière. Nous avons certes une trop haute opinion de votre invincible courage et de votre magnanimité pour douter que la détresse de la chrétienté vous inspire une résolution digne du roi Très Chrétien, et que vous lui accordiez, dans cette extrémité, l'assistance de ces puissantes armées dont le monde entier célèbre la valeur, la force et les exploits, ; mais la gravité des circonstances et notre charge de pasteur suprême nous obligent à presser Votre Majesté avec toute l'énergie de notre âme, à la prier, à la supplier, par les entrailles de Notre Seigneur Jésus-Christ, de ne pas laisser échapper cette occasion de défendre le monde chrétien contre les barbares ; de châtier leur arrogance et leur insatiable ambition ; de marcher sur les traces de vos glorieux ancêtres de qui vous avez hérité, avec leur couronne, un zèle infatigable et toujours heureux contre les hérétiques ; d'employer vos armes victorieuses à protéger le peuple du Dieu vivant contre les insultes de ces mêmes barbares, et d'opposer la vigueur de votre bras royal au fer qui va propager leur culte abominable dans des États chrétiens. Si, ce que nous n'admettons pas (quod non putamus), l'intérêt de votre royaume y faisait obstacle (non permiserint), vous pouvez du moins faire en sorte que l'Allemagne et les autres provinces chrétiennes n'aient rien à craindre de vos armes, pendant le temps nécessaire à notre cher fils Léopold, roi des Romains, Empereur élu, et aux autres princes chrétiens pour repousser cette invasion, conformément à la coutume partout acceptée et pratiquée, qui suspend les querelles particulières pour se préserver d'un danger commun, etc... [1]. » — La réponse de Louis XIV ne se fit pas

[1] *Rome*, 286.

attendre : « Nous avons reçu avec bien de la satisfaction, dit-il [1], le bref de Votre Sainteté du 20 janvier, par lequel nous voyons qu'elle est bien persuadée que nous emploierons toujours avec joie tous les moyens que Dieu nous a mis en main pour affermir le repos de la chrétienté et pour détourner tous les maux dont elle est menacée. Votre Béatitude aura bien pu connaître en effet, par la conduite que nous avons tenue depuis plus d'un an, quelle est la sincérité de nos intentions et à quel point nous avons désiré de terminer tous les différends qui pouvaient faire renaître quelque division, puisque, dans le temps que nous pouvions facilement nous mettre en possession de *ce que la couronne d'Espagne nous a jusqu'à présent retenu au préjudice du traité de Nimègue* [2] et même nous dédommager du retardement, nous avons mieux aimé soumettre nos droits les plus incontestables à l'arbitrage du roi de la Grande-Bretagne [3] que de donner aucun prétexte de renouvellement de guerre à ceux qui se flattent vainement de trouver leurs avantages dans le trouble. C'est par ce même motif que nous avons aussi entretenu pendant quinze mois nos ambassadeurs plénipotentiaires à Francfort avec ordre d'y terminer par la plus prompte voie qu'il serait possible *toutes les contestations que l'exécution dudit traité de Nimègue avait formées*, et qu'encore qu'il nous eût été très

[1] 12 février 1683. *Rome*, 287.

[2] « Des traités solennellement discutés, signés, ratifiés, demeuraient sans exécution... D'autres plus anciens, achevés et consacrés par le respect universel, comme les bases même de l'équilibre européen, étaient non pas seulement sapés et minés dans l'ombre, mais encore audacieusement attaqués et entamés au grand jour. Et lorsque la France, qui faisait ces ruines, était surprise et dénoncée par la clameur générale, elle niait, elle s'indignait et protestait. » M. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 3 à 6.

[3] Allusion à la levée du blocus mis devant Luxembourg. On a vu plus haut les explications que Louis XIV avait données de cet acte. A Constantinople, il se vantait confidentiellement de n'avoir rappelé ses troupes des Pays-Bas que pour les jeter sur l'Allemagne avec le reste de son armée. Il déclarait en même temps à Léopold qu'il voulait lui ôter la crainte d'être attaqué par les Français pendant qu'il se défendrait contre les Turcs, et il accréditait même le bruit qu'il joindrait un corps auxiliaire à l'armée impériale : « On peut bien croire qu'il ne fut pas difficile aux ministres de l'Empereur, dans toutes les cours d'Allemagne, de démasquer la fausse générosité du roi de France et le double jeu de la politique française en encourageant sous main les Turcs... » *Ibid.*, t. III, p. 231 et tout le chapitre IVe. M. Rousset eût été encore plus sévère, s'il eût connu les correspondances de Louis XIV avec ses agents en Pologne, à Constantinople et à Rome.

avantageux d'y faire voir, par une exacte discussion de nos droits, que nous avions *beaucoup plus à prétendre* que ce que nous possédons en conséquence dudit traité et de ceux de Westphalie, néanmoins, pour abréger les longueurs des négociations ordinaires et rétablir sans perte de temps une parfaite intelligence entre nous et l'Empire, nous avons bien voulu *réduire toutes nos prétentions à la seule possession* [1] dans laquelle nous nous trouvons à présent. Aussi est-il constant que nos offres ont paru si raisonnables à tous les Électeurs et princes qui s'y sont le plus intéressés que déjà le collège électoral y a consenti par trois conclusions qu'il a fait délivrer en forme authentique au sieur Verjus, notre plénipotentiaire à Ratisbonne, et que la plupart des autres princes et États de l'Empire y souscriraient sans aucun retardement s'ils n'étaient retenus par l'appréhension qu'ils ont du ressentiment de la cour de Vienne. Ainsi, Très Saint Père, nous pouvons dire avec vérité que *nous avons prévenu les désirs de Votre Sainteté*, et que nous n'avons *rien omis de notre part* pour affermir la paix dans toute l'Europe et empêcher qu'elle ne puisse plus être troublée. Nous laissons cependant à Votre Sainteté à juger de l'intention que peuvent avoir ceux qui continuent de s'opposer à un si grand bien, et s'ils ne donnent pas *un juste sujet de croire qu'étant assurés de pouvoir acheter une paix honteuse des Infidèles et d'en rejeter les forces sur leurs voisins, ils veulent que ce soit aux dépens même de l'Église*, pour pouvoir employer ensuite tout ce qu'ils ont de pouvoir et de moyens à renouveler la guerre dans la chrétienté. Si les frontières souffrent davantage, nous l'apprendrons avec douleur ; mais, comme nous avons fait tout ce qui pouvait dépendre de nous pour le prévenir, nous laisserons les autres chargés des justes sujets de reproches que leur conduite contraire à la nôtre peut mériter ; et nous ne doutons point que ce que notre cousin le duc d'Estrées représentera encore sur ce sujet à Votre Sainteté ne la confirme dans la bonne opinion qu'elle a de notre zèle pour le bien de l'Église, pour l'augmentation de notre

[1] C'est-à-dire à toutes les usurpations commises depuis le traité de Nimègue, en pleine paix, « ici, aux dépens du palatin, là, aux dépens de l'archevêque de Trèves ou de l'évêque de Spire, ou du landgrave de Hesse, ou du roi de Suède, çà et là, aux dépens du roi d'Espagne ! » M. Rousset, t. III, p. 226.

religion et pour le repos de la chrétienté auquel Votre Sainteté emploie si dignement ses soins. Nous prions Dieu cependant, etc... »

Vainement le cardinal d'Estrées informait sa cour des efforts sincères que tentait Innocent XI pour calmer les ressentiments de Vienne et de Madrid contre la France [1] : Louis XIV comptait que l'approche des Turcs ferait céder Léopold : « J'apprends par votre lettre, écrivait-il [2]..., la résolution que le pape a prise d'employer ses plus pressants offices et ses plus vives instances auprès de l'Empereur et du roi d'Espagne pour les obliger de terminer au plus tôt les différends qu'ils ont avec moi, et Sa Sainteté a d'autant plus de raison de tourner ses remontrances de ce côté-là qu'ayant fait de ma part tout ce qui pouvait faciliter l'affermissement de la paix, il ne doit pas croire que je me veuille relâcher d'*aucune* des conditions auxquelles j'ai bien voulu borner mes prétentions, *ni que je m'empresse davantage de retirer la maison d'Autriche des embarras* dans lesquels elle s'est jetée volontairement, et dont même elle ne témoigne pas vouloir sortir, *quoiqu'il ne lui reste aucune espérance d'éviter, cette année, une forte guerre avec les Turcs.* » Le souverain pontife ne se laissa pas encore décourager. Le nonce Ranuzzi partant pour la France avec les *fascie benedette* destinées au duc de Bourgogne, il le chargea d'un nouveau bref pour Louis XIV : « Le plus cruel ennemi de la chrétienté, disait-il [3], ayant déclaré la guerre à la Hongrie, est encore prêt de ruiner les autres États chrétiens. C'est pourquoi comme nous voudrions, autant qu'il est en notre pouvoir, remédier à des maux si pressants, nous avons cru devoir réitérer par la voix de notre vénérable frère Ange, archevêque, évêque de Fano et notre nonce extraordinaire auprès de vous, les prières que nous avons déjà faites à Votre Majesté que, préférablement à toute chose [4], elle voulût bien donner son assistance, dans une conjoncture si nécessaire, selon la grandeur de son âme, qui est si connue de tout le monde. Il vous pourra dire, sire, que dans les plus grands chagrins que nous a causés le péril de la chrétienté,

[1] 16 mars 1683. *Rome*, 287.

[2] Au duc d'Estrées, 9 avril 1683. *Rome*, 287.

[3] 22 avril 1683. *Rome*, 286.

[4] Le traducteur avait rendu *omni posthabito respectu* par *sans aucune considération*. Croissy a corrigé en marge.

nous avons eu une très grande consolation dans l'espérance que nous avons fondée sur votre piété et sur votre générosité digne du plus grand roi du monde. Il vous fera voir quelle gloire immortelle vous pouvez acquérir à présent ; combien les grâces dont Dieu vous a comblé et votre royale maison, et dont il ne cesse point de vous combler tous les jours, doivent vous porter à entreprendre ce grand ouvrage. Si vous examinez toutes ces choses de la manière que votre piété singulière vous persuade que vous le ferez, nous ne doutons point que vous ne donniez généreusement votre secours, que vous ne leviez l'étendard de salut, et que vous ne fassiez connaître à tout le monde que, dans le malheureux état où se trouve la chrétienté, vous ne voulez pas vous servir de votre puissance pour l'augmentation de votre royaume, mais pour le salut public. Notre nonce vous dira le reste plus amplement et nous souhaitons avec beaucoup d'ardeur que vous vouliez bien l'écouter favorablement, et nous prions Dieu etc. » Le roi s'épargna l'embarras de répondre à ces prières en ne laissant le nonce Ranuzzi paraître devant lui que *trois mois* après son arrivée en France et lorsque les Turcs étaient sous les murs de Vienne ! MM. d'Estrées firent un crime au souverain pontife des subsides abondants qu'il faisait passer en Pologne et en Hongrie pour combattre l'armée turco-hongroise, soudoyée par l'argent français ! « Nous ne laisserons pas, disait le cardinal [1], d'exagérer que les secours que le pape voudra donner, dans la constitution des affaires de l'Empire avec la France, ne serviront qu'à affermir le conseil de Vienne dans le dessein d'allumer une guerre sanglante entre les princes chrétiens. » Louis XIV traversait, en Pologne, l'alliance de Sobieski avec Léopold, et il exigeait que Rome ne donnât d'argent qu'après la signature du traité : autrement, disait-il, j'aurais « lieu de croire que le pape veut bien que la cour de Vienne s'en serve plutôt contre moi que pour défendre la Hongrie contre les efforts des Turcs [2]. » A quoi servira cette profusion des trésors de l'Église ? *La cour de Vienne ne les emploiera qu'à acheter une paix honteuse du Turc et à renouveler la guerre contre moi* [3]. Innocent XI méprisa ces plaintes scandaleuses [4],

[1] Au roi, 7 janvier 1683. *Rome*, 205.
[2] Au cardinal, 29 janvier 1683. *Rome*, 285.
[3] Au duc, 19 février 1683. *Rome*, 287.
[4] Notamment : le duc au roi, 23 février 1683. *Rome*. 287. — MM. d'Estrées

et Louis XIV lui-même ordonna au duc d'Estrées de s'en abstenir : « Vous pouvez laisser le pape, lui dit-il, ainsi que je vous l'ai déjà écrit, dans l'entière liberté d'épuiser tous les trésors de l'Église en faveur de l'Empereur et de lui donner tous les moyens de contenter les Turcs et de renouveler la guerre dans la chrétienté. Je m'assure même que Sa Sainteté en fera moins quand elle n'y trouvera aucune opposition, que quand on lui en fera voir les fâcheuses conséquences. »

Le pape excitait les princes italiens à se liguer publiquement avec l'Empereur et le roi de Pologne ; mais la terreur que leur inspirait la France, surtout depuis l'occupation de Casal, les empêcha de répondre à son appel : « Je ne suis pas surpris, écrivait Louis XIV [1], d'apprendre que le duc de Savoie refuse au roi de Pologne le régiment qu'il lui demande : » il en aura sans doute besoin pour se défendre contre la maison d'Autriche ! Précisément à cette époque, la cour de Versailles exerçait sur celle de Turin cette humiliante tyrannie dont Victor Amédée devait un jour tirer une vengeance si funeste à notre pays [2]. — « *Je ne m'étonne pas*, disait encore le roi [3], que la république de Venise ne veuille point écouter les propositions de ligue qui pourraient attirer sur elle toutes les forces des Turcs et en délivrer entièrement ceux qui sont le plus en état d'y résister. » Un bref des plus pressants fut adressé aux Vénitiens [4] ; mais, depuis plus de deux mois, l'ambassadeur français Amelot

attestent, en vingt endroits, les dispositions adoptées par le pape pour que ses subsides ne pussent être affectés qu'à la guerre contre les Turcs. L'Empereur fait demander de l'argent : le pape veut que son nonce en surveille l'emploi : il avait déjà pris ces précautions quand il envoya sept cent mille livres au nonce en Pologne avant la dernière paix de cette couronne avec la Porte. Le duc, 6 janvier 1683. *Rome*, 287 ; le cardinal, 7 et 14 janvier 1683. *Rome*, 285. — Les subsides ne seront versés ni à l'Empereur, ni à ses ministres, mais au nonce et seulement en cas de guerre effective. Le cardinal, 1er mars 1683. *Rome*, 285. — Les décimes seront levés sur le clergé autrichien « par le nonce à Vienne de concert et avec le consentement de l'archevêque de Prague et des autres ordinaires des lieux,... et,en cas que Presbourg ou Vienne soit assiégé, le nonce pourra, de la même manière, faire vendre l'argenterie des églises pour l'employer au secours de ces villes-là... » Le duc, 4 mai 1683. *Rome*, 287. — « Le nonce Pallavicini aura seul la direction » de l'argent que le pape envoie. Le cardinal, 11 mai 1683. *Rome*, 285 etc., etc.

[1] Au cardinal, 9 juin 1683. *Rome*, 285.

[2] M. Rousset, t. III, chap. II et III.

[3] Au duc, 14 mai 1683. *Rome*, 287.

[4] Le cardinal, 25 mai. *Rome*, 285.

menaçait la Seigneurie de l'indignation et du ressentiment de son maître, si elle s'alliait à Léopold et à Sobieski contre la Porte [1]. Elle hésitait à braver cette défense. « Le pape n'épargne pas ses brefs, écrivit Louis XIV [2], pour porter la république de Venise à se joindre à l'Empereur et au roi de Pologne contre les Turcs ; mais il paraît assez, par la conduite qu'elle tient, qu'à moins qu'elle n'ait de bons garants de la fidélité de ses nouveaux alliés, elle ne s'y abandonnera pas facilement, et que le mauvais succès du siège de Neuhausel ne lui donnera pas bonne opinion des autres événements de cette campagne. »

La politique française paraissait triompher. Les Turcs s'avançaient vers Vienne, refoulant devant eux les troupes impériales, massacrant ou réduisant en esclavage les populations, et le marquis de Vitry avait assuré que les Polonais ne seraient pas en état de se battre avant l'automne [3]. La ligue même durerait-elle jusque-là ? « Le roi de Pologne aussi bien que l'Empereur, disait le roi de France, tâchent de profiter de la conjoncture présente pour tirer du pape et, s'ils peuvent, de tous les princes d'Italie des sommes d'argent considérables *sous le prétexte* de la guerre, à laquelle ce premier ne s'est engagé que dans l'espérance d'un prompt accommodement et de la détourner par ce moyen de ses États aussi bien que de la Hongrie. Il faut maintenant laisser suivre au pape les mouvements que son zèle lui inspire, et, *quand il attirerait les forces ottomanes sur l'Italie*, il faut croire qu'il trouvera d'autres moyens pour les repousser. Je ne doute pas que la défiance qui est déjà entre les Impériaux et les Polonais n'augmente encore par un si mauvais succès qu'a été la levée du siège de Neuhausel, et qu'il ne soit d'autant plus capable de mettre la division parmi les alliés, le reste de cette campagne, qu'il en a fait, ce commencement... » — « La conduite que le roi de Pologne a tenue depuis quelque temps envers moi *ne me donne pas lieu de m'intéresser beaucoup*

[1] Le roi à Amelot, 31 mars. *Venise*, 107.
[2] Au duc d'Estrées, 3 et 6 juillet. *Rome*, 287.
[3] « Je suis bien persuadé que la cour de Vienne ne tirera pas de si grands avantages de la ligue faite avec la Pologne qu'elle se l'était d'abord imaginé, et, comme les Polonais ne peuvent pas être en état d'agir *avant la fin de septembre au plus tôt*, l'Empereur ne doit compter, cette campagne, que sur ses propres forces, pour résister à celles des Turcs, etc. » Le roi au cardinal, 4 mai. *Rome*, 285.

en tout ce qui le regarde, et je verrai sans peine le désordre et la confusion dont pourront être suivis les vastes projets qu'il fait avec la cour de Vienne[1]. »

Les défaites des Impériaux accablés par le nombre n'étaient pour le roi de France qu'un sujet de sarcasmes et d'insultes : « On voit bien.., écrivait-il au duc d'Estrées[2], par la faible résistance que l'armée impériale fait en Hongrie aux progrès des Turcs, que le dessein de la cour de Vienne a été de se servir des assistances qui lui ont été données, *plutôt pour acheter une paix honteuse que pour défendre vigoureusement les frontières de la chrétienté*, et l'épouvante qui a saisi d'abord et les troupes et le conseil de l'Empereur donne assez de sujet de croire qu'ils ne songent plus qu'à sacrifier au Turc tout ce qu'il demande pour en obtenir *un misérable répit* de peu d'années. Cependant il semble que *la cour de Rome et celle de Vienne prennent plaisir de demeurer toutes deux dans le même aveuglement*, et que, plus elles connaissent l'extrême besoin qu'elles ont de rétablir une bonne intelligence avec moi, plus elles s'efforcent à me donner de nouveaux sujets de mécontentement. Il y a bien de l'apparence que les Turcs seront maîtres de la Hongrie avant que le cardinal Barberini ait reçu les pouvoirs du roi de Pologne pour jurer et ratifier la ligue. » — « Il y a bien de l'apparence aussi que les secours que le pape a prétendu donner pour la défense des frontières de la chrétienté produiront des effets assez éloignés de ses intentions, et qu'il ne trouvera de ce côté-là que des généraux *peu capables* et par conséquent *fort malheureux*[3]; au lieu que, *si Sa Sainteté avait fait d'abord connaître à l'Empereur qu'il ne devait pas espérer d'assistance d'elle jusqu'à ce qu'il eût consenti* à l'affermissement de la paix de l'Empire *aux conditions*[4] *que j'avais offertes* et qui ont été acceptées du collège électoral, elle aurait pu, par ce moyen, réunir toutes les forces de l'Allemagne avec celles de l'Empereur et faire plus de bien à la chrétienté qu'elle

[1] 3 et 6 juillet 1683. *Rome*, 287.

[2] 15 juillet. *Rome*, 287.

[3] Ces généraux *incapables* et *fort malheureux* étaient Sobieski, Stahremberg, Charles V de Lorraine, Eugène de Savoie qui faisait ses premières armes, en attendant Louis de Bade et Maximilien de Bavière !

[4] Voilà comment Louis XIV entendait l'impartialité pontificale ! Cette parole explique toutes ses querelles avec les papes de son temps.

n'en pouvait espérer de l'emploi de tous les trésors de l'Église à sa défense [1]. »

Il n'y avait alors dans le monde qu'un seul prince auquel Louis XIV désirât ne pas donner d'inquiétude, c'était le Grand Seigneur! « La ligue fait beaucoup plus de bruit que d'effet, écrivait-il à M. de Guilleragues [2], et je ne doute pas que vous n'ayez appris que les forces ottomanes n'ont trouvé aucun obstacle à leurs progrès, l'armée de l'Empereur ayant abandonné l'île de Schutt et s'étant retirée, avec perte de plus de quinze cents chevaux, jusque sous les murailles de Vienne qu'on croit même à présent investie. D'ailleurs l'Empereur ne se croyant pas en sûreté à Passau prétend la venir chercher jusqu'à Ratisbonne. C'est l'état où sont à présent les affaires de l'Empire qui a obligé la cour de Vienne de me demander que je veuille bien m'obliger de ne rien faire ni contre elle ni contre aucun État de l'Empire directement ou indirectement, soit par mes propres forces ou par celles de mes alliés, tant qu'elle aura la guerre avec les Turcs; mais vous verrez, par la réponse qui a été faite de ma part à cette demande, que *je suis bien éloigné de donner de semblables assurances*, et vous en pourrez parler dans ce sens comme de vous-même, si l'on vous demande quelque éclaircissement sur ce sujet. Il est bon aussi que vous soyez averti d'un incident qui est arrivé depuis deux jours et dont les Impériaux pourraient faire beaucoup de bruit, c'est le déplaisir que m'a donné mon cousin le prince de Conti de s'échapper de ma cour sans ma permission, avec le seul prince Eugène de Savoie et son page, pour aller servir dans l'armée de l'Empereur, et vous verrez, par la copie que je vous envoie de ma dépêche aux sieurs Tambonneau et Verjus, que *je n'omets rien pour empêcher l'exécution de ce dessein*, ayant d'ailleurs envoyé plusieurs courriers après ledit prince et fait suivre ses pas par le sieur de Saintrailles pour le ramener incessamment. Quel que soit le succès de toutes ces diligences, j'ai jugé à propos de vous en avertir, *afin que vous-même vous puissiez détruire toutes les conséquences qu'on pourrait tirer de la présence d'un prince de mon sang dans les armées de l'Empereur.* »

[1] 15 et 23 juillet. *Rome*, 287.
[2] 20 juillet. C. P., 16.

IV

Le 14 juillet, en effet, le grand vizir Kara-Mustafa, à la tête de trois cent mille combattants, avait ouvert la tranchée devant Vienne. Lorsque cette terrible nouvelle parvint à Rome, les envoyés français n'y virent qu'une occasion favorable pour arracher au pape la sanction des actes gallicans de 1682. A entendre MM. d'Estrées, tous les Romains (ils appelaient ainsi leurs commensaux) n'avaient que des louanges pour le roi, tandis qu'ils se déchaînaient contre Innocent XI et Léopold [1] : On dit que le pape, écrivait l'ambassadeur, devrait « chercher tous les moyens de plaire à Votre Majesté et de gagner son amitié, *même aller à Farnèse* [2], pour ainsi dire, demander la protection de Votre Majesté pour la chrétienté. » Une lettre « très pitoyable de l'Empereur » étant arrivée, le pape convoqua sur le champ la congrégation d'État, où prirent place les cardinaux Ludovisio, doyen du sacré collège, Cybo, Chigi, Altieri, Carpegna, Azzolino, Nerli et Colonna, qui avaient été neveux de papes régnants, secrétaires d'Etat ou nonces. Ils estimèrent tous qu'il fallait donner incessamment à l'Empereur les plus grands secours d'argent qu'il se pourrait, ce qui fut exécuté, ... Sa Sainteté lui ayant envoyé, par le retour de son courrier, trois cent dix mille écus et vingt-cinq mille en Pologne. Mais,ajoute le duc d'Estrées, dans le déplorable état de la Hongrie et de l'Autriche, et dans la rapidité des progrès des Turcs, des millions ne seraient pas d'un grand secours,et il faut pratiquer comme le souverain remède ce que tout Rome continue de dire sur le sujet de Votre Majesté.L'on dit que le pape, en envoyant cet argent à l'Empereur, mande au P.Marco d'Aviano,capucin,que l'on veut avoir fait des miracles, de ne quitter pas la personne de l'Empereur. » Innocent XI appela l'ambassadeur français à Monte-Cavallo,et invoqua la générosité de son souverain : le duc d'Estrées,plus hautain que jamais, se répandit en récriminations contre l'ingratitude de l'Empereur envers la France : Je conclus, dit-il, en déclarant « que l'affaire pour laquelle Sa Sainteté avait désiré de me parler ne pouvait finir en un moment, puisque l'on ne pouvait pas si facilement

[1] Le duc au roi, 3 août 1683. *Rome*, 288.
[2] Palais de l'ambassade française.

reprendre Vienne, si le malheur voulait qu'elle se perdît, et chasser de la chrétienté l'ennemi commun ; qu'ainsi, il ne suffirait pas d'écrire un bref à Votre Majesté ; que, pour bien agir de concert dans la suite, il fallait une parfaite et solide intelligence entre Votre Majesté et Sa Sainteté et que ce fût au plus tôt! »
Ces paroles si décourageantes n'empêchèrent pas Innocent XI de s'adresser encore une fois à Louis XIV : « Nous ne pouvons, lui écrivit-il [1], cesser de verser des larmes en apprenant les effroyables désordres que les Turcs commettent en Hongrie et en Autriche, et à quelle extrémité Vienne est à présent réduite. Après Dieu, à qui nous ne cessons point d'adresser nos prières pour lui demander de secourir promptement son peuple dans le pressant danger où il se trouve, nous n'avons recours qu'à Votre Majesté, étant bien persuadé que ses vertus et sa valeur invincible sont le plus ferme appui de la chrétienté. C'est pourquoi nous vous conjurons, par les entrailles de Notre Seigneur Jésus-Christ, de prendre la défense de la chrétienté dans le misérable état où tout le monde sait qu'elle est réduite, et de lui tendre cette main triomphante pour la soutenir dans de si grands périls et pour l'empêcher de tomber enfin sous le joug de son plus cruel ennemi. Le poison est déjà bien près du cœur ; l'ennemi a pénétré jusque dans les lieux les plus retirés et il tient déjà l'épée sur la gorge. Lorsque nous considérons de combien de grâces la bonté divine a comblé Votre Majesté, les belles qualités dont il l'a douée, ce puissant royaume et les forces et les richesses qu'elle lui a données, nous croyons facilement que vous avez été destiné par la Providence divine, qui ne se trompe jamais, pour monter à un si haut degré de gloire. Animez-vous donc, grand roi, et par un beau zèle causé par cette piété qui vous est si naturelle, courez à la victoire que vous présagent les applaudissements des fidèles [2]. Augmentez encore les louanges immortelles qu'on vous donne par la défaite de ces mêmes ennemis que vous avez déjà vaincus, et *ne vous faites pas une peine* [3] d'ajouter de nouveaux triomphes à ceux que vous remportez. Ce sont là les choses que la chrétienté, presque accablée sous le poids des maux qu'elle ressent et des malheurs qui la menacent encore, représente à Votre Majesté par notre voix.

[1] 10 août 1683, *Rome*, 286.
[2] Le traducteur a passé *et expectatio gentium*.
[3] *Ne grave ducas.*

C'est ce que la religion catholique, qui a été tant de fois défendue par vos illustres ancêtres, vous expose sur le point de sa captivité, et elle implore en même temps votre assistance pour arrêter la fureur de ces cruels ennemis, avant que leur violence fasse passer le mal plus avant. Nous ne doutons pas que ces raisons ne vous portent à entreprendre la conservation de Vienne, pour le salut du public qui doit être encore plus cher au roi Très Chrétien qu'aux autres princes, et que vous ne contraigniez les ennemis d'abandonner leur injuste entreprise. C'est pour cela que nous vous faisons savoir qu'outre le mérite que vous acquerrez auprès de Dieu et de son Église vous nous attacherez encore plus fortement à vous, et vous ne manquerez pas d'en recevoir des preuves lorsque les occasions s'en présenteront. Votre Majesté en saura plus de particularités par notre vénérable frère Ange, archevêque, évêque de Fano, et par notre bien aimé fils le duc d'Estrées que nous avons envoyé quérir exprès pour ce sujet. Donné, etc... »

MM. d'Estrées avaient fidèlement interprété les sentiments de leur maître. Revenu dans les derniers jours de juillet de sa visite aux camps qu'il avait assemblés sur les frontières d'Allemagne, Louis XIV avait enfin consenti à recevoir de Ranuzzi le bref du 22 avril. Il informa le pape qu'il accorderait volontiers une trêve de trente ans, mais à la condition que l'Europe le laissât en possession de tout ce qu'il avait usurpé depuis le traité de Nimègue; que « toutes choses demeurassent de part et d'autre en l'état où elles se trouvaient, sans qu'on pût user de voies de fait ni rien innover sous quelque prétexte que ce fût; » que d'ailleurs son unique pensée était « de prévenir les desseins qu'on témoignait avoir... d'attaquer ses États aussitôt qu'on serait en pouvoir de le faire [1]. » Sa réponse au bref du 10 août fut plus dure et laissa prévoir de nouveaux malheurs pour l'Europe : « Très Saint Père, disait-il [2], nous voyons encore, par votre bref du 10e de ce mois et par tout ce que l'archevêque de Fano, votre nonce extraordinaire, nous a dit en nous le rendant pour *nous exhorter à secourir Vienne*, combien les soins de Votre Sainteté sont infatigables pour la conservation de la chrétienté; mais nous sommes aussi toujours persuadé qu'elle sera d'autant plus satisfaite du témoignage que nous avons donné de notre zèle pour le même

[1] *Rome*, 288.
[2] 26 août 1683. *Rome*, 288.

sujet par les dernières offres que nous avons faites à la diète de Ratisbonne, qu'elles font voir que nous n'omettons rien pour mettre tous les princes et États de l'Empire dans une pleine liberté de secourir l'Empereur de toutes les troupes qu'ils ont sur pied, dans le temps que ses ministres publient que non seulement il n'a aucun besoin de notre assistance, mais même qu'il prétend bientôt finir, par ses propres forces et par celles de ses alliés, la guerre qu'il a présentement avec le Turc et la porter ensuite dans nos États. Nous nous promettons que Votre Sainteté ne se renfermera pas tellement dans le seul objet des malheurs dont la Hongrie est affligée et que l'Empereur peut faire cesser par les moyens que nous avons proposés, qu'elle ***n'étende aussi sa vue sur la protection que nous devons à nos sujets*** et l'obligation indispensable que Dieu nous a imposée de donner nos principaux soins et toute notre prévoyance à les maintenir dans la paisible jouissance du bonheur que nous leur avons procuré par notre conduite et par toutes les bénédictions dont la divine Providence nous a comblé. Nous assurons cependant Votre Sainteté que nous serons très aise de pouvoir prévenir ses désirs et lui donner des preuves effectives de notre respect et de notre obéissance filiale, priant Dieu qu'il la conserve, etc [1]. »

[1] Vienne est réduite à l'extrémité : « J'apprends cependant, par les dernières lettres du sieur Verjus que les ministres impériaux n'en sont pas jusqu'à présent moins opposés à l'acceptation de mes offres, et qu'il ne tiendra pas à eux que ce mois-ci ne se passe encore sans conclure l'accommodement. Vous verrez, par la dépêche jointe à celle-ci, quelle est la résolution que j'ai prise pour mettre les Espagnols à la raison, et, comme il parait assez qu'il n'y a que leur intérêt qui empêche la cour où vous êtes de concourir avec tous les Électeurs et princes de l'Empire à l'affermissement de la paix, il y a lieu de croire que *ces premiers, se voyant réduits dans la nécessité de faire promptement leur accommodement, ne feront plus d'obstacles à celui de l'Empire*, à moins que le retour du comte de Caprara ne les assure d'une paix avec le Turc, ou que l'armée impériale, fortifiée des troupes de Pologne et de celles des princes de l'Empire, ne force les Turcs à se retirer. Comme l'un ou l'autre de ces deux cas, ou celui de la prise de Vienne, doivent bientôt arriver, » soyez attentif et informez-moi. Le roi à M. de Sébeville, 30 août. *Vienne*, 55. — Servez-vous de l'avis contenu en ma dépêche du 28 [annonçant la marche des trente-cinq mille hommes], pour menacer les princes qui s'opposeraient à la paix du même sort que je fais subir aux Espagnols. Le roi à Verjus, comte de Crécy, plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne, 20 août 1683. *Ratisbonne*, 301. — « Je vois que l'espérance qu'ils ont ici de secourir Vienne leur fait reprendre les mêmes sentiments qu'ils avaient auparavant de n'accepter ni paix ni trêve qu'elle ne soit générale. » Sébeville au roi, 5 septembre 1683, de Lintz. *Vienne*, 55.

Le bruit s'étant répandu que le roi de Pologne entrerait en campagne moins tard qu'on ne l'espérait à Versailles, Louis XIV frappa un coup terrible pour paralyser et diviser les défenseurs de la maison d'Autriche. Le 1er septembre, une armée française de trente-cinq mille hommes envahit les Pays-Bas espagnols sans déclaration de guerre [1], *à l'heure même* où Bossuet, prononçant à Saint-Denis [2] l'oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse, faisait entendre ces paroles : « Sommes-nous touchés des maux de la Hongrie et de l'Autriche ravagées ? Leurs habitants passés au fil de l'épée, et ce sont encore les plus heureux (la captivité entraîne bien d'autres maux et pour le corps et pour l'âme), ces habitants désolés, ne sont-ce pas des chrétiens et des catholiques, nos frères, nos propres membres, enfants de la même Église, et nourris à la même table du pain de vie? Dieu accomplit sa parole : *Le jugement commence par sa maison*, et le reste de la maison ne tremble pas ! Chrétiens, laissez-vous fléchir : faites pénitence, apaisez Dieu par vos larmes ! » Et le lendemain M. de Croissy répondait aux protestations du nonce pontifical: « Monsieur, j'ai reçu la lettre qu'il a plu à V. S. I. m'écrire au sujet de l'entrée des troupes du roi mon maître dans les pays du roi Catholique en Flandre ; et, quoique les ordres que Sa Majesté m'a donnés soient à présent exécutés et par conséquent irrévocables, je puis dire à V. S. I. que, si elle avait encore à en délibérer et à régler ses résolutions, par la seule vue du bien général de la chrétienté sans aucun égard à celui de sa couronne, elle aurait sujet de croire que, comme les Espagnols ne contribuent en rien au secours de l'Empereur et qu'au contraire ils emploient tous leurs soins et toute leur adresse à empêcher le rétablissement d'une parfaite intelligence entre Sa Majesté et les États de l'Empire, elle ne peut rien faire de plus avantageux pour la délivrance des pays qui sont sous l'oppression des Turcs que de terminer promptement les différends qui tiennent en suspens toute l'Europe, et, après avoir fait inutilement les offres les plus raisonnables qu'on pouvait attendre de sa modération dans la conjoncture présente, se servir des moyens les plus efficaces que Dieu lui a mis en main pour réunir par un prompt accommodement tous les princes de l'Empire à la défense de ses frontières contre les

[1] V. le récit de cette expédition dans M. Rousset, t. III, p. 234 et suiv.
[2] *1er septembre* 1683.

puissants efforts de l'ennemi commun. Enfin, monsieur, il ne tiendra qu'aux Espagnols d'affermir la paix et ils n'y auront pas plus tôt consenti en Flandre que, selon toutes les apparences, elle ne sera pas moins solidement établie en Allemagne et que le grand zèle de Sa Sainteté aura tout le succès qui est à désirer pour la gloire de son pontificat et le bien de l'Église. »

Comme s'il eût prévu cette criminelle agression, Innocent XI prodiguait les subsides avec plus de libéralité que jamais [1]. Tandis que les envoyés français à sa cour se moquaient de l'Empereur qui, disaient-ils, « demandait l'aumône par toute l'Italie, jusqu'à la république de Lucques : il ne reste plus que celle de Raguse, ajoutait le duc d'Estrées. N'ayant rien demandé à Votre Majesté, on ne peut pas trouver à redire qu'elle ne lui offre ni donne aucun secours. » Le même ambassadeur, racontant un de ses entretiens avec le pape, écrivait encore avec autant d'à propos que de vérité : « Je passai naturellement à blâmer l'Empereur, ses ministres et les Espagnols, comme *l'unique cause des malheurs de la chrétienté*, et à traiter le chapitre de la générosité et de la modération de Votre Majesté de n'avoir rien voulu entreprendre en Flandre [2], ni donner aucune inquiétude à l'Empereur, et au contraire, etc. [3] ! » Le 10 septembre, à Lintz où l'Empereur était retiré avec sa cour et les ministres étrangers, le nonce Buonvisi refusait de croire à la nouvelle de ce qui se passait dans les Pays-Bas espagnols, et, lorsque l'envoyé français la lui eut confirmée, « il devint rouge comme de l'écarlate, écrivit M. de Sébeville et me dit : « C'est « une rupture pendant que les Turcs ravagent tous les pays héré« ditaires ! » — Je lui répondis: « *Bien loin d'être une rupture*, c'est « un moyen de faire une bonne paix, car les Espagnols sont les « seuls qui s'y opposent, qui pourraient par là être forcés à y

[1] Voilà deux millions que le pape fait passer à l'Empereur, y compris deux cent mille livres que le Portugal« donne à sa considération, » — outre quatre cent mille livres au roi de Pologne. Sébeville au roi, 23 août 1683. *Vienne*, 55. — Le pape a envoyé samedi au nonce Buonvisi, pour l'Empereur et le roi de Pologne, cent mille écus dont une partie a été donnée par des particuliers, le cardinal Chigi, le prince Pamphilio, don Livio, etc. Le duc d'Estrées au roi, 7 septembre 1683. *Rome*, 288, etc. etc.

[2] Ce qui n'empêche pas l'auteur de cette dépêche d'écrire, par le courrier suivant, quand il connut l'invasion des Pays-Bas par trente-cinq mille Français : « Il ne se peut rien de plus *juste, de plus raisonnable ni de plus modéré* après une si longue patience que V. M. a eue. »

[3] Le duc d'Estrées au roi, 7, 14 et 21 septembre 1683. *Rome*, 288.

« consentir[1]. » L'indignation fut profonde en Europe[2]: de Rome, le duc d'Estrées écrivit au roi : « Les gens envenimés contre la France et appliqués incessamment à causer une rupture entre Votre Majesté et le pape, ou à y faire naître de l'aigreur s'ils ne peuvent faire pis, n'ont pas perdu l'occasion de la marche des troupes de Votre Majesté en Flandre pour en donner à Sa Sainteté des impressions peu avantageuses. [3] » Le cardinal d'Estrées essaya de braver l'opinion publique : « *Il importe peu* [4], écri-

[1] Sébeville au roi, 11 septembre. *Vienne*, 55.

[2] Voici en quels termes Louis XIV informait de cette invasion ses ministres à l'étranger : « J'ai pris la résolution de faire dire, le 1er du mois de septembre prochain, au marquis de Grana [gouverneur des Pays-Bas] qu'ayant attendu inutilement depuis plus de deux ans que le roi Catholique me fît raison des justes *prétentions* que j'ai, en exécution du traité de Nimègue, sur les châtellenies d'Alost, Vieux bourg de Gand et autres pays compris dans les demandes qui ont été faites de ma part aux conférences de Courtrai, j'ai ordonné au maréchal d'Humières d'assembler une partie de mes troupes qui sont en Flandre, d'entrer avec elles sur les terres de la domination du roi Catholique et de les y faire subsister jusqu'à ce que le marquis de Grana se soit résolu à me faire raison sur mes susdites prétentions... *Vous en pouvez parler à la cour où vous êtes en conformité de ce que je vous écris et vous me ferez savoir les raisonnements qui s'y font sur cette matière.* » Au duc d'Estrées, 28 août. *Rome*, 288.

[3] Au roi, 21 septembre. *Rome*, 288.

[4] Il *importait* si bien, au contraire, que Louis XIV et ses agents, pour persuader le pape et la cour pontificale de la droiture de leurs desseins, multipliaient les protestations mensongères, au mépris d'un nombre infini de dépêches authentiques et autographes que nous avons sous les yeux. Ainsi, lorsqu'Innocent XI fut informé par ses nonces de l'assistance prêtée, en violation du traité de Nimègue, aux révoltés hongrois, auxiliaires des Turcs, le misérable cardinal Cybo communiqua cette découverte à MM. d'Estrées, en leur disant qu'il serait *perdu*, si l'on savait qu'il leur eût fait cette confidence, et Louis XIV osa répondre au cardinal d'Estrées : « L'avis qui vous a été donné du *prétendu secours* d'argent envoyé de ma part au comte Tékéli par le sieur Duvernay-Boucault n'est qu'une suite des artifices dont les ministres autrichiens se sont servis jusques à présent pour rendre mes intentions suspectes à la plupart des princes de la chrétienté, et c'est aussi pour leur ôter ce prétexte que j'ai envoyé ordre il y a plus d'un mois au dit sieur Duvernay-Boucault de revenir incessamment auprès de moi, de sorte que je ne doute pas qu'il ne soit à présent en chemin pour cet effet. » 17 septembre. *Rome*, 289. Or, on a vu que le marquis de Vitry et Duvernay-Boucault avaient été forcés de quitter la Pologne après la scène scandaleuse de Javarow; ils s'étaient d'abord retirés à Berlin et à Dantzick, d'où ils avaient pris toutes les dispositions nécessaires pour entretenir l'armée des rebelles. Le roi écrivait encore au duc d'Estrées le 24 septembre : «...Quoique l'entrée de mes troupes en Flandre puisse *donner prétexte* aux Espagnols de répandre des bruits contraires à la *sincérité de mes intentions*, néanmoins, s'ils se mettent bientôt à la raison, *Sa*

vait-il [1], que des discoureurs partiaux et envieux de la puissance de Votre Majesté raisonnent impertinemment sur cela, pourvu que les *desseins* et les forces de Votre Majesté triomphent partout de ses ennemis et l'élèvent par sa grandeur comme par son mérite au-dessus de tous les princes de la terre. »

Mais cette fois les *desseins* de Louis XIV furent confondus, et, le 12 septembre 1683, Vienne était délivrée par Sobieski. Le roi de France, qui n'attribua la victoire des chrétiens qu'*au peu d'habileté des Turcs*, ordonna froidement au marquis de Sébeville de féliciter l'Empereur « de l'heureux succès de ses armes. » Sébeville complimenta Léopold et protesta que son maître « serait *ravi* de pouvoir *contribuer à l'entière destruction de la puissance ottomane.* » Une pareille hypocrisie méritait assurément le mépris que respire la réponse impériale et que l'envoyé français affecta de ne pas comprendre : « L'Empereur dit-il, me répondit d'un air plus ouvert qu'à son ordinaire, qu'il connaissait Votre Majesté si chrétienne et si généreuse qu'il ne doutait point du tout qu'elle ne fût fort aise de cet avantage remporté sur les Infidèles, et qu'il ne désespérait pas qu'il ne se pût trouver des conjonctures favorables à la chrétienté qui pourraient donner lieu à Votre Majesté d'employer ses forces contre l'ennemi commun [2]. »

Sainteté reconnaîtra que mon principal objet a toujours été d'affermir la paix, et que je préférerai toujours un accommodement raisonnable à toutes les conquêtes que l'état présent des affaires de l'Europe et la puissance que Dieu m'a mise en main me pourraient faire espérer... » *Rome*, 288. — Le cardinal d'Estrées avouait de son côté qu'il n'y avait aucun espoir de faire accepter au pape de pareilles extravagances : «... Le cardinal Cybo, écrivait-il le 28 septembre, m'a fait savoir aujourd'hui que le pape ayant vu dans les lettres du nonce qu'à la prière de l'ambassadeur d'Espagne il avait fait des offices pour obtenir la suspension de la marche de l'armée de V. M. pour quelques semaines, mais qu'il n'avait pu rien obtenir, il lui en avait fait beaucoup de plaintes et témoigné que, V. M. ayant attendu deux ans, il aurait pu espérer qu'elle eût bien voulu lui accorder quelques semaines si elle avait eu ses prières en considération. Je lui ai fait réponse qu'une si longue patience, aigrie et altérée par les indignes et continuels artifices des Espagnols ne justifiaient que trop V. M. de ne la vouloir pas prolonger. *Cependant je comprends que cette réponse, quoique très juste, ne le satisfera pas.* » *Rome*, 289.

[1] Au roi, 21 septembre. *Rome*, 289.

[2] Le roi à Sébeville, 23 septembre ; Sébeville au roi, 28 septembre. *Vienne*, 55. — Le roi au cardinal d'Estrées, 15 octobre. *Rome*, 289. Déjà M. Rousset avait dit : « Quel fut le sentiment de Louis XIV ? écoutons [le marquis de] Chamlay : « Quoique la perte de Vienne eût pu procurer de grands avan-

Les représentants de Louis XIV auprès du Saint-Siège dissimulèrent mal leur dépit, et Innocent XI exprima devant eux, à plusieurs reprises, la douleur que lui causait la conduite de leur maître. Rome témoignait le même enthousiasme qu'après la victoire de Lépante : les cris de *Viva Innocenzio undecimo!* furent encore plus nombreux et plus forts que dans les premiers jours du pontificat. On délibéra au palais Farnèse si l'on prendrait part aux feux de joie : « S'agissant, écrivit l'ambassadeur, d'une victoire remportée sur les Infidèles et d'un si grand succès pour la chrétienté, et qu'effectivement le pape *croit avoir gagné dans son cabinet* et qu'il regarde comme propre, j'ai cru, après avoir consulté nos amis, *que je ne lui pouvais refuser* cette démonstration devant le palais Farnèse, sans laisser croire que les prospérités qui regardent la religion ne me plaisaient pas et que j'étais choqué de la gloire qu'on attribue à Sa Sainteté. Je crois qu'en cela j'aurai suivi les intentions de Votre Majesté... » Le duc d'Estrées *crut* aussi *ne pouvoir refuser* un compliment: « Sa Sainteté, dit-il, me parla de la marche des troupes de Votre Majesté en Flandre et en montra beaucoup de déplaisir. Elle me représenta que Votre Majesté avait exécuté cette résolution dans un temps que Vienne n'était pas encore délivrée... Elle ajouta que la jalousie que Votre Majesté avait donnée en Flandre et en Italie avait été cause que le roi Catholique n'avait pas envoyé de troupes de ces deux lieux là au secours de l'Empereur... [1] » —

« tages au roi par rapport à sa propre gloire et à l'intérêt de son État. « S. M., qui était animée d'un autre esprit et qui regardait le bien en général « de la chrétienté préférablement à tout ce qui pouvait lui convenir, apprit « avec un plaisir infini le secours de cette place. » C'est trop se dévouer que de parler ainsi. L'hostilité franche a de la grandeur, et la défendre peut être un devoir patriotique ; rien n'oblige un honnête homme à défendre l'hypocrisie. Non, le salut de Vienne n'a pas causé à Louis XIV un plaisir infini ; c'est à la voir perdue, au contraire, et la maison d'Autriche avec elle, que Louis XIV et son peuple auraient pris un infini plaisir. Voilà la vérité, etc.» T. III, p. 233 et s.

[1] 5 octobre 1683. *Rome*, 288. — Au cours de cet entretien, le duc d'Estrées parla de l'Empereur en termes grossiers. Le pape l'ayant nommé comme un *buon' principe*, il se vanta d'avoir répondu : *bon à rien*, et s'attira cette leçon de Louis XIV : « J'aurais désiré que vous eussiez gardé pour ce prince, dans vos réponses, tous les égards et tous les ménagements qu'on doit avoir pour ceux qui sont constitués dans de si hautes dignités ; et, *comme la faiblesse des conseils et du gouvernement de la maison d'Autriche*, même de ses princes, sera toujours utile aux intérêts de ma couronne, vous savez qu'il est plutôt de la prudence de mes ministres de les louer ou de n'en rien dire dans les pays étrangers que de leur donner le blâme qu'ils peuvent jus-

« Dans le consistoire que le pape tint hier, écrivait de son côté le cardinal d'Estrées [1], *je fus obligé* d'aller à l'audience pour lui parler de la proposition d'une église du Portugal que j'avais à faire. *Je ne pus m'empêcher aussi* de lui dire quelque chose sur le succès des armes chrétiennes contre les Infidèles et la *chaleur* et le *mouvement* que Sa Sainteté y avait donnés. Il reçut bien ce *petit compliment* et me répondit que *Votre Majesté aurait pu avoir plus de part à cette victoire*, et me dit entre ses dents quelques mots sur son armée de Flandre. — Je relevai ce discours en lui faisant voir que Votre Majesté n'avait conservé la tranquillité dans le Nord que pour donner lieu aux États de l'Empire de secourir l'Empereur, et que, si elle n'eût pas empêché une rupture, les troupes qui se sont rassemblées pour le secours de Vienne et sans lesquelles on ne la pouvait sauver, n'auraient pas pu s'éloigner de leurs cercles, et je répétai ce que j'avais dit la semaine passée au cardinal Cybo sur les prétentions de Votre Majesté à cause du traité de Nimègue, qu'il voulait rejeter d'abord; mais, lui ayant dit que j'avais étudié cette matière depuis quelque temps et que j'étais prêt à faire voir en sa présence, avec le cardinal Pio ou tel autre qu'il voudrait, les raisons de Votre Majesté, il ne répondit plus rien. Cependant il ne se tient pas convaincu, puisqu'il gronde et se plaint sur cette matière. »

Des clameurs de réprobation s'élevèrent contre Louis XIV de tous les points de l'Europe. Les Italiens surtout qui, après le Autrichiens et les Polonais, avaient le plus à craindre de las puissance ottomane, étaient honteux d'avoir cédé aux menaces du roi de France et de ne prendre part ni à la lutte ni à la gloire du triomphe. Venise fit éclater sa colère avec une énergie qui

tement mériter, au moins dans les points absolument nécessaires pour justifier la sincérité de mes intentions. Mais surtout on en doit excepter la personne des souverains, que Dieu ne rend pas toujours aussi acccomplis qu'il serait à désirer pour le bonheur de leurs sujets. » 29 octobre 1683. *Rome*, 288. Le duc répliqua : « J'avais cru qu'étant seul avec le pape qui me parlait avec assez de confiance, je devais faire remarquer à S. S. le peu de fermeté et de courage que l'Empereur avait montré dans l'occasion du siège de Vienne, *pour le décrier en toutes choses le plus que je pouvais auprès d'elle*, et essayer par ce moyen de le rendre, et ses ministres, incapables de donner de mauvaises impressions à S. S. contre les intérêts et la conduite de V. M. » Au surplus, il « demande très humblement pardon. » 28 novembre 1683 *Rome*, 288.

[1] 28 septembre. *Rome*, 289.

présageait les futures campagnes de la Morée et des Dardanelles: On vient d'apprendre ici, écrivait l'ambassadeur Amelot[1], l'entrée des Français sur les terres du roi d'Espagne. « Beaucoup de gens malintentionnés pour la France, et des nobles entre autres, en parlent avec emportement et disent que c'était une preuve d'intelligence avec le Turc, et qu'il était bien aisé de s'emparer d'un pays que l'on pouvait presque dire abandonné pendant que l'Allemagne court au secours de Vienne. Tous les raisonnements que l'on fait là dessus roulent sur ce principe, et cette nouvelle augmente encore, *s'il est possible*, l'étrange déchaînement qui règne ici contre la France. » Puis, quand les Vénitiens connaissent la victoire de Sobieski : Le peuple entier crie *Viva Cristiani !* quelques-uns ajoutent : *Al dispetto dei Francesi*, et cela avec de grosses injures. « J'ai cru, dit Amelot, que, nonobstant les différends qui sont entre Votre Majesté et l'Empereur, je devais, n'y ayant pas de rupture déclarée, aller voir son ambassadeur en cette occasion, ce que j'ai fait ce matin. » — Les Turcs en résidence à Venise, sont insultés : « le déchaînement a été et est encore presque aussi grand contre les Français. Ceux qui sont ici n'osent se montrer dans les rues et dans les places sans être accablés d'injures, de malédictions et de discours outrageux, que l'étrange prévention que l'on a pris à tâche de répandre dans les esprits suggère au peuple. Il y en a eu même quelques-uns de maltraités. *Je n'ai pas cru en devoir témoigner du ressentiment* dans un temps comme celui-ci, où un juste châtiment contre quelques insolents aurait augmenté *la fureur qui est générale* dans tout le peuple. *Je n'ai point jugé à propos d'en faire des plaintes au sénat*, qui ne manquerait point de me répondre qu'il en est bien fâché et que le mal est *trop général pour pouvoir l'empêcher*... Joint que la plupart des nobles parlent tous les premiers d'une manière digne de punition et que les principaux qui se trouvent dans les charges du gouvernement, s'ils ne le font pas publiquement ainsi que les autres, sont du moins ravis de voir éclater *la rage de leurs sujets contre la France*, comme un fruit des soins qu'ils ont pris de la leur inspirer[2]. » Louis XIV dévora ces affronts et répondit à son ambassadeur : « J'approuve votre retenue dans cette conjonc-

[1] Au roi, 11 septembre. *Venise*, 107.
[2] 18 et 25 septembre 1683. *Venise*, 107.

ture[1]. » Il méditait déjà de nouvelles vengeances contre la maison d'Autriche, dont l'anéantissement était ajourné. Dès le premier moment, il avait écrit au duc d'Estrées : « J'apprends présentement la nouvelle de la levée du siège de Vienne, et, comme je prends part à la joie que le pape en recevra, je me prépare aussi à[2] soutenir mes droits et prétentions avec *moins de relâchement qne j'en ai eu* pendant que la chrétienté était le plus menacée[3]; » et, par le courrier suivant, il annonçait à Rome que l'exécution de ses menaces était déjà commencée : « Comme je n'ai rien omis, disait-il, pour procurer l'affermissement de la paix tant avec l'Empereur qu'avec l'Espagne, je ne veux pas laisser aussi à ceux qui ont refusé mes offres aucune espérance de trouver de plus grands avantages dans le renouvellement de la guerre. C'est pour cet effet que j'ai résolu de fortifier incessamment mes armées d'une nouvelle levée de vingt-six mille hommes de pied et de quatorze mille chevaux. Je ne doute point que le bruit n'en soit bientôt répandu par toute l'Italie, et je laisse à votre prudence *d'en parler au lieu où vous êtes en la manière que vous croirez être la plus utile au bien de mon service*[4]. »

C'est à Rome que la cour de France fut jugée avec le moins de passion. L'impartialité pontificale imposa silence aux plus légitimes ressentiments. En blâmant le fils aîné de l'Église de l'extrême péril qu'il venait de faire courir à la chrétienté, Innocent XI lui réservait toujours le premier rang dans la croisade à laquelle il espérait entraîner les nations catholiques : « Sa Sainteté, écrivait le duc d'Estrées le 5 octobre 1683, me parla de la continuation de la guerre du Turc ; que le roi de Pologne la pourrait faire dans son pays, l'Empereur en Hongrie, la république de Venise en Candie, et Votre Majesté envoyer de ses forces de mer, qui étaient si puissantes, à Constantinople, non pas pour la tenter, mais pour se l'acquérir et être un jour empereur d'Orient[5]. »

CHARLES GÉRIN.

[1] 13 octobre. *Ibid.*

[2] Croissy avait d'abord écrit *faire repentir ceux ;* mais il raya ces mots et y substitua *soutenir* etc...

[3] Ces trois lignes sont écrites en *post-scriptum* de la dépêche royale du 24 septembre. *Rome*, 288.

[4] 1er octobre. *Rome*, 288.

[5] *Rome*, 288.

LE DIRECTOIRE

ET

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Après le coup d'état du 18 Fructidor, tout le monde s'attendit à voir le Directoire envahir Rome sous un prétexte quelconque. Il avait déjà ruiné peu à peu les antiques gouvernements de Gênes et de Venise, avec une astuce et une déloyauté infâmes, avant d'employer contre eux la menace brutale et la force ouverte. C'étaient sans doute des républiques, mais des républiques fondées sur des principes bien différents de ceux de la Constitution de l'an III, interprétée par les triumvirs fructidoriens ! Elles avaient une longue et glorieuse histoire, et tout, dans l'Europe révolutionnée, devait dater du 10 août 1792 ! Tant de crimes accumulés méritaient la mort ! A plus forte raison, l'État pontifical, bien qu'amoindri et à moitié ruiné par le traité de Tolentino, devait être regardé comme condamné par les révolutionnaires qu'il exaspérait par le seul fait de son existence. Les Directeurs et leurs partisans étaient au plus haut degré possédés de la rage de persécuter, et désiraient ardemment enlever la liberté de sa personne et de son ministère au chef de l'Église, comme ils l'avaient fait à tant de prêtres et d'évêques français. Un autre motif très impérieux les poussait encore contre Rome. Ils étaient sans argent ; ils venaient de décréter la banqueroute, les nouvelles républiques Cisalpine et Ligurienne étaient presque épuisées, et cependant il leur fallait gorger tous leurs complices du 18 fructidor, récompenser surtout ces généraux, officiers, agents divers de l'armée d'Italie, qui avaient envoyé en son nom tant d'adresses séditieuses contre les Conseils, menacé de marcher sur Paris, et fait une sorte de

pronunciamento. Prêtrophobes, ils voulaient à tout prix satisfaire leur rage fanatique contre le Pape. Banqueroutiers, ils voulaient piller tout ce qui restait encore à Rome et dans l'État romain après le traité de Tolentino [1] !

Quand bien même Duphot [2] ne se serait pas fait tuer par sa faute dans une émeute, le Directoire n'en aurait pas moins envahi tôt ou tard l'État pontifical par fanatisme révolutionnaire, et pour y trouver de l'argent. Il aurait fort aisément inventé un prétexte de la force de ceux qui lui avaient déjà servi contre Gènes et Venise, et qui allaient lui servir pour rançonner et renverser les vieilles républiques suisses. La mort de Duphot l'en dispensa. Tout était arrangé par avance; l'armée était prête, Berthier arriva de Milan à Rome avec la rapidité de l'éclair, dit le cardinal Consalvi. Cette expédition si peu glorieuse ne fut pas même conduite avec franchise : on arriva sournoisement sans avouer le but auquel on tendait, afin de s'emparer de Rome par surprise, et de ne n'avoir pas à combattre l'armée napoli-

[1] Un peu avant l'affaire de Duphot le Directoire, qui se prétendait scrupuleux observateur des traités, cherchait sournoisemeut à démembrer l'Etat pontifical. Par l'article 8 du traité de Tolentino il occupait Ancône jusqu'à la paix continentale. D'accord avec les révolutionnaires, il travaillait secrètement à l'enlever au Pape avec plusieurs provinces voisines en y établissant une république de sa façon : au commencement de frimaire an V, il donnait à Berthier les instructions suivantes. « Vous devez *sans reconnaître positivement* la république Anconitaine, la traiter avec égard, et *favoriser son organisation le plus qu'il vous sera possible.* » Archives nat. A F 3, c. 185.

[2] Il est certain que la mort de Duphot ne peut être imputée qu'à son imprudence : il paraît même assez probable, que dans cette émeute qu'il voulait apaiser, a-t-on dit, il a commis un acte positif d'agression contre les soldats pontificaux. Le Directoire eut l'impudence d'accuser le Pape d'avoir organisé cette émeute *contre lui-même* pour tuer l'ambassadeur Joseph Bonaparte, et un personnage aussi insignifiant que Duphot, ce qui aurait été évidemment très profitable à la cour de Rome ! Mais les mêmes gens n'ont-ils pas dit que Louis XVI, pour faire massacrer le peuple, avait organisé la journée du 10 août ? et que dans la nuit du 18 fructidor le Directoire avait été attaqué par les Chouans ! La lettre par laquelle Joseph Bonaparte annonce que Duphot a été tué, prouve avec de très grands détails que cette émeute prétendue organisée par le gouvernement l'avait été par de vrais révolutionnaires, qu'il connaissait très bien pour tels, et qui, protégés par le Directoire, venaient constamment à l'ambassade : il raconte même que ce jour là, ils sont venus le relancer, beaucoup trop ouvertement, à son grand ennui, pour lui demander l'appui de la France en cas de succès.

taine [1]. Même lorsque l'armée française occupa Rome sans résistance, le 10 février 1798, Berthier parla seulement de lever sur le Pape une contribution de quelques millions, et il ne fut pas question de république. Cette comédie de modération relative dura jusqu'au 15 février : les Napolitains n'attaquèrent point ; alors on jeta le masque, et une ridicule proclamation annonça une nouvelle république romaine [2].

[1] Bonaparte, sans s'inquiéter des clameurs révolutionnaires, avait toujours jugé l'envahissement de Rome très périlleux, soit au point de vue politique, soit au point de vue militaire. L'occupation de Rome rendait inévitable celle de Naples, et il semble toujours avoir pressenti les honteux excès et les désastres militaires que cette double conquête devait entraîner. S'il avait été encore général en chef de l'armée d'Italie, au moment de la mort de Duphot, il aurait entravé habilement cette expédition. Pour en atténuer les inconvénients le Directoire, sous son inspiration, indiqua à Berthier une série de manœuvres, et aussi de fourberies qui permettaient d'éviter un conflit avec l'armée napolitaine. « Si vous n'aviez à craindre que les *Papistes*, la moitié des forces que le Directoire désire que vous réunissiez à Ancône vous suffirait ; mais il faut que vous soyez dans une position qui puisse en imposer au roi de Naples... » Il devait d'abord l'amadouer, gagner du temps, dire que l'affaire pouvait s'arranger avec le Pape, éviter avant tout son intervention, et lorsqu'il serait près de Rome, effrayer le Pape et le faire fuir.., Mais si le roi de Naples intervenait avec des forces imposantes : alors « vous feriez *votre traité avec le Pape qui reconnaîtrait l'indépendance de la république Anconitaine*, et composée de la province de Macerata, du duché d'Urbin, et généralement tous les pays en deçà de l'Apennin. » Archives nationales, A F 3, c. 85.

[2] M. Thiers, qui exalte ordinairement tous les actes de la révolution, raconte l'établissement de la république romaine avec fort peu d'enthousiasme. Cette froideur s'explique très bien. M. Thiers a connu beaucoup de révolutionnaires du Directoire et aucun d'eux ne prenait cette république au sérieux. Les opinions sur Rome des agents du Directoire en Italie sont très instructives à relever. Malgré leur prêtrophobie ils étaient opposés à l'étatablissement d'une république romaine. Ainsi le 22 floréal an IV Faipoult écrit au Directoire qu'il ne faut pas songer à une république italienne, qu'il vaut mieux laisser Rome au Pape, ou la donner à quelque prince d'Allemagne ! Le caractère italien, selon lui, n'est pas suffisamment révolutionnaire : et le 23 thermidor, tout en déclamant contre le pouvoir temporel, il conseille de donner Rome au duc de Parme qui est très soumis à la France, car les Romains ne sont pas faits pour vivre en république ! Les autres agents du Directoire, Cacault, Miot, Belleville proposent de livrer Rome à quelque prince. Le général Clarke, envoyé en Italie, se montre très opposé au renversement du Pape. (Note à Bonaparte, frimaire an V, et lettre à Carnot, 1 ventôse an V.) Archives nationales. A F 3, 59.

I

Pour inaugurer cette république improvisée, Berthier s'était mis en frais d'éloquence.

« Mânes des Caton, des Pompée, des Brutus, des Cicéron, recevez l'hommage des Français libres dans le Capitole, où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple, et illustré la république romaine. Ces enfants des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste y rétablir les autels de la liberté dressés par le premier des Brutus. Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes, rappelez-vous ce sang qui coule dans vos veines ! Jetez les yeux sur les monuments de gloire qui vous environnent ! Reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos pères ! »

Puis il invitait les Romains à se montrer dignes de leurs ancêtres.

Cette nouvelle république romaine ne pouvait être qu'une grotesque copie de la république française, avec quelques désignations empruntées à l'ancienne Rome. Ceux qui relevaient au Capitole « les autels dressés par le premier des Brutus » s'étaient ridiculement affublés d'un travestissement romain, et la France avait été inondée de Mucius, de Brutus, de Scevola, de Publicola, qui dans leurs discours aux clubs et à la Convention parodiaient les héros de Tite Live. Sans doute ce carnaval n'était plus toléré, quant aux noms du moins, mais les cerveaux révolutionnaires étaient toujours entichés de cet absurde romanisme, et ce fut lui qui arrangea une constitution à Rome « régénérée. »

Cette constitution, proclamée le produit de la libre volonté des Romains, est peut-être encore plus servilement calquée sur la Constitution de l'an III que celles de la Cisalpine et de la Ligurie. On s'est contenté de rayer certaines dispositions très secondaires, qui ne peuvent être transportées dans une constitution faite pour un autre pays que la France, et de remplacer les noms de certains fonctionnaires par des noms empruntés plus ou moins heureusement à l'ancienne Rome. Les dispositions nouvelles sont extrêmement rares.

Le préambule est calqué sur celui de la Constitution de l'an III, mais on y a mis « le peuple romain » au lieu de « le peuple Français » et « Dieu » à la place de « l'Être suprême, » pour flatter les vieux préjugés des Romains modernes. Les Droits et les Devoirs sont les mêmes.

Le chapitre de la division du territoire a été forcément modifié, — il y a huit départements romains [1], — aucun d'eux ne peut dépasser cinquante-cinq myriamètres carrés : la Constitution française en permet cent.

Dans le Titre II, *État politique des citoyens*, mêmes exigences. Seulement à partir du 1er Vendémiaire an VII, l'étranger, pour devenir citoyen romain, devra justifier de quatorze ans de séjour. Il n'en faut que sept en France.

L'article 8 exclut et bannit tous les individus inscrits sur les listes des émigrés. Précieuse importation française !

Mêmes dispositions sur l'exercice et la perte des droits de citoyen, sauf l'article 15 qui exige qu'à Rome, le citoyen sache lire et écrire en l'an XV, et non en l'an XII comme dans la Constitution française,

Dans le Titre III on romanise seulement les expressions : le 1er Germinal, le peuple romain, comme le peuple français, se réunit en *Comices* (au lieu d'Assemblées primaires). Le juge de paix est appelé fort mal à propos préteur. Les assemblées communales sont des *tribus*. L'article 32 contient une disposition nouvelle ; les électeurs après leur nomination se réduisent à moitié par un tirage au sort.

L'article 34 modifie un peu le système censitaire français ; il suffira d'être propriétaire,ou usufruitier,ou locataire, ou fermier d'un bien dont le revenu soit égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail.

Le Directeur du jury d'accusation, est appelé *président du tribunal de censure*. Le Commissaire du Directoire, *Préfet consulaire*.

Le Titre V établit aussi deux Conseils. Le Sénat et le Tribunat qui correspondent aux Anciens et aux Cinq cents, avec cette différence que le Sénat sera renouvelé tous les *deux ans*

[1] Ils furent nommés, Cimino, Circeo, Clitamno, Metauro (Ancône, Fano, Sinigaglia), Musone, Tevere (Rome), Trasimeno (Pérouse), Tronto.

par quart, et le Tribunat par tiers. Les membres sortants du Sénat après huit ans, du Tribunat après six ans pourront être réélus aussitôt pour la même durée. En aucun cas on ne pourra rester de suite plus de seize ans au Sénat, plus de douze ans au Tribunat.

L'article 56 innove, en donnant des vacances aux Conseils.

L'article 62 (voyez 65 français) décide qu'au Sénat toute délibération aura lieu par appel nominal, au scrutin secret.

L'article 65 donne aux législateurs une indemnité de douze cents myriagrammes de froment : l'article 68 français en accorde trois mille.

Chaque Conseil a sa garde séparée, égale à celle de l'autre, et à celle des Consuls.

Le Consulat (article 66) ne peut faire passer de troupes dans la distance de deux myriamètres des conseils : le fameux article 69 français dit six myriamètres.

Le Tribunat se compose de soixante-douze membres de vingt-cinq ans d'âge, et trois ans de domicile : les Cinq cents devaient avoir trente ans d'âge (après l'an VII) et dix ans de domicile. Pour les délibérations, la présence de trente-six tribuns, c'est-à-dire de la moitié, est indispensable : en France il suffit de la présence de deux cents députés sur cinq cents.

L'article 74 introduit une disposition nouvelle. Si des amendements sont présentés après la troisième lecture, on peut rejeter de suite le projet, mais on ne peut l'adopter qu'après dix jours.

Le Sénat se compose de trente-deux membres électifs, et de tous les Consuls ni démissionnés, ni destitués qui n'occupent pas d'autres fonctions : ils siégeront huit ans après leur sortie.

Pour être élu au Sénat, il suffit de trente-cinq ans d'âge et de cinq ans de domicile : les anciens doivent avoir quarante ans, quinze ans de domicile.

Pour combler une lacune de la Constitution française, la Constitution romaine déclare que le Sénat doit statuer dans le mois de l'envoi de chaque résolution du Tribunat. S'il ne statue pas, le Tribunat peut l'y inviter par un message ; il a un nouveau délai d'un mois, et s'il persiste dans son inaction, le Tribunat peut déclarer que, par son silence, le Sénat approuve sa résolution, et la faire promulguer comme loi par les Consuls (art. 99 et 100).

Aucune loi ne peut être abrogée que sur la proposition préalable et nécessaire des Consuls ; c'est encore une innovation !

Les Messagers d'État sont à Rome des *Nonces*.

Le Pouvoir exécutif se compose de cinq *Consuls* au lieu de directeurs. Ici l'antiquité romaine est sacrifiée à la Constitution de l'an III ! Ces directeurs Consuls (art. 136) doivent avoir trente-cinq ans (au lieu de quarante) et être mariés ou veufs, ce qui est une innovation. Leur mode d'élection est modifié. Le Tribunat fait une liste de six candidats, le Sénat en retranche trois par le sort, puis élit le Consul parmi les trois autres. A partir de l'an VIII les députés ne peuvent être élus Consuls ou Ministres qu'après leur sortie des Conseils.

L'article 43 contient une petite innovation. S'il faut nommer plus d'un Consul, le Tribunat et le Sénat auront chacun deux jours pour procéder à l'élection.

Le traitement d'un Consul est de *quinze mille* myriagrammes de froment ; un directeur en reçoit *cinquante mille*.

L'agent municipal de chaque commune est appelé pompeusement *édile*.

Le Bureau central, dans les communes qui renferment plusieurs municipalités, se compose de trois *grands édiles*.

La Constitution romaine donne de grandes garanties aux administrateurs contre toute immixtion du pouvoir judiciaire.

L'article 205 français portant que la justice est rendue gratuitement, n'est pas reproduit.

Le système judiciaire de la Constitution de l'an III est repris pour les Romains. Mais le juge de paix est *préteur*, la Cour de cassation s'appelle *Haute Préture :* un greffier est un *scribe !*

La justice criminelle est *censoriale*.

L'article 236 exige des jurés serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement à la république et à la Constitution. Ils seront tenus de juger à l'unanimité et dans les vingt-quatre heures, hors de toute communication. S'ils déclarent ne pouvoir s'accorder, ils voteront à la majorité absolue.

Les listes des jurés formées par le directeur du jury et le président du tribunal criminel peuvent être annulées par les Consuls.

L'article 251 décide que, pour être membre du Tribunal de

Haute Préture (Cassation), il faut être marié ou veuf. Cette condition qui dans la Constitution de l'an III n'est imposée qu'aux Anciens, est dans la Constitution romaine exigée pour plusieurs fonctions importantes, dans le but évident d'écarter les prêtres que par hypocrisie on n'ose pas déclarer exclus de ces emplois.

Rien n'est changé aux articles sur la force armée, et sur l'instruction publique, seulement le logement des instituteurs est supprimé. Des fêtes publiques sont établies comme en France.

Mêmes dispositions sur les finances, mais la trésorerie nationale s'appelle *Grande questure*, et les cinq *commissaires de la trésorerie* sont remplacés par trois *grands questeurs* qui doivent être mariés ou veufs.

Sur les relations extérieures mêmes articles.

Les dispositions générales de la Constitution de l'an VIII sont reproduites pour la plupart, notamment celle qui proscrit les vœux religieux. On s'empressa de l'appliquer.

L'article 344 reconnaît en principe la liberté de la presse, mais l'ajourne jusqu'à ce qu'on ait fait une loi.

L'article 364 adopte l'ère républicaine française !! l'article 365 promet une loi contre les émigrés. Elle fut faite !

L'article 354 de la Constitution française sur la liberté religieuse est omis. La Constitution romaine ne s'explique pas sur le culte !

Mais tout ce qui précède n'est fait que pour la parade !

Les articles 368 et 369 ajournent réellement la mise en vigueur de cette Constitution. L'article 368 décide que toutes les nominations attribuées soit aux Consuls, soit aux électeurs, seront remplies pour la première fois par le Général de l'armée française, et en outre : « En faisant ces nominations, le Général *ne sera point lié par les règles établies par ladite Constitution.* Tous ceux qu'il nommera aux fonctions civiles et militaires *acquerront le droit de cité romaine.* »

Le Directoire se réserve ainsi la faculté de donner à la nouvelle république pour officiers ou fonctionnaires, des Français et des Cisalpins reconnus implaçables dans leurs patries !

L'article 369 déclare que jusqu'au traité d'alliance entre les deux républiques, toute loi faite par les Conseils ne pourra être promulguée et exécutée qu'avec la permission du Général français, qui, de son côté, pourra faire toutes les lois qu'il jugera

urgentes, d'après les instructions du Directoire français, et le Consulat devra promulguer les lois du Général comme celles qui ont été faites par les Conseils !

On voit que la Constitution romaine n'est qu'une véritable farce ! Le Directoire nomme à toutes les fonctions, régit la république en maître absolu, pour lui enlever tout son argent et confisquer tous les biens qui le tentent. Quand il l'aura bien plumée, alors seulement il lui permettra de se servir quelque peu de sa Constitution, tout en la surveillant très étroitement. Il a du reste suivi le même système avec les autres républiques d'Italie.

Le 26 Ventôse le Général en chef Masséna, en vertu de l'article 368, nomma Consuls les citoyens Liborio Angelucci, de Rome, médecin-accoucheur, Giacomo de Matheis, de Frosinone, Panazzi d'Ancône, Reppi, et Ennio Quirino Visconti, de Rome. Bassal, *dimorante in Roma* (c'est son seul titre), fut nommé secrétaire du Consulat : c'était un prêtre apostat, marié, ancien conventionnel, régicide, sans aucun talent, et que le Directoire dut mettre l'année suivante en jugement pour ses extorsions. Les ministres furent, Torrighioni, de Rome, à la justice et police, Camillo Corona, de Rome, à l'intérieur, Annibal Mariotti de Pérouse, aux finances, Brémond, de Rome, aux relations extérieures, à la guerre et à la marine. Le Général en chef nomma aussi vingt-six Sénateurs et cinquante et un Tribuns : les autres places devaient être remplies bientôt, mais ce fut son successeur Dallemagne qui compléta les Conseils. Il nomma aussi Giovanni Buffalini ministre des finances en remplacement de Mariotti qui n'accepta point ce poste peu enviable. Trois Sénateurs et trois Tribuns nommés refusèrent de siéger.

La république romaine, malgré les belles protestations du Directoire, fut aussitôt après l'entrée des Français livrée aux intrigants et aux voleurs, civils et militaires. Berthier avait été immédiatement rappelé à Paris et remplacé par Masséna. Le suisse Haller était administrateur général des finances ; c'était un homme très expert dans l'art de tondre et les vaincus et les peuples vassaux [1]. Tous ces oiseaux de proie qui avaient déjà

[1] Haller, ami de Danton, avait aidé à piller la Belgique : plus tard il était devenu Robespierriste, fournisseur des armées des Alpes et d'Italie, et avait fait de très belles affaires avec l'aide de Barras et de Robespierre jeune. Après thermidor, Barras sauva la tête d'Haller qui devint son agent en Italie : et ils réalisèrent ensemble d'immenses bénéfices.

déchiqueté la république cisalpine vinrent s'abattre sur Rome. Les couvents, les palais furent pillés par des officiers supérieurs, par dès agents du gouvernement qui vendaient les objets détournés à des Juifs à la suite de l'armée. On pilla les Romains, on vola le trésor public qui comptait sur les produits de sa conquête pour payer une armée privée de solde depuis cinq mois. Tout cela se fit avec une impudence admirable, en face du peuple opprimé, et de l'armée française affamée. On se serait cru en France, au beau temps des proconsuls et des comités révolutionnaires. Ces dilapidations eurent pour conséquence directe une rébellion militaire, qui a fait trop de bruit pour qu'il fût possible de la dissimuler, ou même d'en atténuer la gravité.

Le général Masséna fut accusé par sa propre armée d'autoriser tous ces pillages et d'en profiter lui-même. De nombreux officiers supérieurs étalaient audacieusement des richesses volées, et laissaient l'armée, témoin de toutes ces hontes, dans le plus complet dénûment. Bien que ce spectacle ne lui fût guère nouveau, cette fois elle perdit patience. Il y eut une révolte contre Masséna. Beaucoup d'officiers se réunirent dans une église, et déclarèrent, en lançant contre lui les accusations les plus graves, qu'ils ne voulaient plus servir sous un pareil chef. Une partie de la population se souleva le 7 ventôse pour secouer un joug aussi honteux ; mais elle fut écrasée : on désarma le Transtévère et plusieurs quartiers de Rome. La crainte d'une insurrection générale des Romains empêcha les militaires révoltés de se porter aux dernières extrémités, mais ils persistèrent énergiquement à demander la destitution de leur général, qui fut bientôt réduit, pour sa sûreté, à fuir l'armée qu'il commandait.

Devant un scandale aussi honteux, le Directoire et ses partisans, qui venaient de faire tant de phrases ridiculement emphatiques sur le Capitole, sur la liberté rendue aux Romains, sur la gloire et le désintéressement des armées républicaines, se trouvaient dans le plus piteux embarras. Le trésor français était publiquement pillé par ces guerriers désintéressés qu'on représentait comme ne songeant qu'à restaurer le Capitole dans son ancienne splendeur ; et l'armée française dénonçait elle-même son chef comme un Verrès : et l'Europe entière apprenait que la nouvelle république romaine n'était qu'une odieuse comédie et qu'en réalité le peuple romain était opprimé et spolié par ses

prétendus libérateurs ! Pour ramener l'ordre à Rome, le Directoire lui improvisa bien vite un gouvernement supérieur qu'il qualifia de Commission française : il le composa de quatre membres : Faipoult, son ancien ambassadeur à Gênes, Monge, le défroqué Daunou, et Florent. Le général en chef ne devait être que l'exécuteur des volontés de la Commission. L'arrêté directorial du 1 Ventôse donnait à ces quatre Commissaires mission officielle de rétablir l'ordre dans la république romaine, d'installer son nouveau gouvernement, et de le diriger conformément aux vues du Directoire. Faipoult devait s'occuper particulièrement des finances ; c'était un homme très expert dans l'art de pressurer les Italiens, mais avec de meilleures formes qu'Haller et sa bande. Monge, Daunou et Florent firent très grande diligence et arrivèrent à Rome le 4 ventôse au soir ; mais Faipoult ne put les rejoindre que le 10.

Ils essayèrent d'apaiser la sédition ; mais tous leurs efforts furent inutiles : il fallait absolument sacrifier Masséna aux ressentiments de son armée. Dans une lettre du 12 ventôse, Faipoult, qui vient de retrouver ses collègues à Rome, rend compte au Directoire de la situation. Il est venu par Sienne où le Pape avait déjà été conduit. Il a rencontré en route Berthier qui se rendait à Bologne, et Masséna qui s'est retiré à huit ou neuf lieues de Rome. Il parle de cette malheureuse affaire avec beaucoup de circonspection. *Le mécontentement de la troupe* (cet euphémisme est vraiment admirable) a eu, dit-il, deux principes : « *l'arriéré extrême de la solde* ainsi que des traitements de l'armée, et *l'indisposition générale* élevée dans toute l'Italie contre le général Masséna. » Il ne veut pas se prononcer contre ce général célèbre.

« Mais depuis un certain temps, il s'est répandu, dans tous les corps militaires de l'armée, dans toute l'Italie, des impressions si défavorables au citoyen Masséna, elles sont tellement généralisées (je ne puis dire avec quel degré de fondement) *que le soulèvement de tous les officiers contre son autorité n'a d'étonnant que l'irrégularité, l'illégalité de ce mouvement*... Une multitude de guerriers remarquables par leurs longs et continuels services, ont dit, et répété hautement, qu'ils mourront quand vous l'ordonnerez pour la patrie, mais qu'ils mourront aussi plutôt que de servir sous Masséna... [1]. »

[1] Archives nationales A F 3, 77.

Il ne juge pas, il se borne à rendre compte de ce qu'il voit ; l'armée cependant n'a pas oublié ses devoirs ; elle a défait à Velletri sept à huit mille hommes bien armés soulevés par les prêtres. Murat les a taillés en pièces ; neuf cents environ sont restés sur place. Le général Dallemagne, commandant provisoire, s'occupe de l'exécution de l'arrêté du 1er ventôse : et dans dix jours la république romaine sera complètement organisée. Le même jour les quatre commissaires envoient au Directoire une lettre officielle pour lui annoncer qu'ils s'occupent d'installer les Consuls et les deux Conseils, et qu'ils se sont concertés avec Dallemagne pour organiser une fête fédérative.

« Nous n'avons aucune nouvelle du général Masséna. Le général Berthier nous annonce qu'il l'a trouvé à Monteroni : les officiers persistent plus que jamais à ne plus vouloir le reconnaître pour chef. Le danger où se trouve l'armée, de perdre entièrement la discipline, nous a déterminé à prendre l'arrêté dont nous vous envoyons copie, ce *sont des circonstances impérieuses, qui nous l'ont arraché*. Nous regardons cette mesure, comme la seule capable de ramener l'ordre, de sauver l'armée, et de remplir vos intentions à l'égard de la nouvelle république. »

Voici le fameux arrêté en question :

Rome, 12 Ventôse an VI.

« Les soussignés Commissaires du Directoire exécutif de la république française.

« Considérant qu'ils sont envoyés à Rome près le général en chef.

« Que les travaux dont ils sont chargés et les relations qu'ils doivent avoir avec le général, fixent impérieusement à Rome leur résidence et la sienne ;

« Qu'il n'est pas possible de s'occuper ailleurs qu'à Rome, de la nomination et de l'installation des Consuls, et des législateurs de la république romaine, et de l'exécution des divers articles de leurs instructions, de celles du général et de l'arrêté du Directoire exécutif en date du 1 ventôse,

« Considérant *que le général Masséna a quitté Rome*, qu'il s'est porté à Viterbe, à Ronciglianо et annonce l'intention d'aller établir son quartier général à Civita-Castellana ;

« *Que les officiers et les soldats de l'armée refusent constamment d'obéir aux ordres du général Masséna ;*

« Que cette détermination des soldats et des officiers, bien que con-

traire aux lois, est néanmoins si fortement prononcée, *que le général Masséna ne pourrait reparaître à Rome sans exposer l'armée et le peuple à de nouveaux troubles ;*

« Qu'en s'éloignant de Rome le 7 du présent mois et du camp du Pont de Mole le 8, le *général Masséna a par cela même donné sa démission, et que l'irrévocabilité de cette démission est aujourd'hui la seule garantie possible dc la paix publique ;*

« Considérant enfin qu'il résulte des articles 7 et 9 de l'arrêté du 1 ventôse, que l'intention du Directoire exécutif de la république française, était que le général Berthier ne remît le commandement de l'armée au général Masséna, qu'après l'achèvement de plusieurs travaux qui ne sont pas encore terminés ;

« Que dans les instructions données au général Masséna, le Directoire exécutif a prévu certains cas où le général Berthier devrait reprendre le commandement en chef, et qu'il s'ensuit qu'il doit le reprendre, dans les cas que le Directoire exécutif n'a pu prévoir, et dans lesquels *il est physiquement impossible que les ordres du Directoire soient exécutés par le général Masséna ;*

«Arrêtent que pour ce qui les concerne et relativement aux travaux dont ils sont chargés, ils ne peuvent correspondre qu'avec le général Berthier, général en chef, ou en son absence, avec le général Dallemagne par lequel le général Berthier est provisoirement remplacé.

« Le présent arrêté sera envoyé au Directoire exécutif, au général Berthier et au général Dallemagne.

« Les commissaires du Directoire exécutif de la République française à Rome. DAUNOU, FAIPOULT, MONGE, FLORENT [1]. »

Cet arrêté est singulièrement rédigé. Les commissaires, ne se croyant pas munis de pouvoirs assez étendus pour destituer Masséna, et ne voulant pas céder ouvertement aux injonctions d'une armée en révolte, cherchent à tourner la difficulté, ergotent d'une manière très amusante sur leurs instructions et sur celles que Masséna a reçues. Ils veulent se débarrasser de lui et n'osent le destituer franchement. Ils semblent d'abord accepter sa démission présumée, mais le général peut protester : ils déclarent qu'ils ne peuvent avoir de rapports qu'avec Berthier et Dallemagne : c'est une destitution indirecte !

Masséna essaya, mais assez maladroitement, de se justifier. Tout le monde lui reconnaissait les plus grands talents mili-

[1] Archives nationales, A F 3, 72.

taires, mais pour tout le reste sa réputation était détestable. Cet illustre soldat reçut alors de son armée l'affront le plus épouvantable qu'un général en chef puisse subir. Et le Directoire, bien que menacé gravement par cette révolte, dans son autorité, et même dans sa propre sûreté, fléchit devant elle et renonça bien vite à défendre un homme qui lui avait rendu tant de services, et malheureusement des services honteux qui semblaient devoir lier son sort pour toujours, à celui des fructidoriens ! Il laissa la révolte impunie et parut avouer ainsi que l'indignité du général en chef la rendait excusable. Masséna se retira donc piteusement. Il reçut le 12 ventôse an VII un autre commandement et reparut bientôt à la tête d'une autre armée, se couvrit de gloire comme général, mais se fit maudire par les Suisses nos alliés pour sa rage de lever sur eux des contributions énormes.

Le Directoire adressa à l'armée de Rome (19 ventôse) une longue proclamation : « quelles nouvelles affligeantes succèdent tout à coup aux détails glorieux de votre entrée dans Rome ! » l'armée à Mantoue [1], à Rome, manque à la discipline ; elle se laisse égarer par les perfides conseils des despotes, des fanatiques, etc., etc. ; des plaintes contre les abus et les dilapidations ont servi de prétexte à cette révolte, mais le Gouvernement n'est-il pas là ! prêt à écouter les réclamations des soldats ? et le Directoire, avec un aplomb merveilleux, déclare que s'il avait reçu leurs plaintes, il aurait immédiatement arrêté tous les abus. Il leur énumère ensuite avec bien plus de raison, les dangers auxquels leur conduite expose les trois républiques française, cisalpine et romaine. Leur révolte leur a été « soufflée, de tous les points de l'Italie par les vils émissaires des rois, des

[1] Le 23 pluviôse les soldats de trois demi-brigades stationnées à Mantoue, n'ayant pas touché leur solde depuis quatre mois, par la faute des administrateurs militaires, se révoltèrent en menaçant d'abandonner la place, et de se retirer en France, parce que ceux qui avaient volé les trésors de l'Italie, les laissaient dans la plus profonde misère. Cette sédition, d'après un rapport de Baraguey-d'Hilliers, qui est aux Archives, avait été préparée et combinée avec tant de soin et de méthode, les soldats décidés à quitter Mantoue montraient un calme et une résolution si redoutables, que les généraux cédèrent : le complot avait du reste des ramifications dans les autres garnisons d'Italie. On n'avait que deux cent mille francs en caisse : on y ajouta quatre cent mille, produit d'une contribution levée sur Mantoue, on extorqua encore trois cent mille francs au trésor Cisalpin, et l'on put payer ainsi la solde arriérée, et rétablir la discipline.

nobles et des prêtres, » et il se garde bien de prendre un ton menaçant et de punir. Il compte sur leur repentir (dont ils n'ont donné aucune preuve). Il est doux, onctueux, et n'ose pas même risquer la moindre insinuation en faveur de Masséna.

Cette proclamation est suivie d'un arrêté chargeant les Commissaires envoyés à Rome de faire juger sans délai par un conseil de guerre, les militaires de tout grade, commissaires des guerres, administrateurs, tous les gens à la suite de l'armée, qui, dans le territoire de la république romaine, ont commis des vols ou des dilapidations, sous n'importe quel prétexte. Les Commissaires civils sont chargés de suspendre, et même expulser de la nouvelle république tous les commissaires des guerres, administrateurs, gens à la suite de l'armée « dont la conduite ne répondrait pas à la confiance du Gouvernement. » Ces dispositions étaient déclarées communes aux militaires et aux administrateurs de la Cisalpine, mais le général en chef était chargé de sévir contre ces derniers. Le Directoire, pour faire de l'effet, décréta (article 4) que les Commissaires de Rome et le général en chef lui enverraient, chaque décade, le résultat de l'exécution de cet arrêté, si rigoureux en apparence, et si facile à éluder.

Les militaires de l'armée d'Italie durent bien rire en lisant cette proclamation. Le Directoire n'avait-il pas l'impudence de leur dire qu'il leur suffirait de lui dénoncer les dilapidations, et qu'il en ferait immédiatement justice. Depuis le commencement de la campagne d'Italie, ces militaires voyaient commettre toutes ces dilapidations, avec le plus hideux cynisme et la plus complète impunité. Ils savaient très bien qu'elles avaient été mille fois dénoncées inutilement, et que leurs auteurs avaient la faveur du pouvoir. Ils étaient persuadés que les agents supérieurs du Directoire, et même certains Directeurs amassaient ainsi de grandes richesses, pendant qu'on les laissait dans le dénuement le plus complet. Ils ne pouvaient se faire payer leur solde arriérée qu'en faisant un éclat scandaleux, qu'en effrayant ce Directoire, qui avait usurpé le pouvoir, grâce à l'appui de l'armée d'Italie, et tremblait à l'idée d'être abandonné par elle, et ainsi livré aux vengeances des royalistes et des anarchistes. Ils avaient bien jugé la situation ; Le Directoire capitula tout de suite, leur général déguerpit honteusement, on leur donna un peu d'argent pour les apaiser, et tout rentra ensuite dans le désordre accoutumé !

L'arrêté du 19 ventôse ouvrait une large porte à l'arbitraire : avec lui on pouvait ne frapper que les petits dilapidateurs, et même persécuter d'honnêtes gens coupables de déplaire au gouvernement ou aux généraux, pour des motifs qu'on ne voulait pas avouer. D'ailleurs les pillards militaires et civils, grands et petits, se tenaient tous trop serrés les uns contre les autres, pour qu'il fût possible aux commissaires, mal renseignés à dessein, trahis de tout côté, d'exécuter sérieusement l'arrêté, de faire rendre gorge aux dilapidateurs, et de purger l'armée des misérables qui abusaient honteusement de leurs fonctions pour s'enrichir aux dépens de la France et de l'Italie. La révolte avait eu lieu parce que des abus par trop criants avaient réuni contre Masséna, et les honnêtes gens indignés, et de nombreux pillards, très désireux de faire leurs affaires à Rome, qui avaient vu avec colère une certaine bande accaparer pour elle ce riche butin sans leur en laisser la moindre portion. La cupidité déçue avait crié aussi fort, plus fort peut-être que la probité indignée [1]. Mais les honnêtes gens continuèrent à se serrer le ventre, à traîner la guenille, à contempler avec mépris le luxe insolent des pillards, et parfois aussi à voir les grades qu'ils avaient

[1] Plus d'un an auparavant, dans une lettre du 30 frimaire an V, Clarke annonçait au Directoire que les dilapidateurs étaient très nombreux, et même prépondérants dans l'armée d'Italie «... Une des accusations les plus communément faites est celle d'aimer l'argent, en d'autres termes, de manquer de probité : *elle semble marcher d'un pas égal avec l'utilité du sujet et les services rendus.* Je ne vous citerai à l'appui de cette observation que les deux généraux divisionnaires... et le général de brigade... dont toute l'armée se plaît à vanter la bravoure... Le troisième enfin, le plus intrépide de l'armée, est aussi le plus dilapidateur, vous serez sans doute étonnés et affligés du petit nombre d'hommes dont la délicatesse a résisté au torrent de l'exemple.» Le général Bonaparte, ajoute-t-il, malgré sa rigidité, n'a pu renoncer à employer « tous ceux qui lui étaient connus comme entachés d'improbité, il a cherché à faire tourner au profit de la République leurs passions, leurs vices mêmes. *C'est peut-être autant au désir de satisfaire leur cupidité, qu'au dévouement d'un pur patriotisme*, que nous devons la plus illustre et la plus utile de nos campagnes, et la conquête de l'Italie. » Ces hommes sont nécessaires ; par malheur, dans cette armée la probité est rarement réunie au talent et à l'énergie, et « *elle passe chez beaucoup d'hommes pour être un défaut de lumières et de forces.* » Il constate pourtant son existence chez certains généraux : il veut du moins élaguer ceux qui sont à la fois improbes et incapables, et fournit sur les généraux de l'armée d'Italie des notes qu'il a faites de concert avec Bonaparte : il en signale un certain nombre, comme incapables ou complètement usés. Archives nationales, A F 3, 72.

mérités par leur courage, accordés à des complices ou des agents subalternes de dilapidateurs haut placés. Les Italiens ne profitèrent pas beaucoup de l'arrêté du 19 ventôse fait uniquement pour enrichir de leurs dépouilles le seul trésor français, qui se trouvait frustré par tant de pillages particuliers : et les Commissaires de Rome s'empressèrent d'organiser contre ce malheureux pays, par des conventions secrètes, par des impôts, par le papier monnaie, un système fiscal savamment oppresseur et auquel personne ne pouvait échapper. Nous allons bientôt en fournir la preuve.

Le 30 ventôse (20 mars 1798) les Commissaires procédèrent avec solennité à l'installation de tous ces fantoches qu'ils avaient qualifiés pompeusement de consuls, de sénateurs, de tribuns. Bien que les généraux français eussent composé le gouvernement et les conseils de révolutionnaires très souples, et tout à fait à leur discrétion, la nouvelle constitution mettait si ouvertement la république romaine à la merci du Directoire que certains nouveaux dignitaires se crurent obligés de faire quelques réserves sur ce point. La veille de la fête, les quatre Commissaires réunirent à l'académie de France, où ils étaient installés, tous les sénateurs et tribuns désignés, et quelques-uns d'entre eux critiquèrent la nouvelle constitution. Le commisaire Florent prétend [1] qu'on leur donna des explications satisfaisantes, et qu'ils parurent convertis ; cependant cette conférence fournit aux tribuns et aux sénateurs l'occasion de faire comprendre qu'ils n'étaient guère satisfaits du droit de nomination, et du pouvoir législatif, attribués au général. Les simples citoyens trouvaient que les deux conseils étaient nommés par les Français pour un temps trop long : ils auraient voulu procéder plus tôt à des élections : le sentiment national était froissé aussi bien que certaines ambitions. D'après Florent, les membres des conseils étaient dans de bonnes dispositions, mais il les trouvait à la fois inexpérimentés, et animés d'une ardeur dangereuse.

Leur mécontentement eût été bien plus grand, s'ils avaient connu le système de spoliation que les Commissaires avaient secrètement organisé de concert avec les Consuls.

L'état pontifical avait été très obéré par la révolution, par l'ar-

[1] Archives nationales, A F 3, 77.

mistice, et le traité désastreux de Tolentino, et le Pape s'était trouvé dans la nécessité de recourir à un papier monnaie, à des *cédules* qui subirent une dépréciation assez forte, bien qu'il fût impossible de la comparer avec celle des assignats et des mandats territoriaux français.

Le 5 germinal, les Commissaires firent publier par le général Dallemagne, en vertu du fameux article 369 de la Constitution, une loi très révolutionnaire sur les cédules. Le cours forcé fut retiré aux cédules du Mont de Piété et de la banque du Saint Esprit : ces cédules démonétisées ne devaient plus être admises dans les caisses publiques qu'*en paiement* de biens *nationaux*. Venaient ensuite des dispositions relatives à la vente de ces biens, dont la république française allait se trouver encombrée, grâce aux confiscations de couvents et à la convention secrète que nous allons donner.

Les biens nationaux devaient être ainsi payés, un cinquième du prix de l'estimation, en numéraire, un autre cinquième, en cédules non démonétisées ; les trois autres cinquièmes, et l'excédent possible du prix de l'estimation en cédules démonétisées tant par cette loi que par l'édit de l'ancien gouvernement du 28 novembre 1797. La moitié des deux premiers cinquièmes devait être acquittée dans les huit jours de la vente : tout le reste dans les deux mois suivants.

Les meubles vendus seront payés en argent, et cédules non démonétisées, au comptant. Des monnaies très répandues subissent une réduction d'un quart de leur valeur nominale [1]. On annonçait encore de nouvelles lois pour régler les paiements [2]. Enfin, on travaillait consciencieusement, à mettre les créanciers et les débiteurs romains dans le même embarras, dans le même gâchis que ceux de France !

Mais tout cela n'était en réalité que bien peu de chose ; les

[1] La pièce de quatre baïoques n'en vaudra plus que trois : celle de deux qu'une et demie.

[2] On commençait déjà ! Les sommes dues par des banques désignées dans la loi, pour des dépôts de toute nature, seront ainsi remboursées : un quart par une obligation qui sera reçue en paiement de biens nationaux comme les cédules non démonétisées : les trois autres quarts au moyen d'une délégation d'une forme différente, reçue aussi en paiement de biens nationaux, mais comme les cédules démonétisées. Le but est évident, on veut comme en France forcer les gens à prendre des biens nationaux pour n'être pas ruinés par le mauvais papier qu'on leur met de force dans les mains.

Commissaires, après avoir rendu compte de cette opération au Directoire, lui annoncèrent qu'ils venaient d'en faire une autre, d'une importance capitale.

« La seconde est une convention secrète qui a été arrêtée entre le citoyen Haller et le Gouvernement romain, relativement aux contributions à payer, aux fournitures et cessions à faire par ce gouvernement à la république française et qui a été ratifiée par le Consulat et par nous. Nous avons préféré donner à cet acte la forme de *Convention secrète* afin *d'éviter la sanction du Tribunat et du Sénat, et d'éviter une discussion* qui aurait pu produire quelque opposition, ou du moins quelque mécontentement soit dans ces deux autorités, soit dans le peuple lorsqu'elle serait publiée,et surtout un esprit d'éloignement envers la France comme imposant des conditions dures à la république qu'elle crée, ou de défiance et de défaveur envers le Consulat qui dans ces premiers temps a tant besoin de l'appui de l'opinion publique,et des deux conseils législatifs [1]. »

Tout commentaire serait inutile ! Il est entendu avec le Consulat que,pour tenir les engagements qu'il a pris,dans la convention secrète, il déclarera au Tribunat, qu'il est indispensable de lever immédiatement des contributions afin de pourvoir à des dépenses pressantes,et aux besoins de l'armée française. Il se procurera ainsi des ressources « pour remplir les engagements de la Convention sans être obligé de la faire connaître. » Sans doute, c'est traiter durement la république romaine, mais il faut de l'argent pour faire vivre l'armée d'Italie ainsi que les troupes qui sont à Corfou et en Corse.

Voici le texte de cette convention trop peu connue.

Article 1. « La république romaine paiera dans la caisse de l'armée d'Italie une somme de *trois millions de piastres effectives* [2].

Art. 2. « Le paiement de ces trois millions de piastres se fera à raison de cinq cents mille piastres par mois. Le premier paiement aura lieu le 15 du mois courant.

Art. 3. « La république romaine aura la faculté de payer en cédules ayant cours, moyennant l'obligation de bonifier à la caisse de l'armée,

[1] Archives nationales, A F 3, 77.

[2] La piastre valait plus de cinq francs : elle est parfois estimée cinq francs trente-sept centimes.Cette contribution fut évaluée officiellement en France *quinze millions trois cent trente-sept mille cinq cents francs*. (Rapport du ministre de la guerre.)

la différence qui pourra exister aux époques de chaque paiement entre la cédule et la piastre effective.

Art. 4. « Toutes les sommes perçues jusqu'à ce jour par la caisse de l'armée seront prises en déduction sur les trois millions de piastres : le receveur des contributions de l'armée fournira dans les vingt-quatre heures au Consulat l'état des sommes visées par le commissaire-ordonnateur en chef : ces sommes seront imputées sur le premier paiement à faire le 20 de ce mois.

Art. 5. « La ville d'Ancône et son ancien territoire, ne pourront être imposés pour cette contribution, parce qu'ils ont payé leur contribution dans le courant de l'an V, et qu'ils ont même excédé la somme.

Art. 6. « La république romaine paiera de plus dans l'espace de trois mois une somme de *six cent mille piastres effectives en effets d'habillement et d'équipement*. Le commissaire-ordonnateur en chef en donnera l'état, et les prix en seront réglés de concert.

Art. 7. « La république française se réserve *des biens caméraux à son choix pour la somme d'un million de piastres,* ainsi que les mines d'alun et de soufre, les terres fermes et forêts qui y sont affectées suivant le bail actuellement existant au citoyen Giorgi, et aussi l'alun actuellement en magasin et fabrication.

Art. 8. « La république romaine *entretiendra l'armée française en subsistances, liquides, bois et lumières, logement, fournitures et ustensiles;* elle pourvoira dans ses hôpitaux au traitement des militaires, malades et blessés pour le temps que l'armée française séjournera sur le territoire romain.

Art. 9. « La *république française se réserve en toute propriété, tous les biens meubles et créances appartenant au Pape, à sa famille, à la famille Albani, ou cardinal Busca*, ainsi que les emphytéoses dont ils jouissaient, lesquelles sont déclarées affranchies de toute rente ou redevance.

Art. 10. « La république romaine ratifie les ventes, les aliénations, en général toutes les transactions qui seront faites de tous ces biens au profit de la république française.

Art. 11. « L'arriéré qui existait au moment de l'entrée de l'armée française sur le territoire romain, appartient à la république romaine, à l'exception des parties de cet arriéré *qui ont été perçues ou quittancées* pour le compte de la république française, dont la liquidation sera maintenue, et dont l'état sera dressé et réuni au Consulat dans les vingt-quatre heures, s'il est possible, par l'administration des contributions et finances de l'Italie.

Art. 12. « La république romaine sera mise en possession de *tous les biens caméraux et ecclésiastiques non confisqués ou vendus,*

de toutes les caisses et banques, de tous leurs capitaux pour en faire l'usage qu'elle croira convenable, en se conformant à la loi du 5 germinal sur les cédules.

Art. 13. « Conformément à la même loi, la république romaine ne pourra sous aucun prétexte, et dans aucun cas, faire fabriquer, ou émettre de nouvelles cédules.

Art. 14. « La république romaine aura à sa disposition tous les impôts directs ou indirects pour les percevoir, administrer et régir à son gré. *Tous les objets achetés et vendus pour le compte de la république française sont affranchis de tous droits.*

Art. 15. « La république romaine donnera, pour le paiement des trois millions de piastres, les engagements des maisons de commerce, et des *particuliers les plus riches du pays* [1].

Art. 16. « L'hôtel de la monnaie de Rome restera provisoirement à la disposition de la république française qui s'en servira aussi longtemps qu'elle en aura besoin.

Art. 17. « La confiscation des propriétés ennemies aura son plein effet *au profit* de la *république française.*

Art. 18. « Les chantiers, magasins, ou approvisionnements de la marine existant à Civita Vecchia seront à la disposition de la république française, et il en sera tenu compte à la république romaine.

Art. 19. « Les réquisitions en subsistances et autres objets énoncés en l'article 8 cesseront au moment où la république romaine aura satisfait à cet article, ayant soin d'assurer notamment le service pour un mois à l'avance. Toutes les autres réquisitions frappées jusqu'à ce jour sont annulées, à l'exception de celles relatives aux souliers et chemises.

Art. 20. « Il ne sera plus perçu d'autre contribution que celle des trois millions de piastres.

Art. 21. « La république française se réserve l'*argenterie superflue des églises*, et tous les biens des établissements qu'elle a supprimés ou confisqués.

Art. 21. « Le Directoire exécutif de la république française *fera connaître sa volonté* sur le Museum, *les bibliothèques*, *le cabinet des tableaux* et sur le sol du *pays de Bénévent.*

« La présente Convention sera arrêtée par le Consulat romain et ratifiée par les Commissaires du Directoire éxécutif de la France. Fait à Rome le 6 germinal l'an VI de l'ère républicaine.« Signé HALLER, CAMILLE CORONA, ministre de l'intérieur.

« Les Consuls de la république romaine ayant délibéré sur le traité, ci-dessus, négocié entre le citoyen Haller, administrateur général

[1] On devine aisément par quels procédés terroristes elle les obtiendra !

des finances de l'armée française à Rome, et le citoyen Camille Corona ministre de l'intérieur, l'acceptent dans toutes ses parties et le confirment à Rome le 8 germinal l'an VI.

« Le président du Consulat de la république romaine, signé : JACQUES DE MATHÉIS ; pour le consulat, le secrétaire général, BASSAL. »

Suit la ratification dans les mêmes termes en date du 8 germinal, des quatre commissaires, Florent, Faipoult, Monge, Daunou.

En résumé cette convention valait au Directoire [1] :

Article 1er : trois millions de piastres, soit quinze millions trois cent trente-sept mille cinq cents françs, — puis (art. 3), six cent mille piastres soit trois millions soixante-sept mille cinq cents francs.

L'article 8 imposait aux Romains en faveur de l'armée, une charge énorme, et qui allait être pour les militaires et les employés, une cause de gaspillages, une source intarissable de profits illicites.

En outre, le Directoire se réservait un million de piastres de biens, soit cinq millions cent douze mille francs, sans compter ses mines d'alun et de soufre (art. 7) et leurs produits.

L'article 9, dicté par un sentiment de vengeance tellement ignoble que ces misérables n'osent pas le publier, confisque les biens du Pape, de sa famille et d'autres personnes, qui ont tenu tête au Directoire ! Un rapport de Bernadotte, alors ministre de la guerre (3 thermidor an VII), constate que les biens confisqués dans l'État romain par le Directoire, lui ont valu ***seize millions*** quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-six francs, ainsi qu'il résulte du rapport de l'ordonnateur

[1] Le Directoire conserva la république Batave, créa les républiques Cisalpine, Ligurienne, Romaine, Helvétique, Napolitaine, au lieu d'annexer directement ces contrées à la France, parce qu'il avait ainsi la ressource de les abandonner, ou de les vendre quand il traiterait avec les puissances ennemies. Venise en fut la preuve ? Mais il avait besoin surtout de ces républiques nominales, au point de vue de son despotisme, de ses intérêts financiers et de ceux de sa séquelle. Dans ces pays occupés militairement il était maître encore plus absolu qu'en France ; il pouvait surtout disposer de l'argent ! La France était épuisée, ruinée par plusieurs années de pillage et de terrorisme, on recommençait dans ces pays les infames extorsions du Comité de salut public, et le Directoire trouvait moyen de fournir aux frais de sa ténébreuse politique, et d'enrichir cette foule de révolutionnaires avides qui étaient à sa suite.

en chef « non compris les diamants, les bijoux, et l'argenterie des églises *dont il n'a pas été rendu compte* [1]. » Quelle source de fortune pour de pauvres patriotes ! les « autels de la liberté, » n'avaient pas été relevés gratuitement au Capitole !

En résumé, la révolution extorqua, par la seule convention secrète du 8 germinal, *trente-deux millions* en valeurs, plus trois millions en équipements avec une somme non déterminée, mais au moins égale pour l'entretien de l'armée ; plus les diamants, l'argenterie d'église, etc., etc. Tout cela était arraché à un petit État déjà épuisé. Les républicains français prétendent donner la liberté aux peuples ; et à les en croire, la liberté est une si belle chose, que lors même qu'elle consiste à voir nommer, et ses consuls, et ses deux conseils par un général étranger, et à recevoir de ce général toutes les lois qui lui passent par la tête, on ne saurait encore la payer trop cher !

L'armistice du 8 messidor an IV avait été payé par le Pape vingt et un millions, avec des grains, des blés, des œuvres d'art importantes.

Par le traité de Tolentino (4 ventôse an V, 19 février 1797), le Pape complétait le paiement des vingt et un millions de l'armistice, et s'engageait en outre à donner quinze millions en numéraire, diamants et autres valeurs. Toutes ces sommes furent très exactement acquittées.

Ainsi donc, le gouvernement pontifical avait en moins de deux ans payé *trente-six millions* en espèces, avec bien d'autres charges encore. Le Directoire ne le renversa et ne proclama la république que pour mieux pressurer encore le petit État romain. A ces trente-six millions du Pape, il faut ajouter trente-huit millions livrés par la république romaine dont six en fournitures, sans compter bien d'autres profits : ce petit État, évacué complètement en vendémiaire an VIII, a donc fourni au Directoire, en trois ans et trois mois, *soixante-dix millions*, sans compter une foule de denrées, d'objets précieux, et de chefs-d'œuvre de l'art !

Bien que le Directoire tirât beaucoup d'argent de la nouvelle république, sa sœur aînée la Cisalpine fut rançonnée plus que jamais en l'an VI et en l'an VII. Le 23 germinal an VI, le Directoire l'assujétit à payer *dix-huit millions* par an pour l'armée,

[1] Archives nationales, A F 3, 81.

avec de lourdes charges en sus. Six mois après elle fournissait encore *douze* millions, dont huit en domaines nationaux. Tout le reste de l'Italie fut pressuré de même ; « et cependant, écrivait Bernadotte en l'an VII, *les troupes ont manqué de tout et la solde*[1] *n'a pas été tenue au courant.* »

Les quatre commissaires ne perdirent pas un moment pour lever sur le peuple romain, déjà si obéré, les sommes énormes que la convention secrète accordait au Directoire. Dans une lettre du 21 germinal, ils lui rendent compte de leurs travaux : malgré tant d'extorsions, ils sont horriblement gênés. Les sommes dues aux fournisseurs, les arriérés de solde sont tellement accumulés et en outre les dépenses ont été tellement augmentées par les frais d'embarquement à Gènes et à Civita-Vecchia, que l'administration des finances d'Italie est tout à fait accablée. Il lui est impossible de pourvoir à aucune dépense imprévue. Si le Directoire arrêtait quelque combinaison politique ou militaire qui dût en occasionner, la Commission le prévient qu'il lui faudrait envoyer de l'argent de Paris, car elle ne peut marcher à Rome qu'avec de grands efforts, et au moyen d'anticipations ruineuses.

« Ces anticipations, citoyens Directeurs, sont d'autant plus dangereuses que *nous n'ignorons pas avoir, par la convention du 8 de ce mois, demandé au gouvernement romain beaucoup plus qu'il n'est en état de tenir. Le pays est absolument épuisé d'espèces.* Le papier-monnaie perd encore 78 pour cent. Une imposition extraordinaire peut donner au gouvernement une perspective de recettes. Nous joignons ici sous le n° 1 un exemplaire de la loi que nous avons fait publier le 10 par le général de l'armée, loi qui classe les dépenses, et *qui ordonne la levée de trois ou cinq pour cent* sur la valeur des *biens fonds.*

« Comme il faudra un temps considérable pour asseoir cette imposition, *un article de la loi autorise le gouvernement à taxer provisoirement les fortunes considérables*, par un emprunt forcé rembour-

[1] Le fameux arrêté du Directoire du 19 ventôse fut connu à Rome vers le 10 germinal ; mais les esprits n'étaient pas encore calmés, des officiers voulurent faire imprimer une lettre à l'armée approuvant la sédition qui avait eu lieu contre Masséna, mais l'imprimeur en remit une épreuve, déjà corrigée par ses auteurs, au préfet de police ; les exemplaires de la lettre furent saisis, et les Commissaires interdirent à l'imprimeur de publier cet écrit ainsi que tout autre fait en non collectif par des militaires.

sable sur les produits de l'impôt. Voilà des moyens violents, mais ils étaient inévitables, et seront même insuffisants. En effet, le Gouvernement est déjà en retard sur le premier terme de la contribution échu le 20.

« *Il est malheureux qu'ici l'état de liberté commence sous un régime fiscal* aussi rigoureux. Rome en sentira bien moins, citoyens Directeurs, le prix du bienfait que vous lui avez rendu. Ce qui pourrait rendre la marche du Gouvernement plus facile et relever le crédit public, c'est la vente des domaines nationaux ; mais cette vente éprouvera des lenteurs. *La république cisalpine, au moins aussi riche que la république romaine en biens ecclésiastiques, n'a pu jusqu'à présent en tirer aucune ressource.* L'Italie n'offrait guère de mutations de propriétés. D'ailleurs, en tout pays, la seule classe d'hommes nouvellement enrichis fournit des acquéreurs de biens nationaux ; or ici on *trouve des gens appauvris par les circonstances*, mais personne n'y a de profits à consolider en acquisitions territoriales [1]. »

Cependant ils travaillent à se débarrasser de ces biens le plus avantageusement possible, et ils ont pris plusieurs arrêtés dans ce but.

On voit que la résurrection de cette république romaine dont on parlait tant dans les collèges est bien leur dernier souci ! Mais si leur principale occupation était de prendre tout l'argent qui existait dans l'État romain, et de faire de l'argent de tout ce qui pouvait être vendu, les commissaires n'oubliaient point la persécution religieuse ; ils donnaient la chasse aux nombreux prêtres réfugiés à Rome ou dans l'État romain. Ces prêtres y étaient au nombre de deux mille avant l'occupation de Rome. Le 26 germinal les commissaires écrivent au Directoire que quinze cents

1 Archives nationales A F 3, 77.

La loi du 10 germinal est signée par Gouvion Saint Cyr, alors général commandant. L'imposition est de trois pour cent pour les particuliers, de cinq sur les biens ecclésiastiques ; chaque propriétaire devra déclarer la valeur de son bien, sinon double taxe ; si le département juge l'estimation insuffisante, il fera vendre le bien aux enchères, mais il n'y aura d'adjudication que s'il est vendu plus d'un dixième au-dessus de la déclaration : alors on rendra seulement au propriétaire le prix qu'il a déclaré. La contribution sera payable, un quart dans le cours de la première décade, les trois autres de mois en mois. En outre, de nombreux droits acquis sont lésés, les cessions, les emphytéoses, faites par l'ancien gouvernement sont abolies : l'emphytéote aura seulement la préférence, quand il voudra acheter en offrant plus.

prêtres français sont déjà partis et que tous les jours ils en expulsent quelques-uns [1].

Après le bruit qui avait été fait autour du nom de Duphot, après tant de cris de vengeance, le Directoire ne pouvait se dispenser de donner, avec beaucoup de solennité, une indemnité à sa famille. Les commissaires prirent un arrêté qui lui accordait cent cinquante mille francs ainsi distribués : quarante-cinq mille francs au père et à la mère, vingt-cinq mille à la sœur, et quatre-vingt mille au jeune fils du général. Cette somme devait être prélevée sur la contribution payée par la république romaine. Les commissaires avaient adopté ce mode de paiement « parce qu'il en résulte que l'indemnité sera réellement supportée par Rome et *que cependant elle ne paraît être qu'un acte de reconnaissance de la république française envers la famille de Duphot* [2]. » Le trait est fort joli ! Les révolutionnaires ont toujours cherché à en imposer aux badauds, et la famille Duphot s'en aperçut à ses dépens, car elle dut attendre longtemps les effets de cette fastueuse reconnaissance. Le prélèvement décidé en sa faveur n'eut pas lieu ; elle fut réduite à réclamer auprès du Directoire, qui, le 13 germinal an VII, un an après, prit un arrêté maintenant celui de ses commissaires « nonobstant toutes dispositions subséquentes du produit des dites contributions, » et ordonnant, non pas qu'on lui payât la fameuse somme de cent cinquante mille francs, mais qu'on lui fît tout simplement une avance de huit mille francs sur cette indemnité encore une fois promise !

Nous avons montré tout à l'heure que les Commissaires, tout en pressurant les Romains, déclaraient qu'ils allaient être écrasés par les besoins de l'armée ! Leurs prévisions ne tardèrent pas à se réaliser : cette occupation de l'Italie était un gouffre pour les finances! D'un autre côté les Commissaires étaient assez inquiets des mouvements insurrectionnels qui avaient lieu dans les campagnes. Rome était domptée par la garnison française,

[1] « On n'a excepté de cette mesure, disent les Commissaires, que les Corses, les vieillards au-dessus de soixante-dix ans, et ceux qui ont été reconnus pour être vraiment *patriotes et républicains*, » c'est-à-dire quelques défroqués qui étaient venus exploiter ce malheureux pays. Le clergé romain fut persécuté sous prétexte de serment.

[2] Archives nationales A F 3, 77.

et terrorisée par tous ces prétendus patriotes, qui, moyennant un traitement et la faculté de grapiller après les Français, avaient consenti à accepter des fonctions, à devenir des marionnettes entre les mains du général et des Commissaires. Mais les paysans s'insurgeaient partout, et cette guerre de détail allait encore nécessiter des dépenses inattendues. Aussi les Commissaires écrivaient-ils, le 15 floréal, au Directoire que le dénûment de l'armée d'Italie amènerait l'indiscipline, et favoriserait les insurrections. « L'Italie est épuisée, les républiques romaine et cisalpine sont dans une insolvabilité absolue[1]. » Il faut absolument qu'on leur envoie de l'argent. Brune, général en chef à Milan, vient de leur demander deux millions cinq cent mille francs. Ils lui ont répondu de s'adresser au Directoire ; qu'en attendant ils lui abandonnaient les ressources des républiques cisalpine et romaine. Il fallait un certain temps pour recouvrer les millions garantis par la convention du 8 germinal, et en attendant on essayait de régler les arriérés et de contenter un peu les fournisseurs qui voulaient être payés au plus vite sur le butin fait à Rome : on avait à satisfaire cette bande de patriotes faméliques, qui ne pouvaient jouer pour rien, les rôles de consuls, de sénateurs, tribuns, questeurs, etc., sans compter les officiers, les commissaires, les agents, les sangsues de toute espèce qui avaient déjà presque épuisé la Cisalpine, et réclamaient leur part de l'argent pris sur la nouvelle conquête. Ainsi les malheureux Romains étaient spoliés, écrasés, et leurs spoliateurs ne cessaient de crier misère ; et les Français honnêtes couraient inutilement après leurs appointements ou leur solde !

II

Les insurgés des campagnes devenaient tous les jours plus nombreux et plus audacieux. Ces prises d'armes exaspéraient au dernier point les agents du Directoire, car elles montraient à l'Europe le cas que le vrai peuple faisait de cette nouvelle république romaine imposée par une armée étrangère qui avait

[1] Archives nationales A F 3, 77.

envahi l'État pontifical par surprise. Aussi les Commissaires eurent-ils l'impudence d'en rendre responsable le malheureux Pie VI, et de prétendre que le voisinage du Pape était la seule cause de ces insurrections. Ils avaient transporté de force Pie VI à Sienne sans consulter le gouvernement toscan, et avaient intimé à ce dernier l'ordre de garder le Pape et de le surveiller. Ce gouvernement, affolé par la peur, surveillait le malheureux pontife très étroitement, mais n'importe ! Les paysans de l'État romain ne pouvaient pas ne pas vouloir du gouvernement des fructidoriens ! S'ils s'insurgeaient contre lui, évidemment le Pape en était responsable et le grand duc était responsable du Pape [1] !

Le Directoire voulait donc se venger bravement sur le Pape prisonnier, et compromettre honteusement, auprès des rois et du monde catholique tout entier, le prince qu'il avait contraint de garder Pie VI, en attendant que le moment de le renverser à son tour fût arrivé. Le Directoire et les Commissaires décidèrent tout à coup que, pour la sûreté de la république romaine, le Pape devait être embarqué à Livourne et transporté à Cagliari. Le malheureux pontife était tellement malade que cette traversée devait lui être mortelle, et ses persécuteurs le savaient ! Les Commissaires annoncèrent l'intention du Directoire au grand duc de Toscane; en insistant beaucoup sur l'insurrection des États romains. « Ces mouvements, disaient-ils, ont tellement paru tenir à un plan concerté par le ci-devant gouvernement papal, qu'on a fait arrêter la nièce du Pape femme du ci-devant duc Braschi. » La convention secrète portait confiscation des biens du Pape et

[1] Le 14 floréal les Commissaires envoient un projet de loi (évidemment inspiré par les lois de la terreur). qu'ils vont faire publier. Cette loi fait juger et punir de mort par les Conseils de guerre, les auteurs de tout attroupement séditieux, ceux qui excitent à la révolte etc. En marge de la pièce on lit « renvoyé au ministre des relations extérieures pour rendre compte demain des mesures qu'il a prises pour éloigner le Pape de la Toscane, » le 1er prairial an VI, Merlin. — Nous rendrons compte un jour de l'échange de notes qui eut lieu entre le Directoire et le malheureux grand duc. Le Directoire, avec sa cafardise et sa perfidie habituelles, voulait lui faire jouer à l'égard du Pape un rôle qu'il n'osait pas lui-même prendre devant l'Europe, c'était le grand duc qui devait se faire l'agent, l'exécuteur public des odieuses persécutions du Directoire envers son prisonnier, et le Directoire voulait s'arranger de manière à décliner toute responsabilité, et se laver les mains.

de sa famille ; mais cette infamie devait être forcément révélée par la vente de ces biens comme nationaux, aussi les Commissaires éprouvaient-ils le besoin de lancer contre le malheureux prisonnier cette accusation absurde, dans le double but, de le tuer *par accident* et de trouver un prétexte pour lui voler sa fortune avec celle de sa famille !

Le 23 floréal, les Commissaires demandèrent au grand duc d'envoyer au plus vite le Pape en Sardaigne. Leur lettre est très pressante, mais étonnamment courtoise dans la forme, pour des agents du Directoire envoyant ses ordres à un prince sans armée et faible de caractère : ils se rendaient très bien compte qu'ils lui proposaient une infamie ! C'est de Sienne, disent-ils (où ils ont eux-mêmes installé le Pape malgré le grand duc), que Pie VI donne le signal de l'insurrection. En vrais Tartufes, ils déplorent longuement cette guerre au nom de l'humanité, et n'osant envoyer Pie VI mourir à Sinamary, de *la guillotine sèche*, ils espèrent arriver au même résultat, en lui faisant faire, à lui malade, au nom de l'humanité, un voyage qui le tuera. Le ministre toscan Fossombroni leur répondit que si le voisinage du saint Père de la république romaine avait quelque influence sur les événements, elle s'exercerait naturellement sur les pays les plus proches de Sienne, tandis qu'au contraire c'était à Citta di Castello, ville très éloignée de Sienne, que paraissait être le foyer de l'insurrection. Le but du Directoire était si clair, que le grand duc, malgré son état de dépendance, refusa le rôle honteux qui lui était assigné, invoqua résolument l'état de santé du Pape, et traîna la négociation jusqu'au moment où le Directoire crut de son intérêt de le détrôner aussi.

Le Consulat romain, très soucieux de faire un peu parler de lui, entreprit de lutter d'infamie avec les commissaires. Consalvi, coupable d'avoir exercé les fonctions de ministre de la guerre, était prisonnier depuis l'occupation de Rome. On l'avait menacé de la déportation à Cayenne, puis on s'était contenté de l'exiler de la république romaine. Au moment où il allait s'embarquer, il fut arrêté de nouveau et reconduit au château Saint-Ange. Après un mois de cette nouvelle captivité le Consulat romain décida qu'il serait déporté à Naples (on voulait l'empêcher de rejoindre Pie VI en Toscane); mais qu'auparavant il serait traîné sur un âne par les rues de Rome, au milieu des sbires, et que durant le trajet il recevrait des coups de lanières. On loua des

fenêtres dans les rues où ce cortège devait passer : les Jacobins et les femmes des consuls se faisaient grande fête d'assister à ce beau spectacle [1]. Ses amis réclamèrent auprès de Gouvion Saint-Cyr, qui daigna consentir à ne pas sanctionner la cavalcade publique sur l'âne, et les coups de lanières, mais approuva sa déportation. Ses biens furent confisqués.

Les progrès de l'insurrection mettaient dans une véritable rage tous les révolutionnaires français et italiens. Les départements du Cimino et du Trasimeno étaient en feu, lorsque tout à coup Brune, qui avait besoin de troupes en Cisalpine, rappela les cinquième, onzième, douzième et quinzième demi-brigades, et le vingt-quatrième chasseurs. Les Commissaires virent avec effroi qu'il ne leur resterait plus que la légion polonaise, le dix-neuvième chasseurs, la trentième demi-brigade en tout trois mille quatre cents hommes qui ne pourraient jamais suffire à garder les huit départements, à occuper plusieurs places « et réprimer *dix mille rebelles armés*. » (Lettre du 24 floréal.) Ils prirent en conséquence, le 15 floréal (4 mai 1798), un arrêté réquérant le général Saint-Cyr de garder provisoirement les troupes employées à combattre les rebelles, et réclamées par le général Brune [2].

Ils écrivirent à Brune qu'une nécessité impérieuse les avait contraints à prendre cette décision, et qu'il les approuverait lorsqu'il connaîtrait exactement la situation. Depuis deux mois, la présence de seize ou dix-sept mille Français n'a pas empêché les insurrections ; l'armée a été déjà affaiblie par le départ des troupes embarquées avec Desaix ; il est certain qui si l'on rappelle la plus grande partie de celles qui restent, la république romaine sera anéantie.

[1] *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 82.

[2] Ils expliquent dans les considérants de l'arrêté que le département du Trasimène est en insurrection ouverte, et que la retraite des troupes qui cernent les rebelles à Città di Castello livrerait le pays entier, et Rome aux agitations contre-révolutionnaires. Il y a aussi des insurgés sur d'autres points ; si les troupes réclamées par le général en chef s'en vont, on ne pourra garder que Rome et Ancône. Civita Vecchia et plusieurs positions importantes seraient bien vite occupées par les rebelles qui intercepteraient ainsi toute communication avec la Méditerranée. Les campagnes cesseraient de payer toute contribution, l'insurrection serait générale, la république romaine succomberait, et la forte contribution qu'elle paie serait perdue pour l'armée d'Italie dont elle est la principale ressource. Archives nationales, A F 3, 77.

Il importe de constater que son sort ne paraît guère préoccuper les Commissaires, gens pratiques, qui se soucient peu qu'on évoque au Capitole les « Mânes des Caton, des Pompée, etc. » et apprécient à leur juste valeur les nouveaux Brutus. La république romaine n'est pour eux qu'un moyen d'exploiter ce pays. On tient sans doute, disent-ils, au renversement du gouvernement pontifical, au maintien de la république nouvelle.

« Mais quand on *pourrait se résigner au rétablissement de la papauté*, et au sacrifice de tous les patriotes romains qui ont si mal mérité d'elle, il faudrait examiner encore si l'*armée d'Italie* pourra remplacer par d'autres ressources celles que lui promet ici l'acquittement successif de l'imposition militaire, la vente des biens confisqués au profit de la république française et de de ceux que la convention avec le Consulat nous a réservés [1]. »

Ainsi l'argent avant tout ! mais même avant le fanatisme anti-religieux ! Les Commissaires, comme les Directeurs, comme les généraux, doutent fort que la nouvelle république soit née viable, mais il faut que l'occupation de Rome soit lucrative au Directoire.

Le nouveau gouvernement romain n'était maître de rien en fait, et même en droit d'après l'article 369 : et cependant on ne cessait de lui demander de l'argent. Ainsi, le 11 prairial il écrit au Directoire que les Commissaires lui demandent trois millions six cent mille piastres effectives, trente mille chemises, autant de paires de souliers, avec l'entretien de l'armée, et qu'il dispose seulement de sept millions et huit cents écus en papier réduits par le change à un million et demi de piastres ! Cependant, pour mettre fin à certaines vexations, les Commissaires avaient pris le même jour un arrêté décidant qu'aucune contribution ne pourrait être imposée, ni directement, ni indirectement, ni sous prétexte d'amende ou de police, que d'après les traités et conventions. Cet article visait certains généraux et officiers supérieurs.

La république romaine s'étant engagée à fournir l'entretien de l'armée, il était interdit de rien lui demander en plus : ceci s'adressait aux administrateurs et agents des vivres. Bien qu'alors on déclarât l'insurrection vaincue, cet arrêté contenait

[1] Archives nationales, A F 3, 77.

des dispositions draconiennes, contre les rebelles ou présumés tels [1].

Les Commissaires avaient donc la double tâche de spolier les Romains, le plus vite possible au profit du Directoire, et en même temps de protéger cette spoliation en grand, contre les gaspillages, les dilapidations, les concussions d'agents de toute sorte. De même sous la Terreur, les proconsuls conventionnels devaient veiller à ce que les Français régénérés ne fussent pillés que par le Comité de salut public. Si le Directoire avait été désireux d'assurer à la nouvelle république romaine quelque chance de durée, il aurait dû lui laisser de quoi vivre, ne pas épuiser ses ressources présentes et à venir, par d'énormes contributions, ni par le papier monnaie ; mais il avait trop besoin d'argent ! Alors que faire ? Faut-il emporter bien vite tout l'argent et tous les objets d'art, réaliser à tout prix ce qui est réalisable, et abandonner cette république à son sort ; ou bien lui laisser quelques ressources pour prolonger sa débile existence. Cette question était déjà formellement posée au Directoire, moins de trois mois après l'installation des nouveaux Consuls, par les Commissaires français obligés de lutter contre une multitude de difficultés financières et politiques. Le 13 prairial (2 juin 1798) ils lui écrivent qu'il faut choisir entre ces deux systèmes. Faut-il, sans se soucier de la république nouvelle, considérer cette contrée uniquement au point de vue fiscal, et ne voir en elle qu'une mine assez pauvre et qu'il faut épuiser de suite ? Ou bien faut-il procéder plus lentement, faire vivre cette république pour qu'elle puisse exécuter la convention du 8 germinal.

« *Trente-cinq millions payés par le Pape,* et depuis *vingt-cinq millions* de biens nationaux, confisqués au profit de la France. *Cinq autres millions* de biens cédés par la convention du 8 germinal. Cinq cents caisses d'objets d'art dont la valeur ne peut être assignée : de plus huit cent mille piastres déjà effectivement perçues : deux millions huit cent mille autres à percevoir à des termes fixés : les troupes françaises nourries jusqu'à ce jour :

[1] Les délits d'embauchage et d'agression contre les troupes françaises peuvent être jugés par les tribunaux militaires français, et si, dans d'autres cas que ceux prévus, on trouvait nécessaire d'arrêter et de détenir des citoyens romains, il en serait référé aux Commissaires, qui devenaient ainsi de véritables proconsuls.

l'obligation de les nourrir tant qu'elles existeront sur le territoire romain, voilà, citoyens Directeurs, ce que fournissent huit départements dont *la population n'est pas de seize cent mille habitants.* »

Après un résumé aussi frappant, toute réflexion sur le sort des Romains serait superflue. La nouvelle république, à qui le Directoire devrait témoigner une sympathie aussi active que sa haine l'avait été contre le gouvernement pontifical, est aussi sacrifiée que ce dernier à l'amour du pillage. Voyons maintenant à quoi tout cet argent est employé.

« Environ deux millions cinq cent mille francs pour l'expédition de Civita-Vecchia ; cent cinquante mille pour Corfou ; cinquante mille pour la marine d'Ancône ; un million sept cent mille envoyés au quartier général de Milan ; cent quatre-vingt mille employés au paiement de la solde arriérée et autres dépenses, voilà les principaux usages que l'on a faits jusqu'ici des fruits de la conquête de Rome qui ont pu être réalisés. Cependant, s'il faut en croire les généraux et les administrateurs militaires établis à Milan, la révolution de Rome n'a pas été assez *rendante*. L'unique parti à prendre pour en tirer désormais un parti plus convenable, c'*est de considérer et de traiter les finances de l'État romain comme finances de l'armée française*. Quelque étrange que soit ce langage, nous sommes loin de le reprocher à ceux qui le tiennent, puisqu'il ne leur est suggéré que par les besoins qui les touchent de plus près, et auxquels ils trouvent commode de satisfaire par *des exactions* qui s'exerceront loin d'eux, et sur un peuple au milieu duquel ils ne vivent pas [1]. »

Aussi ce peuple, ruiné, écrasé, ressentira fatalement une haine profonde pour la révolution qui l'aura conduit à la misère ! Cependant on ne peut abandonner de longtemps à eux-mêmes les consuls, députés, romains à cause de leur inactivité et de leur inexpérience. D'ailleurs chez les autres républiques italiennes, l'établissement du régime républicain a été précédé de mouvements révolutionnaires (suscités on sait par qui !). Mais à Rome, les Commissaires le reconnaissent, il n'en a pas été ainsi, le changement a été fait tout d'un coup : aussi est-il à craindre que

[1] Archives nationales A F 3, 77.

les Romains laissés à eux-mêmes tombent dans l'anarchie. Les Commissaires ne veulent pas avouer que dans ce cas les campagnes rétabliraient bien vite l'ancien gouvernement. Pour assurer l'influence de la France sur cette contrée, ils proposent de diviser l'armée d'Italie en deux ; ainsi l'armée de Rome serait commandée par un général indépendant de celui de Milan.

Quelques jours après (21 prairial), les Commissaires annoncent que la république romaine est tout à fait épuisée et ne peut payer les cinq cent mille piastres qu'elle doit verser tous les mois dans leur caisse. Heureusement on vient de vendre des biens nationaux qui ont produit cinq cent quatre-vingt mille piastres (environ trois millions cent mille francs). Là-dessus on a pris cent mille piastres pour la Corse, deux cent mille pour l'armée de Cisalpine qui en avait déjà reçu quatre cent mille quinze jours auparavant, et la solde est payée jusqu'au 1er prairial. Ils ont traité avec une Compagnie qui s'est chargée d'assurer les services financiers de l'État romain jusqu'à concurrence de vingt millions : elle sera payée en fonds de terre estimés à dix fois le revenu de 1793. Les biens-fonds en Italie ont subi comme en France une notable dépréciation. Cette Compagnie est substituée par eux à la compagnie Baudin chargée des fournitures de l'armée d'Italie et qui était alors une véritable puissance. Les Commissaires sont en guerre avec elle, mais le ministre la protège; de là des discussions sans fin, des projets financiers tantôt abandonnés, tantôt repris.

La situation financière est déplorable. Les Commissaires avouent que les cédules sont tout à fait tombées, malgré les lois qu'ils ont faites pour relever le crédit : on les abandonne à leur sort : il en sera d'elles comme des assignats et des mandats territoriaux. Ainsi Rome connaîtra tous les bienfaits de la révolution.

A cette époque la Commission ne se compose plus que de Faipoult et de Florent. Daunou est allé à Naples, d'où il se rendra bientôt à Paris pour siéger aux Cinq cents. Monge était déjà parti avec l'expédition d'Égypte. Quelques jours plus tard Faipoult est envoyé à Milan, pour pressurer encore la Cisalpine. La commission est réduite au seul Florent, et il est question de la supprimer. Le Consulat romain qui se sait condamné à la dépendance la plus étroite, mais redoute d'être à la discrétion d'un général français, réclame vivement le maintien de cette

Commission, qui du moins l'exonère de toute responsabilité. Il déclare au Directoire (26 prairial) que son existence est indispensable à la république romaine, car elle a besoin d'une législation complète, et son corps législatif est incapable de la lui donner; car beaucoup de ses membres sont sans expérience, d'autres sont astucieux, perfides, et ne cherchent qu'à l'égarer : sur dix ou douze décrets rendus par lui *deux* seulement ont obtenu la sanction du général. Il va prendre ses vacances « et nous pouvons vous dire avec certitude, que ses directions ont été si contraires aux intérêts de la république, que cette séparation doit être considérée comme un bienfait ! » Le général en chef ne peut faire cette législation : ce serait une besogne trop lourde pour un seul commissaire : il faut donc réorganiser la Commission. On en a besoin également pour procéder à une épuration ; en quinze ou dix-huit jours, on a nommé douze à quinze cents fonctionnaires, aussi, bien des choix sont à réviser ; mais le Consulat ne veut pas en prendre l'initiative.

La république est sans ressources : « nous n'avons trouvé aucune caisse qui ne fût vide, ce qu'avait laissé l'ancien gouvernement, l'administration française l'avait emporté. » La Commission a adopté tout un système de lois, d'expédients financiers, il faut absolument qu'elle le poursuive elle-même. Le Consulat lui est très reconnaissant d'avoir arrêté bien des taxes inutiles, bien des dilapidations sans profit pour l'armée.

« Il n'est aucun citoyen qui ne reconnaisse que c'est à ses arrêtés pleins de sagesse et de force qu'il doit la conservation de sa fortune, et l'affranchissement des *Tables* ruineuses, et autres contributions auxquelles il était obligé de pourvoir [1]. »

Les commissaires sont du même avis : Florent et Faipoult écrivent aussi (26 prairial) qu'on doit encore conserver à Rome une commission française car « il s'en faut de beaucoup que la république soit établie et consolidée » et il reste bien des choses à faire; surtout « arrêter et prévenir les dilapidations. »

[1] Ce genre d'extorsion n'était pas particulier à l'armée d'Italie : le 28 pluviose an VI le Directoire prit un arrêté pour réprimer ces abus dans l'armée de Mayence, et destitua deux généraux de brigade qui avaient exigé de force leurs *frais de table*. L'un d'eux avait envoyé *six grenadiers à discrétion*, chez chacun des membres de la régence, pour y rester jnsqu'à ce que la somme exigée pour ces frais fût acquittée. Voir l'arrêté dans le *Journal des Débats et Décrets*, pluviôse an VI, p. 414.

Les Consuls craignaient beaucoup de n'être plus protégés par des Commissaires, contre les généraux et les officiers français, qui les regardaient comme des mannequins, et ne se gênaient pas pour le proclamer bien haut. Une commission militaire osa dans un jugement les attaquer avec une violence tout à fait clubiste [1]. Officiers et soldats méprisaient ouvertement les Directeurs qu'ils avaient faits, en fructidor an V, maîtres de la France : comment auraient-ils pu observer même les plus simples convenances avec ces pauvres hères, parés du titre de Consuls pour parader dans certaines circonstances, et toucher un traitement ! Ils ne les prenaient pas plus au sérieux que ces figurants, déguisés en héros romains, qu'ils avaient vu défiler en France, dans les grotesques cortèges des fêtes révolutionnaires. Ils occupaient un pays conquis ; ils voulaient que l'armée en fût seule maîtresse, et en profitât seule ; l'autorité des Commissaires civils leur était odieuse.

Les généraux étaient là dessus du même avis que leurs inférieurs. Le général commandant était investi par l'article 369 de la Constitution d'une autorité sans limites sur le gouvernement romain. Mais il était sous les ordres du Directoire, et le Directoire avait délégué son autorité aux Commissaires, de telle sorte que ce général, si puissant d'après la lettre de la Constitution, n'était que l'exécuteur de leurs volontés. S'il leur plaisait de faire une loi quelconque, ils la lui envoyaient avec injonction de la signer et de la publier ; et le général devait docilement prêter son nom à toutes leurs élucubrations administratives et financières, et en porter la responsabilité devant le public, puisqu'il les avait signées. Au moins aurait-il désiré qu'on le laissât maître de l'armée, mais, sous prétexte de nécessités politiques,

[1] Les Consuls avaient nommé un officier français chef d'une légion romaine qu'ils essayaient d'organiser. Ils furent obligés de le destituer pour de nombreux actes d'insubordination, et pour violation des règlements. Il demanda à être jugé par un conseil de guerre : les consuls refusèrent. Alors il obtint du général français de comparaître devant une commission française militaire, qui le déclara blanc comme neige, et attaqua très violemment le gouvernement romain : d'après elle la Constitution lui avait accordé le droit de destitution, mais ne l'avait pas autorisé à en abuser ; les arrêts des conseils de guerre en cas de destitution, *ne sont que la sanction de l'opinion publique : l'intrigue seule* a pu faire prendre par les consuls un arrêté de destitution contre lui, et cet arrêté « doit être *regardé comme un acte arbitraire.* Le Directoire déclara nul ce jugement.

les Commissaires en réclamaient aussi la haute direction : tôt ou tard il devait y avoir conflit. Il éclata au sujet de la formation du corps de gendarmerie romaine. Gouvion Saint-Cyr, d'accord seulement avec certains membres du gouvernement romain, nomma les officiers de gendarmerie sans consulter les Commissaires. Ceux-ci lui rappelèrent, avec courtoisie, que les instructions du Directoire lui interdisaient d'agir en vertu de l'article 369 sans s'être entendu avec eux. Ils déclarèrent. en outre, très catégoriquement au Consulat que les nominations auraient dû être faites d'accord avec eux, et les annulèrent par un arrêté formel[1]. Gouvion Saint-Cyr en fut très irrité. Les Commissaires lui envoyèrent leur liste : mais il s'obstina à la garder sans rien répondre. Aussi le 27 messidor Florent s'en plaignait au Directoire, et lui faisait observer, que l'entêtement d'un général à refuser de signer les actes du gouvernement pouvait tout paralyser, et qu'il fallait supprimer cette formalité. Si le Directoire, dit Florent, veut conserver à Rome une autorité civile, il faut à cause de l'éloignement qu'elle soit forte, et en impose aux militaires.

La crise financière fournit aux patriotes romains, si lestement traités, l'occasion de montrer leur mécontentement : Daunou, en revenant de Naples, passa quelques jours à Rome, et de concert avec Florent il fit publier le 17 messidor, par le général, qu'on n'admettrait plus aux paiements que le numéraire, ou le papier monnaie au cours. Cette loi suscita naturellement les plus vives réclamations. Le Tribunat osa envoyer une députation à la Commission. Elle était alors réduite au seul Florent qui tint ferme : mais l'on continua à protester violemment, et l'on résolut de profiter d'une fête civique pour faire une grande démonstration. Le général de la garde nationale, était, paraît-il, du complot, mais Florent, prévenu à temps, le destitua, et suspendit la fête.

[1] 3 messidor. *Brémond*, ministre romain de la guerre, qui avait fait ce travail avec les commissaires, vit avec beaucoup d'étonnement que Saint-Cyr avait fait d'autres choix, de concert, disait-on, avec le chirurgien accoucheur consul Angelucci. D'après Brémond (qui déclarait n'y pas ajouter foi) le bruit courait que les places militaires les plus importantes avaient été tirées au sort, et qu'on avait attendu la fin d'un grand dîner pour présenter cette liste à celui qui devait la ratifier. En tout cas les brevets avaient été expédiés, sans que lui, ministre de la guerre, en sût rien. Archives nationales, A F 3, 77.

Les maîtres de Rome essayaient de se concilier les basses classes aux dépens des citoyens aisés [1]. Florent annonçait le 27 messidor au Directoire que le Tribunat allait soumettre au sénat une loi imposant les riches d'une année de leur revenu. Cette contribution, destinée à rapporter plusieurs millions, était de l'invention des Commissaires, mais ils avaient jugé plus politique de la faire proposer et voter par le corps législatif romain, qui en supporterait ainsi tout l'odieux. Le pauvre Florent, resté seul à Rome, se trouvait obligé de lutter à la fois contre l'hostilité sourde de l'armée, contre le mécontentement des Romains qui commençait à se manifester, et même contre le ministre de la guerre Schérer qui voulait lui imposer la Compagnie Baudin, et faire verser l'excédent des fonds de la contribution romaine, à Milan, pour en faire profiter l'armée d'Italie, tandis que Florent le réclamait énergiquement pour l'armée de Rome. Il y avait une rivalité très fâcheuse entre les administrations et les états major de Milan et de Rome ; l'armée de la Cisalpine voulait tout absorber. Pour comble d'ennui, la nouvelle république, déjà troublée par la mésintelligence des autorités, était désolée par de nouvelles insurrections dans la partie voisine du royaume de Naples, et redoutait même de ce côté une invasion.

En occupant Rome à l'improviste, le Directoire avait évité pour l'instant la guerre avec le roi des Deux Siciles ; mais, depuis le renversement du Pape, ses rapports avec Ferdinand IV étaient extrêmement tendus. Les Napolitains ne pouvaient pas ne pas voir que leur indépendance était très menacée, et les révolutionnaires locaux quoique fort peu nombreux, se remuaient beaucoup. La France, au nom de la nouvelle république, réclamait les enclaves de Bénévent et de Ponte Corvo, et le roi de Naples, qui en contestait la possession au Saint Siège, se montrait encore plus disposé à les revendiquer depuis son renversement. Mais la république française déclarait hautement que ces territoires lui appartenaient par cette raison bien simple, qu'ayant dépouillé le propriétaire elle avait succédé à tous ses

[1] La loi du 27 messidor maintenait la valeur nominale d'un petit papier appelé *resti* qui avait cours surtout dans la classe pauvre : il ne perdait que la moitié ! .. les autres étaient dépréciés de onze douzièmes ou même de dix-neuf vingtièmes. La contribution de trois pour cent ne fut pas exigée des propriétaires qui n'avaient pas dix mille francs de capital.

droits. Cependant on parla de céder ou de vendre Bénévent au roi des Deux Siciles. Les Commissaires proposèrent au Directoire de se servir contre lui d'un argument très curieux chez des révolutionnaires. Il pouvait, disaient-ils, répondre aux prétentions du roi des Deux Siciles.... en invoquant le droit de suzeraineté du Saint Siège sur son royaume ! Un pareil argument est admirable sous la plume de gens qui, la veille, déclamaient avec tant de rage contre la théocratie papale, contre ses prétentions odieuses et insensées à dominer les trônes et à opprimer les peuples, etc., etc. Ces droits du Pape, si bafoués auparavant, deviennent pour eux incontestables, maintenant qu'ils prétendent avoir hérité de lui, et volontiers ils en réclameraient en son nom, qu'il n'a jamais songé à revendiquer [1]. Les Commissaires étaient d'avis qu'on fît valoir ce droit de suzeraineté pour tirer de l'argent du roi de Naples, ou lui faire céder du territoire à la république romaine. Ils tenaient à conserver l'enclave de Bénévent, parce qu'elle leur devait être très utile au moment où ils réaliseraient leur projet de renverser le roi de Naples.

De son côté, Ferdinand IV voyant que les républiques française et romaine ne cessaient d'encourager les révolutionnaires à conspirer, se demandait s'il ne valait pas mieux risquer le tout pour le tout, au lieu d'attendre que les Français, qui l'accusaient déjà de connivence avec les insurgés, choisissent leur moment pour envahir son royaume avec des forces écrasantes.

L'armée de Rome était peu nombreuse, les campagnes prêtes à s'insurger encore ; il pourrait peut-être, par un hardi coup de main, refouler les Français vers la Haute Italie, et alors l'Autriche, mécontente de la paix de Campo Formio, se mettrait de la partie. Le Commissaire français redoutait cette attaque, et il avouait (le 13 thermidor), que l'État romain était encore prêt à s'insurger, et que l'armée française n'était forte que de onze mille hommes.

[1] Archives nationales, lettre du 9 ventôse, A F 3,77.
Cette proposition parut sérieuse au Directoire. Une note de Merlin indique que cette lettre fut remise au ministre des relations extérieures pour faire un rapport. Le 8 germinal suivant Florent écrit encore que Bénévent va devenir le repaire des patriotes napolitains, que l'*étincelle révolutionnaire* peut en partir : aussi vaut-il bien mieux s'en servir pour préparer la révolution que l'échanger !

L'opinion générale était qu'en cas de guerre, soit avec l'Autriche, soit avec Naples, il faudrait évacuer Rome : le Commissaire français pensait qu'au contraire, il faudrait se porter sur Naples, où l'on trouverait de grandes richesses !

En effet, le produit du pillage de Rome avait déjà disparu dans le gouffre, et il ne restait plus en Italie qu'une seule ville riche à piller, Naples ! Pour bien des raisons politiques, depuis l'occupation de Rome, la guerre était inévitable entre le Directoire et Ferdinand IV ; mais quand bien même ces raisons n'eussent pas existé, l'attrait, la nécessité du butin auraient poussé les soldats du Directoire contre Naples. Faipoult écrivait aussi de Milan qu'il ne fallait jamais évacuer Rome, parce qu'on renoncerait ainsi à de grandes ressources, mais au contraire s'emparer de Naples (17 thermidor): seulement il demandait qu'on envoyât de France en Italie dix millions pour l'armée, et trente mille soldats ; il avoue, en effet, que si la guerre ne se fait plus avec des paysans insurgés, tout le monde à Rome croit qu'il faudra bien vite évacuer cette ville au premier coup de canon ; et cette conviction, suivant lui, a fait adopter des mesures financières trop précipitées. Ainsi, pour vendre le plus possible de biens nationaux, on en a cédé à des fournisseurs et autres agents porteurs d'ordonnances de paiement sous la condition de payer le quart au comptant, ou en traites acceptées. Ce quart était aussitôt versé à la caisse de l'armée dont il constituait à peu près la seule ressource, car les acheteurs de biens nationaux autres que des fournisseurs n'étaient pas nombreux. Quelques fournisseurs même avaient obtenu de payer complètement leurs achats en ordonnances ; ils recevaient ainsi des biens nationaux en paiement : leurs créances étaient éteintes, mais rien ne rentrait en caisse pour la solde. Faipoult envoie un tableau des ventes faites à cette époque : parmi les biens vendus on compte deux domaines du duc Braschi, neveu du Pape ; ainsi l'ignoble décret de confiscation était exécuté [1] !

[1] Le prix de ces ventes s'éleva à six millions neuf cent trente-quatre mille deux cent soixante-dix francs huit sous, dont deux mille trois cent trente-cinq francs trois sous quatre deniers en argent comptant ou en traites acceptées. Presque tout a été vendu à des fournisseurs. La Compagnie Sicubert et Valadier chargée de transporter tous les objets d'art enlevés à Rome, c'est-à-dire d'expédier plus de cinq cents caisses et au delà, du poids de trois cent mille quintaux, devait recevoir en compensation pour un million huit

Le Consulat romain obtint gain de cause : la Commission fut reconstituée. Le Directoire, par arrêté du 13 messidor, remplaça Daunou par Duport (du Mont Blanc), substitut du commissaire près le Tribunal de cassation, et Monge par Bertolio, ex-substitut du commissaire près les tribunaux civil et criminel de la Seine. La situation était toujours très grave : l'insurrection avait été encore vaincue dans le département du Circeo, mais la lutte avait été violente ; on s'était battu six heures à Terracine, et cette ville avait été à la fin pillée par les soldats : ses habitants avaient eu soin d'envoyer leurs femmes et leurs enfants dans le royaume de Naples (lettre des commissaires du 27 thermidor). Les commissaires, très effrayés, prirent le parti de dépêcher, par un arrêté formel, leur collègue Florent au Directoire avec mission de lui demander de prendre les mesures nécessaires « pour sauver cette république de la ruine dont elle est menacée. »

A Rome comme à Paris, on s'était mis à agioter avec fureur sur le papier monnaie. Après avoir démonétisé, le 5 germinal, les cédules au-dessus de trente-cinq écus, en les admettant seulement au paiement des biens nationaux, la Commission leur avait donné cours forcé le 27 floréal, en les réduisant au tiers de leur valeur. Tel était, d'après elle, le cours du jour ; mais l'agiotage en profita et il y eut une baisse énorme. Alors les commissaires traitèrent les cédules comme on avait en France traité les assignats ; elles ne furent plus admises qu'au cours du jour proclamé par le Consulat. Le premier tarif fut du douzième, mais on descendit au quinzième et au vingtième. Le 24 thermidor une nouvelle loi décida que les cédules non démonétisées seraient au bout de deux mois échangées contre des lettres de

cent mille francs de biens nationaux sans être tenue de verser un quart suivant l'usage : elle s'est fait adjuger cette fois quatre lots pour neuf cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-et-onze francs dix-huit sous payés simplement en ordonnances : parmi ces biens on voit figurer ceux du duc Braschi ; et un domaine du cardinal Albani frappé comme lui.

Un arrêté du 13 messidor avait autorisé la Compagnie Baudin à acheter des biens nationaux en Italie pour une valeur de deux millions en numéraire, et avait assuré dans certains cas un véritable privilège à ses ordonnances, qu'elle devait présenter en payement. Au reste les fournisseurs ne devaient acheter qu'à de très bas prix, car la propriété des biens nationaux était très incertaine, puisque l'évacuation subite des États romains était regardée comme nécessaire en cas de guerre.

change tirées par le payeur de l'armée *sur les personnes taxées à raison de la contribution extraordinaire*. Ce nouvel expédient n'eut aucun succès ; les commissaires déclarèrent bientôt que ce papier *semblait comme frappé à mort* et qu'il était inutile de faire aucun sacrifice pour tenter de le relever.

Ils se plaignaient aussi des calomnies nombreuses qu'on avait lancées contre eux, et dénonçaient avec beaucoup d'amertume l'impéritie, la corruption des fonctionnaires de la nouvelle république. Depuis sept mois que cette république était proclamée, on avait prodigieusement pillé, taxé, et en revanche inondé Rome d'un papier-monnaie qui paraissait devoir bientôt rivaliser avec celui de Paris. La misère était universelle, mais, par compensation, on voyait une bande d'aventuriers tarés, même à Paris, s'engraisser impudemment aux dépens et des Romains et de l'armée française [1]. Les révolutionnaires français reprochaient aux patriotes italiens leur paresse, leur incapacité, leur ridicule présomption, leur corruption, etc., etc. Ceux-ci répondaient que l'avidité insatiable des Français, leurs odieuses dilapidations, leur despotisme étroit et tracassier, étaient les véritables causes de la misère publique et de l'insurrection des campagnes. Mais les révolutionnaires français étaient les plus forts : ils prirent donc le parti de chasser ignominieusement tous ces vertueux patriotes qu'ils avaient installés, quelques mois auparavant avec une pompe si ridicule, en qualité de successeurs des Brutus et des Scipion.

III

En dignes agents du Directoire, Bertolio et Duport décidèrent que la république par lui créée, aurait aussi sa journée de fructidor, et ils procédèrent consciencieusement à cette opération indispensable.

Ne voulant pas être soupçonné de jeter à dessein du ridicule ou de l'odieux sur un coup d'état républicain, nous reproduisons

[1] Un arrêté du Directoire du 21 fructidor an VI, ordonne aux Commissaires de Rome et au général en chef de l'armée d'Italie, d'expulser *sans délai* de l'Italie tout Français qui s'y est rendu sans mission du Gouvernement. Mais il fallait bien y tolérer une foule d'individus, agents des fournisseurs avec qui le Directoire avait traité.

simplement le rapport qu'ils adressèrent au Directoire sur leur petit fructidor.

Dans une longue lettre, datée du 5e jour complémentaire de l'an VI, ils déclarent qu'il était devenu indispensable de changer un personnel gouvernemental détesté, honni même par les révolutionnaires.

« Depuis Paris jusqu'à Rome il ne s'élevait qu'un cri contre les individus composant le Consulat romain : les rochers des Alpes et de l'Apennin semblaient le répéter, et nous n'avons pas tardé à acquérir la triste conviction que ce cri n'était que l'expression de la vérité.

« Des cinq consuls alors en place, trois, Angelucci, Reppi et Matheis avaient encore pour eux l'opinion d'un certain parti ; les deux autres, Visconti et Panazzi étaient en butte à toutes les classes de patriotes, mais tous les cinq collectivement, c'est-à-dire le consulat, étaient chargés d'une haine générale, d'un mépris universel, et *il est difficile de trouver dans l'histoire un genre de gouvernans plus avilis*[1].

« Cette haine, ce mépris, cet avilissement étaient le résultat de la conduite des gouvernans. La corruption, la vénalité, les passions haineuses et vindicatives animaient toutes les délibérations. Des séances entières se passaient en vives discussions pour faire placer un parent, un ami, un partisan, *un homme qui avait payé à deniers comptants* le poste qu'il désirait. La chose publique ne les occupait presque jamais. De là tous les ressorts de l'administration étaient brisés, disons mieux, jamais l'administration générale n'a existé. On savait à Rome qu'il y avait des consuls, mais on l'ignorait dans les départements ou on feignait impunément de l'ignorer. Les administrations, soit centrales, soit municipales formaient des corps à part, s'isolaient, gouvernaient suivant les règles de leurs caprices ou de leurs intérêts privés, et *détournaient à leur propre usage jusqu'au produit des contributions publiques*. On cassait quelquefois une municipalité, mais le lendemain l'orgueil et l'intrigue la faisaient réintégrer.

« Si l'on sort de la salle des délibérations du Consulat, on voit les consuls paraître avec luxe et hauteur, on en voit plusieurs rapidement enrichis, on leur reproche publiquement leurs rapines et leurs débauches : les patriotes prononcés sont éloignés des places et n'osent plus se montrer ; même chez nous, les hommes les plus antipatriotiques occupent les premières places. »

Aussi l'aristocratie relève la tête, car le nouveau régime n'ins-

[1] Ces accusations sont-elles tout à fait méritées ? On comprendra que nous ne garantissons pas la sincérité absolue des agents des Fructidoriens !

pire que mépris et indignation : le gouvernement napolitain acquiert une grande influence : les malveillants mettent en circulation une foule de fausses nouvelles, ils disent que la France a vendu la république romaine au roi de Naplés : aussi l'anxiété est générale, toutes les transactions sont paralysées. Les Commissaires n'ont jamais cessé de démentir les fausses nouvelles données par les gazettes étrangères.

« Nous avons opposé aux bruits venus de Naples sur Bonaparte et notre flotte, et qui étaient vraiment désolants, un récit vrai de tous les événements. Tandis qu'on célébrait à Naples la *prétendue victoire de Nelson*, nous avons fait tirer le canon du château Saint-Ange et illuminé Rome, en réjouissance de la conquête de l'Égypte. »

Sans doute l'Égypte était conquise ; mais il n'en était pas moins vrai que Nelson avait détruit notre flotte à Aboukir, et il n'y avait guère lieu d'illuminer !

Lorsque les révolutionnaires font un coup d'état, ils déclarent toujours que c'est pour déjouer un effroyable complot. On avait ainsi procédé au 10 août, au 31 mai, au 18 fructidor. Les Commissaires ne pouvaient se dispenser de proclamer qu'ils étaient entourés de conspirateurs. Ils adressèrent une proclamation menaçante aux fonctionnaires romains ; ils avaient, disaient-ils, acquis la preuve d'odieuses machinations ; les traîtres et les dilapidateurs allaient être arrêtés et traduits devant un conseil de guerre : « Combattez le monstre de l'anarchie ; ne redoutez pas les *Porsenna modernes* (ingénieuse allusion au roi de Naples) [1] ; vous êtes couverts par une armée invincible. » Ils annoncent qu'ils ont pris des mesures de salut public, qu'ils ont fait une loi contre les émigrés romains dans le même esprit que celles de France, et qu'ils expulsent les étrangers suspects. Puis ils procèdent ainsi à leur coup d'état.

« Le 29 fructidor parut, dans un supplément du *Moniteur de Rome*, un sortie très vigoureuse contre les cinq consuls [2]. Par un arrêté

[1] Ils accusent les fonctionnaires et administrateurs de détourner les contributions, et prétendent que, dans certains départements, ils ne se sont pas contentés d'entraver des ventes de biens nationaux, mais qu'ils ont eu l'audace d'annuler des ventes faites par les agents de la république française.

[2] Il est très probable que cet article a été inséré à dessein par les Commissaires, c'est un dialogue entre Pasquin et Marforio. Pasquin compare les Consuls à des médecins, Rome à une malade. Il parle d'abord de l'ex-

du 30, nous supprimâmes ce supplément et fîmes enlever ce qui en restait d'exemplaires chez l'imprimeur. Le même jour Angelucci nous offrit avec beaucoup de générosité sa démission, nous l'acceptâmes en lui faisant une réponse honorable au point de vue de son patriotisme. Le lendemain 1er complémentaire, Reppi et Mathéis nous envoyèrent la leur que nous acceptâmes avec des réponses également honnêtes. Visconti et Panazzi, *les deux plus abhorrés*, crurent devoir tenir ferme. Ils publièrent que les démissions de leurs collègues n'étaient que le résultat d'une intrigue ménagée pour les effrayer.

« Le deuxième jour complémentaire [1] à dix heures du matin, une loi accepta les démissions d'Angelucci, Reppi et Mathéis, et destitua Visconti et Panazzi avec injonction à ces derniers de ne pas sortir de Rome, sans la permission du général commandant les troupes françaises.

« Une seconde loi nomma aux places vacantes par les démissions et les destitutions, les citoyens Pierelli, Calisti, Zaccaleoni, Brissi et Rey; à midi les nouveaux consuls furent installés... une troisième loi nomma Angelucci, Reppi, Mathéis à trois places vacantes dans le sénat.

« Dans l'après midi les trois lois furent affichées avec une proclamation au nom du général.

« *Alors les Romains sortirent comme d'un long assoupissement*, les patriotes et la masse du peuple témoignèrent également leur joie ; les consuls démissionnés sont très satisfaits; les deux destitués commencent à s'humilier en demandant la permission de sortir de Rome, permission qui ne leur sera accordée que lorsque nous aurons vérifié certains faits, et qu'ils ne seront plus en état de nuire, et l'un d'eux surtout d'appuyer le parti napolitain [2]. »

On nomme aussi deux nouveaux ministres et quelques hauts fonctionnaires. En outre on prépare à Rome une grande fête pour

traordinaire dépréciation des cédules puis attaque les Consuls : d'après lui l'un d'eux était un antiquaire si expert que les médailles du palais Bracciano allaient, par une sympathie irrésistible, s'attacher si fortement à ses mains qu'elles ne pouvaient plus s'en détacher. Il l'accuse en outre, ainsi que plusieurs autres, de s'enrichir en spéculant sur les cédules, et d'acheter des biens avec un énorme bénéfice. Tous sont représentés sous des traits odieux. Les Commissaires supprimèrent aussitôt ce supplément en déclarant que la liberté de la presse ne doit pas dégénérer en licence, et qu'il sera fait incessamment une loi contre ses abus.

[1] Le 1er jour complémentaire; une très courte proclamation de Macdonald annonçait aux Romains de nouveaux Consuls : « Un changement vient de s'opérer dans votre Consulat, le bien public l'a dicté ; » qu'ils soutiennent le nouveau gouvernement, et leur république sera au rang qu'elle mérite !

[2] Archives nationales A F 3, 78.

le 1er vendémiaire afin de célébrer la fondation de la république française.

« Des Français joueront sur un des théâtres de la ville *la Mort de César* de Voltaire : la même statue de Pompée au pied de laquelle l'ancien tyran de Rome fut immolé, sera sur le théâtre. Le rapprochement est peut-être unique dans l'histoire. Une petite pièce dont le sujet est *la conquête de l'Égypte* suivra *la Mort de César.* »

Ce coup d'état s'est fait sans aucune violence, « sans qu'une seule baïonnette ait paru. » On va maintenant épurer les bureaux des ministères et les administrations.

« Mais citoyens Directeurs, il est une impulsion qui n'est pas en notre pouvoir, elle dépend entièrement de vous. *On doute encore à Rome même si la république romaine doit exister longtemps.* On suppose que le but de la France est *d'épuiser ce pays, et de le céder, de le vendre, ou l'échanger, comme cela est arrivé pour Venise :* on amalgame cette idée qui a jeté de profondes racines avec les préparatifs extraordinaires de la cour de Naples, avec le séjour du Pape en Toscane, avec l'ordre encore subsistant du général Brune, *d'évacuer à la première hostilité le territoire romain* et de jeter seulement trois mille hommes dans le château Saint-Ange. »

Il y avait du vrai dans tous ces bruits [1]; mais on déclare ne savoir absolument rien, si ce n'est que Reinhard a engagé le grand duc de Toscane à reconnaître la république romaine « et à déporter Pie VI [2]. »

Le roi de Naples, soutenu par les Anglais, veut la guerre ; l'évacuation de Rome entraînerait une insurrection générale. Le château Saint-Ange ne contient que quinze cents hommes; il ne soutiendrait pas une attaque vigoureuse des Napolitains, qui viendraient ensuite nous inquiéter jusqu'aux frontières de la Cisalpine. Il faudrait au contraire envoyer douze ou quinze mille hommes de renforts et marcher hardiment sur Naples.

[1] Avant d'occuper Rome, le Directoire, pour s'asservir le roi de Naples, lui avait offert des lambeaux du territoire pontifical. Il est fort possible que, renonçant à soutenir la république romaine, il lui ait depuis renouvelé son offre, et même proposé de lui livrer Rome nue et dépouillée, comme il avait livré Venise à l'Autriche.

[2] Quelques jours après Reinhard leur écrivait que la ministre Corsini venait encore de se montrer très éloigné de cette reconnaissance, et paraissait d'ailleurs persuadé que le Directoire n'y tenait pas.

Mais si le Directoire autorise cette expédition, il est indispensable qu'une partie de la commission suive l'armée pour assurer les fruits de la victoire : grâce à cette précaution, ces sommes, destinées au trésor de la république, ***ne passeront pas dans les griffes des vautours cupides*** qui jusqu'à présent ont terni nos victoires et déshonoré le nom français. »

Ce sera probablement le dernier pillage des armées du Directoire en Italie ; il faut qu'on on profite ! Macdonald, suivant eux, devrait commander cette expédition.

Puis ils reviennent à la question financière, et invitent le Directoire à écouter les explications de Florent : « Nous sommes enlacés, citoyens Directeurs, dans des filets qui partent des bureaux de Paris. *On y a semé l'or à pleines mains pour consolider le système de rapines et de dilapidations* qui fait le base de toutes les entreprises et de toutes les administrations des armées d'Italie. »

Malheureusement ces plaintes n'étaient guère exagérées.

Les nouveaux Consuls écrivirent le 3 vendémaire an VII au Directoire français, pour lui annoncer leur installation et protester de leur zèle pour la liberté et pour la France. Leur ferme intention est de *fermare il corso delle dilapidazioni, castigare i dilapidatori*[1].

Devant la ruine du pays, devant les caisses vides des deux républiques, on ne parlait que de faire la guerre aux fripons, *aux vautours;* mais le mal était trop enraciné, le personnel révolutionnaire trop gangrené. D'ailleurs, on n'avait que des ressources minimes pour faire face à des dépenses énormes et très pressées. Il fallait donc de toute nécessité recourir à certains spéculateurs, et les dilapidations de continuer ! Le 3 frimaire, Mangourit, secrétaire de légation, personnage fort peu puritain, écrivait, en parlant de ces spéculateurs, que la probité indignée attendait l'expulsion de « la honte et l'ordure de notre nation. »

La république romaine restait encore redevable à la France, d'après la convention secrète, de deux millions de piastres, soit dix millions de francs et plus. Elle offrait de lui déléguer six cent mille piastres sur l'emprunt imposè aux riches le 28 messidor ; mais cet emprunt était très malaisé à recouvrer. La vente des biens nationaux ne produisait presque rien. Les Romains,

[1] Archives nationales, A F 3, 78.

prévoyant un changement politique, n'en achetaient pas ; les étrangers non plus, « par crainte d'être atteints par les contributions ou emprunts extraordinaires [1], s'ils *se montrent possesseurs de capitaux.* » Évidemment on tourne dans un cercle vicieux. Quand bien même on pourrait espérer vendre plus tard des biens nationaux, on n'en serait pas moins sans ressources pour le moment. Les Commissaires démontrent parfaitement qu'on est déjà en déficit, et que ce déficit s'accroîtra rapidement.

La prise de Malte, sur qui le gouvernement des Deux Siciles revendiquait un ancien droit de suzeraineté, avait inspiré à Naples de vives alarmes. Quand bien même le roi eût désiré ardemment la continuation de la paix avec la France, il aurait été fatalement entraîné à lui faire la guerre ; car les Anglais, décidés à en finir avec la flotte française, avaient pris le parti de traiter la neutralité du royaume de Naples, à peu près comme le Directoire traitait celle des autres petits états d'Italie. Le roi de Naples ne pouvait pas ne pas regarder les Anglais comme des libérateurs, car la prise de Malte et le succès de l'expédition d'Égypte devaient lui enlever sa dernière chance de salut. Sans doute, malgré le secours des Anglais, il pouvait être envahi du côté de la république romaine, et forcé d'évacuer Naples, mais il avait la Sicile pour refuge, avec la possibilité d'en sortir au moment favorable et de reconquérir le royaume de Naples, si les Français étaient battus dans la Haute Italie. Mais si les Anglais n'étaient plus maîtres de la mer, il perdait et Naples et la Sicile ! Les Français criaient bien haut qu'il avait violé la neutralité, et que si Nelson n'avait pas pris à Syracuse des vivres et des munitions, leur flotte n'aurait pas été détruite à Aboukir. Le roi répondait qu'il n'était pas assez fort pour empêcher les Anglais de faire ce qu'ils voulaient : c'était du reste parfaitement exact ; et les Anglais auraient certainement pris de force ce qui leur aurait été refusé ; le roi de Naples eût fait un acte du plus extravagant don quichottisme en s'exposant à subir un dommage très grave, pour garder une scrupuleuse neutralité en faveur d'un gouvernement qui entretenait soigneusement la révolution chez lui, composait tout doucement une armée destinée à l'envahir,

[1] Rapport de Florent au Directoire. Archives nationales, *ibid.*

et comptait le pillage de Naples parmi ses prochaines ressources financières.

Le second jour complémentaire de l'an VI, les Commissaires de Rome s'étaient plaint vivement au marquis del Gallo, ministre de Naples, de l'accueil qui avait été fait par son gouvernement aux flottes anglaise et portugaise, et d'une prétendue violation du territoire de la république romaine. Depuis, Nelson s'était ravitaillé à Naples. Le 16 vendémaire, ils annonçaient encore au Directoire que Nelson était à Naples avec sept vaisseaux de ligne et cinq frégates. L'empire ottoman venait de nous déclarer la guerre, et l'on était sans nouvelles de Bonaparte. Il fallait donc s'emparer bien vite du royaume de Naples : c'était suivant eux le seul moyen de secourir Bonaparte, de sauver Corfou et les îles.

La guerre paraissait imminente ; mais les Français n'étaient pas encore prêts. Le Directoire pensait que le roi de Naples n'oserait jamais prendre l'offensive ; mais il avait adopté pour système de répéter sans cesse qu'il allait envahir la république romaine, afin de préparer les esprits à l'expédition fructueuse que lui-même comptait faire sur Naples.

Le 6 brumaire, le nouveau Consulat romain envoie aux Commissaires un message sur la situation : il s'attend à voir le roi des Deux Siciles envahir la république. *Nos corps serviront de rempart à la liberté romaine; nous serons dignes de nos aïeux*. En attendant, le pays se ruine ; mais « comment concevra-t-on l'espoir d'un crédit solide, tant qu'on verra partout un pillage scandaleux, des dilapidations qui effraieraient même des brigands vulgaires, tant qu'on n'aura pas arraché le maniement des deniers publics et des fournitures *à ce tas de déprédateurs qui ne connaissent la république que par les trésors qu'ils lui enlèvent*[1]*?* »

Viennent ensuite de longues et fastidieuses déclamations contre l'aristocratie et la théocratie, et en l'honneur de l'esprit révolutionnaire. Que la république parle, et les héros surgiront en masse, l'argent apparaîtra en quantité, et mille autres sottises pareilles !

[1] Archives nat., A F 3, 78.— Ces cinq Romains ont admirablement employé dans cette pièce le style clubiste de Paris : on croit lire les déclamations prétendues romaines des Brutus et des Publicola du faubourg Antoine !

Les Commissaires sont alors assez contents des nouveaux consuls : ils les déclarent patriotes et dévoués au Directoire. Il est vrai qu'ils n'ont ni expérience, ni habitude des affaires ; mais, vu les circonstances, on ne pouvait guère trouver mieux. A ce point de vue leur coup d'état a réussi ; mais ils le trouvent incomplet, car ils auraient voulu épurer aussi les deux conseils. Ils l'avaient proposé au Directoire, qui ne leur avait rien répondu à ce sujet ; mais ils reviennent à la charge, en prétendant (lettre du 19 brumaire) que cette épuration s'impose, et ils demandent l'autorisation d'y procéder, Il en était de même dans toutes les républiques fabriquées par le Directoire. Un coup d'état en appelait un autre.

Championnet arriva à Rome vers la fin de brumaire pour prendre le commandement. Tout le monde s'attendait à l'invasion du royaume de Naples. Le Consulat se mit à organiser une armée à lui, et décréta la levée de deux régiments de cavalerie et de huit d'infanterie. Mangourit (lettre du 3 frimaire) prétend qu'on vendait aux amateurs les commissions d'officiers dans cette nouvelle armée.

A Naples, les esprits étaient très exaltés contre les Français. Le nouvel ambassadeur, Lacombe Saint-Michel, fit parvenir au Directoire, par l'entremise d'un particulier, une lettre datée du 8 brumaire, par laquelle il lui annonçait qu'il était presque prisonnier, et que depuis sept jours on lui avait refusé un passe-port pour un courrier. Le Gouvernement napolitain, à l'entendre, désire le voir partir volontairement, mais il veut attendre les ordres du Directoire. Il croit la conquête de Naples assez facile ; « mais il faudra une force surnaturelle pour se préserver des *vautours* qui sont prêts à dévorer une nouvelle conquête [1]. »

Ainsi, tout le monde, dans le camp révolutionnaire, a prévu

[1] Les Fructidoriens firent dans la république Batave deux coups d'état, l'un le 3 pluviose an VI, l'autre le 24 prairial suivant. Ils en firent également un contre la république Helvétique le 28 prairial an VI. — Dans la Cisalpine le 13 fructidor an VI, leur agent Trouvé fit aussi un coup d'état; quelques semaines après, le général en chef Brune en fit un autre de sa propre autorité : peu après le commissaire du Directoire Rivaud le défit en grande partie.— Le Directoire fit faire aussi, dans la république Ligurienne, un coup d'état le 17 fructidor an VI : et tous ces petits fructidor étaient faits contre des prétendus gouvernants qui avaient été triés sur le volet !

que la conquête de Naples aurait pour conséquence nécessaire un pillage audacieux, dont la honte rejaillirait sur l'armée et sur la nation ! Et ces sinistres prévisions ne furent que trop bien justifiées.

Cette expédition, qui devait entraîner de si graves conséquences, était regardée comme indispensable à la république romaine, et surtout à nos finances, bien qu'on s'attendît à en voir le produit très diminué par des dilapidations. On avait beaucoup de peine à payer la solde, et toutes les ressources devaient être épuisées dans trois ou quatre mois, si l'on ne trouvait pas d'argent grâce à cette conquête. Naples était la ressource suprême : tout le monde criait à l'envi que les dilapidateurs n'auraient pas beau jeu ; et ces derniers, trop bien organisés pour s'en inquiéter, le criaient comme les autres, et plus fort peut-être.

Les Commissaires préparaient activement l'expédition. Le 25 brumaire, le Consulat leur annonçait qu'il attendait trente mille Français, et qu'il allait donc, avec la garnison actuelle, être obligé d'entretenir quarante mille hommes ; et, pour y arriver, il demandait qu'on mît à sa disposition cinq millions de biens nationaux qu'on avait gardés en réserve pour une compagnie qui se serait chargée des approvisionnements. Il établissait en même temps le compte de ses obligations ; mais les Commissaires soutenaient qu'on devait à la France une somme encore plus forte.

Le roi de Naples, comptant à tort sur l'Autriche, qui n'était pas encore prête, résolut de ne pas attendre que les Français eussent organisé leur armée d'invasion, et d'attaquer hardiment. C'était un parti extrêmement téméraire, mais beaucoup moins insensé qu'il ne le paraît au premier abord. Sans doute il allait être bruyamment accusé d'avoir violé les traités, par ceux-là même qui se préparaient ouvertement à les violer contre lui. Quand bien même il eût laissé Championnet prendre à son aise toutes ses dispositions, et l'envahir le premier, le Directoire, pour colorer son agression, ne l'eût pas moins accusé de mauvaise foi et de violation des traités. Il avait ainsi procédé contre la république de Venise, et il allait quelques jours plus tard traiter de même le malheureux roi de Sardaigne, qui s'était toujours effacé devant lui : mais les cinq rois de Paris voulaient enlever le petit trésor de Turin et écraser le

Piémont de contributions ! Si l'armée napolitaine avait été bien conduite, elle aurait pu envelopper complètement la petite armée française et conquérir bien vite l'État romain. Elle obtint seulement, grâce à une attaque soudaine, un succès momentané, qui remplit de rage le Directoire, ainsi que tous les révolutionnaires français et italiens.

L'armée napolitaine, commandée par Mack, et forte au moins de quarante mille hommes, envahit tout à coup la république romaine. A chaque poste français elle envoyait un parlementaire qui sommait le commandant de se rendre, en lui déclarant que les Napolitains ne faisaient pas la guerre à la France, mais aux Romains qui s'étaient insurgés contre leur véritable souverain,et que la résistance des Français serait prise pour une déclaration de guerre. Les postes des frontières se replièrent aussitôt sur Tivoli, Albano et Frascati [1].

Ferdinand IV déclara immédiatement, dans une proclamation, qu'il avait toujours cherché à vivre en paix avec la république française, mais qu'il avait avec elle « épuisé tous les autres procédés pacifiques. » Son royaume s'est trouvé menacé dans sa tranquillité et dans l'intégrité de son territoire par le renversement du pouvoir légitime dans l'État romain qui touche à ses limites, et par les outrages faits à la religion catholique,« qui ont entraîné des discordes civiles,des scènes de massacre et des déprédations.»Tous ces événements,et en outre l'occupation de l'île de Malte,*di nostra regia pertinenza;* de continuelles menaces d'invasion confirmées par des préparatifs de guerre, par des mouvements de troupes significatifs,l'ont décidé à prendre des mesures pour éloigner de son royaume le danger qui le menace. Il entre donc avec son armée dans l'État romain,« avec la volonté stable d'y rétablir la religion catholique,d'y comprimer l'anarchie, terminer les désastres et les *déprédations*, ramener la paix, et le replacer sous le gouvernement régulier de son légitime souverain.»

C'est dans ce seul but qu'il a pris les armes ; que les habitants lui facilitent cette tâche ! Il promet de n'exercer aucune violence et invite les Romains à faire de même.

« Nous inspirons à tout le monde le désir d'oublier les insultes personnelles, et tout sentiment de vengeance pour ce qu'on a

[1] Lettre des Commissaires du 12 frimaire an 7. Arch. nat., A F 3, 78.

souffert dans la dernière révolution, et de s'abstenir de tous excès et représailles sous peine d'être frappés de notre indignation royale et traités comme contrevenants à la paix publique. »

Il invite les généraux et commandants de *toute armée étrangère* à évacuer sur le champ l'État romain, et à ne plus se mêler de son gouvernement.

Cette proclamation produisit tout de suite un grand effet sur les habitants des campagnes.

D'après les Commissaires, il n'y avait à Rome que cinq mille Français et peu d'artillerie ; quinze cents Français à Terni, et cinq à six cents Cisalpins à Tronto, pour résister à la première attaque. Mais cette petite armée avait le bonheur d'être commandée par Championnet et Macdonald. Tout le monde croyait qu'en cas d'attaque des Napolitains, il faudrait évacuer Rome pour un certain temps ; mais personne jusqu'alors ne croyait à cette attaque.

Tout à coup, sur les rapports qui venaient de lui être envoyés de la frontière, Championnet annonça aux Commissaires qu'on allait peut-être se trouver dans la nécessité d'évacuer Rome, et que dans ce cas le gouvernement romain et ses ministres devraient se retirer à Civita Castellana [1].

Dans la nuit du 5 au 6 frimaire (26 novembre), à quatre heures du matin, les Commissaires reçurent une lettre de Championnet leur annonçant que les Napolitains étaient entrés dans la ville de Rieti, et avaient fait sa garnison prisonnière. Le général Lemoine croyait qu'ils allaient se porter sur Terni.

« Voulant prévenir le cas d'être enveloppé de tous côtés, je suis décidé à la retraite ; je vous invite à en prévenir de suite les membres du gouvernement romain : qu'ils quittent de suite Rome, *que leur départ se fasse sans bruit et sans qu'on s'en aperçoive ;* je désirerais que ce départ, ainsi que le vôtre, se fît avant le jour [2]. »

Aussitôt Duport et Bertolio emballent comme ils peuvent leurs hardes et leurs papiers, font prévenir les consuls, et s'empressent de déguerpir. Déjà le bruit de l'arrivée des Napolitains se répan-

[1] Archives nat., A F 3, 78.
[2] *Ibid.*

dait dans Rome. « A cinq heures du matin, disent les commissaires, nos cochers italiens nous abandonnèrent ; nous eûmes de la peine à empêcher nos chevaux d'être pillés. A six heures et demie nous sortîmes de Rome. » Ces fonctionnaires, agents de toute sorte, spéculateurs, pêcheurs en eau trouble, de toute nationalité, qui étaient venus en foule s'abattre sur Rome à la suite de l'armée française, s'enfuyaient les poches pleines, mais poursuivis par les malédictions énergiques du peuple romain. La route de Civita Castellana était couverte de voitures remplies de fuyards ; c'était une véritable débandade ! Tous ces gens là avaient de bonnes raisons de se sauver de Rome ; mais, une fois dehors, ils avaient tout lieu de craindre d'être écharpés, ou pour le moins dévalisés par les paysans qui avaient pris les armes. Le bruit courut que Terni était forcé, le pont Felice coupé ; il y eut une grande panique, et beaucoup de voitures prirent la route de Toscane par Viterbe. Mais cette ville s'était insurgée pendant la nuit ; les premières voitures furent pillées, et de nombreux fuyards retenus prisonniers. Le bruit courut d'abord que les insurgés en avaient fait un horrible massacre. Le 6 au soir, les Commissaires arrivèrent à Civita Castellana ; mais il fut décidé que le gouvernement se replierait jusqu'à Pérouse. Duport et Bertolio écrivirent de Spoleto à Championnet pour lui demander de marcher sur Viterbe et de tirer une vengeance éclatante du prétendu massacre. Honteux, humiliés de cette retraite peu glorieuse, ils ne rêvaient que sang et carnage.

« Les habitants de Viterbe et de ses environs, citoyen général, se sont insurgés contre les Français et les patriotes romains qui lors de l'évacuation de Rome, ont pris la route de la Toscane. Plusieurs ont été pillés, et *l'on dit même* [1] que quelques-uns d'entre eux ont été assassinés.

« ... Il ne faut pas douter que le vol et l'assassinat *n'aient été conseillés par cette classe qui se sépare des autres hommes, les prêtres.* De tout temps Viterbe a été le foyer de toutes les fureurs du fanatisme. Une loi existe qui *rend sous peine de vie ou de déportation, ces êtres responsables de toute insurrection,* il s'agirait de la faire *exécuter*.

« Ce n'est pas assez que de punir les prêtres, les habitants doivent

[1] *On dit,* — donc rien n'est certain ; et ils demandent un massacre de prêtres sur cet on dit !

aussi être punis de s'être laissé séduire ; nous pensons en conséquence qu'il faudrait lever une imposition militaire : cette imposition pourrait être portée jusqu'à cinq cent mille francs, dont trois cent mille réservés à indemniser les Français et les patriotes romains qui auraient été dépouillés et assassinés.

«... Quel que soit le parti que vous prendrez, faites un exemple, et *un exemple terrible* pour empêcher la propagation du mal [1]. »

Ils tenaient tant à saccager Viterbe, qu'ils accueillirent avec bonheur de fausses nouvelles, et s'empressèrent d'écrire au Directoire que Viterbe avait été châtié : *cinquante-huit prêtres ont été fusillés, le feu mis aux quatre coins de la ville.* Heureusement il n'en était rien. Les Français n'avaient pu massacrer cinquante-huit prêtres, et les commissaires avaient pris leur désir pour une réalité. On avait envoyé seulement contre Viterbe un détachement de soixante hommes sans artillerie, qui, trouvant les portes bien fermées, s'était retiré, après avoir échangé quelques coups de fusil avec les habitants : on prétendait avoir tué quatre d'entre eux. On avait commis une double maladresse en envoyant un si faible détachement contre une ville bien défendue ; car la populace irritée aurait très bien pu cette fois massacrer les fuyards, qui avaient été simplement retenus prisonniers. Aussi Reinhard, l'ambassadeur en Toscane, écrivit au général de ne rien tenter contre Viterbe, tant que les prisonniers y seraient encore, car il les ferait sûrement égorger (17 frimaire). Les paysans avaient voulu piller les voitures et tuer les fuyards, en disant qu'ils emportaient les trésors de Rome, ce qui était assez vrai pour un grand nombre d'entre eux, qui étaient qualifiés par les gouvernants « la honte et l'ordure de notre nation [1]. »

L'évêque d'Acquapendente, revêtu de ses habits pontificaux, s'était jeté au milieu des paysans furieux et avait empêché le massacre. Reinhard lui adressa une lettre de remerciement.

Néanmoins les Commissaires, arrivés à Pérouse, firent une proclamation annonçant que les Viterbais avaient fait un massacre épouvantable des Français, et que leur punition avait été terrible. Ils déclament aussi contre les Napolitains qui ont violé la paix,

[1] Dans une lettre du 19 les Commissaires avouent qu'ils ont communiqué une fausse nouvelle, et annoncent qu'ils suivront prudemment l'avis de Reinhard. Il y a, disent-ils, cent soixante Français à Viterbe : ils ont été pillés, mais pas un n'a péri. Archives nat., A F 3, 78.

et qui veulent empêcher les Romains de se choisir en liberté un gouvernement ! Cette accusation est admirable de la part de gens qui ont imposé aux Romains cette belle constitution dont l'article 369 les met à la discrétion complète de la France, et qui viennent de mettre les Consuls à la porte! Ils adressent aux Romains qui n'apprécient pas cette sorte de liberté, les menaces les plus terroristes ; ce sont de nouveaux Collot d'Herbois ! Toute commune qui s'insurgera, ou arrêtera la circulation des denrées destinées aux armées, « sera soumise à des exécutions militaires, *et même livrée aux flammes*, suivant les circonstances [1]. »

A Rome, au moment même où les commissaires et les consuls s'enfuyaient avec la colonie des fonctionnaires et des spéculateurs, la population se soulevait. Les arbres de la liberté furent immédiatement coupés, sauf celui de la place du Peuple, où les révolutionnaires, attroupés, firent feu sur les Romains, et résistèrent quelque temps. Mais ils se réunirent aux troupes de Championnet, et sortirent de Rome avec elles vers six heures du soir. Le général, en traversant la ville, fut souvent insulté par la foule. On avait organisé un convoi de cinquante-huit chariots, mais on n'en put sauver que quinze. Les Français fugitifs prétendirent que le quartier général des juifs avait été dévasté, ainsi que l'académie de France, la maison du banquier Torlonia, et celle des frères Sicubert, fameux fournisseurs. La division Macdonald devait partir la dernière.

Le château Saint-Ange était occupé par une garnison française et par trois cents révolutionnaires. Néanmoins, après le départ de Championnet, le tocsin sonna dans les églises ; on prit les armes partout ; les attroupements devinrent bien plus nombreux et bien plus menaçants, et les communications avec le château Saint-Ange furent interrompues : des ordonnances, porteurs d'ordres, périrent victimes de la fureur des Romains ; on échangea çà et là des coups de fusil et des coups de sabre dans les rues ; mais il n'y eut pas d'engagement sérieux. Le 7 frimaire, à trois heures, la division Macdonald quitta Rome et marcha tout d'une traite jusqu'à Monte-Rossi ; le lendemain elle arrivait à Civita-Castellana.

La marche du roi de Naples de la frontière à Rome fut pres-

[1] Archives nat., A F 3, 78.

que triomphale. Le roi arriva le 27 novembre, et ordonna aussitôt aux membres de l'ancienne administration de reprendre provisoirement leurs charges.

Les Commissaires et les Consuls s'établirent à Pérouse, comme ils purent. Ils avaient toujours pensé que le roi de Naples, médusé par la présence des Français à Rome, resterait chez lui tout tremblant de peur, et attendrait ainsi ses envahisseurs, qui n'en auraient pas moins pris prétexte de sa conduite à l'égard des Anglais pour crier bien haut qu'il avait violé les traités et déclaré la guerre. Mais ils avaient été toujours bien loin de s'attendre à cette véritable colère de mouton enragé, qui les contraignait à s'enfuir piteusement, et fournissait aux habitants de Rome et de la campagne une occasion éclatante de montrer leur antipathie pour le gouvernement qu'ils leur avaient imposé. Bien que cette évacuation, suivant toute apparence, ne dût être que temporaire, elle nuisait singulièrement au prestige de la république française. Aussi les gouvernants français étaient-ils décidés à terroriser, à noyer l'insurrection dans des flots de sang ! Et les civils étaient encore plus acharnés que les généraux. En vrais proconsuls de la terreur, ils réclamaient d'eux des actes de barbarie.

L'armée napolitaine était composée en grande partie de nouvelles recrues, et maladroitement éparpillée. Les Français étaient peu nombreux, mais très aguerris et dirigés par des généraux capables et hardis. Le 8 frimaire, les Napolitains éprouvèrent un premier échec à Terni. Le 14, ils furent complètement défaits à Rignano. Mack battit en retraite, et subit encore le 19 une nouvelle défaite à Ottricoli. D'ailleurs des renforts arrivaient à l'armée française. Les Napolitains étaient soutenus partout par les paysans. Les Français criaient, avec rage, que ces malheureux étaient abusés par les Napolitains et par les prêtres: mais, malgré leurs déclamations frénétiques, ils ne pouvaient plus se dissimuler à eux-mêmes que c'était une guerre véritablement nationale, et qu'ils avaient dû seulement à une surprise leur conquête facile de Rome et de l'État pontifical. Aussi, dans leur rage d'avoir été contraints tout d'abord à battre en retraite, ils font aux Romains les plus effrayantes menaces, et leur promettent la guerre la plus barbare, telle que la république l'avait faite aux Lyonnais et aux Vendéens.

« ... Peuple romain, écoute, et frémis d'indignation ! Les Napolitains, prenant le change sur une manœuvre militaire, ont fait soulever les habitants de Nepi, leur promettant des secours. Aujourd'hui l'avant-garde de l'armée devant y rentrer, a éprouvé une résistance d'autant plus opiniâtre qu'ils attendaient l'effet des promesses des Napolitains. Les lâches ! ils les ont livrés à toute la fureur des troupes ivres de venger le sang de leurs frères qui a coulé.

« *Presque tous les habitants ont péri par le fer, la ville pillée et saccagée*, et la moitié livrée aux *flammes*.

« Peuple romain, que cet exemple terrible vous ouvre les yeux ! Voyez vos femmes et vos enfants éplorés, l'un redemandant un fils, son père, l'autre un mari, seul et unique soutien d'une nombreuse famille ! Voyez leur désespoir, entendez leurs gémissements : *ils vous accusent de leurs malheurs, ils accusent les prêtres*[1] *!* »

On défend contre des étrangers son gouvernement et sa religion ; ces étrangers vous tuent pour vous prouver que leur domination est bien préférable ; vous n'êtes pas leur victime, mais celle de ce pouvoir renversé par la violence, et de cette religion que vous avez voulu défendre ! Les révolutionnaires et leurs apologistes ont toujours fait ce beau raisonnement avec un aplomb merveilleux ! Cette proclamation montre avec une cynique franchise comment cette guerre était conduite. On égorge ces malheureux, on brûle leurs villages, pour leur imposer une caricature de république romaine calquée sur la république directoriale de Paris ; on les égorge comme on a égorgé les Suisses, également coupables de ne pas se laisser opprimer et spolier par un Directoire helvétique et un Rapinat ! Cette proclamation est signée par Macdonald ; mais tout nous porte à croire qu'elle a été rédigée par les Commissaires. Elle est suivie d'un arrêté déclarant : 1° Tous les habitants d'une commune sont collectivement responsables de l'usage qu'ils feront de leurs armes. 2° Si un coup de feu est tiré sur un Français, s'il est attaqué avec toute autre espèce d'arme, la commune sera pillée et livrée aux flammes. 3° Tout habitant pris les armes à la main sera sur le champ fusillé. 4° Tous les prêtres sont collectivement respon-

[1] Archives nat., A F 3, 78. — De même, les juges révolutionnaires, après avoir condamné à mort le prêtre et ses *recéleurs* d'après la loi du 22 germinal an II, insultaient le prêtre du haut de leur siège, et le proclamaient le meurtrier des recéleurs, qu'ils envoyaient avec lui avec l'échafaud !

sables des attroupements : ils seront fusillés sans jugement. Toutes les communes révoltées *ou autres* enverront sur le champ deux députés au quartier général pour y apporter leur soumission et servir d'otages.

Ainsi, l'on avoue que l'ennemi véritable, ce n'est pas l'armée napolitaine, mais le peuple qui se soulève contre ses oppresseurs. On excite les soldats tant que l'on peut ! On leur dit dans une autre proclamation : « Soldats, encore un roi parjure à détrôner ! » on leur annonce qu'on va les mener à Naples, dans cette ville qu'ils convoitent depuis longtemps comme une proie magnifique. On leur dit pour la forme de respecter les habitants et les propriétés de la république, mais avec ce correctif : « Je ménage votre juste colère contre les communes rebelles. » Et l'on sait comme ils les traitent ! La guerre continuera avec ce caractère atroce lorsque le royaume de Naples sera envahi.

Au moment de l'invasion napolitaine, les Commissaires, trouvant leur coup d'état incomplet, voulaient épurer les Conseils. C'était leur idée fixe : ils y reviennent pendant leur retraite forcée à Pérouse ; ils trouvent même qu'au milieu de cette bagarre, l'opération pourra être faite plus aisément. Ils avaient invité les sénateurs et les tribuns à venir s'installer à Pérouse pour y établir provisoirement le gouvernement romain. Sept sénateurs et vingt-trois tribuns seulement les suivirent, et les Conseils, ne se trouvant pas en nombre, ne purent délibérer. Les Commissaires dénoncèrent avec indignation au Directoire cette désertion de la majorité des deux Conseils. Ceux qui manquent à Pérouse sont rentrés lâchement à Rome : il faut les chasser ignominieusement des Conseils, et en outre punir ceux qui ont connivé avec les Napolitains. Ils vont profiter de l'occasion pour nommer aux places vacantes dans les Conseils.

Mais leur rôle était fini : le 8 frimaire, le Directoire avait adopté un autre système, et déclaré que la Commission cesserait ses fonctions dès que son arrêté lui serait parvenu. Bertolio était nommé ambassadeur auprès de la république romaine, avec cinquante mille francs de traitement. Florent, qui se trouvait à Paris, était simplement nommé secrétaire de la légation, avec six mille francs par an. Bertolio, sous le titre d'ambassadeur, devait être un proconsul français, et exercer seul tous les pouvoirs de l'ancienne Commission.

Après leur défaite d'Ottricoli, les Napolitains durent battre

en retraite et évacuer Rome, où les Français rentrèrent après dix-sept jours. Bientôt le territoire napolitain fut envahi. M. Thiers dit (tome X, p. 113) qu'alors Championnet « conçut le projet audacieux de conquérir le royaume de Naples avec sa faible armée. » On dirait vraiment que cette idée lui vint tout à coup!

Nous avons déjà établi que, depuis longtemps, le Directoire désirait s'emparer de Naples et de ses richesses, et relever ainsi les finances de l'armée d'Italie; Championnet n'avait été envoyé à Rome que pour faire cette expédition. Sans doute son armée était faible, mais elle était entraînée par ses récentes victoires, et l'armée napolitaine était en pleine déroute. Il fallait profiter de l'occasion; le Directoire ne pouvait envoyer que des renforts peu importants; si Championnet les avait attendus, les Napolitains auraient eu le temps de se réorganiser, et peut-être l'Autriche se serait-elle déclarée.

Du reste le Directoire était décidé à en finir avec tous les états de l'Italie qu'il n'avait pas encore érigés en républiques esclaves. Le roi de Sardaigne s'était complètement aplati devant lui; nos troupes occupaient ses principales places fortes : elles restaient obstinément dans la citadelle de Turin, quoique le terme de son occupation, fixé par une convention formelle, fût bien dépassé. Pour le récompenser de sa soumission profonde, le Directoire laissait les bandes armées des républiques Cisalpine et Ligurienne envahir le Piémont et exciter ses habitants à la révolte. Dès que l'agression du roi de Naples lui fut connue, le Directoire résolut d'en finir avec ce vassal si docile, de piller ses caisses et ses palais et d'établir à Turin une nouvelle république. Tout à coup l'armée française sortit de la Cisalpine et parut devant Turin [1]. Le roi fut contraint d'abdiquer le 19 frimaire. On lui permit généreusement de se retirer dans l'île de Sardaigne, qu'il était impossible de lui prendre, car les Anglais tenaient la mer. Le 20, un gouvernement provisoire fut établi, et l'on se mit à

[1] Tout à coup l'ambassadeur français Eymar s'enferma dans la citadelle de Turin, occupée par les troupes françaises, et le commandant fit des préparatifs pour bombarder la ville. Le Gouvernement et les Turinois n'y comprenant absolument rien, demandaient ce que tout cela signifiait, et l'ambassadeur et le commandant refusaient de donner aucune explication. Deux ou trois jours se passèrent ainsi. Pendant ce temps l'armée française, commandée par Joubert, marchait sur Turin.

piller Turin, comme on avait pillé Rome l'année précédente, comme on allait bientôt piller Naples [1].

Le territoire napolitain fut envahi ; sa capitale menaçée : le peuple de Naples, plein de fureur contre les étrangers, se souleva et refusa d'obéir à des autorités qu'il accusait d'ineptie et de trahison. La cour en fut très effrayée et prit le parti de se retirer provisoirement en Sicile. Le 11 nivose (31 décembre 1798), le roi s'embarqua, emportant avec lui le trésor public, qui contenait, dit-on, vingt millions, avec les trésors et les meubles les plus précieux des palais de Naples et de Caserte, ce qui lui valut un redoublement d'injures de la part des envahisseurs qui avaient compté sur ces millions [2] ! Le prince Pignatelli fut laissé à Naples pour représenter le roi. Championnet, en entrant dans le royaume de Naples, avait commis la même faute que Mack : il avait divisé son armée en plusieurs colonnes, et les paysans soulevés lui faisaient une guerre très dangereuse. Arrivé devant Capoue avec sa colonne, il tenta une attaque et fut repoussé. Sa situation était mauvaise. Mack lui fit des propositions, qu'il rejeta d'abord ; puis les deux généraux conclurent un armistice, le 22 nivose (11 janvier 1799), qui accordait à l'armée française Capoue, une portion importante du royaume et une contribution de dix millions. Faipoult, qui avait été nommé commissaire civil près l'armée de Rome avec mission de bien tondre les Napolitains, écrivit au Président du Directoire que cet armistice était extrêmement avantageux à tous les points de vue. D'abord

[1] Beaucoup d'objets précieux furent immédiatement volés dans les palais du roi : les officiers s'emparèrent des chevaux de ses écuries. Comme la République romaine, le Piémont dut reconnaître le bonheur dont le Directoire le gratifiait, par des impôts, et des charges de toute espèce. Le Directoire traita le roi de Sardaigne comme il aurait traité le roi de Naples, si celui-ci ne l'eût prévenu par un coup de désespoir : bien que le roi de Sardaigne soit resté dans l'inaction la plus complète, le Directoire l'accuse de complicité avec le roi de Naples, et lance contre lui les accusations les plus fantastiques : « un monstre, le frère du roi, l'héritier de sa couronne, le duc d'Aoste, *comme un autre Vieux de la Montagne*, n'a cessé d'avoir à ses ordres et à ses gages une bande de sicaires, à qui il ordonnait l'assassinat de tel ou tel Français, et ses ordres n'ont été que trop fidèlement exécutés ! » C'est du Fouquier-Tinville tout pur !

[2] M. Thiers (t. X, p. 115), en déclamant contre cette cour « lâche et criminelle, » s'est fait l'écho des plaintes amères de ses amis les révolutionnaires du Directoire, contre cette cour assez lâche et criminelle pour amoindrir ainsi leur butin.

« les dix millions que l'ennemi va payer vont servir à remettre à jour la solde arriérée de trois mois et deux décades ; » les renforts auront le temps d'arriver, etc. Mais voici le plus beau : « Vous remarquerez d'ailleurs, citoyen Président, que l'armistice contient des conditions *que l'ennemi ne pourra pas observer*, ou qu'il violera lui-même avec complaisance : telle est celle par exemple qui concerne la neutralité des ports. »

Il était certain que la flotte anglaise ne reconnaîtrait pas un armistice conclu en dehors de son Gouvernement ; on ne pouvait non plus le faire observer strictement par les paysans. Faipoult le constate, et il en est enchanté ; on pourra ainsi se faire donner des millions et crier ensuite à la trahison.

« Point de doute que de tels actes ne nous donnent de véritables raisons de reprendre les armes, *du moment que l'armée aura reçu des renforts.* » Tant qu'ils seront en route, on s'abstiendra de toute réclamation. Dès qu'ils seront arrivés, qu'il y ait lieu ou non, on criera à la trahison et on marchera en avant ! La force prime le droit, c'est un principe de la révolution ; si cette formule n'a pas été proclamée par ses suppôts, c'est qu'elle est trop carrée pour l'hypocrisie révolutionnaire !

En outre, continue Faipoult, nos avant-postes sont à Acerra, à moins de trois lieues de Naples : le parti révolutionnaire va se remuer. « Si son influence, jointe au mécontentement général, y causait un mouvement contre le gouvernement, et que le peuple de Naples *voulût un changement et appelât l'armée, vous pensez sans doute que le général pourrait profiter de cette circonstance pour mettre des troupes dans Naples* [1]. »

C'est encore une ressource ! Faipoult regarde si bien cet armistice comme un moyen de gagner du temps et d'entrer à Naples par surprise, qu'il demande au Directoire de lui désigner des artistes chargés de choisir les objets d'art qu'il faudra expédier de Naples à Paris.

L'armée de Championnet, bien que sa situation fût encore assez difficile, se livrait à l'indiscipline la plus complète, et commettait les plus odieux excès. Les paysans exaspérés s'en vengeaient par d'horribles représailles. Les troupes à leur tour fusillaient les Napolitains en masse, et incendiaient les villages ;

[1] Archives nationales, A F 3, 78. Lettre du 23 nivôse an VII.

mais ces actes de rigueur extrême, loin de les terroriser, ne servaient qu'à les exaspérer encore plus [1].

Quand le peuple de Naples connut ce malencontreux armistice, il cria plus fort que jamais à la trahison et s'opposa par violence à son exécution. La ville se trouva livrée aux lazzaroni. L'armée affolée avait aussi crié à la trahison, et Mack fut réduit à demander asile aux Français contre ses propres soldats. Championnet se rapprocha de Naples : les lazzaroni se battirent assez courageusement, mais leurs fureurs épouvantèrent une partie des habitants, qui en vinrent à désirer autant que les révolutionnaires l'arrivée de l'armée française. Le 4 pluviose (23 janvier 1799), Naples fut attaquée ; les lazzaroni se défendirent bravement, et la petite armée de Championnet n'aurait pas réussi à occuper la ville, si les bourgeois, pour se débarrasser de la domination des lazzaroni, ne lui avaient facilité la prise du château Saint-Elme et de plusieurs postes.

Alors Championnet institua une république nouvelle, un gouvernement provisoire de vingt-cinq membres, et bien des gens se mirent à piller, les uns pour le Directoire, les autres pour leur propre compte. La place nous manque pour faire l'histoire de cette très éphémère république : nous sommes seulement obligé de constater, avec un amer regret, que les scènes honteuses de Rome se reproduisirent immédiatement à Naples, comme Faipoult et tant d'autres l'avaient prévu. La licence des soldats fut sans bornes : on vit beaucoup de généraux, d'administrateurs, d'officiers piller ouvertement.

Championnet frappa tout de suite la nouvelle république d'une contribution de *soixante millions !* Faipoult avait imaginé un plan de spoliation beaucoup plus savant, et qui ressemblait

[1] Faipoult en était très effrayé, surtout pour l'avenir. Il écrit de Caserte à la Réveillère (25 nivôse) que si l'armée était entrée de suite à Naples, les excès dont certains corps « *ont pris la funeste habitude* » se seraient reproduits « dans une ville où *chacun croit voir le principe de sa fortune.* » Tous les pillards de l'armée, depuis longtemps, ne rêvaient que de Naples et du butin qu'ils y devaient faire. Faipoult ajoute : « Si je vous parlais des excès dont nos soldats se rendent coupables, ils sont portés à un point que je ne puis vous exprimer. » Il faut, pour éviter d'affreux malheurs, que Championnet fasse des exemples terribles. Les officiers et administrateurs voleurs commencent déjà leurs exploits : Faipoult réclame cinq caisses pleines d'argenterie qu'on cherche à ne pas lui délivrer. Il s'attend à en voir bien d'autres à Naples !

beaucoup à la convention secrète du 8 germinal; mais il ne put le réaliser. Championnet, enflé de sa victoire, voulut tout diriger à sa guise, et la nouvelle république et l'armée, et aussi les finances, qui regardaient le seul Faipoult: celui-ci revendiqua ses droits, mais Championnet, perdant tout à fait la tête, prit contre lui un arrêté outrageant, et l'expulsa de force. Faipoult dut revenir à Rome. Le Directoire, par un arrêté de 7 ventôse, destitua Championnet et le traduisit devant un conseil de guerre pour répondre de l'acte de rébellion qu'il avait commis en expulsant le commissaire civil. Un arrêté du même jour ordonnait des poursuites contre les dilapidateurs de Naples, et notamment contre Bassal, qui avait suivi Championnet, en laissant sa place de secrétaire des consuls à un autre apostat, Gay Vernon. Macdonald prit le commandement de l'armée de Naples. Peu après, deux généraux de division, deux généraux de brigade, un chef de bataillon, un ex-commissaire des guerres, et Bassal, étaient traduits devant un conseil de guerre établi à Milan pour connaître des vols et des dilapidations qui avaient eu lieu en Italie. Mais le coup d'état du 30 prairial mit au pouvoir les amis politiques de Championnet, qui fut alors exalté comme une victime. Tels furent les premiers résultats de l'expédition de Naples : on verra bientôt les autres !

Revenons maintenant à nos fameux Consuls romains, et à leur surveillant Bertolio [1].

A peine l'armée française était-elle rentrée à Rome que Championnet fit son pacha avec Bertolio : mais celui-ci n'était pas habitué à de semblables manières et il sut lui tenir tête. Très mauvais administrateur, Championnet se laissait dicter de malencontreux arrêtés par des intrigants. Beaucoup d'objets d'art, mis de côté par la Commission avant l'évacuation, seraient tombés dans des mains suspectes si Bertolio n'avait pas été aussi vigilant. Championnet finit par céder de fort mauvaise

[1] Les généraux français rentrés à Rome établirent une commission militaire pour juger ceux qui avaient favorisé les invasions napolitaines. Le 10 avril (21 germinal) cette commission condamnait à mort cinq accusés présents et seize contumaces dont le marquis Massimi père. Trois individus furent en outre condamnés à cinq ans de fers, un à trois ans. Il y eut très probablement d'autres condamnations, mais nous n'avons retrouvé que la mention de ce jugement. Archives, A F 3, 88.

grâce : il crut ensuite pouvoir prendre sa revanche sur Faipoult.

Le Consulat romain, pour témoigner sa reconnaissance aux soldats français qui l'avaient rétabli dans son éminente dignité, leur offrit, sans avoir consulté Bertolio, cinq millions à prendre sur les biens nationaux affectés à l'entretien des troupes. L'armée en fut très flattée ; les généraux, qui espéraient une bonne part, furent ravis, et Championnet mit immédiatement le généreux décret du Consulat à l'ordre de l'armée, sans se demander si le Directoire autoriserait la distribution de ces millions. Il était tellement exalté de ses succès que Bertolio jugea opportun de ne point protester tout de suite, mais prévint le Directoire qui refusa d'accepter cette largesse. Malheureusement elle avait été publiée, et l'armée comptait sur elle. Bertolio n'osa point annoncer officiellement le refus du Directoire, mais se contenta d'entraver par des manœuvres secrètes l'exécution de ce malencontreux décret.

Bien que l'armée française eût remporté des succès éclatants et occupé Naples, l'État romain n'était pas encore pacifié. Le général Cambrai, commandant à Ancône, était obligé d'envoyer des colonnes contre les insurgés à Terni, à Spolete, à Foligno, à Ascoli. Civita Vecchia n'avait pas encore été reprise. Les chefs militaires et l'ambassadeur demandaient des troupes. Quant à Rome, Bertolio la déclarait partagée entre deux factions, celle qui regrette l'ancien gouvernement, et celle des patriotes exclusifs qui ne veulent qu'une seule république en Italie, et supportent impatiemment la domination française. Comme cette catégorie de patriotes comptait beaucoup de partisans au tribunat et au sénat, Bertolio propose tout simplement d'épurer les conseils, et d'ajourner à un an la mise en activité de la Constitution, ainsi que la convocation des assemblées primaires [1]. Il demande encore au Directoire ses instructions pour ce nouveau coup d'état.

Du côté d'Ancône, l'insurrection ne cessait de faire des progrès. Le Directoire y avait établi une commission de commerce, composée de trois membres, Stamati, Méchin et Mangourit. Le 18 ventôse, ces agents lui écrivent qu'ils sont menacés par les Turco-russes. La garnison n'a pas deux jours de subsistances. Ils se plaignent beaucoup des dilapidations et des vexations

[1] Archives nat., A F 3, 78.

commises par les militaires et les agents français, ainsi que de la malveillance et de l'impéritie des autorités romaines : ils sont du reste avec elles en complète mésintelligence.

Bertolio était alors occupé à donner la chasse aux agents de Championnet disgracié. Le 24 ventôse il ordonnait au général commandant la garde nationale de Rome, d'arrêter et de conduire au château Saint-Ange, les frères Sicubert, banquiers, fournisseurs, entrepreneurs de transports, qui venaient d'être chargés par Championnet d'enlever de Naples les objets précieux pour le compte du gouvernement. Même ordre était donné contre plusieurs autres individus qui avaient disparu. Il écrivit aussitôt à Rivaud, commissaire près la république Cisalpine, pour qu'il les fit arrêter ainsi que Bassal. On fit des perquisitions chez les Sicubert, qui furent ensuite mis en liberté sous caution par l'ordre de Macdonald et du commissaire Bodard qui avait succédé à Faipoult. On avait appris que de nombreuses caisses, remplies d'objets d'une provenance au moins suspecte, étaient expédiées de Naples en France. Ordre fut donné aux agents français de Gênes de saisir et d'examiner tout ce qui serait envoyé de Naples. Des mesures sévères furent prises pour inspecter toutes les expéditions ; on saisit ainsi un grand nombre de caisses envoyées en France : trente-deux étaient remplies de porcelaines, de statues en biscuit, provenant de la manufacture royale de porcelaines de Naples, qui avait été complètement pillée [1].

Macdonald avait remplacé Championnet. Il lui fallait lutter à la fois contre les dilapidateurs, c'est-à-dire contre une grande partie de son armée, contre les révolutionnaires incapables et brouillons qui avaient été mis à la tête de la république de Naples, et contre les Napolitains insurgés qui occupaient à peu près tout le royaume, sauf Naples et quelques citadelles. La guerre se faisait de la manière la plus barbare. Inutile de dire que, dans cette république composée de Naples et de sa banlieue et qui n'avait pas d'autorité trois lieues plus loin [2], la fameuse contribution de soixante millions n'eut aucun succès. Le

[1] Lettre de Faipault, 20 ventôse. Archives, A F 3, 78.— Procès verbaux, A F 3, 73.
[2] *Ibid.*

15 germinal on n'avait recueilli que un million six cent cinquante-cinq mille francs en espèces, et Championnet avait demandé le paiement complet en un mois! Le Commissaire civil Bodard constate que les ressources trouvées à Naples ont été gaspillées et que la nouvelle république ne peut faire vivre l'armée ; il lui faudrait quelques millions, qu'on ne trouvera pas dans le pays [1].

Ainsi le Directoire avait été complètement déçu dans ses espérances : loin de lui fournir des ressources, l'expédition de Naples l'avait encore plus obéré. Les soldats avaient remporté des succès très brillants, mais bien peu solides ; les scandales de Milan et de Rome s'étaient reproduits à Naples, et cette dernière campagne paraissait avoir encore aggravé la désorganisation morale de l'armée. Les événements allaient bientôt montrer qu'on avait commis une grande faute stratégique en occupant Rome et Naples.

La guerre fut déclarée à l'Autriche le 22 ventôse (12 mars 1799) et quelques jours après le grand duc de Toscane, pour prix de sa soumission, était accusé de complicité avec le roi de Naples, le roi de Sardaigne et l'empereur d'Autriche, et chassé de ses États par le Directoire qui s'empressa de confisquer ses biens et de lever un emprunt forcé. L'infortuné Pie VI était enlevé de la Chartreuse de Florence pour être conduit en France. Un gouvernement provisoire fut établi en Toscane. Mais Schérer, récemment nommé général en chef, fut repoussé près de Vérone, puis, quelques jours après, complètement battu par les Autrichiens à Magnano (16 germinal, 5 avril). L'armée française était tout à fait compromise, et bien que Scherer eût laissé le commandement à Moreau, elle fut encore défaite à Cassano (8 floréal, 27 avril). Il fallut battre en retraite et évacuer Milan. La république Cisalpine fut ainsi anéantie ; ses directeurs et ses

[1] Lettre de Bodard, 27 germinal an VII. Il a à cette date un million six cent mille francs d'arriéré ; plus quatre millions deux cent mille francs de dépenses extraordinaires, mais urgentes pour l'armée : il faut donc cinq millions huit cent mille francs. La dépense courante est d'environ un million quatre cent mille francs par mois dont neuf cent mille pour la solde. Il a pour toutes ces dépenses un million six cent cinquante-cinq mille francs de la contribution, plus quatre cent mille ramassés çà et là, et ne prévoit guère de rentrées. La république de Naples ne fournit à peu près rien. Archives nat., A F 3, 73.

fonctionnaires les plus compromis avec l'Autriche suivirent l'armée française à Turin. Ce fut une débandade complète ! Mais bientôt il fallut évacuer toute l'Italie du Nord; alors les directeurs et fonctionnaires cisalpins s'enfuirent en Savoie avec les membres du nouveau gouvernement piémontais.

Après la défaite de Cassano, on reconnut trop tard que Bonaparte et Carnot avaient eu raison de ne vouloir occuper ni Rome ni Naples. Il fallait alors que l'armée française se développât depuis le Zuyderzée jusqu'au détroit de Messine ! Macdonald dut quitter le royaume de Naples avec presque toutes ses troupes. Le Directoire, pour ne pas avoir l'air d'abandonner une conquête si récente et que l'on avait tant célébrée, lui avait enjoint de laisser des garnisons au fort Saint-Elme, à Capoue et à Gaëte. On fit de même à Rome ; on y laissa quelques troupes, et Macdonald marcha vers le Nord pour rallier la division qui occupait la Toscane. Il aurait bien mieux valu, avec une armée aussi peu nombreuse, évacuer complètement le midi de l'Italie et l'État romain, car il était indispensable que l'armée de Macdonald fît sa jonction avec celle du nord de l'Italie, commandée par Moreau. Mais Macdonald ne put arriver à temps ; malgré son habileté, malgré la valeur de ses soldats, il fut battu à la Trebbia par Souwarow et Mélas,le 29 prairial (17 juin 1799). Les Français étaient complètement défaits en Italie, et les républiques fabriquées par le Directoire s'effondraient l'une après l'autre.

Bertolio était resté à Rome avec une faible garnison française et les Consuls. Toute la campagne était en armes. Après la défaite de Macdonald, ils se trouvèrent privés de toutes communications avec la France, réussissant de loin en loin à envoyer de leurs nouvelles, mais n'en recevant jamais du Directoire ni des armées ; car les ennemis occupaient le nord de l'Italie, et leurs flottes tenaient la mer.

Les garnisons françaises laissées au fort Saint-Elme et au château de l'Oeuf durent capituler au bout d'un certain temps ; Naples fut réoccupée par les troupes royales, et la république de Championnet anéantie. Bientôt les Napolitains recommencèrent à menacer Rome.

Que se passait-il dans la ville éternelle pendant cette espèce de blocus ? Nous avons là dessus quelques renseignements incomplets par de courtes dépêches que Bertolio réussit à envoyer en France, grâce à un petit bâtiment qui fit relâche à Civita

Vecchia et parvint à échapper aux vaisseaux ennemis. A la nouvelle de la reprise de Naples les révolutionnaires romains, bien que la destruction de leur république fût imminente, éprouvèrent à leur tour le besoin de faire un petit coup d'état. Les conseils destituèrent le Consulat (à l'imitation du 30 prairial) et le Corps législatif, prenant tous les pouvoirs pour lui, créa trois commissions de gouvernement. Mais Bertolio refusa de sanctionner ces usurpations : il se vante même d'avoir reçu à ce sujet des menaces d'assassinat et d'empoisonnement ! Le général Garnier, qui commandait à Rome, bien que vivement sollicité par ces révolutionnaires remuants, refusa aussi de sanctionner leur coup d'état. Deux membres du Consulat avaient donné leur démission ; les autres avaient répondu par un message au Corps législatif. Bertolio réunit chez lui les principaux meneurs des Conseils, avec les Consuls, et le résultat de cette conférence fut une sorte de coup d'état en sens contraire du premier, car, provisoirement, le pouvoir législatif se trouva remis en fait aux Consuls, et les Conseils furent suspendus. Bertolio prétend que les auteurs de cette agitation étaient des agents de ce parti exalté qui voulait l'indépendance absolue de l'Italie, et cherchait à se débarrasser des Français : d'après lui (dépêche du 28 messidor) les peureux et les fanatiques s'étaient coalisés avec eux, pour capituler devant l'ennemi en sacrifiant les Français.

Rome fut mise en état de siège ; mais Bertolio crut opportun de tempérer ce qu'il appelait *la dureté des formes militaires*, par une sorte de représentation. Les ministres furent réunis en un comité provisoire, chargé de faire *proprio motu*, mais d'accord avec Bertolio, les lois qu'ils jugeraient utiles ; elles devaient être signées et promulguées par le général, suivant le fameux article 369.

Bertolio avoue qu'il fut alors question d'évacuer Rome pour se retirer à Civita Vecchia, où l'on pouvait du moins capituler avec les Anglais. Par orgueil, et aussi par crainte, certains révolutionnaires français et italiens redoutaient de traiter avec les Napolitains et les habitants de la campagne. Bertolio s'y opposa vivement, déclara que cette retraite serait le signal du massacre et des Français et des Romains patriotes, et profita de l'occasion pour faire de grandes phrases. Il était cependant persuadé que la situation était complètement désespérée.

On apprit bientôt à Rome les capitulations de Capoue, de

Gaëte, de Mantoue. Pérouse fut prise par les ennemis. Viterbe était insurgée depuis longtemps. Toute la campagne était au pouvoir des Napolitains et des paysans armés. Bien certains que Rome ne serait pas secourue, ils ne paraissaient pas pressés de l'occuper par force. On envoyait de temps en temps contre eux des colonnes qui remportaient de stériles succès.

Au commencement de fructidor, Bertolio parvient à faire savoir qu'il y a seulement à Rome quatorze cents Français disponibles, et plus de mille malades ; *les dilapidations continuent ;* les Autrichiens sont à Viterbe ; Orvieto est insurgé ; tout est perdu, si l'on n'envoie pas des secours ; pas de nouvelles depuis quatre mois ! Ancone tient encore, mais les vaisseaux russes la bloquent. Civita Vecchia est bloquée par les vaisseaux anglais.

La garnison française de Rome sut tenir jusqu'à l'an VIII; mais, dans les premiers jours de vendémiaire, elle fut réduite à entrer en négociation. Le commodore anglais Traubridge, au nom du roi de Naples, accorda une capitulation honorable au général Garnier. Les garnisons de Rome et de Civita Vecchia durent rendre ces deux villes, et les Anglais prirent l'engagement de les transporter à Marseille avec armes et bagages. Les patriotes et les soldats romains purent les suivre ; les propriétés furent garanties, mais les objets d'art que la république s'était adjugés comme conquête furent abandonnés. Les troupes françaises, avec Bertolio et Florent, attendirent quinze jours à Civita Vecchia les bateaux de transport que les Anglais devaient leur fournir, et ne purent débarquer à Marseille que dans les premiers jours de brumaire. Rome était occupée par les Napolitains ; Pie VII, élu dans un conclave tenu à Venise, y entra le 3 juillet 1800.

LUDOVIC SCIOUT.

MÉLANGES

I

LA LÉGENDE DU MARTYRE EN ORIENT DE THIEMON, ARCHEVÊQUE DE SALZBOURG.

28 SEPTEMBRE 1102.)

La prise de Jérusalem, en 1099, et la fondation des premiers états latins d'Orient, fut loin d'arrêter le grand mouvement provoqué par les prédications d'Urbain II. Les croisés restés en Syrie avaient vu partir successivement les contingents les plus importants des Latins, rentrés en Europe après l'accomplissement de leur vœu, et à l'expiration du service féodal que pouvaient exiger d'eux leurs suzerains.

Il fallait combler les vides que ces départs avaient produits dans les rangs des défenseurs du nouveau royaume, dont une lettre [1], récemment découverte, du patriarche Daimbert, nous révèle la détresse à la fois financière et militaire.

Le succès inespéré de l'expédition de Godefroi de Bouillon, n'arrêta donc point, en Occident, le recrutement de nouvelles armées, dont firent partie au premier rang, soit les nombreux déserteurs de 1097 et de 1098, soit les retardataires qui n'avaient pu encore s'acquitter de vœux faits dès le temps du concile de Clermont.

Parmi ces derniers, se trouvaient, en grand nombre, des prélats et des seigneurs que la crainte de déplaire à l'empereur d'Allemagne ou des obstacles matériels opposés par les partisans de ce dernier, avaient empêché de se mettre en route au temps de Godefroi de Bouillon [2]. Le succès de la croisade avait été, pour le pape légitime,

[1] Voir *Acad. des Inscr. et B. L., C.-rendus*, 1884, pp. 211-214.
[2] Voir *Forschungen z. d. Gesch.*, VIII, p. 437,

un véritable triomphe : son rival, l'antipape Guibert, ne s'en releva point, et toute liberté de partir pour l'Orient fut laissée, par le fait, à ceux qui auraient pu redouter les ressentiments de ce dernier. Aussi, c'est surtout dans les diocèses attachés auparavant à la cause de Guibert, c'est-à-dire dans une partie de l'Allemagne et dans l'Italie du Nord, que se recruta l'expédition considérable à laquelle on est convenu de donner le nom d'arrière-croisade de 1101.

Aussi importante par l'autorité de ses chefs, — parmi lesquels on comptait, outre un neveu de l'antipape [1], et le connétable même de l'empereur : Hugues-le-Maîné, frère du roi de France, Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, Étienne, comte de Bourgogne, Étienne, comte de Blois, le comte de Nevers, le duc Welf IV de Bavière, les archevêques de Salzbourg et de Milan et plus de vingt évêques — que par le nombre des chevaliers et des soldats qu'amenaient tous les princes, cette nouvelle invasion de croisés n'a laissé que peu de traces dans l'histoire. Le succès trouve toujours de nombreux chroniqueurs ; le silence se fait naturellement sur les désastres. Or, les immenses armées qui traversèrent Constantinople, en 1101, furent anéanties à la fin d'août, par les Turcs d'Asie-Mineure, dans le cours de marches imprudentes, dont le but paraît avoir été une attaque directe contre Bagdad, considérée à tort comme la capitale religieuse de l'Islamisme.

Aussi c'est à peine si le sort de ces malheureux retardataires nous est connu, dans ses traits généraux, par quelques passages, relativement courts des historiens contemporains, Albert d'Aix [2], Ekkehard d'Aura [3], Foucher de Chartres [4], Guibert de Nogent [5], Orderic Vital [6], Guillaume de Tyr [7], Anne Comnène [8] et Matthieu d'Édesse [9]. Sauf peut-être Albert d'Aix, plus circonstancié que les autres [10], aucun d'eux ne semble avoir reproduit autre chose, sur ces événements, que des renseignements oraux. Aucune histoire spéciale ne

[1] V. *Rev. des quest. hist.*, 1883, XXXIV, pp. 247-255.
[2] L. VIII, c. 1-48 (*Hist. occ. des crois.*, IV, pp. 559-585.)
[3] C. 22-26 (*Ibid.*, V, pp. 28-38).
[4] L. II, c. 5-16 (*Ibid.*, III, pp. 398-400) ; cf. Bartolf. de Nang., c. 56-57 ; Lis. Turon., c. 13 ; Rad. Cadom. c. 147 (*Ibid.* III, pp. 532-533, 562, 709) ; Cafarus, c. 11 (*Ibid.*, V, p. 58).
[5] L. VII, c. 23-24 (*Ibid.*, IV, pp. 243-245).
[6] L. X, c. 20-21, éd. Le Prév., IV, pp. 131-133.
[7] L. X, c. 12-13 (*Hist. occ. des crois.*, I, pp. 415-418).
[8] L. I, c. 18 (*Hist. grecs des crois.*, I, II, pp. 70-73).
[9] *Hist. arm. des crois.*, I, pp. 56-61.
[10] Et seulement pour l'histoire du premier corps d'armée, composé de Lombards et de Français du Nord, histoire qu'il connaissait sans doute par quelque lettre envoyée d'Orient après le désastre.

paraît en avoir été écrite, et c'est à peine s'ils ont donné lieu à quelques complaintes [1] d'ailleurs aujourd'hui perdues.

En l'absence de narrations écrites, la légende fut à son aise pour s'emparer de faits, dont les témoins avaient presque tous disparu, et pour travestir ces faits au bout de quelques années à peine.

La fin mystérieuse des chefs de l'arrière-croisade, ou tués en Asie Mineure, ou, après avoir gagné la Syrie à grand peine, les uns morts de fatigue, peu après leur arrivée, comme le duc de Bavière [2] et Hugues-le-Maîné ; les autres disparus après la bataille de Ramla, comme les comtes de Blois et de Bourgogne, donna lieu en Occident à des récits plus ou moins fabuleux : une branche entière du *Cycle de la première croisade*, les *Chétifs*, consacrée aux aventures du vicomte de Bourges [3], n'eut pas d'autre origine ; un autre roman se forma autour de la margrave d'Autriche, Ida, dont Ekkehard d'Aura [4], qui se trouvait en Terre Sainte en 1101, nous affirme la mort à Eregli, au mois de septembre de la même année, et que l'on prétendit plus tard avoir épousé un prince sarrasin et avoir donné le jour à

[1] Une élégie, probablement relative aux malheurs du second corps d'armée (Autrichiens et Aquitains), élégie qu'a connue Othon de Freising, et dont il parle ainsi : « Quam historiam, miserabiliter ac luculenter in modum *tra-* « *gœdiæ*, quidam ex his, qui se eidem expeditioni interfuisse testatur, exe- « cutus est. » (Oth. Frising., *Chron.*, l. VII, c. 7, ed. Cuspinianus, f° 76 *b*. Canisius (*Ant. lectiones*, IV, II, p. 665), et, après lui, M. Wattenbach (*Mon. Germ., SS.*, XI, 19) ont voulu, à tort, y voir l'un des textes dont nous allons parler. Puis des chansons de Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine, qui, suivant Orderic Vital, (IV, p. 132) : « Miserias captivitatis suæ, ut erat jocun- « dus et lepidus, postmodum prosperitate fultus, coram regibus et magnatis « et christianis cœtibus, multotiens retulit *rhythmicis versibus*, cum facetis « modulationibus. » Quant à l'œuvre perdue de Raoul Ardent, qui accompagnait Guillaume de Poitiers, œuvre qui existait encore au XVIIe siècle et que désigne ainsi le premier éditeur de cet écrivain : « Historia sui tem- « poris, nempe belli Godfridi in Saracenos, cui assecla ducis Aquitaniæ « interfuit » (Rad. Ardentis *Homeliæ* [Par., 1564, 8°], p. 5) on ignore si elle racontait la première croisade ou l'expédition de 1101. Déjà, au commencement du XVIe siècle, l'historien bavarois Aventinus (Johan Turmair), parlant de l'arrière-croisade disait : « Itinerarium hujusce expeditionis sunt « qui prodant : sed ego nondum legi, neque inveni. » (Aventini, *Annal. duc. Baioariæ*, l. V, c. 16 [Joh. Turmairs *Sammth. Werke*, III, p. 150]).

[2] A Baffa, le 13 nov. 1102 ou 1103 : presque en même temps et au même lieu moururent aussi, le 14 juillet 1103, Erik le-Bon, roi de Danemark (v. Riant, *Scandinaves en T. S.*, p. 161), et le 14 janv., Guillaume de Baffie, év. de Clermont-Ferrand (*Necrolog. Clarom.* [Paris, Bibl. Nat., Lat. 9085, f. 9].)

[3] V. *Hist. litt. de la Fr.*, XXII, pp. 384-388. M. P. Paris parle là, sans donner de sources, d'une chanson composée par un trouvère d'Antioche, d'après les vers du comte de Poitiers ; je n'ai pu retrouver à quel poème perdu il a fait allusion.

[4] Ekk. Uraug., *l. c.*

Emad-Eddin-Zenki [1]; tandis qu'en 1110, Guibert de Nogent, qui était pourtant très bien informé des gestes des croisés français et qui connaissait certainement les récits des chroniqueurs latins de Syrie, n'acceptait point leur version touchant la mort du comte de Blois, et ne parlait de cette mort qu'avec réserve [2].

C'est une de ces légendes que je veux étudier ici, celle du trépas de l'un des chefs de l'arrière-croisade, Thiemon, archevêque de Salzbourg : elle est d'autant plus intéressante que les textes qui nous l'ont conservée, et qui vont entrer dans le tome V des *Historiens occidentaux des croisades* [3], constituent en somme le seul témoignage isolé qui nous soit parvenu de cet épisode de l'histoire des guerres saintes.

Thiemon ou Dietmar [4], issu des comtes de Mögling et Frontenhausen, avait d'abord été moine à Niederaltaich, puis abbé de S. Pierre de Salzbourg ; élevé en 1090 au siège archiépiscopal de cette ville, il s'était montré l'un des plus fermes soutiens d'Urbain II contre l'anti-pape Guibert, et avait assisté en 1095 au concile de Plaisance. Arrêté à son retour par le comte Ulrich, des margraves de Sonne [5], il était resté longtemps prisonnier en Carinthie, et, comme beaucoup d'autres partisans du pontife légitime, n'avait pu prendre part à la croisade.

C'était un esprit cultivé, dont on vantait l'éloquence et la sainteté, et qui jouissait d'un renom tout spécial : il passait pour un peintre et un sculpteur distingué et même pour un habile ouvrier en métaux ; c'était un second saint Éloi [6].

[1] *Hist. Welforum Weing.* (*Mon. G.*, *SS.*, XXI, p. 462); Albert d'Aix (l. VIII, c. 39. [*Hist. occ. des cr.*, IV, p. 584]) doutait déjà de sa mort.

[2] Guib. de Novig., l. VII, c. 24 (*Hist. occid. des crois.*, IV, p. 245) ; v. plus loin, p. 230, n. 5.

[3] Pp. 199-224.

[4] Sur Thiemon, voir Raderus, *Bavaria sancta*, I, pp. 120-124 ; *AA. SS. Ord. S. Benedicti*, V, pp. 110, 287, 472 ; Hagenmeyer, *Ekkehardus*, p. 250 ; Rohricht, *Beitr. z. Gesch. d. Kr.*, II, 54, 205 ; *Arch. f. Œsterr. Gesch.*, XII, 103, XIX, 344 ; Muchar, *Gesch. d. Herzogth. Steyermark* (Grætz, 1848, 8o) IV, pp. 317-331 ; Meiller, *Reg. d. Salzb. Erzbisch.* p. 412 ; Hormayr, *Die Bayern im Morgenl.* p. 30 ; *Arch. de l'Orient Lat.* II, pp. 57-58 ;

[5] V. *M. Germ.*, *SS.*, XI, 67, n. 18 ; *Arch. f. Œsterr. Gesch.*, XII, 103.

[6] « Ut non modo eas artes, quas liberales appellant, sed et mechanicas « universas simul, pictoriam, fusoriam, sculptoriam, carpentariam, om- « niaque hujusce genera et species in modis et in formis, instar mollis « ceræ quam ducere artifex manus et fingere milleformiter queat, docili « ingenio assequeretur et facili usu. Extant mira hujusmodi operum ejus « usque hodie, quæ nemo umquam artificium se confessus est posse « æquare. » (*Passio S. Thiemonis* [*Mon. Germ.*, *SS.*, XI, p. 53].) V. Hormayr. *l. c.;* Riezler, dans les *Forsch. z. d. Gesch.*, 1878, XVIII, pp. 552-553.

En 1101, il avait suivi le duc de Bavière, Welf IV, parti d'Allemagne le 1er avril, et la margrave d'Autriche, Ida, et s'était joint, comme eux, au second corps d'armée, commandé par le duc d'Aquitaine. Après le désastre d'Eregli, où les Turcs avaient anéanti, au commencement de septembre[1], ces contingents formidables, on n'avait plus entendu parler de lui.

On savait vaguement qu'il avait été fait prisonnier en Orient et qu'il y avait subi le sort des martyrs.

Il se forma aussitôt, sur sa fin anticipée, une légende à laquelle ne manqua aucun des ornements qui pouvaient flatter alors le goût populaire.

Mise en écrit vers le milieu du XIIe siècle, par quelque moine anonyme autrichien, cette légende fut publiée, en 1603, par Henri Canisius[2].

Voici comment, après avoir brièvement passé en revue l'histoire de l'épiscopat de Thiemon, cet auteur anonyme raconte, d'après le récit, dit-il, d'un témoin oculaire[3], la fin de l'archevêque de Salzbourg[4].

L'armée latine entre dans le Khorassan, où régnaient trois frères (dans lesquels on peut voir, si l'on veut, Kilidje-Arslan, sultan de Roum, Ibn-Danischmend, prince de Mélitène, et Karad-Schah, seigneur de Haran[5]). Elle est attirée dans une embuscade par Kilidje-

[1] Sur la chronologie de ces faits, voir le remarquable travail du professeur B. Kugler, *Albert v. Aachen* [Stuttg., 1885, 8°], pp. 309-324, où sont pleinement réfutées les assertions de M. de Sybel (*Gesch., d.* Iten *Kreuz.*, 2e éd., pp. 69-71, 467.)

[2] *Vita et passio S. Thiemonis* (*Antiq. lect.*, IV, pp. 666-691); réimprimée dans Hundius, *Metrop. Salisburgensis.* (Munich, 1620, 3 vol. in-f°), I, p. 58-69 (et dans l'édition suivante, 1719); Surius, *Vitæ sanctorum*, 28 sept., IV, pp. 305-310); Basnage, *Thes. monum. eccles.* (Antw., 1725, in-f°), III, II, pp. 101-102; Gretserus, *Opera* (Ratisp., 1725, in-f°), VI, 461-467, et enfin dans les *Mon. Germ.*, XI, pp. 52-62.

[3] « Quidam christianorum, qui omnem postea ejus passionis historiam « partibus nostris retexuit. » (*H. occ. des cr.* V., p., 224); affirmation que l'auteur anonyme ébranle, d'ailleurs, en faisant précéder, un peu plus loin, un discours de Thiemon des mots : « Ad hæc episcopum talibus verbis « locutum CONCEPIMUS. » (*Ibid.*, V., p. 218, E.)

[4] Le martyre de Thiemon est aussi mentionné très-brièvement par les auteurs suivants, qui procèdent tous du texte que nous allons analyser : *Annal. Mellic.; Auctar. Cremifan.; Auctar. Garst.; Ann. Admunt.; Ann. S. Rudberti; Vita Gebhardi*, c. 2; *Vita Chuonradi*, c. 4, 5; *Vita Altmanni*, c. 31; Otho Frising., l. VII, c. 7; *Ann. Reichersb.; Hist. Welforum Weingart.* (*M. Germ., SS.*, IX, 501, 553, 568, 577, 774; XI, 40, 64, 65; XII, 238, 239; XVII, 450, 487; XX, 251; XXI, 462); *Zimmer. Chronik*, I, 80; Aventinus, *Ann. ducum Baioariæ*, l. V, c. 16, l. VI, c. 1; *Bayer. Chronik*, l. VI c. 2. (J. Turmair's, *Sämmtl. Werke*, III, pp. 150, 176, V, pp. 311-312.)

[5] Cf. Albertus Aq., l. VIII, c. 32. (*Hist. occ. des cr.*, IV, p. 581.)

Arslan et taillée en pièces : quelques-uns seulement des croisés s'échappent ; tout le reste est tué ou fait prisonnier. L'archevêque de Salzbourg est du nombre des captifs et tombe en partage à l'un des trois frères ; il sert quelque temps comme esclave ; mais ses gardiens s'aperçoivent des respects dont l'entourent les autres chrétiens, et en informent leur maître. Ce dernier fait venir Thiemon et lui demande quel art il exerce. Après un dialogue,où l'archevêque, parlant toujours au figuré, irrite le sultan, il finit par avouer qu'il est expert dans l'art de travailler les métaux. Le sultan éclate de joie et lui déclare qu'il a une idole à raccommoder et qu'il va la lui confier.

Thiemon demande un marteau et s'approche de l'idole qu'il exorcise et force à parler ; mais, saisi d'une sainte colère à un blasphème proféré par le monstre, il le démolit à grands coups de marteau et le réduit en morceaux.Les païens,à ce spectacle,s'emparent de Thiemon et veulent le mettre à mort. Mais le sultan, qui le réserve pour des supplices plus lents et plus horribles, le fait charger de chaînes et jeter en prison. Puis il envoie des satellites consulter une idole voisine sur le genre de châtiments à infliger à un tel crime. L'oracle répond qu'il faut flageller le sacrilège, puis le conduire dans quelque vaste arène, où l'on aura rassemblé tous les chrétiens d'alentour, et là, le faire périr dans les tourments les plus raffinés, à moins qu'il ne consente à renier le Christ. Le sultan fait alors préparer un onguent redoutable, qui a la vertu d'arracher la peau et les muscles des points du corps où on l'applique : on en enduit une semelle fixée au bout d'un bâton. L'archevêque est promené alors nu sur un âne et frappé à coups redoublés de cette semelle empoisonnée,jusqu'à ce qu'il arrive à l'arène où sont rangés en cercle tous les chrétiens ; une estrade s'élève, où le sultan prend place, et autour de lui une foule immense. Thiemon est sommé d'adorer les faux dieux ; il refuse, et son martyre commence. On lui coupe une à une les articulations des doigts aux pieds et aux mains ; puis on l'adjure encore de renier le Christ. Il brave ses bourreaux qui lui tranchent alors par morceaux les mains, puis les bras ; et comme, à cette vue, les chrétiens éclatent en sanglots, l'archevêque relève leur courage par des exhortations, malheureusement mêlées de citations classiques.Après les bras, on lui coupe les pieds, puis les jambes ; enfin on lui ouvre le ventre et on lui dévide les entrailles sur un bois taillé en fuseau.Il rend alors le dernier soupir,en se recommandant à Dieu.Un chœur d'anges apparaît aux yeux des fidèles et emporte au ciel l'âme du martyr. Cependant le sultan ordonne qu'on fasse fouler aux pieds des chevaux les restes ensanglantés de Thiemon et qu'on les enlève, pour que les chrétiens n'en fassent point des reliques. Mais ces membres épars restent obstinément fixés au sol, dont aucune force ne peut les détacher. Les oiseaux

et les bêtes de proie s'en écartent comme épouvantés. Ce prodige remplit de terreur le sultan et ses sujets : on retourne consulter l'oracle, qui s'avoue vaincu, et indique, comme unique remède, de réunir tous les chrétiens et de leur laisser le soin d'ensevelir leur martyr ; le sultan y consent. Les chrétiens rassemblent les restes dispersés de Thiemon et les portent processionnellement à leur église, en chantant des hymmes et des cantiques : les funérailles durent trois jours et trois nuits. Puis on construit, en l'honneur du martyr, un magnifique sanctuaire, d'où la vertu du saint repousse les infidèles et leurs idoles. Dans la suite, de nombreux miracles (dont est témoin un vénérable religieux qui les rapporte plus tard à notre auteur anonyme), viennent attester la sainteté de Thiemon : les Infidèles, eux-mêmes, en ressentent les effets et laissent, avec respect, passer les pèlerins qui accourent en foule visiter le tombeau de l'archevêque. L'anonyme termine en donnant la date du jour du martyre (28 septembre), et en adjurant l'Église romaine de consacrer ces éclatants miracles et d'autoriser le culte public de Thiemon.

Canisius, sans se laisser arrêter par les détails inadmissibles d'un récit où l'on voyait des Musulmans adorer une idole et consulter un oracle, et un martyr citer Lucain et Virgile au milieu de ses tourments, accepta le tout sans hésiter, se contentant de combattre d'avance, par des arguments sans valeur, les doutes que pouvait faire naître le texte qu'il publiait. Neuf ans plus tard, Sébastien Tengnagel, qui avait compilé un recueil, aujourd'hui extrêmement rare, de documents relatifs aux querelles entre le sacerdoce et l'empire [1], ayant trouvé un récit différent de la mort de Thiemon, le comprit dans ce recueil. C'est une narration parallèle des mêmes événements, et que, malgré sa longueur plus grande, je serais porté à croire un peu plus ancienne que celle de Canisius. Le récit est le même ; mais si l'on supprime les citations bibliques et classiques qui forment presque la moitié de ce nouveau texte, on le trouve plus simple que le précédent : les détails du supplice sont moins horribles ; l'épisode de la semelle empoisonnée manque complètement. Manque aussi le vénérable religieux qui a visité, *longtemps après*, l'église merveilleuse, bâtie sur le tombeau de Thiemon, et devenue un lieu de pèlerinage [2]. Une seule ligne mentionne, en passant, les miracles posthumes.

[1] *Vetera monumenta contra schismaticos* (Ingolstad., 1612, in-4°) ; la *Vita et Passio s. Thiemonis* y occupe les pp. 69-82 ; elle a été réimprimée récemment à la suite de : S. Gregorii VII *Epistolæ et diplomata* (Paris, 1877, 2 v. in-8°), II, pp. 360-370, et occupera les pp. 207-214 du t. V des *Hist. occ. des cr.*

[2] La personnalité du témoin oculaire, dont la première narration est censée avoir recueilli les dires, de précise devient vague : au lieu du : « Quidam

Une troisième forme de la même légende a été publiée en 1854 par M. Wattenbach ; c'est un poème de deux cent quatre-vingt-quinze vers [1] qui paraît avoir été composé vers le milieu du douzième siècle, par un moine anonyme de l'abbaye d'Admunt, en Styrie, et qui n'est en réalité qu'une versification abrégée du texte de Canisius, complètement amputé de tout ce qui a trait à l'épiscopat de Thiemon ; il me semble impossible d'y voir, un seul instant, l'original des rédactions en prose. Ce poème est, en effet, la continuation d'une œuvre métrique, où sont chantés successivement les gestes des archevêques de Salzbourg, d'après les vies respectives de ces derniers [2].

Les écrivains qui eurent à s'occuper des *Passiones Thiemonis* n'adoptèrent point, sans la discuter, l'opinion de Canisius sur la véracité de la légende : aussi, bien que Tengnagel [3] se fût contenté de renvoyer, en paraissant se les approprier, aux conclusions de son prédécesseur, Basnage, qui réimprima, en 1725, les *Antiquæ lectiones* de Canisius, crut devoir traiter de simple fable le récit qui nous occupe, en en faisant ressortir toutes les invraisemblances[4]; et après lui, tous les critiques, jusques et y compris l'éminent éditeur de ce texte dans le tome XI des *Monumenta Germaniæ*, le professeur Guillaume Wattenbach [5], se rangèrent avec raison à l'opinion de Basnage. Avec raison aussi, en 1762, les Bollandistes, n'imitant point l'exemple de Surius, se refusèrent à admettre la vie de Thiemon dans leur dernier volume de septembre, se contentant de le mentionner aux *prætermissi* du 28 de ce mois [6] : ils suivaient en cela l'autorité ecclésiastique, qui n'a jamais autorisé le culte de Thiemon, même dans le diocèse de Salzbourg [7].

Voici à quoi pouvaient se résumer alors et se résumèrent jusqu'à nos jours les conclusions de la critique : Thiemon était parti pour la

« christianorum » (plus haut, p. 222 n. 3), nous ne trouvons plus que : « Ut « testati sunt qui aderant. »

[1] *Mon. Germ.*, *SS.*, XI, pp. 28-33 ; les soixante premiers vers avaient été publiés en 1646 par Albertus, abbé de S. Pierre de Salzbourg, dans le *Catal. ablatum S. Petri Saiisburgensis*, p. 21, et en 1727 par Hansiz dans la *Germania sacra*, II, p. 66.

[2] V. *Mon. G.*, *SS.*, XI, p. 19.

[3] *Op. cit.*, p. 69.

[4] *Thes. monum. eccles.* (Antw. 1725, in-f°), III, II, pp. 101-102.

[5] W. Wattenbach, *Deutschl. Geschichtsq.*, 3e éd., II, 217, 4e éd., (1878), II, pp. 61-62.

[6] *AA. SS. Boll.*, 28 sept., VII, 596 (2e éd., VII, 557).

[7] Les bréviaires manuscrits de Salzbourg. (Vienne, Bibl. imp., 1672 et 1876) [XVe s.], et 1777 [XIVe s.], et le bréviaire incunable de 1482 (Venetiis, M. de Franckfordia, in-4°) ne mentionnent même pas Thiemon à leurs calendriers.

croisade, en 1101, et avait été fait prisonnier par les Infidèles. Il était encore vivant, mais captif, au temps du séjour (septembre 1101) de l'abbé d'Aura en Terre Sainte [1]. Passé cette date on ne savait plus rien de lui. Le double texte légendaire ne contenait aucun synchronisme, aucun point de contrôle, qui permît d'en vérifier l'exactitude, sauf la mention des trois frères, princes en Khorassan, connus de tous les chroniqueurs occidentaux des croisades. Il n'y fallait donc voir qu'un roman bâti sur le singulier renom artistique du saint prélat. Seule, restait à expliquer la date de jour (28 septembre) [2], de la mort de Thiemon, date très exactement connue en Autriche dès le commencement du XIIe siècle ; mais on pouvait admettre, à la rigueur, que cette date était de pure fantaisie.

Quant à la parenté des trois textes, elle avait été d'autant moins étudiée, qu'ils étaient reconnus d'une plus petite importance historique.

Mais, en 1876, M. le docteur Nolte, de Darmstadt, découvrit, dans la bibliothèque ducale de cette ville, un manuscrit du XIIIe siècle, qui contenait une quatrième forme, et celle-là toute différente, du martyre de Thiemon; il la publia, la même année, dans une revue historique de Vienne [3].

Cette découverte est intéressante ; elle est venue bouleverser, jusqu'à un certain point, les conclusions précédentes, et force, en tous cas, à étudier de plus près la légende, pour examiner si, toute étrange qu'elle paraisse, elle ne contiendrait point un fonds de vérité.

Le nouveau texte porte un nom d'auteur et d'un auteur assez connu, Henri, abbé de Breitenau, en Hesse, près de Cassel, dont les ouvrages, pour la plupart ascétiques, forment une liste assez considérable [4], et qui vivait vers le milieu du XIIe siècle [5].

Il dit écrire, sur le rapport d'un moine qui avait été, avec son abbé, témoin du martyre de Thiemon, et, au lieu de nous donner,

[1] V. H. Hagenmeyer, *Ekkehardus*, p. 5.

[2] *Necrol. S. Petri Salisb.* (*Archiv. f. Œsterr. Gesch.*, XIX, 298 ; (le 30 septembre suivant le *Necrol. S. Floriani.* (*Ibid.*, LVI, 315, 339.)

[3] *Archiv f. Œsterr. Geschichte*, 1876, XXV, pp. 4-8; nouvelle édition dans les *Hist. occ. des crois.*, V, pp. 203-206.

[4] V. Fabricius, *Bibl. lat. Med. Ævi*, 2e éd., III, 211.

[5] Il fut le deuxième abbé du monastère de Breitenau, fondé en 1123. Élu en 1132 (Trithemius, *Chron. Hirsaug.*; cf. Bucelinus. *Germ. sacra*, I, II, 17), il mourut en 1170. (*Cassel*, Bibl. publ., *Series ms. abbatum Breiten.*) Du temps de Trithemius, on conservait à Breitenau, une vie latine d'Henri.

comme le double récit de Canisius et de Tengnagel, toute la vie épiscopale de l'archevêque de Salzbourg, la résume en six lignes, pour ne s'occuper que du martyre lui-même : ce n'est plus une « *Vita et passio* », c'est une « *Passio* » proprement dite.

La narration est courte, et bien qu'elle ne s'écarte point notablement de celle que j'ai analysée tout à l'heure, elle est (si on la dégage des citations bibliques ou classiques), beaucoup plus naturelle et moins invraisemblable. Ici, il n'est plus question du Khorassan ; les trois sultans frères disparaissent pour faire place à deux émirs *sarrasins*. L'un de ces princes a un cerf en métal dont une jambe est cassée : un de ses esclaves (c'est Thiemon) s'offre à le raccommoder, à condition qu'on le laisse travailler seul, et qu'on range autour du cerf, les autres idoles du prince. On satisfait à son désir : alors il brise les trois jambes qui restaient au cerf, et réduit en morceaux tous les autres dieux ; puis il introduit le prince, et lui montrant son cerf sans jambes, lui dit : « Voici ton dieu qui maintenant ne boitera « plus. » Le prince furieux le livre aux bourreaux, pour lui faire subir le même traitement qu'il vient d'infliger au cerf. On l'attache sur un siége et on lui coupe en morceaux tous les membres. Pendant son supplice, il ne parle que des jouissances ineffables qu'il éprouve. Il meurt au moment où le bourreau, après lui avoir coupé la dernière jambe, lui piétinait le reste du corps.

Après la mort de Thiemon, les bourreaux tombent en convulsions et le prince, frappé d'hémiplégie, écrit à son frère de se garder dorénavant de tourmenter les chrétiens.

Enfin vient l'épisode des restes sanglants que l'on ne peut enlever du sol et qu'on laisse les chrétiens ensevelir honorablement dans leur église. Le pape autorise le culte du martyr.

On voit combien la légende est simplifiée ; plus d'oracles, plus de dialogue avec les idoles ; sans le mot *deos* (qui, du reste, ne revient qu'une ou deux fois), on pourrait croire qu'il ne s'agit que de bronzes quelconques détruits par le saint ; les détails même du supplice diffèrent ; il n'est plus question, ni de venin magique, ni d'entrailles dévidées [1]; le chœur des anges a disparu, et il n'y a plus d'église miraculeuse bâtie sur le tombeau du martyr.

Cependant cette simplicité plus grande serait loin de suffire à réhabiliter la légende, puisqu'en somme le canevas en reste le même, si l'abbé de Breitenau ne nous fournissait, à la fin de son récit, un certain nombre de points de contrôle, qui vont nous permettre de fixer approximativement la date et le théâtre des faits, et de formuler, sur l'ensemble de ceux-ci, une hypothèse à peu près acceptable.

[1] Ce détail y est appliqué à Gislebert d'Admunt, dont nous allons parler.

Ces points sont les suivants :

1° En même temps que Thiemon, est martyrisé l'abbé anonyme dont le moine a fourni à Henri de Breitenau les éléments de son récit;

2° Un peu après, le même sort atteint un comte Étienne et ses douze compagnons ;

3° La ville où se passe la scène est habitée par des chrétiens, qui y ont une église consacrée à sainte Magdeleine : cette ville est gouvernée par un prince sarrasin.

Examinons ces trois points successivement :

Il ne paraît y avoir eu à l'arrière-croisade que deux abbés allemands, Ekkehard, abbé d'Aura, le célèbre chroniqueur, qui se sépara de l'expédition à Constantinople et gagna la Terre Sainte par mer, et Gislebert, abbé d'Admunt.

Admunt est une abbaye de Styrie, du même ordre que S. Pierre de Salzbourg, dont elle n'est pas très éloignée : c'est là qu'on montre encore des œuvres d'art attribuées à Thiemon [1] ; la croisade paraît y avoir fait une impression considérable : car on y rédigea un long récit en vers des événements de 1095-1099, récit qui s'y est conservé jusqu'à nos jours [2] ; le moine qui rapporta d'Orient à Henri de Breitenau l'histoire du martyre de Thiemon, ne serait donc pas le seul des religieux de cette abbaye qui se fût occupé des choses de la croisade.

Quant à Gislebert, d'abord abbé de Reinhardsbrunn, puis d'Admunt, en 1091, c'était le compatriote, le compagnon et l'ami de Thiemon [3]. Nous n'hésiterons donc pas à l'identifier avec l'abbé anonyme dont nous parle Henri de Breitenau.

Or, si nous consultons les nécrologes d'Admunt [4], nous trouvons que Gislebert est mort le 26 septembre, c'est-à-dire presque le même jour que l'archevêque de Salzbourg. Voilà une coïncidence qui ne saurait être fortuite : l'archevêque et l'abbé ont donc bien été, comme le veut notre texte, martyrisés ensemble, en Orient, et à la même époque.

Passons au comte Étienne et à ses douze compagnons :

[1] V. p. 221, n. 6. Il faut dire que cette attribution est discutée, et que ces œuvres ne seraient que du XIIIe et même du XIVe siècle ; mais le fait même d'une tradition de ce genre, relative à Thiemon, n'en subsiste pas moins.

[2] V. Pertz, *Archiv*, VI, 174 ; X, 628 et *N. Archiv*, II, 414-420.

[3] Sur Gislebert, v. Hansiz, *Germ. Sacra*, II, 191 ; Bucelinus, *Germ. Sacra*, II, p. 3.

[4] *Admunt*, cod. n° 475, p. 36, ou le 1er octobre, suivant le cod. n° 1 de la même abbaye.

Il y avait à l'arrière-croisade deux comte Étienne : Étienne, comte de Blois et de Chartres, le chef déserteur de la première croisade, reparti pour expier sa trahison et accomplir son vœu, et Étienne le-Hardi, comte de Mâcon *(Supersaonensis)* et comte-régent de Bourgogne. Tous deux paraissent ne s'être point quittés et avoir couru les mêmes aventures.

Tous deux arrivent à Constantinople au printemps de 1101, à la tête des croisés français, qui forment avec les Lombards de l'archevêque de Milan, les Grecs et les Provençaux de Raimond de S. Gilles et les Allemands du connétable Conrad, le premier corps d'armées de l'arrière-croisade, battu et massacré par les Turcs, à la fin de juin 1101, près de Marsivan. Ils échappent au désastre et se réfugient à Constantinople, où ils passent la fin de l'année. Ce n'est qu'au commencement de l'année suivante (1102) qu'ils gagnent la Terre Sainte par mer et apparaissent en mars à Antioche [1]. Ils prennent part au siège et à la prise de Tortose (20 mars) [2]. Ils sont à Joppé le 4 avril, et le 10 à Jérusalem ; leur vœu accompli, ils s'embarquent en même temps que le duc d'Aquitaine, pour regagner la France ; mais les vents contraires les repoussent sur la côte [3], et ils se décident à rester encore quelque temps en Palestine, où le roi Baudouin bataille contre les Infidèles. Vers le milieu de mai, une armée égyptienne s'avance sur Jérusalem ; Baudouin cherche imprudemment à l'arrêter à Ramla, avec une poignée de chevaliers ; il ne s'échappe que grâce à la rapidité de son cheval *Gazelle ;* tous les chevaliers, sauf trois de rang obscur, sont tués ou faits prisonniers.

C'est ici que commencent les incertitudes ou les contradictions des historiens. Tandis que la *Chronique de Maillezais*, écho contemporain des croisés aquitains, parle de *douze* seigneurs faits prisonniers à Ramla [4], Foucher de Chartres, qui était en Terre Sainte, à cette époque, affirme que tous les combattants y auraient été tués, et *nommément* les deux Étienne, sans pourtant qu'il spécifie si c'est sur le champ de bataille et les armes à la main [5]. Bartolf de Nangis, qui

[1] Alb. Aq. l. VIII, c. 41 (*Hist. occ. des cr.*, IV, p. 582.)

[2] Id., c. 44. (*Ibid.*, p. 583).

[3] Fulch. Carn., l. II. c. 18 ; Wilh. Tyr., l. X, c. 19 (*Ibid.*, III, p. 400, l. p. 429).

[4] « Anno 1102... devicti fuerunt et apud Ramulam civitatem inclusi et « *duodecim* consules capti, cum multis aliis », (*Chron. Malleac.* [Labbe, *Bibl. nova ms.*, II, p. 217]).

[5] « Heu ! quam nobiles et probos milites ea tempestate amisimus, tam in « bello quam in turri jam dicta ; occisus est enim Stephanus Blesensis, « Stephanusque alter, Burgundiæ comes » (Fulch. Carnot., l. II, c. 20 [*H. occ. des cr.*, III, p. 402]). Seul Guillaume de Malmesbury, (c. 384, éd. Engl. hist. Soc., p. 593) les fait mourir sur le champ de bataille.

ici n'abrège point Foucher et nous offre un récit original, reste aussi dans le vague [1] : Lisiard de Tours est encore un peu moins explicite [2].

Albert d'Aix [3], qui semble infiniment mieux informé que les précédents, distingue fort bien ceux qui capitulèrent dans la tour de Ramla et les autres pris dans le combat : pour lui les deux Étienne furent décapités *après* la bataille. Le seul témoignage oriental que nous possédions sur ce fait, celui d'Ibn al-Athir [4], parle, sans nommer personne, de quatre cents chrétiens désarmés et décapités après la victoire et de trois cents envoyés captifs en Égypte.

De tous ces textes ne ressort rien de précis, si ce n'est, que les deux Étienne auraient eu la tête tranchée *après* le combat de Ramla ; et nous pourrions même, si nous devions nous contenter de ces renseignements, continuer à partager sur le genre et l'époque de la mort des deux comtes, les doutes qu'expriment deux autres chroniqueurs, contemporains, Guibert de Nogent [5] et Orderic Vital [6] ; mais nous avons heureusement un dernier témoignage, jusqu'ici négligé, qui apporte quelque lumière sur la question, tout en se rattachant d'une manière inattendue à celui de Henri de Breitenau.

Les *Gesta dominorum Ambasensium*, compilés en 1154, sur des documents plus anciens, par un moine anonyme de Pontlevoy, racontent ainsi la mort des deux princes :

« Eo siquidem tempore, Hala, prudens comitissa, Blesensem comitatum « regebat, Stephano viro suo apud Ramulam, Palæstinæ urbem, capto, et a « Babyloniis Ascalone *sagittando* occiso : cum quo alii plures viri illustris-

[1] « Ibidem capita perdiderunt. » (Bart. de Nang., c. 58. [*Hist. occ. des crois.*, III, p. 534].

[2] « Ceciderunt in isto bello » (Lis. Turon., c. 14 [*Ibid.*, III, p. 563] ; cf. Wilh. Tyr., l. X, c. 20 [*Ibid.*, I, p. 430]).

[3] Alb. Aq., l. IX, c. 4. (*Ibid.*, IV, p. 593.)

[4] *Kâmil* (*H. or. des cr.*, I, p. 215) ; cf. Ibn-Djeuzi (*Ibid.*, III, p. 524).

[5] « De Carnotensi Stephano, nil certi habetur, nisi quod interemptus, sine « ullis tamen indiciis, creditur ; intra turrim nimirum quamdam, cum aliis « innumeris comprehensus, apud præfatam urbem (Ramulam), utrum capti- « vitatis sorti fuerit an mortis addictus, certis scire auctoribus hucusque « nequivimus, nisi quod ad fidem necis ejus, quia nusquam comparuit, « præcliviores sumus. Turci plane cæsorum cadavera, post victoriam, desec- « tis solent damnare capitibus, eaque pro signo asportare triumphi, quibus « sublatis, difficile est prorsus cujusque personam ex corpore trunco co- « gnosci. Eadem autem ambiguitas et de quibusdam clarissimis viris aliis « hactenus est habita. » (Guib. de Novig., l. VII, c. 24. [*H. occ. des crois.*, IV, p. 245]).

[6] « Sublimiores tamen, quos Ascalone præmiserant, perditi sunt, nec ullam « certitudinem de illis, præter Harpinum, rumigeruli nobis intimaverunt. » (Ord. Vit., l. X, c. 21, éd. Le Prév., IV, p. 137).

« simi, clari et nobiles perierunt, inter quos præcipui Stephanus Burgundio-
« num consul et Godfridus Pruliaci, comes Vindocini, qui, Ascalone incar-
« cerati, a quodam captivo sunt detecti, qui sic captivam vitam promeritus
« est, de quibus *alibi dictum* [1] sufficienter constat [2]. »

Ce serait donc après la bataille de Ramla, à Ascalon, qu'Étienne de Blois d'abord, puis les comtes de Bourgogne et de Vendôme, auraient été, non décapités, mais *tués à coups de flèches.*

Voilà une confirmation singulière, et que la distance qui sépare Breitenau d'Amboise rend peu suspecte, de l'assertion de l'hagiographe allemand.

Reste à savoir duquel des deux Étienne il veut parler et à quelle époque il faut fixer le drame. Je n'hésite pas à penser qu'Henri de Breitenau a désigné le comte de Bourgogne, et cela pour deux raisons: d'abord il lui donne l'épithète « *sanctæ recordationis* », qui ne saurait convenir à Étienne de Blois, déshonoré aux yeux de l'Europe entière par sa désertion à Antioche ; puis le récit des *Gestes d'Amboise* laisse supposer un certain intervalle entre la mort du comte de Blois, qui paraît avoir été tué aussitôt après la bataille et probablement dès le 19 mai 1102, comme l'indique le *Nécrologe* de N.-D. de Chartres [3], et celle du comte de Bourgogne, qui, suivant Henri de Breitenau, n'aurait subi le dernier supplice qu'après Thiemon.

Quant aux *douze* compagnons massacrés, suivant Henri de Breitenau, avec le comte de Bourgogne, chiffre confirmé par la *Chronique de Maillezais*, qui parle de *douze* seigneurs pris à Ramla [4], on en connaît au moins deux d'une façon indiscutable : le comte de Vendôme, Geoffroi II-Jourdain de Preuilly [5] et Guillaume-sans-Avoir, comte de Delouk [6] : cinq autres peuvent leur être ajoutés avec beaucoup de

[1] En dehors du présent texte, Bartolf de Nangis (c. 58 [*Hist. occ. des cr.*, III, p. 534]) étant absolument le *seul* chroniqueur qui parle de la mort de Geoffroi de Vendôme, et ne mentionnant cette mort qu'en un mot, il est certain que ce « *de quibus* ALIBI *dictum* » désigne un récit aujourd'hui perdu et évidemment différent de celui de Breitenau du drame qui nous occupe.

[2] *Gesta domin. Ambas.* (*Chron. d'Anjou*, éd. Marchegay, I, p. 198.)

[3] *Necrol. B. M. Carnot.*, p. 115. (*Cart. de N. D. de Chartres*, I, 98) ; cf. Souchet, *Hist. de Chartres*, II, 337. La plupart des historiens des croisades, ignorant cette mention du *Nécrologe de Chartres*, ont emprunté à Robert du Mont, *Continuatio Sigeberti* (*Mon. Germ.*, *SS.* VI, 482 ; Robert de Torigny, *Chronique*, éd. Delisle, I, 124), la date fausse du 18 juillet.

[4] *Chron. Malleac.* ad ann. 1102 (Labbe, *Bibl. nova. ms.*, II, p. 217).

[5] *Gesta Amb. dom.*, l. c., Bartolf. de Nang., c. 58. (*H. occ. des cr.*, III, p. 534).

[6] Cf. Ord. Vital. l. X, c. 21, t. IV, p. 137 ; Matth. Edess. (*Hist. arm. des crois.*, I, p. 61.)

probabilité, Hugues de Lusignan [1], Milon de Montlhéry, Gerbodon de Winting [2] Simon-sans-Avoir, frère de Guillaume [3] et Robert Godvinsson [4].

Les textes que nous venons d'étudier limitent le choix entre les villes qui peuvent répondre à la cité anonyme, où Henri de Breitenau fixe le théâtre du martyre : nous avons vu qu'au contraire des narrations publiées par Canisius et Tengnagel, il ne le place pas dans le Khorassan, mais dans un pays *sarrasin* [5] ; ce qui nous mène hors des contrées gouvernées alors par les Turcs, que les écrivains occidentaux de cette époque savent, en général, distinguer des Arabes, auxquels ils réservent le nom de Sarrasins. Nous sommes ainsi conduits à nous rapprocher de Jérusalem, qu'Henri de Breitenau affirme avoir été visitée par Thiemon, et où l'auteur anonyme de la *Vita Gebhardi* [6] fixe le décès de Gislebert d'Admunt. Nous arrivons ainsi naturellement à Ascalon, où les *Gestes d'Amboise* font mourir Étienne de Bourgogne, compagnon, suivant Henri de Breitenau, du supplice de Thiemon, et où nous sommes certain d'autre part, par le témoignage d'Albert d'Aix [7], que furent conduits au moins deux des prisonniers de Ramla, Harpin de Bourges et le connétable Conrad [8], et où aurait été aussi amené Étienne de Blois, suivant Orderic Vital [9]. Nous ne pouvons que soupçonner, il est vrai, que l'église cathédrale de cette ville était dédiée à sainte Magdeleine [10] ; mais nous savons qu'après la prise de Jérusalem par

[1] Bartolf. de Nang., *l. c.*

[2] Conjecture d'après le récit d'Albert d'Aix ; voir surtout l. IX, c. 4, p. 593, et c. 8, p. 595.

[3] Conjecture d'après Orderic Vital (*l. c.*,): on pourrait aussi y comprendre Étienne de Blois ; les quatre autres chevaliers devaient être obscurs : il faudrait les chercher dans les listes d'Albert d'Aix, (*l. c.*). Je n'ai pu, malgré de longues recherches, retrouver, jusqu'ici, les obits d'aucun de ces treize personnages ; j'aurais voulu constater si ces obits coïncidaient entre eux et offraient en même temps une date rapprochée de ceux de Thiemon et de Gislebert, ce qui eût fourni un nouvel argument à la thèse que je soutiens. Il est possible que quelques-unes de ces données chronologiques ne soient jamais parvenues en Occient.

[4] Voir le récit de sa mort dans Guillaume de Malmesbury (*Gest. reg. Anglor.*, c. 251, ed. Engl. hist. Societ., p. 425 ; cf. p. 594, et Riant, *Scandinaves en T. S.*, p. 135) ; il fut *tué à coups de flèches.*

[5] C'est devant le sultan d'Égypte, *Memphæorum regi*, qu'Othon de Freising, (l. VII, c. 7, éd. Cuspinianus, f. 76b) fait comparaître Thiemon.

[6] *Vita Gebhardi*, c. 11. (*Mon. Germ.*, *SS.*, XI, pp. 40-41)

[7] Alb. Aq., l. IX, cap. VI (*Hist. occ. des cr.*, IV, p. 194).

[8] Ord. Vit., l. X, c. 22, éd. Le Prévost, IV, pp. 137-139; Alb. Aq. l. X, c. 39 (*H. occ. des cr.*, IV, p. 649) ; Anna Comnena, l. XI, c. 7 (*H. grecs des crois.*, I, II, p. 66).

[9] Ord. Vit., l. X, 21, éd. Le Prév., IV, p. 135.

[10] On ne connaît en Terre Sainte d'autres sanctuaires consacrés à sainte

les Latins, le clergé et les fidèles grecs ne furent point inquiétés par le gouvernement égyptien dans les villes restées au pouvoir de l'Islam, et qu'Ascalon en particulier, ainsi que la ville voisine de Gaza, conservèrent longtemps leurs évêques grecs [1], et durent même servir de refuge à plusieurs prélats de ce rite, chassés par les Latins. On pourra objecter, il est vrai, que suivant Ibn al-Athîr [2] et Bartolf de Nangis [3], les prisonniers faits à Ramla furent conduits « *in Babyloniam* » c'est-à-dire en Égypte ; mais d'abord Ascalon faisait partie du royaume égyptien ; puis le transport des captifs sur les bords du Nil, s'il a eu lieu, a dû être postérieur aux exécutions, qui n'ont pu suivre de très loin la victoire des Infidèles [4].

Quant au roi ou prince sarrasin qui tenait Ascalon, ce ne pouvait être qu'un officier du calife d'Égypte, Aboul Mansour, alors tout enfant; était-ce Chérif al-Mâli, le fils d'Afdhal, qui commandait l'armée égyptienne à Ramla [5], ou plutôt le gouverneur d'Ascalon, Djamâl al-Moulk [6]. Nous ne saurions le préciser, et nous ignorons le nom de ce frère du prince, dont parle Henri de Breitenau.

Pour terminer cette petite étude, il resterait encore à déterminer l'année exacte du martyre, et à expliquer la présence de Thiemon à Ascalon, à une aussi grande distance d'Eregli où nous l'avons vu disparaître.

La limite supérieure de cette date d'année est facile à déterminer : il faut la fixer à 1102 ; car 1101 doit être écarté de prime abord, si l'on accepte l'identification, que je viens de travailler à faire, du Stephanus anonyme d'Henri de Breitenau avec le comte Étienne de

Magdeleine au Moyen-Age qu'une église à Jérusalem, un monastère de femmes à Acre et un couvent à Tripoli : sur la première, voir *Itinéraires français en T. S.*. (éd. Michelant et G. Raynaud), I, pp. 49, 96, 161, 167, 184) ; sur le second *Ibid.*, (I, p. 235) ; et sur le troisième, *Acta S. Dominici*, c. 29 (*AA. SS. Boll.*, 4. aug. I, 620.) Cependant Elmacin (*Hist. saracenica*, ed. Erpenius, p. 209) mentionne comme saccagée à Ascalon par les Juifs en 940, une grande église, qu'il appelle *l'église de Marie-la-Verte (Meriem el-Khadra)*, nom évidemment altéré et qui pourrait peut-être répondre à *Maria* [*Magdalena*].

1 V. Le Quien, *Or. christ.*. III, 602, 619-620 ; *Arch. de l'Or. lat.*, I, 410-415.

2 *Kâmil* (*H. or. des cr.*, I, 215) ; cf. Ibn el-Djeuzi (*Ibid.*, III, p. 524).

3 Bart. de Nang., c. 58 (*H. occ. des cr.*, III, p. 534) ; cf. Ann. Comn., l. XI, c. 7 (*H. grecs des cr.*, I. II, p. 66.)

4 Un voyageur du XIVe siècle, Frescobaldi (1384) nous a laissé la liste des églises chrétiennes du Caire (*Viaggi in T. S. del secolo XIV* [Firenze, 1862, 16°, pp. 53-54) : aucune n'est dédiée à sainte Magdeleine.

5 Ibn al-Athîr, *Kâmil* (*H. or. des cr.*, I, p. 215).

6 Fulch. Carnot., l. II, c. 32. (*H. occ. des cr.*, II, 414); Ibn al-Athîr, pp. 217, 229.

Bourgogne, et d'ailleurs le désastre d'Eregli ayant eu lieu au commencement de septembre 1101, il ne resterait que quelques jours à peine, entre ce désastre et le martyre, pour placer le transport du prisonnier à une ville de Perse ou de Syrie, et la duréed' unservage représenté par les textes comme assez long.

La limite inférieure, au contraire, à moins qu'on ne la recule jusqu'à la prise d'Ascalon par les Latins (1153), ne peut être fixée qu'approximativement, et pour ainsi dire par comparaison ; et cette comparaison nous ramènera à la même année 1102, donnée comme celle où mourut Thiemon par la seule source autrichienne, qui assigne à cette mort une date d'année, l'*Auctarium Garstense* [1].

Comme je viens de le dire et comme on peut le conclure de nombreux passages des historiens des croisades et en particulier des récits de Gautier-le-Chancelier [2], les exécutions des prisonniers faits par les Infidèles sur les champs de bataille, suivaient de quelques jours, de quelques semaines au plus, la victoire de ces derniers. Une fois leur première fureur apaisée, ils pensaient plutôt à battre monnaie avec leurs captifs ou à les échanger, qu'à les mettre à mort : c'est ainsi qu'après une longue incarcération, deux des vaincus de Ramla, Harpin de Bourges et le connétable Conrad, durent leur délivrance à l'intervention de l'empereur Alexis [3].

De la lecture des textes que nous venons de passer en revue, il résulte, d'ailleurs, l'impression que les deux Étienne périrent peu après la défaite de Ramla et à peu de distance l'un de l'autre. Or si l'exécution du premier, Étienne de Blois, a précédé vraisemblablement celle de Thiemon, il n'en a pas été de même de celle d'Étienne, comte de Bourgogne, placée par Henri de Breitenau, *après* le martyre de l'archevêque de Salzbourg.

Ce dernier donc n'a pu avoir lieu qu'à une époque très rapprochée de la bataille ; ce qui nous reporte à 1102.

Il est moins aisé d'expliquer ce que devint Thiemon entre le désastre d'Eregli et son martyre à Ascalon, c'est-à-dire de la fin d'août 1101 au 28 septembre 1102.

L'abbé Ekkehard d'Aura, qui séjourna en Terre Sainte pendant le mois de septembre 1101, semble dire qu'à cette date, Thiemon passait pour avoir été fait prisonnier en Asie-Mineure [4]; il aurait, en ce cas, été vendu par les Turcs et transporté à Ascalon, sans que l'on puisse jamais connaître dans quelles conditions.

[1] *Mon. Germ. SS.*, IX, 568 ; un manuscrit (*Vorau*, 12, f. 206 *a*) de la *Passio s. Thiemonis* de Canisius donne 1101 : mais c'est une addition marginale relativement moderne.
[2] *Hist. occ. des cr.*, V, pp. 109-129.
[3] Ord. Vit., IV, p. 139 ; Alb. Aq., p. 649.
[4] Ekkeh. Uraug., *Hieros.*, c. 26. (*H. occ. des cr.*, V, p. 32.)

J'avoue qu'ici je serais tenté de mettre en doute le témoignage d'Ekkehard. L'on est d'abord en droit de se demander, si, dans la phrase consacrée par lui au sort mystérieux des vaincus d'Eregli, il a voulu exprimer *ce qu'on en disait en septembre 1101*, ou l'opinion qui avait cours au moment où il écrivait lui-même son *Hierosolymita* (1114)[1]. Puis les chroniqueurs qui nous parlent de l'arrière-croisade, ne nous nomment qu'un seul prisonnier fait à Eregli, Hardouin de S. Médard[2], chevalier de second ordre ; comment eussent-ils omis un archevêque du rang de Thiemon ? Tous, au contraire, s'accordent à dire que, si de nombreux captifs furent envoyés au Khorassan, ce furent surtout des fantassins, des femmes et des enfants, que les circonstances des défaites successives des croisés les forcèrent à abandonner[3], mais ils ajoutent que les chefs se sauvèrent tous. Le silence d'Albert d'Aix sur la présence de Thiemon et de Gislebert en Terre Sainte, après la déroute d'Eregli, n'est pas une raison de nier cette présence : car il ne parle d'aucun des nombreux prélats qui allèrent, à cette époque, à Jérusalem, à la suite de l'arrière-croisade, et paraît ne s'attacher à relever que les noms des princes et des chevaliers.

Je serais donc porté à croire que Thiemon et Gislebert se sont sauvés comme le duc de Bavière et avec lui, et qu'ils ne sont tombés aux mains des Infidèles que postérieurement, et après avoir visité Jérusalem, sans doute en avril 1102. Il devient tout simple alors que le lieu de leur détention se trouve être une forteresse égyptienne voisine de la Ville Sainte, et non une cité des bords de l'Euphrate.

Il ne reste plus de réellement invraisemblable[4] dans le récit d'Henri de Breitenau, que le cerf en bronze, traité comme un dieu par les Musulmans : c'est là évidemment, ou une simple fable, ou quelque fait fort simple — par exemple, la réparation manquée par Thiemon, de quelque objet d'orfèvrerie particulièrement cher à l'émir, fait dénaturé et embelli par un pèlerin qui revenait de loin.

Mais si nous laissons de côté ce détail, les conclusions suivantes n'en subsisteront pas moins.

[1] V. H. Hagenmeyer, *Ekkehardus*, p. 16.

[2] Alb. Aq., l. VIII, c 35 (*H. occ. des cr.*, IV, p. 579.)

[3] Alb. Aq., l. VIII, c. 19, 31. (*Ibid.*, pp. 571, 577) ; cf. Anna Comn., l. I, c. 18 (*Hist. gr. des cr.*, I, II, p. 73) ; Ord. Vit., l. X, c. 19, éd. Le Prév., IV, p. 129.

[4] Je n'ai pas cru devoir prendre la peine de défendre la circonstance de la résection multiple des membres : on en a des exemples jusque dans des temps très voisins de nous : au Tonkin, subir ce supplice se dit « être *langtri* ». M. Vénard martyrisé le 2 février 1861 y fut condamné ; (voir *Miss. catholiques*, 2 février 1877, pp. 9-10).

Le récit d'Henri de Breitenau n'est pas un document historique moins acceptable que la plupart des textes de la même époque.

L'archevêque de Salzbourg, tombé aux mains des Infidèles, était captif à Ascalon, en mai 1102.

Le comte de Blois y a été exécuté, probablement par ordre de Djamâl al-Moulk, le 19 de ce même mois.

Thiemon lui-même y a subi le supplice de l'amputation des membres le 28 septembre, deux jours après ou avant Gislebert, abbé d'Admunt.

Enfin Étienne-le-Hardi, comte de Bourgogne, le comte Geoffroi II de Vendôme, le comte de Delouk, Robert Godvinson et onze autres seigneurs, y ont été ensuite tués à coups de flèches.

Ces faits et ces dates, que nous parvenons à établir aujourd'hui, étaient-ils connus des rédacteurs anonymes des textes publiés par Canisius et Tengnagel ? je ne le crois pas. Ces rédacteurs n'ont dû posséder, sur la mort de Thiemon, que des données extrêmement vagues, à l'aide desquelles ils ont bâti leur légende ; et cette légende était probablement déjà formée et écrite, lorsqu'est revenu en Europe le moine d'Admunt, dont Henri de Breitenau nous a conservé le récit.

Et si cette narration, plus véridique, n'a point fait, dès le XIIe siècle, mettre de côté la légende, c'est qu'elle est arrivée trop tard et quand celle-ci occupait déjà la place en maîtresse [1] ; c'est peut-être encore qu'elle est tout simplement restée enfouie à Breitenau, le moine d'Admunt, n'étant point revenu dans son monastère, soit que le hasard des aventures l'ait conduit et fixé en Hesse, soit qu'il eût des raisons particulières pour ne point regagner l'Autriche.

Ici, en effet, l'on ne peut se défendre d'un soupçon : dans le récit d'Henri de Breitenau, apparaît comme ayant librement assisté au martyre de Thiemon, un certain chapelain du comte de Bourgogne, qui s'était fait renégat ; la constance de l'archevêque lui ayant ouvert les yeux sur sa propre lâcheté, il s'était résolu à retourner en Europe pour solliciter du pape son pardon. Or, pour les captifs de second ordre, il n'y avait guère d'espérance de liberté que dans l'apostasie ; et quand on voit le moine d'Admunt assister au martyre de son abbé et de Thiemon, et revenir ensuite aussi facilement en Europe, n'est-on point en droit de se demander s'il n'était pas lui-même dans le cas du malheureux chapelain [2], et si ce ne fut point là la

[1] Le texte de Breitenau mentionne, comme ayant déjà eu lieu, la canonisation de Thiemon, tandis que celui de Canisius ne fait que la demander ; ce dernier est donc antérieur.

[2] Il est même permis de se demander si le chapelain, le moine d'Admunt, et peut-être aussi le captif qui vendit Étienne-le-Hardi, n'étaient pas

raison qui lui fit porter, bien loin de son abbaye, des renseignements que l'Autriche eût probablement recueillis avec joie, et dont, par le fait, elle demeura privée.

Quoi qu'il en soit, le récit qu'il transmit à l'abbé de Breitenau, peut, ainsi qu'on vient de le voir, apporter quelque lumière sur le sort de chefs de la lamentable arrière-croisade de 1101 et faire remonter Thiemon au rang qu'il aurait dû occuper dans l'hagiographie autrichienne.

Comte Riant.

II

UN NOUVEL ÉCRIT DES TEMPS APOSTOLIQUES.

—

LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES [1].

I

Un prélat de l'Église grecque, Mgr Philothée Bryennios, évêque de Sérès (Roumélie), plus tard métropolite de Nicomédie, découvrit en 1872 au Fanar de Constantinople un manuscrit daté de Jérusalem, an 1056. Ce manuscrit renfermait plusieurs textes du plus haut intérêt pour la littérature chrétienne primitive. C'était, outre le texte grec complet de l'épître de saint Barnabé et celui des deux épîtres de saint Clément Romain, des fragments des lettres de saint Ignace, et enfin un écrit intitulé *La doctrine des douze apôtres*, dont nous allons nous occuper.

Mgr Bryennios publia d'abord les épîtres de Barnabé et de Clément, puis, après sept années, le texte de la Διδαχή qui a paru dans

un seul et même personnage. Si l'on admettait cette identification — comme, suivant Henri de Breitenau, le chapelain est retourné en Orient, par ordre du pape, pour confesser la foi au lieu où il l'avait reniée, et paraît n'en être pas revenu — on s'expliquerait ainsi, au cas, très probable, où ce retour aurait été direct, que les détails donnés par lui sur le martyre de Thiemon, n'aient point été connus en Autriche.

[1] Διδαχὴ τῶν δώδεκα Ἀποστόλων . . . νῦν πρῶτον ἐκδιδομένη... ὑπὸ Φ. Βρυεννίου. Constantinople, 1883.

les derniers jours de 1883. L'ouvrage est écrit en grec ; il comprend soixante-treize versets d'après la division d'Hilgenfeld, c'est-à-dire à peu près l'étendue des épîtres de saint Paul aux Galates ou aux Éphésiens.

On a déjà parlé beaucoup de cette découverte surtout en Allemagne [1]. En France, quoique l'accueil ait été moins empressé, la plupart des revues de journaux en ont cependant entretenu leurs lecteurs ; aussi avons-nous pensé qu'il n'était peut-être pas trop tard pour aborder de nouveau le sujet dans ce recueil et nous y arrêter un peu plus longuement.

Sans aller jusqu'à prétendre avec un critique que c'est la plus grande découverte pour l'histoire de la littérature chrétienne depuis celle des φιλοσοφούμενα, nous n'hésitons pas cependant à y voir un écrit de première importance qui fournit des données nouvelles sur une époque dont les documents sont trop rares et qui permet la solution de plusieurs questions relatives à l'histoire, à la liturgie et à la discipline du premier âge chrétien. Les canonistes y trouveront le plus ancien texte du droit ecclésiastique, et pourront se rendre compte de l'influence exercée par ce document sur la formation du recueil fameux connu sous le nom de *Constitutions apostoliques*.

L'écrit se divise en deux parties [2]. La première (ch. I à VI) est une série de préceptes sur la vie chrétienne. La seconde (ch. VII à XVI), plus étendue que la première, nous décrit les rites du baptême et de

[1] Nous citerons parmi les principaux travaux : A. Harnack, *Lehre der zwolf Apostel*... dans les *Texte u. Untersuchungen Z. Gesch. der altchristl. Literatur*. Leips. 1884, 2 vol. in 8°. Hilgenfeld, *Nov. Test. extra canonem receptum*, fascic. IV. Leips, 1884, in-8°. Zahn, *Forsch. Z. Gesch. des Neutest. Kanons*..., III. pars. Erlangen, 1884, in-8°, et les articles de Funck, *Lit. Rundschau*, février et octobre 1884, et *Theol. Quartalsch.*, 1884, III ; Bickell, *Zeitschr. f. Kath. theol.*, 1884, 2. En France, le travail de M. Bonet-Maury : *La doctrine des douze apôtres*, trad. et comment. Paris, 1884, et les articles de M. Duchesne, *Bull. crit.*, 1er mars et 1er octobre 1884 ; une traduction dans la *Controverse*, 15 oct. 1884, etc., etc. Ce travail était déjà livre à l'impression quand a paru la thèse très complète de M. Paul Sabatier : *la Didaché ou l'enseignement des douze apôtres* in-8° de 165 p. Paris, 1885. MM. Funk et Aberle ont de nouveau publié des articles sur le même sujet dans la *Literarische Rundschau* 1 août 1885. A la bibliographie donné par M. Sabatier, il convient d'ajouter : Ph. Schaff : *The oldest Church-Manual* etc. New-York 1885.

[2] Nous admettrons cette division en deux parties pour ne pas nous écarter du sentiment de la plupart des critiques. Toutefois on peut voir que M. Harnack, dans l'ouvrage cité, page 38, n'adopte pas l'opinion commune. Pour notre part nous avouerons que nous distinguerions volontiers dans la seconde partie deux divisions, la première du chapitre VII au chapitre X, la seconde du chapitre XI à la fin.

l'eucharistie et la liturgie du dimanche ; elle trace les règles pour discerner les vrais apôtres des faux prophètes et des faux docteurs, et nous donne des détails sur la composition de la communauté chrétienne. Elle se termine par des considérations sur le prochain avènement du Christ.

Nous reviendrons tout à l'heure plus longuement sur le contenu ; parlons d'abord de l'époque et du lieu où l'écrit peut avoir été composé et enfin de son auteur.

La date n'est pas inférieure à l'an 190, puisque Clément d'Alexandrie cite la *Doctrine* dans son traité *Quis dives salvabitur*, lib. I, v. 5. Funk a découvert aussi une citation dans les *Stromates*, I, ch. XX [1], et comme dans ce passage la *Doctrine* est citée sous la rubrique : *l'Ecriture dit*, cela suppose que l'ouvrage était déjà reconnu comme fort ancien. D'un autre côté cependant il ne peut être de beaucoup antérieur à la fin du Ier siècle. Mais nous ne croyons pas possible pour le moment de fixer d'une façon plus exacte l'époque de la rédaction. En interrogeant ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui les critères internes, on n'obtient pas une plus grande précision chronologique. Les traits fournis par la Διδαχή s'appliquent aussi bien à la fin du Ier siècle qu'à la première moitié du second. Reste la comparaison avec les écrits contemporains à date connue, et l'on peut alors rapprocher notre ouvrage du Pasteur d'Hermas, de l'épître de saint Barnabé, des deux voies ou jugement de Pierre [2]. Mais nul n'ignore combien cette méthode est délicate et combien les résultats en sont incertains. Aussi les divergences sont-elles grandes entre les auteurs. Tandis que Bryennios en place la rédaction entre les années 120 et 160, et Harnack entre 135 et 165, Funk et Zahn croient la διδαχή antérieure à l'épître de saint Barnabé et au Pasteur, et par suite, en reculent la composition avant la fin du premier siècle ; d'autres avec Hilgenfeld et Bonet-Maury veulent voir dans cet écrit les retouches d'une main

[1] *Theol. Quart.*, p. 397.

[2] Il faut citer aussi parmi les écrits des premiers siècles qui ont des rapports avec la Διδαχή, le VIIe livre des *Constitutions apostoliques.* Mais sur ce point l'opinion est unanime : ce sont les constitutions qui dépendent de la Διδαχή. On peut se rendre facilement compte des analogies entre les deux ouvrages dans l'édition d'Hilgenfeld qui donne les passages parallèles des Constitutions. Cette parenté des deux écrits est du plus haut intérêt pour la littérature ecclésiastique, et a permis à la critique de résoudre plusieurs questions relatives à la composition des *Constitutions apostoliques.* Cf. Bonet-Maury, o. c., p. 11 et suiv.

On rapprochera encore avec fruit de la Διδαχή les différents textes canoniques réunis dans le savant ouvrage du cardinal Pitra, *Juris Ecclesiastici græcorum*, t. I.

montaniste, ce qui rejetterait l'époque de la rédaction définitive vers l'an 200 [1]. Les limites de cet article ne nous permettent pas, on le comprend, d'entrer dans cette discussion, d'autant que les éléments de la question ne nous paraissent pas assez nombreux pour nous prononcer avec une entière certitude. Il faut donc sur ce point se résigner encore à ignorer.

Pour le lieu de la composition, l'accord n'est guère plus complet entre les critiques : la citation de Clément d'Alexandrie, une citation de saint Athanase [2], des comparaisons avec les livres de l'Église copte semblent désigner l'Égypte comme le pays où la Διδαχή aurait été composée ou du moins comme celui où elle se serait d'abord répandue. Cependant le passage où l'auteur permet l'eau chaude pour le baptême, a décidé certains critiques à choisir pour patrie de cet écrit un climat moins tempéré que l'Égypte, et qui rende cette prescription plus explicable, la Grèce ou la Macédoine par exemple. La mention des montagnes au chap. IX paraît encore s'opposer au premier sentiment. Des raisons sérieuses militent pour Jérusalem et Antioche.

Quant à l'auteur de la Διδαχή nous en sommes réduits sur son compte à une ignorance à peu près absolue. La forme de l'ouvrage, comme l'indique le titre, est impersonnelle. Les seules inductions que nous en puissions tirer concernent son caractère et ses tendances qui seront insuffisamment mis en lumière dans l'étude qui va suivre. Au sujet de l'accusation de montanisme, le pouvoir que l'auteur reconnait à l'Église de remettre les péchés, la distinction entre les préceptes et les conseils et quelques autres traits que l'on pourrait rassembler nous paraissent des preuves suffisantes pour le justifier [3].

II

La première partie de la Διδαχή est consacrée, avons-nous dit, à exposer aux fidèles les préceptes de la vie chrétienne. Pour donner

[1] Le *Bulletin critique* du 1er mai 1885 cite les conclusions d'un article du Dr Lightfoot dans l'*Expositor* de janvier 1885, qui se prononce pour la période de l'an 80 à l'an 110. M. Paul Sabatier choisit le milieu du Ier siècle, « avant les grandes courses missionnaires de saint Paul » l. c. p. 185; et M. Schaff pour la fin du Ier siècle entre les années 90-100. Quoique tous les doutes ne soient pas enlevés, cette dernière opinion nous paraît la plus probable.

[2] *Ep. fest.*, n. 39.

[3] Διδαχή, chapitres v et xi. Remarquez encore ce qui est dit au sujet des pratiques ascétiques du prophète, chapitre xi. La question du *prémontanisme* de l'auteur nous entraînerait trop loin, et demanderait à elle seule une étude sur cette tendance au rigorisme où il nous paraît difficile de reconnaître une hérésie et l'origine du montanisme.

une forme plus frappante à sa pensée, l'auteur se sert d'une allégorie familière à la littérature chrétienne primitive, l'allégorie des deux voies [1].

Voici comment il débute : « Il y a deux chemins, l'un de la vie, l'autre de la mort, et une grande différence entre ces deux voies.

« Le chemin de la vie est celui-ci : d'abord tu aimeras le Dieu qui t'a fait, ensuite ton prochain comme toi-même. Et tout ce que tu ne voudrais pas qu'il te soit fait, toi-même ne le fais pas à un autre [2]. » L'auteur continue la description du chemin de la vie. Il développe par des applications pratiques les préceptes du Décalogue et de l'Évangile sur l'amour de Dieu et l'amour du prochain. C'est l'énoncé de toutes les vertus chrétiennes : le pardon des injures, l'humilité, la douceur, la charité, l'esprit de justice, la tempérance, la sincérité, le respect de soi-même et des autres. Aucun détail de la vie chrétienne ne lui demeure étranger : l'éducation des enfants, la conduite à tenir envers les esclaves, les devoirs de ces derniers envers leurs maîtres, l'éloignement pour les pratiques de la magie, l'astrologie, les lustrations, les aruspices, en un mot toutes les pratiques du paganisme font l'objet de ces préceptes. Au ton de sérénité, de douceur et d'onction de tout ce passage on reconnaît un écho à peine affaibli de l'Évangile ou des épîtres canoniques. Nous ne citerons que quelques lignes qui serviront à donner une idée de l'ensemble : « Mon fils, ta parole ne sera ni menteuse, ni vaine, mais suivie d'effet. Tu ne seras ni cupide, ni avare, ni hypocrite, ni méchant, ni superbe. Tu ne formeras pas de mauvais dessein contre ton prochain. Tu ne haïras aucun homme, mais tu reprendras les uns, tu seras miséricordieux pour les autres, tu en aimeras d'autres plus que ta vie... Mon fils, tu rechercheras chaque jour la compagnie des saints afin d'être reposé par leurs discours... Tu ne te détourneras pas de l'indigent et tu mettras en commun toutes choses avec ton frère et tu ne diras pas que quelque chose t'appartient en propre : car si vous possédez en commun les choses immortelles, à combien plus forte raison les choses terrestres ! Tu ne cesseras pas de veiller sur l'éducation de ton fils ou de ta fille, mais dès la jeunesse tu leur apprendras la crainte de Dieu. Tu ne commanderas pas avec amertume à ton esclave ou à ta servante, qui espèrent dans le même Dieu, de peur qu'ils ne perdent la crainte

[1] Cf. Ep. de saint Barnabé, le *Judicium Petri*, etc. Il faut peut-être chercher l'origine de cette allégorie dans Math. VII, 13-14.

[2] Διδαχή, I, 1. Pour toutes les citations nous renvoyons à l'édition d'Hilgenfeld.

de ce Dieu qui est au-dessus de toi et de lui. Car il ne fait pas acception de personne dans son appel, mais il appelle ceux que l'esprit a préparés. Et vous esclaves, soyez soumis à vos maîtres comme à l'image de Dieu dans l'humilité et la crainte [1]. »

L'auteur décrit ensuite plus brièvement le chemin de la mort. C'est tout ce qui est mal ou peut conduire au péché, le meurtre, l'adultère, le mensonge, la présomption, les mauvaises compagnies. Il y aurait bien des choses à relever si nous ne voulions pas rester dans les limites d'un simple compte rendu. Contentons-nous de signaler deux passages. Le premier regarde la confession des péchés : « Dans l'église tu confesseras tes fautes et tu ne viendras pas à la prière avec une conscience mauvaise [2]. » Le texte parallèle des Constitutions apostoliques, quoique postérieur, dit seulement : « Tu confesseras au Seigneur ton Dieu tes péchés [3]. » Les mots *tu confesseras au Seigneur* pouvaient laisser quelque doute au sujet de la nature de l'aveu fait par le pécheur. L'auteur de la Διδαχή précise : tu confesseras dans l'Église. Il ne s'agit donc pas de cet aveu des fautes à Dieu, dans le secret du cœur, tel que l'entendent les protestants, mais bien d'une confession proprement dite dans le lieu d'assemblée des chrétiens, dans l'ἐκκλησία. Nous ferons la même remarque sur un autre passage d'une grande importance : « Si tu peux porter tout le joug du Seigneur, tu seras parfait : sinon, fais ce que tu peux [4]. » Ce passage n'a pas été reproduit dans les Constitutions. Il s'agit certainement ici de la distinction des préceptes et des conseils, car il est évident que s'il n'était question que des préceptes le maître ne pourrait permettre au disciple d'en laisser de côté un certain nombre. C'est à notre connaissance le plus ancien texte de la littérature ecclésiastique où il soit question de cette distinction en termes aussi formels. On voit tout le parti qu'on en peut tirer pour établir que, dès les temps les plus reculés, il existait dans l'Église une catégorie d'individus portant « le joug complet du Seigneur » à côté des autres qui n'étaient pas tenus à la même perfection [5]. Avec le passage que nous venons de citer se termine la première partie.

[1] Hilgenfeld, o. c., p. 95 et suiv., passim.

[2] Ἐν ἐκκλησίᾳ ἐξομολογήσῃ τὰ παραπτώματά σου καὶ οὐ προσελεύσῃ ἐπὶ προσευχήν ἐν συνειδήσει πονηρᾷ... IV, 10, Hilgenfeld, p. 97.

[3] *Constitutiones Apost.*, l. VII, cap. XIV, ap. Pitra. *Juris ecclesiastici Græcorum*, t. I, p. 357.

[4] Εἰ μὲν γὰρ δύνασαι βαστάσαι ὅλον τὸν ζυγὸν τοῦ κυρίου, τέλειος ἔσῃ · εἰ δ'οὐ δύνασαι, ὃ δύνῃ τοῦτο ποίει. VI, 1 ; Hilg. p. 98.

[5] Il est sans doute facile de reconnaître l'origine de cette distinction dans l'Évangile ; mais on sait combien l'interprétation de ces passages a été

III

Quel que soit l'intérêt de cette première partie, la seconde nous parait mériter davantage encore d'attirer l'attention.

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des origines du christianisme savent combien nos connaissances sur cette première période sont incomplètes et quel prix il faut attacher aux moindres renseignements qui viennent ajouter à nos informations. Envisagée à ce point de vue, la seconde partie de la Διδαχή rend à l'histoire ecclésiastique le plus signalé service. Nous y trouvons d'abord une sorte de cérémonial ou rituel pour le baptême, l'eucharistie et l'office du dimanche. Cette partie rituelle, surtout en ce qui touche le baptême, a été reproduite dans les Constitutions Apostoliques avec quelques changements [1]. L'étude de ces modifications de la discipline dans les deux documents pourrait fournir matière à des observations intéressantes, mais elle sort de notre cadre. Nous nous contenterons seulement de signaler ici les points particuliers à la Διδαχή : « Si tu n'as pas d'eau vive, baptise dans une autre eau ; et si tu ne peux baptiser dans l'eau froide, baptise dans l'eau chaude. Et si tu n'as ni l'une ni l'autre (en assez grande quantité), répand trois fois de l'eau sur la tête au nom du Père, du Fils et de l'Esprit Saint [2]. » C'est la plus ancienne mention que nous ayons du baptême par infusion. La Διδαχή prescrit aussi des prières et des jeûnes. Au sujet de ces derniers elle avertit de ne pas jeûner comme les hypocrites, c'est-à-dire sans doute les Judaïsants qui conservaient sur ce point les pratiques des Pharisiens. L'auteur revient plusieurs fois sur cet éloignement que l'on doit avoir pour les pratiques judaïsantes. Cependant il ne va pas jusqu'à permettre que l'on mange les viandes qui auraient été consacrées aux idoles. Il prescrit trois fois le jour la récitation du Pater et décrit ensuite le rite de l'eucharistie en ces termes :

« Pour l'action de grâces (l'eucharistie) rendez grâces ainsi : d'abord pour le calice : nous te rendons grâces à toi notre Père pour la sainte vigne de David ton fils que tu nous as fait connaître par Jésus ton fils. A toi la gloire dans tous les siècles.

« Et pour la fraction du pain : nous te rendons grâces, ô notre Père, pour la vie et la science que tu nous as fait connaître par Jésus

contestée par les protestants et il n'est pas sans intérêt de pouvoir l'établir par un texte aussi ancien.

[1] *Constit. Apost.* VII, 22 s., éd. Pitra, p. 360.

[2] VII, 1. Hilg. p. 98-99.

ton fils : à toi la gloire dans les siècles. Comme les éléments de ce pain épars sur les montagnes ont été réunis en un tout, qu'ainsi ton église soit rassemblée des confins de la terre pour former ton royaume; car à toi est la gloire et la puissance par Jésus-Christ pour les siècles. Que personne ne mange ni ne boive de votre eucharistie, mais les seuls baptisés au nom du Seigneur. Car c'est à ce propos que le Seigneur a dit : ne donnez pas le saint aux chiens.

« Après le repas, rendez grâces ainsi : nous te rendons grâces, Père saint, pour ton saint nom que tu as fait habiter en nos cœurs et pour la science et la foi et l'immortalité que tu nous as fait connaître par Jésus ton fils : à toi la gloire pour les siècles. Toi, maître tout puissant, tu as créé toutes choses pour ton nom, tu as donné aux hommes la nourriture et le breuvage afin qu'en ayant usé ils te rendent grâces. Mais à nous tu as accordé la nourriture spirituelle et le breuvage et la vie éternelle par ton fils. Avant tout nous te rendons grâces parce que tu es puissant : à toi la gloire dans les siècles. Souviens-toi Seigneur de ton Église, délivre-la de tout mal, rends-la parfaite en ton amour et rassemble-la des quatre vents du ciel, cette Église sanctifiée pour ton royaume que tu lui as préparé : car à toi est la gloire et la puissance pour les siècles. Que la grâce arrive et que ce monde passe! Hosanna au fils de David! Si quelqu'un est saint qu'il vienne ; s'il ne l'est pas qu'il se convertisse, Maran atha [1]. Amen [2]. »

Nous avons traduit tout ce morceau à cause de sa beauté et de son importance. On aura remarqué en particulier que la bénédiction du calice précède celle du pain. On peut rapprocher ce passage de celui de saint Luc, qui a donné lieu à tant de controverses parmi les théologiens [3]. Nous appellerons aussi l'attention du lecteur sur ce symbolisme du pain qui n'a pas encore été relevé, que nous sachions, et qui est néanmoins d'un grand intérêt tant au point de vue de la littérature ecclésiastique qu'au point de vue dogmatique comme conception théologique de l'Église. L'Église forme donc dans l'idée de l'auteur une société si compacte, si une, qu'il ne craint pas de comparer les fidèles réunis aux grains de blé réduits en farine et réunis sous la forme du pain en un tout spécifique. Ce touchant et expressif symbole entra bientôt dans la tradition théologique et littéraire de l'Église ; on peut le voir reproduit dans les Constitutions Apostoliques, dans saint Cyprien, dans saint Augustin [4].

1 Mots syriaques dont le sens est : le Seigneur vient.

2 X, 4; Hilg. p. 100.

3 Cf. Luc. XXII, 17, 19. Voyez les passages parallèles de Math. XXVI, 26 ; Marc. XIV, 22.

4 Remarquons un passage de saint Paul qui a pu donner lieu à ce symbolisme :« quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes de uno pane

Le chapitre XI, qui suit le morceau dont nous venons de donner la traduction, aborde un sujet nouveau. Comme nous l'avons déjà dit, nous distinguerions volontiers, à partir de ce chapitre, une troisième partie, ou au moins une subdivision dont l'objet est tout différent, comme on en pourra juger par la suite. La façon même dont l'auteur débute semble l'indiquer : si quelqu'un vient vous enseigner les choses susdites, recevez-le, etc. Le maître nous donne à ce propos des instructions curieuses sur les diverses catégories de voyageurs et la façon de les recevoir dans la communauté chrétienne.

Qu'on se reporte à l'époque de composition de la Διδαχή. Les chrétiens forment au sein de la grande société païenne de petites communautés séparées, ἐκκλησίαι, vivant de leur vie propre, différant par leurs habitudes, leurs mœurs, leurs intérêts du reste des païens. Toutefois ces communautés ont entre elles un lien très étroit, comme le prouverait au besoin ce symbole du pain employé pour représenter la cohésion de tous les membres de l'Église, ou encore, si l'on veut remonter plus haut, l'image du corps humain si souvent usitée par saint Paul dans le même but. Aussi ces communautés ne vivent-elles pas dans l'isolement : elles sont visitées souvent par les frères de communautés lointaines. Parmi ces voyageurs, le maître distingue plusieurs classes : il y a d'abord l'apôtre ou missionnaire, puis le docteur, et enfin le prophète, qui viennent réchauffer le zèle de la communauté, lui faire part des dons de science ou de sagesse qu'ils ont reçus, lui enseigner la doctrine [1]. Ici l'auteur ne craint pas d'entrer dans le détail, et nous permet de reconstituer une page effacée de l'histoire des premières missions chrétiennes [2].

Pour le docteur il y a, nous l'avons vu, un moyen infaillible de reconnaître si c'est un véritable docteur : enseigne-t-il des nouveautés, s'écarte-t-il de la doctrine reçue, c'est un faux docteur, qu'on s'en défie. C'est cette règle de foi, ce critérium de la vérité catholique qui, exposé peu de temps après par saint Irénée, sera repris plus tard et développé avec tant de science et d'éloquence par Tertullien dans le traité des Prescriptions. L'apôtre sera reçu comme le Seigneur ; il peut rester dans la communauté deux jours, mais pas davantage. S'il reste plus de deux jours, c'est preuve qu'il ne vient pas pour enseigner, qu'il fait métier de la parole sainte ; il ne faut pas le recevoir. Cette charge d'apôtre suppose un désintéressement

participamus. » I. Cor. x, 17. Cf. *Constit. Ap.* VII, 25 ; Cyprien, ep. LXIII ; Aug. serm. CCXXVII, CCXXIX, etc. Voyez encore d'autres textes des Pères à ce sujet dans l'*Année liturgique*, au mardi après la Trinité.

[1] Ch. XI. Cf. S. Paul, I. ad Cor. cap. XII, 28.

[2] Les Constitutions Apostoliques sont à peu près muettes sur ce sujet.

parfait : en quittant la communauté, il ne peut emporter que la provision de pain nécessaire jusqu'à la station voisine, où il sera reçu par les frères. Mais s'il demande de l'argent, c'est un faux apôtre [1].

L'apôtre arrivant au milieu de l'assemblée prêche la doctrine, exhorte ou reprend selon qu'il le juge nécessaire ; il s'exprime dans une langue facile, accessible à tous. Il n'en est pas de même du prophète : celui-ci, emporté par l'esprit, parle quelquefois une langue mystérieuse, dépassant la portée des auditeurs. Il y a donc pour ces derniers un double écueil à éviter : ils pourront être tentés de mépriser le prophète parce que son langage et ses actes ne seront pas compris du vulgaire, ou bien au contraire, dans un excès de confiance, ils se laisseront tromper par un imposteur qui viendrait dans l'assemblée des fidèles contrefaire le prophète. L'auteur prémunit les frères contre ce double danger. Il ne faut ni juger ni éprouver un prophète parlant en esprit, c'est-à-dire pendant l'inspiration. Mais il faut le juger par sa conduite : s'il suit l'exemple du Seigneur, s'il ne demande pas d'argent, s'il ne prétend pas imposer ses pratiques aux autres, c'est un vrai prophète, sinon il n'est pas digne d'être reçu. Ces prescriptions étaient loin d'être inutiles dans la pratique ; elles nous rappellent l'épisode si connu de la vie de Pérégrinus racontée par Lucien [2].

Du reste, cette hospitalité des chrétiens était des plus larges. Ce n'étaient pas seulement les missionnaires qui avaient droit d'être reçus et hébergés par les fidèles. Tous ceux qui se présentaient au nom du Seigneur, c'est-à-dire de Jésus, étaient également reçus avec bonté [3]. S'ils étaient pauvres, ils étaient secourus par les frères et pouvaient demeurer deux ou trois jours au milieu d'eux [4].

Il peut arriver que ce voyageur désire être agrégé d'une façon définitive à la communauté : dans ce cas il ne restera pas oisif, mais il exercera un métier. De cette sorte il ne sera pas à la charge de la communauté et pourra subvenir aux frais de sa nourriture. Si le nouvel arrivé ne se conforme pas à ces règlements, c'est « un trafiquant de Christianisme ; » il faut l'éloigner. Il y a cependant une exception : le prophète ou le docteur missionnaire peuvent désirer aussi de s'établir définitivement dans la communauté. Ils ne seront

[1] Διδαχή ch. XI.
[2] *De morte Peregrini*, XI.
[3] Cf. Probst *Kirchliche Disciplin in den drei ersten Jahrhunderten*, p. 151 et 164.
[4] Διδαχή Ch. XII. Un canon d'une origine postérieure dans les Actes Coptes donnés par M. Révillout ordonne de recevoir les chrétiens voyageurs à la participation des agapes et aux distributions des restes. Archives des Missions scient. IIIe série, t. IV, p. 468 ss.

pas obligés comme l'artisan de se livrer à un métier ; mais ils seront nourris par les frères, car leur charge rend difficile l'exercice d'une profession manuelle et leur donne du reste le droit d'être entretenus par la communauté. On leur réservera les prémices de l'aire et du pressoir, des bœufs et des brebis, de la fournée de pain, du vin et de l'huile. Le chrétien fera de même pour ses vêtements, son argent, en un mot tous ses biens : il en donnera les prémices aux prophètes, s'il y en a dans la communauté, sinon il donnera ces prémices aux pauvres [1].

Outre ces missionnaires de passage, il y a encore dans les communautés des évêques et des diacres pour répondre aux besoins quotidiens des fidèles. La Διδαχή veut qu'on n'élise pour ces charges que des hommes doux et désintéressés, sincères et éprouvés, et recommande aux fidèles de ne pas moins les honorer que les docteurs ou les prophètes [2].

Après ces instructions, l'auteur termine par ces mots : « Veillez sur votre vie ! que vos lampes ne s'éteignent pas, que vos reins soient toujours ceints, et soyez prêts, car vous ne savez pas l'heure à laquelle Notre Seigneur viendra !

« Assemblez-vous souvent, recherchant ce qui convient à vos âmes; car il ne vous servira de rien d'avoir été croyants pendant un temps plus ou moins long, si vous n'êtes pas prêts à la dernière heure. Car dans les derniers jours, les pseudoprophètes et les corrupteurs se multiplieront ; les brebis se changeront en loups, l'amour se changera en haine ; car l'injustice croissant, les hommes se haïront les uns les autres et deviendront persécuteurs et traîtres. Alors paraîtra le séducteur du monde, se disant le Fils de Dieu, il fera des signes et des prodiges, la terre lui sera livrée, et il fera des choses qui n'ont jamais été faites dans les siècles passés.

« Alors viendra le jugement des hommes par l'épreuve du feu ; plusieurs seront scandalisés et périront, et ceux qui persévéreront dans leur foi seront sauvés de la ruine. Alors paraîtront les signes de la vérité : d'abord le signe du déploiement, σημεῖον ἐκπετάσεως, dans le ciel, ensuite le signe du son de la trompette et troisièmement la résurrection des morts, non pas de tous, mais, comme il a été dit, « le Seigneur viendra et tous les saints avec lui. » Alors le monde verra le Seigneur venant sur les nuées du ciel. [3] »

Tel est en résumé cet écrit des premiers âges, digne de prendre place immédiatement au-dessous des écrits canoniques, dans cette

[1] Ch. XIII, Hilg. p. 101.
[2] Ch. XV, p. 102.
[3] Ch. XVI. Hilg. p. 102-103.

littérature de la primitive Église, à côté du Pasteur d'Hermas, des lettres de Clément, de Barnabé, d'Ignace et de Polycarpe.

Ce que l'on cherche aujourd'hui en histoire, c'est moins la connaissance de quelques faits isolés, de quelques dates, que l'étude approfondie de la vie, des mœurs, des coutumes et des institutions d'une société. On comprend quelle est, à ce point de vue, l'importance du document qui fait l'objet de cet article. Là ne se borne pas son utilité. Quels avantages n'y trouvera pas l'apologétique pour démontrer, contre les attaques d'une critique étroite et partiale, l'antiquité de tels et tels rites dans l'Église, et pour établir de quelle autorité jouissaient à cette époque les livres du Nouveau Testament, fréquemment cités dans la Διδαχή [1] !

On nous pardonnera, en vertu de ces considérations, d'avoir après tant d'autres appelé l'attention des lecteurs de la *Revue* sur cet écrit, et quoique nous nous soyons efforcé de nous restreindre, de les y avoir retenus si longtemps.

DOM FERNAND CABROL,
Bénédictin de la Congrégation
de France.

III

JÉROME DE JÉRUSALEM

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT.

Parmi les auteurs ecclésiastiques du quatrième siècle, on range d'ordinaire un écrivain qui porte le nom de Jérôme, le titre de prêtre de Jérusalem et le surnom de *Theologus græcus*. C'est à peu près tout ce que l'on sait de lui.

Ce titre de « prêtre de Jérusalem » lui est donné par les manuscrits qui renferment quelque chose de son œuvre, ou encore par des *chaînes*[2] et surtout par un passage tiré des œuvres de saint Jean Damascène et

[1] Hilgenfeld n'a pas relevé toutes ces citations. On peut voir à ce sujet l'article de M. Vigouroux dans le *Monde*, 22 décembre 1884.

[2] Par exemple le *Coislianus* LXXX, fol. 91.

dont on a fait quelque état [1]. On connaît, en effet, les trois discours de saint Jean Damascène « sur les images. » Les deux premiers sont très authentiques et de plus portent avec eux leur date : ils remontent au moment où Léon l'Isaurien vient de lancer son fameux décret contre le culte des images (730).Le troisième discours est douteux : c'est un résumé didactique des deux premiers, « sans presque rien de nouveau », avoue dom Ceillier [2], et « composé des mêmes paroles et des mêmes arguments. » Encore n'est-ce pas dans le corps de ce troisième discours qu'est cité Jérôme de Jérusalem, mais dans un appendice, comme en possède chacun des deux autres discours, composé de citations d'auteurs anciens favorables au culte des images : ce petit appendice est bien sujet à caution, surtout quand on y voit figurur, à côté de pères du quatrième siècle et du cinquième, des auteurs comme Jean Malalas. C'est dire que l'autorité de la citation de saint Jean Damascène n'est guère plus grande ici que celle d'une *chaîne* anonyme. — Il est vrai, on a espéré à une époque en savoir un peu davantage : on a supposé que Jérôme de Jérusalem était le même qu'un autre Jérôme, auteur d'une *Histoire des moines d'Égypte*, d'origine dalmate et contemporain de Théodose. Mais cette identification, proposée, je crois, par Cave, est une conjecture aujourd'hui abandonnée [3]. Rien ne rattache Jérome à une époque déterminée, et si Migne le met en compagnie des auteurs du siècle classique de la littérature chrétienne, *circa annum Domini CD*, c'est uniquement pour lui faire honneur [4].

Son œuvre, si mince fut-elle, n'a pas eu une meilleure fortune que son souvenir. On connaît de lui un ouvrage contre les juifs, sorte d'apologie du christianisme par demandes et par réponses. De cet ouvrage, il n'existe que des fragments : trois en tout. Le premier est celui qui figure dans les œuvres de saint Jean Damascène ; le second a été publié et traduit pour la première fois en 1598 par un ami d'Amyot, le savant Frédéric Morel, sous le titre de : *Commentarius de effectu baptismi et notis christiani ;* le troisième parut en 1612, par les soins de Frédéric Morel encore, sous le titre de : *Dialogus de Sancta Trinitate inter judæum et christianum.* Depuis lors la littérature de Jérome de Jérusalem ne s'est pas enrichie d'une ligne.

Il est cependant facile, à l'aide de ces seuls fragments, de restituer

[1] Migne P. G. t. XCIV, p. 1231 sqq.

[2] T. XVIII, p. 131, édit. de 1752.

[3] Fabricius, *Bibl. gr.*, VIII, 376 ; Galland, *Vet. P. bibl.* t. VII, proleg. 18 ; Montfaucon, *Bibl. Coisl.* p. 138. Ct. Nirschl *Lehrbuch der Patrologie* t. II, p. 126.

[4] Migne, P. G., XL, p. 845 sqq.

les lignes générales de son ouvrage. La forme adoptée par Jérome est celle d'un dialogue entre un chrétien et un juif. Le fragment sur la Trinité met en présence deux interlocuteurs, dont le premier est qualifié de juif (Ἰουδαῖος), le second de fidèle (πιστός). Le fragment sur le baptême, tel qu'il est édité [1], ne parle que d'ἐρώτημα et d'ἀπόκρισις : mais il est évident d'après la teneur des objections et des répliques que celui qui interroge n'est pas chrétien (διὰ τί ὑπάρχεις χριστιανός ; dit-il à l'autre), et que celui qui répond s'adresse à un juif, puisqu'il argumente au nom des saintes écritures. Quant au fragment damascénien, bien que, lui aussi, il ne porte que les deux mots ἐρώτησις et ἀπόκρισισ, il n'en fait pas moins partie d'une discussion entre juif et chrétien pour la même raison que le précédent. M. Sinclair [2] relève la différence de ton qui existe entre le fragment sur la Trinité et le fragment sur le baptême : il paraît incliné à penser que les deux fragments ne sont pas du même ouvrage. Non : dans le second morceau, et par là s'explique, à mes yeux, le ton beaucoup moins agressif que le dialogue y affecte, le juif doit être à moitié convaincu, et le moment approche où il demandera le baptême au sujet de quoi il argumente. C'est là le dénoument ordinaire de ces sortes de pièces, et il est à croire que Jérôme de Jérusalem ne manquera pas à cette règle du genre [3]. Or aucun de nos trois fragments ne nous donne ce dénoument obligatoire : le fragment damascénien et le fragment sur le baptême sont tous deux des extraits tronqués ; le fragment sur sa Trinité a bien un *explicit*, mais cet *explicit*, loin d'être une conclusion, suppose une suite. Il est à croire que nos trois fragments ont fait partie d'un ouvrage dialogué en plusieurs parties, d'une discussion en plusieurs séances [4]. Dans une première partie on discutait, non sur Dieu en général, mais sur la Trinité, dans la dernière sur le baptême ou l'initiation à la vie chrétienne ; entre ces deux discussions extrêmes devait se placer des ἀντιλόγια περὶ Χριστοῦ. En même temps, par un artifice littéraire très simple, l'action, la marche du dialogue devait être marquée par une sorte de *diminuendo* d'animosité : au début le chrétien traitait son interlocuteur « d'homme à la nuque dure et au cœur incirconcis, »

[1] Et il l'est, à notre humble avis, assez mal : on n'a pas supprimé une vingtaine de lignes qui n'en font certainement pas partie.

[2] *Dictionary of Christian biography*, III, 28.

[3] Cf., par exemple, l'*Altercatio Simonis Judæi et Theophili Christiani*, p. 43 de l'édition Harnack ; la fin des *Acta Silvestri* dans Combéfis *Ill. Christi mart. triumphi*, où saint Silvestre triomphe de douze rabbins dans une argumentation et les baptise.

[4] Cf. le *Marcianus* 498, fol. 327 sqq., où notre ἀντιβολή est divisée en trois διαλέξεις. J'aurai à revenir sur ce ms.

« d'homme de mauvaise foi, » pis encore « de fou, de maudit » et autres qualificatifs antisémitiques, pour finir par lui donner le baiser de paix et lui offrir « la seule vraie foi qui soit sur terre et le royaume des cieux ! » Le fragment sur la Trinité serait comme la première partie du dialogue; le fragment sur le baptême, la dernière; le fragment damascénien prendrait sa place dans une discussion sur Jésus-Christ. Il resterait à combler la lacune où aurait figuré cette discussion sur le Christ, à retrouver les *ἀντιλόγια περὶ Χριστοῦ*.

Je crois retrouver ce morceau dans un fragment grec d'un ms. de la Bibliothèque nationale, le *regius 854*. Ce fragment ne porte aucun nom d'auteur [1] : dans le *regius*, on parle seulement, et rien que dans les quinze premières lignes, d'un *abbé* pour argumenter contre le juif: partout ailleurs c'est un simple *chrétien*. Le titre du fragment est rapporté je ne sais d'où [2], mais il ne saurait convenir au fragment : on y parle de deux juifs dont l'un s'appelle Papiscus et l'autre Philon, on y parle d'un nombreux public de chrétiens arabes et de juifs ; mais de tous ces figurants aucun ne paraît au cours du dialogue, il n'en est même plus fait mention. Il n'y a dans tout ceci qu'une réminiscence de documents étrangers à notre morceau.

Toute la question est donc de savoir si ce morceau *anonyme* peut être attribué à Jérôme de Jérusalem.

La forme générale sous laquelle se présente le dialogue anonyme est la même que celle du dialogue de Jérôme : nous retrouvons là les deux mêmes personnages, le fidèle (*χριστιανός*) et le juif (*Ἰουδαῖος*). Nous les retrouvons chacun avec le même caractère : le juif interroge dans la stricte mesure qui est nécessaire pour amener les explications du chrétien et sur un ton très simple, presque humble ; le chrétien ne s'emporte pas en invectives d'une sainte colère comme dans le dialogue sur la Trinité ; il s'est adouci devant les concessions du juif, il discute avec plus d'animation mais presque aussi poliment que dans le *de effectu baptismi*.

La couleur du style est la même. Jérôme, tel qu'il a été publié par Morel, est un littérateur pauvre en formules ; avec lui, les mêmes tournures reviennent sans cesse. En voici une entre autres : il procède par exclamations interrogatives construites avec *πῶσ*, *ποῦ*, *πόθεν*: dans

[1] Dans le *Marcianus* 505 il porte le nom d'*Anastase Moine*, on verra plus loin d'où vient ce nom. Dans le *Marcianus* 498 on ne parle ni d'Anastase ni de moine, et le titre est simplement *ἀντιβολὴ Ἰουδαίου καὶ χριστιανοῦ περὶ νόμου Ἑβραίων καὶ πίστεως χριστιανῶν*.

[2] Cf. cependant dans les *Untersuchungen über die antijüdische Polemik in der alten Kirche* de M. Harnack (*Texte und Untersuchungen*, I, 3), la note de la p. 126.

la seule colonne 849 de Migne, je trouve six fois cette construction (lignes 8, 11, 15, 25, 29, 52), et sans qu'il ait scrupule de recommencer plus de douze fois à la page 856. Le même tour est employé avec la même persistance dans le ms. (fol. 222a surtout).—Jérôme interroge à tout propos par un εἰπέ μοι, ἀτάρ εἰπέ μοι...; puis, sans attendre la réponse du mécréant il se pose la question à lui-même et y répond incontinent. «De quel nom appellerons-nous le ver de terre, nous qui voulons scruter le mystère de Dieu ? L'appellerons-nous un quadrupède ? non, il n'est pas un quadrupède. L'appellerons-nous un bipède ? non. Un reptile ? non. Et cependant c'est un animal !... » Voici maintenant un tour familier à notre ms. : « Quel crime avez-vous commis, ô Juifs ? Avez-vous donc, comme vos pères, sacrifié aux idoles vos fils et vos filles ? Avez-vous comme eux adoré des images ? non. Avez-vous dressé une idole dans le temple comme Manassès ? Avez-vous massacré les prophètes ? non. Pourquoi donc êtes-vous ainsi châtiés de Dieu ? Vous ne dites pas pourquoi ? Quand vous vous tairiez, les pierres crieraient d'elles-mêmes!...» — Dans les deux textes je relève l'emploi très fréquent de μὴ γίνοιτο à la suite d'une interrogation ; des apostrophes sur le modèle de celle-ci : ὢ τῆς κακίστης καὶ ἀφρονεστάτης πωρώσεως (Migne p. 849, lig. 6.) ὢ τῆς κακῆς ὑμῶν γνώμης, ὢ τῆς ἀχαρίστου ὑμῶν προαιρέσεως, ὢ τῆς πολλῆς ὑμῶν πωρώσεως (ms. folio 226a). — Mêmes formules pour amener une citation de l'Écriture : ἄκουσον Παύλου λέγοντος (Migne, p. 861, lig. 35), ἄκουσον τί Μωϋσέως λέγοντος (ms. fol. 224b). — Mêmes formules pour prévenir une objection μὴ εἴπῃς (Migne, p. 853. lig. 22 sqq.) ; μή μοι εἴπῃς (ms. fol. 224a).

Il est arrivé un accident assez curieux à toute une partie du dialogue de Jérôme de Jérusalem contre les Juifs, c'est d'avoir été pillée par un auteur du IXe siècle. Anastase le Sinaïte prétend [1] quelque part avoir eu des conférences avec des Juifs : on en prit occasion de publier sous son nom un petit nombre d'*adversus Judaeos* qui nous sont parvenus parmi ses œuvres [2]. Et au cours de ces trois opuscules nous retrouvons des passages du dialogue de Jérôme de Jérusalem. C'est d'abord le fragment damascénien sur le culte de la croix : tronqué et embrouillé dans le Damascène, ce fragment se présente à nous avec toute sa logique nécessaire dans le ms. de Paris : le pseudo-Anastase l'a dû con-

[1] *In hexaem.* VI. (P. G., LXXVIX, p. 931, B.)

[2] On les a attribués aussi à un autre Anastase, abbé du monastère de Saint-Euthyme en Palestine : mais cet Anastase était contemporain de saint Jean Damascène (*de trisagio*, sub init. P. G., XCV, p. 23, A.), tandis que l'opuscule du pseudo-Anastase est bien et dûment du IXe siècle. Le texte en est imprimé, d'après Maï, dans Migne. (P. G., LXXXIX, 1204 sqq.). — Cf. Oudin, *Commentarius de script. Eccl.*, I, p. 1796 (éd. de 1722.)

naître sous cette forme qui est la vraie, il se l'approprie et l'interpole à sa façon[1]. Puis ce sont les arguments de Jérôme de Jérusalem pour prouver la Trinité d'après l'ancien Testament, que le pseudo-Anastase résume en une page et sans s'y arrêter[2], car il a hâte d'en venir à la question du Christ. Enfin c'est notre fragment sur le Christ qu'il cite dans sa plus grande partie, mais à *bâtons rompus*, si on peut dire, intervertissant les morceaux, ajoutant des preuves et des témoignages, délayant les phrases, rajeunissant et localisant tout tout ce qui est argument *ad hominem*, et surtout faisant disparaître avec grand soin toute trace de dialogue. Il n'y a pas de doute que l'opuscule de Jérôme n'ait servi de source à cette compilation tardive, et c'est un nouvel argument en faveur de l'identité d'origine des fragments de Morel et du nôtre.

J'ai dit que le fragment de Jérôme donné par Jean Damascène se retrouvait en meilleur état dans le morceau anonyme du *regius* 854. Ce point est décisif et doit être appuyé de sa preuve. Jérôme, cité par le Damascène, s'exprime ainsi : « L'Écriture ne vous autorise « nulle part à adorer la croix : de quel droit l'adorez-vous ? O in- « sensé, répond le chrétien, Dieu n'a-t-il pas permis à toutes les nations « qui l'honorent de vénérer ici bas des objets qui sont l'œuvre de « l'homme, précisément pour vous empêcher d'accuser les chrétiens « d'honorer la croix et les images ? C'est ainsi que vous honoriez « l'arche d'alliance, et les deux chérubins, et les tables de la loi, et que « Dieu ne nous interdisait point de les adorer et de les baiser ; et « c'est ainsi que nous chrétiens nous vénérons la croix, non comme si « elle était Dieu, mais pour témoigner de nos sentiments envers le « Crucifié .»

Remarquez que l'argument du chrétien n'est pas logique : Dieu a permis aux Juifs de vénérer des objets matériels ; *a pari* nous vénérons la croix par vénération du Crucifié : il y a ici évidemment une citation tronquée. Écoutez maintenant notre fragment anonyme :

« Dieu vous défend d'adorer le bois ou la pierre, et vous les adorez pourtant puisque vous adorez des croix et des images. » Le chrétien réplique : « Dis-moi, Jacob n'adora-t-il pas la verge de Joseph ? » « Nullement, répondit le juif, il n'adora pas la verge de Joseph, mais « il honora celui dont elle symbolisait l'autorité, » et le chrétien de reprendre : « Il en est de même de nous : nons n'adorons pas la « croix, nous n'adorons pas le bois, à Dieu ne plaise ! Mais nous ado- « rons le crucifié de la croix. Et de même que tu adorerais, s'il était « possible aujourd'hui, les tables de la loi, et les deux chérubins, et

[1] P. G., LXXXIX, p. 1233.
[2] *Id.*, p. 1205.

« l'arche d'alliance, pour honorer Dieu qui les fit faire ; ainsi, quand « j'adore la croix ou les images, ce n'est pas, Dieu me pardonne ! le « bois que j'adore, mais le Christ et ses saints. » Nos deux citations sont trop ressemblantes pour n'être pas quelque peu parentes : mais des deux quelle est celle qui paraît naturelle, complète et pour tout dire textuelle ? Il n'y a pas de doute, c'est la seconde : la logique nous est ici un gage de l'intégrité du texte. On a cité dans le Damascène par à peu près et pour le besoin d'une cause qui ne requérait pas l'exactitude.

En résumé : à l'identité de la composition et à la similitude du style, nos fragments ajoutent le fait d'avoir été utilisés ensemble par un auteur du IXe siècle, et d'être cités sous le nom de Jérôme dans le Damascène. Y a-t-il dès lors invraisemblance à mettre sous le nom de Jérôme le fragment anonyme du *regius 854 ?* Il me semble que non, et l'on est en droit de tirer la conséquence de cette identification.

On n'a pour cela qu'à citer deux passages de notre texte inédit :

« O Juifs », s'écrie le chrétien, « vous êtes revenus de Babylone, « et le temple de Jérusalem a été rebâti et l'on y a sacrifié au vrai « Dieu et jamais plus aux idoles : quelle faute avez-vous donc commise « devant le Seigneur, pour que, voilà *six siècles déjà*, il vous ait dispersés à travers le monde, pour qu'il ait conduit Titus et Vespasien à la « destruction de Jérusalem, à l'incendie du temple, à la désolation du « Saint des saints et de la cité tout entière de Sion ? Il a renouvelé « votre captivité : vous êtes à cette heure dispersés sur toute la terre « et n'observant plus votre loi : et *voilà six cent soixante-dix ans* « que vous n'avez plus ni autel, ni arche, ni prophète, ni lieu saint, ni « pâque (fol. 224^b^ 225^a^). »

Dans le second passage, le chrétien exprime cette pensée que l'univers est plein de la gloire du Christ : la terre promise est aujourd'hui marquée de sa trace à chaque pas : c'est le Jourdain où il a été baptisé, c'est Jérusalem où il est mort, c'est la vallée de Josaphat d'où il est remonté au ciel, c'est Bethléhem où il est né... « Mais pourquoi « parler de Bethléhem et de Sion ? Va plus loin, interroge l'orient, in« terroge tout ce qui s'agite sous le ciel, jusqu'aux îles de la Bretagne, « jusqu'à l'Hespérie, jusqu'aux confins du monde : le silence s'y est fait « sur les Juifs et sur les Grecs, tandis que l'on y prêche le Christ et que « l'on y croit au Christ... Les persécutions n'empêchent pas notre foi de « dominer, elles ne sauraient fermer nos temples, et au milieu même « des païens et des persécuteurs, nous avons des églises, nous dressons « des autels et nous accomplissons nos sacrifices. Ah ! Dieu serait mau« vais, si, sachant que nous sommes dans l'erreur, il laissait ainsi triom« pher notre erreur, s'il consentait ainsi depuis *sept siècles* à l'égarement

« d'une si noble et si grande part de l'humanité. Comment une religion « qui est partout combattue, aurait-elle partout triomphé si elle était « mauvaise ? Comment Dieu a-t-il permis que ce fussent les chrétiens « qui l'emportassent, et non les Perses, les Sarrasins, les Slaves ?... « Mais non, il voulait nous donner à nous, à notre erreur, la royauté « de toute la terre, et une royauté que ni les princes païens, ni les rois « Perses, ni les rois juifs, ni les rois Arabes n'ont pu nous arracher. »

Ainsi, au moment où écrit Jérôme de Jérusalem, le christianisme dure depuis sept siècles [1], et l'on est à six cent soixante-dix ans du siège de la ville sainte. Cela nous reporte en 740, dix ans après la publication des deux premiers discours de saint Jean Damascène sur les images. Si l'identification que nous avons proposée est fondée, c'est un nom de plus et une œuvre non sans valeur qui viendraient enrichir la littérature du VIIIe siècle.

P. BATIFFOL.

IV

LETTRES AUTOGRAPHES DE FRÉDÉRIC II

ROI DE PRUSSE.

1712-1786.

Un concours de circonstances, qu'il est inutile de raconter ici, nous ayant révélé l'existence de documents autographes émanant de Frédéric II, roi de Prusse (1712-1786), nous avons eu la curiosité de les parcourir, et, grâce à une bienveillante amitié, nous avons pu les examiner à loisir.

La collection comprend actuellement trente-neuf pièces, à savoir trente-deux lettres adressées à Voltaire pendant les années 1736,

[1] Dans le premier passage, il est vrai, l'auteur parle de *six siècles*, mais il y a tout lieu de croire que le texte a été corrompu par suite du voisinage de la date donnée immédiatement après (les six cent soixante-dix ans comptés à partir du siège de Jérusalem).

1737, 1738 et 1739 ; trois lettres à la marquise du Châtelet, une épître en vers *à la Divine Émilie* (marquise du Châtelet), une épître à Voltaire, en vers, une ode sur la Providence, et enfin une appréciation de la Tragédie de Mérope [1].

Le recueil comprenait autrefois un plus grand nombre de pièces. Divers indices permettent de le supposer ; d'ailleurs une note manuscrite, laissée par un des anciens possesseurs de ces autographes, nous apprend qu'une lettre, celle du 27 février 1739, commençant par ces mots : *Vos ouvrages n'ont aucun prix*, a été détachée de la collection et donnée en toute propriété à monsieur F. (de C. ?), il y a de cela plus de quarante ans.

Presque toutes ces pièces ont été déjà publiées, et même publiées plusieurs fois, d'abord dans les œuvres de Voltaire et ensuite dans les œuvres de Frédéric-le-Grand. Nonobstant cela, ces documents autographes ont un grand prix, et cela, non pas parce qu'ils émanent d'un des plus célèbres rois des temps modernes, mais encore parce-qu'ils peuvent servir à donner une édition plus correcte des écrits de ce prince.

En effet, les œuvres de Frédéric-le-Grand n'ont pas été publiées sur les originaux. Le roi de Prusse ne gardait que des copies et envoyait ses autographes à ses correspondants ou à ses amis. Ce fut, du moins, l'habitude qu'il garda jusqu'aux dernières années de sa vie. Les éditeurs qui ont préparé l'édition des œuvres de Frédéric, donnée en trente-trois volumes in-8°, par les soins du roi de Prusse, de 1840 à 1857, ont remarqué cette lacune et l'ont déplorée vivement, en particulier dans la préface du tome XXI, consacré tout entier à la correspondance du Roi Philosophe avec le Patriarche de Ferney. Ils ont exprimé le regret de n'avoir à leur disposition que les œuvres de Voltaire et les éditions antérieures des œuvres de Frédéric ; ils ont soupçonné des changements, des transpositions, des erreurs de date, et autres modifications plus ou moins profondes ; mais ils ont été forcés de respecter ces fautes, parce qu'ils n'avaient aucun moyen de les corriger.

Les soupçons de ces éditeurs ne sont pas dénués de fondement.

Sans collationner à fond toute la correspondance que nous avons entre les mains, nous avons constaté que les éditeurs primitifs, ceux qui ont publié la correspondance de Frédéric dans celle de Voltaire,

[1] Voici les numéros des trente et une lettres déjà publiées dans la correspondance de Voltaire (*édition Garnier frères*, 1875-1885), 629 (c'est la première lettre adressée par Frédéric à Voltaire), 676, 679, 693, 718, 726, 748, 750, 764, 776, 778, 790, 807, 813, 815, 828, 829, 845, 847, 851, 877, 882, 908, 916, 932, 935, 936, 957, 965, 997, 1160.

n'ont pas toujours agi scrupuleusement. Ils n'ont respecté, ni l'orthographe, ni la syntaxe, et se sont permis des changements plus ou moins arbitraires, qui enlèvent une partie de son mérite à leur travail.

Les originaux sont en général datés et signés par leur auteur. Trois lettres seulement ne portent que cette mention vague : 1738. Frédéric signe habituellement Fédéric. Cependant plusieurs de ses lettres présentent en caractères très lisibles le nom de *Frédéric*, notamment la première de celles qu'il adressa à Voltaire, laquelle est signée : *Vostre très-affectionné ami. — Frédéric, Pr. R. de Prusse.* Ces lettres contiennent quelquefois des *post-scriptum* intéressants. Un certain nombre ont été omis par les éditeurs, notamment celui-ci : *Écrit un pied dans l'estryé et prêt à partir. Je cerai de retour dans quinze jours*, qui accompagne la lettre datée de « Ruppin, 6 juillet 1737. » Quand les lettres sont un peu longues, ce qui est le cas pour presque toutes celles que le Prince Royal adressa à Voltaire avant de ceindre la couronne, on trouve en bas, sur le coin du feuillet, écrit de la main de Frédéric : *Voltate*, ou plus habituellement *Si volti*, preuve que ce prince connaissait un peu d'italien.

Le roi philanthrope était très bon homme au fond, avait des attentions pour les personnages subalternes qui l'approchaient ou l'environnaient. Ses lettres l'attestent encore, de plus d'une façon, notamment la suivante, qui nous a conservé trois autographes différents sur un seul et même feuillet. A la fin de la lettre du 11 septembre 1738, *Fédéric* (comme il signe cette fois), ajoute cet intéressant *post-scriptum* [1] : « Le cher Césarion, qui se trouve ici présent, me demande la plume, pour vous faire souvenir de lui et pour donner quelque prix (*sic*) aux applaudissements que j'ai donné (*sic*) à l'incomparable épître sur l'homme, je lui remets la plume. »

On lit ensuite, d'une écriture différente, en huit lignes, ce qui suit, sous la signature de *Césarion :*

« L'épître sur l'homme, inimitable précepteur du genre humain, que mon unique, notre adorable maître, pour mettre le comble aux grâces qu'il me prodigue, m'a donné à lire, m'a ravi en extase. Je me flatte d'un peu de mémoire, et, s'il m'est permis de la relire, je compte bien de la retenir par cœur. Le cœur tout rempli de la plus vive tendresse pour vous et de sentiments de respect pour votre incomparable Marquise, ose se rassurer sur cette longue absence, qui me tient éloigné du tendre ami de mon cher maître, et se dit souvent qu'il ne vous est rien moins qu'indifférent. Admirés (*sic*), s'il vous plaît... mon amour propre. »

[1] Nous respectons l'orthographe et la ponctuation des Originaux, dans toutes les citations qui vont suivre.

Frédéric a ajouté, dans une dernière ligne, tout à fait sur le bord du recto de la page, en bas : « M. Michelet vous rendra en peu les plans de Rémusberg. »

Sur le verso, on lit encore, d'une écriture très différente de celle de Frédéric et de celle de Césarion, la lettre que voici :

Monsieur,

Je profite avec plaisir de la permission dont Monseigneur daigne m'honorer ; envisagez, je vous prie, ce morceau de lettre comme un hommage que je vous rends, et que, par discrétion, je n'ay depuis longtemps pu vous rendre. Entre les avantages distingués, que je goûte en servant son Altesse Royale, celui de lire vos ouvrages, avant qu'ils deviennent publics,en est un que je chéris extrêmement. Votre épître sur l'hôme, est une pièce achevée. On perd de vue, dans cette ingénieuse description, votre humanité. Vous y parlez côme un ange. Mes assurances de respect à l'incómparable Marquise : c'est sous vos auspices que je prends la liberté de les lui présenter, et sous ceux de l'amour propre, que je cherche à me procurer la distinction d'en être connu. J'ay l'honneur d'être, monsieur, avec toute la considération possible,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
JORDAN.

Césarion, Jordan et Rémusberg sont très connus des lecteurs de la correspondance de Frédéric et de Voltaire. Rémusberg était la résidence favorite de Frédéric. Césarion et Jordan étaient au service de ce prince. Le premier fut même envoyé par lui à Voltaire et à la marquise de Châtelet. Il revint enchanté du voyage qu'il avait fait à Cirey et en fit un intéressant récit à son maître.

L'écriture de Frédéric n'a rien d'élégant ; elle est fine, mais claire et nette. Les lignes sont espacées, et présentent souvent des ratures ou des surcharges. Le papier, de format in-4°, ne sent ni la recherche ni l'élégance moderne, mais il est bon et doré sur tranche.

Une collation minutieuse de ces documents autographes fournirait des détails intéressants ; elle deviendra nécessaire le jour où on rééditera la correspondance de Frédéric.

Pour donner quelque idée de ce qu'on pourra obtenir par cette collation, nous allons restituer quelques strophes de l'ode sur la Providence, qui est datée du *9 décembre 1737* et qui a été publiée dans les œuvres de Frédéric, tome XIV, pages 7-10. Nous aurons soin de souligner les passages restitués.

Toi, dont la sagesse adorable,
De l'univers conçut le plan,
Toi, dont le pouvoir ineffable,
D'un mot le tira du néant,

Divin auteur de la nature,
Souffre que *mon cœur sans mesure*[1]
Ose publier en tous lieux,
Et ta douceur et ta clémence,
Et que *plein de*[2] reconnaissance,
Ma voix s'élève jusqu'aux cieux[3].

C'est toi, c'est ta grâce infinie,
Qui dans ton conseil éternel,
Daignant m'appeler à la vie,
Me suit dans ce monde[4] *réel*,
C'est toi seul par qui ma paupière
S'ouvrit aux traits de la lumière,
Sans toi dans l'éternelle nuit
Sans corps et sans intelligence,
Je n'eus point reçu l'existence.
Et l'amour ne m'eut point produit.

La droite raison qui m'éclaire,
De tes dons les plus précieux,
De la fange de cette terre,
Élève mon esprit aux cieux,
Dans le moindre de tes ouvrages
Elle me montre *des*[5] images
D'un Dieu puissant, d'un créateur.
Un misérable vers de terre[6]
Plus que la foudre et le tonnerre
Me fait adorer ta grandeur.

Le monde, ce superbe ouvrage
Qui suffit à tous nos besoins,
Les biens dont tu permets l'usage,
Afin de soulager nos soins[7],
Toutes les douceurs de la vie,
Les faveurs dont tu l'as remplie,
Tout fut fait pour nous contenter
Et ta sagesse avait pourvue
Que le monde offrit à ma vue
Tout ce que j'eus pu désirer.

Les trois derniers vers de cette strophe sont devenus dans l'imprimé :

[1] *Texte imprimé : Plein d'une ardeur pure.*
[2] *Ibid.*, « *dans ma.* »
[3] Les strophes ne portent pas de numéro d'ordre, mais Frédéric a tracé entre elles un petit ornement.
[4] *Ibid.*, « *mortel.* »
[5] *Ibid.*, « *les.* »
[6] *Le vers qui rampe sur la terre.*
[7] *Dont nous jouissons par tes soins.*

Et ton infinie sagesse,
Dans ce monde m'offre sans cesse,
Tout ce que j'y puis souhaiter,

lesquels, sans doute, ne sont pas parfaits, mais sont beaucoup mieux que ceux de l'original. Les sept strophes suivantes contiennent tantôt un, tantôt deux vers entièrement changés, plusieurs fois même davantage. La dernière strophe est complètement inédite. La voici :

Aimable, doux, charmant Voltaire,
Ami tendre et compatissant,
Toi, dont le divin caractère
Est l'image du Tout-puissant,
Permets moi que dans cet ouvrage,
J'adore Dieu dans son image,
Dans ce qu'il fit de plus parfait,
Ton âme est si pure et si belle,
Que je la croirais immortelle,
Si l'on pouvait croire ce fait.

On voit si ces pièces autographes fourniront des variantes curieuses aux futurs éditeurs de la correspondance de Frédéric !

Nous terminerons cette revue des lettres autographes de Frédéric II, par la lettre suivante, adressée à Voltaire, et par les *Remarques sur la tragédie de Mérope*. — La lettre porte en haut, de la main de Frédéric, 1738. Elle est ainsi conçue :

Mon cher Voltaire.

J'ai oublié de vous envoyer ma comedie, par le dernier ordinaire, ainsi vous ne la recevrez que par celui-ci ; je crains que votre curiosité sera mal satisfaite; si je n'avais qu'à faire des comédies peut-être me réussiraient-elles mieux, mais vous savez que je suis obligé de me partager en tant de branches qu'il ne m'est pas possible d'y fournir à toutes la sève convenable.

Votre Pucelle m'est toujours présente, dans l'imagination. je vous prie, ne laissez pas imparfaite la charité que vous m'en avez faite et envoyez moy le reste de l'ouvrage.

Que les Saints seront étonés,
Qui cheminaient à la gloire éternelle,
Lorsqu'il verront dans la pucelle,
Côme ils seront de Belcebud (?) [1] bernés !
En vérité vous êtes peu honnête
D'imaginer en votre tête
Un pape au milieu des danés :

[1] Sans doute pour *Belzébub.*

Si tel est le sort du Saint Père,
Des cardinaux et des grands saints
Que nous restera-t-il Voltaire
Pour les P..., et les P.....[1]

Nous avons eu avant-hier l'opéra de Cléopâtre, qui a très bien réussi. Il y avait un monde infini. Les danseurs et les chanteurs se sont surpassés et j'ai vu des français hésiter pour le choix des airs de leur païs ou des italiens.

Adieu, mon cher Voltaire, j'atens la groce cargaison de vos ouvrages avec autant d'impacience que les juifs de Madrit atandent les Galions et l'arrivée des trésors du Mexsique.

FÉDÉRIC.

Voici les « Remarques sur la tragédie de Mérope, » en tête desquelles, on lit au crayon, de la main d'un des derniers possesseurs : « Mai 1738. »

Cette tragédie est d'un goût tout nouveau et contient des beautés qui sont dignes de leur auteur. Il y a des morceaux qui sont d'une beauté achevée, des vers qui sont faits de main de maître, beaucoup de régularité dans l'intrigue de la pièce, et une expression naturelle et noble des passions. Si une personne peu habile ause (*sic*) hasarder son jugement sur cette pièce, si un cordonier ause reprendre un Praxitelle, je dirai qu'il me paraît que Polifonte change tout d'un coup de caractère, dans le quatrième acte ; il se livre à la peur, il craind ; et ce changement ne vient que de ce qu'il a parlé à un jeune homme. Il serait à souhaiter, ou qu'un rêve funeste lui eût représenté qu il verrait un jeune hôme de la figure d'Égiste, qui lui donnerait la mort et que cette resemblance lui causât cette confusion qu'il fait paraître à Érox ; ou bien qu'un présage sinistre l'eût efreyé (*sic*) ; ou que quelque devin lui eût prognostiqué le malheur qui le menassait ; car il est plns naturel qu'un tiran soit superstitieux, que de le voir ému à la vue d'un jeune hôme, qui était son prisonnier et qu'il voulait faire mettre à mort.

Dans l'acte 5quième (*sic*), à la fain de la troisième scène, Euriclés acour au temple au secours de Mérope et Narbas reste tranquilement au château, s'excusant sur sa vieillesse. Il me semble qu'il vaudrait mieux que les soldats de Polifonte l'eussent chargé de chaînes et que ces chaînes l'empêchassent d'aller mourir avec Égiste, ce qui donnerait plus de vraisemblance à l'inaction de Narbas, sans quoi les critiques ne manqueront pas de dire qu'on a laissé ce bon vieillard uniquement sur le théâtre pour que la scène ne fut pas vuide, et qu'Isménie eût quelqu'un à qui elle put conter ses aventures.

On doit me pardonner ces remarques. On aprend toujours lorsqu'on fait des objections à des habilles maîtres et qu'ils veulent bien se donner la peine de se légitimer. Au reste, j'ai noté quelque fautes de copiste qui sont à la vérité légères, mais dont je vous demande la correction pour que mon

[1] Fréderic n'a pas mis de *points*, mais il faut nous rappeler que le français, dans les mots, ne brave pas l'honnêteté.

original en soit d'autant plus exact. — Acte I, scène 3e. — Mérope. — C'est le dernier vers de la scène.

Devenir *la* complice et le prix des forfaits.

Ne faudrait-il pas *le complice?*

Acte II. — Scène 5e. — Mérope.

Quoi, traître, quand ta main lui a ravi cette armure.

Je crois que l'*a* y est de trop.

Acte III. — Scène 4e. — Euriclès.

Aviez été témoin de son heure suprême.

Ceraisse (*sic*) la mort?

NARBAS.

O désespoir, ô mort, que ma crainte *a prémédité*

Je crois qu'il faudrait, et pour le vers et pour la rime, *prédite.*

Scène 5e. — Mérope, un poignard à la main.

Secondez la fureur qui *m'anime.*
Qu'on entraîne à mes yeux ce monstre, ce perfide.

Je crois qu'au premier vers ce devait être *la fureur qui me guide.*

Scène 8e. — Polifonte. — C'est à la fain,
Que tout soit pres enfin l'*himen* de la Reine.

Il me semble qu'il y a un *pour* (l'himen) oublié.

Acte IVe. — Scène 1re.

Égiste, c'est à la fain de la scène,
Et je veux pour éprouver.

Je crois qu'il y a une syllabe de trop.

Voilà des remarques dignes d'un correcteur d'imprimerie, et qui ne sont uniquement que pour avoir un original sans macule d'une pièce achevée. En vérité, j'ai bien de la honte d'entretenir de mots un home (*sic*) qui pense si bien que vous et de vous punir par l'anui de ces eratas des fautes de votre copiste.

Ces deux pièces, dont nous avons respecté, presque partout, le style et l'orthographe, donneront une idée du résultat qu'amènerait la collation minutieuse des originaux que nous avons en ce moment sous les yeux.

P. S. Au cours d'un voyage en Allemagne exécuté pendant les vacances dernières, nous avons réintégré aux Archives Royales les originaux de Frédéric, dont la Direction a bien voulu faire l'acquisition.

ABBÉ MARTIN,
Professeur à l'École supérieure de théologie de Paris.

COURRIER ANGLAIS

M. Pears [1] n'a ni le brillant de Macaulay ni la verve de M. Froude, mais son style est excellent et son talent d'historien tout à fait remarquable ; il a pris pour son sujet l'histoire de la quatrième croisade, et quand mes lecteurs sauront qu'il demeure ou qu'il demeurait récemment à Constantinople, et qu'il y occupait le poste distingué de président du barreau européen, on s'attendra à trouver dans son ouvrage tout au moins des tableaux animés et pittoresques de l'ancienne Byzance, des ravissants paysages qui s'étendent sur les bords de la mer Noire et des mœurs orientales. On ne se trompera pas. Il y a plus. M. Pears était merveilleusement bien placé pour apprécier la question d'Orient, toujours si émouvante et aussi loin que jamais, paraît-il, de sa solution ; c'est précisément là ce qu'il a fait, et il n'hésite pas à avouer que son volume est, dans le strict sens du mot, un ouvrage de circonstance. « La conquête de Constantinople, nous dit-il, est la première erreur commise par l'Europe occidentale en traitant la question d'Orient. Les influences et la religion des peuples asiatiques prévaudront-elles, seront-elles tolérées en Europe? Voilà le problème qu'il s'agit de résoudre. » Puis il ajoute dans le dernier chapitre : « Si l'occident chrétien avait épargné l'orient chrétien, nous pourrions nous représenter aujourd'hui non seulement la mer Noire, le Bosphore et la mer de Marmara entourés de nations florissantes s'avançant à grands pas dans la voie du progrès et du perfectionnement de tout genre, mais les côtes orientales et méridionales de la Méditerranée rendues à toutes les traditions d'un bon gouvernement et d'une religion qui n'a jamais opposé d'obstacles au développement de la véritable civilisation. La préface de M. Pears est singulièrement instructive ; on voit qu'il a étudié avec soin tous les écrivains qui se sont occupés de la prise de Constantinople par les croisés, depuis Gibbon jusqu'au comte Riant, dont il adopte les vues ; et il est ainsi amené à

[1] *The Fall of Constantinople. Being the Story of the Fourth Crusade.* By Edwin PEARS, LL.B., London, Longmans, Green and Co, 1885, in-8º de XIII-413 p.

critiquer le récit de Villehardouin, ce qu'il fait avec beaucoup de finesse et de mesure.

— La mode est aux *réhabilitations ;* soit. On a essayé de replâtrer des individus bien plus repoussants que Richard III, et après avoir vu des panégyriques de Marat, de Danton et de Robespierre, il est permis de trouver des circonstances atténuantes en faveur de celui que M. Legge appelle « le roi impopulaire [1]. » C'est à M. Sharon Turner que revient l'honneur d'avoir indiqué les trésors inestimables contenus dans les archives publiques et particulières du Royaume uni ; le premier il a invité les travailleurs sérieux à en appeler du jugement de la postérité sur des personnages historiques méconnus ou calomniés ; mais il s'est borné à montrer de quel coté il fallait diriger les recherches, et maintenant que les documents originaux sont à notre disposition nous n'avons plus qu'à en profiter. C'est ce que M. Legge a essayé de faire dans un ouvrage sérieux [1], très bien écrit et plein d'aperçus ingénieux. Il part du principe que les chroniques relatives au règne de Richard III ne furent publiées qu'après l'avènement de la dynastie des Tudor, et par conséquent elles sont suspectes de partialité, excepté la compilation connue sous le nom de « Croyland Chronicle. » Trois historiens ont travaillé sur ces matériaux, savoir Hall, Holinshed et Sir Thomas More (ou, ce qui est plus probable, l'évêque Morton). Shakespeare, à son tour, familier avec Holinshed, lui a emprunté les principaux traits de son Richard III, et voilà comme, sous la protection du génie, une réputation historique a été dénaturée à plaisir. Telle est la thèse soutenue par M. Legge, qui défend avec beaucoup de vivacité son héros contre M. Gairdner, l'historien le plus récent de Richard III.

— Il a paru depuis quelque temps un nombre assez considérable d'ouvrages qui, au premier aspect, sembleraient mériter à peine une mention dans les pages de cette Revue, mais qui, cependant, sont du plus haut intérêt pour l'historien, parce qu'on y trouve des documents statistiques, et, en définitive, c'est sur des listes chronologiques, des registres et des livres terriers que l'écrivain construit son récit et fait œuvre d'artiste. Ouvrez, par exemple, les in-octavo qui contiennent le relevé des naissances, des baptêmes et des décès pour les paroisses de Saint-Jacques, Clerkenwell [2], et saint Antholin, à Londres [3], quoi

[1] *The unpopular king; life and times of Richard III,* by Alfred O. LEGGE. London, Ward and Downey, 1885, 2 vol. in-8° de XVI-314 et XI-318 p.

[2] *A true register of all the christenings, marriages and burialles in the parish of S. James Clerkenwell.* Edited by Robert HOVEDEN. London, Harleian society, 1885, 2 vol. in-8° de VII-487 et 388 p.

[3] *The parish registers of S. Antholin, Budge row, London.* London, Harleian society, 1885, in-8° de VI-257 p.

de plus ennuyeux et de plus rebutant? Mais nous sommes là en présence de la vérité, et plus d'une des dates consignées dans ces volumes a servi ou pourra servir à décider d'un point vivement controversé et à éclaircir un problème de biographie. Les publications de ce genre, j'ai à peine besoin de le dire, sortent du cadre habituel dans lequel se cantonnent les éditeurs ; pas un de ces messieurs qui voulût faire les frais de publications ne s'adressant qu'à un nombre très restreint de lecteurs. Aussi des sociétés spéciales se fondent, s'organisent pour ce genre de travaux, et c'est grâce à la Société Harléienne que nous pouvons consulter aujourd'hui, sans nous déplacer, les registres paroissiaux de la ville de Londres. Le travail qu'exigent de telles publications est simplement celui d'un copiste, mais il n'en est pas moins difficile pour cela, et l'exactitude la plus scrupuleuse est indispensable ici plus peut-être qu'ailleurs. Il faut consulter les index qui accompagnent chaque volume pour se faire une idée de la tâche gigantesque que se sont imposés MM. Hoveden, Chester et Armytage.

— La Société Harléienne ne borne pas ses recherches à la publication d'ouvrages comme ceux que je viens de décrire ; elle s'est proposé aussi d'éditer ce qu'on appelle les *Visitations* des hérauts d'armes à différentes époques de l'histoire d'Angleterre, et on pourrait presque dire d'elle qu'elle s'est constituée le d'Hozier de nos voisins de l'autre côté du détroit. De temps en temps des inspecteurs spécialement désignés par le *Heralds college* faisaient des tournées dans les différentes contrées, vérifiaient les titres de noblesse, prononçaient en dernier ressort sur les disputes qui surgissaient à l'occasion de certaines prétentions nobiliaires, et dressaient ou rectifiaient pour chaque famille son arbre généalogique. C'est là ce que signifie le mot *visitation*. Plusieurs volumes de cette série ont déjà paru ; j'ai sous les yeux ceux du Dorsetshire (1623) du Gloucestershire (1623), du Bedfordshire (1566, 1582, 1634) et de la ville de Londres (1632-35) [1].

— La bibliothèque municipale de la ville de Londres contient, comme l'on devait naturellement le supposer, des manuscrits de la plus grande valeur au double point de vue de l'histoire et de l'art. Par ses relations commerciales avec les autres nations de l'Europe, par sa position vis-à-vis de la couronne et de la noblesse, la capitale de l'Angleterre ne pouvait manquer de se trouver intimement mêlée à des traités, des négociations, des conflits de toute espèce. Voilà ce qui

[1] *Visitations.— Dorsetshire —Gloucestershire — London— Bedfordshire.* London, Harleian society, 1885. 4 vol. in-8° de VI-115, X-312, 415, et XV-234 p.

donne tant d'intérêt à la publication dont je vais dire deux mots [1]. Parmi les documents conservés à l'hôtel de ville (*Guildhall*) se trouvent deux rouleaux contenant des copies de la correspondance des dignitaires de la cité depuis 1350 jusqu'en 1370. Ces rouleaux sont les seuls spécimens de ce genre qu'on ait pu encore découvrir ; les lettres s'élèvent au nombre de 353, et ont un tel prix, par la variété et la grande importance des sujets dont elles traitent, que la corporation de Londres doit être félicitée d'en avoir édité l'analyse ou le *calendar*. Les originaux de ces lettres sont en français et en latin, et M. Sharpe, à qui on a confié la tâche de publier ce volume, a eu soin de laisser intacts tous les noms propres et les expressions techniques se rapportant aux diverses professions commerciales et spécialités industrielles ; il a aussi ajouté des notes qui prouvent surabondamment ses connaissances en histoire et en archéologie. Il nous reste à espérer que de nouvelles recherches amèneront la découverte d'autres documents de la même nature qui nous permettront enfin de nous faire une idée exacte du commerce de la ville de Londres au moyen âge.

— J'ai parlé plus haut de la Société Harléienne ; le cadre de ses travaux, ainsi que mes lecteurs ont pu le remarquer, embrasse le Royaume-Uni d'un bout à l'autre. La *Chetham Society* ne s'occupe que des comtés du Nord, et dans cette limite déjà suffisamment étendue, elle a suggéré d'utiles travaux et édité des monographies fort intéressantes. Je signalerai aujourd'hui un élégant in-quarto reproduisant deux *compoti* des manoirs de la famille de Lacy situés dans les comtés de Cheshire et de Lancashire [2]. Le terme *compotus* ou *computus* (voyez Du Cange) n'offre aucune difficulté ; c'est tout bonnement un livre de compte, et M. Lyons, éditeur du présent volume, a donc mis au jour le texte de deux livres de compte fournis, pour les années 1295-6 et 1304-5 par les intendants, porchers, vachers, fermiers et autres serviteurs attachés aux manoirs de Clitheroe et de Halton. Ces documents, je cite M. Lyons, ont un intérêt réel, parce qu'ils nous font connaître la source d'où un haut baron tirait ses revenus, et ils nous mettent sous les yeux un tableau frappant de la situation du Cheshire et du Lancashire au moyen-âge. Le docte éditeur a ajouté

[1] *Calendar of Letters from the Mayor and Corporation of the City of London, circa* A. D. 1350-1370. Edited, with an Introduction, by Reginald R. Sharpe, D. C.L. (Printed by order of the Corporation).

[2] *Two Compoti of the Lancashire and Cheshire manors of Henry de Lacy, earl of Lincoln,* XXIV *and* XXXIII *Edward I.* Transcribed and translated by the Rev. P. A. Lyons. Manchester, Chetham Society, 1885, in-4° de XXVIII-200 p.

au texte des *compoti* une traduction anglaise, et il a fait précéder son travail d'une excellente notice biographique sur Henri de Lacy, comte de Lincoln pendant le règne d'Édouard I, et un des seigneurs anglais les plus puissants du XIIIe siècle.

— Comme résumé et conclusion sur ce que je viens de dire des registres paroissiens, je ne puis mieux faire que recommander à mes lecteurs un petit travail de M. Meadows Cowper[1]. Ce savant a consacré tous ses loisirs à des recherches approfondies sur le sujet qui nous occupe, et, par des extraits judicieusement choisis et commentés, il nous prouve que pour la connaissance intime de la société et des lois pénales, financières et économiques qui la régissent, il n'y a rien de plus utile que l'étude des journaux, pour ainsi dire, rédigés dans chaque paroisse.

— Je me hasardais à dire dans mon dernier courrier que l'histoire de la Réforme en Angleterre était à récrire ; voici, à l'appui de mon assertion, deux volumes publiés indépendamment l'un de l'autre, mais qui, par la plus extraordinaire de toutes les coïncidences, se complètent et se confirment mutuellement. L'un peut être regardé comme le texte, l'autre est un recueil de pièces justificatives. Lorsque M. Dixon faisait paraître son troisième volume de l'histoire de l'Église anglicane [2], il ne se doutait pas que M. Pocock allait éditer pour la *Camden Society* [3] un choix de documents conservés au *Record office* et destiné à compléter le très insuffisant *Calendar* rédigé il y a plusieurs années par feu Robert Lemon ; et quand M. Pocock rassemblait avec tant de soin et de labeur les éléments de son recueil, il ne savait pas qu'il préparait les preuves à l'appui de la thèse soutenue par M. Dixon.

Commençons par dire en peu de mots ce qu'est cette thèse, et de quelle manière notre auteur explique l'origine de l'église anglicane. Lord Macaulay, dans sa fameuse et très partiale *Histoire d'Angleterre*, voudrait nous faire accroire que l'anglicanisme fut le résultat d'une coalition entre le gouvernement et les Protestants du seizième siècle. Il est impossible d'imaginer rien de plus faux ; et pourtant ce paradoxe, mis en vogue d'abord par Milner, a été universellement accepté jusqu'ici. M. Dixon, en racontant d'après les documents originaux l'histoire

[1] *Our parish books and what they vell us*, by J. MEADOWS COWPER. Canterbury, Crossand Jackman., 1885, 2 vol. in-12 de III-160 et IV-151 p.

[2] *History of the Church of England from the abolition of the roman jurisdiction*, by Richard WATSON DIXON, M. A., vicar of Warkworth. Vol. III, London, Routledge, 1885, in-8o de XXVI-572 p.

[3] *Troubles connected with the prayer-book of 1549*. Documents edited by Nicholas POCOCK. London, Camden Society, 1885, in-4o de XLVI-208 p.

d'Édouard III, prince d'un talent incontestable, mais rancunier, vindicatif et dépourvu de toute affection, a renversé d'autant plus facilement cet échafaudage d'absurdités que maintenant chacun peut consulter avec la plus grande liberté ces sources que Milner ne soupçonnait même pas. Non : l'église anglicane n'est pas une institution datant du seizième siècle ; elle remonte aux origines mêmes du christianisme, et si, comme toutes les sociétés religieuses aussi bien que civiles, elle demandait des réformes [1], ce n'était pas une raison pour que des gens tel que le duc de Somerset eussent le droit de la révolutionner de fond en comble. Édouard III, pendant tout son règne, agit sous l'inspiration de politiques ambitieux et sans scrupules qui, sous le couvert de la religion, comme le prouve surabondamment le recueil de M. Pocock, ne songeaient qu'à se maintenir au pouvoir et faisaient d'un clergé sans dignité les instruments de leur rapacité. Le recueil dont nous sommes redevables à la *Camden Society* a des lettres publiés intégralement ou par extraits, selon leur importance ; il est enrichi de notes historiques et biographiques et précédé d'une introduction.

— Je trouve encore une fois de plus l'occasion de parler du *Chetham Society*, et c'est à propos d'un autre ouvrage ayant trait à l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre au seizième siècle [2]. Il s'agit d'un cathéchisme très curieux dont l'auteur etait un certain Laurent Vaux, prêtre né en 1519 ou 1520, élevé à Oxford, aumônier de Brooks, évêque de Gloucester, chanoine de Salisbury sous le règne de Marie Tudor, puis supérieur de l'église collégiale de Manchester, banni par Élisabeth, retiré pendant un certain temps à Louvain et enfin revenant mourir à Londres dans la misère et l'obscurité. Le catéchisme, je l'ai dit, est curieux ; mais la préface détaillée qu'y a ajoutée M. Law est la partie importante du volume, en ce que, tout en faisant connaître un livre rarissime et presque introuvable, elle nous donne des particularités très précieuses sur la situation des catholiques anglais au seizième siècle.

— Un éditeur de Londres, M. Nimmo, qui entend son métier comme artiste, vient de publier quelques ouvrages intéressants au point de vue de l'histoire et que je grouperai ensemble ici quoiqu'ils n'appartiennent pas tous à la même époque. Je citerai d'abord les mémoires du colonel Hutchinson, livre devenu classique, souvent réimprimé et

[1] La *Revue* entend laisser ici à notre collaborateur toute la responsabilité de ses appréciations. (Note de la Direction.)

[2] *A catechism of Christian doctrine by Laurence Vaux*, with an introductory memoir by J. Graves Law. Manchester, Chetham Society, 1885, in-4° de CVIII-110 p.

dont une traduction française a paru il y a bien des années dans la grande collection de documents sur la Révolution d'Angleterre publiés par M. Guizot. En offrant aux lecteurs une fois de plus cette excellente biographie [1], M. Nimmo n'a pas cru devoir se contenter d'une réimpression pure et simple. Il a ajouté de nombreux détails sur Mistriss Hutchinson et sur le rôle qu'elle a joué pendant les guerres civiles du dix-septième siècle ; il a de plus enrichi ces deux magnifiques volumes d'une suite de portraits à l'eau-forte. C'est bien là une édition de luxe, pour employer une expression un peu trop prodiguée aujourd'hui.

— Avec le « Beau Brummell [2] » nous sortons de l'atmosphère héroïque et puritaine pour nous hasarder au milieu des clubs, des tables de jeu, des bals et des concerts. Le Dandysme n'est pas en soi fort attrayant ; mais on ne connaîtrait pas bien l'histoire d'Angleterre pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle et le règne de George IV, si on ne lisait pas la vie du « Beau Brummell. » L'ouvrage que j'annonce ici n'est pas nouveau, mais lorsque le capitaine Jesse le fit paraître pour la première fois, il avait dû écarter un certain nombre d'anecdotes relatives à des personnages encore vivants. Ce que les convenances exigeaient il y a trente ans n'a plus de raison d'être en l'an de grâce 1886, et l'édition actuelle a été faite sur un exemplaire annoté par M. Jesse lui-même. Les portraits coloriés qui ajoutent beaucoup de prix à l'ouvrage font passer sous nos yeux les personnes les plus distinguées des sociétés anglaise et française : Talleyrand, Mme de Staël, Lord Palmerston, la célèbre duchesse de Devonshire, etc.

— Je citerai encore un livre qui se rattache de très près à la littérature des mémoires et des causeries historiques : c'est celui dans lequel M. Molloy [3] a ramassé, mis en ordre et publié tout ce qu'on pouvait décemment écrire sur le règne scandaleux de Charles II. Si l'on peut reprocher quelque chose à M. Molloy, c'est premièrement de ne pas citer, comme il le devrait, les sources auxquelles il a puisé ; et en second lieu de mettre à peu près sur la même ligne des autorités

[1] *Memoirs of the Life of Colonel Hutchinson.* By his Widow, Lucy HUTCHINSON. Revised and Edited by Charles H. FIRTH, M. A. With Ten Etched Portraits, London, Nimmo, 2 vol. in-8° de XXVIII-392 et 421 p.

[2] *The Life of George Brummell, Esq., commonly called Beau Brummell.* By Captain JESSE, Unattached. Revised and Annotated Edition from the Author's own Interleaved Copy. With forty Portraits in Colour of Brummell and his Contemporaries. London, Nimmo, 2 vol. in-8° de XXX-369 et XIII-364 p.

[3] *Royalty Restored ; or London under Charles II.* By J. Fitzgerald MOLLOY. London, Ward et Downey, 2 vol. in-8° de x-300 p.

bien connues et des pamphlets obscurs, enfantés par l'esprit de parti, calomnieux la plupart du temps, et qui ne devraient être consultés qu'avec une extrême réserve. Evelyn, Pepys, Ludlow, Anthony Alwood, Antoine, Hamilton peuvent se citer et ont un poids considérable ; les satires et les diatribes des écrivains leurs contemporains ne possèdent que très peu de valeur. Bien des gens se poseront cette question : valait-il la peine de rappeler l'attention du public sur la cour de Londres au temps de Charles II, le plus vil, le plus ignoble de tous les monarques qui ont occupé le trône d'Angleterre ? Nous en doutons. M. Malloy s'est bien gardé de reproduire les dégoûtantes et pénibles histoires qui existent sur le duc de Buckingham, la duchesse de Portsmouth, Nell Gwynne et toute la société fashionable de ces temps-là ; mais son livre, tout amusant et bien écrit qu'il soit, ne devrait pas être laissé à la portée des jeunes gens.

— Arrivons à quelque chose de beaucoup plus important, savoir la deuxième série des *Mémoires* de Charles Greville [1], secrétaire du cabinet et que nos lecteurs connaissent déjà sans doute. On se rappellera que, lors de la publication des trois premiers volumes, il y eut en Angleterre une espèce de scandale de la nature de celui qui accompagna la mise en vente des *Mémoires* de Mme de Rémusat. M. Gréville fut accusé d'ingratitude et presque de malhonnêteté : on lui reprocha d'écouter aux portes, de trahir les secrets de ceux dont il mangeait le pain, d'abuser de la confiance de la famille royale, enfin de manquer entièrement de délicatesse. Tout ce tapage ne tarda pas à se dissiper, et il n'en est resté que l'impatience assez naturelle de voir ce que M. Greville avait à nous dire sur l'intervalle qui commence en 1837, date à laquelle la première livraison des *Mémoires* se termine. Bien des personnes seront désappointées de ne trouver ici que fort peu d'anecdotes ; la politique domine et, ainsi qu'on devait s'y attendre, les *Mémoires* de Lord Palmerston, de Lord Ellenborough, de Lord Malmesbury et de Lord Melbourne nous ont déjà révélé la majeure partie des épisodes que nous décrit l'ancien secrétaire du cabinet, pour ne pas parler de la volumineuse correspondance du Prince Albert. Une troisième série des *Souvenirs* de M. Greville doit, paraît-il, être mise sous presse dans un court délai ; en attendant, remercions l'éditeur, M. Henri Reeve, de nous avoir mis à même d'apprécier un des esprits les plus distinguées du demi-siècle qui vient de s'écouler.

[1] *A Journal of the Reign of Queen Victoria.* By the late Charles C. F. GREVILLE, Clerk of the Closet. London, Longmans, Green, and Co, 3 vol. in-8° de XI-350, 380 et 278 p.

— Deux dictionnaires de biographies réclament ici quelques mots d'éloges bien mérités ; l'un est le quatrième volume de la grande compilation dirigée par M. Leslie Stephen [1]. Je dirai d'abord, et c'est là une bonne nouvelle, que nous pouvons désormais espérer quatre livraisons tous les ans,et ainsi le terme de sa publication,qnelque éloigné qu'il soit, est cependant appréciable. Les articles compris dans ce quatrième volume sont tous intéressants ; Berkeley et sa philosophie; Cave Beck, le philologue du dix-septième siècle, et son projet d'une langue universelle fondée sur dix mille combinaisons des chiffres arabes ; Bentham, Bethell, beaucoup d'autres personnages, également bien connus font le sujet d'articles traités par des littérateurs distingués. Les références, un peu trop nombreuses peut-être, ont le mérite d'une scrupuleuse exactitude.

— Sous le titre de *Men of the reign* [2], M. Ward a réuni dans un gros in-octavo compact, imprimé sur deux colonnes, un certain nombre de notices de personnages marquants, hommes et femmes, anglais de naissance qui sont morts depuis l'avènement de la reine Victoria. Plusieurs de ces notices avaient déjà paru ailleurs ; mais elles ont toutes été revues et corrigées d'après l'*Annual register*, le *Times*, l'*Athenæum* et d'autres périodiques.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Dictionary of National Biography*. Edited by Leslie STEPHEN. Vol. IV, Beal-Biber. London, Smith, Elder, and C°., 1885, in-8° de 464 p.

[2] *Men of the reign, a biographical dictionary*, by T. H. WARD. London, Routledge, 1885, in-8° de IV-1020 p.

COURRIER BELGE

De tous les événements qui ont eu pour théâtre la Belgique, il n'en est pas qui ait tenté aussi souvent la plume de nos écrivains que la Révolution du XVIe siècle. Cette préférence s'explique aisément. La Réforme, éloignée des Pays-Bas sous le règne de Charles Quint, s'était introduite dans presque tout le territoire : elle amenait avec elle un changement radical dans les idées ; elle venait attaquer des traditions séculaires qui comptaient d'ardents partisans. Elle divisait notre pays en deux camps également désireux de faire dominer leurs opinions. La lutte s'organisa dans tous les rangs de la société : les hommes d'État se séparèrent en deux fractions dont les adhérents se recrutaient aussi bien dans les classes ouvrières que dans la bourgeoisie et la noblesse. La maison d'Espagne voulut étouffer l'hérésie qui menaçait la plus belle de ses provinces : des mesures de rigueur furent prises qui poussèrent les passions à leur paroxisme ; une révolte ouverte éclata, une guerre fratricide s'alluma. De toutes parts, on signalait des excès épouvantables, on vit s'épanouir des talents supérieurs dans les conseils et sur les champs de bataille. Une république, bientôt prospère, secoua le joug de l'Espagne, et comme la réforme envahissait tous les états européens dans des conditions diverses de succès, tous les gouvernements attendaient avec anxiété les résultats de la partie engagée sur notre sol.

Cette période est particulièrement riche en péripéties. L'historien religieux, le diplomate, le théoricien, le guerrier y trouvent d'amples sujets d'études. L'érudit aime à s'égarer dans le fouillis des documents qui se présentent à lui dans tous les dépôts d'archives, et il éprouve une jouissance indicible quand son labeur patient lui fait découvrir quelques bribes de la vérité.

Le peuple lui-même, qui chez nous se trouve encore en pleine lutte religieuse et sociale, jette volontiers un regard en arrière et contemple avec intérêt les analogies qu'offre cette époque avec l'état actuel de la Belgique.

Chacun de nos courriers a signalé des publications relatives aux

troubles du xvi[e] siècle. Aujourd'hui nous en retrouvons un grand nombre à mentionner.

— Le premier rang revient aux membres de la Commission royale d'histoire. M. Kervyn de Lettenhove se distingue entre tous par son ardeur : il a poursuivi son immense travail sur les *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*. Depuis notre dernier courrier, il a parcouru de nouveau les dépôts littéraires de Londres, de Bruxelles, de Simancas ; il a réuni douze cent trente missives, les a analysées, annotées, publiées intégralement dans trois énormes volumes, précédés de lumineuses introductions [1]. C'est aux temps de la régence de Marguerite de Parme (1559-1567) que ces documents ont trait. Un ami, bientôt intime du cardinal Granvelle, Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila, était ambassadeur d'Espagne auprès de la reine d'Angleterre : l'audacieuse fermeté de son langage, les ressources innombrables de son esprit subtil lui donnaient une immense influence. Son zèle était sans limite, et il eût réussi dans les missions ingrates dont il était chargé, si la malveillance de certains courtisans espagnols et l'inertie, l'indécision de Philippe II ne l'avaient souvent entravé. Il devait sauver l'ancienne île des Saints et la rendre au catholicisme, il devait en même temps empêcher la Grande Bretagne de seconder les entreprises des huguenots français et des réformés des Pays-Bas et de devenir leur alliée. De leur côté, des agents anglais, froids observateurs et habiles intrigants, parcouraient nos provinces semant les difficultés sous les pas de la régente et de Grandvelle qu'ils considéraient à juste titre comme leur ennemi le plus terrible. Il faut lire les dépêches échangées de part et d'autre pour juger l'importance des questions soulevées, la ruse déployée dans chaque camp et la délicatesse des solutions à prendre. Lorsque l'évêque d'Aquila mourut en 1563, la cour de Londres fut délivrée d'un rude adversaire. La proscription de Grandvelle, qui suivit bientôt, fut un succès éclatant de la politique anglaise, car désormais la reine Élisabeth allait, comme elle le disait, compter aux Pays-Bas autant de partisans que Philippe II.

Le dernier volume nous montre les événements se précipitant aux Pays-Bas, l'Angleterre y intervenant d'une façon occulte et s'efforçant de séparer pour toujours nos provinces de l'Espagne. Pour y parvenir on la voit fomenter des troubles, aigrir nos discordes intestines et ne perdre aucune occasion d'affaiblir l'autorité déjà minée du roi. On sait comment elle réussit.

— M. Poullet avait entrepris de terminer la publication de la cor-

[1] Bruxelles, 1883-1885, 3 vol. gr. in-4o de 707, 685 et 541 p.

respondance de Granvelle. Pendant quelques années il avait avancé rapidement sans que l'exécution d'un travail si difficile laissât rien à désirer. L'auteur espérait, après avoir terminé l'œuvre, jeter un coup d'œil d'ensemble, sur l'époque la plus agitée et la plus dramatique de nos annales, celle pendant laquelle les affaires des Pays-Bas ont été un des principaux objectifs de la grande politique européenne. Hélas, il ne devait jamais écrire cette page de notre histoire nationale ; il devait être enlevé à la force de l'âge et dans la plénitude du talent, et la correspondance de Granvelle devait être continuée sous un autre nom que le sien.

M. Ch. Piot a été chargé par la Commission Royale d'histoire de mener à bonne fin ce monument. En quelques mois ce travailleur intelligent a été maître de son sujet, et bientôt un nouveau volume s'est joint à la collection élaborée par M. Poullet[1]. Déclarons-le hautement : nous avons retrouvé chez le nouvel éditeur les qualités éminentes que nous admirions chez son prédécesseur. Même soin pour laisser de côté tout ce qui n'est pas essentiel, même choix heureux des documents recueillis, même précision dans l'établissement des textes, même clarté dans l'introduction et dans les notes. De 1570 à 1573, le duc d'Albe résumait en lui tous les pouvoirs. Il foulait aux pieds les droits des États et, malgré leur résistance, levait l'impôt du dixième denier d'autant plus impopulaire qu'il constituait une charge permanente, non librement votée. Le gouverneur développait son système de violences ; il exécutait froidement les ordres tardifs que lui transmettait un souverain peu enclin à la clémence, il excusait les excès de sa soldatesque et tentait vainement de rétablir l'ordre par la crainte. Les insurgés redoublaient d'audace : le meurtre et le pillage étaient quotidiens ; gueux des bois et gueux de mer rivalisaient de cruauté, et les bons citoyens n'espérant plus retrouver la sécurité des anciens jours abandonnaient la patrie et émigraient sous des cieux étrangers Du fond de l'Italie, Grandvelle jetait les yeux sur ces Pays-Bas qu'il avait régis, pour lesquels il avait caressé tant de plans. Son patriotisme se révoltait ; il eût voulu rendre aux Belges la direction des affaires que des Espagnols hautains et exécrés avaient usurpée, et il adressait à Philippe II de prudentes remontrances. Nous attendons impatiemment de nouvelles missives sur la fin de ces scènes tragiques, sur le rappel du duc d'Albe et la mission de son successeur. Puisse M. Piot être bientôt à même de nous satisfaire !

— C'est à la même époque que se rattachent la plupart des *Docu-*

[1] *Correspondance du Cardinal de Granvelle.* Tome IV. Bruxelles, 1884, de in-4°, XLIV-765 p.

ments inédits relatifs à l'histoire du XVI[e] siècle [1], réunis par l'infatigable M. Kervyn de Lettenhove. Nous attirerons l'attention sur les fragments de correspondance de Guillaume d'Orange avec Jacques de Wesenbeke et avec la reine d'Angleterre, sur les rapports de don Juan avec la cour de Madrid (1574-1578), sur la défense de Rythove, et surtout sur un mémoire français adressé à Philippe II par une main inconnue. Cet exposé de la situation en août 1572 s'exprime avec une telle franchise et une telle autorité qu'on doit l'attribuer à l'un des personnages politiques les plus marquants de l'époque.

— M. Gachard, qui a tant contribué à répandre la vérité sur le caractère de Philippe II, nous le montre sous un aspect inattendu [2]. Beaucoup de personnes s'imaginent que ce prince n'était pas capable de sentiments affectueux, et les relations qu'il eut avec don Carlos ont confirmé, bien à tort, cette opinion. Les lettres qu'il adressait pendant son voyage en Portugal à ses filles Isabelle et Catherine, nous font connaître avec la biographie de ces enfants, que sous la froide enveloppe du roi d'Espagne battait un cœur de père, s'alarmant parfois outre mesure, à la moindre indisposition de ses enfants.

— Plusieurs écrivains, voyant l'attrait qu'inspire la révolution religieuse à toutes les classes de la société, ont voulu populariser les résultats scientifiques. Certains de leurs ouvrages ont eu plusieurs éditions, ce qui est en Belgique un succès bien rarement obtenu. M. Juste est un de nos principaux vulgarisateurs. Grâce à certains appuis officiels, il passe aux yeux de la plupart de ceux qui ont quelque teinture d'érudition pour un historien sérieux. Nous doutons cependant qu'il ait jamais fait des recherches originales et qu'il puisse porter à son actif la rectification d'une seule idée fausse. Il nous donne cette année une brochure sur le *Compromis des nobles* [3], et deux livres : *les Pays-Bas sous Philippe II* [4] et *le Soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole* [5]. — M. Van Bergen trace un nouveau portrait de Marnix de Sainte-Aldegonde [6]. M. Discailles associe le même personnage à Guillaume d'Orange [7]. Ces biographies sont des panégyriques : on y fait du Taciturne et de Marnix deux héros qui consacrèrent avec un désintéressement com-

[1] Bruxelles, 1883, in-8°, 374 p.
[2] *Lettres de Philippe II à ses filles*, 1883, in-8°.
[3] Verviers, 1884, in-12, 114.
[4] Bruxelles, 1884, in-8, 524 p.
[5] Bruxelles, 1885, in-8, 298.
[6] *Filips Marnix van Sint-Aldegonde*. Anvers 1883, in-8, 135 p.
[7] *La Révolution des Pays-Bas au XVI[e] siècle. Guillaume le Taciturne et Marnix de Sainte Aldegonde*. Bruxelles, 1884, in-12, 111 p.

plet leur vie et leur fortune pour arracher le pays au despotisme et lui assurer la liberté de conscience. Il eût suffi de lire attentivement la correspondance de ces deux hommes pour faire éclater ce que valaient leur patriotisme, leur abnégation et leur tolérance. — M. Moke choisit un épisode du gouvernement du duc d'Albe dont il se plait à exagérer les fautes [1]. — Les travaux dont nous venons de parler sont généralement conçus dans un esprit peu favorable à l'Espagne et à la religion catholique. Il est regrettable que quelques hommes de bonne volonté ne cherchent pas à répandre dans le peuple de plus saines idées. Cette tâche, sans être bien difficile, aurait une haute utilité. Nous pourrions citer dans ce sens *le Règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas au XVI[e] siècle*, par Mgr Namèche [2] ; cette œuvre a mis à contribution toutes les dissertations et publications de MM. Gachard, Groen van Prinsterer, Kervyn de Lettenhove, Piot, Poullet, etc., et elle est au courant des solutions les plus récentes ; mais elle a un grave défaut au point de vue de sa diffusion et de l'influence qu'elle peut exercer sur les masses : elle est beaucoup trop étendue, puisqu'elle comprendra six forts volumes.

— Revenons à la science pure. M. P. Frédéricq a inauguré à l'université de Liège et continué à celle de Gand un de ces cours pratiques d'histoire que M. Kurth a introduits dans notre enseignement supérieur. L'Inquisition néerlandaise a été le thème de la plupart des élèves de M. Frédéricq. Ne pouvant composer de toutes pièces une histoire complète de cette institution, ils ont pris des parties restreintes de ce vaste sujet et apporté leur contribution à cet épisode de nos querelles religieuses. Charles Quint, voulant écarter le protestantisme de ses frontières, avait édicté dans ses placards toute une législation contre le crime d'hérésie. Philippe II ne pouvait manquer de la confirmer. Les infractions à la loi étaient punies par les magistrats civils ; les procès de doctrine étaient réservés aux tribunaux inquisitoriaux. Les poursuites, d'abord assez rares, se multiplièrent de 1550 à 1560, puis diminuèrent jusqu'à la Pacification de Gand. M. Monseur dresse la liste des inquisiteurs généraux et de leurs subdélégués [3]: il en relève quatre-vingt-quatre, dont beaucoup semblent avoir joué un rôle peu actif. M. Journez projette quelque clarté sur *Fray Lorenço de Villavicencio* [4], agent secret de Philippe II qui

[1] *Les Gueux de mer ou la Belgique sous le duc d'Albe*. Bruxelles, 1884, in-8, 409 p.
[2] Louvain, 1885, in-8. T. I, II, III.
[3] *Travaux du cours pratique d'histoire nationale de Paul Frédéricq*. Gand, 1884, t. II.
[4] *Idem*., t. II.

capta la confiance absolue de son maître, le servit avec un dévouement inaltérable, et eut quelque rapport avec l'Inquisition. M. E. Hubert analyse un important registre des archives nationales sur *le fait des hérésies et inquisitions* [1]. En dehors du cours pratique de M. Frédéricq, M. Genard a terminé la *Liste des personnes poursuivies judiciairement à Anvers pour faict de religion* [2], et la complète au moyen d'un tableau où l'on a sous les yeux les noms des prévenus, la nature de l'accusation et l'issue du procès. — Il était plus aisé de donner une bonne esquisse de l'inquisition au pays de Liège. M. Lonchay l'a fait [3] avec une impartialité que nous reconnaissons volontiers. Il résulte de son étude que, dans la principauté ecclésiastique de Liège, la répression fut peu rigoureuse et que la juridiction naturelle des bourgeois, le tribunal des échevins, fut maintenue pour toutes les causes où les calvinistes furent impliqués.

Parmi les travaux du cours pratique d'histoire nationale, nous trouvons encore un mémoire complet de M. Crutzen sur une question controversée : *l'origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme* [4]. M. Pirenne expose d'une façon très lucide *la Politique de Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liège pendant le gouvernement de don Juan d'Autriche* [5]. Le prélat ne s'y dévoile pas comme un négociateur retors, mais il fait preuve d'un jugement droit, d'une honnêteté incontestable et de beaucoup d'esprit de conciliation dans les efforts qu'il prodigua pour conclure la paix de Huy entre don Juan et les États-Généraux des Pays-Bas. Enfin M. Frédéricq lui-même fournit des notions tout à fait neuves sur une sorte de faculté de théologie que les calvinistes érigèrent à Gand, et donne un aperçu de l'intolérance qui régnait à cette époque [6].

— Nous pourrions encore indiquer bien des articles épars dans nos divers recueils. M. Gilliodts van Severen commente un registre aux délibérations secrètes des magistrats de Bruges sur la levée du 10e denier [7]; M. Genard publie des pièces relatives à l'entreprise du duc d'Alençon à Anvers et sur la furie française [8]; M. Kervyn de Letten-

[1] *Idem.* t. II.

[2] *Bulletin des archives d'Anvers*, t. VII à XIV.

[3] *Les édits des Princes de Liège en matière d'hérésie au* XVI *siècle. Travaux*, I, 1883.

[4] *Travaux*, I, 1883.

[5] *Travaux*, II, 1884.

[6] *L'enseignement public des Calvinistes à Gand. Travaux*, I, 1883. Cf. un article du même professeur sur le renouvellement en 1578 du traité conclu en 1339 entre la Flandre et le Brabant.

[7] *Un épisode de la levée du 10 denier* (1569-1572). Dans les *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, 4e s. t. XI.

[8] *Bulletin des archives d'Anvers*, t. XIV, 1885.

hove nous entretient de la *mort de don Juan* [1] ; M. Piot nous initie aux tentatives de l'Espagne pour se créer des alliances dans les cours du Nord [2]. Nous devrions maintenant insister sur un ouvrage capital qui n'a pas moins d'importance pour la France que pour la Belgique, *les Huguenots et les Gueux*, par M. Kervyn de Lettenhove [3]. Mais la *Revue* a consacré déjà à cette œuvre magistrale un compte rendu spécial et doit y revenir prochainement ; nous nous bornerons à constater quels jugements flatteurs ont partout accueilli la grande conception de l'historien belge.

— A côté des recherches sur le XVIe siècle, l'histoire locale est une des principales préoccupations de nos érudits. Nos cités principales ne nous présenteront pas la moisson la plus abondante. Nos puissantes communes ont depuis longtemps leurs monographies complètes, et, pour les reviser sérieusement, il faudrait de longues et minutieuses recherches qui ne seraient pas toujours couronnées de succès. Aussi n'entreprend-on plus que rarement de retracer le tableau de toutes les destinées de Bruxelles, de Gand, d'Anvers ou de Liège. *Bruxelles à travers les âges* [4] est une publication de luxe, et constitue bien plus une spéculation de librairie qu'une œuvre de science. On n'y trouvera rien qui ne soit déjà supérieurement traité dans l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters, qui remonte à plus de quarante ans. Si M. de Potter nous donne les annales de *Gand depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* [5], c'est qu'il a commencé un travail sur toutes les localités de la province de Flandre orientale. Après avoir écrit trente-quatre volumes sur diverses agglomérations plus ou moins importantes, il se trouve amené à parler de Gand. Mais l'auteur n'a évidemment pas le loisir de se livrer à beaucoup d'investigations originales, et son livre n'est guère qu'une compilation. Hâtons-nous cependant de le reconnaître : M. de Potter est un travailleur obstiné ; il ne craint pas de fouiller nos poudreuses archives, et il n'a que le défaut de tant produire qu'il ne peut rien approfondir.

— Si nous ne pouvons signaler que ces deux œuvres d'ensemble, nous sommes heureux de noter bon nombre de documents mis au jour et de dissertations sur les monuments, les institutions, les usages de nos pères et sur les faits détachés des annales de nos villes. Gand tient ici

[1] *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 3e s., t. IX. 1885.

[2] *Une mission diplomatique des Pays-Bas espagnols dans le nord de l'Europe en 1592*, dans les *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, 4e s., t. XI.

[3] Bruges, 1883-1885, 6 vol. in-8.

[4] Par L. Hymans. Bruxelles, 1883-1885, 2 v. grand in-4o.

[5] *Gent van den oudsten tyd tot heden*. Gand, 1885, 2 v. in-8o, et les premières feuilles du t. III.

la première place. M. de Potter, que nous venons de nommer, a été bien inspiré en nous faisant connaître la chronique locale de Jean van den Vivere [1]. Il nous offre en outre, dans le *Petit Cartulaire de Gand* [2], plus de trois cents pièces relatives aux résolutions du magistrat, à l'industrie et aux arts des bourgeois. Quel que soit le mérite de ces deux ouvrages, il n'approche pas de celui que présente la collection des comptes de la ville au temps de Jacques Van Artevelde [3]. MM. de Pauw et Vuylsteke édifient un monument durable, grâce auquel on pourra enfin connaître à fond l'époque mémorable illustrée par le grand tribun. —Parmi ceux qui utilisent les matériaux et vulgarisent les résultats obtenus par les savants, citons M. Claeys. Ses *Pages d'histoire locale* [4] sont bien appropriées aux besoins du grand public. Les *Promenades historiques et topographiques dans la ville de Gand* nous mènent très agréablement au milieu des curiosités et des antiquités de la commune flamande [5].

— L'exposition universelle d'Anvers a attiré dans cette cité des phalanges compactes de voyageurs étrangers. Pour les conduire à travers les rues de notre métropole commerciale et pour leur renseigner les trésors des églises et des musées, on a édité divers Guides d'Anvers qui n'ont aucune valeur. Faisons une exception en faveur de celui de M. Kintsschots [6], où l'on trouve des données historiques et surtout archéologiques très satisfaisantes. L'administration communale d'Anvers a fondé en 1864 un recueil périodique où M. Génard publie des extraits choisis des archives confiées à ses soins. Cette revue a succédé aux magistrats qui l'ont créée. Dans les derniers fascicules, nous rencontrons, outre les articles relatifs aux troubles du XVIe siècle que nous avons analysés, des listes de bourgmestres et de gouverneurs et les dénombrements de la population en 1480 et en 1526. On peut juger quelle extension rapide prenait la cité avant que son développement ne fût entravé par la révolution religieuse [7]. —MM. Wauwermans et Van Moll s'attachent aux origines du grand port

[1] *Chronijke van Ghendt door J. B. van den Vivere en eenige andere aanteekenaers*, 1384-1632. Gand, 1885, in-8o 446 p.

[2] Gand, 1885, in-8o.

[3] *De Rekeningen der stat Gent. Tijdvak van Jacob van Artevelde*, 1336-1349. Gand, 3 v. in-8o.

[4] *Pages d'histoire locale gantoise*. Gand, 1885, in-12, 244 p.

[5] Gand, 1883, in-8o, 189 p.

[6] *Anvers et ses faubourgs*. Bruges, 1885, in-12, 237 p. publié par Desclée, de Brouwere et Cie. La même maison a édité plusieurs guides également bons : *Bruges et ses environs*, 1884, 281 p. *Tournai et Tournaisis*. 1884, 500 p.

[7] *Bulletin des archives d'Anvers*, t. XIV, 1884, 1885.

de l'Escaut. Tandis que M. Wauwermans nous donne une intéressante étude de topographie historique [1], M. Van Mol, sous prétexte de scruter les débuts de la vie communale, voltige d'un sujet à l'autre : il se repose sur des autorités aussi sujettes à caution que Gramaye, et l'on ne peut retirer aucun profit de la lecture de son opuscule [2].

— Il en est tout autrement du mémoire de M. Kurth sur les premiers siècles de Liège [3]. Il aborde une épineuse question d'étymologie. Peu de noms géographiques ont subi autant d'altérations que celui de Liège. M. Kurth établit que les textes les plus anciens offrent le radical *léodic*, ou, ce qui revient au même, *leudic*, suivi d'une terminaison latine. Or Leudicus était l'équivalent de *publicus*, public. Le premier nom de Liège est donc *vicus leudicus*, bourg commun. Ce village avait déjà une certaine importance au VIIIe siècle. L'auteur suit les modifications successives de ce vocable ; il les dégage des monuments des âges écoulés, les explique par des lois phonétiques et arrive insensiblement à la forme actuelle. En passant, M. Kurth ne se fait pas faute de décrire, avec un talent que je comparerais volontiers à celui d'Aug. Thierry, une communauté franque du XIe siècle. — M. Hock ne remonte pas si haut. Il nous invite à faire une excursion à *Liège au XIXe siècle* [4], pour en contempler les transformations. Il regrette bien souvent le bon temps jadis, et il n'a pas tort ; mais un détestable esprit sarcastique, voltairien, règne dans tout son livre et lui enlève beaucoup de ses attraits. Citons encore M. Jos. Demarteau qui, sous le pseudonyme de Léod, donne sans cesse de nouveaux aperçus sur le passé liégeois [5], et M. Gobert qui, dans son histoire des rues, fait revivre la physionomie de nos vieux quartiers et en évoque les souvenirs pleins de saveur [6]. — M. Van Caster se livre au même travail avec non moins de succès pour Malines [7], pendant que M. Hermans, archiviste de cette ville, reprend la publication des inventaires des pièces conservées dans son dépôt. Les lettres missives qu'il analyse (1600-1674) concernent les affaires municipales et les guerres du temps d'Albert et d'Isabelle. Quelques unes (notamment le n° CII, p. 40) sont piquantes pour l'histoire littéraire. De leur ensemble il résulte que la cité

[1] *L'origine d'Anvers*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie*, 3e s., t. IX. 1883.

[2] *Les débuts d'une grande ville. Étude historique et archéologique sur les origines de la ville d'Anvers*. Anvers, 1883, in-8o, 40 p.

[3] *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. II, 1883.

[4] Liège, 1885, in-8o, 262 p.

[5] Chronique hebdomadaire dans la *Gazette de Liège*.

[6] *Histoire des rues de Liège*. Liège, 1884,-85, 3 fasc. in-4o.

[7] *Inventaire des lettres missives*, formant le tome VII de l'Inventaire des archives de la ville de Malines. Malines, 1885, in-8o, 409 p.

de Malines fut toujours sincèrement dévouée à la cause espagnole. —Nous avons hâte de terminer avec les villes principales du pays. Mentionnons encore une vive *Silhouette de Mons à travers les âges*, de M. J. Declèves [1] ; d'excellents articles épars dans les *Bulletins* de la société historique de Tournai [2], et arrivons aux localités secondaires et aux agglomérations rurales.

— Nous devons tout d'abord regretter que l'une des publications où la compétence de l'auteur s'alliait le plus heureusement à l'intéret du sujet, le *Cartulaire de la commune de Dinant*, ait été interrompu au milieu du XVIe siècle. Nous eussions voulu voir poursuivre cette œuvre considérable et éditer les documents qui peignent la situation de Dinant pendant l'ère moderne. Si des circonstances majeures ont jusqu'ici empêché la réalisation de ce vœu, puissent du moins les notes que M. Saint-Bormans a recueillies ne pas être perdues pour la science ! En attendant, M. Remacle, secrétaire communal, dresse un inventaire sommaire des archives de Dinant [3]; nous y constatons l'existence de documents précieux. — M. L. Devillers nous communique le texte de deux chartes (1201, 1209 n. st.) donnant aux habitants de Gerpinnes les libertés des bourgeois de Namur, ainsi qu'un record sur les droits du comte de Namur, du monastère de Moustier et sur les franchises des manants [4]. Le même chercheur nous donne sur Marchiennes-au-Pont, Monceau-sur-Sambre et le sauvement de Thuin, seize documents (1244-1628) très importants pour l'histoire du développement de nos communautés villageoises [5]. Les privilèges de Ragnies, que M. Kaisin annote soigneusement, ne sont que de 1450 ; mais ils embrassent toutes les manifestations de la vie rurale [6]. M. Jeanty, en publiant un *Ancien livre de ville de Virton* [7], nous prouve qu'on peut tirer bien des renseignements d'archives plus récentes encore. Ce registre, qui va de 1615 à 1790, nous montre à quel degré de prospérité et de vraie liberté étaient parvenues de modestes bourgades des Ardennes sous le régime bienfaisant de la loi de Beaumont.

— Dans la série des sources qui peuvent puissamment aider à se

[1] Mons, 1884, in-8o, 238 p.

[2] Notamment au tome XX, 1884. Pour Bruges, consultez, *la Flandre*, revue publiée par M. l'archiviste Van den Bussche, t. XV et XVI, 1884-1885.

[3] *Inventaire des archives communales de la ville de Dinant*. Dinant, 1881 et ss., in-4o.

[4] *Les Chartes de Gerpinnes*, dans les *Bulletins de la Commission Royale d'histoire*, 4e s., t. XI, 1883.

[5] *Documents de la Société paléont. de Charleroi*, t. XIII. 1884.

[6] *La Charte de Ragnies en 1450. Documents de la Soc. pal. de Charleroi*, t. XIII, 1884.

[7] *Annales du Cercle archéol. du Luxembourg*, t. XIV et XV. 1882-1883.

faire une idée exacte de la situation des classes agricoles aux siècles passés se placent au premier rang les *livres de Raison* dont M. Ch. de Ribbe a popularisé l'étude en France. Ces annales, écrites sans prétention, offrent une mine bien riche qui n'avait pas encore été exploitée. M. Ch. Dejace vient de frayer la route en analysant les registres domestiques *d'une famille rurale du XVIIIe siècle* [1]. Espérons que cet exemple trouvera de nombreux imitateurs. — M. H. Francotte nous donne un nouvel exemple de la façon fructueuse dont on peut utiliser des documents même incomplets et relativement modernes. Quelques papiers d'une ancienne cour de justice des deux derniers siècles lui ont fourni la matière d'une étude consciencieuse qu'il intitule : *la vie rurale en Belgique ; le village de Bombaye* [2]. L'auteur s'avance avec une sage circonspection, et il arrive à des résultats qu'il n'aurait pu prévoir: il parvient à donner de l'ancien régime dans nos campagnes une idée bien différente des préjugés qui font provenir de la Révolution tous les progrès matériels et moraux. *L'organisation administrative de la communauté de Theux* [3], par M. de Limbourg, nous amène par des moyens analogues à des déductions identiques. Ne nous hâtons pas cependant de généraliser. Il faut, comme le dit M. Francotte, analyser des individualités, répéter les observations, former une collection de types, appliquer au passé les procédés que l'école de Le Play emploie pour le présent : un historien viendra tôt ou tard qui fera jaillir de tous les résultats partiels la solution définitive.

— Sur tous les points de la Belgique, on se livre à des expériences semblables. M. F. de Potter en étend le champ à une province entière. Il nous apporte cette année une dissertation sur Lokeren [4]. Il aurait pu dégager plus clairement certaines lois des matériaux mis en œuvre. M. Bosmans s'occupe de Duisbourg [5] ; M. Terlinck, de Beersel [6] ; M. Monoyer, de Ville sur Haine [7] ; M. Stockmans, de Mortsel et de la contrée environnante [8] ; M. Van Drikel, de

[1] *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. III, 1883 (paru en 1884).

[2] *Ibid.*, t. II, 1883.

[3] *Bulletins de l'Institut archéol. liégeois*, t. XVIII, 1885.

[4] *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost Vlaanderen*. t. XXXIV. Lokeren, Gand, 1884, in-8° 340 p.

[5] *Proeve eener beschrijving der gemeente en oude vrijheid Duisburg*. Louvain, 1883, in-12, 266 p.

[6] *Beersel bij Brussel*. Roulers, 1883, in-18, 147 p.

[7] *Histoire populaire des environs de Mons. I, Ville-sur-Haine*. Mons, 1885, in-8°, 39 p.

[8] *Geschiedenis der gemeente Mortsel*. Anvers, 1883, in-8°, 502 p.

Horion-Hozémont [1] ; M. Staes, de Zele [2] ; M. Ipersiel, d'Emines [3] ; M. Leroux, de Bouillon [4]. La plupart de ces travaux sont bons; quelques-uns dénoncent l'inexpérience ; mais presque tous accordent une place trop large à l'exposé de faits qui n'ont aucune importance à un point de vue général.— Nous en dirons autant du livre où M. Sevens dépense beaucoup d'érudition sur Courtrai [5], et de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de la ville de Huy et de ses environs* [6]. M. Lejeune a réuni ses *Monographies historiques et archéologiques sur diverses localités du Hainaut*. L'histoire de Binche, qui forme le cinquième volume de cette collection [7], est très développée. Les parties intéressantes sont noyées dans une phraséologie sans fin. L'ouvrage eût été encore plus long si l'auteur avait eu à sa disposition les archives communales. Mais, chose incroyable et qu'il est bon de signaler, l'administration a refusé catégoriquement de les lui communiquer. — A propos de la ville de Binche, M. Ch. Roulens a publié, pour les bibliophiles de Mons, *le siège et les fêtes de Binche*, 1543-1549, d'après des manuscrits contemporains [8].— M. Demaret est généralement original dans ses *Recherches sur la ville et seigneurie de Fontaine l'Evêque* [9]. Cependant il y a quelques passages qu'il eût pu élaguer sans nuire à son œuvre.

Les anciennes seigneuries ne sont pas négligées : M. Roland nous montre le comté d'Agimont [10] passant successivement des comtes de Chiny aux maisons de Looz, de Walcourt, de la Marck et de Stolberg, acheté ensuite par Charles Quint, qui en abandonna l'ancien château pour bâtir des fortifications importantes sur les hauteurs de Charlemont-Givet. Tous les possesseurs de ce fief prirent une part active aux événements de la principauté de Liège. Notons deux épisodes : le défi adressé au duc de Bourgogne par Evrard IV d'Agimont, qui se croyait soutenu par Louis XI, et la prise du donjon par les troupes d'Henri II (1554), après une héroïque résistance. *Trazegnies, son*

[1] *Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. III, 1884.
[2] *Schets eener geschiedenis van de gemeente Zele.* Gand, 1883, in-8, 354 p.
[3] *Notice sur le village d'Emenes*. Namur, 1883, in-8°, 44 p.
[4] *Notice historique, descriptive et pittoresque du château de Bouillon.* Namur, 1884, in-8°, 168 p.
[5] *Kortryk in het verleden*. Courtrai, 1883, in-12, 142 p.
[6] Huy, 1884, in-8°, 268 p.
[7] *Histoire de la ville de Binche*, Mons, 1885, 2 vol. in-8°, de 230 et 289 p. *Extrait des mémoires de la Société des sciences du Hainaut*, 4e s., t. VII et VIII.
[8] Mons, 1884, in-12, 121 p.
[9] *Mémoires de la Société des sciences du Hainaut*, 4e s., t. VI et VIII.
[10] *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI, 1885.

château, ses seigneurs et son église [1], n'est qu'une reproduction de quelques chapitres d'une plaquette rarissime du XVIIIe siècle. Ces passages doivent être rapprochés de *l'Ombre du Lion de Trazegnies* publié, il y a déjà quelque temps, par M. F. van den Straten-Ponthoz [2]. La notice de M. de Villermont sur la vicomté d'*Aublain* [3] est une œuvre de patientes recherches, mais elle ne se présente pas avec des apparences de sèche érudition. L'auteur nous fait un récit attachant et nous intéresse à des détails qui, chez beaucoup d'historiens, rebuteraient le lecteur. Le livre de M. de Villermont nous semblerait un exemple achevé des travaux du genre, si deux ou trois documents, cités textuellement, étaient fondus dans la narration, et si quelques notes indiquaient d'une manière plus précise les sources utilisées. — M. Wauters a publié successivement des études de géographie et d'histoire sur beaucoup de communes du Brabant. C'est le commencement de la *Belgique ancienne et moderne* à laquelle il travaille depuis les premiers jours de sa longue carrière. Il vient de consacrer deux monographies à Landen et à Attenhoven [4]. Ce sont des modèles d'exactitude, quoiqu'on ait reproché à la première de ne pas s'occuper de la période carolingienne, pendant laquelle Landen eut, selon la légende, son heure de célébrité. Une autre communication du même auteur à l'académie a pour but de contester, avec preuves à l'appui, l'existence du *Sinus Itius* et de rectifier les données actuelles sur la configuration des côtes de la mer du Nord au temps des Romains [5]. — Ne quittons pas les sujets géographiques sans citer l'*Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle* [6], collection de cent plans exécutés par J. de Deventer sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II, et magnifiquement reproduits, par notre institut cartographique, avec un texte explicatif signé des hommes les plus compétents. Rappelons aussi les *Descriptions, plans et vues de Mons* par M. F. Hachez [7], et les cartes de la province de Namur ainsi que celles de l'ancien duché de Limbourg, énumération plus sèche mais non moins complète, par M. A. Dujardin [8].

1 *Annales de l'Académie d'archéologie*, 3e s. t. I, 1885.
2 *Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XIII.
3 *Annales de l'Académie d'archéologie*, 3e s. t. IX, 1885. Anvers, 1885, in-8o, 205 p.
4 *Monographies historico-géographiques. Landen*. Bruxelles, 1883, in-8o, 92 p.; *Attenhoven*, Bruxelles, 1884, in-8o, 31 p.
5 *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, 3e s. t. VIII, 1884.
6 Les trois premières livraisons ont paru. Bruxelles, 1884, 1885, in plano.
7 *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVIII, 1883.
8 *Carte de la province de Namur, plans et vues de la ville*, Namur, 1883, in-8o, 240 p. *Cartes de l'ancien duché de Limbourg*. Liège, 1884, in-8o, 54 p.

— Passons aux études sur les institutions religieuses qui avaient trouvé en Belgique une terre si favorable. M. Cl. Monnier, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, a terminé sa monographie de l'abbaye de Cambron. Dès 1877, il nous avait entretenu de la fondation et du développement du monastère, des abbés et de leur administration, de l'église et des bâtiments claustraux. On se demandait ce que contiendrait la continuation étendue que l'auteur annonçait. Nous y rencontrons des notes généalogiques à l'occasion des sépultures des moines, et une foule de détails administratifs, judiciaires et statistiques. L'œuvre est bonne, mais, à notre avis, elle eût gagné en étant plus concise et en omettant un certain nombre de faits d'un intérêt secondaire [1]. M. Monnier n'a guère eu de documents inédits à faire connaître, le riche cartulaire de Cambron ayant été depuis longtemps publié [2]. Le Hainaut avait d'autres abbayes importantes, parmi lesquelles Lobbes tient une des premières places. M. Th. Lejeune en a retracé les annales sous le titre singulier de *Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Lobbes.* (654-1794) [3]. L'écrivain, décédé depuis peu, avait les meilleures intentions ; quand il le pouvait, il compulsait les archives, mais il ne s'était pas préparé d'une manière suffisante à la carrière d'historien ; il avait du goût, mais manquait de critique. Aussi l'ouvrage que nous signalons ne dispensera pas le lecteur désireux d'aller au fond des choses, de recourir aux sources et de consulter ceux qui, avant M. Lejeune, ont abordé ce sujet. Cette remarque trouve surtout son application pour tout ce qui concerne le moyen âge.

On ne peut faire le même reproche à M. Daris. Ce savant est bien connu : sa compétence et ses profondes connaissances sont universellement reconnues en Belgique ; mais on lui a souvent fait un grief de négliger absolument la forme. Dans sa *Notice sur l'abbaye de Saint-Laurent à Liège* [4], il n'a, pas plus que dans ses productions antérieures, donné un cachet artistique à son exposition. Pour chacun des quarante-trois abbés qui présidèrent aux destinées du monastère depuis le commencement du XIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il relève les dates de la naissance, de la profession, de l'élection, le nombre de moines qui le choisirent comme chef ; il énumère ses vertus et ses vices, les biens qu'il acquit

[1] *Histoire de l'abbaye de Cambron*, formant le t. XVII (1884) des *Annales du cercle archéologique de Mons*, 575 p. Voir pour la 1re partie, le t. XIV, 1877, du même recueil.

[2] *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut, et de Luxembourg.* t. II. Bruxelles, 1869, in-4o.

[3] Mons, 1883, in-8°, 360 p.

[4] *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. II. 1882 (paru en 1883).

et ceux qu'il dut aliéner ; il donne le jour de sa mort et transcrit son épitaphe. Ces innombrables biographies contiennent quantité de particularités inconnues, mais elles sont toutes coulées dans le même moule et leur monotomie décourage la plupart des lecteurs. Leur succession est interrompue par quelques chapitres consacrés aux études, si florissantes dans la grande abbaye bénédictine : ces passages sont complets, mais ternes, alors qu'ils eussent dû présenter un tableau brillant de la vie littéraire dans les célèbres écoles liégeoises. M. Daris ajoute à son travail un résumé du cartulaire de Saint-Laurent. Les archives que l'auteur a eues à sa disposition « renferment un grand nombre de pièces qui ne présentent aucun intérêt historique. Nous les avons négligées entièrement. Quant aux autres, nous en avons extrait ce qui semblait offrir au moins certain intérêt local. » Quelle que soit la valeur de l'historien qui nous tient ce langage et quelle que soit la confiance que nous ayons dans son bon sens judicieux, force nous est de trouver le procédé peu scientifique.

M. Quinaux s'est occupé de l'abbaye de Leffe, maison de l'ordre de Prémontré, fondée en 1152 par le comte Henri l'Aveugle dans un faubourg de Dinant. En parcourant ce livre [1], on est frappé du peu de renseignements que nous possédons sur ce monastère. L'auteur nous en fournit le motif. Le chartrier fut détruit en grande partie lors du siège de Dinant par les Bourguignons en 1466, et les pièces des siècles suivants furent enlevées et égarées lors de l'invasion des républicains français en 1794. Ces explications ne nous donnent pas satisfaction entière. Nous connaissons plusieurs documents importants dont l'auteur semble ignorer l'existence. Aussi ne constate-t-on pas seulement dans son œuvre des lacunes regrettables, mais aussi plusieurs erreurs [2] qu'un examen plus consciencieux des sources eût facilement redressées.— Paix Notre-Dame, dont M. l'abbé V. Barbier nous rappelle les origines, les progrès et la fin, ne fut pas témoin d'événements extraordinaires, mais peut servir de type des couvents de femmes où la règle fut toujours suivie avec ponctualité. Ce calme n'exclut pas l'intérêt [3]. M. Barbier, au cours de son récit, effleure bien des points des annales namuroises ; il cite bien des détails touchants et présente au lecteur l'occasion de faire ample moisson de notes curieuses. Le même érudit nous initie à la vie interne d'un chapitre

[1] *Notice historique sur l'abbaye de Leffe*, Namur, 1884, in-12°, 254 p., avec 51 pièces justificatives et un appendice sur la paroisse de Leffe.

[2] Plusieurs de ces erreurs ont été signalées dans le journal *l'Ami de l'Ordre*.

[3] *Histoire de l'abbaye de Paix Notre-Dame à Namur*. Namur, 1883, in-8°, 251 p.

noble de chanoinesses, celui de Moustier-sur-Sambre [1]. Les dames qui en faisaient partie devaient administrer la preuve de quatre générations de noblesse. Malgré leur illustre origine et le rang considérable qu'elles eussent pu tenir dans le monde, nous les voyons souvent aux prises avec la misère, et nous constatons que leurs revenus suffisaient à peine à leur entretien. Il s'en faut d'ailleurs que leur existence fût paisible. Menacées tantôt par les Calvinistes, tantôt par les troupes qui battaient la campagne, les religieuses de Moustier dûrent plus d'une fois abandonner leur asile et cherchèrent à le transférer dans une ville pour y trouver un peu de sécurité.—Indépendamment de ces deux monographies, M. Barbier a publié dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* de nombreux documents annotés avec soin et une étude sur *les Carmélites de Ciney* [2]. Il prépare en outre une histoire de l'abbaye de Géronsart. Tous ces travaux sont uniquement puisés aux sources. De là leur valeur, leur originalité. Il en est autrement des livres que M. Toussaint publie sur certaines communautés religieuses de la province de Namur [3]. Ils sont surtout extraits des collections bénédictines et ne s'adressent pas aux savants. Vulgariser quelques faits historiques semble leur seul but. Citons encore une dissertation, bonne quoique fort sommaire, sur Saint-Bavon et Saint-Pierre à Gand [4]. M. J. Van Deurme, à qui elle est due, aime à s'appuyer sur les chartes et sur les anciens titres. M. Van Spiebeeck publie un registre aux cens et rentes de Soleilmont [5]. On n'avait guère de renseignements sur les biens et les revenus des dames Bernardines qui vivaient dans cette retraite. Bien qu'il ne date que de la fin du XVIII[e] siècle, le relevé qu'on nous fournit aujourd'hui comble donc une lacune et peut contribuer à éclairer plusieurs points encore obscurs de la géographie des environs de Charleroi.

La biographie de saint Gérard, fondateur de Brogne, n'est qu'une esquisse d'un historien novice [6] qui pourrait réussir ; la description de l'église abbatiale de Tongerloo [7], dont il ne reste même plus de

[1] *Le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre.* Namur, 1885, in-8o, p. 204.

[2] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIX. 1883-1884.

[3] *Vie de sainte-Begge, patronne d'Andenne*, Namur, 1885, in-12.

[4] *Schets einer geschiedenis der abdijen van St. Baafs en St. Pieters te Gent.* Gand, 1883, in-8o, 114 p.

[5] *Livre censier ou registre aux cens et revenus de l'abbaye de Soleilmont. Documents de la Société paléont. de Charleroi*, t. XIII, 1884.

[6] A. Servais, *Essai sur la vie de saint Gérard, abbé de Brogne.* Namur, 1885, in-12, 129 p.

[7] Van Spielbeeck, *De voormalige abdijkerk van Tongerloo en hare kunstschatten.* Anvers, 1883, in-8o, 159 p.

ruines et dont l'auteur reconstitue avec patience toutes les parties et toutes les œuvres d'art, s'adresse plus spécialement aux archéologues. Quant à la notice consacrée par le P. F. Dumortier aux premières Rédemptoristines, elle vise plutôt à édifier qu'à instruire [1]. Nous pouvons donc arriver *au Cartulaire du Béguinage de Sainte Élisabeth à Gand*, recueilli par M. le baron J. Béthune sous les auspices de la Société d'Émulation de Bruges [2]. Depuis le XIIIe siècle jusqu'aujourd'hui, l'institution des béguines a subi bien des vissicitudes sur lesquelles la lumière n'est pas encore faite. On désirait depuis longtemps connaître l'ensemble des pièces principales qui se rapportent au plus considérable et à l'un des plus anciens béguinages de la Belgique. On espérait y trouver bien des renseignements précieux. Cette attente n'a pas été trompée : outre une traduction du XIVe siècle de la règle primitive, des confirmations, des modifications et additions de statuts, octroyées par Louis de Maele en 1354 et par Charles Quint en 1531, nous relevons plusieurs actes, sur lesquels nous appelons l'attention, où le droit de nommer la souveraine maîtresse des recluses est dévolu à l'autorité séculière, à l'exclusion des supérieurs ecclésiastiques. Nous ne pouvons que féliciter la Société d'Émulation d'avoir ajouté cette perle à son *Monasticon Flandriæ* et d'avoir confié cette entreprise à un érudit aussi sagace que M. J. Béthune de Villers.

— On connaît les travaux déjà multipliés de M. Claessens sur tous les points de l'histoire religieuse de la Belgique. Nous pouvons parler ici d'un excellent article où le savant chanoine de Malines étudie les chapitres séculiers tant cathédraux que collégiaux de l'ancienne Belgique, et où il en dresse une liste complète [3]. M. Daris nous entretient d'autres institutions, des avoueries dans le pays de Liège, de différents couvents, églises, commanderies de l'ordre teutonique du même diocèse [4]. Nous pouvons encore rattacher aux monographies d'établissements religieux l'*histoire du Séminaire de Bruges* que M. de Schrevel prépare, et dont il vient de faire paraître les pièces justificatives [5] ; une dissertation du R. P. Delplace sur l'ancien collége des jésuites à Bruges, 1560-1773 [6], qui contient des épisodes

[1] *Les premières rédemptoristines avec une notice sur leur institut.* Bruges, 1885, in-12, 196 p.

[2] Bruges, 1883, in-4o, 324 p.

[3] *Les chapitres séculiers de l'ancienne Belgique*, dans les *Précis historiques*, 1884.

[4] *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XII. Liège, 1885, in-8o, 360 p.

[5] Bruges, 1885, in-8o, t. II (Documents) 665 p. Le tome I est sous presse.

[6] *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 4e s., t. VII, 1884.

de la lutte soutenue en cette ville entre les traditions catholiques et les tentatives novatrices des protestants au XVIe siècle; enfin les nombreux extraits d'archives que M. Reusens a réunis [1] sur les trente-un collèges et pédagogies annexés à l'université de Louvain (1425-1797).

Ce courrier est déjà bien étendu, quoique nous n'ayons abordé que deux points spéciaux. Nous devons encore parler des ouvrages relatifs à la plupart de nos périodes historiques, de ceux qui sont consacrés à toutes les sciences accessoires, et de quelques dissertations sur l'antiquité ou sur des questions générales. Parmi celles-ci, nous devrons surtout citer avec éloge un livre qui paraît en ce moment et que nous croyons appelé à faire sensation. Nous aurons en effet à rendre compte d'un ouvrage qui est le fruit de l'enseignement professoral déjà long de M. G. Kurth, et qui est conçu d'après un plan entièrement nouveau. Nous connaissons la valeur de l'historien, l'élévation du philosophe, la magie de l'écrivain, et nous pouvons affirmer que les *Origines de la civilisation chrétienne* [2], où M. Kurth prend la société à la naissance du Christ et suit tous ses progrès jusqu'à Charlemagne, en dégageant les lois des événements, obtiendront un grand et légitime succès.

L. LAHAYE.

[1] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVII, XVIII, XIX.
[2] Louvain, 2 v. in-8o.

COURRIER DU NORD

LA SUÈDE ET LA FINLANDE EN 1884.

La Suède paraît être de mieux en mieux disposée à se débarrasser des phraseurs qui, sous prétexte de rendre l'histoire plus pittoresque et plus appropriée au goût des gens du monde et des hommes du peuple, brodaient des espèces de romans sur des faits mal digérés et des dates conjecturales. Ceux qui sont le mieux préparés à écrire des histoires générales, ou tout au moins à traiter de longues périodes, sont précisément ceux qui hésitent le plus à entreprendre un travail de ce genre, et, s'ils le font, ils ne craignent pas de consacrer toute leur vie à approfondir le sujet. N'ayant pas eu de prédécesseurs qui aient élaboré la matière selon les exigences de la critique moderne, ils sont obligés de recueillir eux-mêmes les documents disséminés, de les critiquer et d'en dégager l'élément historique. En procédant de la sorte, on ne va pas vite et l'on ne peut embrasser qu'un court espace de temps ; mais on élève du moins une solide charpente, dont pourront se servir les écrivains et les penseurs. L'idéal serait d'avoir à sa disposition assez de matériaux pour pénétrer dans la connaissance d'une période moderne (car on ne peut remonter plus haut pour la Suède), comme si l'on avait pris part aux événements, vécu dans la familiarité des hommes dirigeants et été admis au conseil des rois; et de dépeindre l'époque comme aurait pu faire un contemporain bien informé, juge impartial et clairvoyant, bon styliste, habile narrateur. Il est peu d'historiens qui remplissent ces exigences, et, toutes proportions gardées, ils sont aussi rares en Suède qu'ailleurs. S'il n'y en a pas dans la bibliographie que C. Silfverstolpe a dressée, pour 1884 [1] comme pour les années précédentes, il énumère en revanche beaucoup de solides travaux d'érudition, sans avoir à citer d'histoire de fantaisie. C'est un signe du temps : on ne veut plus que des récits documentés ; il n'est plus permis à un narrateur de tirer de son imagination ce qui doit être le résultat de sérieuses recherches dans

[1] *Historisk tidskrift*, 5e année, 1885, p. 41-50.

les archives, à moins que ce ne soit un écho des mémoires contemporains. On ne se contente même plus de généralités : on veut connaître une époque dans toutes ses manifestations politiques, religieuses, militaires, économiques, littéraires, scientifiques, artistiques; de là une multitude de monographies préliminaires, dont nous aurons à donner les titres. Ce n'est par exemple pas assez d'étudier la cour ou même la capitale ; on veut aussi connaître les provinces. Ce n'est pas aussi facile en Suède qu'en France ; malgré la grande étendue de ce royaume, où la population avait d'ailleurs peu de densité, il n'y avait pas comme chez nous de nombreuses chambres des comptes, dont les registres et les pièces justificatives ont formé le noyau de nos archives départementales ; aussi le baron Taube propose-t-il la création de dépôts régionaux à Lund ou Malmœ, Jœnkœping, Gœteborg, Œrebro, Upsala, Sundswall ou Hernœsand, où l'on réunirait, sous la garde d'archivistes de profession, les documents publics dispersés et mal conservés dans une foule de localités [1].

Passons d'abord en revue les recueils de documents : *Diplomatarium suédois, à partir de l'année 1401* [2], publié pour les archives du royaume par Carl Silfverstolpe ; *Registre des jugements de la cour de justice du roi Erik XIV* [3], édité par le même pour la Société royale de publication des manuscrits relatifs à l'histoire de la Scandinavie ; *Les plus anciens actes de la légation suédoise en Russie* [4], d'après les originaux de Stockholm et ceux de Moscou (traduits du russe), édités par Harald Hjærne ; *Protocoles parlementaires de la chevalerie et de la noblesse suédoise, à partir de 1719* [5] (édités par E.V. Montan) ; *Communications des archives royales de la guerre* [6], éditées par la section d'histoire militaire de l'État major, destinées à publier les inventaires de ces archives, à reproduire les principaux documents et à donner de courtes notices sur les faits militaires, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1815. La première livrai-

[1] *Meddelanden från svenska Riksarchivet*, utgifna af Carl-Gustaf Malmstrœm, livr. VIII, p. 103-220, Stockh, 1884, in-8o, qui contiennent en outre le rapport annuel pour 1883 et le no v de l'inventaire des actes ministériels.

[2] *Svenskt* diplomatarium *från och med år 1401*, t. I, livr. 4, p. 701-806. Stockh, in-4o, t. II, livr. 4, p. 577-748.

[3] *Konung Erik XIVs Næmnds Dombok*, Stockh., 332 p., in-8o (formant la 1re part. du t. XIII des *Handlingar* de cette société).

[4] *De ældsta svensk-ryska legationsakterna*. Upsala, IV-119 p., in-8o.

[5] *Sveriges Ridderskaps och Adels Riksdags-Protokoll från och med år 1719*, t. VII, livr. I, ann. 1734, Stockh., 619 p.

[6] *Meddelanden från Kongl. Krigsarkivet*, utgifna af Generalstabens Krigshistoriska afdelning, livr. 1re, 77 p. Stockh., in-8o.

son contient entre autres des *Lettres écrites par le feld-maréchal V. M. Klingspor à l'adjudant général C. J. Adlercreutz pendant la guerre de Finlande en 1808.*

Parmi les recueils de mémoires et de dissertations, il faut citer en première ligne la *Revue historique*, publiée pour la société historique par E. Hildebrand [1], qui contient, outre la bibliographie historique de la Suède pour 1883 par C. Silfverstolpe et diverses petites notices, sept mémoires plus étendus, savoir : sur le gouvernement du royaume pendant les dix premières années de l'absence de Charles XII, par C. G. Malmstrœm ; le gouvernement commun du duc Charles (IX) et du conseil d'État suédois, de 1594 à 1596, par S. J. Boëthius ; la prétendue lutte entre les Suédois et les Gots, son caractère et ses véritables causes, par P. Fahlbeck ; l'organisation de la diplomatie suédoise en Allemagne au XVII[e] siècle, par E. Hildebrand ; sur le projet de donner en 1730 à la Russie une constitution modelée sur celle de la Suède, par H. Hjærne ; notices détachées sur l'histoire de la forme du gouvernement en Suède, par Oscar Alin ; Olaus Magni et son histoire, par Hans Hildebrand ;—*Revue de l'Académie des sciences militaires pour 1884* [2], contenant entre autres une conférence du capitaine W. Rouget de Sainte-Hermine sur les événements militaires du Bohuslæn de 1676 à 1678; *Collections pour l'histoire de Gœteborg* [3], par Wilhelm Berg ; *Revue archéologique suédoise* [4], où Pontus Fahlbeck a commencé une série de Recherches sur l'histoire primitive de la Suède, par une étude sur le poème de Beovulf, comme source de l'histoire du Nord ; *Revue de la société d'archéologie suédoise* [5], contenant des notices de F. Œdberg sur le château d'Axevalla, de Montelius sur ce que nous savons du Westergœtland pendant les temps païens, de H. Hildebrand sur l'art dans la même province pendant l'ancien moyen âge, de O. Granberg sur Jan van Scorel et Gustave Vasa ; *Revue de la société archéologique de l'Uppland* [6], éditée par C. A. Klingspor, renfermant des matériaux pour une description de l'Uppland et une notice de P. J. Lindal sur les noms de lieux de la province ; *Annuaire de la société archéologique du Westmanland* [7], où K. H. Karlsson a publié un rôle des contributions de

1 *Historisk Tidskrift* utgifven af *Svenska historiska Fœreningen* genom E. Hildebrand, t. IV, en 4 livr. Stockh. 1884, 345-CVI p. in-8°.

2 *K. Krigsvetenskaps-Akademiens Tidskrift*, 1884. Stockh., in-8o.

3 *Samlingar till Gœteborgs historia*, livr. II-VIII. 65-412-48 p, Stockh., in-8°.

4 *Antiqvarisk Tidskrift fœr Sverige*, t. VIII. livr. 2, Stockh., in-8°.

5 *Svenska fornminnesfœreningens Tidskrift*, t. V, in-8°.

6 *Upplands fornminnesfœreningens Tidskrift*. livr. XII. 7e du t. II.

7 *Westmanlands fornminnesfœreningens Tidskrift*, III Westerås. 103 p. avec 1 carte et 1 planche.

la partie orientale de cette province en 1371 ; *Revue septentrionale de la fondation Letterstedt pour la science, l'art et l'industrie* [1], rédigée par O. Montelius, où l'on trouve un mémoire de cet archéologue sur la migration des Scandinaves au Nord ; un article de E. Tegner sur la question de savoir si ce sont les Norvégiens ou les Danois qui ont occupé la Normandie, et montrant que les noms de lieux y ont plus de correspondants en Danemark qu'en Norvège (Cfr. un mémoire de J. Vibe sur ce sujet dans le même recueil, 1885); *Nouvelle revue suédoise* [2] publiée par R.Geijer,contenant la fin du règne de Gustave III par E. Lidforss, et une esquisse de l'ancienne histoire de l'Université finnoise par E. Lewenhaupt ; *le Collectionneur* [3], revue publiée par la commission des travaux de la société de littérature suédoise ; *Revue septentrionale* [4] publiée par A. Noreen ; *Ymer*, revue publiée par la société suédoise d'anthropologie et de géographie [5].

Les ouvrages ou mémoires publiés à part sont moins nombreux que les années précédentes. Outre les *Tableaux de l'histoire de la civilisation en Suède pendant le moyen âge* [6], travail considérable de H. Hildebrand, il n'y a pour le moyen âge que : *Matériaux pour l'histoire de l'ancienne civilisation dans le Sœdermanland* [7], publiés pour la société archéologique de cette province par H. Aminson ; *Études sur l'histoire hanséatico-suédoise* [8], thèse de Karl-Gustaf Grandinson; *Sur les rapports entre les deux rédactions de la Loi commune* [9], remarques critiques de Harald Hjærne, dont les conclusions ont été contestées par K. H. Karlsson [10]. — Pour la période des Wasa, il faut citer: *Souvenirs du passé*, esquisses et documents du XVIIe siècle [11], par Carl-Arvid Klingspor; *Sur les causes de la guerre de Gustave III avec*

[1] *Nordisk Tidskrift fœr vetenskap, konst och industri.* utg. af Letterstedska fœreningen under red. af O. Montelius. Stockh., 8 livr. in-8°.

[2] *Ny Svensk Tidskrift.*

[3] *Samlaren, Tidskrift utgifven af Svenska literatursælskapets arbetsutskott.* 5e année.

[4] *Nordisk Revy.*

[5] *Ymer. Tidskrift utgifven af Svenska Sællskapet fœr anthropologi och geographi.*

[6] *Sverigs medeltid, kulturhistorisk skildring.* T. I, livr. 4 et 5, p. 101-704; t. II, livr. 1, p. 1-160. Stockh., in 8°.

[7] *Bidrag till Sœdermanlands ældre kulturhistoria*, livr. V, 112 p. Stockh.

[8] *Studier i Hanseaticsk-Svensk historia*, livr. 1 jusqu'en 1332. Stockh., 99 p. in-8o.

[9] *Om fœrkållandet mellan Landslagens båda redaktioner*, Upsala, 19 p. in-4o (extr. de *Upsala Universitets Arskrift*, 1884).

[10] Dans *Historisk Tidskrift*, 1884, p. 273-8.

[11] *Minnen från flydda tider.* Stockh., 60 p. (extr. de *Dagbladet*)

la Russie[1], par S. J. Boëthius ; le t. II de *Gustaf-Mauritz Armfelt*[2], études tirées de ses papiers et d'autres sources imprimées ou inédites, par Elof Tegnér ; la seconde édition de *La Guerre de Finlande en 1808 et 1809*[3], par le capitaine Gustaf Bjœrlin ; enfin pour les trois derniers règnes : *Souvenirs du temps de Charles XIV*, *Oskar I et Charles* XV[4], par Karl Akrell et S. J. von Troil.

Les publications biographiques et généalogiques sont toujours nombreuses : *Olof Dalin, sa vie et ses œuvres*[5], mémoire d'histoire littéraire sur le célèbre historien et poète, par le Dr Karl-Johan Warburg, bibliothécaire du musée de Gœteborg, couronné par l'Académie suédoise; extrait de l'*Autobiographie de Carl-Magnus Rydqvist*[6]; *Histoire de mon* Histoire, *Mémoire autobiographique*[7] de Anders Fryxell, édité et commenté par E. A. Fryxell ; *Souvenirs des pasteurs et instituteurs du diocèse de Gœteborg*[8], compilé de sources pour la plupart inédites, par C. W. Skarstedt ; *Quelques notices sur la noble famille Silfverstolpe*[9], et entre autres sur quelques-uns de ses membres les plus distingués, par O. von Feilitzen, K. F. Werner et H. Wieselgren ; *La famille Munthe*, du milieu du XIe siècle jusqu'à nos jours, notices historiques et généalogiques[10] recueillies et publiées par Ludvig. W. Munthe, avec la collaboration de Hartwig Munthe et de Ake W. Munthe ; *La famille Cronstrand*[11], par Otto Bergstrœm.

Les manifestations intellectuelles font l'objet de plusieurs ouvrages : *Histoire de l'imprimerie en Suède, 1483-1883*[12], par G. E. Klemming et J. G. Nordin ; *Actes de la Bibliothèque royale*[13] conte-

[1] *Om orsakerna till Gustaf III s krig med Ryssland.* Upsala. 20 p, in-8o

[2] T. II, *Armfelt i landsflykt*, IV-437 p. in-8o. Stockh.

[3] *Finska Kriget* 1808 *och* 1809. 2e édit. augm. Stockh., 352 p. avec 16 portr. et 18 cartes. — Traduit en finnois, Helsingfors.

[4] *Minnen från Carl XIVs, Oscar Is och Carl XVs dagar*, 1re part. Stockh., 178 p. in-8o.

[5] *Hans lif och gerning*, formant le t. LIX de *Svenska Akademiens Handlingar.* Stockh., in-8o, 6-482 p.

[6] *Ur C.-M. Rydqvists sjelfbiografi*, I, 32 p.; II, 70 p. Stockh. (Extrait de *Nya dagligt Allehanda*).

[7] *Min* Historias *historia, autobiografisk Uppsats.* Stockh., 192 p. in-8o avec portr. et vue du monument funér. de l'auteur.

[8] Gœ*teborgs stifts herdaminne ur kyrkan och skolan*, livr. V. Lund, 791-982 p. in-8o.

[9] *Några anteckningar om adliga ætten Silfverstolpe.* Stockh., 472-16-23-3 p. in-8o avec tableau généal.

[10] *Munthe-Slægten från medlet af* 1000-*talet till nærvarande tid.* Helsingborg, 312 p. avec une pl. d'armoiries.

[11] *Slægten Cronstrand.* Stockh., 33 p.

[12] *Svensk Boktryckeri-historia*, 2e part. Stockh., p. 241-654.

[13] *Kongliga Bibliotekets handlingar*, liv. VI. Stockh., 10-99 p.

nant une bibliographie des œuvres de sainte Brigitte ; *Histoire de l'instruction publique en Suède* [1], exposée dans ses rapports avec la civilisation générale, par le Dr A. G. Hollander, ancien recteur ; *Documents et écrits relatifs à l'instruction publique* [2], publiés par P. A. Siljestrœm ; *Notice sur l'histoire de l'école élémentaire de Nykœping,* [3] par G. K. Schotte ; *Sur l'organisation de la stipendie de Huitfeldt dans le Bohuslæn* [4] : I. Testament de Huitfeld et réduction de Charles XI, par A. Hœrlin. — Le professeur Nauman a terminé la nouvelle édition de son *Droit consitutionnel de la Suède* [5] ; Magnus Nordstrœm a traité, dans un opuscule rempli de faits, de la *Situation ecclésiastique du Jemtland avant son annexion à la Suède en 1645* [6] ; le professeur Hans Forssell, ancien ministre, a donné une suite à ses excellentes études sur la statistique ancienne, dans *Notices sur l'agriculture de la Suède au XVIe siècle* [7] ; le licencié Joh.-Fr. Nystrœm a soutenu une thèse sur l'*Histoire du commerce et de l'industrie en Suède dans la seconde partie du XVIIIe siècle* [8], sujet auquel on peut rattacher : *La manufacture d'Alingsås* [9], au temps du parlementarisme, par G. H. Strâle ; le directeur général du cadastre et de l'étalonnage, Ludvig B. Falkman, a commencé un *Exposé historique des poids et mesures en Suède* [10] ; P. O. Bæckstrœm a écrit l'*Histoire de la flotte suédoise* [11], et Joh. Johansson en est au tome III de *Noraskog, Notice sur l'histoire el la topographie du gouvernement d'Œrebro* [12].

[1] *Svenska Undervisnings historia*, t. I, temps antérieurs à 1724. Upsala, xxviii-572 p. in-8°.

[2] *Handlingar och skrifter rœrande undervisningsvæsendet*. Stockh., xviii-963 p. in-8°.

[3] *Bidrag till Nykœpings Elementarlæroverks historia*, liv. iii. Nykœping, 40 p. (Programme de l'école).

[4] *Om Huitfeldtska stipendii-inrættningen i Bohuslæn*, livr. i. Stockh., 62 p.

[5] *Sveriges statsfœrfattnings-rætt*. Stockh, t. IV, liv. ii et iii, p. 141-499-xiii.

[6] *Jemtlands kyrkliga stællning fœre fœreningen med Sverige* 1645. Hernœsand, 83 p. in-8°.

[7] *Anteckningar om Sveriges jordbruksnæring i XVIde seklet*, avec pièces justific., iv-122 et 236 p. Extrait de *K. Vitterhets-, Historie-och Antiqvitets-Akademiens handlingar*. Stockh. in-8°.

[8] *Bidrag till Svenska handelns och næringarnes historia under senare delen af 1700-talet*, t. I, jusqu'en 1776. Upsala, 144 p. in-8°.

[9] *Alingsås manufakturverk*. Stockh. cx-340 p. avec 2 portr.

[10] *Om Mått och vigt i Sverige*, t. I, jusqu'en 1605. Stockh, xxi-466 p. in-8°.

[11] *Svenska Flottans historia*. Stockh. x-513 p.

[12] *Noraskog, anteckningar och bidrag till Œrebro læns historia och topografi*, t. III, livr. i, 160 p. Stockh. in-8°.

En Finlande, le professeur K. G. Leinberg, directeur de l'école normale de Jyvæskylæ, qui a fait une étude spéciale de l'histoire de l'instruction publique dans sa patrie, a publié : *Documents sur l'histoire des écoles finnoises aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* [1] ; *Documents relatifs à l'école militaire de Haapaniemi* [2], et *Constitutiones sive leges et statuta gymnasii Vijburgensis* [3]. L'archiviste R. Hausen a édité des *Extraits des comptes de la cathédrale d'Abo, 1553-1634* [4]. La Société historique a continué la publication des *Anciens protocoles du consistoire académique de l'Université d'Abo* [5], édités par A. G. Fontell. En tête des recueils qui contiennent à la fois des mémoires et des documents, il faut citer celui de la même Société : les *Archives historiques* [6], où il y a, avec le compte rendu des séances du 18 décembre 1880 au 9 novembre 1883, huit articles dont quelques-uns fort importants : De la noblesse en Finlande au moyen âge, par Yrjœ Koskinen; Notice sur la paroisse de Saario, de 1539 à 1572, par G. Nystrœm ; Sur les artistes finnois du passé, par J. R. Aspelin ; De la sorcellerie dans l'Œsterbotten vers 1670, par A. G. Forsell ; Autobiographie de G. H. Jægerhorn ; Notice sur Fredrik Cygnæus et ses travaux historiques, par Z. Topelius ; Projet de constitution pour la Finlande présenté en 1809, par J.A. Jægerhorn; Recherches historiques sur Jacob Frese, par Valfrid Vasenius. Deux revues, l'une en finnois, l'autre en suédois, donnent aussi des articles historiques d'une certaine étendue ; dans la première, intitulée *Valvoja* (le Veilleur) [7], publiée par Th. Rein, J. R. Danielson, K. Grotenfelt, Edv. Hjelt, E. G. Palmén, W. Sœderhjelm, et O. E. Tudeer, il faut citer ceux de J. Krohn sur le labourage et les semailles dans les anciens poèmes épiques ; de E. G. Palmén sur le projet mentionné plus haut de J. A. Jægerhorn et sur le caractère de Christiern II, de K. Grotenfelt sur les contemporains de Gustave III, de A. Donner sur H. J. Walbeck. — Dans l'autre revue, publiée par C. Gust. Estlander, W. Bolin et F. Elving, et intitulée *Revue fin-*

[1] *Handlingar rœrande Finska skolvæsendets historia under XVIde, XVIIde och XVIIIde seklen.* Jyvæskylæ, XVIII-427 p. in-8o.
[2] *Handlingar rœrande Haapaniemi krigsskola*, extr. de *Finsk militær Tidskrift.* Jyvæskylæ.
[3] Jyvæskylæ, in-8o (tiré d'un msc. de la bibl. de l'Univ. d'Upsala).
[4] *Utdrag ur Abo Domkyrkas rækenskaper.* Hels, 210-5 p. avec 4 pl. (formant le t. I de *Bidrag till Abo stads historia*, éditée par les soins de la direction du Musée historique de la ville d'Abo).
[5] T. I, livr. II. Helsingfors, p. 318-635-IX.
[6] *Historiallinen Arkisto*, toimittanut *Historiallinen Seura*, t. VIII. Helsingfors, 444 p. in-8° avec une carte et 2 pl. de sceaux.
[7] Helsingfors, gr. in-8°.

noise pour les lettres, les sciences, les arts et la politique [1]. K. K. Tigerstedt a continué ses amples études sur Sprengtporten, et Sundholm a traité copieusement du développement du libéralisme en Suède.

La Finlande, malgré le précieux concours qu'elle a prêté à la Suède pendant une union de six siècles, n'a guère joué de rôle politique et, depuis que son grand duc est le tzar de Russie, elle a toujours vécu en paix, même pendant les deux dernières guerres turco-russes, où elle n'avait pas encore d'armée ; aussi n'avons-nous pas à citer d'histoires proprement dites, mais seulement des monographies sur des sujets accessoires, les unes etnographiques : *sur les habitations et la vie populaire en Finlande* [2] par G. t. (Granfelt), et la *Rosomonorum gens et le Ruotsi* [3] par J. R. Aspelin, ou archéologiques : *Antiquités du Nord Finno-Ougrien* [4] par le même, traduction par G. Biaudet ; d'autres relatives, soit à l'histoire littéraire : *Histoire de la littérature Finnoise* [5], par J. Krohn ; *Manuel d'histoire de la littérature Finnoise* [6], par B. F. Godenhjelm ; *Recueil des œuvres* de Fr. Cygnæus : histoire littéraire et mélanges [7] ; soit à l'instruction publique: *Coup d'œil sur les écoles publiques élémentaires de la Finlande depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours* [8], par K. G. Leinberg ; *l'École préparatoire de Wasa* [9] de 1684 *à* 1884, par L. L. Laurin ; *La situation des écoles dans le passé, récits et souvenirs d'un vieux maître d'école* [10] ; ou bien aux lois et aux institutions : *De la procédure foncière selon les lois provinciales de la Suéde* [11], thèse de J.

[1] *Finsk Tidskrift fœr vitterhet, vetenskap, konst och politik.* Helsingfors, in-8°.

[2] *Om bostæder och folklif i Finland. — Asunnot ja kansan elæmæ Suomessa*, en suédois et en finnois (formant la livr. 42 des *Publications de la Société d'instruction populaire*). Hels.

[3] Helsingfors, in-8°.

[4] *Muinaisjææænnœksiæ Suomen suvun asumus-aloilta*, livr. V. l'âge du fer : antiquités des Provinces Baltiques. Helsingfors, p. 325-399, in-4°.

[5] *Suomalaisen kirjallisuuden historia.* T. I, 2e livr. Origine du Kalevala, Hels, in-8o.

[6] *Oppikirja Suomalaisen kirjallisuuden historiassa*, Hels. 92 p. in-8o.

[7] *Samlade arbeten.* t. II, livr. 1-4. Hels. in-8o.

[8] *Œfversigt af Finlands offentliga elementarlæroverk från ældsta till nærvarande tid* (Extr. de *Tidskrift, utgifven af Pedagogiska Fœreningen i Finland*). Hels.

[9] *Wasa trivialskola.* Nykarleby.

[10] *Kouluoloja entisinæ aikoina. Kertomuksia ja muistelmia vanhalta koulumieheltæ.* Hels.

[11] *Om klander å jord enligt de Svenska landskapslagarna.* Hels.

Serlachius ; *Notre gouvernement et nos diètes* [1], coup d'œil sur le développement constitutionnel de la Finlande, pendant les ving dernières années, par Edv. Bergh ; *sur les États de la Finlande, leurs relations avec le monarque et la nation* [2], par Hermanson ; *la Représentation de la Finlande par gouvernements ou par cantons* [3], par O. Donner.— La géographie et la topographie sont représentées par : *Voyage sur les rives de la mer Glaciale dans l'été de* 1882 [4], par Joh. Mustakallio, et *les Finnois sur les rives de la mer Glaciale* [5], par Ervasti ; *sur Gamla-Carleby* [6], par Jacob Chydenius ; *la Maison de Runeberg à Borgå* [7], par J. E. Strœmberg. — Terminons par l'énumératien des travaux biographiques : *Johan-Rheinhold Bergstadi, collaborateur de M. A. Castrén*, notice avec le journal de son voyage en Orient [8] ; *Elias Lœnnrot* [9], esquisse par Aug. Ahlqvist; *Souvenirs du séjour en Finlande du poète Johan-Henrik Kellgren* [10], par Vilh. Lagus ; *Olof O. Åkrell, le père de la chirurgie en Suède* [11], par Otto E. A. Hjelt ; *Les artistes Finnois* [12], par Rafaël Hertzberg ; *Brève notice des familles écossaises établies en Finlande et en Suède*, par O. Donner.

E. Beauvois.

[1] *Vår Styrelse och våra lantdagar*, t. I. 1855-1867. 6-714. p, avec portr. Hels.

[2] *Om Finlands stænder, deras fœrhållande till monarken och till folket.* Hels.

[3] *Læns eller hæradsrepresentation i Finlands.* Hels. (Extr. de la *Revue de la Société de jurisprudence*).

[4] *Matka Jææmeren rannalle kesællæ 1882.* Kuopio.

[5] *Suomalaiset Jææmeren rannalla.* Ouleâborg, 348 p. in-8o avec 2 cartes et 11 vues.

[6] *Om Gamle-Karleby*, reproduction de l'édit. de 1754. Kokkola.

[7] *Runebergs Hem i Borgå.* — Aussi en finnois : Runeberg in *koti Porvoossa.* Borgâ.

[8] *M. A. Castréns medarbetare J. R. Bergstadi, biografiskt tecknad, och dennes dagbok œfver resa till œstliga lænder 1845-46.* Wasa, 88-136, p. in-8o.

[9] *E. Lœnnrot. Elemækerrallisia piirteitæ*, avec 4 dessins, Hels.

[10] *Skalden Johan-Henrik Kellgrens finska lefnadsminnen.* Hels.

[11] *Finska Konstnærer.* portr. avec texte, liv. I. Hels.

[12] *A brief Sketch of the Scottish families in Finland and Sweden.* Hels.

CHRONIQUE

Sommaire : Académie française. Séance publique annuelle. Prix décernés. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle. Prix et concours. Travaux de l'École de Rome. Lectures et communications : Un nouveau document sur Jeanne d'Arc. — Académie des sciences morales et politiques. Séance publique annuelle. Prix et concours. Lectures et communications : Caractère de la chronique de Villehardouin. — Congrès des catholiques de Normandie. Section d'apologétique. La science chrétienne. — Publications récentes. — Vœux pour l'année 1886.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 26 novembre. Nous avons fait connaître le résultat du concours pour le prix Gobert. Voici, dans les autres concours, les récompenses décernées à des ouvrages se rattachant à nos études. Sur la fondation Montyon, l'Académie a décerné un prix de deux mille francs à notre collaborateur M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars, auteur de l'ouvrage intitulé : *Jean de Vivonne*, et un prix de mille francs à M. A. Pellissier, auteur de l'ouvrage intitulé : *Les grandes leçons de l'antiquité chrétienne*. Elle a en outre accordé une mention honorable aux *Biographies Vendéennes* de M. C. Merland. — Le prix Thérouanne a été ainsi réparti : 1° un prix de deux mille cinq cents francs à M. Charles Bémont, auteur d'un ouvrage intitulé : *Simon de Montfort, comte de Leicester ;* 2° un prix de quinze cents francs à M. Henry de la Garde, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*. Elle a en outre accordé des mentions honorables aux ouvrages suivants : *Les anciennes villes du Nouveau-Monde*, par M. Désiré Charnay ; le troisième volume des *Guerres sous Louis XV*, par M. le général comte Pajol ; *Turgot et ses doctrines*, par M. Alfred Neymarck, et l'*Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, par notre collaborateur M. Paul Allard.— Le prix Bordin a été ainsi réparti : 1° un prix de deux mille francs à M. le prince Emmanuel de Broglie, auteur d'un ouvrage intitulé : *Fénelon à Cambray, d'après sa correspondance* (1699-1715) ; 2° une médaille de la valeur de mille francs à Mgr. E. Laouënan, vicaire apostolique à Pondichéry, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le brahmanisme et de ses rapports avec le judaïsme et le christianisme*.

— Sur la fondation Marcelin Guérin, l'Académie a décerné un prix de mille francs à M. J. J. Jusserand, auteur d'un ouvrage intitulé : *La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle.* Elle a accordé une mention honorable à l'*Histoire de l'administration provinciale, départementale et communale en France*, par M. Emile Monnet.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 13 novembre, sous la présidence de M. Ernest Desjardins. M. Wallon, secrétaire-perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Henri-Adrien Prévost de Longpérier*, et M. Edmond Le Blant son étude si remarquable et si intéressante sur *le Christianisme aux yeux des païens*, que nous avons déjà signalée à nos lecteurs. Nous avons fait connaître le résultat du concours pour le prix Gobert et celui du concours des antiquités nationales. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche a été partagé entre M. Percy Gardner, pour son ouvrage intitulé : *The types of greek coins*, et M. Six, pour son mémoire sur *le classement des séries cypriotes.* — L'un des sujets proposés pour le prix Bordin était le suivant : « Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère. » L'Académie a décerné le prix à M. Loth, pour son mémoire ayant pour épigraphe : « Les libertés nécessaires d'un peuple sont les libertés municipales. » L'auteur de ce mémoire n'est autre que notre savant collaborateur M. Arthur Loth, rédacteur de l'*Univers.* Nous le félicitons et nous nous félicitons tout spécialement de son succès, où nous voyons un nouveau témoignage en faveur de notre vieille thèse sur l'union possible et nécessaire de la religion et de la science. — L'Académie a décerné le prix Jean Reynaud à M. le capitaine Aymonier, pour sa *Découverte des inscriptions sanscrites du Cambodge et la traduction de la partie Kmer de ces inscriptions.* — Elle a décerné le prix La Grange à M. Antoine Thomas pour son ouvrage intitulé : *Francesco da Barberino et la poésie provençale en Italie.* — Nous rappellerons ou signalerons quelques-unes des questions mises au concours pour les années 1887 et 1888. *Prix ordinaire de l'Académie.* Année 1887. I. « Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XIe au XVe siècle. » II. « Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à

l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIIIe siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire, pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique. » — III. « Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier. » — *Prix Bordin*. Année 1887. I. « Relever, à l'aide des documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc : signaler la plus récente apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes. » — II. « Examen critique de la géographie de Strabon. — Les concurrents sont invités : 1° à résumer l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage ; 2° à caractériser la langue de Strabon par comparaison avec celle des écrivains grecs ses contemporains, tels que Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse ; 3° à faire la part des notions recueillies par l'observation directe des lieux, et de celles que le géographe a puisées dans les écrits de ses devanciers. » — Année 1888. I. « Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires. — Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne. Ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et d'autre part ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes. » — II. « Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. » — Nous emprunterons au discours de M. Ernest Desjardins les renseignements suivants sur les travaux de l'École française de Rome : « M. Fabre, par l'examen critique des manuscrits du *Liber censuum Ecclesiæ Romanæ*, a résolu le difficile problème de retrouver la composition première de cet important recueil. M. Digard a présenté, sur la diplomatique pontificale, une suite d'observations qui jettent un jour nouveau sur les usages et sur les actes de la chancellerie romaine à la fin du XIIIe siècle. M. de Nolhac, que l'état de sa santé a empêché de rédiger en temps utile un mémoire, a envoyé plusieurs opuscules sur les divers sujets se rapportant à ses études. M. Langlois a fait la description de quatre-vingts manuscrits français du Vatican, partie d'un travail plus vaste sur tous les manuserits en langue d'oil ou en langue d'oc conservés dans les bibliothèques de Rome. M. Lécrivain a étudié, avec soin et avec une critique souvent heureuse, les changements considérables opérés dans le recrutement et la composition du sénat romain, après Dioclétien. Ce travail se recommande en outre, par une excellente méthode. L'auteur fera bien de s'informer exactement de ce qui a été publié en Allemagne sur le même sujet. »

Parmi les communications faites à l'Académie dans ses séances ordinaires, nous signalerons les suivantes. Dans les séances du 28 août et du 11 septembre, M. Deloche a entretenu l'Académie de la monnaie d'or frappée par Théodebert, roi d'Austrasie. — Dans la séance du 11 septembre, M. Léon Lallemand a lu un travail intitulé : *Un chapitre de l'histoire de l'enfance abandonnée : les enfants trouvés en France du Xe au XVIIe siècle.* — Dans la séance du 25 septembre, M. Bergaigne a communiqué une étude sur la chronologie du Rig-Veda. — Dans la même séance, M. Clermont-Ganneau a entretenu l'Académie de deux inscriptions découvertes récemment en Syrie : l'une est l'épitaphe d'un Français mort pendant la septième croisade ; l'autre est une inscription arabe relative à la construction, au commencement du VIIIe siècle, de la grande route qui va de Damas à Jérusalem. — Dans les séances du 2 et du 9 octobre, M. Alexandre Bertrand a fait une communication sur l'archéologie préhistorique.— Dans la séance du 23 octobre, M. Germain a communiqué une étude sur les origines de la seigneurie de Montpellier. — Dans la même séance, M. Léopold Delisle a communiqué une note intitulée : *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc* [1]. Ce témoignage consiste en quelques pages écrites au lendemain du premier exploit de la Pucelle, après la levée du siège d'Orléans. M. Delisle doit la copie de ce texte, déjà signalé incidemment par le comte Ugo Balzani dans un récent travail sur Landolfe et Jean de Colonne, à M. Henry Stevenson. Il se trouve ajouté, dans un manuscrit du Vatican, à la fin d'un exemplaire de la compilation anonyme, connue sous le titre de *Breviarium historiale*, et qui contient le récit de tous les événements depuis la création jusqu'à l'année 1428, sous le pontificat de Martin V. A la nouvelle de la levée du siège d'Orléans, par suite de l'intervention da la Pucelle, un clerc français qui résidait à la cour pontificale et venait de terminer une de ces chroniques universelles qui abondèrent au moyen âge et qui contenaient le récit des événements survenus sur le globe depuis la création du monde jusqu'au jour où l'historien cessait d'écrire, un clerc français ajouta à sa chronique une note relative aux premiers exploits de la Pucelle. Cette note ne fut point écrite sur les volumes déjà mis en circulation et dont quelques exemplaires sont conservés dans les bibliothèques de France, de Suisse et d'autres pays. Mais on l'a retrouvée sur un manuscrit appartenant à une bibliothèque d'Italie. « J'étais à Rome, dit en substance le chroniqueur anonyme, et j'avais écrit les dernières pages de ma chronique universelle, lorsque j'ai appris un événement si grand, si merveilleux, si inouï, qu'il ne s'en est pas produit de pareil depuis le commencement du monde. Une jeune fille est entrée

[1] *Journal officiel* du 13 novembre.

dans le royaume de France, et y a accompli des hauts faits surprenants, dignes d'exciter l'admiration de tous. » Ici, l'auteur indique les épreuves auxquelles a été soumise la Pucelle, de la part du roi et de ses conseillers, à l'effet de contrôler ses affirmations en ce qui concerne la mission dont elle se prétend chargée. Plusieurs lignes laissées en blanc nous apprennent l'intention où était le chroniqueur de compléter les premiers renseignements qui lui étaient parvenus à cet égard. Puis, il parle des habits d'homme que portait Jeanne, et là-dessus encore des lignes interrompues attestent qu'un complément d'information est désiré par l'historien. La note additionnelle continue en déclarant que les hauts faits guerriers de la jeune fille paraîtront d'autant plus admirables qu'on les mettra en comparaison avec ceux d'autres héroïnes, telles que Déborah, Judith, Esther, Penthésilée. « Notre Pucelle, s'écrie le chroniqueur, les surpasse toutes. » Il raconte ensuite que la ville d'Orléans était assiégée et abandonnée sans secours, quand une jeune fille, qui n'avait fait jusque-là que garder des troupeaux, osa attaquer l'armée assiégeante, malgré le nombre et la vaillance de ses chefs et de ses soldats. En trois jours, elle la força à la retraite. « Gloire à Dieu ! ajoute l'historien patriote, gloire à Dieu qui exalte les humbles et humilie les puissants. La Pucelle est pleine de dignité et de noblesse ; elle est généreuse, de mœurs irréprochables, nullement superstitieuse dans son ardente piété ; il n'y a point à invoquer de sortilèges pour expliquer ses succès, qui sont de vrais miracles. Sa piété est profonde ; elle communie tous les jours. Ses victoires sont l'œuvre de la volonté divine et non de sortilèges, comme le prétend l'envie. Un jour, Jeanne a demandé devant une nombreuse assistance de seigneurs que le roi lui fît don de son royaume. Le roi, non sans hésitation, fit ce que Jeanne demandait. «Voilà, dit-elle alors, le plus pauvre chevalier de France ! » Puis, elle offrit à Dieu le royaume qu'elle venait de recevoir. Et, sur l'ordre d'en haut, elle remit au prince le royaume de la part de Dieu. Les expressions du chroniqueur, son sincère enthousiasme, dénotent évidemment un clerc français. L'ouvrage auquel il ajoute cette note est une chronique universelle partant de la création du monde et s'arrêtant à l'année 1428. On en connaît quatre manuscrits. Cette chronique fut imprimée à Poitiers, en 1479, sous le titre de *Breviarium historiale*. Quel est le nom de l'auteur ? Nos jeunes savants de l'École française de Rome auront à cœur de le découvrir. M. Delisle pose ainsi le problème : Quel est le clerc français, attaché plus tard au pape Martin V, qui a composé le *Breviarium historiale*, et qui se trouvait à Bologne, en 1414, quand le pape Jean XXIII se mit en route pour le Concile de Constance. La note additionnelle dont il s'agit, et qui n'a pu être jointe aux copies du *Breviarium* déjà en

circulation, fut écrite sans aucun doute à Rome dans les six derniers mois de l'année 1429. — Précieux surtout comme témoignage de l'impression produite sur les contemporains par l'apparition de Jeanne, son caractère et ses premières victoires, le texte communiqué à l'Académie par M. Delisle contient pourtant quelques faits originaux fournis sans doute au clerc résidant à Rome par ses correspondants de France et dont il pourra y avoir lieu de tenir compte dans la biographie de la Pucelle. Le fait de ses communions quotidiennes, par exemple, ou du moins extrêmement fréquentes, fait que nous sommes, quant à nous, portés à admettre, ne serait pas, s'il était définitivement établi par le rapprochement de ce texte avec d'autres témoignages, sans une réelle importance, non seulement pour une juste appréciation de la façon dont Jeanne comprenait la pratique de la religion, mais aussi pour la critique de la thèse soutenue à cet égard par l'école janséniste au XVII[e] siècle. La piété vive et profonde de Jeanne est un des traits de son caractère qui ressortent le plus clairement des témoignages de son histoire, et sans aucun doute ce sera aussi l'un de ceux qui seront plus particulièrement pris en considération par les juges du procès de canonisation. Cette grande cause n'en est encore qu'à ses tout premiers préliminaires. C'est seulement quand le Souverain Pontife en aura autorisé l'*introduction* officielle que Jeanne d'Arc sera publiquement honorée par l'Église du titre de *vénérable*. Gardons-nous de blâmer la marche prudente et vraiment scientifique du Saint Siège en ces matières. La gloire de Jeanne sera d'autant plus solide qu'elle reposera sur le fondement d'un plus mûr et plus sérieux examen. Elle sera au temps voulu proclamée *bienheureuse* et *sainte*, n'en doutons pas. — Dans la séance du 30 octobre, M. Hamy a communiqué une note sur un portulan de 1449. — Dans la séance du 6 novembre, M. G. Schlumberger a lu un mémoire de M. Blancard sur la théorie de la monnaie romaine au III[e] siècle avant Jésus-Christ.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 7 novembre, sous la présidence de M. Martha. M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Mignet*. Sur la fondation Bordin, l'Académie a décerné à M. Hatzfeld le prix quelle avait proposé sur le sujet suivant : « Examen critique des systèmes compris sous le nom général de philosophie de l'histoire. » Sur la fondation Joseph Audiffred, elle a accordé une récompense de trois mille francs à M. Albert Babeau pour l'ensemble de ses ouvrages sur l'ancienne France. Parmi les concours ouverts par l'Académie et dont les termes expirent en 1887, 1888 et 1889, nous signalerons les questions suivantes : *Prix du budget*. Année 1887. « Richelieu et le Père Joseph.

Distinguer par l'examen attentif des documents originaux quel a été le rôle du célèbre religieux auprès du cardinal-ministre ; à quelles grandes affaires il a été employé et de quelle manière ; quelle part d'initiative, ou de résolution, ou d'influence personnelle peut lui être reconnue dans l'œuvre politique et diplomatique de Richelieu. — L'Académie demande par ces termes beaucoup moins une biographie qu'une étude d'histoire politique et diplomatique, et le personnage que cette étude doit avoir en vue est Richelieu plus encore que le Père Joseph. La légende a représenté celui-ci tantôt comme un utile et bienfaisant conseiller, tantôt comme l'âme damnée du cardinal. Richelieu écoutait-il un conseiller secret ? La sérieuse et véridique histoire doit être mieux informée, maintenant que pour cette grande époque des sources nouvelles s'ajoutent aux anciennes. Une recherche pénétrante, mais surtout réfléchie, une critique à la fois judicieuse et sagace qui éclairerait vivement quelques points plutôt que de répandre une lumière générale et diffuse, aurait certainement raison du problème. Il ne saurait être sans intérêt de suivre à l'œuvre et de montrer dans toute son activité intelligente, quel qu'ait été son degré d'originalité, le confident, l'interprète d'un si grand politique. » Nous rappellerons à ce propos l'annonce faite par nous dans l'une de nos dernières chroniques d'un ouvrage approfondi sur le Père Joseph auquel travaille depuis plusieurs années M. Gustave Fagniez, qui a déjà publié dans la *Revue historique* quelques-uns des résultats de ses recherches. — Année 1888. I. « Exposer les origines, la formation et le développement, jusqu'en 1789, de la dette publique en France. » II. « L'Administration royale sous François Ier. — L'Académie n'attend pas des concurrents une histoire du règne. Elle exclut le récit des guerres et des négociations. Elle entend provoquer les recherches principalement sur l'administration de la justice, sur les affaires ecclésiastiques, enfin sur l'organisation financière et militaire et sur les rapports de la royauté avec les parlements et les trois ordres de l'État. » — Année 1889. « Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe-Auguste. — L'Académie demande un travail original fait d'après la lecture et la critique des écrivains du temps et des chartes et diplômes publiés ou inédits de ce règne. » — *Prix Odilon Barrot*. Année 1888. « Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, depuis le traité de Verdun, en 843, jusqu'en 1789. »

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie dans ses séances ordinaires, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 29 août et dans celle du 26 septembre, M. Chéruel a lu un travail ayant pour titre : « Examen d'un mémoire de Lemontey, intitulé : *Tentatives de Louis XIV pour se faire élire empereur d'Allemagne.*

Tous les historiens de notre temps et M. Chéruel lui-même avaient révoqué en doute les assertions de Lemontey. Mais le savant académicien a découvert récemment des pièces que Lemontey ne paraît pas avoir connues et qui prouvent que Mazarin conçut et poursuivit réellement le projet de faire élire Louis XIV empereur d'Allemagne. M. Chéruel a retracé à ce propos l'histoire des négociations de Francfort en 1657 et 1658. — Dans la séance du 19 septembre, M. Edouard Sayous, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, a communiqué un mémoire sur *Villehardouin et le caractère moral de sa chronique* [1]. Ce caractère, comme nos lecteurs ne l'ignorent pas, comme ils l'ont notamment appris par les remarquables travaux de notre éminent collaborateur M. le comte Riant, est vivement discuté en France et en Allemagne. M. Sayous croit qu'il faut faire la part de l'ancienne et de la nouvelle opinion. Villehardouin, dit-il, avait ses partialités, poussées même très loin et faciles à expliquer par l'intérêt considérable comme par la responsabilité qu'il prenait dans la déviation de la quatrième croisade, entreprise pour la délivrance de la Terre-Sainte, et qui se termina par la ruine d'un empire chrétien. Très injuste envers ceux des croisés qu'indignait cette déviation, injuste, d'une autre façon, à l'égard du pape Innocent III, auquel il prête ses propres préoccupations et son propre langage, il est partial en faveur du marquis Boniface de Montferrat et des Allemands, dont il s'efforce de justifier ou d'excuser la politique, et en faveur des Vénitiens, dont il masque les dures ambitions et dont il voile l'égoïsme. Toutefois, malgré ses habiletés et surtout ses réticences, Villehardouin est, en général, un chroniqueur de bonne foi: Il expose brièvement, mais loyalement, les arguments de ses adversaires, Latins ou Grecs. Ses sentiments, dont l'expression tient une si grande place dans sa relation, sont certainement sincères. Quelque intérêt qu'il ait trouvé, comme les autres chefs de la croisade, à venger par deux fois le vieil Isaac et le jeune Alexis, rien n'autorise à croire que son indignation, aussi conforme aux idées féodales que contraire aux idées byzantines, ait été une comédie. Son attachement au principe même de la croisade, à la cause de la Terre-Sainte, était profond, et par Constantinople comme par l'Égypte il voulait, — il s'efforçait du moins de croire qu'il voulait délivrer Jérusalem. Les plus grandes forces de l'âme humaine, le zèle religieux, l'ambition, la passion de gouverner les hommes par l'habileté et par la parole, le plaisir intense du mystère diplomatique, le regret, et l'on peut presque dire le remords d'une grande cause compromise, vont se heurtant dans l'esprit à la fois naïf et rusé du maréchal

[1] *Journal officiel* du 27 septembre.

de Champagne. La rencontre de ces sentiments sous une plume discrète, ces alternatives de candeur et d'habileté sont, même pour celui qui ne s'en rend pas bien compte, le principal attrait de son récit. Loin de le diminuer, les discussions modernes que ce récit a soulevées permettent d'en mieux jouir, et elles ont plutôt grandi Villehardouin qu'elles ne l'ont diminué. — Dans la séance du 30 octobre, M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, a communiqué la première partie d'un mémoire sur *la réforme démocratique à Rome au IIIe siècle avant Jésus-Christ*. — Dans la séance du 14 novembre, M. Henri Doniol a commencé la lecture d'un mémoire sur *le départ du marquis de La Fayette pour l'Amérique en 1787*.

Nous devons une attention particulière au Congrès des catholiques de la Normandie, tenu à Rouen dans les premiers jours du mois de décembre. Pour la première fois en effet, à côté des œuvres de prière, de charité, d'enseignement, une place spéciale a été donnée dans cette assemblée à la science chrétienne [1]. Elle y a été représentée par une *section d'apologétique* qui s'est particulièrement occupée de rédiger un programme pour un prochain Congrès de savants catholiques. Cette section s'était partagée en trois sous-sections : 1° des sciences philosophiques, 2° des sciences historiques, et 3° des sciences de la nature. Dans le discours prononcé par lui à la séance d'ouverture du Congrès de Rouen, le président, M. Paul Allard, s'est exprimé en ces termes au sujet de la section d'apologétique. Nous empruntons le compte rendu du journal *le Monde* [2] : « J'ai réservé pour la fin, a dit notre éminent collaborateur, ce que je dois dire d'une section nouvelle qui fait pour la première fois son apparition dans un congrès catholique. Ce sera votre gloire, messieurs, d'avoir inauguré les réunions d'apologistes et donné dans vos délibérations une place à la science. Vous avez ainsi complété le cycle. Dans les œuvres de foi et de prière, les catholiques ne sont pas seulement les premiers, ils sont les seuls ; sur le terrain de la charité, ils ne connaissent pas de rivaux ; dans l'enseignement, ils se montrent les maîtres dès que la liberté leur est laissée ; en économie sociale, en législation, ils ne demeurent inférieurs à personne, et ils apportent des solutions plus hautes, plus équitables et plus vivantes que les législateurs ou les économistes étrangers à la lumière de l'Évangile. Tout cela, nos adversaires sont contraints de le reconnaître ; mais ils se vengent en disant : « La reine du

[1] Rappelons toutefois que le Congrès bibliographique international, tenu à Paris en 1878, sous les auspices de la Société bibliographique, avait ouvert la voie où viennent de s'engager si heureusement les catholiques de Normandie.

[2] N° du 5 décembre.

monde, aujourd'hui, c'est la science, et la science est incompatible avec la foi ; ceci tuera cela. » Vous répondez en appelant les savants catholiques : il ne pourrait y avoir de meilleure et de plus éloquente réponse... Que de préjugés pourraient être détruits par le travail en commun d'hommes sérieux et sincères, qui, connaissant les limites respectives de la foi et de la raison, n'ont ni honte de la première, ni peur de la seconde ! Dans le conflit apparent de la révélation et de la science, il n'y a, au fond, que des malentendus. La tactique de nos adversaires consiste à s'en emparer, pour les transformer en antinomies irréductibles. Le devoir des savants chrétiens sera de souffler sur ces fantômes et de les faire évanouir. Dans un beau livre publié récemment, M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet a voulu marquer les points sur lesquels les enseignements doctrinaux de l'Église ou la parole de Dieu révélée dans les saintes Écritures ont fixé des limites aux investigations des croyants, de manière à faire comprendre quelle est, en dehors de ces points fixes, l'immensité du champ ouvert à leurs libres recherches... Vous ne me pardonneriez pas, messieurs, d'insister sur un tel sujet, où mon incompétence deviendrait trop manifeste. Mais le domaine de l'histoire m'est moins complètement fermé, et je vous demande la permission de citer, en finissant, un fait qui montre clairement la nature des préjugés que, dans ce dernier ordre d'études, la science catholique est appelée à dissiper. Il y a peu d'années, un archéologue protestant, qui avait longtemps vécu à Rome, publia un ouvrage considérable sur les catacombes, dans lequel il s'efforçait de détourner vers les idées calvinistes le témoignage rendu par les monuments des premiers âges chrétiens à l'antiquité et à la perpétuité de nos dogmes. L'auteur adressa un exemplaire de son livre à un catholique qui s'était occupé des mêmes études, et, loin de se blesser des critiques de celui-ci, eut le bon goût de l'en remercier. Mais, dans une lettre courtoise, le savant calviniste marqua d'un mot la distance qu'il entendait maintenir entre lui et son correspondant : « Votre critique ne peut être entièrement compétente, écrivit-il, parce que l'histoire est la science des faits, et votre Église ne vous laisse pas libre dans l'application des faits. » Rien n'est plus faux ; en dehors d'un petit nombre de faits nécessairement liés au dogme (et les protestants admettent comme nous l'existence de faits dogmatiques), l'Église n'impose à personne des opinions en matière d'histoire. Mais j'ai voulu rappeler ce jugement d'un des représentantes les plus distingués de la science protestante, pour faire comprendre l'étendue des préjugés contre lesquels nous avons le devoir de lutter. N'avons-nous pas quelquefois contribué à les entretenir ? Emportés par un zèle maladroit, des écrivains catholiques ne se sont-ils point montrés avocats là où ils n'eussent dû être qu'apologistes ?

Des croyants timides n'ont-ils pas mis en oubli la seconde partie au moins de l'admirable définition do l'histoire donnée par le plus honnête écrivain de l'antiquité : *Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat?* Je ne veux point le rechercher ici ; mais je demande la permission de rappeler que le témoignage rendu à la religion par les recherches des historiens a d'autant plus de valeur qu'elles auront été plus sincères et plus libres, et de dire bien haut, avec Baronius, avec Joseph de Maistre, avec Ozanam, avec Montalembert, avec le grand Pape qui a tant fait déjà pour l'encouragement et la restauration des études historiques : l'Église n'a besoin que de la vérité ! » — Nous espérons pouvoir revenir dans nos prochaines chroniques sur le Congrès de Rouen, sur quelques-unes des communications qui y ont été faites et sur quelques-unes des questions qui se rattachent aux travaux de la section d'apologétique.

Parmi les publications récentes, nous signalerons les suivantes. Notre éminent collaborateur M. l'abbé Vigouroux a mis au jour le tome premier de son ouvrage intitulé : *Les livres saints et la critique rationaliste, histoire et réfutation des objections des incrédules contre les saintes Écritures* [1]. Ce volume, qui comprend l'histoire des attaques dirigées contre la Bible depuis l'origine jusqu'à Spinoza, est précédé d'une remarquable introduction ainsi divisée : I. D'où proviennent les difficultés qui se rencontrent dans les Écritures ? II. Principales espèces de difficultés qu'on rencontre dans les Écritures. III. Les défenseurs de la Bible. IV. De la manière de répondre aux objections contre la Bible. V. Le miracle. Ce dernier paragraphe renferme une analyse critique du récit de la guérison de l'aveugle-né, telle que nous la lisons dans l'Évangile de saint Jean, qui nous paraît un important modèle de critique *intrinsèque* des textes rapportant des faits miraculeux. — Vient de paraître la première partie du tome II des *Antiquités grecques* de G. F. Schœmann, traduites de l'allemand par M. C. Galuski [2]. — Notre éminent collaborateur M. Paul Allard a donné au public la suite de sa grande *Histoire des persécutions, d'après les documents archéologiques*, sous ce titre : *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle* (*Septime Sévère, Maximin, Dèce*) [3]. — Le R. P. Antonin Danzas, des frères prêcheurs, le dernier survivant des premiers compagnons du P. Lacordaire, a commencé la seconde série de ses *Études sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique*. Cette seconde série est intitulée : *Saint Raymond de Pennafort et son époque.* On sent

[1] Librairie Roger et Chernoviz, in-8°.
[2] Librairie Picard, in-8°.
[3] Librairie Lecoffre, in-8°.

circuler dans cet ouvrage la sève généreuse de l'âge héroïque de la restauration de l'Ordre de Saint-Dominique en France [1]. — Notre savant collaborateur M. le chanoine Douais, professeur à l'École supérieure de théologie de Toulouse, vient de publier dans cette ville, en un fort volume in-8°, *la Practica inquisitionis hereticæ pravitatis* de Bernard Gui, inquisiteur à Toulouse de 1306 à 1323, et l'un des précurseurs de la science historique moderne, comme l'a montré le beau travail consacré naguère à ce fils de saint Dominique par M. Léopold Delisle. — M. Paul Viollet a mis au jour le second fascicule de son *Précis de l'histoire du droit français* [2]. Le même auteur a publié le second volume de sa traduction de l'important ouvrage de Schmidt : *Paris pendant la révolution* (1789-1800) ; ce second volume porte pour sous-titre : *Affaires sociales* [3]. — M. Adolphe Tardif, l'éminent professeur de l'École des chartes, vient d'ajouter un nouveau fascicule à son *Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit*. Ce fascicule contient le texte des *Coutumes de Lorris, publiées d'après le registre original du Parlement de Paris* [4]. — Notre collaborateur M. R. Delachenal a publié une très érudite et très intéressante *Histoire des avocats au Parlement de Paris* (1300-1600) [5]. — Mme de Witt, née Guizot, vient de mettre au jour la quatrième et dernière série de sa vaste publication de vulgarisation historique illustrée, intitulée : *Les Chroniqueurs de l'histoire de France depuis les origines jusqu'au XVIe siècle*. Cette dernière série comprend l'analyse des *Chroniqueurs de Monstrelet à Commines* [6]. — M. Léopold Limayrac, ancien député à l'Assemblée nationale de 1871, a publié un ouvrage intitulé : *Étude sur le moyen âge. Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier)* [7]. — Notre collaborateur M. Paul Durrieu a publié un volume intitulé : *Les Gascons en Italie, études historiques* [8]. — Le R.P. Ayroles, de la Compagnie de Jésus, a mis au jour une étude sur Jeanne d'Arc, sous ce titre : *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France* [9]. — M. l'abbé Ch. Chapelier a publié à Nancy une étude sur *le R. P. Jean Bedel, sa vie et ses œuvres* [10]. — M. Jean Kaulek, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis,

[1] Paris, librairie Oudin ; Lyon, au secrétariat du Rosaire, in-8°.
[2] Librairie Larose et Forcel, in-8°.
[3] Librairie Champion, in-8°.
[4] Librairie Alphonse Picard, in-8°.
[5] Librairie Plon, in-8°.
[6] Librairie Hachette, in-4°.
[7] Cahors. librairie J. Girma, in-8°.
[8] Auch, in-8°.
[9] Librairie Gaume, in-12°.
[10] Librairie Berger-Levrault, in-8°.

vient de publier, dans la collection intitulée : *Inventaire analytique des archives du Ministère des affaires étrangères*, un volume contenant l'analyse de la *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre* (1537-1542) [1]. — MM. le comte de Cosnac et Édouard Pontal ont publié le tome V des *Mémoires du marquis de Sourches*, qui comprend la période s'étendant de juillet 1695 à décembre 1697 [2]. — Notre collaborateur M. Léonce Pingaud a mis au jour un ouvrage ayant pour titre : *Les Français en Russie et les Russes en France. L'ancien régime, l'émigration, les invasions* [3].

Faisons des vœux ardents, en entrant dans cette nouvelle année 1886, qui commencera au moment où paraîtra cette chronique, pour que l'Église et la France, agitées par tant d'orages, trouvent enfin la paix en resserrant leur antique union dans « la justice et la liberté, » selon la belle devise proposée aux catholiques par l'illustre cardinal qui tient d'une main si ferme et si respectée le flambeau de la civilisation chrétienne et française sur l'antique terre de Carthage. Puissent, au sein de cette paix, selon les désirs et les indications du grand Pape qui gouverne aujourd'hui l'Église, du docteur de l'encyclique *Æterni Patris* et de l'encyclique *Immortale Dei*, la religion et la science, la foi et la raison s'unir à leur tour, ou plutôt se réunir, pour la plus grande gloire de Dieu, au pied de l'immortelle Croix, qui demeurera jusqu'aux derniers jours du globe, en dépit des efforts, finalement toujours déçus, de la violence et de la ruse des sectes animées de passions aveugles, le phare et le salut du monde !

MARIUS SEPET.

1 Librairie Félix Alcan, in-8°.
2 Librairie Hachette, in-8°.
3 Librairie académique Perrin, in-8°.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. Gaston Boissier termine ses *Promenades archéologiques*, dont nous avons déjà parlé dans nos précédentes *revues*, par une nouvelle étude sur le séjour d'*Énée en Sicile* [1]. L'auteur emploie la même méthode : il parcourt le pays, l'Énéide à la main, et retrace les scènes du poème, en les ornant de descriptions pittoresques et d'aperçus ingénieux.

— M. Paul Allard continue son étude sur *Les Chrétiens après Septime-Sévère* et termine le récit de *La persécution de Dèce en Orient* [2]. L'auteur mène successivement son lecteur à Éphèse, à Pergame, à Lampsaque, en Bythinie, en Cilicie, en Palestine etc., et raconte les martyres les plus éclatants qui eurent lieu dans les diverses villes de ces provinces.

— Les deux articles que M. Ernest Havet a publiés sur *Cyprien, évêque de Carthage* [3], c'est-à-dire saint Cyprien, manquent de précision, et la critique impartiale y fait trop souvent défaut. Ils contiennent, contre le christianisme, ses dogmes et sa discipline, des attaques parfois violentes et injustes.

— Les articles de M. le contre-amiral Serre sur *Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge* [4] ne sont point, à proprement parler, des articles historiques ; ils ont au contraire un caractère scientifique très prononcé ; mais il convient de les signaler, à cause du grand intérêt qu'ils présentent comme restitution archéologique des différentes espèces de navires employés par les anciens et au moyen âge.

— *La date d'un manuscrit de Luxeuil*, tel est le titre de la troisième des *Questions mérovingiennes* [5] de M. Julien Havet. Ce manuscrit est daté de la douzième année d'un roi nommé Clotaire et de la treizième indiction. Ce ne peut être de Clotaire II

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1er novembre 1885.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de septembre 1885.
[3] *Revue des Deux-Mondes*, livr. des 1er et 13 septembre 1885.
[4] *Revue maritime et coloniale*, livr. de juillet à octobre 1885.
[5] *Bibliothèque de l'École des chartes*, quatrième et cinquième livraisons de 1885.

qu'il s'agit, puisque la troisième indiction ne coïncide nullement avec la douzième année de son règne. Quant à Clotaire III, selon l'opinion commune, il monta sur le trône en 655 ou 656, et mourut en 670 ou 671 ; si cette opinion était vraie, l'indiction treize, qui tombe en 670, ne coïnciderait pas avec la douzième année du règne. M. Havet, au moyen de données chronologiques et de concordances dont il se sert avec beaucoup de sagacité, prouve jusqu'à l'évidence que cette opinion est fausse et que Clotaire II n'a pu commencer à régner qu'entre le 11 septembre et le 16 novembre 657. Sa douzième année a donc commencé entre le 11 septembre et le 16 novembre 668, et s'est terminée en 669 entre ces deux dates. Or la treizième indiction a commencé le 1er septembre 669. De cette date au 15 novembre 669, il y a donc eu un laps de temps pendant lequel on a compté la douzième année de Clotaire III et la treizième indiction. C'est évidemment entre ces deux dates que le manuscrit de Luxeuil a été achevé. M. Havet termine cette remarquable étude de chronologie mérovingienne en montrant les conséquences qui dérivent, pour les dates de mort et d'avènement des successeurs de Clotaire III, du fait qu'il a si bien établi.

— Les *Recherches sur les États de Normandie pendant la première moitié du XIVe siècle* [1], par M. A Coville, sont une excellente étude que l'auteur ferait bien de continuer en nous donnant une histoire complète des États de cette province. L'origine de ces assemblées, suivant M. Coville, ne doit pas être cherchée dans les assemblées d'évêques et de barons que les ducs de Normandie réunissaient autour d'eux dans les occasions importantes. Elles dérivent du besoin qu'eurent les rois de tirer des subsides de la province et par conséquent d'en faire voter par les délégués des nobles, du clergé et des bonnes villes. — A côté de cet article, M. E. Bourgeois publie la biographie de *Hugues l'abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IXe siècle* [2], personnage presque inconnu de nos jours et qui cependant a été un des plus grands seigneurs du royaume sous Charles le Chauve et Charles le Gros. M. E. Bourgeois a fait son travail d'après les sources ; il s'est servi avantageusement des travaux de l'érudition moderne, et il a très bien déterminé le rôle important d'Hugues dans les événements qui s'accomplirent à son époque.

— Dom François Plaine, sous le titre : *La guerre de la succession de Bretagne (1341-1345) d'après des sources inédites* [3], a vivement attaqué le récit de Froissart pour les commencements du débat entre

[1] *Annales de la faculté des lettres de Caen*, première livraison de 1885.
[2] *Id.* Première et deuxième livr. de 1885.
[3] *Revue historique de l'Ouest*, livr. de septembre 1885.

Charles de Blois et Jean de Montfort ; il le taxe d'exagération, de fausseté, d'erreur, et entreprend de refaire sommairement cette histoire d'après un certain nombre de documents inédits, et notamment d'après l'enquête de canonisation de Charles de Blois conservée en manuscrit à la Bibliothèque nationale. M. de la Borderie a critiqué cette tentative dans un article, intitulé : *Froissart et le début de la guerre de Blois et de Montfort en 1341* [1]. Il justifie le grand chroniqueur des imputations portées contre lui par dom Plaine ; il montre que son récit est exact, que les deux compétiteurs n'ont pas porté et ne pouvaient pas porter le débat devant le roi et que la chevauchée de Montfort en Bretagne en 1342, que dom Plaine avait regardée comme controuvée, a parfaitement eu lieu. Nous croyons pour notre part que le savant bénédictin a été trop loin et qu'il s'est laissé égarer par des documents n'ayant pas assez d'impartialité et de valeur historique. Froissart, sans doute, s'est trompé parfois ; mais lui reprocher d'avoir inventé des faits aussi importants, c'est ce qu'il ne faut faire qu'avec des preuves absolument certaines.

— Comment Henri III, pour résister aux Ligueurs qui se séparaient de lui après l'assassinat du duc de Guise, donna-t-il la main au roi de Navarre, et, surtout, quels furent les efforts du légat Morosini pour empêcher cette union ? C'est ce qu'expose M. Henri de l'Épinois sous le titre: *La réunion d'Henri III avec le roi de Navarre* [2]. L'assassinat des Guise avait exaspéré la Ligue ; la Sorbonne délia les sujets du serment de fidélité au roi et le duc de Mayenne fut immédiatement proclamé lieutenant général du royaume. Ce fut alors qu'Henri III, ne sachant comment réduire ses sujets rebelles et conserver son royaume qui semblait lui échapper, songea à s'allier au roi de Navarre et à dompter la Ligue à l'aide des protestants. Le légat du pape eut connaissance de ce projet ; il s'empressa de faire tous ses efforts pour l'empêcher ; il tenta par tous les moyens possibles de réconcilier le roi et les ligueurs. Henri III y aurait été assez disposé ; il faisait même de grandes concessions et des promesses d'oubli et de pardon ; mais les ligueurs répondaient qu'il avait déjà manqué deux fois à son serment et Mayenne faisait traîner les négociations en longueur. C'est alors que le roi se décida à s'unir à Henri de Navarre ; le 14 avril 1589 l'alliance était signée, au grand désespoir du légat Morosini. Trois mois après Henri III tombait frappé par Jacques Clément. M. Henri de l'Épinois a traité avec sa compétence habituelle pour tout ce qui touche au XVIe siècle cette page intéressante de l'histoire de la Ligue.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de novembre 1885.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. du 15 novembre 1885.

— M. Auguste Laugel, qui a donné l'année dernière une très bonne étude sur Don Juan d'Autriche, vient de raconter récemment la vie d'*Alexandre Farnèse, prince de Parme* [1], ou plutôt ses campagnes et son gouvernement dans les Pays-Bas espagnols, qu'il sut remettre sous la domination de Philippe II. C'est un récit tracé d'après la correspondance d'Alexandre avec le roi d'Espagne que M. Gachard a publiée ; il est malheureusement trop court ; les admirables campagnes de Farnèse, qui était un stratégiste de premier ordre, auraient gagné à être racontées avec plus de détails. M. Laugel a cependant donné une très bonne narration du siège d'Anvers en 1584 et des prodiges que Farnèse accomplit pour s'emparer de la ville. On sait que le prince de Parme, appelé par Mayenne au secours de la Ligue, mena contre Henri IV en 1589 et 1590 deux campagnes pendant lesquelles il eut l'honneur de faire lever au Béarnais, d'abord le siège de Paris et ensuite celui de Rouen.

— Deux françaises montèrent sur le trône de Pologne. M. K. Waliszewski, après avoir raconté, l'année dernière, la vie de la première, Marie d'Arquien Sobieska, fait aujourd'hui l'histoire de la seconde, *Marie de Mantoue* [2]. Aucune destinée n'est plus curieuse, aucune vie plus accidentée que celle de cette femme. Fille de Charles de Gonzague de Nevers qui, en 1627, s'empara à main armée du trône de Mantoue et en dépouilla la branche aînée de sa maison, elle resta cependant en France ; presque fiancée à Gaston d'Orléans, elle entra dans les conspirations contre Richelieu et faillit être châtiée comme complice du grand écuyer Cinq-Mars ; protégée de Mazarin, elle avait trente-quatre ans lorsque Ladislas IV, roi de Pologne, l'épousa. Jusqu'à la mort de son mari, elle resta dans l'ombre, apprenant seule ce « métier de roi » qu'elle devait être appelée à exercer plus tard avec tant d'éclat. Celui-ci mort, elle règne non pas seulement en titre, mais en fait ; elle tient tête à ses ennemis, triomphe et meurt sur son trône au milieu de l'amour et des regrets de ses sujets. M. Waliszewski n'a pas raconté toute cette existence si mouvementée ; il s'est contenté d'écrire le récit des quatre années qui s'écoulèrent entre son mariage et la mort de son mari (1644-1648) ; il s'est servi pour cela des correspondances de Marie de Mantoue, conservées au dépôt des Affaires étrangères et de papiers provenant d'archives particulières. Son article est des plus intéressants ; il y aurait lieu de continuer la biographie de cette femme remarquable.

— M. Le marquis de Vogüé, dont nous avons analysé dans notre dernière *revue* l'article sur les négociations diplomatiques que conduisit en Bavière en 1686 le futur maréchal de Villars, reprend

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 1er novembre 1885.
[2] *Le Correspondant*, livr. des 25 septembre et 10 octobre 1885.

aujourd'hui l'histoire de son héros à une autre époque plus glorieuse pour lui. Il raconte avec une abondance de détails du plus haut intérêt les campagnes conduites par Villars en Allemagne en 1702 et 1703 [1]. Ce sont encore ses relations avec l'électeur de Bavière Max-Emmanuel qui font l'objet de l'étude de M. de Vogüé ; mais ces relations sont d'un autre ordre. La guerre est déclarée : Villars, sur le Rhin, doit joindre l'électeur qui, après avoir longtemps hésité entre l'alliance de la France et celle de l'Autriche, s'est enfin décidé à déclarer la guerre à l'Empereur et opère en Bavière. Villars réussit à passer le Rhin sous les yeux du prince de Bade qu'il bat à Friedlingen et parvient à rejoindre Max-Emmanuel. Mais la bonne intelligence ne règne pas longtemps entre eux : l'Électeur ne pensait qu'à sauver ses états ; Villars voulait avant tout battre les troupes impériales et opérer sa jonction avec Vendôme. Les discussions devinrent tellement vives que Louis XIV, prévenu par les rapports de l'ambassadeur de Bavière et par ceux de Ricous, ministre de France à Munich, ennemi personnel du maréchal, lui retira le commandement et le remplaça par Marsin qui fut placé sous les ordres de Max-Emmanuel. Il fallut les revers successifs de ses armées et le désastre de Ramillies pour lui faire comprendre la faute qu'il avait faite en rappelant Villars.

— M. Frank Puaux, pasteur protestant, a cherché à qui il fallait faire remonter *La responsabilité de la Révocation de l'Édit de Nantes* [2]. Il conclut sans hésiter que c'est au clergé catholique, qui ne cessa de demander cette révocation et qui fut l'instigateur de toutes les mesures qui la précédèrent. Il est très vrai que le clergé de France voyait avec chagrin une doctrine hérétique établie sur le même pied que la véritable Église. Il était de son devoir de maintenir l'intégrité de la foi et d'empêcher la diffusion de l'hérésie ; mais c'est, croyons-nous, aller beaucoup trop loin que de supprimer absolument toute l'initiative du pouvoir civil, comme le fait M. Puaux, et d'attribuer au clergé toute la responsabilité de la révocation.

— On se figure aisément le roi de Prusse Frédéric II comme un bel-esprit philosophe, qui ignorait le latin et dédaignait l'allemand. C'est là, du moins, ce qu'en dit Michelet. M. Arvède Barine, sous le titre de *Fréderic II et les humanités* [3], venge le monarque de cette accusation : il le montre au contraire persuadé de l'utilité du latin et plein de sollicitude pour la langue nationale.

— Le ministère du comte de Vergennes (1773-1785) fut marqué par *Les derniers succès diplomatiques de la France sous l'ancien*

[1] *Le Correspondant*, livr. des 10 et 25 septembre 1885. *Villars et l'électeur de Bavière.*

[2] *Revue historique*, livr. de novembre-décembre 1885.

[3] *Revue politique et littéraire*, livr. du 25 juillet 1885.

régime [1]. Grâce à son habile direction, la diplomatie française battit plusieurs fois le cabinet de Saint-James, toujours hostile à la France. M. le comte de Barral raconte ces pacifiques victoires d'après les documents qu'il a trouvés dans les divers dépôts d'archives de Paris, de Londres et d'Espagne. Son article est curieux et intéressant.

— Le récit des séances de l'Assemblée nationale de 1789, pendant lesquelles fut discutée la fixation du traitement des évêques, curés et vicaires, a été fait par M. l'abbé Méric sous le titre : *Le budget des cultes et la Révolution ?* C'est une lecture instructive à bien des points de vue ; nous engageons les gens qui aiment à gloser sur la richesse du clergé, à aller y apprendre que le clergé [2], avant la Révolution, avait à sa charge, non seulement ce que nous appelons aujourd'hui le budget des cultes, mais encore celui de l'assistance publique et celui de l'instruction publique, et que, néanmoins, en temps de guerre ou de détresse financière, il trouvait moyen de faire à l'état des dons gratuits se chiffrant par plusieurs millions.

— Un des types les plus curieux des démagogues de 1789 est le marquis de Saint-Huruge. Il fut un des principaux agitateurs du Palais-royal. Comme Mirabeau, il avait eu une jeunesse orageuse et fut jeté par ses vices dans la cause populaire. Le récit des exploits démagogiques qui illustrèrent sa carrière agitée, et la peinture de son caractère brouillon ont été fort bien traités par M. Victor Fournel[3], qui a sans doute l'intention d'étudier ensuite les autres meneurs du Palais-royal, puisqu'il intitule son travail : *Le Palais-royal sous la Révolution.*

— Nous avons tant parlé des articles faits sur les ouvrages de M. Taine que nous ne pouvons que citer celui de M. Brunetière, *Un historien de la Révolution française* [4], dans lequel, tout en reconnaissant le « grand talent de l'écrivain, » il blâme sa méthode rigoureusement analytique, qui n'avance rien sans accumuler les preuves et sans citer les sources, la seule cependant, à notre avis, qui donne toutes les garanties de sincérité et d'exactitude.

— M. Adrien Duvand a entrepris de raconter en détail *l'Insurrection et le siège de Lyon en 1793* [5]. C'est là une lourde tâche, bien difficile à accomplir avec impartialité ; aussi l'auteur n'y est-il pas parvenu. Après un long préambule, contenant la description matérielle de Lyon en 1789 et le tableau de l'état social de sa population, état social que l'auteur peint sous des couleurs assez inexactes, M. Duvand

[1] *Revue du monde latin*,, livr. d'octobre et de novembre 1885.
[2] *Revue du monde catholique*, livr. des 1er et 15 novembre 1885.
[3] *Revue de la Révolution*, livr. d'octobre, novembre et décembre 1885.
[4] *Revue des DeuxMondes*, liv. du 15 septembre 1885.
[5] *La Révolution française*, livr. d'avril et novembre 1885.

entre dans le cœur de son sujet et retrace les origines de l'insurrection lyonnaise, son explosion et ses premiers succès ; mais cet exposé est gâté par une prédilection marquée pour les révolutionnaires et par un parti pris de dénigrement des royalistes. M. Duvand racontera ensuite le siège de la ville par l'armée de la Convention. Nous verrons comment il justifiera Fouché et Collot d'Herbois mitraillant les Lyonnais.

— Ce ne fut pas seulement à Saint-Denis que les sépultures furent violées ; le fait se reproduisit un peu partout. A Reims, la destruction du tombeau de Saint-Remi et l'enfouissement de ses restes dans une fosse commune où on les retrouva plus tard grâce aux précautions d'un magistrat moins révolutionnaire que les autres, ont été racontés avec beaucoup de précision par M. Barbat de Bignicourt [1].

— Un ouvrage de M. Plasse, intitulé : *Le clergé français réfugié en Angleterre pendant la Révolution*, va paraître prochainement. L'auteur en a donné, dans la *Revue du monde catholique* [2], un extrait relatif au séjour de prêtres français dans l'ouest de Londres, à Thames, à Reading, à Penn. Les détails que contient cet article sur l'école française établie à Penn par le grand orateur, Edmond Burke, sont fort intéressants.

— La longue et très complète étude de M. Philippe Muller sur les *Clubs et clubistes du Morbihan* [3], et spécialement sur le club de Vannes, « montre que c'est aux sociétés populaires qu'il faut attribuer la responsabilité de tout ce que la Révolution a produit de mesures violentes et despotiques. » Le travail de M. Muller est plein d'intérêt ; il a recueilli sur les clubs du Morbihan une foule de curieux documents, qu'il a su très habilement mettre en œuvre.

— M. Aulard continue ses *Figures oubliées de la Révolution* par la biographie du girondin Louvet [4]. Si l'on n'avait à reprocher à l'auteur quelque partialité politique et trop de passion pour son héros, il n'y aurait que du bien à dire de cet article, qui complète avantageusement ce qu'on connaissait jusqu'à présent de la vie de Louvet.

— M. L. Sciout, qui a déjà publié plusieurs études sur l'histoire électorale de la Révolution, raconte ce qui s'est produit à Paris aux élections de l'an VI [5]. L'assemblée électorale du département, réunie à l'Oratoire, était hostile au gouvernement, qui venait de faire le coup d'État de fructidor. Celui-ci provoqua une scission et les Conseils validèrent impudemment les élections de l'assemblée scissionnaire, quoi-

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de septembre 1885.
[2] Livr. du 1er octobre 1885.
[3] *Revue de la Révolution*, livr. de juin, août, septembre, octobre et novembre 1885.
[4] *La Nouvelle Revue*, livr. du 15 novembre 1885.
[5] *Revue de la Révolution*, livr. d'octobre 1885.

que celle-ci ne comptât pas la majorité des électeurs. La même chose se produisit pour un grand nombre de départements.

— M. Ernest Daudet a publié une étude très intéressante sur *Les Bourbons et la Russie pendant l'émigration* [1]. Le séjour de Louis XVIII à Mitau de 1798 à 1801, ses relations avec Paul Ier qui lui avait offert l'hospitalité en Courlande, son séjour ensuite à Varsovie jusqu'en 1808 et ses rapports avec Alexandre Ier, tel est le sujet tout à fait neuf que l'auteur a traité avec une compétence et un talent remarquables. Les nombreux documents si curieux qu'il a rencontrés tant à Paris aux Archives nationales et à celles du ministère des affaires étrangères que dans les dépôts de Berlin, de Pétersbourg et de Stockolm, lui ont permis de jeter un jour tout nouveau sur cette période presque ignorée de la vie de Louis XVIII, de ce prince fugitif, dépouillé de sa couronne, en proie à la misère et aux privations, qu'on appelait alors le comte de Lille. Les négociations diplomatiques entre le gouvernement consulaire et la Russie tiennent une grande place dans l'étude de M. Ernest Daudet, une place qu'on serait même tenté de trouver trop considérable si le développement de ces négociations n'était pas nécessaire pour l'explication des vicissitudes de l'existence du comte de Lille, et si le récit qu'en fait l'auteur n'était du plus puissant intérêt. Les peintures de caractères sont faites de main de maître : celui de Paul Ier a surtout un relief saisissant, et ce ne sont cependant que les faits seuls qui le font ressortir aussi vivement. Le tableau de la petite cour de Mitau, des personnages qui la composaient, du cérémonial qu'on y observait rigoureusement et de la pénurie que la générosité du tsar et les subsides fournis par quelques cours d'Europe ne parvenaient qu'à grand peine à atténuer, est rempli d'intérêt. Les confidents de Louis XVIII, son entourage, le comte d'Avaray, M. de Caraman, M. de Saint-Priest ne sont pas oubliés ; mais c'est surtout au roi lui-même que M. Ernest Daudet s'est attaché : il rend justice à l'énergie du comte de Lille, à ce proscrit « indomptable dans son droit, » dont aucune déception n'avait abattu ni l'énergie ni la confiance dans l'avenir. C'est avec une plume émue qu'il décrit le départ de Mitau en plein hiver, qu'il peint ce pauvre monarque et sa nièce la duchesse d'Angoulême, marchant à pied dans la neige pour soulager les chevaux que la tempête empêche d'avancer et s'arrêtant dans une petite ville de la frontière de Prusse sans savoir si le roi leur accorderait un asile dans ses États. On sent percer dans le style de l'écrivain le respect du malheur et la sympathie pour les exilés.

— M. Albert Duruy, sous le titre *Le brigadier Muscar* [2], raconte la

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. des 1er et 15 octobre 1885.
[2] *Revue des Deux-Mondes*. livr. du 15 novembre 1885.

vie d'un soldat de la Révolution et du premier empire. Cette biographie d'un personnage fort peu connu d'ailleurs, faite d'après des papiers de famille, des lettres et des pièces officielles conservées dans les dépôts publics, est intéressante par l'étude qu'elle présente des petits côtés de l'histoire. Il s'y trouve de curieux détails sur la guerre de Vendée et sur les relations d'amitié qui existèrent entre Muscar et le père de Victor Hugo.

— Peu de personnes connaissent Coëssin, cet émule de Fourier et de Saint-Simon, qui, au commencement de ce siècle, tenta de fonder une secte religieuse destinée à élever l'homme au plus haut degré de perfection. Son système reposait sur une certaine « loi des variétés » qu'il s'est efforcé d'expliquer dans plusieurs de ses ouvrages, et notamment dans les *Neuf livres*, le plus célèbre d'entre eux, et qui est absolument incompréhensible. M. Honoré Bonhomme, se servant de lettres, de mémoires et d'autres pièces particulières, a reconstitué sa vie et ses doctrines dans un article intitulé : *Un illuminé à la fin du XVIIIe siècle* [1].

— Nous avons déjà eu occasion de parler des *Études sur l'ancienne France*, et notamment sur le Limousin, que M. Louis Guibert a entreprises. Il les continue aujourd'hui par un travail sur *La corporation à Limoges, ses caractères, son rôle, phases principales de son histoire* [2]. C'est un bon résumé de ce qu'on savait déjà de l'ancienne corporation limousine, auquel l'auteur a ajouté des renseignements recueillis par lui-même. Il traite sommairement des origines des corporations, de leurs règlements, des rapports de maître à compagnon et à apprenti, et surtout de l'histoire de ces corporations qui, libres et ouvertes à l'origine, devinrent au XIVe siècle d'un accès difficile et soumis à des conditions déterminées, comme cela se pratiquait à Paris depuis un siècle au moins.

— M. Claudio Jannet étudie, avec sa compétence habituelle, la question du *Crédit populaire et des banques en Italie* [3] au XVe et au XVIIIe siècle. Il raconte l'origine des monts-de-piété, ces véritables banques de prêt gratuit destinées à venir en aide aux petits. Fondés par les franciscains à la fin du XVe siècle, ils prirent au siècle suivant une magnifique extension. M. Jannet examine l'organisation de ces charitables institutions ; il signale surtout leur remarquable solidité, qu'il attribue, avec raison, à l'administration prudente et désintéressée des confréries charitables chargées de leur direction.

— Il y a une vingtaine d'années, une revue anglaise émettait l'opinion que Shakespeare n'était qu'un pseudonyme, que l'acteur obscur

[1] *Revue Britannique*, livr. de novembre 1885.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. du 15 novembre 1885.
[3] *Le Correspondant*, livr. du 25 octobre 1885.

dont nous connaissons l'existence n'avait pu écrire ces pièces admirables parues sous son nom ; François Bacon en est l'auteur, et il les a fait paraître sous un faux nom pour éviter la défaveur qui s'attachait alors aux œuvres théâtrales. M. Henri Cochin, sous ce titre : *La vie de Shakespeare et le paradoxe Baconien* [1], après avoir exposé cette doctrine, retrace la vie du grand dramaturge anglais, en faisant usage de tous les renseignements que l'érudition moderne a réunis sur son compte. Pour Shakespeare comme pour Molière, il y a dans l'histoire bien des obscurités qui ne seront sans doute jamais éclaircies ; mais au moins en sait-on assez pour faire bonne justice « du paradoxe Baconien, » malgré les semblants de raison et de vérité sur lesquels il s'appuie. — Puisque nous parlons des choses du théâtre, il convient de signaler l'article que M. Larroumet a publié sur *le jeune premier de la troupe de Molière : Charles Varlet de la Grange* [2]. M. Larroumet est un moliériste fervent, et il consacre ses loisirs à étudier les différents acteurs de la troupe de Molière. Il donne sur La Grange de curieux renseignements, qui font mieux connaître sa vie, son caractère et son talent comme acteur.

— Le trésor de la cathédrale d'Amiens possède une grande croix d'orfèvrerie provenant de l'abbaye du Paraclet. M. G. Durand en fait la description avec détail dans la *Gazette archéologique* [3]. Cette croix est ornée d'une riche décoration de nielles, de filigranes, de perles, de cabochons et même de pierres gravées antiques dont les sujets païens contrastent curieusement avec l'emploi qu'on en a fait pour orner le symbole de la religion chrétienne.

— La *Revue de l'Art chrétien* [4] contient la description de curieuses *Peintures murales romanes à la cathédrale de Tournai*, par M. L. Cloquet. Elles sont d'un fort bon style et représentent la légende de sainte Marguerite. — Dans la même livraison, l'article de M. Ch. de Linas sur *Les crucifix champlevés polychromes, en plate peinture, et les croix émaillées*, est une intéressante description d'un certain nombre de crucifix émaillés des XIIe et XIIIe siècles, sortis des ateliers de Limoges et des bords du Rhin. De très bonnes planches en chromolithographie accompagnent cet article. — Le même auteur a donné, dans la *Gazette archéologique* [5], une notice sur un diptyque en ivoire, dit de saint Nicaise, conservé à la cathédrale de Tournai. La compétence de M. de Linas sur la délicate question des ivoires n'est plus à établir ; nul mieux que lui ne sait en reconnaître la date et l'origine.

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er novembre 1885.
[2] *Id.*, livr. du 1er octobre 1885.
[3] Livr. 9-10 de 1885.
[4] Livr. d'octobre 1885.
[5] Livr. 9-10 de 1885.

— M. Eugène Lefèvre-Pontalis a inséré dans la *Gazette archéologique* [1] une étude sur les *Croix en pierre des XIe et XIIe siècles* placés sur les pignons des églises. Une planche jointe à cet article contient la reproduction d'un certain nombre de spécimens. Nous croyons que M. Lefèvre-Pontalis généralise trop en appelant croix les disques ajourés qui ornent parfois les pignons des églises, comme celles de Ciry, de Cerseuil, etc. ; ce sont, croyons-nous, de simples rosaces. — Le même auteur a donné, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [2], une *Étude sur la date de l'église de Saint-Germer* dans laquelle il assigne à cet édifice le second quart du XIIe siècle ; cette opinion était adoptée déjà par la plupart des archéologues. M. Lefèvre-Pontalis, devant l'impossibilité de préciser davantage, n'apprend donc rien de très nouveau ; mais il expose avec clarté l'état de la question, et fait très bonne justice de l'opinion qui attribuait cette église au milieu du XIe siècle.

— Dans la *Revue archéologique*, M. Eug. Müntz commence une très intéressante étude sur *Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance* [3], d'après un fragment encore inédit d'un *Voyage d'Italie* entrepris par un orléanais en 1574. La partie publiée jusqu'à présent par M. Müntz se rapporte à la description de l'enceinte et des portes du Trastevere et du Borgo Vaticano.

— Il existe, à l'intérieur de l'église de Souillac en Quercy, au tympan du bas de la nef, un curieux bas-relief dont le sujet, fort étrange, est resté jusqu'à présent inexpliqué. M. A. Ramé a entrepris d'en donner la clef [4]. Il pense que ce bas-relief représente la légende de Théophile, prêtre d'Adama en Cilicie, qui, privé de ses fonctions par son évêque, avait, pour les recouvrer, vendu son âme au diable et obtint de la sainte Vierge d'être délivré des griffes du démon. M. Ramé croit retrouver dans le bas relief de Souillac les quatre principaux épisodes de cette légende : Théophile donnant son âme au diable ; Satan venant réclamer l'exécution de l'engagement ; Théophile implorant la Vierge ; un ange rapportant au prêtre pardonné la cédule impie qu'il avait souscrite.

— La *Notice archéologique* de M. de Curzon sur *l'église d'Iseure*, dont nous avons déjà parlé lors de sa publication dans le *Bulletin monumental*, a été reproduite, avec des planches nouvelles représentant le portail de l'église et des chapitaux, dans la *Revue bourbonnaise* [5].

[1] Livr. 7-8 de 1885.
[2] Livr. 4 et 5 de 1885.
[3] Livr. de mai-juin, juillet-août 1885.
[4] *Gazette archéologique*, livr. 7-8 de 1885.
[5] Livr. de septembre et d'octobre 1885.

— Dans les revues de province, notre collaborateur M. René Kerviler continue ses études sur *La Bretagne à l'Académie française*. Il vient de commencer la biographie du *Cardinal de Boisgelin*[1], archevêque d'Aix, issu d'une ancienne famille bretonne. — M. G. Gardère a donné, dans la *Revue de Gascogne*[2], un bon article intitulé : *Les écoles à Condom avant la fondation du collège*, auquel fait suite l'histoire de la *Fondation du collège* de la même ville, établi dès la fin du XVIe siècle par les magistrats municipaux. — *La Revue bourbonnaise*[3] publie une notice sur *l'Origine du nom d'Iseure*, qui est tout ce qu'il y a de plus fantaisiste. L'auteur, M. Bariau, s'est sans doute inspiré de la fameuse *Onomastique de la Gaule sceltane*, qui a soulevé récemment un tel éclat de rire dans le monde savant.

Signalons encore, comme bons articles : les *Notes biographiques* données par M. C. de Burosse *sur les premiers présidents au Parlement de Bordeaux*[4], suite de portraits historiques bien traités ; — la *Notice historique*, par M. Poly, *sur l'exercice des cultes dans l'église de Tavey* (Haute-Saône)[5], qui servit en même temps aux catholiques et aux protestants pendant la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècle ; — les jugements révolutionnaires que publie M. Aurélien Vivie sous le titre : *Les prêtres et les religieuses devant la commission militaire de Bordeaux*[6] ; — les *Notes* de M. Dannreuther sur *l'église réformée de Nettancourt*[7] depuis 1561 jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes ; — dans la *Revue de Marseille et de Provence*[8], l'*Histoire de l'Académie d'Arles* que commence M. l'abbé Rance ; — les *Notes historiques sur l'abbaye de Chassagne*[9], par M. l'abbé Marchand ; — les *Recherches historiques sur Châtelain*[10] (Mayenne), publiées par M. André Joubert, dont la fécondité ne se ralentit pas ; — enfin la suite de l'article archéologique de M. Berthelé : *De Niort à Ruffec*[11], dont nous avons déjà signalé la valeur.

Fr. de Fontaine.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de novembre 1885.
[2] Livr. de septembre, octobre et novembre 1885.
[3] Livr. de septembre 1885.
[4] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. de mai à novembre 1885.
[5] *Revue d'Alsace*, livr. de juillet à septembre 1885.
[6] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. de novembre 1885.
[7] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. d'octobre 1885.
[8] Livr. d'août et septembre 1885.
[9] *Revue de l'Ain*, livr. de septembre et octobre 1885.
[10] *Revue du Maine*, 5e livr. de 1885.
[11] *Revue Poitevine et Saintongeaise*, livr. de novembre 1885.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le littoral de la France, par Ch. F. Aubert (V. Vattier d'Ambroyse) : Première partie : *De Dunkerque au Mont Saint-Michel ;* — Deuxième partie : *Du Mont Saint Michel à Lorient ;* — Troisième partie ; *De Lorient à La Rochelle.* Paris, V. Palmé, 1886, 3 vol. gr. in-8o colombier de XII-552, 628 et 644 p., à 20 fr. le vol.

Voici un livre illustré, et très richement illustré, qui, à l'attrait qu'il offre par la multiplicite des gravures : vues, dessins pittoresques, costumes, armoiries, etc., etc., joint le talent et la conscience du narrateur. Il est dédié : *A nos jeunes marins et aux amis de la France ;* il est consacré à la Patrie, à ses grandeurs, à ses gloires, à sa force d'expansion ; il mérite donc, à plus d'un titre, d'être signalé à nos lecteurs. Nous le mentionnons ici avec d'autant plus de plaisir que le côté historique l'emporte sur le côté descriptif. Ce n'est pas seulement une revue rapide des côtes de France ; c'est une étude sérieuse sur le passé de nos villes maritimes, sur les vicissitudes qu'elles ont subi, les développements que, d'âge en âge, elles ont pris, les grands hommes qu'elles ont produit, la mission civilisatrice et féconde de notre vieille France. Aucun livre ne peut mieux faire connaître ces souvenirs qui sont en quelque sorte le patrimoine de la nation ; aucun ne peut développer davantage le sentiment patriotique, au vrai sens du mot. Nous le recommandons donc à tous ceux qui veulent entretenir dans les cœurs les nobles traditions de la France chrétienne. On y verra ce que Dieu a fait pour et par la France, ce que la Royauté n'a cessé de poursuivre pour assurer le développement de notre pays au dedans, sa prépondérance au dehors.

Aussi bien, le succès est venu vite pour ce magnifique ouvrage, et nous sommes heureux d'avoir à constater la faveur avec laquelle il a été accueilli. Le premier volume a paru pour les étrennes de 1884 ; il a été bien vite épuisé, et on vient de le réimprimer avec de notables additions. L'Académie française lui a décerné une récompense, et l'auteur, qui abandonne désormais son pseudonyme du *Jeune âge illustre* pour apparaître sous son vrai nom, va, fort des suffrages qu'il a reccueillis de tous côtés, poursuivre sa tâche avec une nouvelle ardeur. Après nous avoir promené, d'une façon aussi agréable qu'instructive, de Dunkerque à La Rochelle, il nous conduira, le long de l'Océan, jusqu'à la frontière espagnole, et il ne nous abandonnera qu'après nous avoir

fait explorer les rivages de la Méditerranée.

Nous n'insisterons pas sur le luxe déployé dans l'illustration et dans l'exécution typographique. Les noms des artistes (Brun, Toussaint, Fraipont, Karl, Ciappori, etc.); en disent assez sous ce rapport : c'est d'ailleurs plus encore par la valeur du texte que par la richesse des gravures que le livre se recommande. Nous y signalerons seulement une lacune, que l'habile éditeur tiendra à honneur de combler : il serait désirable qu'une carte fût jointe à chaque volume, pour servir de guide au lecteur, et lui faire connaître *de visu* le *littoral de la France.*

G. DE B.

—

L'impero di Babylonia e di Ninive, *dalle origini fino alla conquista di Ciro descritto secondo i monumenti cuneiformi comparati colla Biblia,* dal P. Giuseppe Brunengo, D. C. D. G. Prato, 1885, 2 vol. in-8o de 599 et 585 p.

La *Civiltà cattolica* a publié, de 1878 à 1884, une longue série d'articles fort remarqués et dignes de l'être sur l'empire de Babylone et de Ninive. L'auteur de ces articles, le P. Brunengo, vient de les réunir en deux beaux volumes in-8o. Il ne les a pas reproduits, du reste, simplement tels qu'il les avait publiés , il les a revus avec soin pour les coordonner et surtout pour les compléter, en les mettant au courant de tout ce qui s'est fait dans le domaine assyriologique depuis leur première apparition. C'est ainsi que, dans le premier volume, il a ajouté un résumé des découvertes de M. de Sarzec à Tell-Loh et les essais de traduction des inscriptions de Gudea par M. Oppert ; c'est ainsi qu'à propos de Sargon. il a mis à profit les travaux publiés en 1885 par un de nos collaborateurs, le P. Delattre, sur la géographie des documents assyriens, etc.

Le P. Brunengo, dans son introduction, nous fait d'abord connaître les découvertes assyriennes et chaldéennes. De grandes découvertes, nous dit-il, ont été faites en notre siècle, dans deux pays, l'Assyrie et l'Égypte. Les unes et les autres sont très importantes pour l'histoire de l'antique Orient et spécialement pour l'histoire sainte. L'auteur laisse de côté l'Égypte pour se borner à l'Assyrie et à la Chaldée. Il commence donc par nous décrire la Mésopotamie, le cours de l'Euphrate et du Tigre, le Sennaar, etc. Il raconte ensuite les fouilles des divers explorateurs qui se sont succédé dans ces ruines si riches en trésors antiques, surtout celles de Botta, Layard, Loftus, Rassam. Il expose enfin le système des écritures cunéiformes, et il arrive ainsi au cœur même de son sujet, qui s'ouvre, comme la Genèse hébraïque, par la cosmogonie, matière du premier chapitre. Les chapitres suivants sont consacrés à la révolte des anges et à la chute de l'homme, d'après les monuments assyro chaldéens, aux dix rois antédiluviens de la Chaldée, à l'histoire du déluge, d'après les tablettes cunéiformes, comparées au récit biblique, à la Tour de Babel, aux fables classiques concernant l'empire assyrien, à la Table ethnographique de Moïse, aux premières dynasties de la Chaldée, à la domination élamite du temps d'Abraham, à la quatrième et à la cinquième dynasties chaldéennes, aux conquêtes égyptiennes en Mésopotamie, aux

commencements de l'empire assyrien, à sa décadence du temps de David et de Salomon, aux exploits des principaux monarques ninivites, étudiés en eux-mêmes et surtout dans leurs rapports avec le peuple de Dieu. Leur histoire se continue dans le second volume. Il s'ouvre par Sennachérib, et nous voyons successivement apparaître son fils Assaraddon, son petit-fils Assurbanipal, Manassé, roi de Juda, les Scythes envahissant l'Asie occidentale, les vainqueurs de Ninive, Nabopolassar, Nabuchodonosor, les derniers rois de Babylone, Balthasar, Nabonide, Cyrus, Darius le Mède. La description des derniers jours de Babylone complète le tableau qui, comme on le voit, est complet. Le P. Brunengo n'a rien négligé pour étudier son sujet sous toutes ses faces. Rien ne lui a échappé de tout ce qui a été publié en France, en Angleterre et en Allemagne ; il a tout mis à profit, il a cueilli partout son miel comme l'abeille ; il a inséré dans la trame de sa narration les passages les plus intéressants et les plus importants des inscriptions cunéiformes, et il a très bien résumé et coordonné tous les travaux des orientalistes sur l'Assyrie et la Chaldée considérées dans leur histoire, et en particulier dans leurs rapports avec la sainte Écriture. Son exposition est claire, lucide, coulante. Il a placé à la fin du second volume sept listes chronologiques, une bibliographie des auteurs cités et une table des passages de la Bible qu'il a expliqués. Le fruit principal de cet ouvrage considérable est de faire ressortir, avec beaucoup de science et d'érudition, et presque sans le chercher, l'excellence et l'exactitude de nos saintes Ecritures. F. V.

Manuel de l'histoire des Religions, *Esquisse d'une histoire de la Religion*, par C. P. TIELE. Traduit du hollandais par Maurice VERNES. Nouvelle édition, remaniée et augmentée d'une bibliographie critique. Paris, E. Leroux, 1885, in-12 de xx-360 p.

Nous signalons au public la seconde édition du *Manuel* de M. Tiele: elle diffère de la première sur quelques points, et de plus elle contient une bibliographie dont l'a enrichie M. Vernes.

Sur la célèbre question des Accadiens, les vues de M. Tiele se sont modifiées. « L'opinion qui voit en eux des Touraniens est maintenant rejetée par l'auteur (p. 95) : toutefois, contre MM. Halévy et Guyard, il maintient toujours que ce ne sont pas des Sémites. Dans sa première édition, M Tiele avait cru pouvoir décrire leur religion comme « le type du développement le plus riche et le plus complet de l'adoration exclusive des esprits de la nature et de ses éléments. » Maintenant il se garde d'affirmations précises et se maintient dans une prudente réserve. En 1880, M. Tiele trouvait dans l'ouvrage de F. Lenormant, la *Magie chez les Chaldéens*, quelques « remarques très justes sur l'influence de la religion des anciens Mèdes sur le Mazdéisme et l'accord de cette dernière avec la religion Accadienne.» Depuis lors les idées de M. Tiele sur les Accadiens ont changé ; aussi les éloges donnés à Lenormant ont disparu de la seconde édition.

Parmi les autres modifications que M. Tiele a introduites dans son œuvre, il suffira d'en constater deux: la partie qui traite l'Hindouisme a été complètement remaniée, et dans le chapitre consacré aux Slaves ont été introduites quelques notions re-

latives aux croyances et aux cultes des Slaves Baltiques.

Deux choses appartiennent en propre à M. Vernes : la traduction et la bibliographie. La traduction est parfois écrite en une langue bizarre ; ainsi il y est question de *parenté idéelle* (p. 6), de différences dans *l'habitat* qui séparent les peuples sauvages (p. 28), des doutes qu'il peut y avoir sur « *l'appartenance* du Buddah à une famille royale» (p. 189), etc., etc.

Quant à la bibliographie, elle peut à bon droit être accusée de partialité: l'auteur ne cite pas les œuvres écrites sous une influence chrétienne et se garde bien de renvoyer, pour les religions animistes, fétichistes ou orientales, aux nombreux récits des missionnaires catholiques. On sent bien que, pour M. Vernes, la première condition exigée de quiconque veut se livrer à l'étude de l'histoire des religions est de s'être débarrassé de toute croyance positive.

Cette nouvelle édition semble faite pour porter plus avant dans le public, et notamment dans le personnel de l'enseignement secondaire, avec une grande abondance de notions plus ou moins certaines, une tendance marquée au scepticisme religieux. Qu'il me soit permis à cette occasion de reproduire les conclusions d'un article publié récemment par M. Gladstone : (*Nineteenth Century*, novembre 1885.) : « J'avoue ma surprise en présence non seulement du fait, mais des procédés par lesquels des écrivains dont le nom est aujourd'hui Légion, aussi inattaquables de caractère que riches de talent, sans se borner à l'écarter pour eux-mêmes, jettent dans l'ombre et même dans le gouffre de la négation la conception de la Divinité, d'un Dieu qui agit et gouverne. C'est cette croyance qui a satisfait les doutes, séché les larmes et guidé les pas de tant de voyageurs errants sur la terre ; c'est cette croyance qui, parmi les plus grands et les meilleurs de notre race, fut si chère à ceux qui la possédaient, si désirée de ceux à qui elle manquait. Nous devrions supposer que si enfin à la lumière de la vérité nous arrivions à la considérer comme inadmissible, au moins faudrait-il accorder à cette perte irréparable les convenances du deuil ! » — Et là-dessus l'éminent écrivain exprime son douloureux étonnement de voir avec quelle facilité, et même avec quelle joie les hommes de notre génération foulent aux pieds toutes les croyances qui ont fortifié leurs pères.

A vrai dire, les évolutionnistes seraient en droit de demander ce sacrifice à l'humanité, s'ils étaient absolument certains de la vérité de leur système. Mais, quelles que soient leurs prétentions et l'assurance qu'ils affectent, ils sont loin de la certitude. Jusque-là, nous leur refusons le droit d'enlever au moindre de leurs semblables la croyance qui est à la fois pour lui un encouragement et une consolation.

P. F.

—

Essais de critique religieuse, par A. S. Morin (Miron). Paris, F. Alcan, 1885, gr. in-8° de 416 p.

Sous ce titre, l'auteur a publié un recueil d'articles dirigés contre les doctrines chrétiennes, à la démolition desquelles il croit devoir travailler de son mieux. Il s'agit pour lui « de combattre toutes les religions prétendues révélées et de désabuser l'humanité égarée et pervertie par des gens qui se disent

les représentants de la divinité. » Son œuvre pourrait être discutée, s'il n'employait souvent des arguments qui, pour être répétés aux tables d'hôte, n'en sont pas moins dépourvus de tout caractère scientifique. Aussi nous croyons-nous dispensés de rendre compte de ce livre qui, sans doute, a été envoyé par méprise aux bureaux de la *Revue*.

P. F.

—

Histoire des persécutions, *pendant la première moitié du troisième siècle*, par Paul Allard, Paris, Lecoffre, 1886, in-8° de xv-524 p.

Nous ne répéterons pas, à propos de ce volume de M. Allard, ce que nous avons déjà dit du précédent. L'auteur apporte à sa tâche le même soin, la même science, les mêmes qualités d'exposition. On sent même, à mesure qu'il avance, qu'il devient plus maitre de son sujet, qu'il en saisit mieux la portée et l'étendue ; son dessin est plus net et plus vigoureux, son accent plus ému.

Du reste, il faut le dire, la vraie cause de ce progrès est moins dans l'historien que dans la nature des documents qu'il emploie. Pendant les deux premiers siècles les documents sur la persécution, sauf quelques exceptions, sont rares, abrégés, souvent peu sûrs. A partir de la fin du second siècle au contraire, les monuments abondent ; l'auteur le constate dans son éloquente introduction. Les ouvrages de Tertullien, de Clément, de saint Denys d'Alexandrie, d'Origène, de saint Cyprien nous donnent, sur la situation des fidèles, les détails les plus précis et les plus abondants.

Eusèbe qui, pour la période précédente, s'était montré trop avare de documents, nous fournit pour le troisième ièclе des extraits d'une valeur incomparable. Quant aux actes des martyrs, la passion de sainte Perpétue et de ses compagnons, les Actes de S. Pionius et de plusieurs autres martyrs sont, par leur étendue, la richesse et la précision des détails, bien supérieurs au point de vue historique aux fragments que nous avait conservés l'âge antérieur.

Que dire maintenant des catacombes, qui prennent au commencement du troisième siècle tout leur développement, et nous révèlent tant de traits ignorés sur la vie de l'Église !

Enfin, grâce à la rapide expansion du Christianisme, les auteurs païens eux-mêmes, qui jusqu'alors avaient affecté à l'égard des chrétiens un silence dédaigneux, sont bien obligés, quoi qu'ils en aient, d'en tenir compte et d'en parler dans leurs livres.

On comprend par l'énumération qui précède quel vaste ensemble de connaissances était nécessaire pour tirer parti de ces riches et nombreux matériaux. Il fallait être aussi au courant des dernières découvertes de l'archéologie et des travaux de l'érudition moderne, que des documents de la primitive Église. Il fallait savoir éclairer au besoin les textes obscurs des actes ou des écrivains ecclésiastiques par la comparaison avec le droit romain et l'histoire profane.

Cette fois encore M. Allard ne s'est pas montré inférieur à sa tâche.

Son second volume retrace l'histoire des trois persécutions de Septime Sévère, Maximin et Dèce. De même que dans la première partie de son œuvre, l'auteur ne se borne pas au seul récit de la persécution. Il a compris son sujet de la façon la plus large et le rattache à l'histoire

générale. Le mouvement théologique et littéraire dans l'Église, la réaction païenne contre le christianisme à la cour des princes syriens, la longue paix des chrétiens sous le règne de Philippe l'Arabe et de ses prédécesseurs, la question des *lapsi*, les grands événements de l'histoire profane trouvent tour à tour place dans son récit.

Le caractère des persécutions contre l'Église n'est plus le même à partir du troisième siècle. Selon M. Allard, le rescrit de Trajan à Pline, qui a dirigé jusqu'ici la politique des empereurs contre le christianisme s'efface devant un régime nouveau, « la persécution par édit, » c'est-à-dire la persécution dont l'existence et le mode même sont réglés par un édit spécial émané de l'empereur. Au lieu du vague et de l'incertitude créés par une législation qui laissait une grande liberté à l'initiative personnelle du gouverneur et des particuliers, les nouveaux édits, soit qu'on en ait conservé la teneur, soit qu'on les connaisse par leurs seuls effets, tracent nettement le devoir des magistrats en face des chrétiens. Septime Sévère, qui veut arrêter le développement du christianisme, proscrit les convertis et leurs convertisseurs, oblige à les rechercher, et crée ainsi une procédure exceptionnelle contre les chrétiens ; Maximin ordonne de poursuivre les évêques et les docteurs ; Dèce faisait saisir d'office toute la population chrétienne, clergé ou peuple, et employait tous les moyens pour entraîner l'abjuration.

La persécution au troisième siècle n'est donc plus soumise, comme à l'époque précédente, à une législation uniforme. Est-ce à dire que le rescrit de Trajan fût tombé en désuétude ou même complètement abrogé ? M. Allard semble le croire. Selon nous, au contraire, il conserva encore durant le troisième siècle une partie de sa force. Autrement, comment expliquer telles et telles persécutions partielles qui précèdent la proclamation des nouveaux édits ? Ces mots terribles de Trajan contre les chrétiens *arguendi et puniendi*, qui faisaient de la profession du Christianisme un délit, furent maintenus au moins tacitement jusqu'à Constantin. — La forme des édits impériaux a beau varier, on ne trouvera jamais une autre accusation formulée contre les chrétiens que la profession même du christianisme.

Quant à la cause des persécutions au troisième siècle, doit-elle être cherchée dans un motif politique supérieur, dans une raison d'état ? Les empereurs, en proscrivant les chrétiens, se proposaient-ils de défendre l'empire qu'ils croyaient attaqué ? Même en accordant qu'il en fût ainsi, on pourrait démontrer facilement l'erreur de ces empereurs. La seule vraie et sage politique de l'empire eût été une politique de conciliation ; c'est là, nous l'avons déjà fait observer, la partie la plus neuve et la plus étudiée du livre de M. Allard, la grande idée qui se détache de l'ouvrage tout entier et lui donne sa belle unité. Mais M. Allard va plus loin. A l'encontre de bien des auteurs en crédit, il découvre dans des mobiles d'un ordre inférieur la véritable cause de ces persécutions, tantôt la haine aveugle, le fanatisme ou les préjugés de la foule, tantôt des rancunes privées, ou encore la jalousie et l'hostilité plus ou moins avouée d'un empereur contre le gouvernement d'un prédécesseur odieux. La persécution n'a même plus pour

excuse une idée politique, une tradition nationale.

Au risque de dépasser un peu les bornes d'un compte-rendu, nous présenterons en terminant quelques observations à l'auteur. Il avait dit dans son premier volume (p. v), en parlant des édits du troisième siècle, que d'autres « édits viennent toujours après un temps plus ou moins long suspendre la rigueur des premiers. » Nous ne voyons pas jusqu'ici que cette assertion ait été démontrée pour les trois persécutions dont M. Allard nous fait l'histoire dans son second volume.

Le schisme de Félicissime à Carthage ne se termina pas en 251. En 252, Fortunat fut élu évêque du parti; Novat, autre chef du parti, vint à Rome et concourut au schisme plus redoutable de Novatien.

Peut-être y avait-il quelques détails de plus à donner sur les origines du Montanisme et au moins à mentionner l'opinion qui le fait remonter au milieu du second siècle.

Ces légères critiques, et quelques autres que nous pourrions ajouter, portent, on le voit, sur des points secondaires et n'enlèvent rien à ce livre de sa haute valeur. L'auteur nous donne en appendice quatre dissertations intéressantes sur les domaines funéraires des particuliers et des collèges, les domaines funéraires des chrétiens, la conversion de Philippe, et Polyeucte dans la poésie et dans l'histoire.

Nous prenons acte de la promesse que fait M. Allard dans son dernier chapitre, et nous espérons que son troisième volume ne se fera pas trop attendre.

Dom F. Cabrol.

—

Précis de l'histoire du droit français, accompagné de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques, par Paul Viollet, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris. Deuxième et dernier fascicule. *La famille, les biens et les contrats.* Paris, L. Larose et Forcel, 1886, in-8o, pp 325 à 804.

Nous avons donné au premier fascicule de l'ouvrage de M. P. Viollet des éloges qui ont reçu la plus éclatante des confirmations, nous voulons dire les suffrages de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le second fascicule ne mérite pas moins d'éloges ; il en mérite même plus encore, car, comme le marque l'*Avertissement*, cette seconde partie est plus originale que la première ; l'auteur a eu plus rarement à résumer les travaux de ses devanciers ; il a dû, le plus souvent, s'ouvrir et se frayer la voie. C'est, du reste, une œuvre qui ne paraît qu'après la plus consciencieuse préparation ; il y a vingt-cinq ans, en effet, que M. Viollet travaille à recueillir et à classer les observations et les notes qu'il soumet à la critique. Comme nous l'avons fait dans notre précédent compte-rendu, nous n'examinerons qu'au point de vue bibliographique un fascicule où les jurisconsultes trouveront, condensées en des pages lumineuses, des considérations diversement remarquables et où domine ce vieux bon sens français qu'il faut admirer par dessus tout.

La richesse des indications sur les sources à consulter égale leur parfaite exactitude, qu'il s'agisse de livres étrangers comme de livres nationaux, de simples articles de revues comme de volumes in-folio. C'est avec raison que M. Viollet a pu dire que son livre aidera fort les travailleurs

et leur facilitera les vérifications, les recherches et les critiques. Familier avec la langue allemande et la langue anglaise, l'auteur a pu rapprocher les meilleures et les plus récentes publications de Berlin et de Londres, des publications de Paris et de nos grandes villes de province, et résumer en parfaite connaissance de cause toutes les discussions et toutes les solutions. On est presque effrayé de la masse énorme de renseignements réunis dans ce fascicule, en un ordre irréprochable, sur tout ce qui touche la famille, le mariage, le divorce et la séparation de corps, le baptême, les actes de l'état-civil, la bâtardise et la légitimation, l'adoption et l'affiliation, la majorité, l'émancipation, les tutelles et curatelles, la propriété, la possession et la prescription, les contrats, la vente, les fiefs, l'emphytéose, les précaires, les cens et les rentes, l'alleu et la franche aumône, le gage et l'hypothèque, les sociétés, les régimes de communauté, le régime dotal, le contrat de mariage, les successions, les testaments, les donations, etc. Non seulement, M. Viollet cite *de visu* une immense quantité de livres directement relatifs aux choses juridiques, mais une non moins immense quantité de livres qui ne s'y rattachent qu'indirectement, n'ayant négligé dans ses encyclopédiques lectures d'un quart de siècle, ni les écrivains de l'antiquité classique, ni les Pères de l'Église, ni les commentateurs chrétiens ou juifs de la Bible, ni les *principes de la critique historique* du P. Ch. de Smedt, ni les travaux de MM. de Ribbe, L. Guibert, Guigue, sur les livres de raison, etc.

T. de L.

—

Les Coutumes de Lorris *et leur propagation aux XII*e *et XIII*e *siècles*, par Maurice Prou, archiviste-paléographe, élève de l'Ecole des Hautes-Etudes. Paris, Larose et Forcel, 1884, in-8° de 176p.

M. Prou a recueilli en un volume les articles qu'il avait publiés sur la coutume de Lorris dans la *Nouvelle Revue historique de droit.* Il paraît utile de faire connaître sommairement les conclusions de cette excellente étude.

L'auteur y traite de la charte de franchise accordée à Lorris par Louis VI et Louis VII, et non des Coutumes anciennes de Lorris rédigées pour la première fois en 1494, en vertu des ordonnances de Charles VIII, et publiées récemment par M. Adolphe Tardif (Paris, A. Picard, 1886, in-8°). Il ne faut pas confondre ces deux documents qui n'ont rien de commun : M. Prou montre très bien qu'il n'y a entre eux aucune filiation, mais seulement une similitude de nom.

Après avoir donné quelques indications géographiques et historiques sur le Gatinais, région où se trouve Lorris, il étudie la situation économique de Lorris au commencement du XIIe siècle. Les campagnes de cette partie de la France se dépeuplaient visiblement sous l'influence de deux causes : les excès des seigneurs et les exactions arbitraires des prévôts. La manière la plus efficace d'y remédier était de régler définitivement les droits et les obligations de la population rurale ; pour rendre impossibles les exactions, il fallait déterminer minutieusement les prestations, corvées et amendes auxquelles était assujetti le paysan, et lui assurer une bonne et prompte justice, que ni le prévôt

ni les sergents ne pourraient vendre. Tel fut le but de la charte accordée à Lorris par le roi Louis VI ; nous n'en possédons plus le texte primitif, et nous ne la connaissons que par la confirmation qui en fut donnée en 1155 par Louis VII. D'après M. Prou, il y a tout lieu de croire que Louis VII n'a fait qu'approuver la concession de son père, sans en modifier les termes.

Cette charte ne s'appliquait qu'aux hommes du roi qui possédaient une maison à Lorris et aux étrangers qui y avaient séjourné l'an et jour sans qu'un seigneur y eût fait opposition. D'ailleurs, les cultivateurs de Lorris n'étaient point attachés au sol ; chacun avait la liberté de changer de résidence et pouvait vendre ses biens.

M. Prou analyse toutes les dispositions de la charte qui concernent les droits seigneuriaux, les privilèges commerciaux, la justice, la procédure et le droit pénal. Il signale en passant l'usage de la procédure par le duel, et semble surpris que ce mode de trancher les débats ait été employé par la justice temporelle des églises. Sans doute ce fait est incontestable ; mais, ce qui est non moins incontestable, c'est que l'Église, comme propriétaire foncière, était une personne du siècle ; aussi n'y a-t-il pas à s'étonner de la voir se comporter comme les autres personnes du siècle. Au surplus, on peut dire que c'est elle seule qui, dès l'époque Carolingienne, condamna le duel judiciaire ; plus tard les ordonnances de saint Louis ne firent que répéter ses prescriptions.

Les derniers chapitres, et non les moins importants, retracent la propagation de la Coutume de Lorris dans le domaine royal, dans le domaine des maisons de Courtenay et de Sancerre, et en Champagne. L'ouvrage se termine par trois appendices : 1° Liste chronologique des chartes, copiées en totalité ou en partie sur la charte de Lorris ; 2° Liste alphabétique des villes et villages dont les chartes sont copiées en totalité ou en partie sur la charte de Lorris ; 3° Texte de la charte de Lorris et pièces justificatives.

En résumé, la dissertation de M. Prou, sobre, nette et précise, ne contribue pas médiocrement à éclairer l'histoire des classes agricoles en France au XIIe siècle.

F.

—

L'empereur Frédéric II *et la chute de l'empire germanique du moyen âge, Conrad IV et Conradin*, par Jules Zeller, membre de l'Institut. Paris, Emile Perrin, 1885, in-8° de 478 p.

Ce volume est le cinquième de l'histoire de l'Allemagne entreprise par M. Zeller. Il contient le tableau de cette période profondément agitée qui s'ouvre par la mort de Henri VI et se ferme sur l'échafaud de Conradin. Avec elle finit cette grande race dont le nom, à la fois acclamé et détesté, représente au moyen âge les plus hautes ambitions, les projets les plus insensés, d'éclatants triomphes payés plus tard par d'écrasants revers, en un mot tout ce que la fortune connaît de plus grand et de plus misérable. Quelle tragédie que ces événements, dont les personnages principaux sont Frédéric II, Innocent III, Innocent IV, Philippe-Auguste, saint Louis ; dont les scènes se passent à Bouvines, au Latran, en Terre-Sainte, sous les voûtes de l'antique primatiale de Lyon, et sous ces murs de Brescia

et de Parme où l'Italie combattait pour sa liberté ! Quelles luttes que celles dont l'enjeu est la domination universelle ou la liberté des âmes ! Y eut-il jamais sujet plus grandiose et plus digne de tenter un historien ?

Le livre que M. Zeller a consacré à cette dramatique histoire n'est pas destiné aux érudits : il est facile de s'en apercevoir à la seule inspection du volume, où les notes et les citations n'apparaissent que rarement. L'auteur s'adresse bien plus au grand public ; son œuvre offrira surtout une utilité réelle aux maîtres qui sont obligés d'exposer dans quelques leçons l'histoire de ces périodes agitées du moyen âge : ils y trouveront un résumé clair de ces grands événements. D'ailleurs (et ceci n'est point pour leur déplaire) le livre est fécond en aperçus généraux. Voyez les pages consacrées à la situation de l'Église et de l'empire, aux transformations de la Constitution allemande, à la rivalité des deux pouvoirs, aux projets que poursuit Frédéric dans sa lutte contre Innocent IV.

Toutefois, si excellentes que soient les qualités de cet ouvrage de vulgarisation, il semble, sur plus d'un point, prêter le flanc à la critique. Tout d'abord, l'auteur ne pénètre pas profondément dans l'étude de la politique européenne au XIIIe siècle : il paraît souvent s'arrêter à la surface sans essayer de montrer les influences qui dirigent la conduite des principaux personnages du temps. Ainsi, par exemple, il s'occupe peu du rôle de saint Louis dans la querelle entre le pape et l'empereur, et n'indique pas les raisons morales et politiques qui lui imposèrent son attitude à la fois si modérée et si ferme. Il dit bien qu'en 1247, Innocent IV, craignant d'être attaqué à Lyon par les impériaux, demanda le secours du saint roi, mais il n'ajoute pas que Louis IX annonça l'intention de se mettre à la tête d'une armée pour défendre le concile.—Frédéric II cherchait dans toute l'Europe des adversaires au clergé. M. Zeller ne mentionne pas son alliance avec Raymond VII et les communes du Midi favorables aux hérétiques ; il ne saisit pas ces efforts des agents et des amis de Frédéric, occupés partout à susciter des difficultés à l'Église. — Sur bien des points, les informations de M. Zeller semblent en défaut : je ne vois pas qu'il se serve de collections d'une importance considérable, telles que les registres d'Innocent IV publiés par M. Berger, ou les *Acta imperii inedita* de Winkelmann (Innsbruck, 2 vol., 1880 et 1885). On peut se demander s'il a tiré un parti suffisant des travaux de l'érudition contemporaine, par exemple des recherches de M. Scheffer-Boichorst sur la politique de Philippe-Auguste en Allemagne (dans les *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, 1868), ou de celles de M. Sternfeld sur la conduite de Frédéric II à l'égard du royaume d'Arles (Sternfeld, *das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich*, Berlin, 1881). Au surplus, un critique minutieux pourrait relever, chemin faisant, de nombreuses inexactitudes : pourquoi dire positivement de Conrad de Marbourg qu'il était franciscain, alors que rien n'est moins certain (p. 275) ? Pourquoi parler du *duc* de Savoie au temps de Frédéric, puisque la Savoie n'a été érigée en duché qu'au XVe siècle (p. 380) ? Pourquoi placer l'abbaye d'Hautecombe snr le Rhône, au mépris des

droits du lac du Bourget (p. 379)? etc., etc.

Ce ne sont pas seulement des inexactitudes de détail qu'il faut signaler à la charge de M. Zeller : plus d'une fois on pourrait contester la justesse de ses aperçus généraux, notamment lorsqu'il s'agit de l'Église. Je lis, par exemple, cette phrase étrange, qui me paraît contenir une allusion à la fête du Saint-Sacrement : « N'est-ce pas aussi le temps (il s'agit du XIII[e] siècle) où se généralise pour la croyance et s'applique dans la cérémonie la plus caractéristique du culte, la doctrine, longtemps latente, mais maintenant (!) explicite qui investit le prêtre consacré du pouvoir de changer le pain et le vin de la communion dans le corps et le sang même du Christ et de les donner ou de les refuser au fidèle en signe de salut ou de damnation (p. 27)? » — Qu'on veuille bien ne pas étendre cette critique à toutes les appréciations de M. Zeller. J'aime bien mieux le passage où, sans se laisser égarer par les séductions de la légende, il estime plus favorable à l'intérêt général l'établissement de la maison d'Anjou à Naples que ne l'eût été la victoire de Conradin.

P. F.

—

Simon de Montfort, comte de Leicester, *sa vie, son rôle politique en France et en Angleterre*, par Charles Bémont, docteur-ès-lettres. Paris, A. Picard, 1884, in-8° de 385 p.

M. Charles Bémont, déjà connu par plusieurs mémoires consacrés au comte de Leicester, vient de publier sur la vie de ce personnage une importante et remarquable étude. L'auteur se distingue par une connaissance approfondie des sources : tant en France qu'en Angleterre, il a frappé à toutes les portes où il espérait trouver une information. Il expose le résultat de ses recherches en un style net et simple qui convient bien aux œuvres d'érudition.

Le livre est précédé d'une substantielle introduction qui contient la bibliographie de Simon. Sans autre préambule, M. Bémont entreprend ensuite le récit de la vie de son héros; il est forcé de reconnaître qu'on ne peut préciser la date de sa naissance et qu'on ne sait que fort peu de chose de son enfance et de son éducation. Simon n'apparaît réellement dans l'histoire qu'au jour où, bien accueilli par Henri III, il sollicite la restitution de son comté de Leicester et de son titre de sénéchal. Désormais Simon de Montfort est considéré par les Anglais comme « homme du pays; » il n'aura rien à craindre de ces mouvements violents qui, pendant le long règne de Henri III, ont si souvent menacé les Poitevins, les Provençaux ou les Savoyards attirés à la cour par la faveur royale. Le mariage de Simon avec Aliénor, sœur du roi, vint mettre le comble à sa fortune en lui donnant un rang éminent entre tous les membres de l'aristocratie anglaise.

Ce mariage, contracté en dépit d'un vœu formé par Aliénor, ne fut pas invalidé par la cour de Rome, ce qui ne manqua point de mécontenter un groupe de rigoristes et d'ennemis de Montfort : Matthieu Paris en fut l'interprète. M. Bémont semble croire qu'en cela Grégoire IX fit à Simon de Montfort une concession importante. « Le pape, dit-il, n'avait rien à refuser en une pareille affaire qui était de discipline, non de dogme,

à l'empereur victorieux, au roi d'Angleterre, son vassal dévoué, à Simon enfin qui s'était montré jusqu'alors le vassal dévoué d'Henri III (p. 9). »

Je ne pense pas que la cour romaine ait dû en cette circonstance abandonner les principes de la jurisprudence canonique. Il paraît bien, d'après les aveux de Matthieu Paris lui-même, que le vœu d'Aliénor n'était qu'un vœu simple et non un vœu solennel ; or, d'après le droit des Décrétales, il faut un vœu solennel pour annuler le mariage : un vœu simple ne saurait amener la nullité d'un mariage postérieur. Voyez sur ce point les *Décrétales* de Grégoire IX, livre IV, titre 6, et les canonistes contemporains, par exemple le cardinal d'Ostie, Henri de Suse, qui s'exprime ainsi : « Tu dicas quod tantum votum solemne dirimit, sed simplex impedit. » (*Summa Hostiensis*. Lyon, 1639, in-fol., f. 250.)

Après s'être associé à l'expédition conduite en Terre-Sainte, en 1240, par Richard, de Cornouailles, Simon revint en Occident, et prit part, du côté des Anglais, à la campagne de Taillebourg et de Saintes. Quelques années plus tard, en 1248, il était envoyé en Gascogne afin d'y gouverner la province pour le roi d'Angleterre ; l'auteur montre comment les affaires de Gascogne l'amenèrent à une rupture avec Henri III. Après avoir raconté les événements qui aboutirent à cette extrémité, M. Bèmont ajoute : « Mûri par l'âge et le maniement des grandes affaires, aigri par toutes, les injustices qu'il se croit en droit de reprocher à Henri III, Simon va s'éloigner de lui de plus en plus. La faveur du roi, qui l'avait élevé si vite et si haut, est trop incertaine ; la situation de chef de parti sera peut-être moins trompeuse. »

M. Bèmont envisage maintenant le rôle de Simon de Montfort comme chef du parti aristocratique. Mais auparavant, dans une longue digression, il recherche qu'elle était la fortune de Simon ; il étudie sa famille et ses amis ; il expose ses idées et ses projets ; bref il tente, non sans une certaine timidité, de faire entrevoir l'homme : le lecteur regrettera que M. Bèmont n'ait pu ou n'ait osé dessiner avec plus de vigueur les traits de son héros.

Après avoir essayé de déterminer le pouvoir de la royauté anglaise au milieu du XIIIe siècle et l'étendue de l'influence des rois Plantagenets, M. Bèmont raconte la lutte mémorable qui, après la victoire de Lewes et divers retours de fortune, amena Simon à la catastrophe d'Evesham. Nulle histoire ne mérite à un plus haut degré l'attention : cette campagne de l'aristocratie ecclésiastique et laïque contre la royauté eut pour résultat la fondation définitive de la constitution anglaise. Est-il vrai qu'en appelant en 1265 la nation tout entière au Parlement, en y donnant une place aux représentants des comtés et des villes, Simon ait été le créateur de la Chambre des Communes ? L'affirmer serait lui attribuer une gloire imméritée;comme le dit très bien M. Bèmont, la représentation des Communes ne fut en 1265 qu'un expédient,ce n'est que depuis 1295 qu'elle devint la règle.« Le véritable créateur de la Chambre des Communes,c'est le politique Edouard Ier, ce n'est pas le révolutionnaire Simon de Montfort. » En tous cas, la part que Simon prit aux événements de cette époque justifie bien la conclusion de M. Bèmont : « Sans

peut-être en avoir conscience, il a créé un des précédents les plus caractérisés qui préparèrent la lente évolution de l'Angleterre vers la liberté politique ; il n'a pas créé autre chose, mais cela suffit à sa gloire. »

Le livre se termine par un certain nombre de pièces justificatives bien choisies et correctement publiées. Dans tout cet ouvrage, M. Bèmont a donné le modèle d'une œuvre d'érudition sobre, claire et consciencieuse. Aussi ne pouvons-nous qu'applaudir à la décision de l'Académie française qui a récemment honoré cette œuvre d'une de ses distinctions les plus enviées.

P. F.

—

Histoire du Charles VII, par G. du Fresne de Beaucourt. Tome III. *Le Réveil du Roi*, 1435-1444. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1885, grand in-8° de 544 p.

Le tome III de l'ouvrage de M. de Beaucourt renferme l'histoire du règne de Charles VII depuis le traité d'Arras jusqu'à la trève avec l'Angleterre. L'auteur a très heureusement caractérisé la période comprise entre 1435 et 1444 en donnant à son troisième livre (car le livre III se confond avec le tome III) ce sous-titre : *Le réveil du Roi*. Toutes choses, en effet, presque dès les premières pages de ce volume, prennent une face nouvelle, et ce n'est pas seulement au point de vue militaire, c'est aussi au point de vue administratif que l'ancien *roi de Bourges* devient Charles *le Victorieux*. Avec un talent et un savoir qui ne sont plus à louer, l'historien a retracé un tableau remarquable de ces dix prospères années d'un règne dont les commencements avaient été marqués par de si cruels revers. Dans dix-sept chapitres pleins de faits lumineusement exposés, M. de Beaucourt s'occupe tour à tour des événements militaires depuis 1435 jusqu'en 1444; de Charles VII dans l'exercice du pouvoir jusqu'à la Praguerie (1435-1439); des suites du traité d'Arras (1435-1438); des conférences de Gravelines (1439); de la Praguerie (1440); de la délivrance du duc d'Orléans (1440); de l'expédition de Champagne et du siège de Pontoise (1441) : de l'assemblée de Nevers (1441-1442); du voyage de Tartas et de la campagne de Guyenne (1442): de la trève avec l'Angleterre (1442-1444); de Charles VII et Agnès Sorel; des relations avec les puissances étrangères (1435-1444); des relations avec Rome et le Concile de Bâle, et de la Pragmatique sanction (1435-1438); des relations avec Rome et Bâle (suite, 1438-1444); de la Grande Ordonnance de 1439 ; de l'administration de 1435 à 1444 (Royauté, administration centrale, parlement, états généraux, clergé, noblesse, tiers état); de l'administration de 1435 à 1444 (Finances, agriculture, commerce, industrie). Sur tous ces points les recherches de l'auteur ont été si vastes et si profondes, soit dans les imprimés, soit surtout dans les manuscrits (voir aux *pièces justifiatives* p. 485-536, une quarantaine de lettres inédites de Charles VII tirées des collections de la Bibliothèque nationale et des archives de Lyon, de Reims, de Tournai, de Tours, etc.), qu'il a pu compléter avec abondance et rectifier avec sûreté tous les travaux antérieurs. Au nombre des lacunes parfaitement comblées nous citerons ce qui regarde (p. 14-16) cette expédition en Agenais, Arma-

gnac, Périgord, Médoc, où se distinguèrent Rodrigue de Villandrando, le bâtard de Bourbon, Saintrailles et le sire d'Albret. M. de Beaucourt a eu le droit de constater (p. 16, note 1) qu'aucun historien, pas même Vallet (de Viriville) n'avait parlé de cette campagne de Guyenne, que la plupart glissent sur l'année 1438 comme sur une année dénuée d'événements saillants. Les rectifications ne sont ni moins nombreuses ni moins importantes que les additions. Croirait-on que presque tous les annalistes, à la suite de Monstrelet, ont donné au traité de 1444, qui porte dans l'histoire le nom de *Traité de Tours*, la date fautive du 20 mai ? Vallet lui-même a été entraîné dans le torrent de l'erreur commune. M. de Beaucourt prouve que le traité fut signé le 28 mai. Relevons encore, avec notre excellent guide (p. 60), une inexactitude échappée à un de nos plus admirables travailleurs, dom Vaissete, qui (tome IV, p. 490) prétend que Charles VII passa la fête de Pâques de 1439 à Montpellier, et qui a négligé le formel témoignage de Berry, d'après lequel le Roi partit de Riom pour le Puy le mardi d'après Pâques, 7 avril.

Nous laisserons de côté divers passages où sont magistralement rétablies certaines dates et certaines particularités mal indiquées par Vallet (pp. 10, 12, 35, 233, etc.), par le Révérend Stevenson (pp. 10, 274), par M. Francisque Michel (p. 85), par Jules Quicherat (p. 47), par le baron Kervyn de Lettenhove (p. 63), par sir Harris Nicolas (p. 108), par celui qui écrit ces lignes (p. 240), par M. Lecoy de la Marche (p. 329) par M. Georges Picot, de l'Institut (p. 434), etc.; mais nous devons accorder une attention particulière au chapitre dans lequel M. de Beaucourt pulvérise la légende d'Agnès Sorel (p. 279-293). On n'a pas oublié que, dès le mois de juillet 1866, il avait publié ici même (tome I, p. 204) un travail spécial relatif à la prétendue influence de la dame de Beauté sur Charles VII. Reprenant avec plus de force encore les arguments déjà si bien employés il y a près de vingt ans, y joignant des arguments nouveaux, des citations nouvelles, M. de Beaucourt réalise à merveille le programme qu'il s'était ainsi imposé (p. 283) : « Il faut à tout jamais déraciner de notre histoire cette fable qui s'y est si étrangement implantée. Si nous parvenons à établir que les dates alléguées jusqu'ici sont fausses, que les premières relations d'Agnès avec le Roi ne peuvent remonter au delà de 1443, et qu'elle ne devint maîtresse en titre qu'en 1444, nous aurons, croyons-nous, fait justice de la tradition prétendue historique, et prouvé qu'Agnès fut étrangère à la transformation opérée chez le Roi. » La discussion de l'historien de Charles VII est si concluante, que, pour croire encore à la légende d'Agnès Sorel, il faudrait avoir le triste courage de fermer les yeux devant l'évidence.

M. de Beaucourt n'établit pas moins incontestablement (p. 349-350) que le père du gallicanisme, ce n'est pas saint Louis, qui, « s'il maintint intactes les prérogatives de la couronne, se montra à l'égard de l'Église romaine le fils le plus respectueux et le plus soumis, » mais « Philippe le Bel, qui, au mépris de ses devoirs de Roi, en se plaçant au-dessus de l'opinion publique de son temps, sembla se complaire à humilier le pape et ne craignit pas de porter sur lui une main sacrilège. »

Nous tenons à reproduire le passage où le judicieux et savant auteur, condensant en quelques lignes le résultat de longues discussions énumérées (p. 349) dans une note bibliographique aussi curieuse que complète, montre combien il est impossible de ne pas regarder comme apocryphe la Pragmatique sanction attribuée à saint-Louis : « On fait géralement remonter le gallicanisme à saint-Louis, et, à l'appui de cette assertion, on invoque la fameuse pragmatique de 1269. C'est faire injure à la mémoire du saint Roi. Tout homme compétent reconnait aujourd'hui la fausseté de la Pragmatique. Il faut avoir une connaissance bien superficielle du temps ou être aveuglé par des préjugés singulièrement invétérés pour soutenir encore son authenticité. Le fond du document est incompatible avec les idées qui régnaient alors ; sa forme est étrangère aux usages de la chancellerie royale ; enfin le silence gardé sur cet acte, si justement suspect, durant les longs et solennels débats auxquels le grand schisme donna lieu au sein de l'Église de France, est à lui seul une preuve irréfragable de sa fabrication postérieure. C'est en effet sous le règne de Charles VII, et postérieurement à la Pragmatique de 1438, qu'il est invoqué pour la première fois. »

Dans deux articles précédents nous avons dit tout ce que nous pensions de l'excellente méthode et des grandes qualités de l'historien de Charles VII. Nous ne voulons pas répéter, à propos du tome III, les éloges donnés ici aux tomes I et II. Nous n'ajouterons qu'un mot pour faire observer que le récit, tout en étant en tout le volume solide comme le marbre, ne cesse jamais de nous intéresser. Quelques pages sont particulièrement attrayantes, comme celles que l'habile narrateur consacre à l'arrivée en France et aux fêtes du mariage de la si jeune et si belle Marguerite d'Ecosse (p. 35-38). Nous signalerons encore les pages qui roulent sur l'entrée solennelle de Charles VII à Paris (12 novembre 1437) et auxquelles nous aimons à emprunter ces lignes écrites avec une éloquente émotion (p. 53) : « Un auteur contemporain, fort hostile constate qu'à cette entrée on *fist aussi grant feste comme on pourrait faire a Dieu.* Mais l'impulsion était irrésistible. Les rues et les fenêtres étaient remplies d'une foule immense, avide de contempler un si beau spectacle. Il semblait que, comme plus tard à une autre entrée royale succédant à de nouveaux malheurs, le peuple fut *affamé de voir un Roi.* Des larmes de joie coulaient de tous les yeux ; les cris : *Noel ! Noel !* étaient mille fois répétés. »

T. DE L.

—

Les chroniqueurs de l'Histoire de France, *depuis les origines jusqu'au XVIe siècle.* Texte abrégé, coordonné et traduit par Mme DE WITT, née GUIZOT. Quatrième série. *Les chroniqueurs : de Monstrelet à Commines.* Ouvrage contenant 8 planches en chromo-lithographie, 46 planches tirées en noir et 343 gravures d'après les monuments et les manuscrits de l'époque. Paris, Hachette, gr. in-8° colombier de 700 p.

Ce splendide volume termine l'ouvrage commencé il y a quatre ans par la maison Hachette et poursuivi avec un intelligent labeur, soit par l'infatigable auteur, qui a « abrégé, coordonné et traduit les textes, » soit par l'habile éditeur, qui a rassemblé avec profusion les plus intéressants

spécimens de l'art contemporain et nous les a offerts avec tout le prestige d'une admirable exécution typographique.

Le tome IV des *Chroniqueurs de l'Histoire de France* s'ouvre par un chapitre intitulé : *la paix dans la maison de France.* C'est le récit des préliminaires du traité d'Arras et du congrès tenu dans cette ville, d'après Monstrelet ; puis vient le tableau de la prise de Paris par le connétable de Richemont ; d'après Gruel et le *Journal d'un bourgeois de Paris ;* un long récit du siège de Calais par le duc de Bourgogne, emprunté à Monstrelet ; l'entrée de Charles VII dans Paris en 1437, d'après Jean Chartier. Çà et là, plus d'une citation du fougueux bourgeois de Paris a une couleur de réquisitoire qui peut égarer le lecteur ignorant : il est des auteurs originaux dont il ne faut user qu'avec une grande réserve et dont il faudrait expliquer, dans une note, les violences trop habituelles. — Le chapitre II, *Père et fils*, met le Roi et le Dauphin en présence. Berry est ici le meilleur guide ; l'auteur lui a préféré Monstrelet, intéressant surtout pour le dernier épisode, celui de Cusset. Après la Praguerie, la délivrance du duc d'Orléans, le voyage de la duchesse de Bourgogne à Laon, le voyage de Tartas, le siège de Dieppe, la trêve avec l'Angleterre, l'expédition de Suisse et de Lorraine, la réforme des gens de guerre. — Le chapitre III est intitulé : *la France reconquise par le Roi :* le héraut Berry, Mathieu d'Escouchy (appelé ici *Mathieu de Coussy*) en fournissent les principaux éléments ; entre la conquête de la Normandie et celle de la Guyenne prend place le récit de la guerre de Philippe le Bon contre les Gantois, du vœu du Faisan, etc., qui n'occupe pas moins de *soixante-dix pages.* La digression est un peu longue ; il en résulte que la fin du règne de Charles VII et la personne du Roi occupent relativement peu de place dans ce chapitre. Pourquoi n'avoir pas emprunté à Chastellain son beau portrait de Charles VII ? Thomas Basin et Henri Baude eussent offert aussi bien des passages intéressants dont on regrette l'absence, et qui méritaient mieux d'avoir les honneurs de l'insertion que certaine appréciation de l'évêque de Lisieux sur la Pragmatique sanction (p. 260).

Avec le chapitre IV commence le règne de Louis XI, jusqu'à la guerre du Bien public. Le chapitre V met en présence Louis XI et Charles le Téméraire : c'est Commines qui en fait presque exclusivement les frais ; il se termine par le récit des derniers moments de Louis XI et par l'appréciation de son caractère, d'après Commines.

Le chapitre VI est consacré au règne de Charles VIII, retracé d'après Jean Bouchet, Commines, le Loyal serviteur, etc.

Comme le bel ouvrage que nous annonçons n'est point une œuvre éphémère, n'ayant qu'un intérêt transitoire, nous croyons devoir signaler quelques légères inexactitudes qu'il sera facile de faire disparaître à un prochain tirage. Le duc de Bedford est mort en 1435 et non en 1433 (p. 27). Le voyage de la duchesse de Bourgogne près du Roi, à Laon, eut lieu *avant* le siège de Pontoise et non *pendant* (p. 70). L'amiral de Cotëtivy s'appelait *Prégent* et non *Pierre* (p. 133) ; il faut lire (p. 134) *Traisnel* (comme plus loin, p. 270) et non *Fraisnel ;* il faut lire *Mehun* (p. 257 et 263) et non *Meung*. Jean Chartier n'était (645) ni frère de Guillaume

Chartier ni cousin d'Alain Chartier (lesquels étaient frères).

Il faut insister, avant de finir, sur le caractère purement historique de l'illustration, qui place sous les yeux des lecteurs tant de curieux monuments de l'art du xve siècle : portraits, vues, miniatures, sceaux, monnaies, etc., etc. C'est un vrai musée, qui donne à cet ouvrage un attrait tout particulier.

G. de B.

François Ier. *Portraits et récits du seizième siècle*, par Mme C. Coignet. Paris, Plon, 1885, in-8o de xliv-369 pages.

Études sur François Ier, *roi de France, sur sa vie privée et son règne*, par Paulin Paris. Paris, Léon Téchener, 1885, 2 vol. in-8o de ix-251 et 373 p.

Anne de Montmorency, *grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*, par Francis Decrue. Paris, Plon, 1885, in-8o de vii-450 p.

Trois ouvrages considérables viennent de paraître presque en même temps sur le règne de François Ier. Ils sont composés à des points de vue bien divers et semblent quelquefois se réfuter par avance. C'est un motif de plus pour les réunir dans une analyse commune.

— M. Gaston Paris, en révisant les notes laissées par son père et en s'efforçant d'indiquer le but véritable des *Etudes sur François Ier*, dit qu'on est effrayé « quand on voit la façon superficielle dont l'histoire de France a jusqu'à présent été écrite, la légèreté avec laquelle les écrivains successifs ont répété ce que l'un d'eux avait avancé souvent tout à fait gratuitement ; » et, énumérant les légendes, toutes hostiles au roi et à sa mère, il déclare qu'elles ne sauraient résister à une discussion « solide, spirituelle et convaincante, en ne tenant compte que des temoignages contemporains et en pesant la valeur de chacun d'eux. »

Par une singulière coïncidence, il se trouve que l'énumération en question pourrait servir de table des matières au volume que Mme Coignet intitule avec quelque prétention : *Fin de la vieille France.* Pour qu'on ne nous accuse pas d'une gageure de mauvais goût, voici textuellement la phrase de M. Paris, avec indication pour chaque alinéa des pages correspondantes du livre de Mme Coignet :

« On ne répétera plus que Louise de Savoie a dépravé son fils par l'éducation qu'elle lui a donnée ; » — c'est justement ce que cherche à établir l'ouvrage sur *François Ier*, qui est un long acte d'accusation contre la reine, son avarice, etc. V. particulièrement, pp. 56, 60, 207, 366 ;

« Que François Ier a failli séduire la femme de Louis XII ; » — cette accusation, absolument invraisemblable et en contradiction évidente avec l'intérêt de l'héritier du trône, est reproduite, p. 61 ; et on fait un honneur à Louise de Savoie d'avoir empêché son fils de succomber ;

« Que M. de Châteaubriant a fait périr sa femme, insultée d'abord par son royal amant; » — il y a bien quelques restrictions, mais le ton est des plus défavorables au roi, *Ibid.* pp. 209 et 211 ;

« Que Semblançay fut l'innocente victime de la haine de Louise de Savoie ; » — cette affaire criminelle, jugée avec toutes les formes, reste un délicat problème historique ; mais tandis que Mme Coignet le tranche en quelques lignes (pp. 82, 85), M. P. Paris lui a consacré un long chapitre de son premier volume, dont

les conclusions semblent très probantes ;

« Que Bourbon fut une victime aussi, coupable mais excusable, de la même haine succédant à une ardente passion ; » — ici, la défense du connétable de Bourbon, essayée par Mme Coignet (pp. 87 à 108), est en contradiction avec tous les documents. Jamais trahison ne fut plus complète, moins justifiée; et l'exposé de M. Paris, qui remplit la plus grande partie de son tome second, est absolument irréfutable ;

« Que Charles-Quint avait acheté par une habile et magnifique galanterie la trahison de Mme d'Etampes;» *ibid.* p. 332.

« Que François Ier passa ses dernières années dans un morne abattement causé par un mal honteux et cruel ; et que ce mal était le résultat de l'extraordinaire vengeance d'un mari outragé. » — Mme C. Coignet ne va pas jusqu'à reproduire la légende de la belle Feronnière (v. pp. 324, 327, 354) : mais elle donne sur les mœurs du roi, — qui étaient loin d'être pures, — des détails que le caractère et les habitudes de François Ier ne justifient en rien.

Si nous ajoutons à cet exposé l'opinion, maintes fois présentée dans le cours de l'ouvrage, que la famille royale a manqué l'occasion qui s'offrait à elle d'assurer la suprématie de la France en Europe par une conversion éclatante au protestantisme que la nation entière aurait acceptée; car, selon l'auteur, elle ne tenait pas encore à cette époque à la vieille foi catholique, — nous aurons donné une idée aussi complète que possible d'un livre écrit avec une certaine couleur de style, mais sans aucun souci des recherches érudites.

— Tout différent, comme on a pu en juger déjà, est l'ouvrage considérable de M. Paulin Paris. Les documents nouveaux n'y sont pas en grande abondance. Pourtant l'auteur a tiré un excellent parti d'un manuscrit qu'il intitule *Portefeuille de François Ier* et qui contient des poésies écrites par le roi, des épîtres à lui adressées par Louise de Savoie, Marguerite d'Alençon, sa sœur, Françoise de Poix et Anne d'Heilly, les deux seules femmes que François ait tendrement aimées. Ces vers ont un intérêt particulier, dont jusqu'à présent on n'avait pas profité : ils jettent un jour nouveau, et des plus favorables, sur le caractère, les qualités d'esprit et de cœur du roi et de ses chères correspondantes.

M. P. Paris a de plus recueilli les témoignages contemporains déjà publiés ; et, à leur lumière, il a traité complètement un certain nombre de points obscurs ou controversés de la vie de François Ier. Qu'il l'ait fait avec la pensée de venger le roi d'injustes accusations, il est inutile de le nier: mais les preuves apportées par lui sont sérieuses ; et le contrôle filial qu'un esprit aussi critique et aussi érudit que M. Gaston Paris leur a fait subir n'est point non plus sans valeur.

—Si nous avons cru devoir joindre à ces deux comptes-rendus celui du livre de M. Fr. Decrue sur le connétable de Montmorency, c'est que, en dehors des détails biographiques et généalogiques, il n'est guère question dans cette remarquable monographie que de l'histoire du règne de François Ier. Anne de Montmorency, après avoir combattu aux côtés du roi à Marignan, sous le nom de la Rochepot, fut fait par lui maréchal de France le 6 août 1522, grand-maître et gouverneur du Lan-

guedoc le 23 mars 1526; et jusqu'à sa disgrâce en 1541, il eut véritablement le rang et les attributions de premier ministre.

L'auteur le suit pas à pas durant toute cette période, dans son ambassade à Londres, dans ses négociations pour la délivrance des enfants de France, dans ses brillantes campagnes en Savoie, en Provence, en Piémont, couronnées par son élévation à la dignité de connétable, le 10 février 1538. Il développe avec beaucoup de clarté la politique personnelle de Montmorency, aboutissant à un rapprochement intime avec l'empereur, à l'entrevue de Nice, et d'Aigues-Mortes, et à ce voyage triomphal de Charles Quint en France, accompagné depuis la frontière du midi jusqu'à celle du nord par le cortège des partisans du connétable (1539). L'empereur ayant manqué à tous ses engagements, et le roi d'Angleterre ainsi que le Pape s'étant tournés contre Montmorency, ses ennemis en profitèrent pour obtenir du roi sa disgrâce complète ; et le connétable dut rentrer dans la vie privée, jusqu'à l'avènement de son ami fidèle le dauphin (1547). Sous Henri II, il devait reprendre le pouvoir et ne l'abandonner qu'avec la vie. Mais ce nouveau ministère de vingt années est réservé par M. Decrue pour une seconde partie, qui sans doute ne se fera pas longtemps attendre.

A voir l'effrayante énumération des pièces inédites que l'auteur a recueillies dans tant de bibliothèques et d'archives, on est pleinement rassuré sur l'importance des matériaux qui servent de base au monument définitif qu'il a entrepris d'élever à la mémoire du connétable de Montmorency. Il nous en trace, d'ailleurs, un portrait fidèle, connaissant mieux que personne son caractère rude et hautain, son amour exagéré des biens territoriaux et des richesses, sa haine farouche contre les protestants. Ces défauts sont rachetés par un grand dévouement à François Ier, une loyauté sans égale et un courage personnel qui contribua à faire de lui le plus grand homme de guerre de son temps.

Il ne nous reste qu'à soumettre à l'auteur quelques mesquines chicanes. Les mêmes idées et les mêmes termes se reproduisent dans des chapitres voisins. Le style, souvent solennel, devient parfois presque trivial, comme lorsqu'il parle des lettres de Montmorency « pleines de cœur et de fautes d'orthographe (p. 63). » Observation d'autant plus oiseuse qu'à cette époque ce que nous appelons l'orthographe était inconnu même des lettrés. Ajoutons sans retard que les sources sont bien présentées, donnant aux travailleurs plus d'une indication précieuse, et qu'une table analytique très complète permet de retrouver ou de suivre les faits historiques si consciencieusement étudiés dans ce volume.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay, 1648-1652, publié par Gustave Saige. Tome II. Paris, H. Champion, 1885, in-8o de VIII-415 p.

Nous avons dit ici tout le bien que nous pensions du tome I de l'important ouvrage publié par M. Saige pour la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Nous n'avons pas moins de bien à dire du second volume, qui renferme la chronique des années 1651 et 1652, chronique

où, à côté de plusieurs choses nouvelles (notamment une lettre de Madame Cornuel au sujet de la dévastation de ses biens dans l'Orléanais, la seconde lettre connue de cette femme célèbre), on trouvera les renseignemeuts les plus précis sur divers événements dont le récit insuffisant nous a été laissé par les contemporains de Dubuisson-Aubenay. A la suite du *Journal*, dont l'auteur a poussé la rédaction jusqu'à l'avant-veille de sa mort (28 septembre 1652), s'étend un *Appendice* d'une grande richesse (p. 295-368). Les documents inédits qui le forment sont : 1o des *lettres de Dubuison-Aubenay à d'Hozier et à Godefroy* (1634-1647), lettres qui abondent en renseignements curieux ; 2o un *Etat des commissaires désignés par le Parlement pour le logement des gens de guerre dans les faubourgs pendant le blocus de Paris* (janvier 1649) ; 3o un *État des conseillers au Parlement, commissaires dans les quartiers pour la levée des taxes pendant le blocus de Paris en janvier 1649 :* 4o la *division de la ville de Paris en quartiers* (janvier 1649) ; 5o les *Rôles des taxes levées par ordre du Parlement pour l'ornement et l'entretien des troupes chargées de la défense de Paris pendant le blocus* (janvier-mars 1649) ; 6o le *Rôle des compagnies de la garde bourgeoise de Paris au 10 octobre 1649 ;* 7o les *correspondances relatives aux événements de 1651-1652*, extraites des Archives du palais de Monaco, et où figurent d'intéressantes lettres de la reine Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin au maréchal d'Aumont.

Des éloges particuliers sont dûs à la *Table des noms de personnes et de lieux* (p. 369-475). M. Saige déclare (*Avant-propos*, p. VII) qu'il y a apporté les soins les plus attentifs. Complétons son assertion en ajoutant qu'il y a apporté autant de sagacité que d'érudition.

L'éditeur du *Journal des guerres civiles* a d'autant plus tenu à rendre sa table très ample et très exacte, qu'il s'était presque abstenu d'annoter le texte, et qu'il se regardait comme obligé d'accorder à ses lecteurs une large compensation, en faisant entrer dans cette table tous les éclaircissements nécessaires sur les personnages cités. M. Saige, dans un grand nombre d'occasions, a pu corriger les fautes des historiens et des commentateurs, ses devanciers, et son travail acquiert par là une importance très considérable. Les lecteurs des mémoires et des lettres de la premières moitié du XVIIe siècle, et surtout les lecteurs des *Historiettes* de Tallemant des Réaux et des lettres de Guy Patin, trouveront dans les deux cents colonnes de cette table vraiment exceptionnelle les plus intéressantes identifications et rectifications.

T. DE L.

—

Madame de Sévigné historien. *Le siècle et la cour de Louis XIV, d'après Mme de Sévigné*, par F. COMBES, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux Paris, E. Perrin, 1885, in-8o de 378 p.

Ce livre n'est point un livre d'érudition ; il ne fera pas avancer la science historique ; il ne nous apprend rien que nous ne sachions : cependant c'est un bon ouvrage et agréable à lire. Il a été sans doute pour l'auteur une aimable distraction au milieu de travaux plus grands et plus pénibles ; de même il amuse et repose les lecteurs.

Mille traits épars dans les lettres

de Mme de Sévigné sont ici rassemblés, et nous avons bien véritablement le siècle de Louis XIV, peint par un Saint-Simon féminin, plus spirituel et moins rude que l'autre, plus malicieux et moins méchant, informé avec autant d'exactitude et plus juste. Une succession de tableaux variés nous présente tantôt des personnages isolés, le cardinal de Retz, le duc de la Rochefoucauld, Fouquet, le prince de Condé, Turenne; tantôt des ensembles, « les femmes ridicules, » les « femmes criminelles, » les « femmes écrivains » du grand siècle, « les princesses allemandes de la cour de Louis XIV, » les « amies du Roi, » et enfin le Roi lui-même. Un lien peut-être trop ténu joint ces tableaux les uns aux autres ; les transitions d'un chapitre au suivant sont parfois très forcées ; certains traits sont quelque peu faciles et superficiels ; des événements connus sont racontés trop longuement ; il y a même çà et là de petites inexactitudes ; enfin, des personnages intéressants, surtout parmi les écrivains, sont laissés de côté. Mais tout cela ne nous empêche pas de faire, grâce à M. Combes, une charmante promenade à travers le XVIIe siècle, en excellente compagnie, et sous la conduite d'un guide plein d'entrain.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Lettres d'un soldat. *Neuf années de campagnes en Afrique.* Correspondance inédite du colonel DE MONTAGNAC, publiée par son neveu. Paris, Plon, Nourrit et Ce, 1885, gr. in-8° de XXII-502 p.

Chacun aujourd'hui veut savoir ce que nous a coûté cette belle Algérie enfin pacifiée ; chacun demande aux historiens de la conquête les récits de ces glorieux combats qui remplirent les années du règne de Louis Philippe. Quelle bonne fortune lorsqu'on peut lire ces récits écrits par ceux-là même qui prenaient part à l'action, qui la dirigeaient parfois. Né dans les Ardennes, sorti de Saint-Cyr en 1821, Lucien de Montagnac fit la campagne d'Espagne, puis servit en Afrique de 1836 à 1845. C'est lui qui commandait la petite colonne glorieusement massacrée, par suite de circonstances désastreuses, au marabout de Sidi Brahim, le 22 septembre 1845. C'est là que le colonel de Montagnac, âgé seulement de quarante-deux ans, tomba blessé mortellement, et mourut en criant une dernière fois à ses hommes, les yeux déjà fermés : « Courage, mes enfants, courage ! » Sa vie tout entière est retracée dans sa correspondance ; son entrain et sa vigueur de soldat s'y retrouvent à chaque ligne, en même temps que les détails les plus précis et les plus palpitants d'intérêt sur les faits de chaque jour. De tels exemples sont faits pour retremper les caractères et ranimer la souffle guerrier dans l'âme de la jeunesse française. La correspondance du colonel de Montagnac devrait être dans toutes les mains.

ED. D'A.

—

Les populations agricoles de la France, par H. BAUDRILLART, membre de l'Institut. *Normandie et Bretagne.* Paris, Hachette, 1885, in-8° de V-638 p.

M. Baudrillart poursuit le cours de ses graves et intéressantes études sur la situation morale et économique de nos populations agricoles. En examinant les côtés consolants ou fâcheux que présente leur physionomie actuelle, il s'efforce de

soulever le voile qui nous cache leur avenir. En même temps il est amené à s'occuper de leur passé, à tracer les diverses vicissitudes qu'elles ont eu à traverser et qui, dans une mesure plus ou moins grande, ont contribué à les former telles qu'elles sont. Il y a donc, dans les importantes recherches du savant économiste, une part qui rentre largement dans le cercle des études historiques : c'est à ce titre que nous ne pouvons les passer sous silence.

Le présent volume se compose de deux parties bien distinctes. La première (p. 1-345) concerne spécialement la Normandie. C'est la reproduction exacte d'un livre publié par l'auteur en 1880 sous le titre de : *La Normandie (passé et présent*, in-8° de XII-428 pages). Plusieurs documents donnés en appendice à la fin de l'ouvrage et occupant environ quatre-vingts pages n'ont pas été compris dans cette réédition. La *Revue des questions hisotriques* ayant donné le compte-rendu de ce livre dans sa cinquante-sixième livraison (1er octobre 1880, t. XXVIII, p. 689-691), nous ne pouvons que nous borner à y renvoyer le lecteur.

La Bretagne est le sujet de la seconde partie du volume (349-633). Le côté historique tient moins de place dans cette nouvelle étude que dans la première. Les renseignements si abondants et si curieux sur l'état ancien des campagnes normandes que M. Baudrillart avait glanés dans les livres de MM. Delisle et Charles de Beaurepaire, ainsi que dans le journal de Gilles de Gouberville, ne se sont point retrouvés pourvus du même intérêt dans les documents propres à la péninsule bretonne. Ce n'est pas que les recherches de l'auteur soient restées en défaut. Il a consciencieusement suivi les discussions soutenues depuis quelques années sur la part plus ou moins grande que l'immigration des peuples de la Grande-Bretagne aurait prise dans la formation de nos Bretons armoricains. Il a profité des renseignements que donnent les légendes des saints de Bretagne et n'a pas oublié le précieux cartulaire de Redon. L'influence désastreuse de la guerre de Cent ans, celle des troubles de la Ligue, ne sont point restées pour lui inaperçues.

M. Baudrillart fait un assez triste tableau de l'état de l'instruction primaire en Bretagne jusque dans ces derniers temps. Nul doute que le mal signalé par lui n'ait une existence réelle. Ce dont on pourrait se plaindre, c'est qu'il n'en indique pas assez une des principales causes. Nous voulons parler de la guerre implacable qu'on n'a cessé de faire à tout enseignement donné aux enfants bas-bretons dans leur langue maternelle. S'est-on assez rendu compte des difficultés que comporte l'instruction primaire quand elle est distribuée dans une langue incomprise et sans analogie avec l'idiome seul en usage chez les élèves de la plupart des écoles? Quels motifs invoque cet exclusivisme ombrageux et mesquin? Un prétendu intérêt national? C'est se montrer bien esclave d'un préjugé et profiter bien peu des leçons de l'expérience. Faire des sentiments les plus naturels, les plus chers aux populations bretonnantes, l'objet d'incessantes tracasseries, c'est assurément le plus mauvais moyen de développer leur amour pour notre commune patrie. Que ne voit-on l'Angleterre, après avoir réussi à faire tomber en complète désuétude la langue erse dans

la presque totalité du peuple irlandais, n'en rencontrer pas moins chez lui la haine la plus acharnée, tandis que les Gallois plus fidèles que jamais à leur vieille langue celtique, se montrent pourtant une des populations les plus progressives et les plus patriotiques de l'empire britannique. C'est une habitude malheureusement trop invétérée en France que celle de ne pas vouloir profiter de l'expérience des autres et de se borner à envisager les plus graves questions par leur côté le plus étroit. M. Baudrillart est un esprit trop large et trop éclairé pour être accessible à de vulgaires préjugés : nous aurions aimé à le voir en signaler sans pitié les décevantes conséquences. Il y a toujours beaucoup à apprendre dans ses ouvrages, et c'est justement pour cela qu'on serait enclin à réclamer de lui de nouvelles et plus amples leçons.

L. DE N.

—

Le Trésor de Chartres, 1310-1793, par F. DE MÉLY. Paris, Alph. Picard, 1885, gr. in-8° de XLIX-136 p.

Ce qu'était autrefois le trésor d'une de nos grandes cathédrales, ce qu'il contenait de richesses hagiologiques, lapidaires, archéologiques et artistiques, c'est ce que nos contemporains ne peuvent aisément concevoir, à moins d'avoir sous les yeux l'état et la description détaillée des merveilles accumulées par la pieuse générosité des siècles passés. Entre les sanctuaires les plus vénérés Notre-Dame de Chartres était un de ceux que la dévotion du moyen âge mettait au plus haut rang et qu'elle aimait à orner des objets les plus précieux. Son trésor, dispersé et anéanti par le vandalisme révolutionnaire de 1793, englouti dans le gouffre du fisc conventionnel, non sans avoir laissé plus d'une épave entre les mains de ses agents, ne subsiste plus à peu de chose près qu'à l'état de souvenir. En faire connaître les richesses, décrire les chefs d'œuvre d'orfévrerie, de ciselure, d'émaillerie que les différents siècles y avaient réunis, telle est la tâche qui a tenté un archéologue de Chartres, M. F. de Mély, dont la compétence artistique était déja bien connue. Guidé par de nombreux inventaires que conservent les Archives d'Eure et Loir et la bibliothèque de Chartres, il pouvait énumérer tant d'objets précieux, au risque de n'être pas en état d'en fournir une suffisante description. Mais, parmi ces catalogues, il a eu la bonne fortune d'en rencontrer un rédigé dans un esprit tout autre que celui qui préside le plus souvent à l'élaboration des documents de ce genre. Œuvre d'un chanoine de Chartres nommé Estienne, il date de 1682 ; l'auteur ne s'est pas borné à spécifier la valeur matérielle des objets qu'il énumérait, il s'est plu à en décrire le caractère artistique et à réunir les indications d'origine que la tradition ou les titres pouvaient lui procurer. Ces renseignements ont été complétés et quelquefois rectifiés par l'étude d'autres documents analogues, dont M. de Mély place les citations en note au bas des pages, et par ses propres recherches, dont il donne sous la forme la plus succincte un clair et substantiel résumé, intercalé dans le texte du chanoine Estienne, mais en plus petits caractères, de manière à rendre toute confusion impossible. Ce texte, ainsi commenté avec autant de sobriété que de précision, s'étend de la page 1 à la p. 98. Il est précédé d'une introduction où M. de Mély trace siècle par siècle l'histoire du trésor de Chartres, dé-

terminant la part que chaque époque, chaque règne, a prise à sa formation. En faisant connaître avec détail les sources où il a puisé, il permet de contrôler toutes ses assertions et d'en vérifier l'exactitude. Si nous avions un reproche à lui adresser, ce serait celui de priver le lecteur de certains détails qu'il aurait aimé à recueillir. A coup sûr quelques notions biographiques sur le chanoine Estienne auraient été reçues avec plaisir. Les pièces justificatives (p. 99 à 122) donnent des extraits de divers autres inventaires, quelques-uns fort anciens (de 1310 à 1792). Une liste chronologique des principaux donateurs (p. 123-124) est suivie de la table des matières, très soignée et très complète (p. 125-134).

Nous n'aurions donné qu'une idée très imparfaite de ce beau volume si nous passions sous silence les remarquables illustrations qui en sont l'ornement. Toutes les merveilles qui enrichissaient le trésor de Notre-Dame de Chartres n'ont pas été livrées à une égale destruction. La cathédrale, le musée de cette ville en conservent d'admirables restes, bien faits pour augmenter nos regrets sur tant d'objets d'art anéantis. M. de Mély a confié à la gravure le soin de nous faire mieux connaître ce qui subsiste encore de plus précieux. Vingt-trois planches, pour la plupart du plus grand intérêt, viennent rehausser la valeur d'un livre qui charmera tous les amis des arts, en même temps qu'il offrira les renseignements les plus importants à l'étude de l'archéologie religieuse.

L. de N.

—

Exempla scripturæ Wisigoticæ XL tabulis expressa ediderunt Paulus Ewald et Gustavus Loewe. Heidelberga, apud Gustavum Koester, in folio de viii-30 p. avec 40 planches phototypiques.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre ne trompera certainement pas l'espoir exprimé par ses auteurs dans leur courte préface. Il ne peut en effet qu'aider grandement aux progrès de la paléographie wisigothique, en mettant à la portée de tous ceux qui voudraient se livrer à l'étude des plus anciens manuscrits espagnols les moyens de se familiariser avec leur écriture trop peu connue, au moins hors de l'Espagne, moyens qui faisaient à peu près défaut jusqu'à ces derniers temps. Sans doute, à diverses reprises depuis un siècle, des savants espagnols, dont MM. Ewald et Loewe citent honorablement les noms, avaient publié d'assez nombreux fac-simile de cette écriture. Mais aujourd'hui on ne peut se contenter de ces reproductions faites à la main. Quelle que soit l'habileté du copiste, leur exactitude laisse toujours trop à désirer. On ne veut plus et à bon droit avoir affaire qu'aux originaux eux-mêmes, indéfiniment multipliés par les procédés de l'héliogravure. Nos auteurs ont largement satisfait à cette légitime exigence. Les quarante planches de leur ouvrage font passer sous nos yeux autant de pages empruntées aux manuscrits wisigothiques les plus célèbres, à commencer par ceux du vi^e et du viie siècle, pour ne s'arrêter qu'à ceux du xiie, c'est à dire de l'époque où l'antique écriture gothique fut supplantée par l'écriture française ou carolingienne.

Dans cette série chronologique ont trouvé place des exemples d'écriture cursive du viie siècle (pl. i, marge latérale et inférieure, pl. ii et iii), époque où cette écriture ne brille ni par l'élégance, ni par la netteté.

Vient ensuite la cursive du VIIIe siècle, en progrès sur la précédente sous ce double rapport, et qui se laisse par conséquent déchiffrer à bien moins de frais (pl. IV-V). Les marges de quelques autres planches (pl. XXXI), parfois le corps même de la page (pl. XXXIV) contiennent aussi quelques fragments de la même écriture. La minuscule wisigothique remplit presque toutes les autres planches du volume (pl. VII-XXX, XXXII-XXXVII). Les plus beaux spécimens nous en sont fournis par le manuscrit qui fit partie de la bibliothèque du roi des Asturies, Alphonse le Chaste (pl. XIV) ; par celui que la religieuse Léodegonde écrivait au commencement du Xe siècle pour son monastère de Bobadilla (pl. XV), par le ms. vraisemblablement léonais que le notaire Jean terminait en 954 (pl. XXIII), par ceux de l'antique abbaye de San Millan, aujourd'hui à l'Académie de l'histoire de Madrid (pl. XXI, XXII, XXIV, XXV). Ces derniers manuscrits sont du dixième siècle. Un faussaire s'est efforcé de les vieillir de quelques centaines d'années à l'aide de notes chronologiques ajoutées après coup. Ces fraudes sont démasquées par les savants éditeurs et se trahissent d'ailleurs ellesmêmes par la maladresse qui a présidé à leur exécution. Les mss. de la bibliothèque du roi et de la bibliothèque nationale de Madrid (pl. XXVII, XXXIII) nous montrent qu'au onzième siècle la minuscule hispano-gothique ne le cédait pas en élégance à celle des siècles précédents. La majuscule wisigothique n'occupe aucune planche en entier, mais il est peu de planches qui n'en renferment des spécimens plus ou moins étendus. A ces exemples des diverses formes d'écriture wisigothique les auteurs, dépassant les promesses de leur titre, ont ajouté un spécimen de l'écriture hispano-arabe (pl. XXXI), un autre d'une écriture hybride des premières années du XIIe siècle, où les lettres de l'alphabet hispano-gothique et de l'alphabet français se mêlent en proportions à peu près égales (pl. XXXIX), un troisième de cette écriture française désormais triomphante de sa rivale et tiré d'un ms. espagnol de l'an 1071 (pl. XL).

Chaque planche est accompagnée d'une courte notice en latin, où sont donnés soit sur le ms., soit sur le passage reproduit dans la planche, les renseignements historiques et paléographiques dont le lecteur peut avoir besoin ; cette notice est suivie de la reproduction en caractères ordinaires du texte de lettre wisigothique, qu'accompagne un très petit nombre de notes et remarques critiques ou philologiques d'une brièveté exemplaire. Nous avons donc là, grâce aux savants éditeurs, tout ce qu'il nous faut pour nous familiariser avec l'écriture wisigothique des manuscrits. Nous pourrons donc attendre avec moins d'impatience le traité complet de paléographie wisigothique dont ils nous promettent la publication dans un avenir qui, j'aime à le croire, n'est pas trop éloigné.

Venons maintenant à quelques critiques de détail.

En marge de la première page, au dessus du mot *Cyprianus*, écrit en cursive wisigothique, figure un sigle dont MM. Ewald et Loewe ont reconnu sans peine les vrais éléments (les deux majuscules grecques X et P), mais auquel ils donnent à tort, je le crains, la signification de χρήσιμον. Nous n'avons là, ou je me trompe fort, rien autre que la croix monogrammatique formée des deux premières

lettres de χριστός, et si souvent reproduite, soit dans les inscriptions chrétiennes de l'Espagne publiées par Hübner (*Inscript. Hisp. Christ.*, nn. 22, 28, 33, 44, 45, 66-68, etc., etc.), soit dans celles de Rome recueillies par M. de Rossi (*Inscr. Christ. Urbis Romæ*, nn. 270, 275, 325, 378, 411, 442, etc., etc.), soit enfin dans les mss. du VIe et du VIIe siècle (de Rossi, *Boll.* I, p. 63).

Il m'est aussi très difficile, sinon impossible, d'admettre que la majuscule trois fois répétée en marge de la planche Ve soit une R initiale du mot *require*. En écriture wisigothique la haste de cette majuscule est toujours égale au corps de la lettre, tandis qu'ici elle est d'une hauteur double, ce qui est la caractéristique du K wisigothique authentique et incontesté. Les *Exempla*, où les R majuscules abondent, ne nous en montrent pas une seule qui ne confirme la règle que j'ai posée. Je vois donc dans la majuscule en question l'initiale de *Kaput*.

C'est encore le K initial de *Kaput* que je reconnais dans la majuscule marginale de la planche XX, quoique ici la partie supérieure de la haste, barrée vers le milieu de sa hauteur en signe d'abréviation, prenne la forme d'un E wisigothique majuscule superposé à la majuscule R, et puisse à la rigueur être regardé comme formant avec elle un sigle représentant la syllabe *Re*.

Je me range par contre, et sans ombre d'hésitation, à l'avis de MM. Ewald et Loewe voyant trois k minuscules dans les trois lettres associées de la planche XXXII ligne 14). Le doute est ici d'autant moins permis que, deux lignes plus bas, la lettre wisigothique en question, munie de sa longue haste, reparaît identique à elle-même dans le k initial minuscule de klds (kalendas).

Je dois en terminant féliciter MM. Ewald et Loewe d'avoir, aussi souvent que cela leur a été possible, donné place dans leur série chronologique si heureusement graduée de spécimens d'écriture wisigothique, à des documents inédits qui résolvent quelques questions de paléographie ou même d'histoire jusqu'à présent indécises. Grâce à leur savante publication, il ne sera plus possible de voir avec Hübner un simple ornement dans la lettre microscopique L suspendue à la branche droite du chiffre X, et de refuser avec ce même épigraphiste au sigle formé par ces deux lettres numériques la valeur 40 qui lui appartient. La planche XIV (col. 1, l. 1 et 13) des *Exempla* nous montre en effet le même sigle mais avec une L de grandeur égale au X auquel elle est jointe par son sommet. Ailleurs (pl. VII, ligne 29), cette même lettre numérique L, toujours rattachée ou plutôt suspendue à la lettre précédente, n'a plus que la moitié de la grandeur du X, mais n'en conserve pas moins sa forme propre sans altération, de façon à rendre toute méprise impossible.

Il n'est également plus permis de citer, avec quelques savants espagnols, le catalogue des provinces du royaume goth de Tolède, du ms. d'Oviedo en faveur de la fabuleuse annexion de la Mauritanie Tingitane à l'Espagne wisigothique. Car il suffit de jeter un coup d'œil sur ce catalogue, aujourd'hui publié dans les *Exempla*, pour reconnaître que le nom de *Tingi* ne s'y trouve inscrit que par interpolation. — Il est juste aussi de remercier les auteurs de ce beau travail de l'avoir mis à la

portée des bourses les plus modestes par la modicité de son prix de souscription.

Je ne m'excuserai pas des retards que j'ai apportés à rendre compte des : *Exempla* de MM. Ewald et Loewe. La faute, si faute il y a, ne doit être imputée qu'à ces messieurs. Leur ouvrage m'a si vivement intéressé que, depuis deux ans et plus, mes rares loisirs étant consacrés à son étude, il ne m'en restait plus puor écrire ce que j'en pensais.

J. Tailhan, S. J.

—

Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance, par Victor Gay, 3e et 4e fascicules. Paris, Libr. de la Société bibliographique, 1884-1885, gr. in-8o de 160 p. chaque.

Ces deux livraisons, qui forment 320 pages, vont du mot *chappe* au mot *épaulière*. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, cet ouvrage, pour l'archéologie, peut être comparé au *Glossaire* de Du Cange pour la philologie; il y a même lieu d'observer que M. Gay donne des mots qui ne figurent pas dans le recueil de Du Cange. A l'appui de l'explication de chaque mot, on trouve une riche collection de textes, avec indication exacte des sources auxquelles l'auteur a puisé; et ces textes sont encore élucidés par des gravures intercalées, dont le nombre est illimité, et qui donnent l'idée de l'objet mentionné d'après des monuments dont la plupart du temps les originaux peuvent être vus.

Certains articles, comme ceux qui sont consacrés au *Costume*, aux *Cuirs*, au *Drap*, à l'*Émail*, sont de véritables petites monographies.

Dans un recueil aussi considérable, entrepris par un seul auteur, il est évident qu'il peut y avoir des omissions; il n'est pas humainement possible de connaître tous les noms attribués aux objets souvent les plus usuels. M. Gay, arrivé au bout de sa tâche, sera forcé de donner un supplément; mais, tel qu'il est, son livre est une encyclopédie que le médiéviste est forcé d'avoir toujours sous la main, non seulement pour travallier, mais encore pour comprendre les textes. A. de B.

—

Folk-Lore, par le comte de Puymaigre. Paris, Emile Perrin, 1885, gr. in-18 de iv-367 p.

Bien que les deux mots servant de titre aient été déjà bien des fois employés en français, ils sont incompréhensibles à la plupart de nos compatriotes, et beaucoup de ceux qui en devineront le sens (car c'est affaire de conjecture, les deux mots anglais ne se trouvant pas ainsi assemblés dans les dictionnaires usuels), ne se rendront pas bien compte des éléments de ce composé de récente formation. Les acceptions *gens*, *monde*, que l'auteur rappelle, fort exactement d'ailleurs, ne suffisent pas à expliquer le mot *folk;* il est nécessaire de remonter au sens primitif, qui est *peuple*, et comme *lore* (en allemand *lehre*, en danois *lære*) signifie *science, savoir, notions*, on doit traduire le tout par *notions du peuple,* manière dont le peuple voit ou conçoit les choses. Il est fâcheux, — et ce n'est pas pour en faire un reproche à l'auteur qui n'a rien innové à cet égard, — il est fâcheux que l'on ait emprunté à l'anglais une expression qui n'est pas même d'un usage usuel dans cette langue, et que l'on veuille lui donner droit de cité dans la nôtre. Nous avions déjà les locutions : *muse*, *contes*, *traditions populaires ;* si l'on voulait les désigner ensemble, avec les énigmes, les

proverbes, les prédictions, les usages, les superstitions populaires, on pouvait se servir de : *conceptions populaires*, ou mieux encore forger avec deux termes de la langue grecque, notre source ordinaire, le composé *démomathie*, qui correspond de point en point à *folk-lore*.

Il n'est pas facile d'analyser le présent volume, comprenant, outre une préface et une introduction sur le folk-lore, quatorze articles qui ont paru dans diverses revues et qui ont été plus ou moins remaniés : la poésie populaire en Italie ; chants populaires de la vallée d'Ossau, dans les Basses-Pyrénées ; chants flamands ; un poème en patois niçard (*Nemaida* de J. R. Rancher); chants allemands de la Lorraine, de quelques anciennes prophéties ; la légende de Blondel, dont la fausseté a été démontrée ici même ; de quelques historiettes d'Étienne de Bourbon, empruntées aux traditions populaires ; la fille aux mains coupées; Virgile au moyen âge, à propos du bel ouvrage de M. Comparetti ; Lettera al dottore G. Pitré, sur *les Contes et chants populaires de l'Andalousie* recueillis par Fernan Caballero et sur leurs analogues en Sicile ; les chansons de geste françaises ; de la poésie heroïco-populaire castillane ; les *doyemans* ou colloques rimés de la Lorraine française. — Le recueil, on le voit, offre une variété qui plaira aux gens du monde et leur permettra de s'initier, sans fatigue, à bien des questions de haute érudition ; ils peuvent suivre leur guide en toute sécurité ; c'est un maître dans la matière que l'auteur de : *Poètes et romanciers de la Lorraine, Les vieux auteurs castillans, La Cour littéraire de don Juan II ;* le collecteur des *Chants populaires du Pays-Messin* ; le traducteur du *Petit Romancero* (espagnol) du *Romanceiro* (portugais) et du *Victorial* de don Pero Niño. Sa science polyglotte, sa connaissance approfondie des littératures romanes, se révèlent à chaque pas dans ces acticles qui, avant de devenir un livre, avaient eu l'honneur d'être admis dans de sérieuses revues. Les lecteurs et surtout les bibliophiles n'auraient pas été fâchés de trouver à la fin de chaque pièce la mention du recueil où elle a d'abord paru. Il sera facile de les satisfaire dans une nouvelle édition. C'est en vue de celle-ci que nous signalons au savant auteur un curieux rapprochement entre le principal trait de le *Fiancée hongroise* (p. 159-165) et diverses traditions celtiques que nous avons analysées dans l'*Élysée transatlantique et l'Eden occidental* (*Revue de l'histoire des religions*, t. VIII, 1883, p. 305-6, 308, 682-3).

E. Beauvois.

—

Essai sur Thucydide, par Jules Girard, membre de l'Institut, professeur de poésie grecque à la Faculté des Lettres de Paris. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Hachette, 1884, in-12 de XVI-295 p.

L'éloge du *Thucydide* de M. J. Girard n'est plus à faire. Il y a vingt-cinq ans que ce livre, couronné par l'Académie française, jouit parmi les lettrés, les savants et les étudiants d'une légitime popularité. M. J. Girard s'était proposé, non pas d'examiner à fond les problèmes que l'érudition se pose encore aujourd'hui sur la vie de Thucydide et la composition de son ouvrage, mais d'étudier « le génie historique et oratoire de Thucydide. » Au moment de publier une seconde édition de son ouvrage, l'auteur s'est demandé s'il

devait adopter cette fois une méthode différente ; il a voulu mettre à profit les travaux les plus récents sur Thucydide ; mais finalement il a dû reconnaître que la critique contemporaine n'avait abouti qu'à des résultats de médiocre valeur; après les avoir soigneusement discutés dans un utile *Avant-propos*, il résume en ces termes son opinion : « Je conclurais volontiers qu'au lieu de nous consumer dans des efforts inutiles, soit pour démembrer et diminuer Thucydide, soit pour déterminer chez lui ce qui se dérobe à notre examen, nous ferons mieux de prendre pour point de départ l'état actuel, d'étudier encore, surtout dans les sept premiers livres, le puissant agencement d'une œuvre si concentrée, et de tâcher d'en recueillir la riche substance. Notre esprit y trouvera un emploi suffisant de ses forces. »

M. Girard n'a eu par suite qu'un petit nombre de changements à apporter à son premier travail : son livre est resté ce qu'il était, une œuvre littéraire appuyée sur une science solide. Il est tout entier le développement d'une idée principale, celle qui est exprimée par l'épigraphe « Νοῦς βασιλεύς. » Il y a vingt-cinq ans, dit l'auteur, le tour spiritualiste dominait encore chez nous. Ce n'était peut-être pas une mauvaise condition pour aborder l'étude de Thucydide, qui, dans son histoire, subordonne tout, recherche des causes, méthode et style, à l'action de l'intelligence.

Le premier chapitre du livre de M. Girard indique, de la manière la plus pénétrante et la plus juste, quel a été l'objet du travail de Thucydide, et quelle place importante son œuvre occupe dans l'histoire de la littérature grecque. Au temps de Périclès, les arts et la poésie arrivent à la perfection ; mais, d'un autre côté, « on voit se former par un effort puissant l'histoire, la philosophie et l'éloquence. » Or, comme le fait observer avec raison M. Girard, « c'est à ce dernier travail qu'il était réservé de produire le plus de fruits ; » car, si les artistes d'Athènes et ses poètes ont laissé des types immortels, la vie a quitté pour toujours ces belles formes qui nous sont venues d'eux, tandis que « les prosateurs nous ont envoyé, sous des formes aussi belles peut-être, la substance éternellement vivante de nos idées. »

Le livre de Thucydide est justement le premier chef-d'œuvre de la prose attique ; on peut le compter parmi les modèles de l'art oratoire ; il est animé d'un esprit philosophique incontestable ; et enfin c'est une admirable histoire ; on le rencontre donc à l'origine de tous les développements de la pensée grecque.

Ce simple exposé suffit à montrer l'intérêt de « l'Essai » de M. Girard. L'auteur consacre un chapitre fort étendu aux « Harangues, » un autre aux « Récits et Descriptions, » un troisième à « l'Art dans Thucydide; » enfin, il recherche dans le dernier quelle a été « l'originalité de Thucydide. »

Tout cela se lit avec grand plaisir et permet aux plus ignorants de pénétrer l'esprit même du plus grand des historiens anciens.

ALFRED BAUDRILLART.

—

L'Administrateur Gérant : VICTOR PALMÉ.

Bruxelles. — Imprimerie A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR

L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE

D'APRÈS L'EXAMEN INTRINSÈQUE DE SON CONTENU.

La question de l'authenticité du Pentateuque, personne n'en disconviendra, est d'une importance capitale dans la critique religieuse. Elle est comme le fondement sur lequel repose tout l'édifice biblique, et, par là même, la religion juive et chrétienne. Aussi est-ce un des sujets qui, avec les Évangiles et la personne de Jésus, préoccupe le plus les esprits sérieux à notre époque. Traiter cette matière est donc œuvre utile et opportune, mais l'entreprise est difficile ; les écueils se dressent de toutes parts. Le rationalisme a enveloppé cette question d'épais nuages ; il a créé, en se prononçant pour la négative, des préjugés défavorables dans un grand nombre d'âmes ; il a répété avec tant d'assurance que la cause de Moïse était perdue que plusieurs ont fini par le croire.Il n'y a point de fumée sans feu, se disent-ils ; si le problème pouvait se résoudre d'une manière claire et certaine, tant de savants ne fermeraient point les yeux à la lumière et ne se prononceraient point contre l'origine mosaïque du Pentateuque. De la sorte on oublie que la passion irréligieuse peut jeter un bandeau sur les yeux et l'on demeure prévenu contre le premier livre de la Bible,parce qu'on entend sans cesse bourdonner à ses oreilles les paroles triomphantes des incrédules : « La science établit, la critique démontre que le Pentateuque n'est pas de Moïse. »

Même avec les esprits non prévenus, je dirai plus, bien disposés, on a de grandes difficultés à vaincre. Le sujet est ardu. Toutes les questions d'authenticité sont épineuses, quand il

s'agit de livres d'une date très ancienne. Le Pentateuque étant un des écrits les plus antiques qui soient parvenus jusqu'à nous, sinon le plus antique de tous, il n'est pas étonnant que son origine soit entourée de quelques ombres, comme ces objets qu'on n'aperçoit qu'à une grande distance et qui, à cause de leur éloignement même, semblent enveloppés d'un voile de vapeurs. Pour les voir avec netteté, il est nécessaire de s'en rapprocher et de les mettre à la portée ordinaire de la vue. Cela demande une marche quelquefois longue et pénible, à travers des sentiers arides et raboteux. Heureux encore si l'on peut parvenir à les examiner d'assez près! Dans la recherche de l'authenticité, il faut en effet entrer dans des détails minutieux, fatigants. Les développements que réclame le sujet deviennent souvent fastidieux, non pour l'écrivain qui se passionne pour sa cause, mais pour le lecteur qu'effraient et que rebutent les broussailles de la discussion critique à travers laquelle on le conduit. Difficultés dans la nature même de la matière, difficultés dans l'exécution de sa tâche, voilà donc ce que rencontre sur ses pas celui qui se propose de traiter la question de l'authenticité du Pantateuque. Mais l'importance du sujet est telle qu'elle doit faire surmontrer tous les obstacles.

I

Qu'il soit permis à l'auteur de cet article d'en raconter d'abord l'origine, afin qu'il soit plus facile au lecteur d'en saisir le but et d'en suivre la marche. Celui qui écrit ces lignes n'a jamais douté de l'origine mosaïque du Pentateuque, mais, après avoir lu dans les livres spéciaux les preuves qu'on en donne, il a voulu se faire à lui-même une conviction personnelle, raisonnée et, autant que possible, indépendante. Laissant donc de côté les traités sur la matière, il s'est borné à lire, à relire, à étudier le Pentateuque, afin de lui demander en quelque sorte à lui-même son secret. Il est parti des principes suivants, dont personne, je crois, ne contestera la justesse.

Toute œuvre, même inspirée, porte la trace du temps et du lieu où elle a été écrite. Personne ne peut complètement s'affranchir du milieu dans lequel il vit. Chacun partage plus ou

moins les préoccupations de ceux qui l'entourent, leurs idées, leurs passions, leurs besoins, et il laisse comme l'empreinte de ces idées, de ces aspirations dans ce qu'il écrit comme dans ce qu'il fait. Il y marque ainsi, sans s'en douter, et d'une manière inconsciente, la date de l'époque où il a vécu, car chaque âge, chaque siècle, avec des aspirations communes qui sont comme le fond de la nature humaine, a des besoins particuliers, des passions différentes, des tendances propres et qu'on pourrait appeler individuelles, qui tiennent aux circonstances, aux temps, aux événements. Tous les fleuves ont leur route tracée vers la mer, mais ils changent quelquefois une partie de leur lit; aujourd'hui leurs eaux grossissent, se troublent, se soulèvent et débordent, demain elles baissent et coulent avec calme et limpidité; à certains moments, elles ne reflètent que les arbres qui croissent sur leurs rives, à d'autres, elles projettent l'ombre des barques qui les sillonnent; maintenant elles étincellent au soleil, bientôt elles seront assombries par de noirs nuages. Les générations des hommes passent comme les fleuves, tantôt gaies, tantôt tristes ; tantôt pleines d'espérances et heureuses de la vie que la Providence leur a faite, tantôt découragées et accablées sous le poids des misères et de l'oppression. Et la joie et la tristesse tiennent à des causes si complexes et si multiples, elles se manifestent de manières si différentes qu'à chaque époque ces sentiments communs de l'humanité ont pour ainsi dire une physionomie personnelle. La Rome impériale trouvait son bonheur dans les jeux du cirque ; le moyen âge ne rêvait que tournois et passes d'armes. L'esclavage était la plaie du monde antique ; le paupérisme est la plaie du monde moderne. Tous les hommes se ressemblent entre eux par leur aspect général, et cependant chacun a sa figure propre. On peut distinguer un siècle d'un autre par les traits qui sont particuliers à chacun, de manière qu'il soit impossible de les confondre entre eux.

Saint Paul, le premier ermite, depuis longtemps séparé du monde, demandait à saint Antoine qui le visitait, si les hommes bâtissaient toujours des maisons [1]. Les hommes bâtissent toujours des maisons, mais ils ne les bâtissent pas partout ni dans tous les temps de la même manière. Chaque époque, comme chaque pays, a son style d'architecture, qui permet de classer chronolo-

[1] Saint Jérôme, *Vita S. Pauli*, 10, édit. Migne, t. XXIII, col. 25.

giquement les monuments de cet art. Ce qui est vrai de l'architecture l'est aussi des mœurs, des usages, des coutumes, des lois, du développement des sciences, de la religion, des relations internationales, etc. Toutes ces choses varient selon les temps et les lieux et caractérisent les époques et les peuples.

S'il est donc possible de connaître d'une manière certaine et suffisamment caractérisée l'époque où a vécu Moïse, il sera par là même facile de contrôler le témoignage de la tradition qui lui attribue la composition du Pentateuque et de s'assurer qu'elle ne s'est point trompée. Or, par bonheur, rien n'est plus aisé.

Quoique chaque siècle se distingue par des traits particuliers, il en est dont le caractère est plus fortement marqué, plus profondément accusé, de même que, parmi les hommes, qui ne se ressemblent jamais complètement, il en est qui tranchent davantage sur les autres par une physionomie plus originale et plus facile à reconnaître.

Dans l'histoire du monde, il y a des moments de crise ; dans l'histoire des peuples, il y a des révolutions qui surexcitent plus violemment les esprits, soulèvent plus vivement les passions, comme le mouvement des croisades ou l'explosion de la révolution française. Par un concours d'événements et de circonstances, qui ne peuvent plus se renouveler dans la vie d'un même peuple, il se produit même parfois un fait décisif qui décide de l'avenir de ce peuple et fixe sa destinée pour des siècles, comme la conquête de l'Angleterre par les Normands. Alors, au milieu de ces crises extraordinaires qui ébranlent toute une masse d'hommes, troublent tous les intérêts, modifient toutes leurs conditions d'existence, il s'accomplit des phénomènes qui ne reparaissent plus à aucune autre période de leur histoire. Ces phénomènes, on peut les saisir, on peut les déterminer et en faire ainsi comme des points de repère chronologiques, de véritables signes du temps.

Moïse a fleuri à une époque de ce genre. De son vivant, Israel a quitté l'Égypte où il était esclave, il a commencé à mener une existence indépendante, il s'est mis en campagne pour aller conquérir la Palestine. C'est bien là l'événement le plus grave et le plus important de l'histoire d'une nation : c'est sa naissance à la vie politique. Si Moïse a écrit le Pentateuque, nous devons y retrouver la trace des mouvements divers qu'une telle révolution provoqua alors dans les esprits, nous devons y voir sur le

vif l'Hébreu fuyant l'Égypte où il est opprimé pour aller chercher une terre où il lui soit permis d'être libre et heureux. Il est certain qu'alors Israel se trouva dans une situation qui ne se représente plus dans son histoiré. Si le Pentateuque nous peint fidèlement cette situation, c'est qu'il a été écrit au moment même où s'accomplissaient les événements ; si, au contraire, le tableau qu'il nous offre du peuple hébreu n'est pas celui d'une nation brisant ses fers pour conquérir son indépendance, c'est que le peintre n'est pas Moïse. Aujourd'hui l'archéologue peut jusqu'à un certain point réussir à faire illusion. Il peut tenter de faire revivre l'image du passé et de lui donner ce qu'on appelle la couleur locale, et cependant, nonobstant sa science, la date où il écrit perce toujours par quelque endroit. Quiconque, par exemple, lira l'*Uarda* de M. Ebers, aussi savant égyptologue qu'habile écrivain, y reconnaîtra sans peine, malgré l'exactitude des descriptions du temps de Ramsès II et de l'Exode, les idées et les préoccupations du XIXe siècle. Nous n'avons pas à craindre, du reste, d'être induits en erreur par les fausses peintures de romans historiques, quand il s'agit de ces temps reculés. Les anciens n'étaient pas archéologues et les Hébreux l'étaient moins que personne. Auraient-ils voulu l'être, les moyens nécessaires pour le devenir leur faisaient absolument défaut. Si donc une de leurs œuvres nous représente d'une manière non méconnaissable l'image d'une époque déterminée, nous pouvons l'affirmer sans crainte d'erreur : cet ouvrage est de cette même époque. Les preuves intrinsèques en faveur de l'authenticité d'un écrit, preuves dont on peut abuser mais dont on peut faire un usage discret, sage et judicieux, ont ici une portée considérable. Le caractère original du temps permet de les reconnaître plus facilement qu'à une période terne et presque sans caractère ; elle permet aussi d'en faire plus aisément l'application.

Enfin il y a des œuvres qui portent plus qu'aucune autre la marque de leur siècle, ce sont celles qu'on appelle écrits « de circonstance, » parce qu'elles ont été composées, non dans un but spéculatif ou purement historique, mais en vue du moment présent, pour répondre à un besoin actuel, urgent, à l'occasion, en un mot, d'une circonstance particulière, telles que, par exemple, les apologies de saint Justin et de Tertullien, au moment des persécutions. Les ouvrages de cette nature portent nécessairement la trace sensible et comme la marque des événements qui

ont provoqué leur publication, et il est ainsi plus aisé d'en fixer la date. Si le Pentateuque a été écrit par Moïse, il a dû, par la force même des choses, être en partie un écrit de circonstance et il devra nous être facile de le reconnaître.

Si nous ajoutons à tout cela que la Providence a permis, en ce siècle même où toute une armée d'ennemis est montée à l'assaut de nos Saintes Écritures, que les Chaldéens dont les Israélites étaient les frères, que les Égyptiens dont ils avaient été les esclaves, sortissent pour ainsi dire de leurs tombeaux, pour revivre sous nos yeux et nous découvrir quelles étaient leurs coutumes, leurs idées, leur histoire, leur vie, on comprendra sans peine que les éléments de contrôle soient nombreux, abondants, et qu'il soit possible d'aborder aujourd'hui la critique du Pentateuque avec des ressources nouvelles et des moyens de solution efficaces.

C'est avec ces principes présents à l'esprit qu'il faut lire et méditer le Pentateuque, pour se rendre compte s'il est du temps de Moïse ou d'une époque postérieure. Moïse est d'origine israélite : l'auteur du Pentateuque parle-t-il comme un Israélite ? — Moïse a été élevé en Égypte, il a vécu dans ce pays et dans la péninsule du Sinaï : reconnaît-on dans le livre qu'on lui attribue l'homme qui a habité l'Égypte et le Sinaï, qui a été élevé à la cour des pharaons, qui a été en contact avec la société égyptienne ? — Moïse a décidé ses frères à quitter la vallée du Nil où ils étaient accablés sous un joug oppresseur, pour aller sacrifier au vrai Dieu sur le mont Horeb et entreprendre ensuite la conquête de la terre de Chanaan : l'auteur du Pentateuque joue-t-il le rôle de libérateur de son peuple ? Peut-on, en un mot, retrouver en lui celui qui a donné à Israel la liberté et des lois ? — Telles sont les questions qu'il faut se poser et que nous allons tâcher de résoudre. Voici quelle sera notre marche.

Nous regardons d'abord comme un fait acquis que tous les témoignages anciens connus, juifs et chrétiens, attribuent le Pentateuque à Moïse. On peut prétendre qu'ils ne sont pas aussi antiques qu'on le souhaiterait, qu'ils ne sont pas toujours très explicites, qu'ils ne sont pas non plus tous parfaitement clairs, que les allusions à l'origine mosaïque de ce livre ne sont pas, en particulier, dans les livres postérieurs de l'ancien Testament, aussi catégoriques et décisives qu'on le voudrait, on peut, dis-je, prétendre tout cela ; c'est à tort, selon nous, mais enfin on peut

le prétendre et les rationalistes le prétendent en effet. — Il n'en est pas moins vrai qu'il n'existe aucun témoignage dans les siècles passés qui attribue le Pentateuque à un autre écrivain et le dénie à Moïse. Si l'on ne juge pas la tradition suffisante pour nous, on ne peut pas dire du moins qu'elle soit contre nous. Cela nous suffit pour le présent.

Laissant donc ici de côté les arguments extrinsèques, ou arguments d'autorité et de témoignages, qu'on trouve exposés dans un grand nombre de savants traités, nous ne nous occuperons que des arguments intrinsèques, c'est-à-dire de ceux qui sont tirés de l'étude même du Pentateuque et de son contenu. Nous commencerons par montrer que le Pentateuque n'est pas un simple recueil de morceaux plus ou moins disparates, plus ou moins bien cousus ensemble, mais qu'il forme un tout suivi et coordonné. Nous rechercherons ensuite s'il est l'œuvre de Moïse, en examinant le dessein que s'est proposé son auteur et de quelle manière il l'a rempli.

II

Un certain nombre de critiques ont nié l'unité du Pentateuque en général et de la Genèse en particulier. A les croire, les cinq livres que la tradition attribue à Moïse ne seraient qu'une compilation indigeste de pièces et de morceaux divers, mal liés ensemble, dans lesquels on ne remarque ni unité de composition ni unité d'esprit : les répétitions abondent ; les doublets sont fréquents ; le langage, le style accusent des mains différentes dans les différentes parties ; bien plus, il existe des contradictions flagrantes dans le récit des mêmes faits.

Ce n'est qu'en parcourant successivement les principaux sujets traités par Moïse qu'il est possible de répondre aux difficultés de détail. Nous devons établir ici seulement d'une manière générale l'unité du Pentateuque.

Le Pentateuque, d'après la division actuelle de nos Bibles, se partage en cinq livres connus sous le nom de Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome, mais cette division ne remonte point à l'époque de sa rédaction. En tenant compte des matières traitées et du plan suivi, il se divise réellement en trois parties : l'introduction, le corps du récit et la récapitulation ou

résumé des points principaux de la loi mosaïque. Le but, non pas unique mais principal de l'ouvrage, est de faire connaître cette loi et les circonstances dans lesquelles elle fut donnée, au moment où Israel devint un peuple. Tout se ramène à cette idée-mère. La Genèse est une véritable introduction, digne frontispice de la législation du Sinaï ; elle retrace la généalogie ou l'origine du peuple de Dieu depuis la création du monde, jusqu'à l'établissement de la famille de Jacob dans la terre de Gessen, en Égypte. C'est dans la vallée du Nil qu'Israel cesse d'être une simple famille pour devenir un peuple. Alors commence son histoire comme nation, au moment où la persécution sévit contre lui et nous le montre prodigieusement multiplié. Le récit de cette persécution ouvre l'Exode et avec lui le corps de l'ouvrage, qui comprend, outre l'Exode, le Lévitique et les Nombres. Ces trois livres ne forment qu'un seul tout : on les a distingués les uns des autres par leur objet principal, savoir la sortie d'Égypte dans le premier, le cérémonial lévitique dans le second, le dénombrement du peuple dans le troisième, mais ils n'en traitent pas moins tous les trois un sujet unique, la loi de Moïse, avec les circonstances qui la précédèrent, l'accompagnèrent et la suivirent. La Genèse nous avait annoncé l'alliance que Dieu voulait faire avec la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; l'Exode, le Lévitique et les Nombres nous apprennent en quoi consiste cette alliance et à quelles conditions elle a été conclue.

Le Deutéronome se rattache aux deux parties précédentes, mais il forme néanmoins une troisième partie tout à fait distincte par son plan et par sa manière. C'est le recueil des discours prononcés par Moïse, peu avant sa mort, dans les plaines de Moab. Le grand législateur des Hébreux y résume les points principaux de la loi qu'il a donnée à son peuple, au nom du Seigneur, et il le presse vivement d'y être toujours fidèle. On pourrait concevoir l'ouvrage sans cet épilogue ; le Deutéronome n'en fait pas moins partie intégrante du Pentateuque, car il renferme la conclusion générale, c'est-à-dire l'histoire des derniers jours de Moïse, son cantique, les bénédictions qu'il prononce sur Israel et même le récit de sa mort, ajouté par une main étrangère, probablement celle de Josué, comme le complément naturel d'une œuvre destinée à faire connaître tout ce qu'avait fait ce grand homme en faveur de son peuple.

Le Pentateuque a donc été rédigé d'après un plan conçu à

l'avance et fidèlement suivi. Ce coup d'œil d'ensemble nous en fournit la preuve ; l'examen de l'arrangement et de la disposition des détails confirme ce premier résultat.

L'unité de plan du Deutéronome, composé de discours prononcés dans un but identique, est sensible à tous les yeux. Dans l'Exode, le Lévitique et les Nombres, qui forment le corps du Pentateuque, la trame n'est point serrée, il y a de nombreuses lacunes dans le récit des faits, mais l'auteur n'en suit pas moins une marche uniforme; il écrit une sorte de journal, et pour ainsi dire jour par jour. Tout prépare la loi, l'expose ou l'explique, ou bien montre comment Dieu protège ceux qui observent ses commandements et châtie ceux qui les violent. L'unité de plan et de vues est donc incontestable. La liaison entre l'Exode,le Lévitique et les Nombres est si étroite qu'on ne peut les séparer qu'artificiellement. C'est la même histoire, c'est l'exposé de la même loi qui se poursuit dans ces trois livres, ce sont les membres inséparables d'un même corps.

La Genèse s'unit à l'Exode,qu'elle précède,d'une façon si intime qu'il est absolument impossible de comprendre le second livre sans le premier. L'Exode suppose la Genèse comme un fleuve, au milieu de son cours, suppose la source où il a pris naissance. Le Pentateuque forme donc un tout organique dont les parties sont parfaitement adaptées ensemble.

Ce qui est vrai du Pentateuque en général l'est aussi en particulier de la Genèse, dont l'unité a été plus fréquemment contestée, quoiqu'elle soit encore plus frappante que dans les autres parties de l'œuvre de Moïse. Par une exception assez rare chez les écrivains orientaux, il y a dans la Genèse un plan très régulier, bien conçu et fidèlement exécuté. L'auteur suit, sans déviation, une marche uniforme, dont il est aisé de se rendre compte jusque dans les détails. Moïse, comme nous l'avons remarqué, veut nous faire connaître l'histoire de son peuple avant l'époque où il en prend le commandement afin de l'organiser et de lui donner la loi de la part du Seigneur. Sous l'inspiration de Dieu, qui veut nous transmettre ainsi les vérités les plus importantes, il conçoit largement cette introduction préliminaire de son œuvre et il la commence à l'origine même du monde. Pour les Orientaux, l'histoire est surtout une généalogie et elle n'a été d'abord qu'un arbre généalogique, accompagné de détails plus ou moins abondants. Moïse écrit la Genèse à la façon orientale. Il la subdivise

en généalogies ou, comme il les appelle, en *Toldot* [1]. Ce mot ne doit pas être pris dans le sens restreint de simple énumération de noms, mais dans le sens d'histoire fondée sur la généalogie.

Après avoir décrit, dans un magnifique prologue, la création du ciel et et de la terre [2], l'auteur nous raconte en dix tableaux généalogiques l'histoire des différentes familles humaines, en particulier celle des ancêtres d'Israel, depuis Adam, le premier homme, jusqu'à la mort de Jacob, le père des douze tribus [3]. Ces dix tableaux se distinguent aisément les uns des autres, parce qu'ils ont tous un titre particulier qui en marque le commencement et parce qu'ils sont rédigés d'après un procédé toujours semblable.

En tête de chaque subdivision se lit ce titre: *Ellê toldôt*, «Voici les générations de Noé, ou de Sem, ou d'Ismael, » etc. [4], selon

[1] « תולדות (*toldot*), proprie *generationes*, dit Gesenius, inde *familiæ*, *gentes*, num. I, 20 et seq...Inde ספר תולדות, *genealogia*, *stemma*, Gen., V, 1. A stemmatis autem quum historia Orientalium maximam partem profecta sit, est *historia*, maxime familiarum, Gen., VI, 9, etc., adeoque de originibus aliarum rerum dicitur, Gen., II, 4, *hæ sunt origines cœli et terræ.* » *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 596. En syriaque, le mot *šarbo'* s'emploie de la même manière. « Proprie est genus, genealogia, sed cum genealogiis intexant historiam Orientales, inde fit ut et ipsa historia dicatur genealogia. Vide suppl. lex. Heb., n. 986. » Edm. Castelli *Lexicon syriacum*, édit. Michaelis, p. 936-937.

[2] Gen., I-II, 3.

[3] Voici le sujet traité dans chacune des dix sections : l'histoire des origines du monde et de l'humanité, II, 4-IV ; 2° l'histoire de la descendance d'Adam, V-VI, 8; 3° l'histoire de Noé, VI, 19-IX ; 4° l'histoire des fils de Noé, X-XI, 9 ; 5° l'histoire de Sem, XI, 10-26 ; 6° l'histoire de Tharé et d'Abraham, XI, 27-XXV, 11 ; 7° l'histoire d'Ismael, XXV, 12-18 ; 8° l'histoire d'Isaac, XXV, 19-XXXV ; 9° l'histoire d'Ésaü, XXXVI ; 10° l'histoire de Jacob, XXXVII-L. Ces dix sections contiennent donc l'histoire des différentes familles humaines, en particulier des ancêtres d'Israel, depuis Adam jusqu'à la mort de Jacob.

[4] Gen., II, 4 ; V, 1 ; VI, 9 ; X, 1 ; XI, 10 ; XI, 27 ; XXV, 12 ; XXV, 19 ; XXXVI, 1 ; XXXVII, 2. Dans ces dix passages, on lit toujours : '*Ellê toldôt*, *hæ sunt generationes* (excepté V, 1, où il y a une légère variation et où on lit : *Zé séfer toldot*, *hic est liber generationum*). Il faut de plus remarquer que cette formule, indiquant le commencement d'une subdivision, ne se lit que dans ces dix endroits, à l'exception de Genèse, XXXVI, 9, qui répète XXXVI, 1. La raison de cette dernière répétition ne se devine pas facilement, mais il est certain en tout cas qu'elle ne marque pas une subdivision nouvelle, puisqu'elle reproduit mot pour mot, XXXVI, 1, et qu'il est toujours question de la famille d'Ésaü. Les dix sections sont donc très nettement tranchées et indiquées, et il est impossible de nier qu'elles n'aient été faites à dessein par l'auteur et signalées par lui au lecteur au moyen de ce titre uniformément répété.

le sujet de la section [1]. Il indiquait aux lecteurs hébreux le commencement d'une nouvelle section d'une manière aussi claire que le font pour nous les mots « première ou seconde section, » détachés en titre séparé dans nos livres imprimés.

Après l'énoncé du titre, qui renferme l'indication du sujet, Moïse résume brièvement la section précédente. Ainsi, au commencement de la seconde section, nous lisons : « Voici le livre des générations d'Adam. » C'est là le titre. Puis l'auteur sacré continue : « Au jour où Dieu créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance. Mâle et femelle,il les créa et il les bénit, et il leur donna le nom d'Adam (homme) au jour où il les créa [2]. » Tous ces détails avaient été déjà donnés précédemment [3]; mais, par cette répétition, Moïse montre l'enchaînement qui existe entre la narration qu'il commence et celle qui vient de finir. Il fait invariablement une récapitulation analogue, tantôt aussi longue, tantôt plus brève, en tête des dix sections [4].

Quant à l'ordre suivi par Moïse dans son récit, il saute aux yeux les moins attentifs, si l'on peut ainsi dire ; il est chronologique et il descend du général au particulier. Le cadre de l'écrivain va toujours se rétrécissant. Moïse embrasse d'abord l'univers entier, le ciel et la terre, puis toute l'humanité, ensuite, de restriction en restriction, d'élimination en élimination, il en vient à circonscrire complètement son sujet et à ne plus s'occuper que de la race de Jacob. Chaque section nouvelle exclut du récit,pour

[1] Saint Matthieu, qui a écrit son Évangile pour les Hébreux, a visiblement imité ce langage, en lui donnant pour titre : Βίβλος γενέσεως Ἰησοῦ Χριστοῦ. Il n'emploie pas le mot γένεσις dans le sens restreint et exclusif de généalogie, mais dans le sens d'histoire.

[2] Gen., v, 1-2.

[3] Gen., I, 26-28 ; II, 7.

[4] 1° Gen., II, 4, répétant I, 1 ; — 2° v,1-2, répétant I,26-28 et II, 7 ; — 3° VI, 9-10,répétant v, 31 ; — 4° x,1, répétant IX,18-19 ; — 5° XI, 10,répétant x,22 ; — 6° XI,27,répétant XI,26 ;— 7° XXV,12,répétant XVI,15 ;— 8° XXV,19-20,répétant XXI, XXIV ; 9° XXXVI, 1, répétant XXV, 30 ; 10° XXXVII, 1. répétant XXXIII, 18, etc. Cette remarque répond aux objections faites contre une partie des répétitions observées dans la Genèse. On les jugeait étranges et inexplicables, parce qu'on ne s'était pas rendu compte du plan suivi par Moïse. Ces récapitulations sommaires ont l'avantage de rappeler brièvement au lecteur ce qui précède, sans qu'il ait besoin de relire. On en retrouve de semblables dans les poèmes hindous. Lacordaire emploie aussi un procédé analogue, quand, au commencement de chacune de ses conférences, il résume la conférence précédente.

n'y plus revenir, une partie de la section précédente : l'histoire d'Adam exclut la descendance de Caïn dont il n'est plus question dans la suite ; celle de Noé exclut, avec la lignée de Caïn, celle de Seth qui périt dans le déluge ; celle des enfants de Noé exclut la race de Cham et de Japhet, après en avoir fait la simple énumération ; celle de Sem mentionne, pour ne plus en parler, tous ceux de ses enfants différents de Tharé ; celle de Tharé écarte à son tour tous ceux qui n'appartiennent pas à la famille d'Abraham, et, de la même manière, Ismael et Ésaü disparaissent successivement après l'énumération de leur postérité.

On voit par là que le procédé d'élimination ou d'exclusion est uniforme et constant dans toute la Genèse. Il est, de plus, appliqué partout de la même manière. Chaque fois qu'une généalogie se subdivise en plusieurs branches, chaque branche, nommée dans le récit, obtient une mention, et cette mention est toujours faite dans l'ordre inverse de son importance, afin de dégager la marche de l'écrivain, c'est-à-dire que la généalogie de Caïn précède celle de Seth, de même que celles de Cham et Japhet, Ismael, Ésaü, précèdent celles de Sem, Isaac et Jacob. Les sections consacrées aux branches secondaires sont naturellement courtes, tandis que celles qui nous font connaître les branches principales entrent dans de longs développements. Ces dernières se distinguent aussi des autres par les indications chronologiques ; le nombre d'années qu'ont vécu les patriarches est marqué soigneusement en ligne directe ; il est passé sous silence dans les lignes collatérales. On ne saurait désirer, on le voit, une marche plus méthodique et plus régulière.

Ce plan suivi de la Genèse prouve qu'elle a été rédigée avec soin et réflexion, dans un but précis et déterminé, et avec un ordre fixé et arrêté à l'avance. Toutes les objections que l'on a soulevées contre l'unité de la Genèse en particulier, de même que contre le Pentateuque en général, sont donc sans fondement. Nous avons le droit de considérer le Pentateuque tout entier, comme une œuvre d'une seule venue ; quoique les parties qui le composent aient été écrites à des époques diverses, c'est le même écrivain qui a raconté l'origine du monde, l'histoire des patriarches, la servitude d'Égypte, l'Exode et la loi donnée au désert. Nous ne disons pas encore que cet écrivain est Moïse, nous allons avoir à le rechercher maintenant ; nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir s'il a eu entre les mains des documents anciens dont il

a fait usage, nous aurons à l'examiner plus tard, mais nous constatons dès à présent que l'écrivain, quel qu'il puisse être d'ailleurs, auquel nous devons le Pentateuque, dans sa forme actuelle, est unique [1].

III

Après avoir établi l'unité du Pentateuque par le but général que s'est proposé son auteur et par le plan qu'il a suivi, il nous faut tâcher de découvrir quel est cet auteur, en examinant quel but particulier il a poursuivi dans son œuvre.

Outre le but général, qui est le but religieux dont nous venons de parler, celui qui a écrit le Pentateuque s'est proposé en effet, de plus, un but particulier ; il avait sans cesse devant les yeux une fin précise et déterminée, celle de décider les Israélites à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la terre de Chanaan, comme il nous sera facile de le démontrer.

Il est à propos de remarquer tout d'abord que ce double but, général et particulier, correspond exactement à la double mission de Moïse. Ce grand homme avait une première mission, qu'on peut appeler universelle, durable, parce qu'elle intéressait tous les temps : c'était de faire connaître le vrai Dieu et d'asseoir sur des

[1] Le plan suivi dans les cinq premiers livres de la Bible est si patent qu'il n'est pas généralement nié aujourd'hui par les critiques incrédules, en ce sens qu'ils admettent un écrit historique complet et formant un tout bien ordonné, auquel ils donnent des noms divers et qui est surtout caractérisé par l'emploi du nom divin *Élohim*. L'hypothèse, quelque temps admise, d'après laquelle le Pentateuque n'était qu'une compilation indigeste de fragments divers mal cousus ensemble est complètement abandonnée. Les exégètes rationalistes supposent actuellement que le récit élohiste, quelle qu'en soit la date, est la pièce principale, comme la charpente du Pentateuque ; tout le reste n'est que remplissage, interpolations, ornements, suppléments, compléments ou appendices empruntés à d'autres sources. Ils admettent en fin un rédacteur définitif qui a fondu le tout ensemble et lui a imprimé le cachet d'unité que nous remarquons dans l'œuvre actuelle, quoique en laissant, d'après eux, aux documents intercalés en tout ou en partie dans son œuvre les signes caractéristiques qui trahissent leur origine primitive. Nous ne pouvons examiner ici si leurs hypothèses sont fondées, ce n'est ni le lieu ni le moment, et peu nous importe pour notre but actuel ; il nous suffit de constater qu'ils ne peuvent révoquer en doute le plan de la Genèse et des autres livres attribués à Moïse, plan qué nous venons d'exposer et qui est d'une clarté frappante.

bases solides la religion de son peuple en lui donnant un corps d'institutions et de lois. Mais outre cette première mission, d'un caractère théologique et religieux, il en avait une seconde, temporelle et passagère, d'un caractère civil et politique : elle consistait à tirer les Israélites de l'Égypte et à les conduire dans la terre de Chanaan, afin qu'une vie sociale indépendante assurât le maintien et la conservation de leurs traditions religieuses.

La première partie de sa mission lui a été commune, à plusieurs égards, avec tous les écrivains de l'Ancien Testament, qui se sont tous proposé de conserver, de développer ou de ranimer l'esprit religieux en Israel. Elle ne peut donc pas nous servir à elle seule pour déterminer la date du Pentateuque. Mais il n'en est pas de même de la seconde partie de la mission de Moïse. Celle-là lui a été spéciale, exclusive. Il n'y a eu, dans l'histoire sainte, qu'un seul moment, moment unique, où l'on ait eu besoin de décider Israel à quitter l'Égypte et à marcher à la conquête de la terre de Chanaan. S'il existe donc un livre qui ait été écrit visiblement dans ce dessein particulier, il s'ensuit manifestement qu'il a été composé à cette époque ; si ce livre est le Pentateuque, il en résulte que le Pentateuque a été écrit du temps de Moïse. Or c'est là un point qu'il nous paraît facile de démontrer par l'étude intrinsèque de ce grand monument littéraire et sacré.

Outre le but religieux, intéressant tous les temps et toutes les époques, but général que nous avons exposé dans le paragraphe précédent, l'auteur du Pentateuque a eu aussi en effet un dessein ou un but particulier, but de circonstance, en quelque sorte personnel, local et circonscrit, qui intéressait surtout ses contemporains. Un grand nombre de pages du Pentateuque n'ont été écrites que pour eux. Si, dans sa pensée, tout ce qui concerne la religion, le culte, les cérémonies, les prescriptions civiles et sociales, s'adresse à toutes les générations d'Israel, il y a bien des détails qui s'adressent principalement ou même exclusivement à la génération qui vivait du temps de Moïse. Non seulement c'est à elle que l'auteur parle, mais il lui dit beaucoup de choses qu'il ne pouvait dire qu'à elle.

Ce second dessein de l'auteur du Pentateuque correspond donc exactement à la seconde partie de la mission de Moïse, chargé de conduire Israel dans la terre de Chanaan.

Pour exécuter ce grand projet, Moïse était assuré de la pro-

tection de Dieu, mais il lui fallait néanmoins amener les Israélites à ses fins par les voies de la persuasion. Il ne pouvait les arracher de vive force de l'Égypte, où l'esclavage les avait dégradés et où ils lui opposaient le plus insurmontable des obstacles, l'inertie ; il ne pouvait les déterminer, sans agir fortement sur leur esprit et sur leur cœur, à se rendre dans un désert sans ressources, avec leurs femmes et leurs enfants, et à entreprendre, sans armes [1], sans préparatifs, en courant tous les risques, en bravant tous les dangers, la conquête d'un pays fort et puissant, dont les habitants étaient redoutables, dont les montagnes étaient inaccessibles. Que pouvait-il faire pour triompher de tant de difficultés ? Comment pouvait-il obtenir que ce peuple d'esclaves retrouvât de l'énergie et de la volonté ? Par deux moyens seulement : en réveillant au fond de son âme endormie les sentiments qui y sommeillaient, les sentiment les plus forts de la nature humaine, le sentiment religieux et l'amour filial, et en lui présentant la terre de Chanaan comme la terre la plus désirable et la plus digne d'envie.

C'est ce que fit Moïse. Pour décider les Israélites à entreprendre la conquête de la Palestine, il leur rappela de toutes manières, en toute occasion, que Dieu leur en avait promis la possession et qu'il s'était engagé par serment à les en rendre maîtres ; il les fit souvenir que leurs ancêtres y avaient vécu, y avaient acheté des biens et y étaient ensevelis ; il la leur peignit enfin sous les couleurs les plus attrayantes. C'est à force de leur mettre ces choses devant les yeux qu'il réussit à leur faire quitter l'Égypte, à se rendre dans le désert, à y errer quarante ans, à marcher contre la Palestine, à entreprendre, en un mot, l'entreprise qui était, humainement parlant, la plus insensée et la plus impossible.

Le sentiment le plus profond dans le cœur des enfants de Jacob, c'était le sentiment religieux. C'est aussi à ce sentiment que s'adresse surtout l'auteur du Pentateuque, c'est à ce sentiment qu'il fait sans cesse appel. Pour les convaincre qu'ils

[1] La Vulgate traduit le mot חמשים, *ḥamušim*, Exod., XIII, 18, par *armati*, mais cette expression signifie *strenui* (*ad pugnandum*), non *armati*. Quoique les Hébreux pussent avoir quelques armes, l'ensemble du récit montre que tous les hommes faits ne pouvaient être armés et ne l'étaient pas en réalité. Dans le désert, ils durent se procurer ou se fabriquer autant d'armes qu'il leur fut possible.

doivent quitter l'Égypte, il leur répète presque à chaque page, sans jamais se lasser, que tel est l'ordre de Dieu. Le Seigneur leur a donné la terre de Chanaan ; il a révélé à leurs ancêtres que leur postérité demeurerait longtemps sur les bords du Nil mais qu'un jour viendrait où la mesure des iniquités des Chananéens étant remplie, les enfants de Jacob entreraient en possession de la terre qu'il leur avait donnée [1]. Ce jour est venu ; Dieu sera fidèle à sa parole, mais à la condition qu'Israel ne résiste pas à ses volontés ; il faut donc qu'il parte, il faut qu'il se mette tout de suite en marche et qu'il aille recueillir l'héritage de ses pères. Telle est la pensée dominante du Pentateuque, comme l'idée fixe, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, de l'écrivain sacré. Tout ce qui, dans la Genèse, n'a pas un but exclusivement religieux, est inspiré par cette fin secondaire que se proposait son auteur ; tous les traits qu'il rapporte sont choisis dans le dessein de déterminer Israel à compter sur les promesses de Dieu et à obéir à ses ordres.

Pour démontrer la fidélité de Dieu à tenir ses engagements, l'écrivain sacré cite les faits les plus propres à convaincre les Israélites : le Seigneur a couvert de sa protection Abraham en Égypte [2] et dans le pays des Philistins [3], Isaac à Gérare [4], Jacob en Mésopotamie [5], Joseph en Égypte [6] ; il protégera donc les fils comme il a protégé les pères, pourvu cependant que les fils imitent l'obéissance des pères, obéissance que l'auteur exalte sans cesse, parce qu'il veut la faire imiter [7]. Mais en quoi doit consister leur obéissance ? A quitter l'Égypte et à aller prendre possession de la terre de Chanaan. Les Israélites ne peuvent douter que Dieu n'exécute fidèlement ses promesses. Eh bien! il leur a promis de leur donner la terre de Chanaan. Voilà le point qu'il importe le plus de leur rappeler et voilà aussi celui sur lequel insiste le plus l'auteur de la Genèse.

Une des fins qu'il s'est proposé le plus manifestement, c'est de mettre en plein jour cette promesse de Dieu qui leur confère le droit de propriété sur la Palestine, et qui les oblige ainsi à aller

[1] Gen., xv, 13-14, etc.
[2] Gen., xii, 17.
[3] Gen., xx. Voir aussi Gen., xviii, 17-32 ; xxiv.
[4] Gen., xxvi.
[5] Gen., xxvii-xxxiii.
[6] Gen., xxxix-xli.
[7] Gen., xii, 18 ; xxvi, 5.

en prendre possession. Il revient sans cesse sur ce point, capital à ses yeux. Dieu, qui tient toujours ses promesses, a donné la terre qui s'étend sur les deux rives du Jourdain aux fils de Jacob. La Genèse note avec beaucoup de détails toutes les circonstances dans lesquelles le pays qui, pour cette raison, a été appelé la Terre Promise, a été promis en effet aux héritiers d'Abraham. Il raconte l'histoire de cette promesse, on peut bien le dire, *ab ovo*. Rien n'est négligé, rien n'est oublié. Moïse nous présente d'abord Abraham, le père de sa race, en Chaldée, à Ur, avec Tharé et le reste de sa famille. Tharé émigre à Haran avec ses fils. Là Dieu parle à Abraham, qui ne s'appelait encore qu'Abram, et lui dit : « Va dans la terre que je te montrerai [1]. » Voilà comme le prélude de la promesse et de la donation explicite que Dieu fera plus tard.

Abram obéit docilement à l'ordre de Dieu et il arrive au cœur même de la Palestine, à Sichem : « Alors, dit le texte sacré, le Chananéen habitait dans le pays [2]. » Et il ajoute aussitôt : « Jéhovah apparut à Abram et lui dit : Je donnerai cette terre à ta race [3]. » Voilà la promesse formelle et expresse de la donation. Désormais la terre de Chanaan est la Terre Promise.

Dans tous les grands événements de la vie d'Abraham, Dieu lui réitère sa promesse et l'auteur sacré enregistre avec ce qu'on pourrait appeler l'exactitude d'un notaire public ce renouvellement des engagements divins. Quand Lot se sépare de son oncle pour aller habiter Sodome, Dieu dit au patriarche, pour constater que les descendants de son neveu, c'est-à-dire les Moabites et les Ammonites n'auront aucun droit sur la Palestine : « Lève les yeux, — Abram était alors entre Béthel et Haï, et de là, la vue s'étend sur toute la Terre Sainte, — lève les « yeux, et regarde au nord et au midi, au levant et au couchant. « Toute la terre que tu vois, je la donnerai à ta race, à jamais. « Je multiplierai ta race comme la poussière de la terre... Lève-« toi ; parcours cette terre en long et en large, car je te la don-« nerai [4]. »

[1] Gen., XII, 1.
[2] Gen., XII, 6. Ce verset est considéré comme une addition postérieure par beaucoup de critiques, mais peu nous importe ici ; le fait qu'il exprime est incontestable.
[3] Gen., XII, 7.
[4] Gen., XIII, 14-17.

Aussi Abraham ne tarde-t-il pas à s'y conduire comme un maître, presque comme un souverain. Il se met à la tête des hommes du pays et défait les ennemis qui sont venus l'attaquer [1]; plus tard les rois indigènes font alliance avec lui et réclament sa bienveillance pour leur postérité [2].

Lorsqu'il a remporté sa victoire sur Chodorlahomor, roi d'Élam, Dieu lui apparaît encore pour lui annoncer qu'il aura un fils. « Regarde le ciel, lui dit le Seigneur, et compte les « étoiles, si tu peux. Ainsi [nombreuse] sera ta race. » Et il continue : « Je suis Jéhovah, qui t'ai tiré d'Ur Kasdim, pour te « donner cette terre, pour qu'elle soit ta propriété. » Abram lui demanda alors : « Mon Seigneur Jéhovah, quelle preuve aurai- « je qu'elle deviendra ma propriété ? » Dieu lui répondit en lui disant de prendre une génisse, une chèvre, un bélier, une tourterelle et une colombe (c'est-à-dire les cinq espèces de victimes que la loi mosaïque devait permettre plus tard d'offrir au Seigneur), et il lui ordonna de lui en faire un sacrifice solennel, qui fut accompagné de circonstances extraordinaires et mystérieuses. Quand tout fut achevé, Dieu révéla à Abraham comment il tiendrait la promesse qu'il lui faisait de lui donner la terre de Chanaan. Le patriarche ne devait pas la posséder lui-même. Ses descendants demeureraient en Égypte pendant quatre siècles, parce que les Amorrhéens, maîtres de la Palestine, n'avaient pas encore comblé la mesure de leurs iniquités. Au bout de ce temps, sa postérité entrerait en possession de la Terre Promise.

Comme ces détails sont palpitants d'intérêt pour la génération contemporaine de Moïse, appelée à recueillir le fruit de cette promesse ! C'est d'elle que Dieu a parlé, c'est à elle que Dieu a donné cette terre. Ils objectaient sans doute à Moïse et à Aaron, qui leur rappelaient la promesse divine: Mais pourquoi Dieu n'a-t-il donc pas donné cette terre à Abraham lui-même ? Comment se fait-il que nos pères soient venus en Égypte, au lieu de jouir du pays qu'il leur avait donné ? — Vous venez d'entendre la réponse à cette objection si naturelle dans la bouche du peuple.

L'histoire du sacrifice se termine en ces termes: « En ce jour, conclut le texte, Jéhovah fit alliance avec Abram en disant : « Je

[1] Gen., XIV.
[2] Gen., XXI, 22-24.

« donne cette terre à ta race, depuis le ruisseau d'Égypte, jus-« qu'au grand fleuve, jusqu'à l'Euphrate [1]. »

Au moment de l'institution de la circoncision, la donation est réitérée : Abram reçoit le nom d'Abraham et Dieu lui dit encore : « Je te donne, à toi et à ta postérité, cette terre, la « terre où tu vis en nomade, toute la terre de Chanaan, afin « qu'elle soit ta propriété à jamais [2]. »

Lorsqu'il envoie Éliézer chercher une femme pour son fils Isaac en Mésopotamie, le patriarche rappelle lui-même la promesse divine : « Jéhovah, le Dieu du ciel, me l'a juré et il m'a dit : Je donnerai cette terre à ta race [3]. » En effet, circonstance importante à relever, Dieu n'a pas seulement promis, mais il a juré de donner la Palestine à la postérité d'Abraham, et comme le Seigneur ne peut violer ses promesses, encore moins ses serments, Israel ne peut douter qu'il n'entre en possession de la Terre Promise, puisque le moment annoncé est venu. L'auteur du Pentateuque insiste naturellement sur ce serment divin et il choisit les expressions les plus fortes, les plus significatives, pour en montrer toute la solennité : « Il a levé la main pour jurer, » dit-il ; de même qu'il remarque, dans le grand sacrifice d'Abraham, qui scella l'alliance entre lui et son Dieu, que le Seigneur passa au milieu des victimes coupées en deux, parce que c'était là le rite le plus sacré et le plus inviolable de l'alliance. Toutes les circonstances propres à exciter la confiance sont donc rappelées avec un soin marqué.

Mais ici une autre objection se présentait naturellement à l'esprit des Hébreux ; ils devaient la faire à Moïse et il y répond. La voici : Dieu a donné la Terre Promise à Abraham, notre père ; nous sommes ses descendants et nous pouvons y réclamer des droits. Mais nous ne sommes pas les seuls descendants d'Abraham ; Lot devait être son héritier, les Moabites et les Ammonites, les Ismaélites et les Arabes, les fils de Cétura et les fils d'Ésaü sont nos frères. La terre de Chanaan ne leur a-t-elle point été promise aussi et ne nous en disputeront-ils point la jouissance ?

[1] Gen., xv.
[2] Gen., xvii, 8. La désignation de la terre est répétée jusqu'à trois fois dans ce seul verset.
[3] Gen., xxiv, 7.

Pour répondre à cette objection, l'auteur de la Genèse ne se contente pas d'enregistrer la donation et la promesse faites à son peuple, il détermine avec la plus grande précision quels sont les héritiers de cette promesse, il établit qu'elle a été faite exclusivement en faveur des enfants de Jacob et que Dieu a éliminé de cette succession tous ceux de leurs frères descendus d'Abraham et d'Isaac par d'autres enfants que leur père Jacob. C'est donc à eux et à eux seuls qu'appartient la Palestine.

Abraham ayant été longtemps privé de fils, son héritage devait passer d'abord naturellement à son neveu Lot. Au moment où l'oncle et le neveu se séparent, il est expressément marqué que la Terre Promise sera donnée à la « race » d'Abraham, non à celle de Lot [1]. Pourquoi l'histoire de Sodome et de sa ruine est-elle longuement racontée ? C'est surtout parce qu'elle sert à expliquer l'origine de Moab et d'Ammon, les enfants de Lot, qui ne doivent avoir aucun droit sur la Palestine.

Le fils aîné d'Abraham est Ismael, mais il est d'origine servile ; Agar, sa mère, est une esclave ; il n'a point de droit à la Terre Promise. Si l'auteur de la Genèse insiste sur la naissance et sur l'enfance d'Ismael, c'est pour mettre en pleine lumière que les Arabes, dont Ismael doit devenir le père, n'ont aucun titre à faire valoir à la possession de la terre de Chanaan, et que ce n'est point à eux qu'elle a été promise. Les promesses faites au fils d'Agar sont rapportées tout au long, dans le but de montrer que la Palestine ne lui a point été donnée en héritage. « Il plantera ses tentes vis-à-vis de ses frères [2], » dans le désert, à l'est et au sud du Jourdain, mais non sur les rives de ce fleuve. L'épisode de l'expulsion d'Agar et de son fils est plus significatif encore. La raison qu'allègue Sara à son époux pour qu'il chasse Ismael, c'est que « le fils de l'esclave ne doit pas être héritier avec mon fils Isaac [3]. » Abraham trouve bien dur de renvoyer son enfant. Dieu alors intervient et approuve lui-même la raison donnée par Sara : « Tout ce qu'a dit Sara, fais-le, lui dit-il, parce que « c'est par Isaac que tu auras la postérité [que je t'ai promise] [4]. » Ainsi la Genèse raconte l'expulsion du père des Arabes pour

[1] Gen., XIII, 15.
[2] Gen., XVI, 12. Répété encore Gen., XXV, 18, en constatant le fait.
[3] Gen., XXI, 10.
[4] Gen., XXI, 12.

établir le droit exclusif des descendants d'Isaac sur la Palestine, et c'est la nécessité de mettre ce droit à l'abri de tout doute et de toute contestation qui justifie, à ses yeux, la conduite d'Abraham envers Agar et Ismael.

La Genèse indique avec un soin égal l'exclusion des autres fils d'Abraham du partage de la Terre Promise. Le patriarche eut de nombreux enfants d'une autre femme nommée Cétura, mais, nous dit le texte, « Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possédait, et aux fils de ses autres femmes, il fit des présents et il les sépara de son fils Isaac, pendant qu'il vivait encore, et il les envoya [habiter] au levant [de la Palestine] [1]. »

On le voit, l'écrivain sacré ne néglige aucune occasion de mettre en évidence ce fait qu'il a tant à cœur de faire ressortir, savoir que la terre de Chanaan a été promise à son peuple et à son peuple seul. C'est ce que nous remarquons aussi dans l'histoire d'Isaac et de Jacob comme dans celle d'Abraham. La plupart des traits qui y sont relevés n'ont pas d'autre but.

Aussitôt après la mort d'Abraham, Dieu bénit Isaac [2]. Rébecca lui donne deux fils jumeaux, Ésaü et Jacob. L'héritage des promesses doit passer naturellement à Ésaü, en sa qualité d'aîné, mais l'auteur sacré relate exactement tous les faits qui prouvent qu'il n'en sera pas ainsi. Les circonstances de la naissance des deux enfants et le nom même donné à Jacob annoncent qu'il « supplantera » son aîné. Ésaü vend d'abord avec serment à Jacob son droit d'aînesse [3]. L'histoire du plat de lentilles est longuement racontée, parce que cet incident, insignifiant en soi, ne l'est pas aux yeux de l'écrivain, car il prépare l'exclusion d'Ésaü des droits de la promesse. Puis, Isaac donne comme malgré lui à son second fils sa bénédiction paternelle et lui confère tous les droits de primogéniture [4]. Il croit bénir Ésaü, tandis qu'il bénit Jacob, mais quand il s'aperçoit de son erreur, il refuse de rétracter ce qu'il a fait, malgré toutes les sollicitations et les instances de celui qui était néanmoins son fils préféré [5]. Cet épisode nous est raconté avec de longs détails, dont la prolixité s'explique parfaitement par le but de l'écrivain.

[1] Gen., xxv, 5-6.
[2] Gen., xxv, 11.
[3] Gen., xxv, 31-34. Répété par Ésaü, Gen., xxvii, 36.
[4] Gen., xxvii, 28-29.
[5] Gen., xxvii, 30-40.

Avanl ce dernier événement, une famine était survenue et Isaac avait songé, comme autrefois Abraham, son père, à descendre en Égypte pour y trouver du blé, mais Dieu lui apparut et lui dit : « Ne descends pas en Égypte, demeure [au contraire] « dans la terre que je te dirai ; vis en nomade dans cette terre, « et je serai avec toi et je te bénirai. Car je te donnerai à toi et « à ta race toute cette terre, et je tiendrai le serment que j'ai juré « à Abraham, ton père [1]. »

Isaac transmit à Jacob cette bénédiction et cette donation. Quand il l'envoya en Mésopotamie pour y prendre une épouse de sa race, il lui dit en propres termes : « Que le Dieu tout-puissant « te bénisse, qu'il te fasse fructifier et multiplier, afin que tu de-« viennes un peuple nombreux, et qu'il te donne la bénédiction « d'Abraham, à toi et à ta race, afin que tu possèdes la terre où « tu vis en nomade, [cette terre] que Dieu a donnée à Abraham [2]. » Et comme si la recommandation d'Isaac ne suffisait pas, Dieu lui-même la lui répéta du haut de cette échelle mystérieuse allant du ciel à la terre, qu'il lui montra en songe au début de son voyage. « Je suis Jéhovah, le Dieu d'Abraham, ton père, et le « Dieu d'Isaac. La terre sur laquelle tu dors, je te la donnerai à « toi et à ta race... Je te garderai partout où tu iras et je te ramè-« nerai dans cette terre. J'accomplirai tout ce que je te dis [3]. »

Ésaü est donc exclu de la possession de la terre de Chanaan; ses descendants seront les maîtres de l'Idumée, où il s'était déjà fixé lui-même [4] ; mais la Palestine est réservée aux enfants de Jacob. Dieu l'assure formellement à Jacob, à Béthel, en ces termes : « La terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac, je te la « donnerai, et à ta race, après toi, je donnerai cette terre [5]. »

[1] Gen., xxvi, 2-3.
[2] Gen., xxviii, 3-4.
[3] Gen., xxviii, 13-15. Remarquer avec quel soin Moïse fait observer que Dieu ne permit à Jacob de quitter la terre de Chanaan qu'à la condition d'y revenir. Plus tard, le Seigneur lui fait ordonner par un ange de retourner en Palestine, Gen., xxxi, 13. Cf. xxvi. 2 et xlvi, 4.
[4] Gen., xxxii, 3; xxxiii, 14, 16 et spécialement xxxvi, 6-9. Cf. Deut., ii, 5, 22.
[5] Gen., xxxv, 12. Remarquer la répétition voulue et significative « à ta race, *je donnerai cette terre*, » répétition que le traducteur de la Vulgate a omise, parce qu'il n'avait pas les mêmes préoccupations que l'auteur original, ni les mêmes raisons d'insister sur une chose déjà si souvent dite.

Aussi Jacob n'ose-t-il aller plus tard en Égypte, auprès de son fils Joseph, qu'après avoir consulté Dieu, qui lui répond de s'y rendre, mais en lui annonçant qu'il l'en ramènera : « Je descendrai avec toi en Égypte, et je t'en ferai remonter, je te l'assure [1]. » L'auteur sacré ne manque pas de mettre en relief ce dernier point, qu'il a tant à cœur.

Désormais la terre de Chanaan ne sera plus donnée au fils aîné des patriarches à l'exclusion des autres, elle sera divisée et partagée entre tous les enfants de Jacob, que Moïse veut emmener sans exception dans la Terre Promise. Cette différence entre ce qui s'était passé jusqu'alors et ce qui se passera à l'avenir est signalée d'une manière solennelle dans la prophétie de Jacob mourant. L'avenir s'ouvre devant lui, et il fait connaître à l'avance à chacun de ses douze enfants la part que Dieu lui destine dans la Terre de Promission. Cette prophétie annonce la fin du livre de la Genèse, qui est ainsi la charte de propriété d'Israel, constatant ses droits sur le pays de Chanaan, aussi bien que son devoir d'aller le conquérir, au moment où il faut qu'il parte pour en prendre possession par les armes. Dieu, le souverain maître du ciel et de la terre, en a fait don à ses pères ; il ne sera pas infidèle à ses promesses. Que lui-même ne désobéisse donc pas à Dieu en manquant de courage pour aller conquérir le pays qu'il lui a donné.

Après le récit de la bénédiction et de la mort de Jacob, la Genèse n'ajoute plus qu'un dernier trait, mais il est significatif. Elle a déjà raconté longuement l'histoire de Joseph. Cette histoire devait avoir une grande importance dans la pensée de l'auteur, parce qu'elle expliquait, d'une part, l'établissement de Jacob en Égypte [2] et qu'elle faisait ressortir, de l'autre, l'ingratitude des Égyptiens, opprimant la famille de celui qui leur avait fait tant de bien. Quel contraste entre l'accueil passé et les traitements présents ! qu'il est propre à servir les vues de l'auteur ! De là les développements qui sont donnés à cette histoire. Elle répondait à l'objection qui devait s'élever dans l'esprit des Israélites : Pourquoi Dieu nous a-t-il fait venir en Égypte, au lieu de nous donner de suite la terre de Chanaan ; elle montrait l'accomplis-

[1] Gen., XLVI, 4. Le texte original emploie la tournure hébraïque la plus énergique pour exprimer la certitude de ce retour. Le retour de Jacob en Palestine s'entend de sa race.

[2] Gen., XLV, 5 et passim.

sement de la prophétie faite à Abraham [1]; elle devait les dégoûter de plus en plus de l'Égypte, qui, après avoir si bien traité leurs pères, les traitait eux-mêmes avec tant de rigueur et d'injustice. Mais ce qui devait plaire surtout dans l'histoire de Joseph à l'auteur de la Genèse, c'était l'acte de foi qu'avait fait le saint patriarche au moment de sa mort. « Et Joseph dit à ses frères : « Je vais mourir. Or Dieu vous visitera certainement et il vous « fera monter de cette terre à la terre qu'il a juré [de donner] à « Abraham, à Isaac et à Jacob. » — Et Joseph fit jurer les enfants d'Israel et il leur dit : « Dieu vous visitera certainement, et [alors] « vous emporterez mes os d'ici. » — Et Joseph mourut à l'âge de cent dix ans, et on l'embauma, et on le mit dans un cercueil en Égypte [2]. » Ce sont les derniers mots de la Genèse. Elle se termine ainsi par le renouvellement de la promesse et par un cri d'espérance. On peut dire en toute vérité que ces dernières paroles en résument l'esprit et le but. Elle n'a pas d'autre dessein que celui de Joseph : c'est de faire retourner Israel dans la terre de Chanaan. Si Israel ne veut point écouter l'auteur de la Genèse, comment pourrait-il refuser d'écouter le bienfaiteur de sa race, Joseph ? Ce trait final est là comme la pierre d'attente de l'Exode.

Nous croirions volontiers que la Genèse a été composée dans la péninsule du Sinaï, pendant que Moïse était auprès de Jéthro, lorsque Dieu lui confia sa mission, ou du moins aussitôt après son retour en Égypte, dans les jours qui précèdent l'Exode, afin qu'elle fût répandue parmi le peuple d'Israel opprimé, et que sa lecture, comme une flamme brûlante, allumât leur courage, les remplît de confiance en Dieu, de haine contre l'oppresseur. L'auteur de la Genèse fut le Tyrtée des Hébreux. On lisait beaucoup dans la vallée du Nil. Nous en avons tous les jours des preuves nouvelles. Il est facile d'imaginer l'effet profond que devaient produire les passages que nous venons de rapporter sur des âmes aigries par les plus tyranniques exigences, accablées sous le poids d'une persécution intolérable. Ces pages étaient comme ces étincelles dont parle l'Écriture [3], qui, cou-

[1] Voir plus haut, p. 370.

[2] Gen., L, 24-26. Joseph répète deux fois la même chose, en employant la tournure la plus énergique que puisse fournir la langue hébraïque, pour exprimer la certitude : l'emploi du verbe redoublé, à l'infinitif et au mode personnel : *pâqôd ifqôd*.

[3] Sap., III, 7.

rant au milieu des roseaux desséchés, les mettent tous en flammes. Les Israélites étaient là, façonnant leurs briques, cherchant la paille qu'il fallait y mêler, puisant l'eau nécessaire pour délayer la terre [1], succombant sous la charge excessive des travaux publics auxquels ils étaient astreints, frappés cruellement par des surveillants impitoyables. Irrités, indignés, exhalant leurs plaintes, maudissant le pharaon et ses chefs de corvée, ils se demandaient avec désespoir si le Dieu de leurs pères les avait abandonnés. — Non, le Dieu de nos pères ne nous a pas abandonnés, leur disaient alors les émissaires de Moïse; non, Jéhovah a juré aux patriarches qu'il nous donnerait la terre de Chanaan ; écoutez, voici les promesses qu'il a faites à nos ancêtres, à Abraham, à Isaac et à Jacob. Et ils leur lisaient sans doute alors les pages de la Genèse qui rappelaient toutes ses promesses. Et ils concluaient : la servitude va donc finir ; levons-nous, quittons cette terre odieuse ; allons nous emparer de celle que le Seigneur nous a promise.

IV

Mais l'auteur de la Genèse ne fait pas seulement appel au sentiment religieux, il fait aussi appel à la piété filiale. Il s'agit de prendre une résolution si importante qu'il ne néglige aucun des moyens dont il peut disposer pour arriver à ses fins. Israel doit partir pour la Palestine, puisque Dieu la lui a donnée et l'a donnée à lui seul, mais il doit également s'y rendre, parce que c'est là qu'ont vécu et que sont enterrés les patriarches, ses ancêtres, et parce que c'est là qu'ils ont acquis des biens. L'écrivain sacré note minutieusement les travaux et les achats qu'ils ont faits dans la terre de Chanaan.

Un chapitre tout entier est consacré au récit de l'acquisition, par Abraham, de la caverne de Macpelah, dans le voisinage d'Hébron. C'est même plutôt la minute d'un contrat de vente qu'une narration proprement dite. Tout est énuméré, jusqu'aux arbres qui poussent dans le champ où est située la caverne [2].

[1] Ce sont les diverses opérations de la fabrication des briques décrites par l'Exode et représentées sur les monuments égyptiens.

[2] Gen., XXIII.

Chacun des membres de la famille patriarcale qui sont successivement enterrés dans la grotte est indiqué à son tour [1] ; l'achat qui en a été fait est également rappelé en toute occasion [2]. L'auteur résume la vie d'Abraham par cette observation : « Abraham habita de longs jours dans la terre de Palestine [3], » comme s'il disait à ses descendants : voilà la terre où votre aïeul a vécu et où il est mort ; refuserez-vous d'aller la prendre? La Genèse remarque également qu'Isaac y a semé du blé et qu'il a produit au centuple [4].

De même que Moïse mentionne l'achat de la caverne de Macpelah par Abraham, il mentionne aussi l'achat « d'une portion de champ, » fait par Jacob, aux Benê-Hémor, près de Sichem, et il ne manque pas d'ajouter quel prix il l'a payé, c'est-à-dire cent *qesitah* [5].

Les puits creusés par les patriarches, même en des lieux où leur race ne devait pas habiter après l'Exode, tel que le pays situé au sud de la Palestine, ces puits sont énumérés dans le récit de leur migration. Moïse promet à son peuple, dans le Deutéronome, que Dieu lui donnera, quand il prendra possession de la Terre Promise, « des citernes qu'il n'a point creusées, comme des vignes et des oliviers qu'il n'a pas plantés [6]; » mais, en attendant, il fait comme l'inventaire des puits qui appartiennent aux Israélites, parce que leurs pères les ont creusés. A Abraham appartient celui de Bersabée, pour lequel il a donné sept brebis à Abimélech, et planté un tamaris comme témoignage que ce puits est sa propriété [7]. De l'histoire personnelle d'Isaac, en dehors de ce qui regarde ses enfants, l'auteur sacré ne nous

[1] Gen., XXIII, 19 ; XXV, 9 ; XXXV. 27, 29 ; XLIX, 29, 31 ; L, 13.
[2] Gen., XXV, 10 ; XLIX, 30 ; L, 13.
[3] Gen., XXI, 34.
[4] Gen., XXVI, 12.
[5] Gen., XXXIII, 19. La valeur du *qesitah* est inconnue.
[6] Deut., VI, 11.
[7] Gen., XXI, 25-33. La raison pour laquelle Abraham planta le tamaris (Vulgate : *nemus*), et pour laquelle l'auteur de la Genèse le rappelle, ce fut de perpétuer par un signe durable la mémoire de l'alliance qu'il avait contractée avec Abimélech et son droit de propriété sur le puits. « J'ai souvent entendu dire aux vieux fellahîn, raconte M. Clermont-Ganneau, que lorsqu'on voulait fixer à jamais une limite contestée, on creusait après accord une fosse dans laquelle on enterrait des coquilles d'œufs et du charbon, et à côté l'on plantait un tamaris [arbre de longue vie], c'est-à-dire l'arbre même planté par Abraham. » *Revue critique*, 1879, p. 182-183.

raconte guère que ce qui concerne les puits qu'il fit creuser[1]. Il en conserve soigneusement les noms : ᶜEšeq (dispute), Šitnah (accusation), Reḥoboṭ (largeur), Šibeᶜah (satiété). Les enfants des patriarches ne voudraient-ils donc point recouvrer les propriétés de leurs pères ? Ne voudraient-ils pas rentrer en possession de leur tombeau ? Jacob n'avait pas voulu être enterré en Égypte mais avait demandé que ses restes fussent transportés à Macpelah : « Et il leur fit ce commandement (à ses douze fils) disant: « Je vais être réuni à mon peuple, ensevelissez-moi avec mes « pères, dans la caverne qui est dans le champ d'Héphron l'Hé-« théen, dans la caverne qui est dans le champ de Macpelah, vis-« à-vis de Mambré, dans la terre de Chanaan, qu'Abraham acheta « à Héphron l'Héthéen, avec le champ, pour lui servir de tom-« beau ; c'est là qu'ont été enterrés Abraham et Sara sa femme ; « c'est là qu'ont été enterrés Isaac et Rébecca, sa femme ; c'est là « que j'ai enterré Lia. Le champ et la caverne qui s'y trouve ont « été achetés aux Héthéens [2]. » Quand Jacob fut mort, « ses fils exécutèrent ce qu'il leur avait commandé, et ses fils le portèrent à la terre de Chanaan, et ils l'enterrèrent dans la caverne du champ de Macpelah, qu'Abraham avait achetée avec le champ, pour posséder un tombeau, à Héphron l'Héthéen, vis-à-vis de Mambré [3]. »

Ainsi, dans ces quelques lignes, l'auteur de la Genèse revient à satiété sur des circonstances qui ont été déjà rapportées plus haut tout au long. Pourquoi tant d'insistance à raconter en détail ces mêmes faits, déjà bien connus ? Pourquoi toutes ces répétitions ? Tout cela aurait-il été fait sans dessein et sans but ? Non, cela n'est pas possible. Il est manifeste, il est évident que celui qui a écrit la Genèse avait un intérêt particulier à les rappeler et que, s'ils sont pour nous fort accessoires, ces souvenirs avaient pour lui une importance capitale. Après une telle énumération, qui pourrait en disconvenir ? Plus ces répétitions paraissent en soi inexplicables, plus il est clair qu'elles doivent avoir leur explication dans les circonstances où elles ont été écrites.

Eh bien ! Je le demande maintenant, à quelle époque un historien a-t-il pu attacher tant de prix à rappeler que la terre de Chanaan avait été donnée aux Hébreux et que leurs ancêtres y

[1] Gen., XXVI, 15-33.
[2] Gen., XLIX, 29-31.
[3] Gen., L, 12-13.

avaient leur tombeau? A quel moment a-t-il pu sentir le besoin de répéter ainsi à tant de reprises aux enfants de Jacob que la Palestine était leur héritage et que Dieu leur en avait garanti la possession avec serment, à l'exclusion de tous les autres membres de leur famille? Est-ce à l'époque des rois, lorsque les Chananéens en étaient chassés depuis longtemps, lorsque les Ammonites et les Moabites, les Arabes et les Iduméens étaient fixés depuis des siècles à l'est et au sud de la Palestine et qu'ils étaient eux-mêmes paisibles possesseurs des deux rives du Jourdain? Est-ce à l'époque de la captivité, lorsque personne ne contestait qu'ils en eussent été les maîtres [1]? Est-ce, en un mot, à une époque postérieure à la conquête de la Palestine et au temps de Josué?

Non, sans doute. Ce langage serait inexplicable à ces époques de l'histoire du peuple de Dieu; il n'aurait alors ni sens ni portée. On ne fait valoir ses titres de propriété que lorsqu'on veut entrer en possession ou justifier son droit contre ceux qui le contestent; on ne rappelle avec tant d'insistance des promesses, que lorsqu'on veut les faire exécuter. Il n'y a qu'un moment, un seul, où un écrivain hébreu ait pu parler comme parle l'auteur de la Genèse. Ce moment unique, c'est celui où il fallait déterminer la postérité de Jacob à quitter la terre d'Égypte, qu'elle devait si souvent regretter [2], et la décider à entreprendre la conquête difficile de la terre de Chanaan. Ce n'était point, encore une fois, une tâche aisée que de résoudre un peuple entier à tout risquer afin de s'emparer d'un pays fort et puissant. Pour lui faire prendre cette résolution énergique, il fallait, en réveillant tous ses sentiments religieux et patriotiques, animer sa confiance et lui assurer la victoire. C'est pour obtenir ce résultat que l'écrivain sacré lui montre dans la terre de Chanaan la Terre Promise, lui prouve qu'elle lui appartient, qu'elle est son bien, sa propriété, que Dieu s'est engagé solennellement, par serment, à le mettre en possession de ce pays où il avait appelé ses pères et qu'il ne dépend que de lui de le conquérir et d'en devenir le maître. Alors tous ces détails, toutes ces répétitions s'expliquent et se

[1] Remarquer que, dans tout le Pentateuque, il n'y a pas la moindre allusion à une circonstance, dont il eût été impossible de ne pas parler, si ce livre était du temps de la captivité ou postérieur, savoir que les Israélites avaient possédé la Palestine et qu'ils l'avaient perdue. Elle est toujours décrite comme n'ayant encore jamais appartenu de fait aux descendants de Jacob.

[2] Exod., XVI, 3; XVII, 3, etc.

justifient, le moindre de ces petits faits prend une importance réelle. Il n'est plus inutile ou insignifiant de rappeler qu'Abraham a acquis une caverne à Hébron, qu'Isaac a creusé des puits près de Bersabée, que Jacob a acheté un pré à Sichem, qu'il a voulu être enseveli en Palestine. Chacun de ces souvenirs est propre à allumer dans l'âme des Israélites le désir de reconquérir ce qui a appartenu à leurs pères, parce que les enfants aiment à rentrer en possession des biens de leurs ancêtres et y attachent un prix particulier. Il n'est pas moins à propos de les faire ressouvenir en toute occasion que les ossements de leurs aïeux sont ensevelis dans ce pays, à Macpelah, parce que tous les hommes se font un devoir sacré de garder le tombeau de leurs familles ; et que les restes de Joseph sont encore là en Égypte, attendant qu'ils les emportent avec eux dans la Terre de Promission.

Ainsi autant le langage de la Genèse est inexplicable, inintelligible à toute autre époque qu'à celle de l'Exode, autant il est clair, naturel, imposé en quelque sorte par les circonstances, au moment où il s'agit d'entreprendre la conquête de la Palestine et de décider le peuple d'Israel à supporter les fatigues et les dangers d'une guerre d'invasion. La Genèse n'a donc pu être écrite que du temps de l'Exode, du temps de Moïse. Tout y est calculé pour exciter le désir d'entrer en possession de la Terre Promise, tout tend à ce but capital et final, qui était le but de Moïse. La Genèse, malgré l'intérêt universel et durable qu'elle a pour tous les temps, a été d'abord un écrit de circonstance, fait pour un moment et pour un peuple déterminés, et il porte ainsi sa date, comme un discours adressé par un général d'armée à ses soldats au moment de leur entrée en campagne.

V

Quand Moïse a décidé Israel à sortir de l'Égypte, la première partie de sa mission est remplie, mais tout n'est pas fait encore. Il faut quitter effectivement l'Égypte et, lorsque ce grand pas sera accompli, exécuter, s'il est permis d'employer cette expression, la seconde partie du programme, non moins difficile que la première, c'est-à-dire la conquête de la Palestine. Le but de l'auteur des derniers livres du Pentateuque, s'ils ont été écrits par Moïse, doit donc être d'exciter les enfants de Jacob à achever

l'œuvre commencée, de soutenir leur courage, d'animer leur confiance, en les faisant triompher de toutes les difficultés. De plus, il doit les préparer, en leur donnant une loi religieuse et civile, telle qu'elle pouvait être donnée dans un désert, à devenir un peuple, tel que devait être Israel, le peuple de Jéhovah, le peuple de Dieu. Un écrivain postérieur aux événements, racontant des faits déjà passés, ne peut pas avoir eu les mêmes préoccupations, les mêmes sollicitudes, le même accent qu'un écrivain contemporain et surtout que Moïse, acteur principal dans cette révolution d'où dépendait tout l'avenir des Hébreux.

Nous devons donc reconnaître Moïse dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome aux mêmes signes que dans la Genèse. Il doit alléguer aux Hébreux les mêmes motifs, en y joignant les motifs nouveaux que lui suggèrent les circonstances ; il doit insister sur les marques particulières de protection que le Seigneur vient de leur prodiguer, afin de les faire persévérer dans la détermination qu'ils ont prise ; la loi doit présenter les traces du milieu où elle est donnée et du caractère de celui qui la donne; enfin le souvenir de l'Égypte doit être toujours présent à l'esprit de l'écrivain. Examinons si ce sont là réellement les traits qui distinguent les derniers livres du Pentateuque.

Ces livres renferment deux choses distinctes, des récits d'événements et des lois. Étudions successivement les uns et les autres.

En premier lieu, les récits sont tels qu'a dû les raconter le libérateur des Hébreux, tels que lui seul a pu les écrire. A quoi se réduisent-ils en effet ? A ceci : à montrer quelles difficultés Moïse a eues à maintenir les douze tribus dans le désert, à les empêcher de retourner en Égypte, à les déterminer à se rendre dans la terre de Chanaan. Des épisodes auxquels la postérité n'aurait plus guère pris garde, si elle avait eu à les raconter elle-même, sont présentés ici avec les proportions grossies qu'ils ne peuvent avoir qu'aux yeux des contemporains. Que nous sommes loin du ton impassible, de la simplicité idyllique et souvent aussi de la grandeur austère des récits de la Genèse! Maintenant ce sont fréquemment des querelles de ménage, pour ainsi dire, qui nous sont racontées. Le peuple ne murmure pas une fois, sans que ce murmure ne soit enregistré. Ce qu'il y a de plus blessant, de plus piquant dans le langage des révoltés, est rapporté comme peut le faire seulement quelqu'un qui en a senti toute la pointe.

Israel ne nous est pas représenté par ses beaux côtés, comme l'aurait fait plus tard un admirateur de ses ancêtres racontant cette période épique de leur histoire ; il nous est peint au contraire sous son mauvais aspect. Que nous sommes loin d'avoir ici des origines embellies de la nation juive, telles que celles des Latins dans l'Énéide ! Il en est des nations comme des conquérants. Leurs contemporains voient surtout leurs défauts, la postérité voit surtout leurs vertus. L'éloignement fait briller surtout l'éclat de leur gloire ; la proximité les fait apparaître dans toute leur laideur à ceux qui en ont souffert. Ceux qui ont été écrasés sous le pied de fer d'un Nabuchodonosor ou d'un Alexandre ne sont guère tentés d'admirer leurs qualités brillantes ; dans le lointain, on ne voit plus que leur éclat. Qui serait trop près du soleil en serait brûlé ; qui en est loin, jouit doucement de sa lumière. De plus, ceux qui considèrent de près les hommes et les emploient, sont plus frappés encore de leurs vices que de leurs vertus ; ils sentent vivement la résistance qu'ils leur opposent. Plus tard ces détails s'effacent, ces querelles de famille, ces froissements de la vie en commun qu'on n'a pas personnellement ressentis s'évanouissent et, après quelques années, on ne voit plus que les grands résultats qui ont été obtenus. Le narrateur des événements de l'Exode nous apparaît comme un homme qui y a été intimement mêlé, qui a souffert de toutes les résistances du peuple, qui en souffre encore. Il n'idéalise point Israel, il nous le présente au contraire sous les couleurs les plus repoussantes, comme un peuple à tête dure [1], sans sentiments élevés, toujours revêche. Ce grand événement de la sortie d'Égypte et du triomphe d'un peuple, brisant un joug pesant pour conquérir la liberté et l'indépendance ; cette naissance d'une nation à la vie publique, qui aurait fourni naturellement à un écrivain postérieur l'occasion d'exalter l'héroïsme d'Israel; ce grand événement n'est pas la glorification du peuple hébreu, il en est la condamnation et la honte. Ce n'est que malgré lui qu'il a été arraché à l'esclavage, il a fallu que Moïse et Dieu lui-même brisassent ses chaînes comme malgré lui; pas un seul trait n'est à son honneur. Eh bien ! pour parler ainsi d'un tel événement, pour l'avoir vu sous cet aspect et avec de tels yeux, il ne faut pas seulement en avoir été témoin, il faut en avoir été en un certain sens

[1] Exod., xxxii, 9 ; xxxiii, 3, 5 ; etc.

victime ; il est nécessaire d'avoir souffert de l'ingratitude du peuple, d'avoir été écœuré en quelque sorte de sa conduite pour la peindre avec tant d'amertume et pour la voir toujours sous ce mauvais côté, qui est assurément conforme à la vérité historique, mais qu'un historien qui n'aurait pas été mêlé aux événements ne nous aurait jamais raconté de la sorte.

Déjà, quand Israel est enserré d'une part, entre l'armée du Pharaon et de l'autre, entre la mer Rouge, il s'écrie : « N'y « avait-il donc point de tombeaux en Égypte [1] pour que tu nous « aies emmenés périr dans ce désert [2] ? » Quelle amertume dans ces paroles ! Comme elles sont blessantes pour Moïse et aussi comme il a bien retenu le trait qui devait le toucher le plus au vif !

Lorsque les Égyptiens ont été engloutis dans la mer et que ce premier danger est passé, un autre non moins redoutable ne tarde pas à surgir, la famine. On est maintenant en plein désert ; les vivres qu'on a emportés durent quinze jours [3] ; au bout de ce temps, ils sont épuisés. Comment se procurer des provisions dans cette terre désolée et sans ressources ? Le mécontentement éclate de nouveau. « Que ne sommes-nous morts de la main de « Jéhovah, dans la terre d'Égypte, lorsque nous étions assis « devant des marmites pleines de viande, lorsque nous pouvions « manger du pain à satiété ? Pourquoi nous as-tu conduits dans « ce désert pour y faire mourir tant de monde de faim [4] ? » Bien des fois, ces murmures se renouvelleront et ils seront toujours rapportés d'une manière semblable.

Certes, un autre écrivain que Moïse aurait pu, sinon justifier le peuple, excuser du moins en partie sa faute. Israel n'avait-il pas quelque raison de s'effrayer de la démarche qu'il avait faite et ses regrets n'étaient-ils pas naturels ? Ne s'explique-t-on pas son découragement, quand la première effervescence fut tombée, lorsqu'il réfléchit, à tête reposée, aux conséquences de sa fuite et lorsque, aux prises avec la réalité, les dangers de sa situation, humainement parlant, s'offrirent à lui dans toute leur horreur ? Les Hébreux avaient quitté le certain pour l'incertain ; ils avaient

[1] On sait que l'Égypte était plus que tout autre pays la terre des tombeaux.

[2] Exod., XIV, 11.

[3] Exod., XVI, 1.

[4] Exod., XVI, 3,

évité un petit mal pour un plus grand ; séduits par un faux mirage, ils avaient abandonné l'Égypte où ils étaient esclaves, il est vrai, mais où ils avaient du moins le pain de chaque jour et un abri, et, leurrés par l'espoir de conquérir une liberté illusoire, ils ne trouvaient que la faim et la mort. Sans vivres, sans ressources, sans armes, ils avaient formé le projet d'aller s'emparer de vive force d'une contrée presque inexpugnable. Aux yeux de la prudence humaine, n'avaient-ils pas agi en insensés ? On peut assurément faire valoir ces considérations à la décharge des Israélites. Eh bien ! il n'y a pas la moindre trace de cette excuse dans tout le Pentateuque. Toutes ces plaintes, tous ces murmures, dont l'écho se serait perdu dans l'éloignement ou dont un écrivain postérieur aurait du moins parlé à peine, s'ils ne nous avaient pas été racontés par celui-là même qui en avait souffert, nous sont rapportés sans aucune atténuation et dans toute leur injustice. Ainsi la manière dont l'auteur du Pentateuque nous décrit, le cœur encore saignant, la résistance qu'il a rencontrée dans ceux qu'il voulait sauver, nous fait déjà reconnaître en lui Moïse, parce qu'aucun autre historien, venu après lui, n'aurait parlé d'Israel avec une si juste sévérité.

L'examen des autres récits contenus dans ce livre nous amène à tirer la même conclusion. Il n'y a pas un mot qui n'ait pour fin de déterminer les Israélites à pousser jusqu'au bout leur entreprise et à ne se laisser décourager par aucun obstacle, jusqu'à ce qu'ils soient maîtres de la Palestine.

Pour soutenir le peuple dans le désert, Moïse emploie le moyen qui lui avait déjà si bien réussi en Égypte. Il écrit le récit de ce que Dieu a fait pour l'arracher au joug de ses oppresseurs ; il compose, après le passage de la mer Rouge, un chant plein de poésie et d'enthousiasme, bien propre à exciter le patriotisme et le courage de tous les enfants d'Israel. Ses récits répandus parmi la multitude, ses chants répétés en chœur par les jeunes vierges sont comme un breuvage capiteux qui les fortifie et les exalte.

Moïse, élevé à la cour des pharaons, avait reçu, comme nous dirions aujourd'hui, une éducation tout à fait littéraire. Cette éducation seule pouvait suffire pour lui donner, indépendamment de l'inspiration divine, l'idée d'écrire l'histoire des événements qui s'accomplissaient sous ses yeux et par son entremise. Ramsès II, sous lequel il avait grandi, était le prince qui s'était

le plus attaché, avec un soin jaloux, à perpétuer la mémoire de ses exploits. On ne peut presque pas remuer une ruine en Égypte sans y retrouver le nom de ce monarque et le souvenir de ses guerres. Il avait fait graver à Karnak le poème tout entier où Pentaour chantait son triomphe sur les Khétas. Partout il rappelait aux yeux de ses sujets ses titres de gloire comme sa piété envers les dieux. Alors plus que jamais les Égyptiens étaient devenus un peuple d'écrivains, et par conséquent de lecteurs. Les Israélites, vivant au milieu d'eux, devaient avoir en partie es mêmes habitudes et les mêmes goûts. Ils voyaient les inscriptions des pharaons sur les murs des temples, avec les trophées de leurs victoires. Ils entendaient les poètes chanter leurs louanges et leurs hauts faits. Les papyrus, traitant de toute espèce de sujets, circulaient dans leurs mains. Comment Moïse n'aurait-il pas mis à profit de tels usages, si propres à servir ses desseins, pour enflammer le courage de ses frères, perpétuer le souvenir des faits merveilleux de l'Exode, et arriver à son but ? La difficulté d'écrire et de répandre les écrits, dont on faisait une objection autrefois, quand on ignorait les habitudes de cette époque, ne peut plus être alléguée aujourd'hui. Ce qui était il y a quelques années une objection est devenu maintenant une preuve. L'Égypte mieux connue porte à croire que Moïse a dû composer l'histoire de la sortie de l'Égypte, et rien de plus naturel à cette époque que l'ordre que Dieu lui en donne.

La seconde partie du Pentateuque n'est pas d'ailleurs rédigée comme la première et elle ne devait pas l'être. Nous ne rencontrons plus dans l'Exode, le Lévitique et les Nombres, le plan minutieusement suivi, la trame savante que nous avons remarqués dans la Genèse. Non. Ces livres, tout en formant le corps d'ouvrage que nous avons décrit plus haut, sont composés, quand on les envisage dans le détail, d'une manière décousue et pour ainsi dire à bâtons rompus, selon les occasions et les circonstances. Le plan et l'ordre n'en ont pas été déterminés à l'avance comme pour la Genèse ; c'est un journal plutôt qu'un livre ; chaque grand événement, toutes les lois nouvelles viennent y prendre leur place, mais d'une façon un peu lâche et on peut le dire, un peu à l'aventure. Cette sorte de désordre même est comme un certificat d'origine. Si les lois ne sont pas exposées systématiquement, s'il y a des répétitions et des retouches, si les faits ne sont pas enchainés entre eux, ce n'est pas parce que celui qui avait

conçu le plan si régulier de la Genèse n'etait point capable de mettre le même ordre dans toute son œuvre, c'est parce qu'il ne l'a pas voulu ; c'est parce que son but ne demandait point qu'il fît un ouvrage en quelques sorte poli et limé, mais qu'il soufflât, toutes les fois qu'il était nécessaire, la flamme du courage dans des cœurs portés à s'affaisser sous le poids de la lassitude et de l'accablement.

VI

Nous avons vu comment l'auteur du Pentateuque, pour décider Israel à quitter l'Égypte, lui présentait dans la Genèse la terre de Chanaan comme la Terre Promise, donnée par le Seigneur à leurs pères, comme un héritage qui leur revenait de droit et dont il était temps d'aller prendre possession.

Ce droit est souvent rappelé dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. Lorsque, du milieu du buisson ardent, Dieu confie à Moïse la mission de délivrer son peuple opprimé par les Égyptiens, c'est pour qu'il le conduise dans la terre des Chananéens, où coule le lait et le miel [1]. Le Seigneur n'a pas oublié « l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac et Jacob [2], » et Moïse doit être entre ses mains l'instrument par lequel il réalisera ses promesses. Le moment solennel est venu, l'heure est décisive, le peuple doit quitter l'Égypte pour aller conquérir la Terre Promise. On est à la veille des plaies qui vont couvrir l'Égypte de deuil et l'inonder de larmes. Dieu, pour décider Israel à prendre cette grande détermination qui fixera son avenir, lui rappelle ses promesses : « Je suis Jéhovah, qui « ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob..., et qui ai fait alliance « avec eux pour leur donner la terre de Chanaan, la terre où ils ont « vécu en nomades... C'est pourquoi dis aux enfants d'Israel : « Moi, Jéhovah..., je vous ferai entrer dans la terre que j'ai juré de « donner à vos pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob : je vous la « donnerai à vous, en propriété, moi, Jéhovah [3]. »

Quand, plus tard, dans le désert du Sinaï, Dieu, irrité contre Israel qui a adoré le veau d'or, veut l'exterminer de la face de la terre, Moïse obtient sa grâce en rappelant au Seigneur qu'il a

[1] Exod., III, 8.
[2] Exod., II, 24. Cf. III, 6, 15-17.
[3] Exod., VI, 2 8.

promis aux patriarches de mettre leur postérité en possession de la terre de Chanaan [1].

Dans le Lévitique, Dieu promet comme récompense de l'observation de sa loi « la propriété de la terre qu'il donnera en héritage » à Israël [2]. Dans les Nombres, la Palestine est toujours désignée comme le pays que Dieu donne à son peuple [3]. Dans le Deutéronome, la promesse et la donation divines sont rappelées à tout instant. « Jéhovah, ton Dieu, dit Moïse à son peuple, va « te faire entrer dans une terre fertile, une terre où l'eau coule « dans les torrents, une terre de sources et de fontaines, jaillissant « dans les vallées et sur les montagnes [4], une terre de froment et « d'orge, de vignes, de figuiers et de grenadiers, une terre d'huile « et de miel, une terre où tu mangeras le pain en abondance et où « tu ne manqueras de rien, une terre où les pierres sont du fer et « où l'on extrait le bronze des montagnes, afin que tu manges et « que tu sois rassasié et que tu bénisses Jéhovah, ton Dieu, de la « terre excellente qu'il t'a donnée [5]. » C'est cette donation faite à son peuple que Dieu rappelle sans cesse, pour l'exciter à être fidèle à sa loi : « Quand Jéhovah, ton Dieu, dit Moïse à Israel, « t'aura fait entrer dans la terre qu'il a promis à tes pères, Abra- « ham, Isaac et Jacob, de te donner, dans des villes, grandes et « bonnes, que tu n'as point bâties, dans des maisons toutes pleines « de biens que tu n'as pas remplies, avec des puits que tu n'as point « creusés, des vignes et des oliviers que tu n'as pas plantés, quand « tu auras mangé et que tu seras rassasié, prends garde de ne pas « oublier Jéhovah [6]. »

[1] Exod., xxxii, 13 ; xxxiii, 1. Voir aussi Lév., xxvi, 42 ; Num. xxxii, 11.

[2] Lév., xx, 24.

[3] Num. xiii, 3 ; xiv, 8-9, 16, 23, 30-31 ; xv, 2, etc.

[4] Remarquons, en passant, qu'un tel langage, pour peindre la Palestine, n'a pu guère être tenu que dans le désert, où l'eau manque, car ce n'est que par opposition avec le désert qu'on peut appeler la Palestine un pays abondant en eau. Il est vrai qu'il y avait autrefois plus d'eau qu'aujourd'hui. « Das eigentliche Judäa ist ein Hochland, und der Abrahamsbrunnen zu Beerseba und bei der ogygischen Eiche vor Hebron, wie der Jacobsbrunnen zu Sichem sind tief in Felsen gegraben. So wie jedes Haus seine eigene Cisterne braucht, erfordert das Umland der Städte nicht minder Wassermagazine, um die Fruchtbarkeit zu erhalten. Durch ihren Ruin und die zunehmende Trockenheit hat halb Palästina seinen Character verändert und ist nicht mehr ein Land des Natursegens zu nennen. » Sepp, *Allgem. Zeitung*, 23 juillet 1883, p. 2971a. Mais jamais la Palestine n'a été comparable à l'Égypte pour l'abondance des eaux. Deut., xi, 10-12.

[5] Deut., viii, 7-10.

[6] Deut., vi, 10-12.

Nous n'en finirions pas, s'il fallait citer tous les textes qui rappellent la donation faite par Dieu, aux patriarches et à leur postérité, de la terre de Chanaan [1]. Ainsi les mêmes motifs qui sont allégués dans le premier livre du Pentateuque pour engager les enfants d'Israel à marcher à la conquête de la Terre Promise sont également allégués dans les livres suivants, et ils le sont avec une insistance qui ne peut convenir qu'à l'époque même où s'accomplit cette grande révolution dans la vie politique des Hébreux ; chez un écrivain postérieur, une telle insistance serait inexplicable, comme nous avons eu déjà l'occasion de le montrer.

La seule différence qu'on remarque dans la manière dont cet argument est présenté dans la Genèse, d'une part, et dans les livres suivants, de l'autre, c'est que, dans ces derniers, l'auteur sacré relève avec plus de soin l'excellence de la terre de Chanaan, sa fertilité, ses richesses de tout genre. Tant que le peuple est encore en Égypte, dont le sol est si riche et l'eau si douce, l'écrivain israélite laisse dans l'ombre les fontaines d'eau vive et la fertilité de la Palestine, incapable de soutenir la comparaison avec la fécondité du Delta et du pays de Gessen, mais quand Israel ne voit plus que l'aridité et la sécheresse du désert du Sinaï, son libérateur lui peint sous les couleurs les plus séduisantes cette Terre Promise qu'il veut l'engager ainsi à conquérir au prix de son sang.

En Égypte, il la lui montre déjà comme plus propre que la vallée du Nil à l'élève des troupeaux. Dès le commencement de l'Exode, la terre de Chanaan est caractérisée pour la première fois par ce trait pittoresque, si souvent répété depuis, qui la représente aux désirs avides des Hébreux comme « une terre où coule le lait et le miel. » C'est Dieu qui la dépeint ainsi à Moïse dans la vision de l'Horeb [2], et jamais qualification ne fut mieux méritée.

Le mot fit fortune parmi les enfants de Jacob. Quand les espions envoyés du désert de Pharan pour explorer la Palestine revinrent auprès du peuple, malgré leur découragement, ils ne purent s'empêcher de le reconnaître : « C'est véritablement une terre où coule le lait et le miel [3], » ce qui semble indiquer que les Israélites leur demandaient si ce trait par lequel leur chef caractéri-

[1] Voir Deut., I, 8 ; VI, 3 ; VII, 1 ; VIII, 18 ; IX, 4-5, 28 ; etc.
[2] Exod., III, 8, 17. Cf. XIII, 5 ; XXXIII, 3 ; Lév. XX, 24.
[3] Num. XIII, 28,

sait le pays où il voulait les conduire était bien mérité. L'auteur du Pentateuque avait donc raison de toucher cette corde et de la faire vibrer. Nous en avons une autre preuve dans un épisode célèbre du séjour dans le désert. Lorsque Coré, Dathan et Abiron se révoltent contre Moïse, ils avouent indirectement l'impression qu'avaient faite ces paroles sur tout le peuple, en les contredisant. Le pays où coule véritablement le lait et le miel, c'est l'Égypte, non celui où il les a conduits. « Nous avez-vous fait « venir dans une terre où coule le lait et le miel ? s'écrient-ils ; « nous avez-vous donné des champs et des vignes [1] ? » Non, ils n'ont ni champs, ni vignes, ni grenadiers, ni fontaines, comme le reproche une autre fois à Moïse le peuple soulevé et murmurant [2]. Néanmoins la peinture de cette terre fertile ranime toujours le courage d'Israel.

C'est ainsi que les arguments employés dans la Genèse sont aussi employés dans les livres suivants, avec les modifications que réclament les circonstances.

VII

Les circonstances permettent à l'auteur sacré d'employer un nouveau moyen d'action sur les Israélites : ce sont les miracles. Il ne les raconte pas comme de simples faits passés, propres à montrer la puissance et la grandeur de Dieu, ainsi que l'aurait fait un écrivain postérieur, mais il les présente comme des arguments capables de lui faire atteindre son but, qui est d'exciter la confiance des Hébreux et de les pousser en avant. Il a déterminé les enfants d'Israel à se mettre en route pour aller conquérir la terre de Chanaan en leur rappelant sans cesse que Dieu a promis de la leur donner, et qu'il sera fidèle à sa promesse, comme il a été fidèle aux promesses qu'il avait faites à leurs pères, Abraham, Isaac et Jacob. Maintenant qu'ils obéissent à Dieu, et qu'ils sont déjà en marche, il faut qu'il leur montre le Seigneur tenant en effet ses promesses et exécutant tous ses engagements envers eux, malgré même leur indocilité, leur peu de foi et leurs murmures perpétuels. Aussi est-ce là un des objets principaux des quatre derniers livres du Pentateuque. La

[1] Num. xvi, 13-14.
[2] Num. xx, 5.

plupart des événements qui sont racontés, en dehors de la partie législative, n'ont point d'autre but; les prodiges, accomplis par Jéhovah en faveur de son peuple, succèdent aux prodiges, comme autant de marques de la protection constante et de la vigilance infatigable du Seigneur.

C'est là ce que nous remarquons, dès le début de l'Exode, et en premier lieu dans l'histoire de la vocation de Moïse. Quel admirable développement dans tout ce récit! Du milieu du buisson ardent qui brûle sans se consumer, le Seigneur apparaît à Moïse et lui dit : « Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abra- « ham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob... J'ai vu l'affliction de « mon peuple en Égypte, j'ai entendu ses plaintes contre la dureté « de ceux qui président à la corvée, et, connaissant leur douleur, « je suis descendu pour les délivrer des mains des Égyptiens, et « pour les conduire de cette terre dans une (autre) terre, fertile et « spacieuse, dans une terre où coule le lait et le miel, au pays du « Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérézéen, de « l'Hévéen et du Jébuséen. Maintenant voilà que les plaintes des « enfants d'Israel sont venues jusqu'à moi, et j'ai vu l'oppression « sous laquelle les accablent les Égyptiens. Maintenant, va donc, « je t'envoie au Pharaon, afin que tu fasses sortir mon peuple, « les enfants d'Israel, de l'Égypte [1]. »

Ce langage relie l'Exode à la Genèse. Les promesses que Dieu avait faites autrefois à Abraham, à Isaac et à Jacob, il les fait à présent à leurs descendants; les engagements qu'il avait contractés envers les pères, il déclare qu'il les exécutera en faveur des fils; la terre qu'il avait donnée aux patriarches, il va la livrer entre les mains de leurs héritiers, et ainsi il sera leur libérateur, le libérateur de cette servitude d'Égypte qu'il avait prédite [2] et qu'il va faire cesser.

Dieu confirme aussitôt par plusieurs miracles la mission qu'il donne à Moïse, pour inspirer ainsi confiance au peuple [3], non

[1] Exod , III, 6-10. Les formules employées sont tout à fait semblables à celles que nous avons déjà signalées dans la Genèse. Pour dire qu'il *a vu* l'affliction de son peuple, Dieu emploie la locution la plus énergique que possède la langue hébraique ראה ראיתי, *ra'ôh ra'îtî*. Remarquer aussi la répétition des versets 7 et 9, analogue à celle qu'on observe dans plusieurs passages de ce genre dans la Genèse, et l'expression si tendre du verset 10. « Mon peuple, les enfants d'Israël. » Enfin nouvelle répétition, III, 15-17.

[2] Gen., XV. 13-14.

[3] Cf. Exod., IV, 1-9, 30-31. Un écrivain postérieur n'aurait jamais pensé

moins qu'à son envoyé lui-même. Toute l'histoire des plaies d'Égypte est racontée de manière à démontrer aux Israélites qu'ils doivent compter sur Dieu comme sur un libérateur tout-puissant, qui tiendra tout ce qu'il leur a promis. Qu'on lise attentivement, en se plaçant à ce point de vue, les chapitres v à xiv de l'Exode et il sera impossible de ne pas reconnaître que tel est bien le but de l'auteur. Les détails circonstanciés de sa mission, l'insistance avec laquelle il s'arrête sur les objections qu'il a faites au Seigneur et dont le Seigneur les a résolues [1], tout cela indique un récit contemporain fait, ce semble, pour être répandu parmi les opprimés, afin de ranimer leur espoir et d'enflammer leur courage.

Une première démarche de Moïse auprès du Pharaon ne fait qu'aggraver la situation des Israélites soumis à la corvée. De là, profond découragement de leur part. Ici, comme dans tout le reste du Pentateuque, l'auteur sacré rapporte les plaintes de ses compatriotes en termes très expressifs, comme peut le faire seul, nous l'avons remarqué, celui qui a gardé profondément gravé dans sa mémoire le souvenir des termes qui l'ont blessé au vif : « Que Jéhovah voie et juge ! Vous nous avez mis en mauvaise « odeur auprès du Pharaon et de ses serviteurs, et vous leur « avez donné une épée dans la main pour nous tuer [2]. » Paroles amères et sanglantes qui peignent bien le désespoir du peuple.

Moïse lui-même est découragé par cet échec. Il ne faut rien de moins qu'une nouvelle manifestation divine pour ranimer sa confiance. Le Seigneur lui renouvelle, et par lui à son peuple, toutes les assurances qu'il lui a déjà données, en insistant encore davantage, et en employant des termes plus forts, sur l'alliance qu'il a contractée avec les patriarches et le serment qu'il leur a fait en levant la main. A ces anciennes obligations s'ajoute maintenant celle de délivrer les Israélites de l'oppression, parce qu'il a entendu leurs cris de plainte. Il l'affirme, il le répète donc, il tiendra sa double promesse, celle de les délivrer du joug des

qu'il fût nécessaire ou même utile de noter que le peuple avait cru en Moïse.

[1] Exod., III-IV.

[2] Exod., V, 21. Moïse excuse le peuple la première fois, on le sent à son langage, de ne pas se montrer disposé à partir, à cause des mauvais traitements dont il est accablé, Exod., VI, 9 ; plus tard, quand les Israélites auront eu tant de preuves de la bonté de Dieu à leur égard, il ne les excusera plus ainsi mais les blâmera sévèrement.

Égyptiens et celle de les mettre en possession de la Terre Promise [1]. Mais ils sont si aigris qu'ils ne veulent rien entendre. Il devient ainsi nécessaire que le Seigneur les sauve en quelque sorte malgré eux et il se sert dans ce dessein des fléaux connus sous le nom des dix plaies d'Égypte. Le peuple ne voulant pas obéir, Dieu force de cette manière le Pharaon à le chasser. Chacun de ces dix miracles est pour les Israélites une preuve nouvelle que Dieu tiendra ce qu'il leur promet [2] et ils consentent enfin à se mettre en marche, lorsque les Égyptiens les pressent de partir. Toutes ces merveilles ne sont pas racontées simplement, comme dans les autres livres sacrés ; l'auteur du Pentateuque remarque en termes formels que Dieu les opère pour montrer aux enfants des patriarches qu'ils doivent compter sur sa protection et sa puissance. Ces miracles, par lesquels il les arrache au joug des Égyptiens, sont garants de ceux qu'il accomplira pour les mettre en possession de la Palestine [3]. Ceux qui en douteraient seraient dignes de son animadversion [4].

Pour faire ressortir la protection divine, l'auteur sacré, tandis qu'il glisse rapidement sur les faits mêmes les plus importants, qui ne sont pas propres à atteindre son but, s'étend au contraire longuement et en détail sur tout ce qui peut contribuer à soutenir le courage de son peuple. Nous en avons un exemple frappant dans le récit du passage de la mer Rouge. Si l'historien décrit ce miracle avec de si vives couleurs, c'est parce qu'il sert plus que tout autre à son dessein d'inspirer à Israel pleine confiance dans le succès de son entreprise. Dieu vient de combattre pour lui comme un guerrier [5] ; c'est lui qui a remporté cette victoire si merveilleuse ; c'est lui qui a englouti dans les flots l'armée du pharaon. Or ce qu'il a fait au début de la campagne, il le fera jusqu'au bout. Rien n'est plus expressif que le cantique composé à cette occasion pour nous donner la clef de tout le Pentateuque et pour nous montrer que l'auteur du livre est bien le même que celui du chant. Plus d'une fois le peuple avait déjà exprimé et devait exprimer encore sa crainte de n'être pas assez fort contre les habitants de la Terre Promise [6]. Qu'il soit sans crainte. Toute

[1] Exod., vi, 2-8.
[2] Exod., vii, 4-5 ; viii, 19-22 ; xi, 7.
[3] Exod., xix, 4-6 ; Deut., i, 30 ; xx, 1.
[4] Num., xiv, 19, 22.
[5] Exod., xv, 3.
[6] Num. xiv, 3.

la première partie du poème est consacrée à montrer que Jéhovah livre et gagne lui seul les batailles contre les ennemis des enfants de Jacob.

Chantons Jéhovah, car il s'est couvert de gloire,
Chevaux et cavaliers, il a (tout) précipité dans la mer.
Jéhovah est ma force, je lui consacre mes chants;
Il est mon sauveur et mon Dieu, je lui adresse mes louanges,
Le Dieu de mes pères, et je glorifie sa grandeur.
Jéhovah est un guerrier;
Jéhovah est son nom.
Les chariots des pharaons et son armée
Il les a ensevelis dans la mer,
L'élite de ses capitaines a été submergée dans la mer de Souph.
Les abimes les ont engloutis,
Ils sont descendus au fond comme une pierre.
Ta droite, ô Jéhovah, a manifesté sa force;
Ta droite, ô Jéhovah, a terrassé l'ennemi.
Dans ta puissance, tu as abattu tes adversaires,
Tu as envoyé ta colère; comme la paille, elle les a dévorés;
Au souffle de ta fureur, les eaux se rassemblent,
Comme un rempart elles se tiennent fermes;
Les abimes durcissent au milieu de la mer.
L'ennemi disait : Je le poursuivrai, je l'atteindrai :
Je partagerai ses dépouilles, j'en serai rassasié;
Je tirerai mon épée et j'en ferai mon esclave.
Tu as fait souffler ton vent et la mer les a engloutis;
Ils se sont enfoncés comme le plomb dans les eaux étincelantes!
Qui est semblable à toi parmi les forts, ô Jéhovah?
Qui est comme toi magnifique en sainteté,
Terrible, glorieux, opérant des merveilles?
Tu as étendu ta droite et la terre les a dévorés.

Telle est la première partie du cantique, un chant de triomphe consacré exclusivement à la gloire de Jéhovah. Lui seul apparaît, lui seul est loué. Moïse s'efface complètement, Israel lui-même disparaît en quelque sorte dans l'ombre du tableau et ne se montre qu'autant qu'il est nécessaire pour faire ressortir la grandeur de la victoire divine. Pas un mot des souffrances endurées en Égypte; le poète ne voit que le présent et l'avenir, et il ne parle du présent que pour assurer l'avenir. S'il glorifie avec tant d'éclat et d'enthousiasme le libérateur d'Israel, c'est pour que la confiance d'Israel en son Dieu soit inébranlable. Cette belle peinture des exploits du guerrier divin n'est pas

seulement une effusion de reconnaissance, elle a aussi pour but d'amener ce nouveau trait, exprimant ce qui tient le plus au cœur du poète :

> C'est toi qui conduis dans ta bonté ce peuple dont tu es le vengeur ;
> Ta force le rendra possesseur de la demeure de ta sainteté.

Voilà donc où Moïse veut en venir : au but qu'il a toujours devant les yeux et qu'il n'oublie pas un instant, la conquête de la Palestine. Ce que Dieu vient de faire est garant de ce qu'il fera encore. Qu'Israel ne craigne point ! Les ennemis sont déjà saisis de terreur. Tout le reste du cantique est employé à peindre l'effroi de la terre de Chanaan et des tribus qui en barrent le passage :

> Les peuples l'ont entendu et ils tremblent ;
> L'épouvante a saisi les Philistins ;
> Les chefs d'Édom frissonnent de crainte ;
> Les princes de Moab sont remplis de terreur [1] ;
> Tous les habitants de Chanaan ont perdu courage.

Quel espoir, quelle confiance le peuple de Dieu ne doit-il donc pas avoir ? Qu'il soit sûr de vaincre ; il terrassera ses ennemis. Entre Chanaan et l'Égypte, il y a des territoires hostiles à franchir, qu'importe ?

> L'épouvante et l'effroi tomberont sur eux ;
> Quand tu montreras la force de ton bras, ils seront inertes comme la pierre,
> Jusqu'à ce que ton peuple soit passé, ô Jéhovah !
> Jusqu'à ce qu'il soit passé, ce peuple que tu as acquis.

Quelle assurance ! Israel passera ; — le poète l'affirme deux fois [2] ; — et quand il aura enfin atteint les frontières de la Terre Promise, il s'en emparera.

[1] Cf. Num. XXII, 5, 11 ; XXIII, 22 ; XXIV, 8.

[2] Remarquer cette répétition, qui, comme tant d'autres que nous avons déjà signalées, est très significative, parce qu'elle révèle quelle est la pensée qui préoccupe le plus le poète. Cette répétition est très naturelle, au moment où Moïse veut décider Israel à passer à travers le pays ennemi pour aller conquérir la Palestine; à toute autre époque elle serait inexplicable. Et elle est d'autant plus digne d'attention qu'elle n'est pas un fait isolé, mais conforme à ce que nous avons vu plusieurs fois ailleurs. L'auteur du Pentateuque insiste toujours sur les choses de ce genre.

Tu les feras entrer et tu les établiras sur la montagne de ton héritage,
Au lieu que tu as préparé pour ta demeure, ô Jéhovah !
Sanctuaire, ô mon Seigneur, que tes mains ont fondé [1].

Voilà la conclusion du poème. L'auteur a toujours devant les yeux, si l'on peut dire, comme la vision de la Terre Promise. Tout y ramène sa pensée, et il s'y arrête et s'y repose. Il a exprimé ses idées ou plutôt ses vœux, qui sont le fond de son âme, en un cantique destiné à être appris et à être chanté par tous les enfants de Jacob, surtout pendant les fêtes et les réjouissances publiques, par les jeunes filles, au milieu des danses, au son des instruments de musique, afin que ce qu'il veut inculquer à son peuple pénètre ainsi dans son âme par tous les sens à la fois. Rien n'était plus propre en effet à seconder ses desseins et à faire accepter ses vues par ceux qu'il avait besoin de convaincre et de persuader.

Les enfants de Jacob ne doivent donc avoir aucune peur des ennemis qui s'opposent à leur entrée dans la terre de Chanaan, comme il le leur répétera plus tard. « Si tu te dis dans ton « cœur : Ces peuples sont plus nombreux que moi; comment « pourrais-je les vaincre? ne crains pas, mais souviens-toi de ce « que Jéhovah, ton Dieu, a fait au Pharaon et à tous les Égyp- « tiens... Il fera de même à tous les peuples que tu crains [2]. »

Tous les autres miracles que multiplie le Seigneur dans le désert en faveur des Israélites sont présentés sous le même aspect [3] que celui du passage de la mer Rouge, c'est-à-dire qu'ils sont racontés, comme nous l'avons dit déja, de la manière dont Moïse devait le faire et dont lui seul pouvait le faire. Dans le livre des Juges, les prodiges que Dieu accomplit nous sont, au contraire, décrits, non plus comme ayant pour but de manifester à Israel la puissance de son Dieu et la confiance qu'il doit avoir en lui, mais comme une punition du peuple, lorsqu'il est infidèle, ou comme une récompense de son retour à Dieu, lorsqu'il s'est converti [4]. Il en est de même dans les autres livres de l'ancien Testament. Pourquoi le Pentateuque fait-il exception, si ce n'est parce

[1] Exod., xv, 17.
[2] Deut., vii, 17-19.
[3] Exod., xvi, 6-7 ; xvii, 7, 11-14 ; xxix, 46 ; cf. Num. xx, 16 ; Deut., iv, 20, 32-49 ; vi, 21-23, etc.
[4] Jud., ii, 11 ; iii, 7, 9, etc. Voir notre *Manuel biblique*, 4e édit., 1885, t. II, p. 45.

qu'il a été écrit avant que la race de Jacob, fuyant l'Égypte, fût encore établie dans la terre de Chanaan ?

VIII

La première chose qu'avait à faire le libérateur d'Israel dans le désert, pour préparer son peuple à la mission qu'il était appelé à remplir dans la Terre Promise, c'était de lui donner une loi, propre à le plier à son dessein et à lui imprimer le caractère qu'il devait garder à travers les âges. Le Pentateuque nous dit que c'est en effet ce qu'exécuta Moïse.

Sous l'inspiration de Dieu, il fait des ordonnances diverses, mais comme Dieu se sert des événements contingents pour manifester sa providence, le législateur qu'il dirige ne donne point aux Hébreux un code systématique et théorique, coulé en quelque sorte tout d'une pièce; il règle les choses au jour le jour, selon les occurrences. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent dans la réalité? Si nous trouvions dans le Pentateuque un système de lois parfaitement symétrique et logique, on concevrait qu'il s'élevât des soupçons sur son origine et que l'on se demandât : Une telle législation n'accuse-t-elle pas un état de civilisation différent de celui que pouvait avoir Israel au milieu du désert ? Mais les parties légales du Pentateuque nous représentent bien les faits tels qu'ils ont dû se passer au Sinaï et tels qu'ils n'ont pu se passer qu'en ce lieu.

Une seule chose est énoncée comme d'un seul jet : c'est la loi morale, expression de la loi éternelle, indépendante de tous les temps et de tous les lieux. Le libérateur d'Israel se retire, pendant quarante jours, sur les sommets les plus inaccessibles du Sinaï et c'est là qu'il reçoit de Dieu même ces préceptes sublimes qui, sous le nom de Décalogue, ont fait depuis tant de siècles l'admiration de tous les sages et qui résument si bien tous nos devoirs envers notre créateur, envers le prochain et envers nous-même. L'origine mosaïque de ces préceptes est si claire que beaucoup de rationalistes eux-mêmes ne font aucune difficulté de l'accepter.

La loi règle, de plus, tout ce qu'il y a d'essentiel en matière religieuse, le culte qu'il faut rendre à Dieu, le lieu où l'on doit l'adorer, les sacrifices, le sacerdoce. Tout ce qui est indépendant

des circonstances est prévu et réglé et a été, du reste, déjà observé dans le désert. Cependant plusieurs détails échappent encore au législateur et il ne les détermine que lorsque des circonstances imprévues lui en fournissent l'occasion.

Nous remarquons le même caractère dans toutes les autres prescriptions légales. Tout ce qui est général, ordinaire, est en effet réglé à l'avance, mais bien des points particuliers sont oubliés, par la permission de Dieu, qui semble avoir voulu nous fournir de la sorte une preuve matérielle de l'authenticité du Pentateuque. Ce n'est que lorsque les circonstances attirent l'attention du législateur sur un cas extraordinaire qu'il pense à s'en occuper. Ainsi, chose surprenante, la loi ne contient nulle part de règle générale sur le mariage et sur la transmission des héritages. Ce n'est que par voie d'allusion que nous sommes renseignés sur une institution aussi importante que le divorce [1] et que nous apprenons également que, selon le droit coutumier et traditionnel de l'Orient, les fils seuls, à l'exclusion des filles, héritent de leur père. Cet usage ne souffrant aucune difficulté, le législateur ne songe même pas à le mentionner. Il ne s'occupe de cette partie si capitale de tout code que par accident et lorsque des cas litigieux se présentent et l'obligent à prendre une décision. Le droit commun ne prévoyait pas le cas où un père n'aurait que des filles. Ce cas se présenta un jour et Moïse dut se prononcer. Un nommé Selphaad, de la tribu de Manassé, avait cinq filles et point de garçon. Le texte sacré nous a conservé le nom de ces cinq filles : Maala, Noa, Hégla, Melcha, Thersa [2]. A la mort de leur père, elles réclamèrent son héritage auprès de Moïse ; celui-ci, ayant consulté le Seigneur, reconnut que leur demande était juste et, à cette occasion, il fut porté en loi que quand un homme mourrait sans postérité mâle, il aurait pour héritier sa descendance féminine [3]. Qui ne reconnaît à tous ces

[1] « Elle (la Bible) ne parle pas des lois du mariage ni du divorce. Si nous n'avions pas trouvé le divorce incidemment mentionné à propos d'une autre loi, Deut., XXIV, 1, ou pour défendre aux prêtres d'épouser une femme divorcée, Lév., XXI, 7, nous n'aurions pas su si le divorce avait existé. L'Écriture n'en parle pas, parce qu'il n'était pas nouveau ; il était parmi les païens et les Hébreux avant Moïse. » I. Rabbinowicz, *Législation civile du Thalmud*, t. II, 1877, p. XVI.

[2] Num., XXVI, 33.

[3] Num., XXVII, 1-11. Tous les autres règlements concernant les successions sont aussi donnés d'une manière accidentelle, Num., XXXVI, 6-7; Deut., XXI, 15-17.

détails minutieux, à l'énumération des cinq filles de Selphaad et à toutes les autres circonstances, un récit contemporain ? Plus tard, quand la loi promulguée à cette occasion était devenue d'une application générale en Israel, si le Pentateuque n'avait été rédigé qu'après Moïse, on se serait contenté de mentionner ce point de droit sans détails historiques, dans le chapitre des successions.

La loi qui punit de mort le blasphème est également portée à l'occasion des imprécations d'un homme, fils d'un Égyptien et d'une Israélite, nommée Salumith, fille de Dabri, de la tribu de Dan. Les noms nous sont donnés tout au long comme pour les filles de Selphaad, parce que c'est bien un auteur contemporain qui parlé ; dans la suite, qui se serait préoccupé de ces détails [1] ?

Non seulement les prescriptions légales sont ainsi réglées au jour le jour, comme il convenait à un peuple menant une vie nomade dans le Sinaï, mais de plus, tout ce que la loi ordonne dans le Pentateuque convient au temps de Moïse ; on ne peut citer aucun cas qui n'ait été pratique dans le désert et sur lequel, par conséquent, il n'ait pu avoir à se prononcer, soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre civil et économique. On y rencontre même des règlements qui n'ont pu avoir leur origine en Palestine et dont l'application n'était possible qu'à un peuple campant dans la solitude et sous la tente, tel que celui qui regarde le bouc émissaire et bien d'autres [2]. Pas un mot ne suppose que le peuple habite dans des villes et dans des maisons; tout démontre au contraire qu'on est en plein désert et sous la tente [3]. Prétendre que toutes ces lois n'ont pas été faites pour des tribus nomades, c'est conclure que tout le Pentateuque est l'œuvre d'un faussaire, qui a voulu sciemment tromper ses lecteurs. Or c'est là une conclusion qui révoltera quiconque le lit sans préjugés, car l'accent de la vérité résonne à toutes les pages de ces récits et de ces lois.

Un autre caractère de la législation hébraïque, c'est qu'elle n'est pas complète. Les lacunes considérables qu'on y remarque ne sont pas moins concluantes que ses prescriptions positives en

[1] Lév., XXIV, 10-16. Cf. Num., XV, 32-36.
[2] Lév., XVI, 10 ; Deut., XXIII, 12-13.
[3] Exod., XVI, 13 ; XXIX, 14, etc. Les textes sont innombrables.

faveur de son origine mosaïque. C'est un point sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention. Ce qui a le plus occupé, par exemple, la plupart des autres législateurs, c'est-à-dire l'organisation politique, fait défaut chez Moise ; il n'en parle point. Il maintient le régime patriarcal qu'il trouve déjà établi, mais il le maintient tacitement ; l'idée de le changer, de le modifier ou de déclarer qu'il le conserve ne semble même pas lui venir à l'esprit. Tandis qu'il règle si minutieusement tout ce qui concerne le service religieux et les droits réciproques de chacun, il n'a pas un mot sur le gouvernement et le régime politique de ces douze tribus dont il veut faire un peuple. Comment expliquer une pareille conduite? C'est que personne, ni lui ni les autres, ne songe à changer l'organisation patriarcale reçue d'Abraham et de Jacob; elle leur suffit dans le désert ; il ne regarde pas plus loin. L'oblation quotidienne des sacrifices fait surgir souvent des questions nouvelles qu'il est nécessaire de régler, et qu'il règle en effet. Les rapports continuels des hommes entre eux suscitent tous les jours des cas litigieux, douteux, imprévus, sur lesquels il est également nécessaire de se prononcer. Mais l'organisation des tribus nomades est suffisante pour la vie nomade qu'on mène dans le désert ; on s'en contente, et personne ne pense à en demander une autre. Elle aura de très graves inconvénients quand le peuple se sera fixé dans la Terre Promise : il n'aura point de chef commun, il formera ainsi comme une multitude de petits états indépendants, sans cohésion, sans unité et par conséquent sans force ; il sera par là même livré à la merci de tous les envahisseurs, comme l'atteste l'histoire des Juges. Moïse ne prévoit aucun de ces inconvénients, il ne règle rien, il ne songe, sous ce rapport, qu'au présent. Il voit bien qu'il faut que le peuple ait un chef unique pour marcher à la conquête de la Palestine et il désigne Josué pour tenir sa place, lorsqu'il aura disparu de ce monde ; mais qui sera à la tête d'Israel après Josué, il ne s'en préoccupe point et il n'y a pas un seul mot à ce sujet dans tout le Pentateuque.

Y a-t-il une autre époque que celle de Moïse où l'on ait pu ainsi passer sous silence l'organisation politique d'Israel ? Non. Moïse seul a pu être aussi insouciant, qu'on nous pardonne cette expression, sur l'avenir politique de son peuple. Pour lui, la religion, la morale et le bon ordre civil étaient tout. Quiconque aurait écrit après lui le Pentateuque aurait certainement dit un

mot des Juges d'Israel, ces héros si populaires et si caractéristiques de la Palestine, qui tinrent toujours une grande place dans la mémoire du peuple. Si le code hébreu avait été rédigé du temps des rois, il n'aurait pas non plus omis de parler du souverain. Qu'on le suppose rédigé sous l'influence royale, ou bien sous l'influence sacerdotale, en esprit d'opposition au pouvoir du prince, dans l'une et l'autre hypothèse, le chef de l'état y aurait toujours trouvé sa place: dans le premier cas, pour faire ressortir ses droits et ses privilèges ; dans le second, pour les restreindre et faire ressortir la supériorité du sacerdoce sur l'empire. On peut défier tous les ennemis de l'authenticité du Pentateuque de fournir une explication tant soit peu plausible de l'omission de la royauté dans la législation hébraïque, si Moïse n'en est pas l'auteur.

Moïse a cependant nommé le roi d'Israel, dans le Deutéronome, non pas comme existant, mais comme pouvant exister. Il suppose qu'Israel aura un jour un roi [1]. Venant de l'Égypte qui était gouvernée par un pharaon, conduisant son peuple dans la terre de Chanaan où régnaient des princes nombreux, entouré par les Iduméens, les Moabites, les Ammonites qui tous avaient des souverains [2], il ne lui était pas difficile de prévoir, sans que nous recourions à l'inspiration divine, que les Israélites, entraînés par l'esprit d'imitation, pourraient avoir un jour envie d'un roi. Eh bien ! en a-t-il parlé comme en aurait parlé un écrivain, un législateur vivant sous un gouvernement monarchique ? Assurément non. Il en parle vaguement, au futur, comme d'une chose lointaine, presque incertaine, dont on ne se préoccupe que médiocrement. Des droits royaux, pas un mot ; des devoirs royaux, peu de chose ; de la puissance sacerdotale comparée à celle du prince, rien. Autant ses prescriptions législatives sont admirables, sur tout le reste ; autant elles sont insignifiantes, insuffisantes, pourrait-on dire, à cet égard [3]. Par leur contenu même, elles nous reportent au voisinage de l'Égypte, et nulle part le cachet mosaïque n'est plus reconnaissable. Quelle est la première recommandation qui est faite au monarque ? Celle de

[1] Deut., XVII, 14 ; XXVIII, 36.

[2] Le texte le dit d'ailleurs formellement : «Sicut habent omnes per circuitum nationes.» Deut., XVII, 14.

[3] Pour mieux saisir les lacunes de ce passage, les comparer avec ce que dit Samuel, I Sam. (I Reg.), VIII, 11-17.

ne pas ramener Israel en Égypte ! Étrange recommandation, en vérité. A l'esprit de qui, si ce n'est à celui de Moïse et de Moïse seul, une telle idée pouvait-elle se présenter ? Il pouvait y penser, lui, parce qu'il était le libérateur qui avait eu tant de peine à faire sortir ses frères de la terre de Gessen ; parce que les douze tribus, dans leurs perpétuels murmures, le menaçaient de retourner dans la terre des pharaons [1], mais un autre que lui aurait-il pu imaginer que des rois, David, Salomon, Achab ou Ézéchias pussent avoir jamais la tentation de renoncer eux-mêmes à leur royauté en reconduisant leurs sujets en Égypte ? Nous avons certes, là, une prescription bien inutile, mais très précieuse pour nous, parce qu'il est clair comme le jour que Moïse seul a pu la faire et que personne après lui ne l'aurait inventée.

Nous pourrions étudier de même en détail toutes les autres prescriptions mosaïques et partout nous reconnaîtrions sa main, comme dans les exemples que nous venons de rapporter. Le législateur parle toujours comme a dû parler Moïse, dans le désert, dans une situation, par conséquent, où ne s'est trouvé nul autre Israélite après lui, pendant toute la suite des siècles. Il n'y a rien qui n'ait pu être dit par lui et il y a beaucoup de choses qui n'ont pu être dites que par lui. Nous avons donc le droit de conclure que la loi contenue dans le Pentateuque nous fournit une preuve de son origine mosaïque.

IX

Dans la partie législative du Pentateuque dont nous venons de nous occuper, comme dans les récits historiques dont nous avions parlé auparavant, il y a un trait tout à fait caractéristique que nous devons maintenant relever : c'est la place qu'y occupe l'Égypte. Elle apparaît partout, tantôt d'une manière directe, tantôt par voie d'allusion ; ici, comme le souvenir d'un mauvais rêve, quand on pense à ce qu'on y a souffert ; là, comme un pays fertile où la vie était commode, quand on la compare à la stérilité et aux privations du désert du Sinaï. Et elle est toujours présentée de telle manière que le lecteur sans préjugé reconnaîtra

[1] Num., XIV, 3, 4 ; Exod., XIII, 17. Cf. Num., XI, 20, etc.

aisément que Moïse seul a pu tant penser à l'Égypte et la mentionner si souvent dans ce qu'il a écrit.

La délivrance de la servitude d'Égypte est à tout moment rappelée comme un événement très important, comme un événement qui vient de s'accomplir, comme un événement auquel ont été mêlés ceux à qui s'adresse l'écrivain [1]. Ce sont là des faits incontestables et que ne pourra nier quiconque a lu le Pentateuque. Le récit nous fait suivre pas à pas toutes les péripéties du grand drame de l'Exode, depuis l'arrivée de la famille de Jacob dans la terre de Gessen, sous le ministère de Joseph, jusqu'au passage de la mer Rouge ; il nous décrit la naissance de Moïse, son éducation à la cour, sa mission divine, son retour du Sinaï en Égypte, les plaies miraculeuses dont il frappe les sujets du Pharaon et enfin la délivrance. Puis, quand le peuple est à l'abri de la tyrannie de ses anciens maîtres, dans la péninsule, à chaque page, la sortie de la terre d'oppression est rappelée de toutes manières. Les institutions religieuses et civiles font des allusions fréquentes à l'Égypte et aux merveilles qui s'y sont accomplies.

Le souvenir de la délivrance de la servitude est perpétué par une fête particulière annuelle, la plus solennelle de toutes, celle de Pâques, dont les rites minutieux et symboliques rappellent les principales circonstances de l'Exode [2]. La consécration des premiers-nés au Seigneur se rattache également au miracle de la dixième plaie [3]. Une autre fête solennelle, celle des Tabernacles, pendant laquelle le peuple habite sept jours sous la tente, est destinée à rappeler aux descendants de ceux qui ont erré dans le désert du Sinaï, que Dieu « a fait habiter leurs ancêtres sous la tente, quand il les tira de la terre d'Égypte [4]. »

A partir de l'Exode, les événements sont datés de la manière la plus précise, en comptant les jours depuis la sortie d'Égypte, comme peut le faire un chroniqueur ou un annaliste qui écrit au moment même où les faits s'accomplissent [5]. La date de la fondation d'Hébron, ville de Palestine, est indiquée par celle de Tanis,

[1] Num., xxxii, 11 ; xxxiii, 1 ; Deut., ix ; xxix, 16 ; vi, 21-22 ; vii, 8, 18 ; xi, 2-5, etc.

[2] Exod., xii ; xiii ; xxiii, 15 ; xxxiv, 18 ; Deut., xvi, 1, 3, etc.

[3] Exod., xiii, 2, 15 ; Num., iii, 13 ; viii, 17.

[4] Lév., xxiii, 43.

[5] Exod., xvi, 1 ; xix, 1 ; Num., i, 1 ; ix, 1 ; xxxiii, 38.

ville d'Égypte, laquelle date est par conséquent supposée mieux connue par les lecteurs du Pentateuque, que celle de la cité où est le tombeau des patriarches [1]. Pourquoi nous reporte-t-on toujours ainsi en Égypte et jamais en Chaldée, d'où est sorti Abraham, si ce n'est parce que le souvenir de la Chaldée est presque éteint, tandis que celui de l'Égypte est toujours vivant, de même que nous pensons fréquemment aux désastres de 1870 et non aux désastres de l'invasion des Huns, il y a quatorze cents ans ?

Dans leurs fréquents murmures contre Moïse, causés par les dangers qu'ils courent ou par les souffrances qu'ils endurent, les Israélites comparent toujours leur état présent à leur état en Égypte, les privations qu'ils subissent maintenant à l'abondance dont ils jouissaient alors. Ils regrettent le pays de leur servitude, même avant le passage de la mer Rouge, où ils commencent à crier : « N'y avait-il donc pas assez de tombeaux en « Égypte ?... Ne valait-il pas mieux servir les Égyptiens qu'aller « mourir dans le désert [2] ? » A peine ont-ils passé la mer et senti les premières atteintes de la disette dans la solitude, ils exhalent les plaintes les plus amères : « Que ne sommes-nous morts en

[1] Num., XIII, 23.— Pour donner, dans la Genèse, une idée de la fertilité du pays de Sodome et de Gomorrhe, l'auteur ne le compare pas à la plaine de la Séphéla ou de Mageddo, comme l'aurait fait un auteur postérieur, mais à l'Égypte, Gen., XIII, 10, ce qui montre que les lecteurs de la Genèse connaissaient l'Égypte, non la Palestine. Au sujet de ce passage de la Genèse, nous devons faire une remarque importante, pour confirmer ce que nous venons de dire et montrer en même temps l'antiquité et l'exactitude du premier livre de la Bible. Le texte hébreu porte ici : « La plaine du Jourdain... est comme l'Égypte, quand tu arrives à Zoar (ou Zar). » Comme on ne connaissait pas en Egypte de ville de ce nom, tous les interprètes et les commentateurs ont cru que ce Zoar était la Ségor de la plaine du Jourdain. C'est ce que dit encore, en 1885, le *Calwer Bibellexicon*, p. 1032, de même que le *Handwörterbuch des Biblischen Alterthums*, de Riehm, t. II, 1884, p. 1844, pour ne citer que les ouvrages les plus récents publiés en Allemagne. Des découvertes nouvelles ne permettent cependant pas de douter que le Zoar ou Zar mentionné ici ne soit une localité égyptienne, preuve frappante que l'auteur de la Genèse connaissait parfaitement l'Égypte, et beaucoup mieux que la plupart de nos orientalistes et exégètes modernes. Les textes égyptiens nous apprennent que Zoar ou Zar était une place fortifiée, située à l'entrée de l'Ouadi-Toumilat actuel (Terre de Gessen), et qu'elle était la « porte de l'Égypte, le gardien des portes de l'Egypte, le protecteur des frontières de l'Egypte contre les ennemis d'Asie. » On peut voir les preuves détaillées dans J. Dümichen, *Geschichte des alten Aegyptens*, t. I de l'*Allgemeine Geschichte* de W. Oncken, 3e liv., 1882, p. 257-261.

[2] Exod., XIV, 11-12.

« Égypte, quand nous étions assis devant des marmites remplies de « viande [1] ? — Pourquoi nous as-tu fait sortir de l'Égypte pour nous « faire mourir de soif, nous, nos enfants et nos troupeaux [2] ? » Plus tard, nouveaux murmures : « Qui nous donnera de la chair à « manger? Où sont maintenant les poissons que nous avions pour « rien en Égypte, les concombres, les melons, les poireaux, les « oignons et les ails [3] ? — Oh ! que nous étions bien en Égypte !... « Pourquoi avons-nous quitté l'Égypte [4] ? — Que ne sommes-nous « donc morts en Égypte ?... Retournons en Égypte [5] ? » Quand l'eau manque à Cadès, tout le peuple se révolte en poussant ces clameurs : « Pourquoi nous as-tu fait monter de l'Égypte et « nous as-tu conduits dans ce désert aride [6] ? » Mêmes lamentations, lorsqu'il faut traverser l'Idumée pour aller dans la Terre Promise [7]. Pour répondre à toutes ces plaintes, Moïse proteste que ce n'est pas lui qui a fait sortir les Hébreux d'Égypte, mais Dieu lui-même. La preuve en est dans les miracles qu'il opère en leur faveur. Le jour où le Seigneur va leur envoyer pour la première fois des cailles, Moïse leur dit : « Vous saurez ce soir que c'est Jéhovah qui vous a fait sortir de la terre d'Égypte [8]. » Ainsi, pour lui comme pour son peuple, l'Égypte est toujours en quelque sorte présente. Le peuple est constamment à se demander s'il n'aurait pas mieux fait de ne point quitter ce pays, question qui, certes, ne devait plus préoccuper Israel une fois établi dans la Terre Promise, et sur laquelle personne n'avait plus besoin alors de défendre le libérateur des Hébreux. L'événement l'avait justifié, et dans un livre écrit après lui, jamais de tels épisodes n'auraient occupé une si large place.

Nous pouvons faire les mêmes réflexions au sujet de la loi. Une des raisons que Dieu donne à son peuple pour l'engager à observer les prescriptions qu'il lui impose au Sinaï, c'est qu'il vient de le délivrer de la servitude de l'Égypte. Pour attester son droit à

[1] Exod., XVI, 3.
[2] Exod., XVII, 3.
[3] Num., XI, 4-5.
[4] Num., XI, 18, 20.
[5] Num., XIV, 3, 4.
[6] Num., XX, 5.
[7] Num., XXI, 5. Cf. aussi Deut., I, 27.
[8] Exod., XVI, 6 ; cf. XVIII, 1-10 ; XVI, 32 ; XXIX, 46 ; Num., XX, 16 ; Deut., IV, 20, 32-49 ; VI, 21-23.

recevoir les adorations des enfants de Jacob, il n'allègue pas d'autres motifs que celui-ci : « Je suis Jéhovah, ton Dieu, qui t'ai « fait sortir de l'Égypte, de la maison de la servitude [1]. » C'est là tout le protocole du Décalogue. Plusieurs autres lois sont imposées également au peuple au nom de Dieu qui l'a arraché au joug des pharaons [2] ; il s'est ainsi acquis sur les enfants de Jacob le droit du maître sur ses esclaves [3]. L'exode est donc encore un fait récent, car s'il avait été éloigné, ce souvenir aurait-il pu produire sur ceux à qui on le rappelait une impression aussi vive ? L'auteur sacré ne lui aurait-il pas rappelé du moins les autres bienfaits de Dieu envers son peuple, comme sous Gédéon et sous David, ainsi que le font les prophètes ? Mais dans le Pentateuque nous ne voyons que la vallée du Nil et l'histoire antérieure à l'exode ou contemporaine de ce grand événement.

Dans un ouvrage aussi considérable, pas un seul mot qui indique que les Israélites ont jamais été maîtres de la Palestine et l'ont jamais habitée depuis le départ de Jacob pour l'Égypte ; pas une seule allusion à David et à sa maison, qui occupent une si large place dans tous les livres postérieurs à l'avènement du fils d'Isaï au trône ; aucune trace de la ville de Jérusalem et de son temple, si chers à tous les vrais enfants de Jacob et si souvent chantés par les psalmistes et par les prophètes. L'Égypte est toujours l'horizon du législateur. Il ne dit point à son peuple : Vous ne ferez pas comme les Chaldéens vos ancêtres ; les traditions chaldéennes sont maintenant oubliées ; il leur dit: « Vous ne ferez point selon les usages de l'Égypte, où vous avez habité [4]. » En vérité, si les lois juives n'avaient été inventées que plusieurs siècles après l'Exode, après la captivité, qui aurait pu penser à leur recommander de ne plus suivre les usages de l'Égypte qu'ils ne connaissaient pas ? Qui n'aurait pensé, au contraire, à leur recommander de ne pas imiter les coutumes des Babyloniens ou des Persans chez qui ils étaient ou venaient d'être captifs ?

Quelques-unes des lois données au peuple de Dieu sont fondées

[1] Exod., xx, 2 ; Deut., v, 6.

[2] Lév., xi, 45 ; xix, 36 ; xxii, 32-33 ; xxv, 38 ; xxvi, 45 ; Num., xv, 41 ; Deut., vi, 12-13 ; xiii, 10 ; xv, 15 ; xvi, 12 ; xxiv, 18, 22.

[3] Lév., xxv, 42, 55, etc.

[4] Lév., xviii, 3.

sur le souvenir de ce qu'il a été en Égypte. « Tu ne contristeras point l'étranger, tu ne l'affligeras point, car vous aussi, vous avez été étrangers en Égypte [1]. » Cette considération est plusieurs fois rappelée [2]. D'autres prescriptions sont portées en opposition avec ce qui se faisait en Égypte. C'est ainsi qu'est prohibé le mariage entre frère et sœur, qui était commun, au moins dans la famille royale des pharaons [3]. Aucun Israélite ne pourra devenir à perpétuité esclave de ses frères, parce que Dieu les a tous affranchis de la servitude de l'Égypte [4].

Israel, s'il est fidèle à Dieu, ne souffrira pas des maux dont ont souffert les Égyptiens [5]. Au contraire, s'il n'observe point la loi, lui-même sera de nouveau accablé des maux dont il avait été affligé en Égypte [6]; le Seigneur se vengera de son ingratitude en le frappant des ulcères d'Égypte [7]; enfin il le fera vendre comme esclave par les Phéniciens dans la vallée du Nil [8].

Ce souvenir perpétuel de l'Égypte que nous remarquons dans les lois, nous l'observons partout et sous les formes les plus diverses. L'auteur du Pentateuque se préoccupe de l'opinion de l'Égypte. « Que penseront les Égyptiens, dit Moïse à Dieu, si « vous faites périr la multitude du peuple dans le désert comme « un seul homme [9] ? »

Enfin pour donner aux enfants de Jacob une idée de ce qu'est la terre de Chanaan, elle est comparée à la terre d'Égypte [10], parce qu'on fait connaître l'inconnu par le connu. L'auteur du Pentateuque était donc familiarisé avec la vallée du Nil, comme ceux à qui il s'adressait. Ce sont là tout autant de traits qui nous révèlent la main de Moïse.

[1] Exod., xxii, 21.

[2] Exod., xxiii, 9, Lév., xix, 33-34 ; Deut., x, 19. Ce souvenir est encore plus généralisé et donné comme raison de lois diverses, Deut., xxiv, 18, 22. Pour comprendre comment cette loi sur les étrangers est dans le Pentateuque et comment Dieu défend de haïr même l'Égyptien en tant qu'individu, Deut., xxiii, 7, il faut se rappeler que beaucoup de fugitifs non Hébreux s'étaient joints aux Israélites, quand ils quittèrent l'Egypte, Exod., xii, 38 ; Num., xi, 4.

[3] Lév., xviii, 3, 9.

[4] Lév., xxv, 42, 55.

[5] Exod., xv, 26. Cf. Deut., vii, 15.

[6] Deut., xxviii, 60 ; xxix, 25.

[7] Deut., xxviii, 27.

[8] Deut., xxviii, 68.

[9] Num., xiv, 13-14. De même Exod., xxxii, 12.

[10] Deut., xi, 10.

Les allusions à l'Égypte que nous venons d'énumérer sont visibles et palpables. Il en est beaucoup d'autres qui, pour être cachées et imperceptibles à l'œil peu attentif, n'en sont ni moins importantes ni moins significatives. Elles manifestent, comme les premières, l'influence immédiate de l'Égypte et nous reportent également au temps de l'Exode.

C'est d'abord dans les institutions rituelles que nous pouvons saisir la trace des influences égyptiennes. La législation religieuse était incontestablement aux yeux de l'auteur du Pentateuque la partie la plus importante de la loi. Or, nous y retrouvons partout le souvenir de ce qui se faisait dans la vallée du Nil.

Le législateur veut établir entre la religion monothéiste d'Israël et la religion polythéiste des pharaons un mur de séparation infranchissable, et son dessein est visible dans plusieurs de ces ordonnances, en particulier dans celles qui défendent toute représentation figurée de la divinité : « Tu ne feras aucune statue, « aucune ressemblance d'idole, aucune image d'aucun être mâle « ou femelle, l'image d'aucune bête qui soit sur la terre, l'image « d'aucun oiseau qui vole dans le ciel, l'image d'aucun reptile qui « rampe sur la terre, l'image d'aucun poisson qui soit dans les eaux « sous la terre [1]. » Ce langage renferme les allusions les plus claires et les plus évidentes à l'idolâtrie égyptienne [2]. En Égypte, et en Égypte seulement, on a représenté la divinité sous toutes les formes énumérées ici, en particulier sous la forme de reptiles.

De même que la loi mosaïque vise directement l'Égypte quand elle proscrit toute représentation divine, de même elle fait allusion à ses usages funéraires, quand elle défend les offrandes des prémices des fruits aux morts : « Tu diras en présence de Jéhovah, ton Dieu : ... « Je n'en ai pas mangé dans mon deuil ;... « je n'en ai pas donné pour un mort [3]. »

Une partie des prescriptions du Pentateuque est donc une condamnation formelle de ce qui se faisait en Égypte et avait pour but d'empêcher le peuple d'imiter les exemples qu'il avait eus sous les yeux. D'autres, au contraire, sont des emprunts faits

[1] Deut., IV, 16-18. Voir aussi Exod., XX, 2-4 ; Lév., XXVI, 1 ; Deut., V, 8, et ce que nous avons dit à ce sujet dans *La Bible et les découvertes modernes*, 4e édit., t. II, p. 546-552.

[2] L'allusion est tout à fait expresse dans le Deut., XXIX, 16-17.

[3] Deut., XXVI, 13-14. Ici la tournure même est égyptienne et rappelle la formule de la confession des morts qu'on lit dans le *Livre des morts* égyptiens.

aux Égyptiens, et nous montrent, comme les précédentes, quoique d'une autre façon, que les Israélites venaient de quitter la vallée du Nil.

Une des plus graves difficultés que devait rencontrer Moïse, en imposant à Israel une religion si complètement dégagée de toute image sensible, et en opposition si formelle avec celle de l'Égypte, c'était de n'avoir aucun signe extérieur de culte. L'homme, qui a un corps comme une âme, a cependant besoin de quelque objet visible qui frappe ses sens ; la multitude ne peut s'en passer. Nous en avons une preuve frappante dans l'Exode : « Le peuple, voyant que Moïse tardait à descendre de la montagne, se rassembla autour d'Aaron et lui dit : « Lève-toi, « fais-nous des dieux qui marchent devant nous. » Et Aaron leur fit un veau d'or, comme ceux qu'on a trouvés en Égypte, et le peuple, l'adorant, s'écria : « Voilà ton Dieu, Israel, qui t'a tiré de la terre d'Égypte [1]. » En un temps, où toutes les nations adoraient les idoles, ce désir d'avoir des dieux visibles et palpables devait être plus fort que jamais.

Moïse, pour satisfaire à ce besoin de l'homme autant que le permettait la vérité du dogme, donna aux Israélites des signes sensibles de leur religion qui ne représentaient pas le Dieu spirituel et invisible au regard humain, mais qui étaient des marques manifestes de sa présence au milieu d'eux, l'arche et le tabernacle. Or l'un et l'autre leur rappellent l'Égypte qu'ils viennent de quitter. Le tabernacle, dans son ensemble, a la disposition des temples de la vallée du Nil, autant que le comporte la différence des matériaux employés et la nécessité d'avoir dans le désert, où l'on vit en nomades, un temple portatif, au lieu d'un temple de pierre comme en Égypte. L'arche est aussi un emprunt égyptien, purifié avec soin de tout alliage idolâtrique, mais gardant l'empreinte de son origine. De même que les premiers chrétiens n'hésitèrent pas à adopter plusieurs pratiques du culte païen, qui étaient bonnes en soi, en les épurant et les sanctifiant, de même Moïse, par l'inspiration divine, tira de la religion égyptienne quelques pratiques qu'il adapta au culte du Seigneur et dont il se servit avantageusement en faveur de son peuple. Celui-ci, familier avec quelques-uns de ces usages, devait les accepter avec plus de facilité. Nous ne devons pas oublier que la mission du nouveau législ-

[1] Exod., XXXII, 1-4, 8.

lateur était d'inculquer par tous les moyens aux enfants de Jacob que Jéhovah est le vrai Dieu et qu'il est bien supérieur à tous les faux dieux, plus honoré qu'eux, parce qu'il est seul digne de l'être.

Une des pratiques particulières de la religion égyptienne consistait à placer dans chaque temple une *bari* ou barque sainte, consacrée au dieu qu'on y adorait. Cet usage se rattachait à tout un ensemble de conceptions mythologiques, rappelant tout à la fois les habitudes des Égyptiens voguant sur les eaux du Nil, leur fleuve nourricier, et leurs croyances sur la vie d'outre-tombe. Dans la *bari* était placée une petite chapelle ou *naos*, et dans le naos on enfermait des statues des dieux, des animaux sacrés ou des emblèmes religieux. Le tout, barque et chapelle, était richement orné de peintures mythologiques et d'inscriptions hiéroglyphiques. Quand on célébrait les grandes solennités religieuses, on portait avec pompe la *bari* et le naos, dans ces processions qui avaient si fortement frappé l'imagination des Grecs et qu'ils ont décrite avec tant de magnificence sous le nom de panégyries.

Ces panégyries sacrées devaient avoir frappé également l'imagination des Hébreux, aussi est-ce à ces usages que Moïse fait des emprunts discrets, en écartant avec soin tout ce qui n'est pas conforme à la sainteté du culte du vrai Dieu. Il y avait, parmi les Israélites, de bons ouvriers qui s'étaient formés sous les meilleurs maîtres égyptiens. Les plus distingués d'entre eux étaient Béséléel et Ooliab, le premier particulièrement habile à travailler les métaux, la pierre et le bois ; le second, à exécuter les œuvres de gravure et de broderie [1]. Moïse fit exécuter par Béséléel l'arche d'alliance [2], c'est-à-dire un coffre rappelant le *naos* égyptien, mais purifié et sanctifié. Elle était de bois d'acacia [3], commun dans la péninsule du Sinaï. Moïse y déposa les tables de la loi, de même qu'on déposait des objets sacrés dans les chapelles égyptiennes. Sur le propitiatoire ou couvercle de l'arche, il fit représenter deux chérubins, dont la posture ressemble à celle des divinités ailées, figurées sur divers *naos* de la vallée du Nil.

[1] Exod., xxxi, 2-6 ; xxxv, 30-35 ; xxxviii, 23.
[2] Exod., xxxvii, 1.
[3] Non de cèdre, comme l'aurait supposé immanquablement un chroniqueur postérieur, qui aurait inventé ou simplement embelli ces récits.

Ce n'est pas seulement l'arche qui nous montre que le législateur des Hébreux était familiarisé avec les usages religieux de l'Égypte, ce sont aussi les ornements du grand prêtre et certains rites des sacrifices. Le rational que portait Aaron n'était que le pectoral égyptien, avec les modifications exigées par la religion israélite [1]. L'*urim* et le *thummim*, malgré des différences essentielles [2], ont aussi une analogie frappante avec un ornement du même genre qu'on trouve souvent représenté sur les monuments égyptiens et où est représenté Ra, le dieu de la lumière, ou Tma, la déesse de la vérité. L'absence complète de renseignements sur l'*urim* et le *thummim* dans le texte sacré est une preuve que les Israélites sortant de l'Égypte savaient ce qu'il fallait entendre par là, sans qu'on eût besoin de leur donner aucune explication particulière. Sur la poitrine de la plupart des prêtres égyptiens on voit un pectoral, correspondant par sa position et par sa forme au rational du grand-prêtre juif. Au milieu de ce pectoral, on remarque souvent le symbole de la lumière placé sur le cœur de la momie sacerdotale, comme l'*urim* devait être placé sur le cœur d'Aaron [3].

Enfin certains rites mosaïques rappellent également les coutumes égyptiennes, par exemple, le sacrifice des colombes, tel qu'il est prescrit dans le Lévitique [4] et le sacrifice des oiseaux, tel qu'il était pratiqué dans la vallée du Nil.

Que n'aurions-nous pas encore à dire sur ce sujet, par exemple, sur la description des objets sacrés que nous lisons dans le Pentateuque et qui trahit la main d'un homme habitué en Égypte à apprécier les œuvres d'art en tout genre, surtout en orfèvrerie et en ameublements, sachant bien les décrire et en remettant la description écrite aux ouvriers chargés de les exécuter, comme aurait pu le faire un grand officier de la cour du Pharaon [5] ? Mais il faut nous borner. Nous ne pouvons montrer ici combien

[1] Exod., xxviii, 15, 30 ; xxxix, 8-19.

[2] Exod., xxviii, 30 ; Lév., viii, 8 ; Num., xxvii, 21 (hébreu) ; Deut., xxxiii, 8 (hébreu).

[3] לֵב, *léb*, Exod., xxviii, 30.

[4] Lév., i, 14-17.

[5] Une des objections les plus souvent répétées à ce sujet, c'est qu'on ne pouvait exécuter de tels ouvrages dans le désert. Nous avons montré, dans nos *Mélanges bibliques*, p. 274 et suivantes, que les Égyptiens, à l'époque même de Moïse, exploitèrent les mines du Sinaï, et qu'il y avait dans le désert tout ce qui était nécessaire pour travailler les métaux.

l'auteur du Pentateuque connaissait les mœurs de l'Égypte, ses usages, ses coutumes, d'une manière si parfaite que Moïse seul a pu l'écrire, mais ce que nous avons dit suffit pour établir notre thèse et jamais la critique négative n'y pourra opposer d'argument décisif [1].

X

Nous sommes les premiers à le reconnaître : l'étude qui précède n'épuise pas la question de l'authenticité du Pentateuque. Elle n'en considère, pour ainsi dire, qu'une face ; elle laisse beaucoup de points sans y toucher ; d'une part, elle ne répond pas directement aux nombreuses difficultés qui ont été alléguées par les rationalistes, et elle ne résout point la question des sources de la Genèse ; d'autre part, elle n'expose pas non plus les arguments que peut faire valoir la science archéologique contemporaine en faveur de l'origine mosaïque de nos premiers livres sacrés. Mais tout ne peut être dit à la fois, et comme le dit Notre-Seigneur dans l'Évangile, à chaque jour suffit sa peine. S'il plaît à Dieu, nous nous efforcerons de compléter ce travail.

Puissent les esprits de bonne foi reconnaître que les négations des incrédules, qu'ils en aient ou non conscience, sont des néga-

[1] Pour abréger, nous n'avons pas traité à part la question du Deutéronome, mais on a pu remarquer que les arguments apportés dans le cours de cette étude sont tirés de ce livre comme de l'Exode, du Lévitique et des Nombres. Remarquons de plus ici que le Deutéronome contient les discours d'un vieillard qui aime à revenir sur le passé. Moïse parle à son peuple, comme Jacob l'avait déjà fait à ses enfants, comme Josué devait le faire plus tard aux douze tribus. (Voir Gen., XLIX ; Jos., XXIII, XXIV. Cf. I (II) Reg., II, 1-9, etc.) C'est toujours le même esprit, le même fonds d'idées, la même manière de les présenter, le même langage que dans les autres livres du Pentateuque ; les miracles divins accomplis en faveur d'Israel, la fidélité du Seigneur à tenir ses promesses (Deut., VII, 8), la reconnaissance que les enfants de Jacob doivent avoir envers lui. Le souvenir de l'Égypte est également présent à sa mémoire et il la rappelle sans cesse (Deut., I, 27; IV, et dans la plupart des chapitres). En un mot, c'est bien Moïse qui parle, mais Moïse avancé en âge et devenu, si l'on peut employer cette expression, un peu verbeux, *laudator temporis acti*. Il revient d'autant plus volontiers sur les grands événements de la sortie d'Égypte, que près de quarante ans se sont déjà écoulés et que beaucoup de ceux à qui il parle n'en ont pas été témoins oculaires. (Deut., XI, 2.)

tions de parti pris! Assurément personne n'aurait songé à contester à Moïse la légitime possession de son œuvre, si les passions religieuses n'avaient été si intimement mêlées à ce sujet, qui devrait être traité avec le calme et le sang-froid du juge et qui est envenimé par la passion et l'esprit d'incrédulité.

De ce que nous avons déjà dit, nous sommes du moins en droit de conclure que l'ensemble des récits du Pentateuque convient parfaitement à l'époque de Moïse et ne peut convenir aussi bien à aucune autre époque de l'histoire d'Israel. Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait objecter de sérieux contre de tels arguments. On nous dira que la cause est jugée par la critique et qu'il n'y a pas à revenir sur un procès perdu. Nous n'admettons pas cette fin de non recevoir. Un des reproches les plus mérités et les plus graves qu'on soit en droit de faire à la critique contemporaine, c'est d'accepter trop facilement, sous ses faux airs d'indépendance, ce qu'elle appelle les résultats déjà acquis, sans prendre la peine de les discuter. Il ne faut pas cependant qu'on puisse accuser les rationalistes allemands ou français de jurer seulement *in verba magistri*. Ils portent cette accusation contre nous ; nous acceptons les yeux fermés, disent-ils, tout ce nous transmet la tradition. Si nous avons tort, si nous méritons le reproche, pourquoi l'encourent-ils à leur tour? Pourquoi font-ils jouer à ce qu'ils appellent la critique le même rôle qu'ils nous reprochent de faire jouer à la tradition et pourquoi se croient-ils dispensés de tout examen et de tout contrôle, quand ils ont pu dire : « La science prouve »? Il est très vrai que c'est par entraînement, non par suite d'une étude sérieuse et personnelle que la plupart rejettent l'authenticité du Pentateuque. En Allemagne, aucun écrivain protestant connu, Keil excepté, n'ose plus la soutenir aujourd'hui. Pourquoi? En partie parce qu'on craint, non les arguments, mais les moqueries des critiques ; en partie, parce qu'on ne se nourrit que des écrits rationalistes. On y lit en conséquence le Pentateuque, non pour l'étudier d'une manière indépendante, mais pour y chercher des confirmations de la thèse à la mode.

En France, c'est pis encore, on lit à peine la Bible. La plupart des incrédules qui soutiennent parmi nous que Moïse n'a pas composé les cinq premiers livres de l'Écriture, ignorent les raisons de leur affirmation et s'appuient uniquement sur l'autorité de quelques critiques germaniques dont ils connaissent à peine les noms, et dont ils n'ont jamais lu un mot. Combien

d'entre eux n'ont pas même ouvert la Sainte Écriture et n'en savent que ce que leur ont appris les truchements français des rationalistes de Halle ou de Berlin ! A cette croyance aveugle, opposons donc une croyance raisonnée, et montrons-leur que la vraie critique n'a pas démontré que le Pentateuque n'est pas mosaïque, mais nous offre au contraire tous les caractères qui conviennent à une œuvre de l'époque de l'Exode.

F. VIGOUROUX.

LES ÉLÉMENTS

DE LA

DIPLOMATIQUE PONTIFICALE

HSTOIRE ET DÉFINITION DES DOCUMENTS APOSTOLIQUES

Les mesures prescrites par le pape Léon XIII, à diverses époques de son glorieux pontificat, pour faciliter les travaux historiques, ont naturellement donné une impulsion nouvelle aux recherches et aux publications plus particulièrement destinées à la mise en œuvre des documents apostoliques. Déjà, depuis l'apparition des ouvrages de Jaffé [1] et de Pothast [2], l'étude de la diplomatique pontificale avait pris un développement considérable. C'est aujourd'hui, on peut le dire, une des branches les plus heureusement explorées de l'histoire générale des documents et des institutions du moyen âge. Nous n'avons pas besoin de justifier ici un semblable mouvement historique. Nous ne pouvons que nous en féliciter, et souhaiter que les érudits continuent à le seconder dans tous les pays. L'Église n'a qu'à gagner gloire et honneur à ce louable effort de la science moderne, qui portera une lumière réparatrice dans l'histoire de son passé, si souvent dénaturé. Un critique éminent, et non suspect, M. Pertz, l'a dit depuis longtemps : la publication des Lettres des Papes est la plus belle histoire qu'on puisse faire de la Papauté.

[1] *Regesta Pontificum romanorum ad annum post Christum natum 1198*, edidit Ph. Jaffé, Berlin,1851. 1 vol. in-4°. Le premier volume d'une seconde édition, dirigée par M. Wattenbach, vient de paraître à Berlin, 1885, in-4°. Il s'arrête à l'année 1138.

[2] *Regesta Pontificum roman. inde ab a. post Christum nat. 1198 usque ad a. 1304*, edidit Aug. Potthast. Berlin, 1874, 1875, 2 vol. in-4°.

Le savant illustre que la confiance de Léon XIII a placé à la tête des archives du Saint-Siége, S. E. Mgr le cardinal Hergenroether, a voulu encourager d'une façon spéciale, par des faveurs exceptionnelles et par sa propre collaboration, l'œuvre particulière dont le résultat doit doter le monde savant d'un Répertoire général des documents publics émanés des papes, en prenant pour base principale des publications les Registres pontificaux conservés au Vatican. Un premier volume analytique des lettres de Léon X, pontificat désigné par le saint père lui-même au cardinal Hergenroether, a paru par les soins de Son Éminence, en 1884 [1].

Plus récemment le R. P. Tosti, abbé du Mont Cassin, et sous-archiviste du Vatican, aidé de ses pieux collaborateurs, a donné le premier volume des lettres de Clément V [2]. En même temps que l'on poursuit l'impression de ces deux recueils, on prépare au Vatican une plus complète édition du Répertoire d'Honorius III dont M. l'abbé Pressuti avait donné une ébauche [3], et on prend les dispositions pour la publication ultérieure des actes de divers pontificats, que le cardinal Hergenroether a réservés à ses auxiliaires immédiats.

Notre école de Rome, si dignement dirigée par MM. Geffroy et Le Blant, s'est fait une large part dans la grande et magnifique entreprise.

M. Élie Berger a donné le premier volume des lettres d'Innocent IV de 1243 à 1248 [4]; deux autres volumes, dont plusieurs fascicules ont déjà paru, termineront cette belle publication, que complètent d'amples et savants prolégomènes. M. Grandjean a

[1] *Leonis X, pont. max. Regesta, gloriosis auspiciis Leonis D. P. papæ XIII, feliciter regnantis, e tabularii vaticani manuscriptis voluminibus aliisque monumentis, adjuvantibus tum eidem archivo addictis tum aliis eruditis viris, collegit et edidit.* Jos. S. R. E. Cardinalis Hergenroether, *S. apost. sedis archivista.* Fribourg en Brisgaw, 1884-1885, gr. in-8°.

[2] *Regestum Clementis papæ V ex Vaticanis archetypis sanctis. D. n. Leonis XIII pont. maximi jussu et munificentia nunc primum editum cura et studio monachorum ord. S. Benedicti.* Rome, impr. du Vatican, 1885, in-fol.

[3] *I Regesti del pontefice Onorio III, dall anno 1216 all' anno 1227, compilati sui codici dell' archivio Vaticano, ed altre fonti storiche,* per l'ab. Pietro Pressuti. Rome, Befani. Via Celsi, 2 vol. in-8°.

[4] *Les Registres d'Innocent IV publiés ou analysés d'après les Mss. originaux du Vatican et de la Bibl. nat.,* par Elie Berger, t. I. Paris, Thorin, 1884.

publié l'analyse des lettres de Benoît XI [1]. MM. Thomas et Faucon, celle de Boniface VIII [2]. MM. Digard, Langlois, Prou et Auvray se sont chargés des lettres de Clément IV, de Nicolas IV, et de quelques autres pontificats des XIIIe et XIVe siècles. Ils n'ont qu'à suivre les modèles déjà publiés.

Nous voudrions que le haut moyen âge ne tardât pas à avoir son tour. Nous souhaitons qu'un jour vienne où l'on recherchera au Vatican et ailleurs, mais par ses ordres, les meilleurs textes des Lettres apostoliques des siècles précédents, afin de les livrer à une définitive publicité, en reprenant et complétant ainsi l'œuvre si malheureusement interrompue de D. Constant et des Ballerini. Les lettres apostoliques du Xe au XIIe siècle ont un intérêt historique non moindre que les premières, et pour les études particulières de la Diplomatique, elles sont d'une incomparable valeur.

Le sage désir de ne pas reculer à une époque trop éloignée les publications projetées a fait commencer par les documents du XIIIe siècle, parce que ce sont les premiers dont les transcriptions soient conservées d'une manière suivie aux Archives pontificales. A part un registre de Jean VIII (872-882) et un volume de Grégoire VII (1073-1085), le Vatican ne possède plus rien en effet de ces vieux et précieux registres de chancellerie que l'on sait avoir été conservés dans les archives apostoliques dès les IVe et Ve siècles.

Sans attendre que les magnifiques publications dont nous venons de parler soient plus avancées, et à l'occasion même de ces publications, auxquelles vient de se joindre tout récemment un beau volume du cardinal Pitra [3], nous voudrions donner aux lecteurs de la *Revue* une idée générale, mais un peu précise, des règles qui ont été suivies dans les différents siècles pour rédiger et dénommer les documents qu'elles renferment. La connaissance de ces règles n'est autre chose que la Diploma-

[1] *Le Registre de Benoît XI, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après le ms. original des archives du Vatican*, par Ch. Grandjean, Paris, 1884-1885, 3 fasc. in-4o. Les tables et les prolég. manquent.

[2] Deux fascicules, 1884-1885.

[3] Le premier volume de la nouvelle série du Spicilège de Solesmes que M. le cardinal Pitra vient de publier porte ce titre : *Analecta novissima Spicilegii Solesmensis*, t. I. *De epistolis et registris romanorum pontif. disseruit.* J. B. card. Pitra, *ep. Port. s. r. e. bibliothecarius.* (Paris, Rome, 1885). Il est tout entier consacré aux sources et aux principes de la diplomatique pontificale.

tique, et forme ce que l'on peut appeler, sans trop d'ambition, la meilleure partie de la critique des textes.

J'emprunte mes principales informations à l'immense et inappréciable répertoire de notions et d'observations consignées dans le *Nouveau traité de diplomatique* des Bénédictins. C'est un devoir pour moi de le déclarer, en rendant hommage à ces maîtres vénéres. Mais je ne veux pas négliger d'introduire dans leur œuvre capitale les résultats acquis par les travaux modernes, qui la modifient sur quelques points très importants. Je ne suivrai d'ailleurs dans cet exposé sommaire ni le plan ni la méthode du *Nouveau Traité*. Les distinctions y sont trop multipliées ; les explications, j'ose le dire, manquent quelquefois de précision et de clarté ; les subdivisions par siècle ne sont pas justifiées, car les pratiques diplomatiques ne changeaient pas avec le millésime séculaire.

Il me semble qu'il y aurait quelque avantage à répartir ainsi l'ensemble de tout ce que comporte l'étude des documents apostoliques des diverses époques. On pourrait donner d'abord, dans une revue générale, l'historique et la définition comparative des actes divers émanés des papes comme chefs de la foi et de l'Église, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On réserverait pour une seconde partie l'exposé des usages techniques suivis pour la rédaction même de ces actes au point de vue du style, des formules, de la date et du sceau ; sauf à voir ultérieurement ce que l'on sait de leur enregistrement et de leur promulgation. C'est l'ordre que je suivrai dans l'étude dont je donne aujourd'hui la première partie.

Il va sans dire que je n'ai pas à m'occuper ici de la doctrine ni des faits constatés par les documents apostoliques. Mon but est uniquement de montrer comment ces documents ont été dénommés et libellés dans les différents siècles; c'est de faire en quelque sorte, sous une forme abrégée, l'historique du protocole apostolique, ou de ce que l'École appelle les éléments intrinsèques des documents. L'entreprise est délicate, surtout pour les six ou sept premiers siècles. Les documents de ces temps ne nous sont pas parvenus en original. Les copies qu'on en possède ont été trouvées dans des recueils d'époques bien postérieures à celles de de la confection première de la pièce. Quelque soin qu'aient apporté les collecteurs à leur transcription, ils n'ont vraisemblablement pas reproduit la rédaction primitive dans son intégrité

absolue, telle qu'elle est désirable pour les études diplomatiques, études auxquelles ils étaient bien loin de songer. Préoccupés surtout de questions de doctrine et de juridiction, ou de questions domaniales, les auteurs des recueils de décrétales plus encore que les copistes des cartulaires ont dû abréger ou supprimer les formules du commencement et de la fin des actes, qui sont précisément les parties les plus caractéristiques du libellé diplomatique dans les différentes époques. Il est peu probable en outre que les papes des premiers siècles ou leurs secrétaires, saint Jérôme lui-même, qui fut secrétaire de saint Damase, s'astreignissent, comme il fut plus tard d'usage, à suivre des modèles bien arrêtés et spéciaux pour chaque sorte de lettres.

La distinction par siècle ne correspondant pas d'une manière précise à des circonstances diplomatiques, je crois préférable de grouper l'ensemble des documents apostoliques en trois périodes dont les limites sont réellement marquées par des modifications du Formulaire pontifical.

Une première période me semble pouvoir s'étendre jusqu'au VIII[e] siècle et s'arrêter à l'époque des changements que le pape Adrien I[er] apporta au cadre de ses lettres vers l'an 781. La seconde période comprend toute la grande époque du moyen âge, la période des Bulles, qui a duré six siècles et demi environ, depuis les réformes d'Adrien I[er] jusqu'à la création des Brefs, sous Eugène IV, au milieu du XV[e] siècle. La troisième période commencerait précisément au pontificat d'Eugène IV, élu en 1431, et s'étendrait jusqu'aux temps modernes.

A chacune de ces époques appartiennent des documents qui se distinguent de ceux des autres époques par leurs noms et plus encore par la manière dont ils ont été datés et promulgués.

PREMIÈRE ÉPOQUE

DES PREMIERS SIÈCLES JUSQU'AUX RÉFORMES D'ADRIEN I[er] EN 781.

LETTRES OU ÉPITRES. DÉCRETS. DÉCRÉTALES. RESCRITS.

I

Les documents émanés des papes des trois ou quatre premiers siècles et d'une authenticité incontestée, sont généralement des

avis, des ordres ou des instructions donnés sous forme de lettres. Le texte même des documents les qualifie *Litteræ*, *Epistola*, *Pagina*, *Scriptum*, quelquefois *Decretum*. Les mots de *Privilège*, *Précepte*, *Autorité* n'apparaissent qu'après le cinquième siècle.

Les savants et les canonistes qui se sont occupé des documents apostoliques, soit au point de vue de la forme, soit au point de vue de la doctrine intime, n'ont pas cherché s'il était possible de préciser rigoureusement le sens de ces différents termes, et de signaler les moyens de les distinguer diplomatiquement. Il leur a paru que tous les documents de ces temps dont nous croyons pouvoir former une première période, rentraient dans l'une des catégories suivantes : les Lettres, les Décrets, les Décrétales et les Rescrits.

Quant au nom de *Constitution*, il a toujours eu un sens assez général et assez indéterminé pour être donné à tous les documents publics émanés des papes, même aux simples lettres, qui toutes ont eu dès l'origine une autorité souveraine et indiscutable, tant en Occident qu'en Orient. Mais le terme même de *Constitution* n'appartient pas au style officiel de la première période et ne se trouve employé que dans les temps postérieurs.

On désigne généralement sous le nom de *Lettres* ou *Épitres* les actes ordinaires de la correspondance des papes avec les personnes de tous les rangs et de tous les ordres, prêtres, abbés, évêques, rois, empereurs, simples clercs ou simples laïques. Quelques lettres ont reçu des dénominations particulières en raison de leur origine ou de leur destination. Celles que l'on nommait dès les temps anciens *Lettres synodiques* avaient été délibérées et arrêtées par le pape dans un conseil épiscopal ou synode. Il est probable que les papes de ces premiers siècles, durant lesquels il y avait encore dans la société beaucoup de païens et de gens d'une religion douteuse, eurent à délivrer aussi plusieurs fois des *Lettres formées*. On appelait ainsi les certificats ou Exeat émanés des évêques, dont chaque clerc, obligé de voyager, devait se munir, pour justifier de sa position et de sa qualité.

On a appelé plus particulièrement *Décrets* les lettres promulguant des décisions prises par le pape spontanément, d'autorité ou, pourrait-on dire, *motu proprio*. Mais il faut bien remarquer

que ces derniers mots n'ont servi à désigner certains actes de l'initiative pontificale qu'au xv[e] siècle, sous Innocent VIII.

Les *Décrétales* sont les décisions rendues par les papes en réponse aux questions qui leur étaient soumises des différentes parties du monde chrétien sur des points de discipline ou d'administration ecclésiastique. Elles sont devenues une des principales sources et l'une des principales bases du droit canonique. Les plus anciennes auxquelles on puisse ajouter foi sont celles de saint Sirice, élu pape en 384.

Au IX[e] siècle, un inconnu, peut-être Loup de Ferrières, caché sous le pseudonyme d'Isidore Mercator, composa un recueil de décrétales qu'il attribua aux anciens papes antérieurs et postérieurs à saint Sirice, pour leur donner plus d'autorité. Un illustre prélat et un moine obscur, Hincmar, archevêque de Reims et Hériger, religieux à Lobbes, ont signalé l'origine illégitime des fausses Décrétales [1]. Leurs critiques, qui étaient des observations théoriques ou historiques bien plus que des protestations, se sont perdues dans l'immense adhésion du monde catholique qui les accepta comme authentiques (Fleury l'a reconnu), parce qu'elles répondaient à ses désirs, à ses besoins et à sa situation. Gratien les admit comme vraies dans son Décret. Les fausses décrétales, en effet, constatent le droit public existant et accepté par l'Église entière au IX[e] siècle; tant l'Eglise, depuis des siècles, avait senti la nécessité d'étendre les droits de son chef, qui seul, pouvait résister aux excès du désordre et du pouvoir féodal.

Postérieurement au IX[e] siècle, les papes n'ont pas cessé de rendre des Décrétales et des Décrets. Ils ont usé surtout de cette voie de notification depuis le milieu du XI[e] siècle, et ils en ont étendu successivement l'objet à toutes les matières ecclésiastiques. On connaît les collections célèbres formées par la réunion de ces décrétales avec celles de Grégoire IX, mort en 1241, puis avec celles de Boniface VIII, mort en 1303 et enfin celles de Clément V et de Jean XXII. Les décrétales émanées de ces deux derniers pontifes sont nommées les unes les Clémentines, du nom du pape, les autres les Extravagantes, parce qu'elles se trouvent en dehors des anciennes collections.

[1] *Nouv. traité de diplom.*, t. IV, p. 614, n.

Le *Rescrit*, qualifié ordinairement dans le texte original *Preceptum, Auctoritas, Privilegium* et jamais *Rescriptum*, est une constitution apostolique comme le Décret et la Décrétale. Il est donné généralement à la suite d'une requête adressée au pape ; et son objet est précisément de concéder à l'impétrant la faveur sollicitée. On peut classer parmi les Rescrits les Lettres des papes Étienne II et Adrien Ier des années 757 et 786 [1] confirmant, à la demande des abbés de Saint-Denis, diverses faveurs accordées à leur monastère par Landry, évêque de Paris, pour faciliter l'administration de ses domaines et notamment le droit d'avoir un évêque particulier, ou un chorévêque, résidant à Saint-Denis, exempt de la juridiction de l'évêque de Paris et par conséquent ne relevant que du pape.

Je n'insiste pas sur cette circonstance relative à Saint-Denis, qui n'est ici qu'un accessoire, mais je dois rappeler que les souverains pontifes ont accordé souvent au moyen âge à de grands monastères la faveur d'être ainsi distraits, pour toutes leurs affaires, de la juridiction de l'ordinaire et placé sous l'administration directe du Saint Siège. C'est ce que l'on appelait proprement l'*Exemption ecclésiastique*, si fréquente au moyen âge. Les Bénédictins pensent qu'on pourrait retrouver les premiers privilèges de cette nature jusque dans les actes du pape Hormisdas, élu en 514.

II

Malgré la rareté des actes authentiques de ces premiers siècles, malgré l'altération inconsciente qu'ont pu leur faire subir les copistes, il est possible d'en signaler les traits généraux, et d'esquisser au moins les éléments de la diplomatique de cette époque.

[1] D. Bouquet, t. V, pp. 592, 596 ; Ad. Tardif. *Mon. hist.*, p. 65; Jaffé, nouv. éd., pp. 276, 300-301. Le Rescrit de 757 publié par Mabillon avec son sceau (*Acta SS. ord. Bened sec. III*, 2e part., p. 338), est suspecté en raison même de son sceau. (Jaffé, p. 257 ; *Rev. des quest. hist.*, 1883, p. 614). La légende étant gravée en cercle paraît appartenir plutôt à un sceau d'Etienne III ou d'Etienne IV que d'Etienne II. Mais le rescrit de 786 qui confirme celui de 757, semble inattaquable, et l'on en possède aux Archives un vidimus authentique de 1260. L. 253, n. 281, Bis. Il est d'ailleurs question de l'évêque de Saint-Denis, dans plusieurs diplômes royaux. Saint

Le caractère commun des anciens documents apostoliques est la simplicité, la clarté, la concision de la phrase, alors même que la pièce dans sa totalité prend une assez grande étendue. On a néanmoins reconnu déjà dans quelques lettres de la fin du IVe siècle une certaine recherche des assonnances cadencées, recherche qui, développée plus tard, produisit ce que l'on a appelé le *Cursus*, où le Rythme prosaïque, en si grande faveur dans la chancellerie pontificale aux XIe et XIIe siècles [1].

Les papes des premiers siècles se nomment tantôt avant tantôt après la personne à qui leurs lettres sont adressées, sans qu'il y ait à cet égard de règle absolument arrêtée jusqu'au milieu du IXe siècle. Hormisdas inscrit ordinairement son nom le premier. Comme saint Léon le Grand, la plupart des papes du VIe siècle suivent un usage contraire, notamment Jean II, Agapet Ier, Silvère, Vigile, Pélage Ier et Pélage II; de même que saint Zacharie et Léon II aux siècles suivants. A partir du pontificat de Nicolas Ier, qui occupa le saint siège de 858 à 862, les secrétaires romains prirent l'habitude de nommer le pape en premier dans tous les documents apostoliques. Dès la fin de son pontificat, ce fut une règle invariable de chancellerie.

Le plus souvent le pape n'a d'autre titre que celui d'*Episcopus* : *Sixtus episcopus*, *Leo episcopus*. Quelquefois le titre est : *Episcopus catholicæ ecclesiæ*, ou *Episcopus Romanæ ecclesiæ ;* quelquefois, par une pratique qui n'a été reprise que dans les brefs du XVe siècle, *papa* [2] : *Siricius papa*, *Celestinus papa*. A la fin du VIe siècle, après le pontificat de saint Grégoire le Grand, le mot *Episcopus* est suivi très souvent du qualificatif *Servus Servorum Dei*, employé quelquefois avant saint Grégoire et choisi particulièrement par ce saint pontife, pour l'opposer au titre un peu fastueux d'*évêque œcuménique*, adopté par le patriarche de Con-

Martin de Tours, Lobbes en Belgique, Honnow en Alsace ont joui quelque temps de la même faveur. Voy Mabillon, *Acta Sanct. 3 sæc.*, t. III, p. XIX. *Episcopi monasteriorum*, et Fleury, *Hist. ecclés.* XLIV. 21.

L'acte de Paul Ier qui donna au roi Pépin, en 762, le monastère de Saint-Sylvestre au Mont Soracte peut encore être considéré comme un rescrit. D. Bouquet. V. 522.

[1] Voir à ce sujet le Mémoire de M. Noël Valois sur le *Rythme des Bulles pontificales* publié en 1881. *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, t. XLII. Les principes de ce beau travail seront développés dans la seconde partie des présentes études.

[2] Dès l'an 400, un concile de Tolède réservait à l'évêque de Rome seul le titre de *Papa*.

stantinople, Jean le Jeuneur. La formule du *Servus Servorum Dei* ne devint constante qu'au IXe siècle.

Les suscriptions sont rarement suivies d'un salut avant le pontificat d'Adéodat, élu en 672, qui employa souvent la salutation : *Salutem a Deo et benedictionem nostram*. Avant lui saint Jules Ier, saint Silvère et saint Damase, au milieu du IVe siècle, avaient cependant terminé leurs suscriptions par ces mots : *in Domino salutem*, ou *in Domino æternam salutem*. Après Adéodat, les salutations initiales manquent souvent. Il faut soigneusement contrôler l'authenticité des actes des VIIe, VIIIe et IXe siècles dans la suscription desquels figurent les mots : *Salutem et apostolicam benedictionem*. Cette forme de la salutation apostolique, que les Bénédictins croyaient remonter au VIIe siècle [1], en se fondant sur les bulles de saint Bénigne de Dijon, dont la fausseté a été bien établie de nos jours [2] est très rare avant le Xe siècle ; et il est certain qu'elle n'est devenue de style réglementaire qu'au XIe siècle.

Les papes des premiers temps emploient dans leurs lettres tantôt le pluriel, tantôt le singulier. Encore à la fin du VIe siècle, ils parlent souvent au pluriel en s'adressant aux patriarches et aux évêques des grands sièges ; dès le Ve siècle, ils usèrent quelquefois du pluriel à l'égard des princes laïques. Vers le milieu du XIe siècle, l'emploi du pluriel devient très rare dans leurs lettres, et il en est absolument banni dès le milieu du XIIe siècle, au pontificat d'Eugène III (1145-1153), tant à l'égard des ecclésiastiques que des princes séculiers les plus élevés en dignité. Les derniers documents où l'on trouve quelques vestiges du pluriel sont deux lettres d'Eugène III à Suger. Mais en s'adressant au pape, il était absolument de convenance et de style, dès la fin du IVe siècle, de lui dire Vous. Une lettre de Léonce, évêque d'Arles, au pape saint Hilaire de l'an 462, est grandement suspectée parce que l'évêque se permet d'y tutoyer le Souverain pontife.

Si la salutation initiale manque souvent à la suscription des actes pontificaux de cette période, un salut s'y trouve très fréquemment à la fin. Il est placé avant la date et souvent exprimé par l'une de ces formules : *Deus te incolumen custodiat* ou *Benevale frater carissime*. Saint Jules (337-352) termine ainsi

[1] *Nouv. trait. de diplom.*, t. V, p. 148.

[2] M. Delisle, *Les Bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne conservées à Ashburnham-Place et à Dijon*, dans les *Mélanges de paléographie*. Paris, 1880, p. 37.

plusieurs de ses lettres adressées à des évêques : *Opto te frater carissime* [1] *semper benevalere.*

On a remarqué que la salutation finale du pape reste quelquefois au singulier, alors même que dans le contexte de la lettre, le pontife emploie le pluriel. Cela tient à ce que certaines lettres apostoliques, bien qu'expédiées nominativement à un seul évêque, s'adressaient en réalité et collectivement à plusieurs de ses collègues, ou aux prêtres de son clergé et même à ses ouailles. Pour un prince, la salutation finale est plutôt conçue ainsi: *Incolumen Excellentiam tuam*, ou *vestram*, *gratia superna custodiat.* Une formule plus ample est employée quelquefois pour les empereurs.

Plus habituellement, à la place de ces diverses salutations, la pièce se termine par le seul mot *Benevalete*, écrit en toutes lettres.

Cette forme si connue et si fréquente de la salutation apostolique, se trouve dès le IVe siècle ; elle est presque constante au VIIe et au VIIIe siècle. Au Xe siècle seulement [2], on commence à l'abréger ; et peu à peu on réduit le mot *Benavalete* à la forme monogrammatique qu'il reçut définitivement sous Léon IX, au milieu du XIe siècle, et qu'il conserva depuis dans les grandes Bulles. Avant l'époque de sa transformation en monogramme, qui est celle où la distinction des grandes et des petites Bulles devient plus facile, le mot *Benevalete*, de même que les autres formules de salutation, tiennent lieu de la souscription manuelle et forment en quelque sorte la signature du pape.

A part quelques décisions conciliaires et quelques privilèges ecclésiastiques qui ont pu être confirmés dans le sein d'un concile par la souscription nominative des pères de l'assemblée et du pape leur président, les papes des premiers siècles n'ont point mis leur nom au bas de leurs lettres ou de leurs décrets. Le mot *Benevalete* remplaçait la signature. La souscription par le nom même du souverain pontife n'apparaît au bas des pièces apostoliques que dans la seconde époque, sous le régime des grandes et des petites Bulles, et elle ne figure alors comme nous le verrons que dans les grandes Bulles.

Il faut donner toujours une attention particulière à ce qui con-

[1] Dès la fin du VIe siècle les Papes appellent les évêques *vénérable frère*, terme resté depuis lors presque invariable.
[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 20 et 222.

cerne la date. Les décrétales de saint Sirice (384-398) sont les premières lettres apostoliques où l'on trouve quelques mentions chronologiques. Elles consistent dans le nom des consuls romains en exercice, avec l'indication du jour, d'après l'usage antique des calendes, nones et ides. On s'est demandé si l'absence de notes chronologiques dans les lettres de ses prédécesseurs et dans celles d'un grand nombre de ses successeurs provenait d'un usage systématique des rédacteurs pontificaux, ou simplement du fait des copistes et des compilateurs, qui nous ont conservé ces documents en négligeant presque toujours les dates. Les meilleurs critiques considèrent cette dernière raison comme la vraie.

Nous devons le répéter, la plus grande partie des documents apostoliques des six premiers siècles nous sont parvenus dans les collections de décrétales dont les auteurs, se proposant de réunir des textes relatifs aux questions de discipline et de droit ecclésiastique, et non des textes diplomatiques, ont pu très souvent abréger ou supprimer des dates et des formules de chancellerie tout à fait inutiles à leurs yeux pour établir des questions de doctrine.

Brève et sommaire comme l'ensemble de la rédaction, la date antique consista, quand cessèrent les consuls, dans la mention de l'année des empereurs d'Orient et plus tard dans la mention des années du règne des rois francs, devenus les défenseurs en même temps que les fidèles serviteurs du saint-siège. Vers la fin du VIIIe siècle, les pratiques de la secrétairerie reçurent des modifications assez notables, qui portèrent principalement sur la date. Adrien Ier, résolu à se séparer des empereurs Byzantins qui négligeaient de plus en plus la sécurité de l'Occident, couronna le jeune fils de Charlemagne roi d'Italie, en 781, préparant ainsi à son père l'accès de la couronne impériale que Léon III devait déposer sur son front. C'est à cette même époque, qu'Adrien Ier change d'une façon très significative les règles de sa chancellerie. Il prend la première place dans la suscription de ses lettres, et ne déroge à cet usage qu'en s'adressant aux souverains ; il supprime la mention des années du règne des empereurs et date ses lettres des années de son propre pontificat, que l'on peut considérer comme un règne depuis les donations de Pepin et de Charlemagne. On lui attribue en outre une décrétale qui aurait ordonné de sceller désormais en plomb toutes les lettres apostoliques ; et il est certain que depuis son

pontificat les actes apostoliques de toutes sortes furent ainsi authentiqués.

Enfin c'est à cette époque et sous Adrien Ier que s'établit l'usage de la double date [1], dont on pourrait retrouver peut-être quelques exemples antérieurs, mais dont la pratique usuelle part de son pontificat pour durer près de trois siècles. La première date, ou la première phrase de la date, commençant par *Scriptum*, donnait avec une première indication chronologique le nom du fonctionnaire rédacteur ou copiste de la pièce ; l'autre commençant par *Data* (plus tard *datum*), désignait, avec une nouvelle date plus circonstanciée, le dignitaire qui délivrait la pièce après qu'elle avait reçu, par l'apposition du sceau, son dernier caractère d'authenticité.

Ces circonstances minimes en elles-mêmes, bien qu'elles touchent à des événements considérables de l'histoire et de la politique générale de l'Église, sont assez marquantes dans la diplomatique pure, pour nous permettre d'y rattacher le commencement d'une période nouvelle dans les procédés et dans les actes de la chancellerie apostolique.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

D'ADRIEN Ier A EUGÈNE IV. 781-1431.

GRANDES ET PETITES BULLES.

I

Distinction de ces deux sortes de documents.

Tous les documents expédiés par la chancellerie apostolique durant cette longue période de six siècles et demi peuvent s'appeler des Bulles, quoique dans le texte même de la rédaction ils soient désignés sous les noms divers de *Lettres*, *Epitres*, *Privilèges*, *Constitutions*, *Décrets*, *Décrétales*, et enfin, mais tardivement, *Bulles*.

[1] Les Bénédictins pensent que l'introduction de la double date dans les actes apostoliques est antérieure à Adrien Ier (*Nouv. traité*, t. V, pp. 147, 148, 161); mais ils ne donnent pas de cette antériorité des preuves qui soient suffisantes aujourd'hui, attendu que les bulles de Saint-Bénigne de Dijon doivent être absolument écartées.

Ce dernier nom, qui désigna d'abord le flan de métal appendu aux actes publics émanés des empereurs, des papes et de divers princes souverains, tels que les doges de Venise et les grands maîtres de Rhodes, ne fut pas donné avant le XIIIe siècle aux documents mêmes qu'il authentiquait. L'usage en a néanmoins et depuis longtemps autorisé l'application aux documents antérieurs.

On pourrait donc définir ainsi une bulle pontificale : « C'est une lettre apostolique scellée en plomb, dans la suscription de laquelle le pape prend le titre d'*Episcopus, servus servorum Dei.* » Ces deux particularités du sceau métallique et du titre d'évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, reconnues déjà dans beaucoup de bulles au IXe siècle et devenues constantes au XIIe, sont encore aujourd'hui les caractères qui distinguent le plus clairement les bulles des autres documents de la chancellerie apostolique.

Quelques papes des Xe et XIe siècles ont remplacé le titre *Episcopus* par celui de *Papa*, en supprimant le *servus servorum Dei.* Quelquefois, au lieu de plomb, la chancellerie a scellé d'un métal précieux les bulles rendues à l'occasion d'événements mémorables.

Aux XIIe et XIIIe siècles, des sceaux d'or ont été apposés au bas de certaines bulles confirmant ou notifiant l'élection des empereurs d'Allemagne. Léon X fit authentiquer d'un sceau d'or la lettre par laquelle Henri VIII, roi d'Angleterre, après sa lutte contre Luther, fut déclaré défenseur de la foi catholique ; Clément VII scella en or la bulle de 1529, rendue après le couronnement de Charles-Quint à Bologne ; Clément XI scella du même métal la bulle d'érection de l'archevêché de Lisbonne en patriarcat. Ce sont là des exceptions, qui ne détruisent pas les règles générales.

Les Bénédictins ont divisé les bulles du moyen âge en deux classes, les *Grandes Bulles* ou *Bulles solennelles*, et les *Petites Bulles*. De nos jours, la légitimité et l'utilité de cette distinction n'a pas été généralement reconnue. M. Delisle, dans son beau mémoire sur les actes d'Innocent III, qui a été le point de départ de tant de travaux sur la diplomatique pontificale, ne tient pas compte de la différence des grandes et des petites bulles ; il ne distingue dans les actes de ce mémorable pontificat et d'une manière rétrospective dans les actes des pontificats antérieurs que deux sortes générales de documents : les Lettres et les

Privilèges. Sous le nom de *Privilèges*, il comprend tout ce que les Bénédictins appelaient Grandes Bulles [1]; le Privilège restant bien d'ailleurs pour lui ce document si fréquent des archives et des cartulaires ecclésiastiques par lequel les papes confirment tout ou partie des biens et des immunités d'une église ou d'une abbaye.

M. Delisle a naturellement fait école. M. le cardinal Pitra lui-même en subit l'influence dans ses *Analecta novissima*. Sans aborder directement la question des deux sortes de bulles, le savant bibliothécaire de la Vaticane semble ne voir dans les bulles solennelles que des Privilèges ecclésiastiques. L'autorité de M. Delisle est si légitime, que je dois donner avec quelques développements les preuves qui me déterminent à m'en séparer sur ce point,pour maintenir l'ancienne distinction des Grandes et des Petites Bulles.

J'admets avec M. Delisle que la très grande majorité des documents appelés Grandes Bulles par les Bénédictins soient des privilèges ecclésiastiques. Je croirais encore qu'en certaines circonstances, sous Urbain II et sous Innocent III [2], la chancellerie romaine ait pu désigner sous le nom de *Privilèges* toutes les pièces diplomatiques expédiées avec les formes et les formules des Grandes Bulles, quel que fût leur objet. Il n'en restera pas moins établi, en examinant le fond même des actes, que toutes les Grandes Bulles ne sont pas des *Privilèges*, en prenant ce mot dans le sens habituel et généralement admis.

La Bulle de canonisation de saint Udalric, évêque d'Augsbourg, expédiée par Jean XV le 3 février 993 avec les formes et les clauses des grandes Bulles [3], n'est assurément pas un Privilège ecclésiastique.

Serait-il possible de donner ce nom aux actes suivants,tous expédiés avec les formes solennelles, à savoir la Bulle par laquelle Innocent II confirme en 1139 à Roger de Sicile le titre de roi que lui avait attribué déjà son prédécesseur Honorius II [4]; celle par

[1] *Mém. sur les actes d'Innocent III* dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1858,2e s., t. IV, p. 16.

[2] Voy. *Nouv. traité de diplom.*, t. V, p. 247; Delisle, *Mém. sur les actes d'Innocent III*, p. 16.

[3] Mabillon, *Acta SS. ord. Bened.*, t. VII, p. 471.

[4] *Bullar. Roman.*, t. II, p. 246. On trouve en 1143 un bail à cens de certaines terres situées en Romagne, affermées par Célestin II au comte de Bertinoro par une grande bulle appelée *Cedula*. Theiner, *Cod. dipl. dom. temp.*, t. I, p. 13.

laquelle Alexandre III reconnaît et confirme, en 1179, le titre royal pris par Alphonse, roi de Portugal [1]; en 1217, l'inféodation de la Marche d'Ancône, à Azzon VII, marquis d'Est [2]; en 1265, la Constitution de Clément IV déclarant que jamais le roi d'Angleterre n'a pu se dire légitime possesseur de l'île de Sicile [3]; en 1295, à une époque où les grandes Bulles devenaient déjà rares, la restitution de l'île de Sicile au roi d'Aragon, consentie par Boniface VIII [4]. Enfin, en descendant jusqu'à l'époque où les grandes Bulles sont presque des exceptions, on en trouve qui conservent toutes les formes des vieilles grandes Bulles concernant les biens et les privilèges ecclésiastiques, et d'autres qui, expédiées avec les mêmes formalités, ne sont pas évidemment des Privilèges ecclésiastiques, telle que la grande Bulle de Jules II, du 18 juillet 1511, convoquant le Concile de Trente et la grande Bulle de Pie IV, du 26 janvier 1564, confirmant les décisions de ce même concile [5].

Ces faits nous semblent autoriser suffisamment la classification adoptée par les Bénédictins et les appellations qu'ils ont employées pour dénommer les deux sortes de Bulles expédiées par la chancellerie au moyen âge.

Une nouvelle question succède à la précédente. En admettant qu'on doive et qu'il soit utile de distinguer les grandes et les petites bulles, il faut rechercher à partir de quelle époque cette distinction devient possible. La question revient à savoir à quelle époque, en quel siècle au moins, commencent à se manifester dans les documents apostoliques les formules et les dispositions paléographiques qui sont devenues les caractères définitifs des grandes Bulles aux XIe et XIIe siècles.

Les savants auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique*, influencés par divers documents dont Mabillon lui-même semblait admettre la sincérité et la valeur, ont dit qu'on retrouvait quelques-uns des éléments propres aux grandes Bulles dans les lettres des Papes dès le VIIe siècle [6]. Ils s'autorisaient surtout de la formule ***salutem et apostolicam benedictionem*** et de la mention

[1] *Bull. Rom.*, t. II, p. 456.
[2] T. III, 1re part., p. 187.
[3] *Bull. Rom.*, t. III, 1re part., p. 425. Voy. en outre, 1285, t. III, 2e part., p. 40-46 ; 1288, p. 52.
[4] *Bull. Rom.*, t. III, 2e part., p. 78.
[5] *Bull. Rom.*, t. III, 3e part., p. 325 ; t. IV, 2e part., p. 169.
[6] *Nouv. traité*, t. V, p. 148.

du *Bibliothécaire du Saint-Siège apostolique*, comme dataire, dans deux bulles sur papyrus, qui auraient été accordées à l'abbaye de saint Bénigne de Dijon par Jean V (novembre 685) et par Sergius Ier (25 mars 690.) Les illustres et modestes fondateurs de la diplomatique changeraient sûrement d'avis aujourd'hui, après la démonstration palpable qu'a donnée M. Delisle de la confection frauduleuse et tardive de ces curieuses pièces par un clerc du xe ou du xie siècle [1].

On peut tout au plus reconnaître les premiers éléments des formes réservées pour l'expédition des grandes Bulles dans les modifications du pontificat d'Adrien Ier ; mais pas avant. Et ce ne fut qu'à la longue et qu'à la suite d'une série de modifications graduelles que ces formes furent enfin arrêtées. Les caractères généraux des grandes Bulles sont déjà bien appréciables, dans leur ensemble au milieu du xie siècle sous Léon IX; ils ne furent néanmoins définitivement fixés qu'à la fin du siècle sous Pascal II.

II

GRANDES BULLES OU BULLES SOLENNELLES.

Ce serait une erreur de croire que les documents désignés sous le nom de Grandes Bulles ont été ainsi nommés parce qu'ils ont trait à des questions d'ordre supérieur concernant la foi ou la discipline générale de l'Église. Dans les temps modernes, au xvie siècle par exemple et pas avant, on a bien employé quelquefois le cadre et le cérémonial des Grandes Bulles pour des matières d'intérêt général telles que la convocation et la confirmation des conciles généraux. Rien de semblable, au moyen âge, du viiie au xve siècle.

Les Bénédictins ont donné le nom de Grandes Bulles à une certaine catégorie d'anciennes constitutions apostoliques, parce que ces bulles ont été expédiées avec les formules et les procédés les plus solennels de la chancellerie romaine, bien qu'au fond, elles ne concernent que des intérêts spéciaux et particuliers. Les Grandes Bulles ont été en effet employées pour établir, défendre et confirmer le patrimoine des établissements ecclésiastiques, c'est-à-dire de toutes les corporations pieuses dont le pape est le

[1] Mémoire déjà cité. *Les bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, dans les *Mél. de paléogr.*, p. 37.

chef et le protecteur suprême, telles que les églises, les abbayes, les chapitres et les ordres religieux ou militaires. Et l'on comprend que les papes aient tenu à user en ces matières des formes et des formalités les plus imposantes de leur chancellerie, parce que, en dehors des questions de foi, il n'y en a pas de plus importante que la question des propriétés ecclésiastiques.

Une grande Bulle peut n'avoir qu'un objet très restreint et ne concerner qu'une partie ou un incident des droits ou des biens d'un établissement religieux. Elle n'en est pas moins revêtue, comme les autres, des formes solennelles. D'autres au contraire, ce sont les plus fréquentes, embrassent, énumèrent et confirment la totalité des possessions et des droits des églises et des monastères, avec leurs immunités, leurs privilèges et leur juridiction. Les Bénédictins appellent les Bulles de cette sorte, qui sont les plus nombreuses : *Bulles-pancartes*, *Pancartes-apostoliques*, *Bulles-privilèges*, *Bulles-consistoriales* et *Bulles-solennelles* [1]. Les plus anciennes qu'ils aient connues sont du IXe siècle et du pontificat de Grégoire IV, élu en 827 [2]. Elles deviennent très fréquentes au XIe siècle ; elles abondent au XIIe. Il n'y a peut-être pas d'archives ecclésiastiques en Europe qui n'en renferment quelques-unes de cette époque. Comme les Diplômes-Pancartes, émanés des princes, les Pancartes apostoliques pouvaient remplacer pour les établissements qui les obtenaient les titres originaux égarés ou détruits par les guerres et les invasions.

Si les papes ont accordé dès le VIe siècle à des monastères le privilège d'*Exemption*, qui les plaçait sous la juridiction directe du Saint-Siège, en les exemptant de celle de l'évêque diocésain, leur ordinaire, l'instrument concédant le privilège n'a pu être qu'un rescrit ou une lettre ordinaire [3] et non une grande bulle,

[1] « C'est des Bulles Pancartes, disent les Bénédictins au XIe siècle, que « nous entendons parler d'ici à deux cent cinquante ans, sous le nom de Pri- « viléges, Bulles consistoriales et Bulles solennelles. » *Nouv. traité*, t. V, p. 210. Cf. pp. 273-274, 282-283, 285, 291. (Descript. d'une bulle consistoriale d'Innocent IV), 297, 299.

[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 182, 210.

[3] La belle pièce sur papyrus de 566, dans laquelle les Bénédictins aimaient à voir une exemption apostolique accordée à saint Germain des Prés. (*Nouv. traité*, t. III, p. 657 ; t. V, p. 108-109), n'est en réalité que la charte par laquelle saint Germain, évêque de Paris, émancipe ce monastère (nommé encore Sainte-Croix et Saint-Vincent) de sa propre autorité épiscopale. M. Quicherat a mis ces faits hors de contestation possible. *Critique des plus anciennes chartes de saint Germain des Prés. Bibl. de l'Ec. des chartes*, 6e s., t. I, p. 547.

car la forme de ce qui fut véritablement une grande bulle n'était encore usitée ni au VIe ni au VIIe siècle.

Les vrais *Exemptions* ou *Immunités ecclésiastiques*, constatées par des grandes bulles, ne sont guère antérieures au Xe siècle. Dans le contexte l'acte est appelée *Privilegium*, *Decretum*, *Constitutio*, *Pagina constitutionis nostræ*.

Les Bulles consistoriales ne sont pas une espèce particulière de Grandes Bulles. Les Bénédictins ont donné spécialement ce nom aux Exemptions parce que les Bulles de cette nature, qui leur étaient particulièrement chères, sont généralement souscrites en consistoire par les cardinaux des trois ordres. A ce titre, toute grande Bulle revêtue des signatures cardinalices pourrait aussi bien être appelée Bulle consistoriale.

La belle époque des grandes Bulles est le XIe et le XIIe siècle. Non seulement elles sont alors très nombreuses, mais c'est le temps où les règles de la chancellerie sont le mieux observées pour leur expédition et aussi dans leur rédaction intérieure, conformément à ce rythme prosaïque dont M. Valois a si heureusement retrouvé et exposé les principes. Déjà rares au commencement du XIIIe siècle, les grandes Bulles le sont plus encore au milieu du siècle [1]; elles cessèrent presque entièrement d'être usitées dès la translation du Saint-Siège à Avignon, en 1309. Quelques papes du XVIe siècle en reprirent la forme et en étendirent l'usage hors des limites anciennes [2], ce qui en dénatura le vrai caractère. Tout en les employant principalement dans les questions concernant les droits et les biens des églises et des abbayes, ils s'en servirent quelquefois pour des sujets d'intérêt général. Jules II, comme nous l'avons dit, a convoqué le concile de Trente par une grande Bulle du 26 janvier 1564 [3]. Du IXe au XIe siècle les mêmes notifications eussent été promulguées par une simple encyclique, sous forme de petite Bulle.

Voyons donc maintenant quelles ont été les formalités et les formules propres à l'expédition des Grandes Bulles, durant cette longue période du moyen âge qui a précédé la création des Brefs. Remarquons d'abord que ces pièces ont été scellées en plomb d'un sceau pareil à celui des petites Bulles, sans qu'on ait,

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 295.
[2] *Nouv. traité*, t. V, pp. 301, 302, 305; Cf. *Bull. Rom.*, t. III, 2e part., p. 109, etc.
[3] *Bull. Rom.*, t. III, 3e part., p. 325; t. IV, 2e part., p. 169.

paraît-il, donné aucune signification à la différence des lacs. Au contraire, dans le scellage des petites Bulles, on différenciait les attaches de soie ou de chanvre suivant la nature intime de l'acte.

Les circonstances vraiment caractéristiques des grandes Bulles peuvent se reconnaître en six ou sept endroits du document.

1. La suscription, formée du nom du pape avec la formule : *Episcopus servus servorum Dei*, y est suivie d'une clause de perpétuité, exprimée par les mots : *In Perpetuum*, généralement abrégés *In P.P.M.*, ou par une formule équivalente : *Ad perpetuam rei memoriam*, ou *Ad æternam*, *Ad futuram rei memoriam;* tandis que dans les petites bulles la suscription se termine par une salutation : *Salutem et apostolicam benedictionem*. Comme exception, la salutation se trouve quelquefois aussi dans les grandes Bulles, surtout quand la pièce concerne un privilège ou un fait particulier. Quelquefois, au XI[e] siècle, et très rarement à d'autres époques, la suscription est précédée d'une invocation en toutes lettres [1], ou d'un chrisme grec, qui est une invocation monogrammatique du nom du Christ [2], et terminée par le mot *Amen*.

2. Dès le second quart du XII[e] siècle, les grandes Bulles sont toujours souscrites par le pape et par un certain nombre de cardinaux des trois ordres, évêques, prêtres et diacres. La souscription du pape n'est presque jamais précédée d'une croix, tandis que la souscription des cardinaux commence presque toujours par ce signe. Au XI[e] siècle, les grandes Bulles étaient souvent souscrites par le pape seul. Aux deux siècles antérieurs, X[e] et IX[e], quand la grande bulle est dressée dans un concile, elle est souvent signée par des évêques non cardinaux, et l'usage ne cesse pas, mais est moins fréquent, au XI[e] siècle.

3. A gauche des signatures, se trouve la *Rota*, ou Roue, cercles concentriques dont la zone intermédiaire renferme la devise ou *Signe* du pape, qui est généralement une pensée empruntée aux Livres Saints. La devise est presque toujours précédée d'une croix, surtout quand la croix manque à la souscription pontifi-

[1] Telle est l'invocation d'une grande bulle de Jean VIII de l'an 1005-1006, conservée aux Archives nationales (L. 218) dans laquelle on remarque d'ailleurs le titre de pape au lieu de serviteur des serviteurs de Dieu : *In nomine sancte et individue Trinitatis. Johannes, gratia Dei, universalis (et) sanctissime sedis sancti Petri papa.* Jean XIX prit également le titre exceptionnel de *Papa*.

[2] Le chrisme précède une grande bulle de Léon IX du 30 avril 1050.

cale. En examinant les originaux, on voit que le pape a dû souvent tracer lui-même la petite croix, précédant cette devise qu'on appelait le *signum Papæ*. Une grande croix divise le cercle de la *Rota* en quatre secteurs égaux, où sont écrits plus ou moins en abrégé les noms des apôtres : *Sanctus Petrus, Sanctus Paulus*.

4. A droite, en face de la Roue, est tracé en larges dimensions le monogramme du *Benevalete*, qui n'est plus à cette époque la signature ou l'authentication papale, mais seulement une salutation.

5. Tandis que les Petites Bulles sont très sommairement datées, la date des grandes renferme des notions si nombreuses et d'une telle importance pour l'étude diplomatique, qu'il est indispensable d'en faire connaître le détail chronologique avec précision. Nous allons y revenir.

6. Les formules imprécatives et prohibitives connues dans le droit canon par les premiers mots de la phrase : *Decernimus ergo, Si qua igitur*, de même que la formule rémunératrice *Cunctis autem*, entrent dans la rédaction habituelle des grandes Bulles. Elles ne sont, avec des expressions différentes, que dans une certaine catégorie des petites.

7. Dès le XI[e] siècle enfin, il fut expressément recommandé de terminer le contexte des grandes Bulles par le mot *Amen*, que l'on répétait deux et trois fois, s'il était nécessaire, de manière à ne laisser aucun blanc dans la dernière ligne qui précédait la date.

La date, disions-nous, demande une attention particulière. On y inscrit le lieu où la pièce a été dressée, les noms des dignitaires qui l'ont écrite et délivrée, le quantième du mois, d'après le calendrier romain, l'indiction, l'année de l'incarnation et l'année du pontificat du pape. Nous ne parlerons ici que des deux circonstances spéciales aux grandes Bulles, c'est-à-dire de la date géographique et de la mention des fonctionnaires chargés de rédiger et de délivrer les Bulles.

L'usage de séparer la date en deux phrases que régissaient les mots *Scriptum* et *Data*, adopté en 781 par Adrien I[er], fut conservé, non sans quelques exceptions, par ses successeurs, jusqu'à la fin du pontificat de Calixte II, en 1124, époque à laquelle le *Scriptum* fut supprimé. On en trouve donc les traces dans la diplomatique pontificale durant près de trois siècles et demi. C'est dire l'attention qu'il faut y donner [1].

[1] Avant que la salutation ou souscription finale fût exprimée en monogramme, on écrivait le *Benevalete* soit entre les deux dates, soit à la fin.

Du Scriptum.

Sous le *Scriptum*, la chancellerie marquait le lieu et l'époque où le document avait été écrit; le *Data* précisait le lieu et le jour fixe où il avait été effectivement délivré. Il y avait quelquefois une différence entre la date du *Scriptum* et la date du *Data*. En voici quelques exemples. Une Bulle d'Étienne IX, de 1057 à 1059, fut écrite le 19 novembre et délivrée seulement le 22 [1]. Un Privilège de Benoît VIII, en 1017, fut écrit au mois de juin et donné le 24 décembre, après un intervalle de six mois [2]. Le lieu de la résidence pontificale pouvait donc ne pas être le même à l'une et à l'autre époque. Et l'on connaît en effet une bulle d'Urbain II de l'an 1096 (n.s.) écrite à Nîmes le 9 juillet: *Actum in concilio apud Nemausum*, et délivrée seulement le 15, à Saint-Gilles, *Datum apud Vallem Flavianam, in monasterio sancti Egidii* [3].

Des mentions très différentes par leur objet et leur intérêt étaient d'ailleurs placées sous chacun des deux chefs de la date. Après avoir nommé, comme nous l'avons dit, dans le *Scriptum* le lieu où l'acte avait été écrit, on y indiquait généralement le mois, en marquant rarement le quantième même du mois ; assez souvent on donnait aussi l'indiction ; et jamais on ne manquait d'y inscrire le nom et la qualité d'un premier fonctionnaire dont le rôle et les attributions ne sont pas bien connus, au grand regret des diplomatistes.

Dans les plus anciennes Bulles des VIIIe et IXe siècles, ce fonctionnaire porte les titres suivants : Notaire, *notarius*, ou *scriniarius* qui veut dire archiviste ; ou les deux titres réunis : *Notaire et archiviste*, ou *primicier des Notaires; Notaire et archiviste de la sainte église romaine*; *Archiviste du Saint Siège*; *Archiviste secondicier de la Sainte Eglise Romaine.*

Au Xe siècle, on trouve les mêmes appellations avec un nouveau titre : *Protoscriniaire de la S. E. R.* ou du *Sacré Palais Apostolique*, expression byzantine qui témoigne, avec d'autres

[1] Ughelli, *Ital. sacra*, t. I, p. 465, cité dans le *Nouv. traité*, t. V, p. 230.
[2] Mabillon, *Annal. Bened.*, t. IV, 254 ; *Nouv. traité*, t. V, p. 217.
[3] *Nouv. traité*, t. V, p. 246 ; Florès, *Espagna Sagrada*, t. XXVI, p. 464 ; Migne, *Patrol. lat.*, t. 151, p. 471.

preuves, de la présence de beaucoup de clercs d'origine grecque dans les fonctions romaines.

Au XIe siècle, le *Scriptor* est souvent qualifié *Abbé et Chancelier du Palais de Latran*, *Sous-chancelier du seigneur pape*, avec le titre grec d'*Ypocancellarius domini papæ*. On trouve pour la première fois le titre de *camérier* sous le pontificat d'Étienne IX, 1057-1058.

A la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, les titres employés sont: *Archiviste et notaire du sacré palais de Latran* ; *Notaire du sacré palais*, et plus souvent, *Notaire régionnaire et Archiviste de notre sacré palais ;* ou des faisant fonctions du chancelier : *Vicem agens cancellarii sacri palatii*. Les Notaires régionnaires sont avec les faisant fonctions, les derniers fonctionnaires mentionnés dans le *Scriptum*, partie de la formule chronologique qui fut abandonnée, on se le rappelle, en 1124.

Nous voudrions pouvoir dire en quoi consistaient les attributions et le rôle de ces Notaires Régionnaires, les plus connus des *Scriptores*, parce qu'ils ont participé le plus longtemps à la confection des Bulles, et parce qu'ils appartiennent à l'époque où les grandes Bulles ont été le plus fréquentes. Subdivisé quelquefois en trois titres différents : Notaire, Archiviste et Régionnaire, leur titre apparaît dès le IXe siècle sous Jean VIII, il devient fréquent au Xe siècle, et se trouve presque constamment dans les Bulles du XIe et du XIIe siècle jusqu'en 1124.

Malheureusement nous ne savons pas d'une manière bien exacte la nature de l'emploi et des charges qu'il indiquait. Probablement les Notaires régionnaires, nom le plus habituel, n'étaient pas de simples et modestes grossoyeurs. Le titre de notaire autorise à penser qu'ils prenaient part à la rédaction même de la minute originale, et qu'ils faisaient ensuite mettre au net leur rédaction par les copistes qu'on appela au XIIIe siècle *Grossatores*. Les mots *scriptum per manum*, ou *per manus*, indiqueraient donc un rédacteur, responsable et garant de la transcription, soit qu'il eût eu le droit de l'exécuter lui-même, soit qu'il en eût surveillé la confection. Les notaires étaient d'ailleurs des gens instruits et choisis ; beaucoup de cardinaux et de grands chanceliers ont débuté par ces premières fonctions, et ont dû même commencer par être de simples copistes, pour se former, en les transcrivant, à la connaissance des pièces, qu'ils devaient être appelés à rédiger plus tard eux-mêmes. C'est la

voie de l'apprentissage et de l'avancement dans beaucoup de chancelleries et de ministères.

Du *Data* ou *Datum*.

Le *Data,* forme plus ancienne que *Datum,* renferme des notions chronologiques et diplomatiques plus nombreuses et plus précises que le *Scriptum.* Ces notions ont varié de nombre et de nature suivant les siècles. On peut dire cependant d'une manière générale qu'elles donnent presque toujours le quantième exact du jour du mois (d'après le système romain), l'indiction, l'année du règne des empereurs, l'année du pontificat, l'année de l'ère chrétienne, et le nom du *Dataire.*

Ce nouveau fonctionnaire, tout l'indique, était d'un rang plus élevé encore que le fonctionnaire du *Scriptum.* Il avait mission de délivrer l'acte aux parties après avoir veillé à toutes les opérations de la souscription et de l'authentication par l'apposition du sceau, ce que marque bien le mot *Sigillata,* mis quelquefois, mais très rarement, à la place de *Data.*

Les titres du dataire indiquent toujours un personnage considérable. C'était un des hauts officiers du palais pontifical, un prélat, et dès le xie siècle presque toujours un cardinal. Il faut suivre et conserver avec soin la série de ces titres. C'est un des instruments les plus utiles de la critique diplomatique.

Dans les Bulles des viiie et ixe siècles, le Dataire est qualifié : *Primicier du Saint-Siège Apostolique,* quelquefois *Sanctæ et summæ Sedis Apostolicæ; Seigneur et Conseiller* (*senior et consiliarius*) *du S. S. A.; Nomenclateur du S. S. A.; Secondicier; Évêque et bibliothécaire du S. S. A.; Nomenclateur et Apocrisiaire*; *premier Archiviste* (*primiscrinarius*); *évêque* (cardinal) *de Porto, évêque d'Anagni et bibliothécaire*; *Trésorier du S. S. A.*; ce qui se disait *Sacellarius* ou *Arcarius*; *évêque de Népi et trésorier du S. S. A.* Dès le ixe siècle paraît le titre de *Bibliothécaire du S. S. A.*, titre que prend dans diverses bulles d'Adrien III (867-872) le célèbre Anastase le Bibliothécaire, auteur d'une Vie des Papes conduite jusqu'à Nicolas Ier, prédécesseur d'Adrien II.

Au xe siècle, on trouve les titres de *Sacellaire du S. S. A.; Primicier,* ou *Primicier des Défenseurs du S. S. A.; Secondicier, Bibliothécaire du S. S. A.,* presque toujours un évêque, et

dès la fin du siècle l'archevêque de Cologne, *Trésorier* (*Arcarius*) et *Nomenclateur du S. S. A*. On signale dans une Bulle de 907 le titre un peu prématuré d'*Archichancelier du S. S. A*.

Au xi[e] siècle, les titres les plus fréquents sont *Bibliothécaire du S. S. A.; Primicier du S. S. A*. On trouve aussi un cardinal-diacre qualifié: *Prosignator domini Papæ*. Le titre de Bibliothécaire est pris par les évêques d'Ostie et de Palestrina, tous cardinaux, et par celui de Tivoli, qui ne l'était pas.

Enfin, sous saint Léon IX, apparaît le titre de *Chancelier*, réuni souvent à celui de *Bibliothécaire de la Sainte Église Romaine* et porté, comme précédemment, par l'un des cardinaux suburbicaires, ou plusieurs de ces cardinaux, car il est certain qu'il y a eu quelquefois plusieurs prélats simultanément qualifiés chanceliers [1]. Lorsque le dataire est absent ou empêché, il est suppléé par des faisant fonctions, que l'on voit pour la première fois qualifiés *Vice chanceliers* sous Urbain II, vers 1090 [2].

Après Calixte II et la suppression du *Scriptum* on réunit les indications chronologiques, avec la mention du dignitaire expéditeur ou dataire, sous le *Data* ou le *Datum*, mot très souvent abrégé ainsi : *Dat* [3].

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 277, 244.

[2] En la personne d'Hotesculicus et de Lanfranc (*Nouv. traité*, t. V, p.224, Jaffé p.529). Les Bénédictins (*Nouv. traité*, t.V, pp. 219, 225) pensent que le titre d'*Archichancelier de la S. E. R.* fut réservé à l'archevêque de Cologne, jusqu'au décès de saint Annon, mort en 1075 ; ils croient que la cour romaine n'a donné cette qualification à aucun de ses successeurs. On en trouve cependant trace encore dans une grande bulle de 1125, concernant une abbaye d'Allemagne, donnée par Aymeri, cardinal-diacre et bibliothécaire : *vice-domini Friderici, archicancellarii et Coloniensis archiepiscopi*. (Jaffé, p. 550). Il faudrait voir si ces derniers mots sont bien à l'original même de la bulle, et s'ils n'ont pas été intercalés dans quelque transcription postérieure de la pièce. Partout ailleurs, Aymeri se qualifie en effet simplement cardinal-diacre chancelier.

[3] Une discussion s'est élevée à ce sujet entre Mgr Marino Marini, ancien archiviste du Vatican, qui pense qu'en général ce mot ainsi tronqué dans les Bulles doit se lire *Datum*, et M. Pertz, qui préfère lire *Data*. De nombreux exemples sont cités par les deux savants à l'appui de leurs opinions respectives. Mgr Marini invoque en outre l'usage actuel de la cour de Rome qui expédie toutes les lettres apostoliques sous la formule *Datum*. Cette question semble ne pouvoir être résolue définitivement, si elle peut l'être, que par l'examen d'un nombre considérable de bulles originales, car les textes imprimés ou les copies manuscrites doivent en être écartés ; et peut-être l'opinion des Bénédictins reste-t-elle encore la meilleure en conci-

Ce régime a duré de 1124 à 1213, époque à laquelle Innocent III supprima le titre de chancelier, après avoir cherché comme ses prédécesseurs à en amoindrir la charge. On a remarqué en effet que durant ce long intervalle, surtout à partir de Célestin II, en 1143, les bulles furent plus souvent données par des faisant fonctions, tous cardinaux, mais simples notaires ou rédacteurs [1] *(scriptores)* plutôt que par le chancelier lui-même. Les papes avaient eu quelquefois à se plaindre des prétentions de ce dignitaire.

S'autorisant des privilèges de leurs fonctions, quelques chanceliers s'étaient permis de résister aux ordres mêmes du souverain pontife : *certabat de pari cum papa*, a-t-on dit de l'un d'eux [2]. Afin de débarrasser son administration de ces entraves, Innocent III profita de la mort du cardinal Jean de Sainte-Marie en Cosmedin, décédé au mois de juin 1213, pour abolir le titre de chancelier, en répartissant les attributions de son emploi entre plusieurs dignitaires qualifiés de vice-chanceliers, notaires ou chapelains du palais apostolique.

Depuis la suppression du titre de chancelier, les grandes bulles, qui commençaient à être moins employées, pour devenir très rares à la fin du siècle, ne mentionnèrent plus comme officier expéditeur qu'un notaire ou un chapelain, et plus souvent le vice-chancelier, ou l'un des vice-chanceliers. Il y eut en effet à certaines époques plusieurs dignitaires qualifiés vice-chanceliers, comme il y avait eu quelquefois plusieurs chanceliers simultanément en charge.

Le dernier vice-chancelier dont les Bénédictins aient trouvé l'intervention dans les documents diplomatiques est l'évêque Pierre, qui délivra une grande bulle pour l'abbaye de Jumiège sous le pontificat de Clément VI, 1342-1352 [3]. Les rares bulles solennelles des xve et xvie siècles ne mentionnent plus de vice-chancelier et sont expédiées par des cardinaux dataires ou pro-dataires, bien que le titre de vice-chancelier ait été conservé jusqu'à nos jours. Le chef suprême de la chancellerie aposto-

liant les deux autres. Suivant les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, le mot *Data* prévalut dans les Bulles jusqu'au xie siècle. Dès le pontificat d'Urbain II (1088-1089) c'est plutôt *Datum* que les clers de la chancellerie écrivaient, quand ils n'abrégeaient pas le mot.

[1] En 1194, on voit une bulle donnée par le *Camérier*.

[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 193, n.; Cf. p. 282, 333.

[3] *Nouv. traité*, t. V, p. 305.

lique ne porte encore aujourd'hui d'autre titre que celui de vice-chancelier, le pape gardant en quelque sorte devers lui la dignité de chancelier dont il ne concède qu'une délégation.

Pour résumer d'une manière sensible ce que nous venons de dire de la date des grandes et des petites bulles, nous donnerons ici les formules comparatives de Bulles de Calixte II et de Célestin III de 1121 et 1193, avant et après l'an 1124, date de la suppression du *Scriptum*.

Grande Bulle de Calixte II, de 1121. — *Scriptum per manus Gervasii, regionarii et notarii sacri palatii.* — *Datum Laterani per manum Chrysogoni S. R. E. diaconi cardinalis ac Bibliothecarii, III Nonas januarii, indictione XIV. Incarnationis Dominicæ anno MCXXI, pontificatus autem domini Calixti PP. anno II°.*

Grande Bulle de Célestin III, 1193. — *Datum Laterani per manum Ægidii sancti Nicolai in carcere Tulliano diaconi cardinalis* (ou *cancellarii*) *3. Kalendas Octobris, indictione XII, Incarnationis Dominicæ anno MCCXII. Pontificatus vero Domini Cœlestini papæ tertii anno III°.*

Des petites bulles délivrées les mêmes jours seraient datées tout différemment. La première, celle de 1121, pourrait n'avoir que ces mots comme indication de lieu et de temps : *Datum Lateranis, III° Nonas januarii*, ou *Datum Laterani, indictione XVI.* La bulle de 1193 porterait incontestablement cette date : *Datum Laterani, III Kalendas Octobris, pontificatus nostri anno III°.*

Dans les grandes Bulles, il faut le remarquer, la date du pontificat est toujours énoncée par le dignitaire expéditeur : *Pontificatus autem domini Cœlestini papæ anno tali* ; dans les petites Bulles, le pape lui-même donne l'année de son pontificat : *Pontificatus nostri anno tali.*

III

PETITES BULLES. LEUR DATE. LEURS DIVERSES ESPÈCES. LEUR IMPORTANCE.

Les Petites Bulles ne commencent à se distinguer nettement des Grandes qu'à la fin du XIe siècle, après le pontificat d'Urbain II,

mort en 1099. Comme les premières, elles ont la formule initiale: *Episcopus servus servorum Dei ;* mais la suscription, au lieu d'être terminée par les mots *in perpetuum*, ou une autre clause de perpétuité, finit par la salutation : *salutem et apostolicam benedictionem*. Les formules d'imprécation, rares d'ailleurs, y sont toujours plus brèves que dans les grandes ; on n'y trouve ni les souscriptions du pape et des cardinaux, ni le *Benevalete*, ni les cercles concentriques. La formule de la date, toujours très sommaire, a beaucoup varié avant d'être fixée d'une manière définitive par Clément III, vers la fin du XIIe siècle.

Au XIe siècle, Grégoire VII (1073-1086) data souvent ses petites bulles des seules mentions du lieu, du jour et de l'indiction. Après lui, la chancellerie négligea souvent l'indiction et finit par la supprimer entièrement.

La suppression, fréquente depuis Pascal II (1099-1118), constante à partir de l'avènement d'Honorius II, en 1124, dure jusqu'au décès d'Urbain III, en 1187; si bien que l'on peut tenir comme une règle de chancellerie et de diplomatique que, durant les soixante-trois années écoulées entre ces deux époques 1124-1187, les petites Bulles furent datées seulement du lieu et du jour du mois, sans indiction, ni millésime. Le jour était toujours marqué d'après l'ancienne méthode romaine des Calendes, Nones et Ides. Grégoire VIII rétablit l'indiction, en l'ajoutant à ces trop sommaires indications.

Le régime définitif commence sous Clément III, qui succéda à Grégoire VIII en décembre 1187. Clément III conserva l'indiction dans les premiers mois de son pontificat, mais dès le 7 février 1188, et peut-être dès le commencement du mois, la chancellerie remplaça l'indiction par l'année du pontificat, pour ne plus abandonner cet usage. On peut donc dire que depuis le pontificat de Clément III, ou, si l'on veut préciser davantage, depuis le mois de février 1188 jusqu'à la création des Brefs, sous Eugène IV, les petites Bulles ont été datées de l'année du pontificat, avec l'indication du lieu et du jour du mois. Cette règle, qui ne souffre peut-être pas une seule exception, a duré environ 260 ans. La Date est en général formulée ainsi : *Datum Rome, tertio Kalendas maii, pontificatus nostri anno quarto*, l'année du pontificat étant toujours énoncée par le pape : *pontificatus nostri*.

Au XVe siècle, sous Nicolas V (1447-1455) ces règles ne furent

plus observées. La chancellerie ajouta à la date du pontificat l'année de l'incarnation et quelques autres mentions comme celle du palais de la Résidence ; de sorte qu'il est presque impossible de distinguer alors la date d'une petite bulle de celle d'une grande [1], la grande bulle conservant d'ailleurs comme caractères particuliers la clause de perpétuité et les souscriptions cardinalices.

Mgr Marino Marini [2] et les Bénédictins ont relevé les qualifications attribuées à certaines petites bulles sur les registres pontificaux, à partir du XIIIe siècle. Nous devons avouer que les explications données sur quelques-unes de ces dénominations ne nous paraissent ni claires ni suffisantes. La précieuse note de chancellerie de 1278 publiée par M. le cardinal Pitra [3], aurait besoin pour être bien comprise d'un ample commentaire, que le savant éditeur, mieux que personne, pouvait nous donner. Elle réglemente et ne définit pas.

Il paraît qu'on nommait *Bulles communes* les Bulles concernant la collation des bénéfices, les dispenses de mariage et les « sujets analogues [4]. » Il y a là bien du vague.

On aurait appelé *Bullæ curiales*, les Bulles relatives « aux lois, aux constitutions » et autres objets ; ces bulles étaient rendues par les papes *ex motu proprio* et arrêtées en consistoire, c'est-à-dire *per viam curiæ*, d'où serait venu leur nom. La définition est bien peu précise et il est douteux qu'elle soit fondée.

On ne nous dit pas quelle était la nature particulière des *Bullæ secretæ* expédiées sous Jean XII (1316-1334) ; des *Bullæ camerales* enregistrées sous Innocent VI (1370-1390), ni des Bulles-Privilèges, toutes differentes des grandes Bulles-Privilèges des XIe et XIIe siècles, qui parurent sous Grégoire XI (1370-1378) [5].

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 309.

[2] *Diplomatica pontificia. Dissertazione di Mgre Marino Marini, prefetto degli archivii Vaticani.* Rome, 1841, in-4°, p. 38.

[3] *Analecta noviss.*, t. I, p. 162-167.

[4] Sous Innocent III les *Litteræ sub forma communi* étaient les bulles que le chancelier aurait pu, paraît-il, délivrer de sa propre autorité. M. Delisle *Mém.*, p. 21.

[5] Les *Bulles d'indult*, autorisant le cumul des bénéfices, remontent suivant Thomassin au pontificat de Boniface VIII (1295-1303). Les *Expectatives*, prohibées par le concile de Bâle, concédaient par avance un bénéfice non encore vacant. On appelait d'une manière générale *Bullæ officiorum*, les bulles de nomination ou de provision aux charges dans les palais apostoliques.

MM. Berger et Digard, en faisant une étude particulière des registres pontificaux du XIIIe et du XIVe siècle, ont recueilli des notions nouvelles sur les *Bullæ curiales*, sans parvenir pourtant à en circonscrire nettement l'objet, ce qui est peut-être impossible. D'après ce que dit M. Berger, on voit que les curiales, enregistrées d'ailleurs d'office et sur des cahiers particuliers, avaient trait aux matières les plus diverses : la politique et les relations avec les princes, les croisades, les hérésies, le domaine temporal du Saint-Siège, la réforme des monastères, la discipline ecclésiastique [1].

A cette énumération, justifiée par l'examen des registres de Benoît XI et de Clément V publiés par le P. Tosti et par M. Grandjean, il faut ajouter toutes les lettres, si nombreuses dans les mêmes registres, concernant les règlements de trésorerie avec les banquiers de la cour apostolique, le denier de saint Pierre, les faussaires, l'affaire des Templiers et les arbitrages déférés, en ces temps comme de nos jours, par les princes à la souveraine décision du Saint-Siège [2]. Mais cette énumération incomplète, quoique très longue, n'est pas une définition. M. Digard arrive probablement à donner la caractéristique des *Curiales*, en disant qu'on appelait et que l'on traitait en conséquence les lettres concernant les affaires d'une nature et d'un objet quelconque dont le pape voulait personnellement prendre connaissance, soit en raison de l'importance de la question, soit à cause des personnes qu'elle intéressait [3].

C'est peut-être la seule définition qu'il soit possible de donner des *Curiales*, mais on reconnaîtra qu'elle ne définit absolument rien, attendu que la même bulle pouvait être classée parmi les communes ou parmi les curiales, suivant des circonstances et des considérations personnelles qui nous échappent aujourd'hui.

Une distinction plus générale et moins difficile à déterminer, quoiqu'elle ne soit pas consignée dans les Registres, existait

[1] *Actes d'Innocent IV*, p. XXI.

[2] Le P. Tosti, *Reg. Clement V*. Cf. sur les Curiales, *Prolégom.*, p. 124 et suiv., 167 et suiv.; sur les Lettres communes, *Prolégom.*, p. 106, 134, 150, 157, 159, 175.

[3] *Actes de Boniface VIII*, sous presse. Et cependant M. Digard me signale une exception grave à cette sorte de règle. La Bulle de 1302, approuvant la paix conclue entre les rois de Naples et de Sicile, objet de tant de sollicitude de la part du pape, n'est pas transcrite dans ses curiales.

entre les *Tituli* et les *Mandamenta*. M. Delisle l'a reconnue et bien établie [1]. Des particularités paléographiques répondaient aux différences d'objet et de destination de ces deux sortes de documents, qui se maintinrent ainsi assez distincts depuis Innocent III jusqu'à la création des Brefs.

Les *Tituli* étaient les Bulles de la juridiction gracieuse accordant des faveurs soit honorifiques soit effectives, des donations immobilières ou des pensions et faisant titre pour la personne qui les obtenait. Bien que datées fort simplement, et non souscrites par le pape ni par les cardinaux, elles renferment les clauses solennelles d'exécution : *Nulli ergo*, *Si quis autem*, sommairement rédigés. Sur le parchemin de l'acte, le nom du pape est écrit en grandes lettres; l'initiale est une majuscule évidée et enjolivée. Dans le corps de l'acte, les abréviations sont indiquées au-dessus des mots par un signe 8 qui a la forme d'un 8, ouvert dans sa base. Les groupes de lettres *ct* et *st* des mots *cunctis*, *stimulum*, et autres semblables, se distinguent par ce fait que les lettres *s* et *t* sont écartées et rattachées cependant l'une à l'autre par des traits qui s'enlacent au-dessus des lignes de l'écriture. Enfin les *Tituli* étaient scellés sur lacs de soie.

Les *Mandamenta* recevaient le sceau sur lacs de chanvre ou sur cordelettes; ils n'avaient pas les formules *Si quis autem*, et *Nulli ergo ;* le nom du pape y était écrit comme le reste de l'acte et avec une majuscule ordinaire; les abréviations indiquées par de simples traits horizontaux, les lettres *c* et *t*, *s* et *t*, n'étaient point séparées dans les mots où elles se trouvaient. Il n'est pas toujours facile, quand on n'a pas sous les yeux les originaux ou leurs fac-simile, de distinguer ces deux sortes de documents apostoliques.

En considérant les petites Bulles dans leur ensemble, sans nous arrêter aux diversités de formes et de dénominations, on peut dire de ces documents, surtout des *Mandamenta*, qu'ils ont un intérêt et une importance historique infiniment supérieurs aux grandes Bulles. Du XIe au milieu du XVe siècle, la petite bulle est l'instrument habituel de la correspondance et du vaste gouvernement pontifical dans la double direction de ses attributions et de ses droits politiques et religieux [2].

[1] *Mém. sur les actes d'Innocent III*, p. 18-20, 23.
[2] Cf. *Nouv. traité*, t. V, p. 241-242.

Les célèbres Décrétales, qui sont la manifestation de la puissance pontificale du moyen âge, ont été expédiées sous formes de petites Bulles [1]. Les nominations et les dépositions d'évêques comme les translations des sièges ont été notifiées par des actes semblables [2]. Les décrets fulminés contre la simonie, à la suite des délibérations d'un Concile, n'étaient que des petites Bulles [3]. Les excommunications générales [4] et les excommunications particulières, notamment celle de Henri IV de Germanie en 1079 [5] et celles qui frappèrent Frédéric II, en 1227 et 1228, furent décrétées par des petites Bulles [6]. Dans le nombre si considérable des lettres d'Innocent III qui nous sont parvenues, la plus grande partie, toutes celles qui touchent à ses démêlés avec Frédéric II et aux autres événements politiques de son règne sont des petites Bulles. L'encyclique qu'Innocent III lança contre le comte de Toulouse du sein du Concile de Latran, le 14 décembre 1215, est un document de ce genre. La réconciliation de l'empereur Henri V avec l'Église fut scellée par une petite Bulle en 1122 [7]. En 1202, c'est par un acte semblable que le pape décerne à Calojean le titre de *Roi de Bulgarie et de Valachie* [8]; comme Sylvestre II avait, en 999, conféré le titre royal à saint Étienne de Hongrie, en lui envoyant la couronne [9]. Les divers exemplaires répandus en Europe en 1296 et 1297, de la fameuse constitution *Clericis Laicos*, fulminée par Boniface VIII pour interdire aux puissances laiques d'imposer les clercs, sont tous des petites Bulles.

C'est encore par des actes analogues, c'est-à-dire par des pièces diplomatiquement moins solennelles que les grandes Bulles, et qualifiées néanmoins *Encycliques*, que les papes notifiaient leur avènement au trône pontifical [10]. Les *Encycliques*, appelées *Litteræ* dans le contexte, par lesquelles les papes, aux XIIe et

[1] Cf. *Nouv. traité*, t. V, p. 238, p. 209, 212.
[2] *Bull. Rom.*, t. I, II, III, passim, *Gallia christ.*
[3] *Bull. Rom.*, t. II, p 21, 411.
[4] Par exemple celle que Benoît VIII rendit en 1018, contre les usurpateurs des biens de l'abbaye de Cluny. *Bull. Rom.*, t. I, p. 332. — Cf. *Nouv. traité*, t. V.
[5] *Bull. Rom.*, t. II, p. 53.
[6] Rinaldi, *ann.* 1227, N. 30 ; 1228, N. 2.
[7] *Bull. Rom.*, t. II, p. 180.
[8] *Bull. Rom.*, t. III, 1re part., p. 107. Innoc. Ep.
[9] *Bull. Rom.*, t. I, p. 292.
[10] Urbain III, en 1185 ; Alexandre IV en 1254. *Bull. Rom.*, t. III, 1re part., p. 17, 348. Rinaldi, *Annal. eccles.*, 1312, 6, 192, etc.

XIII[e] siècles, firent de si fréquents appels au dévouement des chrétiens en faveur de la Terre Sainte étaient des petites Bulles [1].

Les circulaires convoquant aux conciles généraux du XII[e] aux XIV[e] et XV[e] siècles furent des petites bulles adressées généralement aux prélats de chaque grande province ecclésiastique [2]. Bien plus, dès le XI[e] siècle et pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles [3] toutes les canonisations furent promulguées par des petites bulles appelées dans le texte *Litteræ* ou *Decretum*. Le pape ne décidait assurément la promulgation d'une béatification qu'après la mûre délibération d'une assemblée d'évêques ou de cardinaux, mais le Souverain Pontife seul notifiait la canonisation, et les cardinaux ne souscrivaient pas l'instrument de la promulgation, qui n'était qu'une petite Bulle. On peut s'en assurer en lisant les bulles de béatification de saint Siméon de Syracuse de 1038, de saint Gérard de Toul en 1050 [4], de saint Édouard d'Angleterre, de saint Étienne de Grammont, etc., etc. [5], et de tant d'autres saints canonisés aux XI[e], XII[e], XIII[e] siècles jusqu'à la bulle de saint Antoine de Padoue de 1232 [6] et à la longue et belle bulle de canonisation de saint Louis, donnée par Boniface VIII à Orviéto le 11 août 1297, sous cette simple date : *Datum apud Urbem Veterem, tertio Idus Augusti, pontificatus nostri anno tertio* [7]. De même toutes les canonisations du XIV[e] siècle, celles de saint Pierre de Mouron, de saint Louis de Sicile, de saint Thomas d'Aquin, de sainte Brigitte, etc. ont été proclamées et réglées par des petites bulles [8].

Les Petites Bulles, comme l'on voit, furent employées du XI[e] au XIII[e] siècle dans les affaires les plus graves et les plus variées. Les papes du XIV[e] siècle ne firent qu'étendre à cet égard les pratiques de leurs prédécesseurs, en abandonnant presque

[1] *Bull. Rom.*, t. II, pp. 403, 404, t. III, 2e part., p. 66; Labbe, *Concil.*, t. XI, 2e part., 119, etc.

[2] Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1506 ; t. XI, 1re part., pp. 123, 636 ; 2e part., pp. 1544, 1545 ; t. XII, p. 11. Seul, peut-être, le concile de Trente a été indiqué et convoqué par une grande bulle.

[3] *Nouv. traité*, t. V, p. 294.

[4] *Bull. Rom*, t. I, p. 349, 371.

[5] *Bull.*, t. II, pp. 375, 383, etc.; t. III, 1re part., pp. 35, 38, 42, 46, 49, 54, 79, etc.

[6] *Bull. Rom.*, t. III, 1re part., p. 271.

[7] *Bolland. Aout.*, t. V, p. 528.

[8] *Bull. Rom.*, t. III, 2e part., pp. 140, 145, 178, 286, 387.

absolument l'emploi des Grandes Bulles, et c'est de cet usage que provint, avec certaines modifications dans la formule et le sceau, la forme des Brefs créés sous Eugène IV au milieu du xve siècle.

TROISIÈME ÉPOQUE

DU PONTIFICAT D'EUGÈNE IV AUX TEMPS MODERNES.

BREFS. MOTU PROPRIO. SIGNATURES DE COUR DE ROME. BULLES MODERNES.

Sans abandonner l'emploi des bulles, qu'elle réserva pour les affaires purement religieuses, et les nominations d'évêques, la cour de Rome créa au xive siècle des formes nouvelles de documents publics dont les plus importants sont les Brefs et les *Motu proprio*.

Les Bénédictins ont remarqué qu'au xiiie siècle déjà, quelques Bulles non solennelles présentaient l'un des caractères qui sont devenus depuis tout à fait propres aux Brefs. Urbain IV, Clément IV, Grégoire X et Boniface VIII prennent quelquefois dans la suscription le titre de *Papa*, au lieu de *Servus servorum Dei* [1], Clément IV scelle quelques pièces relatives à des affaires privées avec le sceau du Pêcheur. M. Gaëtano Moroni [2] tire de ces faits épars la conséquence formelle que les Brefs remontent au xiiie siècle au moins et que les Petites Bulles en ont été la première forme. Il nous semble plus juste de maintenir la différence réelle existant entre les Brefs, qui n'ont leurs véritables caractères qu'au xve siècle, et les petites Bulles, même celles où figure par exception le titre de *papa* dans la suscription.

Nous définirions donc ainsi le Bref : « c'est une lettre ou « constitution apostolique scellée sur cire rouge de l'anneau du « pêcheur, et dans la suscription de laquelle le souverain pon-

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 282, 294.
[2] *Dizionario di erudizione storico-ecclesiast.*, t. V, pp. 115-117. Venise, 1840.

tife prend le titre de *Papa* au lieu du titre *Servus servorum Dei*, en marquant son rang numérique parmi les papes de son nom : *Nicolaus papa V*, *Leo papa XIII*. » Les formules terminant la suscription sont comme celles des Bulles : *Salutem et apostolicam benedictionem* ou *Ad perpetuam rei memoriam*, suivant l'importance de l'affaire. L'apposition du sceau est généralement annoncée dans la date, et le commencement de l'année y est ordinairement pris de la Noël ou même du 1er janvier, tandis que pour les Bulles, jusqu'au XVIIe siècle du moins, l'année commençait, en général, au 25 mars.

Voici la date d'un Bref : *Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub anulo Piscatoris, die vigesimo primo Aprilis, anno M. quadringentesimo quadragesimo octavo, pontificatus nostri anno 1°.* Sur quoi il est deux observations à faire : 1° Le sceau du Pêcheur, qui représente saint Pierre jetant ses filets dans la mer, n'a été affecté aux Brefs qu'à partir de Nicolas V (1447-1455). Avant lui Eugène IV (1431-1447) qui a inauguré les brefs, ne les scellait encore que d'un sceau secret. 2° La formule *apud Sanctum Petrum* indique que le pape habite le Vatican ; quand la cour pontificale résidait au Quirinal, ou Monte Cavallo, la formule du Bref était : *Datum apud Sanctam Mariam Majorem*, la basilique voisine.

Généralement les Brefs sont très courts, du moins les anciens. Mais les Bénédictins font justement observer que la brièveté de rédaction n'est point un des caractères distinctifs du bref, et qu'il y a des documents de ce genre aussi longs que les plus longues Bulles[1]. Ce qui distingue surtout le Bref de la Bulle, indépendamment de la suscription et du sceau, c'est la simplification apportée à son expédition qui ne fut pas soumise comme celle de la Bulle au passage, au séjour plus ou moins long par quatre bureaux différents : la minute, la grosse, le registre et le scel. Tout fut simplifié et accéléré dans la rédaction et l'expédition des Brefs, auxquels on affecta un office spécial de la chancellerie nommé la secrétairerie des Brefs. Aussi devint-il infiniment plus facile pour un agent infidèle de faire subrepticement sceller un faux bref qu'il ne l'était de faire arriver une bulle frauduleuse jusqu'à l'authentication dernière[2].

[1] Il suffit d'ailleurs d'ouvrir le *Bullaire*, t. III, 3e part., pp. 271, 303, 347, 403, 427, 468, 497.

[2] Barthélemy Florido, secrétaire des Brefs sous Alexandre VI, fut dégradé

Les Brefs sont rédigés en latin. On en cite un seul en français, de Benoît XIV, répondant à Voltaire, qui lui avait dédié sa tragédie de Mahomet. A la différence des Bulles, ils sont écrits sur un parchemin fin et blanc, en caractères courants. Comme nous l'avons dit, la cour de Rome n'usant presque plus de bulles depuis la fin du xv[e] siècle, pour les matières politiques, a employé de préférence les brefs. Elle se sert encore aujourd'hui de lettres semblables dans ses relations extérieures et pour les affaires les plus considérables. Le Bref de Pie IX rétablissant la hiérarchie catholique en Angleterre commence par ces mots : *Pius papa IX, ad perpetuam rei memoriam ;* il est ainsi daté : *Datum Romæ, apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XXIX Septembris M.DCCC.L., pontificatus nostri anno V°.*

La clause *Motu Proprio* n'est pas le trait particulier des documents ainsi nommés; ces mots se retrouvent quelquefois dans les Bulles et dans les Brefs. Ce qui les distingue surtout, c'est qu'ils ne sont point scellés, ni en plomb comme les Bulles, ni en cire comme les Brefs, et qu'ils sont signés par le pape, avec ou sans contre-seing. La formule *motu proprio* se trouve d'ailleurs soit au commencement, en cette forme : *Innocentius episcopus, motu proprio et ex certa scientia*, etc. ; ou bien à la fin, avant la date : *Placet et ita motu proprio mandamus. Datum Romæ, apud sanctum Petrum, XV Kalendas Septembris, anno 1°.* On attribue à Innocent VIII, monté sur le saint-siège en 1484, cette nouvelle forme de lettres. Daté d'abord, comme on vient de le voir, d'après l'ancien calendrier romain et de l'année du Pontificat, les *Motu proprio* ou *Motus proprii* furent, à partir de Léon X, datés du jour et de l'année courante, dans le style moderne. Ils sont généralement rédigés en italien et réservés pour les affaires d'administration et de politique intérieure des États du Saint-Siège. C'est par un *Motu proprio* du mois de septembre 1849, que Pie IX, rentrant à Rome, fit connaître ses paternelles et généreuses dispositions.

Les *Signatures de cour de Rome*, qu'on appelle aussi Lettres latines, sont de simples rescrits sur papier, préparées à la

et condamné à mort, peine que le pape commua en celle de la prison perpétuelle, au pain et à l'eau. Mascanbrun, sous-dataire d'Innocent X, convaincu d'avoir expédié un grand nombre de faux brefs, fut aussi frappé de la peine capitale. Le pape, dont il avait été le favori, refusa d'accueillir son recours en grâce, et il eut la tête tranchée dans la prison de Tour de None.

chancellerie romaine et contenant l'exposé sommaire d'une supplique adressée au saint père pour obtenir une faveur, une dispense ou la collation d'un petit bénéfice. Le pape fait écrire en sa présence le mot *Concessum*, ou écrit de sa main *Fiat* ou *Annuimus*, et signe quelquefois. Nous en avons une sous les yeux ; elle est ainsi libellée : *Beatissime Pater, N... ad pedes S. V. provolutus, humiliter supplicat... Die 10 Maii 1844. Annuimus pro gratia. Gregorius PP. XVI.* Ces derniers mots, y compris la date, sont de la main de Grégoire XVI. La pièce fut scellée et signée par Mgr de Médicis, préfet de la chambre de Sa Sainteté.

Depuis l'extension donnée à l'emploi des Brefs pour l'administration générale du Monde chrétien, l'usage des Bulles s'est beaucoup restreint. La cour de Rome réserve habituellement les lettres de ce genre pour les nominations d'évêques, les dispenses de mariage, les concessions de canonicats à certaines basiliques et pour quelques grâces ou bénéfices. Dans les questions touchant les hauts intérêts de la foi ou de la discipline, les papes des derniers siècles ont néanmoins et très souvent notifié leurs décisions par des Bulles. Si les célèbres constitutions *Cum occasione* et *Unigenitus* troublèrent si profondément les âmes aux XVIIe et XVIIIe siècles, la Bulle *Immortale Dei*, qu'on a justement nommée la Bulle Immortelle sera l'édit de pacification du XIXe.

Jamais un plus magnifique langage n'a démontré que toutes les aspirations légitimes de la science et de la politique modernes peuvent librement se donner carrière, sans cesser d'être en parfaite harmonie avec les principes de la foi catholique.

L. DE MAS LATRIE.

LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE

ET SES RELATIONS AVEC L'EMPIRE DE LA MORT DE FRÉDÉRIC II A LA MORT DE RODOLPHE DE HABSBOURG

1250-1291.

I

Du temps de la plus grande puissance de l'Empire Germanique, les Empereurs avaient peine à assurer leur autorité dans les provinces comprises entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée, que le moyen-âge connaissait sous le nom de royaume d'Arles et de Vienne[1]. Sans doute depuis que le dernier roi d'Arles, Rodolphe avait laissé son héritage à Conrad le Salique, ces contrées n'avaient pas cessé de faire partie de l'Empire ; mais le plus souvent les souverains allemands n'y avaient possédé du pouvoir que l'apparence : plus d'un avait pu répéter les doléances que, dès 1132, Lothaire adressait à l'archevêque d'Arles sur l'oubli où étaient tombés les droits de sa couronne. Seuls les deux grands hommes de la dynastie des Staufen, Barberousse et Fréderic II, y possédèrent une autorité efficace; mais ils la durent plus à des circonstances particulières qu'aux droits de leur titre impérial. Barberousse, que son mariage avec l'héritière des comtes de Bourgogne avait solidement établi en Franche-Comté, pouvait de cette province accéder facilement aux régions du sud-est de la France et y faire pénétrer son influence; Frédéric II, à la fois empereur et roi de Sicile, et par là le plus redoutable des potentats italiens, était en mesure d'exercer une action

[1] On comprit souvent sous cette désignation la Franche-Comté ; mais à l'époque qui nous occupe, les destinées de la Comté et des provinces du sud-est étaient pour longtemps séparées.

puissante sur les destinées des seigneurs et des villes de la Provence. On sait que Barberousse donna à ses contemporains étonnés le spectacle nouveau d'un empereur d'Allemagne ceignant la couronne royale à Saint-Trophime d'Arles : sous le règne de son petit-fils, en 1238, on vit, spectacle plus étrange encore, les contingents du Dauphiné, du Valentinois et de la Provence se ranger, avec une bonne volonté au moins douteuse chez quelques-uns, sous les drapeaux de l'expédition que Frédéric II dirigeait contre les Lombards : ils n'y furent témoins que d'un lamentable échec, et, dès lors, avec la fortune de Frédéric, s'évanouit peu à peu son influence dans le royaume d'Arles [1].

Un fait met en pleine lumière cette décadence ; c'est à Lyon, ville qui n'avait jamais cessé de relever de l'Empire, qu'Innocent IV put chercher un refuge assez sûr pour y prononcer dans un concile général la déposition de son redoutable adversaire. Qu'on se figure, par impossible, Pie VII réfugié dans une ville importante de l'Empire français d'où il eût pu impunément braver Napoléon et l'excommunier ; telle était à peu près la situation du Pape vis-à-vis de l'Empereur en 1245. Après l'avortement de l'expédition préparée en 1247 par Fréderic contre la Cour romaine et les Lyonnais, les villes et les seigneurs, jusqu'alors dévoués à la cause impériale, l'abandonnent les uns après les autres ; quand, à ses derniers moments, l'Empereur choisit parmi ses nombreuses couronnes celle de Vienne et d'Arles pour la léguer à l'un de ses fils, il ne lui laisse qu'un vain titre et une ombre de royauté. Les descendants de Frédéric le comprirent : on sait quels efforts ils firent pour reconquérir leur patrimoine des Deux-Siciles ; au contraire, il ne paraît pas qu'ils aient jamais conçu le projet d'une entreprise qui pût leur rendre le royaume de Vienne.

« La chute de la maison de Souabe fut pour l'Allemagne l'occasion d'une crise à nulle autre pareille. Plus de pouvoir protecteur, plus de loi reconnue.... Cette période désolante est connue dans l'histoire sous le nom de grand interrègne, non pas qu'il y ait eu vacance continuelle du trône impérial pendant ce temps, mais parce que l'efficacité de sa puissance est demeurée comme

[1] Sur l'histoire du royaume d'Arles aux temps des Empereurs Souabes, voir les études publiées dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale* des années 1883 et 1884.

suspendue pendant dix-neuf ans. Tout ce qu'une société peut éprouver de maux pendant une si longue anarchie, l'Allemagne l'a souffert [1]. »

L'abaissement du pouvoir impérial entraîna des conséquences moins graves pour le sud-est de la France, habitué depuis longtemps à se passer de souverain : les rivalités et les querelles des petits États si nombreux entre lesquelles étaient partagées ces régions, y entretinrent, comme par le passé, une anarchie que les Staufen n'avaient guère réussi à contenir. A vrai dire, l'interrègne n'était pas fait pour relever dans ces contrées le respect dû à la majesté impériale. Ce n'est pas que le royaume d'Arles fût complètement abandonné à lui-même ; à plus d'une reprise, les divers personnages qui se disputaient l'Empire essayèrent de se faire des partisans dans ces contrées. Ils n'étaient point absolument dépourvus de moyens d'action : les privilèges qu'ils distribuaient libéralement, conféraient, en droit, une certaine indépendance aux évêques et aux seigneurs qui les obtenaient ; en tous cas on pouvait les rechercher comme les hochets de la vanité humaine, toujours féconde dès qu'il s'agit d'inventer des distinctions nouvelles. Puis, comme en plus d'une matière les privilèges impériaux créaient une sorte de légitimité, on y eut recours pour régulariser des situations équivoques ou légitimer des usurpations évidemment iniques : par exemple, en 1281 Raymond Ier de Baux, prince d'Orange, ordonnait par testament de restituer aux habitants des rives du Rhône une somme considérable représentant les recettes du péage du sel qu'il avait injustement prélevé ; or l'iniquité consistait en ce que le péage avait été perçu avant d'être autorisé par l'Empereur [2]. L'Empire apparaissait encore comme un idéal d'organisation et de justice ; c'est à cette idée traditionnelle qu'il devait le peu de prestige qui lui restait.

Cependant les tentatives de ces fantômes d'Empereurs qui s'appelèrent Guillaume de Hollande, Alfonse de Castille et Richard de Cornouailles étaient condamnées à demeurer infructueuses en ce qui concerne le royaume d'Arles ; les seigneurs

[1] Ch. Giraud, *l'Allemagne en 1273 et l'élection de Rodolphe de Habsbourg*, dans *Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, année 1868, p. 47.

[2] Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux* (Marseille, 1882), n° 619.

ecclésiastiques ou laïques du sud-est de la France ne s'inclineront désormais que devant un pouvoir assez fort pour leur imposer des lois ; ce ne sera pas sous la main débile des faibles souverains de l'Empire, mais sous la main ferme et vigoureuse des rois Capétiens qu'ils se résigneront à se courber. Il convient toutefois de rappeler ici ces tentatives avant de montrer les progrès incessants de l'influence française dans ces contrées.

II

Après la mort de Frédéric II, Guillaume de Hollande, se croyant peut-être assuré d'un rapide triomphe, se rendit à Lyon pour y rencontrer le pape Innocent IV et célébrer avec lui les fêtes de Pâques de l'année 1251 [1]. Aussitôt, de toutes les régions voisines, pèlerins et curieux affluèrent en si grand nombre que la ville ne suffisait plus à les contenir ; afin de répondre à leurs vœux il fallut, le Jeudi-Saint, que le pape sortît de Lyon pour aller porter sa bénédiction à la multitude rassemblée dans une immense plaine. Le lendemain vendredi le roi des Romains et sa suite assistèrent à la fonction pontificale, au cours de laquelle Innocent IV adressa aux fidèles un sermon en langue vulgaire [2].

Nous ne connaissons de cette entrevue que les détails extérieurs ; les contemporains ne nous ont point conservé la trace des pourparlers échangés entre les deux souverains, ni des résolutions prises par eux en vue d'abattre les derniers débris de la puissance des Staufen. Après les fêtes, le mercredi de Pâques 19 avril 1251, le pape et le roi quittèrent Lyon ; Innocent, accompagné de sa cour, s'embarqua sur le Rhône qu'il suivit jusqu'à Orange pour aller ensuite à Marseille [3] et à Gènes ; main-

[1] « Venerat proinde illuc inter omnes principes et magnates Rex Alemanniæ Christianissimus Guillelmus filius devotus Ecclesiæ ut et ipse gauderet aspectu et præsentia tanti Patris. » Nicolas de Curbio, dans Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, III, c. xxx.

[2] Au fur et à mesure que le pape parlait, l'archevêque de Trèves traduisait ses paroles en allemand pour qu'elles pussent être comprises du roi Guillaume. Voir sur ce séjour à Lyon les témoignages cités par Hüffer, *die stadt Lyon und die Westhalfte des Erzbisthums in ihren politischen Beziehungen zum Deutschen Reiche* (Munster, 1878), 95. — Cf. Böhmer-Ficker, *Regesta Imperii* (1882), 945. Nicolas de Curbio, *loc. cit.*

[3] « Deinde per terram venit Marsiliam, ubi multa magnificentia est susceptus a civibus civitatis. » Nicolas de Curbio, *ibid.*

tenant que le terrible ennemi de l'Église Romaine était vaincu, la Papauté pouvait, après sept ans d'exil, rentrer sur cette terre d'Italie dont elle ne saurait être définitivement séparée. De son côté Guillaume regagnait l'Allemagne par la Franche-Comté : aucun document ne porte à croire qu'il ait profité de son séjour à Lyon pour appeler auprès de lui les seigneurs ecclésiastiques et laïques du royaume d'Arles et de Vienne et leur confirmer leurs privilèges.

Son retour fut cependant marqué par une tentative qui, si elle eût été couronnée de succès, eût pu donner un point d'appui à l'action de l'Empire dans le sud-est de la France. Le comte palatin Hugues de Bourgogne avait eu l'heureuse fortune de réunir sur sa tête, par son mariage avec Alix de Méran, les droits des deux branches de sa famille ; mais il se trouvait alors en lutte ouverte avec son père, Jean de Châlon, le descendant de la branche cadette des palatins, qui, sous l'influence d'une seconde femme, oubliait ses sentiments paternels [1]. Guillaume de Hollande profita de la nécessité où se trouvait Jean de Châlon pour conclure avec lui un arrangement favorable à tous deux : Jean promit au roi des Romains son assistance et un prêt de dix mille marcs d'argent, en échange desquels il reçut en gage les droits de l'Empire à Lausanne et à Besançon, et fut autorisé à battre monnaie à Salins [2].

Outre les avantages matériels qu'il retirait de cette négociation, c'était un succès pour Guillaume que d'avoir été reconnu

[1] Castan, *Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, XXXIV, 389, (1873).

[2] Guillaume de Hollande, qui avait quitté Lyon le 19 avril, passa à Salins le 22 et le 23. Voyez ses actes dans Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, III, 123, nos 3934 et 3935. Cf. *Regesta Imperii*, p. 945. Au mois d'août, ces concessions furent confirmées par Innocent IV. Teulet, *ibid.*, 3957 et 3958. Est-ce à ce traité que font une très inexacte allusion ces mots d'un historien contemporain : « Le roi des Romains Conrad (!) traité de fils d'Hérode par le pape, se procura en Allemagne 10,000 marcs d'argent en donnant les villes d'Arles (!), de Besançon et de Lausanne au duc français de Bourgogne. » Je cite textuellement Zeller, *L'Empereur Fréderic II*, p. 450. — Un acte de juillet 1253 mentionne que Guillaume, roi des Romains, a donné à Jean de Châlon, « totes les droitures, les seignories, les usaiges et les costumes que il, par nom l'ampire de Rome et dou reaume d'Allemagne et d'Arle, doit avoir en la cité de Besançon et de Losanne. » Teulet, III, p. 191, n. 4068. C'est peut-être une fausse interprétation de cet acte qui a déterminé la grave erreur de M. Zeller.

par un seigneur aussi considérable que Jean de Châlon : peut-être même, par son intervention dans les affaires de la Comté, parviendrait-il à se ménager dans ces régions une autorité qui lui permettrait ensuite de faire sentir son influence sur les provinces du royaume d'Arles peu éloignées de la Bourgogne [1]. En tous cas, le roi des Romains travaille à se faire des amis en Dauphiné et en Provence. L'ancienne politique des Empereurs, qui avait si bien réussi à Barberousse au siècle précédent, consistait à s'attacher le clergé par de nombreuses concessions de privilèges ; évêques et abbés aimaient à se placer sous la dépendance immédiate de la couronne impériale, espérant ainsi se soustraire à l'oppression des seigneurs laïques, qui, sous prétexte d'avouerie ou pour tout autre motif, commettaient à l'égard des Églises d'incessantes déprédations. Un moyen s'offrit à Guillaume de Hollande de nouer des relations avec les évêques du midi de la France ; il n'eut garde de le laisser échapper.

Henri de Suse, célèbre plus tard comme légat du Saint-Siège et comme canoniste sous le nom de cardinal d'Ostie, était alors archevêque d'Embrun : possédant la confiance d'Innocent IV, il avait dû quitter sa résidence pour le service de l'Église et du roi des Romains : c'est évidemment par lui que Guillaume de Hollande put se mettre en rapport avec les évêques de la Provence et du Dauphiné. Plusieurs diplômes, tous de l'année 1251, attestèrent cette tendance de la politique du roi des Romains : l'un d'eux reconnaissait et énumérait les droits de l'archevêque d'Embrun et la juridiction temporelle qui lui appartenait sur des territoires sis dans les diocèses d'Embrun, de Gap et de Turin. L'Empereur lui concédait en outre des privilèges très étendus, qui, d'après les idées des jurisconsultes du temps, impliquaient une délégation de la souveraineté : ainsi le droit d'accorder des lettres de légitimation, et celui de créer des notaires et tabellions [2]. Quelques mois auparavant, Guillaume avait confirmé dans leurs possessions et privilèges les Églises

[1] Il peut au moins par là exercer quelque influence en Comté, comme le prouvent des actes de 1255. Teulet, nos 4186. 4187, 4188 : actes en faveur de Jean, comte de Bourgogne. — En 1252, Guillaume de Hollande avait confirmé les privilèges accordés par Frédéric II à l'abbaye de Bastan, près Besançon. *Regesta Imperii*, p. 952.

[2] Diplôme daté de Cologne, 15 décembre 1251. Chambre des Comptes de Grenoble, B 3011, f. 158 (copie). — *Regesta*, no 114.

de Grasse [1] et de Sisteron [2] : or, Henri de Suse avait passé sur le siège de Sisteron avant d'être élu à Embrun, et l'évêque de Grasse dépendait comme suffragant de cette métropole, circonstances qui démontrent la part prise par l'archevêque à ces concessions ; il avait travaillé pour son successeur et pour son suffragant. Ces divers actes ne manquèrent pas d'irriter vivement le comte de Provence, Charles d'Anjou, fort peu disposé à reconnaître les prétentions des empereurs sur ces contrées ; il n'avait pas oublié combien l'intervention de Fréderic II dans les affaires de Provence avait suscité de difficultés à son prédécesseur Raymond Bérenger, et d'ailleurs son humeur altière et impérieuse se serait mal accommodée de la suzeraineté du nouveau roi des Romains. Aussi fit-il défense à l'évêque de Sisteron de se prévaloir des faveurs impériales. Quelques années plus tard Charles devait fournir d'autres preuves de ses dispositions hostiles aux prétentions de l'Empire.

Cependant l'un des membres importants d'une des familles les plus puissantes et les plus ambitieuses du royaume d'Arles s'était rapproché de Guillaume de Hollande : je veux parler de Thomas de Savoie, veuf de la comtesse Jeanne de Flandre, et par nature « un de ces hommes aventureux qui ne peuvent jamais rester en repos[3]. » De retour dans son pays d'origine, il avait été investi des domaines de sa famille en Piémont, pour les tenir en fief de son frère aîné Amédée IV, comte de Savoie : titulaire de droits mal définis, encore moins reconnus, en lutte avec des adversaires tels que l'évêque et les habitants de Turin ou les bourgeois d'Asti, Thomas avait, suivant les exigences de ses intérêts, oscillé entre les deux grands partis qui se disputaient la péninsule à la fin du règne de Frédéric II. Ainsi avait-il abandonné l'amitié d'Innocent IV pour suivre son frère Amédée dans les rangs des défenseurs de Frédéric II, qui, en récompense, avait comblé les deux frères des faveurs les plus libérales. De nombreux diplômes rendus par l'Empereur à Verceil, vers la fin de l'année 1248, avaient conféré à Thomas, comme fiefs impériaux, Turin, ses ponts et ses forteresses, Moncalieri, Ivrée, Cas-

[1] Blitzenhausen, 21 août 1251. *Regesta*, n° 108. *Gallia Christiana*, I, 489. Winkelmann, *Acta imperii inedita*, I, n° 434.

[2] Bouche, *Histoire de Provence*, II, p. 270.

[3] Boutaric, *Marguerite de Provence*, dans *Revue des questions historiques*. III, 441 (1867).

telvecchio et plusieurs châteaux ou bourgs, les péages et autres droits de l'Empire dans le comté de Piémont et la qualité de vicaire impérial dans ces contrées : quelques diplômes de l'année 1249 complétèrent ces concessions [1].

Malheureusement le prestige des chartes de Frédéric II était loin de suffire à faire tomber les résistances des adversaires du comte Thomas. Aussi cherche-t-il d'autres appuis ; dès que se répand la nouvelle de la mort de l'Empereur, il se hâte de revenir au parti d'Innocent IV, sans avoir souci des liens qui devraient le rattacher aux derniers représentants de la maison de Souabe. Un érudit d'outre-Rhin, M. Wurstemberger, a soutenu que Thomas avait préparé cette évolution nouvelle du vivant même de Frédéric [2]; si vraisemblable que soit cette opinion, elle n'a malheureusement d'autre preuve qu'une date, à mon avis erronée, attribuée à une bulle pontificale [3]. En tous cas, quelques mois après la mort de l'Empereur, Thomas de Savoie, absous des censures que lui avait fait encourir son alliance avec Frédéric, épousait la nièce du Pape, Béatrice, fille du comte de Lavagna. Bientôt il offre son hommage au roi des Romains, Guillaume de Hollande, qui, trop heureux sans doute d'être reconnu par un personnage aussi considérable, l'en récompense en lui confirmant les privilèges et les fiefs que lui a accordés Frédéric [4]. Toutefois ni Turin ni Asti ne se montrent plus respectueuses des volontés de Guillaume qu'elles ne l'avaient été des ordres de Frédéric II : il fallut que Thomas entreprît en 1255 contre ses

[1] Sur Thomas de Savoie, consulter l'ouvrage trop peu connu de Wurstemberger, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen*. Berne et Zurich, 1856-1858, 4 vol. in-8o, II, 211 et ss. ; et IV, *Urkunden*, n. 218 et ss. ; 231, 234, etc. — Huillard-Breholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, VI, 658 et ss. ; Winkelmann. *Acta Imperii inedita*, I, n. 405 et ss. ; les *Regesta Imperii* (de Böhmer-Ficker) n. 3729 et ss.

[2] *Op. cit.*, I, pp. 214-215.

[3] Wurstemberger reproduit comme daté de Gênes, 22 juin 1250, 7e année du pontificat d'Innocent IV, un document qui appartient à coup sûr à l'année suivante, 8e année du pontificat ; car le pape a séjourné à Gênes en juin 1251 et non en juin 1250 : Cf. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, n. 14341.

[4] Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, I, n. 539 à 542. — Cf. *Regesta* (Böhmer-Ficker), p. 954, et Wurstemberger, IV, n. 295 à 300. Guillaume s'adresse aux églises de Turin et d'Ivrée, aux habitants de Turin, d'Ivrée et de Milan, ainsi qu'à de nombreux seigneurs pour les inviter à donner assistance à Thomas de Savoie. Il déclare traîtres à l'Empire les habitants de Turin et leurs confédérés.

adversaires une guerre qui se termina par un désastre : fait prisonnier par ses ennemis, jeté dans un cachot de Turin et chargé de fers [1], il se résigna, après une longue captivité, à accepter les conditions les plus dures ; encore ne dut-il sa liberté qu'à l'intervention opportune des rois de France et d'Angleterre, qui tous deux, par leur mariage, étaient devenus ses neveux.

La paix ne fut rétablie qu'en 1257 ; Guillaume de Hollande était mort l'année précédente, trop tôt pour constater à quel point son autorité était impuissante dans la Haute-Italie, et combien peu on s'y inquiétait de ses ordres et de ses diplômes. Il était d'ailleurs resté fidèle à son alliance avec les princes de Savoie ; peu de temps avant sa mort, il avait hautement témoigné sa faveur à un frère du comte Thomas, le célèbre Pierre, connu au moyen âge sous le nom de Petit-Charlemagne ; le justicier général du Saint-Empire, Adolphe de Waldeck, avait, au nom du roi des Romains, confié à Pierre la protection de la Bourgogne, et plus particulièrement de Berne et de Morat, menacés par les entreprises du comte Hartmann de Kybourg [2]. Déjà la maison de Savoie, avide de s'étendre aussi bien dans les cantons helvétiques que dans l'Italie du nord, rencontre en face d'elle la famille de Kybourg : nous aurons l'occasion de mentionner les longues et sanglantes querelles qui furent la conséquence de cette rivalité.

Guillaume avait à trois reprises essayé d'intervenir dans les affaires du royaume d'Arles et des provinces voisines : on vient, en effet, de suivre ses tentatives d'action diplomatique en Comté, en Savoie, et près des évêques de Provence et du Dauphiné. Or il est bon de remarquer que, sur ces divers terrains, l'influence du roi des Romains fut éclipsée par l'influence française. En Comté, Guillaume avait pris le parti de Jean de Châlon contre son fils Hugues; en 1254, ce fut saint Louis, qui, de

[1] Cf. le traité de 1257 avec Turin. « Cum Dominus Thomas de Sabaudia comes esset a carceribus comunis Taurini... liberaliter et totaliter expeditus, et absque compedibus et vinculis vel custodia aliqua... » Pour qu'il pût traiter, on avait délivré le comte de ses fers. Wurstemberger, IV, n. 444.

[2] Wurstemberger, *Urkunden*, n. 397. « A. Comes Waldecke, sacri Imperii procurator generalis per Germaniam constitutus. » Cf. Kopp, *Geschichte der eidgenössischen Bünde*, Viertes Buch, *die Burgundischen Lande* (Leipzig, 1849, in 8°), p. 238.

[3] Joinville, éd. de Wailly.

retour de la croisade, réconcilia le père et le fils [1]. En Savoie, Guillaume s'était montré l'ami et le protecteur des membres de la famille régnante; mais Thomas eût gémi longtemps dans les prisons de Turin et d'Asti,si, à la demande de Marguerite de Provence, le roi de France n'avait fait saisir à Paris et dans les foires de Champagne les personnes et les biens des marchands d'Asti; inquiétés dans la sécurité de leurs relations commerciales, les Piémontais se décidèrent à traiter [2]. Enfin, quand il s'avisa de distribuer des privilèges aux évêques de Provence, Guillaume, on l'a vu, se heurta à la résistance énergique du frère de saint Louis, Charles d'Anjou [3]. Décidément, grâce à la sagesse de sa politique, la royauté Capétienne exerce une autorité désormais sans rivale sur toutes les dynasties seigneuriales de cette zone mixte qui sépare la France de l'Empire.

III

Cependant la double élection de 1257 avait livré l'Empire aux compétitions de deux prétendants, Richard de Cornouailles et Alfonse X de Castille, l'un frère du roi d'Angleterre, l'autre maître de l'un des plus beaux royaumes de l'Europe méridionale [4]. A Richard se rallieront naturellement les clients habituels de la politique anglaise : au contraire, Alfonse de Castille, petit-fils par sa mère du glorieux Barberousse, était en bonne situation pour se concilier les sympathies des Gibelins, auxquels il devait apparaître entouré du prestige de la maison de Souabe. Voyons-les tous deux à l'œuvre dans le royaume d'Arles et de Vienne ; tous deux y ont des alliés dont ils vont chercher à tirer parti, mais leurs efforts seront vains, et encore une fois, grâce aux divisions intestines qui déchirent l'Empire, c'est l'influence française qui gagnera tout le terrain perdu par les prétendants à la couronne impériale.

On sait quels liens intimes unissaient la maison de Savoie à

[1] Article cité plus haut de Castan, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1873.

[2] Wurtemberger, IV, n. 452.

[3] Voir ci-dessus, p. 438.

[4] Avec les ouvrages généraux, on pourra consulter, sur cette période, Busson, *die Doppelwahl des Jahres 1257 und das römische Königthum Alfons X von Castilien* (Munster, 1866, in-8o).

la dynastie anglaise : ces liens avaient encore été resserrés par le mariage du faible Henri III avec Aliénore, fille du comte de Provence et d'une princesse de Savoie. Henri (et ce trait marque bien son infériorité sur son contemporain saint Louis) semble avoir épousé en même temps les intérêts, les ambitions, les rancunes des oncles de sa femme, les fils du comte Thomas Ier de Savoie. Dès que les Savoyards savent qu'ils peuvent exploiter l'Angleterre comme un pays conquis, ils ne s'en font pas faute : Boniface de Savoie reçoit, pour sa part, l'archevêché de Cantorbéry, et devient le chef de l'Église d'Angleterre ; son frère Pierre acquiert des domaines qui lui permettent de devenir un des membres importants de l'aristocratie anglaise : à Londres il possède un palais qui jusqu'à nos jours a transmis à tout un quartier le nom et le souvenir de son pays d'origine. Enfin un troisième frère, Guillaume, évêque de Valence, eût été nommé évêque de Winchester si la nomination n'eût tenu qu'au bon vouloir du roi, et s'il n'avait pas fallu s'arrêter devant la résistance du chapitre. Le mariage de Richard de Cornouailles, frère de Henri III, avec Sancie de Provence, troisième fille de Raymond Bérenger, n'avait pu que rendre plus étroites les relations des Plantagenets avec la maison de Savoie.

Avant même l'élection à l'Empire, quand Pierre de Savoie préparait une expédition pour délivrer son frère Thomas, captif à Turin, Richard de Cornouailles n'avait pas hésité à concourir aux frais de l'entreprise et s'était chargé de protéger pendant ce temps les biens de Pierre dans le royaume anglais [1]. Maintenant qu'il se prétend appelé par le vote des électeurs au rang suprême parmi les souverains, Richard marque par une série de privilèges la faveur où il a toujours tenu les membres de la famille de Savoie. Le 14 avril 1258, alors que le comte Thomas, régent de la Savoie pendant la minorité du jeune Boniface, se dispose à renouveler la lutte contre Turin, Richard l'assure de son appui, et, pour mieux le lui prouver, il le déclara affranchi des engagements par lui contractés, au temps de sa captivité, vis-à-vis d'adversaires que le Roi des Romains affecte de ne considérer que comme des rebelles [2]. — L'année suivante, c'était à Pierre de Savoie que Richard concédait le château et la ville de Gum-

[1] Wurstemberger, *op. cit.*, II, 181 et ss.

[2] Aix-la-Chapelle, 14 avril 1258. Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, I. n. 452. Wurstemberger, IV (*Urkunden*), n. 480.

minen, lui ouvrant ainsi l'accès de régions où bientôt il pourra jouer un rôle important [1].

Sur ces entrefaites, le jeune comte Boniface avait en 1263 trouvé la mort dans une nouvelle expédition entreprise par lui pour maintenir les prétentions de sa race à l'encontre de Turin et d'Asti. Pour longtemps à l'influence de la Savoie dans ces contrées devait succéder celle de Charles d'Anjou, comte de Provence, dont l'ambition démesurée se tournait déjà vers l'Italie. « De nombreux documents, écrit Wurstemberger, prouvent que de 1262 à 1271, Turin fut presque une ville sujette de Charles d'Anjou [2]. » Les annales Gibelines de Plaisance vont même jusqu'à dire que le comte de Provence occupa cette ville. Sans doute, Charles d'Anjou, qui a épousé la dernière fille de Raymond Berenger et de Béatrice de Savoie, est aussi bien que Henri III, Richard de Cornouailles et saint Louis le neveu par alliance des comtes de Savoie ; mais il y avait longtemps que la politique divisait profondément la Savoie et la Provence.

C'est à l'automne de 1263 que Pierre eut, pour la première fois depuis qu'il était devenu comte de Savoie, l'occasion de recourir à son neveu. Au commencement de septembre, on apprit la mort d'Hartmann le jeune, chef d'une branche de la famille de Kybourg, si puissante dans les pays helvétiques. Hartmann ne laissait pour héritier direct qu'une fille en bas-âge. Or, conformément au droit commun, les fiefs impériaux, dont une femme ne pouvait hériter, faisaient retour à l'Empire ; visiblement, ceux de ces fiefs situés dans le pays de Vaud et dans les régions voisines tentaient l'ambition du comte Pierre de Savoie [3]. Il avait d'ailleurs une bonne raison pour s'affermir dans ces contrées ; chacun prévoyait alors la guerre que provoquerait bientôt entre les Kybourg et la Savoie la mort prochaine de Hartmann l'ancien, comte de Kybourg, dont l'héritier le plus proche se trouvait être Rodolphe de Habsbourg. Pas n'était

[1] Wurstemberger, *op. cit.*, I, p. 443. Cf. IV, *Urkunden*, n. 526 (11 décembre 1259) : « quemdam locum situm inter villas nostras de Berna et de Murato, super aquam Seroge, qui locus Contamina nuncupatur vulgariter... »

[2] Wurstemberger, II, p. 314. Cf. *Annales Placentini Ghibellini*, Pertz, XVII, 553.

[3] Wurstemberger, II, pp. 342 et ss. ; III, pp. 25 et ss.

besoin d'une clairvoyance particulière pour pressentir une lutte violente entre deux hommes politiques aussi habiles et aussi ambitieux que les comtes de Savoie et de Habsbourg. Il s'agissait de savoir qui resterait maître des pays s'étendant de Berne à Lausanne et formant aujourd'hui la partie occidentale de la Suisse. La querelle était d'autant plus inévitable que Hartmann l'ancien avait comblé de libéralités, tant en nue propriété qu'en usufruit, sa femme Marguerite de Savoie, sœur du comte Pierre. Or, Rodolphe ne paraissant pas être homme à respecter ces libéralités, Pierre serait bien obligé de prendre en main les droits de sa sœur et l'honneur de sa maison. Aussi, dès qu'il apprend la mort de Hartmann le jeune, il se rend sans tarder auprès de Richard de Cornouailles, qui est en ce moment occupé à guerroyer contre les barons anglais pour le compte de son frère Henri III, et, le 17 octobre 1263, à Berkamstead, il obtient du roi des Romains l'investiture des fiefs impériaux qui avaient appartenu au défunt Hartmann [1]. Ainsi, à la veille d'une guerre qui allait désoler tout le pays qui sépare le Rhin du lac Léman, Richard n'hésite pas à se prononcer pour la Savoie ; Rodolphe de Habsbourg, obligé de chercher ailleurs un appui, se tournera bientôt du côté de Conradin, le dernier rejeton des Staufen, celui-là même dont la mort tragique devait laisser une trace si profonde dans la mémoire des contemporains [2]. Richard ne s'était pas borné à cette faveur ; par un acte de la même date, il conféra à son oncle Pierre la qualité de vicaire de l'Empire, le comté de Savoie et le pays de Chablais et d'Aoste [3]. L'histoire des comtes de Savoie ne présentait pas d'inféodation analogue, depuis qu'en 1207 Thomas Ier avait payé de l'hommage rendu à Philippe de Souabe quelques agrandissements de ses domaines en Piémont ; mais Pierre avait écarté de la succession du comté de Savoie le fils de son frère aîné Thomas ; il croyait sans doute

Wurstemberger, IV (*Urkunden*), n. 628. — Cf. Kopp, *op. citat.*, p. 273.

[2] Avant de partir pour l'Italie, Conradin promet à Rodolphe, s'il devenait empereur, de lui concéder les fiefs de Kybourg. *Ibid.*, p. 279.

[3] L'original de cet acte est perdu. L'acte n'est connu que par des extraits tirés de Pingon (Chronique de Savoie) : Voici comment Wurstemberger l'indique (*op. cit.*, n. 626) : « Ricardus.... investit Petrum comitem Sabaudie de vicariatu Imperii perpetuo, de Comitatu Sabaudie, et de ducatibus Chablasii et Auguste, per tria vexilla. » Böhmer (*Regesta Imperii*, n. 5426) croit à bon droit cette analyse inexacte ou au moins douteuse.

de bonne politique de se procurer un titre qui mettait ses droits au-dessus de toute contestation.

A la mort d'Hartmann l'ancien, la guerre éclata, comme on l'avait prévu, entre la Savoie et les Habsbourg. Ce n'est pas le lieu de retracer ici les incidents de cette longue lutte : il convenait seulement de signaler l'appui que Richard de Cornouailles prêta aux princes de Savoie. Le comte Pierre semble d'ailleurs avoir été seul dans le royaume d'Arles à se tourner vers le prétendant ; il est vrai qu'un recueil de date récente mentionne un privilège accordé par Richard à Barral de Baux ; mais l'examen attentif de ce document prouve qu'il n'est qu'une copie falsifiée de la charte accordée par Frédéric II, en 1228, à la maison de Baux [1]. Au surplus, les relations de Barral avec Charles d'Anjou étaient alors assez intimes pour rendre invraisemblable toute démarche du prince d'Orange vis-à-vis de Richard de Cornouailles.

IV

Richard paraît avoir envisagé le titre impérial comme le moyen d'exercer le pouvoir suprême dans l'Europe centrale ; tout autre était le point de vue d'Alfonse de Castille. Le but principal qu'il poursuivit fut l'établissement de sa puissance en Italie [2] ; pour lui, comme pour Frédéric II et la plupart des esprits cultivés du moyen âge, le siège de l'Empire est Rome, *Roma caput mundi*, et le champ naturel de son influence est le bassin de la Méditerranée ; il est de ceux qui, avec Dante, tiennent l'Italie pour le jardin de l'Empire et regardent la ville éternelle comme l'épouse de César. Avant même le choix dont il

[1] Barthelemy, *op. cit*, n. 428. Le registre 1068 de la Chambre des Comptes (Archives départementales des Bouches-du-Rhône), f° 30 et non f° 3, contient un document intitulé : « Privilegium domini Imperatoris concessum domino Barallo.» Mais c'est le privilège accordé par Frédéric II en 1228 à Hugues de Baux (Barthlemy, n. 225). Le copiste du registre 1068, qui écrivait en 1265, croyant que le privilège émanait de Richard a substitué, en transcrivant le nom du roi des Romains, la lettre R à la lettre F. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône.

[2] Cette tendance a été signalée souvent par les historiens : voyez Busson, *die Doppelwahl des Jahres 1257*, p. 20. — Ficker, *Erörterungen zur Reichsgeschichte des dreizehnten Jahrhunderts*. dans les *Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung*, IVe volume, 1re livraison, 1883, pp. 25 et ss.

fut l'objet de la part de quelques-uns des électeurs, Alfonse avait noué des relations diplomatiques avec Pise, la cité gibeline, alors serrée de près par ses ennemis, les Guelfes de Toscane. Pour poursuivre ces pourparlers le syndic de Pise, Bandino Lancea, se rendit en Castille auprès d'Alfonse : il en rapporta un traité d'alliance offensive et défensive entre la ville et le roi. En échange des privilèges qu'il leur conférait et des secours qu'il leur promettait, Alfonse était reconnu par les Pisans comme le futur Empereur ; lui seul, déclarait le syndic, pourrait, comme César et Constantin, réunir en un corps unique les tronçons épars de l'Empire ; aussi au nom de ses concitoyens l'avait-il choisi pour roi des Romains et Empereur, à la gloire de Dieu et au grand profit de la Sainte Église, du Pape et du monde entier [1].

Une clause de cet étrange traité obligeait Alfonse à procurer à la ligue l'adhésion de Marseille, avec laquelle il avait évidemment ouvert des négociations. Si Pise était menacée par les Guelfes, Marseille luttait pour sauvegarder son indépendance contre la puissance croissante de Charles d'Anjou ; non moins que les Pisans, les Marseillais avaient besoin d'alliés et de protecteurs. Aussi se décidèrent-ils à entrer dans la ligue formée par Pise et le roi de Castille; ils y souscrivirent à des conditions analogues à celles qu'avaient acceptées les Pisans. A Ségovie, où se trouvait Alfonse, on vit, en septembre 1256, paraître trois ambassadeurs de Marseille, Pierre Vetuli, le jurisconsulte Albert de Lavanie et Jean Maître ; ils y déclarèrent solennellement nommer, demander, postuler et élire comme empereur le seigneur roi de Castille [2]. A ce traité Marseille, au moins pour ses affaires continentales, ne gagna aucun appui sérieux [3] ; elle demeura isolée dans sa querelle avec Charles d'Anjou, dont cette négociation ne fit qu'exciter la rancune ; plus tard, au jour de la vengeance, il n'oublia pas les noms de plusieurs des ambassadeurs, qu'on peut retrouver dans les listes de proscription de 1263 [4].

Cependant à Francfort, le dimanche des Rameaux 1er avril 1257, l'archevêque de Trèves, en son nom personnel et pour le compte des électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Bohême, proclamait

[1] *Regesta Imperii*, n. 5486. Cf. Busson, p. 24.
[2] *Regesta Imperii*, n. 5488.
[3] A Acre en 1258, les Pisans s'unissent aux Marseillais et aux Vénitiens contre les Génois. *Annales Januenses*, Pertz, XVIII, p. 239.
[4] Cf. Blancard, *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1869.

Alfonse roi des Romains : désormais sa candidature devait rallier tous ceux qui repoussaient en Richard de Cornouailles l'influence de la politique anglaise. Aussi un certain nombre de seigneurs et de villes d'Allemagne ne tardèrent pas à le reconnaître ; il reçut aussi les hommages de quelques seigneurs dont les domaines séparaient la France de l'Allemagne : on peut citer parmi ces adhésions, toujours intéressées, parfois achetées, celles des ducs de Brabant, de Lorraine et de Bourgogne [1], du comte de Flandre [2], enfin de la ville de Besançon [3] qui d'ailleurs devait bientôt passer au parti de Richard [4]. En même temps Alfonse menait activement ses négociations dans le nord de l'Italie [5], où il pouvait compter sur l'aide du sanguinaire Ezzelino da Romano, et où il avait chance de recueillir l'adhésion de nombreux gibelins. Dans le royaume d'Arles proprement dit, pour des raisons que le lecteur connaît, Alfonse ne pouvait se flatter d'obtenir l'aide du comte de Savoie ni du comte de Provence. Les seigneurs de moindre importance et les prélats demeurèrent indifférents : seul Albert de la Tour, le même qui jadis avait recherché les bonnes grâces de Fréderic II, se tourna du côté du roi de Castille. Albert était le chef d'une famille destinée à faire quelque bruit au siècle suivant : en effet, son fils Humbert devait être la tige de la dernière race des souverains indépendants du Dauphiné ; Alfonse le récompensa de son hommage en le nommant sénéchal du royaume d'Arles [6]. Deux ans plus tard, au moment ou il méditait une expédition en Allemagne, c'est encore à Albert de la Tour qu'il s'adressait pour lui annoncer son prochain voyage et lui demander de l'accompagner et de lui gagner des partisans [7]. On sait que le roi de Castille, après l'avoir

[1] Perard, *Pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 491 ; *Regesta Imperii*, n. 5496 et ss.

[2] Warnkönig, *Histoire de Flandre*, III, p. 213.

[3] *Regesta Imperii*. n. 5507.

[4] Acte de Richard, Londres, 19 mai 1260. — Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, I, n. 569.

[5] On sait d'ailleurs qu'Alfonse n'avait pas pris entre les deux partis italiens une attitude tellement tranchée qu'il ne pût être courtisé par l'un et l'autre : aussi en 1260, les guelfes de Florence recherchant son appui, lui envoient Brunetto Latini. Voir le *Tesoretto* de Brunetto Latini (in-4°, Rome, 1642), p, 13 ; Jean Villani, livre VI, c. 74. — Cf. *Rolandi Patavini Chronicon*, dans Pertz, XIX ; *Annales Sanctæ Justinæ*, *ibid.*, p. 172.

[6] Burgos, septembre 1257. *Regesta Imperii*, n. 5489.

[7] Tolède, juin 1259. *Regesta Imperii*, n. 5503. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, I, 194.

annoncé à maintes reprises, ne put réaliser ce projet,dont l'exécution eût peut-être changé les destinées de l'Empire.

V

En somme, ni Alfonse de Castille, ni Richard de Cornouailles n'exercèrent dans le royaume d'Arles une autorité efficace. En revanche, l'influence française et angevine s'y était de plus en plus affermie. Le moment est venu de signaler les faits qui attestent les progrès des représentants de la dynastie Capétienne dans les régions du sud-est de la France. Un coup d'œil jeté sur les événements de ce temps montrera facilement que si les questions importantes se traitent maintenant sans le concours des prétendants à l'Empire, elles ne sauraient se résoudre contrairement aux vues et aux intérêts de la maison de France.

On sait que pendant les dernières années du règne de Frédéric II, Arles, Avignon et Marseille, soutenues par le turbulent Barral de Baux, avaient formé contre Charles d'Anjou et le clergé une coalition fomentée et entretenue par les émissaires de l'Empereur. Quand, en 1249, on vit pâlir l'étoile du souverain qui avait si longtemps tenu la papauté en échec, chacun comprit que le moment était venu de se réconcilier avec le pouvoir nouveau. Barral fut le premier à négocier avec la reine Blanche à laquelle il promit de travailler à la pacification de la Provence [1]. En effet, en 1251, la ville d'Arles se soumettait à Charles d'Anjou, et bientôt Barral imitait cet exemple ; de même Avignon, en cette année, reconnaissait la souveraineté indivise des deux princes français, le comte de Provence et le comte de Toulouse [2],qui avaient supplanté les dynasties méridionales. Marseille lutta plus longtemps ; ce ne fut qu'en 1252 que la grande ville consentit à se placer sous l'autorité du comte, à la condition de conserver ses franchises municipales[3].Cette soumission n'était qu'apparente : les Marseillais gardaient au fond du cœur, avec la haine de leur nouveau maître, les souvenirs de leur ancienne indépendance. « Le vieil esprit républicain, écrit M. Blancard,

[1] 1er mars 1250. Teulet, III, p. 96, n. 3854.

[2] 7 mai 1251. Teulet, III, p. 127, n. 3937. Cf. n. 3938.

[3] Consulter sur ce point Blancard, *Documents inédits sur l'histoire politique de Marseille*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1860, pp. 516 et ss.

n'était point mort sous les coups répétés de la mauvaise fortune.» Trop faibles pour s'affranchir par leurs propres forces, ils cherchent un protecteur à l'étranger: trente ans auparavant, pour résister aux envahissements de Raymond Bérenger, ils s'étaient donnés à Raymond de Toulouse; maintenant, on l'a vu plus haut, ils s'adressent à Alfonse de Castille. Mais tous ces efforts sont vains : ou plutôt ils n'ont d'autre résultat que de permettre à Charles d'Anjou de river les chaînes de Marseille; sous le nom de Chapitres de paix, il impose aux bourgeois une convention bien plus dure que celle de 1252.

En même temps il veut répondre à la démarche agressive d'Alfonse de Castille. On n'avait pas oublié en Provence une charte, par laquelle, en 1215, l'empereur Frédéric II avait confié le royaume d'Arles et de Vienne à Guillaume de Baux, prince d'Orange. Trois ans plus tard Guillaume tombait victime des hérétiques albigeois, sans avoir porté son titre royal ; mais la charte de Frédéric n'avait jamais été revoquée. Charles d'Anjou y vit un moyen commode d'exploiter à son profit les droits de l'Empire en Provence : il décida sans grand' peine Raymond de Baux, héritier de Guillaume, à lui céder les titres conférés jadis à son père sur la couronne d'Arles. Tel fut l'objet d'un acte passé le 23 août 1257 [1]. Reconnu par les Baux comme le légitime possesseur des prétentions de leur race à la royauté, Charles les indemnisa de leurs hommages en confirmant leurs droits et privilèges dans leurs domaines, et particulièrement à Orange, où ils avaient soutenu de longues luttes contre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem [2].

Le comte de Provence était trop avisé pour se parer immédiatement du titre de roi, qui eût sans doute porté ombrage à saint Louis ; mais au moins cette transaction lui donnait un titre qu'il espérait sans doute opposer à toutes les entreprises des prétendants à l'Empire ou de leurs délégués. C'est toujours la même politique qui interdisait naguère aux évêques de solliciter des privilèges de Guillaume de Hollande, et qu'offensent maintenant les négociations des Marseillais avec Alfonse. Comme pour compléter son œuvre, et décourager toutes les tentatives de

[1] Blancard, *Revue des Sociétés savantes*, 1875. — Cf. l'acte cité par Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, n. 419.
[2] Barthélemy, *op. cit.*, n. 178 et 180.

l'opposition, il frappe du bannissement Pierre Vetuli, l'un des ambassadeurs envoyés l'année précédente près du roi de Castille.

Cependant les résistances de Marseille n'étaient point domptées : en 1262 et en 1263 ils renouvellent d'infructueux efforts. Encore une fois ils mettent leur espoir dans un prince étranger, Pierre d'Aragon, fils du roi Jacques Ier et cousin de leur dernier comte Raymond Bérenger : le même qui un jour fera une si rude guerre à la maison d'Anjou. Grâce à lui ils espèrent retrouver « l'indépendance, et avec elle l'honneur du pavillon, la prospérité des affaires, la gloire d'un nom connu aux extrémités de l'Orient, le bonheur de se gouverner eux-mêmes [1]. » On sait la lamentable issue de ces entreprises : en 1262, les fortifications de Marseille sont rasées par le comte de Provence victorieux. Deux ans plus tard, les chefs de la rébellion expient sur l'échafaud l'insuccès de nouvelles tentatives : au nombre de ces victimes de la cause de la liberté figurait Albert de Lavanie, le même qui avait été jadis chargé de représenter Marseille auprès d'Alfonse. Le comte de Provence a enfin triomphé ; c'en est fait de la République marseillaise.

Maintenant Charles d'Anjou a affermi son pouvoir dans le midi de la France : il est tout entier à la réalisation de ses grands desseins sur Naples et la Sicile. Pour les accomplir il faut d'immenses ressources d'argent : aussi, comme il s'agit de l'affaire de l'Église, le clergé dans toute la France accorde au pape un décime pour trois ans. On ne s'est pas seulement adressé aux provinces du royaume de France ; le légat a réuni à Lyon les prélats des provinces du sud-est et en a obtenu la même faveur [2]. Ainsi, dans tout le royaume d'Arles, le clergé contribuera, comme l'Église de France, aux frais de l'entreprise de Charles d'Anjou. N'est-ce pas là un pas en avant, et non des moins importants, dans la voie qui devait conduire à l'union du royaume d'Arles et de la France ? Désormais la cour romaine n'oubliera pas ce précédent ; et en dépit de l'opposition de

[1] Blancard, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1860, p. 517.

[2] Avignon, 13 octobre 1264. Winkelmann, *Acta Imperii inedita*, II, n. 1050. Le légat Simon de Brion, cardinal de Sainte-Cécile (le futur pape Martin IV), a obtenu le décime dans les provinces de Lyon, Vienne, Tarentaise, Arles, Aix et Lyon, sauf dans les diocèses du Venaissin qui ne relevaient pas de sa légation.

l'Empire, elle fera souvent appel au clergé du royaume d'Arles, en même temps qu'au clergé français, pour des affaires qui concerneront autant la politique française que les intérêts généraux de l'Église [1].

Tandis que Charles apparaissait aux populations du Midi comme un maître impérieux et sévère, auquel il ne fallait pas se jouer de résister, saint Louis ne perdait aucune occasion d'y exercer une douce et pacifique influence; au besoin, il s'efforçait de contenir l'insatiable ambition du comte de Provence. Jamais ne se montra plus visiblement l'opposition des caractères du roi et de son frère ; l'un ne cherchant que la paix et la justice, l'autre toujours préoccupé des intérêts de sa puissance ; celui-ci régnant par la crainte, celui-là faisant rechercher et accepter ses décisions par le prestige de sa sainteté ; tous deux contribuant ainsi par des moyens différents à la grandeur et à la gloire de leur maison. Même dans sa famille, Charles d'Anjou avait rencontré de graves difficultés ; longtemps il eut à lutter contre sa belle-mère, Béatrice de Savoie, veuve de Raymond Bérenger, qui l'accusait d'avoir lésé ses droits lors du règlement de la succession de Provence. Saint Louis, gendre de Béatrice et frère de Charles, était tout naturellement désigné pour concilier ce différend : de concert avec les légats du pape Alexandre IV, il y travailla activement et réussit à y mettre fin par une sentence arbitrale que lui-même et les légats rendirent à la fin de l'année 1256. La sentence, qui fut ratifiée par Henri III, autre gendre de Béatrice, déterminait l'étendue des droits qui devaient être attribués à titre de douaire à la veuve de Raymond Bérenger [2].

Ce document contient une allusion à une autre querelle qui, sans la sage intervention du pape et du roi de France, n'eût pas manqué, vers cette époque, de mettre en feu la Provence et le Dauphiné. Presque depuis le commencement du siècle les dauphins de Viennois prétendaient avoir acquis le Gapençais des comtes de Forcalquier [3]. On sait que depuis lors, le comté de

[1] Voir plus bas, p. 498.

[2] Teulet, III, p. 339, n. 4300. Archives des Bouches-du-Rhône, B. 354 et 355. Voir le tome I de l'Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes. La sentence est du 6 novembre 1256. L'année suivante, Henri III roi d'Angleterre, pour le compte de sa femme Éléonore, approuva ces arrangements. Rymer, *Fœdera*, I, II, 23 (édition de 1739).

[3] Cf. sur ce point Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, passim.

Forcalquier ayant été uni à celui de Provence, Charles d'Anjou se trouvait être le représentant des anciens seigneurs du Gapençais ; à ce titre il contestait la prétention du dauphin Guigues VII. A la fin de l'année 1256, le conflit en était arrivé à une période aiguë ; Charles d'Anjou menaçait, pour se faire justice, d'attaquer les domaines du Dauphin. Il fallut tout le poids de l'autorité du pape et du roi pour l'arrêter : Alexandre IV alla même jusqu'à ordonner aux archevêques d'Embrun, de Vienne et d'Aix, et aux évêques de Grenoble et de Gap, de prêter assistance à Guigues contre toute agression [1]. Enfin les deux parties consentirent à accepter un compromis : l'affaire fut remise à la décision de Barral de Baux, arbitre choisi par le comte de Provence, et de Jean de Bernin, archevêque de Vienne, personnage universellement respecté, sur lequel avait porté le choix du Dauphin. En juillet 1257 les arbitres rendirent leur jugement qui maintenait le Gapençais au Dauphin à charge d'en faire hommage au comte de Provence [2].

Ce ne furent pas les seules occasions où saint Louis agit comme médiateur dans les querelles qui divisaient les seigneurs du royaume d'Arles. En 1268, le dauphin Guigues VII et le comte Philippe de Savoie se faisaient une guerre motivée, entre autres causes, par des discussions sur le Faucigny, que Béatrice de Thoire, alliée du comte de Savoie, réclamait à la Dauphine, petite-fille par sa mère d'Aymon de Faucigny [3]. Ici encore l'intervention de saint Louis fut acceptée, sinon demandée ; au commencement de 1269, des négociations se poursuivaient à Sciez par les soins de deux arbitres, l'un Pierre de Baugé, clerc du roi et de la reine de France et délégué de saint Louis, l'autre, Aymon, évêque de Genève [4]. Vers la même époque, un conflit s'étant élevé entre les bourgeois de Lyon et le chapitre, c'est encore le pape et le roi de France que les deux parties chargent de terminer lé différend [5].

Si Louis IX est partout considéré comme le type parfait de

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, B. 354.
[2] Valbonnais, *Histoire du Dauphiné* ; I, p. 205, *et passim*.
[3] Wurstemberger, *Peter der Zweite, graf von Savoyen*, III, pp. 264 et ss.
[4] Acte du 21 janvier 1269. Wurstemberger, IV (*Urkunden*), n. 780.
[5] Menestrier, *Histoire consulaire de Lyon* (Lyon 1696, in-4o), p. 378. — Hüffer, *die Stadt Lyon*, p. 97.— Cf. Guigues, *cartulaire municipal de Lyon*.

la justice, si partout on vante son amour de la paix, c'est qu'il ne se borne pas à montrer ces vertus lorsqu'il s'occupe des affaires d'autrui : lui-même les met en pratique pour le gouvernement de ses propres affaires. La petite ville de Viviers, sise sur les bords du Rhône, au pied des montagnes du Vivarais, relevait officiellement de l'Empire ; mais, sans respect pour les anciens diplômes, les fonctionnaires de l'administration royale la traitaient volontiers comme si elle eût été française. « Quoique, suivant leurs prétentions, ils ne soient soumis qu'à l'Empire, écrit Clément IV à Louis IX (9 novembre 1265), les habitants de Viviers et du diocèse sont cités par vos officiers ... S'ils se refusent à comparaître devant eux, ils sont frappés d'amendes et leurs biens sont saisis ; on prononce des sentences contre eux en matière civile et criminelle. » Or Clément IV, en sa qualité d'ancien enquêteur de saint Louis, connaît bien l'état du royaume ; il est allé jadis à Viviers, et il a examiné les privilèges contenus dans les archives de l'évêque et du chapitre : tous émanent des empereurs ; on n'en trouve pas un qui vienne du roi de France Bien plus, il y a vu les étendards impériaux dont les évêques de Viviers se sont servis jadis. — Les représentations du pape furent entendues, et, au moins pendant les dernières années du règne de saint Louis, les officiers royaux s'abstinrent de leurs entreprises [1].

Cet incident permet de juger du discrédit dans lequel est tombé le pouvoir impérial. Aucun des prétendants à l'Empire n'a souci de protester contre les agissements de l'administration française : il faut qu'un pape, lui-même ancien membre de cette administration, prenne la défense de l'Église de Viviers contre ses collègues d'autrefois. Si l'Empire oublie le royaume d'Arles, il faut avouer que le royaume d'Arles le lui rend bien ; de plus en plus on sent que ces régions ont cessé d'appartenir à l'Empire et qu'elles ont passé sous l'influence dominante des Capétiens. Les agents du roi poursuivent, par la force des choses, leur œuvre d'annexion, dans laquelle ils sont dirigés moins par les instructions de saint Louis que par les traditions déjà invétérées dans l'administration. C'est d'ailleurs un trait caractéristique de la politique de saint Louis qu'en géné-

[1] *Gallia Christiana*, XVI, col. 253 et 254.

ral il a plutôt à contenir qu'à exciter le zèle de ses baillis et sénéchaux. Se sachant au service d'un pouvoir vigoureux auquel appartient l'avenir, les fonctionnaires prétendent atteindre du premier coup le but qui ne saurait être que la récompense de longs efforts : il faut que le roi les retienne. Sa politique modérée fut à coup sûr la plus honnête et probablement la plus habile; un roi violent et sans scrupule eût certainement tenté davantage; à coup sûr il n'eût pas mieux réussi.

VI

Après la mort de saint Louis, ce n'est point son successeur qui tient la première place dans la politique européenne ; la personnalité de Philippe le Hardi n'a point laissé une trace profonde dans la mémoire des contemporains. Son oncle Charles d'Anjou a bien plus que lui hérité des traditions de la race ; en lui s'incarne l'ambition des Capétiens ; mais c'est une ambition ardente, qui semble répudier la mesure et la prudence de ses ancêtres. En tous cas, elle ne connaît aucune limite ; à la couronne de Sicile, Charles joint la charge de sénateur de Rome ; il est en Toscane le vicaire de l'Empire vacant. L'Occident ne lui suffit pas ; il élève des prétentions au trône de Jérusalem, et l'alliance de sa fille avec l'héritier des empereurs latins de Constantinople lui permet d'espérer qu'un jour, sur le trône de Byzance,ses descendants rétabliront la monarchie universelle de César et d'Auguste. Tels sont les rêves qui absorbent ce prince, dont l'extérieur dévoile les dispositions intimes : sa haute taille, ses traits fortement accusés, son air toujours grave conviennent bien à son esprit,uniquement préoccupé des entreprises qui doivent accroître son pouvoir et assurer sa suprématie. En attendant, il enserre de tous côtés l'Église romaine dont il a juré d'être l'humble vassal et le fidèle défenseur . C'est un ami dangereux, dont la protection se changerait bientôt en tyrannie; il s'essaie déjà à cette main mise sur la papauté que tenteront de réaliser les rois de France du XIVe siècle. L'influence

[1] Heller, *Deutschland und Frankreich vom Ende der Interregnums bis zum Tode Rudolfs von Habsburg*, (Göttingen, 1874, in-8°), p. 14 et s.

de Charles d'Anjou sur la politique française avait été médiocre au temps de saint Louis ; elle devait s'exercer plus librement sous Philippe le Hardi, quoiqu'elle ait eu à lutter contre l'influence rivale de la reine mère, Marguerite de Provence, et du parti anglais.

En vue d'entreprises dans le sud-est de la France, la position du roi de France était encore consolidée par la riche succession qu'il venait de recueillir. On sait, en effet, qu'en vertu du traité de 1229, l'héritage d'Alfonse de Poitiers, mort à la croisade de Tunis, appartenait à la couronne : c'est donc tout le Languedoc qui se trouvait placé sous le sceptre de Philippe le Hardi. Maître de ces régions, le roi devait naturellement chercher à acquérir les contrées qui séparaient son royaume des provinces nouvellement acquises. Lyon et le Vivarais étaient le but qui s'imposait à ses efforts : on va voir qu'il ne tarda pas à s'en préoccuper.

Quand au printemps de 1271, le nouveau roi passa à Lyon, ramenant avec lui les précieux restes de son père mort à la croisade, les bourgeois, toujours en lutte avec le chapitre primatial, se déclarèrent ouvertement soumis à la juridiction du roi de France (*de ressorto domini nostri regis Francie*), et le sollicitèrent de les prendre sous sa garde spéciale. Philippe accueillit cette demande par un acte du 1er mai 1271 ; en échange de sa protection et de sa suzeraineté, les Lyonnais s'obligèrent à lui payer annuellement un impôt qui, levé par eux, devait être versé entre les mains du bailli de Macon [1]. En vain les partisans du chapitre protestèrent ; l'amende qu'un arrêt du Parlement infligea, le 8 novembre 1271, à ceux d'entre eux qui avaient osé maltraiter les sergents royaux, apprit à tous combien il en coûterait d'insulter le pouvoir nouveau [2]. Philippe ne poussa pas jusqu'au bout ces premiers avantages : quand, en 1272, après une longue vacance, l'Église de Lyon reçut un pasteur nouveau, le dominicain Pierre de Tarentaise, il paraît bien que l'avènement de l'archevêque amena une certaine détente dans la situation. Mais un résultat important était acquis ; pour la première fois la royauté française avait pris en main la cause des bourgeois de Lyon : Philippe le Hardi, en faisant cette démarche devant

[1] *Ordonnances*, XI, p. 348. — Bonnassieux, *de la Réunion de Lyon à la France* (Paris, 1875, in-8o), p. 58 et s.

[2] Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. 162, n. 1747.

laquelle son père avait toujours reculé, avait jeté la semence de la moisson que devait recueillir Philippe le Bel.

En même temps, du côté du Vivarais, les officiers royaux reprenaient les entreprises dont, bien malgré eux, ils avaient dû s'abstenir pendant les dernières années du règne de Louis IX : à Viviers, comme à Lyon, on sait que le saint roi n'est plus là pour retenir ses fonctionnaires et ses partisans, et que désormais les excès de zèle seront permis, sinon encouragés, quand ils auront pour résultat l'agrandissement du royaume. Poussé sans doute par le clergé de Viviers [1], Grégoire X renouvela en 1272 les protestations de Clément IV ; la suite de cette histoire montrera que les agissements de Philippe le Hardi ne furent pas sans soulever quelques réclamations de la part de Rodolphe de Habsbourg.

VII

Saint Louis se préoccupait surtout d'assurer son influence morale dans le Midi : Philippe le Hardi recherchait les avantages substantiels qu'il croyait trouver dans la politique d'empiétements progressifs mise en pratique par ses officiers. Cette politique, qui s'avance lentement, mais sûrement, ne suffit pas encore à l'ardente ambition de Charles d'Anjou. Ce prince énergique et violent, ennemi juré des Staufen et des Gibelins, conçut alors un projet grandiose, qui, s'il eût été mis à exécution, eût tranché d'un seul coup la question du royaume d'Arles. Pendant que le dernier descendant de Frédéric II, Enzius, lègue son vain titre de roi d'Arles aux représentants de la maison de Souabe, Alfonse de Castille et Fréderic III de Thuringe [2], voici que le comte de Provence pense à faire élire son neveu Philippe le Hardi roi des Romains, et à confisquer ainsi l'Empire au profit de la France et du parti Guelfe. Cet épisode, à vrai dire, ne se rattache pas directement à notre sujet ; mais il touche de trop près les relations de l'Empire et de la France à cette époque pour qu'il nous soit permis de le passer sous silence.

[1] *Gallia Christiana*, XVI, col. 254.
[2] 6 mai 1272, *Regesta Imperii* (Böhmer Ficker), p. 1035.

Le moment était propice pour une semblable entreprise. Sans doute Richard de Cornouailles était mort au commencement de l'année 1272, mais la disparition de ce prétendant n'avait guère profité à la cause d'Alfonse de Castille. Ce prince avait bien pu réussir à rallier, autour du marquis Guillaume de Montferrat, tous les Gibelins et tous les ennemis de Charles d'Anjou dans le nord de l'Italie, et parmi eux le jeune Thomas, fils du comte Thomas II de Savoie[1], toujours jaloux de l'influence que le roi de Sicile exerçait alors à Turin et en Piémont ; mais Alfonse ne trouvait guère d'appuis en Allemagne : en Italie, tout ce que suivait Charles d'Anjou lui était décidément hostile. Le nouveau pape, Grégoire X, n'était nullement enclin à se faire le champion d'Alfonse ; il n'avait d'autre rêve que d'apaiser les dissensions de la chrétienté pour la lancer toute entière sur l'Islam ; aussi voulait-il un Empereur qui pût se mettre à la tête de l'Europe unie pour la conduire à la croisade. On ne pouvait attendre d'Alfonse qu'il se chargeât d'une semblable mission. En outre, favoriser Alfonse, c'était rompre avec Charles d'Anjou, décision dont la cour pontificale connaissait trop bien les inconvénients pour s'y arrêter. Aussi, par une lettre du 16 septembre 1272, Grégoire X déclina les propositions que le roi de Castille avait cru devoir lui adresser[2].

C'est alors que Charles d'Anjou jugea bon d'intervenir. — Nul plus que lui n'avait intérêt à écarter de l'Empire, non seulement son rival Alfonse, mais encore tout prince allemand qui, après avoir établi son pouvoir dans les pays germaniques, pourrait être tenté de ressaisir la domination en Italie. S'il fallait dans la Péninsule une autre influence que la sienne propre, Charles ne pouvait guère s'accommoder que de celle de son neveu

[1] Consultez sur la politique d'Alfonse en Italie de 1269 à 1272, les *Annales Placentini Ghibellini*, dans Pertz, XVII, pp. 535, 550 et ss. On y verra comment Alfonse appuie tous les ennemis de l'Angevin : comment il donne en mariage une de ses filles au marquis de Montferrat, l'autre au jeune Thomas de Savoie, *inimico domini Caroli propter civitatem Taurini quam sibi occupavit.* Ces intrigues politiques devaient se poursuivre pendant plusieurs années et créer de graves embarras à Charles d'Anjou.

[2] Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1272, § 43. Cf. Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis*, I, 175. Sur les dispositions du Saint Siège à l'égard d'Alfonse de Castille et de Charles d'Anjou, voir Heller, *op. cit.*, p. 25 et Brisson, *die Doppelwahl*, p. 97.

Philippe le Hardi. Aussi c'est lui qui, pour atteindre ce but, provoque en 1273 la négociation dont deux documents nous ont conservé les traits principaux[1]. Un mémoire, remis vers cette époque au roi de France de la part de Charles, montre clairement l'initiative prise par le roi de Sicile dans toute cette affaire et l'insistance avec laquelle il essaie de vaincre les scrupules et les résistances de son neveu.

Charles pose d'abord un principe incontestable pour la conscience la plus timorée : les rois et les princes sont tenus de se consacrer au service de Dieu, et ce n'est point en vue d'une vaine gloire ni d'une puissance éphémère qu'ils doivent aspirer aux honneurs de ce monde. Sur ce point, ajoute le mémoire, le roi de France n'a qu'à se souvenir de ses prédécesseurs : de son père, qui passa deux fois la mer pour combattre les infidèles ; de son grand-père Louis VIII, qui mourut à la croisade des Albigeois ; de son aïeul Philippe-Auguste, qui combattit en Terre-Sainte à côté du roi Richard (peut-être cette allusion au roi Richard est-elle une flatterie secrète au parti anglais qui, à la cour de France, disputait l'influence au parti angevin). Or, poursuit le rédacteur dont nous analysons l'œuvre, ne point dégénérer est pour le fils le devoir le plus sacré; « ainsi comme ses pères avoit mieus valus que li siens, devoit-il mieus valoir de son père. » Le roi de France y est tenu d'autant plus étroitement qu'il est jeune, vigoureux, « plus riches, larges, débonnaires, droituriers et courageus... que n'estoit li Rois ses père de son âge. » Or remarquez qu'il y a plus d'une manière de servir Dieu : l'auteur du mémoire trouve qu'un roi doit laisser aux moines la haire, la discipline et les jeûnes : trace évidente du dédain qu'éprouvait Charles d'Anjou pour la vie pieuse et mortifiée de son frère. Sur ce point Philippe le Hardi se conformait fidèlement à l'exemple du saint roi ; nous savons par Guillaume de Nangis que « il menoit miex vie de moyne que de chevalier[2]. »

[1] *Documents historiques*, I, p. 652, dans la collection des *Documents inédits* publiée par le Ministère de l'Instruction publique. La publication a été faite par M. Champollion-Figeac. Ces documents comprennent : d'abord la relation des ambassadeurs du roi de France, puis un mémoire adressé au même prince pour l'engager à se faire élire empereur. Ils ont été étudiés par Heller, *op. cit.*

[2] Bouquet, XX, 491.

Il ne faudrait pas que Philippe s'avisât de suivre aussi le modèle de politique réservée et scrupuleuse que lui a laissé saint Louis ; Charles se soucie peu de rencontrer dans le fils les mêmes résistances prudentes qui l'ont si souvent retenu du vivant du père.

Pour servir Dieu, continue le mémoire, la meilleure voie que puisse choisir le roi de France est celle de prendre l'Empire. En effet, si puissant qu'il soit, le royaume de France ne peut envoyer contre le Soudan que des forces limitées. Mais s'il était empereur, le roi « porrait coeillir chevalerie de par tout le monde. » Même les chevaliers de son ancien domaine s'engageront à le suivre à de meilleures conditions une fois qu'il sera l'unique souverain de la chrétienté ; « quar la sorris est tot prinse qui ne seit que un pertois. » En tout cas, seul chef de l'Europe, il aura l'autorité suffisante pour étouffer les dissensions si fatales aux précédentes expéditions en Orient. Ces raisons données par Charles d'Anjou à son neveu, avaient sans doute été mises en avant pour flatter les projets de croisade universelle nourris par le pape Grégoire X.

En vain, poursuit le mémoire, allégue-t-on les difficultés que Philippe rencontrerait s'il cherchait à se faire élire empereur. Le rédacteur passe en revue les forces du roi de France et de ses alliés ; il ajoute que peut-être il faudrait se concilier quelques Allemands, mais le roi a de quoi les acheter. On le voit, Charles connaissait bien le mobile qui devait plus tard jouer un si grand rôle dans les élections à l'Empire.

Telles étaient les raisons que le roi de Sicile dut sans doute soumettre plus d'une fois à son neveu avant de le décider à se prêter à ses projets. Au moins réussit-il à obtenir de Philippe l'envoi de deux ambassadeurs chargés de sonder les intentions du Saint-Siège et de pressentir l'accueil que la cour de Rome réservait à la candidature française. C'est à Florence, où les affaires politiques italiennes avaient appelé en même temps le pape et Charles d'Anjou [1], que les envoyés français purent s'acquitter de

[1] La cour pontificale était à Florence dès le 20 juin 1273 ; la négociation ci-dessus rapportée dut avoir lieu dans les derniers jours de juin. — Cf. Villani, VII, 42 ; *Annales Placentini Gibellini*, dans Pertz, XVIII, 558, et Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*.

leur mission : ils trouvèrent le pape absorbé par la réalisation de ses projets de conciliation et très occupé d'établir entre Guelfes et Gibelins une paix éphémère, au risque d'exciter la rancune des vieux Guelfes et de Charles d'Anjou. D'abord, ils s'entretinrent avec les cardinaux Ottoboni et Simon de Brion, chefs dans le Sacré-Collège de la faction angevine et tous deux réservés à de hautes destinées. Ils lui exposèrent que leur maître, uniquement touché des intérêts de la religion, les avait envoyés « vers l'Apôtre, pour avoir conseil de l'Église, que l'Église li consileroit de ceste chose de penre l'Empire s'il i estoit apelé. » Au cas où le pape favoriserait la candidature du roi de France, les envoyés devraient s'informer des ressources que l'Église pourrait lui procurer pour la réalisation de ses desseins. Il y avait là deux questions bien distinctes : une question de principe, et une question de voies et moyens. Évidemment bien instruits des dispositions du pape, les cardinaux conseillèrent aux ambassadeurs de ne poser à Grégoire X que la première question.

Les délégués vinrent le lendemain à l'audience du pape et lui présentèrent leur requête. Grégoire X leur répondit par de grands compliments ; nul plus que lui ne se réjouirait de l'élection du roi de France ; « car, disent les ambassadeurs en leur rapport au roi, vos estiez li princes de quoi il vouroit plus et son prou et s'onnour, et de qui il auroit plus grant joie si Dieu vouloit que la chose avenist. » Mais il se borne à combler ses interlocuteurs de bonnes paroles : quand il convient de conclure, il hésite et évite de se décider, « son conseil rendu sur ce point ne oseroit-il mie tant que il i eut pansé, quar il voit mout de raisons de ça et de là. » En outre, il peut être appelé à se prononcer sur la validité de l'élection du roi de Castille ; aussi ne se reconnaît-il point le droit de conseiller à un autre prince de prétendre à la couronne impériale avant que la sentence ait été rendue. Dès que le pape s'est placé sur ce terrain, il est impossible de l'en faire sortir ; il s'obstine à opposer une fin de non recevoir aux demandes du Roi : « tant que il i eut plus pansé, il ne nous poioit autre chose dire. » Une nouvelle entrevue eut lieu à Santa Croce sans amener plus de résultats. Laissant le pape, les ambassadeurs revinrent auprès de Charles d'Anjou, qui, sans se décourager, leur confia le soin d'exhorter

son neveu à poursuivre activement le succès de sa candidature [1].

On comprendra facilement l'attitude réservée de Grégoire X. Les papes avaient, pendant un demi siècle, lutté pour échapper à l'étreinte des empereurs Souabes ; ce n'était point sur le siège pontifical que l'on pouvait espérer de rencontrer, en dehors des partisans du roi de Sicile, un homme politique disposé à remettre aux Capétiens la domination universelle ; l'Église savait déjà qu'il lui faut parfois redouter ses protecteurs attitrés autant et plus que ses ennemis déclarés. On peut d'ailleurs se demander si les princes allemands, accoutumés depuis la chute de Frédéric II à une complète indépendance, se fussent facilement résignés à se soumettre au souverain le plus puissant de l'Europe. On peut avec plus de raison encore se demander si Philippe le Hardi était personnellement animé d'un vif désir de réussir dans son projet. Les historiens contemporains ne nous apprennent pas qu'il ait travaillé avec énergie au succès de sa candidature, ni que l'échec auquel elle aboutit ait refroidi la cordialité de ses relations avec Grégoire X. Dans toute cette affaire, il paraît avoir moins exercé son initiative personnelle que subi, non sans répugnance, l'influence de Charles d'Anjou. Ce qui permet de le supposer, c'est qu'après son séjour à Florence, le pape n'hésite pas à se diriger par la Lombardie, le Piémont et la Savoie, vers la ville de Lyon où il doit, l'année suivante, tenir un concile général : cependant, quoiqu'officiellement Lyon soit encore une ville d'Empire, le pape ne pourrait songer à y établir sa cour, si sa conduite récente l'avait brouillé avec le roi de France. D'autre part, vers l'automne de l'année 1273, à une époque où l'élection de Rodolphe de Habsbourg était probablement connue en France [2], Philippe le Hardi, désireux d'exécuter le traité qui en 1229 avait terminé la guerre des Albigeois, remettait entre les mains des représentants du Saint-Siège le comtat Venaissin, moins Avignon [3]. S'il faut d'ailleurs admettre que le roi de France a restitué le Venaissin avant de connaître les événe-

[1] Ce fut alors sans doute qu'il leur remit pour le roi le mémoire analysé plus haut.

[2] Son election fut proclamee le 1er octobre 1273.

[3] Raynaldi, 1273, § 51. Lettre de remerciments du pape, datée du 21 novembre.

ments d'Allemagne, par conséquent à un moment où il nourrissait encore quelque espoir d'être élu à l'Empire, il semble au moins n'avoir conservé vis-à-vis du pape aucune rancune de son échec, soit que Grégoire X ait su dissimuler son action diplomatique, soit, ce qui est plus probable, que Philippe le Hardi n'ait pas attaché grande importance aux projets suggérés par Charles d'Anjou. En effet, nous savons par Guillaume de Nangis que vers le même temps, le roi de France vint à Lyon et s'y entretint amicalement avec le Pontife de leurs intérêts communs [1]. D'après le chroniqueur, Philippe laissa à Lyon des troupes dont la présence était en apparence justifiée par la nécessité de protéger le Concile, mais qui, en réalité, n'avaient probablement d'autre but que celui d'affirmer l'autorité du roi à Lyon. En même temps le roi confia au pape trois châteaux forts, « qui sont des appartenances de la seigneurie du royaume de France, assis très près de la cité de Lyon. »

Le pape avait, dès l'été de 1273, adressé aux électeurs du Saint Empire l'invitation de désigner un roi des Romains [2]. Prévu ou non l'effet de cette démarche fut rapide : le 29 septembre 1273 fut appelé à l'Empire un seigneur puissant en Alsace, dans la Forêt-Noire et en Helvétie, le comte Rodolphe de Habsbourg, celui-là même dont on connaît les longues querelles avec Philippe de Savoie. Enfin, suivant l'expression du poète, « après une longue et funeste lutte, il est fini, le temps terrible où il n'y avait pas d'Empereur. Maintenant la terre a retrouvé un juge : le règne aveugle du fer a pris fin ; ni le faible ni le pacifique ne craignent de devenir la proie des puissants [3]. »

Malheureusement pour l'Allemagne, il s'en faut de beaucoup que l'élection de Rodolphe ait réalisé cet idéal des poètes de tous les âges. Le temps était loin où l'Empereur était considéré comme le monarque universel ; le nouveau souverain avait à compter avec une opposition redoutable en Allemagne. A l'extérieur, la situation s'était aussi profondément modifiée ; les premiers Capétiens s'étaient affranchis de l'autorité des Empereurs: Philippe-Auguste avait, par son or et sa politique, exercé une

[1] Bouquet, XX, 492.
[2] Voir là-dessus Heller, *op. cit.*, pp. 50 et ss.
[3] Schiller, *der Graf von Habsburg.*

grande influence sur les élections à l'Empire, et avait imposé son alliance aux Staufen : Philippe le Hardi avait pu, sans trop de témérité, essayer de porter la main sur la couronne impériale. La royauté française grandit dans la même proportion que l'Empire décroît.

VIII

Maintenant la question de l'Empire est tranchée ; en revanche, puisque la couronne impériale et la couronne de France n'ont pu être réunies sur la même tête, la France et l'Empire vont continuer de se disputer les régions limitrophes du Rhin et des Alpes, et en particulier le royaume d'Arles. Étudions, pour le règne de Rodolphe, les événements relatifs à ce royaume.

S'il semble que Philippe le Hardi n'ait point poussé à fond la campagne qui devait le conduire à la dignité impériale, il n'en est pas moins certain que les relations furent pendant quelque temps assez difficiles entre la France et le nouveau roi des Romains. En 1273, rapporte la chronique de Limoges [1], l'empereur Rodolphe détruisit sur les terres du roi de France un château que l'on disait être un fief impérial ; s'il faut même en croire la rumeur publique, il se fit un grand carnage à cette occasion. La cause de cette querelle était, disait-on, une réponse orgueilleuse adressée par le roi de France à ses ennemis. L'année suivante, c'est Philippe qui fait des préparatifs pour attaquer l'Empire : le pape est obligé d'intervenir pour empêcher les hostilités [2]. Évidemment des difficultés nombreuses relatives aux frontières, par exemple à celle du Vivarais, fournissaient à chaque instant des sujets de querelle entre les deux rois.

Au surplus, la nécessité, dont la voix est toujours plus sûrement entendue que celle de la raison, prépara Rodolphe à se réconcilier avec la France. Son élection n'avait pas médiocrement irrité le roi de Bohême, Ottokar ; entre le roi des Romains et le monarque slave la guerre était imminente. En Allemagne, beaucoup de seigneurs et de villes s'effrayaient de l'activité du nouveau maître dont les revendications menaçaient quiconque

[1] Bouquet, XXI, p. 779.
[2] Raynaldi, 1276, § 56 et 61.

avait profité de l'interrègne pour s'agrandir. L'inquiétude n'était pas moindre dans la Bourgogne helvétique ; en particulier le comte Philippe de Savoie, fort peu enclin à reconnaître la souveraineté du rival détesté de sa maison, manifestait vis-à-vis des Habsbourg des dispositions hostiles. Peut-être par son influence, la cour d'Angleterre avec laquelle il ne cessait d'être étroitement lié n'avait pas reconnu Rodolphe et témoignait publiquement de sa sympathie pour la cause d'Alfonse de Castille [1], toujours prétendant à l'Empire, et de plus en plus puissant dans le nord de l'Italie. On voit quels ennemis vont assaillir le pouvoir encore fragile des Habsbourg. Aussi, pour faire tête à tant d'hostilités, Rodolphe juge utile de se rapprocher de la France ; on a même soutenu, non sans vraisemblance, qu'à l'automne de 1275, Rodolphe, après avoir rencontré le pape à Lausanne, s'était abouché avec Philippe le Hardi en un lieu inconnu de la frontière française [2]. En tous cas, l'année suivante, il confie à la protection de Philippe III l'abbaye d'Orval, sise au diocèse de Trèves, en des régions trop éloignées de l'Allemagne, dit-il, pour que l'abbaye puisse être efficacement défendue par l'empereur ; quelques années plus tard, Rodolphe en fera autant pour l'église de Toul ; évidemment ce n'est point la conduite d'un souverain hostile au roi de France [3]. Il n'est pas téméraire de penser que l'influence du pape Grégoire X avait dû contribuer à ce rapprochement.

Dès le mois de septembre 1274, Grégoire avait reconnu la royauté de Rodolphe de Habsbourg. Or, à cette époque, les partisans du roi de Castille étaient plus actifs que jamais dans le nord de l'Italie : en dépit des hésitations d'Alfonse, ils étaient les véritables maîtres du pays, de Gênes à Mantoue [4]. Beaucoup

[1] Rymer, *Fœdera*, I, II, 146. Édouard Ier appelle dédaigneusement Rodolphe de Habsbourg le comte Rodolphe d'Allemagne et réserve à Alfonse le titre de roi des Romains. 5 mai 1275.

[2] Heller, *op. cit.*, Les itinéraires des deux souverains ne sont pas encore assez précis pour qu'il soit possible de trancher cette question. — Cf. Bouquet, tome XXI, *Itinera ac mansiones*.

[3] Pour Orval, acte du 2 février 1276, de Nuremberg, *Regesta Imperii* de Böhmer, n. 232 et 235. Pour Toul, acte du 16 octobre 1281, de Haguenau : *ibid.*, n. 637.

[4] Ficker, *Erorterüngen zur Reichsgeschichte des dreizehnten Iahrhunderts*, dans le recueil cité plus haut, p. 26.

de Gibelins, se livrant aux plus présomptueuses espérances, croyaient au triomphe prochain de leur cause, protégée maintenant par le grand écu de Castille que célébra le Dante. Le succès d'Alfonse et des Gibelins eut singulièrement compromis avec la paix de l'Europe la réalisation des rêves de croisade que le pape ne cessait de nourrir : Grégoire X comprit qu'il fallait obtenir le désistement du roi de Castille, fût-ce au prix de sacrifices imposés à l'Église d'Espagne au profit du roi. Tel est le but qu'il se proposa, pendant l'été de 1275, au cours des négociations que, pendant son séjour à Beaucaire, il poursuivit avec Alfonse [1] ; il fut assez heureux pour l'atteindre et rendre définitivement la paix à l'Empire.

En quittant Beaucaire, Grégoire X remonta le Rhône et s'arrêta d'abord à Valence, puis à Vienne, où il passa la dernière moitié du mois de septembre 1275 ; il y consacra plusieurs prélats et y prononça l'union des Églises de Valence et de Die, mesure commandée par l'état misérable de ces églises, qu'avaient ruinées leurs longues luttes avec les comtes de Valentinois [2]. Le 6 octobre, le pape était à Lausanne, où venait bientôt le rejoindre Rodolphe de Habsbourg, accompagné de sa femme et de ses enfants. Là le roi des Romains s'acquitta par d'importantes concessions de la dette de gratitude qu'il avait contractée envers le pape au jour de son élection : il promit de restituer à l'Église les domaines italiens que l'Empire avait usurpés, de prendre la croix et de se mettre à la tête d'une croisade nouvelle ; enfin il y fut question de la cérémonie du couronnement impérial, à laquelle Grégoire se réservait d'appeler le nouvel élu.

Autour du pape et de l'Empereur se rangèrent les principaux seigneurs ecclésiastiques du royaume d'Arles, parmi lesquels il faut citer les archevêques de Lyon et d'Embrun, les évêques de Genève, de Valence, de Sisteron et de Marseille [3]. On eût pu se croire à la plus brillante époque du règne de Barberousse, tant les prélats avaient montré d'empressement à venir faire leur cour à l'Empereur. Visiblement ils y étaient poussés par le pape, qui n'épargna rien pour affermir le trône encore chancelant des

[1] Cf. là-dessus Busson, *die Doppelwahl*, et Ficker, *op. cit.*
[2] Bouquet, XXI, 703. Potthast, *Regesta Pontificum*, n. 21078. *Gallia Christiana*, XVI, Instr., 120.
[3] Böhmer, *Regesta Imperii*, n. 107 ; Raynaldi, 1275, §. 38.

Habsbourg; cette manifestation solennelle de l'alliance du Saint-Siège avec Rodolphe devait avoir un grand retentissement dans ces régions de l'Helvétie où le comte de Savoie exerçait une influence hostile au nouveau roi des Romains.

Autrefois de telles assemblées se terminaient par de nombreuses concessions de privilèges ; cette fois, elles furent très rares. L'archevêque Jacques d'Embrun était un partisan dévoué du pape et de l'Empereur : peu de temps après l'entrevue de Lausanne, Rodolphe renouvela ses privilèges et lui reconnut les qualités de chambellan de l'Empereur, de prince du Saint-Empire et de conseiller à la Cour impériale [1]. Deux ans plus tard, Rodolphe, à l'exemple de ses prédécesseurs, prenait l'Église de Vienne sous sa protection [2].

Si le clergé, suivant l'exemple et les conseils du pape, s'est rapproché de Rodolphe, il n'en est point ainsi des seigneurs laïques du royaume d'Arles : seul Humbert, seigneur de la Tour et de Coligny, sénéchal de ce royaume, obtient alors des lettres qui le placent sous la sauvegarde impériale. En les sollicitant, il n'avait fait que se conformer aux traditions de sa famille [3]. D'ailleurs le Dauphin Jean I[er] n'est encore qu'un enfant, soumis à la tutelle du duc de Bourgogne ; Charles d'Anjou n'est point homme à faire la cour au roi des Romains, et le comte Philippe de Savoie, qui par son mariage avec la palatine Alis a étendu son influence en Franche-Comté, nourrit à l'égard de Rodolphe des dispositions fort peu sympathiques. On le voit, dans une grande partie du royaume d'Arles le nouveau roi ne rencontre qu'indifférence ou hostilité.

[1] Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, II, 13. (Acte daté de Nuremberg, 31 janvier 1278). *Regesta Imperii*. n. 231. En 1275 l'archevêque d'Embrun avait été chargé de lever des décimes en Allemagne. Raynaldi 1275, § 43.

[2] *Regesta Imperii*, n. 448. — Cf. abbé Ulysse Chevalier, *Tables de la diplomatique de Bourgogne de Rivaz*, pièces annexes, p. 87, et *Inventaire des Archives de Saint-André de Grenoble*, p. 18, ; Winkelmann, *Acta Imperii inedita*. II, 116.

[3] Voyez les documents cités à la note précédente. Par le même acte Rodolphe ordonne *baillivis et advocatis Phiriburci* (de Fribourg) de défendre l'archevêque de Vienne et Humbert de la Tour, sénéchal du royaume d'Arles. Vienne, 4 juin 1278.

IX

C'est un grave problème, souvent discuté par les historiens, que celui de savoir quelle idée Rodolphe se fit de la puissance impériale ? Y vit-il, comme les légistes du moyen âge, le droit à la monarchie universelle, et nourrit-il les chimères ambitieuses dont ses prédécesseurs Souabes n'avaient cessé de chercher la réalisation ? Ou bien, plus modeste et en même temps plus pratique, considéra-t-il l'Empire comme un moyen d'arrondir ses domaines propres, d'affaiblir ses rivaux, et songea-t-il à trouver au profit de sa famille, dans l'établissement d'une royauté héréditaire en Allemagne, la compensation des droits qu'il lui fallait abandonner sur les terres de France et d'Italie ? Ou bien encore, ce qui est plus probable, sans avoir adopté une ligne de conduite déterminée, a-t-il, selon les circonstances, poursuivi l'un ou l'autre dessein, passant de l'un à l'autre suivant les circonstances, et s'efforçant de tirer le meilleur parti possible de la situation difficile qui s'offrait à lui après l'anarchie de l'interrègne ? Ce n'est pas ici le lieu de répondre à ces questions : ce qu'on peut dire en toute sûreté, c'est que pour beaucoup de contemporains de Rodolphe, c'en était fait de l'Empire en tant que monarchie universelle et élective : il était définitivement tombé avec Frédéric II, que l'on regardait volontiers comme un suppôt de Satan. Vivement frappée de la ruine de la maison de Souabe, excitée par des prophéties qui circulaient couramment et dont Jourdan d'Osnabrück nous a conservé l'écho, l'imagination populaire prévoit des changements radicaux dans la constitution de la république chrétienne [1] : les uns s'attendent à voir surgir de la maison de France un conquérant qui soumettrait l'univers à ses lois ; les autres, comparant les progrès de la royauté française à la décadence de l'Empire, croient que l'avenir appartient aux monarchies nationales et héréditaires. Telle est l'opinion qui se manifeste dans un écrit adressé au concile de Lyon, de 1274, par un écrivain célèbre de ce temps,

[1] Voir *Chronica magistri Jordanis qualiter Imperium Romanum translatum fuit in Germaniam*, imprimé à diverses reprises, notamment dans le recueil *de Jurisprudentia, auctoritate et præeminentia imperiali*. Bâle, 1556, p. 340.

Humbert de Romans [1], qui, après avoir été général de l'ordre des dominicains, vivait retiré à Valence ou à Lyon. Déjà Humbert trace les grandes lignes du projet, que va bientôt s'approprier l'un des plus habiles politiques de cette époque, le pape Nicolas III [2]. Certainement, lors de l'avènement de ce pape, circule un plan qui séduit plus d'un esprit et qui provoque plus d'une ambition : on taillerait dans l'Empire quatre royaumes héréditaires, Allemagne, Arles, Lombardie, Toscane. Faut-il ajouter que ces deux derniers royaumes furent, dans la pensée de Nicolas III, destinés à des membres de sa famille? La passion du grand poète florentin n'hésite pas à attribuer au Pape ce motif intéressé; on se rappelle le passage de l'Enfer où il accable de la plus éloquente invective la mémoire de Nicolas III.

Un article de ce projet supposait la reconstitution du royaume d'Arles. Rodolphe de Habsbourg paraît l'avoir accueilli avec faveur. Il n'avait d'ailleurs qu'à remonter dans l'histoire de la maison de Souabe pour trouver des projets analogues : déjà Henri VI et Frédéric II avaient songé à constituer dans ces pays une royauté vassale de l'Empire. Comme eux Rodolphe trouva qu'il valait mieux y établir une dynastie amie et fidèle que de les abandonner à l'anarchie ou à la conquête française. Aussi voulut-il à deux reprises disposer de la couronne d'Arles, une première fois en faveur de son fils Hartmann, qui devait épouser une fille du roi d'Angleterre, Édouard Ier; une seconde fois en faveur d'un petit-fils de Charles d'Anjou qu'il maria à l'une de ses filles. Notre tâche est maintenant de raconter ces tentatives, demeurées toutes deux infructueuses, parce qu'elles suscitèrent l'opposition de tous ceux qui étaient intéressés à empêcher l'organisation d'un pouvoir fort dans le sud-est de la France [1].

[1] Nous ne le connaissons malheureusement que par un extrait imprimé dans Raynaldi, 1273, §. 6. « De imperio vero consulit, ut eo vacante vicarius constituatur, vel rex Teutonie deinceps per successionem, non per electionem fieret, et quod contentus ille Germania sua, Italiam uni vel duobus regibus ex consensu prælatorum et communitatum eligendis permitteret. » On pourra consulter sur ce projet le mémoire de Busson, *die Idee des Deutschen Erbreichs und die ersten Habsburger*, publié à Vienne, en 1878, dans les mémoires de l'Académie impériale, classe de philosophie et d'histoire.

[2] Élu le 25 novembre 1277.

[3] Ces tentatives ont été étudiées en Allemagne dans le remarquable mémoire, déjà cité, d'Heller : *Deutschland und Frankreich in ihren poli-*

X

On a vu plus haut que le roi d'Angleterre, Édouard Ier, avait, au début de son règne, témoigné à Alfonse de Castille une sympathie qui, pour n'être que platonique, n'en devait pas moins causer quelque inquiétude à Rodolphe de Habsbourg. Cependant, entre Plantagenets et Habsbourgs, il n'y avait ni haines profondes, ni querelles invétérées ; aussi de bonne heure les deux dynasties se rapprochèrent : ni l'un ni l'autre des deux souverains n'étaient suffisamment sûrs de leurs relations avec la France pour dédaigner le secours qu'ils pouvaient trouver dans une amitié mutuelle. D'ailleurs, dès 1274, la veuve de saint Louis, Marguerite de Provence, dont on connaît l'attachement profond pour la famille d'Angleterre et qui représentait à la cour de France le parti anglais, n'avait pas hésité à s'adresser à Rodolphe pour lui demander justice contre son beau-frère, Charles d'Anjou. Charles était accusé de s'être attribué, à lui et à sa femme, la succession de Provence, à laquelle les deux autres filles de Raymond Bérenger, Marguerite de Provence et Éléonore d'Angleterre, prétendaient avoir des droits. Il semble bien, d'après la correspondance de Marguerite, que Rodolphe ait accueilli ses prétentions et lui ait dès lors accordé l'investiture de la Provence [1]; entre elle et le roi des Romains l'entente était alors facile, car ils étaient rapprochés par la crainte de leur adversaire commun, Charles d'Anjou.

Cet accord entre la reine douairière de France et Rodolphe de Habsbourg, joint à l'intervention pacifique du pape Grégoire X, facilita une réconciliation entre l'Empire et l'Angleterre. Les premières propositions durent suivre de peu l'entrevue de Lausanne, entre le pape et le roi des Romains ; bientôt les deux

tischen Beziehungen vom Ende des Interregnums bis zum Tode Rudolfs von Habsburg. — On trouvera un résumé de l'histoire de cette période dans Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de l'Allemagne et de la France de 1292 à 1378*, pp. 50 et ss. (Paris, 1882, in-8° ; *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*).

[1] Voir la mention de cet hommage dans deux lettres de Marguerite à Édouard Ier publiées par M. Champollion-Figeac dans le tome I des *Lettres de Rois et Reines*.(Documents inédits), pp. 252 et 265.

parties voulurent affermir la paix par le mariage du jeune Hartmann de Habsbourg avec Jeanne, fille du roi d'Angleterre ; on espérait alors que Hartmann pourrait être élu roi des Romains dès que son père ceindrait la couronne impériale.

Malheureusement l'état de l'Allemagne ne se prêtait pas à cette combinaison ; mais Rodolphe n'abandonna point son projet d'alliance et poursuivit à Londres de longues négociations que conduisait avec le prévôt de Verden, l'habile évêque de Bâle, Henri d'Isny.

En 1278 la négociation semble être arrivée à bonne fin : le mariage est décidé ; Rodolphe s'est engagé à ne rien négliger pour procurer à son fils, d'accord avec les princes allemands, le titre de roi des Romains, et, à défaut de ce titre, celui de roi d'Arles ; désormais le royaume d'Arles et de Vienne serait tenu en fief de l'Empire par Hartmann et ses successeurs [1]. Ce plan comblait les vœux de Rodolphe, qui pourrait ainsi rattacher ces contrées à sa maison ; il répondait parfaitement aux désirs des Plantagenets qui cherchaient depuis longtemps à affermir leur influence dans le sud-est de la France, afin d'y pouvoir susciter aux rois Capétiens des ennemis qui les prendraient à revers.

Cependant, au moment où tous les obstacles semblent avoir disparu, la célébration du mariage souffre des retards en apparence inexplicables. Pourquoi ce recul de la politique allemande? Il ne s'explique que par la formation d'un projet qui reposait sur une combinaison nouvelle des alliances européennes. Pour assurer le succès de ce projet, il avait fallu renoncer à fonder à Arles une dynastie anglo-allemande et donner au royaume une autre destination.

XI

L'alliance des Habsbourgs et des Plantagenets eût évidemment consolidé la nouvelle dynastie impériale ; mais elle ne tranchait

[1] Rymer, I, II, p. 170. 25 avril 1278. Cf. sur les négociations relatives à ce mariage, Rymer, I, II, 164, et ss. La négociation durait depuis deux ans ; les pièces qui la concernent ont été imprimées dans le recueil de Rymer. — Vers la même époque, le comte Philippe de Savoie prie Edouard Ier de le réconcilier avec Rodolphe (1278). Rymer, I, II, p. 171.

pas la question italienne, dont une solution rapide importait aux intérêts de la politique pontificale. On a vu plus haut que Nicolas III n'avait pas été choisi par les partisans de Charles d'Anjou : visiblement le but principal de ses efforts était d'assurer l'indépendance de l'Italie: pour l'atteindre il lui faut d'une part apaiser les luttes intestines qui se terminent toujours par un appel à l'étranger, et de l'autre arrêter l'influence croissante de Charles dans la péninsule, sans toutefois la remplacer par l'influence impériale tout aussi dangereuse pour la liberté italienne : en d'autres termes, réconcilier pour le présent les Guelfes et les Gibelins, et les Impériaux et les Angevins ; dans l'avenir, empêcher les partis de livrer l'Italie au roi de Sicile ou au roi des Romains. Pour cela, quelle forme politique donner à la péninsule ? Peut-être cette confédération d'Etats monarchiques ou républicains bien des fois projetée et que trois siècles plus tard rêvait encore d'établir un autre pape qui lui aussi était un véritable italien, Paul IV. Le point faible de la combinaison, c'est qu'elle se prêtait aux entreprises du népotisme; sur des fondements plus ou moins certains, l'accusation, comme on l'a vu, ne fut pas épargnée à Nicolas III.

En tous cas, dès les premiers jours de son pontificat, c'est-à-dire dès la fin de l'année 1277, le pape a ouvert des négociations avec Rodolphe de Habsbourg ; au printemps, elles aboutissent à des actes solennels où Rodolphe renouvelle les engagements qu'il a pris envers la papauté lors de l'entrevue de Lausanne, et, un mois plus tard, abandonne toutes les prétentions qu'il pourrait élever sur la Romagne [1] à l'encontre des droits du Saint-Siège. Le premier point réglé, Nicolas III se retourne vers Charles d'Anjou et porte un coup sensible à son influence dans l'Italie centrale, en l'amenant à renoncer à la charge de sénateur de Rome et au vicariat de l'Empire en Toscane ; désormais les droits tels quels de la couronne impériale s'y exerceront sans l'intermédiaire de ce dangereux représentant [2]. Ayant écarté le péril allemand et le péril napolitain, ayant confiné Charles dans les Deux-Siciles et restreint le champ où Rodolphe exercerait l'action plus ou moins efficace de l'Empire, le pape pouvait continuer

[1] Raynaldi, 1278, § 68. Cf. Theiner, *Codex diplomaticus*, I, n. 382 et ss.
[2] Raynaldi, § 58 ; 1279, § 1 et ss.

l'œuvre de réconciliation des Italiens, et, l'année suivante, envoyer à Florence son neveu, le cardinal Latino, pour y renouveler la paix jadis établie entre les partis par Grégoire X [1].

Toutefois, si habile diplomate qu'il fût, Nicolas III ne se flattait pas d'imposer à Rodolphe de Habsbourg et à Charles d'Anjou des sacrifices purement désintéressés : aussi réservait-il à chacun des compensations. Rodolphe ne pouvait manquer de se féliciter du mouvement de recul auquel avait été contraint Charles d'Anjou en Italie : au moins l'Empire tenterait d'y ressaisir ses droits sans se heurter au pouvoir de l'Angevin ; de plus, quoique il soit difficile de le démontrer positivement, le pape avait fait briller aux yeux de Rodolphe cette couronne impériale qu'il n'avait pas encore reçue, et dont la possession, en lui permettant de faire élire son fils roi des Romains, le mettrait à même de rendre dans une certaine mesure le rang suprême héréditaire dans sa famille [2]. Quant à Charles d'Anjou, pour le récompenser de sa soumission à l'Église, le pape le réconciliait avec Rodolphe de Habsbourg, et lui procurait, à raison même de cette paix, deux avantages d'une inégale importance. Le premier était de lui assurer l'appui de l'Empire dans les affaires de Provence. On sait en effet que les deux reines douairières, filles de Raymond Bérenger, Éléonore d'Angleterre et Marguerite de Provence, n'avaient cessé de quereller Charles d'Anjou sur la succession de leur père ; le lecteur se souvient peut-être que, peu d'années auparavant, le roi des Romains, alors brouillé avec Charles, avait par un acte solennel pris le parti de Marguerite de Provence. Grâce à la combinaison nouvelle, cette situation est maintenant renversée ; au printemps de 1280, Rodolphe, renouvelant un ancien diplôme de Barberousse, investit solennellement Charles d'Anjou des comtés de Provence et de Forcalquier [3]. Ainsi, pour triompher de l'hostilité qu'il avait rencontrée dans la famille, Charles avait dû incliner son

[1] Perrens, *Histoire de Florence*, II, pp. 194 et ss. Cf. sur les premiers efforts du Pape pour la pacification. Raynaldi, 1278, § 77.

[2] En ce sens, Heller, *op. cit.*, pp. 73 et ss.

[3] Tout en réservant à Marguerite de Provence un recours à l'Empereur. — Cf. Raynaldi 1280, § 1 et ss ; Bohmer, *Regesta Imperii*, 4° 531, et dans le même ouvrage, *Reichssachen*, n. 137. On trouvera dans cette collection un acte de Charles d'Anjou remerciant le roi des Romains de l'investiture de la Provence.

orgueil devant cette suzeraineté impériale qu'il avait jadis si dédaigneusement traitée.

Mais les profits qu'il devait recueillir de la combinaison nouvelle ne se bornaient pas à un parchemin plus ou moins respecté : il retira un autre avantage plus important encore. Le pape avait obligé Charles d'Anjou à abandonner l'Italie centrale ; voici qu'il offre une nouvelle carrière à sa dévorante ambition. Pour sceller la paix établie entre les deux maisons, il est convenu que Charles Martel, le petit-fils de Charles d'Anjou, épousera Clémence, l'une des filles de Rodolphe de Habsbourg, et que le jeune prince recevra de Rodolphe le royaume d'Arles et de Vienne, jadis destiné à ce Hartmann, dont le mariage avec la fille d'Édouard Ier n'avait pas encore été célébré, et qui devait bientôt trouver la mort dans les flots du Rhin [1].

Sur ces entrefaites, un pape angevin, Martin IV [2], remplaça Nicolas III, et n'eut rien de plus pressé que de rendre à Charles d'Anjou les fonctions de sénateur de Rome dont son prédécesseur l'avait dépouillé ; atteinte grave aux plans de Nicolas, mais telle qu'on pouvait l'attendre d'un pontife dévoué à l'influence française et qui ne reculait devant aucune expression pour exprimer son antipathie pour les Allemands. Cependant l'exécution du grand dessein se poursuivait : la jeune princesse Clémence avait été conduite dans le royaume de Naples vers son fiancé Charles-Martel, et bientôt le roi de Sicile dut se préoccuper d'assurer, fût-ce par la force des armes, la soumission du royaume d'Arles et Vienne au nouveau souverain que l'Empire devait lui donner ; il organise à Tarascon une expédition destinée à remonter le Rhône et à soumettre le pays [3]. Le triomphe de la maison d'Anjou semble alors complet : la politique de Nicolas III lui avait permis d'assurer sa domination dans le sud-est de

[1] Cf. Kopp. III, I, 293 ; et Heller, *op. cit.*, p. 73.

[2] Martin IV avait porté le nom de Simon de Brion ; après avoir rempli les fonctions de trésorier du chapitre Saint-Martin de Tours, il avait été chancelier de Louis IX, puis cardinal du titre de Sainte-Cécile.

[3] Le texte classique se trouve dans les Annales brèves de Ptolémée de Lucques (*Documenti di storia Italiana*, vol. VI, 90, n. 5) : « Eodem anno 1279 Rodulfus filiam tradit in uxorem Karolo Martello filio regis Karoli junioris, cui, tradunt, assignavit in dotem regnum Viennense super Rhodanum unde, quando Sicilia rebellavit, factus erat apparatus navium in Rhodano circa Tarascone quem ego vidi ad invadendum Viennam. » Cf. Busson, *die Idee des deutchen Erbreichs*, pp. 31 et ss.

la France ; grâce au changement de la politique pontificale qui a été la conséquence de l'élection de Martin IV, voici que, sans perdre les résultats obtenus pendant le pontificat de Nicolas, les Angevins sont en mesure de reconquérir la suprématie en Italie.

XII

Le bruit d'une prochaine reconstitution du royaume d'Arles au profit de Charles-Martel s'était répandu en Europe. On sollicitait en faveur de ce dessein l'adhésion des princes de l'Empire : l'un d'eux, Jean de Saxe, la donnait pour ce motif qu'on connaissait à peine les limites de ce royaume, et que depuis deux siècles la puissance impériale y était énervée [1]. Toutefois le roi d'Angleterre, Édouard I[er], paraît apprendre sans colère l'intention du roi des Romains; sans doute, il avait renoncé à la combinaison qui devait placer sur la tête de sa fille la couronne d'Arles et de Vienne, sans avoir abandonné encore le projet d'un mariage entre sa maison et celle des Habsbourgs.

Mais qui fut mécontent du dessein annoncé? Ce fut d'abord le clergé du royaume d'Arles, déjà inquiet de ce qui avait paru en 1280 de la réconciliation de Charles d'Anjou avec Rodolphe de Habsbourg, et très disposé à craindre les agressions d'un pouvoir local, tel que la royauté de la maison d'Anjou, qui respecterait médiocrement les privilèges et la quasi-indépendance des Églises. Bien plus encore, ce fut Marguerite de Provence, trompée dans son attente à la vue d'un rapprochement entre son adversaire Charles d'Anjou et l'Empire, profondément irritée à la pensée que les Angevins, qui l'avaient spoliée, non seulement seraient affermis dans la possession de la Provence, mais deviendraient les maîtres incontestés de tout le pays qui s'étend du Rhône aux Alpes et du lac Leman à la Méditerranée. Au sur-

[1] « Quod cum prout certa relacione cognovimus et veritas attestatur, regnum Viennense, quod et Arelatensis nomine nuncupatur, quod olim ab imperio tenebatur et adhuc teneri debet in feudum, per vacationem diuturnam, immo longissimam ducentorum annorum et amplius sit distractum in tantum quod ipsius regni jurium et liminum memoria vix exstat et ex hoc Romanum imperium utilitatibus debitis et honore congruo defraudetur... » Wittemberg, 15 septembre 1281. — Cf. Ficker, *die Ueberreste der deutschen Reicharchivs zu Pisa*, extrait des comptes rendus de l'Académie impériale de Vienne, classe de philosophie et d'histoire.

plus, les Habsbourgs qui l'abandonnaient pour reconnaître les prétentions de l'usurpateur Charles, n'étaient-ils point les ennemis acharnés des princes de Savoie, ses oncles, pour le service desquels elle s'était toujours employée avec tant de zèle? Et le projet dont l'incroyable nouvelle se répandait ne menaçait-il point avec le comte de Savoie tous les seigneurs du royaume d'Arles et des pays limitrophes? Aussi Marguerite est maintenant devenue l'ennemie des Habsbourgs autant que des Angevins : on la voit, en 1281 et 1282, organiser activement la résistance à leurs projets.

Depuis qu'elle avait prêté hommage au roi d'Allemagne, Marguerite, entraînant après elle sa sœur Éléonore d'Angleterre, n'avait point cessé de chercher les moyens de recouvrer son héritage, c'est-à-dire la « quarte partie » de la Provence à laquelle elle prétendait avoir des droits. Elle s'était adressée successivement à son neveu Édouard Ier et à son fils Philippe le Hardi : Nicolas III était lui-même intervenu comme médiateur entre elle et Charles d'Anjou. Rien n'en était résulté sinon un vif mécontentement de Marguerite. La vieille reine impute cet échec à la mauvaise foi de son adversaire : « mes a esté tosjors s'antantions et est d'éloigner la besoigne et de mener nos par paroles [1]. » Enfin, Marguerite avait menacé de recourir aux armes; mais Charles d'Anjou avait détourné le coup en se rapprochant de la cour de France et en réussissant à faire de son fils le prince de Salerne le négociateur de la paix entre Philippe le Hardi et la Castille [2]. Cette manœuvre habile avait relevé à Paris le crédit des Angevins qui travaillaient avec plus d'ardeur au grand dessein du royaume d'Arles, laissant Marguerite s'épuiser en doléances qu'elle était réduite à adresser à son neveu d'Angleterre.

Là-dessus le projet éclate et Éléonore d'Angleterre, pour son compte et celui de sa sœur, le signale à Édouard Ier. « Sachiez, dos fils, que nous avons entendu que uns mariage est en fesant par entre le Roi de Cezille et la fille le Roi d'Allemagne, et se

[1] *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 252. (Lettres de 1280). — Cf. Boutaric, article cité, dans la *Revue des questions historiques*, III (1867), pp. 446-447.
[2] Voir la lettre citée ci-dessus. Cf. les actes publiés par Rymer, *Fœdera*, I, II, pp. 186 et ss.

ceste alliance se face nos porrons bien estre destorbées du droit que nous avons en la quarte partie de Provence [1]. »

Quand il répond à Marguerite, Édouard semble disposé à appuyer les prétentions des deux reines par des secours en hommes et en argent : c'est donc la guerre qu'elles et lui vont engager contre les Angevins [2]. Mais en somme la plus animée à cette lutte, c'est Marguerite de Provence : Édouard Ier semble beaucoup moins pressé de rompre avec Charles d'Anjou [3]. Peut-être pour donner une sorte de satisfaction à sa tante, il ordonne à Jean de Grailly, son sénéchal de Gascogne, de se rendre auprès de Marguerite ; la reine le retient auprès d'elle, heureuse de trouver en pareille besogne l'assistance d'un homme « d'une bravoure et d'une prudence consommées [4]. » Cependant le roi d'Angleterre s'est engagé avec répugnance à soutenir la cause de sa tante : il n'a pas renoncé à son ancien projet, si contraire à la politique actuelle de Marguerite, celui d'unir par un mariage sa maison à celle des Habsbourgs, maintenant alliés de Charles d'Anjou. L'idée de cette alliance indigne Marguerite : elle croit nécessaire d'écrire encore à son neveu, pour le détourner de cette défaillance, et lui rappeler que ce même Rodolphe de Habsbourg dont Édouard veut faire son allié, est l'ennemi juré du vieux comte Philippe de Savoie, grand oncle du roi d'Angleterre et oncle des deux reines Marguerite et Éléonore. « Li rois d'Alemaigne s'efforce mout de grever le conte de Savoie, nostre oncle, comme cil qui fet arder sa terre et prendre ses homes. Si vos prions que vos voeilliés trevallier c'une pais ou bonne triève fust entre aus, et que vos délaissés, se il vos plais, que li mariages du fil du roi d'Allemagne et de vostre fille ne se accomplist jusque à tant que pais fust fête ou triève prise entre aus [5]. » Malgré les efforts de Marguerite et du roi d'Angleterre, la paix n'était pas encore près de se faire entre la Savoie et les Habsbourgs.

[1] *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 245. L'éditeur date cette lettre de 1279 ; je crois qu'elle n'a pu être écrite avant 1280.
[2] Septembre 1280, Rymer, I, II, p. 189.
[3] Rymer, I, II, p. 196.
[4] *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 282. Cf. Boutaric, article cité, p. 449.
[5] Champollion-Figeac, *Lettres de Rois et Reines*, I, p. 209 ; attribuée par erreur à l'année 1278. Cf. Boutaric, article cité, p. 451.

Cependant les ennemis de la maison d'Anjou se réunissaient à Mâcon, à l'automne de 1281, où Marguerite organisait la résistance contre le futur roi d'Arles. On vit à cette assemblée l'archevêque de Lyon, l'évêque de Langres, le comte Philippe de Savoie, le comte de Champagne, le comte d'Alençon, le comte et le duc de Bourgogne, Thomas de Savoie, fils du mari de Jeanne de Flandre, le comte de Vienne Henri de Pagny, presque tous parents de la reine et plus ou moins menacés par l'ambition des Angevins [1]. Tous annoncèrent l'intention d'aider Marguerite à poursuivre ses réclamations et à « empêcher que le prince de Salerne ne poust venir au roiaume d'Arle et de Vienne que il porchace vers le roi d'Alemaigne. » On se donna rendez-vous à Lyon, au mois de mai 1282 « pour aller avant en notre besoigne » et s'opposer par force aux projets de la maison d'Anjou. En même temps, en mars 1282, l'archevêque de Lyon et le Chapitre de Vienne, dont le siège archiépiscopal était vacant, s'unissent pour la défense de leurs privilèges, qu'ils croient menacés par l'avènement du futur roi de Vienne [2]. « Nous craignons, disent d'un commun accord l'archevêque de Lyon et les membres du chapitre de Vienne, que l'arrivée du Roi annoncé ne cause un grave préjudice aux droits, juridictions et possessions de l'Église. » Aussi, pour faire face à ce danger, ils forment une alliance contre tout potentat qui « sous le prétexte du royaume de Vienne, au nom et pour le compte du roi de Vienne, saisirait ou tenterait de saisir, léserait ou tenterait de léser les droits et juridictions de leurs Églises ou de l'une d'elles. » Un seul chanoine de Vienne refusa son adhésion à ce traité, tant l'opinion était enracinée chez les membres du clergé que la création du royaume de Vienne leur serait funeste. Par mesure de précaution, l'archevêque de Lyon reçut l'autorisation d'occuper, en cas de nécessité, le château-fort de la Bâtie, qui appartenait à l'Église de Vienne.

[1] Voir la lettre de Marguerite de Provence à Edouard Ier, du 30 octobre 1281, datée par erreur de 1280. *Lettres de Rois et Reines*, t. I, p. 265. Cf. Boutaric, article cité, p. 451.

[2] Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p.23. Cf. Archives départementales de l'Isère, Chambre des Comptes de Grenoble, B. 3015, fo 88 et ss. — On se coalise « propter suspicationem Regis venturi Viennam » contre toute personne qui « pretextu Regni Vienne vel nomine Regis Vienne, » porterait atteinte aux privilèges des Eglises.

Parmi les seigneurs ecclésiastiques ou laiques qui se préparent à résister par tous les moyens au pouvoir du futur roi, on ne rencontre ni le dauphin Humbert I[er] ni son allié le comte Aymar IV de Valentinois [1]. De plus, les Églises de Vienne et de Lyon considèrent à cette époque le Dauphin comme leur adversaire ; d'où il est permis d'inférer que Humbert était en bonnes relations avec la famille d'Anjou ; ainsi le roi d'Arles ne se trouvera pas sans appui dans son futur royaume. A vrai dire, la lutte semble imminente : partout dans le sud-est de la France on s'attend à la guerre ; les forces qui se réunissent à Mâcon heurteront bientôt celles qui s'organisent en Provence ; enfin Marguerite de Provence pourra vider sa querelle avec Charles d'Anjou. Contre toute prévision la paix ne fut point troublée : le danger fut détourné par la catastrophe soudaine des Vêpres Siciliennes. Charles d'Anjou, absorbé par les soucis de la politique italienne, dut forcément négliger le royaume d'Arles et de Vienne, dont la reconstitution demeura encore une fois dans le pays des chimères.

XIII

Quelles qu'eussent été les oscillations de sa politique générale, Philippe le Hardi n'avait point cessé d'étendre son influence au-delà de la frontière qui, dans le sud-est, séparait le royaume de l'Empire. On sait qu'à la suite des Vêpres Siciliennes, Philippe prit ouvertement le parti de son oncle Charles d'Anjou et organisa une expédition contre le rival de Charles, l'excommunié Pierre d'Aragon. Cette guerre était destinée à venger du même coup l'injure de l'Église et celle de la maison de France : aussi le roi obtint-il, pour subvenir aux dépenses nécessaires, un décime sur les biens du clergé. Or, en vertu des décisions que les ambassadeurs de France avaient sollicitées de la cour de Rome, le décime dut être levé, non seulement en France, mais dans tous les pays frontières, notamment dans une partie considérable du royaume d'Arles [2]. En fait, le clergé du pays

[1] C'est surtout en 1283 que se resserre l'alliance contre le Dauphin et le comte Aymar : un mariage est alors convenu entre une des filles du Dauphin et un fils du Comte. Archives départementales de l'Isère, B. 3540.

[2] Martin IV accorda au roi de France les décimes des provinces eccle-

d'Empire contribuait aux frais des entreprises de la maison Capétienne; on comprend les plaintes que Rodolphe de Habsbourg adressa l'année suivante au pape Honorius IV, qui avait remplacé Martin IV sur le siège pontifical. Plaintes inutiles! Le pape répond que le roi de France est en pleine guerre, et que le moment est mal choisi pour lui enlever les subsides que l'Église Romaine lui a promis [1]. Quelques années plus tard, le Saint-Siège renouvelle, en faveur de Philippe le Bel, la concession qu'il avait accordée à son prédécesseur [2]; on sait en effet que la guerre d'Aragon ne fut définitivement terminée qu'en 1295. Aussi, en 1290, les murmures des princes, des seigneurs de l'Empire en sont venus à ce point que Rodolphe est obligé de répéter ses protestations [3]. Nicolas IV lui répond que les décimes levés sur le clergé du pays d'Empire sont exigés, non pas en faveur d'une cause nationale, mais au nom des intérêts sacrés de l'Église, dont le roi d'Aragon n'a cessé d'être l'ennemi capital : il n'en saurait résulter aucun préjudice pour l'Empire, aucun avantage pour le roi de France.

En théorie nul ne pouvait contester la justesse de ces observations; en fait, le clergé du royaume d'Arles s'habituait à lier ses intérêts et ses aspirations aux intérêts et aux aspirations du clergé français. D'ailleurs, la politique royale cherchait par d'autres moyens à entraîner dans son orbite le royaume d'Arles; sur plus d'un point elle fait des progrès aussi réguliers que sûrs; parfois elle impose ses décisions aux seigneurs, et apparaît aux populations comme l'arbitre suprême de la guerre ou de la paix. Voyez-la plutôt à Viviers : le sénéchal de Beaucaire, représentant du roi de France en Languedoc, est en conflit avec le chapitre; aussi des usurpations incessantes sont commises. Le temporel de l'évêque est saisi; ses vassaux sont obligés de rendre hom-

siastiques de Lyon, de Vienne et de Tarentaie. Amari, *la guerra del vespro Siciliano*, t. II, pp. 321 et ss. Cf. Heller, *op. cit.*, p. 135. Le roi ne put la percevoir dans les terres du comte de Provence, auquel le pape crut bon de réserver les ressources de ses sujets.

[1] Raynaldi, 1285, § 23.

[2] *Ibid.*, 1289, § 13.

[3] Rodolphe dit : « Quod principum, magnatum et baronum imperii adversus excellentiam regiam murmura percrescebant, quasi dictum Imperium minime tueatur, eo quod... Philippus rex Francorum illustris excedat limites regni sui. » Raynaldi, 1290, § 21.

mage au roi; en 1284 Rodolphe peut écrire en ces termes à Philippe le Bel:

« Les plaintes presque unanimes des grands du royaume d'Arles nous sont parvenues et nous ont appris les persécutions diverses dont est broyée, sans doute à votre insu, par le fait de vos agents et de vos serviteurs, l'insigne Église de Viviers, noble membre de notre Empire, sous la domination duquel elle repose en paix depuis un temps immémorial. Comme sous l'inspiration de la miséricorde divine, nous nous sommes imposé cette loi salutaire de ne point ambitionner le domaine d'autrui et de nous contenter de nos frontières; ... nous prions de tout cœur votre sérénité, de détourner, à l'exemple de votre illustre père Louis, de vénérée mémoire, vos officiers et agents de troubler et de persécuter la dite Église de Viviers. Car, cela est connu de tous dans l'Empire et vous ne l'ignorez pas, nos très saints pères Grégoire et Clément ont jadis représenté à votre père l'état de cette Église; sur leurs instances, ce roi pacifique et ami de la justice, a reconnu les liens de sujétion qui rattachent ladite Eglise à l'Empire, et a empêché ses serviteurs de lui porter préjudice [1]. » Philippe le Hardi, surpris par la mort, ne put lui-même régler cette affaire; mais, dès le début de son règne, Philippe le Bel répondit à Rodolphe par un fait plus éloquent que toutes les lettres. Grâce aux mesures de rigueur qu'il maintint en dépit des excommunications, il contraignît le nouvel évêque de Viviers à se soumettre et à prendre l'engagement « d'ester à droit devant le Roi sur les articles auxquels il était tenu de droit et de coutume. » Les officiers du roi ne s'en contentèrent pas, « ils le poursuivirent sans relâche et en obtinrent une complète reconnaissance de la suzeraineté de la France [2]. »

A Lyon, l'action de la royauté ne cessa point de se faire sentir bien que traversée par de nombreux obstacles : tout en témoignant parfois une certaine bienveillance à l'Eglise, les agents du roi saisirent les occasions d'exercer la juridiction au nom de

[1] Lettre inédite publiée par Heller, *op. cit.*, p. 155.

[2] Fin de 1285 et commencement de 1286. *Gallia Christiana*, XVI, 307. Ce n'est qu'en échange de cette déclaration que le roi relâcha le temporel saisi à Viviers, à Bourg-Saint-Andéol, etc. — Cf. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 407, et Vaissette, nouvelle édition, t. IV, pp. 132 et 133.

leur maître. Le savant historien de la réunion de Lyon à la France, M. Pierre Bonassieux, résume la situation en ces mots : « Dès le dernier tiers du XIIIe siècle, le roi est maître, de fait, du Lyonnais. Il règle à sa fantaisie tout ce qui concerne ce pays, sans s'inquiéter, pour ainsi dire, de ses maîtres légitimes. De 1288 à 1289 nous le voyons défendre aux Lyonnais tout rapport avec les gens de l'Empire, leur ordonner même de repousser les courses poussées par ces étrangers dans son royaume [1]. » Si complet est l'assujettissement des Lyonnais que le chapitre de la primatiale se résigne à recevoir dans son sein les candidats qui lui sont recommandés par le roi de France.

Non loin de Lyon, en Dauphiné, les circonstances permettaient à la royauté Capétienne de faire oublier par son influence l'action régulière de l'Empereur et de ses agents. Le jeune Dauphin Jean, dernier représentant de la seconde race des Dauphins de Viennois, était mort en 1282 : Anne, sa sœur, mariée à Humbert de la Tour, le sénéchal du royaume d'Arles, réclamait sa succession en vertu du testament de leur père commun le Dauphin Guigues VII. Mais on sait combien étaient incertaines et obscures les coutumes régissant la dévolution des successions des grandes seigneuries de cette région ; aussi le duc Robert de Bourgogne, représentant mâle de la famille, opposait ses prétentions à celles d'Anne de la Tour.

Rodolphe de Habsbourg ne fut point sans éprouver quelque embarras dans cette affaire. Ses sympathies le portaient vers Humbert de la Tour, l'ennemi naturel de la Savoie ; de plus, il était en quelque façon engagé à le protéger, lui et les siens, voici pour quel motif :

Le jour même de la mort du jeune Dauphin, sous l'empire de je ne sais quel entraînement irrésistible, sa mère Béatrice, dame de Faucigny, investit de ses possessions dans cette province son petit-fils Jean, issu du mariage d'Anne avec Humbert de la Tour, et futur Dauphin, si l'héritage du Dauphiné n'échappait point à la maison de la Tour. Cette libéralité assurait pour l'avenir la réunion dans les mêmes mains du Dauphiné et du Faucigny ; elle devait évidemment porter ombrage aux comtes

[1] Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France*, p. 67.

de Savoie, peu désireux de voir ainsi s'accroître la puissance de leurs rivaux. Béatrice le prévit, et pour mieux assurer l'effet de sa libéralité, elle s'adressa au représentant du pouvoir impérial. Le 24 septembre 1282, Hermann de Baldeck, qui portait le titre de bailli général de l'Empire [1] romain pour la Bourgogne, assista à la cérémonie de l'investiture du Faucigny, que Béatrice donna à son petit-fils par le procédé traditionnel de la *festuca* ; puis il prit l'enfant sur ses genoux, pendant que Béatrice lui adressait ces paroles : « Beau fils Jean, je te place sous la garde et la pro-« tection du sérénissime seigneur Rodolphe, roi des Romains, qui « te maintiendra et te défendra dans la possession de tous ces « biens [2]. »

Il semble dès lors qu'il y ait partie liée entre la maison de la Tour et l'Empire, et que Rodolphe, dans la querelle de la succession du Dauphiné, se prononcera pour Humbert Ier et la Dauphine Anne. Cela paraît d'autant plus probable que l'année suivante, en 1283, Rodolphe parvient à faire une campagne décisive contre le comte Philippe de Savoie [3] : je n'ai pas à entrer ici dans le récit de cette campagne [4]; il suffira de dire qu'après une paix qui ne fut qu'une trêve, les hostilités furent reprises jusqu'à un traité définitif (10 décembre 1283), absolument désavantageux à la maison de Savoie. Le comte de Savoie, isolé par la politique et les succès du roi des Romains et trahi par le sort des armes, dut restituer à Rodolphe Morat, Gümminen et ses droits sur Porrentruy [5].

Décidément les Habsbourg triomphaient dans la Suisse occidentale; Rodolphe en ressaisissait les positions importantes et s'assurait de l'avouerie du siège épiscopal de Lausanne. Cependant il ne semble pas pressé de consommer sa victoire en élevant

[1] L'acte est daté de Bonneville. — Voir sur ce personnage la note de Wurstemberger, III, p. 419. C'était un ancien et fidèle serviteur de Rodolphe : il ne resta pas longtemps en Savoie, car en février 1283 il se trouvait à Thun.

[2] Wurstemberger, *op. cit.*, III, pp. 412 et ss. ; IV (*Urkunden*), n° 847.

[3] Rodolphe réclame l'appui de comte de Genève, par un acte du 22 juin 1283.

[4] Cf. Kopp, *op. cit.*, pp. 363 et ss. — Le 30 mars 1283, pendant qu'il assiège Porrentruy, Rodolphe fait savoir aux marchands italiens que le pouvoir impérial leur assurera en Bourgogne une protection efficace contre les exactions. — Böhmer, *Regesta Imperii*, n° 743.

[5] Kopp, *ibid.*, p. 364. *Regesta*, n° 762.

la famille de la Tour pour l'opposer à la maison de Savoie. Voyons quelles circonstances ont modifié ses dispositions favorables à Humbert et à ses descendants.

D'abord Béatrice de Faucigny, qui a jadis abandonné ses domaines à Jean, fils d'Humbert de la Tour, voudrait revenir sur sa donation ; elle remplit, devant le tribunal de deux abbés délégués par Rodolphe, les formalités nécessaires pour arriver à la révocation de sa libéralité [1]. De plus, un événement imprévu a rapproché le roi des Romains des ennemis du Dauphin ; sans doute en vue de resserrer les liens qui l'attachent à la dynastie Capétienne et d'affermir sa propre influence dans l'est de la France, Rodolphe, alors âgé de soixante-six ans, a demandé et obtenu la main de la jeune Isabelle de Bourgogne, sœur du duc Robert, qui était à la fois un membre important de la féodalité française et un allié de la famille royale. Or ce Robert, qui devenait ainsi le beau-frère de l'Empereur, était le dernier représentant mâle de l'ancienne race des Dauphins, partant le rival de Humbert de la Tour ; au moment de la célébration de son mariage, c'est-à-dire en février 1284, Rodolphe de Habsbourg, sans s'inquiéter de ses anciennes relations avec la famille de la Tour, avait accordé à Robert de Bourgogne l'investiture du Dauphiné [2].

Aussi la guerre fait rage entre le duc de Bourgogne aidé du comte de Savoie et le Dauphin appuyé par son auxiliaire le comte de Valentinois [3]. Cependant Rodolphe n'est pas sans regretter cette lutte entre des seigneurs qui de part et d'autre lui tiennent de près ; le 17 mars 1284 par une lettre adressée à Humbert de la Tour, auquel il donne le titre contesté de Dauphin,

[1] *Regesta Imperii* (1246 1313), *additam primam*, p. 387.

[2] Remiremont, 4 février 1284. — Guichenon, Preuves, p. 80. — Wurstemberger, IV, no 856.

[3] Les cartons B. 3543 et ss. des Archives départementales de l'Isère (Chambre des Comptes, Valentinois), sont remplis de documents sur cette coopération d'Aymar de Valentinois aux opérations militaires du dauphin. Aymar prêta des sommes importantes à Humbert *pro guerra Ducis Burgundie et comitis Sabaudie :* il lui fournit des soldats moyennant un salaire dont nous avons le tarif : dix sous de viennois par jour pour un châtelain banneret, six sous pour un chevalier monté et armé, cinq sous pour un écuyer, douze deniers pour un fantassin. Quand Aymar prend les armes pour la querelle du Dauphin, il reçoit vingt sous par jour. Aymar n'était donc qu'un mercenaire payé par Humbert Ier.

comte de Vienne et d'Albon, il l'invite à venir à sa cour afin de chercher les moyens de rétablir la paix ; à l'aller et au retour, il lui assure le libre passage sur toutes les terres autres que celles du comte de Savoie [1].

L'intervention du roi des Romains demeura sans effet ; la lutte continua jusqu'à ce que la médiation puissante du roi de France y mît un terme. Humbert garda le Dauphiné en abandonnant à son adversaire diverses possessions dont les plus importantes étaient les seigneuries de sa famille au-delà de l'Ain ; il s'obligeait en outre à payer au duc de Bourgogne une indemnité de vingt mille livres tournois [2]. Cette dette fut une lourde charge pour Humbert : il lui fallut, pour s'en acquitter, recourir à la bourse de son fidèle allié le comte Aymar de Valentinois. D'ailleurs le roi Philippe le Bel ne perdait pas de vue le traité de paix dont il avait obtenu la conclusion : pendant les années qui suivirent, les officiers royaux s'occupèrent d'en assurer l'exécution [3]. Maintenant le roi, dont l'influence déjà puissante sur les comtes de Valentinois vient de s'affermir en Dauphiné, ne néglige aucun moyen de faire respecter son autorité ; dès 1287 il a établi sur les frontières du royaume, pour protéger ses droits et sans doute aussi pour saisir tous les prétextes de les étendre, un représentant qui porte le titre de bailli royal dans les diocèses du Puy, de Vienne, de Valence et de Viviers : c'est peut-être une imitation du bailli impérial que Rodolphe de Habsbourg a chargé de le répresenter en Bourgogne [4]. En tous cas cet agent fait sentir aux seigneurs

[1] Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, II, 28 : Chevalier, *Inventaire des Archives de Saint-André*, n° 19.

[2] Les documents sur cette médiation (1285-1286) sont conservés au trésor des Chartes, J. 277, 2 ; 278 et 279. Les actes qui la concernent sont datés de Paris, le 25 janvier 1286. Valbonnais, II, pp. 30 et ss. La lutte du Dauphin avec le comte de Savoie ne prit fin qu'en 1287. Valbonnais, II, p. 39.

[3] 28 juin 1289 : « Galterius de Caprosia, serviens ut dicitur domini Regis Francie deputatus... ad exequendum... articulos contentos in pace facta per manum ipsius domini Regis inter dominum ducem Burgundie et dominum Dalphinum Viennensem. » Archives de l'Isère. Chambre des Comptes de Grenoble, B 3545.

[4] Dès 1287, Henri Drogon, *baillivus pro Domino Rege in Aniciensi, Viennensi, Vivariensi et Valentinensi diocesibus*, procède avec ses sergents contre le comte de Valentinois, qui ne paie pas les sommes pour lesquelles il a cautionné le Dauphin Humbert vis-à-vis du duc de Bourgogne. Archives

voisins, même aux plus puissants, tout le poids de la main de son maître ; il traite le Dauphin et le comte de Valentinois comme des sujets, les cite devant sa juridiction et leur inflige des amendes quand il a constaté sur leurs domaines des infractions aux ordonnances royales, par exemple des duels ou le port d'armes prohibées. Sans doute le sénéchal de Beaucaire et le bailli de Macon avaient été jugés trop éloignés pour accomplir cette besogne : il fallait à la royauté française un fonctionnaire énergique et habile, dont la seule mission devait être de ne point manquer une occasion de porter plus avant dans le sud-est le nom et l'autorité des rois Capétiens.

En toutes ces affaires, la politique de Rodolphe n'avait pas été heureuse; grâce à son alliance avec le duc de Bourgogne, il avait jeté dans les bras de Philippe le Bel le Dauphin et le comte de Valentinois. S'il ne réussissait pas à conserver ses alliés naturels, encore moins parvenait-il à rallier à sa cause des ennemis invétérés tels que les Savoyards. Cependant il essaya d'exploiter à son profit la discorde jetée dans la maison de Savoie par l'ouverture de la succession du comte Philippe.

Ce prince était mort le 17 août 1285, après un règne de dix-sept ans qui n'avait été heureux ni pour lui ni pour ses sujets. Battu par Rodolphe de Habsbourg, il avait encore dû souffrir l'agrandissement de son voisin Humbert de la Tour ; au nord et au midi, son prestige était atteint avec sa puissance. En ligne directe, le représentant de la maison de Savoie était Philippe, petit-fils de Thomas II, l'époux de Jeanne de Flandre ; mais il rencontrait des rivaux redoutables dans la personne de ses oncles Amédée et Louis de Savoie. Trop faible pour décider entre ces prétentions contradictoires, le vieux comte Philippe avait pris le parti, qui plaît toujours aux caractères faibles, de s'en

de l'Isère. Chambre des Comptes, B 3543. Le 25 janvier de cette année, il saisit contre le Dauphin le château de Rocheblave, à cause d'une somme de six cents livres tournois à laquelle Humbert a été condamné par suite d'un délit commis par ses hommes et pour diverses autres causes. *Ibid.* En 1290, c'est le comte Aymar IV de Valentinois, qui doit payer au même bailli une somme de deux cent vingt livres tournois à l'occasion d'un duel qui avait eu lieu à Privas et de port d'armes à la Voulte, *contra statutum Regis. Ibid.*, B 3546. En 1293, le comte Aymard IV plaide devant le bailli dans un procès contre les Bouvier. *Ibid.*, B 3540. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Prudhomme, archiviste de l'Isère.

rapporter au jugement d'un tiers : par son testament il déclara remettre l'affaire aux mains, non pas du roi des Romains Rodolphe, mais d'Édouard Ier, roi d'Angleterre et de sa mère Éléonore[1].

Or il faut savoir que depuis longtemps Louis de Savoie avait recherché et obtenu les bonnes grâces de Rodolphe ; déjà un diplôme de 1284 avait suffisamment marqué à tous en quelle faveur le tenait le roi des Romains[2]. Sans doute sous l'influence des exécuteurs testamentaires, des arbitres furent nommés pour décider entre les prétentions rivales d'Amédée et de Louis : l'inclination personnelle du roi des Romains fut pour peu de chose dans leur décision. Amédée fut désigné pour succéder au comte de Savoie, et Louis dut se contenter de possessions importantes, situées notamment dans le pays de Vaud ; il était obligé d'en rendre hommage à son frère aîné[3]. Encore une fois la Savoie retrouvait un souverain peu sympathique à la maison de Habsbourg.

XIV

Ainsi les questions politiques qui agitaient le royaume d'Arles se résolvaient en dehors de l'influence impériale. Le roi de France avait tranché la querelle de la succession du Dauphiné ; en Savoie le candidat agréable à Rodolphe n'avait pu triompher de son rival. Ajoutez à cela que le comte de Valentinois, aussi bien que le Dauphin, est maintenant à la discrétion des officiers du roi de France ; que la Provence a été provisoirement confiée au roi Philippe par Charles d'Anjou mourant, pour qu'il la garde tant que durera la captivité de Charles le Boîteux ; que l'Église de Viviers a dû se soumettre à la royauté française.

[1] Testament daté du 23 octobre 1284. Wurstemberger, IV, n. 859. — Cf. n. 862.

[2] Rodolphe confère à Louis de Savoie le droit de battre monnaie. *Regesta*, n° 781 (11 février 1284).

[3] Lyon, 14 janvien 1286. L'exécution de la sentence arbitrale était confiée aux rois de France et d'Angleterre et aux deux reines-mères. Marguerite et Eléonore. *Monumenta Historiæ Patriæ*. Chartæ, I, c. 1581. — Cf. Wurstemberger, IV, n. 867. Sur les bonnes relations du comte Amédée avec le roi d'Angleterre, voir les actes publiés dans Rymer, I, II, p. 10 et *Acta omissa*, p. 87. — Rodolphe, au mois de juillet 1286, concéda à Louis de Savoie des droits et des fiefs à Moudon, à Yverdon et à Rommont. Regesta Imperii, n. 1218 et 1301.

Ajoutez enfin qu'à Lyon les agents du roi de France, soutenant énergiquement la bourgeoisie contre l'Église, font chaque jour de nouveaux progrès ; animée par les encouragements de la royauté, la bourgeoisie lyonnaise proteste contre la souveraineté de son archevêque et se met définitivement sous la protection du roi. Les agents de Philippe le Bel n'ont aucun scrupule à modifier leur attitude suivant les circonstances ; tantôt ils saisissent le temporel de l'Église de Lyon, tantôt ils manifestent un respect affecté des droits de l'Église pour en revenir ensuite à prétendre que Lyon se trouve sous la juridiction de leur maître. Il faut bien en convenir, la politique de Philippe le Bel, là comme ailleurs, ne recule ni devant la violence ni devant l'hypocrisie [1].

Ce n'est pas seulement dans le sud-est que l'extension de la puissance royale menace l'Empire. Les tendances françaises du Palatin Otton de Bourgogne inquiétaient depuis longtemps le roi des Romains : il n'entre pas dans mon plan de raconter ici l'expédition qu'il conduisit lui-même dans la Comté, en 1289, pour n'obtenir de son vassal indocile qu'une satisfaction nominale : on sait comment deux ans plus tard, l'année même de la mort de Rodolphe, Otton consommait l'évolution de sa politique en promettant sa fille unique en mariage au fils de Philippe le Bel.

Si Otton était dans l'est le centre de ralliement des adversaires des Habsbourg, ce rôle n'avait pas cessé d'appartenir dans le royaume d'Arles au comte de Savoie. Aussi, peu de temps après son expédition en Comté, Rodolphe dut se préoccuper de nouveau des entreprises du comte Amédée ; on le vit en 1291 revenir dans les régions qui forment la Suisse actuelle et appeler auprès de lui tous les seigneurs du sud-est qui étaient les adversaires de son éternel ennemi. Son appel fut entendu, non pas que le prestige de l'Empire fût grand, mais la haine contre les Savoyards était vive. On vit à Morat, dans cette ville reconquise par les Habsbourg sur Philippe de Savoie, les seigneurs ecclésiastiques et laïques du royaume d'Arles et de Vienne, se presser autour de Rodolphe. Convoqués pour s'associer aux mesures que le roi

[1] Voyez les détails intéressants fournis par Bonnassieux, *op. cit.*, pp. 68 et ss.

des Romains entendait prendre contre les rebelles [1], c'est-à-dire vraisemblablement contre ses ennemis de Comté et de Savoie, ils étaient accourus, apportant leurs rancunes avec leur ambition. Là furent présents à côté de l'évêque de Valence, et de Die, le dauphin Humbert Ier, le comte Aymar de Valentinois, le comte Amédée de Genève, la dame de Faucigny et Humbert de Villars ; tous s'associèrent aux déclarations solennelles que lançait Rodolphe contre ses ennemis, et dont il confiait l'exécution à son représentant le bailli de l'Empire pour les pays au-dessus de l'Oron. Mais ces pompeuses exagérations demeurèrent inutiles : le résultat le plus clair de cette manifestation fut la confirmation, par le roi des Romains, des privilèges du comte de Valentinois et de l'évêque de Valence [2], et la concession pour quelques mois de la garde de l'abbaye de Saint-Claude au dauphin Humbert Ier qui portait toujours le titre pompeux de sénéchal du royaume d'Arles et de Vienne [3]. Quelques jours après, le roi des Romains rencontrait le fils de son ancien rival, Charles II de Sicile, dans une entrevue qui dut attirer l'attention des contemporains ; il y fut sans doute question du sort du royaume d'Arles. Si les deux souverains y tombèrent d'accord sur quelques résolutions, ce ne fut que pour y donner un nouvel exemple de la vanité des desseins des grands de la terre.

Bientôt Rodolphe Ier descendait dans la tombe, laissant l'Allemagne en proie aux agitations d'une élection nouvelle. Moins heureuse que la France, elle n'avait pu fonder cette monarchie héréditaire qui, en lui épargnant le renouvellement périodique des discordes intestines, lui aurait permis d'exercer une influence durable et par suite efficace, sur les destinées des nations voisines. Tandis que l'Empire oscillait entre les maisons de Habsbourg, de Nassau et de Luxembourg, la France poursuivait ses destinées sous la direction habile et ferme de Philippe le Bel.

[1] Valbonnais, II, p. 55. Pertz, *Leges*, IV, p. 458. Cf. *Regesta Imperii*, no 1110.

[2] 2 mai 1291. — *Regesta Imperii*, no 1109.

[3] Valbonnais, II, p. 56. La garde de l'abbaye de Saint-Claude fut donnée, par un diplôme impérial du 29 mai 1291, à Jean de Châlon, seigneur de Arlay. *Regesta Imperii*, no 1113 et 1114. Voir surtout Winkelmann, *Acta Imperii inedita*. II, nos 196 et 197. La publication de Winkelmann a rectifié la date attribuée à ces diplômes.

Ce nom suffit à lui seul pour exprimer une politique à la fois énergique et ambitieuse, usant sans scrupule de ses avantages, très déterminée à ne point reculer devant des adversaires faibles et divisés, et à travailler de tout son pouvoir à l'achèvement du grand œuvre de l'unité nationale. Dès cette époque le royaume d'Arles et de Vienne est acquis à la royauté française, qui pour longtemps, en dépit de grandes fautes et de grands revers, est devenu le pouvoir dominant dans l'Europe occidentale.

PAUL FOURNIER.

LES TENTATIVES D'ÉVASION

DE

MARIE-ANTOINETTE

AU TEMPLE ET A LA CONCIERGERIE

I

TOULAN.

La famille royale était entrée au Temple le 13 août 1792, à la suite du décret rendu par l'Assemblée législative. Des cinq personnes qui la composaient, trois ne devaient sortir de cette prison que pour aller à l'échafaud ou à la Conciergerie, « ce vestibule de la guillotine ; » le jeune Louis XVII était destiné à mourir dans sa prison; seule, Madame Royale devait survivre à ses parents.

Le séjour de Louis XVI et de sa famille au Temple a été l'objet de nombreuses publications, qui ont fait connaître dans ses moindres détails la vie des augustes prisonniers et qui ont mis en lumière la dignité, la patience, la grandeur d'âme du Roi, de la Reine et de Madame Élisabeth. Leur fermeté et leur douceur dans une si grande infortune toucha souvent les plus farouches des révolutionnaires. Quelques-uns même furent complètement changés et rachetèrent par un sublime dévouement la haine qu'ils avaient naguère témoignée à la royauté. Ce fut surtout après la mort du Roi que se manifestèrent ces sentiments de compassion que Marie-Antoinette sut inspirer, et qui se traduisirent par des tentatives d'enlèvement de la famille royale [1]. Qui n'a entendu

[1] La femme de Toulan raconta cependant un jour au municipal Lepitre qu'avant la mort de Louis XVI, il y avait eu un projet pour enlever du

parler des audacieux coups de mains essayés par Toulan et M. de Jarjayes, par Michonis et le baron de Batz, par le chevalier de Rougeville et ce même Michonis ? C'est l'histoire de ces tentatives et de ceux qui en conçurent le plan qu'il nous a semblé intéressant d'étudier. Les témoignages qui concernent ces affaires se contredisent parfois; les historiens qui les ont étudiées ne l'ont fait que d'une manière superficielle. Elles nous ont paru mériter un examen approfondi. D'ailleurs, un certain nombre de documents nouveaux, qui n'avaient pas encore été utilisés, apportent sur ces faits de nouvelles lumières.

La garde des prisonniers du Temple était confiée d'abord à quatre officiers municipaux, membres de la Commune de Paris. Lors de l'installation de la municipalité provisoire, le 2 décembre 1792, le nombre des commissaires fut doublé: il y en eut huit. Après le 21 janvier, leur nombre fut de nouveau réduit à quatre. Ces commissaires étaient nommés pour quarante-huit heures. Tous les deux jours dans le Conseil général de la Commune on tirait leurs noms au sort. Le service commençait à neuf heures du soir; on soupait au rez-de-chaussée de la Tour, puis on tirait au sort pour savoir qui commencerait la garde auprès des prisonniers et qui serait placé chez le Roi ou chez la Reine. On passait vingt-quatre heures auprès des prisonniers et vingt-quatre dans la salle du Conseil. Ceux que le sort désignait pour la première nuit, montaient après souper et restaient chez le Roi ou la Reine jusqu'au lendemain onze heures; alors ils descendaient dîner et remontaient jusqu'au moment du souper, heure à laquelle ils étaient remplacés par de nouveaux commissaires. Le second jour, on avait encore quelques heures de service [1].

Mais le système du tirage au sort ne dura guère. Un certain nombre de municipaux étaient peu disposés à s'aller enfermer au Temple pendant deux jours; le vendredi et le samedi surtout, presque tous se récusaient parce qu'ils désiraient être libres pour

Temple la famille royale, mais que ce projet avait manqué par la timidité d'un municipal engagé dans le complot (Lepitre, *Quelques souvenirs ou Notes fidèles sur mon service au Temple*. Paris.1818). Cette confidence est-elle bien véridique ?

[1] Lepitre, *Quelques souvenirs*.

le dimanche. Aussi on abandonna bientôt le tirage au sort, et les commissaires désignés pour le service du Temple furent presque toujours des gens de bonne volonté qui se présentaient eux-mêmes pour cet office [1].

Parmi ces commissaires, le plus grand nombre était indifférent. D'autres étaient grossiers et insolents, comme ce Mercereau qui se vautrait sur le canapé où la Reine avait l'habitude de s'asseoir, comme ce Jacques Roux qui, de garde dans l'antichambre des princesses, ne cessait de chanter toute la nuit sans qu'on pût le faire taire. Quelques-uns enfin témoignaient à la famille royale des égards et même de la sympathie. Tels sont l'épicier Dangé, qui embrasse le Dauphin sur la plateforme de la Tour du Temple; Lebœuf, qui demande pour lui Télémaque à la place des livres obscènes que Simon lui mettait entre les mains; Moelle,qui se découvre respectueusement devant les prisonnières; l'administrateur de police Jobert, le maçon Vincent, l'architecte Bugneau; le limonadier Michonis, ce futur complice du baron de Batz ; Lepitre, qui ne craint pas de composer une romance sur l'infortune des prisonnières et de l'apporter à la Reine; et enfin Toulan dont nous allons plus particulièrement nous occuper.

François-Adrien Toulan naquit à Toulouse en 1761. En 1787 il se maria dans cette ville, et, au mois d'août de la même année, il vint se fixer à Paris, non loin des Tuileries, dans le quartier qui devint plus tard la section des Feuillants [2]. Il y ouvrit une boutique de libraire et de marchand de musique. Esprit ardent et tête chaude, il se jeta tout d'abord avec passion dans le parti de la Révolution. Le 30 juin 1789, vers six heures et demie du soir, il était au café de Foy au Palais-Royal, où se réunissaient les meneurs du parti avancé, lorsqu'un commissionnaire entra et remit une lettre de onze soldats du régiment des Gardes-françaises que leur colonel avait fait enfermer à l'Abbaye. Le motif

[1] Lepitre, *Quelques souvenirs*. — Pour se rendre compte de l'aversion d'un grand nombre de membres de la Commune pour le service du Temple, il faut lire dans M. de Beauchesne, *Histoire de Madame Elisabeth*, Paris, 1869, in-8o, t. II, p. 131, l'arrêt du Conseil général prescrivant que tout membre qui refuserait ce service, y serait conduit par deux gendarmes.

[2] Interrogatoire subi par Toulan, le 6 germinal an II, dévant un délégué du Comité de surveillance de la commune de Bordeaux. (Archives nationales, W 400, dossier 927, 1re partie. no 6.)

de cette punition était que ces soldats faisaient partie d'une société secrète formée dans le régiment et dont les membres s'interdisaient d'obéir aux ordres contraires aux intérêts de l'Assemblée nationale. Aussitôt un jeune homme, Toulan, monte sur une chaise et s'écrie : « Messieurs, les braves soldats qui ont épargné à Versailles le sang de nos concitoyens, sont détenus à l'Abbaye : allons les délivrer ! » Chemin faisant, la troupe se grossit ; ils sont plus de quatre mille en arrivant à la prison. On force les portes, on délivre les soldats, mais sans commettre d'autre désordre. Le lendemain, une députation de jeunes gens, Toulan en tête, se rend à Versailles pour réclamer l'intercession de l'Assemblée. Cette affaire occupa une partie de la séance du 1er juillet. De nombreuses motions furent présentées ; enfin l'Assemblée invita la députation « à rapporter dans Paris le vœu de la paix et de l'union de tous les citoyens, » et décida qu'une députation serait envoyée au Roi pour réclamer sa clémence. Toulan rapporta ces réponses au Palais-Royal avec la promesse que les soldats seraient graciés. En effet, le Roi ayant déclaré que leur liberté suivrait le rétablissement de l'ordre, ils furent réintégrés à l'Abbaye le 4 juillet au soir, et reçurent leur grâce le 5 [1].

Tel était Toulan au début de la Révolution. Il conquit rapidement de la popularité. En 1790, il fut nommé président du district du Louvre et figura en cette qualité dans le cortège de la Fédération [2]. L'année suivante, il entra comme employé au bureau de l'administration des biens des émigrés du district de Paris, et ne tarda guère à devenir chef de ce bureau. C'est alors qu'il quitta son premier domicile pour venir demeurer rue du

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution francaise*, t. II, p. 31 et ss. — *Journal des Débats*, à la date. — *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, séance du 1er juillet.— Interrogatoire du 6 germinal. — Buchez et Roux et les Procès-verbaux ne nomment pas Toulan ; mais les déclarations de celui-ci, lors de son interrogatoire du 6 germinal, montrent qu'il fut dans cette affaire, sinon le chef, du moins l'un des meneurs. — Signalons sur ce fait deux rares plaquettes : *Récit de l'élargissement forcé et de la rentrée volontaire des gardes-françoises dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain, contenant aussi celui de la députation des vingt envoyés du Peuple à l'Assemblée nationale, leur congé accordé par Sa Majesté, et un projet de souscription en leur faveur*, Paris, 1789 ; et *La grace des gardes-françoises accordée et leurs remercimens adressés au Roi.* Arch nat. ADI, *Événements*, à la date.

[2] Interrogatoire du 6 germinal.

Monceau-Saint-Gervais, n° 13, section de la Maison-Commune. Il se rapprochait ainsi de l'Hôtel-de-Ville, où l'appelaient souvent ses fonctions [1]. Nommé d'abord commissaire de sa section, il fut choisi par elle comme officier municipal lors de l'élection de la Commune du 10 août. Réélu, en novembre 1792, membre de la municipalité provisoire, il fut écarté lors de la constitution de la municipalité définitive [2].

Au physique, Toulan était d'une taille moyenne; il avait la figure plutôt ronde que longue, les cheveux châtains, les yeux et la bouche petits. Son front était large, et il aurait été assez joli garçon si son nez n'eût pas été un peu écrasé [3]. Au moral, nous venons de voir qu'il était adversaire déclaré et convaincu de la royauté. Il s'était fait recevoir membre de la Société des hommes révolutionnaires du 10 août [4], et, lorsqu'il fut pour la première fois de service au Temple, le 19 septembre 1792 [5], il n'éprouvait aucune sympathie pour la famille royale. Par quel miracle cet homme hostile, ou tout au moins indifférent, devint-il un des serviteurs les plus dévoués des prisonniers du Temple, un de ceux qui risquèrent leur vie pour arracher sa proie à la Révolution et payèrent de leur tête leur sublime audace? Le spectacle d'une grande infortune si noblement supportée, voilà le charme qui suscita tous ces dévouements et tous ces courages, qui transforma Manuel, fit abjurer son passé à Cléry, toucha le cœur de tant de commissaires, le charme enfin qui séduisit Toulan dès sa première journée de service au Temple [6] et le gagna pour toujours à la cause de ce royal malheur.

Dès le premier abord, Toulan se sentit atteint et témoigna à la famille royale des égards et du respect. Mais, adroit et rusé, et craignant de se compromettre, il eut soin devant ses collègues

[1] Interrogatoire du 6 germinal.

[2] Ibidem. — *Almanach national* de 1793.

[3] Passeports. (Arch. nat. W 400, d 927, 1re partie, nos 7 et 8).

[4] Interrogatoire du 6 germinal.

[5] Liste des jours de service de Toulan au Temple. (Arch. Nat. W 296, dr 261, no 27.)

[6] « Ses sentiments [à Toulan] me sont connus, écrivait la Reine à M. de Jarjayes en février 1793; *depuis cinq mois il n'a pas varié.» Précis des tentatives qui ont été faites pour arracher la Reine à la captivité du Temple*, par le baron de Goguelat. *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française* par Barrière (1823).

de se montrer ardent révolutionnaire et farouche adversaire de la royauté [1]. Il semble que, jusqu'à la mort du Roi, Toulan, bien qu'il ait été fréquemment de service au Temple [2], ne prouva sa sympathie aux prisonniers que par l'emploi de bons procédés à leur égard. Ainsi ce fut lui qui, le 1er janvier 1793, transmit à la famille royale les vœux de Louis XVI et lui rapporta ceux de sa femme, de sa sœur et de ses enfants [3]. Jusqu'à cette époque, il n'y a chez Toulan que de la compassion pour une noble infortune. La pitié et l'intérêt n'ont pas encore fait naître chez lui le dévouement; mais l'heure n'est pas loin où cette fleur va germer dans son cœur.

[1] Cléry dit qu'à ses propos il le croyait l'un des plus grands ennemis de la famille royale. *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*, par Cléry. (Collection Barrière. 1825). — De même, Toulan se trouva plusieurs fois de service avec Michonis (Déposition de Michonis dans l'affaire de l'œillet, Arch. nat. W 296, dr 261), sans cependant s'entendre avec lui, parce que tous deux, quoique secrètement dévoués à la famille royale, n'osaient le faire paraître.

[2] Toulan fut de service au Temple les 19 septembre, 16 et 25 novembre, 2, 22 et 30 décembre 1792 et le 7 janvier 1793. (Liste citée plus haut). Mais la question est de savoir si chacune de ces dates indique le jour où Toulan fut désigné pour aller au Temple, ou bien le premier des deux jours consécutifs où il fut de service. Dans le premier cas, les jours où il aurait été auprès des prisonniers seraient les suivants : 20 et 21 septembre, 17-18 novembre, 26-27 novembre, 3-4 décembre, 23-24 décembre, 31 décembre et 1er janvier, 8-9 janvier ; dans le second cas, ce seraient les 19-20 septembre, 16-17 novembre, 25-26 novembre, 2-3 décembre, 30-31 décembre, 7-8 janvier. Les registres du Conseil général de la Commune et ceux du Conseil du Temple ont été détruits en 1871 ; il est donc impossible de vérifier laquelle de ces deux hypothèses est la vraie. Nous croyons cependant qu'il faut s'arrêter à la première, dont les dates coincident mieux avec plusieurs de celles qui sont citées soit dans le *Journal* de Cléry, soit par Lepitre (*Quelques souvenirs*). Ce dernier toutefois, qui ne rédigea sa brochure que longtemps après les événements, tombe dans quelques erreurs de date contre lesquelles il faut se prémunir. C'est ainsi qu'il prétend que Toulan fut de service avec lui au Temple le 9 décembre et que le 11, lorsque Louis XVI se rendit à la Convention, ce fut Toulan qui instruisit la Reine du départ et du retour du Roi. Les dates donnees plus haut, prouvent que Lepitre s'est trompé. De plus, d'après notre *Liste*, Toulan ne fut de service au Temple avec Lepitre qu'à partir du 25 janvier 1793. — M. de Beauchesne (*Histoire de Madame Elisabeth*, t. II, p. 86) a commis aussi une erreur en disant que le lundi soir, 24 décembre, Toulan et Lepitre se retrouvèrent ensemble de service au Temple. — La *Liste* que nous citons est un document officiel ; elle a servi au cours du procès et est paraphée par le concierge du Temple et le greffier du tribunal. Elle contient treize dates : et Toulan, de son propre aveu, fut treize fois de service au Temple.

[3] Lepitre, *Quelques souvenirs*.

Ce fut la condamnation de Louis XVI qui décida Toulan à se dévouer pour le salut de la Reine. Depuis lors il est prêt à tout et ne recule devant rien. De concert avec Turgy, il s'emploie à la correspondance de la Reine et de Madame Élisabeth avec la duchesse de Sérent, avec Hue, avec d'autres amis éprouvés. Il est le complice de Turgy pour glisser dans les bouches de chaleur du poêle, pour rouler autour du bouchon des bouteilles de lait d'amande, des billets destinés aux princesses, ou pour reprendre leurs réponses dans des endroits désignés. Il est en rapports suivis avec Hue [1]. Il promet à la Reine de faire venir tous les soirs à dix heures et demie des colporteurs aux alentours du Temple pour crier les nouvelles qui peuvent intéresser les prisonnières [2]. Il leur apporte des journaux [3]. Il mérite enfin ce surnom de *Fidèle* qu'elles emploient pour le désigner [4].

Le 25 janvier, quatre jours après la mort du Roi, il se fait désigner avec Lepitre [5] pour être de garde au Temple. Tous deux apportent des journaux qui relatent les derniers moments de Louis XVI [6] et que les princesses lisent « avec cette poignante avidité de la douleur, empressée à connaître toutes les circonstances les mieux faites pour l'alimenter [7]. » Le lendemain, sur un simple souhait de la Reine, il risque sa tête pour lui procurer les souvenirs que son mari lui avait laissés. Voici dans quelle circonstance. Le 21 janvier, avant de partir pour l'échafaud, Louis XVI avait remis à Cléry son cachet, son anneau et un paquet des cheveux de sa famille, en le priant de les donner à la Reine et à son fils [8]. Plusieurs municipaux avait été témoins de cette scène; et, dans la journée, ils exigèrent que Cléry leur

[1] François Hue, *Dernières années de Louis XVI*. Paris, 1860, in-8°. — Turgy, *Fragment historique sur la captivité de la famille royale*. — Lepitre, *Quelques souvenirs*. — Madame Royale, *Récit des événements arrivés au Temple*. Paris, 1825, collection Barrière. — Feuillet de Conches, *Correspondance de Madame Elisabeth*. Paris, 1868, in-8°, p. 435.

[2] Interrogatoires dans l'affaire de l'œillet. (Arch. nat., W 296, dr 261). — Acte d'accusation contre Toulan par Fouquier Tinville. (Arch. nat., W 400, dr 927, 4e part., n. 124).

[3] Billet de Madame Elisabeth à Turgy (*Correspondance*, p. 440).

[4] Autre billet (*Id.*, p. 437).

[5] Liste des jours de service, etc.

[6] Lepitre, *Quelques souvenirs*.

[7] De Beauchesne, *Histoire de Madame Elisabeth*, II, 106.

[8] *Journal de Cléry*.

livrât ces objets. On les mit sous scellés; on dressa procès-verbal [1], et on déposa le paquet cacheté qui les contenait dans la salle du Conseil, au rez-de-chaussée de la Tour. Aussitôt le désir de la Reine exprimé, Toulan descend, saisit un moment où il est seul, brise les scellés, s'empare des objets et les rapporte à Marie-Antoinette. Les autres municipaux ne tardèrent pas à s'apercevoir de ce larcin ; ils cherchèrent, firent une enquête, mais ne soupçonnèrent pas Toulan. Enfin ils crurent que la matière précieuse du cachet et de l'anneau avait tenté quelque voleur vulgaire, et ne s'en inquiétèrent pas davantage [2].

Cela ne suffisait pas au dévouement de Toulan. L'exécution de Louis XVI lui faisait prévoir quel sort attendait sa famille, et il résolut de l'arracher à ses bourreaux. Dès le jour même il s'en ouvre à la Reine [3] Marie-Antoinette accepte avec empresse-

[1] Ce procès-verbal se trouve imprimé dans le *Journal de Perlet* numéro 125.

[2] *Récit*, par Madame Royale. — *Journal de Cléry*. — MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, disent que Toulan avait substitué des objets à peu près semblables à ceux qu'il enlevait. Ils n'indiquent pas la source à laquelle ils puisent cette information dont nous n'avons vu nulle trace ailleurs. — Plus tard la Reine fit parvenir ces objets à M. de Jarjayes, par l'entremise de Toulan, pour qu'il les portât à Louis XVIII et au comte d'Artois avec des billets de la Reine et de Madame Elisabeth qui en attestaient l'authenticité. (*Journal de Cléry*. — *Memoires historiques sur Louis XVII*, par Eckard. Paris, 1818. — Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, VI, 500). — Madame Royale ignorait que ces objets eussent été envoyés à ses oncles ; car elle dit à propos de leur soustraction par Toulan : « Ce brave homme est mort... J'espère qu'il aura pu confier ces objets précieux à quelqu'un avant de mourir. » (*Récit*, par Madame Royale) C'est par erreur que M. de Goguelat (*Précis des tentatives*, etc.) et, après lui, M. de Beauchesne (*Hist. de Madame Elisabeth*, II, 112), placent l'action de Toulan au mois de mars. Il serait invraisemblable que ces objets fussent restés si longtemps dans la salle du conseil du Temple.

[3] Un passage d'une lettre du comte de Mercy-Argenteau du 6 février 1793, prouve que de divers côtés on s'agitait pour sauver Marie-Antoinette. Voici ce passage : «... J'ai reçu de Dusseldorf par estafette le paquet ci-joint adressé au lord Auckland ; ce doivent être des lettres, renseignements et détails, tous relatifs aux dangers que court la reine de France et aux mesures à prendre pour l'en tirer ; je ne sais ni quelles sont ces mesures, ni de quel poids elles peuvent être ; elles partent de personnes fort zélées ; mais cela n'est pas un garant infaillible de la justesse des idées...» *Lettres du comte de Mercy-Argenteau*, Inspruck, 1884. p. 47. Ce n'est évidemment pas du projet de Toulan qu'il s'agit ici ; il y en eut donc d'autres qui sont restés inconnus.

ment; Toulan dresse un plan d'évasion et le soumet à la princesse, qui, tout en le reconnaissant praticable avec de l'audace et du bonheur, exige que Toulan le communique au chevalier de Jarjayes afin d'obtenir son approbation. Elle lui donne à cet effet un billet qui doit lui servir de lettre de créance [1].

M. de Jarjayes était un militaire instruit et distingué, qui s'était signalé par son zèle et son dévouement dans plusieurs missions délicates et secrètes. Sa femme avait obtenu d'être enfermée aux Tuileries avec la Reine après le retour de Varennes [2]. Depuis que la famille royale était au Temple, il correspondait secrètement avec elle. Le 2 février, Toulan se présente chez lui et demande à l'entretenir en particulier. Le général hésite; cet homme qu'il ne connaît pas, a le langage, les manières, le costume d'un révolutionnaire. Néanmoins il le conduit dans une pièce retirée. Toulan lui avoue qu'il a longtemps été un des ennemis les plus acharnés de la famille royale, mais qu'il est converti, qu'il a formé le projet de délivrer les prisonnières du Temple, que la Reine l'approuve et qu'il vient s'entendre avec M. de Jarjayes pour cette audacieuse entreprise. Comme preuve de son dire, il tire de sa poche un chiffon de papier à moitié déchiré, où le général lit avec émotion ces lignes tracées par la main de Marie-Antoinette : « Vous pouvez prendre confiance en « l'homme qui vous parlera de ma part, en vous remettant ce « billet. Ses sentiments me sont connus ; depuis cinq mois il « n'a pas varié [3]. »

M. de Jarjayes n'hésite plus ; il demande à Toulan quel est son plan ; celui-ci le lui expose sommairement. Mais M. de Jarjayes voudrait voir la Reine. Il demande à Toulan s'il serait possible de pénétrer au Temple sous un déguisement. Toulan, tout en reconnaissant les difficultés de cette entreprise, ne la regardait pas comme impossible ; mais il voulait avant tout que le général lui remît un mot pour prouver à la Reine qu'il avait rempli sa mission. Le général y consentit, et peu après Toulan lui rapportait le billet suivant de Marie-Antoinette : « Maintenant si « vous êtes décidé à venir ici, il seroit mieux que ce fut bientot ;

[1] *Précis*, etc., par M. de Goguelat.
[2] *Ibidem*.
[3] Goguelat, *Précis*.

« mais mon dieu prenez bien garde d'être reconnu surtout de la « femme qui est enfermée ici avec moi [1]. »

Caché sous un déguisement qui le rendait méconnaissable, M. de Jarjayes fut introduit au Temple par Toulan, probablement le 7 ou le 8 février, jour où Toulan fut de service auprès des princesses [2]. Il vit la Reine et lui parla du plan d'évasion ; Marie-Antoinette lui déclara qu'elle s'en rapportait entièrement à sa prudence. Jarjayes exposa à la Reine que l'aide de Toulan ne suffisait pas, qu'il fallait indispensablement gagner un autre commissaire, et celle-ci se chargea de s'entendre avec Toulan à ce sujet. Dès que M. de Jarjayes fut parti, elle désigna à Toulan le commissaire Lepitre qui était aussi de service ce jour-là, et qui venait de présenter à la Reine une romance composée par lui sur les malheurs de la famille royale et que Mme Cléry avait mise en musique [3]. Ce nouveau personnage était un jeune homme de l'âge de Toulan [4]. Ancien professeur de rhétorique au collège de Lisieux, il dirigeait en 1793 une pension, rue Saint-Jacques, 168, sur la section de l'Observatoire ; il avait été nommé membre de la commune du 10 août et de la commune provisoire, et conciliait tant bien que mal ses fonctions municipales avec la direction de ses élèves [5]. Il avait remarqué les relations de la Reine avec Toulan, et, voyant ce commissaire tenir devant ses camarades les propos les plus révolutionnaires, il avait craint que la Reine ne plaçât mal sa confiance et lui avait fait part de ses craintes. Marie-Antoinette lui avait répondu : « Soyez sans inquiétude ; je sais pourquoi il agit ainsi ; c'est « un fort honnête homme [6]. »

Ce fut donc sur Lepitre que Marie-Antoinette jeta les yeux ; elle recommanda à Toulan de le sonder. Celui-ci le fit sans perdre de temps et Lepitre consentit à voir M. de Jarjayes et à s'entendre avec lui au sujet de l'évasion projetée. La Reine fut informée aussitôt du succès de cette négociation et elle écrivit à M. de Jarjayes : « Écoutez bien les idées qu'on vous proposera ;

[1] La femme Tison. — *Ibid.*
[2] Liste des jours de service, etc.
[3] Lepitre, *Quelques souvenirs.*
[4] Il n'avait que trente ans. — W 296, dossier 261, pièce 33.
[5] Lepitre, *Quelques souvenirs.* — W 296, dr 261, pièce 19.
[6] Lepitre, *Quelques souvenirs.*

« examinez-les bien dans votre prudence; pour nous nous « livrons (*sic*) avec une confiance entière. mon dieu que je serois « heureuse, et surtout de pouvoir vous compter au nombre de « ceux qui peuvent nous être utile ! vous verrez le nouveau per- « sonnage, son extérieur ne prévient pas, mais il est absolument « nécessaire et il faut l'avoir. t[oulan] vous dira ce qu'il faut faire « pour cela. Tâchez de vous le procurer et de finir avec lui avant « qu'il revienne ici. Si vous ne le pouvez pas, voyez mr de laborde « de ma part, si vous n'y trouvez pas de l'inconvénient ; vous « savez qu'il a de l'argent à moi[1]. » Ce billet montre que Lepitre n'avait pas accepté sans restrictions les propositions de Toulan. La Reine n'avait de lui qu'une opinion assez médiocre, puisqu'elle recommandait à M. de Jarjayes de le gagner n'importe comment, même à prix d'or. Celui-ci ne crut pas prudent de mettre M. de Laborde dans la confidence et proposa de fournir lui-même tout l'argent nécessaire pour gagner Lepitre et pour subvenir aux frais de l'évasion. Il en informa la Reine qui l'approuva et lui témoigna toute sa reconnaissance[2]. Enfin Lepitre, soit qu'il fût alléché par la promesse d'une somme d'argent importante, soit que ses sentiments intimes l'aient porté à se dévouer pour la Reine, se décida. « T[oulan] m'a dit ce matin que vous « aviez fini avec le comm .... combien un ami tel que vous « m'est précieux ! » écrivait Marie-Antoinette à M. de Jarjayes[3].

Dès que tout fut conclu avec Lepitre, Toulan et lui s'arrangèrent toujours pour être ensemble de service au Temple[4]. Ils profitèrent de l'ennui que la garde de la Tour causait à leurs collègues pour se faire désigner le plus souvent possible[5]. Ils vinrent en effet depuis lors toujours ensemble : les 17-18 février, 2-3 mars, 16-17 mars, il furent envoyés de compagnie au Temple[6]. Mais il fallait encore être ensemble de service auprès des princesses afin de pouvoir causer librement avec elles sans craindre l'espionnage d'un autre commissaire. Pour cela,

[1] Goguelat, *Précis*.
[2] Goguelat, *Précis*.
[3] *Ibid.*
[4] Mathey, concierge du Temple, déposa, dans le procès de Marie-Antoinette, que Toulan et Lepitre venaient toujours ensemble. (W 290, dossier 179, pièce 7.)
[5] Lepitre, *Quelques souvenirs*.
[6] Liste des jours de service, etc.

voici le stratagème que Toulan imagina. On tirait au sort les heures de service au moyen de billets dont les uns portaient le mot *jour*, les autres le mot *nuit*. Toulan écrivait le mot *jour* sur tous les billets et faisait tirer ses collègues sauf Lepitre. Aussitôt qu'ils avaient lu leurs billets, il jetait les autres au feu, comme s'il était inutile de les regarder, et montait avec Lepitre prendre le service auprès des princesses. Comme ils ne venaient presque jamais avec les mêmes commissaires, ce stratagème leur réussit toujours [1].

En même temps ils se réunissaient souvent chez M. de Jarjayes pour discuter et arrêter le projet d'évasion. Toulan y amena bientôt un troisième personnage, nommé Ricard, commis dans son bureau et royaliste zélé, dont le concours était nécessaire [2]. Tout fut bientôt convenu. Il ne s'agissait plus que de mettre à exécution le plan imaginé par Toulan. Voici quel il était.

Toulan et Lepitre auraient apporté sous leurs pelisses des vêtements d'homme pour la Reine et Madame Élisabeth. Celles-ci, enveloppées de longues redingotes qui eussent dissimulé leur taille et leur démarche, ceintes d'écharpes tricolores et munies de cartes semblables à celles des commissaires, auraient passé sans encombre devant les sentinelles. Pour Madame Royale et le Dauphin cela était plus difficile ; mais on s'était arrêté au projet suivant. Tous les soirs à cinq heures et demie un homme entrait dans la Tour pour allumer les réverbères ; il était accompagné de deux enfants à peu près de l'âge et de la taille du jeune prince et de sa sœur, qui l'aidaient dans son travail. Cet homme sortait du Temple toujours avant sept heures. On se serait procuré des vêtements semblables à ceux de ces enfants. A six heures et demie, Toulan offrait à Tison et à sa femme du tabac d'Espagne mêlé à un narcotique puissant qui les plongeait dans un profond sommeil. La Reine, Madame Élisabeth et les deux enfants s'habillaient à la hâte. Marie-Antoinette sortait la première avec Lepitre. A sept heures et quelques minutes, dès que les sentinelles étaient relevées, Ricard, cet employé du bureau

[1] Lepitre, *Quelques souvenirs*.

[2] *Ibidem*. — Lepitre dit qu'il croit se rappeler que ce troisième personnage s'appelait Guy... C'est évidemment Ricard, qui devait jouer un rôle dans l'évasion, et qui était cousin de Toulan, ainsi qu'on le verra par la suite.

de Toulan dont nous avons déjà parlé, costumé en allumeur de réverbères, se présentait à la porte de la Reine, où Toulan lui remettait le Dauphin et Madame Royale, en le tançant vertement d'avoir laissé faire son ouvrage par ses enfants. Il sortait avec eux, protégé par son déguisement. Puis Madame Élisabeth, costumée en municipal, sortait la dernière avec Toulan. Jarjayes attendait avec trois cabriolets dans la rue de la Corderie. Il montait dans le premier avec Marie-Antoinette et le Dauphin; Toulan dans le second avec Madame Élisabeth; Lepitre et Madame Royale dans le troisième. Jarjayes avait échelonné des relais jusqu'au Havre; ils étaient munis d'une somme d'argent importante; et des passeports en règle, délivrés par Lepitre, président de la commission des passeports à la section de police, devaient faire lever tous les obstacles qui pourraient surgir sur la route. Au Havre, un bâtiment les attendait pour les transporter en Angleterre [1].

Les fugitifs avaient plusieurs heures devant eux. La Reine eût demandé le matin que son souper, servi ordinairement à neuf heures, ne le fût qu'à neuf heures et demie. Lorsqu'on l'aurait apporté, on eût trouvé les portes fermées en dedans; on eût interrogé la sentinelle, qui, relevée à neuf heures, n'eût rien su ni rien pu dire. Le temps qu'on prévînt les commissaires restés au Temple, qu'on enfonçât les portes, qu'on réveillât Tison et sa femme, qu'on s'aperçût de la fuite des prisonniers, qu'on prévînt la Commune et qu'on prît des mesures pour se mettre à la poursuite des fugitifs, il devait s'écouler plusieurs heures [2].

Ce projet dut être communiqué à la Reine [3] le 2 mars, lorsque

[1] Goguelat, *Précis*. — Lepitre, *Quelques souvenirs*. — Hue, *Dernières années de Louis XVI*.

[2] Goguelat, *Précis*. — Lepitre, *Quelques souvenirs*.

[3] Pendant ces conciliabules entre Toulan et la Reine, on enfermait le Dauphin avec sa sœur dans une des tourelles. On craignait qu'à cause de son jeune âge, il ne divulguât le complot. (Lepitre, *Quelques souvenirs*.) Il s'était bien aperçu de cette particularité, et il le déclara dans les interrogatoires qu'il subit lors du procès de sa mère. (Arch. nat., W 296, dr 261.) La jeune Marie-Thérèse, qui était au courant du complot, lors des mêmes interrogatoires, démentit hardiment son frère et prétendit même qu'elle ne connaissait pas Toulan. (Arch. nat. Ibidem. — *Récit*, par Madame Royale.) Fidèle aux enseignements de sa mère et de sa tante, elle ne voulait à aucun prix nuire à ceux qui s'étaient dévoués pour eux. « Je répondis le mieux que je pus, dit-elle, sans compromettre personne. J'avais toujours entendu

Toulan et Lepitre se retrouvèrent de service au Temple [1]. L'évasion fut fixée au prochain jour de service des deux commissaires [2]. Tout marchait à souhait ; déjà Toulan prenait ses mesures pour apporter les travestissements des princesses. Un jour il arrivait à la Tour avec son chapeau de commissaire ; il le cachait dans une cassette de bois sous le lit de Madame Élisabeth et sortait tête nue en prétendant plaisamment qu'il l'avait perdu [3]. Mais, le 7 mars [4], une émeute éclata dans Paris, à la nouvelle de l'évacuation d'Aix-la-Chapelle et de la levée du siège de Maes-

dire à mes parents qu'il valait mieux mourir que de compromettre qui que ce soit. » (*Récit*, par Madame Royale.)

[1] Il pourrait sembler extraordinaire que, Toulan n'étant venu que deux fois au Temple entre le jour où le projet d'évasion fut conçu et celui où il fut définitivement arrêté, des négociations nombreuses eussent pu avoir lieu par son intermédiaire. On pourrait trouver étrange que la Reine ait pu faire passer huit billets à M. de Jarjayes (Goguelat, *Précis*), en ne voyant Toulan que deux fois et à quinze jours d'intervalle l'une de l'autre. Mais il faut se rappeler que Turgy, qui pouvait sortir souvent de la Tour, était le messager ordinaire des princesses, qu'il put voir Toulan fréquemment et servir d'intermédiaire entre lui et la Reine. De plus, un passage d'une brochure écrite par le municipal Moelle (*Six journées passées au Temple*, Paris, 1820), nous apprend que Toulan venait à la Tour assez fréquemment, même quand il n'était pas de service. Il était chargé avec Moelle de vérifier et d'arrêter les comptes de certaines dépenses dont s'occupait un autre municipal. Ces fonctions lui permettaient d'entrer souvent au Temple, et il est probable qu'il en profita pour voir plus souvent les prisonnières. Madame Royale (*Récit*) prête à Hébert des paroles qui corroborent cette assertion. Celui-ci, dans l'interrogatoire qu'il fit subir à la princesse le 8 octobre 1793, s'étonna de ce qu'elle prétendit ne pas connaître Toulan, « ce petit jeune homme qui venait souvent pour le service du Temple. »

[2] M. de Bauchesne (*Hist. de Madame Elisabeth*, t. II, p. 112) et M. Chantelauze (*Louis XVII*, Paris, 1884, p. 162) disent que l'évasion fut fixée au 8 mars. Cela est invraisemblable. Comment aurait-on pu fixer à l'avance une date, puisque Toulan et Lepitre ne savaient pas quel jour ils pourraient revenir ? Il est plus probable qu'on décida que l'évasion aurait lieu le soir du second des deux jours où Toulan et son complice se retrouveraient ensemble à la Tour. Le premier jour ils auraient fait tous les préparatifs nécessaires et apporté tout ce qu'il fallait pour le déguisement des princesses, et, le second, le complot aurait été mis à exécution.

[3] Déposition d'Hébert dans le procès de Marie-Antoinette. — Lors de la perquisition faite le 20 avril chez les princesses à la suite de la dénonciation de Tison, ce chapeau fut trouvé sous le lit de Madame Élisabeth. Elle prétendit que c'était un chapeau de Louis XVI que son frère lui avait donné comme souvenir (Voy. plus loin.)

[4] Lepitre (*Quelques souvenirs*) dit qu'il fut de service au Temple le 7 mars. En tout cas, Toulan n'y fut pas ce jour-là. (Voy. Liste des jours de service, etc.)

tricht par les troupes françaises. Une surveillance plus active s'exerça sur la famille royale, comme cela arrivait toujours lorsqu'un soulèvement populaire agitait la capitale. Des mesures plus rigoureuses furent prises pour la garde du jeune Louis XVII ; et, lorsque, le 15 mars au soir [1], Toulan et Lepitre revinrent au Temple, ils reconnurent l'impossibilité d'emmener le Dauphin et sa sœur ; mais l'évasion était encore possible pour la Reine. Ils prévinrent M. de Jarjayes et les princesses. La Reine hésita ; Madame Élisabeth la poussait à tenter l'entreprise, en lui représentant que c'était elle surtout qui était menacée par les révolutionnaires. Mais l'hésitation de Marie-Antoinette ne fut pas longue ; il fallait se séparer de ses enfants, les abandonner aux mains de leurs plus cruels ennemis, qui voudraient peut-être punir les enfants de l'évasion de la mère. L'amour maternel l'emporta : elle refusa et écrivit à M. de Jarjayes l'admirable billet qu'on va lire et qu'elle lui fit passer par Toulan : « Nous « avons fait un beau rêve, voilà tout ; mais nous y avons « beaucoup gagné, en trouvant encore dans cette occasion « une nouvelle preuve de votre entier dévouement pour moi. ma « confiance en vous est sans bornes ; vous trouverez dans toutes « les occasions en moi du caractère et du courage : mais l'intérêt « de mon fils est le seul qui me guide, et quelque bonheur que « j'eusse éprouvé a être hors d'ici, je ne peux pas consentir « à me séparer de lui. au reste je reconnois bien votre attache- « ment dans tout ce que vous m'avez dit hier. comptez que « je sens la bonté de vos raisons pour mon propre intérêt, et que « cette occasion peut ne plus se rencontrer, mais je ne pourrais « jouir de rien en laissant mes enfans, et cette idée ne me laisse « pas même de regret [2]. »

Le projet de Toulan était donc abandonné. Mais, en dépit de la fatalité, il se dévouera jusqu'au bout. Il continue à aider la correspondance secrète de la Reine et à lui faire parvenir des nouvelles. Il s'efforce de venir au Temple le plus souvent possible. Mais, dans le Conseil de la Commune, il rencontrait déjà une

[1] MM. de Goncourt (*Histoire de Marie-Antoinette*) disent que Toulan et Lepitre ne revinrent au Temple que le 18 mars. C'est une erreur. Ils furent désignés le 15 mars et passèrent à la Tour les journées du 16 et du 17. (Voy. Liste des jours de service, etc.)

[2] Goguelat, *Précis*.

défiance mal dissimulée. Le 26 mars, dans la séance du Conseil, le fabricant de papiers peints Arthur monte à la tribune, et demande le scrutin épuratoire des membres désignés pour le Temple. « Cette mesure est urgente, dit-il ; il y en a qui nous « trahissent. Lepitre et Toulan sont du nombre. Sans attendre « leurs collègues, ils s'empressent de monter chez les détenues « pour pouvoir leur parler sans témoins [1]. On a vu Lepitre « s'entretenir mystérieusement avec elles. Quant à Toulan, il « met tous ses soins à faire rire Marie-Antoinette par des plai- « santeries qui portent atteinte à la dignité du ministère public « dont il est revêtu. » Un tailleur, du nom de Léchenard, appuie la dénonciation d'Arthur. Lepitre s'empresse de nier les faits qui lui sont imputés ; quant à Toulan, il se justifie par des plaisanteries sur ses plaisanteries même. Hébert, tout en avouant que la dénonciation était futile, demanda néanmoins le scrutin épuratoire et ils furent remplacés par deux autres commissaires [2].

Le 30 mars, veille de Pâques, ils réussirent encore à se faire proposer pour aller au Temple. Déjà ils étaient désignés, lorsque Léchenard arriva et réussit à faire révoquer la décision prise [3]. En même temps, le soulèvement des Vendéens et la trahison de Dumouriez faisaient prendre à la Commune de nouvelles précautions pour la garde des prisonniers du Temple. Le 1er avril elle enjoignait aux commissaires de service de ne tenir aucune conversation avec les détenues ; elle décidait que celles-ci, pendant leur promenade sur la plate-forme de la Tour, seraient accompagnées de trois commissaires et du commandant du poste ; que les membres du Conseil, nommés pour le service du Temple, passeraient à la censure du Conseil général ; et que, sur l'opposition non motivée d'un seul membre, ils ne pourraient être admis [4].

Marie-Antoinette aurait voulu témoigner à Toulan toute la reconnaissance qu'elle avait pour son dévouement. Lors des

[1] Matthey, concierge du Temple, déclara la même chose lors du procès de la Reine.
[2] Lepitre, *Quelques souvenirs.*
[3] *Ibid.*
[4] Arrêté publié par M. de Beauchesne, *Histoire de Madame Elisabeth*, t, II, p. 117.

négociations avec Lepitre pour le projet d'évasion, elle avait écrit à M. de Jarjayes : « Je serois bien aise que vous pussiez faire « quelque chose pour t... il se conduit trop bien pour ne pas le « reconnoitre [1]. » Mais Toulan n'avait voulu rien accepter, rien qu'une petite boîte d'or dont la Reine se servait parfois [2]. Malheureusement il eut l'imprudence de s'en vanter devant deux commis de son bureau. Ceux-ci signèrent une dénonciation qu'ils firent parvenir à Hébert par l'entremise d'un officier de paix. La pièce fut renvoyée à l'administration de police ; mais, pour un motif ou pour un autre, l'affaire n'eut pas de suite [3], au moins pour le moment ; car, plus tard, ce présent fut une des causes de la mort de Toulan.

Ce premier danger évité, un autre péril plus grave allait le menacer. Il avait pu, le 13 avril, revenir à la Tour comme commissaire [4]. Le 19, Tison et sa femme, que la Commune avait mis auprès des princesses, soi-disant pour les servir, en réalité pour les espionner, adressent à la Commune une nouvelle dénonciation. Ils accusent Lepitre, Toulan, Moelle, Vincent et plusieurs autres commissaires de communications intimes et de colloques secrets avec la famille de Louis Capet. Le Conseil général s'émut. Toulan, qui était présent, proteste avec chaleur ; « il fait face à Hébert » et réclame l'apposition des scellés sur ses papiers et l'examen immédiat de sa conduite. Le Conseil décide aussitôt que les scellés seront apposés chez tous les membres inculpés et qu'une perquisition sera faite au Temple. Hébert va plus loin : il exige que Toulan et Lepitre soient rayés de la liste des commissaires du Temple, et le Conseil lui obéit [5].

[1] Goguelat, *Précis*, etc.

[2] *Ibidem.* — Lepitre (*Quelques souvenirs*) dit : « Je ne sais s'il reçut effectivement une boîte d'or ; je ne l'ai point vue ; il m'en parla une seule fois. » — Marie-Antoinette, dans son procès, interrogée si elle n'avait pas donné une boîte d'or à Toulan, répondit : « Non, ni à Toulan, ni à d'autres. »

[3] Lepitre, *Quelques souvenirs.* — Déclaration d'Hébert dans le procès de Marie-Antoinette. — M. de Goguelat (*Précis*) ne parle pas de la dénonciation des deux commis de Toulan ; il dit que ce fut la femme de celui-ci qui ne put résister au désir de montrer la boîte, ce qui amena une dénonciation contre son mari.

[4] Liste des jours de service, etc.

[5] Procès-verbal de la Commune. (*Journal de Perlet*, n° 214, et *Moniteur* du 23 avril 1793.)

Les perquisitions opérées chez les membres inculpés n'amenèrent aucun résultat [1]. Malgré cela et malgré la lettre que Lepitre écrivit pour se justifier [2], la mesure prise contre lui et Toulan ne fut pas rapportée et, quoiqu'ils ne fussent pas autrement inquiétés [3], les portes du Temple leur furent dorénavant fermées. Une perquisition rigoureuse avait eu lieu en même temps chez les princesses : le 20 avril, à dix heures du soir, les envoyés de la Commune se présentèrent au Temple et firent fouiller jusqu'à deux heures du matin l'appartement des prisonnières. Le Dauphin dormait; on dut le réveiller pour visiter son lit. On ne trouva rien, si ce n'est un chapeau d'homme dans une boîte sous le lit de madame Élisabeth. La princesse prétendit que c'était un chapeau de Louis XVI que celui-ci lui avait donné « afin qu'elle conservât quelque chose de lui. » Elle demanda avec instance à le garder. Mais les commissaires n'y voulurent pas consentir et se convainquirent que ce chapeau avait été apporté du dehors, puisque, vérification faite sur le registre des achats, il était constant que Louis XVI n'avait qu'un seul chapeau, et que ce chapeau l'avait suivi au lieu du supplice [4]. Malgré les dénégations de madame Élisabeth [5], il faut croire que ce chapeau était celui que Toulan prétendit avoir perdu dans la Tour, mais qu'en réalité il y avait laissé pour servir à l'évasion des princesses.

Bien que ne pouvant plus pénétrer au Temple, Toulan ne perd cependant pas courage. Il continue à avoir avec Turgy de fréquentes entrevues; par son entremise il correspond avec Madame Élisabeth, il lui donne des nouvelles de l'état de la France, des

[1] *Moniteur*, 25 avril. — *Journal de Perlet*, n° 220.

[2] *Moniteur*, 25 avril.

[3] M. Feuillet de Conches (*Correspondance de Madame Elisabeth*, p. 444 et *Louis XVI*, *Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, t. VI, p. 547) dit que Toulan, « traqué par la police, était obligé de se cacher après avoir été dénoncé par le couple Tison et s'être échappé de prison. » C'est une erreur. Après la dénonciation de Tison, Toulan continua de remplir ses fonctions d'officier municipal, avec cette restriction qu'il ne pouvait plus être envoyé au Temple comme commissaire.

[4] Procès-verbal de la perquisition faite au Temple. (*Journal de Perlet*, n° 216.

[5] Marie-Antoinette, interrogée à ce sujet lors de son procès, répondit : « A l'égard du chapeau, c'est un présent fait à la sœur du vivant du frère. »

événements de la guerre, du prince de Condé [1]. Bien plus, il loue une chambre dans une maison voisine du Temple et établit avec les prisonnières tout un système de signaux au moyen de différents airs qu'il joue sur un cor de chasse [2]. Les princesses, de leur côté, lui font passer des billets et des instructions. Elles s'inquiètent si la dénonciation de Tison ne lui a pas « procuré des désagréments; » elles l'assurent qu'elles comptent « bien et toujours sur lui ;» et la Reine, lorsque son fils lui a été enlevé, ne trouve rien de mieux pour remercier Toulan de tout ce qu'il tentait, que de le faire entrer dans ses bonheurs de mère : « Dites à Fidèle, écrivait Madame Élisabeth, dites à Fidèle : ma « sœur a voulu que vous le sachiez, que nous voyons tous les « jours le petit par la fenêtre de l'escalier de la garde-robe [3]. »

Lorsque, au 2 août, la Reine est transférée à la Conciergerie, Toulan s'abouche avec Michonis, Michonis administrateur de police chargé de la partie des prisons, Michonis qui, de concert avec le baron de Batz, avait repris les projets de Toulan et tenté de nouveau de faire évader la famille royale, Michonis enfin qui, pouvant pénétrer librement dans la Conciergerie, amène dans le cachot de la Reine le chevalier de Rougeville et devient le héros de la fameuse conspiration de l'œillet. Par son entremise Toulan a des nouvelles de Marie-Antoinette ; il les transmet à Madame Élisabeth et rapporte à la Conciergerie des nouvelles du Temple: « Demandez à Fidèle, écrit la princesse à Turgy, si Michonis « voit ma sœur et s'il n'y a que Michonis pour la garder [4]. » En même temps il tâche de reconquérir la confiance du Conseil général ; il signe avec empressement la pétition par laquelle la Commune demande la mise en accusation de vingt-deux députés girondins [5], cette pétition que Lepitre, dans sa conscience d'honnête homme, refuse de signer [6]. Lors du 31 mai, il est envoyé avec plusieurs de ses collègues dans la banlieue de Paris pour

[1] Billets de Madame Élisabeth à Turgy, où elle le charge de commissions pour *Fidèle* (Toulan). Feuillet de Conches, *Corresp. de Madame Elisabeth*, p. 437 et ss.

[2] Turgy, *Fragments historiques.* — Feuillet de Conches, *Corresp. de Madame Elisabeth*, billet, p. 441.

[3] Feuillet de Conches, *ibid.*

[4] Feuillet de Conches, *Corresp. de Madame Elisabeth*, p. 442.

[5] Interrogatoire du 6 germinal.

[6] Lepitre, *Quelques souvenirs.*

inviter les municipalités à s'unir à celle de Paris pour ne faire qu'un tout d'opinion; et il déclare lui-même s'être à cette époque comporté en patriote [1]. Néanmoins il ne réussit pas à écarter les préventions qui existent contre lui. La municipalité définitive se constitue et il n'est pas réélu. Le 7 août [2], il quitte définitivement la Maison commune et résigne ses fonctions de municipal [3].

Toulan est donc rentré dans la vie privée. Il n'en continuera pas moins ses correspondances avec le Temple par l'entremise de Turgy. Déjà il avait donné sa démission de chef de bureau des biens des émigrés du district de Paris [4], et avait fondé avec le citoyen Foudard une agence privée pour hâter la liquidation des créances assises sur les biens des émigrés [5]. Laissant à son associé le soin de ce bureau, à sa femme la gestion de sa boutique de libraire, il est à l'affût des nouvelles ; de la chambre qu'il a louée auprès du Temple, il sonne du cor pour correspondre avec Madame Élisabeth et, parfois, si haut que la princesse le fait rappeler par Turgy à une conduite plus prudente [6].

Ainsi se passa tout l'été de 1793. L'affaire de l'œillet, à laquelle on ne donna pas de suite, causa l'arrestation de Michonis. Toulan, qui probablement n'y avait pas participé, ne fut pas inquiété.

Mais voici le procès de Marie-Antoinette. Les débats ramenèrent au jour la dénonciation de Tison, l'affaire de la boîte d'or, les allures suspectes de certains commissaires. D'ailleurs on manquait de preuves contre la Reine, et l'on pensait trouver peut-être de ce côté matière à accusation. En conséquence le Comité de sûreté générale fit lancer des mandats d'arrêt contre neuf officiers municipaux, parmi lesquels Lepitre et Toulan.

[1] Interrogatoire du 6 germinal.

[2] *Moniteur* du 9 août. — Buchez et Roux, XXIII, 403.

[3] Matthey, concierge du Temple, lors du procès de Marie-Antoinette, prétendit que Toulan avait annoncé cette nouvelle à la Reine par ces mots : « Madame, je ne suis pas réélu parce que je suis gascon. » Il faudrait pour cela que Toulan ait pu rentrer au Temple et voir la Reine. Nous n'avons pu éclaircir ce point.

[4] Probablement à la suite de la dénonciation faite par ses commis au sujet de la boîte d'or.

[5] Interrogatoire du 6 germinal.

[6] Feuillet de Conches, *Corresp. de Madame Élisabeth*, p. 443.

Les gens envoyés pour arrêter ce dernier le rencontrèrent dans la rue. Toulan se laisse arrêter sans résistance ; il demande seulement à être conduit chez lui pour prendre quelques effets : « En même temps, dit-il, vous poserez les scellés sur mes papiers. » On y consent. Chemin faisant, Toulan rencontre son cousin Ricard ; il l'engage à venir prendre chez lui quelques papiers qui lui appartiennent. En arrivant, il prépare d'abord quelques vêtements, puis feint de vouloir se laver les mains et passe dans un cabinet voisin, tandis que Ricard entame avec les commissaires une discussion très vive au sujet de papiers qu'il prétend lui appartenir. Toulan lâche le robinet d'une fontaine ; le bruit de l'eau qui coule, le bruit de la voix de Ricard qui récrimine, empêchent les commissaires d'entendre Toulan ouvrir une porte qui donne sur un second escalier ; ils ne s'aperçoivent de sa fuite que lorsqu'il est déjà loin [1]. C'était le 7 octobre 1793 [2].

Aussitôt dehors, Toulan, comprenant qu'il n'est plus en sûreté à Paris, se rend à Neuilly-sur-Marne chez un de ses amis,

[1] Nous empruntons tout ce récit à Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, Paris, 1818, note 17. Aucun auteur, ni aucun témoin contemporain ne raconte ce fait. Le seul document qui pourrait nous renseigner avec certitude, le procès-verbal de l'évasion, dressé séance tenante, est perdu avec toutes les archives de la Commune de Paris. (Voy. Arch. nat. W 296, dr 261, no 31, une lettre des administrateurs de police à Fouquier-Tinville, pour lui faire savoir qu'ils tiennent ce procès-verbal à sa disposition. Il est regrettable que Fouquier n'ait pas jugé à propos de s'en servir. Il ne serait pas aujourd'hui perdu sans ressources.) — Eckard ne cite pas à quelle source il a puisé. Il y a tout lieu de croire que son récit est exact, au moins pour le fonds ; car cet auteur est toujours bien informé et ne parle généralement qu'à coup sûr. Mais il se trompe en plaçant cette évasion à la suite de la dénonciation de Tison. (MM. de Goncourt, *Hist. de Marie-Antoinette*, sont tombés dans la même erreur.) Nous avons montré plus haut que Toulan continua à remplir ses fonctions de municipal jusqu'à l'installation de la Commune définitive. Dans son interrogatoire du 6 germinal il dit clairement que sa fuite n'eut lieu qu'au commencement d'octobre et, sans entrer dans aucun détail, il avoue avoir « usé d'un peu de ruse pour s'évader. » — Lepitre, *Quelques souvenirs*, prétend qu'on avait facilité à Toulan les moyens de fuir. Sur les neuf officiers municipaux arrêtés, il était le seul, dit-il, contre lequel il y eut des charges assez fortes pour qu'il fût difficile de le faire acquitter. La Commune, qui se posait alors en rivale de la Convention, ne voulait pas souffrir que l'on portât la moindre atteinte à son pouvoir en osant sacrifier quelques-uns de ses membres. Aussi l'administration de police fit en sorte que Toulan pût s'échapper et ne fût pas repris immédiatement. Il est impossible maintenant de vérifier cette assertion, qui, après tout, peut être exacte.

[2] Interrogatoire du 6 germinal.

auquel il raconte ce qui vient de lui arriver. Il lui fait part de son projet de se retirer à Toulouse, son pays natal. L'ami l'approuve et lui propose de lui faire avoir un passeport. Toulan accepte. Immédiatement il rédige lui-même la formule d'un passeport au nom de François Toulan, domicilié à Neuilly depuis environ un an et désirant se rendre à Toulouse pour recueillir un héritage. Sans perdre de temps, l'ami court à la municipalité, fait rédiger le passeport, réussit à le faire antidater de la veille, et part aussitôt pour Gonesse, afin de le faire viser par le directoire du district [1]. Puis il le rapporte en règle à Toulan, qui ne se décide pas à partir tout de suite. Il reste encore trois jours à Neuilly, peut-être pour avoir le temps de faire prévenir sa femme et de lui faire ses adieux. Enfin, le 11 octobre, il rentre à Paris au péril de ses jours, court à sa chambre près du Temple, et les sons de son cor envoient à Madame Élisabeth un dernier signal. Puis il a une dernière entrevue avec Turgy, auquel il remet pour les prisonnières un billet dans lequel il leur apprend son arrestation et sa fuite [2]. Enfin il prend la diligence de Corbeil et fait viser le soir même son passeport par la municipalité de cette ville [3]. De là Toulan se dirigea sur Auxerre, et gagna Toulouse le plus rapidement possible. A peine arrivé dans cette ville, il apprit qu'il avait été signalé aux comités révolutionnaires. Aussitôt il résolut de se retirer à Bordeaux, où il avait déjà travaillé. Un de ses parents, à peu près de son âge, se rendit à la municipalité et demanda un passeport. Il déclara s'appeler Rosalie Mestre. Ce prénom féminin choqua le scribe, qui crut bien faire en écrivant Ros Alimestre. Toulan, obligé de se servir de ce passeport, corrigea Ros en Roch, rectifia le signalement pour qu'il pût lui convenir, gratta le nom de la ville indiquée par son parent pour y substituer celui de Bordeaux, et quitta Toulouse le 26 octobre 1793 [4].

Dès son arrivée à Bordeaux, sûr de n'y pas être reconnu, il s'occupa de trouver des ressources pour vivre. Comme il avait une belle écriture, il pensa à s'établir comme écrivain public.

[1] Interrogatoire du 6 germinal et Passeport. Arch. nat. W 400, dr 927, numéros 6 et 8.

[2] Feuillet de Conches, *Corr. de Madame Élisabeth*. p. 443-444.

[3] Passeport.

[4] Interrogatoire du 6 germinal et Passeport. Arch. nat. W 400, dr 927, numéro 7.

Sans tarder [1], il s'installa dans une échoppe sur le quai de Royan et ne tarda pas à se faire une clientèle parmi les mariniers et les portefaix. Peu après, sa femme lui ayant fait passer quelque argent, il ouvrit une petite boutique de mercerie et de quincaillerie [2].

Après son départ de Paris, sa femme était allé demeurer avec cette cousine Ricard dont le mari avait été mêlé aux tentatives de Toulan. Comme elle n'osait écrire à son mari de peur de découvrir sa retraite, c'était la citoyenne Ricard qui correspondait avec son cousin Roch Alimestre. Presque toutes ses lettres, peu nombreuses d'ailleurs, saisies à Bordeaux chez Toulan, ont été conservées dans les dossiers du tribunal révolutionnaire, où nous avons pu les consulter. La citoyenne Ricard y parlait souvent par énigmes, afin de dérouter la police si elle s'avisait de les ouvrir. La femme de Toulan y est toujours désignée sous le nom de Bichette, et l'auteur de toutes ces lettres signe tantôt Ricard, tantôt Richardet, tantôt Ricardin [3].

Au bout de quelques mois, Toulan, se croyant en sûreté à Bordeaux et voyant son commerce prospérer, engagea sa femme à vendre son fonds de librairie et ses meubles et à venir le rejoindre [4]. Celle-ci partit dans la première décade du mois de ventose an II. Elle était à peine depuis quinze jours à Bordeaux [5], quand son mari fut arrêté par ordre du Comité révolutionnaire de surveillance de cette ville [6]. Le motif de cette arrestation était que Toulan, qui avait cru pouvoir reprendre son véritable nom [7], n'avait pas de carte de civisme et n'avait pu fournir « rien qui prouvât qu'il était bon citoyen [8]. » Sous cette inculpation, il fut

[1] Une lettre datée de Paris le 3 novembre est adressée au citoyen Alimestre, écrivain public, quai de Royan. Lettres saisies chez Toulan, Arch. nat. Ibidem, numéro 25.

[2] Interrogatoire du 6 germinal. — Lettres saisies chez Toulan.

[3] Lettres saisies chez Toulan.

[4] *Ibidem.*

[5] Interrogatoire du 6 germinal.

[6] Lettres écrites les 26 et 27 floréal an II par le dit Comité à la municipalité de Paris et à l'accusateur public. Arch. nat. W 400, dr 927, nos 2 et 4.

[7] Interrogatoire du 6 germinal.

[8] Lettres du Comité révolutionnaire, ci-dessus note 6. — Lepitre et Eckard disent que Toulan fut arrêté parce que sa femme, ayant demandé sous son véritable nom un passeport pour Bordeaux, fit connaître involontairement le lieu de sa retraite, et que le Comité de sûreté générale écrivit à

incarcéré dans les prisons du palais Brutus [1], et subit, le 6 germinal, un long interrogatoire devant trois membres du Comité révolutionnaire. C'est de cette pièce que nous avons tiré un grand nombre des renseignements qui précèdent.

Son nom et l'accusation portée contre lui d'avoir eu des correspondances avec le Temple étaient venus jusqu'à Bordeaux ; aussi l'interrogea-t-on minutieusement sur ce point. Il nia énergiquement. Comme on lui représentait que s'il n'avait eu rien à se reprocher, il ne se serait pas enfui, il répondit qu'ignorant le motif de cette arrestation, il avait cru y voir « le projet trop longtemps médité par des malveillants de nuire aux patriotes » et avait craint que ce ne fût par suite d'un ordre arbitraire « surpris à la religion des autorités. » Les larmes de sa femme, ajouta-t-il, et « ce sentiment intime qui porte tout individu à fuir la persécution, » l'avaient déterminé à se soustraire au mandat d'arrêt jusqu'à ce que son innocence fût reconnue. Il prétendit, ce qui était faux, que le tribunal révolutionnaire l'avait acquitté, et que c'était ce qui l'avait déterminé à reprendre son nom [2].

Malgré l'affirmation réitérée de son innocence, il ne fut pas relâché. Son interrogatoire fut transmis au représentant du peuple Isabeau, alors en mission à Bordeaux, pour demander à Paris des renseignements sur son compte. Isabeau n'écrivit-il pas à Paris ou négligea-t-on de lui répondre ? On ne sait. Mais au bout de près de deux mois, aucune réponse n'arrivant, le Comité révolutionnaire se décida à écrire lui-même à la municipalité de Paris et à l'accusateur public [3]. Ces lettres n'arrivèrent à Paris que le 4 prairial. Immédiatement Fouquier-Tinville, qui avait bonne mémoire, fit répondre que Toulan avait été accusé, s'était évadé et n'avait pas paru au tribunal. Il joignit à la lettre un mandat d'amener avec ordre de l'exécuter sur-le-champ [4]. En

Bordeaux de l'arrêter. C'est une erreur. Dans les lettres du Comité révolutionnaire, que nous avons déjà citées, il est dit que le seul motif de son arrestation est qu'il n'avait pas de carte de civisme. La preuve que l'ordre de l'arrêter ne vint pas de Paris, c'est que Fouquier-Tinville n'envoya le mandat d'amener que deux mois après son arrestation, lorsqu'il en eut été avisé par le Comité révolutionnaire de Bordeaux.

[1] Arch. nat. W 400, dr 927, no 5.

[2] Interrogatoire du 6 germinal.

[3] Lettres des 26 et 27 floréal déjà citées.

[4] Note de la main de Fouquier sur les lettres ci-dessus.

conséquence, Toulan quitta Bordeaux le 15 prairial sous l'escorte de la gendarmerie et arriva à Paris le 4 messidor [1]. Il fut immédiatement incarcéré à la Conciergerie, sous la double prévention de s'être soustrait à un mandat d'arrêt et d'avoir conspiré contre la République [2].

Il n'y resta pas longtemps : le 12 messidor il était appelé au tribunal révolutionnaire.

Fouquier-Tinville avait retrouvé la dénonciation des commis de Toulan au sujet de la boîte d'or de Marie-Antoinette ; il rappela aussi celle de Tison, et, dans l'acte d'accusation, il exposa que Toulan avait entretenu des intelligences avec les deux femmes Capet, qu'il avait eu avec elles des entretiens secrets, pendant lesquels il faisait enfermer Capet fils et sa sœur dans une des tourelles ; qu'il leur avait promis d'envoyer tous les soirs un colporteur aux environs du Temple pour crier les nouvelles qui pourraient les intéresser ; que « pour prix de ses complaisances, il paraissait qu'il avait reçu, entre autres présents, une boîte d'or ; que ce fait avait été reconnu publiquement, lors des débats qui avaient eu lieu pour parvenir au jugement de Michonis ; qu'il avait pareillement été reconnu au cours des mêmes débats que Toulan, lors de l'exécution de Capet, avait trouvé moyen de s'emparer du chapeau de Capet et de mettre le sien à sa place et qu'il avait remis ce chapeau à Marie-Élisabeth [*sic*] [3]. »

Y eut-il des débats ? Toulan fut-il même interrogé ? On l'ignore, bien que le procès-verbal de l'audience porte à la suite de deux pages blanches ces mots : *Les débats ont été fermés* [4]. Le tribunal était si pressé qu'il ne s'attardait pas à entendre les accusés et qu'en tout cas les greffiers n'avaient pas le temps de consigner dans le dossier du procès le résumé des interrogatoires. La peine de mort fut prononcée séance tenante, et, le jour même, Toulan

[1] Arch. nat. W 400, dr 927, 1re partie, n° 32.

[2] Id. n° 1.

[3] Arch. Nat. W 400, dr 927, 4e partie, n° 124. — Lorsque Fouquier-Tinville disait au sujet de la boîte d'or et du chapeau trouvé chez Madame Elisabeth que ces faits avaient été prouvés lors du procès de Michonis, il mentait sciemment. Dans le procès de Michonis, il ne fut question de ces faits qu'incidemment, puisque Toulan s'était évadé et qu'il n'y eut sur son compte aucune instruction d'affaire. Voy. Arch. nat. W 296, dr 261.

[4] Arch. nat. W 400, 4e partie, n° 129.

fut exécuté sur la place de la République, aujourd'hui place du Trône, avec vingt-quatre autres condamnés [1].

II

LE BARON DE BATZ.

L'entreprise de Toulan a donc échoué ; mais, ce qu'il n'a pu parvenir à exécuter, d'autres aussi hardis, plus hardis peut-être, vont l'essayer par de nouveaux moyens. Les fidèles amis de la Reine ne se découragent pas pour un premier échec. A Toulan, à M. de Jarjayes vont succéder le municipal Michonis, l'épicier Cortey, devenu par la Révolution capitaine dans la garde nationale, et le baron de Batz, cet audacieux grand seigneur qui fut la terreur des comités de la Convention. Un nouveau complot s'ourdit dans l'ombre, non moins habilement préparé que le précédent et présentant plus de chances de réussite. Sur ce complot, nous n'avons que peu de détails. Eckard, dans une note de la troisième édition (1818) de ses *Mémoires historiques sur Louis XVII*, le raconte avec quelques développements, mais sans dire à quelles sources il a puisé. Quelques pièces officielles, qui se trouvent dans les papiers du tribunal révolutionnaire au dossier de l'affaire Cécile Renault et Admiral [2], viennent confirmer son récit quant aux points principaux. Et c'est là tout ce que nous avons pu recueillir sur cette seconde tentative d'évasion ; aussi serons-nous forcément très bref dans cet exposé. Quelques mots d'abord sur les acteurs ne seront point inutiles.

Issu d'une race ancienne, celle des vicomtes de Lomagne [3], Jean [4], baron de Batz, était avant la Révolution grand sénéchal

[1] Arch. nat. AF II,48,dr 165,n° 271.—M. R. Chantelauze (*Louis XVII*, Paris, 1884,in-8°) dit que neuf officiers municipaux, impliqués dans la conspiration de Toulan périrent avec lui sur l'échafaud. Il se trompe. Sur les neuf, cinq furent acquittés ; quatre périrent : Michonis et Dangé englobés dans l'affaire de Cécile Renault, Vincent et Jobert le 11 thermidor comme terroristes.

[2] Arch. nat. W 389, dossier 904.

[3] *Art de vérifier les dates*, II, 281.

[4] M. Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, II, 425 note, l'appelle Pierre-Louis, c'est évidemment une erreur ;

d'Albret. Un de ses ancêtres, Manaud de Batz, avait sauvé la vie à Henri IV, en 1576, à la prise de la ville d'Eauze [1]. Il avait hérité de ses pères d'une fortune considérable, et occupait une grande place parmi la noblesse de sa province qui, en 1789, l'envoya siéger aux États-généraux comme député de la sénéchaussée de Nérac ; à cette occasion il fut chargé de la rédaction des « Cahiers de l'ordre de la noblesse des pays et duché d'Albret et des sénéchaussées de Casteljaloux, Castelmoron, Nérac et Tartas. » Très entendu sur les questions de finances, il fit partie du comité de liquidation et fut même président de la section du contentieux. On peut voir aux procès-verbaux de l'Assemblée et à la table du Moniteur la part qu'il prit aux travaux financiers de la Constituante. Il combattit vivement les plans du comité et vota contre la création des assignats qu'il considérait comme une mesure déplorable. Parmi les nombreux rapports qu'il fut chargé de faire, il faut citer, comme les plus importants, ceux sur la dette ancienne, sur les créances du trésor, sur le plan et l'ordre de travail du comité de liquidation, sur l'organisation de la comptabilité [2], sur la compagnie des eaux de Paris [3], etc. Peu après, la Constituante s'étant séparée pour faire place à la Législative, M. de Batz retourna sans doute dans sa province, mais ne cessa pas pour cela de rendre au Roi des services pécuniaires que sa grande fortune lui permettait. C'est du moins ce que prouve cette phrase, inscrite le 1er juillet 1792 par Louis XVI dans son Journal: « Retour et parfaite conduite de M. de Batz, à qui je redois cinq cent douze mille livres [4]. » Après le 10 août, il émigre; mais le procès de Louis XVI le fait bientôt revenir à Paris pour y tenter par tous les moyens possibles de délivrer le Roi et sa famille. Il trame dans ce but un vaste complot; il fait appel secrètement aux jeunes gens des sections et parvient à en réunir près de deux mille qui devaient, lorsque le Roi serait conduit au supplice, forcer la haie et l'enlever. L'endroit choisi était le boulevard Bonne-Nouvelle près de la porte Saint-Denis, là où cinq ou

car, sur tous les rapports imprimés qu'il fit et que nous possédons, il est appelé Jean de Batz.

[1] Gers, arr. de Condom. Voy. *Lettres missives d'Henri IV* publiées dans la collection des *Documents inédits* par M. Berger de Xivrey, t. I, p. 118.

[2] Arch. nat. ADxviiia, Batz.

[3] *Ibid.* ADxvi, Paris, 1790.

[4] Arch. nat. AEii, numéro 1281.

six rues se réunissent comme dans un entonnoir. Cette disposition du terrain devait rendre nul l'effet des bouches à feu, si les canonniers de la garde nationale parvenaient à les diriger contre les royalistes. Les comités de Sûreté générale et de Salut public et la Commune furent avertis qu'un complot se préparait : ils consignèrent sous les armes dans leurs sections respectives tous les jeunes gens, avec menace de mort contre ceux qui manqueraient à l'appel. Cela fit échouer le projet : Batz, arrivé au rendez-vous, cherche en vain ses affidés ; seuls, son secrétaire Devaux et deux autres jeunes gens le rejoignent. Batz veut néanmoins tenter la fortune : il s'élance, sabre en main, avec ses trois compagnons au travers de la haie de gardes nationaux qui entoure la voiture du condamné, et crie de toutes ses forces : « A nous ceux qui veulent sauver le Roi[1] ! » Personne ne répond à cet appel ; tout autour d'eux reste silencieux et immobile. Ils repassent alors la haie sans que les gardes nationaux stupéfaits songent à les arrêter. Un détachement fond sur eux ; ils parviennent à se jeter dans une maison et s'échappent[2]. Le coup manqué, Batz reste à Paris. Dépensant sa fortune sans compter, il jette l'or à pleine main pour aider son audace. Il achète des agents dans les sections de Paris, dans la municipalité, dans la police ; il se fait délivrer de faux passeports, de faux certificats de résidence, de fausses cartes de civisme. Il a en même temps trois ou quatre domiciles : chez Cortey, rue de la Loi ; chez Roussel, rue Helvétius, ci-devant Sainte-Anne ; à Charonne, chez l'ancienne actrice Grandmaison, sa maîtresse ; enfin rue des Vieux Augustins. Vingt fois, il est sur le point d'être arrêté ; vingt fois, il est prévenu à temps, et, lorsque la police arrive, elle trouve la place chaude et l'oiseau envolé. Secondé merveilleusement par des complices qui préfèrent mourir plutôt que de le trahir, il déjoue tous les efforts des comités de Salut public et de Sûreté générale, qui, affolés, promettent de sa tête jusqu'à trois cent mille livres, et écrivent à l'accusateur public : « Le Comité t'enjoint de redoubler d'efforts pour découvrir l'infâme Batz. Souviens-toi que ses relations s'étendent partout, que ce

[1] Eckard, *loc. cit.*, et W 389, dossier 904, 2e partie; pièces 11 et 17.
[2] M. de Malesherbes parle de ce projet dans son journal et l'abbé Edgeworth dans ses *Mémoires*.

Catilina a été constamment l'âme de tous les complots..., que ce scélérat est d'autant plus dangereux qu'il nous dérobe encore le fil de ses correspondances avec Pitt, la Vendée, Toulon, les émigrés. Ne néglige dans tes interrogatoires aucun indice; n'épargne aucunes promesses pécuniaires ou autres; demande-nous la liberté de tout détenu qui promettra de le découvrir ou de le livrer mort ou vif;..... répète qu'il est hors la loi, que sa tête est à prix, que son signalement est partout, qu'il ne peut échapper, que tout sera découvert, et qu'il n'y aura pas de grâce pour ceux qui, ayant pu l'indiquer, ne l'auront pas fait. C'est te dire que nous voulons à tout prix ce scélérat [1].... » Bien plus, ils recommandent à Fouquier-Tinville, lors de l'affaire de Cécile Renault, de ne pas parler, dans le réquisitoire, de son projet d'enlèvement de la Reine, « pour ne pas suggérer de tels moyens publiquement [2]. » A la fin de 1793, Batz est en relations avec Chabot, Bazire, Fabre d'Églantine, avec lesquels il spécule sur les fonds publics. L'année suivante, il est regardé comme le chef de la fameuse conspiration de l'étranger, et Élie Lacoste lit, le 26 prairial, un rapport fulminant contre lui à la tribune de la Convention. Il échappe encore à toutes les poursuites. En vendémiaire an IV, il est enfin arrêté comme organisateur de l'insurrection du 13 et enfermé à la prison du Plessis; mais il corrompt ses gardiens et parvient à s'évader. Tel est l'homme qui va reprendre après Toulan l'œuvre de la délivrance.

Un des principaux affidés de Batz était Joseph-Victor Cortey, épicier dans la rue de la Loi, ci-devant Richelieu, membre influent de la section Lepelletier, où on le tenait pour excellent patriote, et capitaine d'une compagnie de la garde nationale. Ce Cortey, tout dévoué à Batz, s'était lié avec Chrétien, juré au tribunal révolutionnaire et principal agent des comités de la Convention dans la section Lepelletier; il avait su si bien capter sa confiance que Chrétien l'avait fait mettre au nombre des capitaines à qui l'on confiait le commandement du détachement de garde nationale qui était chaque jour de service à la tour du Temple.

Batz avait le dessein de s'introduire au Temple avec l'aide de Cortey, qui l'aurait compris dans son détachement; il aurait pu

[1] W 389, dossier 904, 2e partie, pièce 11.
[2] *Ibid.* 1re partie, pièce 91.

ainsi pénétrer jusqu'aux princesses. Mais il était encore indispensable qu'un des municipaux de service fût de connivence avec lui ; il s'agissait donc d'en gagner un. Batz jeta les yeux sur Jean-Baptiste Michonis, qui lui avait paru plus humain et plus honnête que les autres. C'était [1] un homme de cinquante-huit ans, demeurant près des Halles, section des marchés, dans la rue de la Grande Friperie, où il avait un établissement de limonadier. Très estimé dans sa section, il avait été nommé par elle membre du conseil général de la Commune ; il remplissait avec zèle ses fonctions d'officier municipal et celles plus délicates d'administrateur de police chargé de la surveillance des prisons. Ce fut lui qui, le 17 juillet 1793, lors de l'exécution de Charlotte Corday, réprimanda Legros, valet du bourreau, qui avait souffleté la tête de la suppliciée [2]. Ses sentiments d'honnêteté et d'humanité l'avaient fait compatir au sort malheureux de la famille royale ; aussi n'hésita-t-il pas à répondre aux ouvertures que Batz lui fit ou lui fit faire. Lorsque celui-ci fut sûr de sa complicité, il lui dévoila son plan ; Michonis l'approuva ; mais, pour l'exécuter, il fallait la coïncidence d'un jour de service du municipal avec un jour de garde de Cortey.

Enfin ce jour arrive [3] ; Cortey est commandé pour aller au Temple. Dans le rôle de sa compagnie il intercale le baron de Batz sous un nom supposé, et a soin d'y comprendre également une trentaine d'hommes de la section, dont Batz s'est assuré le concours, sans doute à prix d'or [4]. Michonis est également de service ce jour-là. Tout va donc pour le mieux. Cortey a organisé l'ordre de la nuit de manière que les postes de la tour et de l'escalier soient confiés, de minuit à deux heures du matin, à une partie des hommes de Batz, tandis que le reste fera les patrouilles à la même heure. Michonis s'est arrangé, de son

[1] Ces détails biographiques sont fournis par les interrogatoires de Michonis lors de l'affaire de l'œillet. Voyez plus loin.

[2] Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 335.

[3] Nous n'avons pu en retrouver la date. Ce fut évidemment en mai ou juin 1793, plutôt en juin, entre l'échec des projets de Toulan (fin d'avril) et la séparation du Dauphin et de sa mère (3 juillet). Le registre du service au Temple aurait pu nous éclairer ; malheureusement, comme nous l'avons dit plus haut, il n'existe plus.

[4] M. de Beauchesne, *Louis XVII*, t. II, p. 53, dit que Batz était inscrit dans la compagnie de Cortey sous le nom de Forget.

côté, pour avoir le service de nuit dans l'appartement des princesses. Voici donc ce qui va se passer : entre minuit et deux heures une patrouille, commandée par Batz et composée exclusivement d'hommes gagnés par lui, se présentera devant l'appartement de la Reine. Michonis, qui aura prévenu les princesses, ouvrira les portes. Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, Madame Royale endosseront d'amples capotes de gardes nationaux, mettront sur leur tête la coiffure d'uniforme, prendront à leur bras un fusil et se joindront à la patrouille, qui enveloppera le Dauphin. La descente de l'escalier se fera sans encombre, puisque toutes les sentinelles seront des affidés de Batz. Au bas de l'escalier, Cortey, qui, en sa qualité de commandant du poste, a seul le pouvoir de faire ouvrir la grande porte pendant la nuit, attendra la patrouille et, sous prétexte de la mener faire une ronde au-dehors, la fera sortir du Temple. Là, des voitures toute prêtes attendront les princesses et le baron de Batz pour les emmener loin de Paris.

Tout est donc réglé et le succès semble certain. Il est onze heures du soir ; Michonis est, depuis deux heures, monté pour sa garde de nuit dans l'appartement de la reine. Encore une heure, deux au plus, et la famille royale va être arrachée aux mains de ses bourreaux. Soudain l'on frappe à la porte du Temple ; c'est Simon, l'infernal savetier qui va bientôt devenir l'instituteur du fils de Louis XVI et qui a déjà appuyé à la Commune la dénonciation de la Tison contre Toulan et Lepitre. A la nuit tombante, un gendarme d'ordonnance a trouvé à la porte du Temple un papier sans adresse et cacheté, dans lequel se trouvait un billet anonyme ne portant que ces mots : « Michonis trahira cette nuit. Veillez ! » Le gendarme avait remis ce billet à Simon [1], qui l'avait aussitôt porté à la Commune et avait obtenu des pouvoirs pour remplacer Michonis dans sa garde de nuit au Temple. Il

[1] C'est M. de Beauchesne, *Louis XVII*, t. II, p. 53, qui, le premier, a expliqué par ce billet anonyme trouvé par hasard l'arrivée inopinée de Simon au Temple ; malheureusement, il ne dit pas à quelle source il a puisé cet important renseignement. Il répète la même chose dans son *Histoire de Madame Elisabeth*, sans donner plus d'indications. M. Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, t. VI, p. 506, donne la même version, sans dire non plus d'où elle vient. MM. de Goncourt, dans leur *Histoire de Marie-Antoinette*, n'ont pas reproduit ce détail qu'ils ont peut-être regardé comme controuvé.

arrivait. « Si je ne te voyais pas ici, dit-il à Cortey, je ne serais pas tranquille. » Batz, à ces mots, comprend que, si le complot n'est pas découvert, du moins il est éventé. Il pense un instant à tuer Simon et à tenter l'évasion par la force ; mais il songe qu'à cette heure ses hommes n'occupent pas encore les postes de la tour et de l'escalier ; toute tentative à main armée serait impossible. Simon monte à l'appartement de la Reine ; il présente à Michonis l'ordre du conseil général qui lui enjoint de remettre ses pouvoirs à Simon et de se rendre sur le champ à la Commune. Michonis, avec un sang-froid parfait, obéit et cède la place au savetier. Cortey, lui aussi, a compris qu'il n'y a plus rien à espérer et que le coup est manqué ; mais il veut au moins sauver les conjurés : il feint d'avoir entendu dans la rue un bruit suspect ; il donne au baron de Batz une patrouille à conduire, commande d'ouvrir la grande porte, et lui permet ainsi de s'échapper.

Quant à Michonis, il s'était rendu immédiatement à la Commune. Aux questions qu'on lui posa, il répondit avec tant d'aplomb et de feinte bonhomie qu'il détourna tous les soupçons. Aussi lorsque, le lendemain, Simon vint annoncer qu'il ne s'était passé au Temple cette nuit-là rien d'extraordinaire et que les perquisitions qu'il avait faites dans l'appartement des détenues n'avaient amené la découverte de rien de suspect, le conseil général demeura persuadé que le billet anonyme trouvé par Simon était l'œuvre d'un mauvais plaisant. Ce ne fut que plus tard, dans le courant de l'an II, que, par des informations recueillies par la police et dont malheureusement nous n'avons pu retrouver la trace, les comités de la Convention connurent d'une manière certaine l'existence et les détails du complot et purent se convaincre que, sans Simon, la famille royale se serait évadée du Temple par le fait du baron de Batz et la connivence de Michonis et de Cortey. C'est du moins ce qui appert des passages suivants extraits de deux lettres adressées à Fouquier-Tinville, l'une par le comité de Sûreté générale, l'autre par celui de Salut public. « Batz, disait l'une de ces lettres, par les scélérats Michonis et Cortey, a été au moment d'enlever la famille Capet au Temple, où ledit Cortey l'introduisit comme de sa compagnie et de la garde et où, sans Simon, leurs infâmes complices, pour la plupart encore inconnus, se seraient trouvés avoir les postes de l'escalier et de

la Tour[1]... » — « Dans le réquisitoire, disait l'autre, supprimer les détails du grand projet, que fit échouer Simon, de Batz et ses complices, que le capitaine Cortey avait compris dans sa compagnie dans son jour de garde au Temple et à qui il devait confier les postes de la Tour et de l'escalier ; détails à omettre pour ne pas suggérer de tels moyens publiquement; mais dire le fond sans les moyens[2]. »

Michonis et Cortey ne furent donc nullement inquiétés. Le premier conserva toutes ses fonctions, et nous allons le retrouver à la Conciergerie auprès de Marie-Antoinette ; le second, que Simon lui-même n'avait pas soupçonné, resta capitaine de la compagnie de garde nationale de la section Lepelletier ; nous les verrons tous deux mourir sur l'échafaud, englobés dans la conspiration de l'étranger. Batz dut renoncer à son projet, d'autant plus que le jeune Louis XVII fut séparé de sa mère, au commencement de juillet ; ce qui rendait impossible toute tentative d'évasion de la famille royale entière. Mais, lorsque la Reine eut été transférée à la Conciergerie, il se présenta de nouvelles chances de la sauver seule ; d'autres serviteurs dévoués essayèrent d'en profiter et leurs tentatives donnèrent lieu à ce qui porte dans l'histoire le nom de *Conspiration de l'œillet*.

III

LA CONSPIRATION DE L'ŒILLET.

Le 2 août 1793, à deux heures du matin, les commissaires de la Commune se présentaient au Temple. Après s'être fait ouvrir les portes, ils ordonnèrent de réveiller les prisonnières. Lorsqu'elles furent levées et habillées, l'un d'eux leur donna lecture du décret rendu le jour même par la Convention : « Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal extraordinaire ; elle sera transférée sur-le-champ à la Conciergerie. » La Reine écoute sans se troubler ; Madame Élisabeth et Madame Royale supplient les municipaux de leur permettre d'accompagner Marie-Antoinette ; on leur répond que cela est impossible. On visite les

[1] Arch. nat. W 389, dossier 904, 2e partie, pièce 11.
[2] W 389, dossier 904, 1re partie, pièce 91.

poches de la Reine, et on fait un paquet de ce qu'elles contiennent, ne lui laissant qu'un mouchoir et un flacon de sels. Calme et maîtresse d'elle-même, elle embrasse tendrement sa fille et sa belle-sœur, à laquelle elle recommande ses enfants. Puis elle descend l'escalier d'un pas ferme derrière les municipaux, franchit les guichets et monte avec un membre de la Commune et deux gendarmes dans la voiture qui l'attend à la porte et qui se dirige aussitôt vers le Palais de justice.

Arrivée à la Conciergerie, la Reine passa le reste de la nuit dans la chambre du concierge Richard. Le lendemain matin on l'installait dans l'ancienne salle du Conseil, pièce carrelée donnant sur la cour des femmes. On l'avait divisée en deux par une cloison ; au fond était la chambre de la Reine; par-devant l'antichambre où se tenaient toujours deux gendarmes. La porte percée dans la cloison devait rester ouverte et la Reine n'était séparée des gendarmes que par un paravent tout percé, déployé au milieu de la pièce en travers de la baie.

Nous n'avons pas à raconter la vie de Marie-Antoinette à la Conciergerie. D'autres l'ont fait avec plus de talent que nous ne pourrions le faire. Nous voulons seulement continuer notre récit des tentatives essayées par les fidèles amis de la Reine pour la tirer des griffes de la Révolution. Au Temple, c'est Toulan et M. Jarjayes, le baron de Batz et Michonis; à la Conciergerie, c'est encore Michonis, complice cette fois du chevalier de Rougeville, « un de ces fous de dévouement qui ne manqueront jamais en France. »

Le 28 août [1], Michonis entrait à la Conciergerie, comme il le faisait fréquemment pour les devoirs de sa charge d'administrateur de police chargé de la partie des prisons. Il passa chez le concierge Richard et se rendit immédiatement à la chambre de Marie-Antoinette; car, chaque fois qu'il venait, il ne manquait jamais de parler à la Reine, à laquelle il apportait des nouvelles

[1] D'après le récit de Rougeville (Voy. plus loin). — Michonis, dans son interrogatoire, le mardi 3 septembre, dit que la visite avait eu lieu le jeudi ou vendredi précédent, 29 ou 30 août. Nous verrons par la suite des événements que la date du 28 doit être adoptée comme la vraie. — M. Wallon (*Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, I, 306) se trompe en disant que Rougeville fut introduit près de la Reine le 3 septembre.

de ses enfants. Ce jour-là, il n'était pas seul ; il avait avec lui un individu de taille moyenne, âgé d'une quarantaine d'années. Ce n'était pas la première fois qu'il amenait ainsi à la Conciergerie des gens qui, par curiosité, lui avaient témoigné le désir de voir la Reine. La présence de l'individu qui l'accompagnait n'étonna donc nullement le concierge ni les gendarmes ; les autres municipaux faisaient de même.

Mais, ce jour-là, son compagnon n'était pas un simple curieux; il s'appelait le chevalier de Rougeville, et avait formé le projet d'arracher la Reine au supplice qui l'attendait. Pour cela, il fallait la prévenir, afin qu'elle s'y prêtât. Il s'était donc abouché avec Michonis, l'introducteur du baron de Batz au Temple, et celui-ci l'amenait à la Conciergerie, pour qu'il pût se concerter avec la Reine.

Quelques mots sur le personnage ne seront pas déplacés ici. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver aux Archives nationales, sur les obligeantes indications de notre confrère M. Bonnassieux, un gros dossier [1] contenant des papiers saisis chez Rougeville, en l'an XII, par la police impériale. Nous y avons puisé de précieux renseignements sur lui-même et des détails inédits sur l'affaire dont il fut le héros.

Alexandre-Dominique-Joseph Gonsse [2] de Rougeville naquit le 21 septembre 1761. Il était le second fils d'un riche traitant d'Arras, issu d'une famille espagnole dont un membre s'était établi en Artois au milieu du XVIe siècle. En 1775, Alexandre, qui portait le titre le chevalier de Rougeville, entre comme officier dans la légion de Soubise puis dans la garde du Roi ; en 1776, ayant été réformé avec le brevet de capitaine, il passe en Amérique, reçoit le grade de lieutenant-colonel de cavalerie, et est successivement aide-de-camp des généraux Lee et Washington ; les services qu'il rend à la cause de l'indépendance américaine lui font même obtenir la croix de Cincinnatus. Il revient en France en 1783 et reçoit les brevets de colonel de cavalerie et de chevalier de Saint-Louis. Il entre bientôt après dans la maison de Monsieur, comte de Provence, comme écuyer et fourrier des logis. Lorsque ce prince émigre, Rougeville refuse

[1] Arch. nat, F7 6413.

[2] Ce nom est souvent écrit *Gousse* par erreur.

de l'imiter et reste auprès du Roi, qui, prétend-il, avait en lui la plus grande confiance. Au 20 juin, il ne quitte pas la famille royale ; le 14 juillet 1792, il s'occupe activement de la sûreté du Roi et de la Reine pendant toute la cérémonie de la Fédération ; enfin, le 10 août, il se joint aux gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas et aux Suisses qui défendent les Tuileries contre le peuple. Quand le palais est forcé, il réussit à s'échapper et erre pendant six jours dans Paris, se cachant où il peut. Le 16 août, il est arrêté et enfermé à l'Abbaye ; il parvient à en sortir, le 28, en corrompant les geôliers à prix d'or, et échappe de la sorte aux massacres de septembre. Il se réfugie d'abord dans un hôtel garni de la rue des Quatre-Fils près l'hôtel Soubise, puis rue Poissonnière. Au commencement de janvier 1793, il fait paraître une brochure intitulée : *Réflexions morales et politiques sur le procès de Louis XVI*, qu'il signe de son nom et qu'il envoie à la Convention. Au 21 janvier, il tente un coup de main pour sauver le Roi ; mais il se voit abandonné par tous ses hommes et ne peut réaliser son projet. Arrêté de nouveau comme suspect, le 31 mai, il est incarcéré aux Madelonnettes ; mais il en sort, le 21 juin, en corrompant encore ses gardiens. Il va alors demeurer à Vaugirard chez une femme Dutilleul, sans doute sa maîtresse. C'est alors qu'il conçoit le projet de délivrer la Reine et qu'il noue des relations avec le municipal Michonis. Sa tentative ayant avorté et un mandat d'arrêt ayant été lancé contre lui, il quitte Vaugirard et se cache dans les carrières de Montmartre, où il reste près d'un mois. Il réussit enfin à gagner la frontière du nord et va se présenter au prince de Cobourg, qui le reçoit favorablement. Mais bientôt, devenu suspect aux émigrés qui le regardent comme un espion de la République parce qu'il refuse de prendre les armes avec eux, il est emprisonné au château de Treuzenberg et n'obtient sa liberté qu'à la suite d'un mémoire qu'il adresse au prince de Metternich. Il revient aussitôt en France et se loge d'abord chez l'imprimeur Girouard, rue du Bout-du-Monde, puis rue du Parc. Le 26 thermidor an III, sur la dénonciation du conventionnel Guffroy, son compatriote, il est arrêté comme prévenu d'émigration et incarcéré aux Orties, puis à la Conciergerie, enfin à Sainte-Pélagie. Il y reste deux ans avant de pouvoir obtenir sa liberté, malgré ses réclamations. Enfin il est élargi, le 2 messi-

dor an V, après avoir adressé au Conseil des cinq-cents un volumineux mémoire imprimé, à la suite duquel il avait inséré toutes les pièces qui le concernaient : certificats de résidence, mandats d'arrêt et d'élargissement, interrogatoires en l'an III devant le comité de Sûreté générale et le Tribunal criminel de la Seine, et aussi toutes les pièces de la conspiration de l'œillet. Il se retira alors près d'Arras dans son pays natal ; mais, en l'an XII, sous prétexte qu'il entravait la conscription, les autorités impériales le firent arrêter et interner à Reims sous la surveillance de la haute police. S'étant marié, en novembre 1806, avec une jeune fille de Soissons, il obtint, en août 1807, de changer sa résidence de Reims contre celle de Soissons. Il y vécut assez tranquille jusqu'en 1814 ; mais, au mois de mars de cette année, accusé d'intelligences avec les Russes, il fut traduit devant un conseil de guerre et fusillé.

Au physique, Rougeville, d'après son signalement extrait du registre d'écrou des Madelonnettes [1] et les renseignements donnés sur son compte par Michonis, Fontaine et la femme Dutilleul, dans les interrogatoires du 3 septembre, était de taille moyenne ; son visage était fortement marqué de petite vérole ; il avait les yeux et les cheveux bruns et commençait à être chauve. Il portait ordinairement un habit, tantôt gris, tantôt couleur *boue de Paris*.

Son portrait moral et la peinture de son caractère sont plus délicats et plus difficiles à faire. Homme tout imprégné des vices de son temps, sa seule vertu est son dévouement sans bornes à la famille royale. Esprit turbulent et inquiet, il change maintes fois de carrière et mène une vie fort agitée ; — héritier d'une fortune considérable, il la dissipe en débauches ; — homme sans scrupules, il ne craint pas de proposer à Louis XVI, en 1792, de faire sauter l'Assemblée législative [2] ; — d'une excessive

[1] Nous empruntons ce signalement au livre de M. Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, qui a publié dans le même ouvrage toutes les pièces du dossier des Archives nationales, W 296, dr 261, relatives à l'affaire de l'œillet.

[2] Il expose longuement ce projet dans le mémoire adressé au prince de Metternich, dont nous avons parlé plus haut. Il aurait introduit dans la salle de l'Assemblée, sous prétexte d'un don patriotique, deux barils, l'un rempli d'argent, l'autre de poudre, et, tandis que les députés auraient été

vanité, il se vante sans preuves et sans probabilité d'avoir été un des confidents les plus intimes de Louis XVI et de Marie-Antoinette [1]; il répète avec emphase les paroles flatteuses que la Reine lui a adressées; — écrivain diffus et prétentieux, il compose des *Réflexions* sur le procès de Louis XVI, des mémoires justificatifs, des adresses de toute sorte; il commence même sur l'affaire de l'œillet une tragédie dont nous avons retrouvé une scène dans ses papiers; pendant son séjour à Reims, il accable de pétitions le ministre de la police, le grand juge, les conseillers d'État, les sénateurs, l'empereur, l'impératrice Joséphine même et ses dames d'honneur; il présente à Napoléon des *Projets* sur les corvées pour le rétablissement des chemins, sur le monopole de la vente des eaux-de-vie, sur le recrutement de l'armée; — dépositaire infidèle, il a avec une certaine veuve La Couture une affaire assez louche au sujet d'une somme de huit mille francs qu'elle lui avait confiée; — enfin, faussaire audacieux, il ne craint pas, à la suite du Mémoire qu'il adresse le 1er prairial an V, au Conseil des Cinq-Cents, d'imprimer un faux interrogatoire subi par lui, le 29 thermidor an III, devant un des chefs du bureau des interrogatoires au comité de Sûreté générale; dans cette pièce, il invente des réponses dans lesquelles il raconte en détail toute l'affaire de l'œillet, tandis que dans l'interrogatoire original, que nous avons retrouvé, il avait nié être jamais entré à la Conciergerie et avoir présenté un œillet à la Reine [2]. Tel est le chevalier de Rougeville; nous avions raison de dire que son dévouement à la famille royale était sa seule vertu. Mais celle-là, il la pousse jusqu'à l'héroïsme, jusqu'à l'abnégation; il sacrifie le reste de sa fortune; il joue sa tête sans regret, sans hésitation, ne pensant qu'à une chose : sauver la Reine.

Rougeville a laissé deux récits de l'affaire de l'œillet, presque identiques au fond; l'un, écrit seulement six mois après, en avril 1794, plus complet et sans doute plus exact, est inséré

occupés du premier, le second, enflammé au moyen d'une mèche, aurait fait sauter la salle entière. Louis XVI repoussa ce projet avec indignation.

[1] Il est curieux de noter cependant qu'il se trouve dans ses papiers une convocation pour le conseil des ministres datée du 29 juin 1792, adressée de la part du Roi et signée *de Rougeville*, comme s'il eût été secrétaire des commandements de Louis XVI.

[2] Pour tous ces faits, voir aux Archives nationales le dossier F7 6413.

dans son mémoire à Metternich; l'autre, rédigé trois ans plus tard, en l'an V, plus diffus et plus vague, est joint à son mémoire au Conseil des Cinq-Cents, dans l'interrogatoire falsifié dont nous avons parlé plus haut. Nous allons tâcher de reconstituer la scène, d'après ces deux récits, les aveux de Marie-Antoinette et les dépositions des gendarmes Gilbert et Desfrennes. Nous indiquerons en italiques à laquelle de ces trois sources nous empruntons tels ou tels détails.

Michonis entra donc avec Rougeville dans la chambre de la Reine. Celle-ci était devant sa table et dans la pièce se trouvaient le gendarme Gilbert, le maréchal des logis Desfrennes et la femme Harel, spécialement attachée au service de Marie-Antoinette (*Gilbert*, *Desfrennes*). La Reine demande à Michonis des nouvelles de ses enfants (*Desfrennes*); tandis que celui-ci lui répond, Rougeville fait tomber adroitement devant la Reine, auprès du poële (*Gilbert*), deux œillets « renfermant chacun un billet où était le plan sûr et bien concerté de son évasion moyennant qu'elle voulût bien s'y prêter » (*Rougeville*) [1]. En même temps, il fait signe à la Reine de le ramasser; celle-ci, ne le reconnaissant pas et n'ayant rien vu, ne comprenait pas ses signes. Alors, il s'approche d'elle et lui dit à voix basse de ramasser l'œillet qu'il vient de faire tomber auprès du poële (*Gilbert*). A ces mots, Marie-Antoinette le reconnait et ne peut contenir son émotion; un grand feu lui monte au visage et les larmes coulent de ses yeux (*Desfrennes*, *Gilbert*). Néanmoins elle se baisse sans affectation, ramasse les œillets (*Gilbert*, *Marie-Antoinette*) et se retire un peu derrière le paravent qui divisait la chambre en deux compartiments; Michonis et Rougeville la suivent (*Desfrennes*). Alors, prenant la main du chevalier : « Malheureux, lui dit-elle, votre témérité me fait frémir. « Savez vous à quel danger vous vous exposez à pénétrer dans « mon séjour affreux? » — « Ne vous occupez pas de moi, « répond-il; un de vos cheveux est plus précieux que ma per« sonne; j'ai de l'argent, des hommes, des administrateurs, enfin « des moyens sûrs, pour vous tirer de cette sinistre habitation; « mais aidez-moi. » — « Fuyez, reprend Marie-Antoinette; « faible, épuisée comme je le suis, en quoi puis-je vous aider?

[1] Gilbert dit un œillet.

« Encore quelques jours et la nature va épargner aux scélérats « le dernier des crimes » (*Rougeville*) [1]. — « Le cœur vous « manque-t-il donc? demande le chevalier. » — « Il ne me manque « jamais, répond-elle ; mais il est profondément affligé » (*Marie-Antoinette*). Michonis, craignant d'attirer l'attention des gendarmes, fit signe qu'il fallait partir. « Je vous fais donc un adieu éternel ? » lui dit tout haut la Reine; car il venait de lui annoncer qu'il n'était pas réélu administrateur de police. « Non, répond-il, « si je ne suis plus administrateur, étant officier municipal, j'aurai « le droit de venir et de vous faire visite tant que cela vous sera « agréable » (*Gilbert*). Puis les deux hommes se retirèrent.

Toute cette scène s'était passée en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Ni les gendarmes, ni la femme Harel n'avaient vu les œillets et les signes de Rougeville. Gilbert et Desfrennes s'étaient aperçu de l'émotion de la Reine, mais ils l'avaient attribuée aux nouvelles que Michonis lui donnait de ses enfants. Ils n'avaient pas entendu la conversation à voix basse auprès du paravent et n'y avaient pas attaché d'importance (*Gilbert*, *Desfrennes*, *fe Harel*).

Dès que Michonis et Rougeville furent partis, Marie-Antoinette, profitant d'une partie de cartes que Gilbert faisait avec la femme Harel, s'empressa d'ouvrir les œillets et de lire les billets qu'ils renfermaient et qu'elle détruisit aussitôt. Il y a trois versions de ce billet. D'après ce qu'en dit Marie-Antoinette, lors des interrogatoires du 3 septembre, il contenait « des phrases vagues: Que prétendez-vous faire? que comptez-vous faire? J'ai été en prison ; je m'en suis tiré par un miracle. Je viendrai vendredi. Il y avait aussi une offre d'argent. » D'après la déposition du gendarme Gilbert et selon l'aveu que Marie-Antoinette, disait-il, lui en avait fait (nous parlerons plus loin de cette étrange confidence), le billet était conçu à peu près en ces termes : « Ma protectrice, je ne vous oublierai jamais, je chercherai toujours le moyen de vous marquer mon zèle. Si vous aviez besoin de trois

[1] Dans son second récit, Rougeville ajoute encore une longue tirade que lui aurait adressée la Reine pour l'engager à sauver ses enfants plutôt qu'elle et à écrire le récit de ses malheurs. Mais l'invraisemblance d'une si longue conversation et le caractère déclamatoire de ce morceau nous engagent à le rejeter comme uniquement sorti de l'imagination de Rougeville.

cents louis, je suis prêt à vous les offrir. » Enfin Rougeville, dans son récit de l'an V, dit que son billet était rédigé de la sorte : « Je vous suis toujours resté fidèle ; je viens de rassembler les débris de ma fortune, le reste de ma raison, et de relever tout mon courage pour tâcher d'aplanir toutes les difficultés et les obstacles qui pourraient nuire à l'entreprise de votre évasion : mais aidez-moi. » De ces trois versions, celle qui nous paraît la plus probable est celle de Marie-Antoinette. Le récit de Gilbert n'est que de seconde main. Celui de Rougeville ne mérite guère de confiance ; il a dû en supprimer les parties essentielles qu'il ne pouvait sans péril dévoiler, alors que, prisonnier, il demandait sa liberté au Conseil des Cinq-Cents. Enfin, la version de Marie-Antoinette contient cette phrase : Je viendrai vendredi. Or Rougeville, dans son mémoire à Metternich, dit en effet qu'il revint à la Conciergerie le vendredi 30 août. Après avoir pris connaissance du billet, la Reine voulut essayer d'y répondre. N'ayant rien pour écrire, elle tâcha de tracer des mots sur un morceau de papier, en le piquant avec une épingle. Elle comptait remettre cette réponse à Rougeville, s'il revenait, ou la lui faire parvenir comme elle pourrait.

La partie de cartes terminée, la femme Harel sortit pour aller chercher de l'eau. C'est alors que se place la scène singulière que rapporta le gendarme Gilbert lorsqu'il dénonça la conspiration de l'œillet. Nous la raconterons dans tous ses détails, lorsque nous rapporterons la déposition du gendarme, et nous examinerons en même temps ce qu'il faut en penser ; pour le moment nous nous contenterons de la résumer.

Tandis que la femme Harel était sortie, la Reine s'approcha du gendarme. « Voyez, lui dit-elle, comme je suis tremblante ; c'est que je viens de voir un ci-devant chevalier de Saint-Louis. Il m'a fait passer un billet dans un œillet qu'il a laissé tomber devant moi et qu'il m'a dit de ramasser. Et moi je viens de lui répondre en piquant ce papier avec une épingle. Vous voyez que je n'ai pas besoin de plus pour écrire. » Elle lui demandait en même temps de faire parvenir ce billet à Rougeville [1]. La femme de

[1] Ce détail ne se trouve que dans la dénonciation de Gilbert, copiée plus loin. Dans sa déposition du 3 septembre (voyez plus loin), il dit que la Reine lui avait avoué qu'elle projetait de remettre ce billet à Rougeville le vendredi suivant.

chambre étant rentrée sur ces entrefaites, Gilbert prit le billet et sortit aussitôt. Il alla trouver la femme du concierge, Mme Richard, et lui remit le billet, en lui racontant l'affaire et en l'invitant à en parler à Michonis. Quand il revint dans la chambre de la Reine, celle-ci lui redemanda le billet. Pour se débarrasser d'elle, il lui dit qu'il ne l'avait plus et que la citoyenne Richard le lui avait pris avec d'autres papiers dans la poche de sa veste où il l'avait mis [1]. La pauvre Reine n'osa insister et ne parla plus du billet.

Michonis revint le lendemain [2]; Mme Richard lui remit le billet. Michonis, complice de Rougeville, voyant la chose découverte, espéra l'étouffer en recommandant à la concierge de n'en pas parler et en prenant l'engagement de ne plus jamais amener personne avec lui. D'ailleurs, cela n'avait pas d'importance, disait-il, et il était inutile de s'en occuper davantage. Mais, si Michonis était presque assuré du silence de Mme Richard, bien disposée pour la Reine, il y avait tout lieu de craindre que le gendarme Gilbert ne parlât. Ce fut en effet ce qui arriva. Gilbert, quelle que fût la manière dont il avait eu connaissance de l'affaire, avait jugé qu'elle devait être plus importante qu'elle n'en avait l'air. Il pensa qu'il convenait d'en faire part à ses chefs, et raconta tout ce qui s'était passé à un officier de son corps, nommé Adenet, qu'il pria d'en avertir le colonel. Celui-ci, attachant peu d'importance à la chose, n'y fit pas attention. Adenet, étonné de cette négligence, en parla à Lebrasse, commandant du poste de la Conciergerie, et à l'ex-capucin Chabot, député à la Convention [3]. Il ne pouvait pas plus mal s'adresser : Chabot était depuis quelque temps déjà en pourparler avec la marquise de Janson, qui lui avait offert un million s'il parvenait à faire évader la Reine [4]. L'offre le tentait, et, voyant qu'on essayait également de la sauver d'un autre côté, il crut prudent de profiter de l'affaire sans se compromettre. Aussi

[1] Déposition de Gilbert, Arch. nat., W 296, dossier 261.
[2] Interrogatoire de Michonis le 25 brumaire. *Ibidem.*
[3] Déposition de Lebrasse. W 296, dossier 261.
[4] Ce fait est établi par une note, adressée par le Comité de Salut public à Fouquier-Tinville, où se trouve cette phrase : « Ne pas parler de la femme Janson, qui avait gagné Chabot... » Arch. nat., W 389, dossier 904, 2e partie, pièce 91.

garda-t-il pour lui la confidence de l'officier de gendarmerie. Lebrasse, Adenet et Gilbert, n'entendant pas parler de Chabot, s'étonnèrent de ce qu'ils regardaient comme une simple négligence, et les deux officiers conseillèrent au gendarme d'écrire une dénonciation au lieutenant-colonel commandant la gendarmerie près les tribunaux, Botot-Dumesnil. Gilbert ne tarda pas à suivre ce conseil. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il en résulta ; auparavant, revenons au récit du complot de Rougeville.

Hue, dans ses *Dernières années de Louis XVI*, donne une version très différente, qu'il prétend tenir d'un sieur Pommier, qui était du complot et qui, dit-il, périt depuis sur l'échafaud. Hue se trouva emprisonné à la Force avec ce Pommier, qui lui raconta l'affaire de l'œillet. Ce fut, prétendait-il, à un dîner chez la femme Dutilleul que Michonis, qui ne connaissait nullement Rougeville, et qui était complètement étranger à son projet, entendant celui-ci exprimer le désir de voir Marie-Antoinette dans sa prison, lui proposa de l'y mener. Rougeville accepta. entra à la Conciergerie, et remit à la Reine un billet qui portait ces mots : J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. — Quelle créance faut-il accorder à ce récit ? Pour le décider, il faudrait avoir sur ce Pommier des détails plus précis que ceux que donne François Hue ; il faudrait savoir quel rôle il devait jouer dans le complot et à quel degré il y était initié, s'il assista au dîner dont il parle chez la femme Dutilleul ou s'il ne connut ces détails que par ouï-dire ; quant au billet, il est presque certain qu'il ne l'avait pas vu et que la version qu'il en donne est au moins incomplète, sinon fausse. Nous nous contentons en conséquence de signaler le récit de Hue, sans y attacher autrement d'importance. Remarquons seulement que ce Pommier, que Hue fait mourir sur l'échafaud, ne figure pas parmi les personnes traduites au tribunal révolutionnaire. Quant à la complicité de Michonis avec Rougeville, elle est évidente et n'a jamais été contestée par personne, bien que les juges du tribunal l'en aient absous.

Passons à la suite de l'affaire. Rougeville, dans son Mémoire à Metternich, la raconte ainsi : « Le 30 [août], je parvins encore à pénétrer dans sa prison, mais avec de nouvelles précautions et sous un nouveau costume. C'est dans cette entrevue que je remis à Sa Majesté quatre cents louis en or et dix mille livres

en assignats, et qu'il fut arrêté, malgré l'extrême faiblesse où elle se trouvait, que ce serait la nuit du 2 au 3 septembre. Toutes choses bien concertées, accompagné toujours de Michonis, nous nous rendîmes la nuit du 2, à la prison, et nous y trouvâmes la Reine disposée à se prêter à toute tentative d'évasion. Nous avions déjà passé tous les guichets et n'avions plus que la porte de la rue, lorsqu'un des deux gardes, à qui j'avais donné cinquante louis en or, s'opposa avec menace à la sortie de la Reine. » Elle dut rentrer dans sa prison, tandis que ses sauveurs étaient obligés de se retirer, le désespoir dans le cœur. Cette seconde visite de Rougeville, le vendredi 30 août, semble probable d'après la version du billet donné par la Reine. Mais que faut-il croire de la remise à Marie-Antoinette d'une somme aussi importante ? Que faut-il penser de cette évasion préparée à prix d'or, qui échoue au dernier moment par la mauvaise volonté d'un gendarme ? Le bref récit de Rougeville que nous venons de transcrire, est le seul document qui existe sur ces faits si importants. La duchesse d'Angoulême dans sa *Relation de la captivité de la famille royale au Temple* dit, il est vrai : « J'appris depuis sa mort qu'on avait voulu la sauver de la Conciergerie et que, par malheur, ce charmant dessein n'avait pas réussi. On m'a assuré que les gendarmes qui la gardaient et la femme du concierge étaient gagnés. . . . . Le coup de se sauver manqua parce qu'on lui avait recommandé de partir à la deuxième garde, qu'elle s'était trompée et avait parti à la première ; d'autres disent qu'elle était déjà sortie de sa chambre et avait descendu l'escalier, quand un gendarme s'opposa à son départ quoiqu'il fût gagné, et obligea ma mère de remonter chez elle, ce qui fit échouer l'entreprise. » Cette dernière version est la même que celle donnée par Rougeville et, quoique Madame Royale n'écrive que d'après ouï-dire, son récit corrobore celui du chevalier. Mais, si l'affaire a été poussée aussi loin, comment les autorités ne l'ont-elles pas su ? Faut-il supposer que les gendarmes gagnés ont su tous garder un silence prudent, lors de la découverte de l'affaire ? Gilbert, le dénonciateur, sachant bien que la Reine ne trahirait personne, crut-il qu'il pouvait parler de la visite de Rougeville et cacher soigneusement ce qui en avait été la suite ? Questions délicates et sur lesquelles le jour ne se fera vraisemblablement jamais ! Quoi qu'il en soit, la seule chose absolument

certaine, c'est que, si l'évasion fut tentée, elle ne réussit pas et que Marie-Antoinette resta aux mains de ses ennemis.

Trois jours après ce complot avorté, Gilbert se décida à suivre le conseil d'Adenet et à écrire sa dénonciation contre Marie-Antoinette. Le résultat ne s'en fit pas attendre.

Le comité de Sûreté générale et de surveillance près la Convention nationale était en séance, le mardi 3 septembre, lorsqu'il fut averti que le citoyen Botot-Dumesnil, lieutenant colonel de la gendarmerie près les tribunaux, demandait à être introduit pour faire une déclaration de la dernière importance. On le fit entrer, et il présenta aux représentants du peuple, une lettre qu'il venait de recevoir et qui était conçue en ces termes :

3 septembre 1793.

Mon Colonel,

Dans un poste aussi délicat, je manquerais absolument à mon devoir de ne pas vous instruire sur des risques qu'il pourrait survenir par des entrevues de gens suspects qui s'introduisent chez la femme Capet. Enfin, pour vous mettre au fait et ne point me compromettre, ni mon camarade, ni le corps en entier, voici dans mon âme et conscience l'exacte vérité.

L'avant-dernière fois que le citoyen Michonis est venu ici, il y est venu avec un particulier, dont l'aspect a fait tressaillir la femme Capet, qui m'a déclaré être un ci-devant chevalier de Saint-Louis, mais qu'elle tremblait qu'il ne fût découvert, et qu'elle était bien surprise de la manière qu'il avait pu parvenir jusqu'à elle. Elle m'a de même déclaré qu'il lui avait fait tenir dans ce même jour un œillet, dans lequel il y avait un billet, et qu'il devait revenir le vendredi suivant. De plus, sa femme de chambre étant à jouer une partie de cartes avec moi, la femme Capet a profité de cette occasion pour écrire avec une épingle un papier qu'elle m'a remis, à dessein de le remettre au certain quidam. Mais, ne voulant point avoir rien à me reprocher sur la place et les devoirs que j'avais à remplir, je me suis transporté aussitôt chez le concierge, à la femme duquel je lui ai remis le billet et fait absolument le rapport aussi exact que j'ai l'honneur de vous le présenter.

(*signé*) GILBERT [1].

[1] Arch. nat., W 296, dossier 261, copie certifiée.

Le Comité, jugeant en effet l'affaire grave, décida une enquête immédiate et chargea deux de ses membres, Amar et Sevestre, de se rendre aussitôt à la Conciergerie. Ceux-ci s'adjoignirent les citoyens Bax, secrétaire du comité, Aigron, « aide-de-camp de la force armée de Paris, » et Caillieux, administrateur de police, et partirent pour la prison. Là, ils se constituèrent en commission d'enquête, envoyèrent à Michonis par un gendarme l'ordre de comparaître immédiatement devant eux et ordonnèrent d'amener Marie-Antoinette. Il était quatre heures du soir.

L'interrogatoire de la Reine commença [1]. Les commissaires essayèrent par des questions insidieuses de tirer d'elle des éclaircissements sur l'affaire qui les amenait à la Conciergerie. Mais la Reine se tenait sur ses gardes. Ne voulant compromettre personne, elle répondit aux questions d'une manière évasive et toujours avec une rare présence d'esprit, évitant de mentir autant que cela était possible, mais ne reculant pas à le faire lorsque cela devenait indispensable. Elle savait qu'il y allait de la tête de ceux qui se dévouaient pour elle, et elle ne voulait fournir aucune arme contre eux.

— « N'avez-vous pas vu, il y a quelques jours, demande Amar, un ci-devant chevalier de Saint-Louis? »

— « Il est possible que j'ai vu quelque visage connu; il en vient tant. » Mais, en même temps, la Reine dit ne se rappeler aucun nom et n'avoir reconnu personne particulièrement.

— « Ne vous a-t-on pas fait tenir un œillet. »

— « Il y en a dans ma chambre. »

Amar insiste : Ne lui a-t-on pas remis de billet? N'en est-il pas tombé un de l'œillet qu'on lui a présenté?

— « Comment pourrait-on m'en remettre avec les personnes qui sont dans ma chambre. Quant à l'œillet, personne ne m'en a présenté et aucun billet n'est tombé par terre. » Elle disait vrai : Rougeville ne lui avait pas présenté l'œillet, mais l'avait laissé tomber à ses pieds, et le billet n'était pas sorti de la fleur.

— « N'avez-vous rien écrit depuis quelques jours? »

[1] Tous les interrogatoires qui vont suivre se trouvent aux Archives nationales, W 296, dossier 261, et ont été publiés par M. Campardon : *Marie-Antoinette à la Conciergerie,* ainsi que nous l'avons dit plus haut.

— « Je n'ai pas même de quoi écrire. » Et, pressée de questions, elle pense qu'il s'agit de la vie de plusieurs hommes et nie énergiquement avoir rien écrit. D'ailleurs, elle n'a eu aucune relation avec le dehors ; elle a su seulement par des municipaux que ses enfants se portaient bien.

Les commissaires entament alors les questions politiques. « Vous intéressez-vous au succès des armes de nos ennemis ? » — « Je m'intéresse au succès de celles de la nation de mon fils ; quand on est mère, c'est la première parenté. » — « Quelle est la nation de votre fils ? » — « Pouvez-vous en douter ? N'est-il pas francais ?... »

Ce premier interrogatoire n'avait rien appris aux commissaires. Marie-Antoinette avait éludé avec adresse la plupart de leurs questions. Mais les interrogatoires suivants vont éclairer les représentants et préciser les faits.

Immédiatement après la Reine, on interrogea la femme Harel. Cette femme était plutôt bien disposée pour Marie-Antoinette : sa douceur et ses malheurs l'avaient touchée ; aussi ses dépositions furent-elles favorables, et même si favorables, que, lors des débats devant le tribunal révolutionnaire, au mois de brumaire suivant, elle fut « consignée pour motifs apparents de dissimulation dans sa déposition, » et son mari arrêté. Elle dit aux commissaires qu'en effet Michonis était venu quelques jours auparavant avec un jeune homme qu'elle ne connaissait pas ; mais que ce jeune homme était resté auprès du gendarme et n'avait « soufflé mot. » Quant à l'œillet, la Reine en avait dans sa chambre avec d'autres fleurs que lui apportaient les gendarmes ; et elle, déposante, n'avait pas vu le particulier en question en remettre un à la Reine.

Pendant ce temps, Michonis était arrivé et on procéda aussitôt à son interrogatoire. — Il avoua avoir amené à la Conciergerie différentes personnes qui lui avaient demandé à voir la Reine ; il protesta que toutes, à sa connaissance, n'étaient venues que par curiosité et qu'il n'avait jamais amené qu'une personne à la fois et toujours au vu et su du concierge ou de sa femme. A son avant-dernière visite, « c'est-à-dire, le jeudi ou le vendredi précédent [1], » il avait amené un individu qui se disait rentier et

[1] Nous avons vu plus haut que la visite avait eu lieu le mercredi 28 août.

qu'il ne connaissait pas. Il l'avait rencontré chez le citoyen Fontaine, ancien marchand de bois, demeurant rue de l'Oseille, au Marais. Quant à son nom, Michonis l'ignorait, mais se faisait fort de le savoir. Ce « particulier » avait demandé à Michonis de lui faire voir Marie-Antoinette, à un dîner qui avait eu lieu chez Fontaine, une quinzaine de jours auparavant, et auquel assistaient trois députés à la Convention, inconnus à Michonis. — Cet interrogatoire en resta là, et l'on envoya immédiatement par un gendarme un mandat de comparution au citoyen Fontaine. Puis on fit amener le gendarme Gilbert, le dénonciateur ; nous croyons utile de donner sa déposition en entier :

— « Le citoyen Michonis, dit-il, est venu avec un particulier, il y a quelques jours ; et c'est son avant-dernière visite auprès de la veuve Capet. Le citoyen Michonis lui a donné des nouvelles de sa famille et, pendant ce temps, le particulier s'est approché de la femme de chambre, qui était en face de la veuve Capet, à laquelle il a fait signe qu'il laissait tomber un œillet ; laquelle veuve Capet n'ayant pas paru comprendre le signe, il s'approcha d'elle et lui dit à voix basse de ramasser l'œillet qu'il avait laissé tomber à côté du poêle, derrière la femme de chambre, et elle l'a ramassé aussitôt. —Je déclare que la veuve Capet m'a elle-même avoué ce que je viens de dénoncer, ne m'étant aperçu ni du signe, ni entendu les propos du particulier. Michonis et ce particulier étant sortis, la veuve Capet me dit à moi : « Voyez comme je suis tremblante. Ce particulier que « vous venez de voir est un ci-devant chevalier de Saint-Louis, « employé aux armées, auquel je suis redevable de ne m'avoir pas « abandonnée dans une affaire. Vous ne vous douteriez pas « de la manière dont il s'y est pris pour me faire passer un billet ; « il m'a fait signe de l'œil, et, ne comprenant pas ce qu'il voulait « exprimer, il s'est approché de moi et m'a dit à voix très basse : « Ramassez donc l'œillet qui est à terre, qui renferme mes vœux « les plus ardents. Je reviendrai vendredi. Après m'avoir ainsi « parlé, je me suis baissée et j'ai relevé l'œillet qui m'était indiqué, « dans lequel j'ai trouvé le billet qui renfermait le désir sincère du « particulier. »

« Le déposant ajoute qu'il a vu en effet la veuve Capet se baisser ; mais que, ne prévoyant pas quelle en était la cause ni le motif, il ne vit rien en elle qu'une très vive émotion, son visage changé de couleur et ses membres tremblants. Un instant après, Michonis et le particulier qui était venu avec lui se disposant à sortir, la veuve Capet lui dit : « Je vous fais donc un adieu éternel ? » A cela

Michonis répondit : « Point du tout : si je ne suis plus administrateur « de la police, étant officier municipal, j'aurai le droit de venir et « de vous faire visite, tant qu'elle vous sera agréable. » Michonis sortit avec le particulier, et ce fut alors qu'elle me montra un billet qu'elle avait piqué et dont les pointes formaient deux ou trois lignes d'écriture. Elle me dit : « Voyez, je n'ai pas besoin de plume pour « écrire. » Elle ajouta que c'était une réponse pour remettre le vendredi suivant à celui qui lui avait donné le billet inséré dans l'œillet. La femme de chambre, qui était sortie quelque temps auparavant pour aller chercher de l'eau, étant rentrée pendant que la veuve Capet achevait sa phrase, je pris le billet qu'elle avait pointé et je le mis dans ma veste, et je sortis sur-le-champ pour aller trouver la femme du concierge, à qui je dis que j'avais quelque chose à confier, et, la tirant à l'écart, je lui remis le billet piqué, en lui racontant ce qui venait de se passer, comme je viens de le déclarer ci-dessus, en lui recommandant de ne pas égarer ce billet ; et elle le ferma sur-le-champ dans son portefeuille. Je lui recommandai encore d'en instruire le citoyen Michonis, et elle m'a dit l'avoir fait et que Michonis lui avait répondu de laisser cela là et que, désormais, il n'amènerait plus personne avec lui. Le déposant ajoute que le lendemain du jour où il fit la remise du billet à la femme du concierge, la veuve Capet continua, comme elle l'avait fait la veille, de lui redemander son billet, et qu'il lui répondit qu'il était tombé entre les mains de la femme du concierge, qui le lui avait pris dans sa poche avec plusieurs autres papiers, afin de se débarrasser de ses persécutions.....

« Et... ayant demandé au déposant si la veuve Capet ne lui avait point fait part du contenu du billet qui lui avait été remis par le citoyen qui était venu avec le citoyen Michonis, le déposant a répondu que la veuve Capet lui avait déclaré à lui et à son maréchal des logis [1] que le billet était conçu à peu près en ces termes : « Ma pro- « tectrice, je ne vous oublierai jamais. Je chercherai toujours le « moyen de pouvoir vous marquer mon zèle. Si vous aviez besoin de « trois cents louis, je suis prêt à vous les offrir. »

Fontaine, qu'un gendarme avait amené à la Conciergerie pendant ce temps, fut ensuite introduit : il dit que le particulier dont il s'agissait, s'appelait Rougeville, et qu'il lui avait été présenté par une femme Dutilleul, chez laquelle il demeurait à Vaugirard ; il donna en outre le signalement de Rougeville, lequel, ajouta-t-il, avait dîné chez lui avec Michonis « aujourd'hui même. » Les commissaires prirent aussitôt un arrêté pour faire

[1] Desfrennes.

mettre Rougeville et la femme Dutilleul en état d'arrestation. Puis ils ordonnèrent de faire comparaître devant eux le commandant du poste de la Conciergerie, Lebrasse, et Desfrennes, maréchal des logis de gendarmerie, qui se trouvait dans l'appartement de Marie-Antoinette, lors de la visite de Rougeville. — Lebrasse raconta les démarches faites par l'officier Adenet auprès du colonel de gendarmerie et du représentant Chabot, démarches que nous avons exposées plus haut. Desfrennes confirma la déposition de Gilbert, en donnant quelques détails plus précis : « Le citoyen Michonis, dit-il, est venu avec un particulier à moi inconnu ; ils se sont approchés de la table qui était devant elle [Marie-Antoinette] ; elle a demandé à Michonis des nouvelles de ses enfants ; il lui a répondu qu'ils se portaient bien. Alors j'ai remarqué une grande agitation sur le visage et dans les membres de la veuve Louis Capet ; les larmes lui ont tombé des yeux : un grand feu lui était monté au visage. Dans cet état, elle s'est retirée un peu en dedans du paravent ; elle a parlé à Michonis, et l'autre particulier était derrière Michonis. Je n'ai pu entendre bien distinctement ce qu'ils disaient. Après cette conversation, Michonis s'est retiré avec le particulier... » Il dit encore qu'il avait entendu la Reine avouer à Gilbert la remise du billet que lui avait faite Rougeville, lui en dire le contenu et lui parler de son billet piqué. Il ajouta que Marie-Antoinette venait, à l'instant même, de les supplier en pleurant, lui et Gilbert, de ne pas répéter ce qu'elle leur avait dit. Enfin la citoyenne Richard, femme du concierge, vint déposer que Gilbert lui avait remis le billet piqué en le priant de le donner à Michonis, ce qu'elle avait fait presque aussitôt après.

Ces dépositions successives avaient éclairé les commissaires ; ils firent rappeler Michonis et lui demandèrent le billet piqué que la femme Richard lui avait remis ; Michonis le leur donna. Ils tâchèrent de lui faire avouer qu'il avait des relations avec Rougeville ; mais il protesta de nouveau qu'il ne le connaissait que pour l'avoir vu chez Fontaine et qu'il ne savait même pas son nom. Il avoua qu'il l'avait rencontré le jour même chez Fontaine et qu'il lui avait reproché de l'avoir compromis ; mais, à toutes les questions des commissaires qui lui demandaient pourquoi il n'avait pas ébruité la chose et fait arrêter Rougeville, il répondit obstinément qu'il avait jugé l'affaire de trop peu

d'importance pour y donner suite, et que la surveillance était assez bien organisée autour de Marie-Antoinette pour qu'il n'y eût aucune crainte à avoir. Les commissaires n'en purent tirer autre chose et le renvoyèrent après avoir annexé à l'interrogatoire le billet piqué, « observant qu'il ne paraît présenter aucune lettre ni la liaison d'aucun mot. » Il est impossible, en effet, de rien déchiffrer sur ce billet qu'on conserve encore aujourd'hui: on y remarque un grand nombre de piqûres d'épingles, qui paraissent, à première vue, disposées dans un certain ordre ; mais, à l'examen, on ne parvient à distinguer aucun mot. Une note moderne jointe à ce billet dit qu'il a été déchiffré en 1876 à la suite de la reproduction faite par M. Pilinski pour l'ouvrage de M. le comte de Reiset : *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, qui en donne en effet un fac-simile. On y a lu alors : Je suis gardé a vue je ne parle a persone je me fie a vous je viendrai. » En 1793, on ne put le déchiffrer et, à l'heure actuelle, il est impossible de reconnaitre aucun de ces mots. D'ailleurs, quoique Mme Richard, le gendarme et Marie-Antoinette elle-même l'aient reconnu, ne pourrait-on pas croire que Michonis, complice de Rougeville, a substitué au billet primitif un autre billet, semblable au premier comme dimensions et comme forme, sur lequel il aurait fait des piqûres d'épingles ne présentant aucun sens ?

Marie-Antoinette fut ramenée. Dans son premier interrogatoire, elle avait éludé les questions ou nié absolument ; dans le second, ayant appris que Rougeville n'était pas arrêté et que d'ailleurs les déclarations des dénonciateurs avaient été trop précises pour qu'il y eût lieu maintenant de dissimuler, elle se décida à avouer. Elle reconnut avoir ramassé un œillet dans lequel se trouvait un billet ; ce billet ne contenait que des phrases vagues : « Que prétendez-vous faire ? Que comptez-vous faire ? J'ai été en prison ; je m'en suis tiré par un miracle. Je viendrai vendredi. » Il y avait aussi une offre d'argent. Mais la Reine prétendit ignorer le nom du particulier qui le lui avait remis : elle l'avait vu aux Tuileries, le 20 juin ; mais elle ne savait rien sur lui et ne lui avait jamais accordé ni grâce ni faveur. Quant à son billet, elle l'avait déchiré en « mille petits morceaux. » Elle avoua avoir répondu en piquant un papier avec une épingle ; elle avait marqué ainsi : « Je suis gardée à vue , je ne parle ni

n'écris. » Elle reconnut le billet qu'on lui présenta pour celui qu'elle avait piqué. Quant aux paroles que Rougeville lui avait dites, c'était des mots vagues, comme: « Le cœur vous manque-« t-il ? » A quoi elle avait répondu : « Il ne me manque jamais ; « mais il est profondément affligé. » Elle nia énergiquement que Michonis lui eût jamais fait d'offres de service, et assura qu'il ne devait pas connaître Rougeville. En terminant, elle déclara « que, si d'abord elle n'avait pas dit la vérité, c'était qu'elle n'avait pas voulu compromettre ce particulier et qu'elle préférait de se nuire à elle-même ; mais que, voyant la chose découverte, elle n'avait pas alors balancé à déclarer ce qu'elle savait. »

Il était sept heures et demie du matin. Les commissaires siégeaient depuis quinze heures. Ils se retirèrent, après avoir pris un arrêté qui ordonnait l'incarcération de Michonis à la Conciergerie.

Lorsqu'on lit ces interrogatoires, on éprouve un certain étonnement en voyant combien ils sont superficiels et combien l'esprit de suite et d'investigation y fait défaut. Aucun point n'est approfondi : loin de presser de questions les accusés et de les obliger à se contredire, ce qui est si facile lorsqu'un prévenu cache une partie de la vérité, les commissaires passent d'une question à une autre, se contentant presque toujours de réponses vagues et sans précision. C'est surtout pour les interrogatoires de Marie-Antoinette que cela est remarquable : le gendarme Gilbert avait raconté, dans sa dénonciation écrite et dans sa déposition verbale, les étranges confidences que la Reine lui avait faites immédiatement après la visite de Rougeville ; Desfrennes avait confirmé ses dires. Comment se fait-il qu'il n'en ait pas été question dans les interrogatoires de la Reine ? Les commissaires ne lui en parlèrent pas et y firent seulement une vague allusion. Ce silence, qui semble de parti pris, sur un point si important, donne à réfléchir, en même temps que la singularité et le peu de vraisemblance des confidences de Marie-Antoinette au gendarme. On en arrive à se demander si cette confidence a réellement eu lieu, et si ce n'est pas une invention de Gilbert. D'un autre côté, comment celui-ci, qui prétend n'avoir rien vu de la scène de l'œillet, en aurait-il eu connaissance avec des détails aussi précis que ceux qu'il donne ? Comment aurait-il eu en sa possession, dès le jour même, le

billet piqué ? ce qui est avéré par la déposition de Mme Richard, témoin qu'on ne peut récuser. En présence de ces faits, il faut bien en arriver à conclure que, malgré toute la singularité de sa déposition, Gilbert a dit la vérité, au moins pour le fonds. Quant à l'action de la Reine, allant immédiatement dévoiler à un homme qu'elle sait lui être hostile, et par caractère et par devoir professionnel, un complot dont les conséquences, s'il réussissait, devaient être extrêmement graves pour lui, on ne peut l'expliquer qu'en supposant qu'elle voulait faire parvenir à Rougeville le billet piqué et qu'elle crut ne pouvoir employer pour cela de meilleur intermédiaire que Gilbert. En s'ouvrant à lui avec tant d'abandon, elle espérait sans doute le gagner à la cause de son évasion ; peut-être même lui offrit-elle quelque récompense. Quoi qu'il en soit, le silence des commissaires sur ce point, pendant les interrogatoires de la Reine, n'en reste pas moins surprenant.

La conspiration a donc échoué, et la Reine ne peut maintenant éviter le sort que la Révolution lui prépare. Encore quelques semaines, le temps que Fouquier-Tinville réunisse des semblants de preuves et qu'Hébert aille arracher au jeune Louis XVII d'infâmes accusations contre sa mère, encore quelques semaines et le tribunal révolutionnaire va la faire comparaitre devant lui. Les complices de l'affaire de l'œillet ne tarderont pas à la suivre devant les mêmes juges ; mais plus heureux que celle qu'ils voulaient délivrer, ils réussiront, au moins pour un temps, à sauver leur tête du couperet de la guillotine.

Le 4 septembre, à sept heures et demie du matin, les commissaires, avant de se séparer, avaient, par un arrêté spécial, ordonné à l'administrateur de police Baudrais de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter Rougeville, d'envoyer son signalement aux sections de Paris et dans les départements, et de faire dans ce but toutes les dépenses nécessaires ; ils mettaient provisoirement à sa disposition la somme de trois mille livres. Rougeville, arrêté, devait être conduit à l'Abbaye, mis au secret et gardé à vue [1].

[1] Arch. nat., F^7 6413.

Le lendemain, la femme Dutilleul, chez qui Rougeville logeait à Vaugirard, fut amenée au comité de sûreté générale. Elle donna quelques détails sur Rougeville, qu'elle connaissait depuis huit mois ; mais elle protesta qu'il ne lui avait jamais parlé de la Reine qu'avec indifférence ; qu'il ne lui avait rien dit, ni de son projet d'entrer à la Conciergerie, ni de la visite qu'il y avait faite, ni, à plus forte raison, de son intention de délivrer la Reine ; c'était, d'ailleurs, un homme fort dissimulé. Quant à Michonis, Rougeville ne l'avait vu, à sa connaissance, que deux fois : la première, à un repas chez Fontaine : la seconde, à un dîner chez elle. Le 3 septembre, Rougeville fit un paquet dans lequel il mit deux chemises et quelques paires de bas ; il partit avec elle pour aller déjeuner chez Fontaine ; après le repas, il sortit, et, depuis, elle ne l'avait plus revu et ne savait où il était. Elle fut envoyée en prison préventive, en attendant d'être traduite au tribunal révolutionnaire.

Mais c'est de Rougeville que le Comité aurait voulu s'emparer ; les instructions qu'il donnait aux agents de la police, montrent quelle importance il attachait à cette capture. Rougeville, comme on l'a vu, bien caché dans les carrières de Montmartre, échappa à toutes les recherches et parvint à passer en Belgique ; bien plus, du fond des carrières, avec une audace sans pareille, il répond par un brochure intitulée : *Les crimes des Parisiens envers leur Reine par l'auteur des œillets présentés à la Reine dans sa prison*, à un libelle du père Duchesne : *La grande découverte du grand complot de l'enlèvement de la Reine par un chevalier de Saint Louis et de Cincinnatus* [1]. La police visita les divers domiciles qu'il avait occupés, et notamment un hôtel garni de la rue des Quatre-fils, près l'hôtel Soubise, où il avait habité quelque temps ; la logeuse fut arrêtée, mais ne put fournir aucun renseignement [2]. En même temps, Michonis était transféré de la Conciergerie à l'Abbaye [3], d'où il écrivit au ministre de la justice et à la section des marchés. A l'un il demandait à être traduit au tribunal le plus tôt possible, et il

[1] Mém. à Metternich, F[7] 6413. Ces deux brochures ne se trouvent pas à la Bibliothèque nationale.

[2] Arch. nat., AFII, reg. 286. à la date du 5 septembre

[3] *Ibid.* — Plus tard il fut transféré à la Force, ainsi que Fontaine, W 290, dossier 179, pièces 60 et 70.

remerciait l'autre de s'être refusée à nommer à sa place un autre délégué au conseil général de la commune, avant de savoir s'il était coupable [1].

Le bruit de l'affaire avait, sur ces entrefaites, transpiré au-dehors. Le 14 septembre, l'observateur de police Périère écrivait : « On répand avec éclat dans le public une grande conspiration de Marie-Antoinette, où toutes les personnes qui l'environnent sont accusées d'avoir favorisé sa correspondance avec les ennemis du dedans et du dehors. Michonis, l'administrateur de police, s'est chargé pour elle d'un bouquet qui renfermait un billet portant à peu près ces mots : Soyez tranquille ; j'ai de l'argent et des hommes tout prêts, etc. En public et en particulier les citoyens paraissent indignés de ce nouveau complot, et je crois le moment favorable pour presser le jugement de cette Reine orgueilleuse et éternellement conspiratrice, qui ne cesse de mettre sa tête en balance avec celle de tous les Français. » Le 23, un autre observateur rapportait que Michonis recevait beaucoup de visites dans sa prison de la part d'aristocrates et de prêtres réfractaires [2].

Le procès de la Reine arriva. Tous les accusés de l'affaire de l'œillet comparurent comme témoins et racontèrent de nouveau ce qu'ils savaient. Michonis, Fontaine et la femme Dutilleul furent extraits de prison ; les gendarmes, Mme Richard, la femme Harel furent également cités [3]. La seule de ces dépositions qui apporte quelque fait nouveau est celle de la femme Harel. Le dossier du procès ne la relate pas ; mais elle se trouve dans une plaquette intitulée : *Acte d'accusation, interrogatoire complet et jugement de Marie-Antoinette*, publiée en octobre 1793 par l'imprimeur du journal *Le tribunal révolutionnaire*, et dans laquelle on rencontre, pour les dépositions des témoins, des détails qu'on ne trouve pas au dossier. Cette femme raconta que Michonis et le « donneur d'œillet » étaient entrés dans la cour des femmes, « quoique ce ne fût pas leur chemin. » Quant à Michonis, dit la même plaquette, il « fit un long discours, l'éloge de trois dîners et de son patriotisme, et ne dit rien de l'affaire. »

[1] W 296, dossier 261, pièce 6.
[2] Rapports publiés par A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution francaise*, t. II, p. 118 et ss.
[3] Arch. nat., W 290, dossier 179, pièces 7, 51, 60 et 70.

Pendant ce temps, la police continuait toujours ses recherches. Deux fois elle crut être sur la piste du fameux complot. La première fois, le jour de l'exécution de la Reine : un nommé Maingot réussit à percer la haie des troupes et chercha à recueillir du sang qui coulait sous l'échafaud. Comme il avait alors un œillet à la bouche, on crut que c'était un signe de ralliement et on l'arrêta ; mais, en l'interrogeant, on reconnut que ce pauvre homme n'était rien moins que complice d'une conspiration quelconque [1]. La seconde fois, quelques jours plus tard : deux femmes vinrent au bureau de police dénoncer une femme Fournier qui, avant l'exécution de Marie-Antoinette et le jour même, avait parlé d'un complot projeté pour la sauver. Les administrateurs prirent l'éveil ; deux limiers de la police se mirent en rapport avec un perruquier, compromis aussi dans l'affaire et désigné comme agent actif des conjurés; ils tâchèrent de capter sa confiance pour arriver à découvrir la conspiration. On arrêta un bon nombre de gens ; mais on ne put rien prouver ni rien découvrir, et on dut les relâcher [2].

Enfin, vers le milieu de brumaire, on résolut de faire passer au tribunal révolutionnaire les complices de l'affaire de l'œillet, puisqu'on ne pouvait retrouver Rougeville, le principal accusé ; et le 18 (8 novembre), le comité de Sûreté générale rendait un arrêté dans ce but. A Michonis, à Fontaine et à la femme Dutilleul on joignit les officiers municipaux Jobert, Dangé, Lepitre, Vincent, Moelle, Lebœuf et Beugnot, accusés d'intelligences avec la famille royale pendant leur service au Temple. Toulan avait été aussi décrété d'accusation ; nous avons dit plus haut comment il s'échappa.

Les interrogatoires devant le juge d'instruction Dobsent commencèrent le 25 brumaire. Michonis comparut d'abord : après quelques questions sur son service au Temple, Dobsent arriva à l'affaire de l'œillet ; l'accusé protesta qu'il n'était jamais entré dans la chambre de Marie-Antoinette sans être accompagné de la femme Richard et en présence des gendarmes et de la femme Harel, et ne lui avoir rien dit qu'on ne pût entendre. Un jour, il est vrai, il avait amené un particulier dont il ne savait

[1] Arch. nat., W 291, dossier 183.
[2] Ibidem W 311, dossier 413.

pas le nom ; mais il ne s'était pas aperçu que ce particulier parlât à la Reine ou lui remît quelque chose. Sur l'observation qu'il l'avait amené deux fois, il répondit que cela était faux, mais que, étant sorti avec lui, il fut rappelé par un des gendarmes, et que le particulier rentra avec lui, ce qui avait pu donner lieu de croire qu'il l'avait amené deux fois [1]. Quant au billet piqué que lui avait remis la citoyenne Richard, il dit n'y avoir pas attaché d'importance, parce que cette femme, en le lui remettant, avait négligé de lui parler de l'œillet et des autres circonstances qui pouvaient dénoter une conspiration. — Fontaine, interrogé le lendemain, reconnut bien avoir reçu chez lui à dîner Michonis et Rougeville ; mais il dit avoir absolument ignoré leur projet d'aller ensemble à la Conciergerie.—La femme Dutilleul protesta de la même ignorance ; elle nia que Michonis et Rougeville fussent convenus, chez Fontaine, d'aller voir la Reine ensemble. « Je me rappelle seulement, ajouta-t-elle, qu'à ce dîner quelqu'un dit à Michonis : « Marie-Antoinette doit être bien changée et doit bien *fumer ?* » A quoi Michonis répondit : « Mais elle est assez sans souci ; elle n'est guère changée, mais a les cheveux presque blancs [2]. »

Le 28 brumaire, l'affaire fut portée à l'audience du tribunal révolutionnaire. L'audition des témoins dura de dix heures du matin à dix heures du soir, et fut reprise, le lendemain, à neuf heures; il y avait dix-huit témoins à charge et quatre à décharge; malheureusement, les procès-verbaux des séances du tribunal ne relatent pas leurs dépositions ; ils ne font que donner leurs noms et qualités. Puis, Fouquier-Tinville étant absent, son substitut lut le réquisitoire. Il grossit les choses d'une manière ridicule : il s'éleva contre « certains administrateurs » qui s'étaient permis d'introduire dans la chambre de la veuve Capet « un grand nombre d'individus et, entre autres, des ci-devant nobles, chevaliers de Saint-Louis, attachés à la ci-devant

[1] Cette observation du juge d'instruction venait de ce que Marie-Antoinette, dans un de ses interrogatoires du 3 septembre, avait dit, en parlant de Rougeville : « La seconde fois qu'il est rentré dans ma chambre... » Nous avons vu plus haut que, vraisemblablement, Rougeville vint deux fois à la Conciergerie, le 28 et le 30 août. — La femme Harel, dans sa déposition au procès de Marie-Antoinette, dit aussi que le donneur d'œillet revint deux fois en cinq minutes. W 290, dossier 179, pièce 7.

[2] Arch. nat., W 296, dossier 261.

cour, qui ont parlé à la veuve Capet et lui ont remis des billets auxquels elle a cherché à répondre ; » il prétendit que Michonis avait introduit à la Conciergerie « un très grand nombre de personnes, » parmi lesquelles « il y en avait beaucoup qu'il ne connaissait que très faiblement. » Après les plaidoieries, pour la forme, des défenseurs et le résumé du président, le jury se retira dans la salle des délibérations et revint avec le verdict suivant : « Il est constant qu'il a existé un complot entre les membres de la famille Capet et des gens du dehors, tendant à provoquer la dissolution de la République et le rétablissement de la royauté en fournissant à la veuve Capet les moyens d'entretenir des correspondances avec ses complices pendant le temps qu'elle a été détenue à la Conciergerie ; Jean-Baptiste Michonis a été complice de cette conspiration, mais il ne l'a pas fait méchamment et avec des intentions contre-révolutionnaires ; Fontaine et la femme Dutilleul n'ont pas été complices de cette conspiration. » – Les deux derniers furent donc remis en liberté ; mais, pour Michonis, le tribunal, considérant qu'il n'était acquitté que sur la question d'intention, mais qu'il était déclaré complice de la conspiration, que d'ailleurs il s'était rendu coupable de prévarication et de négligence dans l'exercice de ses fonctions en introduisant diverses personnes dans la prison de la veuve Capet et en ne faisant pas arrêter Rougeville, « ce qui le rendait infiniment suspect, » le condamna à être détenu jusqu'à la paix dans la maison de détention du département de Paris [1].

Michonis resta en prison jusqu'en prairial an II. A cette époque, les tentatives d'assassinat de Collot-d'Herbois et de Robespierre par Admiral et Cécile Renault firent inventer la conspiration de l'étranger, dont le baron de Batz fut désigné comme le chef effectif. Michonis, prévenu d'avoir été complice de Batz, s'en défendit énergiquement [2]; mais les Comités, comme nous l'avons plus haut (p. 541), étaient éclairés sur ses relations avec le baron et sur la part qu'il avait prise à la tentative d'évasion de Marie-Antoinette. Il fut, ainsi que Cortey, traduit au tribunal; mais ils ne furent pas condamnés pour avoir voulu

[1] W 296, dossier 261.
[2] *Voir un fragment de lettre de lui aux jurés du tribunal révolutionnaire dans le dossier Admiral et Cécile Renault, W 389, dossier 904, pièce 63.*

faire évader la Reine du Temple. Dans son réquisitoire, Fouquier-Tinville, obéissant aux ordres que lui avaient donné les Comités [1], supprima tout ce qui se rapportait à ce complot dont la Convention tremblait encore. Il accusa Cortey d'avoir « accaparé l'or pour les conjurés et de donner dans sa maison un pied-à-terre à Batz, » et Michonis, d'avoir, « par des intelligences qu'il avait dirigées dans la prison de la Conciergerie avec Antoinette, favorisé de tout son pouvoir les plans des conspirateurs. » Les cinquante-quatre accusés de cette affaire monstrueuse [2] furent condamnés presque sans débats, le 29 prairial, et exécutés le même jour à la barrière du Trône. Tous, comme assassins ou complices des assassins des représentants du peuple, portèrent à l'échafaud la chemise rouge des parricides [3].

Ainsi périrent Toulan, Cortey et Michonis, trois dévoués serviteurs de la famille royale pendant ces jours de malheur. Leurs projets auraient pu réussir s'ils avaient été secondés par les circonstances ; mais il semblait que la Providence appesantit son bras sur la famille de Louis XVI. Tous les événements tournaient contre elle et venaient anéantir au dernier moment les desseins de ses sauveurs.

Léon Lecestre.

[1] Voy. plus haut, p 542.
[2] Voy. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. IV, p. 1 à 11 et 213 à 261.
[3] W 389, dossier 904.

MÉLANGES

I

VINGT-CINQ ANNÉES DU XVIe SIÈCLE [1].

I

S'il faut en croire la libre pensée, les agitations et les révoltes du XVIe siècle ont dégagé les peuples des ténèbres du moyen âge et inauguré l'ère des splendeurs modernes. D'autres, dans le camp même des croyants, estiment qu'en dépit des crimes et des ruines de ce temps, l'humanité a conquis sur les âges précédents l'ordre et la liberté. M. Kervyn de Lettenhove, l'un des plus éminents érudits de la Belgique, a voulu dans un travail d'une très haute importance réfuter à fond ces erreurs. M. Guizot avait déjà dit : « La crise religieuse du XVIe siècle n'était pas simplement religieuse, elle était essentiellement révolutionnaire. » Le savant auteur écrit à son tour : « Est-ce donc au profit du XVIe siècle qu'il faudrait abdiquer désormais les grands souvenirs des âges antérieurs, éclairés par la foi, protégés par des institutions libres, fécondés par le commerce et les arts? La France de saint Louis et de Charles V, de Jeanne d'Arc et de Bertrand du Guesclin, n'a-t-elle pas laissé des traces plus glorieuses que la monarchie si honteuse et si dégradante des fils de Catherine de Médicis?... Il y a lieu de rechercher quels furent, à l'époque où les Huguenots et les Gueux (protestants des Pays-Bas) se donnèrent la main, les moyens auxquels ils eurent recours; il faut déterminer si ceux qui s'élevaient contre les anciens abus furent pénétrés du senti-

[1] *Les Huguenots et les Gueux. Étude historique sur vingt-cinq années du XVIe siècle* — 1560-1585, — par le baron Kervyn de Lettenhove, président de la commission royale d'histoire, membre de l'Académie de Belgique, correspondant de l'Institut de France. Bruges, Beyaert-Storie, 1883-85, 6 vol. in-8°.

ments du droit et de la justice, si ceux qui arborèrent le drapeau de la Réforme ne s'en firent pas un masque, si en revendiquant la tolérance, ils ne poussèrent pas aux dernières limites la persécution, si en se proclamant dans l'ordre civil les *patriotes,* ils n'étouffèrent point trop souvent les sentiments généreux qu'inspire l'amour de la patrie. C'est, croyons-nous, une œuvre utile que d'opposer aux bruyantes déclamations un récit sincère, aux assertions téméraires des preuves irrécusables. »

Voilà le but de M. Kervyn clairement affirmé. Oui, son récit est sincère, impartial, irréfutable, car il a épuisé toutes les sources d'informations, et c'est de préférence par les correspondances diplomatiques, par les lettres des principaux personnages, qu'il révèle la vérité. Il a choisi à bon droit, comme sujet de ses revendications historiques, la seconde moitié du XVIe siècle, si orageuse, si féconde en enseignements de toute sorte. Il examine alternativement la France et les Pays-Bas. Cette méthode introduit dans l'exposé des faits quelque complication, mais elle était nécessaire, et en revanche, il y a sur les Huguenots, quand ils n'agissent qu'en France, une abondance de documents qui éclairent d'un jour très vif l'antagonisme des partis. Je voudrais, en joignant mes considérations personnelles à celles de l'auteur, préciser les situations et les caractères, marquer la liaison des causes et les résultats qu'elles ont produits.

Et d'abord, qui voyons-nous sur la scène où se déroule la tragicomédie religieuse, politique et sociale de ces vingt-cinq années ? Dans les Pays-Bas, c'est Guillaume que sa nature sombre et cachée fait surnommer le Taciturne. D'une habileté incomparable, mais artificieuse, d'une ambition tortueuse et persévérante, il n'a qu'un objectif : faire tout converger vers sa domination. Marnix de Saint-Aldegonde, sectaire ardent et dissimulé, est son diplomate, son conseiller, son homme d'action. La Noue, vaillant Calviniste, le seconde de son épée, Louis de Nassau et Broderode mettent à son service l'activité de leurs intrigues. En France, François II n'occupe que peu d'instants le trône. Après lui, Charles IX, fougueux et faible, Henri III, superstitieux et inconstant, livré à ses mignons et à ses plaisirs dans une cour voluptueuse. Catherine de Médicis les gouverne tous les deux par une politique sans scrupule avec des éclairs de patriotisme ; elle cherche vainement le maintien ou le rétablissement de la tranquillité publique dans l'élévation et l'abaissement successifs des factions qui se disputent la victoire. En Espagne, Philippe retiré dans l'Escurial est sous l'empire de ses favoris ; quand il sort de ses hésitations, de ses contradictions et de ses lenteurs, c'est pour satisfaire dans l'ombre quelque vengeance. Sans doute il y a un cœur de père sous sa froide réserve, témoin sa tendresse pour ses filles Isabelle et

Catherine [1]; sans doute encore il est religieux, il a le sentiment de l'autorité, il veut l'union traditionnelle de l'Église et de l'État, mais il ne sait ni organiser ni agir à l'heure opportune. En Angleterre, Élisabeth a le génie de l'administration. Vaniteuse et hautaine, couvrant d'hypocrisie l'irrégularité de ses mœurs, elle aspire à la suprématie en Europe. Systématiquement cruelle, cauteleuse et avare, elle a au dehors une politique faite de promesses mensongères, de menées occultes,de tergiversations et de violences. Elle intervient sournoisement aux Pays-Bas pour les séparer de l'Espagne ; elle y alimente les discordes et met tout en œuvre afin d'anéantir l'autorité royale [2].

II

Voyons maintenant comment en France tout marchait vers la catastrophe de la Saint-Barthélemy, comment, à la suite de ce crime de la cour, la France catholique tenait tête à l'orage et s'acheminait avec une ferme attitude vers la rénovation dont Henri IV devait être l'instrument providentiel. Un coup d'œil rapide va suffire.

Suivant l'interprétation la plus commune, le nom de Huguenots venait de l'allemand *Eidgenossen* (liés par un serment). Ce que pensaient et voulaient faire les confédérés, Brantôme, peu suspect d'hostilité contre Coligny, nous l'apprend. « Ses principales actions, dit-il, (celles de ce chef Calviniste) avaient été dirigées contre son Dieu, la religion dans laquelle il avait été baptisé, son roi et son pays. Aussi Coligny confessa sans détour au maréchal Strozzi que le moyen le plus assuré de ruiner la grandeur et la puissance de la monarchie française,c'était d'introduire une nouvelle religion [3].» L'aveu est naïf, et les actes le justifient. En effet, la conjuration d'Amboise ; la prise d'armes et les horreurs de l'année 1562 ; le traité d'Hampton-court qui donnait le Hâvre aux Anglais ; l'assassinat de François de Guise ; le traité de Troyes (1564) restituant le Hâvre à la France, grâce à Catherine qui, pour cette conquête, avait flatté les prétentions de Condé ; les conférences de Bayonne (1565) dans lesquelles la reine-mère s'engageait,non sans imprudence, quoique d'une manière vague, à user de rigueur contre les Huguenots ; son retour vers les protestants par l'Ordonnance de Moulins; la conspiration de Meaux qui avait son prétexte dans les conférences franco-espagnoles, et la troi-

[1] Voir les *Lettres de Philippe II à ses (filles*, 1883, in-8o), par M.Gachard.
[2] Voir les *Relations politiques de l'Angleterre et des Pays-Bas*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, 1883-85, 3 vol. in-4o.
[3] T. I, p. 28.

sième guerre civile, closes l'une et l'autre par deux traités funestes ; (paix de Chartres,23 mars 1568, paix de Saint-Germain,8 août 1570); tous les édits de pacification, tous les traités qui neutralisaient les victoires par des concessions, étaient comme autant d'échelons qui devaient porter au pouvoir suprême, non pas le frivole Condé, mais Coligny, tête et cœur de la faction Huguenote. De là sa prédominance à la cour, sa blessure et la Saint-Barthélemy. Relativement à cet exécrable massacre, M. Kervyn ne développe pas assez la thèse de la non préméditation ; il eût bien fait de réfuter, chose facile, les écrivains récents qui l'ont combattue. D'autre part, il assure que les Huguenots étaient décidés à faire, le 24 août, de sanglantes exécutions. Sur ce point les historiens de l'époqne ne sont pas d'accord. A mon sens, cette conjuration n'est point démontrée. Marguerite de Valois et le duc d'Anjou lui-même affirment que les gentilshommes protestants, groupés autour de la litière de Coligny, allaient paraître au Louvre et *demander (par lui) justice ou vengeance*[1].

Cette démarche est incompatible avec le complot qu'on suppose. Au surplus, s'il eût été organisé, la journée du 24 août aurait provoqué de la part des victimes d'énergiques résistances.

Cet affreux événement n'abattit pas les Huguenots. Ils n'en furent que plus hardis. La faiblesse incurable de la royauté et les intrigues du duc d'Alençon, son alliance avec les révoltés, la fausse *Paix de Monsieur* qui lui valut son apanage, ranimèrent les séditieux. Catherine s'empressa de les calmer par des faveurs, et les pensions ne manquèrent pas à Condé. Le traité de Nérac (1579), confirmé par celui de Fleix, leur avait livré des places fortes. L'agitation n'en continua pas moins en Normandie et en Bourgogne, Dans la Gascogne des catholiqnes furent massacrés, des églises brûlées. Grande était la désolation de la France. Du Plessis-Mornay, l'un des plus dangereux fauteurs de rébellions, songeait à unir tous les protestants contre les catholiques ; les consistoires préparaient cette fédération. De son côté, Alençon menaçait, si on ne le nommait pas lieutenant-général, et si l'amnistie était refusée à ses amis, de s'allier aux Huguenots de France et d'Allemagne. L'heure était redoutable. Par bonheur, la Sainte-Ligue s'était constituée à Péronne en 1576 ; elle se levait pour défendre, avec les libertés du pays, la religion et la monarchie. Les États de Blois, qu'elle avait réclamés, et que les Huguenots récusèrent, avaient mis en lumière son patriotisme. Au moment le plus orageux, elle combattit vaillamment la ligue protestante,appuyée sur l'Angleterre et l'Allemagne. Son zèle fut même excessif. Indignée des agissements d'Alençon, elle le déclara déchu de ses droits au trône,

[1] T. II, p. 562.

et offrit la couronne au duc de Guise qui la refusa et proposa le cardinal de Bourbon. Il n'est pas moins vrai que sans ses efforts tout se perdait. Aussi Henri III et Catherine, effrayés de cette puissance nouvelle, s'étaient tournés aux États de Blois vers les Ligueurs, et avaient reconnu que l'unité religieuse était l'indiscutable garantie de celle du royaume et de sa prospérité. Alençon lui-même fut nommé chef de la Ligue. Cela se passait en 1577, mais cette conversion n'était qu'un expédient. Les complots des Huguenots et leurs alliances avec les Gueux continuèrent. En 1585 l'action décisive pour le triomphe de la Réforme en Europe, action préparée en France par Du Plessis-Mornay, en Angleterre et en Allemagne par son agent Pardaillan, était résolue à Montauban où se tenait le synode de toutes les églises Huguenotes [1]. Si Henri III, qu'on prétendait respecter et délivrer, ne cédait pas, la guerre lui serait déclarée. Il céda en effet. A cette conjuration les Guise opposèrent la Convention de Joinville et une prise d'armes (1585). Dans l'impossibilité de faire face aux associations catholiques, Catherine prit l'initiative du traité de Nemours. « La France ne voulait pas devenir huguenote. »

III

J'arrive aux Pays-Bas. Charles-Quint avait jeté sur cette terre où il était né un reflet de sa grandeur, il y était aimé et respecté. En 1555, il en céda la souveraineté à Philippe II son fils. Ce fut un malheur. Entre les Pays-Bas et l'Espagne il y avait contraste de mœurs, d'institutions et de langage. Les premières années furent prospères, mais l'horizon s'obscurcit bientôt. Guillaume d'Orange fut aussi félon envers le fils qu'il avait été fidèle au père. Encouragé par les circonstances, il donna un libre cours à son ambition : il entreprit de ravir peu à peu à Philippe, tantôt par l'astuce, tantôt par la violence, un sceptre mal affermi dans ses mains. Amiral de mer, il s'établit dans la Hollande, la Zélande et la Frise en qualité de gouverneur pour asservir toutes les provinces. Devenu duc de Brabant, étendant ses influences sur la Flandre et sur Anvers, l'une des plus brillantes cités de l'Europe, il s'efforçait de réaliser son dessein sous couleur de défendre Philippe II et les franchises de la nation. Les États généraux mal unis lui servaient d'instrument ; les États provinciaux étaient loin de l'aimer, mais ils ne formaient pas une fédération. C'est pour-

[1] Alençon était mort l'année précédente ; comme je le dirai plus loin, le roi de Navarre encore protestant devenant héritier du trône, et étant proclamé tout d'abord lieutenant-général du royaume, les Huguenots avaient saisi cette occasion pour organiser une action générale. (T. VI, chap. IV.)

quoi il comptait sur sa dextérité, sur son énergie incessante pour surmonter les obstacles. Chez lui l'audace du mensonge voilait les menées de l'égoïsme. Il jurait obéissance au Roi, et il le trahissait ; il promettait le maintien des libertés,et il les supprimait ; la diminution des impôts, et il les aggravait ; la conservation des privilèges, et il les violait ; la tolérance religieuse, et il ne cessait de persécuter : le renvoi des troupes espagnoles, et son armée de prétoriens se composait d'étrangers. Aussi Languet, son ami intime, disait de lui qu'il détestait le peuple et haïssait les nobles. En fallait-il davantage pour indisposer profondément contre lui la plupart des provinces, les catholiques, le clergé dont l'intervention dans les désastres etait toute de charité et de paix ?

Une autre difficulté, non moins grave, entravait ses vues. Par la France, l'Allemagne et l'Angleterre, la Réforme avait envahi les Pays-Bas. Calvinistes, Luthériens, Anabaptistes voulaient l'extermination du catholicisme. De là les tristes exploits des Gueux de terre et de mer, le fanatisme démagogique des sectaires dont la ville de Gand fut le quartier général. Dans l'entourage même de Guillaume, les exaltés demandaient la destruction *par le fer et le feu* de la *religion romaine*. Le célèbre ministre Théodore de Bèze les excitait vivement, et les Huguenots de France lui venaient en aide. Or Guillaume n'était pas maître de ce mouvement, bien qu'il fît de la Réforme un levier pour monter au pouvoir. Les anarchistes de la Flandre, qui avaient pour chefs Dathénus, Hembyr, Ryhove et Rossel, le détestaient ; les Gueux déconcertaient sa feinte modération. Il avait beau aller au prêche, prendre Du Plessis-Mornay pour conseiller, épouser en troisièmes noces la veuve du Huguenot Téligny [1], lever le masque et recevoir des États généraux le titre de souverain en Hollande ; les complaisances administratives, les dévouements de ses séides ne calmaient pas ses inquiétudes. C'était inutilement qu'il avait quémandé l'alliance et les secours de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne protestantes, dans le but de s'assujettir toutes les provinces. Partout il n'avait obtenn qu'espérances trompeuses, défiance ou impuissance. Néanmoins sa ténacité, soutenue par les États généraux et le Conseil d'État qu'il avait créé, ne se décourageait pas ; sans cesse il se mettait en travers des négociations pacifiques et les faisait échouer. Si la mort n'avait emporté ce sinistre brouillon, les Pays-Bas auraient été peut-être, non pas conquis par la félonie,mais indéfiniment ensanglantés, dévastés et appauvris.

Aussi bien Philippe manquait des qualités essentielles à sa tâche. Habile, il eût pris immédiatement, à l'origine des troubles, des mesures

[1] Téligny avait été l'une des victimes de la Saint-Barthélemy à Paris.

en harmonie avec les exigences d'un peuple fier de ses franchises ; il eût évité ce qui était de nature à le blesser injustement. Ferme, il aurait utilisé la bravoure et les talents militaires de ses capitaines ; il ne serait pas allé de la violence à la faiblesse, et sa clémence tardive n'aurait pas eu les apparences d'une capitulation.

IV

Voici d'abord l'administration et la politique honnêtes,intelligentes, de Marguerite de Savoie, fille de Charles-Quint. Granvelle, son ministre, lui prêtait un concours prudent et zélé. Le bonheur des Pays-Bas eût été continu, si le sentiment d'une orgueilleuse indépendance n'avait égaré la noblesse, Guillaume exploita ce mécontentement. Il avait l'appui d'Erasio, favori de Philippe II, et ses relations avec les protestants d'Angleterre et de France fortifiaient son audace. Ses calomnies contre Granvelle en imposèrent au Roi ; il put écarter cet incorruptible gardien de la paix (1564) [1] ; puis il poussa une partie des nobles, parmi lesquels on remarquait le comte d'Egmont, premier des seigneurs, et le comte de Hornes, à manifester publiquement leur opposition. Les maladroites conférences de Bayonne, avaient ému aux Pays-Bas, de même qu'en France, les esprits déjà inquiets, et Philippe les avait aigris follement par le rétablissement des édits de Charles-Quint et de l'Inquisition espagnole,bien différente de l'Inquisition ecclésiastique dont on respectait la clémence et l'équité. Par suite et sous l'impulsion de Guillaume, aidé de Louis de Nassau et de Broderode, le *compromis* des nobles fut conclu dans des conciliabules illicites. Au nombre de deux cent vingt ils allèrent auprès de la régente, dans l'intention de lui présenter une requête contre l'inquisition, et de s'arroger la prééminence dans le gouvernement. Pour se rendre populaires, ils s'étaient revêtus d'un costume de mendiants. Sur l'épaule ils portaient une besace, au côté une écuelle de bois. Voilà les Gueux, s'écria un seigneur, et dès ce jour ce mot resta dans le langage et dans l'histoire.

Marguerite les reçut avec une dignité majestueuse, elle répondit à leur demande qu'elle devait avant tout consulter le Roi ; en attendant,elle prescrivait l'apaisement et l'obéissance.Elle eut hâte d'aver-

[1] En cela,comme en bien d'autres choses,Guillaume d'Orange fut l'instrument de la politique anglaise. Élisabeth tenait singulièrement à éloigner le terrible adversaire de ses intrigues. Si l'ambassadeur Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur auprès de la reine, n'avait pas été entravé par l'héritier de Philippe II, il aurait empêché la Grande Bretagne de favoriser dans les Pays-Bas les Huguenots et la guerre. Alvaro était l'ami de Granvelle.

tir Philippe que ses nouvelles exigences, blâmées par les évêques et les théologiens, seraient funestes, et les événements lui donnèrent immédiatement raison. Forts de Condé, de Coligny surtout qui leur envoyait de Suisse et de France des pasteurs à la parole ardente et une foule de Huguenots, les Gueux se soulevèrent. Leurs chefs Broderode et Louis de Nassau n'écoutèrent pas Guillaume, et il y eut dans la Flandre et l'Artois, jusqu'aux extrémités du Limbourg, de la Frise et de la Hollande, de Maestricht à Amsterdam, une irruption de barbares : saccagements de quatre cents églises et d'innombrables monastères, bris de statues, pillages et profanations de vases sacrés, lacération d'hosties saintes, violations de tombeaux ; tels furent les emportements des Gueux et des Huguenots mêlés aux bandits. En apprenant ces horreurs, Marguerite ne perdit pas courage. Elle fit appel, trop tard il est vrai, car il eût fallu prévoir ce cataclysme, à la force armée. Battue à Austruwel, à Valenciennes, l'insurrection fut écrasée. Les meneurs et Guillaume lui-même s'enfuirent, le calme était complet. Toutefois, le feu couvait sous la cendre. Qu'allait-on faire ? Le saint Pontife Pie V et le clergé des Pays-Bas conseillèrent le pardon. A la bonne heure, mais le péril n'était pas entièrement conjuré ; des mesures de précaution paraissaient nécessaires. Philippe II comprit mal ce besoin. Il écarta la régente et mit à sa place le duc d'Albe ; la terreur militaire se substituait à la sage énergie de la légalité (1567).

V

Le duc d'Albe, capitaine bien supérieur à Guillaume, n'avait ni le tact de l'homme d'État, ni la souplesse d'un diplomate ; fatalement il allait échouer. La mission que lui confiait Philippe était un mélange d'imprudence et de justice. « Le duc d'Albe châtiera les Seigneurs rebelles et les coupables d'un rang inférieur, il interdira la publication des mauvais livres, instituera de bonnes écoles pour les villes qui n'ont pas réprimé les séditieux ; puis l'amnistie sera réclamée, et afin d'assurer l'ordre, l'Inquisition sera rétablie [1]. » Le redoutable soldat fut rapidement impopulaire. Il amena aux Pays-Bas vingt-quatre mille hommes, castillans et italiens, institua un Conseil des Troubles que dirigea l'odieux espagnol Vargas, et dont les modérés se retirèrent incessamment. Au lieu de ménager un peuple estimable et peu sympathique à l'Espagnol, on accumula les fautes. Le comte d'Egmont, l'illustre vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines, n'était pas, M. Kervyn l'atteste, à l'abri du reproche. Sans trahir Philippe il

[1] T. II, p. 22.

avait incliné vers Guillaume, et s'était moins avancé que le comte de Hornes, son compagnon d'infortune. Sa condamnation, qui viola les formalités judiciaires et les privilèges de son Ordre, son supplice que l'évêque d'Ypres avait tâché de prévenir, blessèrent vivement le pays ; les exécutions arbitraires que le Conseil multiplia portèrent à son comble l'indignation. Nombre d'innocents étaient frappés; les privilèges des chevaliers de la Toison d'or, parmi lesquels figurait le duc d'Albe, et qu'il avait promis de respecter, étaient méconnus ; le pays souffrait de l'indiscipline et des ravages de l'armée espagnole; il souffrait encore de l'énormité croissante des impôts, de la stagnation du commerce et des industries. En apprenant ces choses du fond de l'Italie, Granvelle adressa de sages conseils à Philippe II, pour qu'il rendît aux Belges la direction de leurs affaires[1]. Cependant le terrible justicier n'était pas toujours impitoyable : sous sa cuirasse de soldat battait un cœur d'homme, souvent il pardonna. En définitive ses rigueurs laissèrent dans l'âme du peuple un vif ressentiment, et l'amnistie, arrachée plutôt qu'obtenue par les instances des provinces et du clergé, n'amena qu'une paix superficielle, présage d'autres tempêtes.

La vraie gloire du duc d'Albe, c'est sa guerre aux Gueux des bois et aux Gueux de mer. Il faut lire, dans les pages animées de M. Kervyn, les crimes de ces misérables: ils tuaient et pillaient sous le regard de leurs chefs et pour eux. Pie V félicita l'illustre capitaine. Mais en Hollande, où Guillaume avait son refuge et le centre de ses opérations, le duc d'Albe exerça de violentes et inopportunes représailles. Ses lenteurs neutralisèrent ses succès et rendirent au Taciturne force et courage. Ne recevant pas d'ailleurs les secours qu'il sollicitait, il perdit confiance en lui-même, et quitta les Pays-Bas (1573). Quelques années plus tard, il mourut pauvre après avoir, par sa bravoure, donné le Portugal à Philippe II en dépit des prétentions de Catherine, et il laissa en Espagne le souvenir de son dévouement inaltérable à son roi. Aussi longtemps qu'il avait été gouverneur, le clergé fidèle, sauf des abbés du Brabant, aux instructions et aux exemples de Grégoire XIII, avait défendu l'unité religieuse et les libertés nationales, travaillé loyalement à unir les cœurs dans l'obéissance à l'Église et au Souverain. En grande partie la noblesse et la bourgeoisie partageaient ces sentiments, et ceux qui s'étaient le plus honorés par leurs services sous la régence de Marguerite de Parme s'y associaient. Le Taciturne se vantait donc faussement de sa popularité ; il ne parvenait à élever sa fortune qu'en déclarant à satiété qu'il agissait au nom du Roi, pour le bien commun.

[1] Voir la *Correspondance du cardinal Granvelle*, continuée par M. Piot, t. IV. Bruxelles, 1884, in-4o.

VI

Requesens, grand de Castille, remplaça le duc d'Albe. Sa politique, perpétuellement variable pendant trois ans, se composa de modération conciliante, de retours aux procédés de son prédécesseur, de négociations inefficaces avec Guillaume, de complaisances indignes qui sacrifiaient les catholiques à Élisabeth. Au cours de ses victoires, il pouvait réduire à merci l'ennemi commun. « Tout était à ses pieds, » dit un historien. Il n'osa pas : sa faiblesse enhardit les Gueux de la Nord-Hollande [1], les renforts qu'il demandait à l'Espagne ne lui vinrent pas ; il mourut à la peine (1576.)

Ainsi la pacification s'éloignait, les maux s'aggravaient. Rasseghem, un des seigneurs les plus écoutés, proposa à Philippe ce programme où les illusions (je les souligne) se mêlaient à l'intelligence de l'actualité : un prince de sang sera gouverneur, les naturels du pays formeront seuls une armée, seront seuls admis au Conseil d'État. En maintenant l'obéissance au Roi et la religion catholique, on *reprendra* les négociations de Bréda[2]; on peut compter sur les *dispositions* d'Élisabeth. Philippe n'agréa pas ces conseils ; il investit don Juan de l'autorité civile et militaire, et lui remit ces instructions : cette contrée sera régie selon les formes observées au temps de Charles-Quint. Le Conseil des Troubles est aboli ; les malfaiteurs seront châtiés, les bons récompensés ; on proclamera l'amnistie, en exceptant le prince d'Orange « inventeur, auteur et continuateur de tout le mal ; » on licenciera les reîtres ; on reconstituera les bandes d'ordonnance qui existaient sous Charles-Quint ; les régiments wallons et allemands *s'associeront* aux soldats espagnols ; le gouverneur convoquera les États Généraux ; tout sera employé « pour faire retourner au vrai chemin les bons pays de Hollande et de Zélande ; » don Juan est autorisé à céder sur d'autres points, même à faire sortir du pays les troupes espagnoles. Revenant sur sa première détermination, Philippe déclara qu'on pourrait, pour faciliter la soumission de ces provinces, comprendra Guillaume dans l'amnistie.

Avant la venue du célèbre héros de Lépante, les députés des États généraux, réunis à Gand, en présence de ceux du Taciturne, insistèrent sur le rétablissement du culte catholique en Hollande ; les commissaires de Guillaume demandèrent que le culte réformé fût autorisé dans les provinces méridionales. Les États décidèrent, malgré

[1] Les Gueux commirent dans cette partie des Pays-Bas où Guillaume était maître, les plus violents excès contre les catholiques. Leur culte était interdit dans la Hollande.

[2] Reconnues impuissantes.

les représentations du prince d'Orange, qu'ils accepteraient don Juan avec un sentiment de fidélité monarchique, pourvu qu'il ratifiât les conventions arrêtées, c'est-à-dire que la religion catholique fût exclusivement professée dans quinze provinces, qu'aux États fût réservé le soin de statuer si le protestantisme règnerait en Hollande et en Zélande. Entre temps, le perfide Mondoucet, ambassadeur d'Henri III, les agents de Guillaume et les partisans d'Alençon, s'engagèrent à ne déposer les armes que le jour où, soutenus par les Français, ils auraient chassé les Espagnols. Aussitôt cette ligue eut à son service les troupes des États généraux. Celles-ci se précipitèrent sur le château d'Anvers : Roda et Sanche d'Avila, qui le gardaient, résistèrent avec furie : « Ni les cloîtres, ni les églises, ni les femmes, ni les enfants ne furent épargnés [1]. » A leur tour les Gueux, maîtres à Gand, faisaient des manifestations menaçantes.

C'étaient là les tristes préludes d'une mission pacifique. Et pourtant don Juan était doué de qualités supérieures. Ardent et enclin au plaisir, mais loyal et chevaleresque, d'une amabilité qui charmait les cœurs, il apportait ce programme de paix : le passé est oublié, une amnistie générale sera proclamée, les privilèges du pays et les libertés publiques auront des garanties; les troupes espagnoles ne sortiront pas des citadelles, et sitôt que la paix sera conclue, elles seront congédiées.

La *Pacification de Gand*, qui avait pour objet de réprimer les écarts des Espagnols, de rendre au pays ses libertés méconnues, de ramener son ancienne prospérité, « pour l'honneur de Dieu et pour le service de Sa Majesté, » cette *Pacification* qui interdisait, « hors de la Hollande et de la Zélande, de troubler la paix publique, et notamment l'exercice de la religion romaine, » qui conservait à Guillaume, au nom du Roi, l'amirauté de la mer et le gouvernement de la Hollande, en restituant aux maisons de Nassau et de Broderode leurs biens confisqués ; qui stipulait la destruction de tous les monuments érigés par le duc d'Albe pour flétrir leur nom, et l'abolition de tous les placards relatifs au délit d'hérésie, n'était dans la plupart de ses dispositions qu'une transaction dangereuse. L'édit de Marche (1577) la confirma plus tard avec quelques additions.

En présence de cet Acte, qu'il n'aimait pas, le fils de Charles-Quint fit taire sa fierté naturelle. Il approuva tout. Malheureusement il se heurtait à des écueils infranchissables. Le 9 janvier 1577, les députés des dix-sept provinces faisaient l'Union de Bruxelles, s'obligeant à rester associés pour la défense du pays et l'expulsion des Espagnols,

[1] T. IV, p. 163.

« le tout à la conservation de la sainte foi catholique et sous la due obéissance au Roi [1]. »

Alors commencèrent les négociations de don Juan avec les États, avec Guillaume, avec Élisabeth, qui lui offrit sa main et se rapprocha ensuite du Taciturne. La haine des Espagnols et les menées du prince d'Orange neutralisèrent ces louables intentions. De guerre lasse, les nobles appelèrent (1577) Mathias, archiduc d'Autriche, dont l'attitude fut hostile à don Juan, et auquel Guillaume se hâta de s'imposer comme lieutenant général. Sur ces entrefaites, la démagogie des Gueux éclatait encore. A la fin, don Juan d'Autriche, fatigué d'une diplomatie inutile, tira son épée, mit en déroute à Gemblour l'armée des États, et si Philippe II, par avarice et par lenteur, ne lui avait pas refusé des secours d'hommes et d'argent, il aurait marché sur Bruxelles et complètement triomphé. Toutefois la question politique n'eût pas été tranchée par le glaive. Don Juan le comprenait, et dégoûté de sa tâche, il rêvait de délivrer Marie Stuart, de rétablir le catholicisme en Angleterre selon le vœu de Pie V. La peste qui ravageait son camp le surprit dans ses angoisses ; une mort précoce termina sa vie souvent héroïque (1578).

VII

Le duc de Parme, fils de l'ancienne régente, sera-t-il plus heureux? Certes, Philippe ne pouvait faire un meilleur choix. Patient et persévérant, diplomate délié, stratégiste de premier ordre, Alexandre Farnèse pouvait se promettre un succès définitif. Il proposa immédiatement la paix ou la guerre. La paix, c'était le grand mot qui retentissait depuis près de quinze ans dans les conférences, dans les négociations et partout. Mais qui donc, sinon le duc de Parme et ses partisans, la voulait avec sincérité ? Les sectaires faisaient, en haine du Roi d'Espagne, l'*Union* d'Utrecht contre laquelle se formait l'*Union* d'Arras. Guillaume gardait ses rancunes et ses aspirations. A Gand les Gueux redoublaient de fureur : ils brisaient les autels, arrêtaient les bourgeois et les nobles, convoitaient les biens des riches.

Du côté de la France un grave péril surgissait. Le turbulent Alençon avait reçu des États généraux, sur l'avis intéressé du Taciturne, l'invitation pressante d'arriver dans les Pays-Bas comme *défenseur de la liberté belgique*. Dès l'année 1572, Catherine, désirant unir à Élisabeth son fils Alençon, s'était montrée favorable à une invasion

[1] T. IV, p. 202.

française[1]. Trompée dans ses vues elle négociait, en 1577, le mariage de son fils bien aimé avec une Infante dont la dot l'aurait fait vice-roi, et en 1578, elle n'abandonnait pas tout espoir de réussir. L'étourderie d'Alençon l'affligea. Sans respecter la double opposition de sa mère et d'Henri III, il fait des levées de Huguenots et d'étrangers, de soldats pillards et incendiaires. Outre son riche apanage, il a le Berry, l'Anjou et la Touraine, « œil de la France, » et pourtant, grâce à ses gaspillages, il ne peut solder ses mercenaires. En outre les États, craignant d'irriter Élisabeth et Casimir, fils de l'Électeur Palatin, qui avec ses reîtres pille et brûle églises et couvents, exige d'Alençon un pacte indissoluble et impossible avec un envahisseur et une reine jalouse de la France. Enfin il est en Belgique (1578, fin octobre). Pendant que les wallons attaquent l'anarchie gantoise des Gueux, il se fait battre par les espagnols ; il laisse ses soldats désoler, faute d'argent, tout le pays qu'ils traversent ; si bien qu'il exaspère les habitants. N'obtenant pas d'ailleurs les places de sûreté promises, il s'enfuit honteusement ; ses bagages sont retenus à Mons, quatre vingt mille livres de dettes non soldées attestent ses folles prodigalités et ses désordres.

Malgré tout Guillaume, pour s'attacher les provinces du midi, renoue ses négociations avec le prince français. Cette fois la défiance des États généraux formule des conditions sévères. Alençon viendra aux Pays-Bas avec le titre de souverain ; mais sa souveraineté sera fictive, car il devra dans toutes les affaires importantes se conformer à la volonté des États. Tel est en substance le traité de Bordeaux (1580). Impatient de régner, Alençon souscrit à ces clauses, et voilà qu'il recrute en France, pour délivrer les Pays-Bas de l'occupation étrangère, un ramassis d'Italiens et d'Albanais, de Huguenots surtout. Henri III favorise d'abord cette expédition ; il la désavoue quand Philippe réclame et menace. Tout à coup le néo-souverain, entraîné par son ambition et son amour, se dérobe : il est en Angleterre aux pieds d'Élisabeth (1581) ; plus que jamais il espère l'épouser, quoique ce projet antinational et anticatholique révolte la France. Ce petit homme laid, à la grosse tête et aux jambes frêles, ne manque pas d'esprit. Il rime agréablement le madrigal, il minaude et il a de l'entrain. Élisabeth sent son cœur habituellement sec s'émouvoir et se passionner. Sa fierté vaniteuse est flattée des hommages rendus à sa beauté. On croit donc à un prochain mariage ; Henri III et Catherine sont ravis. Mais la raison d'état reprend son empire sur la Reine.

[1] Peu de temps avant la Saint-Barthélemy, Coligny puissant à la cour poussait Charles IX à conquérir les Pays-Bas. La politique prudente de Catherine empêcha cette invasion, qui eût pu mettre le feu à l'Europe. L'expédition de Genlis ne fut qu'une échauffourée.

Que Henri III fasse les dépenses nécessaires pour la conquête des Pays-Bas ; qu'il se décide même à guerroyer contre Philippe ; sinon tout sera rompu. Henri refuse, car l'Espagne l'effraye toujours, et aussitôt Élisabeth exhale son dépit : elle a le mariage « en horreur, » elle ne se mariera jamais.

Nous sommes en 1582. Les États généraux pressent Alençon de tenir ses engagements ; il quitte l'Angleterre, bercé encore de ses rêves d'amour, et il rentre en Belgique. Là il éprouve de nouvelles déceptions. Pénurie d'argent ; colère des populations qui repoussent un prince déjà connu ; opposition de Guillaume qui ne veut pas que son protégé usurpe ses titres de duc de Brabant et de comte de Hollande ; supériorité militaire d'Alexandre Farnèse, tout le déconcerte.

Et c'est peu qu'on amuse ce roi de théâtre par des promenades pompeuses dans les villes ; il est mené en quelque sorte avec des lisières. On soumet ses agissements politiques au Conseil d'État, ses dépenses à un trésorier. Pour comble de dédain il est enfermé, à Anvers, au monastère Saint-Michel. Ce singulier moine ne se résout pas à subir ces déboires. Il a tenté de se concilier les catholiques ; il est allé jusqu'à offrir au duc de Parme de traiter avec Philippe ; rien ne lui a réussi ; donc il se résout à frapper un coup insensé. La journée du 17 janvier (1583) restera lugubre dans les souvenirs d'Anvers. Alençon, avec ses bandes, essaie en vain de s'en emparer ; cent bourgeois et quinze cents français sont victimes de sa folie. Après cette équipée, ses négociations reprises avec les États sont forcément stériles : il est condamné à rentrer encore une fois en France, mélancolique et furieux, et il y cherche une diversion à ses malheurs dans les complots des sectaires ; c'est la fin de sa carrière impuissante et honteuse. Consumé par ses excès, il meurt à peine âgé de trente ans, et Catherine, qui l'a tant aimé, ne se console pas de l'avoir perdu (1584).

Je reviens au duc de Parme. Dès les premiers jours de son arrivée, l'éminent gouverneur proclama l'oubli du passé, la suppression des garnisons espagnoles, l'abolition des taxes extraordinaires, la conservation des libertés et des privilèges. Ces promesses sincères, jointes à la lassitude et à l'effroi qu'inspiraient les guerres des Gueux et des Huguenots, valurent à son habileté et à ses victoires de nombreuses réconciliations ; les catholiques, longtemps adversaires des Espagnols, se tournèrent vers lui. Guillaume combattit ces heureux pronostics par un violent manifeste ; il fit échouer les conférences de Cologne provoquées par l'empereur Rodolphe et dans lesquelles l'entente s'était faite ; il afficha son mépris pour la représentation légale du pays. Sa tyrannie était intolérable, et en même temps les mercenaires étrangers terrifiaient les campagnes. A Anvers, les Calvinistes chassaient Luthériens et catholiques ; en Flandre, la plupart

des villages n'avaient ni culte ni prêtres ; les églises étaient changées en écuries, les prêtres poursuivis et torturés. Dès lors il y eut pour les succès du duc de Parme un moment d'arrêt. Quoique Granvelle fût ministre de Philippe, il ne pouvait le tirer de sa torpeur. Le remords d'avoir fait assassiner Escovedo, l'ami de don Juan, troublait ses nuits ; il vieillissait prématurément, et les nouvelles des Pays-Bas achevaient de l'accabler. Pour en finir il lança contre Guillaume un ban de proscription ; il mit sa tête à prix, conformément aux théories et aux habitudes de meurtre introduites dans les cours par l'Italie et les sectaires. Le duc de Parme, malgré ses répugnances, publia le ban; c'est une tache dans sa vie. Naturellement cet attentat souleva les protestations des provinces et entrava fortement la pacification. Les États répliquèrent par la déchéance de Philippe II (1581).

Ainsi, ni la violence d'un roi sombre et irrité, ni la félonie des États, ni la perversité obstinée du Taciturne, n'étaient capables d'apaiser la situation ; on tournait dans un cercle vicieux. A l'intérieur, des conjurations et des désastres toujours renouvelés ; au dehors, plus de secours à espérer de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de la France. La ligue presque européenne des Huguenotse t des Gueux subsistait, mais elle n'avait que la force de dissoudre et de renverser, sans édifier jamais.

Les Pays-Bas en étaient là, quand une catastrophe inattendue vint brusquer les événements. Quelques mois après la mort d'Alençon, le pistolet de Balthazar Gérard tua Guillaume. Philippe fut accusé d'avoir armé l'assassin, c'était une erreur; Gérard n'avait qu'assouvi une rancune personnelle.

La disparition de l'homme qui avait, pendant vingt-quatre ans, occupé le premier rang sur la scène, changea la face des choses. A qui recourir? Les États offrirent, dans leur désarroi, la souveraineté à Élisabeth dont la prudence exprima un refus. Puis ils prièrent Henri III de l'accepter, d'abord avec des conditions qu'un dernier sentiment patriotique suggérait, ensuite sans réserve. C'était à cette suprême humiliation, à ce servilisme absolu qu'aboutissaient, triste destinée et grand enseignement de la rébellion, vingt-cinq ans de tergiversations et de négociations inféconds, d'hypocrisies et de ruses, de combats et de misères. Marnix, l'âme damnée de Guillaume, déploya autant de zèle à mettre une couronne aux pieds d'Élisabeth et d'Henri III qu'il en avait montré pour servir par sa finesse, par ses pamphlets et sa diplomatie, les desseins de son maître. Dès ce jour, il s'attacha à Farnèse, il s'empressa de lui ouvrir les portes d'Anvers qui avait capitulé, et le grand capitaine y fit une entrée triomphale au déplaisir très vif d'Élisabeth qui ordonna sur le champ l'intervention armée de Leicester en Hollande (1585). « Les principales

villes sont envahies de vive force..., on ne tient aucun compte des privilèges [1]. » Le duc de Parme n'en achève pas moins la pacification des Pays-Bas par sa fermeté, son affabilité et sa douceur. Dans les provinces méridionales, les luttes pour la foi catholique et les libertés du pays ont en définitive gain de cause,et « des jours meilleurs viendront à luire... Le règne d'Albert et d'Isabelle marquera une période où le premier symptôme de la prospérité renaissante sera un merveilleux épanouissement des lettres et des arts [2]. »

Et que deviennent les principaux acteurs de ce long drame en France et aux Pays-Bas? Il semble que la justice divine, lente à venir, exécute enfin ses arrêts. En France la débile et coupable dynastie des Valois s'éteint, et Catherine, qui survit à ses fils, se débat dans une cruelle agonie. « La Noue cherche la mort dans ses propres foyers, en faisant la guerre à ses enfants. La Huguerie, cet agent des intrigues de Condé, tombe frappé par la cognée de ses bûcherons. Au delà du détroit Élisabeth, restée insensible au supplice de Marie Stuart dont les plaintes désespérées n'ont eu que de vains échos à Madrid et au Louvre, « expire de rage et de désespoir, » selon l'expression d'un ancien historien [3]. Philippe II, se sentant mourir, se fait porter à l'Escurial. « J'ai voulu, dit-il à son fils, que vous voyiez « où aboutissent les seigneuries de ce monde. Faites-en votre profit. » Marnix est « accablé par une clameur populaire si violente qu'elle équivaut à une sentence de mort... Rien ne combla le ressentiment de plus en plus profond qui le séparait des sectaires entraînés jusqu'à l'athéisme public... » « Dieu sait, lui reprochaient-ils (à bon droit), si « vous n'avez pas été le principal instrument de ce chef-d'œuvre de « priver les catholiques de leurs églises et de les bannir sous prétexte « de conspirations controuvées ; et c'est comme un autre inquisiteur « que vous appelez le glaive et le feu, pour exterminer de nouveaux « hérétiques [4]. »

En résumé, « parmi les instruments des discordes civiles, presque tous avaient été brisés moins par le combat que par l'ardeur de la lutte ; et ceux qui y avaient survécu, en sentant leurs colères s'éteindre, ne désiraient plus que le repos [5]. »

Ce qui ressort « de la lutte, » avec le plus d'éclat, c'est la ténacité de la Belgique à revendiquer,contre les ambitions et l'hérésie,contre l'Espagne même, l'alliance de ses franchises avec sa foi religieuse.

[1] T. VI, p. 634.
[2] T. VI, pp. 633-34.
[3] T. VI, p. 634.
[4] T. VI, pp. 637-38.
[5] T. VI, p. 638.

Après comme avant la pacification, son patriotisme et sa fidélité ne faillirent pas, et elle a gardé jusqu'à ce jour comme un glorieux patrimoine ses traditions catholiques et ses vieilles libertés. Aussi a-t-elle dû féliciter M. Kervyn de Lettenhove de ses judicieux et saisissants récits qui font tant d'honneur au passé de son pays.

GEORGES GANDY.

II

M. HAVET ET LES ORIGINES CHRÉTIENNES.

—

Une section des sciences religieuses vient d'être créée à l'École des Hautes Études, et M. Ernest Havet a été chargé du cours sur les origines du christianisme. Son titre à ce choix, qui surprendrait de tout autre gouvernement que le nôtre, est un ouvrage en quatre volumes intitulé : *Le Christianisme et ses origines* [1]. La lecture en est ennuyeuse et difficile. Le style, triste, terne, fait regretter les étincelantes fantaisies de M. Renan. Autant, d'ailleurs, ce dernier connaît tous les alentours du sujet et se montre familier avec les documents, autant M. Havet s'avance péniblement, comme un voyageur mal armé qui traverserait une contrée inconnue. Une seule chose le soutient : à défaut de la science, la foi. M. Havet met du fanatisme dans son incroyance. L'accent est âpre et farouche. On devine je ne sais quelle passion sombre. Pour l'écrivain, le christianisme n'est pas un fait à étudier, mais un ennemi à combattre. Le livre abonde en mots durs, haineux. Où sont l'insouciance apparente, le gai scepticisme, la belle humeur du prêtre de Némi ?

Trois parties composent l'ouvrage de M. Havet. La première, l'*Hellénisme*, a pour but de démontrer que le christianisme, dénué d'originalité dans la doctrine comme dans la morale, sortit des antiques philosophies et puisa dans les civilisations grecque et romaine presque tous ses éléments. Cette partie du livre ne manquerait pas

[1] T. I et II. *L'Hellénisme* (1871) ; t. III. *Le Judaïsme* (1878) ; t. IV. *Le Nouveau Testament* (1884).

d'intérêt dans les détails, si l'on pouvait oublier la thèse. L'auteur a reçu la forte éducation que l'université donnait encore dans la première moitié de ce siècle ; les littératures anciennes lui sont familières : il parle d'Homère, de Platon, de Cicéron ou de Virgile avec compétence, parfois avec charme. Pourquoi des rapprochements factices et malséants viennent-ils si souvent agacer le lecteur, et travestir des païens illustres en chrétiens avant le Christ ? Cependant le christianisme n'est pas tout hellénique : M. Havet ne peut nier que la religion nouvelle eut en Judée son berceau. De là, pour l'historien des Origines, la nécessité d'écrire un volume sur *le Judaïsme*. Son incompétence s'y trahit avec une sorte de naïveté. M. Havet ne sait pas l'hébreu, ce qui est permis à tout le monde ; mais, ne sachant pas l'hébreu, il publie cinq cents pages sur la littérature hébraïque, ce qui, assurément, n'est permis à personne. S'il se bornait à résumer les travaux d'autrui, le mal ne serait pas grand ; mais M. Havet veut être original, et avoir des vues même sur les horizons qui lui sont les plus fermés. En lisant dans la traduction de M. Reuss les prophètes et les psaumes, il découvre que l'antiquité en a été fort exagérée. Les prophètes sont du deuxième siècle avant notre ère, et les psaumes appartiennent au temps d'Hérode [1]. « Si ces livres sont moralement si près du christianisme, c'est qu'en réalité ils en étaient aussi assez près chronologiquement [2]. » Cette théorie n'a pas fait fortune : M. Havet a pu « revendiquer la priorité de ses vues » sans que personne, même parmi ses amis, ait songé à la lui disputer.

Malheureux dans ses études sur l'Ancien Testament, M. Havet n'a guère mieux réussi dans la critique du Nouveau. Cependant il est parvenu à produire quelque scandale : le ton avec lequel il parle de Jésus-Christ dans le premier chapitre du quatrième volume a suscité de vives protestations, et Mgr l'évêque d'Autun s'est fait, après plusieurs autres, l'interprète des consciences blessées. Rarement on froissa nos croyances d'une main plus rude et plus sèche. Je n'ai point le désir de résumer les chapitres où M. Havet analyse l'un après l'autre les écrits qui forment le Nouveau Testament. Sa conclusion est exprimée par cette phrase : « Quoi ! Ce n'est que cela ? c'est de cette poignée de livres, où il y a si peu de chose, que le monde chrétien a vécu [3] ! » Si tel était le dernier mot de l'ouvrage, je me contenterais de le citer : ce n'est plus de la critique, mais un état d'esprit, et la passion de M Havet le met au rang de Michelet disant « des petits lacs de Galilée, » dans une des pauvres productions de sa

[1] T. III, p. 171 et suiv.
[2] T. IV, p. VI.
[3] T. IV, p. 391.

vieillesse : « Je les boirais d'un coup [1] ! » Mais, dans la dernière partie du volume, M. Havet se fait historien, et nous fournit l'occasion, que nous guettions, de montrer au vrai sa valeur scientifique. Les cent pages intitulées : *La propagation du christianisme* fourmillent d'erreurs, de confusions, de naïvetés. M. Havet connaît l'histoire ecclésiastique à peu près comme il sait l'hébreu. L'imputation est grave : nous n'aurons pas de peine à la justifier.

A en croire M. Havet, le christianisme se propagea sans difficultés, parce que sa métaphysique et sa morale n'étaient faites pour étonner personne, et que dans le monde romain la vie n'était plus *vivable*, selon l'expression des Grecs [2]. Cependant la foi nouvelle rencontra, de l'aveu de l'auteur, deux obstacles. L'un était l'autorité du passé, l'existence des religions antiques, avec leurs traditions séculaires et leur empire sur les âmes. Comment le christianisme est-il venu à bout de ces attaches ? « La réponse est plate, mais péremptoire : il en est venu à bout avec le temps [3]. » Plusieurs trouveront la réponse plus plate que péremptoire. Mais il y eut un second obstacle : la persécution. Ici, nous sortons des raisonnements et des hypothèses, nous entrons dans les faits, et nous pourrons apprécier la méthode de l'historien.

« A l'exception d'un accès de despotisme de Néron et d'une persécution d'une année sous Domitien, le christianisme, dit M. Havet, a vécu environ cent ans sous l'empire sans avoir affaire ni à une prohibition légale, ni à une suite de violences [4]. » C'est effacer d'un trait de plume les persécutions de Trajan et d'Hadrien. Deux documents de premier ordre, la lettre de Pline à Trajan sur les chrétiens et le rescrit de Trajan à Pline, contrarieraient cette conclusion. M. Havet, reprenant une thèse abandonnée par M. Aubé, n'hésite pas à déclarer ces pièces apocryphes. Tertullien les a connues et en donne, à un mot près, une analyse rigoureusement exacte. Qu'à cela ne tienne : « elles ont été fabriquées vers l'époque de Tertullien [5]. » Mais la lettre et la réponse sont tout à fait dans le ton de la correspondance de Pline et de Trajan, fort loin du style qui régnait un siècle plus tard, au temps de Tertullien et de ses contemporains païens ou chrétiens, les Minucius Felix, les Apulée, les Fronton. L'objection se présentait d'elle-même à un humaniste tel que M. Havet. Il a réponse à tout : « c'est,

[1] *La Bible de l'Humanité*, p. IX. Cette extravagance sénile est citée avec éloge par M. Havet.

[2] T. IV, p. 417.

[3] P. 419.

[4] P. 433.

[5] P. 431.

dit-il, un pastiche extraordinairement réussi [1]. » Avec de tels arguments, pas un document qu'on ne puisse écarter : M. Havet, nous le verrons, ne se fait pas faute d'agir ainsi pour toutes les pièces qui ne se plient pas à ses idées.

« Si on écarte ces deux lettres comme non authentiques, *il n'y a plus aucune* raison suffisante d'affirmer qu'*il y ait eu aucune* persécution quelconque sous Trajan [2]. » C'est là qu'on voulait en venir : les lettres étaient des témoins gênants. Mais le terrain n'est pas encore déblayé de tout vestige de persécution. Le règne de Trajan vit deux martyrs illustres, Siméon et Ignace. Supprimons aussi « ces prétendus martyrs. » Malheureusement la suppression n'est pas facile. L'histoire du juif Siméon est rapportée non par Eusèbe, mais par Hégésippe, un compatriote et un contemporain. Ignace se laisse écarter plus malaisément encore. Ses Actes sont douteux ; mais on a ses lettres. L'une d'elles, adressée aux Romains, a paru jusqu'à ce jour au-dessus de toute critique. M. Havet en cite le célèbre passage: «Je suis le froment « de Dieu ; je dois être moulu par la dent des bêtes, pour devenir le « pur pain du Christ..., » tant admiré de M. Renan, aux yeux duquel cette incomparable épître et « les traits énergiques qu'elle renferme pour exprimer l'amour de Jésus et l'ardeur du martyr font en quelque sorte partie de la conscience chrétienne [3]. » M. Havet pense autrement ; la lettre le gène, donc elle n'est pas bonne. « Ce sont là, dit-il, des contes à dormir debout, inventés pour être édifiants dans des temps barbares [4]. » Vraiment, on ne saurait plus mal tomber : la phrase : « Je suis le froment de Dieu... » est citée avec admiration par saint Irénée [5], qui écrivait sous Marc Aurèle, c'est-à-dire fort loin des temps barbares. Espérons que dans sa chaire nouvelle M. Havet ne commettra pas trop souvent de pareils anachronismes.

« Sous Hadrien, il n'est parlé nulle part absolument d'aucune espèce de persécution [6]. » Ce *nulle part absolument* surprendra, si l'on se rappelle la lettre de Granianus à l'empereur et le rescrit de celui-ci à Minucius Fundanus, documents dont l'authenticité, contestée à tort, paraît démontrée, et qui supposent que la situation des chrétiens était, sous Hadrien, absolument la même que sous Trajan. Saint Justin, dans sa deuxième Apologie, dit qu'à l'époque « où il était encore platonicien, » c'est-à-dire apparemment sous Hadrien, la vue des

[1] P. 425.
[2] P. 431.
[3] *Les Evangiles*, p. xxxv. Cf. p. 489.
[4] T. IV, p. 433.
[5] Saint Irénée, *Adv. hær.*, V, 28, 4.
P. 433.

fidèles marchant sans crainte à la mort le frappait d'admiration. Enfin, quelques Passions de martyrs nous sont restées de ce temps : les unes semblent anciennes, comme celle de sainte Symphorose ; d'autres sont de basse époque ; mais les détails donnés par plusieurs d'entre elles ont été confirmés de nos jours par les découvertes archéologiques. L'archéologie, sans laquelle ces études sont impossibles, est entièrement négligée ou plutôt ignorée par M. Havet, et en général par les historiens de son bord ; je ne m'en étonne pas, c'est un témoin gênant : elle dépose presque toujours dans le sens de nos traditions.

Saint Justin ayant écrit sous Antonin deux Apologies pour les chrétiens, force est de reconnaître que pendant ce règne ils furent persécutés. Mais l'auteur s'en tire habilement. Dans la première, saint Justin, posant le principe que développèrent après lui tous les apologistes, demande qu'au lieu de punir les chrétiens « pour le nom seul, » on ne les condamne qu'autant qu'ils auront été reconnus coupables de crimes de droit commun : « Ce sont donc les actes de ceux qu'on vous dénonce que vous devez juger, afin que celui qui sera convaincu soit condamné comme coupable, non comme chrétien, et que celui contre qui on n'aura rien trouvé soit absous comme chrétien, n'étant pas coupable [1]. » M. Havet conclut de ces paroles que « le gros de la population chrétienne était évidemment mal famé, » que l'Église était pleine « de canaille, » c'est-à-dire « d'une multitude née et élevée sous des influences mauvaises, et par là toujours prête à mal faire [2]. » Il paraît que le texte de saint Justin veut dire cela : sans le commentaire, on ne s'en serait pas aperçu. Dans sa seconde Apologie, saint Justin raconte l'histoire d'une femme qui, ayant longtemps partagé les désordres contre nature de son mari, devient chrétienne, essaie de le faire renoncer à des pratiques immorales, et, n'y parvenant pas, se sépare de lui. Sa conversion amena le martyre de Ptolémée, qui l'avait instruite, et de Lucius, coupable d'avoir protesté publiquement contre la condamnation de celui-ci. M. Havet trouve cette histoire « médiocrement édifiante [3] : » je cherche pourquoi. Et je me demande aussi pourquoi il persiste à donner pendant deux pages le nom inconnu d'Urbinus au préfet de Rome Q. Lollius Urbicus.

« On place sous le principat d'Antonin l'histoire d'un prétendu martyre de Polycarpe. Ce n'est encore qu'un roman, dont il n'y a pas à tenir compte [4]. » Jusqu'à présent l'authenticité de la lettre cir-

[1] Saint Justin, I *Apol.*, 75.
[2] T. IV, p. 434, 435.
[3] P. 439.
[4] P. 439.

culaire de l'Église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe n'avait été contestée par personne. M. Renan, beaucoup plus équitable parce qu'il a étudié les documents, dit de celui-ci : « Ce beau morceau constitue le plus ancien exemple connu des Actes des martyrs [1], » et consacre un chapitre entier à le résumer, comme une pièce absolument historique. Il suffit de lire la lettre des Smyrniotes pour la distinguer des romans et des légendes. L'incompétence absolue de M. Havet peut seule en juger autrement. Mais c'est son habitude d'écarter d'un mot toute pièce qui ne lui plaît pas. Bon pour nous, petites gens, de donner nos raisons.

Arrivant à Marc Aurèle, M. Havet découvre que le mémoire apologétique adressé par Méliton de Sardes à l'empereur philosophe n'est pas authentique [2]. Cela a dû faire rire M. Renan, qui prit la peine d'en traduire les fragments conservés par Eusèbe [3]. M. Havet admet, du reste, que les chrétiens furent persécutés. « Les penseurs d'alors nous parlent avec un étonnement méprisant de ces Galiléens ou de ces chrétiens qui meurent si aisément, par routine, dit Arrien, par simple consigne, dit Marc Aurèle. Cela témoigne qu'on voyait alors beaucoup de ces morts, assez pour que les philosophes en fussent impatientés et agacés [4]. » M. Havet partage de si bonne foi leur « agacement » qu'il écarte tous les documents relatifs aux martyrs de ce temps. La lettre elle-même des Églises de Lyon et de Vienne sur la grande tuerie de 177 ne trouve pas grâce devant lui. Il « ne reconnaît à cette lettre aucun caractère historique, et ne pense pas qu'il y ait eu nulle part sous le principat de Marc Aurèle des scènes pareilles à celle-là [5]. » Je n'aurai pas la cruauté de le renvoyer une fois de plus à M. Renan, à qui cet admirable morceau a inspiré un très bon chapitre [6] : je le renvoie à quiconque sait lire, s'émouvoir, admirer. Cependant M. Havet n'attribuera point cette lettre aux « temps barbares, » comme il fit pour saint Ignace. Eusèbe la cite tout au long : elle existait donc au commencement du quatrième siècle. Quand aurait-elle été inventée ? « Cent ans après Marc Aurèle, à l'époque

[1] *L'Eglise chrétienne*, p. 462.
[2] T. IV, p. 440, note.
[3] *Marc Aurèle*, p. 281-286.
[4] T. IV, p. 440.
[5] P. 443.
[6] L'analyse de cette lettre est au contraire une des choses les plus singulières que M. Havet ait écrites. Après avoir cité le préambule : « Les serviteurs du Christ qui habitent Vienne et Lyon en Gaule à nos frères établis en Asie et en Phrygie, » il déclare que « l'on ne voit pas à qui cette lettre est adressée. » Un peu plus loin, il parle de « la vieille esclave Blandine. »

des grandes persécutions, » répond M. Havet [1] ; c'est-à-dire, j'imagine, à une époque flottant de Valérien à Constantin. En vérité, lors des « grandes persécutions, » les chrétiens avaient autre chose à faire que de fabriquer des récits de martyres du temps de Marc Aurèle !

Ces « grandes persécutions » qu'il vient de nommer, M. Havet s'en fait-il au moins une idée bien nette? Nullement : il est encore plus pauvre historien du troisième siècle que du second. Les différences si tranchées qui séparent, au point de vue historique et juridique, les persécutions réglées par le rescrit de Trajan de celles qu'inaugurèrent des édits spéciaux lui échappent. Sans doute il reconnaît des martyrs sous Septime Sévère ; bien que l'*Apologétique* de Tertullien lui paraisse du temps où Caracalla régnait seul et la *lettre Scapula* postérieure à ce prince, ce qui bouleverse toute chronologie vraisemblable des écrits de l'apologiste [2]. Mais ces martyrs ne durent pas être nombreux, car « sur les 1160 pages que remplissent aujourd'hui pour nous les écrits de Tertullien dans l'édition *minor* d'Oehler, il n'y en a pas 200 qui paraissent avoir été écrites sous l'influence de la persécution [3]. » Au moins, voilà de la statistique : c'est jusqu'à présent l'indication la plus précise que j'aie trouvée chez M. Havet. Avec Dèce commencent vraiment, dit-il, les grandes persécutions. Cela est exact : mais M. Havet se garde d'en faire l'histoire. Il analyse avec quelque détail le traité de saint Cyprien sur *les tombés*, nous apprend en note qu'il y eut une persécution sous Valérien, et résume la guerre d'extermination qui depuis Dioclétien mit à feu et à sang toutes les Églises chrétiennes pendant quinze années par ce seul mot : « Cette persécution ne fut qu'un dernier effort du passé, qui essayait inutilement de se défendre [4]. » Il se croit ensuite le droit de conclure. « J'ai achevé, dit-il avec quelque complaisance, l'étude des persécutions... Elles ont été à la fois très rares et très courtes, de manière qu'à prendre les choses dans leur ensemble, on peut dire que pendant trois siècles l'Église a vécu en pleine paix [5]. » Cette conclusion en amène une autre, pour laquelle tout ce qui précède a été écrit : c'est

[1] P. 442.

[2] Par exemple, la phrase de l'*Apologétique*, 55 : *Post vindemiam parricidarum racematio superstes*, que tout le monde entend des exécutions qui se prolongèrent pendant quelque temps après la mort des principaux partisans de Niger et d'Albinus, au commencement du règne de Sévère, paraît à M. Havet faire allusion au massacre par Caracalla de Géta et de ses amis. L'appellation de « parricides » serait dure pour ces malheureux.

[3] P. 466.

[4] P. 470.

[5] P. 482, 484.

que l'établissement du christianisme n'a pas rencontré d'obstacle dans le monde romain.

La conclusion ne doit pas être bien solide, puisque pour y arriver il a fallu fausser l'histoire, substituer l'arbitraire à la critique, taire le témoignage de l'archéologie, oublier d'innombrables documents, nier ceux qu'on ne pouvait absolument passer sous silence, et raconter en trois ou quatre lignes le demi-siècle qui va de Valérien à Constantin, c'est-à-dire l'époque où se dressaient à chaque instant sous les pas de l'Église des obstacles qu'elle ne pouvait franchir sans y laisser des lambeaux de sa chair et des flots de son sang. Parlant de la seconde partie de son ouvrage, où il expose d'étranges théories sur les Livres saints, M. Havet avoue que « tous les critiques l'ont condamnée, et que les seuls qui l'aient ménagée sont ceux qui n'en ont rien dit [1]. » Tout le monde à peu près avait ménagé de la même façon la troisième partie ; on n'en avait rien dit, tant elle paraissait au-dessous de la discussion. Mais la nomination de M. Havet à une chaire d'Origines du Christianisme ne permet plus de garder le silence. Protester serait inutile : frapper d'avance de discrédit l'enseignement du professeur, en montrant son ignorance historique, nous a paru plus efficace. Nous l'avons fait avec tristesse, car il s'agit d'un homme de talent et d'un vieillard ; mais il s'agit aussi de la vérité, dont les droits passent avant tout.

PAUL ALLARD.

[1] T. IV, p. III.

COURRIER ALLEMAND

Dans le domaine de l'histoire du Moyen Age, l'Allemagne fait toujours preuve de la même activité. Je commence par signaler la cinquième édition des *Sources de l'histoire d'Allemagne depuis le commencement du Moyen Age jusqu'au milieu du* XIIIe *siècle* [1], par le professeur Wattenbach. Il est superflu de recommander cet ouvrage. De même pour la seconde édition des *Regestes des Papes* [2], de Jaffé, complétée par Kaltenbrunner, Ewald et Löwenfeld, et à laquelle se rattachent les *Lettres des Papes* [3] de Löwenfeld, plus de cent morceaux allant de 433 à 1148 : on y remarquera surtout la critique exacte des sources particulières. Les *Regestes des Carolingiens*, 751-918, de Böhmer [4], sont réédités par le professeur Mühlbacher, de Vienne : trois éditions en ont déjà paru. Le professeur Grünhagen de Breslau, donne la seconde édition des *Regestes pour l'histoire de Silésie* [5]. La troisième partie du *Chartier de la ville de Strasbourg* [6] contient des chartes concernant le droit privé et des listes de fonctionnaires de 1266 à 1332 : cette publication est due au docteur A. Schulte, archiviste à Carlsruhe ; c'est l'un des meilleurs travaux de ces dernières années. Le docteur Schulte a également collaboré au

[1] *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts*, von W. WATTENBACH. I Band, 5te Auflage, Berlin, Hertz, 1885, gr. in-8o de XIV-451 p.

[2] *Regesta Pontificum Romanorum*, ab condita ecclesia ad annum 1198, von PH. JAFFÉ. II Ed. curaverunt LOEWENFELD, KALTENBRUNNER et EWALD. Leipzig, Veit, 1881-86, gr. in-4o de XXXI-918 p.

[3] *Epistolæ pontificum Romanorum ineditæ*, von S. LÖWENFELD, Leipzig, Veit, 1885, gr. in-8o de VII-228 p.

[4] *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 751-918, von BÖHMER. Neu bearbeitet von Engelbert Mühlbacher, 3 Lieferungen. Innsbruck, Wagner, 1883, gr. in-4o de 480 p.

[5] *Regesten zur schlesischen Geschichte*, von Dr. GRUNHAGEN. Zweite umgerarb. Aufl. Breslau, Max et Coh, 1884, gr. in-4o de 322-400 p.

[6] *Urkundenbuch der stadt Strassburg*, von ALOIS SCHULTE, 3 Band. Privatrechtliche Urkunden und Amtslisten von 1266 bis 1332. Strassburg, Trübner, 1884, gr. in-4o de XLVII-441 p.

cinquième volume, nouvellement paru, des *Sources historiques de la maison de Fürstenberg et de ses possessions en Souabe* [1]. Ce volume va de 700 à 1359 et contient 1300 pièces. La rédaction en est due au docteur Baumann, dont le nom seul est une garantie de la valeur du livre ; la sigillographie y tient une place importante. Le *Chartier de Hesse* [2] s'est enrichi d'un nouveau volume, contenant les chartes de l'ordre teutonique, publié par le docteur Wyss. La grande collection de *Chartes relatives à l'histoire du Mecklenbourg* [3] en est à son treizième volume, contenant les diplômes de 1352 à 1355. L'archiviste de Francfort publie les *Sources de l'histoire de Frankfort* [4] : ce précieux travail, dont le premier volume contient les Chroniques et Annales du Moyen Age, présentait des difficultés qui augmentent le mérite de l'auteur, le docteur Froning.

– Le docteur Lorenz a fait des recherches sur les *Annales de Hersfeld* [5]. L'auteur, Albert d'Aix la Chapelle, a été l'objet d'une étude approfondie du professeur Kugler de Tübingen [6]. Le docteur Quidde a traité de la formation du collège des Électeurs [7] ; le docteur Koch, d'Hermann de Salza, maître de l'ordre teutonique, mort en 1239 [8]. Deux ouvrages ont paru sur le roi Guillaume de Hollande : celui du docteur Hintze [9], et celui du docteur Hasse [10], tous deux d'une valeur

[1] *Sammlung der Quellen zur Geschichte des Hauses Fürstenberg und seiner Lande in Schwaben.* Herausgegeben von dem fürstliche-Archiven, in Donaueschingen. 5ste Band. Tübingen, 1885, gr. in-4o de IV-575.

[2] *Hessisches Urkundenbuch.* 1 Abheilung. *Urkundenbuch der Deutschordens-Ballei Hessen,* von ARTH. WYSS. 2 Band von 1300-1359. Leipzig, Hirzel, 1884, in-8° de VI-662 p.

[3] *Meklenburgisches Urkundenbuch,* herausgegeben von dem Verein für Meklenburgische Geschichte und Alterthumskunde. XIII Band, 1351-1355. Schwerin, Stiller in Comiss. 1884, gr. in-4o de XX-716 p.

[4] FRONING (Dr.) : *Frankfurter Chroniken und annalistische Aufzeichnungen des Mittelalters.* Frankfurt a/M, Jügels Verlag, 1884, imp. 8 de XLIV-492 p. Auch unter dem titel : *Quellen zur Frankfurter Geschichte* herausgegeben von Dr GROTEFEND, Stadtarchivar.

[5] *Die Jahrbücher von Hersfeld,* nach ihren Ableitungen und Quellen untersucht und wiederhiergestellt, von Dr Herm. LORENZ. Leipzig, Koch, 1885, in-8o de IV-105 p.

[6] *Albert von Aachen.* von Bernh. KUGLER. Stuttgart, Kohlhammer, 1885, gr, in-8° de 426 p.

[7] *Die Entstehung des Churfursten collegiums.* Eine verfassungsgeschichtliche Untersuchung V. Dr Ludw. QUIDDE. Frankfurt a/M. Jugel, 1884, gr. in-8° de 117 p.

[8] *Hermann von Salza. Meister des deutschen Ordens* (1239). Ein biographischer Versuch, von Dr Ad. KOCH, Leipzig, Dunker u. Humblot, 1885, gr. in-8o de XI et 140 p.

[9] *Das Königreich Wilhem's von Holland,* von Dr HINTZE, Leipzig, Veit u. Comp., 1885, gr. in-8° de VIII-220 p.

[10] *König Wilhelm von Holland* (1247-1256). Erster Theil. Strassburg i/Elsass, Trübner, 1885, gr. in-8o de V-117 p.

particulière. Le malheureux roi Enzio a été l'objet d'une étude du docteur Blasius, livre utile pour l'époque de Frédéric II [1]. Il y a un intérêt d'actualité à celui de Carl Steinmann sur *Les sépultures des princes de la Maison Guelfe* [2]. Le *Catalogue des bibliothèques du Moyen Age* [3], rassemblé par le docteur Becker, est une œuvre utile, mais elle a des lacunes regrettables. Le docteur Preger a étudié dans les Archives du Vatican la *Politique du pape Jean XXII en Italie et en Allemagne* [4] : œuvre importante, dont je ne puis pourtant admettre toutes les vues. On peut en rapprocher un travail du docteur Felten sur *La bulle « Ne prætereat » et les négociations pour la réconciliation de Louis de Bavière et du pape Jean XXII* [5]. L'auteur combat l'authenticité de cette bulle, qui consomme la séparation de l'Italie et de l'Allemagne ; elle proviendrait de la chancellerie angevine de Naples, qui avait un intérêt particulier à combattre les droits de l'Empire sur l'Italie, et aurait été fabriquée au commencement du règne de Jean XXII.

— L'écrit du professeur Carl Müller sur les *Commencements de l'ordre des Mineurs* [6], malgré son mérite, donne lieu pour les catholiques à certaines réserves. Vient de paraître le premier volume du grand ouvrage de P. Denifle sur les Universités du Moyen Age jusqu'en 1400, sous ce titre spécial : *Origine des Universités du Moyen Age jusqu'en 1400* [7] et avec les divisions suivantes : caractère et idée de l'Université du Moyen Age ; origine et développement des deux anciennes universités (Paris et Bologne) ; origine et développement des autres Écoles supérieures d'Europe jusqu'en 1400 ; rapports des Universités avec les écoles antérieures. Les archives du Vatican en

[1] *König Enzio. Ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Friedrich's II*, von Dr Herm. Blasius. Breslau. Koebner, 1884, gr. in 8o de vi-146 p.

[2] *Die Grabstätten der Fürsten des Welfenhauses von Gertrudis, der Mutter Heinrich's des Löwen bis auf Herzog Wilhelm von Braunschweig*, von Carl Steinmann. Braunschweig, Goeritz et zu Putlitz, 1884, in-8o de 388 p.

[3] Beeker (Just). Custos. *Catalogi bibliothecarum antiqui*. Bonn, Cohen u. Sohn, 1885, gr. in-8o de iv-329 p.

[4] *Die Politik des Papstes Johann XXII in Bezug auf Italien und Deutschland*, von Wilh. Preger. München, Franz in Comm., 1885, in-4o de 95 p.

[5] *Die Bulle « Ne prætereat » und die Reconciliations verhandlungen Ludwigs des Bayers mit dem Papte Johann XXII*, von Wilhelm Felten. Trier Paulinusdrucherei, 1885, gr. in-8o de xii-92 p.

[6] *Die Anfaenge des Minoritenordens und der Bussbrudershaften*, von Dr Carl Müller. Freiburg im Breisgau, Mohr, 1885, gr. in-8o de xxii-210 p.

[7] *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, von P. H. Denifle. Bd I. Berlin, Weidmann, 1885, gr. in-8o de xlv-814 p.

sont la source, avec les principales bibliothèques d'Italie, d'Allemagne, de France et d'Espagne. Le second volume traitera de l'organisation et de la composition des Universités et des Collèges. Trois autres seront exclusivement consacrés à l'Université de Paris. C'est aux archives du Vatican que le professeur Verunsky, de Prague, a puisé ses *Extraits des Regestes de Clément VI et d'Innocent VI*[1].

—Deux savantes dissertations du docteur Sauerland ont pour objet, l'une *Wernher d'Elmendorf*[2], avec des remarques sur Abailard qui intéressent la France ; l'autre, *Cinq fragments de la Chronique de Dietrich de Nieheim*[3] : les morceaux publiés sont tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de la Cour de Vienne. L'édition est parfaite, et fait espérer du docteur Sauerland la réédition complète des œuvres de ce célèbre historien.

— Sur l'histoire du xve siècle, il y a lieu de signaler une série de nouveaux travaux. Tout d'abord citons l'important ouvrage du docteur H. Keussen sur la *Situation politique des villes d'Empire, spécialement sous le rapport de leur qualité d'États d'Empire, sous le Roi Frédéric III, 1440-1447*[4] : l'auteur a consulté avec un soin extraordinaire la littérature de la question ; il s'est également servi de documents nouveaux, surtout aux archives de Cologne. Les rapports de Philippe-Marie Visconti avec le roi Sigismond[5] ont été étudiés par le docteur Kagelmacher ; mais l'auteur n'a pas consulté les archives d'Italie, presque inconnues pour cette période (1413-1431). Les traductions allemandes de la Bible par les Vaudois sont l'objet d'une étude du docteur H. Haupt[6]. Le docteur Gebhardt étudie les *Gravamina* de la nation allemande contre la cour de Rome, depuis le concordat de

[1] Werunsky: *Excerpta ex Registris Clementis VI et Innocentii VI historiam S. R. J. Imperii sub regimine Karoli IV illustrantia.* Œniponte, 1885, gr. in-8° de vi-178 p.

[2] H. V. Sauerland : *Wernher von Elmendorf.* Leipzig, Hirschfeld, 1885, gr. in-8° de 58 p.

[3] H. V. Sauerland : *Funf Fragmente aus des Chronik des Dietrich von Nieheim.* Frankfurt a/M., Mahlau u. Waldschmidt, 1885, gr. in-8° de 32 p.

[4] *Die politische Stellung der Reichsstädte mit besonderer Berücksichtigung ihrer Reichsstandschaft unter König Friedrich III*, 1440-1457, von H. Keussen. Bonn, Georgi, 1885, gr. in-8° de 76 p.

[5] *Philippo Maria Visconti und König Sigismund, 1413-1431.* Ein Beitrag zur Geschichte des XVten Jahrhunderts, von Ernst. Kagelmacher. Berlin, Siemenroth, 1885, gr. in-8° de iv-121 p.

[6] Dr Herm. Haupt : *Die deutsche Bibelübersetzung der mittelalterlichen Waldenser in dem codex Teplensis und der ersten gedruckten deutschen Bibel nachgewiesen.* Mit Beiträgen zur Kenntniss der romanischen Bibelübersetzung und Dogmengeschichte der Waldenser. Würzburg, Stahel, 1885, gr. in-8° de 64 p.

Vienne en 1448 jusqu'au Reichstag de Worms en 1521 [1]. Son travail est soigné et d'un grand intérêt juridique ; les idées en sont partiales et protestantes. M. Schieler donne une biographie soignée mais trop étendue du célèbre dominicain Jean Nider [2]. Un chapitre intéressant contient un tableau de l'état religieux et moral du peuple allemand au temps de Nider, d'après Nider lui-même. C'est en bien des points une confirmation de ce qu'a dit Janssen dans le premier volume de sa célèbre *Histoire du peuple allemand*. M. Schieler ne dissimule pas davantage les mauvais côtés de l'époque.

M. Sax publie le premier volume d'une histoire des Évêques et des princes de la ville d'Eichstädt [3]. Ce volume va de 754 à 1535 : c'est un bon travail, mais l'auteur n'a pas les épaules d'un historien. L'*Essai sur l'histoire de la musique* [4], du maître de chapelle Haberl, le célèbre éditeur des œuvres de Palestrina, a été écrite d'après les archives du Vatican et de la chapelle Sixtine. Le premier volume est pour la France d'un intérêt spécial: il contient une monographie de Guillaume du Fay, originaire de Cambrai, qui fut au xve siècle une des gloires de la chapelle pontificale. Après avoir reproduit tout ce qui a été imprimé sur du Fay, Haberl donne ce qu'il a découvert aux archives du Vatican, aux archives romaines, à celles de la chapelle Sixtine et de Saint-Pierre. En appendice il donne une composition de du Fay d'après un manuscrit de ces dernières. Viennent ensuite d'importantes notices sur les chanteurs du Pape de 1389 à 1442.

— Le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Wolfenbüttel* [5], publié par le bibliothécaire Heinemann, est un chef d'œuvre ; il n'en a encore donné que la première partie, contenant les manuscrits de Helmstedt. Chaque manuscrit est décrit ; on en indique la provenance et l'histoire. Onze planches contiennent des fac simile des plus beaux ou des plus anciens : ce sont des reproductions remarquables.

—Signalons un traité du docteur Weber sur les *Confessionnaires de*

[1] *Die Gravamina der deutschen Nation gegen den römischen Hof*, von B. Gebhardt. Breslau, Zimmer, 1885, gr. in-8o de 126 p.

[2] *Magister Johannes Nider*. Ein Beitrag zur Geschichte des fünfzehnten Jahrhunderts, von K. Schieler. Mainz, Kirchheim, 1885, gr. in-8o de xvi-423 p.

[3] *Die Bischöfe und Reichsfürsten von Eichstädt 745-1806*. Versuch einer Deutung ihres Waltens und Wirkens nach den neuesten Quellen zusammengestellt, von Jul. Sax. I Band, von 745-1535. Landshut, Krüll, 1884, gr. in-8o de iv-423 p.

[4] *Bausteine für Musikgeschichte*, von Fr. X. Haberl. I Wilhelm du Fay. Leipzig, Breitkopf u. Hartel, 1885, gr. in-8o de 134 p.

[5] *Die Handschriften der herzöglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, von Dr Otto von Heinemann. I Abtheilung. Die Helmstedler Handschriften. Wolfenbüttel, Zwissler, 1885, gr. in-8o de xii et 380 p.

Bamberg au XVe siècle [1]. Le professeur de Höfler, avec son activité infatigable, a publié une série de dissertations sur Antoine de Lalaing seigneur de Montigny, Vincenzo Quirino, Don Diego de Guevara, chroniqueur de Philippe I, pour les années 1505 et 1506 [2], auxquelles se rattachent des recherches critiques sur les sources de l'histoire de Philippe-le-Beau [3], des dépêches de l'ambassadeur vénitien, Vincenzo Quirino, auprès de l'archiduc Philippe, en 1505-1506 [4]; le journal diplomatique d'Andrea del Burgo, ambassadeur impérial au congrès de Blois ; les notes du secrétaire audiencier de l'archiduc, Philippe Haneton, sur les négociations du roi Philippe et du roi Louis XII, de 1498 à 1506 [5], enfin une dissertation sur donna Juana, reine de Léon, Castille, et Grenade, 1479-1555 [6].

— Le docteur Egelhaaf publie une *Histoire générale du temps de la Réforme* [7] : c'est une reproduction de Ranke, sans autre nouveauté que des attaques contre Janssen. — Le docteur Wilhelm Busch a étudié la politique anglaise de 1518 à 1521 [8]: il est favorable au cardinal Wolsey. Du reste son travail est très étendu et contient beaucoup de phrases vides. — Autre ouvrage important : les *Monuments du*

[1] *Die Bamberger Beichtbücher aus der I Hälfte des fünfzehnten Jahrhunderts*, mit einem Anhange über die Bamberger Pönitentialbücher, von prof. Heinrich Weber. Kempten, Kosel, 1885, in-16 de 100 p.

[2] *Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, Vincenzo Quirino und Don Diego de Guevara als Berichterstatter über König Philipp I in den Jahren 1505, 1506*, von Ritter Constantin von Höfler. Wien, Gerold's Sohn, 1883, gr. in-8o de 80 p.

[3] *Kritische Untersuchungen über die Quellen der Geschichte Philipps des Schönen.* von Ritter Constantin von Höfler. Wien, Gerold's Sohn, 1883, gr. in-8o de 90 p.

[4] *Depeschen des venetianischen Botschafters bei Erzherzog Philipp, Don Vincenzo Quirino*, 1505-1506. Wien, Gerold's Sohn, 1884, gr. in-8o de 212 p.

[5] *Das diplomatische Journal des Andrea del Burgo, Kaiserlichen Gesandten zum Congresse von Blois, 1504, und des Erzherzoglichen Secretairs und Audienciers Philippe Haneton Denkschrift uber die Verhandlungen König Philipps und König Ludwigs XII*, 1498-1500. Nach Materialien des K. K. Geheimen Haus, Hof und Staatsarchivs bearbeitet. Wien, Gerold's Sohn, 1885, gr in-8o de 94 p.

[6] *Donna Juana, königin von Leon, Castilien und Granada*, 1479-1555. Aus den Quellen bearbeitet. Wien, Gerold's Sohn, 1885, grand in-8o de 116 p.

[7] *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, von Dr. Prof. Gottl. Egelhaaf. Berlin, Allgem. Verein f. deutsche Literatur, 1885, in-8o de vi-450 p.

[8] *Drei Jahre englischer Vermittlungspolitik*, 1518-1521, von der Wilh. Busch. Bonn, Marcus, 1884. gr. in-8o de ix-194 p.

XVIe siècle [1] de Balan, contenant les lettres du célèbre Sadolet écrites par ordre de Clément VII, pleines de détails curieux et nouveaux sur les années 1524 à 1528. L'édition de ces lettres qu'on trouve au Vatican, est pleine de lacunes et d'incorrections. Le professeur Krause publie la correspondance de l'humaniste Mutianus, avec une introduction sur sa vie [2]. Ces lettres sont tirées pour la plupart d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Francfort sur le Mein. De la correspondance de Luther [3], publiée par Enders, nous n'avons malheureusement encore que le premier volume.

— Nous devons à l'esprit de sacrifice de l'Épiscopat hongrois deux importantes publications, tirées des archives du Vatican, et destinées à compléter les *Vetera Monumenta historica Hungariam sacram illustrantia* [4] d'A. Theiner. Ce sont d'abord les *Relations des ambassadeurs du Pape sur la Hongrie de 1524 à 1526* [5], en tout cent trente-cinq dépêches du cardinal Campeggio et du baron de Burgio, sur la lutte entre la Pologne et la Prusse, la réunion à l'Église des calixtins de Bohême, la défense de la Hongrie contre les Turcs : collection précieuse pour connaître les efforts de Clément VII contre les Turcs, et pour juger la situation intérieure de la Hongrie. Le second volume est consacré à la légation du cardinal Gentile en Hongrie : ce sont quatre-vingt-huit actes, cinquante-deux formules de la chancellerie de la légation, et un fragment du livre de compte (*liber rationum*). Le texte est correct, et l'usage en est facilité par des remarques, des titres de chapitres et des tables.

— Parmi les ouvrages sur la Réforme, signalons une monographie du docteur Horawitz sur l'évêque de Vienne Jean Faber [6], avec des

[1] *Monumenta sæculi XVI historiam illustrantia.* Vol. I. *Clementis VII epistolæ* per Sadoletum scriptæ, quibus accedunt variorum ad Papam et ad alios epistolæ. Innsbrück, Wagner, 1885, gr. in-8° de VIII–489 p.

[2] *Mutianus Rufus Briefwechsel*, von prof. Carl KRAUSE. Cassel, Freyschmidt in Comiss. 1885, gr. in-8° de 13-LXVIII et 700 p.

[3] *Dr. Martin Luthers Briefwechsel.* Bearbeitet und mit Erläuterungen versehen, von Ernst L. ENDERS. I Band. Frankfurt a/M., Schriftenniederlage der Evangelischen Vereinsdruckerei, 1884, gr. in-8° de XIV-484 p.

[4] *Monumenta Vaticana historiam regni Hungariæ illustrantia.* Ser. II, tom. I. *Relationes Oratorum Pontificiorum*, 1524-1526. Budapestini et Viennæ, Woerl, 1884, in-fol. de CLIII-472 p.

[5] *Monumenta Vaticana historiam regni Hungariæ.* Ser. I, tom. II. *Acta legationis card. Gentilis*, 1307-1311. Budapestini et Viennæ, Woerl, 1885, in-fol. de CXX-510 p.

[6] Dr Al. Adalbert. HORAWITZ : *Johann Heigerlin (genannt Faber) Bischof von Wien bis zum Regensburger Convent.* Wien, Gerold's Sohn in Comiss. 1884. gr. in-8° de 140 p.

fragments d'actes importants sur ce grand homme. L'auteur ne va encore que jusqu'en 1523, mais son travail manque d'objectivité. Un ouvrage plus remarquable est celui du chanoine Bellesheim sur le cardinal Allen (1532-1594) et les séminaires anglais du continent [1]. L'auteur a utilisé les archives de la Propagande, celles du Vatican et celles des bibliothèques romaines. Il donne entre autres une histoire du séminaire de Douai et un coup d'œil sur les séminaires anglais en Espagne, en Portugal et en France, avec d'intéressantes notices sur les martyrs et les confesseurs des séminaires anglais de Rome et de Douai. — Le professeur Dittrich publie une intéressante monographie sur le célèbre cardinal Gasparo Contarini, mort en 1542 [2] : c'est le résultat de longues études. L'introduction contient une description vivante de l'Italie au commencement du XVIe siècle. Viennent ensuite les chapitres suivants : Jeunesse et études de Contarini, son entrée dans la vie publique ; Contarini ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint 1521-1525 ; Contarini à la cour de Clément VIII ; le cercle des amis à Venise et à Padoue ; activité littéraire de Contarini jusqu'à son élévation au cardinalat ; Contarini cardinal, sa part à la réforme de l'Église ; Contarini et les affaires anglaises ; activité littéraire de Contarini jusqu'en 1541 ; Contarini et les questions du temps sur la grâce et la justification ; part de Contarini aux négociations pour la réunion de l'Allemagne ; son retour à Lucques et à Rome ; Contarini légat de Bologne, sa maladie et sa mort. C'est là une des meilleures monographies de ces derniers temps, et l'un des meilleurs écrits sur Contarini. — Je ne puis faire le même éloge du travail de M. Henri Gerdes sur la reine Marie Stuart [3]. L'ouvrage ne va encore que jusqu'à l'emprisonnement de Marie en Angleterre. M. Gerdes néglige de prouver son récit ; il s'est visiblement servi d'Opitz. Un appendice donne deux dissertations sur les célèbres lettres de la cassette et sur les mémoires de Nau. Les démonstrations sont fantaisistes et convaincront difficilement. — Les œuvres inédites du célèbre jésuite Jacques Lainez sont publiées par le professeur Grisar d'Innsbrück. Le premier volume contient les pièces suivantes : *Disputatio de origine jurisdictionis episcoporum et romani pontificis*

[1] Dr Alph. BELLESHEIM : *Wilhelm Cardinal Allen* (1532-1591), *und die englischen Seminäre auf dem Festlande mit dem Bildniss des Cardinals.* Mainz. Kirchheim, 1885, gr. in-8o de VII-316 p.

[2] Dr Prof. DITTRICH : *Gasparo Contarini*, 1483-1542, eine monographie. Braunsberg, J. A. Wichert, 1885, gr. in-8o de XVII-880 p.

[3] *Geschichte der Königin Maria Stuart*, von Heinrich GERDES. Erster Theil. *Bis zum Beginne ihrer Gefangenschaft in England.* Gotha, Perthes, 1885, gr. in-8o de x-500 p.

primatu; Vota Jacobi Lainez Tridentina quæ ad eamdem quæstionem pertinent [1]. En appendice, soixante-cinq lettres des légats du concile à Rome et de saint Charles Borromée à ces légats, écrites de septembre 1562 à février 1563. Ces lettres, tirées des manuscrits de la bibliothèque de Trente, se rapportent à la question de la juridiction des évêques. Le texte est d'une correction extraordinaire. Le second volume contient différents votes et différentes dissertations de Lainez pour le concile de Trente. Signalons, parmi les plus importantes, la *Consultatio de calice laïcis porrigendo* et le traité *An pontifex reformandus sit per concilium*. Suivent dans la seconde partie des *Disputationes morales et instructiones*, parmi lesquelles le *Tractatus de simonia ad Paulum Papam*. Des remarques et une liste des noms propres facilitent les recherches.—Le quatrième volume de l'*Histoire du peuple allemand* [2], de Janssen est l'un des plus importants ouvrages historiques qui aient paru dans ces derniers temps. Il porte un titre distinct : *La Révolution politico-ecclésiastique et la Réaction contre elle depuis la paix religieuse d'Augsbourg en 1555 jusqu'à la proclamation de la formule de concorde en 1580*, et se divise en trois livres : *Les luttes politico-religieuses depuis la paix religieuse d'Augsbourg jusqu'à l'issue de la conjuration de Grumbach-Gotha en 1567 ; L'influence du Calvinisme français et les succès du parti de la révolution internationale jusqu'en 1575 ; Les tentatives de réforme catholique, opposition qu'elles rencontrent jusqu'à la proclamation de la formule de Concorde en 1580*. La dernière partie est la plus intéressante de tout l'ouvrage : on y voit, dans un splendide exposé, l'action des premiers jésuites en Allemagne, et un chapitre sur les décrets de Réforme et les décisions dogmatiques du Concile de Trente. Le caractère équivoque de Maximilien II reçoit un jour nouveau. Ce quatrième volume atteint rapidement sa douzième édition, c'est dire qu'il a été tiré à vingt-quatre mille exemplaires.

— *Guillaume d'Orange et les commencements du soulèvement des Pays-Bas* [3], par Kolligs, est un livre intéressant, dont le récit s'ouvre

[1] *Jacobi Lainez secundi præpositi generalis Societatis Jesu Disputationes Tridentinæ ad manuscriptorum fidem edidit et commentariis historicis* instruxit Hartmannus Grisar, S. J. Œniponte, Rauch, 1886, 2 vol. gr. in-8° de CVI-512 et LXXXV-568 p.

[2] *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*, von Johannes Janssen. Vierter Band. *Die politisch kirchlische Revolution und ihre Bekampfung seit dem sogenannten Augsburger Religionsfrieden*, vom Jahre 1555 bis zur Verkündigung der Concordienformel im Jahre 1580. Erste bis zwölfte Auflage. Freiburg, Herder'sche Verlagshandlung, 1885, gr. in-8° de XXXI-515 p.

[3] *Wilhelm von Oranien und die Anfänge des Aufstande der Niederlande*, von Dr Hans Kolligs. Bonn, Cohen u. Sohn, 1885, gr. in-8° de 79 p.

en 1561 ; l'auteur s'élève à bon droit contre les vues de Motley. L'impression qu'il donne de Guillaume d'Orange est très défavorable. — Il y a pour la France un intérêt spécial dans le livre du professeur de Vienne Ferdinand Lottheissen, sur l'*Histoire des mœurs françaises*[1]. Ce sont dix essais d'une teneur très différente. Signalons les études sur les lettres de Mme. de Sévigné, sur les *Mémoires* du duc de Saint-Simon, sur la famille de Mirabeau, sur le baron Grimm. — Le professeur Reinhardt, de Lucerne, publie un excellent travail sur le meurtre de Veltlin et ses suites immédiates pour la confédération[2], d'après les archives de Lucerne, Schwytz, Berne et Zurich. Un appendice contient dix-neuf pièces inédites. Ne pouvant nous arrêter sur ce livre, bornons-nous à le recommander aux amis de l'histoire. — Une suite de monographies vient de paraître sur la guerre de Trente ans : ce sont des travaux de Hallwich sur Jean de Mérode[3] ; du professeur Droysen sur Bernhardt de Weimar[4], d'après d'importants documents suédois et français ; de Thomas Billk sur Wallenstein[5], favorable au grand capitaine; du docteur Hildebrand, dont les recherches dans les archives de Stockholm ne laissent plus de doutes sur sa faute. Aussi est-ce avec raison que le docteur Arnold Gödeke, dans son ouvrage *Négociations de Wallenstein*[6] *avec la Suède et la Saxe*[7], se prononce pour la culpabilité de Wallenstein. M. Gödeke s'est servi de nouveaux documents des archives d'État de Dresde.—*Les derniers jours de Wallenstein*[8], de Wapler, restent dans le juste milieu. — Le

[1] *Zur Sittengeschichte Frankreichs Bilder und Historien*, von Ferd. LOTHEISSEN. Leipzig, Schlicke, 1885, in-8o de v-327 p.

[2] Prof. H. REINHARD : *Der veltliner Mord in seinen unmittelbaren Folgen fur die Eidenossenschaft.* Einsiedelen, Benzinger, 1885, gr. in-8° de 187 p.

[3] *Johann Merode. Ein Beitrag zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges mit einem urkundlichen Anhang, die Schlacht bei Hessisch-Oldendorf betreffend*, von Dr Hern. HALLWICH. Leipzig, Dunker u. Humblot, 1885, gr. in-8o de v-127 p.

[4] *Bernhard von Weimar*, von J. DROYSEN. Band I et II. Leipzig, Dunker u. Humblot, 1885, 2 vol. gr. in-8o de VI-444 et VI-575 p.

[5] *Beitrage zur Geschichte Waldsteins*, von Thomas BILLK. Prag, Ziwnae, 1885, gr. in-8o de IV-362 p.

[6] *Wallenstein und seine Verbindungen mit den Schweden Actenstüeke aus dem schwedischen Reichsarchive zu Stockholm*, von Dr HILDEBRAND. Frankf. s/M., Rütten und Köning, 1885, gr. in-8o de VIII-80 p.

[7] *Wallensteins Verhandlungen mit den Schweden und Sachsen*, 1631-1634. Mit Acten und Urkunden aus dem h. sachsichen Hauptstadtsarchiv zu Dresden, von Dr Arnold GÆDEKE. Dresden, 1885, gr. in-8o de VI-316 p.

[8] *Wallensteins letzte Tage. Ein historisch kritisches Gedenkblatt zum 25 februar 1884.* Nach den besten neueren u. neuesten Quellen bearbeitet. Nebst einer Ansicht und einem Grundriss des Sterbehauses Wallenstein's,

professeur Heigel, de Munich, publie les *Sources et études sur l'histoire moderne de Bavière* [1], principalement pour l'époque qui suit le traité de Westphalie. — On connaît le prix des ouvrages de l'archéologue F. X. Kraus, professeur à Fribourg : il vient de publier une suite de lettres du Pape Benoît XIV au chanoine Peggi de Bologne [2], qui jettent une nouvelle lumière sur l'aimable caractère de ce grand Pape et le vif intérêt qu'il portait aux sciences. En appendice le professeur Kraus donne le *Diarium* de Benoît XIV sur le conclave de 1740 : on comprend la valeur de ce document.—Le professeur Onken publie une suite de dissertations relatives à l'histoire moderne, groupées en trois parties : I. *Sur l'époque de Frédéric le Grand;* II. *Une lettre supposée du baron de Stein ;* III. *Sur la question de Marie Stuart* [3]. Peukert a écrit sur les mémoires du Marquis de Valory, ambassadeur à la cour du roi de Prusse Frédéric II [4]. Le docteur Heinze a décrit Dresde pendant la guerre de sept ans [5]. York de Wartenburg a étudié Napoléon comme général [6], d'après sa correspondance. La première partie, la seule qui ait paru, va jusqu'à la paix de Tilsitt. Le professeur Henri de Zeissberg publie un nouveau volume de *Sources sur l'Histoire de la politique de l'Autriche pendant la Révolution française* (*1793-1797*) [7], au point de vue spécial des rapports de l'Autriche avec la France et la Prusse ; ce volume contient de nombreux documents tirés des archives d'État à Vienne. Le professeur Stern publie des études et des pièces relatives à l'histoire de la Ré-

sowie einem Blatte Facsimile, von Rich. WAPLER. Leipzig, Höfler, 1884, gr. in-8o de VIII-146 p.

[1] *Quellen und Abhandlungen zur neueren Geschichte Bayerns*, von D. Carl Theod. HEIGEL, prof. München, Rieger, 1884, gr. in-8o de IV-400 p.

[2] *Briefe Benedicts XIV an den canonicus Francesco Peggi in Bologna* (1727-1758), nebst Benedict's Diarium des Conclaves von 1740, von Fr. Xav. KRAUS. Freiburg i. Breisgau, Mohr, 1884, in-8o de XIV-189 p.

[3] *Beitrage zur neueren Geschichte.* I *Zum Zeitalter Friedrichs des Grossen* : II. *Ein angeblicher Brief des Freiherrn von Stein* ; III. *Zur Maria Stuart Frage*, von Wilh. ONKEN. Giessen, Rieker, 1885, gr. in-8o de IV-90 p.

[4] *Die Memoiren des Marquis von Valory*, von Dr Fr. PEUKERT. Berlin, Weber, 1884, in-8o de VIII-112 p.

[5] *Dresden im siebenjährigen Kriege*, von Alph. HEINZE, Rathsarchivar. Dresden, Fittmann, 1885, gr in-8o de VIII-190 p.

[6] *Napoleon als Feldherr* von Graf YORK von WARTENBURG. I Theil. Berlin, Mittler u. Sohn, 1885, gr. in-8o de V-348.

[7] *Quellen zur Geschichte der Politik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege*, 1793-1797, mit besonderer Berücksichtigung der Verheiltmisse Oesterreich zu Franchreich und Preussen. Urkunden, Staatsschriften etc. nach bisher ungedruchten original documente und copien der K. K. oester. archive, von Dr Heinrich von ZEISSBERG. Wien, Brammüller, 1885, gr. in-8o de XX-500 p.

forme politique en Prusse (1807-1815) [1] ; ces pièces sont tirées des archives de Berlin. Le docteur G. Wolf a écrit sur l'époque de la Révolution en Autriche-Hongrie (1848-1849) [2].Un très beau livre est celui d'Alfred de Reumont sur le roi Frédéric-Guillaume de Prusse [3]: ce sont de précieux documents pour l'histoire moderne, avec de nombreux renseignements biographiques sur d'autres personnalités, notamment sur le diplomate prussien Bunsen et la mission à Rome du comte Brühl. Le jugement de Reumont est paisible et plein de mesure. Signalons encore les *Souvenirs de jeunesse* [4] du baron Max de Gagern, frère du célèbre Henri de Gagern : il serait à souhaiter que l'auteur les continuât. La *vie de Gottreu Tholuck* [5], publiée par le professeur Witte, embrasse, dans son premier volume, la période de 1799 à 1826. L'*Histoire des années 1815 à 1871* [6], de J. Tauscher, est un excellent manuel ; l'auteur, quoique protestant, est juste en général à l'égard des catholiques, parce qu'il se maintient sur le terrain de la critique. Des erreurs comme celle qui concerne Görres, p. 14, sont rares. Les trois livraisons qui ont paru contiennent : *L'ère de paix jusqu'en 1848* ; *L'ère de la Révolution, 1848-1852*; *L'époque de Napoléon, 1852-1864*. Cet ouvrage se signale par l'habileté dans le choix de ce qui est essentiel et par la clarté du récit.

— L'histoire de l'art ne doit pas être oubliée. Les deux Sepp, père et fils, ont écrit sur les temples de la ville de Jérusalem [7]. Le docteur

[1] *Abhandlungen und Actenstücke zur Geschichte der preussische Reformzeit*, 1807-1815, von Alfr. Stern. Leipzig, Dunker u. Humblot, 1885, gr. in-8° de IX-140.

[2] *Aus der Revolutionszeit in Oesterreich-Ungarn*, (1848-1849), von J. Wolf. Wien, Helder,1885, gr. in-8° de III-122 p.

[3] *Aus Koenig Friedrich Wilhelm's IV gesunden und kranken Tagen*, von Alfr. von Reumont. Leipzig, Dunker u. Humblot, 1885, gr. in-8° de XII-579 p.

[4] *Max Freiherr von Gagern sen. Jugend erinnergunen aus dem Gebiete der Nationalität.* Wien, K. K. Hof und Staantsdrucherei, 1885, gr. in-8° de 29 p.

[5] *Das Leben Dr Friedrich August Gothen Tholuch's. Mit dem Bilde Tholuch's*, von Prof. Leop. Witte. I Band, 1790-1826. Bielefeld,Velhagen u. Klasing, 1884, gr. in-8° de VII-478 p.

[6] *Geschichte der Jahre 1815-1871*, von J. Tauscher. Drei Lieferungen. Gotha, Perthes, 1885-1886, gr. in-8° de 232 p.

[7] *Die Felsenkuppel eine justinianische Sophienkirche und die übrigen Tempel Jerusalems.* Verurtheilung des altarischen Ursprungs der sogenannten Omar-Moschee durch das Architekten Schiedsgericht in München, von prof. J. Sepp u. Dr Bernh. Sepp. München, Kellerer, 1882, gr. in-8° de XXIV-176 p.

Riehl a écrit une *Histoire de l'image morale dans l'art allemand* [1] jusqu'à la mort de Pierre Brueghel l'aîné ; le docteur Voss, une étude sur le jugement dernier dans l'art des premiers temps du moyen âge [2] ; le professeur Springer, un travail important sur les illustrations de la Genèse dans l'art des premiers temps du moyen âge, spécialement d'après le *Pentateuque* d'Ashburnham [3] ; enfin le docteur Schletterer un travail sur l'histoire primitive et les premiers essais de l'opéra en France [4].

DOCTEUR LOUIS PASTOR,
Professeur à l'Université d'Innsbruck.

[1] *Geschichte des Sittenbildes in der deutschen Kunst bis zum Tode Pieter Brueghels des Aelteren*, von Dr Bernh RIEHL. Berlin u. Stuttgart, Spemann, 1884, in-8° de VIII-244 p.

[2] *Das jüngste Gericht in der bildenden Kunst des frühen Mittelalters.* Eine Kunstgeschichtliche Untersuchung. Mit 2 Tafeln in Lichtdruck und Holzschnit im Text, von Dr Georg Voss. Leipzig, Speemann, 1884, gr. in-8° de v-90 p.

[3] *Die Genesisbilder in der Kunst des frühen Mittelalters mit besonderer Rucksicht auf den Ashburnham-Pentateuch*, von Anton. SPRINGER. Leipzig, Hirzel, 1884. Hoch 4, 70 p. et 2 tafeln.

[4] *Vorgeschichte und erste Versuche der französischen Oper*, von Dr. H. M. SCHLETTERER. Berlin, Damköhler, 1885, gr. in-8° de IV-199 p.

COURRIER DU NORD

DANEMARK ET NORVÈGE EN 1884.

Les historiens danois ne se ralentissent pas dans la publication des sources et des textes qui apportent tant de nouvelles notions et donneront une plus solide base aux travaux de leurs successeurs. Ils ne négligent pas plus les anciennes provinces skaniennes (spécialement intéressées à la réédition des *Libri memoriales capituli Lundensis* [1];) que l'Islande plus récemment annexée à leur pays, depuis 1814 seulement, c'est-à-dire depuis deux générations où elle n'a pour ainsi dire pas eu d'histoire ; car bien qu'elle obéisse aux rois de Danemark depuis plus de cinq cents ans, c'était plutôt, pendant toute l'Union avec la Norvège, à titre de dépendance de ce pays. L'histoire d'Islande ne se confond donc pas avec celle de Danemark; mais,comme le plus grand nombre des manuscrits islandais se trouve dans la collection arna-magnéenne, à la bibliothèque de l'Université de Copenhague, c'est dans cette ville qu'ont paru : les commentaires et l'explication des vers de la *Saga de Niâll* [2], publiés par la Société des Antiquaires du Nord et formant l'appendice de la grande édition annotée de 1875 ; *Le troisième et le quatrième traités grammaticaux de l'Edda de Snorré* [3], édités pour la Société de publications d'écrits en vieux norrain, par Bjœrn Magnusson Olsen, avec un coup d'œil sur l'histoire de la grammaire au moyen âge. — D'autres savants islandais ont publié au chef-lieu de leur île : *Flòamanna saga* [4], éditée par Thorleif Jonsson, et les *Sagas septentrionales des temps anciens* [5], qui étant toutes fabuleuses, sont plus utiles pour les

[1] *Lunde Domkapitels Gavebœger og Nekrologium,* nouv. édit. donnée par C. Weeke pour la Société de publication des sources de l'histoire de Danemark, aux frais du fonds Carlsberg. 1re livraison. Copenhague, 160 p. in-8°.

[2] *Njâla*, t. II, 2e livr. 312 p. Copenh., in-8o.

[3] *Den tredje og fjœrde grammatiske Afhandling i Snorres Edda. tilligemed de grammatiske Afhandlingers Prolog og to andre Tillæg*, Copenh. LXXXII-342 p. in-8°.

[4] Reykjavik, VII-76 p. in-8°.

[5] *Fornaldar sœgur Nordurlanda*, t. I, édité par Valdimar Asmundsson

philologues que pour les historiens. Voici les textes qui concernent plus spécialement le Danemark : *Regesta diplomatica historiæ Danicæ* [1], publiés par la Société des sciences de Copenhague ; *Sources historiques et mémoires relatifs à l'histoire de Danemark, surtout au XVIe siècle* [2], publiés par H. F. Rœrdam ; *Lois ecclésiastiques du Danemark* [3] et choix d'autres dispositions relatives à l'église, à l'école et à l'assistance publique, depuis la Réformation jusqu'à la *Loi Danoise* de Christian V (1536-1683), publiées par le même ; *Lettres autographes de Christian IV* [4], éditées par C. F. Bricka et J. A. Fridericia, pour la Société de publication des sources de l'histoire de Danemark ; le *Diplomatarium de Copenhague* [5], publié par O. Nielsen aux frais de l'administration communale ; enfin le *Livre de visite* de l'évêque P. Palladius, le premier évêque luthérien de la Sélande [6], orthographe modernisée, avec introduction et éclaircissements par C. Rosenberg.

Il y a tout à la fois ou tantôt des documents, tantôt des études dans les recueils suivants : *le Magasin Danois* [7] ; *Revue historique* [8], publiée par la direction de la Société historique danoise, où l'on remarque : la milice rurale de Fréderic IV et son influence sur la condition des paysans en Danemark, par le Dr E. Holm ; notices sur le feld maréchal H. Holck, par S. M. Gjellerup ; sur Eggert Frille, par le Dr W. Mollerup, qui a en outre donné le catalogue des ouvrages danois et celui des ouvrages étrangers qui concernent l'histoire de Danemark en 1883 ; les artilleurs à Copenhague de 1375 à 1550, par Otto Blom ; sur une princesse inconnue (Élisabeth, fille de Christian I)

et contenant Hrolfs saga Kraka, Vœlsunga saga, Ragnars saga : Épisodes des fils de Ragnar, de Norna-Gest, de Sœrlé et fragments de l'histoire des anciens rois ; Hervarar saga ok Heidreks konungs. 379 p. in-8°.

[1] Series secunda, tomus prior, IV, ab anno 1448 ad annum 1491. Copenh. 288 p. in-4°.

[2] *Historiske Kildeskrifter og Bearbeidelser af dansk Historie.* 2e série, t. I, livr. 3-4, avec une subvention du fonds Carlsberg, p. 385-796, in-8°, Copenh

[3] *Danske Kirkelove*, t. II, livr. I, 192 p. in-8°. Copenh.

[4] *Kong Christian den Fjerdes egenhændige Breve.* liv. VIII, IX, 1641-1644, 320 p. in-8°. Copenh.

[5] *Kjœbenhavns Diplomatarium*, t. VI, livr. 2. Copenh. 408 p. in-8°.

[6] P. Palladius. *Visitatsbog.* formant le n. 134 de *Folkelæsning*, 138 p. in-8° Copenh.

[7] *Danske Magazin.* 4e série, t. V, livr. 8, p. 289-397, et t. VI. livr. 1, 110 p. in-4°. Copenh.

[8] *Historisk Tidskrift*, udgivet af den danske historiske Forening ved dens Bestyrelse. 5e série, t. IV, livr. III, p. 529-794 ; t. V, livr. I, p. 1-256. in-8° Copenh.

de la maison royale de Danemark, par W. Mollerup ; Souvenirs du temps de Christian VIII par l'ancien ministre J. N. Madvig ; la Réunion du Slesvig à la couronne danoise en 1721, par A. D. Jœrgensen ; *Revue de généalogie et de biographie* [1], publiée pour la Société de ce nom, par G. L. Wad, où les articles sont trop nombreux et trop peu étendus pour qu'il soit possible de les citer ici ; *Annales d'archéologie et d'histoire septentrionales* [2] publiées par la Société royale des Antiquaires du Nord, où il y a des remarques du professeur G. Stephens sur les études de S. Bugge relatives à la mythologie septentrionale ; une notice de ce dernier sur la pierre runique de Strand, dans le Ryfylke ; et des articles de J. Kornerup sur les anciennes peintures murales ; de K. Gislason, sur le nom d'Edda appliqué à un écrit ; de Sophus Müller, sur la méthode dans l'étude de l'archéologie primitive; de P. Hauberg, sur les monnaies du Danemark de 1241 à 1377 ; *Collections d'histoire et de topographie Jutlandaises* [3] ; *Collections d'histoire et de topographie de la Fionie* [4] ; *Collections d'histoire ecclésiastique* [5] publiées pour la société de ce nom par H. F. Rœrdam ; *Communications des archives de la guerre* [6], publiées par l'Etat-Major général ; *Revue de Géographie* [7], publiée par Ed. Erslew. Les *Archives historiques* [8] de F. Granzow et S. B. Thrige, ne sont pas exclusivement consacrées à l'histoire de Danemark et s'adressent plutôt au grand public. Le *Compte rendu de la cinquième session* [9] du Congrès international des Américanistes à Copenhague 1883, contient naturellement plusieurs études sur les anciennes colonies scandinaves du Grœnland et du Vinland. — L'Islande a aussi de nombreux périodiques qui tiennent lieu de revues et de journaux ; on ne peut citer que ceux qui s'occupent plus spécialement d'histoire et d'archéologie : *Recueil de la Société littéraire islandaise* [10], et deux

[1] *Personalhistorisk Tidsskrift.* Udgivet af Samfundet for dansk-norsk Genealogi og Personalhistorie, t. V, livr. 1-4. 380 p. in-8o. Copenh.

[2] *Aarbœger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, udgivne af det K. Nordiske Oldskrift-Selskab, 1884, liv. I-IV. 374, p. in-8o. Copenh.

[3] *Samlinger til Jydsk Historie og Topografi*, t. X, livr. 1-2. Aalborg, 210 p. in-8o.

[4] *Samlinger til Fyens Historie og Topographie*, t. IX, livr. 3-4. Odense, 1883-84, p. 173-289 in-8o.

[5] *Kirkehistoriske Samlinger*, t. IV, livr. 4, p. 657-857 ; t. V, liv. I, 192 p. in-8o. Copenh.

[6] *Meddelelser fra Krigsarkiverne*, t. I, livr. 5 ; t. II, livr. 1-2. Copenh. in-8o.

[7] *Geografisk Tidsskrift*, t. VII, livr. 5-9, in-4o. Copenh.

[8] *Historisk Archiv.* Nouv. série, t. XI, XII. Copenh.

[9] VII-436 p. in-8o. Copenh. avec de nombreuses cartes et fig.

[10] *Timarit hins islenzka Bokmentafelags.* 5e année, 1884. 4 livr. Reykjavik, 254 p. in-12.

autres publications annuelles de la même société : *Nouvelles de l'Islande en 1883* [1] par Jonas Jonasson, pasteur de Storuvalla, et *Skirnir* [2] par Eirik Jonsson, qui passent en revue les unes l'histoire de l'Islande, l'autre celle des principaux États du monde entier ; *Annuaire de la société d'archéologie islandaise* [3].

En Danemark, comme dans tous les pays où domine l'érudition, l'histoire générale a perdu ce qu'ont gagné ses annexes ; aussi, quand nous aurons cité en fait de généralités : l'*Histoire du Nord*, populaire et illustrée [4], par N. Bache, et l'*Histoire de Danemark* [5], par L. C. Müller, éditée sous la direction de J. T. A. Tang, retomberons-nous de suite dans les spécialités : en première ligne, la remarquable étude du Dr Troels Lund sur les *Jours d'œuvre et les fêtes*[6], subdivision du VIe fascicule (intitulé : *la Vie quotidienne*), qui fait partie de l'*Histoire intérieure du Danemark et de la Norvège à la fin du XVIe siècle ; le Règne de Frédéric VII* (1848-1863) [7], par A. Thorsœe ; *le roi Saint Knud, d'après la Knytlingasaga* [8], par S. Grundtvig ; *Saga de Gœngu-Hrolf* [Rollon], *qui conquit la Normandie* [9], par Halldor Jacobsson ; *De l'aurore de l'autocratie en Danemark*, recherches historiques d'après les sources [10], par F. Meidell ; *Essai sur l'histoire de l'autocratie* [11], écrit au siècle passé par J. Langebæk, publié par J. H. Bang ; *Le développement historique en Danemark au point de vue du centre de gravité du pouvoir* [12] *; le Comte Reventlow et l'émancipation des paysans* [13], par H. Rasmussen ; *Coup-*

[1] *Frjettir frá Islandi*, 1883. Reykjavik, 61 p. in-8o.

[2] Publié à Copenhague (175 p. in-8o) par les soins de la section qui a son siège dans cette ville.

[3] *Arbok hins islenzka fornleifafelags*, 1883. Reyk., 79 p. avec fig.

[4] *Nordens Historie med talrige i Texten trykte Illustrationer. Populært fremstillet.* 2e édit., t. III, liv. 4-12. 576 p. in-8o. Copenh.

[5] *Danmarks Historie*, t. VI, Copenh., in-8o.

[6] *Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det XVIde Aarhundrede :* I. Indre Historie. VIte Bog. Dagligt Liv : Hverdag og Fest. 488 p. in-8o. Copenh.

[7] *Kong Frederik den Syvendes Regjering.* Livr. 15-20. 288 p. in-8o. Copenh.

[8] *Kong Knud den Hellige.* Copenh., 70 p. in-8o (no 27 de *Folkelæsning*).

[9] *Sagan af Gœngu-Hrolfi, sem inntok Nordmandi*, 2e édit. Reyk.. 36 p. in-8o.

[10] *Fra Enevældens Dæmring i Danmark.* Copenh., 200 p. in-8o.

[11] *Udkast til Souverainitets Historien* (fin). Copenh., 42 p. in-8o, dans *Soroe Akademis Indbydelsesskrift*, 1884.

[12] *Den historiske Udvikling i Danmark i Henseende til Magtens Tyngdepunkt.* Copenh., 24 p. in-8o (extrait de *Dagbladet*).

[13] *Grev Reventlow og Bondens Frigjœrelse.* Copenh., 154 p. in-8o avec portr. (à l'occasion du centenaire).

d'œil sur les actes du Rigsdag [Parlement] dans les trente-cinq années qui ont suivi la promulgation de la Loi fondamentale et sur les affaires soumises à l'Assemblée constituante et au Conseil d'État [1], par D. Dessau ; *Les Électeurs au Folkething* [Chambre des députés] *de 1864 à 1884* [2], coup d'œil statistique, par K. M. Klaussen et R. P. Rasmussen.

L'histoire militaire a été l'objet de plusieurs monographies : *La guerre de Kalmar en 1611* [3], par A. Larsen, publiée par la Société des sciences militaires ; *Du temps des bottes* [4], travail sérieux malgré le titre fantaisiste, et où P. Rist a traité, d'après les sources imprimées, de la situation de l'armée à la fin du siècle dernier ; *Trois des hommes et des événements principaux de l'année 1864* [5], par J. Nœrregaard ; *l'Escadre de la mer du Nord et le combat livré près de Helgoland le 9 mai 1864* [6], par O. Lütken ; *le Camp volant d'Aarœ* [7], par N. C. Essmann ; *De la période de transformation*, esquisses de la vie de cadet, de 1847 à 1850 [8], par F. Meidell ; *l'État-major des places et le corps du génie* de 1684 à 1884 [9], par Tychsen. — Les publications qui suivent sont trop isolées et trop variées pour qu'il soit possible d'en former des catégories : *Du temps de nos pères* [10], esquisses par J. Davidsen, avec illustrations de K. Gamborg : *Sur les sectes en Danemark* [11], surtout au point de vue de leur dissidence avec l'Église luthérienne, par H. G. Saabye ; *Statuts de la corporation des pelletiers et gantiers de 1460 à 1684* [12], par C. Holm ; *les Chemins de fer du Danemark, de la Norvège et de la Suède* [13], exposé historique de leur établissement et de leurs progrès, avec des explications statistiques et techniques, par L. Kofoed.

1 *Oversigt over Rigsdagens Virksomhed.* Copenh., 480 p. in-8°.

2 *Folketingsvalgene 1864-1884.* Copenh., 40 p. in-8°.

3 *Kampen om Kalmar. 1611.* Copenh., 68 p. in-8° avec plan.

4 *Fra Stœvlet-Tiden.* Kulturhistorisk Bidrag til det Attende Aarhundredes Karakteristik. Copenh., 292 p. in-8°.

5 *Tre Hovedpersoner og Hovedbegivenheder i 1864.* Odense, 64 p. avec deux cartes. (Abandon de la position du Dannevirke ; marche de la quatrième division en Jutland ; perte de l'île d'Als).

6 *Nordsœ-Eskadren og Kampen ved Helgoland.* Copenh., 168 p. in-8° avec deux portraits et deux plans de navires.

7 *Det Aarœ'eske Streifkorps.* Copenh., 46 p. in-8°.

8 *Fra Brydningstiden. Kadetlivsbilleder.* Copenh., 184 p. in-8°.

9 *Fortifications-Etaterne og Ingeniœrkorpset.* Copenh., in-8°.

10 *Fra vore Fædres Tid.* Copenh., 3 livr. 224 p. in-8°.

11 *Om Sekterne i Danmark.* Copenh., 408 p. in-8°.

12 *Peltzner og Handskemagernes Lavgsartikler.* Copenh.

13 *Danmarks, Norges og Sverrigs Jernbaner.* Copenh., 634 p. et 94 tableaux, in-4° obl. avec une carte.

L'histoire des lettres, des sciences et des arts, s'est enrichie de quelques ouvrages et de nombreuses monographies : *Études critiques sur quelques poésies des plus anciens skalds de Norvège et d'Islande* [1], par F. Jonsson ; *Coup d'œil sur l'histoire des archives nationales du Danemark* [2], par le conservateur A. D. Jœrgensen ; *Bibliotheca Danica* [3], bibliographie systématique, par C. V. Brunn, qui a aussi continué ses *Rapports annuels et communications de la Grande Bibliothèque royale* [4], dont il est directeur ; *Bibliographie du droit danois de 1876 à 1883* [5], par V. A. Secher ; *Supplément aux dictionnaires islandais* [6], par Jon Thorkelsson ; *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise de 1300 à 1700* [7], par O. Kalkar, et *anciens Noms danois* [8], par O. Nielsen, deux ouvrages publiés par la Société danoise du jubilé universitaire ; *Fr. Chr. Sibbern et la langue maternelle* [9], fragment de dictionnaire danois, par H. Dahl ; *Contes du Jutland* [10], recueillis de la bouche du peuple, par E. T. Kristensen ; *Souvenirs à demi effacés d'après les registres judiciaires et les journaux* [11], par C. A. Thyregod ; *Histoire illustrée de la littérature danoise* [12] avec textes, portraits, facsimilés et dessins, par P. Hansen ; *Catalogue sommaire des écrivains islandais de 1400 à 1882* [13], par Jon Borgfirdingur, publié par la Société de littérature islandaise ; *L'importance de Holberg pour la vie intellectuelle et la science* [14], à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance, célébré à l'Université de Copenhague le 3 décembre 1884, discours par E. Holm ; *Evald et Bag-*

[1] *Kritiske Studier over en Del af de ældste norske og islandske Skjaldekvad.* Copenh., 198 p. in-8°.

[2] *Udsigt over de danske Rigsarkivers Historie,* udgiven af de under Kirke-og Undervisnings Ministeriet samlede Arkiver. Copenh., 336 p. in-8 et 3 pl.

[3] 5e livr., la 2e du t. II. Copenh., 182 p. in-4°.

[4] *Aarsberetninger og Meddelelser fra det store Kongelige Bibliothek* t. III, livr. 9. Copenh., 60 p. in-8°.

[5] *Fortegnelse over den danske Rets Literatur.* Copenh., 130 p. in-8o. (Extr. de *Ugeskrift for Retsvæsen*, 1884.)

[6] *Supplement til islandske Ordbøger.* 2e recueil, Reyk., p. 465 à 639-xx, in-8o.

[7] *Ordbog til det ældre danske Sprog,* livr. 6-7. Copenh., 208 p. in-8o.

[8] *Olddanske Navne,* 1re division. Copenh., 138 p. in-18.

[9] *Frederik-Christian Sibbern og Modersmålet.* Copenh., 156 p. in-8°.

[10] *Æventyr fra Jylland,* 2e recueil, aussi avec le titre de : *Jyske Folkeminder*, 7e recueil. Viborg, 400 p. in-8o.

[11] *Mosgroede Minder. Skildringer efter Tingbøger og Dagbøger.* 2e recueil, liv. 1-2. Flensborg, 80 p. in-8o.

[12] *Illustreret dansk Literaturhistorie,* livr. 3-11. Copenh., 432 p. in-8o.

[13] *Stutt Rithæfundatal á Islandi.* Reyjavik, iv-143 p. in-12.

[14] *Holbergs Betydning for Andsliv og Videnskab.* Copenh., 24 p. in-8o.

gesen, leurs maîtres et leurs protecteurs[1], étude sur le mouvement intellectuel à la fin du XVIIIe siècle, par L. Schrœder ; *Du XVIIIe siècle*[2], par K. Arentzen ; *Documents sur les coryphées et la situation de la littérature à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle*[3], par S. Birket Smith ; *De l'enfance à l'âge viril*[4], impressions racontées par le directeur de théâtre M. V. Brun ; *Études éparses*[5] sur divers littérateurs du XIXe siècle, par H. S. Vodskov ; *Recherches archéologiques de 1878 à 1881*[6], par le chambellan N. F. B. Sehested, publiées après sa mort ; *Dessins de l'ancienne architecture septentrionale*[7], recueillis et publiés par V. Dahlerup, H. J. Holm, O. V. Koch et H. Storch ; *les Églises danoises*[8], par P. Kœbke ; *Sceaux ecclésiastiques danois du moyen âge*[9], par H. Petersen, dessinés et lithographiés par T. Bergh ; *Coup d'œil sur les pierres tombales du Danemark jusqu'à l'absolutisme*[10], par J. B. Lœffler ; *Notice sur les ouvrages en or et en argent dans le Nord et sur la* Sœlvkammer *des rois de Danemark*[11], suivie d'un tableau des types de différents poinçons et marques de vieille argenterie européenne, par J. F. Sick.

Comme d'habitude, le genre biographique a été cultivé avec ardeur ; mais à part deux ouvrages d'ensemble : *Notices sur les étudiants sortis de Herlufsholm*[12], par G. L. Wad ; et *Biographies des maîtres et des élèves du séminaire royal de Blaagaard-Jonstrup, de 1790 à 1884*[13], par A. Petersen, il n'y a à citer que des mono-

[1] *Evald og Baggesen, deres Læremæstre og deres Velyndere.* Kolding 328 p. in-8o.

[2] *Fra det XVIII Aarhundrede.* Copenh., 200 p. in-8o.

[3] *Til Belysning af literære Personer og Forhold.* Copenh., 372 p. in-8o. Corresp. de P. A. Heiberg.)

[4] *Fra Dreng til Mand.* Copenh., 168 p. in 8o.

[5] *Spredte Studier.* Copenh., 386 p. in-8o.

[6] *Archæologiske Undersøgelser*, avec résumé en français. Copenh., 192 p. in-4o, avec 5 cartes lithogr. et 36 pl. sur cuivre.

[7] *Tegninger af ældre nordisk Architektur.* Copenh., 5e série, livr. 5-6, in-fo.

[8] *De Danske Kirkebygninger.* Copenh, 120 p. in-8o (no 131 de *Folkelæsning*).

[9] *Danske geistlige Sigiller fra Middelalderen*, livr. 3-4. Copenh., 32 p. et 20 pl. in-fo.

[10] *Udsigt over Gravstenene i Danmark indtil Suverænetetcn.* Copenh., 23 p. in-8o. (Extr. de *Dagbladet.*)

[11] En français, Copenh., 52 p. avec 9 pl.

[12] *Meddelelser om Dimitterede fra Herlufsholm.* Suite, p. 57-104, dans *Programme* de l'école de Herlufsholm.

[13] *Den Jonstrupske Stat.* Copenh., 336 p. in-8o.

graphies : *la Reine Caroline-Amélie* [1], par F. Barfod ; l'*Islandais Paul Arnesen* [2], par B. Arneson Kall ; *Frits Boisen* [3], par V. Birkedal ; *La jeunesse de l'évêque C. P. Brammer* [4], racontée par lui-même et publiée après sa mort par J. Kok ; *Georges Christensen* [5], matériaux pour l'histoire de la société de l'industrie ; *le Missionnaire aveugle Jens-Særensen Dyrholm* [6], par J. Holm ; *Ludvig Helweg, sa vie et son temps* [7], par L. Schrœder ; *Ludvig Holberg*, par G. Brandes [8] et F. W. Horn [9] ; *Peter-Nicolai Holst, le Særen Kierkegaard du XVIIIe siècle* [10], par Theodorus ; *Souvenirs de Jens-Adolph Jerichau* [11], par Nic. Bœgh ; *Souvenirs de Jerichau et de Thorvaldsen à bord de la frégate Rota, en 1838* [12], par A. Wilde ; *Jens Johansen* [13], souvenir avec introduction de L. Schrœder ; *Niels Juel et Tordenskjold* [14], par J. C. Tuxem ; *Quelques mots sur l'affaire S. Kierkegaard. — H. L. Martensen* [15], par N. Teisen ; *A la mémoire du pasteur Anton Kirkeby* [16]; d'*Albert Leth* [17], *Notice sur mon grand père Chr. Ditlev Lunn* [18], par F. Lunn ; *Quelques remarques sur l'écrit du pasteur Hjorth intitulé :* l'Évêque Marteusen et les ordonnances sur les langues en Slesvig [19], par un ancien fonctionnaire du Slesvig; *Communications sur ma vie* [20], par J. P. Mynster ; *Frederik-Adolph*

[1] *Dronning Karoline Amalie.* Copenh., 110 p. (Extr. de *Diakonissesstiftelsens Almanak.*)

[2] *P. Arnesen, Islænder.* Copenh., 28 p. in-8o.

[3] *Frits Boisen en Ven, skildret af en Ven.* Copenh., 32 p. in-8o.

[4] *Biskop, Dr. theol. C. P. Brammers Ungdomsliv.* Copenh., 372 p. in-8o.

[5] Copenh., 56 p. et 1 portr.

[6] *Den blinde Evangelist Jens Særensen Dyrholm.* Odense, 60 p. in-8o.

[7] *L. Helweg. Af hans Liv. og hans Tid.* Odense, 344 p. in-8o.

[8] Copenh., 310 p. et 1 portr. avec 12 vignettes, de H. N. Hansen.

[9] *L. Holber. En Levnedsskildring.* Copenh. 142 p. in-8o.

[10] Copenh., 118 p.

[11] *Erindringer om Jens-Adolf Jerichau.* Copenh., 400 p. avec 1 portr.

[12] *Erindringer om Jerichau og Thorvaldsen ombord på Fregatten.* Rota. Copenh., 100 p.

[13] *Jens Johansen. Et Mindeskrift.* Kolding, 142 p. et 1 portr.

[14] 2e édit., Copenh., 194 p. in-8o, avec 2 portr. et 1 carte (no 51 de *Folkelæsning.*)

[15] *Kort Indlæg i Sagen mellem S. Kierkegaard og H. L. Martensen* Copenh., 78 p. in-8o.

[16] *Til Minde om Præsten A. Kirkeby.* Randers, 46 p. in-8o.

[17] *Til Minde om A. Leth.* Copenh. 32 p.

[18] *Efterretninger om min Farfader Chr. D. Lunn.* Copenh.

[19] *Nogle Bemærkninger...* af en forhv. Slesvigsk Embedsmand. Copenh., 32 p.

[20] *Meddelelser om mit Levnet,* 2e édit., Copenh., 312 p. et 1 portr.

de Roepstorff [1], par C. H. Kalkar ; *Peder Schramm* [2], par C. Kjerulf : *Nils Stensen*, [Nicolaus Steno] [3], par A. D. Jœrgensen, publié par la Société de littérature danoise ; *Anders-Sandœe Œrsted comme jurisconsulte* [4], par C. Ussing ; *Notice sur Bjarni Thorarensen* [5], par Einar Hjœrleifsson, en tête de ses *Poésies*.— Les études généalogiques ne sont pas non plus négligées, mais il faut omettre celles qui concernent les familles moins connues et ne mentionner, outre *l'Annuaire généalogique des maisons princières régnant en Europe depuis le commencement du XIXe siècle*, avec des notes sur les mariages morganatiques [6], par H. R. Hjort-Lorenzen, et l'*Annuaire de la noblesse danoise pour 1881* [7], par le même et A. Thiset, que la *Famille Fabricius*, à Faaborg [8], par A. C. Fabricius et P. C. B. Bondesen ; *Les descendants de Bernard Hagen et d'Anne-Marguerite Cœllner* [9], par O. M. Gjersing ; *la Famille noble Hardenberg* [10], par F. R. Friis ; *la Famille Jespersen*, de Bornholm [11], par J. Bæhr ; *les Descendants de Peder Pedersen Malling et de Charlotte-Hylleborg Storm* [12], par O. M. Gjersing ; *Peder Mandrup Tuxen et ses descendants, de 1783 à 1883* [13], par N. E. Tuxen. Lors même que ces recherches généalogiques n'auraient aucun intérêt pour le grand public, elles sont néammoins d'une grande importance en Danemark, parce que les membres de telle ou telle famille sont appelés, de préférence aux étrangers, à jouir de certaines fondations de bienfaisance faites par leurs ancêtres.

Terminons par la géographie et la topographie historiques ; *le Royaume de Danemark* [14], par L. Both ; *le Danemark, descriptions et illustrations d'écrivains et d'artistes danois* [15], publiées par M. Galschiœt ; *Copenhague, Esquisse illustrée de son histoire, de ses*

[1] Copenh., 12 p. (extr. de Dansk *Missionsblad.*)
[2] *P. Schramm. 1831-1884.* Copenh., 18 p., 1 photogr. et dessins de F. Hartvig.
[3] Copenh., 236 p. in-8o.
[4] *A. S. Œrsted som Retslærd.* Copenh.. 168 p. et 1 portr.
[5] B. Thorarensen, *Kvædi og æfisaga.* Copenh., XLVI-319 p. in-18.
[6] 3e année, Copenh., 350 p. in-8o (en français).
[7] *Danmarks Adels Aarbog.* 1e année, Copenh., 390 p. in-12, avec 1 portr. et 12 pl.
[8] *Slægten Fabricius i Faaborg.* Odense, 102 p. et 1 tabl. généal.
[9] *Stamtavle over Efterkommerne af B. Hagen*, etc. Copenh., 60 p. in 8°, obl.
[10] *Stamtavle over Adelsfamilien Hardenberg.* (autogr.)
[11] *Stamtavle over den Bornholmske Familie Jespersen*, etc. Copenh., 64 p.
[12] *Stamtavle over Efterkommerne af P. P. Malling*, etc. Copenh., 32 p. in-8°, obl.
[13] *P. M. Tuxen og haus Efterkommerne.* Copenh.. 1883, in-4o.
[14] *Kongeriget Danmark.* 2e édit. augm. livr. 16-25, Copenh., 480 p. in-8o.
[15] *Danmark i Skildringer og Billeder*, livr. 1-4, Copenh., 96 p. in-4°.

monuments et de ses institutions [1], par C. Bruun ; *Copenhague au temps de Holberg* [2], scènes de l'histoire des mœurs au commencement du xviii[e] siècle, par O. Nielsen ; *Le château de Christiansborg*, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours [3]. par L. Both ; *le château de Rosenborg* [4], Guide illustré de la collection chronologique des rois de Danemark, par P. Brock ; *l'Église de Kastrup dans l'île d'Amager* [5], par H. A. Krœyer ; *Histoire de la ville de Kjœge* [6], d'après les sources, par A. Petersen ; *Notes sur la paroisse de Snesere* [7], surtout dans les deux derniers siècles, par P. Jensen ; *Histoire de la paroisse de Vigsœ*, dans l'amt de Frederiksborg [8], par E. Carstensen ; *Courtes notices sur la plus ancienne histoire et les mœurs à Fredericia* [9], d'après des sources inédites, par V. Berg ; *Les Droits de pêche dans le golfe de Randers et autres questions connexes* [10], par T. Leth ; *Histoire et description de la ville de Ribe* [11], depuis la Réformation jusqu'à l'établissement de l'absolutisme (1536-1660), par J. Kinch ; *Les Explorations danoises en Grœnland* [12], par R. Hammer ; *Les Grœnlandais et leurs congénères* [13], par H. Rink.

Passons à la Norvège. On aurait pu croire que les passions politiques surexcitées allaient donner naissance à une foule de brochures historiques destinées à flatter les partis et à leur trouver des précurseurs ; c'est ce qui était arrivé les années précédentes, où l'on avait étudié à divers points de vue les origines de la constitution ; mais soit que le public ait été fatigué de ces recherches dont on pouvait suspecter l'impartialité, soit plutôt que les écrivains aient eu le bon goût de se taire pour ne pas faire chorus avec les politiciens, on n'a à signaler en fait de documents et d'études pouvant alimenter les polémiques, que les *Renseignements sur le Storthing* [Parlement] *de 1836 à 1854*, publiés par le gouvernement [14] ; la troisième édition

[1] *Kjœbenhavn. En Illustreret Skildring*, etc., livr. 1-3, Copenh., 140 p. in-8o.
[2] *Kjœbenhavn paa Holbergs Tid.* Copenh., 400 p. in-8o, avec illustr.
[3] *Christiansborg Slot.*, Copenh., 36 p. avec dessins de F. Hartvig.
[4] *Rosenborg Slot.* Copenh., 228 p. in-8o.
[5] *Kastrup Kirke paa Amager*, Copenh., 20 p. in-8o.
[6] *Kjœge Byes Historie.* livr. 1, Copenh., 80 p. in-8o.
[7] *Optegnelser om Snesere Sogn.* Copenh., 544 in-8o.
[8] *Det i Frederiksborg Amt liggende Vigsœ Sogns Historie.* Copenh., 104. p.
[9] *Smaa Bidrag til Fredericias Kultur-og ældste Historie.* Fredericia.
[10] *Oplysninger om Fiskerettighederne i Randers Fjord.* Randers.
[11] *Ribe Bys Historie*, livr. VIII. Odder, 120 p.
[12] *De danske Undersœgelser i Grœnland.*, Copenh, 24 p. et 1 carte.
[13] *Om Grœnlænderne*, II : *Forskjelligt om Grœnlænderne og deres Stamfrænder.* Copenh., 114 p. in-8o.
[14] *Storthings Efterretninger.* Christiania, t. I, livr. I, 80 p. in-4o.

de l'*Introduction historique à la Constitution* [1], par le professeur J. E. Sars ; et la réponse documentée de O. Ring à cette question : *La Norvège était-elle constituée en royaume avant et pendant l'assemblée nationale d'Eidsvold* [2] ? Les historiens ont dû se rabattre sur un passé lointain. Le professeur G. Storm a publié des *Études sur les Færœer* [3] et une seconde édition de *l'Histoire de Norvège, Suède et Danemark* [4], de Siegwart Patersen ; W. S. Dahl a traité d'*Einar Thambarskelver* [5] qui vivait au XIe siècle, et écrit un *Exposé critique-historique sur l'évêque Nicolas Arnessœn* [6] mort en 1225. Ce sont les études biographiques qui nous fournissent le plus d'articles : le *Chambellan Bernt Anker (1746-1805)* [7], *le contre-amiral danois Hans-Christian Sneedorff (1759-1824)* [8], *le colonel Nicolaj Tidemand (1766-1828)* [9], *le général baron Ferdinand-Carl Wedel-Jarlsberg (1781-1857)* [10], par C. J. Anker ; *Just Gude-Smith et ses écrits*, par K. A. Arnesen ; *Sept lettres du pasteur Hans Strœm à l'évêque Gunerius* [11], écrites de 1762 à 1766, publiées par J. Belsheim, comme documents pour la biographie de ces deux savants ; *l'Humaniste et satirique Johan Lauremberg* [12], programme universitaire à l'occasion de la fête de Holberg, dont il fut précurseur, par le Dr L. Daae ; *les Députés à Eidsvold et au storthing de 1814 à 1884* [13]; *du Gaillard d'avant, et de celui derrière* [14], souvenirs de la vie marisime, par C. J. Engelbrechtssen ; *Calendrier des jours de naissance avec citations tirées des œuvres d'écrivains septentrionaux et étrangers* [15], par

[1] *Historisk Indledning til Grundloven.* Christ. 2-224 p. in 8o

[2] *Bestod Norge som et Kongerige før og under Rigsforsamlingen paa Eidsvold.* Christ. 2-88 p. in-8o.

[3] *Færøiske Studier*, Christ. 2-64 p. in-8o (extr. de Historisk Tidskrift).

[4] *Norges, Sveriges og Danmarks Historie*, Christ. 2-172 p. in-8o. avec 3 cartes hist. et 14 grav. sur bois.

[5] *Et Stykke norske Historie.* Christ. 236 p. in-8o.

[6] *Biskop Nic. Arnessœn.* VIII-280 p. in-8o.

[7] Christ. 39 p. gr. in-8o avec 2 portr. (extr. de *Illustreret Familielæsning* III).

[8] Christ. 3 liv. VIII-314 p. in-8o avec 3 portr. et 1 tabl. généal.

[9] Christ. 16 p. gr. in-8o avec portr.

[10] Christ. 84 p. in.8o avec 2 portr. (Extr de *Ny illustreret Tidende*).

[11] *Syv Breve fra Præsten H. Strœm til Biskop Gunerius.* Christ. gr. in-8o (Extr. de *Archiv. for Mathematik og Naturvidenskab*, p. 405-430).

[12] *Om Humanisten og Satirikeren J. Lauremberg.* Christ. 91-v-18 p. gr. in-8o.

[13] *Eidsvoldsmændene samt Storthingsrepræsentanterne*, Christ. 68 p. gr. in-8o avec 2 vues.

[14] *Fra Bak og Skands* Christ. 180 p. in-8o.

[15] *Fødsels dags-Kalender*, Bergen, 122-122 p. in-16.

Nordahl Rolfsen ; *Catalogue des portraits peints en Norvège* [1], qui ont été signalés à C. J. Anker et à H. J Huitfeldt-Kaas ; *Quelle est l'importance de Hans Nielsen Hauge dans l'histoire de l'église* [2] *?* par Kent ; *Souvenir du peintre de paysage Christian-Delphin Wexelsen* [3] ; *un Trio de l'église norvégienne*, notices sur Gjertrud Egede, Berte-Kanutte Aarflot et Henriette Gislesen [4], par A. F. W. J. Prytz ; *Courte biographie de Holberg* [5] par J. Vibe ; *Henrik Wergeland dans la poésie et la vie* [6] par E. Vullum. Il y a aussi les généalogies des *familles Ameln, von Tangen et Flood* [7] ; *Flood, de Skien* [8], et *Holberg* [9].

Les anciens recueils, si précieux pour l'érudition, continuent à paraître : *Diplomatarium Norvegicum* [10], publié par C. R. Unger et H. J. Hvitfeldt-Kaas ; *les Registres d'État norvégiens* [11], édités ou extraits par Otto Gr. Lundh; *Revue historique norvégienne* [12] publiée par la Société de ce nom ; *Archives de philologie septentrionale* [13], publiées par Gustave Storm, avec la collaboration de Sophus Bugge, Nic Linder, Ad. Noreen, Ludv. F. A. Wimmer et Th. Wisen, beaucoup plus variées et plus intéressantes pour les historiens que les recueils du même genre. Différentes branches de l'histoire sont représentées par : *les Récits de l'histoire de Norvège* [14] par E. Poulsen; *l'Histoire illustrée de Norvège* [15], par O. Œverland ; *l'Histoire des églises septentrionales* [16], par R. T. Nissen, publiée après la mort de l'auteur par T. G. B. Odland; *Contribution à l'histoire de l'église*

[1] *Katalog over malede Portræter i Norge.* liv. 1-2. Christ. 48, 50 p. in-8o.

[2] *Hvorvidt kan man tillægge Hans-Nielsen Hauge kirkehistorisk Betydning ?* Christ. 17 p. in-4o (Extr. de *Morgenbladet*).

[3] *Mindeblade over Landskabsmaler Chr. D. Wexelsen,* Christ. 89 p. in-8o avec portr. et 3 xylogr.

[4] *Et Trekløver fra Norges Kirke.* Christ. 108 p. in-8o.

[5] *Kort Udsigt over L. Holbergs Liv og Virksomhed,* Christ. 80 p. in-8o.

[6] *H. Wergeland i Digt og Liv.* 2e édit. Christ. 103 p. in-8o.

[7] *Legatfamilien Ameln, Familjerne von Tangen og Flood,* éclaircissements et tableau généalog. par Vilhelmine Brandt.Bergen, 84 p. et 2 tabl.

[8] *Skiensfamilien Flood* etc. par Jœrgen-Wright Flood. Christ. 43 p. in-4o., 5 xylogr. et 2 tabl.

[9] *Stamtavle over Familien Holberg med tilhœrende Legater*, publiés par Ch. Delgobe. Bergen, 36 p. in-4o.

[10] XIe recueil, seconde moitié. Christ. p. 417 à 912 in-8o.

[11] *Norske Rigsregistranter*, t. VIII, livr.2,1644-1648, p.321-664.Christ.in-8o.

[12] *Historisk Tidskrift*, 2e série, t. IV, livr. 3.

[13] *Arkiv for nordisk Filologi.* 4 livr. formant le t. II,Christ.in-8o.

[14] *Fortællinger af Norges Historie*,livr. I. Christ. 64 p. in 8o, avec illustr et 1 carte.

[15] Illustreret Norges Historie,livr. 1-2. Christ. 96 p. gr. in-8o.

[16] *De nordiske Kirkers Historie.* livr. 5, 6,7, et dernière, p. 321-582 et 7 p. gr. in-8o avec port. Christ.

norvégiennne au XIXe siècle[1], notices biographiques, par D. Thrap ; *l'Église du Christ à Nidaros* [Throndhjem][2] par le Dr L. Dietrichson ; *le Cloître de Peschenga*[3], esquisses de la Laponie russe, d'après des sources historiques et des traditions populaires par J. A. Friis ; *Histoire de la littérature danoise et norvégienne*[4], par A. E. Eriksen ; *Dictionnaire des écrivains norvégiens, de 1814 à 1880*[5], par J. B. Halvorsen ; *Dictionnaire de l'ancienne langue norvégienne*[6], par le Dr J. Fritzner ; *Rapport sur les écoles de Kragerœ de 1810 à 1883*[7] ; *la Première scène nationale de la Norvège (Bergen 1850-1863)* par T. Blanc ; *Livraisons annuelles du musée de Tromsœ*[8] ; *Histoire de la police à Christiania de 1624 à 1884*[9], par P. Holmsen ; *Histoire de la canalisation :* bassin de Skien[10] ; *la Nature, la vie et les croyances populaires dans le canton de Hardanger*[11], par T. S. Hankenæs ; *La nature et la population de la Norvège*[12], description statistique et topographique, par A. N. Kiær ; *Annuaire de la Société des touristes norvégiens pour 1883*[13], publié par H. R. Œstgaard ; les *Armoiries des villes de Norvège*[14], dessinées par H. Thorsen, d'après les sceaux conservés aux archives de l'État, avec préface par Huitfeldt-Kaas.

E. BEAUVOIS.

[1] *Bidrag til den norske Kirkes Historie i det nittende Aarhundrede*, livr. I-II, 5-347 p. in-8o Christ.

[2] *Christkirken i Nidaros*. Throndhjem, 16 p. in-8.

[3] *Klosteret i Petschenga*. Christ. 176 p. in-8o.

[4] *Dansk og norsk Literaturhistorie*. 3e édit. Christ, 2-195 p. in-8o.

[5] *Norsk Forfatter-Lexicon*, livr. VI (Bjœrnson-Bœck), p. 321-384. Christ. gr. in-8o.

[6] *Ordbog over det gamle norske Sprog*. 2e édit. revue, livr. III-IV. (Brodurhluti-fara), p. 193-384. Christ. gr. in-8o.

[7] *Kragerœ kommunale Middelskole*. Beretning om Skolens fœrste Tiaar 1873-1883, tilligemed Efterretninger om Kragerœ Borgerskole 1810-1873, Kragerœ, 165 p. in-8o avec *Beretning om Middelskolens Virksomhed og œkonomiske Forfatning i Skoleairet*, 1883-84 (par A. C. Ullmann). 31 p. et 1 tableau.

[8] *Norges fœrste nationale Scene (Bergen 1850-1863)* livr. I. Christ. 48 p. in-8o.

[9] *Kristiania Politis Historie*, Christ. VI-264 p. in-8o.

[10] *Kanalvæsenets Historie*, udarbeidet af Kanalkontoret. VII: Skiens Vasdrag. Christ IV-350 p, gr. in-8o, avec 1 carte.

[11] *Natur, Folkeliv og Folketro i Hardanger*. 1re partie : Eidsjford, Hardanger. Bergen, 215 p. in-8o.

[12] *Norges Land og Folk*. livr. I, 102 p. in-8o, avec fig. et cartes Christ. in-8.

[13] *Den norske Turistforenings Aarbog for 1883*. Christ. 2-192 p. gr, in-8, avec 8 grav. sur bois.

[14] *Norske Byers Vaaben tegnede efter Segl i Rigsarkivet*, 3 pl. color. in-fo oblong, avec introd. par Huitfeldt-Kaas. Christ.

COURRIER RUSSE

L'abondance des matières accumulées par le long intervalle qui sépare le présent aperçu du précédent, m'oblige à suivre un ordre plus rigoureux que de coutume, afin d'éviter la confusion et de compenser la brièveté des indications par leur multiplicité.

I.— MATÉRIAUX. Le 8 janvier de l'année passée, la Commission archéographique a célébré le cinquantième anniversaire de son existence. L'historique de cette savante institution, ses origines et ses progrès, les travaux de ses membres et les publications qu'elle a mises au jour et qui forment toute une bibliothèque, ont été exposés dans un écrit à part [1]. Plusieurs nouvelles éditions sont venus s'ajouter à la longue série de leurs devancières. D'abord, c'est la *Chronique dite de Nicon* ou patriarcale, formant le dixième volume de la collection complète des annales, et allant de 1176 à 1362 [2] ; la première partie a été déjà publiée au tome neuvième de la même collection. Ensuite, la ***Bibliothèque historique de Russie*** [3], les *Archives de la Russie du sud-ouest* [4], consacrées à l'Église grecque unie et précédées d'une étude de M. Levitski sur l'origine et les causes de l'Union. Les *Actes juridiques de l'ancienne Russie* [5] se sont accrus d'un nouveau volume, imprimé sous la direction de Kalatchov. C'est encore la commission qui fait paraître sous ses auspices les *Matériaux pour servir à l'histoire de la Sibérie au XVIIIe siècle*, dont les deux premiers volumes vont de 1701 à 1724. Il faut y ajouter les *Documents historiques extraits des archives de Kiev* [6], par M. Andrievski et ceux qui concernent l'administration du Caucase du temps du prince Vorontzov (1849-1854).

[1] Cinquantième anniversaire de la Commiss. archéogr. Saint-Pétersbourg, in-8o de 42 p.
[2] *Ibid.*, 1885, in-4o de 244 p.
[3] *Ibid.*, 1884, t. IX. in-8o de v, 4, 576 et LXXIII p.
[4] *Kiév.*, t. VI, in-8o de 993 p.
[5] *Ibid.*, 1884, t. III, in-4o de 508 p.
[6] Kiev, fasc. 8e de 223 p.

— L'Académie des sciences, section de la langue russe, tout en continuant la publication de son « Histoire, » confiée à la plume exercée de M. Souhomlinov [1], a entrepris deux séries nouvelles dont les archives académiques fournissent la principale matière. Ce sont les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Académie* et les *Sources historiques de la philologie slave*. L'idée de recueillir et mettre au jour les richesses conservées aux archives de l'Académie n'est pas neuve : il y a juste vingt ans que M. Kounik en a publié, sous le même titre [2], une partie, concernant Trédiakovski et Lomonossov. Dans le premier volume des Matériaux qui paraissent maintenant sous la rédaction de M. Souhomlinov, et qui embrassent les années 1716-1730, sont donnés en extraits des documents conservés soit à la chancellerie académique, soit aussi dans les archives de l'État, du Sénat et du ministère de la justice à Moscou. Le volume est orné de portraits des premiers académiciens élus avant 1728, parmi lesquels deux Français, Daniel Bernouilly (1725) et Louis Delisle (1727), le mathématicien Euler (1727), Christian Wolf, premier membre honoraire, et à leur tête Blumentrost, premier président de l'Académie. Les « Sources historiques, [3] » rédigées par M. Yagitch, contiennent l'importante correspondance de Dobrowsky avec Kopitar, qui a commencé en 1809, et ne finit qu'à la mort du premier, arrivée en 1829. Les noms de ces deux éminents slavistes suffisent pour en garantir le haut intérêt. — De grandes richesses sont accumulées aux archives du Synode, dont nous avons eu l'occasion de parler ailleurs ; aujourd'hui, la *Description* de ces archives est déjà à son septième volume, comprenant les documents de l'année 1727, la septième depuis la fondation du Synode [4]. Le premier volume de ce recueil avait paru en 1868.

— Il me tarde de combler une lacune que l'interruption du courrier a rendu particulièrement sensible. Il s'agit des dernières publications de la Société historique de Russie. Pendant cet intervalle de temps, elle a augmenté son précieux recueil d'une dizaine de volumes, dont voici le contenu. Le tome XLII contient les papiers de Catherine II tirés du Ministère des affaires étrangères. Le tome XLIV est rempli par les lettres de Grimm à l'impératrice ; elles sont imprimées en français par les soins de M. Grot. Le tome XLVIII [5] est consacré à la correspondance poli-

[1] Récemment a paru le vol. VII, in-8° de 654 p.
[2] *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Académie*, 1865 ; il contient les biographies de Bogdanovitch, du pr. Stcherbatov, de Chichkov, Vostokov et du métropolitain Eugène.
[3] 1er vol. in-8° de VI et 751 p. avec sept fac-simile.
[4] Saint-Pétersbourg, 1885, in-8° de 850 p. à deux colonnes.
[5] 1885, in-8° de 380 p.

tique de Catherine II, extraite presque exclusivement des archives du ministère des affaires étrangères à Moscou, sous la direction du baron Buhler. Dans le tome XLIII, nous trouvons la continuation des documents relatifs au nouveau Code : ils se composent cette fois-ci des instructions données à leurs députés par le Synode, le Sénat et autres institutions publiques. Le tome XLV fait connaître le plan de finances composé par Spéranski et présenté à Alexandre Ier. Les dépêches du comte Mercy d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche, adressées à Kaunitz, occupent le XLVIe volume, et complètent cette intéressante correspondance dont nous avons analysé en son temps la première partie. Le tome XLVII, publié sous la rédaction de M. Doubrovine [1], se compose de documents de deux sortes : les uns se rapportent à la Turquie et contiennent les lettres que Bulgakov, ambassadeur russe auprès du Sultan, adressait à Catherine II à l'époque où il s'agissait de l'annexion de la Crimée et du Kouban (depuis 1779 jusqu'à 1798). Les autres concernent les événements de la Pologne en 1792, les mesures prises par le gouvernement russe en vue du nouveau partage de la Pologne. Elles constituent le fond de la correspondance officielle des généraux Kahovski et Kretchetnikov avec Catherine II. On trouvera dans l'une et l'autre partie beaucoup de détails peu connus jusqu'ici ; l'ensemble de la seconde correspondance produit une impression pénible. On doit avoir terminé l'impression des tomes XLIX et XL contenant les dépêches de Campredon, de La Vie, etc; d'une part, et, de l'autre, celles de Withword, ambassadeur anglais (1704-1712).

— En vue du second centenaire de la naissance de Tatistchef, premier historien russe, né le 19 avril 1686, M. Ostrovski, membre de la Société d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie, récemment établie à Kazan, a donné une nouvelle édition de son « Testament [2], » contenant des instructions que Tatistchef adressa à son fils Eugraphe. Bien que cet écrit soit cité dans les cours de littérature, on ne le connaissait pendant très longtemps que d'après la méchante édition de 1773, *arrangée* à plaisir par un certain Droukovtsov, son éditeur. M. Ostrovski prouve jusqu'à l'évidence que celui-ci y a fait maintes additions et des altérations de toute sorte, qu'il a changé la date même de la confection du « Testament, » en la fixant à l'année 1740 au lieu de 1734 ; en somme, qu'il mérite peu de confiance. En 1855, le Testament fut réimprimé dans une grande Revue de la capitale [3], d'après un autre manuscrit, mais avec beaucoup d'omissions, et

[1] In-8° de 250 p.
[2] Kazan, 1885, in-8° de XIV et 36 p.
[3] *Annales de la Patrie*, t. XCVIII, p. 151-162.

comme étant l'œuvre d'un auteur inconnu. Jusqu'à présent encore, le texte original n'est pas retrouvé : en revanche, il en existe plusieurs copies. La bibliothèque nationale de Paris en possède une, qui fut signalée dès 1858 [1], et ensuite imprimée en français [2], en anglais [3] et en russe[4]. M. Ostrovski ne dit rien du texte français. Apparemment. il n'a pas pu se le procurer dans le pays ; il raconte lui-même que la censure de Moscou lui a *confisqué* l'exemplaire de l'édition russe qu'il avait fait venir de Leipzig, en le déclarant article *défendu* [5]. La nouvelle édition est faite d'après le ms. d'Argévitinof, comparé à quatre autres, dont les variantes sont indiquées au bas des pages. Elle prélude avec avantage à l'édition complète des œuvres de Tatistchef qu'on prépare pour son centenaire.

— Nous devons à la Société des vieux textes une série de nouvelles publications très variées et toujours d'une exécution matérielle irréprochable. Le chant des hymnes de l'Église, notées suivant l'ancien système neumique, si peu connu des Russes eux-mêmes, y attire l'attention tant par la nouveauté du sujet que par le luxe de l'édition, le texte étant reproduit en photogravure. Ce précieux recueil embrasse la cycle entier de l'année liturgique, et se compose de six parties [6].— La première contient l'octoich (ou les huit tons) ; le triodion et le pantecostarion (pour le temps du carême et du temps pascal) forment les deux parties suivantes. Dans la quatrième partie et la cinquième sont placées les douze fêtes principales de l'année et celles des principaux saints. La sixième la dernière partie contient l'*irmologion* [7]. Une érudite introduction, écrite par M. Razoumavski, un des rares connaisseurs du système neumique, initie les profanes à la connaissance de cette hiéroglyphie musicale, tant estimée parmi les vieux croyants russes. La présente édition, due aux libéralités de M. Marozov, doit leur être particulièrement chère ; mais elle intéresse aussi quiconque cultive l'archéologie, la philologie et l'histoire de l'art chrétien. — Les publications suivantes sont plus modestes : D'abord *La description succincte du peuple ostiaque*, composée en 1715, par Grégoire Novitski, et demeurée inédite. Par l'abondance des données sur les peuples allogènes de la Sibérie occidentale, ainsi

[1] *Manuscrits slaves de la bibl. imp. de Paris*, par le P. Martinof

[2] D'abord dans le *Cabinet historique*, t. IV, p. 272-277, puis séparément chez Duprat, 1860.

[3] Sous le titre : *The testament of Basile Tatichef*. Paris, 1860.

[4] Leipzig, chez Gebhardt, 1862, in-12o de 40 p.

[5] Préface, p. IV, en note.

[6] Saint-Pétersbourg, 1884-1885, in-4o de III, XIII p. II et 448 feuilles. — Les trois premières parties ont paru en 1884.

[7] *Ibid.*, 1884, in-8o de VI et 106 p.

que sur les travaux des missionnaires russes qui les évangélisaient, l'écrit de Novitski pourrait, au témoignage de son éditeur, être placé à côté des ouvrages analogues de Charlevoix et de Lafiteau. Il se lit, en effet, avec intérêt, et on s'étonne qu'il soit resté jusqu'à présent sous le boisseau en Russie, tandis que l'Europe occidentale le lisait dès 1721 dans une version allemande [1], sans savoir pourtant que l'auteur de la description était russe, l'éditeur allemand ayant jugé bon de ne pas le nommer. La présente édition a été soignée par M. Léonide Maïkov, avec le concours de M. Paul Tihanov, qui l'a munie d'une bonne table des matières.

— Les *Précis des procès-verbaux* de l'arrivée des patriarches orientaux à Moscou en 1666 [2] ajoutent de nouveaux détails sur l'affaire tristement célèbre de Nicon, que ses collègues d'Orient ont, sur l'invitation et en présence du tsar Alexis, jugé et condamné. Jusqu'à présent, on croyait généralement, sur la foi de l'historien Tatistchev, que le document en question avait été rédigé par un certain diacre, nommé Louganski; mais le savant archimandrite Léonide, qui l'a édité et commenté, n'hésite point à affirmer que Louganski n'était que le possesseur du recueil où le procès-verbal est inséré; que par conséquent il faut rayer son nom de la liste des écrivains russes du XVIIe siècle.

— Par contre, le prince Viazemski, qui préside la société des bibliophiles avec tant de distinction, a découvert les noms de huit iconographes dont sept portaient le nom de tsariens, et le huitième peignait pour le métropolitain. Ils se trouvent dans un *Guide de la peinture* [3], ms. du XVIIe siècle, dont la rédaction n'a d'ailleurs rien de particulier.

— Nous devons signaler encore *Un curieux document littéraire du XVe siècle* [4], que certains manuscrits attribuent à saint Cyrille, le philosophe, apôtre des slaves, d'autres à saint Jean Chrysostome, mais dont le véritable auteur reste et restera inconnu. Il a cela de curieux, en effet, qu'on y trouve une sorte de litanies dans lesquelles figurent des noms de saints occidentaux totalement inconnus aux adeptes de l'Eglise russe. De ce nombre sont : Voïtech (Adalbert), Magnus, Canut, Alban, Olaf, Botulf. On y lit aussi les noms des saints Cyrille et Méthode et de Chrysostome. Selon toute probabilité, le document a été composé dans l'ancienne République de Pologne et

[1] Elle forme l'appendice du livre très connu de Weber : *Das veränderte Russland.* Hambourg, 1721.

[2] *Ibid.*, 1885, in-8o de 59 p.

[3] *Ibid.*, 1885, in-8o de 16 p.

[4] *Ibid.*, 1885, in-8o de 19 p.

augmenté par des additions successives. Le texte édité ne brille pas par la correction, et il n'est pas des plus anciens, car M. Schlapkine dit en posséder un du XIII[e] siècle, écrit sur parchemin. Le même document a été imprimé en russe moderne [1], par M. Yanychef, qui croit y reconnaître le style d'Hilarion, premier archevêque de Kiev, mort en 1068, par conséquent avant saint Alban († 1072) et saint Canut († 1082). — Ajoutons les *Antiquités de Kostromar* [2], recueil de vingt photographies exécutées par M. Schmid et interprétées brièvement, mais avec une irréprochable exactitude, par M. Tihanov.

— Ce que M. Tihanot a fait en miniature pour les antiquités de Kostroma, M. Bouslaïev le fait en grand pour l'*Apocalypse russe figurée* [3], qui constitue une catégorie à part n'étant rien moins qu'un recueil des matériaux. Cette magnifique monographie, fruit de longues et consciencieuses recherches, éclaire d'une vive lumière les origines et les développements progressifs de l'apocalypse figurée en Russie ; elle en fait connaître pour la première fois les diverses rédactions ou familles, et donne, à la suite d'une introduction magistrale (de plus de 200 pages), une description détaillée de tous les manuscrits illustrés qu'il fut possible à l'auteur de se procurer ou de consulter, et où il tient toujours compte de ce que l'art occidental possède de plus remarquable sur le même sujet. Car ici, comme dans ses travaux précédents si appréciés par les connaisseurs, l'éminent archéologue emploie la méthode historique et comparative, ce qui donne à ses appréciations autant de largeur que de solidité, et ce qui lui a permis de débrouiller le chaos dans lequel se trouvaient les monuments indigènes de l'iconographie apocalyptique. Il a constaté que ceux-ci, bien qu'ils ne dépassent pas le XVI[e] siècle, et malgré le mélange des éléments étrangers ou de date plus récente, offrent d'étonnantes ressemblances avec les anciennes apocalypses figurées de l'occident (du X[e]-XII[e] siècle). Aussi consacre-t-il à ces dernières un chapitre entier, le IV[e] de son étude préliminaire. L'apocalypse de Bamberg (selon lui, œuvre du X[e] siècle), qui porte une profonde empreinte du style byzantin et demeure encore inédite, y est soumise à une analyse détaillée. Puis viennent les apocalypses d'Altamira, devenues plus tard la propriété d'Ambroise Didot, et l'anglosaxonne, toutes deux du XII[e] siècle ; celle de Prague, du XIV[e] ; les incunables du XI[e], et les plus anciennes bibles illustrées à commencer par l'édition de Nurem-

[1] *Ibid.*, 1885, in-8° de 20 p.

[2] *Ibid.*, 1885, in-8° de 16 p. avec un album.

[3] Saint-Pétersbourg 1885, 1 vol. in-8° de XIV et 885 p. avec un Album in fol. contenant 308 gravures dont 23 coloriees.

berg (1483). — Cette étude comparée était d'autant plus nécessaire que la science cherche encore un *guide grec de la peinture* qui soit authentique : celui de Denis de Fournes, rendu célèbre par l'édition française de Didron, n'appartient qu'au XVIIIe siècle (1701-1733), ainsi que M. Bouslaiev le démontre au VIe chapitre, peut-être le plus intéressant de tous pour les lecteurs français. — La richesse des données qu'il contient, l'érudition du meilleur aloi et la méthode critique qui en rehaussent la valeur, pour ne rien dire du mérite littéraire, non seulement assignent au travail de l'estimable et trop modeste académicien une place d'honneur parmi les publications de la société qui l'a splendidement édité, mais le feraient envier même à la science occidentale.

II. Histoire générale et particulière de Russie. — Si les matériaux historiques abondent, les œuvres critiques ne manquent pas entièrement. Cette fois-ci, je suis bien aise d'annoncer la reprise de l'*Histoire russe*[1], par M. Bestonjev-Rumine, lequel, après un laps de quatorze années, vient d'offrir au public impatient la suite de son travail, si brillamment commencé. Le présent volume n'a que deux chapitres, dont l'un (le VIIIe) contient un résumé historique de Pologne et de Lithuanie, l'autre (le IXe) celui de la Moscovie sous les règnes d'Ivan III, Basile et Ivan IV le Terrible (1462-1584). En l'examinant, on reconnait aussitôt des lacunes et des inexactitudes ; mais puisque l'auteur les avoue lui-même dans son avant-propos, et promet d'y remédier dans un supplément, il sera mieux de réserver nos observations pour une autre fois. Souhaitons-lui, en attendant, de retrouver des forces nécessaires pour achever son travail, recommandable surtout à cause des indications de sources, abondantes sur chaque question de quelque importance. C'est un livre à consulter.

— M. Ilovaïski, de son coté, a donné au public le second volume de son *Histoire de Russie*[2], destinée, comme on le sait, aux classes éclairées, et ayant pour but de populariser les derniers résultats obtenus par la science historique. Par là, elle se distingue de l'ouvrage précédent. Le nouveau volume embrasse la période *lithuano-moscovite*, celle où se formèrent les deux grands centres politiques, la Moscovie en Orient et la Lithuanie en Occident. Les événements qui s'y rattachent vont de la fin du XIIIe siècle au commencement du XVIe, c'est-à-dire, jusqu'à la mort d'Ivan III (1505). L'auteur donne dans son récit une très large place à la Lithuanie, et en expose l'histoire avec une ampleur et une abondance de détails qu'on ne trouve

[1] Tome IIe, première livraison, in-8° de 2 et 319 p. Près de deux tiers en ont été imprimés dès 1872.

[2] Moscou 1884, in-8° de 593 p.

chez aucun historien de Russie. Plus d'un lecteur sera surpris de cette *annexion* historique du grand-duché lithuanien, que les destinées avaient lié plutôt à la Pologne qu'à la Moscovie. Dans tous les cas, l'initiative d'introduire l'histoire de Lithuanie dans celle de Russie appartient au professeur Oustrialof, qui, dès 1838, avait traité cette question dans une dissertation spéciale, et en consigna les conclusions dans son Manuel d'abord (1839), puis dans sa grande édition. Cela n'empêche pas l'ouvrage de M. Ilovaïski d'être écrit avec un grand talent littéraire,et de donner un tableau très varié et fort étudié de la Russie pendant la période dite lithuano-moscovite. — Signalons ici, pour mémoire, la *Notice sur l'histoire de la Russie lithuanienne*, par M. Dachekevitch [1].

— Il vient de paraître un Manuel d'histoire de Russie, composé par M. Tratchevski, professeur à l'université d'Odessa [2], dont le nom n'est point inconnu aux lecteurs de la *Revue*. La sensation qu'il a produit dans un certain milieu, les critiques violentes qu'il s'est attirées, disent assez que l'ouvrage sort des voies battues, et surtout qu'il considère le passé de la Russie autrement que ne le font les partisans des idées slavophiles. Dernièrement, nous avons annoncé ici-même une historiographie russe de M. Kojalovitch, inspirée par ces idées [3] ; le manuel de M. Tratchevski est écrit dans un sens tout opposé. L'auteur ne voit d'intéressant dans l'histoire russe que ce qui reflète l'occident ; il envisage tout au point de vue occidental ; c'est la pierre angulaire sur laquelle il a construit son œuvre et basé ses appréciations des personnes et des choses. Il ne se contente pas de raconter les faits, il les raisonne. Le livre est loin d'être exempt d'éxagérations et d'autres défauts qu'on lui a signalés à l'envi, et qu'une nouvelle édition fera aisément disparaître ; mais le fond n'en reste pas moins vrai, et l'ensemble conserve un cachet de bonne et franche originalité qui a son mérite.

— Les ouvrages des principaux historiens ne cessent pas d'avoir de nouvelles éditions. Il en est ainsi de ceux de Soloviev, Kostomarov, Ilovaïski (histoire abrégée de Russie et histoire générale). Le *Mazepa* de Kostomarov a eu deux éditions [4] et aussi son *Bogdan ; Chmelnitski* en est dejà à la troisième édition, qui a un volume de plus que les deux précédentes. — Karnovitch a réédité son curieux travail sur les *Fortunes les plus remarquables des per-*

[1] Kiev, in-8° de 192 p.
[2] Saint-Pétersbourg, 1 vol, in-8o de 578 p. avec index et table chronologique.
[3] Livraison de janvier 1885, p. 282.
[4] Seconde éd., in-8° de 766 p.

sonnes privées en Russie [1]. M. Stasulévitch a reproduit sans aucun changement son *Histoire du moyen-âge dans ses écrivains* [2].

— Le ministère de l'intérieur, dirigé par M. le comte Tolstoï, qui est en même temps président de l'Académie des sciences, a repris l'édition des « Monuments de l'antiquité russe dans les provinces occidentales de Russie, » en la confiant aux soins de M. Batuchkov, qui en avait déjà autrefois rédigé la première série. Les deux nouvelles livraisons [3], richement exécutées, sont consacrées à la Russie de Khelm ; elles se composent de monographies historiques, de descriptions et autres morceaux dont le choix a été indiqué d'avance par le but que l'éditeur s'était proposé d'atteindre par cette publication. La province de Khelm resta longtemps sous la domination de la Pologne, et elle était catholique, tout en conservant le rite grec. En 1875, l'union cessa d'y exister. Il importait donc de faire oublier à la population ses anciennes attaches avec l'Église catholique et avec la Pologne, et de lui persuader qu'en devenant *orthodoxe*, elle avait retrouvé, avec la religion de ses ancêtres, la voie historique trop longtemps abandonnée. Les deux noms qu'on vient de lire sont, comme tout le monde le sait, inséparables de la lugubre histoire de la catastrophe de 1875, c'est-à-dire de la suppression de l'Église grecque-unie de Khelm. — Notons, à ce propos, que le nom du comte Tolstoï orne deux opuscules intitulés : *Histoire du gymnase académique*, et *Histoire de l'université académique*, faits d'après les archives de l'Académie.

— Chaque année paraît régulièrement un nouveau volume de l'histoire des Schérémetev [4], dont nous avons entretenu nos lecteurs. Le dernier volume embrasse les années 1652-1658, mémorables par l'annexion de l'Ukraine et les guerres avec la Pologne et la Suède. Sur le champ de bataille, comme dans les négociations diplomatiques, ou à la cour du tsar Alexis, on voit paraitre avec avantage les représentants de l'illustre famille : Basile Schérémétev avec ses fils Pierre et Matthieu, et ses neveux Basile Borisovitch et Nikita Ivanovitch. Ils occupent aussi le premier plan dans le récit de M. Barsoukov, dont le style simple est agréablement entremêlé du vieux langage des chroniqueurs. L'année 1652, par laquelle débute le récit, a été signalée par de violents incendies à Moscou, par la naissance de Boris Pétrovitch Schérémétev, futur maréchal, et par la translation du corps du métropolitain de Moscou, qu'Ivan IV avait fait étrangler. La victime du terrible tsar appartenait à la famille Kolytchev, apparentée aux

[1] Pétersbourg, 1885, in-8° de 336 p.
[2] *Première période* (476-771). *Ibid.*, 1885, in-8° de 652 p.
[3] Livr. 7e et 8e de 443 et 580 p. avec un album de chromolithographies.
[4] Tome IV, 1884, in-4° de 456 p. avec 5 calques photolitographiés.

Schérémétev. Oléarius l'appelle *Sudatvoret* (lisez : Tchoudotvoretz, thaumaturge), et le dit issu de l'ancienne et noble famille des *Collitzious* [1]. Il est aisé d'y reconnaître le nom de Kolytchchev ainsi que dans la dénomination : *Kolzow* qu'un autre écrivain étranger avait accouplé à celle de *Sélimétin* (c'est-à-dire Schérémétev), et que M. Barsoukov ne s'expliquait pas ; mais on ne le découvre pas si facilement sous la forme barroque de *Koëlholz* [2] ! Il est parlé dans le présent volume du *jésuite* Dom Allegretto di Allegretti [3], ambassadeur de l'empereur Ferdinand III, envoyé à Moscou pour négocier la paix entre le tsar Alexis et le roi de Pologne, Jean Casimir, parent de Ferdinand. Le titre de *dom* fait douter que di Allegretti fut jésuite, et d'ailleurs on ne connait point dans la compagnie de Jésus de membre s'appelant Allegretto di Allegretti.

— Après l'*Histoire illustrée de Pierre I*, M. Bruckner, professeur à l'université de Dorpat, nous donne celle de Catherine II, ornée de deux cents gravures environ ; nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer cette belle publication.

III. Biographie. — Nous devons avant tout régler un petit arriéré de 1884. Ainsi, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'université de Kief, M. Ikonnikov, qui y occupe la chaire d'histoire russe, a rédigé un *Recueil biographique* [4] des professeurs de la même école supérieure, en complétant ainsi l'*Acte solennel du 8 septembre 1884*, autre recueil relatif à la même fête et bien plus étendu [5].

— Au commencement de la même année eut lieu le centenaire de Gnéditch, célèbre traducteur de l'Iliade. L'académie des sciences (section de la langue russe), honora sa mémoire en publiant de *nouvelles données biographiques* [6] sur son illustre membre, extraites de ses autographes encore inédits, et rédigées par M. Tihanov, heureux possesseur de ces précieux restes et fin connaisseur de pareils trésors.

— M. Barsonkov, le nouvel éditeur du *Pèlerinage de Barski*, a imprimé à part la vie et les travaux [7] de cet infatigable et pieux voyageur, dont l'ouvrage contient de copieux éléments de son autobiographie. Cette étude sert de préface à la nouvelle édition [8].

— La biographie de *Sprengtporten*, *émigré suédois sous Catherine II*, publiée par M. Grot, est en même temps une page

1 Voyage, t. I. p. 357.
2 Tome I, p. 427 (en note).
3 Tome IV, p. 196.
4 Kiev, in 8° de 85 p.
5 *Ibid.* in-8° de 324 p.
6 Pétersb. 1884, in-8° de 36 p.
7 *Ibid.* 1885, in-8° de 72 p.
8 *Ibid.*, 1er vol. 1885, in-8° de 424 p.

d'histoire de la guerre avec la Suède (en 1788) dont les commencements sont encore peu connus. Mécontent de Gustave III, Sprengtporten quitta le service, vint à Paris où il rencontra Franklin, et, de retour dans son pays, résolut de devenir le Franklin de la Finlande. Dénoncé au roi qui lui reprocha son infidélité, il se livra à la Russie où il trouva un accueil favorable. M. Grot donne le projet de manifeste composé par Sprengtporten et trouvé à la bibliothèque d'Helsingfors.

— On lira avec plaisir l'intéressante étude de M. Schilder sur le célèbre général Totleben [1], surnommé le Vauban russe, auquel il fut attaché durant de longues années en qualité d'aide-camp et dont il était le confident intime. Nous n'avons encore que le 1er volume. — Enfin M. Latochinski a fait un fort bon travail sur *Schlötzer et sa critique historique* [2].

— HAGIOGRAPHIE. Le millénaire de la mort de saint Méthode, apôtre des Slaves, qui eut lieu en Moravie le 6 avril 885, a fait éclore quantité de publications consacrées à sa mémoire et à celle de son frère saint Cyrille. Nous indiquerons les plus importantes. A leur tête se place le *Recueil publié par l'université de Varsovie* [3], sous la rédaction de M. Boudilovitch. De six morceaux dont il se compose et qui ont tous une pagination distincte, celui du rédacteur, intitulé : *Quelques pensées sur le caractère gréco-slave des actes des saints Cyrille et Méthode*, attire le plus d'attention.. Le style en est très imagé; les faits historiques, réunis en quelques faisceaux, sont éclairés d'un jour nouveau, il est vrai, mais artificiel, et rattachés à une idée-mère qui leur imprime un cachet d'unité, et que l'auteur désigne sous le nom de *caractère gréco-slave*. On y reconnaît l'idée que poursuivent aujourd'hui les adeptes du panslavisme. Épris de cette idée, Cyrille et Méthode fondent en Moravie l'Église gréco-slave, autonome, nationale, orthodoxe à la façon de Photius, leur ami intime et leur inspirateur. Ils se mettent bien en relations avec le pape, mais sans le reconnaître pour chef de l'Église universelle, et sans abandonner aucune de leurs croyances et habitudes grecques. Bref leur mission a été toute gréco-slave, toute photienne. — Tel est le fond de cette élucubration, plus spécieuse que solide, à laquelle on peut appliquer le mot connu de Voss : il y a dans ce livre du neuf et du vrai ; seulement le vrai n'est pas nouveau et le nouveau n'est pas vrai. Elle a paru aussi séparément [4]. — Les autres articles du Recueil se rapportent à des faits particuliers de l'apostolat de Cyrille

[1] *Ibid.* 1er vol. in-8° de 280 p. avec carte et plan.
[2] Kiev, in-8° de 79 p.
[3] Varsovie, 1885 in-8° de II, II, 20, 117, 126, 56, 22 et 49 pages.
[4] Varsovie, 1885, in-8° de 117 pages.

et Méthode. M. Grot établit leur origine grecque ; M. Lavrovski rattache les origines du christianisme à Kiev à leur apostolat parmi les Russes de la région Carpathe. Les destinées de la langue slavonne chez les peuples slaves font le sujet de l'étude très instructive de M. Pervolf. Le professeur Koulakovski esquisse l'histoire des essais d'introduire parmi les Slaves une seule langue littéraire. Enfin M. Ziguel fait ressortir le rôle social de l'apostolat des deux saints frères.

— Un des meilleurs travaux appartient à M. Jagitch, qui l'avait lu d'abord dans une séance solennelle de l'Académie des sciences [1], la veille de la fête millénaire. Sous le titre : *La question des saints Cyrille et Méthode dans la philologie slave*, l'éminent slaviste rappelle ce qui a été fait, pour avancer leur histoire, par les représentants des études slaves, tels que Dobner et Dobrovsky, Kopitar et Vostokof, Schafarik et Gorski, Sreznevski et Miklosich, Grigorovitch et Bodianski, etc... Il touche, à cette occasion, à plusieurs questions encore pendantes, constate les résultats déjà obtenus, expose ses désiderata, et donne dans un appendice les sources auxquelles on peut puiser de plus amples renseignements, et qu'il accompagne d'appréciations critiques.

— Le même caractère scientifique distingue aussi les écrits de MM. Ouspenski [2] et Kotchoubinski [3], professeurs à l'université d'Odessa. Le premier, s'attache à éclaircir davantage les données légendaires relatives au séjour des saints apôtres à Cherson, en Crimée (en 861), et à établir qu'ils pouvaient y entrer en relations avec des Russes, mais non trouver l'Évangile écrit en langue russe, comme le rapporte la légende. Il croit aussi qu'ils étaient d'origine slave et non grecque, et ont inventé l'écriture slavonne avant 861.

— Le but de M. Kotchoubinski, dans son *Bon Pasteur, ou le 6 avril 885-1885*, est de prouver que le christianisme en Russie occidentale remonte aux temps des deux apôtres, qu'il y a été implanté par leurs disciples immédiats, et qu'il s'est étendu de là jusqu'à Kiev, par l'intermédiaire de la Galicie. Sur la carte ajoutée à l'opuscule, les Slaves occupent en masse compacte tout le milieu et l'orient de l'Europe ; en revanche, les domaines des Khazares sont amoindris. Par le « Bon Pasteur, » il faut entendre ici saint Méthode.

— Nous devons citer encore deux opuscules couronnés par le comité slave, sur trente-six qui lui avaient été présentés. L'un d'eux, dû à la plume de Mme Wilms, retrace la vie des saints apô-

[1] 1885, in-8° de 60 pages.

[2] *A la mémoire du millième anniversaire des apôtres des Slaves.* Odessa in-8° de 13 pages.

[3] *Ibid.*, in-8° de 45 pages avec une carte.

tres des Slaves d'après les auteurs les plus autorisés, dans un langage qui en fait le meilleur, sinon l'unique mérite [1], et le met à la portée du peuple auquel il est destiné. L'autre, ayant pour auteur M. Zaïka, est écrit dans un style plus relevé que le précédent, et résume, en les groupant habilement, tous les faits importants de leur histoire [2]. Le rapporteur du Comité a eu tort de biffer sur le litre de l'original la qualité de pontifes donnée aux deux saints frères. La dignité épiscopale de saint Cyrille a en sa faveur de graves et nombreux témoignages, parmi lesquels figurent en premier lieu la légende italique, les fresques de la basilique souterraine de Saint-Clément et la tradition de l'Église romaine. Dans la légende pannonienne de saint Cyrille rééditée par le Synode pour la fête du 6 avril [3], elle est également affirmée, conformément aux traditions de l'Église russe. — Ce point a été discuté par M. Pierre Lavroski et résolu négativement [4]; mais ses arguments, connus depuis longtemps, ne sont point décisifs. — Dans l'édition synodale, citée tout à l'heure, outre les anciennes vies de Cyrille et Méthode, on lit encore des anciens offices en leur honneur (le 14 février, le 6 avril et le 11 mai) qui seront désormais récités aux jours marqués dans toutes les églises de l'empire.

— Nommons encore un nouvel office de saint Méthode (du XIV-XV s.), publié par M. Syrkou [5], l'excellente notice de M. Bilbasof [6]; et celle de Drinof [7], l'étude de M. Rittich intitulée : *Le monde slave*, et les Revues suivantes : *Bulletin du comité slave* [8], le *Pèlerin* [9] et les *Lectures* faites à la Société d'amateurs de l'instruction religieuse [10] qui ont consacré des livraisons entières à la mémoire des saints apôtres des Slaves.

— Aucun des écrits énumérés plus haut ne donne une histoire complète et critique des saints Cyrille et Méthode. M. Goloubinski, de qui nous l'attendions non sans quelque impatience, et dont le travail est depuis longtemps composé, voire couronné par l'Académie, n'a pas encore jugé à propos de le livrer au public. Toutefois il n'a pas laissé passer le millénaire sans faire entendre sa parole qui fut reproduite par une revue de Moscou (*Œuvres des SS. Pères*).

1 Pétersbourg, in-8o de 48 p.
2 *Ibid.*, in-8o de 31 p.
3 Pétersbourg, in 8o de 92 p.
4 *Revue de l'instr. publ.*, 1885, livr. de juilet.
5 1885, in-8o de 8 p.
6 *Novi*, avril, 40 p. à 2 col.
7 *Revue de l'instr. publique*, 1885, avril.
8 Livr. d'avril.
9 Livr. d'avril.
10 Livr. de mai-juin.

V. — Polygraphie. — La multitude des publications relatives aux deux apôtres-frères, a suggéré la pensée d'en faire un inventaire. M. Tokmakov fut le premier à publier un *Indicateur bibliographique* des écrits relatifs aux saints Cyrille et Méthode [1]. Bientôt après, M. Lisovski, rédacteur du *Bibliographe*, en fit paraître un autre mieux conçu [2]. Tous les deux cependant laissent beaucoup à désirer. — *La Bibliographie historique de Russie* s'est accrue de plusieurs volumes. M. Lambine a terminé la première série, à laquelle manquait l'année 1864 [3]. La nouvelle série, comprenant les années 1865-1876 (inclusivement), et rédigée sur un plan un peu différent par M. Méjov, forme déjà cinq volumes avec cinquante-cinq mille articles environ [4]. Sous peu, on aura la bibliographie historique de Russie pour vingt-deux années (1855-1876) comptant cent mille articles. — M. Lehr publie l'*Encyclopédie des sciences militaires* [5]. Il a paru aussi une *Bibliographie russe de la marine* [6].

— Quiconque enfin s'intéresse aux études byzantines devrait avoir dans sa bibliothèque l'œuvre posthume du professeur Ternovski intitulée : *Bibliographie russe et étrangère d'histoire de l'Église byzantine* (iv-ix siècles) [7]. C'est un complément obligé de son ouvrage sur l'*Église grecque durant la période des conciles œcuméniques* [8], dont il continue même la pagination. Les écrits des auteurs y sont accompagnés d'une appréciation critique ; les sources russes ont été particulièrement soignées. Je ne sais si un pareil travail existe en Occident ; mais il est fort à désirer qu'on fasse, sur ce modèle, une bibliographie Cyrillo-Méthodienne.

Qu'il me soit permis, en terminant, de rendre hommage à la mémoire de ceux que la mort a enlevés à la science historique. Après le comte Ouvarof ont disparu Kostomarof, Kalatchof, Karnovisch, Fernovski, l'évêque Porhyre et Adolphe Bergé, — noms si souvent cités dans cette Revue et qui font honneur à la Russie savante.

J. Martinov, S. J.

[1] Moscou, in-8o de 28 p.
[2] Saint-Pétersbourg, 1885, in-8o de 22 p.
[3] *Ibid.*, 1884, in 8o de iv et 469 p.
[4] *Ibid.*, 1885, Ve vol, in-8o de ix et 487 p.
[5] *Ibid.*, Vol. II, fasc. (1-3) de 160 p.
[6] *Ibid.*, in-8o de 232 p.
[7] Kiev, 1885, in-8o de v et 430 p. (553-1033, avec 3 index).
[8] *Ibid.*, 1883.

COURRIER ANGLAIS

L'étude de l'antiquité n'a perdu aucun de ses attraits pour les Anglais ; j'ai même quelque raison de croire que les excellents travaux dont nous sommes redevables aux membres des écoles françaises d'Athènes et de Rome ont largement contribué à développer de l'autre côté du détroit le goût de l'archéologie. Voici, comme preuve à l'appui, un volume très remarquable,écrit par M. Cecil Torr, ancien élève de Harrow et de l'université de Cambridge. Il s'agit de l'île de Rhodes et de son rôle dans l'antiquité jusqu'au règne de Vespasien, lorsqu'elle perdit son importance et passa à l'état de province romaine [1]. C'est au point de vue du commerce surtout que Rhodes intéresse l'historien, et on sait que, s'il y a un canton de l'histoire ancienne qui ait été jusqu'ici comparativement peu exploré, c'est précisément celui-là ; voilà pourquoi il est regrettable que M. Torr n'ait pas approfondi suffisamment certaines parties de son sujet, tout ce qui se rapporte, entr'autres détails, au commerce des vins. L'ouvrage bien connu de M. Dumont nous donne ici des renseignements fort curieux. On peut remarquer, en second lieu, que, grâce à sa position, Rhodes servit, si l'expression m'est permise, de trait d'union entre l'Afrique septentrionale et l'Orient, et que, par conséquent, les monuments de l'art Rhodien sont d'un genre composite qui trahit la triple influence de l'Assyrie, de la Grèce et de l'Égypte. Enfin il est bon de noter que l'âge d'or de l'île de Rhodes correspond à l'époque où elle était sous l'influence de la civilisation latine plutôt que sous celle de l'hellénisme.Tous ces points,que je me borne à indiquer, sont traités avec soin par M. Torr, dont le volume a été publié par les autorités de l'université de Cambridge.

— Il a quelques années, M. Robert Burn a publié, sous le titre de *Rome and the campagna*, un bel in-quarto qui donnait des détails sur les découvertes archéologiques faites dans l'enceinte même de la ville éternelle et des environs ; mais nous avons à peine besoin de dire que des livres de ce genre sont bientôt hors de date, et si les

[1] *Rhodes in Ancient Times*. By Cecil Torr, M. A. Cambridge, University Press, 1885, in-8o de 150 p.

fouilles se poursuivent avec tant soit peu d'énergie, le guide de la ville est suranné au bout de quelques mois. Voilà pourquoi le nouveau volume de M. Middleton[1] se recommande aux antiquaires ; dans deux ou trois ans peut-être il sera supplanté par un autre racontant de nouvelles trouvailles. La découverte des *rostra* dans le voisinage du forum, celle des ruines de *l'atrium Vestæ* figurent parmi les résultats les plus récents de l'énergie des explorateurs ; puis il y a la nécropole du mont Esquilin, avec ses tombeaux d'un style étrusque et ses poteries remontant à une époque antérieure au gouvernement des rois. Tout cela est décrit par M. Middleton et illustré par une excellente carte et des dessins d'architecture. Ne négligeons pas M. Robert Burn ; mais plaçons dans nos bibliothèques, sur le même rayon que *Rome and the Campagna*, le volume dont je viens de donner une idée.

—La bibliothèque orientale de d'Herbelot, publiée comme on sait en 1697, basée principalement sur le fameux ouvrage d'Hadji-kalfa, a longtemps été le meilleur, ou, pour parler plus correctement, le seul guide pour la connaissance de la civilisation musulmane ; mais on conçoit facilement qu'il ait vieilli, et que les découvertes des voyageurs, les recherches des savants, et l'étude des manuscrits et des monuments divers explorés depuis un siècle et demi aient rendu la compilation d'un nouveau dictionnaire absolument indispensable. C'est ce que vient de faire un orientaliste anglais de très grand mérite, et personne n'était plus capable que M. Hughes de mener à bien la tâche difficile qu'il avait entreprise[2]. Il est évident qu'un ouvrage de ce genre, afin d'être utile, doit s'adresser principalement aux lecteurs peu au courant de l'arabe, et par conséquent M. Hughes donne le plus souvent les équivalents anglais au lieu des expressions originales ; je dis le plus souvent, parce que, dans quelques occasions, il s'est départi de cette règle. Un des principaux avantages du dictionnaire dont je parle c'est qu'il complète d'une façon très intéressante les particularités que nous donnent les biographies des saints et des prophètes de l'Ancien et du Nouveau Testament. La plupart de ces personnages ont leur légende dans les traditions et les livres mahométans, et il est curieux de savoir ce que nous disent de Moïse, de Joseph et de Salomon le Koran et ses commentateurs. La liste des califes, les minuties de la législation musulmane, la théologie, les rites, la poésie, la littérature, enfin tout ce qui se rapporte de près où de loin à l'islamisme est expliqué,

[1] *Ancient Rome in 1885.* By J. Henri MIDDLETON. Illustrated with 3 coloured Plates and 67 Wood Engravings. London, Blackwood, 1886, in-8o de 230.
[2] *A Dictionary of Islam.* By Thomas P. HUGHES, B. D., M. R. A. S. With numerous Illustrations. London, Allen and Co, 1886, in-8o de 600 p.

et l'article sur le Koran ne comprend pas moins de cinquante-quatre colonnes.

— Le bel ouvrage de Sir Henry Maine [1] mérite une attention particulière, surtout à l'époque troublée où nous sommes ; il traite des conditions fondamentales de la société politique, de la tendance révolutionnaire, et de l'avenir probable du monde civilisé. Ce n'est pas un livre d'un seul jet, mais un recueil de quatre essais ou dissertations qui ont paru à diverses époques dans la *Quarterly Review ;* en voici les titres : perspectives du gouvernement populaire ; — le siècle du progrès; — ce qu'est la démocratie; — la constitution des États-Unis. Sir Henry Maine n'est pas un démocrate ; il pense que nous marchons à grands pas vers une époque où toute l'autorité sera entre les mains du peuple, et si on n'en vient pas, comme en 1793 chez nous, à l'*ultima ratio* de la guillotine, le règne de la terreur, pour ne pas être rétabli et maintenu à l'aide du bourreau, n'en sera pas moins implacable ; car, dit-il, la manie de légiférer est une révolution mitigée, et c'est là la manie du moment. Il va de soi que notre malheureuse patrie tient beaucoup de place dans le beau volume de Sir Henry Maine: en 1742 le philosophe Hume, tout en déclarant que les diverses formes de gouvernement avaient peu à peu été améliorées, maintenait que le principe monarchique était celui qui se rapprochait le plus de l'idéal, et, à l'appui de son dire, il citait précisément la France, où « la propriété est en sûreté, où l'industrie est encouragée, les arts fleurissent, et le prince vit au milieu de ses sujets ainsi qu'un père de famille entouré de ses enfants. » Comme contraste à cet optimisme, Sir Henry Maine nous cite l'assertion de lord Chesterfield, un autre contemporain ou peu s'en faut ; dix ans plus tard il disait avec beaucoup plus de raison que tous les symptômes précurseurs de grandes révolutions politiques existaient alors en France et s'accentuaient de plus en plus chaque jour. Sir Henry Maine définit la démocratie *une espèce de légitimisme à rebours*, et ne pense pas qu'elle puisse durer. Son livre est non seulement à lire, mais à méditer, et je voudrais qu'il en parût une bonne traduction française ; le quatrième essai, sur la constitution des États-Unis d'Amérique, m'a fait penser à notre collaborateur M. Claudio Jannet.

— Voici un ouvrage qui sera de la plus grande utilité pour l'histoire de la France aussi bien que pour celle de l'Angleterre ; la conquête normande a, en effet, uni pour quelque temps du moins les deux côtés du Pas-de-Calais, et la pairie anglaise est pleine de noms qui nous sont familiers. Jusqu'à la publication des trois magnifiques

[1] *Popular Government.* Four essays. By Sir Henry SUMNER MAINE. London, John Murray, 1886, in-8° de 264 p.

volumes de M. Doyle [1], il existait deux compilations faisant autorité comme recueils généalogiques : le *Baronage* du célèbre antiquaire Dugdale et le *Historic peerage* de M. Courtlope. Le premier de ces livres est un recueil de notices biographiques assez détaillées ; le second est une liste ou catalogue contenant tout simplement la date de l'avènement de chaque pair à la dignité dont il était investi. M. Doyle a entendu sa besogne autrement, et je crois qu'il a suivi un plan de beaucoup préférable à celui de ses devanciers. On trouvera dans son dictionnaire, rangés par ordre alphabétique, des articles sur tous les pairs, ducs, marquis, comtes et vicomtes qui ont porté un titre anglais depuis l'année 1066 jusqu'à nos jours. Les dignités dont ils ont été revêtus, les positions politiques et féodales qu'ils ont occupées sont minutieusement enregistrées, les mariages et alliances diverses ont leur place, et dans quelques cas d'une importance majeure les notices sont traitées en détail. Le blason de chaque pair figure, comme de raison, ainsi qu'un fac-similé de son écriture et la reproduction de son portrait toutes les fois qu'il a été possible de se procurer un original d'une authenticité bien et dûment constatée. L'ouvrage de M. Doyle est, nous dit-on, le résultat de près de cinquante ans de recherches ; on pourra sans doute y relever quelques erreurs, mais ce sont là des taches légères qui ne diminuent en aucune façon le mérite de l'*official barmonage.*

— J'ai, si ma mémoire ne me trompe pas, dit il y a longtemps déjà deux mots d'une société qui se fondait à Oxford pour la publication d'ouvrages et de documents relatifs à l'Université de cette ville. Le recueil de *Collectanea* [2] récemment édité par M. Fletcher est un des résultats de cette excellente entreprise ; comme le titre l'indique, nous avons ici tout bonnement la réimpression de pièces officielles sans aucune valeur littéraire, mais qui ont le mérite de nous mettre sous les yeux un tableau des études suivies à Oxford au quatorzième siècle, de la vie universitaire, etc., etc. Sous ce point de vue l'ouvrage dont je parle me rappelle le recueil de la correspondance de Gabriel Harvey (voir la *Revue des questions historiques*, avril 1885) ; mais il se rattache à une date plus reculée [3].

— M. Brodrick est un autre écrivain qui a travaillé pour la Société historique d'Oxford. Président du collège de Merton, il a entrepris

[1] *The official baronage of England. Showing the Succession, Dignities, and Offices of every Peer from 1066 to 1885.* With 1,600 portraits, shields of arms, badges, and autographs. By James E. DOYLE. London, Longman and Co, 1886, 3 vol. in-4° de 1200 p.

[2] *Collectanea.* First Series. Edited by C. R. L. FLETCHER, Fellow of All Souls' College. Oxford, At the Clarendon Press, in-8° de 200 p.

de nous raconter l'histoire du bel établissement dont il est le premier dignitaire, et je voudrais pouvoir louer, et louer sans réserve, le volume qu'il vient de terminer[1]. Mais d'abord il s'arrête brusquement au dix-huitième siècle, on ne sait trop pourquoi, et ensuite il laisse sans explication suffisante une quantité de détails qui demandaient à être éclaircis à fond. Les notices biographiques, enfin, sont d'une déplorable sécheresse, et les lecteurs, désireux de connaître en quoi les individus dont il nous donne la liste se sont distingués, ne réussiraient jamais si leur seul guide était le catalogue de M. Brodrick.

— L'histoire des origines d'Oxford était le prélude obligatoire des ouvrages que la Société se propose de publier. M. Parker[2] s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de soin, et c'est lorsqu'il en vient au dixième et au onzième siècles qu'il se montre surtout parfaitement au courant du sujet qu'il a entrepris de traiter. Il lui arrive quelquefois de ne pas distinguer avec assez de critique entre les dires des divers chroniqueurs et annalistes ; mais en général on peut se fier à son récit, et il a réussi en différents endroits à résoudre certains problèmes qui jusqu'à présent étaient demeurés fort obscurs. Je citerai en particulier l'endroit où il rectifie Guillaume de Malmesbury à propos du meurtre des chefs danois Sigeferth et Morkere et du massacre de leurs compagnons d'armes.

— M. Mason avait, il y a environ trois ans, entrepris une histoire très détaillée du comté de Norfolk ; cinq livraisons en ont déjà paru, mais, malheureusement, la mort de l'auteur a arrêté cette publication, et il est impossible de savoir encore si elle sera continuée. Dans l'intervalle M. Rye, s'appuyant sur les travaux de M. Mason, a aussi voulu nous donner une description du même comté, mais dans un cadre beaucoup plus restreint, et d'après un plan beaucoup plus modeste; son livre est à la fois un mémoire historique et un guide du voyageur[3]. Il y a deux sortes de faits à relever dans un ouvrage de ce genre, savoir, les antiquités et l'histoire proprement dite. Sous le premier chef nous avons remarqué plus particulièrement ce que M. Rye nous dit des invasions danoises. Selon lui, ces invasions ont eu lieu *avant* la conquête romaine et non pas, comme on le croit généralement, après l'arrivée des Romains et des Saxons. Cette assertion,

[1] *The Early History of Oxford*, 727-1100. By James PARKER, Hon. M.A. Oxford, Printed for the Oxford Historical Society at the Clarendon Press, 1885, in-8° de 320 p.

[2] *A History of Norfolk.* By Walter RYE. London, Elliot Stock, 1886, in-8° de 192 p.

[3] *Memorials of Merton College ; with Biographical Notices of the Wardens and Fellows.* By the Hon. G. C. BRODRICK, Oxford, At the Clarendon Press, in-8° de 238 p.

fondée sur l'étude des noms de localités, est ingénieuse, et si elle ne prouve pas que les Danois ont envahi le comté de Norfolk antérieurement à la conquête romaine, elle montre sans contredit qu'ils ont été les principaux, sinon les seuls colonisateurs de ce district. Quant à ce qui regarde l'histoire, les annales du Norfolk ne donnent lieu à aucune remarque importante. Rebellions contre Guillaume le Conquérant, persécutions des Juifs, essais de soulèvements religieux et agraires, querelles entre les moines et la bourgeoisie, tous ces menus épisodes ont leur place dans l'histoire du Norfolk comme dans celle des autres comtés de l'Angleterre, mais il n'y a rien d'exceptionnel à relater, et, à partir du règne de Charles II, cette histoire n'est que celle d'un commerce toujours de plus en plus florissant.

— Dans ce nouveau volume des *Calendars* [1], il s'agit surtout de l'Irlande, mais comme l'événement principal qui eut lieu entre le mois d'août 1588 et le mois de septembre est la guerre avec l'Espagne et ce qui advint de l'Invincible Armada, on voit que l'histoire d'Angleterre aussi bien que celle de l'Irlande tient une grande place dans ces in-quarto. Les détails sur les désastres qui assaillirent et détruisirent la flotte espagnole abondent, et il n'est presque question à chaque page que des résultats probables d'une lutte dont on ne prévoyait pas alors l'issue.

—Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance extrême de l'ouvrage dont MM. Estcourt et Orlebar Payne viennent de nous donner une nouvelle édition [2]. C'est une sorte de recensement des catholiques anglais qui vivaient vers le milieu du siècle dernier, et qui refusèrent de prêter serment à la dynastie de Hanovre. En 1745, un certain Jacques Cosin avait déjà publié cette liste, mais d'une manière très imparfaite, et l'année suivante il en parut une réimpression où pas une erreur n'est corrigée. Les présents éditeurs ont donc bien mérité de ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre en rectifiant, complétant et annotant le livre de Cosin. Ils ont consulté toutes les sources imprimées et manuscrites que renferment les bibliothèques publiques et privées, le *Record Office*, etc., Un index alphabétique termine le volume et facilite singulièrement les recherches.

[1] *Calendar of state papers relating to Ireland*, of the Reign of Elizabeth, preserved in Her Majesty's Public Record Office. Edited by Hans Claude Hamilton, Esq. F. S. A. London. Longman and Co, 1886, in-4o de 560 p.

[2] *The English Catholic Nonjurors of 1715*: Being a Summary of the Register of their Estates, with Genealogical and other Notes, and an Appendix of Unpublished Documents in the Public Record Office. Edited by the late Very Rev. E. E. Estcourt, M. A., F. S. A., Canon of St. Chad's, Birmingham, and John Orlebar Payne, M. A. London, Burns, Oates and Co, 1886, in-8o de xx-394 p.

— Enfin l'Angleterre a sa revue historique ; la première livraison a paru au mois de janvier, et peut être regardée comme un excellent début. Conçue et rédigé sur le même plan que les deux périodiques français correspondants, l'*English historical Review* [1] offre à ses lecteurs des comptes-rendus sommaires de la littérature historique courante, des articles de fond, des notes ou commentaires explicatifs et une « partie technique » dressée à l'imitation de l'excellente liste publiée tous les mois par le *Polybiblion*. Parmi les critiques et érudits qui appartiennent à la rédaction de la *Revue* citons Lord Acton (travail très remarquable sur *les écoles historiques allemandes*) le professeur Seeley (*la maison de Bourbon*), M. Freeman (*les tyrans de Bretagne, de Gaule et d'Espagne au cinquième siècle*), etc. etc. Un correspondant anonyme a annoté les *Mémoires de Gréville* d'après des renseignements qui lui ont été fournis par Lord Grey ; c'est là un des articles les plus intéressants de la livraison, à laquelle il ne manque, pour être parfaite, qu'une chronique de faits relatifs au mouvement historique dans les divers pays. Souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère.

— L'*English historical Review* n'est pas la seule addition à la littérature périodique de nos voisins que nous ayons à citer ici. Sous le titre d'*Asiatic quarterly review* [2] voici un recueil trimestriel destiné, comme le titre l'indique suffisamment, à tenir les Anglais au courant de ce qui se rapporte à l'Orient. La différence entre la rédaction de ces deux périodiques c'est que les affaires du jour et la politique contemporaine doivent occuper une place dans l'*Asiatic Review*, tandis qu'elles sont soigneusement écartées de l'autre revue. Il suffit du reste de jeter un coup d'œil sur la liste des collaborateurs de l'*Asiatic* pour voir que nous avons affaire à des écrivains de la plus haute compétence : M. Boulger (article sur les *anciens explorateurs anglais en Orient*), Sir Owen Burne (*biographie de lord Strachnairn*), M. Douglas (*relations entre la Chine et l'empire birman*) ; M. Vàmbéry (*les Turcs en Perse et dans la région du Caucase*), etc., etc. S'il est une nation en Europe qui doive s'intéresser à une Revue traitant de l'Orient, de son histoire, de ses mœurs, et de ses vicissitudes politiques c'est à coup sûr l'Angleterre.

— M. le professeur Seeley mérite toujours qu'on prenne des ouvrages en sérieuse considération, et son *Histoire de Napoléon Ier* ne

[1] *The english historical Review*. Edited by the Rev. MANDELL CREIGHTON, M. A. 1re livraison. London, Longman, gr. in-8° de 308 p.

[2] *The Asiatic quarterly Review*, edited by Demetrius BOULGER. 1re livraison. London, T. Fisher Unwin, in-8° de 256 p.

fait pas d'exception à cette règle [1]. Il faut bien avouer pourtant qu'écrire en un volume la vie de l'empereur, retracer la suite de ses conquêtes et apprécier son administration est un véritable tour de force, et le lecteur ne tarde pas à voir que, s'il n'a d'autre guide que M. Seeley, il lui est impossible de se faire une idée suffisante de Napoléon. Il faut rendre au savant professeur la justice de dire qu'il a écrit son livre avec beaucoup d'impartialité ; il est également éloigné de l'optimisme de M. Thiers et de l'aigreur de M. Lanfrey; on sent en le lisant qu'il s'efforce d'être juste. M. Seeley refuse à l'empereur ces conceptions de génie que quelques historiens lui attribuent ; il ne croit pas non plus, ce qui me semble assez difficile à prouver, qu'il ait été poussé par le simple désir d'une gloire personnelle. Ce qu'il poursuivait, c'était tout simplement l'idée qui, pendant tout le dix-huitième siècle, dirigea constamment la politique extérieure du gouvernement français, savoir de reconquérir sur l'Angleterre les colonies que nous avions perdues, et de réparer nos pertes au Canada, dans les Indes et ailleurs. Ne pouvant atteindre ce but directement, Napoléon essaya d'y arriver par des moyens détournés, et commença par subjuguer l'Europe pour l'entraîner à la conquête de la Grande Bretagne. Tout cela ne se rapporte qu'à un côté de la carrière de Napoléon, celui du capitaine; pour le gouvernement intérieur, l'administration et la police, ce n'est pas à M. Seeley qu'il faut s'adresser.

— Les mémoires du général Grant [2] ont un intérêt qui résulte non seulement de l'importance des événements auxquels l'auteur prit part, mais de l'honnêteté et de la simplicité avec lesquelles il se dévoile au public. C'est bien réellement ici *un livre de bonne foi* et j'en connais peu d'aussi attachants. Grant fut, pour ainsi dire, militaire à son corps défendant, et on pourrait ajouter qu'il se trouva homme d'état malgré lui ; il fut mêlé, comme on le sait, à la dernière guerre civile après avoir combattu dans l'expédition contre le Mexique, et la prise de Vicksburg fut son principal fait d'armes. Le récit pittoresque et animé qui remplit ce volume nous fait connaître les généraux dans les deux camps, et s'adresse particulièrement aux gens du métier par les détails stratégiques qu'il contient. Mais, outre les anecdotes qui caractérisent la politique et l'homme d'action, il y en a beaucoup tout aussi intéressantes, qui mettent en relief l'énergie, l'esprit d'indé-

[1] *A Short History of Napoleon* I. By John Robert SEELEY, Regius Professor of Modern History in the University of Cambridge. London, Seeley and C°, 1886, in-8° de 340 p.

[2] *Personal Memoirs of* U.S. GRANT. Vol. I. London, Sampson Low and Co, 1885, in-8° de 300 p.

pendance et le *self-respect* du véritable américain, quelle que soit sa position sociale.

— Le rôle politique joué par M. le prince de Bismarck est si important que tout ouvrage sérieux dont il est l'objet mérite d'être enregistré dans notre courrier. Parler, en effet, de cet homme d'Etat, c'est traiter non seulement de la Prusse et même de l'Allemagne, mais de l'Europe contemporaine en général. M. Lowe a donc rendu un service signalé au public [1], parce qu'il a été à portée de consulter des documents inédits, d'entretenir des rapports avec des personnes bien informées, et non pas de tailler les matériaux de ce livre dans des articles de journaux, des pamphlets et des brochures, ainsi que cela se fait d'habitude. Les biographies de M. de Bismarck foisonnent; pas une de celles que nous avons lues ne saurait nous dispenser de consulter l'ouvrage de M. Lowe. Il a réussi à jeter de la lumière sur divers points qui étaient tout récemment en litige, et on lira avec intérêt surtout ce qu'il a à nous raconter des premières années du chancelier, de ses guerres et du *Kulturkampf.*

— On apprendra avec peine la mort prématurée de M. Bradshaw, bibliothécaire de l'université de Cambridge. Il a écrit quelques articles qui, espérons-le, seront réunis en un volume et publiés par ses amis ; mais sa réputation est celle d'un expert en livres plutôt que celle d'un auteur proprement dit. M. Bradshaw était un des bibliothécaires les plus savants, non pas de la Grande Bretagne seulement, mais de l'Europe entière ; ses découvertes sur le Roman de Renart, les monuments littéraires des Vaudois, Chaucer et la poésie anglaise du moyen âge sont bien connues, et l'énergie, la patience et la courtoisie avec lesquelles il administrait une des bibliothèques les plus riches de l'Angleterre rendent sa perte doublement regrettable. Le successeur de M. Bradshaw est M. le professeur Robertson Smith.

Un autre bibliothécaire très distingué, M. Edward Edwards, vient de mourir. Attaché en premier lieu au *British Museum*, puis à la bibliothèque de Manchester, il se fit aussi une certaine réputation dans le monde littéraire et publia en 1864 un volume qui nous intéresse spécialement. Il est intitulé *Chapters of biographical history of the members of the French academy*.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Prince Bismark. An Historical Biography.* By Charles LOWE, M. A. London, Cassel and C°, 1886, 2 vol. in-8° de 1256 p.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Académie des inscriptions et belles-lettres. Lectures et communications. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. La justice historique. Rapport de la commission chargée de la publication des ordonnances des rois de France. — Les thèses de l'École des chartes. — Enseignement supérieur catholique Cours de M. Claudio Jannet. *La crise monétaire et les luttes sociales au XVIe siècle.* Programme des leçons. — Conférences libres de philosophie. — L'enseignement de l'archéologie religieuse dans les grands séminaires. — Vœux émis par la section d'apologétique chrétienne du Congrès de Rouen. — Préparation du Congrès international de savants catholiques de 1887. — Congrès bibliographique international de 1888. — L'Église et le mouvement intellectuel. Discours du Souverain-Pontife. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. Gachard. M. Armand Baschet. M. le comte de Falloux.

Parmi les lectures et communications récemment faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 11 décembre, M. d'Arbois de Jubainville a communiqué un mémoire sur *le mode de juridiction dans la Gaule avant la conquête romaine.* La compétence restreinte des tribunaux dans la Gaule indépendante avait pour effet la prédominance du système de la clientèle. Les tribunaux n'imposaient leur juridiction que dans les procès qui concernaient la sûreté de l'État. Quant aux procès relatifs aux contestations entre les particuliers et aux querelles entre les peuples, ils étaient jugés par des arbitres ou tranchés par la force, quel qu'en fût l'objet, qu'il s'agît d'un meurtre, d'un crime quelconque ou de ce que nous appelons une affaire civile. Tout homme et tout peuple faible étaient obligés de recourir à la protection d'un plus fort. De là, par exemple, le protectorat des Éduens et celui des Arvernes. La conquête romaine n'a eu d'autre effet politique que de substituer le principat des Romains à celui des Arvernes ou des Éduens. Son résultat, au point de vue des constatations entre particuliers, a été de donner à tout demandeur le droit de contraindre son adversaire à comparaître devant un juge imposé par la loi. De là, suppression du duel et de la guerre privée. La conclusion du travail de M. d'Arbois de Jubainville vient à l'appui de l'opinion qui estime que, considérée dans ses rapports avec l'ensemble de

l'histoire ancienne et avec les destinées futures de la France, la réduction de la Gaule sous la puissance romaine a été un bien. — Dans la séance du 18 décembre, M. le marquis d'Hervey-Saint-Denis a lu un travail sur la valeur réelle des termes *Annam* et *Annamite* et sur leur signification aux différentes époques de l'histoire, et M. Alfred Croiset un travail intitulé : *Observations sur la constitution critique du texte de Thucydide à propos d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale*. — Dans la séance du 25 décembre, l'Académie a été informée par une lettre de M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, de la découverte du tombeau de sainte Félicité, près de la voie Salaria. — Dans la séance du 5 février, communication a été donnée à l'Académie d'une pièce de vers latins qui aurait été trouvée dans les papiers de Morazzani Simion, officier au service des Médicis au XVI[e] siècle. La pièce est composée de distiques et est intitulée : *Christophorus Columbus, catenis vinctus, ad Corsicam* (Christophe Colomb, dans les fers, fait appel à la Corse). L'auteur du morceau serait l'illustre navigateur, et du fond de la prison, où il gémit sous le poids de ses chaînes, il adresse à la Corse, sa prétendue patrie, l'appel ému d'un fils suppliant. Celui qui a transcrit ces vers, s'il faut en juger par les fautes de quantité qui déparent son travail, n'était pas très familiarisé avec la langue poétique des latins. M. Gaston Paris, à propos de cette communication, a fait observer que l'opinion qui a voulu donner la Corse pour patrie à Christophe Colomb est sans fondement sérieux, et que la tradition orale qui attribue au grand navigateur la paternité de la pièce de vers en question est absolument en l'air. Il nous semble qu'au premier abord l'opinion qui se présente à l'esprit est qu'il faut voir dans ce morceau quelque chose comme un devoir d'écolier. — Dans la même séance, M. Léopold Delisle a communiqué une note dans laquelle il s'est attaché à déterminer précisément l'origine de deux manuscrits de l'époque carlovingienne, et M. Cagnat, professeur à la Faculté des lettres de Douai, a communiqué une étude sur l'occupation militaire de la province d'Afrique depuis Auguste jusqu'à Hadrien.— Dans la séance du 12 février, M. de la Villemarqué a communiqué la première partie d'une étude sur les jongleurs bretons à l'époque mérovingienne et carlovingienne, et M. Gustave Schlumberger a lu une note sur un sceau de plomb du cabinet des médailles de Munich, qui porte au droit l'effigie équestre du marquis Boniface de Montferrat, un des chefs principaux de la quatrième croisade, et au revers la représentation de l'enceinte fortifiée de la ville de Salonique, capitale de la royauté éphémère du marquis de Montferrat. On y distingue la façade monumentale de la portion du rempart longeant le port ; les deux lignes de murailles tourrelées et crénelées, qui défendaient la ville à l'est et à l'ouest, et

le vieux château, dominant toute la place, au pied duquel elles se réunissaient. Ce plan se rapproche sensiblement de celui de la ville actuelle. Le sceau signalé par M. Schlumberger est un document précieux et unique pour la Salonique féodale du XIIIe siècle.

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 24 novembre, M. Henri Doniol a achevé la lecture, commencée dans une séance antérieure, de son mémoire sur *le départ de La Fayette pour l'Amérique en 1777*. — Dans la séance du 26 décembre, M. Francisque Bouillier a lu un mémoire sur *la justice historique* [1]. Dans ce mémoire il s'est attaché à poser les règles de cette justice, ou, ce qui est la même chose, les règles de l'application de la morale à l'histoire. M. Bouillier ne pense pas, comme M. Taine, que l'historien puisse « agir en naturaliste » et se « placer devant son sujet comme devant les métamorphoses d'un insecte. » L'impartialité de l'historien n'a rien de commun avec l'impassibilité du savant qui étudie les phénomènes de la nature ; dans ces phénomènes, il n'y a ni bien ni mal, ni conscience ni moralité, partant point de responsabilité. Il en est tout autrement dans l'humanité, qui se compose d'êtres intelligents et libres, ayant la conscience, et par conséquent le mérite ou le démérite de leurs actes. Sans doute, il y a, selon les temps ou les lieux, des degrés dans la responsabilité des hommes et dans celles des sociétés qu'ils forment. « Il y a, dit le savant académicien, comme une échelle de moralité dont l'humanité, non sans effort, monte successivement les degrés ; et ces degrés, l'historien doit les avoir constamment sous les yeux, les compter et les mesurer autant que possible, s'il veut être un juge équitable du passé ; » mais même chez les peuples primitifs et barbares, la moralité et la responsabilité ne sont jamais absentes. M. Bouillier ajoute que si l'office de moralité à travers les âges, au milieu de la diversité presque infinie des idées, des mœurs et des circonstances, s'impose à l'historien comme la plus utile et la plus noble partie de sa tâche, cet office n'a nulle part plus d'importance que dans le domaine du présent. Ici les jugements de l'historien ne sont plus rétrospectifs ; ils portent sur des faits actuels, et ils sont susceptibles d'une sanction, de quelque effet direct et immédiat. Le savant académicien termine son travail par les conclusions suivantes : « Nous devons, dit-il, être indulgents pour le passé, mais, par contre, d'autant plus sévères pour le présent, c'est-à-dire pour nous-mêmes. Plus l'ignorance est grande, plus grossières sont les mœurs, plus dures sont les conditions de la vie,

[1] *Journal officiel* du 11 janvier.

plus forts sont les liens d'une solidarité qui enchaîne chacun à l'erreur et au mal, et plus la justice exige l'indulgence de l'historien. Au contraire, plus les lumières augmentent, plus la civilisation a fait de progrès, et plus cette même justice exige que la sévérité soit grande. Elle ne s'accommode plus de l'nniformité des jugements sur le bien et sur le mal. Si le mérite du bien est en proportion de la difficulté à le faire, il a droit, toute proportion gardée, à plus d'estime dans le passé que dans le présent. Autant nous devons davantage rougir du mal, autant il convient que nous ne soyons pas trop orgueilleux de nos progrès. Ces progrès, préparés par ceux qui nous ont précédés, ne sont notre œuvre qu'en partie. Ne nous exagérons donc pas le mérite, où nous ne sommes absolument pour rien, d'être venus après tous les autres. Savons-nous d'ailleurs à quelles vicissitudes, à quels tristes mécomptes ces progrès peuvent être encore exposés?... Voilà, croyons-nous, en quoi doit consister la justice historique, et quelle doit être la principale règle de ses jugements sur le passé et sur le présent. » Outre son intérêt propre, le travail de M. Francisque Bouillier nous paraît important à signaler à nos lecteurs, comme un exemple d'application de la philosophie à l'histoire. Les applications de ce genre doivent attirer l'attention des catholiques, à qui une voie féconde a été ouverte en philosophie par les indications du Souverain Pontife. Non seulement il est opportun de restaurer et de continuer, en l'enrichissant des découvertes modernes, le péripatétisme chrétien, mais il pourra aussi y avoir lieu, croyons-nous, d'en faire fructifier les principes dans l'étude et le progrès des autres sciences, et en particulier des sciences historiques, en conservant, bien entendu, à ces sciences la méthode qui leur est propre. L'école allemande, protestante et libre-penseuse, a tout imprégné les sciences historiques de la fausse philosophie de Hegel. Il appartient à l'école catholique aussi bien en Allemagne qu'en France et partout, de les imprégner de la philosophie vraie de saint Thomas.—Dans la séance du 16 janvier, M. Georges Picot a donné lecture du deuxième rapport de la commission chargée par l'Académie de la publication des ordonnances des rois de France. La commission avait promis de distribuer, avant la fin de l'année dernière, le volume contenant la première partie du catalogue des actes de François Ier. L'abondance extrême des matériaux qu'elle a recueillis ne lui a point permis de tenir cette promesse. Elle a puisé les plus précieux renseignements au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le recueil de la chambre des comptes de Bretagne, qui est conservé à Nantes, et dans plusieurs collections particulières d'une grande richesse, qui lui ont été libéralement ouvertes. C'est seulement le 31 décembre que le bon à tirer des sept premières feuilles a pu être

donné. L'exécution typographique de ce travail fait le plus grand honneur à l'imprimerie nationale. La commission annonçait dans son premier rapport que, pour la période comprise entre l'avènement de François Ier et l'année 1542, elle avait trois cent-deux placards. Les additions qui lui sont parvenues ont porté ce nombre à quatre cent cinquante, et l'on n'évalue pas à moins de mille pages cette portion du règne. Les cinq dernières années étant fort chargées, peuvent être estimées à trois cents pages ; ce qui donnera en tout mille trois cents pages. L'appendice et les tables auront une grande importance. Dans l'appendice, le gouvernement du Milanais tiendra une place considérable. Un archiviste-paléographe, M. Michel Perret, a été envoyé en Italie pour rechercher les matériaux qui se rattachent à ce gouvernement. Arrivé depuis peu de jours à Turin, il visitera successivement Milan, Gènes, Venise et Florence. A cette première partie de l'appendice se joindront les additions, puis les tables de noms de personnes et de noms de lieux. Le catalogue des actes de François Ier formera deux volumes in-4°, et servira de base à la publication des ordonnances de François Ier. — Dans la même séance M. Henri Baudrillart a commencé la lecture d'une étude sur *les populations agricoles du Poitou.* Suivant la méthode dont il ne s'est point départi dans la série d'études entreprises par lui, qui comprend déjà la Normandie, la Picardie, la Bretagne, la Touraine et l'Anjou, le savant académicien a commencé par jeter un coup d'œil sur les origines et sur le passé des populations rurales de cette partie de la France.

Les élèves de l'École des chartes de la promotion de 1886 ont soutenu leurs thèses les lundis 25, mardi 26 et mercredi 27 janvier. Voici, par ordre de mérite, la liste de cette promotion avec l'indication du sujet traité par chacun des candidats : 1. M. Léon Cadier : *Essai sur les origines des États de Béarn, leur histoire et leur organisation au XVe siècle.* 2. M. Ch. Baudon de Mony : *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe siècle.* 3. M. L. H. Moranvillé : *Jean le Mercier, sire de Noviant, conseiller de Charles V et de Charles VI.* 4. M. Camille Couderc : *Etude sur le gouvernement de Charles VI, dit le Bel, et catalogue des mandements du règne.* 5. M. Achille Le Vavasseur : *Cronique d'Artur de Richemont, connestable de France, duc de Bretagne* (1393-1458), *par Guillaume Gruel, précédée d'une étude sur sa valeur historique.* 6. M. Abel Lefranc : *Étude sur l'histoire et l'organisation de la commune de Noyon jusqu'à la fin du XIIIe siècle.* 7. M. Louis Richard : *Jean XXII et les Franciscains, depuis l'origine de la question de la pauvreté du Christ jusqu'à l'abjuration de l'antipape Pierre de Corvard* (1321-1330). 8. M. Joseph

de Fréminville : *Les écorcheurs en Bourgogne* (1435-1445). 9. M. Léon Marlet : *Le comte de Montgommery* (1530-1574). 10. M. Édouard André : *Recherches sur la cour ducale de Bourgogne sous Philippe le Bon* (1419-1467.) 11. M. Édouard Gautier : *Essai sur l'histoire du chapitre de Vincennes de* 1379 *à* 1790. 12. M. Auguste Bellemain : *Monographie de l'église Saint-Nizier à Lyon*. Hors rangs MM. Frédéric Borel : *Études sur les foires de Genève pendant le XV*e *siècle ;* E. D. Grand : *L'Image du monde, poème didactique du XIII*e *siècle. Recherches sur le classement des manuscrits de la première rédaction ;* A. Hugues : *Étude sur l'ancien collège d'Autun;* A. Tausserat : *Poton de Saintrailles, maréchal de France* (1390?-1461)..

Il est inutile de rappeler à nos lecteurs combien l'heure présente est peu favorable au développement de l'enseignement supérieur catholique. C'est beaucoup à cette heure pour cet enseignement de se maintenir, de s'affermir et de faire preuve de valeur et de vitalité. L'un des meilleurs signes à cet égard est assurément le succès obtenu par le beau cours d'économie sociale professé à l'Institut catholique de Paris par notre savant collaborateur M. Claudio Jannet, qui a achevé cette année *l'histoire du régime du travail au moyen âge* en étudiant *la crise monétaire et les luttes sociales du XVI*e *siècle*. Selon l'usage adopté par nous depuis que l'éminent professeur a commencé l'étude de ce beau sujet, dont les développements se rattachent directement à nos études, nous placerons sous les yeux de nos lecteurs le programme détaillé de ses leçons.

1. L'ère de la révolution protestante. — Causes du Protestantisme. —*a*. Désordre des mœurs et des imaginations dès la fin du xve siècle. —*b*. Traces laissées par les anciennes hérésies. — Les Lollards en Angleterre ; les Beghards et les Hussites en Allemagne. — *c*. L'Humanisme. — *d*. Corruption d'une partie du clergé par l'intervention abusive des pouvoirs civils dans la discipline ecclésiastique et par la pénétration des éléments laïques dans l'administration du temporel de l'Église. — *e*. Dislocation de la République chrétienne et répugnance des grandes nations à payer leur part contributive au trésor commun de la Chrétienté. — *f*. Convoitise des princes et de la noblesse de second ordre pour les biens de l'Église. — Résistances populaires aux novateurs dans toute l'Europe. — La phase césarienne et aristocratique du Protestantisme. — La phase démocratique (Anabaptistes, Calvinistes, Sociniens). — Principes révolutionnaires, haine de la monarchie et de la noblesse propagés par eux. — L'avortement de la prétendue Réforme. — Obstacles qu'elle apporte à la solution des difficultés économiques particulières au xve siècle. — Changements qui résultent de ce grand ébranlement dans la constitution sociale des divers peuples européens. — La vraie réforme par le concile de

Trente et par l'union de la Royauté française avec les classes populaires. — II. La Réforme en Allemagne. — La guerre des Paysans et des Anabaptistes. — Détérioration de la condition des cultivateurs. — Rétablissement de la servitude dans de nombreuses seigneuries sous l'influence de Luther et de Mélanchton. — Généralisation du servage administratif (Zwangdienst). — Aggravation du système des oligarchies urbaines et des corporations fermées. — Ruines matérielles causées par les guerres de religion et la guerre de trente ans. —Affaissement intellectuel du peuple par suite de la destruction des fondations scolaires et charitables, des ordres religieux et des confréries. — III. La crise agricole du xvi[e] siècle. — Son universalité. — Hausse du prix de la viande, de la laine et du bois. — Développement du commerce international des céréales. Le pâturage prend en partie la place de la culture des céréales dans l'Italie méridionale, en Espagne, en Angleterre. — Nouvelle constitution agricole de l'Angleterre. — Les *Enclosures*. — Lutte impuissante de la législation contre les nouvelles tendances économiques. — Les premières *Corn-laws*. — Heureux contraste des rapports ruraux en France. — La question de la population au xvi[e] siècle. — Les commencements de l'émigration dans le nouveau monde. — Développement des substitutions et des majorats dans toute l'Europe. — IV. La Réforme en Angleterre, en Écosse et en Irlande. — Destruction des monastères et des fondations pieuses. — Confiscation de leurs propriétés et de celles des Guildes d'artisans. — Révolte des comtés du Nord. — Les rois anglais faux-monnayeurs. — Aggravation de la crise agricole. — Le paupérisme rural et le vagabondage. — La taxe des pauvres. — Les fixations légales des salaires pour les *Justices of the peace*. — V. La crise monétaire du xvi[e] siècle. — Puissance d'acquisition des métaux précieux en Europe avant la découverte de l'Amérique. — Accroissement de leur quantité depuis 1493 et depuis l'exploitation des mines du Potosi (1545). — Leur diffusion inégale entre les diverses contrées européennes. — Rapport entre l'or et l'argent au commencement et à la fin du xvi[e] siècle. — Lutte impuissante engagée par les pouvoirs publics contre la diminution du pouvoir d'acquisition des métaux précieux par les fixations légales des prix, par les lois somptuaires, par l'altération des monnaies. — VI. Changements sociaux résultant de la dépréciation de la monnaie. — Diminution de tous les revenus fixés en argent. — Développement du capital sous sa forme mobile. — Influence sur la constitution des entreprises. — Baisse du taux de l'intérêt. — Constitution d'un marché de l'argent dans les grandes places de commerce. — Aperçus nouveaux sur le prêt à intérêt. — Hausse de la capitalisation des revenus fonciers. — Opérations légales de conversion et de réduction des rentes constituées. — VII. 1. Pour-

quoi les salaires ne se sont pas élevés dans la même proportion que les denrées nécessaires à la vie. — Dépression de la condition des travailleurs, surtout en Allemagne et en Angleterre. — Réduction du nombre des fêtes chômées. — 2. Caractères particuliers de la Réforme en France. — Diminution de la population et de la richesse du pays causée par les guerres de religion. — Mouvements anarchiques qui se produisent dans quelques régions. — Obérement des villes et des communes rurales. — Aliénations de biens communaux. — VIII. De l'état du clergé en France dans ses rapports avec les conditions sociales générales. — Le patrimoine de l'Église depuis l'époque des Croisades. — Ses contributions aux charges publiques ordinaires et extraordinaires. — Son énorme réduction à la suite des guerres de religion. — Les ordres militaires et hospitaliers. — IX. Fondations charitables et institutions scolaires soutenues par l'Église. — Leur ruine par suite des dilapidations commises par les protestants, de la dépréciation des revenus en argent et de la réduction légale des rentes. — Concentration des fondations charitables et des hospices dans les villes au détriment des campagnes. — Réorganisation de l'assistance des pauvres par les municipalités à la fin du XVIe siècle. — X. Rajustement des rapports sociaux au milieu de l'épuisement général. — Caractères du nouveau régime politique et économique qui prévaut dans toute l'Europe. — Triomphe général de l'absolutisme. — Constitution d'une discipline sociale plus rigoureuse. Les lois d'établissement. — Interdiction de la mendicité. — Développement de la réglementation agricole, industrielle et commerciale. — Systématisation du régime corporatif. — Restriction universelle des libertés municipales et des droits populaires. — La liberté civile est sauvegardée dans les pays catholiques et particulièrement en France. — XI. 1. Accroissement des dépenses publiques. — Endettement de tous les États à la fin du XVIe siècle. — 2. La lutte pour l'hégémonie commerciale. — Le système mercantile. — Le régime colonial de l'Espagne et du Portugal. — Les premiers actes de navigation en Angleterre. — Essais de réglementation du change et de la banque. — XII. Changements dans les courants commerciaux par suite des découvertes maritimes du XVe et du XVIe siècle et de la conquête ottomane. — Répartition nouvelle de la puissance manufacturière des divers peuples européens. — Lutte commerciale de l'Angleterre et de la Hanse germanique. — Relations directes de la Russie et de l'Angleterre. — Les commencements de la puissance des Provinces-Unies des Pays-Bas. — XIII. Décadence économique des pays du bassin de la Méditerranée. — Les rapports sociaux en Espagne, en Portugal, en Italie. — Ce qui reste du régime seigneurial. — Les métiers et les fabriques collectives rurales. — La Fiscalité. — Les

institutions administratives pour pourvoir à l'alimentation publique. — XIV. *Conclusion de l'histoire du régime du travail au moyen-âge.* — Comment après la crise du XVIe siècle les pays riches sont devenus plus riches et les pays pauvres sont devenus plus pauvres. — Destinées économiques diverses des pays catholiques et des pays protestants. — Essor des œuvres privées de charité en France, en Italie et en Espagne. — Différence dans la direction du mouvement social en France et en Angleterre.

Quoiqu'elle ne se rattache pas directement à nos études, nous croyons utile de mentionner ici, à cause de l'importance signalée plus haut par nous, d'une saine philosophie pour la culture de toutes les sciences et en particulier de la science historique, l'heureuse création à l'Institut catholique de Paris de conférences libres de philosophie. Ces conférences se font sous le patronage et l'inspiration de la Société de Saint-Thomas d'Aquin, récemment fondée pour l'étude de la philosophie chrétienne traditionnelle, et présidée par l'éminent recteur de l'Institut catholique, Mgr d'Hulst. La deuxième série de ces conférences a commencé le vendredi 5 mars. Un jeune philosophe du plus haut mérite, M. J. Gardair, traite tous les vendredis, jusqu'au vendredi 9 avril, *de l'être humain comparé aux autres êtres de la création.*

L'enseignement supérieur catholique ne se donne pas seulement dans les facultés ou hautes écoles dont la loi de 1875, malheureusement restreinte depuis, a permis l'établissement. Les futurs membres du clergé le reçoivent surtout dans les grands séminaires. Les améliorations qui pourraient être, en France, apportées dans cet enseignement, seront sans aucun doute, successivement et prudemment introduites, sous la direction du Saint-Siège, par Nos Seigneurs les évêques, auxquels il serait tout à fait inconvenant de notre part de prétendre tracer la route à suivre dans une matière où ils sont les seuls juges autorisés. Il est un vœu toutefois qui a été si bien accueilli par plusieurs membres éminents de l'épiscopat que nous pouvons sans témérité nous y associer. C'est celui qui a été formulé en ces termes par le Congrès des catholiques du Nord tenu récemment à Lille, sur le rapport de notre savant collaborateur, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie[1] : « Le Congrès, insistant sur l'importance que les études archéologiques présentent pour les ecclésiastiques, renouvelle les vœux émis dans la session de

[1] Ce rapport a été publié dans le *Bulletin monumental*. Sixième série, tome Ier, et tiré à part sous ce titre : *Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux*. (Librairie Champron, broch. in-8°.)

1884, pour l'établissement de cours d'archéologie... — Le Congrès supplie Nos seigneurs les évêques de France de décider qu'à l'instar de ce qui se fait dans un certain nombre de diocèses, des cours d'archéologie religieuse soient professés dans tous les grands séminaires où il n'en existe pas encore, et que ces cours soient rétablis dans ceux où ils ont cessé d'exister. — Que, dans les diocèses où ces cours existent, des mesures soient prises pour en assurer l'efficacité et les bons résultats en donnant, à l'exemple de ce qui se fait à Malines notamment, une valeur à ces études dans les examens annuels, et en ne leur laissant pas simplement le caractère de cours facultatifs. — Le Congrès émet le vœu : qu'afin de faciliter les démonstrations des professeurs, il soit créé, dans les séminaires, des musées archéologiques élémentaires, composés principalement à l'aide de moulages permettant de donner des séries suivies des principaux types de chapiteaux, ornements, moulures, etc. »

Nous avons parlé à nos lecteurs, dans notre dernière chronique, de l'heureuse innovation qui a fait instituer, au Congrès des catholiques de Normandie, récemment tenu à Rouen, une section d'apologétique. Un intéressant compte rendu des travaux de cette section a été publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*[1]. La conclusion de ces travaux a été la nomination d'une commission chargée de préparer la réunion, en 1887, à Paris, d'un congrès international de savants catholiques, et, en outre, l'adoption des deux vœux suivants, auxquels nous croyons pouvoir nous associer sans témérité et auxquels nous nous associons, en effet, de grand cœur : « 1° La section apologétique émet le vœu qu'une place de plus en plus large soit faite à l'apologie scientifique du christianisme dans l'enseignement théologique à tous les degrés. — 2° La section émet le vœu qu'une *Revue biblique* soit fondée pour fortifier en France l'apologétique chrétienne. »

La commission d'organisation du congrès de savants catholiques, désignée à Rouen, s'est depuis lors constituée, a complété sa formation en s'adjoignant de nouveaux membres, et a commencé ses travaux sous la présidence de Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris. « Le but principal de la commission est de provoquer de la part des savants catholiques la composition de *mémoires* ou de *rapports* destinés à être présentés au congrès et dont l'objet serait surtout de déterminer l'état actuel de la science relativement aux différentes questions qui, par leurs relations avec la foi chrétienne, offrent un intérêt particulier pour les catholiques. Ceux de ces tra-

[1] Ce compte rendu a été tiré à part et se trouve au bureau des *Annales*, 14, rue Mayet, à Paris.

vaux qui auront été acceptés par la commission, serviront principalement de matière au congrès, sans préjudice des communications verbales que tout membre aura le droit de produire dans le cours des séances de sections. La commission sollicitera tout d'abord l'initiative des professeurs et des écrivains qui se sont fait connaître en mettant une valeur scientifique réelle au service des convictions chrétiennes. En outre, elle invitera à prendre part au congrès tous les catholiques qui s'intéressent au développement de la science et à la défense de la foi. Le congrès comprendra trois classes principales, divisées chacune en plusieurs sections, dont voici le tableau : Ire CLASSE. *Sciences philosophiques et sociales*... IIe CLASSE. *Sciences exactes et naturelles*... IIIe CLASSE. *Sciences historiques. 1re section :* Histoire biblique : (ancien Testament). — Ses rapports avec les résultats des études relatives à l'histoire de l'Orient ancien. — *2e section :* Origines du christianisme. (Histoire de Jésus-Christ et des apôtres. — Église primitive.) — *3e section :* Histoire de l'Église : son rôle social. — *4e section :* Histoire comparée des religions. — *5e section :* Archéologie chrétienne. — Cette répartition n'est du reste que provisoire. On pourra augmenter ou réduire le nombre des sections, suivant le nombre des adhérents qui se feront inscrire pour chacune d'elles et le caractère spécial de leurs travaux... Pour faciliter le travail de préparation, la commission a délégué auprès de chacune des sections projetées un de ses membres, qui recevra les adhésions, fournira les renseignements, examinera ou fera examiner les travaux ou projets de travaux, et en fera son rapport à la commission [1]. »

La Société bibliographique dont le but principal, indiqué dès sa fondation en 1868, est de travailler à préparer cette alliance de la religion et de la science qui tend aujourd'hui plus que jamais à s'opérer sous l'impulsion du Souverain Pontife, avait, comme nous l'indiquions dans notre dernière chronique, inauguré en 1878, par le Congrès bibliographique international tenu alors sous ses auspices, la voie dans laquelle s'est si heureusement engagée l'Assemblée des catholiques de Normandie. Aussi a-t-elle décidé de prêter tout son concours au Congrès de savants catholiques qui se prépare pour 1887. Elle y était d'autant plus engagée que son président et plusieurs des mem-

[1] Voici les noms des membres délégués auprès des sections de la *classe des sciences historiques. Section d'histoire biblique :* M. l'abbé Vigouroux, au séminaire Saint-Sulpice, à Paris. — *Section des origines du christianisme:* M. l'abbé Fouard, à Bois-Guillaume, près Rouen. — *Section d'histoire de l'Eglise :* le R. P. de Smedt, rue des Ursulines, à Bruxelles. — *Section d'histoire des religions :* M. l'abbé de Broglie, 25, rue de Vaugirard, à Paris. — *Section d'archéologie chrétienne :* M. Paul Allard, 12, rue de la Corderie, à Rouen.

bres de son conseil d'administration ont été appelés à faire partie de la commission d'organisation de ce congrès. Elle a décidé de plus de tenir en 1888 un second congrès bibliographique international, qui n'obtiendra pas, nous l'espérons, un moindre succès que le premier, dont les résultats ont été consignés et subsistent en un volume, vivement apprécié par tous ceux qui y ont jeté les yeux [1]. Nous souhaitons que cette assemblée devienne pour la Société bibliographique une occasion d'améliorer et de compléter son organisation au point de vue des études scientifiques et littéraires de tout ordre, de manière à porter tous les fruits que l'on doit attendre de l'idée qui a présidé à sa fondation, de l'énergique persévérance qui l'a maintenue et dirigée, et du concours de forces qu'elle a groupées dans son sein et qui doivent de jour en jour davantage être sagement et utilement mises en œuvre. Le Salon bibliographique créé sous son patronage peut et doit s'associer à son action intellectuelle. Nous ne saurions trop approuver à cet égard les conférences données cet hiver au Salon bibliographique et en particulier les conférences de philosophie chrétienne données par le R. P. Forbes avec le concours de M. J. Gardair.

Les catholiques, et surtout les membres du clergé de France, n'ont plus aujourd'hui aucun prétexte pour se tenir à l'écart du mouvement intellectuel, compris au sens orthodoxe, et pour demeurer obstinément cantonnés dans un *fidéisme* erroné et périlleux. La foi, la charité, la piété où ils excellent, ne suffisent pas aujourd'hui pour servir la cause de l'Église. Il faut de plus la science et l'art. Le Souverain Pontife, qu'on ne peut certes accuser de tenir en médiocre estime les œuvres de prière et de pénitence, nous appelle en même temps à l'étude par des avis réitérés. « Nous sentons, disait-il hier encore, qu'il est de Notre devoir d'employer toutes Nos forces, jusqu'à Notre dernier souffle, au bien de l'Eglise et à la continuation de sa mission bienfaisante dans le monde. Si Nous nous sommes spécialement occupé de développer l'instruction et l'éducation de la jeunesse, si Nous avons donné une vive impulsion à l'étude de la philosophie chrétienne, de l'histoire et des lettres, Nous n'avons fait que suivre de bien loin tant et de si lumineux exemples de Nos prédécesseurs et Nous conformer au caractère propre de l'Église. Et en effet, les bienfaits et les mérites de l'Église, même dans ce domaine, sont consignés dans des monuments nombreux et immortels, et ils ne craigent d'être surpassés ni démentis par personne. Toutes les branches de la science, aussi bien que les lettres et les arts, ont eu dans les Pontifes de Rome ou d'insignes représentants, ou des Mécènes généreux, ou des gardiens vigi-

[1] Ce volume est en vente à la librairie de la Société bibliographique, librairie aujourd'hui dirigée par M. Victor Palmé.

lants, et cela même à des époques où les études étaient généralement négligées, les bonnes doctrines ensevelies dans l'oubli et où l'ignorance et la barbarie détruisaient jusqu'aux derniers restes des trésors de la sagesse antique. Les asiles eux-mêmes les plus vastes du savoir humain, Nous voulons dire les Universités, ont été fondés par les Pontifes romains, ou largement favorisés par eux, comme le prouvent encore les récentes conclusions d'une sévère critique s'appuyant sur d'incontestables documents. Aussi, plein de ce souvenir et intimement persuadé que le développement des sciences et des bonnes doctrines ne peut qu'être utile et glorieux à l'Église et à la Papauté, Nous avons cru de notre devoir de donner aux études faveur et impulsion. Et à cela Nous engageait aussi la réflexion que l'Église et même le caractère de notre époque demandent, dans le clergé spécialement, une doctrine saine, vaste et sûre, pour opposer aux assauts multiples dirigés par les armes d'une fausse science non seulement contre la vérité de la foi, mais contre ses fondements mêmes et contre les principes de l'ordre social et moral. De plus, il fallait démentir par les faits la vieille et menteuse accusation qu'on répète encore aujourd'hui et qui représente l'Église comme étant ennemie de la science et hostile à ses progrès[1]. »

Nous avons reçu le prospectus d'une *Collection de documents pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* dont la publication a été décidée sous le patronage de la Société historique, fondée et présidée par M. G. Monod. Le comité chargé de préparer cette publication est composé de MM. Giry, Lavisse, Lemonnier, Luchaire, Prou et Thévenin. Voici les titres des premiers volumes en projet : *Raoul Glaber*, par M. Prou. — *Vita Ludovici VI*, par M. A. Molinier. — *Textes relatifs aux institutions publiques et privées aux époques mérovingienne et carolingienne*, par M. Thévenin. — *Textes relatifs à l'histoire ecclésiastique depuis les origines jusqu'au XIVe siècle*, par M. Ch.-V. Langlois. — *Textes relatifs à l'histoire du Parlement au XIVe et au XVe siècles*, par M. F. Aubert. — *Textes relatifs à l'histoire des États-généraux au XIVe et au XVe siècles*, par M. Coville. — *Textes relatifs aux rapports de la Royauté avec les villes en France, depuis le XIVe jusqu'au XVIIIe siècle*, par M. A. Giry. — *Textes relatifs aux institutions politiques, administratives et judiciaires de la France, de* 1515 *à* 1789, par M. J. Rey. — « Cette première liste, dit le prospectus que nous avons sous les yeux, donne une idée assez exacte du caractère du recueil projeté, et des séries diverses qu'il contiendra. *Raoul Glaber*

[1] *Discours de N. T. S. P. le Pape Leon XIII au Sacré Collège dans l'audience du 2 mars*, dans le journal *le Monde* du vendredi 5 mars.

et la *Vita Ludovici*, inaugureront les textes originaux de notre histoire, que nous nous proposons de mettre, sous une forme commode, à la portée de tous. Les textes relatifs aux institutions des périodes mérovingienne et carolingienne, empruntés aux documents législatifs et juridiques et aux historiens, permettront au lecteur d'acquérir des notions exactes sur la vie politique et la vie sociale dans leurs manifestations principales pendant cette période. Les autres textes éclaireront l'histoire d'une grande institution, Église, États-généraux, Parlement, Royauté. D'autres séries pourront s'ajouter à celles-là, par exemple, des recueils bibliographiques donnant pour une période ou pour une question le catalogue des sources et des ouvrages. Comme il s'agit de créer des instruments d'étude, aucun des volumes n'apportera sur aucune question un travail tout fait, mais tous seront pourvus de notes qui seront soit des explications de mots difficiles, soit des indications bibliographiques, qui renverront aux sources ou aux travaux sur tel ou tel sujet. » Nous ne pouvons, en principe, qu'approuver une telle entreprise. Mais nous devons réserver notre appréciation sur l'esprit qui dirigera l'annotation des textes compris dans cette collection.

Notre collaborateur M. l'abbé Douais, professeur à l'institut catholique de Toulouse, en classant un fond des archives de la fabrique de Saint-Servin, vient d'y découvrir le *Cartulaire du monastère de saint Servin*, lequel contient sept cents documents, de 843 à 1179. M. l'abbé Douais ouvre une souscription pour la publication de cet important Cartulaire.

Parmi les publications récentes ou en préparation nous signalerons les suivantes. Notre ami le comte de l'Épinois, dont les lecteurs de la *Revue* se rappellent les belles études sur la politique pontificale à la fin du XVIe siècle, va faire paraitre dans quelques jours son important ouvrage : *la Ligue et les Papes*. — Notre collaborateur M. Lecoy de la Marche prépare une nouvelle édition de son bel ouvrage sur *La chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle*. — Notre savant collaborateur, M. Adolphe Tardif, vient de publier sous ce titre : *Le droit privé au XIIIe siècle d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier*, un nouveau et précieux fragment du cours qu'il professe à l'École des chartes avec une si rare supériorité. MM. Charles Kohler et Émile Molinier préparent pour la Société de l'histoire de France la publication du *Journal de Guillaume d'Ercuis*, aumônier de Philippe le Hardi et précepteur de Philippe le Bel. Ce journal va de l'an 1284 à l'an 1310. — M. Gustave Fagniez doit publier, dans les *Mémoire de la Société de l'histoire de Paris*, le *Livre de raison de Me Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris*, embrassant la période de 1519 à 1530. — La commission des ar-

chives diplomatiques nous a déjà donné un volume du *Recueil des instructions*, consacré à l'*Autriche ;* en voici un autre, relatif à la *Suède*, qui s'ouvre par une magistrale introduction de M. Geffroy (Alcan, gr. in-8°). Nous reviendrons prochainement sur cette publication, ainsi que sur un important ouvrage que l'illustre historien Césare Cantù vient de nous adresser : *Corrispondenze di diplomatici della Republica e del regno di Italia*, 1796-1814 (Milan, gr. in-8°). — Notre collaborateur M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège, vient enfin de faire paraître le grand ouvrage auquel il travaillait depuis plusieurs années : les *Origines de la civilisation moderne* (Louvain, Peeters ; Paris, Lecoffre, 2 vol. in-8°). C'est le tableau de la formation de la société chrétienne depuis le commencement de notre ère jusqu'à Charlemagne. — M. François Delaborde a terminé son édition des *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, *historiens de Philippe-Auguste*, publiée par la Société de l'histoire de France. — Nous avons reçu l'*Annuaire de la faculté des lettres de Lyon* (3e année). Il est partagé en trois fascicules : I. *Histoire de géographie*. II. *Littérature et Philologie*. III. *Philosophie* (Paris, Ernest Leroux) ; le premier est rempli presque entièrement par une étude de M. E. Belot, correspondant de l'Institut, sur la *Révolution économique et monétaire* qui eut lieu à Rome au milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, et la classification générale de la société romaine, avant et après la première guerre punique. Notre collaborateur M. Tamizey de Larroque vient de nous envoyer le XIe fascicule de ses *Correspondants de Peiresc*, consacré à Jean Tristan, sieur de Saint-Amand, et une intéressante brochure intitulée : *Reliquiæ benedictinæ*. — Notre collaborateur M. René Kerviler a fait tirer à part son étude sur *Jean-Gilles du Coëtlosquet*, *évêque de Limoges*, *précepteur des enfants de France*, avec un beau portrait. — Nous avons reçu de notre collaborateur M. René de Maulde un ouvrage dont nous parlerons prochainement: *Gilles de Rais*, *maréchal de France, dit Barbe Bleue* (1404-1440), par l'abbé Eugène Bonard, docteur ès lettres, d'après les documents inédits recueillis par M. René de Maulde (Champion, gr. in-8°). M. de Maulde vient aussi de publier un travail sur *Pierre de Rohan, duc de Nemours*, *dit le maréchal de Gié* (Impr. nat., in-4°). — Les tomes IX et X de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* des Bénédictins, dirigée par M. A. Molinier, viennent de voir le jour (Toulouse, Privat). — M. l'abbé Auber vient de faire paraître le premier volume d'une *Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou*. — Notre collaborateur M. le chanoine J. Condamin, professeur à la Faculté catholique des lettres de Lyon, vient de publier dans cette ville, en collaboration avec M. le curé de Saint-Bonnet, le premier

volume de l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*. Le deuxième et dernier volume doit paraître dans le courant de cette année. M. Condamin se propose de nous donner ensuite une *Histoire monumentale de la ville de Saint-Chamond*.—M.J. Roman a publié quelques chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes. — M. Siméon Luce vient de mettre au jour un important ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc à Domremy* (Champion, gr. in-8°). Puisque le nom de l'héroïque vierge de France se retrouve aujourd'hui sous notre plume, qu'il nous soit permis de rectifier une inexactitude où nous avons été induit par une faute d'impression du *Journal officiel* dans le compte-rendu de la communication faite à l'Académie des inscriptions et belles lettres par M. Léopold Delisle sur *Un nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc*. Le texte original de cette communication a paru depuis lors dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, et a eté tiré à part. Or, il n'est pas dit dans le témoignage relatif à Jeanne d'Arc, cité par M. Delisle, qu'elle communiait tous les jours, mais tous les *huit* jours. — La collection de *Petits mémoires sur l'histoire de France*, publiée sous le patronage de la Société bibliographique, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : *Les guerres d'Italie par Montluc*. Le texte a été établi par notre distingué collaborateur M. Alfred Baudrillart. — Mgr le duc d'Aumale a mis au jour les tomes III et IV de son *Histoire des princes de Condé*.— M. le lieutenant-colonel Bourelly, l'auteur du remarquable ouvrage sur le *Maréchal de Fabert*, dont une troisième édition vient d'être mise en vente [6], a publié un nouveau volume intitulé : *Cromwell et Mazarin. Deux campagnes de Turenne en Flandres. La bataille des Dunes* (Perrin, in-12). — M. le comte de Baillon a mis au jour un volume intitulé : *Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II* (Perrin, in-8°) ; M. Louis Pauliat un volume intitulé : *Madagascar sous Louis XIII. Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales en 1664, d'après des documents inédits tirés des archives coloniales du ministère de la marine et des colonies*. — En réponse aux assertions de plusieurs écrivains protestants, émises à l'occasion du deuxième centenaire de la révocation de l'édit de Nantes, M. E. D. a publié une brochure intitulée : *Blois. Les nouvelles catholiques* (1654-1792). *Recherches et documents pour servir à l'histoire religieuse du Blésois et du Chartrain* (A. Picard, in-8°). — M. l'abbé Fouard donne une suite à sa belle *Vie de N. S. Jésus-Christ*, dans un livre sur *Saint Pierre*. (V. Lecoffre, in-8°.)

Nous signalerons encore : *La République des Lacédémoniens*, par M. Bazin (Ernest Leroux, in-8°); *La religion à Rome sous les Sévères*, par M. Jean Réville (Ernest Leroux, gr. in-8°) ; *Les derniers jours de*

la marine à rames, par le vice-amiral Jurien de la Gravière (Plon, in-12) ; *Études sur le règne de Robert le Pieux*, par M. Ch. Pfister (F. Vieweg, in-8°) ; *La tactique au XIIIe siècle*, par M. H. Delpech (A. Picard, 2 vol. in-8°) ; *Le cardinal de Richelieu*, par M. L. Dussieux (Lecoffre, in-8°) ; *Le pacte de famine et les opérations sur les grains au XVIIIe siècle*, par M. L. Biollay (Guillaumin in-8°) ; *Lettres inédites de la Reine Marie Leckzinska et de la duchesse de Luynes au Président Hénault*, publiées par M. Victor des Diguères (Champion, in-8°), avec portraits, *fac-simile* et introduction ; *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la révolution, par J. N. Dufour, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant-général du Blaisois* (1731-1802), publiés avec une introduction et des notes par M. Robert de Crèvecœur (Plon, 2 vol. in-8°) ; *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793*, par M. Wallon (Hachette, 2 vol. in-8°) ; *Les derniers jours du Consulat*, par Fauriel, publiés par M. Ludovic Lalanne (in-8°). ; *La sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au XVIIIe siècle*, par M. Ed. Everat (Ern. Thorin, in-8°) ; *Nécrologe de l'église d'Amiens*, par l'abbé Roze, curé de Tilloy (Amiens, in-8°) ; *Histoire de la Norville et de sa seigneurie*, par l'abbé Genty (V. Palmé).

Nous nous bornerons à mentionner ici la perte faite par la science historique dans la personne de M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, laissant à notre collaborateur chargé du *Courrier belge* le soin d'apprécier la valeur de cet infatigable érudit. Nous donnerons un douloureux regret à la mémoire d'un très estimable travailleur, M. Armand Baschet, mort chrétiennement à Blois, le 26 janvier, et à qui nos études ont été fort redevables. Nous paierons enfin un juste tribut d'honneur à la mémoire de l'un des grands catholiques de notre siècle, M. le comte de Falloux. C'est dans les lettres historiques que M. de Falloux s'était distingué d'abord. Par son *Histoire de Louis XVI* et son *Histoire de saint Pie V*, il s'était placé au nombre des promoteurs du mouvement historique destiné à combattre cette « conspiration contre la vérité » religieuse et les traditions nationales signalée par Joseph de Maistre. Sur l'ensemble de la carrière de l'illustre défunt, sur ses idées, son action, son influence politique des jugements divers ont été portés. Mais on ne peut lui refuser le mérite d'un dévouement inébranlable à l'Église et aux grandes traditions de la patrie. On ne peut lui refuser non plus les qualités de l'homme d'État. Il a laissé à cet égard une preuve et un monument qui suffiraient à immortaliser sa mémoire dans cette belle loi de 1850 sur l'enseignement, œuvre de transaction sage et pratique, admirablement adaptée à l'état actuel et réel des choses et des esprits en France.

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. d'Arbois de Jubainville a essayé de percer l'obscurité de l'histoire de la race celtique, dans son article intitulé : *Les origines gauloises. L'empire celtique au IVe siècle avant notre ère* [1]. L'auteur établit d'abord que, vers l'an 400 av. J.-C., il exista un vaste empire gaulois qui étendait sa domination sur la plus grande partie de l'Espagne, toute la Gaule, sauf le bassin du Rhône, presque toute la Germanie, l'Italie du nord et le bassin du Danube jusqu'à la Thrace. La domination celtique en Germanie est attestée par les noms géographiques gaulois qui persistent en Germanie jusqu'au IIe siècle de notre ère et par un certain nombre d'expressions germaniques qui sont certainement d'origine celtique. Au IIIe siècle avant J.-C., les Germains secouèrent le joug des Gaulois, et une partie des Celtes établis en Germanie dut émigrer en Gaule. La conséquence de ces faits, c'est que la véritable Celtique n'est pas du tout la Gaule de César comprise entre l'Océan, le Rhin, les Alpes, la Méditerranée et les Pyrénées ; l'empire gaulois s'étendit bien davantage. M. d'Arbois de Jubainville montre ensuite la fausseté du récit de Tite-Live qui prétend que la première invasion gauloise en Italie est contemporaine de la fondation de Marseille ; c'est une affirmation purement gratuite de l'historien romain, qui, dans ce cas, est en contradiction avec le reste des auteurs anciens et, de plus, n'est pas d'accord avec lui-même.

— *La venue de saint Pierre à Rome* [2]. et son martyre dans cette ville ont été souvent mis en doute depuis le XVIe siècle, et, de nos jours, Baur a de nouveau prétendu que ces deux faits étaient controuvés. M. l'abbé P. Guilleux a résumé le débat, et tenté de réfuter les arguments de Baur et d'établir l'authenticité de la tradition chrétienne. Pour y arriver, il fait usage d'abord du témoignage des plus

[1] *Revue historique*, livr. de janvier-février 1886.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de janvier et février 1886.

anciens documents de l'antiquité chrétienne et ensuite d'une savante réfutation de la légende antipaulinienne édifiée par l'école rationaliste.

— Dans la même Revue, M. Paul Allard étudie *Le pontificat de aint Corneille et la persécution de Gallus* [1]. Saint Corneille monta sur le trône pontifical à la fin de la persécution de Dèce ; à peine cette épreuve était-elle finie que se produisit le schisme de Novatien, qui prétendit que les chrétiens qui avaient sacrifié aux idoles et renié leur foi pendant la persécution, ne pouvaient rentrer dans le giron de l'Église. Corneille, aidé de l'illustre évêque de Carthage, saint Cyprien, réussit à empêcher la trop grande extension de cette doctrine rigoureuse, qui, néanmoins, persista assez longtemps. Après ces luttes intestines, l'Église se vit de nouveau en butte à la persécution. Gallus, qui avait succédé à Dèce, prescrivit la recherche des chrétiens. M. Paul Allard n'a pas encore traité cette partie de son sujet.

— *Un dernier mot sur les persécutions* [2] : tel est le titre d'un article dans lequel M. Gaston Boissier réfute les arguments des adversa res de la rigueur des persécutions et du nombre des martyrs. Il montre très bien que tous ces arguments ne tiennent pas, lorsqu'on les examine de bonne foi et sans parti pris. La dureté des lois promulguées contre les chrétiens et la rigueur des supplices n'a rien d'étonnant, si l'on remarque qu'ils étaient considérés comme coupables de lèse-majesté. Le seul aveu de la profession de foi chrétienne constituant ce crime, on ne peut être surpris que les juges envoyassent au supplice sur cet unique aveu. Quant au nombre des martyrs, le plus sûr moyen de prouver qu'il est exagéré, ce serait d'établir qu'à l'époque où les écrivains ecclésiastiques montrent des milliers de martyrs, il n'y avait encore que peu de chrétiens. Mais, au contraire, tous les renseignements que nous pouvons avoir tendent à prouver la diffusión prodigieusement rapide du christianisme. De plus, il est très frappant de voir que tous les écrits ecclésiastiques, depuis le Ier jusqu'au IIIe siècle, quelque sujet qu'ils traitent, parlent de persécutions et que les écrivains païens n'ont jamais parlé des chrétiens que pour faire allusion aux châtiments qu'on leur inflige.

— M. Ernest Lavisse étudie les causes de *La décadence mérovingienne* [3], dans un travail fort intéressant et fort bien fait ; la seule critique qu'on puisse lui faire est de l'avoir intitulé : *Études sur l'histoire d'Allemagne;* c'est sans doute parce que les Francs étaient des Germains. Dans une exposition claire et rapide, l'auteur montre les

[1] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de janvier 1886.
[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 février 1886.
[3] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 décembre 1885.

causes multiples de cette décadence : d'abord l'étendue de l'empire des Francs comparativement à leur petit nombre : ensuite la perte de leurs mœurs anciennes, qui faisaient leur force de conquérants ; enfin leur dépravation excessive, leurs vices et leurs crimes qui tarissent chez eux les sources mêmes de l'existence et y étouffent l'activité de l'esprit. Une autre cause de la chute de la royauté mérovingienne, c'est le double personnage qu'elle était obligée de jouer : roi germanique et princeps romain ; c'est cette alliance sur la même tête de deux formes si différentes de gouvernement. Les rois francs veulent jouer le rôle des empereurs et ils le jouent fort mal : « dans les formes du gouvernement impérial, comme dans les vêtements romains, ils sont endimanchés. » Ils font mieux le personnage germain ; et cependant c'est de l'institution germanique des fidèles et des leudes, à qui le roi donne des terres, qu'est née cette aristocratie franque qui amena la dislocation de l'empire et prépara l'avènement de la race carolingienne,

— Sous le titre *Trois questions d'histoire espagnole* [1], le R. P. Tailhand traite successivement trois points controversés de l'histoire d'Espagne aux VII[e], VIII[e] et IX[e] siècles. Le premier est relatif aux relations du pape Benoît II et de saint Julien, archevêque de Tolède, à propos de la condamnation des monothélistes ; le second traite des mœurs du clergé espagnol, à la fin du VII[e] siècle, qui, d'après l'auteur, est innocent des désordres dont on l'accuse ; le troisième enfin est relatif à la date de la mort du roi Alphonse III, qu'on place généralement en 910. Le P. Tailhand croit qu'il faut la reporter deux ans plus tard ; mais les raisons qu'il en donne, quoique très ingénieuses, ne sont pas absolument convaincantes.

— M[me] la baronne de Guldencrone a publié, dans la *Revue du Monde latin*, une série d'articles sur *L'Achaïe féodale* [2]. Elle raconte, d'après les chroniqueurs latins ou grecs de l'époque, la conquête de Constantinople par les croisés et spécialement celle de la Morée. C'est surtout à l'histoire de la dynastie des Villehardouin en Morée que s'attache l'auteur. Son récit ne vise pas à l'érudition, et ne cherche pas à découvrir ou à mettre en lumière des faits nouveaux ; c'est de la vulgarisation pure, mais faite d'une manière intéressante, surtout dans un sujet aussi peu connu du commun des lecteurs que l'histoire des principautés latines de Grèce. Jusqu'à présent, il n'a encore paru que le récit de l'établissement des latins dans le Péloponnèse, le tableau des premières années de la conquête et du commence-

[1] *Revue du Monde catholique*, livr. du 1[er] décembre 1885.
[2] *Revue du Monde latin*, livr. d'octobre et de novembre 1885 et de janvier 1886.

ment de la révolte des barons feudataires contre le prince d'Achaïe. Mme de Guldencrone doit conduire son étude jusqu'à la chute définitive des établissements latins.

— Les lettres inédites des Papes publiées par M. Lœwenfeld ont été analysées et soigneusement étudiées par M. Hauréau dans trois articles parus dans le *Journal des savants* [1]. Beaucoup de ces lettres sont intéressantes, tantôt à un point de vue, tantôt à un autre ; quelques-unes ont une véritable valeur historique ; la plupart se rapportent à des points de discipline ou d'histoire particulière de moindre intérêt, mais sont néanmoins curieuses pour les coutumes et les mœurs. On y trouve des détails instructifs qui n'existent pas dans les chroniques, et qu'on ne saurait rencontrer ailleurs, surtout pour une époque aussi reculée ; car elles sont toutes antérieures au XIIIe siècle.

— Dom François Plaine continue à publier, dans la *Revue historique de l'Ouest*, son travail sur *la guerre de la succession de Bretagne* (1341-1365), dont nous avons déjà parlé précédement. Il raconte maintenant les événements qui s'accomplirent depuis le combat des Trente (1351) jusqu'au traité de Brétigny en mai 1360. Son récit ajoute quelques détails nouveaux aux faits déjà connus, mais ne modifie aucun des points admis de l'histoire de cette période. La partie la plus intéressante de cet article est la narration du siège de Rennes par le duc de Lancastre en 1356-7.

— Tout ce qui se rapporte à l'histoire de Jeanne d'Arc est soigneusement recueilli par les érudits et livré par eux au public. C'est ainsi que, sous le titre : *Un nouveau témoignage de la mission de Jeanne d'Arc* [3], M. Léopold Delisle vient de donner un récit sommaire de la venue de la Pucelle à Chinon et de ses premiers exploits, écrit par un clerc français attaché à la personne du pape Martin V. Ce document est certainement de la fin de 1429 et il fut rédigé dès que parvint à Rome la nouvelle surprenante de la mission de Jeanne ; il est fort curieux, en ce sens qu'il nous apprend ce que pensaient les Romains et la cour pontificale au sujet de notre héroïne.

— M. Ch. Chabaud Arnault a publié, dans la *Revue maritime et coloniale*, une étude sur les *Origines de la marine militaire française*. Ce travail est bien fait ; nous voulons seulement relever un point qui nous a semblé inexact. L'auteur insiste sur ce que, sous le règne de Charles VII, il n'y eut pas de marine royale sur l'océan, pas de navires appartenant au roi, et que la charge d'amiral de France consistait seu-

[1] Liv. de septembre et novembre 1885 et janvier 1886.
[2] Liv. de janvier 1886.
[3] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e livr. de 1885.
[4] Liv. de février 1886.

lement à commander en temps de guerre les flottes formées par les nefs particulières que le roi louait ou engageait pour la circonstance. Nous croyons que l'auteur a été un peu loin dans ses affirmations. Sans doute la marine royale était peu nombreuse, et Charles VII s'en est peu occupé ; mais il y avait cependant sur l'océan des navires appartenant au roi et on retrouverait sans nul doute la trace de constructions et de dépenses navales dans les comptes et les mandements de Charles VII.

— M. le vice-amiral Jurien de la Gravière raconte les préliminaires de la bataille de Lépante, sous ce titre : *Un amiral de vingt-quatre ans* [1]. Don Juan d'Autriche n'avait en effet que cet âge, lorsqu'il fut mis par Philippe II et saint Pie V à la tête de la flotte chrétienne. L'auteur met en contraste les hésitations des vieux généraux et l'ardeur du pontife et du jeune général. C'est un article intéressant à lire, où l'amiral a voulu montrer « l'incontestable supériorité de la jeunesse sur l'âge mûr dans les occasions où il faut s'étourdir et aller à l'ennemi tête baissée. »

— M. Julio Uzeda a cherché à donner un tableau de *La Société espagnole sous Philippe IV d'après les drames de Calderon* [2]. Ces sortes de peintures sont généralement intéressantes et ingénieuses ; mais elles pèchent toujours par manque d'exactitude. On ne peut attribuer une valeur absolue à des pièces de théâtre pour la peinture d'une société ; il faut forcément faire beaucoup de réserves, basées sur ce que l'auteur dramatique a dû tirer de son imagination pour donner plus d'intérêt à son sujet. Les tableaux qu'il fait, surtout dans des comédies, sont généralement forcés, et ne peuvent donner une idée très juste de la société de son temps. L'article de M. Uzeda est curieux ; mais il n'a pas, à notre avis, assez insisté sur les réserves dont nous venons de parler.

— M Desclozeaux va faire paraître prochainement un ouvrage sur Gabrielle d'Estrées ; il en a extrait un chapitre intitulé : *Le mariage et le divorce de Gabrielle d'Estrées, d'après des documents nouveaux*, qu'il vient de publier dans la *Revue historique* [3]. Ce chapitre, fort intéressant et marqué au coin d'une critique sagace, réfute plusieurs opinions fausses sur la part que prit Henri IV dans le mariage et le divorce de sa célèbre maîtresse. Il établit que le roi, loin de choisir pour Gabrielle un mari vénal et complaisant, n'eut de liaison avec elle qu'après son mariage, et que ce fut Antoine d'Estrées qui força sa fille à épouser le sieur de Liencourt. Quant à la déclaration de nullité

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er décembre 1885.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de janvier 1886.
[3] Livr. de janvier-février 1886.

du mariage, elle était légitime, Gabrielle étant cousine issue de germaine de la première femme de Liencourt, seul motif que l'official d'Amiens donna à sa sentence d'annulation du mariage.

— La *Bibliographie hellénique* de M. E. Legrand a donné à M. Charles Gidel la matière d'un article sur l'influence littéraire des *Grecs dans l'Europe occidentale aux XVe et XVIe siècles* [1]. C'est la biographie rapide des savants qui, soit avant la prise de Constantinople, soit surtout depuis la chute de l'empire byzantin, vécurent à la cour ou sous la protection des princes d'Occident et contribuèrent à la diffusion de la littérature grecque dans les différents pays de l'Europe occidentale, mais surtout en Italie, en France et en Allemagne.

— Après la Fronde politique, il y eut une sorte de Fronde ecclésiastique, amenée par l'emprisonnement du cardinal de Retz sur l'ordre de Mazarin, qui le voulait forcer à se démettre de l'archevêché de Paris. Cette lutte est fort peu connue, et M. R. Chantelauze vient de l'étudier dans un très gros travail, qui n'est pas encore terminé, sous le titre : *La fin de la Fronde et l'arrestation du cardinal de Retz* [2]. Les mémoires du coadjuteur s'arrêtent au milieu de cette période, et d'ailleurs il ne faut en user qu'avec la plus grande réserve ; mais l'auteur, outre des mémoires de l'époque encore inédits, a découvert les pièces les plus importantes relatives à l'arrestation du cardinal, presque inconnues jusqu'à présent. Il s'est servi de beaucoup d'autres sources officielles ou privées, et a réussi à donner une histoire complète de ce curieux épisode de la vie du coadjuteur. — Le même auteur a donné, dans la même *Revue* [3], une biographie rapide du grand Condé d'après les volumes déjà parus de l'*Histoire des princes de Condé* de Mgr le duc d'Aumale. C'est un récit assez court, mais intéressant de la vie du héros de Rocroy, surtout pour la période déjà traitée dans l'ouvrage de Mgr le duc d'Aumale.

— Le mariage de Louis XV et de Marie Leczinska a été l'un des événements les plus singuliers du commencement du XVIIIe siècle. M. Paul de Raynal en a raconté les préliminaires et les causes dans un article intéressant [4], auquel on peut reprocher peut-être d'avoir pris de trop loin l'histoire de cet épisode du règne de Louis XV. Il n'aurait pas été nécessaire de remonter jusqu'aux négociations entamées par le Régent en 1721 pour obtenir pour le jeune roi la main d'une infante, ou du moins il aurait fallu les raconter avec moins de

[1] *Revue du Monde latin*, livr. de février 1886.
[2] *Le Correspondant*, livr. des 10 novembre, 21 décembre 1885 et 25 janvier 1886.
[3] *Ibid.* livr. du 10 février 1886.
[4] *Le Correspondant*, livr. des 15 janvier et 10 février 1886.

détails ; non pas que ces détails soient dénués d'intérêt, au contraire. Mais ils ne rentrent pas tout à fait dans le sujet choisi par l'auteur.

— Dès le commencement de la Révolution, les idées françaises passèrent les Alpes et se répandirent rapidement dans toute l'Italie ; mais ce ne fut guère que sous le Directoire que les formes de gouvernement furent changées dans toute la péninsule, grâce aux victoires de nos armées. M. Alexandre Guasco raconte [1] ce qui se passa à Gênes en 1797 et les événements qui précédèrent l'établissement de la République Ligurienne. Comme partout ailleurs, ce fut la lie de la population, qui, excitée par les idées de liberté et d'égalité, attaqua les autorités, renversa le pouvoir du doge et des patriciens et proclama la République, après avoir affirmé par quelques massacres ses sentiments de fraternité. A côté de ce récit, il faut citer le court, mais très curieux article de M. Arsène Launay sur *Les enseignes d'Angers pendant la Révolution*, et le *Billet d'enterrement théophilanthropique* que publie M. P. Lacombe [3].

— Il est regrettable que l'auteur de l'excellente étude que la *Revue de la Révolution* est en train de publier sur *l'Invasion française en Belgique (1792-1794) et la correspondance du comte de Mercy-Argenteau avec le comte de Starhemberg* [4], n'ait pas cru devoir se faire connaître ; car il n'y a que des éloges à donner à ce travail. Le récit de la campagne de Dumouriez en Belgique et en Hollande est fort intéressant, et les extraits de la correspondance du comte de Mercy, que l'auteur insère dans son travail, viennent apporter aux faits déjà connus des détails nouveaux ou qui n'avaient pas encore été utilisés.

— M. Adrien Duvand continue son gros travail sur *L'insurrection et le siège de Lyon en 1793* [5]. La suite répond au commencement, et n'est pas écrit avec plus d'impartialité. Il parle maintenant de Chalier, de son arrestation et de sa mort et ne trouve pas d'éloges assez forts pour glorifier « ce mystique précurseur des réformateurs socialistes du XIXe siècle, » dont le supplice fut « une fête pour la réaction lyonnaise. » Son seul crime, dit-il, était d'avoir prêché le massacre et le pillage. M. Duvand, qui fait de Chalier un petit saint, approuvera-t-il aussi les cruautés de Dubois-Crancé, ce farouche con-

[1] *Revue de la Révolution*. livr. de janvier 1886.

[2] *Ibidem*, id.

[3] *Ibidem*, id.

[4] *Ibidem*, id., livr. de novembre et de décembre 1885 et de janvier 1886.

[5] *La Revolution francaise*, livr. de décembre 1885, de janvier et de février 1886.

ventionnel dont, dans un récent ouvrage, M. le colonel Yung a tenté de réhabiliter la mémoire ? M. Yung a voulu en faire un grand caractère, un grand homme d'état, un grand général et un grand ministre de la guerre, et établir que ce ne fut pas à Carnot, mais bien à Dubois-Crancé que la Révolution dut ses victoires. M. Albert Duruy, dans un article très soigné, intitulé : *Un nouveau grand homme, Dubois-Crancé* [1], a montré combien M. Yung s'est trompé et avec quel parti-pris de glorification il a écrit son livre. Comme caractère, Dubois-Crancé, ancien protégé de la Dauphine, commence par se placer à la Constituante parmi les constitutionnels ; mais son entrée aux Jacobins et la soif de la popularité le perdirent et, lors du procès de Louis XVI, il ne craint pas de répondre au discours de Vergniaud par un discours à effet, où il demandait que l'exécution du Roi, s'il était condamné, eût lieu une heure après. Comme législateur, il est juste de reconnaître qu'il rendit de grands services en faisant décréter l'amalgame et l'embrigadement ; mais, comme général, le siège de Lyon pèsera éternellement sur sa mémoire, et on ne pourra jamais excuser ces trente-quatre jours de bombardement à boulets rouges, cette destruction odieuse et systématique d'une ville, quand il aurait suffi d'un assaut pour l'emporter. Comme ministre de la guerre, il montra encore plus d'incapacité, et l'on ne comprend pas que M. Yung ait cherché à en faire « un nouveau grand homme. »

— M. A. Bardoux expose le rôle social de *La bourgeoisie française pendant la Révolution* [2]. A notre avis l'auteur est trop partial pour la bourgeoisie ; forte éducation, principes sévères, austère probité, amour de la vie de famille, patriotisme ardent, rien ne lui manque. Ce fut pourtant elle qui fit la Révolution ; elle se trouva dépassée, c'est vrai ; mais elle avait donné le branle et fut la promotrice du mouvement révolutionnaire. La cause première qui porta la bourgeoisie à la Révolution, c'est son amour de l'égalité ou plutot sa haine contre la noblesse qui l'écrasait de sa morgue et de ses privilèges ; elle ne voulut plus d'inégalités. Mais à côté de quelques bonnes réformes, que d'erreurs ! que de sottises ! Il suffit de citer en première ligne la constitution civile du clergé, cette ingérence impie du pouvoir dans l'organisation ecclésiastique, et les fautes sans nombre que commit la Constituante en matière d'organisation politique.

— C'est un intéressant article que celui qu'a écrit l'amiral Jurien de la Gravière sur *La marine de 1812, d'après les souvenirs inédits de l'amiral Charles Baudin* [3]. C'est Baudin qui y a le plus souvent la

[1] *Revue des Deux mondes*, livr. du 1er février 1886.
[2] *Revue des Deux Mondes*, liv. du 15 janvier 1886.
[3] *Id.* liv. du 1er février 1886.

parole, et le récit mouvementé de ses campagnes et de ses combats contre les Anglais depuis le jour où, jeune aspirant, il montait une canonnière armée pour la défense des côtes jusqu'à celui où il commandait un vaisseau de ligne, est rempli d'intérêt.

— M. Paul Bourdès a donné un fort bon résumé du livre de M. l'abbé Méric sur *M. Émery et l'église de France pendant l'Empire* [1]. Il a fait surtout ressortir le rôle important et conciliateur joué par l'éminent sulpicien pendant les négociations du Concordat et à propos du rétablissement du culte, des circonscriptions des diocèses et des rapports de l'Église et de l'État. Ce qu'il faut surtout admirer chez l'abbé Émery, c'est sa fermeté vis-à-vis de Napoléon, devant qui tout pliait et qui, loin d'être offensé de la liberté de parole du sulpicien, eut toujours pour lui la plus grande estime.

— L'histoire peu brillante de notre colonie de la Guyane a tenté M. H. Coudreau [2], et le récit sincère qu'il fait de cette colonisation n'est guère flatteur pour notre orgueil national. Depuis trois siècles que la France possède la Guyane, elle n'a encore réussi qu'à y interner des forçats et non à y acclimater des colons. Pendant le premier siècle, les colons qui vinrent en Guyane n'étaient qu'un ramassis de bandits qui furent constamment massacrés par les indigènes que révoltaient leurs exactions et leurs cruautés. La période des Compagnies ne fut pas plus heureuse, non plus que celle de l'administration directe de la colonie par l'État. Seuls les jésuites avaient, comme au Paraguay, réussi à fonder sur les bords du Maroni des établissements florissants ; mais la suppression de l'ordre en 1764 les ruina complètement, et les gouverneurs civils ne surent pas continuer l'œuvre des religieux. L'importation des noirs, qu'on essaya dans la suite, ne donna pas de meilleurs résultats, et il en est de même jusqu'à présent de l'internement des forçats.

— M. Lecoy de la Marche a publié, dans la *Gazette des Beaux Arts* [3], un traité abrégé de *L'art d'enluminer* d'après un manuel technique du XVIe siècle découvert par lui à la Bibliothèque de Naples. Ce manuel est beaucoup plus complet et beaucoup plus détaillé que les ouvrages du même genre que l'on connaissait déjà. Il donne sur la composition et la fabrication des couleurs, sur leur application et sur les instruments de l'enlumineur des notions très curieuses et très précises, qui montrent quel soin et quelle minutie il fallait apporter à l'exécution de ces miniatures qui sont encore, de nos jours, l'objet de notre admiration. Les recettes nombreuses contenues dans ce

[1] *Revue du Monde catholique*, liv. du 15 février 1885.
[2] *Revue du Monde latin*, livr. d'octobre, novembre et décembre 1885.
[3] Livr. de novembre 1885, janvier et février 1886.

traité sont généralement très compliquées ; la plus curieuse est celle qui se rapporte à l'application de l'or en feuille sur les fonds des miniatures.

— La description des *Monuments d'art de la ville du Mans*, que commence M. Léon Palustre[1], est une fort bonne innovation, et il serait à souhaiter que la même chose fût faite pour les principales villes de France. L'auteur énumère et décrit les principales œuvres d'art en tous les genres qui se trouvent au Mans, tant dans les musées que dans les monuments publics. Le premier article de cette étude, le seul qui soit encore paru, contient des notices sur la célèbre plaque d'émail qui décorait le tombeau de Geoffroy Plantagenet et qui représente le comte d'Anjou en costume de justicier ; sur l'épée d'Édouard III, roi d'Angleterre, que M. Palustre montre n'avoir pu appartenir à ce prince ; sur un reliquaire italien du XVIe siècle ; sur les miniatures du fameux missel dit de Nantes ; enfin sur le tombeau de la reine Bérangère de Navarre, femme de Richard Cœur-de-Lyon, transporté en 1821 de l'abbaye de l'Épau dans la cathédrale du Mans.

— Il faut citer également, dans la même Revue, l'excellente étude de M. Paul Mantz sur l'œuvre d'*Andrea Mantegna*[2], à laquelle est jointe une courte notice biographique. Les reproductions du Saint Luc, de la Madone de San-Zeno et surtout des fresques exécutées par Andrea aux Eremitani de Padoue, représentant les martyres de saint Jacques et de saint Christophe, ajoutent beaucoup à l'intérêt de l'étude de M. Mantz, et donnent une haute idée du talent du peintre italien du XVe siècle qui les a composées.

— M. Eugène Müntz commence une intéressante notice sur des *Fresques inédites du palais des papes à Avignon et de la Chartreuse de Villeneuve*[3]. Cet article est encore trop peu avancé pour que nous en fassions le compte-rendu. Il faut signaler dans la même Revue les notices de M. Courajod sur des sculptures de Filarète et de Giusto Betti.

— Dans le *Bulletin monumental*[4], M. Eugène Lefèvre-Pontalis donne une bonne monographie de deux cuves baptismales du XIIe siècle qui se trouvent dans les églises d'Urcel et de Laffaux (Aisne.) Deux planches jointes à l'article représentent ces petits monuments, qui sont formés d'une grosse colonne centrale et de quatre petites avec chapiteaux sculptés portant la cuve, et dont il reste malheureusement trop peu de spécimens. Il faut citer, dans la même Revue, la notice de M. F. de Mély sur *Le chef de saint Tugual conservé à Chartres*, et la description de la châsse qui contenait cette relique.

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, livr. de janvier 1886.
[2] *Ibidem*, livr. de janvier et de mars 1886.
[3] *Gazette archéologique*, livr. 11 et 12 de 1885.
[4] Livr. de novembre-décembre 1885.

— Dans les Revues de province, nous pouvons signaler les *Notes inédites* de M. le comte E. de Barthélemy *sur la défaite du maréchal de Conflans à Belle-île-en-mer* [1]. En 1759, le gouvernement français tenta d'écraser l'Angleterre en débarquant dans ce pays une nombreuse armée. Deux désastres successifs empêchèrent la réalisation de ce projet ; la flotte de la Méditerranée fut détruite par la tempête dans le détroit de Gibraltar; celle de l'Océan fut rencontrée par des forces anglaises supérieures et essuya une défaite complète. C'est ce dernier événement que M. de Barthélemy raconte, d'après les papiers du comte de Boisgelin, colonel du régiment de Saintonge, qui montait un des vaisseaux de l'escadre française. Dans la même Revue, M. de la Borderie publie une curieuse vie inédite de saint Yves, écrite en francais et remontant au XIVe siècle [2]. — L'interprétation du nom de *Lugdunum* a donné lieu a bien des systèmes dont aucun n'est absolument satisfaisant. M. A. Vachez en donne une autre [3], d'après M. d'Arbois de Jubainville. *Lugdunum* signifierait colline de Mercure, ce dieu portant en celtique le nom de Lug ou Lugu. Cette interprétation semble être très vraisemblable.

— Dans la *Revue du Maine*, il faut d'abord citer le très soigné et très consciencieux travail de M. Robert Triger sur *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise : Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450* [4]. La première partie seulement a déjà paru ; mais elle montre toute la valeur du travail, pour lequel l'auteur s'est livré à des recherches minutieuses qui ont été couronnées de succès. Nous reparlerons de cet article lorsqu'il sera terminé. — L'étude de Dom Paul Piolin sur les circonstances dans lesquelles Louise de Savoie, mère de François Ier, fut mise en possession du comté du Maine est aussi intéressante, ce point de l'histoire de cette province étant peu connu [5]. — Enfin il ne faut pas oublier le récit de M. S. de la Bouillerie sur *L'enlèvement de François Rouillet de Beauchamps* [6], en 1638, par René de Bellerient. L'auteur raconte avec les plus grands détails l'affaire elle-même et les procédures auxquelles elle donna lieu.

M. J. Gardère continue ses études sur l'instruction publique à Condom par un article sur *le collège de Condom avant les Oratoriens* [7]; M. L. Missol publie un travail sur *la famine et l'épidémie*

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de février 1886.
[2] *Ibidem.*
[3] *Revue du Lyonnais*, livr. de janvier 1885.
[4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livr. de 1886.
[5] *Ibidem.*
[6] *Ibidem*, 6e livr. de 1885.
[8] *Revue de Gascogne*, liv. de janvier 1886.

de 1709 à Lyon [1], sujet fort intéressant qui demanderait une étude très complète et sur laquelle on trouverait d'énormes renseignements aux Archives nationales dans les papiers du Contrôle général des finances ; le troisième volume de la *Correspondance des contrôleurs généraux*, que va bientôt faire paraître M.A. de Boislisle, contiendra les documents les plus importants sur la matière.

Nous pouvons encore citer les *Études de mœurs du Bordelais au XVIIe siècle* [2] par M. Léo Drouyn ; *le pèlerinage de sainte Madeleine de Vézelay* [3] par M. l'abbé J. Rance ; l'intéressant article de M. A. Communay intitulé *Louis XV, le duc de Gramont et les gardes-françaises* [4]; la notice très utile de M. L. Niepce sur les Archives de l'église primatiale de Lyon [5] ; les travaux de M. Fr. Moulenq sur *Les coutumes de Villemade* [6], et de M. l'abbé Lalore sur *les Prieurés, commanderies et hôpitaux de l'ancien diocèse de Troyes* [7] ; l'article de M. Albert Babeau sur le *Voyage de Dubuisson-Aubenay à Macheret, Saint-Just et Montmirail* [8] ; les *Matériaux pour l'histoire de la guerre de Trente ans* [9] publiés par M. X. Mosmann ; l'intéressante notice donnée par M. L. Palustre sur un *Verre du XVIe siècle* [10] ; l'étude de M. J. Andrieu sur *l'imprimerie en Agenais* [11]; la notice de M. Denys d'Aussy sur le voyage fait à Paris en 1732 par le marquis de Civrac [12], qui renferme de curieux détails sur la manière de voyager au siècle dernier et les habitudes des voyageurs; la publication intéressante, faite par M. Albert Macé, sous le titre : *La dernière tenue des États de Bretagne* [13] en 1788-89, d'un certain nombre de lettres adressées au corps municipal de Pontivy par les députés de la ville ; cette correspondance rend compte avec détails de tout ce qui se passe aux États et fournit ainsi de précieux renseignements.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue Lyonnaise*, livr de novembre 1885.
[2] *Revue catholique de Bordeaux*, livr.de janvier 1886.
[3] *Revue de Marseille et de la Provence*, livr.de novembre 1885.
[4] *Revue de Gascogne*, livr. de janvier 1886.
[5] *Revue Lyonnaise*, livr.de décembre 1885.
[6] *Bulletin historique et archéologique du Tarn et Garonne*, 3e trim. 1885.
[7] *Revue de Champagne et de Brie*, livr.de décembre 1885.
[8] *Revue de Champagne et de Brie*, livr.de novembre 1885.
[9] *Revue d'Alsace*, livr. d'octobre-décembre 1885.
[10] *Revue poitevine et saintongeaise*, livr.de novembre 1885.
[11] *Revue de l'Agenais*, livr.de septembre-octobre 1885.
[12] *Revue poitevine et saintongeaise*, livr.de décembre 1885.
[13] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr.de décembre 1885, de janvier et février 1886.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Onomastique de la Gaule sceltane, par M. Georges TOUFLET. Paris, Lechevalier, 1884, gr. in-8° de 371 p.

Voici un gros volume, dont un des mérites les plus incontestables semble celui de la singularité. L'auteur entreprend de chercher quelles sont au juste les localités indiquées dans les commentaires de César. Pour donner plus d'autorité à ses conclusions, il commence par nous déclarer qu'il regardera comme non avenus, tous les travaux des géographes, historiens et archéologues modernes. Tout ce qui n'est pas texte ancien d'un écrivain, témoin occulaire des faits, n'a aucune valeur aux yeux de M. Touflet, et il prétend retrouver l'itinéraire suivi par le conquérant des Gaules presque exclusivement en comparant les noms modernes des localités à ceux qu'en donnent les *Commentaires*. Pour quiconque tient compte des nombreuses modifications, des effroyables contractions que les mots ont subi en passant du latin au français du moyen âge, une semblable tâche semblera bien laborieuse, sinon absolument impossible à mener à bonne fin. En tout cas, pour oser l'entreprendre, ce ne serait pas trop que d'être un étymologiste mérite et d'avoir beaucoup de méthode. Tel n'est malheureusement pas le cas pour notre auteur, et ses étymologies dépassent en bizarrerie tout ce que l'on saurait rêver. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour en avoir la preuve. Ainsi, à la page première, nous trouvons la phrase suivante : « Le Belge est issu du Wealg la boucle du ceinturon; » et quelques lignes plus bas : «L'Aquitaine est un nom celtique de la famille achelous, aquisgranum, acheron. » Nous déclarons, pour notre part, ne pas bien savoir ce que l'auteur a voulu dire dans ce passage, et il en sera de même, croyons-nous, pour nos lecteurs.

M. Touflet nous fournit d'ailleurs une démonstration frappante du danger qu'il y a à faire de la géographie ancienne uniquement à coup d'étymologies. Malgré le témoignage constant des auteurs de tous les siècles, il ne veut point admettre que l'antique Lutèce fût au cœur du Paris actuel. Il l'assimile intrépidement à Lisses, du canton de Corbeil. Voilà une opinion que M. Touflet pourra soutenir longtemps, en toute sécurité, car peu de personnes, je pense, songeront à la lui dérober. Nous ne parlons point du style de l'auteur. On en a pu juger par les échantillons rapportés plus haut.

On a quelquefois dit, par manière d'éloge, de certains auteurs, qu'ils écrivent comme l'on parle. Si M. Touflet parle comme il écrit, nous craignons qu'il n'ait de temps en temps quelque peine à être compris.

Cte DE CHARENCEY.

—

Les anciennes provinces de la France. *Etudes étymologiques et onomatologiques*, par M. André ROLLAND DE DENUS. Paris, E. Lechevalier, 1885, in 8o de 294 p.

L'auteur de cet ouvrage a voulu faire un livre à la fois scientifique et amusant ; mais nous devons avouer qu'à notre avis, il n'a qu'à moitié réussi dans sa tâche. Sans doute, son œuvre est d'une lecture facile et agréable. Elle fournira aux gens d'étude, et même aux amateurs, quelques moments de délassement ; mais je pense que c'est à peu près tout ce qu'on peut y chercher. L'auteur nous a l'air plutôt d'un érudit que d'un savant proprement dit. Son travail abonde en récits et en anecdotes souvent assez piquants, mais je ne crois pas qu'on puisse avoir une confiance absolue dans ses connaissances étymologiques. Bornons-nous à quelques exemples. Il veut faire dériver, par exemple, le nom de la province de Hurepoix de *Herus*, « maître », et de *Pen* qui, en celtique, veut dire « un pic », et le tout équivaudrait à « contrée du maître. » Ce n'était pas la peine, on en conviendra, de rejeter l'explication proposée par M. Ledieu, qui fait venir le nom du même pays de *Hure*, mot désignant une région couverte de broussailles. L'une et l'autre de ces étymologies fantaisistes se valent, et c'est bien le cas de dire que les deux font la paire.

M. Rolland ne nous paraît pas plus heureux dans l'origine qu'il attribue au nom des Basques ; il le fait venir de *Vasco*, qui dans leur langue signifierait «homme».Homme se dit *Gizon* en basque, et il ne serait pas impossible que le terme en question ne se rattachât au vieux Gaulois *Vassso*, « Ephèbe, jeune homme », d'où le Bas Breton *Gwaz*. Suivant toutes les apparences, *Basque* n'est qu'une corruption néolatine de l'ancien vocable indigène *Euskoak*, litt. « les parlants, les hommes par excellence. » Nous le retrouvons, sans doute, dans le nom des *Ausci* ou habitants du pays d'Auch. Enfin il apparaît encore dans le terme *Euskaldun*, par lequel les Basques se désignent aujourd'hui eux-mêmes. Mais nous ne voulons pas multiplier nos critiques., N'oublions pas que l'auteur a eu l'excellente idée de donner les noms par lesquels on désigne les habitants de chacune des fractions du territoire de l'ancienne France. Parmi nos lecteurs, par exemple, combien y en a-t-il qui sachent ce que veut dire le mot Evêchois ? Cela veut dire tout simplement un homme du district des *Trois Evêchés* dans la Lorraine.

Cte DE CHARENCEY.

—

I Regesti del Pontefice Onorio III, *dall' anno 1216 all' anno 1227*, compilati sui codici dell' archivio Vaticano ed altre fonti storiche, per l'ab. Pietro PRESSUTI. Tome I, Roma, 1884, gr. in-8o de LXXV-384 p.

M. l'abbé Pressuti, auquel on doit déjà plusieurs articles pleins d'érudition et de critique, ainsi que le nouveau catalogue des archives des Corsini, a entrepris la publication des

Regesta du Pontificat d'Honorius III. On sait que la série des *Regesta* des Papes conservés aux Archives du Vatican commence à Innocent III. Comme les lettres d'Innocent III sont depuis longtemps publiées, l'abbé Pressuti commence son travail au successeur d'Innocent III et il nous promet de nous faire connaître aussi les *Regesta* du Pape Grégoire IX, successeur d'Honorius III. On a déjà dit avec quelle ardeur on s'est mis à étudier ces lettres des Papes, depuis que S. S. Léon XIII, en donnant communication dans les Archives, a ouvert de nouvelles sources à l'histoire. S. Em. le cardinal Hergenröther a commencé la publication des *Regesta* de Léon X et dom Tosti celle des *Regesta* de Clément V. Plusieurs élèves de l'École française de Rome se sont donné la même mission : M. Elie Berger publie les lettres d'Innocent IV, M. Digard celles de Boniface VIII, M. Grandjean celles de Benoit XI. La publication de l'abbé Pressuti, dont nous nous occupons ici, ne donne pas le texte intégral, mais seulement la cote, l'analyse, comme Jaffé l'avait fait dans *Regesta pontificum romanorum*, Böhmer dans *Regesta Imperii*, etc... La principale source pour les Actes des Papes est certainement dans les registres conservés au Vatican ; or le Pontificat d'Honorius III comprend cinq grands tomes ; mais, en dehors de ce recueil, il faut encore recourir à d'autres sources : ainsi, il y a telle année d'un Pontificat où il manque des centaines de Brefs et de Bulles. M. l'abbé Pressuti a donc ajouté les pièces insérées dans les chroniques, les inscriptions, ou recueillies dans d'autres archives. Il a indiqué, à la suite du folio du Registre du Vatican où la lettre est transcrite, le volume ou les volumes où elle a pu être déjà publiée ; à première vue vous voyez ainsi si vous êtes en présence d'un document inédit ou non. On peut compter que plus de la moitié des lettres dont nous avons ici l'analyse sont indiquées pour la première fois. Potthast qui, lors du concours ouvert par l'Académie des Sciences de Berlin sur les registres des Papes au XIIIe siècle, a obtenu le prix, n'a consulté que les ouvrages imprimés sans recourir aux Archives romaines. On conçoit de quelle utilité est l'ouvrage auquel M. l'abbé Pressuti a consacré ses soins éclairés.

Le premier volume contient la cote de 1502 documents, comprenant les deux premières années du Pontificat d'Honorius III, depuis le 25 juillet 1216 jusqu'au 23 juillet 1218. Voici une cote qui servira d'exemple pour la méthode employée : « 1217. 11 Febraro (302). Patriarchæ Constantinopolitano mandat ut sententiam excommunicationis contra G. de Villarduino et O. de Rocca sine rationabili causa et contra generalis concilii statuta promulgatam relaxet, alioquin ab abbate de Dasin Cisterciensis Ordinis, Atheniensis diocesis, a Priore Dominici Templi Atheniensis et a Decano Davaliensi eas relaxare faciet. Ex PARTE (ce sont les deux premiers mots de la pièce). Later. III Idus Febr. an. I. Reg. Vat. an I, Epist. 271, fol. 71. » Les pièces d'ordre politique ne sont pas les seules que l'on trouve dans ce précieux recueil. On rencontre par exemple tantôt une permission comme celle d'admettre aux ordres sacrés Pierre, fils de Philippe, roi de France, malgré qu'il ne soit pas né d'un légitime mariage, tantôt une défense comme celle faite à une abbesse de ne pas laisser les jeunes religieuses

aller aux écoles avec les garçons, tantôt une demande comme celle adressée au roi de Léon de concéder la chancellerie de son royaume au maître des écoles de Léon, tantôt une exhortation d'envoyer des aumônes pour soutenir les écoles établies en Prusse, etc., etc.

M. l'abbé Pressuti a réuni en tête du volume la cote 78 diplômes adressés au Pape par des princes ou dignitaires ecclésiastiques, qui ont été insérés dans les cinq volumes de *Regesta* du pontificat d'Honorius III. Pour toutes ces pièces il a suivi l'ordre chronologique.

Il y aura sans doute, à la fin des cinq volumes qui sont promis, une table des matières détaillée, afin que l'on puisse facilement trouver sur chaque sujet la pièce qui intéresse : il y aura lieu aussi à quelques corrections de noms : Erard *de Brema* à corriger en *de Brenna*, *Castrum Pravinum* à corriger sans doute en *Pruvinum*, etc.

En tête du volume, l'abbé Pressuti, dans une Introduction magistrale qui comprend 65 pages, donne une notice sur le cardinal Cencio Savelli, depuis Honorius III, le compilateur du célèbre *Liber censuum Ecclesiæ Romanæ*, rédigé par lui en 1192 alors qu'il était camerlingue sous Célestin III. L'auteur indique quelle était l'autorité du camerlingue, dont la fonction, qui n'était pas à vie, réunissait alors les charges éteintes du trésorier du Pape, du majordome du palais apostolique et du vicaire du Pape à Rome. Puis il jette un regard sur l'Europe et montre les incessantes préoccupations des Papes pour assurer contre le despotisme musulman la liberté chrétienne par les croisades, et contre le despotisme des Empereurs la liberté et les droits de l'Église. Si Honorius temporise souvent pour ne pas briser, cette temporisation justifiera les mesures énergiques prises ensuite par Grégoire IX contre des princes obstinés dans leur erreur. Ces pages, animées d'un souffle éloquent, font honneur au savant abbé Pressuti ; son livre *I Regesti del Pontifice Onorio III*, très utile pour l'histoire, lui méritera la gratitude des amis de la science dont il étend les limites, et des amis de l'Église dont il signale les bienfaits.

H. DE L'E.

—

Le procès du chef de saint Denis en 1410, par H.-François DELABORDE. Paris, 1885, in-8° de 113 p. (Extrait du tome XI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

En 1410, les chanoines de Notre-Dame de Paris avaient, depuis plus de deux siècles, dans le trésor de la cathédrale, le sommet d'un crâne qui, disaient-ils, n'était autre que celui de saint Denis. Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, de leur côté, prétendaient posséder en entier le chef de leur saint patron et accusaient les chanoines d'imposture. De là un procès qui fut porté au Parlement et qui donna lieu de part et d'autre à des mémoires où chaque partie s'attachait à réfuter les arguments et les preuves apportés par la partie adverse. L'un de ces mémoires, celui qui fut rédigé en faveur des chanoines de Notre-Dame, présente un grand intérêt, parce qu'il « se trouve être une véritable étude critique des textes invoqués par les moines de Saint-Denis pour leur défense. » M. Delaborde commence par reconstituer, d'après ce mémoire et

d'autres documents inédits, les détails fort curieux de ce procès, qu'on ne connaissait que très imparfaitement par Félibien. Puis il reprend avec l'auteur du mémoire l'étude critique des textes, que les religieux de Saint-Denis, pour prouver l'intégrité du chef qu'ils possédaient, avaient fait extraire des chroniques de Rigord et de Guillaume de Nangis, des Grandes Chroniques, du livre de l'abbé Gilles et de l'Epistola Haymonis. Avec beaucoup de sagacité, il retrouve plusieurs des manuscrits cités dans quelques-uns de ceux que possède la Bibliothèque nationale. En même temps cette étude lui permet de fixer plusieurs points intéressants d'histoire littéraire, comme l'existence, au commencement du XVe siècle, d'un historiographe du roi distinct du chroniqueur officiel de l'abbaye de Saint-Denis ; et aussi la preuve que l'un des premiers continuateurs de Guillaume de Nangis avait arrêté son œuvre en 1316, ce qui avait déjà été conjecturé par Géraud. Mais les religieux de Saint-Denis ne se contentaient pas d'apporter des textes, ils citaient aussi, pour prouver que leur patron avait eu le cou tranché et non pas seulement le sommet de la tête enlevé, ils citaient les représentations figurées, statues, verrières, enluminures, où l'on voyait saint Denis porter dans ses mains sa tête entière. Dans la réfutation que fait de ces arguments le mémoire des religieux, il se trouve des renseignements très précieux : par exemple, la mention de l'époque à laquelle fut exécutée une partie des scènes sculptées de la clôture du chœur de Notre-Dame, et la description des statues qui ornaient naguère le portail de la Vierge et qu'on ne connaissait que vaguement. A la suite de son travail, M. Delaborde donne, comme pièces justificatives, des extraits des mémoires de Notre-Dame et de Saint-Denis.

L. LECESTRE.

—

Saint Louis, prince royal, évêque de Toulouse, *et la famille d'Anjou au treizième siècle*, d'après des documents inédits, par l'abbé V. VERLAQUE. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885, in-12 de XI-198 p.

M. l'abbé Verlaque a eu la bonne fortune de découvrir au British Museum une vie inédite de saint Louis d'Anjou, rédigée peu d'années après sa mort par Jean de Orta, chapelain et confesseur du saint évêque, et par conséquent bien à portée de connaître sa vie intime. C'est ce manuscrit qui compose le fonds de l'ouvrage de M. l'abbé Verlaque ; l'auteur y a puisé abondamment et a complété ce récit par des documents qu'il a trouvés dans différents dépôts, et notamment dans les Registres d'Anjou conservés aux Archives d'Etat de Naples. L'auteur d'ailleurs était bien préparé par ses études antérieures sur Jean XXII à écrire la vie du saint évêque de Toulouse ; on voit qu'il connaît bien l'époque où a vécu son héros. Son ouvrage contient beaucoup de détails inédits et éclaircit certains points de la vie de saint Louis, restés jusqu'à présent dans l'ombre. Le dernier chapitre mérite des éloges spéciaux ; il est consacré à l'iconographie de saint Louis, aux reliquaires qui continrent ses restes, aux chapelles placées sous son vocable, à son office particulier, à ses vêtements sacerdotaux dont plusieurs sont encore conservés dans diverses églises du midi.

Il serait à souhaiter que toutes les biographies continsent un chapitre du même genre. — Mais le titre choisi par M. Verlaque pour son livre est trop étendu ; car, si c'est une très bonne biographie de saint Louis, ce n'est pas une histoire de la famille d'Anjou *au XIIIe siècle ;* saint Louis, né en 1274, mourut en 1297 ; l'auteur raconte très exactement les événements relatifs à la famille d'Anjou pendant cette courte période, mais il ne s'occupe pas de l'histoire de cette famille en dehors de ces vingt-trois années ; ce que, d'ailleurs, il n'avait pas lieu de faire.

Voici en outre quelques observations de détails que nous soumettons à l'auteur : Page 5, note, la liste des enfants de Charles II d'Anjou, roi de Naples, ne concorde pas tout à fait avec celle que donne le P. Anselme (t. I, p. 400). Il aurait été bon de dire si le P. Anselme s'est trompé. C'est probablement par suite d'une faute d'impression que M. Verlaque écrit Jean, duc de *Dunazzo*, au lieu de *Durazzo ;* mais c'est par erreur qu'il fait épouser à Marguerite, fille de Charles II, Charles de Valois, *roi de France ;* c'est Charles de France, comte de Valois et d'Alençon, père de Philippe VI, roi de France. — P. 30 et 46, c'est Oloron qu'il faut dire, et non Oléron. — P. 57 et 116, le mot *hospitium* ne signifie pas hospice dans le sens moderne du mot, mais une maison, une demeure quelconque.— P. 185, l'église Saint-Laurent de Naples n'a jamais été dédiée à saint Louis d'Anjou. Le texte, extrait des Registres d'Anjou, que l'auteur donne en note, se rapporte à la fondation d'une chapelle sous le vocable de saint Louis dans cette église de Saint-Laurent. — Mais ce sont là des erreurs de peu d'importance et cet ouvrage ne laisse pas d'être une excellente biographie de saint Louis d'Anjou.

L. LECESTRE.

—

Histoire de la civilisation française, par Alfred RAMBAUD. Tome I. Paris, Armand Colin, 1885, in-12 de VIII-620 p.

Sous un titre emprunté à Guizot, et dans un cadre qui n'a rien d'artificiel, librement et largement tracé, M. Rambaud a essayé de refaire l'*Histoire des Français de divers états* d'Alexis Monteil. Il a substitué à la chronologie des rois, des guerres de succession ou de conquête l'étude des constitutions et des mœurs ; il a présenté aux jeunes gens et aux hommes du monde, sous son vêtement variable au gré des siècles, cet être collectif qu'on nomme le peuple français. L'idée est déjà ancienne ; elle a inspiré les meilleures œuvres historiques de Voltaire, sans empêcher toutefois l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* d'exhaler à chaque page son mépris du passé. M. Rambaud, qui est par plus d'un côté un disciple du dix-huitième siècle et de l'école rationaliste, qui ne cache point ses sympathies pour la libre-pensée, fille de la Renaissance et de la Réforme, ne se croit point tenu de dénigrer le moyen âge ; il nous explique fort bien au contraire (p. 458-459) comment cette époque, longtemps jugée barbare et inféconde, a été en somme et à tous les points de vue une époque de progrès. L'Église, il est vrai, qui alors animait tout de son esprit, n'a peut-être pas dans son récit la place exacte qu'elle mérite, ou du moins n'est-elle envisagée que comme une institution purement humaine. On

voit bien quels sont ses privilèges, ses richesses, son organisation, quels abus se sont couverts de son nom ; mais l'auteur ne nous fait pas pénétrer assez dans son existence intérieure, et indique d'un trait trop rapide les bienfaits moraux et sociaux dont elle a été la source pour nos ancêtres. Les « Saints guérisseurs » (p. 374), héros de légendes suspectes, tiennent ici plus de place qu'un saint Colomban ou un saint Louis. M. Rambaud paraît être de l'avis de Doudan : « La religion a beaucoup donné à la civilisation, mais la civilisation le lui a bien rendu. » Il n'en constate pas moins le grand progrès introduit par l'Église dans le monde, la séparation (distinction eût été plus exact) entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel (p. 66); il reconnaît l'action heureuse du christianisme sur la famille (p. 107 et 432); il sait à quoi s'en tenir sur les prétendues terreurs de l'An Mille (p. 177); il reconnaît la fausseté de la Pragmatique de saint Louis (p. 233), et, tout en traitant peu favorablement les jésuites, affirme d'après Bacon les merveilleux résultats de leur système d'éducation (p. 525).

Ce volume, qui doit être suivi d'un second, ne nous conduit que jusqu'à la Fronde. Chaque chapitre est suivi d'une liste des ouvrages à consulter. Cette liste nous prouve que M. Rambaud, sans faire œuvre d'érudition proprement dite, a impartialement consulté les ouvrages les plus connus, d'intérêt général ou local, sur l'histoire de France, depuis ceux de Michelet et d'Henri Martin jusqu'à ceux de MM. de Beaucourt et de Loray. Dans un ouvrage aussi rempli de faits et d'aperçus intéressants, sans doute plus d'une assertion, plus d'un jugement pourrait donner lieu à controverse ; mais il faut reconnaître à l'auteur un remarquable talent d'analyse et d'exposition, l'art de ressusciter en quelques traits, à toutes les époques, les diverses formes de la vie sociale chez nos pères, et un sentiment très vif de la solidarité qui, malgré les révolutions, nous unit à eux à travers les siècles : « Nous ne voulons rien abandonner dit-il à la fin de sa préface, de notre vieille noblesse et de nos antiques gloires. »

L. P.

—

König Rudolf von Frankreich, von Woldemar LIPPERT, Dr phil. Leipzig, Fock, 1886, in-8° de 126 p.

Nous ne ferions pas d'une simple thèse de doctorat à l'université de Leipzig l'objet d'un compte rendu si elle ne touchait directement à un sujet éminemment français ; par sa forme d'ailleurs elle est plus du ressort de notre École des chartes que d'une faculté de philosophie. Comme introduction l'auteur résume l'histoire de la France sous Charles le Simple et esquisse la biographie de Raoul avant son élection ; les péripéties de son avènement, sa lutte contre les Normands et les Hongrois, la révolte de son beau-frère Héribert forment une deuxième partie ; l'affermissement de son autorité et les dernières années de son règne une troisième. Une substantielle étude diplomatique sur les documents émanés de la chancellerie de Raoul est suivie du catalogue détaillé de ses diplômes publiés ou simplement connus : ils sont au nombre de vingt-neuf, tandis que les *Regesta* de Böhmer n'en énuméraient que dix-sept. Je me borne à remarquer que M. Lippert

n'est pas d'accord avec l'éditeur des *Chartes de Cluny* pour le millésime de plusieurs diplômes. Au rez-de chaussée des pages de cette thèse s'étale un formidable appareil d'érudition qui, imprimé à l'allemande, sans petites capitales ni italiques, et avec une trop maigre ponctuation, produit un singulier effet de confusion ; il témoigne des patientes recherches de l'auteur et surtout de la richesse des bibliothèques universitaires allemandes, plus complètes même en fait de monographies locales que nos meilleures bibliothèques de province.

U. C.

—

Henri IV en Gascogne (1553-1589). *Essai historique*, par Ch. DE BATZ-TRENQUELLÉON. Paris, Oudin, 1885, grand in-8° de 338 p. avec un portrait à l'eau forte et un *facsimile*.

De nombreux volumes ont été consacrés à l'histoire de Henri IV roi de France ; mais, sauf en deux ou trois circonstances, on s'est peu occupé de ses actions avant son avènement au trône. C'est pour combler cette lacune qu'un descendant de Menaud de Batz, le vaillant compagnon du Roi, a écrit le présent volume. Le titre qui expliquerait l'ouvrage serait donc « Henri IV avant son avènement ; » mais comme cette époque de sa vie s'est passée le plus souvent en Gascogne, M. de Batz a donné à son travail le titre que nous avons indiqué. La pensée dominante est celle-ci : « Quelque digne de l'admiration universelle que soit l'œuvre d'Henri IV depuis 1589 jusqu'à sa mort, il n'est presque rien d'heureux pour la France que le roi de Navarre n'eut déjà manifestement voulu, projeté et entrepris. Avant de succéder à Henri III il avait donné la mesure de son génie et laissé lire jusqu'au fond de son cœur. Henri de Bourbon était Henri IV, avant que le flot des événements l'eût transporté de Gascogne en France. »

Il y a là peut-être quelque exagération, car Henri IV, comme tous les hommes supérieurs, a grandi à mesure qu'avec sa situation grandissaient les devoirs ; mais il n'en est pas moins vrai que, dans *Henri IV en Gascogne*, M. de Batz retrouve les traces du capitaine et du politique ; il ne leur manque, pour être illustres, qu'un plus grand théâtre. Les détails abondent, détails précieux pour les localités et pour les familles du pays, traits de mœurs utiles à relever, épisodes caractéristiques d'un temps fertile en coups de main audacieux, en équipées hardies. C'est de l'histoire de France vue dans une des provinces et racontée d'après les chroniques locales, les lettres du prince, les mémoires de ses capitaines. Les grands événements sont aperçus à assez de distance pour ne pas les perdre de vue, et pour que leur récit ne vienne pas couper le récit. Chemin faisant, un certain nombre d'assertions émises par des écrivains sont rectifiées. On n'avait pas encore groupé tous les mille incidents de cette époque de la vie d'Henri de Bourbon, et M. de Batz a su en faire un livre nouveau et très intéressant. Il y a du mouvement dans le récit, et le lecteur est entraîné à la suite de ce prince actif et vaillant, plein de verve béarnaise, et se jouant au milieu des dangers ; quelques *lapsus* ont échappé : Saint Paul cap de Joux, sur les bords de l'Agout, n'est pas dans le Lauraguais; la con-

vocation des États généraux en 1588 a eu lieu en mai, non en juillet.

H. DE L'E.

—

Henri IV et la princesse de Condé, par Paul HENRARD. Paris. Félix Alcan, 1885, in-8° de XII-353 p.

La passion d'Henri IV pour Marie de Montmorency, princesse de Condé, est un fait connu, mais on n'avait pas encore rassemblé tous les détails de cette aventure. Si on n'ignorait pas les déplorables égarements du monarque, on savait que jamais — c'est la remarque des historiens — le service de l'État ne souffrit de l'entraînement de ses passions. Or il semble que l'auteur de cet ouvrage veuille prouver le contraire.

Il raconte d'abord dans tous les détails comment le roi, épris soudain par la beauté de Mlle de Montmorency, promise en mariage à Bassompierre, demanda à son favori de lui faire le sacrifice de sa fiancée qu'il voulait marier au prince de Condé ; comment le prince, voyant le roi rechercher assidûment sa femme, prit, pour garder son honneur, le parti de s'enfuir à Bruxelles; comment il lia des intrigues avec l'Espagne, qui voulut exploiter ses dispositions à résister aux ordres du roi lui intimant de revenir en France, tandis que la princesse, un enfant de seize ans, entraînée par de nobles entremetteuses, correspondait avec le roi, encore que l'exaltation de ses sentiments fût, selon l'expression de M. Henrard, bien plus dans son imagination que dans son cœur. Aussi Condé, continuant d'aimer sa femme, sauf lorsque sa mère l'excita contre elle, se réconcilia avec elle, et Charlotte de Montmorency, ayant expié son entraînement, rejoignit son mari et devint mère de Mme de Longueville d'abord, puis d'un fils qui fut le grand Condé.

Cette aventure, où Henri IV eut un rôle un peu ridicule, occupe une grande place dans les dépêches, utilisées ici pour la première fois, de Pecquius ou Peck, ambassadeur de la cour de Bruxelles à Paris et de Brulart de Berny, ambassadeur d'Henri IV à Bruxelles. C'est avec ces dépêches que l'auteur prétend aussi établir sa thèse.

Richelieu, dans ses *Mémoires*, avait déjà dit que « le roi voulait se servir de cette occasion (la guerre de Juliers) pour contraindre l'archiduc Albert à lui remettre la princesse de Condé ; » mais lorsque, trente ans après, on connut le *grand dessein* du roi et les mesures si longuement prises pour en assurer l'exécution, on regarda généralement le mot de Richelieu comme une boutade ou un trait malicieux décoché par le cardinal. Personne, je le crois, ne lui a donné grande importance, et des historiens ont même refusé d'admettre que la princesse fût pour rien dans les causes de la guerre. Or M. Henrard croit au contraire qu'elle fut cause de tous les armements. Il parle des projets du roi, et il ajoute : « Mais c'était bien plus encore la princesse de Condé que Henri aurait voulu ravoir ! »

Je doute que l'on souscrive à cette opinion. En effet, les dépêches, qui paraissent décisives, lorsqu'elles sont lues seules, perdent de leur importance lorsqu'elles sont confrontées avec d'autres. Le secondaire, l'incident, ne prend plus la première place et rentre à son rang dans l'exposé des faits. Toutefois, puisque M. Paul Henrard, à l'aide de dépê-

ches inédites, a soulevé cette question, et l'a résolue dans un sens qui étonne et surprend, il y aura lieu, je le reconnais, de l'étudier, et son livre très intéressant servira justement de base à la discussion.

Deux ou trois remarques seulement. Dire que M. de Praslin « revint bredouille à Bruxelles, » c'est employer une expression bien triviale ; le château de Saint-Valery au prince de Condé est tout simplement Valery, aujourd'hui propriété de la marquise de la Rochejaquelein; Sébastien Zamet n'était pas venu en France avec Marie de Médicis : il y était déjà sous Henri III, etc.

H. DE L'E.

—

L'Europe et la Révolution française. *Les mœurs politiques et les traditions*, par Albert SOREL. Paris, Plon, 1885, in-8o de 562 p.

Nous sommes bien en retard avec M. Sorel ; mais son livre n'est pas de ceux qui doivent leur succès à leur actualité : il peut attendre parce qu'il durera, parce qu'il s'impose à l'attention et qu'il impose la méditation. L'ouvrage, qui aura quatre volumes, est intitulé : l'*Europe et la Révolution française ;* c'est l'histoire de la Révolution dans ses rapports avec l'Europe, et le premier volume, celui qui nous occupe aujourd'hui, a pour but d'établir la genèse de la Révolution et de bien préciser la situation respective de la France et de l'Europe au moment où elle s'ouvre; c'est le prologue du drame. Aux yeux de M. Sorel, la Révolution n'est ni une explosion subite, ni un événement *fatal ;* c'est la conséquence naturelle des faits qui l'ont précédée, du caractère du peuple français, de la politique suivie pendant plusieurs siècles ; c'est l'effet logique, mais non inévitable, de causes qu'il est possible de déterminer. « Tout est surprenant, a dit Bossuet, que M. Sorel cite souvent, à qui ne regarde que les causes particulières, et néanmoins tout s'enchaîne avec une suite réglée. » En d'autres termes, ce premier volume doit « montrer dans la Révolution francaise qui apparaît aux uns comme la subversion et aux autres comme la régénération du vieux monde européen, la suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe, et faire voir que cette révolution n'a point porté de conséquence, même la plus singulière, qui ne découle de cette histoire et ne s'explique par les précédents de l'ancien régime. »

Reprenant en partie la thèse de Tocqueville, M. Sorel s'attache à prouver que, sur la plupart des points, extérieurement, la Révolution n'a guère innové mais a suivi les traditions du régime qu'elle détruisait, que ses agissements diplomatiques procèdent des légistes royaux, que le droit public des monarchies européennes était, comme celui de la république française, fondé sur la convoitise et la force, témoins l'envahissement de la Silésie par Frédéric II et le démembrement de la Pologne ; que la raison d'État, bien plus que la notion de la justice ou la similitude des principes, déterminait les alliances, et que le roi de Prusse, en s'alliant à la Convention, ne faisait qu'imiter Mazarin s'alliant à Cromwell. La raison d'État, c'était le grand mobile et le grand argument ; seulement, sous Louis XIV, l'État c'était le Roi; sous la Révolution l'État c'est le peuple, moins éclairé mais mille

fois plus despote que le Roi, en sa qualité d'être collectif.

L'auteur rend un magnifique hommage au génie de cette grande maison royale qui, par sa politique sage et persévérante, a fait la France, ayant toujours les yeux fixés sur l'objectif des frontières naturelles, mais n'agissant qu'avec lenteur pour agir avec certitude, ne conquérant, sauf un instant sous Louis XIV, que ce qu'elle pouvait garder, et fondant en un tout unique les diverses provinces qu'elle avait acquises, si bien qu'en 1789 la France était le pays le plus unifié de toute l'Europe, ce qui le rendait aussi le pays le mieux disposé à une révolution totale, du moment que le pouvoir central, qui était la clef de voûte de l'édifice, venait à manquer. Le peuple attendait les réformes de la royauté qui avait toujours été son guide, et la royauté étant trop indécise et trop faible pour les réaliser aussi promptement qu'il l'eût voulu, il la renversa. Le peuple était d'autant plus affamé d'égalité, d'autant plus impatient des abus, qu'il se sentait plus fort et plus prospère, comme l'a si justement remarqué Tocqueville. Et cette force, cette prospérité, il la devait au règne réparateur de Louis XVI, qui avait rétabli en Europe le prestige de la France, bien déchu sous Louis XV, refait la nouvelle marine, donné une impulsion au commerce et à l'industrie, encouragé et raffiné les arts, adouci la condition des classes inférieures, mais qui, par malheur, manqua de fermeté et de netteté de vues pour compléter à l'intérieur l'œuvre de relèvement et de réforme qu'il avait si bien accomplie à l'extérieur. « Doué de toutes les qualités qui conviennent pour populariser les dynasties dans les époques prospères, Louis XVI ne possédait aucune de celles qu'il faut pour les fonder dans les agitations ou les restaurer dans les troubles. Louis XVI était un honnête homme et un chrétien ; mais il n'était pas un roi. Il sut aimer, il sut pardonner, il sut souffrir, il sut mourir, il ne sut pas régner. »

Comment cette révolution, née en France et affectant des vues pacifiques, devint elle, grâce au caractère français, conquérante et expansive, comment les divers États de l'Europe, après l'avoir combattue, finirent-ils par l'accepter et par en mettre en pratique les principes, se faisant réformateurs sans être révolutionnaires, c'est ce que M. Sorel examine dans la seconde partie, c'est ce qu'il explique par l'histoire de l'Europe et les relations des divers États pendant le XVIIIe siècle.

Nous n'avons pas la prétention d'analyser ce volume qui, par sa nature même, par la rigoureuse logique des déductions et l'abondance des idées et des détails, n'admet guère l'analyse ; mais nous devons signaler son intérêt et son importance ; c'est incontestablement, avec l'étude magistrale de M. Taine, un des travaux les plus considérables qui, depuis Tocqueville, aient paru sur cette grande époque, si attachante et si discutée. On peut différer d'opinion avec M. Sorel, trouver par exemple qu'il fait parfois la part trop belle à la Révolution ; que, dans ses jugements, il ne tient pas assez compte des sentiments d'honneur si vivants dans l'ancienne France, des sentiments de foi si profonds encore, au moins dans le peuple et une partie notable de la bourgeoisie : on peut, comme l'ont fait déjà certains critiques, contester ses principes et ne pas accepter ses conclusions : on

devra toujours convenir que son livre est l'œuvre d'un historien et d'un penseur.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Papiers d'un émigré. 1789-1829. *Lettres et notes extraites du portefeuille du baron de Guilhermy, député aux Etats-généraux, conseiller du comte de Provence, attaché à la légation du Roi à Londres*, etc., mises en ordre par le colonel DE GUILHERMY. Paris, Plon et Nourrit, 1886, gr. in-8° de II-511 p.

Le 25 juin 1791, à sept heures du soir, la famille royale, revenant de Varennes, entrait par la place Louis XV dans le jardin des Tuileries. Tandis que, sur le parcours du cortège, tous les assistants, fidèles au mot d'ordre, restaient couverts, un seul homme lève son chapeau et salue le Roi au passage. On l'injurie, on l'assaille, on veut le forcer à se couvrir ; mais lui, lançant son chapeau par-dessus les têtes de ceux qui l'entourent : «Me le rapporte qui l'ose ! » La foule se jette sur lui, déchire ses vêtements : quelques députés réussissent à le délivrer. Ce royaliste héroïque, c'était César de Guilhermy, député du bailliage de Castelnaudary aux États-généraux.

Il émigra le 17 octobre 1791 et ne rentra en France qu'en 1814. Le comte de Provence apprécia tout de suite la loyauté, la clairvoyance, la sagesse de M. de Guilhermy ; il lui réserva d'abord des missions de confiance, puis l'attacha à sa personne, jusqu'au jour où, par suite de diverses difficultés, M. de G. sollicita et obtint un refuge en Angleterre ; il y occupa un poste dans la légation que le Roi y entretenait.

C'est en Angleterre que M. de G. entre en relations avec le duc d'Orléans, avec Dumouriez et le comte d'Antraigues. On suit avec intérêt dans ses *Papiers* les progrès de l'influence du comte d'Artois, le départ du duc d'Orléans pour la Sicile, son mariage avec la princesse Marie-Amélie, son rôle en Espagne. De nombreuses lettres du prince, publiées ici pour la première fois, font ressortir, avec quelques détails de caractère qui ne sont pas nouveaux, d'une part, la distinction qu'il cherchait déjà à établir entre les allures de celui qui sera un jour Charles X et les siennes, de l'autre son désir d'agir dans le même sens et sous les mêmes inspirations que ses aînés. Lui aussi, il était émigré, et de même qu'il partageait les soucis et les misères de l'émigration, il n'en désavouait ni les visées ni les efforts. N'était-ce pas pour montrer sa pleine union avec la maison de France qu'il sollicitait du service en Espagne, qu'il y rédigeait ces Mémoires sur la réorganisation de l'armée espagnole, mémoires précieux pour l'histoire, inédits jusqu'aujourd'hui, et qui témoignent à la fois et des sentimens intimes du duc d'Orléans et de sa capacité militaire ? Ces commencements si hardis n'eurent pas de suite; Lord Wellesley et le gouvernement anglais entravèrent l'action du prince ; on peut croire que le comte d'Artois ne voyait pas de bon œil son intervention et sa prépondérance ; le conseil de régence espagnol céda aux injonctions de l'Angleterre, et le duc d'Orléans, tout attristé de l'issue de son entreprise, dut retourner en Sicile. — Toute cette partie de l'ouvrage est semée de lettres du prince, du duc de Kent (père de la Reine Victoria), de détails

sur les émigrés, et constitue une véritable page d'histoire (p. 129-335).

M. de Guilhermy, nommé par le Roi intendant de la Guadeloupe (1814), eut l'occasion, dans la période des Cent jours, de manifester la fermeté de ses sentiments royalistes ; il combattit les incertitudes du gouverneur, le vice-amiral de Linois, sans réussir à le détourner de la triste voie où s'engagèrent en France à la même époque tant d'officiers généraux et tant de fonctionnaires. Il y a dans ces quatre chapitres (p. 335-439) un récit bien douloureux et bien instructif de cette période dans notre colonie et qui permet de juger non seulement les magistrats français mais les vues intéressées de l'Angleterre. La loyauté de l'intendant ressortit avec éclat; mais Louis XVIII préféra jeter un voile sur la conduite de l'amiral de Linois, et rappela M. de Guilhermy. Quelque temps après, il faut le reconnaître, sur des sollicitations réitérées et trop légitimes, il se ressouvint du vieux serviteur de l'exil et le nomma conseiller, puis président de chambre à la cour des comptes. C'est dans ces fonctions que mourut M. de Guilhermy, à l'âge de soixante-huit ans (11 mai 1829).

La correspondance jusqu'ici inédite du duc d'Orléans forme sans doute le principal attrait de ce volume ; mais il en a d'autres, et, sans parler de documents précis sur le roi Louis XVIII, sur les luttes des comtes d'Avaray et d'Antraigues, sur l'influence du comte d'Artois, sur les souffrances des émigrés, il offre le spectacle continu et fortifiant d'une âme noble et désintéressée, d'un caractère énergique, d'une sagesse constante et sagace : c'est le héros même de ce livre.

Le colonel de Guilhermy, qui l'a rédigé, s'est borné avec grande raison à ne donner au public que ce qu'il a trouvé dans les papiers de son père ; s'il s'y rencontre des lacunes, il n'a pas cherché à les combler. Il a mis de l'ordre, établi des liaisons, éclairé sobrement les faits particuliers par quelques renseignements d'histoire générale ; rôle discret et difficile à remplir, puisque tant d'autres, hommes d'esprit du reste, n'en ont pas eu assez pour s'y tenir. Ce ne sont donc pas là de ces mémoires où le littérateur se prélasse ou se cache, tantôt inventant, tantôt parant la vérité elle-même de faux attraits de style. Ces pages ne sont pas seulement authentiques, elles le paraissent. Enfin elles ont cet autre mérite que, tout en contribuant à éclaircir la biographie d'un homme dont le rôle a eu son importance, elles ajoutent à l'histoire générale de l'émigration des documents nouveaux et sûrs.

VICTOR PIERRE.

—

Chute d'une république. — *Venise, — d'après les archives secrètes de la République*, par M. Ed. BONAL, chargé d'une mission dans les archives d'état du royaume d'Italie par le Ministère des affaires étrangères. Paris, Firmin Didot, 1885, gr. in-18 de IX-410 p.

Les révolutionnaires français, bien que se proclamant républicains avec beaucoup d'emphase, ont opprimé, rançonné, et finalement anéanti les plus vieilles et les plus illustres républiques, comme si elles eussent été de simples principautés ecclésiastiques. En Italie, Gênes et Venise, en Suisse, Genève et Berne, protestantes et oligarchiques, les petits cantons ultra-démocratiques, ont subi le même sort au nom des grands

principes. Tout dans l'Europe *régénérée* devait dater de 1792!

Venise a été vendue à l'Autriche, qu'il fallait, disait-on alors, chasser à tout prix de l'Italie ! ! Cette grande faute politique fut préméditée par le Directoire et Bonaparte, qui mirent en œuvre les procédés les plus honteux. Pour en montrer toute l'étendue, pour flétrir les moyens employés, il fallait combattre à la fois les panégyristes quand même de la révolution, et les admirateurs non moins passionnés de Bonaparte: M. Bonal a eu ce courage, si rare dans notre pays. Il a démontré, avec une grande abondance de preuves, que la destruction de l'antique république de Venise fut un acte criminel et impolitique au plus haut point.

Venise eut beau, sur la demande du Directoire, expulser Louis XVIII de Vérone, et conserver, trop obstinément pour ses intérêts, une neutralité beaucoup plus avantageuse à la France qu'à l'Autriche, la révolution ne lui en tint aucun compte. Après avoir essayé de la compromettre avec l'Autriche, après l'avoir exploitée pécuniairement et occupé une partie de son territoire, Bonaparte lui suscita des émeutes à Bergame, Brescia, Crema; et comme les révolutionnaires locaux étaient peu nombreux, il les fit soutenir ouvertement par des Polonais, par des troupes françaises, et donna amplement aux Vénitiens le droit de dénoncer *la sua esecranda e turpe perfidia.* Les sujets fidèles de Venise, les paysans foulés par l'armée française, coururent aux armes, bien plus nombreux que les révolutionnaires, pour échapper au joug de l'étranger; mais ils furent traités en insurgés et en rebelles ! Il fallait absolument que la république de Venise, destinée à être partagée et vendue, eût des torts très graves! Bonaparte fit fabriquer un manifeste faussement signé par Battaglia, provéditeur de Terre ferme : il ordonnait aux populations de se lever en masse, de massacrer tous les révolutionnaires sans aucun quartier, et de chasser les Français. En vain le Sénat s'empressa de le démentir : Bonaparte joua la comédie de l'indignation et imputa à Venise sa propre perfidie. Ces indignes manœuvres donnèrent lieu aux fameuses *Pâques Véronaises*, où le général français donna le signal du massacre en tirant à boulets rouges sur une ville occupée contre le droit.

Bonaparte, qui voulait faire la paix, signa les préliminaires de Léoben dont les articles *patents* assuraient implicitement à l'empereur la restitution de la Lombardie; elle aurait singulièrement offusqué les révolutionnaires ; mais l'affaire devait s'arranger aux dépens d'un état neutre ! Par les articles *secrets*, la France gardait la Lombardie, pour en faire une république vassale, et continuer à lui extorquer des millions ; mais la plus grande partie du territoire de la république de Venise était attribuée à l'empereur comme indemnité ; une fraction était réunie à la Lombardie. Venise devait recevoir en compensation les trois légations.

A peine les préliminaires sont-ils signés que Venise est envahie par les Français, et son antique gouvernement remplacé par une nouvelle république qui s'engage de suite à payer en secret trois millions au Directoire, et à lui livrer la meilleure partie de sa marine. Aussi, lorsqu'on discuta les conditions de

la paix définitive, l'Autriche dut déclarer que la France avait changé la situation, et qu'elle ne pouvait accepter pour voisine cette nouvelle république, complétement à la discrétion du Directoire. Après une feinte résistance, Bonaparte fit bon marché de cette république démocratique ; il ne l'avait peut-être établie que pour provoquer cette objection de l'Autriche, et la forcer à consentir à la destruction complète de l'ancienne république qu'il refusa de rétablir même en la réformant. Il livra donc Venise à l'Autriche, après l'avoir complétement dépouillée.

On trouvera dans le livre de M. Bonal des révélations du plus haut intérêt, sur les machinations odieuses de Bonaparte et du Directoire contre Venise. Malheureusement, la place nous manque pour en parler comme il conviendrait. Nous mentionnerons seulement un fait très important. Un directeur, qui ne peut être que Barras, fit offrir à Querini, l'ambassadeur vénitien à Paris, de lui vendre sa voix au Directoire pour sauver Venise, moyennant sept cent mille francs payés tout de suite, et cinq millions en traites livrées à des intermédiaires. Le marché fut accepté par le gouvernement vénitien; mais Bonaparte trancha la question suivant ses vues et ses passions, sans s'inquiéter des trafics de Barras.

LUDOVIC SCIOUT.

—

Le Directoire et l'expédition d'Égypte. *Étude sur les tentatives du Directoire pour communiquer avec Bonaparte, le secourir et le ramener*, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE. Paris, Hachette, 1885, gr. in-18 de IV-344 p.

Cet ouvrage est le développement d'une étude qui a paru dans cette *Revue* en octobre 1880. Il est évidemment le produit de longues et consciencieuses recherches dans nos dépôts publics, et donne des renseignements très intéressants sur les deux dernières années de la période directoriale. L'auteur, après avoir constaté que l'expédition d'Égypte a été conçue et préparée par Bonaparte, retrace le rôle joué par le Directoire dans cette entreprise, les raisons qui l'ont fait consentir à cette aventureuse expédition, les tentatives qu'il a faites pour entrer en communication avec l'armée d'Égypte et la secourir. Il a été naturellement conduit à élargir son sujet et à donner des détails sur la politique étrangère suivie par le Directoire depuis le départ de l'expédition d'Égypte, et sur les négociations qu'il a suivies dans le but de tirer quelque avantage de cette conquête. Après le coup d'état du 30 prairial an VII, les Directeurs, qui avaient été contraints de se démettre, furent accusés « d'avoir déporté dans les déserts de l'Arabie quarante mille hommes formant l'élite de nos armées, le général Bonaparte, et avec lui l'élite de nos savants, de nos hommes de lettres et de nos artistes. » Cette accusation obtint un grand crédit auprès d'une partie du public : de nos jours, bien des gens la croient encore assez fondée. Quand on réfléchit à la peur que des hommes aussi peu scrupuleux durent ressentir devant la popularité et l'immense ambition de Bonaparte, on est tenté de trouver quelque vraisemblance à cette dénonciation. L'auteur a recherché la vérité sans aucun parti-pris et a fait un exposé très complet et très intéressant des armements maritimes faits par le Directoire en 1798 et 1799, d'abord pour seconder les projets de Bonaparte, ensuite

pour le ramener avec son armée. Le Directoire, et c'est un fait digne de remarque, n'a écrit que six fois à Bonaparte, et trois fois seulement ses dépêches lui sont parvenues : il n'est donc pas très surprenant que la malveillance en ait pris prétexte pour l'accuser ; d'autant mieux que Bonaparte montra une activité bien plus grande pour communiquer avec lui. Mais lorsque la guerre recommença, le Directoire, qui se trouvait dans une situation très dangereuse, fit de grands efforts pour ramener en Europe un général et une armée qui lui étaient devenus si nécessaires. Il donna à l'amiral Bruix le commandement d'une flotte importante, avec la triple mission de battre les Anglais, de secourir Malte, et d'aborder en Egypte. Pour assurer le succès d'opérations aussi importantes, il devait d'abord entraîner avec lui la flotte espagnole, commandée par l'amiral Mazarredo, sans faire connaître au gouvernement ni à l'amiral le but véritable de l'expédition. Mais l'Espagne se méfiait ; elle ne voulait se servir de sa flotte dans la Méditerranée que pour reprendre Minorque, et ce plan ne put être mis à exécution. Le récit de cette lutte de dissimulation et de finesse entre les deux amiraux forme un chapitre très curieux. Après cet insuccès, le Directoire, sur le rapport de Talleyrand, reconnut qu'il fallait abandonner l'Égypte pour sauver Bonaparte et l'armée, et conclure une véritable capitulation avec faculté pour Bonaparte de la refuser. On essaya de négocier avec la Turquie par l'intermédiaire de l'Espagne. La nouvelle de la défaite des Turcs à Aboukir rassura le Directoire, qui prit le parti de confier à Bonaparte des pouvoirs illimités pour traiter avec la Turquie; au moment où il s'apprêtait à les lui expédier, il apprit que le général venait de débarquer à Fréjus. Bonaparte avait l'intention de conserver l'Égypte ; mais il aurait fallu être maître de la mer, et nos flottes ne pouvaient même nous conserver l'île de Malte.

LUDOVIC SCIOUT.

—

Les frères Trois-Points *Organisation, grades et secrets des francs maçons. Statuts in extenso de la maconnerie en France. Principales cérémonies mystérieuses des loges et arrières-loges*, par LÉO TAXIL Paris, Letouzey et Ané, 1885, 2 vol. in-12 de IV-424 et 458 p.

M. Léo Taxil, revenu aux sentiments chrétiens de son enfance, a voulu, pour réparer le mal qu'ont fait ses écrits anti-religieux, montrer ce qu'est la franc-maçonnerie et publier sur elle des révélations complètes. Comme le demandait S. S. Léon XIII dans son Encyclique *Humanum genus*, l'auteur arrache à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre, et la montre telle qu'elle est ; il fait connaître les artifices employés par cette secte pour séduire les hommes et les attirer, la perversité des doctrines, le complet ridicule des initiations. M. Léo Taxil procède pièces en main. Il donne sur l'organisation de la franc-maçonnerie des détails complets : il publie ses statuts, ses règlements généraux, il décrit ses cérémonies mystérieuses, grotesques, auxquelles M. Léo Taxil fut soumis comme tous les affiliés. Le masque surtout qu'il lui arrache, c'est celui du prétendu exercice de la bienfaisance. Cet exercice n'existe qu'en théorie: l'argent demandé à cette intention sert à un autre but. « Je puis affirmer,

dit-il, que je n'ai jamais vu pratiquer la bienfaisance dans les loges. » Le point principal de la doctrine est la séparation entre « la religion des ignorants, qui ne peut être la même que celle des savants, dont le principe est la tolérance, l'amour de l'humanité et le respect de soi-même. Les ignorants, ennemis du progrès, troublent et démoralisent la société... Le fanatisme est un culte insensé... il faut combattre le fanatisme religieux, s'affranchir des préjugés. » A la place du mot *ignorants*, mettez, ce qui est dans la pensée, les *catholiques*, et à la place du mot *fanatisme*, mettez *religion catholique*, vous aurez toute l'explication désirable. M. Léo Taxil donne les noms et les adresses des chefs des Loges, le nom de l'auteur des catéchismes d'apprenti, de compagnon, qui n'est autre que le chef de la police municipale de Paris, et les mots de passe dans les quatre-vingt-dix degrés. Rien n'est plus curieux que ces révélations : tout est dit avec précision, présenté avec esprit, et le succès qu'obtient cet ouvrage s'explique aisément par l'intérêt du sujet et le nom de l'auteur.

H. DE L'E.

—

Droit coutumier français. *La condition des biens*, par Henri Beaune, ancien procureur général à Lyon. — Paris, Delhomme et Briguet, Larose et Forcel, 1886, in-8° de 616 p.

Le savant ouvrage que M. H. Beaune a entrepris sur le *Droit coutumier français* doit avoir cinq volumes. En 1880 a paru l'*Introduction à l'étude historique* de ce droit. Le second, intitulé : *la Condition des personnes*, a été publié en 1882. Aujourd'hui paraît le troisième, consacré à *la Condition des biens*. Tous ceux, et ils sont de plus en plus nombreux, qui s'occupent de l'histoire de notre droit, qui comprennent l'importance de remonter aux origines de nos institutions civiles et administratives, attendront avec impatience la publication du quatrième volume, où seront traités les contrats, sans parler d'un cinquième et dernier où l'auteur doit étudier les lois civiles de la période intermédiaire, c'est-à-dire la législation de la Révolution.

Quand son œuvre sera terminée, M. Beaune aura élevé un véritable monument à notre ancien droit. Son travail n'a en effet que de rares points de contact avec les ouvrages déjà parus sur l'histoire juridique de la France, et ne fait pas double emploi avec eux. Il s'attache à décrire une à une toutes nos anciennes institutions civiles, particulières aux pays coutumiers, et s'il se rencontre souvent avec d'autres écrivains qui ont traité les mêmes sujets, il a adopté un plan particulier qui lui est personnel : il suit de fort près l'ordre du Code civil, en séparant les matières qu'il analyse successivement. Son étude peut donc se combiner utilement avec celles qui l'ont précédée.

Dans son troisième volume, M. Beaune examine l'état de la propriété en France sous l'empire des coutumes, avant de traiter de la condition des biens dans la famille. Son plan est clair et complet. Les questions sont méthodiquement classées à leur place. Certes le sujet était complexe. Dégager le véritable esprit des coutumes, ramener à l'unité ces rédactions si variées dans le détail, étreindre la matière et lui être supérieur, cela est bien difficile. Les plus vaillants peuvent s'en effrayer.

M. Beaune n'a pu éprouver de la crainte que par modestie, car il est manifeste qu'il a vu son sujet de haut, qu'il en a bien saisi la perspective et en a bien marqué les lignes principales. Toutes les parties de son travail sont bien pondérées. Pas de dissertations oiseuses. Chaque matière est traitée suivant son importance réelle. Impossible d'être mieux ordonné ni plus clair. Le style a toujours cette simplicité élégante qui ajoute au plaisir d'apprendre.

La première partie du volume est consacrée à la propriété. L'auteur étudie successivement les immeubles, les meubles et les *cateux*, puis le domaine royal, domaine public et domaine privé, l'administration des terres et des revenus fiscaux, ce qui nous vaut un bon résumé de l'organisation financière sous l'ancien régime. Puis il passe aux communautés civiles et religieuses, aux biens des villes et villages et aux biens ecclésiastiques.

Après avoir parcouru les sources de la propriété, l'occupation, l'accession, la tradition, la possession, la prescription, il étudie les divers démembrements de la propriété, l'usufruit, les servitudes, l'usage, le fief, la censive, la justice, etc. Au sujet de cette dernière, l'examen des justices seigneuriales est pour lui l'occasion de donner un traité en raccourci de la police locale.

Dans quelques pages remarquables par la hauteur des vues et la sereine impartialité des jugements, il se demande quelles ont été les causes de la chute de la propriété féodale en 1789. Il ne croit pas tout à fait avec M. Taine que la Révolution ait été une transmission de la propriété, mais il y voit simplement une libération de cette propriété, une suppression gratuite et à quelques points de vue injuste des redevances pécuniaires dues aux seigneurs fonciers. M. Beaune s'est posé la question souvent agitée : la Révolution économique était-elle nécessaire et inévitable ? Il paraît que le rachat pur et simple des droits féodaux établis par contrat aurait suffi. C'était le moyen proposé par Boncerf dans le fameux livre que le Parlement condamna, malgré l'approbation de Turgot et de ses amis, et l'opinion publique partageait d'ailleurs à cet égard les idées de Boncerf.

L'étude des biens dans la famille, objet de la seconde partie, nous fait connaître le régime des successions et des partages, le retrait lignager, l'institution contractuelle, la communauté conjugale, le douaire, le droit de dévolution, les secondes noces, les testaments et codicilles, les substitutions, la légitime et la réserve coutumière. Ce chemin immense est parcouru sans fatigue, tellement la science de l'auteur nous est communiquée avec netteté et souplesse. Dans une intéressante conclusion, M. Beaune montre toute la valeur sociale de la coutume, qui eut « le grand mérite de donner à l'homme une double racine dans la famille et la propriété, » et par là d'assurer la paix entre les classes pendant de longs siècles

S. G.

—

Histoire des avocats au Parlement de Paris (1300-1600), par R. DELACHENAL ancien élève de l'Ecole des chartes. Paris, Plon, 1885, in-8° de XXVIII-476 p.

Il est rare que nous ayons à signaler, dans le domaine de l'érudition, un ouvrage aussi consciencieux et

aussi intéressant que le livre présenté naguère par M. Delachenal, comme thèse, à l'École des chartes. L'auteur en a tiré, ou peu s'en faut, toute la substance des registres originaux du Parlement, dont je n'irais pas jusqu'à dire que personne ne les avait encore sérieusement consultés, mais qui assurément rebutent par leur nombre et leurs dimensions beaucoup de travailleurs. Sans doute, pour se guider à travers ce dédale, on possède, grâce à Lenain, un fil conducteur : mais combien peu savent s'en servir ! M. Delachenal est de ce petit nombre. Après trente pages d'introduction, dans lesquelles il résume ce que l'on sait des avocats antérieurement au XIVe siècle, il renonce très sagement à suivre l'ordre chronologique, comme il convient quand on s'attache à l'histoire d'une institution, et tour à tour il passe en revue, pour toute la période comprise entre les années qu'il s'est fixées comme termes de son étude, l'inscription au rôle, le stage, l'organisation en confrérie, les fonctions successives, la plaidoirie, les obligations, les privilèges, les procédés d'éloquence, les honoraires, jusqu'au costume des avocats au Parlement de Paris. Chacun de ces chapitres fournit nombre de détails curieux, qu'il importait de révéler ou de rappeler ; nul ne pouvait y réussir mieux qu'un auteur aussi versé dans la connaissance de la langue du droit et de l'ancienne procédure française.

Les avocats généraux au Parlement de Paris n'ayant été à l'origine que des avocats pensionnés temporairement par le Roi, M. Delachenal s'est vu entraîné à résumer en quelques pages l'histoire du ministère public. Il a cru devoir également tenter une courte excursion dans le domaine de la littérature pour indiquer quelques uns des traits lancés contre les avocats par les prédicateurs et les poètes : deux chapitres auxquels il serait facile d'ajouter des développements nouveaux.

Le XIVe siècle est l'époque sur laquelle notre auteur insiste particulièrement. Parmi ses pièces justificatives, une quinzaine se rapportent à ces temps primitifs de l'ordre des avocats ; à ce siècle appartiennent aussi les dix-neuf avocats du Roi dont il fournit la liste en appendice, ainsi que les cent soixante-huit avocats au Parlement sur lesquels il a rassemblé des détails biographiques.

La critique la plus exigeante ne saurait reprendre dans ce volume que quelques répétitions, quelques citations défectueuses, le nom de l'abbé Lebeuf, par exemple, écrit comme celui du maréchal, l'un des prénoms de l'historien Jacques-Auguste de Thou inexactement reproduit, la série M des Archives nationales citée deux fois (p. 367 et 368) comme faisant partie de la Section administrative. Je regretterais plus, pour ma part, la précipitation avec laquelle semble avoir été dressé l'Index alphabétique : on y chercherait vainement un grand nombre des noms qui figurent dans le volume, particulièrement dans les notes. Il semble que l'auteur ait fait un choix : mais ce choix est arbitraire ; pourquoi, par exemple, écarter des noms d'avocats au Parlement ?

En dépit de ces critiques, l'*Histoire des avocats au Parlement de Paris* demeurera un livre bien écrit, sagement composé, abondant en informations originales, digne en un mot des récompenses académiques que nous lui souhaitons et qu'il ne saurait manquer d'obtenir.

N. VALOIS.

—

François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV, de 1604 à 1606, par A. MIRON DE L'ESPINAY, Paris, Plon, 1885, gr. in-8 de III-437 p.

Ce livre est fort éloigné de la perfection ; c'est cependant un bon livre et un livre qui servira. La méthode de l'auteur est défectueuse en plus d'un point : s'il puise le plus souvent aux bonnes sources, on s'étonne de le voir aussi recourir à d'autres dont le peu de valeur diminue l'autorité de son œuvre. De même, il lui arrive de joindre à son récit des événements qui y sont et devraient y rester étrangers : quel rapport par exemple la catastrophe de la rue François Miron, contée par le *Figaro* du 7 novembre 1882, peut-elle bien avoir avec la grave histoire de François Miron? C'est pourtant par ce trait que M. Miron de L'Espinay a jugé bon de terminer sa biographie.

Ces taches, venues de l'inexpérience de l'auteur, ne se reproduiront pas, nous aimons à le croire, dans l'histoire de l'autre Miron, que M. Miron de L'Espinay veut bien nous promettre et que nous attendons avec curiosité.

L'auteur est généralement exact. Il paraît cependant avoir confondu (page 34) les papes Sixte-Quint, Grégoire XIV et Clément VIII.

La vie de François Miron est une belle vie qui valait d'être contée. La plus intéressante période en est à coup sûr le temps qu'il administra Paris comme prévôt des marchands. Auparavant, il avait été lieutenant civil. Le détail de ces magistratures est bien présenté par M. Miron de L'Espinay et plein d'informations neuves, fort utiles pour l'histoire de Paris.

G. DE B. D'A.

Histoire des enfants abandonnés et délaissés. *Etudes sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation*, par Léon LALLEMAND. Paris, Picard et Guillaumin, 1885, in-8° de VII-791 pages. (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.)

Cet ouvrage est à la fois l'œuvre d'un économiste et d'un historien. L'économiste cherche la solution des problèmes contemporains de la misère, mais sa préoccupation est de s'inspirer des leçons que présente l'histoire, et c'est à ce dernier titre que nous devons surtout en parler ici.

Un aperçu rapide sur les idées dont les enfants étaient l'objet dans l'antiquité ouvre le livre, résumant les dernières découvertes de l'archéologie. Il s'étend naturellement sur l'ancienne organisation qu'avait la famille chez les peuples orientaux spécialement chez les Egyptiens. La civilisation grecque et la romaine sont ensuite étudiées avec un soin minutieux, et l'on voit que l'auteur a recherché avec scrupule les documents divers que les auteurs anciens ont laissé dans leurs écrits. Cette méthode oblige parfois l'écrivain à s'arrêter sur des détails de moindre importance. La netteté des lignes maîtresses de son livre s'en trouve peut-être un peu affaiblie par suite de l'abondance même des renseignements qui, multipliés sur divers points, restent encore incomplets sur d'autres. Au moins l'auteur a-t-il le mérite d'une scrupuleuse exactitude: il cite avec un soin extrême tous ses textes, et appuie par des renvois ses citations.

Un des meilleurs morceaux nous paraît être celui de toute la période des empereurs Romains et de la lutte

entre le christianisme et l'ancienne civilisation païenne. L'influence de la doctrine chrétienne est bien établie, et la transformation des sociétés anciennes bien décrite. Les documents, il est vrai, abondent ici, mais ils sont bien mis en œuvre et avec netteté.

C'est ainsi que l'auteur arrive à l'histoire des enfants en France. Le premier chapitre, concernant la période du xe siècle jusqu'à la fondation des hôpitaux, c'est-à-dire jusqu'à la fin du xvie siècle parait un peu écourté. Certains travaux de savants archéologues ne sont-ils pas restés inconnus à l'auteur, qui n'eût pas manqué, avec la sagacité qu'il témoigne partout, de mettre à profit leurs recherches et les documents qu'ils exhumaient du fond des archives? Et bien, que comme il le dit, « les chroniques en parlant de dévouement des ordres religieux envers les pauvres et les malades, ne distinguent pas entre les enfants et les adultes, et ne peuvent ainsi jeter aucune lueur sur ce que fit alors l'Eglise pour la sauvegarde de ces petits,» peut-être cependant certains renseignements encore épars auraient-ils pu être rapprochés, mis au jour qu'ils sont un peu au hasard des publications savantes de chaque province. La tâche sur ce point était ardue et difficile, mais était-elle impossible ?

L'étude historique par excellence du livre de M. Lallemand est la monographie détaillée de la *Maison de la couche* au Parvis N. D. à Paris. Écrite à l'aide de documents inédits, elle présente un ensemble plein d'intérêt, où l'on suit pendant plus de deux siècles les efforts et les succès des âmes charitables qui se sont dévouées à cette belle œuvre. Dans les chapitres suivants sont énumérées les autres entreprises de secours de l'enfance abandonnée pendant le xviiie siècle, comme aussi de nos jours. L'ouvrage même se développe ici et prend surtout son caractère d'économie législative. C'est en effet à ce point de vue spécial que sont écrits les chapitres suivants où les institutions charitables de la plupart des états de l'Europe et même du reste de l'univers sont résumées et décrites. Ce livre est donc complet; il méritait la récompense que l'Académie des sciences morales et politiques lui a accordée en le couronnant.

G. DE S.

—

Histoire de Marie Stuart, par M. Mignet. Sixième édition. Paris, Emile Perrin, 1885, 2 vol. in-12 de 452 et 446 p.

C'est en 1851 que M. Mignet publia son *Histoire de Marie Stuart.* Nous lisons dans l'avant-propos, reproduit en tête de la sixième édition.

« En racontant, après tant d'autres, cette touchante et tragique histoire, j'essayerai d'en présenter les événements dans toute leur réalité, sans laisser d'incertitude sur leurs vraies causes. Aux documents employés ou découverts récemment, j'en ajouterai qui sont demeurés inconnus jusqu'à ce jour. Aidé de notions plus complètes, je porterai peut-être une lumière nouvelle sur ce sujet resté obscur en quelques points. Dégagé de toute prévention, je ne serai ni l'apologiste ni le détracteur de cette reine séduisante qui a passionné jusqu'à la postérité. Je ne jugerai pas Marie Stuart en catholique ou en protestant; comme un écossais ou comme un anglais. Je rechercherai, avec la tranquille équité de l'histoire, ce qu'il y a eu de fatal ou de mérité

dans ses infortunes, en faisant la part de sa situation et de sa conduite, sans indulgence et sans dureté. »

M. Mignet, s'il vivait encore, aurait-il donné, sans aucun changement, cette nouvelle édition de son ouvrage ? « La tranquille équité de l'histoire » ne le lui aurait pas permis. Depuis l'apparition des premières éditions de l'*Histoire de Marie Stuart*, le sujet a été renouvelé par la publication d'une foule de documents, par les travaux de MM. Wiesener et Jules Gauthier en France, de MM. J. Hosack, Meline des RR. PP. Morris, Stevenson et de bien d'autres en Angleterre, sans parler des ouvrages publiés en Allemagne. Nous regrettons donc vivement, pour le respect de la vérité historique aussi bien que pour la mémoire de M. Mignet, qu'on nous livre aujourd'hui, sans aucune retouche, sans aucune réserve, une œuvre qui n'est plus au courant de la science et dont les conclusions ne sauraient être admises par l'histoire.

G. DE B.

—

L'effusion du sang des hommes et le droit de guerre ; offert à S. S. Léon XIII, par M. Robert MONTEITH, maître ès arts de l'Université de Cambridge, commandeur de l'ordre de Malte, camérier de cape et d'épée, etc.; et honoré d'une lettre de S. E. le cardinal Jacobini, écrite au nom de Sa Sainteté. Paris, E. Dentu, in-8° de VI-169 p.

Ceci n'est point un livre d'histoire, dans le sens ordinaire ; mais l'érudition y a sa part ; elle en fait le fond, elle en est comme le tissu. Au témoignage de M. L. Selosse, professeur de droit international aux facultés catholiques de Lille, ce travail est rempli d'idées généreuses, il met en pleine lumière, « avec le secours d'une érudition de bon aloi, » les principes oubliés ou dédaignés du droit des gens en matière de guerre. C'est à ce point de vue que nous l'envisagerons, le considérant comme une mise en œuvre des sciences historiques au profit du droit. — Il débute par un fait peu connu d'histoire contemporaine. Le concile du Vatican allait s'occuper de la grave question du droit des gens et de la guerre, lorsqu'il fut interrompu par le canon. Le patriarche Hassoun, avec dix évêques de l'Orient, ce théâtre fréquent et cette cause innocente des conflits sanglants de l'Europe en ce siècle, avait d'abord présenté un *Postulatum* visant cet objet ; puis un schema portant le titre d'un livre du droit canonique, *de Re Militari et Bello*, avait été distribué avec l'agrément de Pie IX par le cardinal Franchi, et reçu l'adhésion de tous les archevêques du concile, à l'exception d'un ou deux. M. Monteith était alors à Rome ; de plus, il avait passé vingt ans de sa vie, avec David Urquhard, son ami, à attirer l'attention des esprits d'élite de notre temps sur le côté moral et diplomatique de la question.

Après ces préliminaires, il entre en matière en remontant aux origines, et trouve les principes du droit des gens lumineusement enseignés dans la Genèse, et mis en pratique, d'abord par Abraham, dont il fait ressortir le caractère *chevaleresque* lors de la guerre soutenue contre les cinq rois, puis par le peuple hébreu dans le cours de son histoire. Il insiste sur cette particularité que le peuple juif, malgré sa législation qui le séquestrait en

quelque manière de la masse des Gentils, ne cessa pas de les traiter en hommes protégés par la loi naturelle et divine, particulièrement en matière de traités et de guerre. M. Monteith donne ensuite la doctrine dans les temps apostoliques, l'âge des persécutions, mentionne en passant le fait de saint Maurice et de sa légion, la chevalerie, et cite les saints canons. Au reste, pour donner une idée du plan, il suffit de transcrire les titres des chapitres : — *Le rappel de la loi naturelle, divine et canonique sur l'effusion du sang;* — *La raison, les lois humaines et les institutions des nations païennes* sur le même sujet. Il y a là, avec un résumé du droit fécial des Romains, fait avec les textes qui nous en ont été conservés, une large perspective ouverte sur ce côté de l'histoire romaine, laissé dans l'ombre ou même défiguré dans les plus savants historiens modernes. Nous indiquons, après M. Monteith, les deux filons de cette mine à ceux qui voudraient l'exploiter : le droit fécial était une institution de premier ordre, et d'une perfection qui surpasse toutes les conceptions de ce siècle ; la corruption romaine marcha de pair avec l'altération du droit fécial.

Les principes établis, l'auteur vient à l'application : il aborde l'examen du *devoir des hommes privés, des citoyens, des sujets*, et traite *de l'obéissance due aux pouvoirs humains*. Nous ne pouvons le suivre dans le développement de ces thèses. C'est toujours l'histoire du droit, appuyée sur les plus hautes données de la philosophie et de la théologie, avec une concision et une clarté qui ne laissent pas place aux obscurités et aux doutes. Saint Thomas y est commenté en maître. Il y a aussi la découverte, nous allions dire l'exhumation d'un court traité de saint Bernard *sur l'obéissance*, qui est un petit chef-d'œuvre, analysé sur textes avec une verve pleine d'humour. Une autre exhumation est celle du *sentiment* du même saint Bernard *sur la guerre*, extrait du livre de la règle qu'il donna aux Templiers, et écrit à l'époque où il prêcha la deuxième croisade. Ceux qui regardent encore ces expéditions comme de simples entraînements seront fort surpris des principes professés par saint Bernard en matière de guerre. En lisant ces *curiosités* et cent autres, dont le livre de M. Monteith est rempli, on se demande si nous ne ferions pas aussi bien, nous qui recherchons partout les vieux manuscrits pour instruire nos contemporains, d'aller extraire des documents historiques dans les in-folio des hommes de génie, que le public ne songe pas plus à lire qu'à déchiffrer les vieilles chartes.

Réveiller les consciences, telle a été la première préoccupation de M. Monteith ; et la seconde d'utiliser ce réveil. Dans ce but, il démontre, en concluant, la nécessité des *formes de la justice* requises pour la *déclaration de guerre*. Après en avoir perdu la vraie notion, on en est venu à faire la guerre sans la déclarer, c'est-à-dire en assassins, et l'on ne rougit pas de le dire hautement. En traitant ce point, M. Monteith met sans cesse en parallèle, ou plutôt en opposition, comme il fait du reste dans tout son écrit, les agissements des gouvernements contemporains avec les principes et les usages d'autrefois. S'il reste des doutes à quelqu'un sur l'inanité des gouvernements parlementaires, ils s'évanouiront à la lecture des docu-

ments révélateurs accumulés dans le petit chapitre intitulé : *Le Cabinet* (anglais).

Sans doute, le livre est court ; ce n'est même qu'une forte brochure ; et plusieurs de ses parties pourraient être plus développées. Mais il ouvre la voie ; et, tel qu'il est, c'est une œuvre magistrale. Cette appréciation est du R. P. Belon, professeur de théologie dogmatique aux Facultés de Lyon. Car le *Discours sur l'effusion du sang et le droit de guerre*, avant d'être publié, a été soumis aux hommes les plus compétents, au nombre de plus de vingt, publicistes, hommes d'Etat, théologiens, professeurs, diplomates, parmi lesquels nous nommerons M. Lucien Brun, lord Stanley of Alderley, MM. Claudio Jannet, Selosse, Van Doren, Richard Congrève (chef d'école positiviste), etc. Leurs adhésions motivées, écrites au point de vue de chacun, ne sont pas la partie la moins intéressante du livre, et restent autant de *confirmatur* des thèses qu'il expose.

LE BLANC.

—

Fénelon à Cambrai, *d'après sa correspondance* (1699-1715), par Emmanuel DE BROGLIE. Paris, Plon et Nourrit, 1884, in-8 de XI-450 p.

Nous regrettons d'arriver si tard, par suite de faits indépendants de notre volonté, pour rendre compte du beau livre de M. Emmanuel de Broglie. Nous n'avons plus à présent qu'à constater son succès. Chacun se rappelle dans quels termes M. Vacherot en a parlé à l'Institut, et l'on sait que l'Académie française lui a décerné le prix Bordin. « Ecrit dans une langue excellente, qui est un héritage de famille, ce livre, a dit le secrétaire perpétuel, réunit au plus haut degré des qualités qui se complètent quand par bonheur elles se rencontrent : le fond et la forme, la force et la grâce, le dessin et le coloris. » Ceci est si juste que nous prenons plaisir à le citer. Et quel plus bel éloge pourrions-nous faire de l'œuvre de M. Emmanuel de Broglie, que de dire qu'elle est digne du nom que porte son auteur ?

M. E. de Broglie nous a montré l'admirable supériorité d'esprit de Fénelon dans sa disgrâce, et toutes ses vertus : ce livre lu, on garde de l'archevêque de Cambrai une idée plus grande encore et plus douce que celle que l'on pouvait se faire auparavant de sa personne. Des critiques ont trouvé que Bossuet y était sacrifié à Fénelon ; nous n'y avons rencontré, pour notre part, aucun mot qui atteigne la haute mémoire de l'évêque de Meaux. Il est vrai que le nom de Bossuet n'apparait guère dans les pages du livre, et ce silence est peut-être à lui seul un signe des préférences intimes de l'auteur. Nous eussions aimé que M. E. de Broglie prît soin d'établir que la gloire de l'un des grands rivaux n'a pas à souffrir de la gloire de l'autre, et que leurs luttes les ont laissés également intacts ; de cette façon, il se fût épargné des critiques assez vives de la part des fervents admirateurs de Bossuet.

G. DE B. D'A.

—

Vie de Mgr Paulinier, *évêque de Grenoble, archevêque de Besançon*, par Mgr BESSON, évêque de Nîmes, Uzès et Alais. Paris, Retaux-Bray, 1885, in-8o de VII-416 p.

Mgr Besson continue dans cet ouvrage la série de biographies épiscopales inaugurée il y a trente ans par la vie de Mgr Cart. Après avoir peint, étant simple prêtre, le prélat auquel il devait succéder, il s'arrête

aujourd'hui devant un pontife qu'il a pour ainsi dire croisé sur sa route, et qui venait à Besançon en même temps que lui à Nîmes, pour y travailler comme lui, avec la double autorité du talent et de la fonction, au salut des âmes. Professeur pendant neuf ans, pendant neuf autres années prédicateur et missionnaire dans les principales chaires du Midi, pendant quinze ans curé de paroisse à Montpellier, évêque de Grenoble en 1870, archevêque de Besançon en 1875, Mgr Paulinier a parcouru toutes les étapes et en quelque sorte épuisé les diverses formes de la vie du prêtre dans ses rapports avec le monde. A Besançon, durant les dernières années de sa vie trop tôt interrompue, il a déployé un zèle et une charité auxquels rien n'était étranger, une fermeté prudente dans ses rapports avec les pouvoirs publics, une courtoisie dans ses relations privées qui achevait de lui gagner les cœurs. C'était de plus un orateur insinuant, un lettré délicat, et le souvenir de ses talents comme de ses vertus lui servait dans ses mandements, ses allocutions, ses lettres intimes. Mgr l'évêque de Nîmes a mis habilement et abondamment à profit ces divers documents pour faire revivre la figure de Mgr Paulinier. Son livre continue et complète celui qu'il avait publié il y a trois ans sur le cardinal Matthieu (V. t. XXXII, p. 348). Ajoutons que cette série doit se continuer par les vies du cardinal de Bonnechose et de Mgr de Mérode, celles-ci riches en renseignements curieux sur les relations de l'Etat et de l'Eglise depuis 1830, et sur les dernières années du pouvoir temporel du Saint Siège.

L. P.

—

Histoire du Cardinal Pie, *évêque de Poitiers*, par Mgr BAUNARD, prélat de la maison de Sa Sainteté, supérieur du collège Saint-Joseph, professeur aux Facultés catholiques de Lille. Poitiers et Paris, Oudin 1886, 2 vol. in-8o de xv-682 et 729 p.

Dans le clergé de France de notre temps, personne n'a joué, au point de vue ecclésiastique, un rôle aussi important que Mgr Pie, cardinal évêque de Poitiers. D'autres ont pu briller avec plus d'éclat dans la sphère de la politique, mais dans l'Église aucun n'aura exercé une influence pareille à la sienne. En sa personne, on peut le dire, se résume l'histoire de l'Église de France depuis 1850.

Aussi, tous les hommes qui s'intéressent aux questions sociales et religieuses de notre siècle attendaient-ils avec impatience cette monographie, dans laquelle devaient être condensés tant de faits contemporains aussi graves qu'instructifs.

Mgr Baunard, qui a été choisi pour accomplir cette œuvre, s'en est acquitté avec le talent supérieur que tout le monde lui reconnaît, et qui lui a valu, pour ses travaux antérieurs, un si légitime succès.

L'auteur a parfaitement compris le caractère et le rôle de son héros, et, dans sa Préface, il le peint avec des traits d'une frappante ressemblance, que les deux volumes ne font que développer : « La grande œuvre qu'il accomplit, dit-il, fut, pour sa très large part, ce travail de concentration des choses catholiques autour du Saint-Siège, qui est certainement le fait prédominant de l'histoire contemporaine, comme il en restera le fait le plus salutaire dans son résultat, puisqu'il aura abouti à rendre inexpugnable le

rempart de l'autorité et de l'unité religieuse, dans un âge de révolution et de désagrégement universel. C'est au service de cette cause que, pendant quarante ans, Mgr Pie a mis une haute intelligence, un vaillant caractère, une volonté persévérante et tous les trésors d'un cœur qui avait placé Rome au centre des trois objets de sa prédilection : dans la famille sa mère, dans l'humanité l'Église, et dans le ciel Marie...... Le présent livre était imprimé presque tout entier lorsqu'a paru la grande Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII : *Immortale Dei.* Or nous aimons à le dire et on le constatera : toutes les doctrines de cet acte authentique de l'Église, avec leurs tempéraments, ce sont toutes les doctrines et les tempéraments que Mgr Pie n'a cesé d'enseigner et de proclamer. »

Mais la vie de Mgr Pie a été essentiellement doctrinale, elle a touché par un grand nombre de côtés aux questions sociales et historiques, qui depuis soixante ans, se sont agitées en France et en Europe. Le philosophe et l'historien, aussi bien que le théologien y trouveront donc la solution d'une foule de problèmes qui passionnent encore les esprits ; et le charme du récit ne leur permettra pas de s'apercevoir de la longueur du chemin qu'ils auront à parcourir.

Né, le 26 septembre 1815, à Pontgouin, village du diocèse de Chartres, Louis-François-Désiré-Edouard Pie reçut du ciel des talents si remarquables, que, malgré tous les obstacles de la naissance et de la fortune, il parvint, en peu de temps, à franchir toutes les barrières, et à se faire une position exceptionnelle à Chartres comme vicaire de la cathédrale d'abord, puis comme vicaire général du diocèse. Mais déjà ce théâtre était trop étroit, et, dès le 22 mai 1849, M. de Falloux, alors ministre de l'Instruction publique et des cultes, le nommait à l'évêché de Poitiers, sur les instances de plusieurs personnes de distinction, mais surtout de Dom Guéranguer, depuis longtemps son ami, et du comte de Montalembert, intimement lié avec le ministre.

Dès lors le nouvel évêque, malgré sa jeunesse, — il n'avait pas trente-quatre ans, — se plaça au premier rang de la lutte engagée pour la liberté de l'Église et la défense des vrais intérêts de la société, contre la Révolution.

Question de la loi d'enseignement, question de la politique présidentielle et impériale ; question de la royauté légitime ; question de la liberté relative de la presse catholique ; question de la liberté du concile et du rationalisme ; question liturgique, question des alliances révolutionnaires de l'empire ; question de l'infaillibilité doctrinale du Pontife romain, et une foule d'autres accessoires, furent étudiées, élucidées, conduites par le *nouvel Hilaire :* titre qui lui fut décerné de son vivant par la voie unanime des catholiques, et que lui confirmera la postérité. M. Baunard le démontre en composant la trame de son récit avec les écrits mêmes du grand évêque.

Dénoncé comme perturbateur de la paix et comme un des chefs de l'opposition au gouvernement impérial, il subit, pendant plusieurs années, les tracasseries du pouvoir servi par des agents aveuglés par la passion de l'ambition et des prejugés inavouables.

La confiance de Pie IX à Rome,

des prêtres et des fidèles dans son diocèse et dans le monde entier, le dédommagea de ces intrigues, qui ne l'attristèrent qu'en raison des obstacles qu'elles créaient à son ministère pastoral.

Aux grandes Assises du Vatican il fut élu l'un des premiers membre de la commission *de Fide*, la plus importante du concile. On sait quelles entraves du dedans et du dehors rencontra cette assemblée œcuménique. Il y avait des pages instructives à écrire sur ce grand fait contemporain, et le biographe de l'évêque de Poitiers pouvait dire beaucoup, même en joignant la prudence à la vérité. C'est la partie de son ouvrage la plus faible, et la moins satisfaisante à tous les points de vue. Pour éviter les questions de personnes, il en a trop tenu compte. Une seconde édition, qui déjà se prépare, tant le succès du livre a été complet, devra recevoir sur ce point des additions et même des rectifications nécessaires.

Que l'auteur veuille bien accepter cette critique, comme l'expression de notre désir de voir son œuvre digne, à tous égards, du grand évêque dont il a si bien saisi le caractère, bien qu'il ne l'ait jamais connu. Nous terminerons par une autre observation non moins importante. L'ouvrage est intitulé : *Histoire du Cardinal Pie*. Une histoire est un tableau dans lequel les horizons sont larges et étendus, où tous les personnages apparaissent dans une pleine lumière et non dans l'ombre. La biographie, au contraire, est le portrait d'un personnage exclusivement mis en relief, et autour duquel les accessoires, cachés dans l'ombre, sont imparfaitement représentés. Or telle qu'elle a été livrée au public, l'œuvre de Mgr Baunard a plutôt les caractères de la seconde que de la première de ces formes littéraires ; et c'est à ce point de vue que tels amis de son héros sont à peine reconnaissables, tant leur silhouette est imparfaitement dessinée. Le titre de *Vie du Cardinal Pie*, correspondrait donc mieux au plan de l'écrivain. Aussi bien, dans son ensemble, cet ouvrage est plus une peinture de caractère qu'un tableau historique : le charme y gagne peut-être, mais l'histoire y perd.

Dom François Chamard.
Bénédictin.

—

Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale. *Catalogue analytique*, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale. *Chartres. Sceaux. Peintures et ornements des manuscrits. Recueils divers.* Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1885, gr. in-8° de XXII-336 p.

Le précieux volume sur lequel nous venons appeler l'attention des érudits renferme : 1° une *préface* dans laquelle M. L. Delisle a reproduit ce qu'il avait excellemment dit, l'an dernier, dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, en annonçant la donation faite à la Bibliothèque nationale par la famille de Bastard d'Estang, et ce qu'il avait dit non moins excellemment, le 26 mai dernier, à l'assemblée annuelle des membres de la Société de l'histoire de France, au sujet de la valeur et de l'intérêt des collections dont, grâce à la libéralité de cette famille, notre grand dépôt littéraire s'est enrichi ; 2° le *Catalogue analytique* des 1380 chartes originales possédées par le comte de Bastard, qui forment « un des plus notables débris des archives de la

Chambre des comptes qu'il nous ait été donné de recueillir depuis la Révolution, » et qui, reliées en dix volumes sous le titre de *Collection de Bastard*, sont destinées « à rendre de très grands services aux historiens qui étudient les événements. les institutions et la société du XIVe et du XVe siècles ; 3o *Une lettre autographe de Charles, duc d'Orléans*, offerte par Mme la comtesse de Bastard à M. Delisle et dont celui-ci assure généreusement la propriété à la Bibliothèque nationale, laquelle lettre « n'est pas seulement un important document diplomatique, qui jette beaucoup de lumière sur le caractère de Charles, » mais qui « se recommande encore à notre attention comme un exemple authentique et fort étendu de l'écriture d'un de nos poètes les plus justement célèbres du XVe siècle ; » 4o *les registres d'Aubron*, c'est-à-dire l'énumération des plus curieux articles que renferment les trois registres dans lesquels, peu de temps avant la Révolution, un employé du Cabinet des titres et généalogies à la Bibliothèque du roi, nommé Aubron, avait analysé environ cinq mille cinq cents actes originaux de sa collection, la plupart sur parchemin, qui avaient jadis fait partie des archives de la Chambre des comptes, et qui se rapportent pour la plupart à l'histoire du XIVe et du XVe siècle ; 5o la description, due à un éminent spécialiste, M. Demay, chef de section aux Archives nationales, d'une suite d'environ deux cent soixante sceaux relatifs à l'histoire du moyen âge, acquis d'Aubron par le comte de Bastard et aujourd'hui déposés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale ; 6o une étude approfondie sur *l'Œuvre paléographique et archéologique du comte A. de Bastard*, divisée en six paragraphes intitulés : *la librairie du duc de Berri; peintures et ornements des manuscrits ; exemplaire de cet ouvrage que l'auteur avait arrangé pour son fils ; publications spéciales relatives à divers manuscrits ; calques et dessins de divers manuscrits ; matériaux d'archéologie ;* 7o *Manuscrits divers*, inventaire des documents recueillis par le comte de Bastard à l'époque où il s'occupait de l'histoire du Berry en général et de celle de la Sainte-Chapelle de Bourges en particulier, et où l'on remarquera des pièces d'un grand intérêt pour l'histoire des arts, comme l'inventaire de la Sainte-Chapelle de Bourges au XVe siècle, et celui de la trésorerie de l'épargne de la duchesse de Bretagne en 1461 ; 8o *Table des noms d'hommes et de lieux* relevés dans le Catalogue des Chartes, des registres d'Aubron, des Sceaux et des manuscrits divers ; 9o *Liste des manuscrits employés par M. le comte de Bastard pour ses travaux sur les peintures et ornements des manuscrits ;* 10o *Table du volume.*

Par la publication de ce recueil M. Delisle a noblement payé la dette de la Bibliothèque nationale à la famille de Bastard, et c'est à jamais que les érudits devront partager leur reconnaissance entre l'admirable travailleur et les deux hommes si distingués auxquels le volume est dédié en ces termes : *A la mémoire du comte Auguste de Bastard d'Estang, auteur des peintures et ornements des manuscrits. A la mémoire de son fils le général comte Octave de Bastard d'Estang.* T. DE L.

L'Administrateur Gérant, VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-NEUVIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1886.

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1886.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bruxelles. — Imprimerie A. VROMANT, rue de la Chapelle, 3.



